Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuedesdeuxmon1886unse_3

Albert Lemoine

REVUE

DES

DEUX MONDES

LVIe ANNÉE — TROISIÈME PÉRIODE

TOME LXXVII. — 1er SEPTEMBRE 1886.

Paris. — Typ. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LVIe ANNÉE — TROISIÈME PÉRIODE

TOME SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1886

THE GETTY CENTER
LIBRARY

JOCONDE BERTHIER

DEUXIÈME PARTIE (1).

XIII.

— Ouvrez!.. ouvrez!.. le ciel se fond!..

De fait, la route était inondée; une pluie de rafale éclatant tout à coup faisait rage, secouant les trembles comme de grands plumets. Au bas des talus, la Loire roulait un limon jaune profondément remué.

Assailli à l'improviste, Robert Guérin avait couru vers l'habitation la plus proche, mais tout semblait clos, désert, abandonné... C'était une sorte de pavillon à l'italienne qui paraissait être une dépendance d'un parc dont le mur se prolongeait assez loin. Las de frapper, et personne ne répondant à ses appels, Robert allait se décider à l'escalade d'une petite *loggia* formant balcon en retraite, qui pouvait du moins lui offrir un abri, quand, par bonheur, il fut sauvé d'une aussi grave atteinte à la légalité par un bruit intérieur qui l'avertissait à temps d'une rescousse :

— Attendez, Lambert; je viens! disait une voix jeune qui sonnait comme un timbre d'or.

(1) Voyez la *Revue* du 15 août.

Presque au même instant, des pas agiles se faisaient entendre, et brusquement, la porte s'ouvrait.

Une grande fillette, dont l'air de distinction révélait une demoiselle, parut sur le seuil :

— Ah! dit-elle, surprise à la vue d'un étranger, j'ai cru que c'était le facteur!..

— Non, mademoiselle! répondit naïvement Robert, un peu ébahi de son côté, et toujours sous la pluie.

— Oh! entrez vite tout de même, monsieur, vous laisserez passer l'ondée!.. Bien qu'il ne soit guère plus temps!.. ajouta-t-elle d'un ton très sérieux. « Vous avez l'air d'un fleuve mythologique, » comme dirait Ursule.

— Mlle Ursule me flatterait, mademoiselle, et je vous remercie bien de l'image, répliqua Robert en pénétrant dans un vestibule encombré qui dénonçait un logis non habité.

Devant un salut d'une correction qu'elle reconnut des plus mondaines, la jeune personne arrondit aussitôt une révérence du meilleur style.

Si jamais l'idée d'un Puck enjuponné pouvait venir à l'esprit, c'était bien en faveur de l'originale créature qui semblait là toute ravie, comme d'un événement majeur, du rôle hospitalier qui lui échéait tout à coup. Dix-sept ans, la mine éveillée, coiffée à la diable, ni laide ni jolie, mais un teint éblouissant, malgré le léger hâle du grand air. Elle en était à cette heure trouble d'une belle fin de croissance présageant déjà la jeune fille; mais, sous le déploiement des grâces fraîchement étudiées d'une éducation haute, on devinait encore en elle les fougues d'une enfant gâtée, se mêlant à des allures de distinction natives. Ses grands yeux bruns, hardis, avaient de vrais regards de page, qui contrastaient singulièrement avec l'affectation des airs de dame qu'elle ne pouvait manquer de prendre en pareille aventure.

Quoique d'un naturel peu timide, en présence de cette fillette, toute seule en cette maison, Robert demeura un instant embarrassé :

— Je suis confus, mademoiselle! reprit-il enfin, de me présenter à vous dans un aussi pitoyable état...

— Ce n'est pas votre faute, monsieur! répondit-elle du ton d'étiquette dont on reçoit une visite... Et si vous voulez bien entrer au salon pour y attendre la fin de cette bourrasque?..

— Vous êtes mille fois bonne! ajouta-t-il avec un nouveau salut, auquel elle répondit par un autre gracieux plongeon; puis il la suivit vers une grande porte à deux battans qu'elle ouvrit.

Comme ils allaient passer le seuil :

— Secouez-vous un peu !.. dit-elle.

Sur ce mot de situation, elle partit d'un éclat de rire.

Le salon, assez en désordre, mais gai comme un vrai salon de cottage, donnait en effet sur le parc. Un piano d'Érard, des divans de cuir ; çà et là, au hasard, sur le plancher couvert d'une natte de Manille, des piles de coussins à l'orientale, entassés dans les coins ; tout révélait le confort élégant d'un pavillon d'été laissé hors d'usage :

— Vous êtes chez M. l'amiral Berthier, monsieur ! dit la jeune personne, avec un petit ton d'emphase très certainement modulé pour éblouir du coup son hôte : asseyez-vous.

Et, sans la moindre malice, elle lui avança une chaise de canne à claire-voie rentrée du jardin.

— Je ne sais comment m'excuser de cette invasion, mademoiselle,.. répondit Guérin sans se départir des formes de la plus extrême discrétion.

Mais ce n'était point là le compte d'une curiosité de fille, la jeune personne le fit bien voir.

— Et moi, je suis Mlle Joconde Berthier, fille de l'amiral ! reprit-elle avec un certain sourire expressif, et en appuyant sur les mots de façon à ce que, cette fois, il fût impossible de ne point la comprendre.

Robert resta un peu surpris, au nom de cette jeune héroïne de trois ou quatre millions de dot que Rival lui avait signalée :

— Ah ! pardon, mademoiselle !.. répliqua-t-il vivement. J'oubliais de me présenter à vous : je m'appelle Robert Guérin.

— Ah !.. Et vous habitez les environs,.. monsieur ?..

— Non, mademoiselle, j'arrive de Paris, répondit Robert sans plus.

Il y eut encore un moment de silence, Mlle Joconde paraissant trouver son hôte un peu bien laconique. Elle fit quelques petits hem ! hem !..

Mais Robert n'ayant point sourcillé, elle parut prendre aussitôt son parti, et, poursuivant avec son plus grand ton :

— Ces sortes de bourrasques sont vraiment insupportables ! ajouta-t-elle comme si elle s'excusait d'un tort tout personnel. C'est le vent d'ouest qui s'abat, et s'engouffre dans notre bassin de la Loire, par suite de dépressions subites en mer... Mais cela dure peu, monsieur,.. surtout quand des dégagemens d'électricité se produisent en même temps, reprit-elle, ravie qu'un grand coup de tonnerre appuyât sa science de fille d'amiral.

— En effet, mademoiselle, la grêle a déjà cessé.

— Oh ! je ne dis point cela pour vous presser, monsieur !.. La pluie est encore forte... et je suis heureuse de vous offrir au moins

un couvert... Ursule et Marton sont là-haut, dans la bibliothèque, où nous sommes venues faire un peu de rangement... et oncle Michel est si désordonné que, je vous l'assure, ce n'est point un petit ouvrage que de classer sa collection...

— Ah!.. Monsieur votre oncle a une collection?.. répondit Robert, pour donner quelque réplique.

— Très belle!.. Des antiquités!.. — Et vous venez en Touraine, sans doute, monsieur, pour un simple voyage d'agrément?

— Non, mademoiselle, j'y viens pour affaires.

— Importantes?

— Très importantes!..

— Contez-moi ça!

Un peu déferré par cette curiosité étourdie, Robert voulut la payer en sa monnaie.

— Je viens pour un héritage, mademoiselle! répondit-il carrément.

A cette simple réponse Mlle Joconde se montra consternée :

— Ah! mon Dieu! dit-elle. Mais, alors, monsieur, vous allez trouver ma question extrêmement indiscrète... Je croyais que vous parliez, en touriste, de... quelque recherche dans les archives des vieux châteaux... et alors...

— Ne vous excusez pas, mademoiselle!.. C'est au contraire moi qui dois vous demander pardon... de m'être oublié à cette confidence d'un intérêt tout personnel.

— Mais pas du tout, pas du tout... c'est moi qui ai tort! exclama-t-elle dépitée.

— Mademoiselle, je vous assure que non!

— Je vous dis que si!.. Enfin, ça m'apprendra à être si curieuse!.. Qu'est-ce que vous allez penser maintenant?

La voyant presque sérieusement contristée, Robert s'empressa de protester à nouveau, par manière d'acquit, avec les formes d'une naturelle politesse qui rassura Mlle Joconde. Elle repartit, du reste, au sujet d'Ursule et de Marton qui faisaient du bruit sur leurs têtes... Il opinait du geste en silence :

— Avouez que vous me trouvez bavarde!.. dit-elle tout à coup en le regardant de ses grands yeux.

— Je trouve, mademoiselle, que vous me faites la grâce de me sauver l'embarras d'une indiscrétion... Sans vous j'étais noyé sur la route,.. mon héritage en poche! ajouta-t-il en riant.

— Un parent que vous aviez dans le pays?..

Amusé par cette nouvelle question hardie, Robert du coup ne fit ni une ni deux :

— Une grand'tante, mademoiselle, répondit-il. La baronne du Coudray. Elle est morte il y a trois mois...

— Tiens!.. la baronne du Coudray!..

— Vous la connaissiez, mademoiselle?..

— Oh! non!.. dit vivement Mlle Joconde, prenant soudain un petit ton de hauteur, comme si ce nom seul l'eût blessée.

Robert, à son tour, demeura un peu penaud, devinant qu'il s'était fourvoyé et qu'il tombait juste en plein sur quelque dissentiment de province :

— Pardon, mademoiselle!.. reprit-il en s'inclinant comme pour s'excuser d'une bévue.

Cette fois, ce fut Mlle Joconde qui vint à son aide.

— Oh! monsieur, les procès... et les procédés de Mme du Coudray tenaient à un état d'esprit dont la responsabilité ne saurait s'étendre jusqu'à vous,.. ajouta-t-elle avec une gravité bienveillante qu'elle estima du meilleur effet... Alors vous venez vous installer au château, avec les Boisdesnier?..

— Ma foi, je vous avoue que je ne sais absolument rien du tout! reprit Robert, comme s'il voulait bien vite décliner toute complicité avec ces Boisdesnier, que Mlle Joconde semblait tenir aussi en disgrâce. — Je suis parti ce matin de Paris, sur l'appel d'un notaire de Tours... que je ne connais pas, et je compte repartir demain.

— Ah!.. votre notaire est à Tours?..

— Oui, mademoiselle, seulement je suis adressé, ici, à un certain M. Sarrazin... que je ne connais pas davantage...

— Ce certain M. Sarrazin de Corbières, monsieur, c'est mon oncle!.. riposta Mlle Joconde avec un ton de majestueuse ironie... M. Michel Sarrazin, maire de Guitry-le-Grand, et membre du conseil général,.. ajouta-t-elle en appuyant sur les mots.

— Ah! pardon, mademoiselle!.. reprit vivement Robert, confus de s'être encore fourvoyé... j'ignorais... Je viens avec une lettre pour Monsieur votre oncle...

— Oh! mais alors, c'est différent, monsieur, s'écria Mlle Joconde, reprenant tout à coup ses formes amènes. Il fallait donc le dire en entrant... Seulement, vous vous êtes trompé en sonnant à ce pavillon, où s'installe parfois mon père, et qui n'est qu'une dépendance du château de La Baraque... dont l'entrée est au bout du mur du parc, au tournant de la route, à gauche.

— Mille remercîmens, mademoiselle, et mille excuses! dit Robert en se levant, la pluie ayant cessé.

— Où allez-vous?.. demanda-t-elle.

— Je vais longer le mur du parc,.. jusqu'au tournant,.. à gauche.

— Mais ce n'est pas la peine!.. Nous aurons plus court par la

charmille. Je m'en vais vous conduire. Venez par ici!.. ajouta-t-elle en ouvrant la porte qui donnait de plain pied sur le jardin.

Le temps s'était brusquement éclairci. Robert la suivit.

— Marton!.. Marton!.. cria Mlle Joconde.

A une fenêtre du premier étage, apparut aussitôt une paysanne d'une quarantaine d'années, qui resta la bouche ouverte d'étonnement, à la vue d'un étranger.

— Quien!.. d'où qui sort?.. dit-elle tout haut.

— C'est un monsieur de Paris, nourrice, qui vient voir oncle Michel!.. Je lui ai ouvert la petite porte... Dis à Ursule que je retourne au château pour l'y conduire...

— Eh bien! et ton ombrelle?.. dit Marton, qui tutoyait Mlle Joconde.

— C'est inutile, tu me la rapporteras!

— C'est ça!.. Toujours moi qui te la porte... Et puis, voyez un peu la frimousse noire que tu as!.. Quelle enfant!..

Mais Mlle Joconde était déjà partie sous les ombrages, sans plus de souci de sa frimousse... L'œil animé, la mine sérieuse, en personne très affairée de son rôle, dans cette fameuse question de l'héritage du Coudray, elle allait rare dare, d'un pas alerte, comme si elle eût craint que, en arrivant trop tard, les droits de l'héritier ne se trouvassent éventés. Sans désemparer, voyant que Robert n'était pas au courant des choses, elle s'étendit en renseignemens. Il apprenait que la fortune de sa grand'tante était estimée « comme une des très bonnes du pays... Cependant, les vignes jouxtant le Petit-Mulot étaient phylloxérées... » Elle lui donna quelques conseils... Quant au château, malgré ses grands airs, « c'était *une grande bringue de bâtisse*,.. vu l'état dans lequel l'avait laissé la comtesse depuis longtemps. »

Au bout d'une allée qui débouchait sur un fort beau jardin anglais, dont les massifs de lilas étaient fleuris, Robert Guérin aperçut La Baraque, joli manoir du XVIIe siècle, aux pierres enchâssées dans la brique, agrandi par des constructions récentes, avec un goût de style rare, mariant le confort moderne à la vieille architecture à clochetons. De vastes communs séparés témoignaient d'un somptueux train de maison.

Le jardin traversé, toujours presque courant, Mlle Joconde gravit les marches d'un perron; un vieux domestique en petite livrée s'y trouvait.

— Mon oncle?.. demanda-t-elle.

— M. Sarrazin est dans son cabinet, mademoiselle.

Elle repartit à travers plusieurs salons, Robert la suivant avec peine. Arrivée à une porte, elle l'ouvrit, entra comme une trombe :

— Mon oncle, M. Robert Guérin, l'héritier de la vieille du Coudray!.. dit-elle, presque essoufflée.

— Diantre! fillette, répondit l'oncle assis à son bureau, et qui se leva courtoisement pour recevoir le survenant.

M. Sarrazin était un homme d'environ soixante ans, fort grand, fort maigre, mais solide en charpente, et d'une vigueur peu commune, bien qu'il aimât à se déclarer lui-même « un ancien poitrinaire; » un peu voûté, comme s'il s'ennuyait trop haut dans les airs, il avait une tête expressive à traits heurtés, la barbe taillée en brosse, un front où se lisait l'énergie de la volonté; le tout avec le maintien calme et froid d'un homme qui ne laisse point l'imagination courir la pretantaine. A la vue de Robert arrivant par le parc, amené par Mlle Joconde, il ne se montra nullement étonné. Il le regarda un moment par-dessus de grandes lunettes rondes, qui semblaient n'être sur son nez que comme un vain ornement. Son examen achevé :

— Vous êtes M. Guérin?.. dit-il d'une voix vibrante, dont il paraissait étouffer le timbre par précaution.

— Oui, monsieur!.. Et Me Chevreau, un de vos amis, je crois, a bien voulu me donner une lettre de recommandation près de vous.

— Parfait!.. nous allons la lire.

La lettre parcourue, pendant que Mlle Joconde, toujours de plus en plus affairée, faisait asseoir Robert :

— Vous venez alors, monsieur, comme parent de Mme du Coudray, dit M. Sarrazin.

— Elle était la sœur de mon grand-père, monsieur, et par conséquent ma grand'tante, répondit Robert; mais je vous avoue, pour le reste, que je viens surtout parce qu'un notaire m'a fait chercher à Paris,.. car j'ignore absolument si j'ai le moindre droit à quelque héritage que ce soit, du côté de cette parente que je n'avais vue de ma vie.

— C'était une Guérin, comme vous, de son nom de fille, en tout cas, dit M. Sarrazin, ainsi qu'il résulte de son acte de décès, que j'ai fait dresser en ma qualité de maire... Vous êtes arrivé d'aujourd'hui?..

— Oui, monsieur, et, après m'être renseigné à l'*Hôtel du Cygne*, je suis tout de suite venu chez vous.

— Bon!.. vous avez bien fait!.. on va aller prendre vos bagages...

Joconde, ajouta-t-il, en s'adressant à sa nièce, dis à Jean-Louis d'atteler la carriole.

— Mais, monsieur, reprit Robert, je crains d'abuser...

— Parbleu! vous n'allez pas loger à l'hôtel, bien que celui de Bonneuil soit renommé!.. J'ai été l'ami du comte du Coudray, et vous êtes après tout son petit-neveu, quoique vous ne l'ayez pas connu... Demain je vous conduirai à Tours.

XIV.

Une heure après, Robert, confortablement installé dans une chambre tendue de perse rose, se livrait à ses réflexions; un peu surpris, peut-être, de se sentir plus distrait de ses cruelles épreuves qu'il ne l'eût attendu. L'étrange événement qui troublait sa douleur, bien que d'un ordre inférieur, éveillait vaguement en lui des pensées nuageuses à travers lesquelles, sans entrevoir une impossible consolation, il lui semblait du moins discerner l'avantage de pleurer le malheur de la vie dans un état d'aisance qui lui permettrait de se consacrer pleinement à son deuil. Bien que distrait aussi par les fusées de gammes de Mlle Joconde à son piano, qui montaient du salon jusqu'à lui, il ne pouvait se défendre de songer à cette conférence d'affaires où il devait se rendre le lendemain; et c'était avec une anxiété bizarre qu'il attendait le moment de connaître l'importance de ce legs, qui pouvait n'être, après tout, qu'un de ces souvenirs de famille qu'un sentiment de convenance défend de laisser égarer. Il se rappela que c'était précisément à cette vieille tante qu'il avait projeté de laisser, par testament, les quelques miniatures des siens qu'il possédait.

Le soir venu, Mlle Joconde se couchant à neuf heures, Robert Guérin se trouva seul avec son hôte, et put l'interroger enfin sur le côté de sa famille qu'il avouait ingénument ne point du tout connaître.

— Oh! répondit M. Sarrazin, en tirant une longue bouffée de sa pipe, bien que l'on ait fait beaucoup d'histoires, monsieur... sur la comtesse, autant que sur le comte... le secret de tout cela a toujours été, pour moi, tout aussi clair que le secret de Polichinelle!..

Et, sur ces mots, faisant une pause, il regarda Robert par-dessus ses lunettes, en homme qui se sent détenteur d'une importante vérité.

— La comtesse avait quinze ans de plus que son mari, monsieur!.. ajouta-t-il, en appuyant sur ces mots comme s'ils disaient tout!.. Quinze ans!.. Elle avait peu d'attraits... Et elle était fort tendre!..

Il s'arrêta encore, comme pour laisser à Robert le temps de sonder la profondeur de quelque gouffre.

— C'est effrayant! répondit Robert, ne pouvant s'empêcher de sourire.

M. Sarrazin continua.

— Quinze ans, monsieur!.. Étonnez-vous alors si, jeune encore, lorsque sa femme approchait déjà de la cinquantaine, Monsieur votre oncle contracta le goût des voyages!.. Il est resté absent vingt-deux ans; légitimant peut-être par là, je dois le dire, quelques mécontentemens de la comtesse, qui s'était alors établie à La Grange... Si elle en a témoigné quelque aigreur, jusqu'à dire de lui pis que prendre, il faut de l'indulgence, monsieur... Le comte s'est d'ailleurs montré parfait pour elle, en se décidant à un retour, ayant appris qu'elle était devenue paralysée... Une simple hémiplégie, dont elle resta boiteuse, et qui, du reste, n'avait nullement altéré son humeur toujours fort occupée de contestations et de procès. Elle en a eu quatorze, parmi lesquels cinq avec la commune,.. le dernier est encore pendant... et il la laissait parfaitement s'adonner à sa chicane... C'était un homme, monsieur... (j'entends monsieur votre oncle, et non point la comtesse) qui n'avait point son pareil, pour ce sens subtil de l'archéologie qui veut de profondes études; et c'était un savant de premier ordre; l'ouvrage qu'il a publié sur les briques de Ninive l'a placé au premier rang,.. et, quant à ses connaissances en esthétique générale, la collection étonnante qu'il avait su recueillir : livres rares, tableaux de maîtres, tapisseries, meubles et objets d'art de tous les temps,.. sa collection, dis-je, monsieur, avait certaines pièces dignes de Cluny ou du Louvre... Mais la satanée guerre est venue, monsieur; vous pensez s'il a fallu sauver tout cela des Prussiens... J'avais transporté ma collection à Paris pour la mettre en sûreté,.. il a fait comme moi... Malheureusement, la sienne n'est point revenue,.. ce que j'ai fort regretté... Il est mort avant la paix.

— Et ma tante?.. que devint-elle?..

— Madame votre tante, monsieur, a vécu jusqu'à quatre-vingt-onze ans. Et elle a eu cela d'admirable que, jusqu'à son dernier jour, elle a conservé toutes ses facultés... L'avant-veille de sa mort, elle battait le garde-champêtre... Ce qui m'avait obligé de lui dresser procès-verbal pour une action correctionnelle... Je dois ajouter, du reste, que le sieur Boisdesnier n'était peut-être pas tout à fait le modérateur qu'il lui fallait...

— Permettez encore une question à ma complète ignorance des choses... Qu'est-ce que le sieur Boisdesnier?..

— Oh! vous ferez sa connaissance, car il est établi au château avec sa dame et sa demoiselle!.. Le sieur de Boisdesnier, ancien consul, est un neveu du feu comte, qui avait fait de lui une manière de régisseur ou de fermier... à la suite de malheurs ;.. ce qui veut dire qu'il est ici depuis dix-sept ans... Homme fort capable

du reste, et d'un esprit délié... Un diable de mariage avec une actrice lui aurait fait perdre, dit-on, une position déjà en vue dans la diplomatie... Le tout, compliqué d'une sorte de naufrage d'une compagnie financière... On n'a jamais bien su !

Malgré lui, Robert devint un peu rêveur.

— Mais ce neveu, demanda-t-il, doit avoir des droits à la fortune de son oncle?

— Aucun, paraît-il! du moins d'après les actes qui sont aux mains de Me Poinsinet-Laroze, lequel a dû recourir à moi pour l'apposition des scellés. Tout porte à croire d'ailleurs que si, de ce côté du Coudray, il existait la moindre prétention admissible, il y a beau temps qu'elle serait produite... Cependant, ce n'est certes pas la volonté d'engager un procès qui leur manquera...

Il n'est rien tel que deux passions contraires pour varier les soucis. Robert s'étonna de se lever le lendemain dans un état de nervosité singulier, au milieu du calme des champs, se demandant ce qu'il venait faire en Touraine, sur la foi d'un notaire en quête d'un Guérin quelconque, qui lui permît d'instrumenter. Considérablement refroidi sur des chances d'héritage que le caractère de la défunte ne permettait plus d'admettre comme une juste réparation envers les siens, il réduisait sa démarche à une stupide corvée de dérangement, pour venir jouer à Tours le rôle toujours sot d'un de ces parens de comédie qui figurent les comparses... Et, à l'idée qu'une lettre de Christiane était peut-être arrivée chez lui, il pestait contre Rival, qui l'avait poussé à ce voyage... A neuf heures, M. Sarrazin rentrait de sa mairie.

— J'ai fait avertir M. Poinsinet, lui dit-il ; si vous voulez, nous ferons la course avant déjeuner.

Une calèche très bien tenue était attelée. Ils partirent.

XV.

Me Poinsinet-Laroze, notaire d'une partie de l'aristocratie du département, habitait à Tours une fort belle maison sur la place de l'Archevêché. Du premier regard, Robert devina une étude sérieuse; il en augura que son affaire serait vite expédiée et qu'il pourrait retourner à Paris le jour même.

Environ soixante ans, chauve, couperosé, l'air affable, une de ces bonhomies professionnelles qui attirent la confiance, tel était Me Poinsinet. Présentation faite par M. Sarrazin, qui semblait être là fort considéré, en quelques mots l'affaire fut posée.

— J'ai reçu, monsieur, tout à l'heure, la lettre de mon collègue,

Me Chevreau, dit le notaire. Il m'annonce, pour demain, les extraits de divers actes qu'il sait nous être nécessaires.

— C'est beaucoup de dérangement, monsieur, reprit Robert, désireux de marquer, du premier coup, une absence de prétentions qu'il estimait conforme à son détachement de la vie.

— En aucune façon, monsieur, reprit le notaire; il nous faut procéder à la levée des scellés et à l'inventaire...

— Mais, en vérité, monsieur, vous parlez comme si quelque testament en ma faveur me déclarait légataire universel, répliqua Robert d'un air sceptique.

— A vrai dire, ce document nous manque, mais nous avons mieux, en l'état, reprit le notaire souriant, puisque vous êtes héritier direct... Or, jusqu'à présent du moins, tout fait présumer que Mme la comtesse n'a laissé aucun acte de nature à régler ses dernières volontés... Elle était d'un caractère un peu entier, et les conseils n'étaient point toujours faciles... Quoi qu'il en soit, les formalités sont ici des plus élémentaires... Sauf, pourtant, le cas assez improbable où vous auriez fait le voyage pour me signer un acte de renonciation,.. ajouta-t-il en riant.

Pour le coup, Robert commençait à s'émouvoir.

— Est-il indiscret de vous demander quelques renseignemens, au préalable, sur cet héritage dont je ne sais rien?.. dit-il, d'un ton moins dégagé.

— Oh! il vaut qu'on se baisse pour le prendre!.. répondit plaisamment Me Poinsinet, en homme qui savait ménager ses effets... Et, bien que je ne sois plus dépositaire des titres, qui restaient dans ma caisse autrefois, et dont je demandai à être déchargé, au moment de la guerre, je puis vous donner une approximation du montant de cette succession, qui n'est en aucune façon compliquée, et qui consiste : 1° en la terre du Coudray, dont l'estimation est facile à établir, par suite d'une mise en vente qui avait été faite par Mme la comtesse, il y a deux ans, et qu'elle a ensuite retirée... Il y avait acquéreur à quatre cent quarante mille francs ; 2° en valeurs mobilières...

Ici, Me Poinsinet prit un temps comme pour présenter un bouquet.

— Item, en valeurs mobilières, répéta-t-il, deux inscriptions nominatives sur l'état 3 et 5 pour 100 ; l'une, de vingt-quatre mille francs, et l'autre, de quarante... En tout, soixante-quatre mille francs de rente, sans préjudice d'une cinquantaine d'actions du chemin de fer de Lyon et autres menues obligations... Le tout, au cours de ce jour, s'arrondirait, à mon estime, à la somme d'environ quinze cent mille francs... Seulement, monsieur, poursuivit le notaire avec un sou-

rire de plus en plus malin, remarquez bien que j'emploie ici un conditionnel, car pas mal d'années se sont écoulées, depuis le temps où j'étais dépositaire de ces titres... Mme la comtesse du Coudray ne passait pas pour prodigue... ainsi que M. Sarrazin pourrait vous le dire... Il en résulte... qu'il se peut encore qu'elle ait fait quelques économies... Et... alors...

Un bon gros rire couronna cette péroraison, après laquelle il ne restait plus qu'à s'entendre sur la marche des formalités légales.

— Je pense que vous allez vous installer à La Grange, dit Me Poinsinet, et que c'est là que j'enverrai pour vous faire signer les actes... Vous y serez, du reste, en famille, avec le baron de Boisdesnier, le propre neveu du feu comte.

— Mais,.. dit Robert, hésitant...

— Votre qualité d'héritier direct vous fait en quelque sorte une nécessité de ce séjour, reprit le notaire, d'autres compétiteurs vinssent-ils même à se présenter, porteurs d'un testament à ce jour ignoré, auquel cas vous devriez encore être présent, pour la levée des scellés. Après quoi, s'il y a lieu, le tribunal prononcera l'envoi en possession.

Robert Guérin sortit de l'étude étourdi, presque effaré de l'étonnante nouvelle que venait de lui annoncer Me Poinsinet-Laroze. Parti pour Tours par acquit de conscience, croyant tout au plus à quelque maigre legs, on lui parlait tout à coup d'un château, de terres, d'une fortune!..

Tout en revenant avec M. Sarrazin, comme ils arrivaient en haut d'une montée, il entendit ces mots :

— Tenez, vous voyez bien, là-bas, ce grand parc, avec ces bois qui le suivent?.. c'est Le Coudray, avec son château de La Grange.

— Eh! dit Robert, en riant, le domaine me semble plaisant.

Il fut alors question délibérément du parti à prendre pour lui.

— En tout cas, dit M. Sarrazin, il est toujours bon d'aller vous montrer aux Boisdesnier, ne fût-ce que pour affirmer votre présence dans le pays. Quoique le baron soit un finaud très retors, et très capable d'un mauvais tour, il lui faudra bien découvrir un peu son jeu devant votre démarche... Le tout est de savoir si quelque testament, qu'il connaîtrait, n'est pas caché quelque part.

— Mais, n'aurait-il pas déjà déclaré l'existence d'un tel document?

— Peuh! cela dépend des avantages particuliers qui s'y trouveraient pour lui!..

De retour à La Baraque, sous le coup d'un aussi vif saisissement,

Robert écrivit aussitôt à Rival, lui racontant tout; et, l'avertissant qu'il restait à Guitry, il le chargeait de lui envoyer ses lettres.

XVI.

— Voulez-vous que je fasse atteler le dogcart ?.. dit Sarrazin, le lendemain, comme Robert allait partir pour sa visite à *son* château.

— Mille remercîmens ! répondit Robert. Vous m'avez dit que ce n'est qu'à deux kilomètres. Ce sera une promenade.

— Je ne sais pas comment vous allez être reçu, ajouta le maire pour dernier mot. En tout cas, jouez serré !

Exactement renseigné par Mlle Joconde, qui abonda en indications précises, comme pour un voyage au long cours, il quitta La Baraque.

La route était charmante, par cette matinée de mai, et, au sortir du village, coupait à travers des futaies semées, çà et là, de clairières cultivées, les unes en pâturages, et les autres en blé ; des vaches, couchées dans l'herbe haute, ruminaient au soleil ; derrière les haies d'aubépines roses, des paysans, garçons et filles, travaillaient aux champs. Parisien dans les moelles, Robert ne put se défendre d'un souvenir des *Bucoliques*, et, non sans surprise, il s'aperçut que des bribes de beaux vers latins voltigeaient sur ses lèvres. Il songeait vaguement... En son rêve, la blonde Amaryllis ou l'espiègle Galatée prenait les traits de Christiane. Après tout, cette éclaircie dans sa destinée, qui lui venait par un si étrange coup du sort, modifiait déjà considérablement ses idées sur la *désespérance*. Les saines et vivifiantes odeurs de la campagne lui montaient au cerveau ; dans ce coin de Touraine, qu'il voyait pour la première fois, tout lui semblait familier. Après avoir traversé le village et s'être engagé dans un joli chemin couvert que lui avait indiqué Mlle Joconde, il atteignit un petit monticule, d'où il aperçut *son* château de La Grange, dont la masse imposante se détachait sur un fond de verdure touffue.

Chose bizarre, la première impression de Robert fut encore une sorte de pressentiment triste ; non que le site et la demeure eussent rien de sauvage, il s'en fallait du tout ; mais, soit retour inconscient aux habitudes de son scepticisme de parade, soit ce naturel sentiment de crainte et de défiance, qui se mêle aux bonheurs trop brusques, il lui sembla confusément qu'une ombre passait sur sa joie ; comme s'il eût deviné que ce domaine, qu'on affirmait être son bien sans conteste, eût dû lui être disputé.

Ce ne fut pourtant là qu'une passagère faiblesse ; quelque prévision d'ennuis que le notaire et M. Sarrazin lui eussent déjà annon-

cés, relativement aux Boisdesnier, fort de son titre, il était homme à mettre à la raison et à faire déguerpir ces gens de chez lui, s'il le fallait, par des procédés sommaires, une fois armé de ses droits. L'important, c'était de savoir tout d'abord avec certitude si, contrairement à l'opinion de Me Poinsinet, quelque testament encore ignoré n'allait pas être produit tout à coup par quelque dépositaire inconnu...

A la réflexion, cependant, Robert se rassura bientôt sur ces troublantes idées. Quelle apparence, en effet, que, pendant les trois mois de recherches qu'avait demandés la découverte d'un héritier pour une telle fortune, une compétition fût restée sous terre, sans apparaître au jour?

Tout en rêvant de la sorte, il était arrivé devant une grille monumentale, ouvragée, d'un assez beau style et flanquée d'une sorte de pavillon de suisse ou de portier. Une large avenue, où croissait sans façon l'herbe folle et la ronce, laissait voir le château... Un fil de fer pendait le long du pilier de droite, Robert le tira et fit tinter une cloche, dont le son fêlé lui sembla se perdre dans le vide, car rien ne bougea dans la superbe loge. Après avoir encore sonné trois ou quatre fois, il songeait déjà à chercher une autre entrée, quand il vit enfin une vieille paysanne déboucher dans l'allée, un sarcloir à la main.

— Eh bien! pourquoi que vous tirez la cloche? lui demanda-t-elle tranquillement, à travers la grille.

— Pour que vous m'ouvriez, répondit Robert.

— Mais faudrait la clé, répliqua la vieille d'un air ébahi.

— Par où entre-t-on alors?..

— Pardi! par le démoli du mur,.. qui est là-bas, au bout de la sente, donc!.. Allez par là, devant vous.

Le « démoli du mur, » que Robert trouva, suppléait, en effet, à toute vanité d'un service de concierge. Les ornières creusées à travers cette ouverture témoignaient que des charrettes mêmes y passaient. Ce fait d'entrer chez lui par la brèche lui parut d'un bon augure. Il s'engagea sous le couvert, en plein fourré, suivant un sentier de rencontre qui coupait droit vers le château. Un loriot qui chantait sembla le saluer au passage.

Le sentier aboutissait, au découvert, sur une immense pelouse inculte, en avant du château. De chaque côté, une grande pièce d'eau à margelle de pierre. Vu dans son ensemble, en dépit du mot de Mlle Joconde, qui l'avait appelé *une grande bringue de bâtisse*, le manoir n'était point sans avoir un certain air seigneurial d'un assez bel effet, bien que presque toutes les persiennes en fussent fermées, comme dans une résidence abandonnée. Le style

Louis XIV, un peu guindé, y régnait dans son plein; les très hautes fenêtres à petits carreaux du rez-de-chaussée, le péristyle à double révolution très large, et à balustre de marbre, où l'on accédait par quelques marches un peu verdies, tout y était empreint de la majestueuse grandeur du temps.

Devant la solitude de cette demeure fermée, qui n'était point sans quelque ressemblance avec le château de *la Belle au bois dormant*, Robert, encore une fois, dut chercher une entrée. Comme il tournait l'angle de l'aile droite, il aperçut une habitante du lieu rentrant par une porte de plain-pied. Elle s'arrêta presque saisie en le voyant.

Grande, brune, d'assez jolis traits, un peu froids par trop de régularité peut-être, la jeune personne semblait avoir environ vingt-deux ans. Négligée de toilette, ébouriffée de cheveux, l'entre-bâillement de son corsage laissait voir un peu de sa poitrine blanche; du premier regard, on devinait en elle le manque de soins.

A la vue de Robert Guérin, tout poudreux de sa route, elle prit un air de dédain.

— Que demandez-vous ? dit-elle.

— Je demande M. de Boisdesnier, répondit Robert avec un salut.

Elle l'examina un instant, et parut réfléchir à un moyen de l'évincer.

— Veuillez lui faire dire que je viens de la part de M. Poinsinet-Laroze, mademoiselle, ajouta-t-il, peu flatté de l'accueil.

— Entrez ici, alors ! dit-elle en l'introduisant dans une grande pièce assez mal tenue.

Puis, sans un seul mot, elle ressortit; et presque aussitôt, du vestibule au premier étage, Robert entendit ce colloque :

— Papa, on te demande.

— Qui ça?.. répondit une voix assez rogue.

— Je ne sais pas !.. Probablement un clerc du notaire de Tours.

— Encore !.. Qu'est-ce qu'il me veut?..

— Il ne l'a pas dit.

— Que le diable l'emporte !.. Enfin, je descends.

La jeune personne rentra.

— Attendez !.. dit-elle à Robert, en prenant un ouvrage et s'installant près de la fenêtre, sans plus s'occuper de lui.

Il attendit, examinant autour de lui un ameublement empire; une table ronde à pieds de sphinx, de vieux fauteuils en velours d'Utrecht, qui lui firent mal augurer du reste du logis.

Au bout de quelques minutes, M. de Boisdesnier parut. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, de taille moyenne, mais d'une

obésité plantureuse qui lui donnait un fort grand air d'importance. Mal boutonné dans des habits sales et pleins de taches, l'abandon de sa tenue contrastait avec des formes où se devinait l'homme du monde.

— Qu'est-ce que vous voulez? demanda-t-il de haut à Robert, d'une voix de basse profonde, avec le salut protecteur et débonnaire des gens ayant pratiqué l'autorité.

— Oh! peu de chose, monsieur, répondit Robert Guérin, passablement agacé; et, voulant d'un coup planter son pavillon: Je viens tout uniment voir ce château, qui, pour l'instant, est à moi.

— A vous?.. Comment ça?..

— En ma simple qualité d'héritier de ma tante, monsieur!.. Mon nom est Robert Guérin.

— Robert Guérin!.. s'écria le baron, dont le visage s'éclaira tout à coup d'une joie pure, mais il fallait donc le dire tout de suite, *cousin*,.. car nous sommes cousins par alliance... en attendant que nous le soyons par élection... Mélie, embrasse-le vite et appelle ta mère, qui va être ravie.

Mlle Mélie, ne se le faisant pas dire deux fois, embrassa son cousin avec une effusion tranquille, et sortit sans se presser.

— Mais entrez donc au salon! reprit Boisdesnier. J'espère que vous n'avez point déjeuné... Et d'ailleurs, nous vous tenons! ajouta-t-il avec rondeur.

La baronne, beauté mûre, grande et maigre, arrivant amenée par sa fille, et dans un négligé qui ne le cédait en rien à celui du baron, les effusions reprirent.

Robert était trop versé dans le répertoire classique pour être dupe de la scène banale des démonstrations, entre héritiers, dont il était l'objet et qu'il acceptait en bon jeune homme. Cédant sans y tâcher à cet instinct de la charge, acquis à l'école et perfectionné dans la vie d'atelier, il renchérit bonnement sur les transports de joie, comme s'offrant à lui-même un plaisir de mystification là où les gens croyaient le berner... Mais il arriva que, de son côté, il força sans doute aussi un peu la note, car il s'aperçut que le baron perspicace coupa court, tout à coup, comme à un jeu mal préparé, en homme qui n'hésitait pas à reconnaître l'effet d'une fausse manœuvre.

— Allons! allons! les femmes, dit-il, assez de bavardages et de gentillesses!.. Le cousin n'a pas déjeuné. En attendant, il va voir mes volatiles, ajouta-t-il.

Il fit entrer Robert dans une sorte de serre, où trois ou quatre immenses volières, toutes pleines d'un pêle-mêle d'oiseaux, communs ou exotiques, étaient posées sur des tréteaux.

— Je vous présente mon monde et mes amis, cousin!.. dit le baron, enchanté comme si la visite de son hôte n'eût eu d'autre but que le plaisir de faire sa connaissance.

Une demi-heure après, dans la salle à manger, les fenêtres ouvertes, Robert Guérin était assis entre ses *deux cousines*, métamorphosées toutes deux et vêtues de toilettes qui, pour n'être point du matin, n'en étaient que plus avantageuses pour leurs charmes. Une forte odeur de poudre de riz s'exhalait à la ronde, et se mêlait aux parfums champêtres, mitigés par le fumet d'oignons d'une omelette au lard dénonçant la saine habitude des goûts simples et rustiques. Du premier coup d'œil, Robert comprit que le mot d'ordre, dans le train et la marche de sa réception, avait été changé. Il en conclut avec une intime satisfaction qu'on ne le considérait déjà plus comme un naïf. Le moment du repas étant surtout propice aux causeries d'escarmouches, il lui fut aisé de s'apercevoir que, cette fois, le baron le tâtait du fer avant d'engager un autre jeu, et il s'y prêta de la meilleure grâce, tout en madrigalisant avec la baronne, qui lui parut tout de suite de première force sur ce terrain, malgré bon nombre de printemps assez marqués, qu'elle semblait porter avec un rare courage, et certains airs de grande coquette experte par d'anciens succès de théâtre. Le demi-décolletage de sa toilette laissait voir une naissance d'épaules pointues. Posant sa voix dans des inflexions habilement variées, vibrant avec une perfection classique, tout en badinant du geste avec sa fourchette comme avec l'éventail de Célimène, elle mêlait les grandes attitudes au laisser-aller familial. Un quart d'heure ne s'était point écoulé que, ni plus ni moins que dans une de ses pièces du Gymnase, elle avait répété plusieurs fois à Robert qu'elle était *une femme comme il faut*.

Mlle Mélie Boisdesnier, robe blanche, ruban de deuil, bouquet au corsage, et tout en sourires pour son nouveau cousin, ressemblait étonnamment à sa mère et vibrait comme elle en parlant. Amples et jeunes, les appas de ses vingt-deux ans protestaient peut-être un peu, cependant, contre le maintien d'ingénue qu'elle croyait devoir observer, en sa qualité de *demoiselle du monde*. Présidant ce déjeuner de famille en fête, M. de Boisdesnier trônait en patriarche, heureux des abandons de sa femme et de sa fille, qu'il couvait d'un œil paternel et ému. Cependant, deux ou trois fois, à certain regard coupant, à certain geste net, faisant rentrer son monde dans l'ordre, Robert comprit que le cousin était un de ces débonnaires avec lesquels on ne badine pas.

Tout en répondant aux attentions de la baronne, il continuait d'observer.

Frisant la cinquantaine, M. de Boisdesnier était en tout un homme

de belle prestance. Il avait surtout pour lui un air d'aisance parfaite, qui révélait du premier coup ce fond d'éducation fine et parachevée, qui subsiste toujours, même en dépit des malheurs, chez les grands déclassés, et reparaît d'instinct au premier appel de l'occasion. Sa voix mâle prenait des inflexions caressantes et douces, et il s'énonçait avec une facilité rare. Le geste onctueux d'un évêque en train de gaîté; son regard, souriant comme son visage, semblait tomber de haut sur les ébats de *ses femmes*, en même temps que sur ses oiseaux, qu'il excitait, par-ci par-là, entre temps, d'un petit susurrement des lèvres figurant le bruit d'un baiser. Tout en se laissant servir avec des façons de satrape, il tapotait la joue de la baronne, qu'il appelait : « belle enfant, » ou, de la main, lissait les cheveux de sa fille, qu'il appelait : « sa petite louve. »

Au courant de la causerie, il fut question, en passant, de l'affaire qui amenait cette bonne visite du cousin à La Grange.

— Je présume que vous allez vous installer tout de suite ici, dit-il d'un ton sérieux et paterne d'homme d'affaires; vous y serez plus à portée des notaires et des gens de loi.

Ce conseil lui était donné avec tant de franchise, et avec un accent si désintéressé, que Robert en fut presque surpris.

— Je ne sais guère encore combien de jours je pourrai m'absenter de Paris,.. répondit-il.

Quoi qu'il en fût, les attentions de la baronne et de Mlle Mélie semblaient si naturelles et faisaient glisser les préventions de Robert sur une pente si douce que, à la fin du déjeuner, une charmante familiarité de parenté s'était sans peine établie.

XVII.

Après le café, Mlle Mélie proposa de faire visiter le parc *au cousin*; mais la baronne, vu l'heure un peu chaude, aima mieux lui montrer d'abord le château.

— Nous allons commencer par les appartemens du premier, dit-elle; le cousin choisira tout de suite son installation.

On se mit en marche et l'on gravit le grand escalier, d'un aspect presque grandiose, aboutissant au premier étage à un palier central sur lequel s'ouvraient, à droite et à gauche, les longs corridors de chaque aile du logis. Au milieu du palier, elle ouvrit une porte.

— Voici le grand appartement qu'habitait notre pauvre tante, dit la baronne avec un soupir de mélancolie, et c'est ici que vous serez le mieux.

— Oh! non! mon cousin, vous serez bien plus gaîment dans celui de mon oncle, reprit Mlle Mélie.

— Tu ne sais pas ce que tu dis! ajouta la mère.

Et une discussion s'engagea, tout en voyageant de pièce en pièce, avec les explications sur chacune.

L'impression qu'éprouvait Robert Guérin était que, malgré quelques belles boiseries, le grand appartement de sa tante était un peu bien vide et délabré, comme si quelque lent déménagement s'était accompli dans ce logement d'avare, où l'odeur du sucre qu'on venait d'y brûler se mêlait à l'odeur du renfermé. Une douzaine d'autres chambres visitées, toutes dans le même état de demi-abandon, on arriva à l'aile gauche, autrefois habitée par le comte. Là, Robert respira, enfin rasséréné en entrant dans une belle salle en forme de rotonde, qui semblait avoir servi de cabinet de travail et de bibliothèque. Les boiseries, que l'on devinait rapportées, étaient surtout fort belles. — Quatre dessus de portes, que son flair d'artiste lui fit reconnaître pour des Chardin, étaient si merveilleusement ajustés qu'on les eût dit peints sur place, n'eût été que l'un d'eux, de forme ovale, révélait qu'il avait manqué là un pendant. Sauf quelques panneaux nus, vides sans doute de meubles enlevés, la vaste pièce était encore suffisamment garnie. Aux grands corps de bibliothèques en acajou, à des vitrines absolument vides, on devinait l'ancien aménagement du collectionneur et du bibliophile. Sur un des rayons pourtant, une centaine d'in-18 brochés, en assez mauvais état, tous romans modernes et courant en désordre les uns après les autres, attestaient que la baronne avait aussi le goût de la lecture. Quelques titres assez raides ressortaient çà et là. Une jolie chambre à coucher attenait à ce salon. Mais, là encore, on ressentait cette impression du vide. Les murailles salies gardaient les traces d'anciennes tentures enlevées; l'ameublement disparate de noyer, de palissandre ou d'acajou, ne semblait là que pour remplir l'espace au hasard de l'arrangement; sous un grand baldaquin, où ne restait que le dessous de toile grise, un lit trop petit et trop bas pour les proportions de la pièce.

— Tout ça cloche un peu, n'est-ce pas? dit Mme de Boisdesnier, devinant l'étonnement de Robert. Il faut vous dire que notre oncle avait un tas de belles choses qui meublaient bien autrement tout le château... Mais, malheureusement, ajouta-t-elle avec un soupir, il a fait tout enlever!..

La visite achevée, on redescendit. Puis, lorsqu'elles eurent ramené Robert à la porte du salon, ses cousines le laissèrent. Il retrouva M. de Boisdesnier devant deux autres cages, et il fut accueilli par ces mots :

— Eh bien! cousin, mes deux trésors vous ont promené dans votre demeure... Êtes-vous content, et avez-vous jeté votre dévolu pour nous rester dès aujourd'hui?..

Décidément revenu de toutes les préventions qui, tout d'abord, l'avaient assailli contre sa nouvelle famille, Robert songea pourtant qu'une entente préalable avec Me Poinsinet devait précéder son installation. Il déclina donc l'offre trop prompte du complaisant cousin, du moins pour ce jour, « l'hospitalité de M. Sarrazin ayant été acceptée par lui. »

— Ah! vous êtes chez ce vieux fou?.. dit le baron avec un ton dédaigneux.

A l'inflexion, cependant, Robert crut deviner une contrariété. Surpris, depuis son arrivée, de l'extrême facilité des Boisdesnier à venir au-devant de ses droits sans le moindre contrôle, il pressentit nettement que le tête-à-tête où il se voyait enfin amené devait avoir un tout autre but que d'ébaucher son instruction sur l'élevage des fauvettes et des bengalis... L'entretien, en effet, bifurqua sans préparation aucune.

— A propos, dit tout à coup en riant le baron et en regardant Robert avec son air de patriarche, vous savez que je suis votre régisseur et votre fermier?..

— Ah! répliqua Robert, sans manifester rien de son sentiment sur cette heureuse nouvelle.

— J'ai même encore huit ans de bail,.. pour la ferme s'entend!.. reprit M. de Boisdesnier de sa belle voix profonde; car, pour cette fonction de régisseur, que l'âge de notre pauvre tante exigeait que je tinsse auprès d'elle, il va sans dire que je la résigne... ou que je la résignerai entre vos mains du jour où je vous aurai mis au courant des choses. — Ce qui ne sera pas difficile ni d'un long apprentissage, ajouta-t-il gaîment.

— Ah!.. fit encore Robert, un peu sur la défensive.

— Du moins pour ces dernières années, continua le baron; car tout le monde sait que la bonne comtesse, qui, toute sa vie, s'est toujours distinguée par son humeur passablement têtue, était devenue, dans ses vieux jours, la plus incroyable cachottière qui ait jamais enfoui des sous dans ses vieux bas.

— M. Poinsinet a du moins un relevé des valeurs autrefois déposées chez lui?.. hasarda Robert naïvement.

— Ah ben oui!.. comme disent nos paysans, reprit M. de Boisdesnier, tout occupé de ses cages; là-dessus, le père Poinsinet en sait tout autant que mes ânes, par révérence parler,.. car la vieille lui en aurait aisément remontré pour le placement de ses fonds!.. Depuis le retrait de ses titres, elle a fameusement manœuvré, et je crois que vous aurez plus d'une jolie surprise...

— Était-elle vraiment si avare?.. demanda Robert, comme pour défendre la défunte par un généreux acquit de conscience.

— Oh! du temps de mon brave oncle, le seul qui sut jamais la mater, nous l'appelions *la mère Mirouet!*.. Vous avez lu Balzac?.. — Tenez, ajouta-t-il, sans plus de transition, vous voyez bien ce petit gris-là, avec ses bouts d'ailes roses?.. c'est le plus mauvais petit drôle de toutes mes volières... Je l'appelle Gavroche,.. à cause de ses nombreux méfaits,.. et il n'a pas volé son nom. Ainsi, regardez-le bien, il a l'air d'un gentil friquet, tout innocemment occupé à affûter son bec, comme vous et moi pourrions le faire... Eh bien! il guigne de l'œil ce couple de bouvreuils, mariés d'hier, et qui rêve à l'écart, pour lui jouer un mauvais tour... Là!.. qu'est-ce que je vous disais?.. Voilà Colombine dans la baignoire!..

XVIII.

Lorsque, de retour à La Baraque, Robert eut tout raconté à son hôte de l'accueil empressé de la tribu des Boisdesnier, M. Sarrazin resta un instant pensif, le contemplant par-dessus ses lunettes.

— Depuis deux jours que je vous connais, dit-il enfin, vous m'inspirez beaucoup de sympathie. Vous êtes jeune et bon garçon, malgré le mal que vous vous donnez pour ne pas le paraître... Aussi, mon cher monsieur, n'hésité-je point à vous dire que je serais tout à fait charmé de vous garder chez moi... Mais, écoutez-moi bien...

Ici, il leva un doigt à côté de sa joue, exactement à la hauteur de son œil :

— Je croirais prendre à rebours les lois de l'hospitalité, dit-il, si je ne vous engageais pas à vous installer, dès demain, au Coudray.

— Ah! dit Robert, vous pensez?..

— Vous ne vous ennuierez pas trop, du reste... M. de Boisdesnier est un homme... remarquable par l'étendue de ses connaissances. L'agrément de votre compagnie le retiendra sans doute au château. Vous aurez alors occasion,.. hem!.. ou le hasard l'amènera peut-être, à vous parler de la collection de M. votre oncle,.. qu'il serait regrettable,.. hem!.. de laisser disperser...

— Mais, depuis sa mort, ne pensez-vous pas qu'elle a pu être vendue?..

— Hem!.. Oh! non, monsieur, répondit Sarrazin, des objets de ce prix-là,.. hem!.. ne se vendent pas chat en poche... La vente aurait fait du bruit; car, n'en dites rien à personne, je l'estimais, moi, à plusieurs millions.

Cette fois, c'était renversant.

Mais, à la façon discrète dont ces choses étaient dites, Robert comprit que M. Sarrazin n'énonçait que ce qu'il voulait énoncer, et

qu'il y aurait un manque de tact à l'interroger plus longuement. L'arrivée de Mlle Joconde, portant dans ses bras une chevrette, interrompit d'ailleurs l'entretien.

— Oncle, voilà Jeannette, pour que tu examines sa patte, dit-elle d'un air très animé ; figure-toi qu'elle boite affreusement.

Marton survint avec Mlle Ursule, la gouvernante, assez belle jeune femme d'environ trente-cinq ans, dont les façons révélaient une personne bien née. M. Sarrazin examina la patte à Jeannette. C'était une grosse épine.

La révélation de M. Sarrazin avait jeté Robert presque dans l'effarement. Si, jusqu'alors, ses espérances d'héritage étaient restées dans le vague, il fut bien forcé, ce soir-là, de faire faux bond à son pessimisme pour songer à la réalité du fait. Naturellement craintif à l'endroit des affaires, il s'était attendu à des éventualités de testament, à quelque legs, peut-être douteux, à disputer dans des procès contre des compétiteurs avides... Et voilà que, en deux jours, il découvrait qu'il s'agissait d'une fortune! Il tombait du premier coup sur un notaire qui lui démontrait l'entière validité de son titre de parent, sans même admettre la possibilité d'une conteste... Les Boisdesnier eux-mêmes, qui certes avaient dû travailler la matière et définir leurs droits, lui mettaient en main la clé du château...

Remonté dans sa chambre, sous le coup de la dernière confidence de son hôte, et seul avec ses pensées de derrière la tête, il eut peine à ne pas éclater de la joie qui le gonflait... Christiane!..

Christiane était à lui, cette fois! — Quelle existence il pouvait lui promettre!.. De quelle surprise il allait l'éblouir!

Tout d'abord, il fallait avertir Rival de la prolongation de son séjour. Oublieux de toute pose, il s'épancha, au courant de la plume, en huit pages d'une lettre folle, annonçant la découverte de son Pactole, racontant son arrivée, son château, M. Sarrazin et le notaire... Mais, par-dessus tout, il demandait des lettres, des nouvelles de Christiane et le *Times*.

XIX.

Dès le surlendemain, après consultation avec Me Poinsinet, Robert Guérin quittait La Baraque pour aller s'établir au Coudray. Son arrivée, préalablement annoncée, tourna cette fois en fête, tous les Boisdesnier en toilette.

— J'aurais bien mis vos gardes-chasses sur pied, lui dit en riant le baron ; mais l'un marie sa fille à l'autre, justement ce matin!

L'ancien appartement du comte, soigneusement épousseté, avait été fleuri comme un reposoir.

— C'est cette folle de Mélie, qui, depuis ce matin, ravage tous les parterres!.. dit en vibrant la baronne.

Mlle Mélie ne paraissait se prêter, pourtant, que d'une façon tiède au ravissement général, et il sembla vaguement à Robert que son enthousiasme, à elle, en tout cas, ne battait que d'une aile.

— Ma cousine Mélie me rend confus par une attention aussi gracieuse, dit-il poliment.

— Oh! le jardinier a tout fait, répondit-elle avec un sourire nonchalant.

Un regard du baron la fusilla presque.

— Quelle enfant, avec ses reparties d'innocente!.. ajouta-t-il de son air paterne d'évêque en tournée; la voilà toute confuse d'avoir pensé à son cousin!.. Allons, mes anges, laissons-le reprendre pied... Nous avons le temps de nous revoir au déjeuner.

Sur cet ordre, tout le monde se défila.

Demeuré seul, Robert eut un soupir de joie. Il tira de sa poche un journal qui venait de lui arriver par la poste, accompagné d'une lettre de Rival, comme il quittait La Baraque... C'était le *Times!..* Il l'ouvrit et courut vite à une des seize pages, qui était cornée. Ses yeux tombèrent sur cette rubrique : *Grand festival de Cristal Palace...* Bien qu'il eût déjà dévoré l'article dans la voiture, il se redonna ce bonheur de repasser par toutes les émotions déjà ressenties, de repaître ses yeux de ce récit d'un triomphe de Christiane, qui touchait aux étoiles. C'était un de ces dithyrambes à sensation, une de ces bonnes fortunes de chroniqueur et de critique qui vont aux nues. Talent magistral, grâce, beauté, tout d'elle avait saisi ce peuple froid et fantasque dans ses goûts. Sa nationalité de Suédoise lui avait naturellement fait donner d'emblée le surnom de sœur de Jenny Lind... Le romanesque même de sa vie, la célébrité de sa mère, et... (Robert ne put s'empêcher d'en sourire en jetant un regard sur son superbe parc...), et, jusqu'à cette étrange nouvelle, déjà ébruitée, d'un mariage princier...

La cloche du déjeuner vint le tirer de son extase; il descendit. Les Boisdesnier l'attendaient au salon; et, comme si désormais on lui remettait le pouvoir et le soin de faire les honneurs de La Grange, la baronne prit son bras pour passer à la grande salle à manger d'apparat. Un petit bouquet de jasmin ornant un couvert, il s'y assit machinalement, se laissant conduire, et s'aperçut alors qu'il se trouvait à la place du maître, comme s'il recevait des hôtes. Mlle Mélie en face de lui, le baron et la baronne à ses côtés.

— Enfin! vous voilà installé, cousin, dit M. Boisdesnier d'un ton

cordial et pompeux à la fois. Il va sans dire, n'est-ce pas, que vous donnerez vous-même vos ordres, à partir de demain, pour l'arrangement de votre train?.. Mon principe est : Chacun chez soi!.. Nous sommes d'ailleurs vos voisins dans notre aile, et nous serons toujours ravis de vous y voir recourir à nous... Mes femmes vous seront utiles, du reste,.. encore pendant les premiers temps... Mais il est bien entendu, n'est-ce pas?.. que vous vivez à votre guise; les habitudes sont prises, et nous étions des semaines sans voir notre tante. Moi, j'ai mon travail : la surveillance à donner à ma ferme...

— Je travaille aussi beaucoup, répondit Robert, particulièrement enchanté de ces arrangemens qui venaient au-devant de ses vœux.

— Bah!.. laissez-le dire, Robert... reprit la baronne en s'éventant : les soins d'une mère, d'une sœur, ajouta-t-elle en regardant sa fille, ne vous manqueront pas, pour ne pas se laisser voir,.. et quand même vous ne les demanderiez pas!..

Il sembla à Robert que les regards de Mlle Mélie appuyaient le discours de sa mère avec une aimable ardeur, sans pourtant qu'elle jugeât nécessaire de se mettre en plus de frais.

— Moi, je suis un bon patriarche, dit le baron en riant; mais, si vous voulez écouter un conseil, cousin, méfiez-vous!.. ou elles vous enlaceront dans toutes leurs manigances!.. Ne laissez pas faire de vous, comme de moi, un misérable esclave du bonheur,.. le pire des états pour un homme.

— Adhémar!.. exclama la baronne en minaudant, tu dis là des folies!.. N'en croyez rien, cousin, mon mari est le plus affreux tyran pour ma fille et pour moi...

Le déjeuner fut charmant; gagné par le courant familial, et, de plus en plus convaincu de l'effacement de ce terrible Boisdesnier, qu'il avait cru trouver en travers de sa route, Robert s'abandonnait à l'étonnante ivresse de son rôle de châtelain. Avec la prévoyance d'une mère, la baronne avertit le cousin qu'elle avait pourvu à son service « en se privant d'une très bonne cuisinière, qu'elle reprendrait dès qu'il aurait monté sa maison. » Un jeune garçon, domestique et cocher, qui soignait les deux chevaux, lui restait aussi comme valet de chambre.

XX.

Château de la Grange.

« Je suis installé sur mes terres, cher Rival, de par ordonnance rendue, et sur l'avis conforme de Me Poinsinet; ce qui, je le pré-

sume, va singulièrement me poser à tes yeux. La levée des scellés aura lieu dans la huitaine... Après quoi, j'arrive à Paris.

« L'état de mon âme, tu le comprends!.. J'ai écrit à Christiane... Toute ma vie est suspendue à la lettre que j'attends d'elle... Je ne lui ai point tout dit, tu le penses, en lui laissant pourtant prévoir le coup de fortune possible d'un héritage. Mais je n'en parle qu'avec des réticences de nature à lui sauver le chagrin d'une déception. Après mes torts, d'ailleurs, lui crier brutalement : « Je suis riche!.. » ce serait offenser nos deux cœurs. Le malentendu a été déjà si triste entre nous!.. En m'ordonnant de vivre, en pardonnant un stupide délire, elle m'a rendu l'estime de moi-même. Je lui explique mon séjour en Touraine, en lui annonçant incidemment l'appel d'un notaire, pour régler quelque affaire. Ne lui en écris rien de plus. Sa dernière lettre, où je la retrouve avec tout son cœur, m'a rendu le courage. « Elle espère, me dit-elle, avancer son retour...» N'est-ce pas me dire qu'elle m'aime et qu'elle est revenue d'un fol égarement?.. Quant à mes projets, inutile de te dire que je me marie!.. tes objections, si sensées qu'elles eussent pu paraître autrefois, se retournant désormais contre toi... Riche, j'épouse une artiste, ni plus ni moins que si j'étais un de ces princes régnans, archiducs ou margraves, à qui il te plaît de réserver ce privilège excentrique « de s'allier aux étoiles. » Le préjugé vulgaire résultant de nos mœurs sur les mariages de théâtre n'a cours qu'en raison du degré de talent; j'ajouterai, si tu veux, du degré d'éducation, de respectabilité ou de tenue qui fait qu'une actrice est du monde, ou n'en est pas. La Malibran, la Sontag, la Hunger et tant d'autres ont su rester plus grandes dames que telles marquises ou comtesses authentiques que tu connais bien, et dont les maris font rire... Étrangère, Christiane est de sang noble par la famille de son père; il serait bizarre que la seule gloire d'être une grande chanteuse l'eût fait déroger, et constituât une mésalliance pour moi.

« Je t'entends, tu vas dire encore que, raisonnant ma folie, je m'étourdis sur les mille dangers de ce que tu appelles l'*existence des coulisses* et surtout sur les misères de ce rôle ridicule d'époux d'une diva... Tout beau, mon cher!.. Ascendant de fortune à part, je suis homme à défendre mon nom, ma dignité, ma gloriole, si tu veux, en apportant au ménage un appoint de valeur personnelle suffisant à n'être point perdu dans les jupes de ma femme, et à me faire connaître autrement qu'en mari piteux d'une étoile!.. Littérateur et cantatrice, il y a là comme les deux doigts de la main. La réelle folie, c'est précisément d'empêtrer l'un ou l'autre dans le lien bête et la vie plate du prosaïsme. A ces beaux hyménées des muses il faut l'espace, le ciel, l'essor à deux dans les régions de l'art et du

rêve... Que, au cours du voyage, quelque coup de vent casse des ailes, verras-tu là un accident que ne puisse t'offrir tout simple ménage d'ici-bas, butant sur le chemin communal des sots?.. Qu'un homme de talent ou de génie dégringole des hauteurs d'une passion d'artiste ou de poète et s'y brise,.. qu'une actrice mariée, en ses instincts de sauteuse, devienne drôlesse et prenne des tas d'amans, y a-t-il là plus qu'une de ces chutes communes à tous les mondes?.. Les hasards de l'amour ne sont-ils pas les mêmes pour tous?.. Si le théâtre est un écueil, ce n'est que pour les *cabotines*; une grande artiste y sait rester digne en quelque condition qu'elle vive, tu le sais aussi bien que moi.

« Mes affaires prennent tournure et suivent leur cours légal. Mes préventions contre les Boisdesnier sont naturellement tombées d'elles-mêmes ; et je dois dire que, devant leur discrétion plus que marquée, dans des relations forcées que j'avais d'abord redoutées, je suis maintenant revenu sur leur compte, car, en trois jours, j'ai à peine aperçu Mlle Mélie. Confinés dans leur aile, ils y sont comme terrés... Cependant, je ne me dissimule pas que je puis avoir grand besoin du *cousin* pour bien des renseignemens que lui seul peut donner sur la fameuse collection, et sur ce que Me Poinsinet appelle en tourangeau les *caches* mystérieuses de ma tante. Elle a dû, dit-on, entasser des écus dans toute sorte de coins, depuis le temps où elle a supprimé brusquement le train que le comte entretenait malgré elle.

« Il y a surtout, sous scellés, certaine caisse de fer qui doit recéler tout le secret de l'avare... Si elle a laissé un testament, c'est là qu'il est renfermé... Hum! les Boisdesnier ont-ils été avantagés par quelque acte encore inconnu ou par des donations du vivant de la défunte?.. Voilà ce qu'il faudrait savoir... Mais tu penses que, tel que je t'ai décrit le personnage, il sera difficile de le faire parler. Je compte y parvenir cependant en l'intéressant à me prêter son aide; car je trouve juste de l'indemniser un peu de la brutalité des faits. Mes deux conseils, Sarrazin et Poinsinet, estiment, d'ailleurs, qu'il doit être suffisamment en règle, par son bail de la ferme et de l'aile du château, pour me créer des soucis en refusant de quitter la place. Lui faire une part honnête dans cette ample fortune qui me tombe du ciel, ce n'est, après tout, qu'un acte d'équité.

« Avoue-le, tu songes, en me lisant, au pot au lait de Perrette... Hélas! que te dirai-je?.. Si je m'illusionne, si je m'étourdis, si je me leurre, c'est que je suis aheurté à cette pensée que, si tout cela s'écroule, Christiane est peut-être perdue pour moi : j'en suis là!.. C'est te dire que la raison m'est revenue.

« Avant une semaine, en tout cas, je tombe chez toi. Je vais

chaque jour à La Baraque... Mon original voisin, M. Sarrazin, deviendra certainement ton ami. Véritable homme pratique, il me pilote en tout... Ses origines, les voici en trois mots. Il a fait une très grosse fortune à Chicago. Chargé de deux sœurs qu'il aimait, pour elles, il est resté garçon... Il a marié l'une à l'amiral Berthier; l'autre à son associé de là-bas. C'est de cette dernière, défunte depuis douze ans, que proviennent les millions de Mlle Joconde.

XXI.

Le lendemain, Robert était sorti de bonne heure pour respirer la fraîcheur du matin, et préméditait vaguement une visite aux Boisdesnier ce jour-là, quand, au détour du verger, un bon hasard le mit en face du baron, vêtu d'une blouse de paysan :

— Quoi!.. déjà levé, cousin? s'écria le patriarche. C'est bon signe pour un Parisien!.. Cela dénote l'éveil des goûts champêtres!..

— Cela prouve que j'ai des habitudes de travail qui me font lever matin en tout temps, voilà tout! répondit Robert.

— Eh bien! je vais voir les vignes; voulez-vous venir avec moi?..

Enchanté de cette occasion d'un entretien, Robert accepta. Ils partirent à travers le parc, et la causerie fut bientôt engagée,.. le baron se plaignant de son exil, loin de grands intérêts politiques qu'il avait si longtemps servis... Puis, il aborda les questions d'art, de littérature, qu'il suivait à l'écart en se comparant sans façon à Ovide chez les Sarmates... Robert reconnut bientôt l'étendue réelle des connaissances de son nouveau cousin; il profita adroitement du tour esthétique pour l'interroger sur les travaux archéologiques du comte du Coudray.

— Oh! ce n'était pas mal!.. répondit le baron,.. sauf, peut-être, une sécheresse de style savant qui est la mort du pittoresque. Je vous donnerai à lire ses *Ruines de Ninive*.

Le thème prêtait à des variations, M. de Boisdesnier y mêlait l'histoire naturelle et l'ornithologie, en inspectant ses champs :

— Le comte avait une collection d'antiquités fort belles?.. je crois, dit Robert, faufilant par la brèche une idée accessoire.

Le baron eut un regard d'ironie qui partit comme un trait :

— Ah! ah!.. cousin, dit-il en riant, ce sujet-là vous intéresse?..

— Certes!.. car, indépendamment de la question d'art...

— Ta! ta! ta!.. reprit Boisdesnier, rengainez vos malices!.. Ce n'est pas à un bon vigneron du pays de Paul-Louis Courier que vous tirerez les vers du nez!.. N'allez donc pas par quatre chemins.

Vous arrivez ici, endoctriné par le maire Sarrazin et le notaire Poinsinet, qui vous en auront raconté sans doute très long sur moi, en vous disant d'essayer de me faire causer... — Eh bien! causons... c'est moi qui vous y convie, ajouta-t-il en riant; car seul je suis peut-être en état de vous renseigner sur un tas de choses dont le père Poinsinet n'a pas la clé. — Dame! notre vieille cachottière de tante a beaucoup spéculé sans prendre ses conseils, se défiant de lui, du reste, comme elle se défiait de tout le monde,.. et peut-être de moi encore plus particulièrement,.. quoi qu'on ait pu vous dire!..

— Mais les services de parenté que vous lui rendiez, la baronne, votre fille et vous, ne la désarmaient-ils pas?..

— Des services?.. Ah! vous êtes bien de votre Paris!.. Notre tante n'avait rien de la mère Gigogne, et ne nous couvait pas sous ses jupes, je vous le garantis!.. D'ailleurs, il lui restait une dent... la seule!.. mais elle la gardait contre mon oncle... et par extension contre moi!.. Nous étions des semaines sans la voir pendant ses attaques de goutte. Il n'y avait que Jacquin et la Jacquine, qui l'ont servie trente ans, qui pussent pénétrer près d'elle... Ah! c'est par ceux-là qu'on aurait pu apprendre des choses!..

— Ils ne sont plus ici?..

— Si! mais ils sont dans le cimetière!.. Jacquin, qui était son cocher, buvait comme un Suisse... Il était de Bâle... Il est arrivé, l'année passée, que, comme il ramenait notre tante de Paris (elle y allait avec sa voiture, à petites journées, pour économiser le chemin de fer)... à trois lieues d'ici, il faisait nuit, l'infortuné Jacquin, étant gris, est tombé de son siège sur la route, sans que la vieille s'en aperçût; il y est resté endormi, pendant que les chevaux revenaient d'eux-mêmes, et il a été écrasé par un camion du roulage de Vouvray... Notre tante a naturellement demandé une indemnité à la compagnie... Elle a perdu son procès.

— Et la Jacquine?

— Morte aussi; mais de sa belle mort, six mois après, en emportant tous les secrets de sa maîtresse,.. non sans m'en laisser toutefois un petit lot, ajouta-t-il en riant... Car elle me disait bien des choses, en femme prévoyante, suivant l'humeur de notre tante à mon endroit, suivant qu'elle parlait de me faire son héritier,.. ou de me faire pendre. — De tout cela, le point capital qui vous occupe, et autour duquel le vieux Poinsinet a beaucoup escarmouché avec moi, c'est de savoir s'il existe quelque disposition d'une volonté quelconque de la défunte... Là-dessus, je crois pouvoir vous rassurer tout de suite, en vous disant qu'on ne retrouvera d'elle aucun testament,.. et qu'en eût-elle fait un, du reste, en ce qui me con-

cerne, elle avait eu soin de m'avertir d'avance que je n'y serais pour rien...

— C'était une manière ingénieuse de m'intéresser à sa vie!.. conclut Boisdesnier en riant.

— Comment cela? demanda Robert.

— Ah! voilà!.. reprit le baron en s'arrêtant pour souffler. La vieille était peureuse, elle en avait tant fait à tout le monde qu'elle se savait détestée ; un assassinat dans les environs avait encore augmenté ses terreurs d'avare. On connaît la vigueur de ma poigne dans le pays ; à la mort de mon oncle, voulant m'avoir dans le château, elle m'a offert d'elle-même de quitter la ferme où mes femmes étaient un peu à l'étroit, et de me caser dans l'aile que j'habite depuis ce temps. « C'est une bonne affaire que tu fais!.. » me dit-elle, car tu n'as rien à attendre de moi, et je ne te demanderai pas un sou de loyer ma vie durant... Seulement, au renouvellement du bail de la ferme, l'année suivante, ajouta-t-il goguenard, elle a tâché de me l'augmenter de mille francs...

La façon allègre dont le patriarche traitait ses déconvenues témoignait d'une telle absence de prétentions, que Robert n'hésita plus à pousser son interrogatoire à fond.

— Oh! quant à la collection, répondit Boisdesnier, c'est une autre affaire; et, sur ce point, je puis vous renseigner. Elle est en Angleterre.

— En Angleterre?.. dit Robert surpris.

— Oui. C'est là que mon oncle l'avait expédiée quelques semaines avant sa mort.

— Dans quel dessein?..

— Hé! le cas était pressant!.. et c'est une histoire que tout le monde peut vous raconter ici. Au moment de la guerre, les Prussiens à Orléans, ce fut un déménagement général dans tous les châteaux, chacun s'empressant de sauver ce qui pouvait être emporté. Vous pensez si mon oncle flâna en attendant l'ennemi... Pendant deux jours et deux nuits, nous emballâmes... « emballâmes » joli mot!.. Et une vingtaine de caisses bondées, dûment déclarées et enregistrées au chemin de fer,.. j'en ai les reçus,.. furent expédiées sur La Rochelle, pour de là, gagner Londres, où le tout est resté en dépôt depuis ce temps. On trouvera certainement trace de tout cela dans les papiers de ma tante.

XXII.

Au jour fixé pour la levée des scellés, dès le matin, arrivèrent les personnages officiels, y compris M. Sarrazin, en sa qualité de

maire. Tous les gens du château assemblés, l'opération commença par l'ouverture d'un vieux secrétaire et d'un bureau remplis de paperasses, dont l'inventaire d'ailleurs avait été déjà fait : assignations, jugemens, protêts... Mais l'intérêt palpitant portait sur l'examen de la fameuse caisse de sûreté, qui devait renfermer les valeurs laissées par la défunte, et peut-être bien ses dernières volontés. Un ouvrier du fabricant, venu de Paris, avait été requis ; le trésor à la fin s'ouvrit, et montra en désordre des paquets liés avec des ficelles : actions ou obligations diverses. Dans un tiroir, en billets de banque, et en quelques rouleaux d'or, une quinzaine de mille francs... De dispositions testamentaires il n'existait effectivement rien. Robert respira. Cependant, des titres de rente que l'on supposait devoir y trouver, rien non plus,.. nulle indication, nulle trace, nul signe.

A la rigueur, le fait n'était point inquiétant, les titres étant nominatifs, d'après les documens précis gardés par le notaire... M. de Boisdesnier donna, d'ailleurs, obligeamment les éclaircissemens nécessaires pour cette recherche. « La défunte avait à Paris son agent de change et son banquier, » ainsi qu'il le fit remarquer, d'après différens bordereaux attachés par une épingle à un mauvais livre de menues dépenses du château, lequel contenait, pêle-mêle : des factures d'entrepreneurs et les notes de boucherie de la cuisinière... Sur cet étrange document, d'un désordre de folle, tenu en forme de journal, se lisait à côté d'un paiement de six journées de la repasseuse, l'encaisse de cent soixante-douze mille six cent quarante-sept francs quatre-vingt-dix centimes, remboursement d'une hypothèque connue de Me Poinsinet... On procéda alors à l'inventaire des valeurs. Au premier paquet déroulé, il y eut un désillusionnement... C'étaient des actions de toute sorte, des titres d'obligations, de pavage ou de mines,.. emprunts turcs, crédits péruviens ou valaques ; parmi, pourtant, un certain nombre d'actions de chemins de fer à peu près sérieux... Mais ce qui frappa surtout M. Sarrazin et Me Poinsinet, ce fut la découverte d'un fort lot de superbes actions d'une banque de crédit célèbre par sa chute...

Le soir de ce jour, Robert dînait à La Baraque avec le notaire et le juge de paix, lorsqu'un clerc apporta un papier.

— Qu'est-ce? demanda Sarrazin, voyant Me Poinsinet soucieux.

— Oh ! rien de nouveau, répondit le notaire. C'est le relevé que j'ai fait faire de toutes les valeurs en titres, qui semblent représenter les économies de la comtesse. Lesquelles économies, selon moi, avaient dû monter à sept ou à huit cent mille francs en quinze ans. Et, ma foi, le compte se trouve au prix d'émission de tout cela.

Par malheur, au cours actuel, on en retrouvera à peine cinquante mille. Il est dommage, ajouta-t-il en riant, que Mme votre tante se soit avisée de faire des spéculations si mauvaises. Mais, au bout du compte, monsieur Guérin, à cheval donné on ne regarde pas à la bride !.. Les terres et les rentes ne peuvent pas s'envoler !.. Le grand livre est là; en supposant même les titres perdus, ce ne sera qu'affaire de procédure pour les faire reconstituer.

— Et la collection ? dit Sarrazin.

— Oh ! cela, c'était le péché mignon de M. le comte ! répliqua le notaire, sceptique par état sur les choses d'art : et je crois qu'il est mort à temps pour le bien de votre héritage, monsieur Guérin ; car, au train dont il allait, le fond eût été vite entamé... La manie du brocantage est coûteuse !

— Hum ! fit M. Sarrazin, on trouvera toujours bien son catalogue.

L'intérêt capital, c'était la constatation des droits de Robert. Déclaration faite de l'absence de tout testament, sa qualité d'héritier légal et unique, au degré le plus proche, établie, par simple production d'actes civils, la seule formalité qui lui restât à accomplir ne consistait plus qu'en la prise de possession de son héritage. Ce qui fut bientôt fait, au moyen d'un acte d'acceptation qu'il signa le surlendemain. Après quoi, ses adieux faits à son voisin Sarrazin, et à ses cousins Boisdesnier, deux jours plus tard, il repartait pour Paris. Christiane y devait rentrer en même temps que lui.

XXIII.

Le retour de Robert à l'avenue de Villiers fut comme un coup de théâtre, pour Aurore, qui savait déjà tout du miracle de fortune, qu'elle estimait d'après une suite de gravures sur les *Mille et une Nuits*. Les trésors d'Aladin remplissaient son imagination de rêves de tonnes d'or et de pierreries.

— Salut au seigneur du château de La Grange ! dit Rival.

— As-tu visité les souterrains ?.. demanda Aurore.

Les nouvelles données, Robert parla de Christiane, dont l'arrivée lui fut annoncée par Rival, qui s'était informé. Par une sorte de réserve tacite, ils se bornèrent à la simple énonciation du fait ; comme s'ils eussent compris tous deux l'inutilité d'aborder une question troublante.

— Je te conseille de lui annoncer d'abord ta visite, dit pourtant Rival, afin que vous soyez préparés tous deux à vous revoir.

— Oh ! rassure-toi ! répondit Robert, souriant, mais plus ému qu'il ne voulait le paraître : je suis guéri de mes stupides violences.

Cependant en dépit de son assurance et de sa foi dans un heureux avenir dont il ne doutait plus, arrivé à cette heure palpitante qui allait décider de sa vie, ce ne fut point sans un battement de cœur qu'il écrivit à Christiane. Pour la première fois, il ressentait l'impression de cette rupture entre eux, sur laquelle il s'était jusqu'alors étourdi. Quoi ! était-ce donc vrai? En étaient-ils donc là que, devenu un étranger pour elle, il lui fallait solliciter une entrevue, comme si rien du passé n'avait été sauvé de leur naufrage ?

Dans la soirée, un billet de trois lignes lui arriva, contenant ces mots :

« Demain, jeudi, mon cher Robert, à quatre heures, je serai chez moi pour vous.

« C. »

Cette réponse laconique, à la fois amicale et froide, était difficile à interpréter.

Après un long jour désheuré, pendant lequel ses agitations le reprirent, Robert vit enfin arriver l'instant si longtemps, et si douloureusement attendu. — Seize jours ! seize jours déjà s'étaient passés, depuis qu'elle était partie !.. De quel front allait-il oser la revoir ?.. Comment allait-elle l'accueillir, rentrant chez elle, après l'acte de folie auquel se rattachait l'heure présente? L'idée lui vint qu'elle l'attendait peut-être dans l'appréhension de quelque égarement nouveau. Par bonheur, il se rappela que, elle aussi, elle avait dû être rassurée par ses lettres si suppliante, et si pleines du cri de son cœur.

Arrivé à l'hôtel de Christiane, il eut pourtant encore une souleur. Il s'arrêtait pour respirer, lorsque, avant même qu'il eût sonné, la porte s'ouvrit, et Gertrude, la peur peinte dans son maintien, parut sur le seuil. Il comprit que, anxieuse, elle guettait sa venue. Sans proférer un mot, elle traversa le vestibule, ouvrit la porte du salon et l'annonça.

Christiane se leva à l'entrée de Robert ; en l'apercevant, il demeura un instant si troublé qu'il put à peine prendre la main qu'elle lui tendait en silence. Mais ce seul geste, un peu triste pourtant, semblait trop bien le gage de tout oubli, pour qu'il ne reprît pas courage, en la voyant ainsi annuler en quelque sorte le si cruel souvenir. Ému à ne pouvoir parler, il la regardait. Ce fut elle qui, la première, rompit leur embarras.

— Je viens passer trois jours à Paris pour vous les donner, mon cher Robert, dit-elle d'une voix un peu tremblante.

Ce début si calme était si loin des émotions qui les étreignaient

tous deux, qu'il parut à Robert comme une confirmation de grâce et de pardon.

— Ah! Christiane! s'écria-t-il attendri, c'est à genoux que je devrais être devant vous!

— Non, mon pauvre Robert! reprit-elle; ce qu'il nous faut, c'est du courage, c'est de la raison. Une explication franche est avant tout nécessaire à cette affection vraie que rien ne pourra jamais briser entre nous,.. quel que soit le mal que nous aurons su nous faire!..

Assis près d'elle, il avait gardé sa main, qu'elle lui laissait comme autrefois.

— Mais tout est fini!.. Mais vous m'avez pardonné!.. Mais je vous aime à ne vivre que pour vous, que par vous!.. exclama-t-il joyeux. Mais vous aussi, vous m'aimez!..

— Oui! répondit-elle, si l'on peut appeler aimer faire le malheur de celui qu'on aime... et que l'on perd en acceptant d'être un fardeau dans sa vie, un empêchement à tout avenir!..

— Vous, Christiane!.. un fardeau!.. s'écria-t-il.

— Laissez-moi tout dire, ajouta-elle vivement, avec un accent sincère, car je m'accuse aussi de l'affreux chagrin où nous en sommes venus... J'étais à bout de forces, Robert; je savais par quels efforts, par quels sacrifices vous arriviez à me donner un luxe, à me créer une place dans le monde qui devait servir à faire un événement de mes débuts... Encore quelques mois, un retard d'engagement, et vous en étiez à la ruine... Une... occasion est venue... C'était nous sauver tous les deux... J'ai cru être plus forte que mon cœur...

— Christiane!

— Eh bien! oui, alors, j'ai été folle, brutale!.. Mais ce n'était qu'en exagérant l'ingratitude et la lâcheté, en paraissant ne plus mériter que le mépris, comme une vile créature, que je m'imaginais pouvoir vous laisser sans regrets...

— Sans regrets!.. ma pauvre Christiane!.. dit Robert, en pressant ses mains qu'elle lui abandonna; mais tu l'as vu, j'allais me tuer!..

Elle eut un tressaillement, puis, le regardant dans les yeux:

— Si tu voulais, pourtant?.. dit-elle.

— Je veux ce que tu veux, répondit-il riant; c'est toi maintenant qui vas régler notre vie!.. M'aimes-tu toujours?

— Mon pauvre Robert, reprit-elle, en éludant, je le répète encore, ce qu'il nous faut, c'est de la raison. La seule preuve d'amour et de dévoûment que nous puissions nous donner, du fond de l'âme, c'est de comprendre la nécessité de la vie... La misère à deux, c'est

double peine; on s'y amoindrit, on s'en irrite, on finit par se haïr, dans le souci constant de chaque journée, dans les privations, dans les ennuis qu'on se cache l'un à l'autre en se sentant rivé; alors que, libre chacun de son côté, on oserait, on tenterait, sachant que l'on ne risquerait pour soi qu'un échec réparable, et non une chute, où l'autre serait entraîné, humilié, perdu... Eh! oui, je t'aime, et tu le sais bien, puisque je suis là! ajouta-t-elle, avec un accent de tendresse qui contrastait avec le langage de froide réserve qu'elle s'efforçait de garder. Mais, mon pauvre Robert, il nous faut vivre!.. Et, pour y parvenir, il faut que je parte, que je prenne, enfin, quelque engagement de théâtre... C'est la séparation fatale, de par les nécessités de ma carrière, et sans qu'il nous soit possible d'éviter ce malheur... Eh bien! poursuivit-elle, hésitante, si moi... par raison pour nous deux... au moyen d'un mariage de convenance, où, je te le jure, je me sacrifierais...

— Un mariage!.. s'écria Robert éclatant enfin de joie; mais c'est justement cela que je viens te proposer...

— Que dis-tu?..

— Mais, maintenant, nous sommes riches, ma Christiane!.. maintenant, nous ne craignons plus d'obstacle à ta carrière, à mon travail!.. Plus de ces séparations prévues qui nous effrayaient tant... Toi, partant pour Vienne ou pour Londres, et moi, restant à Paris à cette galère d'une collaboration à quelque journal qui m'empêchait de faire des œuvres... Nous sommes riches!.. Plus de ces dissimulations pour le monde qui nous forçaient à nous cacher!.. Nous sommes riches, nous nous aimons, nous nous marions!..

Robert eut bientôt tout raconté, avec l'effusion des âmes heureuses. Christiane l'écoutait, surprise, hésitant à croire, se laissant pourtant gagner peu à peu par cet emportement de tendresse débordante qui mettait à néant, d'un seul coup, ses vains appels à la raison, devenus inutiles et sans but.

Nature sensitive et toute d'impression, le fond romanesque de l'artiste, que Christiane devait à son éducation de théâtre, l'entraînement de cœur réel, et tout ce qui vibrait de meilleur dans cette imagination ardente semblait s'être réveillé tout à coup... Elle écoutait comme à quelque récit de conte de fées. Il lui parlait de leurs souvenirs rattachés à leurs projets... C'était la vie, le libre bonheur, tant de fois rêvés à deux dans les heures de passion de ce premier amour, noué sur la grande route comme par un arrêt de sa destinée d'héroïne...

— Veux-tu partir demain, pour aller visiter notre château?.. lui dit-il gaîment.

Il la tenait dans ses bras, et elle se défendait mollement de son

étreinte, comme vaincue peu à peu par cette charmante idée de s'en aller visiter *leur* château. Ravie, en enfant, au tableau qu'il lui faisait d'une solitude à deux, loin de toute cette gêne du monde qui, depuis plus d'une année, avait toujours pesé sur eux, il la sentait faiblir. Elle l'aimait! Qu'importaient à cette heure les soucis d'engagemens, les scrupules et les craintes? Leur avenir n'était-il pas assuré?.. Elle l'aimait, et ils venaient de tant souffrir de cet égarement fou, où, l'un comme l'autre, ils s'étaient tant torturés!..

Les réconciliations d'amour ont de ces brusqueries des sens que les plus solides résolutions de la sagesse sont impuissantes à dompter... Scènes violentes, reproches, colères, rupture, dans un élan de cœur, tout fut oublié.

XXIV.

Christiane étant venue seule à Paris, sans sa tante ni Gertrude, et voulant y rester cachée, dès le jour même, en manière d'escapade d'héroïne se risquant à une partie de petites-maisons, elle s'installa chez Robert pour y passer ces trois jours de congé, qu'ils vécurent comme un rêve d'ivresse; ne sortant que le soir pour aller respirer la fraîcheur du bois, avides de se voir, de s'entendre, de se sentir l'un près de l'autre, après une séparation que tant d'émotions de leurs deux cœurs avaient rendue si cruelle. Pour la première fois, ils savouraient le bonheur de vivre libres et seuls... Ce foyer élégant de jeune ménage secret les ravissait. Ses succès de Londres l'avaient enivrée...

Rival vint, un matin, déjeuner avec eux. L'état d'âme de Robert lui parut si radieux qu'il n'osa le troubler, surtout en voyant Christiane simple et tendre, comme dans une métamorphose subite.

— Ma foi, vous êtes tous deux assez fous, dit-il, pour vous réussir un bonheur!

Et tous, de rire à ce trait.

Cependant, sur cette plénitude d'enchantemens planait par instans le chagrin d'une séparation nouvelle. Au premier nuage, Robert avait d'abord résolu de suivre cette fois Christiane à Londres; il avait dû céder à la question de convenances, qu'elle lui avait opposée... Pour ces huit jours de travail et de répétitions, d'ailleurs, qui la prendraient toute et les empêcheraient de se voir, à quoi bon sacrifier les sérieux intérêts qui l'appelaient à La Grange?..

Leur dernière soirée fut une de ces fêtes d'amans de vingt ans, dont le souvenir rayonne à travers toute une vie. Par les fenêtres ouvertes sur le parc Monceau, les senteurs des acacias en fleurs montaient par bouffées. Un rossignol jetait ses trilles dans le silence...

Christiane, ses deux bras au cou de Robert, semblait pourtant rêveuse.

— A quoi penses-tu? dit-il.

Elle se secoua; puis, tout à coup son beau visage s'éclairant d'un sourire :

— Je pense que, demain, je vais laisser ici mon âme, répondit-elle.

Le jour suivant se leva pur et clair. Christiane partait à sept heures du matin. Robert la conduisit à la gare. Elle avait exigé qu'ils se quittassent sur un sourire. Il tint ferme pour obéir et ne point l'attrister. Comme le train s'ébranlait, du haut de son coupé, elle fit du bout des lèvres le simulacre d'un baiser... Elle disparut.

Il resta sur la place un moment attendri... Malgré ce grand courage qu'elle lui avait prêché, il avait bien vu que ses yeux étaient pleins de larmes.

Robert rentra chez lui la tête dans le ciel, le cœur débordant, exultant de cette félicité triste qui lui restait encore du moins, de retrouver partout, en son logis, l'empreinte de ses pas, l'air qu'elle avait respiré, les traces laissées par elle sur toutes choses, en ces trois jours. Le désordre du départ, un ruban oublié, une fleur fanée de la veille, tout la rendait encore présente... Un espoir fou lui vint qu'elle allait revenir le jour même, s'arrêtant à la première station, renonçant à ce maudit engagement, qui devait les séparer encore toute une semaine... Il louait alors, près de Luynes, quelque villa, où il l'installait avec sa tante, en attendant leur mariage. Trois semaines d'ailleurs étaient nécessaires pour meubler son château et le mettre en état.

Aussitôt arrivée à Londres, elle devait lui envoyer un télégramme. Il dîna chez lui pour l'attendre. Le télégramme qu'il comptait recevoir dans la soirée ne vint pas. Il imagina quelque retard. Une lettre d'elle, d'ailleurs, pouvait lui parvenir au matin. Il se railla de l'inquiétude d'un accident, en ce voyage de quelques heures,.. qu'il pouvait faire lui-même, après tout, pour la rejoindre dans la journée du lendemain.

Au matin, il attendit encore sans trop d'impatience. Comment douter après ces trois jours de transports et d'abandon?.. Après cette échappée hardie pour venir, seule, lui apporter tant d'amour et de joies en se cachant chez lui!..

Cependant, la matinée du lendemain s'étant encore écoulée, il commença à souffrir de ce mal fiévreux de l'attente qui l'envahissait malgré les vains efforts de sa raison. « Christiane, fatiguée du voyage, n'avait pu lui écrire à temps pour la poste. Quoi de plus simple que d'imaginer quelque retard du bateau?.. » Mais, depuis le

matin, n'avait-elle pu lui expédier une dépêche?.. L'idée d'une catastrophe lui surgit tout à coup...

A sept heures du soir, enfin, une lettre lui arriva. Il reconnut l'écriture et son cœur bondit... Cependant, comme il examinait l'enveloppe, cherchant à s'expliquer la cause d'un tel retard, il demeura tout surpris. Cette lettre qu'il attendait de Londres portait le timbre d'un bureau de poste de Paris... Bouleversé, il l'ouvrit d'une main tremblante et lut cette révélation étrange :

« Je t'aime, mon Robert, je t'aime!.. C'est par ces mots que je veux commencer cette lettre, dont tu vas souffrir et après laquelle tu me maudiras.

« Je t'ai trompé, je ne vais pas à Londres, et depuis une semaine, *je suis mariée!..*

« Je suis mariée, t'aimant toujours... Tu le sais, par ces trois jours, où j'ai voulu encore tout te donner ce que j'ai de bon, de vrai, de sincère dans le cœur. Dis que je suis une folle, une indigne créature, une ingrate, car je te dois tout... La vérité, c'est que j'ai dans les veines ce que tu appelais mon sang de bohème. Je ne sais concevoir la vie que sur ces planches où je suis née, dans la passion du bruit, des ovations; au milieu des griseries du triomphe. L'envie d'un luxe effréné me dévore; j'y vois *cette indépendance de cabotine ou de reine*, comme tu disais lorsque tu te fâchais de mes inconséquences de folle... Il me faut ma liberté sans frein, y dussé-je brûler ma vie avant d'avoir trente ans!.. Ne regrette rien... Je t'aime et le bonheur calme, mesuré près de toi,.. même avec ton fabuleux héritage, aurait été pour moi la fin de tout... J'y serais morte!.. Ma vie de théâtre eût été pour toi le supplice de tous les instans. Ton caractère, tes jalousies n'auraient pu supporter les misères d'un mari d'actrice... Il y faut un esclave,.. et toi tu serais mon maître. Ce rêve fou qui me fait princesse, si je te l'eusse sacrifié, fût toujours resté entre nous comme le plus amer souvenir.

« Mon Robert, ton pauvre cœur va m'accuser, je le sais, à ce dernier coup, mais comprends-moi bien : dans ce délire qui m'entraîne, je te garde tout de ce que tu as de moi!.. Et je te reste, si tu le veux toujours : âme, corps et biens,.. où que je sois, quoi qu'il advienne!..

« Voilà ce que je voulais te dire, te prouver en venant de Londres passer ces trois jours avec toi...

« Maintenant, toi, m'aimes-tu?..

« Je pars pour Pétersbourg et je reviendrai cet hiver à Paris.

« C... »

MARIO UCHARD.

(La troisième partie au prochain n°.)

UNE

AMBASSADE AU MAROC

VI[1].

LA FÊTE DES TOLBA. — DINERS OFFICIELS.

XIII. — LA FÊTE DES TOLBA.

« Depuis sa fondation, dit l'auteur du *Roudh-el-Kartas*, Fès a toujours été propice aux étrangers qui sont venus s'y établir. Grand centre où se réunissent en grand nombre les sages, les docteurs, les légistes, les littérateurs, les poètes, les médecins et les autres savans, elle fut de tout temps le siège de la sagesse, de la science, des études nouvelles et de la langue arabe, et elle contient à elle seule plus de connaissances que le Maghreb entier. » Ce jugement est d'une entière exactitude en ce qui concerne le passé; Fès, en effet, a joui longtemps d'une réputation littéraire et scientifique méritée; ses écoles ont même été durant une assez longue période les premières du monde; c'est là que s'élaborait ce que l'on a appelé la civilisation arabe, qui partait du Maroc pour briller en Espagne d'un éclat dont les reflets commençaient à éclairer l'Europe alors barbare. Mais, de cette gloire lointaine, il ne reste rien aujourd'hui; tout en est effacé, jusqu'au souvenir. Ce qui frappe très vite lorsqu'on cause avec les hommes réputés les plus instruits

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin, du 1er et du 15 juillet, du 1er et du 15 août.

du Maroc, c'est leur profonde, leur inimaginable ignorance, je ne dis pas seulement des sciences modernes, qu'ils réprouvent comme inventions de Satan, mais de leur propre histoire, mais des hommes et des choses qui ont donné jadis à leur pays une place prépondérante à la tête des nations marchant dans la voie du progrès. « On ne trouve rien dans les bibliothèques des mosquées, écrivait M. Tissot lors de son premier voyage à Fès, rien que de la théologie, et j'ai fait ouvrir des grands yeux aux savans de Fès en leur parlant d'Édrisi et d'Aboul'feda, qu'ils ne connaissaient même pas de nom. Aussi ai-je conquis à bon marché une réputation de science qui fait en ce moment le tour du Maroc. » Et, un autre jour, revenant sur le même sujet, il écrivait : « J'ai constaté une fois de plus l'ignorance de nos savans marocains : ils entassent fautes d'orthographe sur fautes d'orthographe dans la transcription des noms géographiques. Heureusement j'avais à ma disposition leurs anciens géographes, qu'ils ne lisent plus et dont ils connaissent à peine les noms. Ils ne savent même plus qu'Ibn-Batouta, un de leurs plus savans géographes du moyen âge, était né à Tanger. L'Orient n'est décidément qu'une ruine, — plâtrée tant mal que bien en Turquie et en Égypte, — mais destinée fatalement à s'effondrer un de ces quatre matins. »

Et de fait, si c'était la science qui maintînt les édifices politiques, il y a longtemps que le Maroc serait par terre avec tout l'Orient. Il n'y a plus trace de science véritable à Fès. Les bibliothèques de cette ville si fameuse pour ses écoles sont aussi vides que le disait M. Tissot. Lorsqu'on demande aux chérifs et aux tolba de la mosquée de Moula-Edriss ou de la mosquée El-Kairouayn combien de livres ils possèdent, ils répondent : « Oh ! nous en avons beaucoup, beaucoup ! » Et lorsqu'on les presse d'en préciser le nombre, les uns disent huit mille, les autres trois cents, tout à fait au hasard, comme des gens qui ne savent pas ce qu'ils disent : personne n'arrive à un chiffre tant soit peu sérieux, parce que personne ne s'est occupé réellement des richesses intellectuelles de Fès. D'après les renseignemens que j'ai pu recueillir, ces richesses ne sont en réalité ni grandes, ni importantes ; on en a publié des catalogues ; M. Féraud s'en est procuré et en a rapporté de nouveaux. Il est très douteux que les uns et les autres méritent une véritable créance. Depuis de longues années, les bibliothèques de Fès sont absolument livrées au pillage ; chacun y vient puiser à son gré, et lorsque quelqu'un y trouve un ouvrage qui lui convient, il n'a garde de le rendre, il en fait sa propriété. C'est donc plutôt chez des particuliers que dans des mosquées qu'on pourrait pratiquer utilement des recherches. Mais les particuliers, si par hasard ils en connaissent la valeur, sont très jaloux de ce qu'ils possèdent et ne veulent

à aucun prix en laisser soupçonner l'existence. La plupart d'ailleurs ne la soupçonnent pas eux-mêmes. Ils ont hérité de manuscrits sur lesquels ils n'ont pas jeté les yeux, et qu'ils ont profondément oubliés. Il faudrait pouvoir pénétrer intimement chez eux pour découvrir ces trésors ; or, leurs maisons ne s'ouvrent jamais complètement aux chrétiens. De plus, le fanatisme musulman s'est exercé dans les bibliothèques des mosquées avec une sauvage brutalité. Tout ce qui n'était pas livre de théologie a été déchiré, lacéré, brûlé sans pitié. Les réactions terribles que le Maroc a traversées, après les époques où il s'était laissé pénétrer par la civilisation, ont eu là un contre-coup désastreux. Des marabouts ignares, venus du Soudan, se sont appliqués de leur mieux à détruire tout ce qui risquait de raviver une science qu'ils regardaient comme fatale à la religion et, par suite, à eux-mêmes. Ils ont si bien réussi qu'à l'heure actuelle il ne reste probablement plus rien des treize charges de manuscrits déposés en 684 (1285 ap. J.-C.) dans les mosquées de Fès par l'émir Youssef, qui les avait arrachées au roi de Séville, Sancho, fils d'Alphonse X. Les prétendus savans marocains ne possèdent même pas les ouvrages d'Edrisi et d'Ibn-Kaldoun. Beaucoup nous ont affirmé ne les avoir jamais vus et par suite n'avoir jamais pu les lire. Ils nous demandaient comme la plus grande faveur que nous pussions leur faire de tâcher de les leur procurer. Tel est le degré de décadence, d'abaissement ou plutôt de nullité intellectuelle où ils sont tombés!

Si parfaitement ignorante qu'elle soit, Fès n'en a pas moins conservé un grand prestige dans tout le monde musulman. Elle le doit surtout à la présence de nombreux chérifs et de nombreux chefs de congrégations pieuses qui font d'elle un grand centre religieux, sinon intellectuel. Les étudians y arrivent donc en foule de tous les points de l'Afrique pour s'y former aux études théologiques, réputées, — et pour cause, — les seules dignes d'occuper un vrai croyant. La ville en est remplie, ce qui lui donne encore plus l'aspect d'une ville du moyen âge. Si ces étudians ont peu gardé de la science du passé, ils en ont, au contraire, soigneusement conservé les usages. Ils vivent encore comme on vivait il y a plusieurs siècles. Nous en avons eu une preuve curieuse dans les récits que tout le monde nous a faits de la fête des tolba, qui venait à peine de s'achever au moment où nous arrivions à Fès. Elle se célèbre tous les ans avec le même cérémonial, les mêmes plaisanteries, la même comédie étrange et burlesque. Son but est, d'ailleurs, des plus louables. La plupart des tolba qui se rendent de l'étranger à Fès, afin de s'y imprégner des bonnes doctrines du Coran et du Sonna, sont dépourvus de ressources et pourvus de bon appétit. Il faut pour les nourrir faire appel à la charité publique, et la corporation em-

ploie pour cela un moyen assez original. En vertu d'un privilège qu'elle tient des sultans, elle désigne chaque année un thaleb (1), qui prend lui aussi le titre de sultan. Il se compose immédiatement une cour sur le modèle de la cour véritable, avec les mêmes hauts personnages soigneusement copiés, soit dans le costume, soit dans les manières. La nomination de ce sultan se fait, en principe, à l'élection, mais en réalité à l'encan ; la charge est achetée par un étudiant plus riche que les autres, qui désire se donner quelques jours à lui-même l'illusion de la puissance et réaliser le rêve bien connu de : *Si j'étais roi !* Au reste, il ne se réveille pas de ce rêve, thaleb comme devant ; lorsqu'on a été sultan des tolba, on est exempté de tout impôt pour le reste de ses jours. Il vaut donc la peine d'acheter par un sacrifice cette précieuse faveur. Pourtant, le trône éphémère des tolba n'est jamais payé bien cher. Il avait coûté, cette année, 50 douros seulement. Mais ce n'est là qu'une partie des ressources que leur fête annuelle procure aux étudians pauvres. Quand le sultan est élu et entouré d'une cour, il a tous les signes extérieurs, tous les attributs de l'autorité souveraine ; il marche seul à cheval, précédé de lanciers et de chasseurs de mouches, suivi d'un porte-parasol et d'une nombreuse escorte de méchouari. Il se promène ainsi, majestueusement entouré d'un peuple immense qui se précipite de toutes parts sur son passage. Il parcourt tous les quartiers au milieu des cris, du son des instrumens, au bruit étourdissant de la poudre, pendant que sa suite fait la quête en faveur de la corporation. Il va camper alors à l'extérieur de la ville, sous une tente pareille à celle de Moula-Hassan. Là, durant plusieurs jours et plusieurs nuits, ont lieu les scènes les plus extravagantes, auxquelles tous les habitans de Fès s'empressent d'assister. Un camp de curieux entoure bientôt le camp des tolba, en sorte qu'on croirait qu'une armée véritable est arrêtée aux portes de la ville. Pour terminer les fêtes, il est de règle que le vrai sultan se rende en pompe et cérémonie auprès du sultan des tolba : celui-ci le reçoit à cheval, avec un air d'arrogance, et lui demande comment il ose se présenter, lui simple souverain du Maroc, auprès du plus grand prince de la terre, d'un prince qui a à sa disposition des armées de plusieurs millions de punaises, d'autant de poux, de puces et autres animaux malfaisans qu'il pourrait lâcher sur ses états. — « Mais je suis indulgent, ajoute-t-il, et si tu reconnais mon empire, je consens à t'épargner le fléau d'une aussi épouvantable invasion. » — Le vrai sultan fait un signe d'acquiescement. Alors le sultan des tolba, feignant d'être satisfait de cette soumission, dit à son confrère : — « Puisque tu t'inclines devant ma puissance, je

(1) *Thaleb* est le singulier, *tolba* le pluriel.

veux agrandir la tienne. Je te donne et fais hommage de tous le pays qui s'étendent depuis Bahr-el-Nil (l'Égypte) jusqu'à Bahr-el-Kébir (l'Océan), et depuis la Méditerranée jusqu'au Soudan. Désormais tu seras le plus grand des rois, et pour sceller notre amitié, je te convie à faire la prière avec moi.» C'est le dernier mot de la puissance du sultan des tolba : il dit la prière devant le vrai sultan, puis il rentre dans la foule obscure, heureux toutefois d'être libéré d'impôts jusqu'à sa mort.

Il va sans dire que Moula-Hassan fait don d'une splendide mouna au sultan des tolba et à toute la corporation. Les personnes riches de la ville imitent sa libéralité. D'ailleurs, pendant les quelques semaines de réjouissances carnavalesques de leur éphémère empire, les tolba ont mille moyens de solliciter des présens du public. Déguisés en méchouari, ils se promènent dans les bazars sous prétexte d'en faire la police. Ils s'arrêtent devant chaque boutique, demandant à vérifier les poids et mesures ; naturellement, après enquête, ils déclarent que les grammes devraient être des kilogrammes, les mètres des kilomètres, que ce qui vaut 100 francs devrait se vendre 5 sols ; qu'il y a donc fraude, vol et concussion, et qu'on ne saurait échapper que par une forte amende au châtiment que méritent tant de crimes. Ces plaisanteries, toujours les mêmes, n'en excitent pas moins la gaîté publique et n'en réveillent pas moins la charité. Les aumônes pleuvent dans la bourse vide des tolba. Ils font une collecte suffisante pour vivre jusqu'à l'année suivante. Ils adressent aussi des lettres-circulaires aux personnages influens et autres pour leur demander, sous forme de tributs, quelques cotisations. Je donnerai, comme exemple du genre d'esprit qui fleurit à l'heure actuelle dans le corps savant de Fès, une de ces lettres-circulaires reçue, il y a quelques années, par le Ikhy de la légation de France, qui se trouvait à Fès avec une ambassade. On verra que cet esprit n'est point précisément de l'atticisme et que les Marocains n'ont rien gardé de la Grèce, dont jadis ils avaient importé chez eux la science et les arts.

El Haoussin el R'omari, prince des tolba
Que Dieu l'assiste!

Louange à Dieu unique!

Que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur et Notre Maître Mohammed, sur sa famille et ses compagnons !

A notre serviteur très agréable, le docte comblé de satisfaction, Sid Ahmed el Badaoui, que Dieu vous fasse jouir de la sécurité, qu'il vous garde de tout mal et vous préserve de tout dommage.

Le salut soit sur vous, ainsi que la bénédiction et la miséricorde de

Dieu très-haut de la part de notre bon maître, que Dieu le raffermisse et lui donne la victoire !

Ensuite notre maître le prince des tolba, détenteur de toutes les faveurs et dispensateur de toutes les nobles vertus, vous ordonne de faire parvenir le présent écrit aux seigneuries généreuses, soutenues par la religion musulmane, voyageant en votre compagnie, c'est-à-dire venues d'Alger avec vous.

Annoncez-leur que notre bienheureuse armée viendra camper dans la journée de samedi, s'il plaît à Dieu, sur les bords de l'Oued-Djouhar (1), au milieu des populations des Beni-Bairout, des Beni-Beki et des Beni-Far (2).

Nous leur avons imposé, pour la subsistance de notre armée protégée de Dieu, une contribution incalculable et sans limites en dehors de la contribution frappée en faveur de Notre Seigneur, que Dieu le rende victorieux, etc.

Ordonnez-leur l'obéissance et la soumission, afin qu'ils nous envoient mille étalons de la race chevaline, que montent les moustiques sellés avec des écorces de glands; — d'envoyer également mille porcs bien gras pour la suite du sultan.

Soyez plein de générosité à l'égard du porteur de la présente, au point qu'il ne puisse pas porter la charge que vous lui donnerez. Envoyez avec lui un cavalier d'escorte pour qu'il nous arrive en sécurité, à cause du grand nombre de coupeurs de route dans le pays des Reribia, et des désordres auxquels se livrent les populations de Kâab el-R'ouzal (3).

Il ne faut point qu'il y ait du retard dans l'envoi de ces offrandes.

Salut! écrit dans le courant du mois de *leben* (4), l'an du sucre et du thé et de ce qui leur ressemble.

S'ils ne se conforment point à nos ordres, nous ferons marcher contre eux les tribus des moustiques, qui ne les laisseront en repos que lorsqu'ils auront donné ce que nous avons mentionné dans notre lettre.

Salut. L'an 1622.

Cette belle missive portait, en guise de signature, un cachet en tout semblable à celui de l'empereur.

J'étais assez surpris que, dans un pays où l'autorité souveraine est environnée d'un véritable prestige religieux, où d'ailleurs elle

(1) La rivière des Perles, l'Oued-Fès.

(2) C'est-à-dire des enfans des puces, des enfans des punaises, et des enfans des souris.

(3) La Reribia, de même que le Kâab el R'ouzal sont des gâteaux. Le premier est rond, fondant, au sucre, à la farine et au beurre. Le second est un petit pâté plein de noix au sucre.

(4) Le *leben* est du lait aigri.

est trop faible pour se laisser parodier, une comédie pareille à celle de la fête des tolba pût se produire librement chaque année. Mais il paraît que l'origine de cette fête se confond avec celle de la dynastie actuelle, et qu'elle est réellement une sorte d'institution nationale. D'après la légende, qu'il ne faut pas confondre avec l'histoire, ce sont les tolba qui ont fondé cette dynastie, et si on leur permet tous les ans de créer un faux sultan, c'est en récompense du sultan vrai qu'ils ont créé autrefois. L'amour de la science n'est pour rien dans l'espèce de royauté accordée pour quelques jours au chef des étudians. Il n'y a point là, comme on pourrait le croire, un souvenir des jours glorieux où Fès exerçait une domination intellectuelle bienfaisante et incontestée dans le monde arabe. Un simple incident historique, ou plutôt romanesque, a donné lieu à la fête des tolba. On sait ou on ne sait pas qu'à la chute des sultans mérinides une anarchie épouvantable régna quelque temps au Maroc. Le gouvernement était passé aux mains de chérifs qui ne l'exerçaient que par le pillage, le meurtre et tous les crimes. Fès, en particulier, eut cruellement à souffrir de leur violence, ainsi qu'en témoigne encore le nom donné à certaines parties de la ville. On raconte, par exemple, qu'une jeune fille d'une grande beauté, sortant un jour du bain, un chérif écrinite la suivit et la saisit devant la boutique d'un cordonnier, Bou Afia, qui était juif; la femme n'eut que le temps de lui crier : « Sauve-moi ! » Le chérif l'enlevait et l'emportait malgré ses plaintes. Le cordonnier se rua sur le ravisseur et, dans son effort pour lui arracher sa victime, il le tua. Quel que fût son respect pour le sang de Mahomet, la population se souleva, massacra les chérifs, les précipita dans le ruisseau qu'on appelle depuis l'Oued-Cherfa (1). Un autre jour, un chérif entrant dans la maison d'un voisin, trouve dans la cour une femme avec son enfant; la femme se sauve, ferme la porte de sa chambre sans parvenir à entraîner l'enfant avec elle; le chérif lui déclare que, si elle ne lui ouvre pas, il tuera l'enfant; comme elle résiste, il le tue en effet. Le père arrive, trouve son enfant mort et ne prononce pas une parole. Il place le cadavre dans un mekeb (2) et invite ses amis à déjeuner. Lorsqu'ils sont assis pour prendre part au repas, le père enlève le mekeb et leur montre l'enfant égorgé. Aussitôt tous prennent les armes et se ruent encore une fois sur les chérifs. Comme il était naturel, au milieu de cette sanglante anarchie provoquée par les musulmans, les juifs parvinrent à se faire une situation importante; l'un d'eux même devint le maître de Fès et de Taza, jusqu'au jour où le premier sultan de la dynastie actuelle, Moula-Rechid, lui arracha le pouvoir et rétablit l'empire. Mais ici je laisse parler la légende, que je me borne à traduire mot pour mot.

(1) Cherfa est le pluriel de chérif.
(2) Sorte de couvre-plat.

Lorsque Moula-Rechid et Ismaël son frère furent venus du Tafilet, ils allèrent d'abord chez le marabout Sidi Kassem ben Asseria, entre Meknès et la plaine du Sbou, lequel leur prédit qu'ils posséderaient l'un et l'autre la puissance suprême; ils se rendirent ensuite à Fès, où ils entrèrent dans l'école des tolba. A cette époque, un juif du nom de Ben-Mechâal (fils de l'Allumé) commandait les villes de Taza et de Fès, qu'il avait soumises à son autorité à l'aide de sortilèges. Il régnait sur les deux villes et sur le territoire qui en dépend. C'était un cruel despote, qui, parmi bien d'autres horreurs, avait institué la coutume de se faire livrer tous les ans la plus belle jeune fille de Fès et de Taza, pour l'enfermer dans son harem. Or, l'année pendant laquelle les deux jeunes princes se trouvaient à Fès, le chérif Rechid, allant se promener du côté des cimetières, aperçut une femme prosternée sur une tombe et poussant des cris de désespoir; attiré vers elle par ses lamentations, il s'approcha et lui demanda d'où pouvait lui venir une si grande douleur; elle lui répondit, à travers ses sanglots, qu'elle était chérifa (1) et qu'elle pleurait sur la tombe de son mari pour qu'il intercédât auprès de Dieu, afin qu'il délivrât sa fille, que son extrême beauté avait fait désigner comme devant être abandonnée cette année à l'usurpateur. Le jeune Rechid lui dit de ne plus pleurer et qu'il se chargeait du salut de son enfant. Il rentra donc dans la medreha (2) auprès de ses condisciples, qui, lui compris, formaient un nombre de quarante élèves; il leur raconta la scène touchante à laquelle il venait d'assister et, quand il les vit émus de compassion pour la belle victime qui allait être sacrifiée au juif: « Voulez-vous m'aider, s'écria-t-il. Nous allons provoquer une révolution et délivrer le pays du tyran Mechâal. » Ses camarades acceptèrent d'enthousiasme, tout en lui demandant par quels moyens il voulait amener de si grands résultats. Rechid leur répondit : « Mechâal est en ce moment à Taza, où on va lui conduire la jeune Fasyat (3). Je me substituerai à elle, on m'habillera avec le costume de la jeune fille; j'aurai un pistolet sous mes vêtemens; vous vous embusquerez autour du palais; quand Mechâal s'approchera de moi, je le tuerai et, au bruit de la détonation, vous arriverez immédiatement en criant : « Ben-Mechâal est mort! vive Moula-Rechid! » Moula-Rechid était jeune, il était beau, il n'avait point encore de barbe; le déguisement lui fut aisé. Il visa Mechaâl au cœur, le pistolet partit, le tyran tomba foudroyé. En apprenant cette nouvelle, la population de Fès et Taza, qui était lasse de la domination

(1) C'est-à-dire de la famille de Mahomet.
(2) L'école.
(3) C'est le nom des femmes de Fès.

du juif, poussa l'exclamation : « *Allah iencer Moula-Rechid!* Dieu donne la victoire à Moula-Rechid ! » Et celui-ci devint sultan du Maroc. En souvenir de l'appui que lui avaient prêté les tolba, une fête commémorative s'est perpétuée depuis cette époque, fête dans laquelle, comme je l'ai dit, les étudians sont associés en apparence au pouvoir de l'empereur. Pour faciliter, en outre, les études de ses anciens condisciples, Moula-Rechid créa une magnifique zaouia, qui subsiste toujours et qui s'appelle la Medrena-Rechidia. Il existe à propos d'elle le dicton suivant : *El naçr min Allah oua min el arba'in* : Avec l'aide de Dieu et le corps d'armée des quarante ! — contre-partie de la phrase sacramentelle : Avec l'appui de Dieu, la victoire est promise, porte cette nouvelle aux musulmans : *El naçr min Allah ou fatihna garibou, ou bechcher el mouminina!*

Naturellement, la légende ajoute encore que Moula-Rechid épousa la jeune fille qu'il avait délivrée. Ainsi finissent les romans, ainsi s'écrit l'histoire chez les Arabes. Je doute fort que les choses se soient passées comme on le raconte dans la fête des tolba. Moula-Rechid, né d'une affreuse négresse, et féroce autant que peut l'être un mulâtre, commença par asseoir son autorité sur le Tafilet à l'aide d'une série d'expéditions et d'aventures sanglantes ; c'est seulement lorsqu'il en fut maître assuré qu'il établit et consolida sa puissance dans le bassin de la Moulouia et dans le Riff, qu'il passa à Taza et finit par s'emparer de Fès à l'aide d'une surprise. Nous avons vu qu'il faisait le siège de cette ville, lorsque Roland-Fréjus fut expédié en ambassade auprès de lui par Louis XIV, et que la présence des ambassadeurs du plus grand prince de l'Europe contribua à en amener la reddition. Le gouverneur de Fès-Bali fut immolé, quoiqu'il eût livré ses trésors ; celui de Fès-Djedid subit le même sort, en refusant de déclarer où il avait enfermé les siens. Pour obliger les femmes à lui donner l'argent qu'elles possédaient, Moula-Rechid les fit approcher d'un coffre à l'ouverture duquel leurs mamelles furent placées ; puis il monta sur le couvercle et arracha ainsi les aveux qu'il désirait. Il y a loin de ces mœurs-là à la pitié chevaleresque que la légende lui prête pour la malheureuse fille de la cherifa ! Les caïds des environs de Fès ne se sentaient pas de taille à résister à un conquérant aussi féroce ; ils se soumirent. Le seul épisode romanesque de cette conquête brutale, c'est le mariage de Moula-Rechid, qui épousa une fille de l'un de ces caïds, nommé Loueti, laquelle prit sur le cœur de son époux assez d'influence pour tempérer son atrocité naturelle. Si Moula-Rechid créa une medreha et s'intéressa au progrès des études, il n'en est pas moins vrai que, sous la dynastie fondée par lui, la décadence intellectuelle du Maroc n'a pas cessé un instant de faire

les plus rapides progrès. C'est pourquoi l'histoire des origines et du règne de cette dynastie est encore plongée dans une obscurité profonde. Aucun écrivain arabe de quelque notoriété ne l'a retracée, et l'Europe n'en sait guère que ce que lui ont appris les récits peu dignes de foi des voyageurs et des écrivains étrangers. Il existe pourtant à Fès des ouvrages encore inconnus qui, malgré leur médiocrité, doivent contenir de précieux renseignemens sur les révolutions intérieures du Maroc en ces deux derniers siècles. M. Féraud en a recueilli un qui fait suite au *Roudh-el-Kartas*; il se propose de le traduire; ce sera un véritable service rendu à la littérature historique, si pauvre pour tout ce qui concerne le Maghreb contemporain.

A partir du XVIIe siècle, il ne reste plus rien, en effet, des sciences, des lettres et des arts du Maroc. Un seul écrivain, Makkari, brille encore dans la première moitié de ce siècle ; mais, s'il avait achevé ses études et travaillé longtemps à Fès, la persécution l'en chassa, et c'est en Égypte qu'il dût passer les années les plus fécondes de sa vie. Quand je cherche à m'expliquer comment un pays, jadis si élevé dans toutes les connaissances humaines, a pu tomber aujourd'hui si bas, qu'il est à tous égards le dernier des pays musulmans, je ne puis en trouver d'autre raison que l'influence constante du Soudan qui s'est exercée sur lui depuis la conquête musulmane. Toutes ses dynasties sont venues du Soudan, et toutes ont traîné après elle, avec des troupes nombreuses dont le sang nègre a alourdi le sang arabe et berbère des Marocains, des cheiks fanatiques qui ont piétiné sur la civilisation jusqu'à ce qu'ils l'aient complètement anéantie. Les révolutions marocaines ont toujours été des révolutions, ou plutôt des réactions religieuses. Quand le Maghreb, cédant à l'attrait du progrès, s'est laissé affaiblir par les mœurs plus douces qui en résultent, quand il s'est livré aux délicatesses de l'esprit qui émoussent la barbarie des courages, quand, sans arriver jamais au septicisme de la science, il s'est peu à peu relâché de ce que la discipline de la religion avait de trop étroit, de trop déprimant pour les intelligences, il s'est toujours trouvé vers les bords du Niger, quelque marabout strictement orthodoxe, appartenant plus ou moins à la race de Mahomet, pour soulever les élémens sauvages et belliqueux qui s'agitent dans ces tristes contrées et pour les lancer vers le Nord. Sous les pas des envahisseurs, qui ne se sont pas arrêtés en Afrique, qui ont souvent passé la Méditerranée, la fine et charmante civilisation d'Espagne s'est écroulée. Mais, quand le flot musulman, refoulé par les armées chrétiennes, a été rejeté de l'Europe, ce qui avait eu lieu sur un plus grand théâtre a continué de se produire sur le théâtre encore vaste du Maroc. C'est du Ta-

filet que sont venus, avec leur cortège ordinaire, les sultans actuels. Ce qu'ils ont fait du Maroc est à coup sûr douloureux à contempler. Il n'y a plus rien dans ce pays qui rappelle le passé. L'industrie n'y est pas moins morte que le reste. Quand on parcourt les bazars du Caire ou de Tunis, on est charmé de l'habileté des ouvriers, du goût et de l'élégance des artisans, des qualités ingénieuses et imprévues qu'ils ont conservées jusque dans la décadence de leur race. Les bazars du Maroc, à part quelques broderies qui répètent à satiété des modèles anciens, ne présentent que des objets parfaitement grossiers. L'industrie de Rbat' elle-même perd de plus en plus l'art des dessins compliqués et des colorations heureuses qui faisaient le mérite des tapis marocains. Mais la déception devient plus vive lorsqu'on passe de l'industrie aux arts et aux sciences. L'architecture y gâte les décorations d'autrefois en les entassant les unes sur les autres avec un mauvais goût révoltant. Pour les sciences, encore une fois, il n'y en a plus trace. On rencontre au Caire, en Syrie, en Tunisie, beaucoup d'hommes qui, malgré leurs préjugés, ont réellement quelque instruction. Au Maroc, l'ignorance est si universelle, qu'on en est rapidement écœuré. Les causes qui ont amené la décrépitude de la Turquie ont agi là avec plus d'intensité encore : la théocratie a tout étouffé sous elle et, comme elle se retrempait sans cesse dans la barbarie du Soudan, elle a été absolument invincible ; elle n'a pas rencontré de résistances, ou elle les a brisées avec une violence dont on reconnaît la trace dans les ruines amoncelées partout.

XIV. — DÎNERS OFFICIELS.

Nous étions prévenus qu'après la réception du sultan nous allions assister à une série de dîners officiels qui font partie du cérémonial obligatoire de toutes les ambassades européennes au Maroc. Quoique pleins d'une juste méfiance envers la cuisine indigène, nous ne pouvions nous refuser à des invitations qu'il eût été malséant de repousser. C'est chez le sultan lui-même que devait avoir lieu le premier de ces dîners ; je dis chez, mais non pas avec le sultan. Le sultan est un trop grand saint pour manger et boire en compagnie d'infidèles. Il se borne à se faire représenter auprès d'eux par des personnages de son entourage. Ce n'est même pas dans un palais impérial qu'a lieu le repas ; c'est dans un des nombreux jardins qui en dépendent. En général, on se rend à quelque distance de la ville, au grand parc dont la résidence d'été de Moula-Hassan est entourée. Mais comme la saison était très avancée au moment où nous nous trouvions à Fès, et que la chaleur

commençait à devenir accablante, on se contenta de nous conduire sous les murs de Fès-Djedid, au pied même du Mellah, dans une sorte de bois d'orangers, de citronniers et de grenadiers, où toutes les herbes folles du printemps poussaient en liberté sous la voûte verte des arbres. Les bluets, les coquelicots, les boutons d'or, les pâquerettes, les fleurs des champs les plus variées, mêlées aux rosiers et aux jasmins, et surchauffées par un ardent et humide climat, s'élevaient avec une telle vigueur de croissance qu'elles atteignaient les fleurs des orangers, des citronniers et des grenadiers, se confondant avec elles. C'était un fouillis inextricable et charmant. Il me semblait entrevoir un coin de ce jardin enchanté, de cette forêt vierge du Paradou que l'imagination puissante de M. Zola a transplantée, du pays des rêves, dans la prétendue réalité d'une campagne française et naturaliste. Nous avions peine à y pénétrer à cheval, tant les branches nous fouettaient le visage, tandis que la végétation d'en bas s'accrochait aux jambes de nos montures. C'est au milieu de ce fourré impénétrable et multicolore qu'on avait dressé des tentes pour nous recevoir. Nous nous y établîmes à l'ombre, sinon à la fraîcheur. Autour de nous, notre escorte, répandue dans la verdure fleurie, y produisait ces effets si chers aux peintres contemporains : les jaquettes rouges des Arabes, les robes blanches des mechouari tachaient vigoureusement le paysage dont la teinte générale, uniformisée par la lumière de midi, semblait être un indéfinissable mélange de vert doré et de bleu violacé. Les groupes se formaient et se déformaient sans cesse. Tout le monde semblait se presser pour nous servir. Néanmoins, plus on se pressait, moins on allait vite, ainsi qu'il arrive toujours en Orient et en Afrique, où le mouvement ne semble fait qu'en vue d'entraver l'action.

Après une longue attente, nous vîmes pourtant arriver le dîner du sultan. Il était porté solennellement par une longue file de nègres à la tête desquels marchait, un bâton à la main, avec la taille et la prestance d'un tambour-major, le caïd-el-mechouar. Arrivés près de nous, sur un ordre de ce dernier, tous les plats furent mis à terre : placés sur une sorte de plateau de bois à bords très élevés, on avait disposé au-dessus d'eux un couvercle en paille ayant tout juste la forme d'un cône très pointu. Ce couvercle se nomme *ghata*; il est parfois décoré de broderies et recouvert de velours. Quand tous les plats furent à terre, le caïd-el-mechouar, d'une voix retentissante, déclara à l'ambassadeur, au bachadour, comme il disait en son patois marocain, que le sultan lui envoyait les produits les plus fins de sa cuisine et le priait de les accepter de bon cœur et de bon appétit. Puis, ayant terminé son discours, il fit un signe avec le bâton qu'il tenait fièrement à la main et chaque nègre,

prenant son ghata par la pointe, nous montra le plat qu'il recouvrait. Affreux spectacle dont je garderai longtemps le souvenir! Qu'on se figure une série de fricassées de moutons et de poulets préparées au miel, au sucre, au sirop, aux fruits, à toutes les horreurs imaginables et inimaginables! A part un plat de méchoui, c'est-à-dire de mouton rôti, et un plat de couscoussou, il suffisait de voir tout le reste pour perdre à jamais le désir d'être invité à dîner par un sultan du Maroc. Encore le méchoui était-il déplorablement graisseux et, quant au couscoussou, lequel aurait été meilleur, le malheur voulut qu'il fût tout à fait gâté pour nous par la maladresse de celui qui le servait et qui, en ayant laissé tomber une partie dans ses mains et dans ses manches, trouva fort à propos de secouer mains et manches sur le plat pour que rien ne s'en perdît. C'est la règle, paraît-il. Quand on porte le couscoussou, on doit toujours avoir soin d'égoutter ses mains sur le plat de manière à prouver qu'on n'en dérobe pas une seule miette aux convives. Nous nous serions tous passés d'une aussi stricte probité. Je dois dire que la cuisine du sultan est la plus médiocre que nous ayons goûtée au Maroc. De tous les dîners que nous y avons faits, le sien était celui qui avait le moins d'apparence et qui, dans la réalité, valait le moins. Est-ce volontairement qu'il traite ainsi les Européens ou n'est-il pas plus difficile pour lui-même? La seconde hypothèse me paraît la plus probable, car il ne saurait avoir aucun intérêt à se montrer moins civil que ses ministres et les hauts dignitaires de sa cour. Nous eûmes bientôt fini de voir défiler des plats auxquels les plus hardis d'entre nous n'avaient pas le courage de toucher. La chaleur était accablante; nous nous étendîmes sur des tapis à l'ombre des arbres, tandis que des serviteurs du palais nous apportaient de l'eau de roses et de l'eau de fleurs d'oranger pour en répandre sur nos cheveux, sur nos barbes, sur notre corps tout entier. Comme ils sont vêtus de robes flottantes, les indigènes ont, en effet, l'habitude de se verser des eaux odorantes dans le cou, dans les manches, partout. Ils aiment à s'en imprégner aussi complètement que possible, et ne jugent pas qu'un festin puisse se terminer sans ces douches parfumées.

Le dîner du sultan nous avait modérément intéressé; celui du grand-vizir nous produisit, au premier abord, un effet tout différent. J'ai dit que le vizir possède une immense fortune. Aussi habite-t-il un véritable palais, situé au versant d'une colline disposée en gradins, où un grand jardin descend en étages jusque dans la vallée. Chacun de ces étages forme une large terrasse, dont le milieu est occupé par une plate-forme en mosaïque et dont les côtés sont couverts de plates-bandes qui combinent heureusement

l'utile et l'agréable, le jardin d'agrément et le potager. A côté de superbes rosiers et d'orangers fleuris poussent des carrés de persil pour les sauces et de menthe pour le thé. Le palais s'élève à peu près au milieu du jardin. Derrière lui, des terrasses se poursuivent jusqu'à l'enceinte de la ville et à la forêt verte qui l'entoure. Là sont construits des kiosques bons à bien des usages, avec des portes mobiles qui s'ouvrent dans tous les sens, de manière à ce qu'on puisse recevoir la brise de quelque point de l'horizon qu'elle souffle, avec des divans pour s'étendre, avec des pendules européennes pour rappeler la civilisation. La vue dont on jouit de ces kiosques est délicieuse : on a sous ses pieds presque tout Fès-Bali, dont les terrasses, sans cesse remplies de femmes, ont un mouvement et une coloration dont on ne se lasse pas ; la ville s'étend dans la vallée, puis remonte sur la colline qui fait face, et se termine par la porte triomphale de la mosquée El-Andalous, qui, nulle part, ne produit un plus splendide effet. C'est dans ces kiosques qu'on reçoit les amis ; c'est là aussi qu'aux heures chaudes du jour, on se livre aux douceurs de la sieste ; c'est là, enfin, si l'on veut, qu'on peut goûter tous les plaisirs que comporte la vie d'Orient. Le palais du grand-vizir est magnifique, bien que d'une architecture trop moderne. On y entre par une porte en ogive extrêmement élevée, au-dessus de laquelle un grand panneau de faïences couvertes d'arabesques brille aux regards. Devant la porte, sous un kiosque ajouré, coule un jet d'eau à plusieurs branches. Le grand-vizir nous attendait debout, sous cette porte, en costume d'intérieur, sans turban, mais le front enveloppé d'un haïk transparent qui retombait sur ses épaules et l'enveloppait jusqu'aux pieds. Il tenait à la main un éventail de plumes, dont il se servait surtout pour se donner une contenance. Quand nous fûmes tous arrivés, il prit M. Féraud de la main qui restait libre et l'introduisit dans une salle monumentale, au milieu de laquelle la table était dressée. C'était une salle très longue, décorée avec le luxe le plus fastueux, sur les deux côtés de laquelle s'ouvraient deux autres petites salles dont le plancher était un peu plus élevé et qui se terminaient elles-mêmes par une sorte d'estrade surmontée d'un arc en ogive souverainement élégant et gracieux. Le grand-vizir se plaça au bord de cette estrade, fit asseoir M. Féraud à côté de lui, mais pas sur l'estrade, de manière à le dominer quelque peu, au milieu d'un groupe composé de ses principaux secrétaires et des grands dignitaires de l'empire. Tous étaient, comme le grand-vizir, vêtus avec une recherche évidente, ce qui ne les empêchait point d'ailleurs d'avoir les pieds nus. Nous entrâmes à la suite de M. Féraud, et nous nous répandîmes en curieux dans tous les sens. La salle valait la peine d'être regar-

dée. Bien que portant l'empreinte du mauvais goût moderne, elle contenait quelques décorations imitées des époques antérieures, d'une délicatesse de dessin et d'une discrétion de couleur vraiment charmantes. Des groupes d'Arabes étaient répandus çà et là. Il y en avait de bien pittoresques. Il faut venir au Maroc pour voir encore des turbans, de vrais turbans; non de simples foulards serrés autour de la tête, mais de gigantesques bobines s'étendant plus loin que les ailes du plus énorme chapeau, véritables monumens de tulle ou de soie, comme on n'en rencontre plus que dans cette contrée conservatrice des vieilles mœurs de l'islam, ou, ainsi que je l'ai dit, dans la cérémonie du *Bourgeois gentilhomme* au Théâtre-Français. Le second caïd-el-mechouar, qui venait nous chercher pour nous conduire à toutes les réceptions officielles, en portait un plus semblable à la coupole d'une mosquée qu'au couvre-chef d'un musulman. C'était un nègre à figure maigre, aux yeux perçans, à la nuque relativement fine. Son turban, d'une blancheur éblouissante, terminé par la pointe rouge de son tarbouch, formait le contraste le plus drôle avec sa peau d'ébène. Quand on n'a contemplé des types de ce genre que dans les féeries et qu'on les rencontre dans la réalité vraie, dans le monde vivant, il faut se frotter longtemps les yeux pour se persuader qu'on n'est pas le jouet d'une illusion, et que le décor qu'on a devant soi ne va pas disparaître au bruit railleur d'une musique d'Offenbach.

Après le salut et les complimens d'usage, le grand-vizir fit un geste de son éventail. Aussitôt les domestiques enlevèrent un voile de gaze qui recouvrait les tables. Nous restâmes saisis de surprise! Après le dîner du sultan, nous nous attendions encore à mille horreurs : au lieu de cela, nous crûmes un instant avoir retrouvé les noces de Gamache. Des centaines de plats étaient là serrés les uns contre les autres : des couscoussous au sucre et au beurre, des oies et des poulets rôtis, des moutons grillés et préparés de toutes les manières, puis des crèmes invraisemblables, des compotes de fruits de toutes les espèces, des gâteaux de toutes les formes, des carafes remplies d'orangeade et de citronnade, des pyramides d'amandes, que sais-je! un spectacle à ravir les appétits les plus exigeans. Chose étrange! il y avait même des verres et des couverts d'argent pour chacun de nous, tandis que, chez le sultan, nous avions dû porter les nôtres pour ne pas boire au goulot des carafes et ne pas manger avec les doigts. Décidément le pouvoir en certains pays rapporte plus aux ministres qu'aux souverains! Nous nous mîmes à table pleins de confiance. Hélas! la déception ne tarda pas à arriver. Tous ces mets de si belle apparence étaient empoisonnés des plus odieux parfums, des plus écœu-

rantes sucreries. Il fallait un immense effort de politesse pour y toucher. Les plats les plus tentans ressemblaient à des mélanges de pommades et de beurre rance. Et cette ressemblance s'explique sans peine, puisque l'on met partout au Maroc les odeurs dont nous nous servons pour la pommade, et que le beurre y paraît d'autant meilleur qu'il y est plus ancien. On m'a affirmé qu'à Mogador on plaçait, dans la corbeille des nouvelles mariées, un vase de beurre de sept ans. C'est un don très prisé. Le beurre étant noir, il est d'une force à emporter la bouche : aussi en faut-il très peu pour chaque plat, et, pendant des années, le jeune ménage peut-il vivre sur ses présens de noce. Si le beurre n'a pas sept ans à Fès, son goût et sa saveur n'en sont pas moins insupportables. Tel ne paraissait pourtant point être l'avis du grand-vizir et de son entourage de hauts dignitaires, qui dînaient dans un coin à côté de nous sur une petite table aussi mal servie que la nôtre l'était pompeusement. Lorsqu'un plat, après avoir circulé au milieu de nous, arrivait un peu ébréché sur la table des hauts dignitaires, ceux-ci se jetaient dessus avec une voracité extraordinaire. Ils mangeaient à l'arabe, avec leurs doigts, et il y en avait qui montraient un talent chirurgical de premier ordre pour enfoncer leurs mains et une partie de leurs bras dans une oie rôtie ou dans un mouton grillé, de manière à en retirer victorieusement les bons morceaux. J'avais assisté à bien des spectacles de ce genre en Orient ; mais en Orient, Dieu merci! on ne connaît pas le couscoussou ; or, la manière de manger le couscoussou est plus révoltante que tout le reste. On en remplit le creux de sa main et on avale de son mieux le contenu ; toutefois il en reste toujours une certaine quantité, qu'on a grand soin de reverser dans le plat pour n'en point priver ses voisins. Même si le dîner du vizir n'eût pas été exécrable, cette petite scène nous en eût dégoûtés. Un orchestre de musiciens hurlant de la voix et raclant à tour de bras ses instrumens, faisait un vacarme à ne pas nous permettre de nous entendre. Le vizir paraissait ravi de cette cacophonie ; il prenait des airs inspirés, se rejetant en arrière sur sa chaise, agitant son éventail en mesure, daignant même mêler des accens horriblement chevrotans à ceux de ses chanteurs. Il faut bien, comme on le dit, que la musique adoucisse les mœurs des hommes ; car, au sortir de table, notre hôte, encore sous l'impression du concert et légèrement ému peut-être par le dîner, conduisit M. Féraud sur son balcon qui dominait le jardin du harem : « Regarde, » lui dit-il. — M. Féraud, tout surpris, s'écrie : « Mais ce sont tes femmes. — Oui, ce sont mes femmes, c'est ma famille ; je veux que tu la voies : on ne doit avoir rien de caché pour un ami, et tu es tellement mon ami que je tiens à te

montrer ce que j'ai de plus précieux, ce qui fait le bonheur et la joie de ma vie. »

Le soir même de ce dîner mémorable, en dépit de la fatigue de nos estomacs et de la fatigue plus grande, si c'était possible, de nos tympans, nous dûmes en accepter un autre chez le caïd el-mechouar. Nous partîmes, au coucher du soleil, d'assez méchante humeur, il faut en convenir, à la pensée de la nouvelle corvée que nous allions subir. Nous ne nous attendions pas à une agréable surprise; elle a été ravissante. Je n'ai jamais peut-être assisté à une scène plus réellement orientale que celle de notre dîner chez le caïd el-mechouar. Il faisait encore grand jour quand nous arrivâmes dans sa maison. A peine en avions-nous franchi le seuil, que nous entrions dans une cour qui nous fit pousser à tous un cri d'admiration. Nous étions persuadés que les maisons de Fès étaient toutes médiocres et de mauvais goût. Nous avions sous les yeux une preuve éclatante de notre erreur. La cour du caïd el-mechouar était très vaste, pavée de mosaïques et percée au centre d'un vaste bassin d'où s'élevaient plusieurs jets d'eau. Les murs de deux des côtés étaient pleins, mais également percés, en leur milieu, de portes ogivales surmontées d'auvens en bois sculpté et décorées de mille arabesques. A côté d'une de ces portes se voyait une de ces fontaines avec des mosaïques de faïence dont j'ai essayé de donner une faible idée; la corniche et l'auvent, en bois sculpté, étaient de véritables merveilles qui défient absolument toute description. Des deux autres côtés de la cour, le mur s'ouvrait sur des chambres intérieures tendues de haïtis éblouissans; au-devant de ces murs, deux colonnes, extrêmement élevées, supportaient une large terrasse sur laquelle des femmes, coiffées de hantouzes rouges, bleues, jaunes, vertes, roses, ornées de bijoux, se penchaient pour nous regarder. Les unes étaient voilées, les autres se bornaient à placer de temps en temps, devant leurs bouches, une toute petite main. Si elles étaient jolies, je l'ignore; mais, vues ainsi dans la lumière du couchant qui brillait sur leur coiffure éclatante, elles avaient quelque chose d'étrange et de fascinant, elles ressemblaient aux figures d'une séduction énigmatique que M. Gustave Moreau aime à peindre dans ses tableaux, et dont on ne sait si on les admire ou si on en est uniquement étonné. La plupart d'entre elles étaient brunes, et la régularité de leurs traits était irréprochable. Mais ce qui charmait en elles, c'était la grandeur des yeux noirs, exagérée encore par le k'hol et par le contraste de la petitesse de la bouche, de la finesse du nez, de la délicatesse de l'ensemble de la figure. Nous les aurions regardées longtemps, si nous n'avions craint de manquer aux lois de la bien-

séance orientale. Les deux colonnes qui soutenaient la terrasse où elles circulaient étaient carrées, mais les pans en étaient coupés à la base, disposition qu'on retrouve dans toutes les maisons de Fès et de Meknès. Qu'elle soit commode pour la circulation autour des colonnes, c'est possible; elle n'en constitue pas moins une faute d'architecture évidente, car elle donne à celles-ci une apparence de faiblesse à la base qui semble compromettre la solidité de tout l'édifice. Des colonnes qui deviennent plus grosses à mesure qu'elles s'élèvent, n'est-ce pas un non-sens? Mais les Arabes ont toujours manqué, dans leurs œuvres, de logique et de raison. J'ai vu des colonnes dans les cours marocaines, qu'on avait tellement taillées et tailladées dans leur partie inférieure pour y faire des ciselures de toutes sortes, qu'elles paraissaient sans cesse sur le point de tomber. Celles de la cour du caïd el-mechouar étaient loin d'avoir un aspect aussi fragile. Elles se terminaient sans chapiteau; mais à leur sommet courait une large corniche en bois, presque plate, appliquée contre le mur, à laquelle la pluie et le temps avaient donné une teinte gris passé d'une douceur exquise; à peine si de légères moulures, d'un ton plus vif, couraient sur ses bords et en son milieu. De grandes lampes pendaient entre les colonnes, et la foule des serviteurs était répandue dans tous les sens en groupes colorés.

Le caïd el-mechouar nous attendait à sa porte pour nous dire son éternel : « *Marhaba bikoum!* Soyez les bienvenus! » Il avait à côté de lui une de ses filles, jeune enfant de quatre ou cinq ans, qui tenait de son père des formes massives bien différentes des formes légères des femmes que l'on voyait passer, repasser et s'arrêter sur les terrasses. M. Féraud l'ayant prise dans ses bras et lui ayant baisé la main, le caïd el-mechouar prit à son tour cette petite main dans les siennes et la baisa avec un profond respect. Le baiser de l'ambassadeur en avait fait quelque chose de sacré, même pour un père; la politesse arabe a de ces raffinemens que nous n'imaginerions jamais, nous grossiers! Nous nous mîmes à table dans une des salles qui donnaient sur la cour, et je ne sais si ce fût à cause du décor que nous avions sous les yeux, mais le fait est que le dîner nous parut un peu plus mangeable que les précédens. Un orchestre de musiciens, placé à côté de nous, nous sembla aussi moins discordant que ceux que nous avions entendus jusque-là. La musique arabe du Maghreb est inférieure à celle d'Orient. Elle est plus lourde, moins harmonieuse, plus dépourvue encore d'idées mélodiques. Toutefois, chez le caïd el-mechouar, elle avait au moins une qualité, celle d'être discrète et de ne pas faire trop de bruit. Quand le repas fut terminé, nous allâmes nous asseoir à l'autre extrémité de la cour, de sorte que nous avions en face de

nous la salle où nous venions de dîner et que nous apercevions, par la porte ouverte, ces tables encore pleines, autour desquelles les serviteurs venaient tour à tour prendre leur nourriture. Quand ils eurent tous fini, ils se disposèrent, avec un instinct secret du pittoresque, les uns accroupis ou couchés au pied des tables, les autres debout ou allongés sur des tapis, sans ordre, encore au centre, ou sur les côtés de la cour. Les musiciens s'étaient rangés en ligne devant nous : ils jouaient et chantaient plus faiblement, soit fatigue, soit sentiment de la poésie de la nuit. L'obscurité était survenue, mais on avait allumé les lampes, qui éclairaient suffisamment la cour, sans pourtant y répandre une lumière indiscrète. Au-dessus de nos têtes, la clarté des étoiles était si vive qu'elle faisait paraître le ciel tout noir. Nous étions assis ou étendus nonchalamment, nous prenions des tasses de thé et nous regardions. Notre hôte, trop poli pour nous déranger, se tenait toujours avec modestie à la porte ; nous voyions sa grande taille dominer celle de ses serviteurs. La tiédeur du printemps d'Afrique nous enveloppait. Bercés par les sons monotones et doux de notre orchestre, nous jouissions du spectacle de cette étrange fête où rien, absolument rien, ne nous rappelait l'Europe, où tout, au contraire, nous transportait dans le monde arabe et nous le montrait enfin sous l'aspect le plus cher aux imaginations. On eût dit que nous avions remonté le cours du temps, que nous avions échappé à la vie moderne, que nous étions dans la cour de quelque calife du moyen âge ; et quand nous levions nos yeux, déjà à demi clos, sur les terrasses, des ombres légères, dont une lueur égarée indiquait même parfois les formes fuyantes, ajoutaient une dernière illusion à toutes les autres et peuplaient de fantômes ce rêve réalisé d'une nuit d'Orient.

Je n'en finirais plus si je prétendais raconter en détail tous les dîners auxquels nous avons dû assister à Fès pour remplir jusqu'au bout nos devoirs diplomatiques. Je ne parlerai donc plus que d'un seul, celui du pacha de la ville, parce qu'il nous a présenté quelques particularités intéressantes. Le pacha de la ville est un vieux nègre aveugle, frère de l'ancien grand-vizir Si-Mouça, et lui-même personnage d'une grande importance. Il habite une magnifique maison, qui est précédée d'une des plus belles fontaines de Fès et qui possède une cour du même genre que celle du caïd el-mechouar, bien qu'à mon avis elle lui soit très inférieure. C'est dans cette cour que le vieux pacha nous attendait. Appuyé sur un long bâton, soutien de sa décrépitude, et tout enveloppé de voiles blancs, il produisait un singulier effet avec sa figure éteinte, et pourtant encore fine et spirituelle. Il voulut qu'on lui présentât chacun de nous, et, ne pouvant nous voir, il nous prit du moins les mains avec le plus

cordial empressement. Mais, s'il ne nous voyait pas lui-même, nous nous sentions vus de toutes parts. Les terrasses de sa cour regorgeaient de femmes penchées très bas pour nous mieux regarder. Elles étaient là en nombre incalculable, et néanmoins il y en avait encore bien d'autres qui aspiraient à nous apercevoir. On voyait passer des têtes de blanches et de négresses à toutes les fenêtres, à toutes les ouvertures qui donnaient sur la cour. Derrière chaque porte, il y avait une foule compacte qui risquait sans cesse de la faire éclater à force de la pousser. Des nègres sévères cherchaient à refréner une curiosité si intempérante. Mais les malheureux avaient beau se fâcher, refermer avec violence les battans qui s'ouvraient, les loquets qui se soulevaient, à chaque minute, ils devaient recommencer la même besogne, l'effort des femmes étant plus vigoureux que le leur. Cette petite scène nous expliquait l'état dans lequel se trouvait le pacha. Il a toujours eu, paraît-il, un harem immense, et depuis longtemps déjà, hélas! c'est une propriété purement platonique pour lui. Il y a sept ans, il avait fait à M. Féraud cette triste confidence. Il n'était pas aveugle alors, mais il n'en valait pas beaucoup mieux et il en souffrait beaucoup plus. S'étant aperçu, pendant le dîner qu'il donnait à l'ambassade dont M. Féraud faisait partie, que celui-ci ne mangeait pas, il l'appela auprès de lui et lui dit : « Regarde donc sur mes terrasses. » M. Féraud crut poli de lui répondre : « Au spectacle que j'y vois, je juge que tu dois être un homme heureux. — Au contraire, répondit le pacha, il n'y a pas de plus grand infortuné que moi. Tous ces trésors que tu contemples sont comme s'ils n'étaient pas à moi. » Et le malheureux pacha, développant sa confidence, entra dans les détails les plus navrans sur l'inutilité, voire même sur les inconvéniens de posséder, dans de certaines conditions, un des harems les plus peuplés de l'Afrique. Depuis sept ans, il s'est peut-être fait à son sort, car il a l'air résigné. Mais en passant à mon tour l'inspection de ses terrasses, j'ai compris ce qu'il avait dû souffrir et je n'ai pu m'empêcher d'éprouver une vive compassion pour un homme qui a si cruellement subi le supplice de Tantale.

Pour nous faire honneur et nous recevoir dignement, le pacha de la ville avait convoqué les principaux chérifs de la mosquée de Moula-Edriss, c'est-à-dire les hommes les plus saints et les plus distingués du Maroc. Nous entrâmes dans une pièce où était réunie cette sorte d'institut marocain. Le coup d'œil en valait la peine : le long des murs et sur trois lits en baldaquins placés au centre et aux extrémités de la pièce, était rangée une série d'énormes personnages accroupis sur leurs jambes, tout pareils à des bonzes plongés avec béatitude dans la contemplation d'eux-mêmes. Les

deux du milieu, les premiers de la bande, les descendans les plus directs de Moula-Edriss, étaient d'une telle corpulence qu'ils avaient peine à tenir sur le lit à baldaquin où on les avait juchés ensemble. L'un était noir comme de l'encre, ce qui prouvait surabondamment que le sang de Mahomet, avant d'arriver à lui, s'était croisé avec celui de tous les nègres et de toutes les négresses du Soudan. Il était affreusement laid, avec ses grosses lèvres épaisses, ses joues pendantes, ses yeux petits et ternes. Pour ajouter encore à l'aspect repoussant de son visage, la nature l'avait gratifié d'une énorme tache lie de vin sur tout un côté, tache dont la coloration se combinant avec le noir de sa peau était devenue d'un bleu de moisissure horrible à contempler. Les bras nus de ce saint personnage étaient si gros que je les avais d'abord pris pour ses cuisses. Son compagnon de lit était très blanc au contraire, mais il avait l'air parfaitement hébété, sa lèvre inférieure était flasque et pendante, et pendant trois ou quatre heures que nous avons passées chez le pacha, il n'a pas cessé d'égrener son chapelet sans faire d'ailleurs aucune autre espèce de mouvement. Le nègre, à côté de lui, moins dévot sans doute, s'était assez vite profondément endormi. Tous les types académiques de Fès étaient loin d'être aussi parfaitement pédans, lourds et niais. Il y avait même dans le nombre de belles figures ascétiques, des figures de moines bons vivans et, à côté, des figures de gens retors et déluré, de jésuites musulmans. M. Henri Duveyrier ayant entrepris une longue conversation avec deux de ces sortes de personnages, ceux-ci lui témoignèrent une grande bienveillance, sans chercher à lui cacher toutefois le peu de cas qu'ils faisaient des sciences physiques et naturelles auxquelles il leur disait qu'il s'appliquait. A leurs yeux, il n'y a de science véritable que la théologie et la jurisprudence qui en est une branche. Ils estiment très haut aussi les lettres pures et la poésie. Ils connaissent mieux leurs poètes que leurs historiens et leurs géographes. Dès qu'on leur dit qu'on aime leur littérature, ils vous demandent : « Qu'as-tu lu? Qu'as-tu lu? » Et, si on peut leur citer un certain nombre d'auteurs, ils se regardent entre eux avec des airs de surprise, et vous regardent vous-même avec des airs d'admiration.

M. Féraud était resté dans un coin de la salle auprès du pacha. Un des chérifs dont la physionomie marquait le plus d'intelligence était venu se joindre à leur conversation. C'était un personnage d'importance, Si-Ahmed-ben-Souda, kadi de Meknès, prieur particulier du sultan, chargé de lui lire tous les matins un passage du Bokhari et de lui réciter les prières musulmanes. Deux ou trois autres savans les entouraient. Nous voyions ce petit groupe causer

avec une gaîté surprenante; il fallait que la conversation fût bien spirituelle, car tout le monde semblait ravi. A un moment, M. Féraud prit un morceau de papier et y écrivit quelque chose, nous ne savions quoi. Quand il le passa à Si-Ahmed-ben-Souda pour le lire au pacha, celui-ci manifesta sa satisfaction par les gestes les plus expressifs et par les sourires qui laissaient voir, malgré son âge, deux magnifiques rangées de dents blanches entièrement intactes. Mais il n'eut de cesse qu'après avoir fait écrire à son tour quelque chose qu'il dictait. Il s'y reprit à deux fois, et l'on riait de plus belle. Voici ce qui s'était passé. Comme on parlait à M. Féraud des poètes arabes et qu'il en citait une telle quantité que ses auditeurs ne pouvaient s'empêcher de marquer quelque incrédulité sur des connaissances littéraires aussi étendues, pour dissiper tous ces doutes, il composa immédiatement un quatrain arabe qui disait en beau style :

Au maître de cette maison hospitalière
Paix et félicité!
Que Dieu protège ses jours
Tant que roucoulera la colombe!

Le pacha charmé avait tenu à répondre, et il avait dit d'abord :

A l'ambassadeur du gouvernement français
Que Dieu accorde tous ses bienfaits!
Qu'il vive toujours heureux, que ses honneurs augmentent
Jusqu'au jour de l'éternité!

En entendant ce quatrain, M. Féraud protesta, disant que, si « ses honneurs » augmentaient, il quitterait le Maroc; or, pour lui, le bonheur suprême, unique, sans égal, était de vivre avec les gens qui l'accueillaient si bien. On voit d'ici le succès de ce compliment. Il fallut refaire tout le distique, pour mettre « la gloire » à la place des « honneurs. » Le lendemain, on ne parlait pas d'autre chose au palais du sultan que de la joute poétique qui avait eu lieu chez le pacha de la ville. Cette petite scène était bien orientale aussi; elle nous rappelait un côté charmant des mœurs anciennes des Arabes; mais ces jeux d'esprit ne se font plus aujourd'hui que par routine; l'imprévu et l'inspiration font défaut, et le charme a disparu.

GABRIEL CHARMES.

MOLIÈRE ET LOUIS XIV

Il en est des relations de Molière avec Louis XIV comme de certains faits de sa vie privée : elles soulèvent d'ardentes controverses, et ici le parti-pris est d'autant plus tenace et la passion plus aigre, que la politique s'en mêle. Selon que les critiques penchent à gauche ou à droite, ils sacrifient le roi au poète ou le poète au roi ; ce que les uns admirent le plus dans le génie de Molière, c'est la merveilleuse vitalité dont il fit preuve en se développant sous un pouvoir absolu, et, dans le caractère de l'homme, cette fierté plébéienne que ne put entamer l'humiliante protection d'un despote; les autres donnent à entendre que, si Louis XIV n'a point écrit *le Misanthrope* et le *Tartufe*, ils n'eussent pas été possibles sans lui. Depuis une trentaine d'années, cette dernière thèse a perdu beaucoup de terrain au profit de la thèse contraire. Entre tous les tenans de celle-ci il suffira de citer un illustre historien et un critique de valeur, Michelet et Despois. Le premier n'a pas consacré moins de quatre chapitres à Molière dans le treizième volume de son *Histoire de France*, et ces chapitres sont les plus aventureux de ce volume, où surabondent les conjectures hardies. Ils forment un vrai drame, très romantique, avec les violences de couleur, les élans lyriques, la psychologie divinatrice, l'opposition du sinistre et du bouffon, qui sont les règles du genre. On dirait le scenario d'un nouveau *Roi s'amuse :* Molière y devient un Triboulet de génie, dont le rire cache des sanglots, Louis XIV un François Ier sans grâce, indiquant au poète ceux qu'il doit insulter. Dialecticien ironique, nullement porté au lyrisme, Despois ne tombe pas dans ces exa-

gérations; ce qu'il prend à la thèse commune, il l'adapte à ses habitudes d'esprit. Dans un premier travail, publié en 1855, trois ans après le rétablissement de l'empire, il déclare nulle l'influence de Louis XIV, qui porte ainsi la peine du coup d'état. Vingt ans après, lorsqu'il reprend le même sujet, le second empire est tombé; de là une détente notable dans les sentimens de l'écrivain. Il ne fait plus de la littérature d'allusion, ce qui est d'ordinaire une pauvre littérature, et, depuis son premier travail, il a étudié son sujet de très près. Rien de tel pour atténuer un parti-pris; cependant il lui reste toujours quelque chose du sien. Il ne voudrait pas reconnaître trop expressément qu'il fut heureux pour Molière de vivre sous Louis XIV et d'avoir accès à sa cour, mais il accorde que la protection du roi envers le poète fut « véritablement spontanée et méritoire; » et si, dans un livre d'ensemble sur le théâtre au temps de Louis XIV, il ne traite pas à fond un sujet, « qui, dit-il, par son importance, comme par les discussions de détail qu'il soulève, mériterait d'être traité à part, » il le débarrasse de certaines légendes dont le lieu-commun abusait beaucoup trop.

Entre les deux thèses se placent diverses appréciations plus équitables. C'est d'abord, dans l'*Histoire de la littérature française* de M. Nisard, un chapitre où l'influence de Louis XIV sur les écrivains de son temps, sur Molière en particulier, donne lieu à un éloquent plaidoyer; quelques argumens y sentent l'avocat, mais l'ensemble défie la contradiction. Plus tard, dans la grande édition de Molière poursuivie par M. Paul Mesnard, successeur impartial de Despois, de nombreuses discussions, inspirées par un bon sens très ferme, ne laissent dans l'ombre aucun côté de la question. Enfin, les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié avec quelle netteté, à propos des dernières recherches sur la vie de Molière, la solution du problème était indiquée ici même. Si j'aborde ce sujet à mon tour, c'est pour fortifier par une discussion complète des conclusions qui me semblent acquises au débat, estimant, du reste, que l'on peut être de son temps, et parler de Louis XIV comme de Molière, sans autre souci que celui de la vérité.

I.

Critiques de droite ou de gauche, respectueux des hiérarchies consacrées ou désireux de les retourner, la plupart sont tombés dans une erreur trop commune : ils n'ont pas assez tenu compte de

la chronologie ; ils ont vu et présenté les choses dans un tableau d'ensemble, facile à embrasser d'un coup d'œil, pour le lecteur comme pour eux-mêmes. On dirait, à les entendre, que, du jour où le roi vit le poète-comédien, il se fit une opinion, s'y tint et y conforma tous ses actes. Il est rare, cependant, que, dans les relations de tout genre, les choses se passent ainsi. Le temps et les circonstances, plutôt qu'un sentiment spontané, leur impriment peu à peu un caractère qu'elles ne sauraient avoir dès le premier jour. Entre le Molière débutant au Louvre par la représentation d'une tragédie où il ne fut sans doute pas très bon, jointe à une petite farce qui n'était pas le dernier mot du génie comique, et celui qui meurt après quinze années de fréquentation à la cour et dix chefs-d'œuvre, il y a une grande différence, comme aussi entre le Molière qui écrit docilement des divertissemens à la Benserade et celui qui insiste pour faire jouer *Tartufe*. Et que de choses, très opposées, réunies dans le même homme ! Il est un de ces « valets intérieurs, » dont parle Saint-Simon, parmi lesquels le roi « se communiquoit le plus particulièrement, » mais il est aussi comédien, ce qui fait de lui un être à part dans une société très régulière ; non pas acteur tragique, ce qui revêt un homme d'une certaine majesté, mais comique, souvent bouffon ; enfin, il est écrivain, et très en vue. De là, par la nature des choses, toute une gradation et bien des nuances dans la faveur que put lui témoigner Louis XIV, surtout si l'on se rappelle ce que dit le même Saint-Simon de la manière dont le roi savait marquer et proportionner sa faveur : « Il rendit tout précieux par le choix et la majesté, à qui la rareté et la brièveté de ses paroles ajoutoit beaucoup. Il en étoit de même de toutes les attentions et les distinctions, et des préférences qu'il donnoit dans leurs proportions. » Jamais homme ne se conduisit en cela d'une manière « si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux le mérite, le rang, » en un mot, tous les « étages divers. » Il est donc nécessaire d'observer comme lui ces « degrés » et ces « étages. »

Au point de vue chronologique, d'abord, on distingue aisément dans la carrière de Molière trois périodes de faveur : l'une de préparation, entre *les Précieuses ridicules* et *la Critique de l'École des femmes*, l'autre d'apogée entre *l'Impromptu de Versailles* et *la Comtesse d'Escarbagnas*, la troisième de déclin entre *les Femmes savantes* et *le Malade imaginaire*. On sait comment les choses se passèrent au début. En arrivant à Paris, Molière, adopté par Monsieur, obtient de paraître devant la cour, et, le 24 octobre 1658, il représente au Louvre *Nicomède*, avec *le Docteur amoureux*, une de ces farces à l'italienne dont il avait si longtemps « régalé

les provinces. » Il faisait le docteur, et, dit la notice de 1682, « la manière dont il s'acquitta de ce personnage le mit dans une si grande estime que Sa Majesté donna des ordres pour établir sa troupe à Paris ; la salle du Petit-Bourbon lui fut accordée. » Il ne faut ni déprécier, ni exagérer ce premier acte de bienveillance, mais le prendre à sa juste valeur, qui est considérable. Que l'on suppose une erreur du roi sur le talent des nouveaux comédiens, ou simplement une approbation indifférente, la carrière de Molière est grandement entravée, peut-être arrêtée. Entre la troupe de l'Hôtel de Bourgogne et celle du Marais, sans autre répertoire propre que *l'Étourdi*, *le Dépit amoureux* et quelques farces, inférieure dans la tragédie, qui est le genre à la mode, y a-t-il une place suffisante pour la troupe de Monsieur? Forcera-t-elle l'attention du public, si lente à éveiller, si difficile à retenir? On peut en douter. Désignée, au contraire, à l'intérêt parisien par le goût du roi, elle peut compter sur une série de représentations fructueuses; le génie de son chef fera le reste. Et, de fait, les choses se passent de la sorte. On se porte en foule au Petit-Bourbon, *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux* ont un grand succès et, en six mois, produisent 1,400 livres de part à chaque acteur.

Le roi ne se contente pas de loger la nouvelle troupe; il a l'œil sur elle et lui témoigne à plusieurs reprises sa prédilection. Du mois d'octobre 1658 au mois d'avril 1659, les renseignemens journaliers nous font défaut, car La Grange ne tient pas encore son registre, mais, à peine l'a-t-il ouvert, à la rentrée de 1659, que nous voyons les « visites » à la cour se succéder rapidement. C'est d'abord, pendant les fêtes de Pâques, une représentation du *Dépit amoureux* au château de Chilly, dont le propriétaire donne un régal au roi ; aussitôt après, le 29 avril, la troupe est appelée au Louvre pour jouer *les Visionnaires* de Desmarets de Saint-Sorlin, preuve notable du goût de Louis XIV pour les comédiens du Petit-Bourbon, car la pièce n'est pas une nouveauté : elle date de 1637 et l'Hôtel de Bourgogne eût tout aussi bien pu la lui jouer. Le 6 mai, elle est mandée à Vincennes pour *Don Japhet d'Arménie*, donné par Scarron à l'Hôtel six ans auparavant; le 11, au Louvre, encore pour *l'Étourdi;* le 19, pour *Gros-René écolier* et *le Médecin volant*. Jusqu'au mois de juillet de l'année suivante, il n'y a plus de visites, mais cette longue interruption s'explique par les graves événemens qui éloignaient le roi de Paris. Il était allé d'abord à Lyon voir la princesse de Savoie, qui lui fut un moment destinée en mariage. Ce fut ensuite un long voyage à travers la Provence, la Guyenne et le Languedoc, au terme duquel, le 9 juin 1660, il épousait Marie-Thérèse à Saint-Jean-de-

Luz. Même à cette distance, et si occupé d'objets autrement importans, il n'oubliait pas ses comédiens. Le 18 novembre 1659, Molière avait fait représenter *les Précieuses ridicules*, et la pièce excitait grand émoi dans les coteries mondaines ; Somaize nous apprend que les précieuses, sentant la force du coup, « intéressèrent les galans à prendre leur parti » et qu'un « alcôviste de qualité interdit la pièce pour quelques jours. » Le roi se fit envoyer la pièce, l'approuva et leva l'interdiction, montrant par là qu'il ne goûtait guère les raffinemens prétentieux mis à la mode par l'Hôtel de Rambouillet, et laissant prévoir que, dans l'avenir, sa protection ne manquerait pas au poète, lorsque se produiraient, avec des œuvres de plus haute portée, des attaques plus sérieuses. Le 26 août 1660, il faisait son entrée solennelle à Paris avec la jeune reine, mais il n'avait pas attendu jusque-là pour rappeler la troupe de Molière devant lui : le 29 juillet, étant encore à Vincennes, où il se reposait des fatigues du voyage, il demandait *l'Étourdi*, pour lequel il avait décidément un goût marqué, et ces mêmes *Précieuses ridicules*, qu'il tenait à voir représentées, après les avoir lues. Deux jours après, le 31 juillet, il se faisait jouer *le Dépit amoureux* et *Sganarelle*, autre nouveauté, donnée en mai ; le 7 août, *Sanche Panse*, vieille comédie de Guérin du Bouscal, et une *Pallas ;* le 21, *l'Héritier ridicule* de Scarron et *Sganarelle* pour la seconde fois. Enfin, la cour une fois installée au Louvre, Molière y donnait, le 4 septembre, *Huon de Bordeaux*. Le lecteur voudra bien excuser cette longue série de dates ; elle en dit plus que toutes les considérations.

A la fin de cette même année 1660, la protection royale trouve à s'exercer d'une manière décisive envers la troupe de Molière, et elle n'y manque pas. Le 11 octobre, sans ordres du roi ni avertissement préalable donné aux comédiens, l'intendant des bâtimens, M. de Ratabon, se met à démolir la salle du Petit-Bourbon pour faire place nette à la future colonnade du Louvre, et aussi, dit La Grange, par « méchante intention » à l'égard des comédiens. Molière, fort surpris, va se plaindre au roi, qui lui accorde le plus beau théâtre de Paris, celui du Palais-Royal, et donne à M. de Ratabon « un ordre exprès » d'y faire les réparations nécessaires. En attendant, comme la troupe était obligée d'interrompre ses représentations publiques, il ne la faisait pas venir au Louvre moins de six fois et lui donnait une gratification de 6,000 livres. Naturellement, la faveur royale entraîne celle de la cour ; Molière est appelé dans les plus notables maisons de Paris, chez Fouquet, chez les maréchaux d'Aumont et de La Meilleraie, chez les ducs de Roquelaure et de Mercœur, chez le comte de Vaillac, etc.

On sait le goût malheureux de Molière pour la tragédie. On ne

peut dire qu'il y ait été encouragé par Louis XIV, car, jusqu'ici, *Nicomède* a été la seule représentation tragique par lui donnée devant le roi ; tout le reste est comédies ou farces. Mais il ne lui suffisait pas de jouer médiocrement les tragédies des autres ; peut-être en aurait-il composé lui-même si le public ne l'en eût détourné obstinément, — à preuve une *Thébaïde* qu'il aurait donnée en province, avec accompagnement de pommes cuites, et *Don Garcie de Navarre*, comédie héroïque du genre le plus relevé. Il trouva le roi moins sévère que le public : tandis que *Don Garcie* n'obtenait à la ville que sept représentations, il en avait quatre à la cour, chiffre très considérable, en tenant compte de la proportion habituelle. Heureusement Molière suivit l'avis du public et revint à la comédie par un chef-d'œuvre, *l'École des maris*, que, non-seulement, le roi fit jouer devant lui, mais qu'il alla voir, semble-t-il, au Palais-Royal. Dans la pièce suivante, *les Fâcheux*, le roi lui faisait l'honneur de collaborer avec lui. On connaît l'anecdote ; au sortir de la première représentation, Louis XIV lui dit, en désignant le grand-veneur, M. de Soyecourt, fort galant homme, mais narrateur impitoyable : « Voilà un grand original que tu n'as pas encore copié. » En vingt-quatre heures, la scène du chasseur était faite, et jouée devant la cour à la seconde représentation.

Un an après *les Fâcheux*, Molière donnait *l'École des femmes*. Il était à Paris depuis quatre ans et, sauf *Don Garcie de Navarre*, il n'avait eu que des succès ; aussi que d'ennemis aux aguets n'attendant qu'une occasion favorable pour l'écraser, s'il se pouvait : comédiens des deux troupes rivales, auteurs jaloux, critiques pédans, précieuses ridicules, maris malheureux, partisans des vieux usages ! *L'École des femmes* sembla leur fournir cette occasion, et ils donnèrent avec un merveilleux ensemble. Vite l'Hôtel de Bourgogne commande à Boursault *le Portrait du peintre* ; M. Lysidas va répétant que les comédies de Molière « ne sont pas proprement des comédies et qu'il y a une grande différence de toutes ces bagatelles à la beauté des pièces sérieuses, » que *l'École des femmes*, en particulier, fait hausser les épaules à « ceux qui possèdent Aristote et Horace ; » les précieuses déclarent que la pudeur est « visiblement blessée » par l'interrogatoire d'Agnès ; les marquis « ne sauraient digérer *le potage* et *la tarte à la crème*. » Un intrigant de lettres, homme d'*actualité*, comme nous dirions aujourd'hui, Donneau de Visé, le futur auteur du *Mercure galant*, s'empresse de souffler sur ce beau feu et, dans ses *Nouvelles nouvelles*, raille les gens de qualité de leur patience à l'égard de l'impertinent poète : « Ils ne veulent rire qu'à leurs dépens, ils veulent que l'on fasse voir leurs défauts en public, ils sont les plus dociles du monde, ils auroient été bons

du temps qu'on faisoit pénitence à la porte des temples, puisque, loin de se fâcher de ce qu'on publie leurs sottises, ils s'en glorifient. » Par une suprême habileté, les ennemis de Molière s'efforcent d'intéresser à la cause commune une des plus redoutables puissances du temps, les dévots, en leur montrant qu'ils sont visés, eux aussi : « Le sermon et les maximes ne sont-ils pas des choses ridicules et qui choquent même le respect que l'on doit à nos mystères? » On dirait vraiment que le fameux couplet de Beaumarchais sur la calomnie est une allusion directe à ce « *chorus* universel de haine et de proscription. » Mais, cette fois, celui qui servait de but aux calomniateurs était couvert par une volonté trop puissante : au plus fort des clameurs déchaînées, le roi marquait sa protection à Molière en lui accordant une pension de 1,000 livres, et le poète, ripostant d'un seul coup, lançait *la Critique de l'École des femmes*.

II.

Peut-être n'a-t-on pas assez fait ressortir l'importance exceptionnelle que les circonstances donnaient à cette faveur. On s'attache plutôt à en diminuer le prix par la comparaison et l'on s'indigne de voir Molière, sur la liste où il figure, évalué au même taux qu'un Leclerc ou un Boyer, moitié moins qu'un Ménage, trois fois moins qu'un Chapelain. On trouve aussi que le traiter « d'excellent poète comique, » c'est le qualifier sèchement, alors que la même épithète est accordée aux mêmes Leclerc et Boyer, que Desmarets se trouve intitulé « le plus fertile auteur et doué de la plus belle imagination qui ait jamais été, » et Chapelain « le plus grand poète français, et du plus solide jugement. » C'est le cas, ou jamais, de tenir compte de l'époque et du moment. Somme toute, si l'on considère l'opinion moyenne du public d'alors sur les trente-trois écrivains compris dans la liste, les ouvrages qu'ils avaient publiés, le point de leur carrière où ils étaient parvenus, leur importance sociale, on trouvera que cette liste n'était pas si mal dressée. On ne peut demander à un gouvernement qui se mêle de protéger les lettres, même à un gouvernement absolu, de devancer les jugemens de l'avenir; tout ce qu'il peut faire, c'est de répondre à peu près au sentiment de ceux qu'il gouverne. Or, en 1663, Leclerc et Boyer étaient vraiment des écrivains considérables; Chapelain, malgré *la Pucelle*, n'avait perdu qu'une part de sa renommée et, quant à la solidité du jugement, c'était chez lui une qualité très réelle. On peut même tenir pour certain que, si nous nous étonnons aujourd'hui de voir ces auteurs figurer à côté de Molière, le public d'alors et eux-mêmes

furent aussi étonnés de voir Molière figurer à côté d'eux : un comédien, auteur de quelques grosses farces et de deux ou trois comédies mal intriguées, mis au rang des hommes de lettres les plus considérables ! En l'inscrivant sur sa première liste de pensions, Louis XIV heurtait le préjugé plus directement encore que ne l'eût fait Napoléon Ier en comprenant Talma parmi les premiers membres de la Légion d'honneur.

Les ennemis du poète n'osèrent pas s'indigner tout haut contre le roi, mais, profitant de *la Critique de l'École des femmes*, ils se dédommagèrent par un redoublement d'attaques contre Molière. De Visé reprenait la plume et lançait *Zélinde, ou la Véritable Critique de l'École des femmes* ; il s'efforçait encore d'ameuter les courtisans en les inquiétant pour l'avenir : « N'est-ce pas une chose étrange que des gens de qualité souffrent que l'on les joue en plein théâtre et qu'ils y aillent admirer les portraits de leurs actions les plus ridicules, afin de donner de la réputation au fameux Élomire, et de l'obliger à les peindre une autre fois avec des traits plus forts et de plus vives couleurs ? » Un incident qui nous paraît aujourd'hui d'une tristesse navrante prouve que ce genre de reproches porta coup. La Feuillade, plat courtisan, chez lequel l'esprit et le caractère n'étaient pas, bien s'en faut, à la hauteur du courage, s'en allait répétant ce fameux *tarte à la crème*, qu'il n'avait peut-être pas inventé, mais qu'il avait fait sien : « *Tarte à la crème !* bon Dieu ! avec du sens commun, peut-on soutenir une pièce où l'on ait mis *tarte à la crème ?* » Molière fit assez de fond sur la protection du roi pour recueillir le mot et le mettre dans la bouche du marquis de *la Critique* ; peut-être ignorait-il qu'il atteignait par là un puissant personnage et voulait-il simplement distribuer le ridicule entre tous ceux qui avaient répété une sottise. Quoi qu'il en soit, La Feuillade, rencontrant un jour le poète, qui s'inclinait devant lui, lui saisit la tête en disant : « *Tarte à la crème*, Molière, *tarte à la crème !* » et il lui frotta si rudement le visage contre les boutons de son habit qu'il le mit tout en sang. A la nouvelle de cette insulte, le roi témoigna une vive indignation et fit au duc de sévères remontrances. De Visé, lui, trouve le trait charmant : « Je crois qu'Élomire ne mettra jamais sa perruque sans se ressouvenir qu'il ne fait pas bon jouer les princes, et qu'ils ne sont pas si insensibles que les marquis turlupins. »

Une qualité que l'on n'a jamais refusée à Louis XIV, c'est de vouloir bien ce qu'il voulait. Il la montra pleinement à l'égard de Molière. Non-seulement le poète obtint toute liberté pour la riposte, mais il reçut l'ordre de rendre coup pour coup. De là cet *Impromptu de Versailles*, dont la hardiesse nous étonne aujourd'hui, mais qui

fut vraiment ordonné. Molière le marque jusqu'à trois fois et en termes exprès : « Le moyen de m'en défendre, quand un roi l'a commandé ! » observe-t-il lui-même; et il fait dire par Madeleine Béjart : « On vous a commandé de travailler sur le sujet de la critique qu'on a faite contre vous ; » par La Thorillière : « Vous jouez une pièce nouvelle aujourd'hui ? — Oui, monsieur. — C'est le roi qui vous la fait faire ? — Oui, monsieur. » Aussi s'en donne-t-il à cœur-joie, et chacun a son compte, précieuses, grands comédiens, beaux esprits, les marquis surtout : « Le marquis aujourd'hui est le plaisant de la comédie, et comme dans toutes les comédies anciennes on voit toujours un valet bouffon qui fait rire les auditeurs, de même, dans toutes nos pièces de maintenant, il faut toujours un marquis ridicule qui divertisse la compagnie. » Les ennemis de Molière n'en reviennent pas d'étonnement, mais ils ne perdent pas courage. Les comédiens jouent *l'Impromptu de l'hôtel de Condé;* l'inévitable de Visé rentre en lice avec *la Vengeance des marquis*, et, ressassant son éternelle antienne, il dit aux gens de cour que leur tolérance pour Molière est une lâcheté ; les prenant par leur faible, il leur annonce que les femmes ne veulent déjà plus d'eux : « Une jeune fille disoit que l'on lui vouloit faire épouser un marquis, mais que, depuis qu'elle les avoit vu jouer, elle n'en vouloit point. » Dans une *Lettre sur les affaires du théâtre*, il ne craint pas d'intéresser le roi lui-même dans la querelle ; avec un mélange d'effronterie et de timidité, il donne à entendre que le prince est solidaire de ses courtisans, et que les attaquer, c'est l'attaquer lui-même : « Il ne suffit pas de garder le respect que nous devons au demi-dieu qui nous gouverne, il faut épargner ceux qui ont le glorieux avantage de l'approcher et ne pas jouer ceux qu'il honore d'une estime particulière. Je tremble pour cet auteur quand je lui entends dire en plein théâtre que ces illustres doivent à la comédie prendre la place des valets. Quoi ! traiter si mal l'appui et l'ornement de l'état ! avoir tant de mépris pour des personnes qui ont tant de fois, et si généreusement, exposé leur vie pour la gloire de leur prince ! J'ai peine à croire ce que mes yeux ont vu et mes oreilles ont ouï. »

La perfidie était adroite, mais elle resta sans effet. Il fallait chercher autre chose. Le grief si désiré, le crime capital, on crut le trouver dans la vie privée de Molière. Il s'était marié deux ans auparavant, et des bruits vagues couraient sur ce mariage. Sœur de Madeleine Béjart, qu'il aurait pu avoir comme maîtresse, sa jeune femme aurait pu, par son âge, être la fille de sa sœur et de son mari. La haine excelle à exploiter les situations de ce genre ; d'une possibilité à une supposition il n'y a qu'un pas, et si l'on pouvait présenter cette supposition comme une certitude ! Un comédien de

l'Hôtel de Bourgogne, Montfleury, l'essaya et remit à Louis XIV une requête dans laquelle il accusait Molière d'avoir épousé sa propre fille. On sait la réponse du roi à cette abominable méchanceté : le 28 février 1664, il tenait sur les fonts, avec Madame, le premier-né de Molière. Louis XIV, a-t-on fait remarquer pour diminuer l'importance de cet acte, accordait souvent la même faveur aux gens de son entourage. Dans le cas présent, si ordinaire que l'acte fût en lui-même, il empruntait aux circonstances une signification unique. La démarche de Montfleury était connue dans le public, puisque Racine en parle dans sa correspondance; elle mettait en jeu la justice du roi, son respect des lois divines et humaines; et le roi répondait, d'une façon à la fois éclatante et discrète, en tenant sur les fonts le prétendu fils de l'inceste; il attestait la tranquille conviction où il était lui-même de l'innocence des parens; il en répondait devant ses sujets et devant Dieu.

On ne s'étonnera point que de cette guerre, où l'on n'avait rien épargné en sa personne, ni le poète, ni le comédien, ni le mari, ni le père, il soit resté à l'auteur de *l'École des femmes* un fond d'amertume et un désir de vengeance complète. Ses ennemis pouvaient se ramener à deux grandes catégories : les jaloux et les hypocrites. Il avait écrasé les premiers; les seconds, plus redoutables, n'étaient pas de ceux que l'on abat d'un seul coup. En l'accusant de profaner les choses saintes, ils avaient éveillé son attention sur le danger des « armes sacrées » entre des mains haineuses et violentes. A ce reproche il n'avait d'abord répondu que par une allusion rapide; ne jugeant peut-être pas le moment opportun pour s'engager à fond, il attendait. Mais je ne serais pas éloigné de croire qu'il fallût chercher dans la querelle de *l'École des femmes* le point de départ de *Tartufe*. Bien d'autres considérations, qui ne pouvaient échapper à un observateur doublé d'un courtisan très désireux de plaire, se réunissaient pour fortifier chez lui un semblable projet de pièce. Appuyée sur un pouvoir qui tenait d'elle en partie sa raison d'être et son droit, très forte à la cour, grâce à la piété de la reine mère et à la cabale du père Ferrier, la religion était partout dans l'état, et avec elle les moyens d'en abuser. A la ville, grâce à Mmes de Richelieu et d'Albret, de Guénégaud et de Lamoignon, il y avait, dans le monde aristocratique et parlementaire, nombre de salons dévots, plus occupés d'intrigues que de bonnes œuvres. La direction des consciences n'avait pas encore pris le développement que La Bruyère devait signaler à la fin du siècle, mais elle offrait déjà ses abus et ses dangers. Les querelles religieuses troublaient profondément la société; jésuites et jansénistes étaient aux prises. Tout cela importunait Louis XIV; comme chef d'état, il détes-

tait les désordres de tout genre : jeune et d'humeur galante, il n'entendait pas, si respectueux qu'il fût de la religion, que l'humeur austère de la cabale entreprît sur ses plaisirs, et elle s'y hasardait quelquefois. Quant à Molière, il était de sa nature plus porté à voir les dangers d'une trop grande ferveur religieuse qu'à ressentir la crainte de blesser la religion elle-même en frappant l'hypocrisie. Lorsqu'il crut trouver enfin l'occasion favorable, il attaqua de front ses plus redoutables adversaires, et, le 12 mai 1664, durant les fêtes de Versailles, il représenta devant le roi les trois premiers actes de *Tartufe*.

Ce n'est pas le moment de retracer à la suite de quelles vicissitudes la pièce, achevée dès le mois de novembre 1664, ne prit définitivement l'affiche du Palais-Royal que le 5 février 1669. Il suffira de dire que, dès le premier jour, les dévots vrais ou faux en sentirent le danger, et, bien que le roi eût témoigné son contentement, en obtinrent l'interdiction; interdiction provisoire sur laquelle le roi, — il le dit expressément à Molière, — se proposait de revenir. Cette attitude de Louis XIV a été jugée de façons très-différentes. Napoléon Ier trouvait le roi trop libéral : « Si la pièce eût été faite de mon temps, disait-il, je n'en aurais pas permis la représentation. » D'autres ne lui pardonnent pas d'avoir imposé à un tel chef-d'œuvre une attente de cinq ans. Ne peut-on pas conclure de ces opinions diverses que Louis XIV agit assez sagement? Le danger dénoncé par Molière ne lui semblait pas compenser les inconvéniens qu'il y avait à le proclamer si haut. Il devait tenir compte des colères du clergé, des remontrances du président de Lamoignon, des répugnances de sa mère, et, à des disputes religieuses déjà très vives, il ne voulait pas donner un nouvel aliment. Il fit donc passer avant son goût personnel ce qu'il croyait être l'intérêt de la religion et de la paix publique; et lorsque, en 1669, il leva la défense, c'est que, à cette date, la pièce lui semblait décidément avoir plus d'avantages que d'inconvéniens.

En attendant, il fit beaucoup pour atténuer la déception de Molière, calmer son impatience, le protéger contre le redoublement d'attaques soulevé par la première nouvelle de *Tartufe*. Un curé de Paris, Pierre Roullé, ouvrit le feu, non par une comédie, cela s'entend, mais par une plainte passionnée, directement adressée au roi. Contre Molière, ce « démon vêtu de chair et habillé en homme, le plus signalé impie et libertin qui fut jamais dans les siècles passés, » il réclamait « le dernier supplice exemplaire et public, le feu avant-coureur de celui de l'enfer. » Le roi fit savoir à Roullé qu'il voyait ce déchaînement de très mauvais œil, et il l'engagea si nettement à se tenir tranquille, que le curé prit soin de s'excuser, en

protestant de la pureté de ses intentions. En même temps, il adressait à Molière quelques-unes de ces paroles pleines de sens et de bonne grâce, qu'il trouvait toujours dans l'occasion, et qui étaient regardées alors comme la plus insigne faveur. C'est Molière lui-même qui nous l'apprend : « Bien que, dit-il, ce m'ait été un coup sensible que la suppression de cet ouvrage, mon malheur pourtant étoit adouci par la manière dont Votre Majesté s'étoit expliquée sur ce sujet ; et j'ai cru, Sire, qu'elle m'ôtoit tout lieu de me plaindre, ayant eu la bonté de déclarer qu'elle ne trouvoit rien à dire dans cette comédie qu'elle me défendoit de produire en public. » Le roi faisait plus : il autorisait les lectures privées de la pièce, et dans une très large mesure. On put donc entendre *Tartufe* chez une grande dame amie de Port-Royal, — Mme de Longueville, peut-être, ou Mme de Sablé, — chez l'académicien Habert de Montmor, chez Ninon de Lenclos, un peu partout, à en croire Boileau, qui montre Molière allant de dîner en dîner réciter la pièce interdite et d'autant plus désirée. Il y eut assez de ces lectures pour qu'une bonne part de la société parisienne pût les entendre. Il y eut même de vraies représentations, devant des cercles fermés ; ainsi à Villers-Coterets, pour Monsieur, au Raincy et à Chantilly, pour le prince de Condé. Le 5 août 1667, Molière interprétant, ce semble, avec beaucoup de liberté quelques paroles bienveillantes que le roi lui aurait dites en partant pour l'armée, prend sur lui d'afficher *Tartufe*, et l'on devine avec quel empressement le public se porte au Palais-Royal. Vite le président Lamoignon interdit une seconde représentation, et l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, lance un mandement par lequel il défend « de représenter, lire ou entendre réciter ladite comédie, soit publiquement, soit en particulier, sous quelque nom et quelque prétexte que ce soit, sous peine d'excommunication. » Ainsi Molière provoquait, en l'absence du roi, les rigueurs des deux plus hautes autorités de Paris ; scandale retentissant, dont tout autre que lui eût subi la peine. Le roi ne lui en témoigna aucune mauvaise humeur ; il ne leva pas sur-le-champ l'interdiction du président de Lamoignon, mais elle ne l'empêcha pas, non plus que le mandement de l'archevêque, d'accorder à la pièce une autorisation définitive, moins d'un an et demi après.

Entre temps, au mois d'août 1665, Molière avait risqué une autre pièce *Don Juan*, qui redoublait l'hostilité et les clameurs. On y voit d'ordinaire la continuation de la guerre engagée dans *Tartufe;* j'y verrais plutôt une manœuvre de Molière pour détourner en partie l'assaut de ses ennemis. En effet, ceux qu'il visait cette fois, c'étaient, avant tout, les incrédules, ou, comme on disait alors, « les libertins. » Depuis la Fronde et ses secousses morales, il y

avait, dans la société polie et à la cour, beaucoup d'athées, et « de toutes sortes d'athées, » selon Nicole; les uns s'en tenant au scepticisme, les autres allant jusqu'à la négation formelle; les uns conservant du christianisme la discipline morale ou mêlant aux pratiques épicuriennes une certaine dose d'esprit stoïcien, les autres débauchés sans scrupules ou même renouvelant les infamies contre nature de l'antiquité ; tous, du reste, également odieux au roi, pour leur indépendance d'esprit ou la licence de leurs mœurs. De ce groupe, encore prudent et caché, sortiront les roués de la régence, lorsque l'affaiblissement général des croyances et l'exemple venu de haut permettront à la dépravation de tout oser. En personnifiant dans le héros de *Don Juan* l'athée et le débauché, Molière espérait à la fois plaire à Louis XIV et désarmer les vrais dévots. Mais, entraîné par sa rancune, et aussi par la logique du sujet, il fit de *Don Juan* un hypocrite et lui mit dans la bouche la grande tirade du cinquième acte. Il ne réussit donc qu'à joindre de nouveaux ennemis à ceux qu'il avait déjà; en vain faisait-il défendre la foi religieuse par Sganarelle, de même qu'il avait confié à Cléante la défense de la vraie dévotion : on trouvait que c'était là un avocat sans autorité ou même assez compromettant.

Dévots vrais ou faux ne s'y trompèrent pas, et les adversaires de *Tartufe* furent aussi ceux de *Don Juan*. Un sieur de Rochemont se montra plus haineux encore et plus perfide que Montfleury et de Visé, quoique en meilleur style : « C'est trahir visiblement la cause de Dieu, s'écriait-il, de se taire dans une occasion où sa gloire est ouvertement attaquée ; où la foi est exposée aux insultes d'un bouffon qui fait commerce de ses mystères et qui en prostitue la sainteté ; où un athée, foudroyé en apparence, foudroie, en effet, et renverse tous les fondemens de la religion, à la face du Louvre, dans la maison d'un prince chrétien, sous le règne du plus grand et du plus religieux monarque du monde. » Lui aussi invoquait le bras séculier contre le sacrilège et demandait sa mort avec un grand luxe d'érudition historique : « Auguste fit mourir un bouffon qui avoit fait raillerie de Jupiter et défendit aux femmes d'assister à ses comédies, plus modestes que celles de Molière; Théodose condamna aux bêtes des farceurs qui tournoient en dérision nos cérémonies ; et néanmoins cela n'approche point de l'emportement qui paroît en cette pièce; et il seroit difficile d'ajouter quelque chose à tant de crimes dont elle est remplie. » Il terminait en adressant au roi un appel qui ressemblait à une menace : « Nous avons tout sujet d'espérer que ce même bras, qui est l'appui de la religion, abattra tout à fait ce monstre et confondra à jamais son insolence. L'injure qui est faite à Dieu rejaillit sur la face des rois,

qui sont ses lieutenans et ses images; et le trône des rois n'est affermi que par celui de Dieu. Les déluges, la peste et la famine sont les suites que traîne après soi l'athéisme; et quand il est question de le punir, le ciel ramasse tous les fléaux de sa colère pour en rendre le châtiment plus exemplaire. » Quelle fut la réponse du roi si directement mis en cause? Le pamphlet de Rochemont avait été lancé au mois d'avril, et, le 14 août, Louis XIV, demandant à Monsieur la troupe de Molière, lui attribuait une pension de 6,000 livres et lui permettait de prendre le titre si envié de : *Troupe du roi*. Les amis de Molière ne manquèrent pas de faire sonner bien haut cette marque de faveur, très considérable en tout temps, décisive à cette heure. L'un d'eux, répondant à Rochemont, lui disait avec une ironie joyeuse : « Le roi vient enfin de connoître que Molière est vraiment diabolique, que diabolique est son cerveau et que c'est un diable incarné; et, pour le punir comme il le mérite, il vient d'ajouter une nouvelle pension à celle qu'il lui faisoit l'honneur de lui donner comme auteur, lui ayant donné cette seconde, et à toute sa troupe, comme à ses comédiens. » Il n'en restait pas moins que *Don Juan* excitait, lui aussi, des alarmes, feintes chez quelques-uns, sincères chez beaucoup. Louis XIV voulut tenir la balance égale, et, tout en consolant Molière, rassurer les croyans contristés : la pièce quitta l'affiche en plein succès, après quinze représentations, très probablement sur un désir du roi, et elle ne fut pas imprimée, bien que Molière eût pris un privilège.

III.

Malgré l'interdiction persistante de *Tartufe* et l'arrêt de *Don Juan*, l'adoption de la troupe de Molière par le roi marque l'apogée de faveur dont je parlais au début de cette étude, et l'on peut apprécier dès maintenant le caractère de cette faveur.

Il faut d'abord tenir compte de l'état de l'opinion à l'égard de Molière : sa profession et le caractère de ses œuvres mettaient, aux yeux des contemporains, une différence notable entre les autres poètes et lui. Si notre temps possédait un Molière, le poète-comédien irait de pair, dans toutes les relations sociales, avec ce que la littérature compte de plus distingué. Les puissances s'honoreraient de lui faire accueil et la société polie le rechercherait, avec ce double attrait qui la porte vers la littérature et l'art, mais qui lui inspire une curiosité si vive pour tout ce qui touche au théâtre. Au XVIIe siècle, l'acteur pouvait être admis à la familiarité, mais il était exclu du respect. L'acteur comique, surtout, celui qui excitait le rire,

souvent le plus gros, l'enfariné aux joyeuses grimaces, ne prétendait pas à un certain degré d'estime sociale. Il en était des œuvres comme de l'auteur. A ce point de vue encore, nous avons fait des progrès vers une appréciation plus équitable; malgré la hiérarchie des genres, nous admettons qu'à une certaine hauteur il n'y a que des égaux parmi les écrivains, il n'y a plus de rangs. Ces rangs existaient au temps de Molière, et il le sentait si bien que, dans *la Critique*, il protestait contre celui que l'on donnait à ses pièces et saisissait l'occasion d'établir entre la comédie et la tragédie un parallèle tout à l'avantage de la première.

Louis XIV avait beaucoup de bon sens et un jugement très sûr, mais si, en bien des choses, il créa l'esprit de son temps, en beaucoup d'autres il ne fit que l'adopter et le suivre, en lui donnant un caractère souverain de justesse et de dignité. En ce qui touche Molière, il s'en tint, semble-t-il, à l'opinion générale sur les comédiens et sur les auteurs. On a justement remarqué que l'on ne trouve dans ses rapports avec lui rien de semblable à ce que nous offre la biographie de Boileau ou de Racine. Pour Boileau, il avait plus que de l'estime; c'était une véritable affection, tolérante dans l'occasion, attentive, délicate. De toutes les louanges qu'on lui prodiguait, celles du satirique lui étaient les plus agréables; lorsque le poète faisait une cure aux eaux de Bourbon, il s'inquiétait de sa santé; il lui passait son intraitable droiture de sens poétique, son jansénisme, ses sorties intempestives contre Scarron; il lui disait lorsqu'il quitta la cour : « Souvenez-vous que j'ai toujours à vous donner une heure par semaine quand vous voudrez venir. » Mêmes sentimens pour Racine, qui entrait encore plus avant dans la familiarité royale, avait un appartement à Versailles, était de tous les Marlys, et, durant une maladie du roi, couchait dans sa chambre et lui lisait Plutarque. Mais, dit-on, Molière était valet de chambre du roi, et cette charge lui permettait d'approcher souvent de Louis XIV. A y regarder de près, ce n'est là qu'une conjecture peu vraisemblable. D'abord, bien que la notice de 1682 prétende que Molière, reçu dès son bas âge en survivance de la charge paternelle, la remplit exactement jusqu'à sa mort, nous savons que Poquelin père l'en avait dépossédé en 1654 au profit d'un frère puîné, qu'il en reprit lui-même les fonctions en 1660, et qu'il les conserva probablement jusqu'à sa mort. Admettons, cependant, que le père se contentât d'exercer lui-même la partie de ces fonctions qui lui convenait le mieux, savoir la fabrication et la garde des meubles du roi, — deux choses dont Molière n'avait certainement pas le loisir de s'acquitter, — et qu'il laissât le reste à son fils, ce reste consistait uniquement à faire le lit du roi avec les valets de chambre, et à moins d'ad-

mettre que Louis XIV restait là pendant qu'on faisait son lit, on ne voit pas comment cet office pouvait mettre Molière en rapport direct avec la personne royale. Si le poète tint à porter le titre de tapissier valet de chambre, c'est uniquement pour les avantages moraux, très considérables d'ailleurs, qu'il en retirait.

Ce titre n'en est pas moins la cause indirecte d'une légende fameuse, celle de l'*en-cas de nuit*, dont on use et abuse encore, bien qu'à deux reprises Despois en ait montré l'invraisemblance. Elle fut racontée pour la première fois en 1823, cent cinquante ans après la mort de Molière, par un auteur des plus sujets à caution, Mme Campan (1), qui disait la tenir de son beau-père, lequel l'aurait apprise lui-même de « M. Lafosse, médecin ordinaire de Louis XIV. » *L'État de la France* porte, en effet, le nom d'un « sieur de La Fosse, » non pas « médecin ordinaire, » mais simple « chirurgien servant par quartier : » on n'ignore pas que le propre des faiseurs d'histoires est de s'assurer par à peu près un garant, qui n'est généralement pas en mesure de les démentir. D'après M. Lafosse ou de La Fosse donc, les valets de chambre du roi, blessés de voir Molière s'asseoir à leur table, l'y recevaient assez mal, et le roi, instruit du fait, aurait un beau matin, à son lever, tenu ce langage au poète : « On dit que vous faites maigre chère ici, Molière, et que les officiers de ma chambre ne vous trouvent pas fait pour manger avec eux. Vous avez peut-être faim ; moi-même je m'éveille avec un très bon appétit : mettez-vous à cette table et qu'on me serve mon en-cas de nuit. » Puis, faisant introduire les entrées familières, c'est-à-dire les plus hauts personnages de la cour, il aurait ajouté, en servant une aile de poulet à son convive : « Vous me voyez occupé de faire manger Molière, que mes valets de chambre ne trouvent pas assez bonne compagnie pour eux. » Outre que cette bourgeoise familiarité de langage ne sent guère son Louis XIV, il y a, dans le caractère de la scène, une affectation théâtrale, un goût de *cabotinage*, qui dénoncent l'arrangement. Quant au fait en lui-même, Despois observe avec raison que c'eût été là une infraction inouïe à l'étiquette et qu'elle eût frappé les contemporains ; or, ils n'en soufflent mot, alors qu'ils s'étendent complaisamment sur les moindres bontés du roi. D'autre part, Saint-Simon dit en termes exprès : « Ailleurs qu'à l'armée, le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été, non pas même avec aucuns princes du sang, qui n'y ont mangé qu'à leurs festins de noces, quand le roi les a voulu faire. » A ces

(1) Voyez, sur la confiance que mérite d'ordinaire Mme Campan, le récent travail de M. J. Flammermont, dans le *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, n^os^ de février et mars 1886.

argumens, on peut en ajouter un autre, tiré des fonctions même de Molière et qui tranche la question par une impossibilité. *L'État de la France* nous apprend que les valets de chambre proprement dits, c'est-à-dire ceux qui assistaient le roi à son lever et à son coucher, avaient seuls « bouche à la cour, » c'est-à-dire le droit de s'asseoir à une table servie pour eux dans le palais; quant aux valets de chambre tapissiers, ils recevaient leur nourriture en alimens non accommodés ou en argent. Molière n'eut donc pas à manger avec les orgueilleux convives dont parle Mme Campan, et l'anecdote perd ainsi son point de départ.

Avant la réfutation de Despois, cette anecdote n'avait pas donné matière à moins de trois tableaux, signés de noms illustres ou connus : Ingres, Gérôme et Vetter. Ils sont très instructifs par la manière dont ils traduisent, sur les rapports du poète et du roi, une opinion qu'ils ont eux-mêmes contribué à répandre après s'en être inspirés. Popularisés par l'exposition publique, la gravure et la photographie, ils pourraient porter comme devise le mot de La Bruyère : « Je rends au public ce qu'il m'a prêté. » Tous trois nous offrent un Louis XIV posant pour l'histoire et faisant à ses courtisans humiliés une conférence que Molière écoute avec résignation chez l'un, avec stupéfaction chez l'autre, avec majesté chez le troisième; ici, le poète s'assied timidement sur le bord de sa chaise, là il affecte le sérieux de l'homme qu'on décore, ailleurs il représente le génie, comme pourrait faire un comédien dans un à-propos. Chacun d'eux s'efforce d'accentuer par quelque détail facile à saisir le caractère de la scène. L'un, trompé par le titre de valet de chambre dont il savait Molière revêtu, lui a mis sur le dos la casaque rayée de Ruy-Blas ; de plus, il a représenté à gauche de sa composition, bien détaché et en pleine lumière, un évêque de haute taille et fort laid, dont le poing crispé marque la fureur. L'autre, venu plus tard, désireux de faire preuve d'invention, mais tenant à cet évêque, le place à l'extrême droite avec une attitude plus significative encore : l'air contrit, à demi caché, comme pour fuir la vue du scandale, il semble implorer la pitié de Dieu pour l'aveuglement du roi. Si les moins versés dans la biographie de Molière ne comprennent pas de la sorte que l'auteur de *Tartufe* était médiocrement apprécié par les gens d'église, ce ne sera vraiment pas la faute de nos peintres. On oublie, dans ces allusions trop faciles, que ni Péréfixe, ni Roquette, — ni même l'auteur des *Maximes sur la comédie*, — n'avaient à la cour ces attitudes de fanatiques ou de pieds-plats; et que, s'ils avaient du dépit, ils avaient le bon goût de ne pas le donner en spectacle.

Admettons, toutefois, que Mme Campan se soit contentée de bro-

der sur un fait vrai et de prêter à Louis XIV l'éloquence dont elle était capable. On pourrait, par comparaison, rétablir le vrai caractère de la scène, car il n'est pas sans exemple que Louis XIV, à table, ait honoré un comédien d'une attention bienveillante. Le biographe de Scaramouche, qui écrivait en 1695, n'a pas manqué de transmettre à la postérité ce fait, que son héros eut l'honneur, non pas de manger, mais de boire avec Louis XIV : « Le roi, dit-il, ayant un jour aperçu Scaramouche à son dîner, voulut bien prendre la peine de lui verser à boire, de sa propre main, d'un vin étranger, pour voir s'il étoit bon gourmet. » Scaramouche remercia par ce lazzi, qu'il ne manquerait pas de dire à son boulanger que le plus grand roi du monde lui avait versé à boire, et le roi, « comprenant par ce discours que l'honneur qu'il avoit fait à Scaramouche ne lui donnoit pas du pain, » augmenta aussitôt sa pension de 100 pistoles. Voilà un Louis XIV plus vraisemblable ; et, toute différence gardée entre Molière et Scaramouche, — quoique, je le répète, les contemporains n'aient pas toujours fait cette différence, — on le verrait mieux dans une attitude pareille à l'égard de Molière que dans le commérage de Mme Campan. Au début, surtout, qu'était-ce que Molière aux yeux de Louis XIV ? Un nouveau Scaramouche, élève et rival de l'autre, moins grossier, plus recommandable de mœurs, mais, comme l'autre, se donnant corps et âme à son métier. Sans doute, il était homme de lettres, en ce sens qu'il écrivait ses pièces et que Scaramouche se contentait d'improviser les siennes ; mais ils avaient même inspiration, même genre de talent, l'un plus italien, l'autre plus français. Il ne serait pas impossible que le roi, dans l'occasion, eût témoigné à tous deux cette sorte de familiarité dont les très hauts personnages sont quelquefois prodigues envers les petites gens qui servent leurs plaisirs, d'autant plus dédaigneuse, au fond, qu'elle est plus accueillante. On aura remarqué plus haut le mot de Louis XIV à Molière, après *les Fâcheux :* « Voilà un grand original que tu n'as pas encore copié. » Si le propos royal a été exactement recueilli, je verrais volontiers dans ce tutoiement une indication précieuse du ton que le roi prenait en pareil cas. Un peu plus serait impossible ; les idées du XVIIe siècle n'admettaient pas de scènes semblables à celles que nous contaient naguère deux romanciers : ici, l'héritier présomptif d'un grand empire choquant son verre, avec une politesse d'égal, contre celui d'un roi d'opérette ; là, un prince authentique rajustant la perruque d'un pitre et discutant avec lui sur les mérites comparés de la république et de la monarchie.

Cependant, à mesure que Molière avançait dans sa carrière, il est certain que l'estime de lui faite par le roi dut gagner en sérieux. Jus-

qu'aux *Fâcheux*, on pouvait se méprendre sur sa vraie valeur; après *l'École des femmes*, c'était déjà plus difficile; après *Tartufe* et *Don Juan*, *le Misanthrope* et *l'Avare*, il est impossible que Louis XIV, sans séparer ce qui était inséparable, le comédien et l'auteur, n'ait pas ressenti pour ce dernier quelque chose du respect qu'inspire le génie, de la sympathie qui va droit à un grand esprit et à un grand cœur se montrant à travers des créations dramatiques. De là, chez le roi, un ensemble de sentimens où se mêlaient la chaleur d'âme qu'excite l'admiration, l'épanouissement qui suit le rire, la reconnaissance envers celui qui nous procure ces deux plaisirs; enfin, le désir de se l'attacher et de lui rendre facile l'exercice de son art, en lui accordant toute la liberté possible dans une cour et sous un pouvoir absolu.

Le goût particulier de Louis XIV pour un genre de divertissement où Molière le servit à souhait vint bientôt se joindre à ces diverses causes de faveur et de protection. Ce divertissement était le ballet, qui, très en faveur depuis Henri IV, tenait à la cour, avec les carrousels, la place des tournois et des joutes, et permettait au jeune roi de faire briller son grand air et son élégance, son adresse et sa vigueur. Entre 1651 et 1660, un poète de troisième ordre, mais doué de la souplesse et de l'agrément nécessaires pour marier la poésie à la musique et à la danse, Benserade, fut le grand compositeur des ballets royaux. Il porta le genre à sa perfection, et l'on a pu dire de lui qu'il y fut vraiment ce que furent Molière dans la comédie, Corneille dans la tragédie, La Fontaine dans la fable : un inventeur et un maître (1). Mais il n'est invention qui ne s'épuise à la longue, surtout dans un domaine aussi restreint. En 1661, surgissait pour Benserade la redoutable rivalité de Molière, qui, voyant où se portaient les préférences royales, s'exerçait au divertissement à la mode en mêlant des intermèdes de ballet aux *Fâcheux*, et, en 1664, éclipsant Benserade par un double coup de maître, faisait sortir du ballet un genre nouveau, la comédie-ballet, où il mêlait ce que le roi aimait le plus à ce qu'il était sûr de faire lui-même excellemment. Louis XIV goûta beaucoup l'innovation, et les comédies-ballets, composées par Molière avec la collaboration musicale de Lulli, se succédèrent rapidement. En 1665, Molière donne *l'Amour médecin;* en 1666, il impose sa collaboration à Benserade et fait entrer dans le *Ballet des Muses*, réglé par celui-ci, *Mélicerte* et *la Pastorale comique;* en 1669, il fait seul *Monsieur de Pourceaugnac;* en 1670, *les Amans magnifiques* et *le Bour-*

(1) Victor Fournel, *Histoire du ballet de cour*, dans *les Contemporains de Molière*, t. II, 1886.

geois gentilhomme; en 1671, il applique le même mélange à la tragédie, et, avec Corneille, donne *Psyché;* la même année, il esquisse *la Comtesse d'Escarbagnas* pour le *Ballet des ballets.* Dès 1669, Benserade se voyait forcé de quitter la partie et, resté maître de la place, Molière remplissait l'attente du roi, qui lui indiquait lui-même des sujets, ainsi *les Amans magnifiques* et le *Ballet des ballets.*

Cette participation si directe aux plaisirs royaux se traduisait nécessairement, pour Molière, par d'abondans profits. On sait que Louis XIV, magnifique dans ses fêtes, n'était nullement prodigue, et, quoiqu'il dépensât beaucoup, savait compter. Mais, avec Molière, il faisait grandement les choses, et l'on trouve à chaque page, dans le registre de La Grange, la preuve de ses munificences. Pour n'en citer qu'un exemple, les représentations de *la Princesse d'Élide*, accompagnée des *Fâcheux* et du *Mariage forcé*, soit un service de huit jours, valurent 4,000 livres à la troupe et 2,000 à son chef. Souvent répétées, ces gratifications expliquent le chiffre, relativement assez bas, de 6,000 et 7,000 livres, que ne dépassa point la pension accordée à la troupe de Molière, tandis que l'Hôtel de Bourgogne avait 12,000 livres et la troupe italienne 15,000. Par les chiffres proportionnés de ces pensions, Louis XIV tenait compte de l'ancienneté de l'Hôtel et du délaissement où il le tenait, comme aussi, pour les Italiens, de la situation d'une troupe étrangère, appelée à Paris, et qui n'y aurait pu subsister sans une aide considérable. Avec Molière, des gratifications répétées étaient la juste récompense de ses constans efforts.

IV.

Si l'histoire des pièces de Molière nous donne assez de renseignemens pour nous faire une opinion sur la conduite de Louis XIV à son égard, ces pièces elles-mêmes nous en donnent d'aussi complets sur les sentimens du poète à l'égard de Louis XIV; elles achèvent aussi de nous instruire sur sa situation à la cour. Et d'abord, leur lecture, même superficielle, ruine l'hypothèse fantaisiste d'après laquelle l'auteur du *Misanthrope* aurait été, dans un siècle monarchique et à la cour d'un despote, un précurseur, une âme républicaine, mal à l'aise dans une atmosphère de servitude, et gardant en elle-même comme un foyer de libre pensée que nulle contrainte ne pouvait éteindre. Molière pensait, à l'égard de Louis XIV, comme la très grande majorité de ses contemporains; il le tenait pour le plus grand roi du présent et du passé, l'incarnation de la gran-

deur française, et, l'approchant de près, il le trouvait noble avec bonne grâce, magnifique sans mauvais goût, majestueux avec aisance. En effet, la partie du règne qu'il lui fut donné de connaître est pure de fautes et d'excès ; il ne vit ni ce degré suprême d'orgueil et d'égoïsme où l'adulation porta peu à peu Louis XIV, ni les fastueuses folies de Versailles, ni les guerres inconsidérées, ni la misère succédant aux fautes du dedans et du dehors. Il vit, au contraire, l'ordre et la prospérité remplaçant le désarroi universel de la Fronde, la cour la plus brillante que le monde ait connue, de grands artistes et de grands écrivains formant comme une éclatante parure à la royauté; au dehors, la victoire et le respect. Pouvait-il, comme Français, être mécontent du présent et désirer un meilleur avenir? Pouvait-il, comme comédien, désirer une protection plus active?

La manière dont il parle du roi et de lui-même ne laisse aucune place à l'incertitude. Non qu'il motive ses éloges comme Boileau et célèbre la gloire du roi en la décrivant : une seule fois, il prend texte d'un événement déterminé, et compose sur la première conquête de la Franche-Comté un sonnet assez médiocre. En tant que poète comique, dans le prologue de *l'Amour médecin*, dans les vers du *Divertissement royal*, dans le sixième intermède des *Amans magnifiques*, il se contente d'employer les formules de flatterie en usage dans les ballets ; et, tout ce qu'on peut dire de ces vers de circonstance, c'est que, très faibles de facture, car ils ont été écrits très vite, ils conservent une certaine mesure dans l'adulation : une seule fois, dans *le Malade imaginaire*, il a forcé la note; mais, on le verra, ce n'était pas sans motif. Ses éloges ne tirent à conséquence que lorsqu'il parle en son propre nom ou de ce qui le regarde; alors, ils sont d'un vrai poète et respirent la sincérité. En 1663, la pension qu'il a reçue lui fournit matière à un spirituel tableau de la cour, à un charmant portrait de Louis XIV. Qui ne connaît ces derniers vers du *Remercîment au roi?*

Dès que vous ouvrirez la bouche
Pour lui parler de grâce et de bienfait,
Il comprendra d'abord ce que vous voudrez dire,
Et se mettant doucement à sourire,
D'un air qui sur les cœurs fait un charmant effet,
Il passera comme un trait,
Et cela doit vous suffire :
Voilà votre compliment fait.

A leur grâce et à leur finesse, on dirait du La Fontaine, n'était une franchise et une liberté de touche qui sentent bien leur Mo-

lière et annoncent déjà le délicieux poète d'*Amphitryon*. Trois ans après, dans *Mélicerte*, il traite le même sujet par allusion et, faisant parler un berger de pastorale héroïque, il mêle heureusement l'aisance familière et l'admiration respectueuse dans un brillant couplet. Le poème sur la grande fresque de son ami Mignard, *la Gloire du Val-de-Grâce*, honorée d'une visite royale, lui permet de vanter, chez leur maître commun, « ce goût délicat, qui décide sans erreur et loue avec prudence. » Tout cela n'est plus flatterie, mais l'expression de la vérité même. Il n'y a pour contrôler Molière qu'à consulter Saint-Simon, qui connut, non pas la radieuse jeunesse de Louis XIV, mais sa maturité déjà sombre et sa vieillesse attristée. Chez l'un et chez l'autre, ce sont les mêmes éloges de la haute mine et du grand air du roi, de son bon sens, de sa justesse d'expression dans l'éloge, avec cette seule différence que, le charme souverain auquel Molière s'abandonne, Saint-Simon le subit avec mauvaise humeur.

Sur son rôle auprès de ce maître si majestueux, à la fois, et si aimable, et sa place dans cette cour, Molière nous donne encore des renseignemens très précis. A la façon dont il parle de lui-même, il se montre exempt de toute mauvaise humeur ; rien, chez lui, de cette aigreur de déclassé que La Bruyère sera le premier, au XVIIe siècle, à ressentir et à exprimer. Nous voudrions même parfois lui voir un peu moins de satisfaction, comme dans ce rôle du « plaisant » Clitidas, des *Amans magnifiques*, où il semble bien, selon la remarque de M. Paul Mesnard, s'être représenté de parti-pris. Une querelle avec un envieux, l'astrologue Anaxarque, lui permet de définir les droits, les limites, les dangers de son emploi : « Avec tout le respect, madame, que je vous dois, dit Anaxarque à la princesse Aristione, il y a une chose qui est fâcheuse dans votre cour, que tout le monde y prenne la liberté de parler, et que le plus honnête homme y soit exposé aux railleries du premier méchant plaisant. » Clitidas relève le trait et le retourne contre celui qui l'a lancé : « Vous en parlez bien à votre aise, et le métier de plaisant n'est pas comme celui d'astrologue. Bien mentir et bien plaisanter sont deux choses bien différentes, et il est bien plus facile de tromper les gens que de les faire rire. » Mais, comme s'il craignait d'en avoir trop dit, il s'avertit lui-même sur les dangers de la franchise, et se rappelle au sentiment de sa situation : « Paix ! impertinent que vous êtes. Ne savez-vous pas bien que l'astrologie est une affaire d'état, et qu'il ne faut point toucher à cette corde-là ? Je vous l'ai dit plus d'une fois, vous vous émancipez trop, et vous prenez de certaines libertés qui vous joueront un mauvais tour ; je vous en avertis : vous verrez qu'un de ces jours on vous donnera du pied au c.., et qu'on vous

chassera comme un faquin. Taisez-vous, si vous êtes sage. » Le bouffon s'empresse de rajuster son masque un moment soulevé; mais il nous a permis d'apercevoir le visage sérieux qui se cachait sous une apparence grotesque. Avec nos idées modernes, nous voudrions voir ce visage un peu plus triste; nous trouvons que l'acteur avilit ici le grand écrivain. Sachons gré à Molière, cependant, en comparant certains passages de ses œuvres aux modernes tirades à la Chatterton, de la modestie avec laquelle il parle de lui-même. Il disait au roi, en lui dédiant *les Fâcheux :* « Ceux qui sont nés en un rang élevé peuvent se proposer l'honneur de servir Votre Majesté dans les grands emplois; mais, pour moi, toute la gloire où je puis aspirer, c'est de la réjouir. Je borne là l'ambition de mes souhaits; et je crois qu'en quelque façon ce n'est pas être inutile à la France que de contribuer en quelque chose au divertissement de son roi. » Derrière cette pensée, qui se retrouve dans la dédicace de *la Critique de l'École des femmes* à la reine mère et dans le second placet pour *Tartufe*, on ne saurait voir la moindre rancune contre ceux qui se sont donné la peine de naître. La manière dont il définit, dans *l'Impromptu de Versailles*, le rôle d'obéissance et de dévoûment que lui imposait sa profession, achève de nous éclairer : « Nous ne devons jamais nous regarder dans ce que les rois désirent de nous; nous ne sommes que pour leur plaire, et, lorsqu'ils nous ordonnent quelque chose, c'est à nous de profiter vite de l'envie où ils sont. » Dans cette cour, où tout le monde était courtisan, Molière le fut à sa façon, et il ne pouvait pas ne pas l'être.

Courtisan sans platitude, du reste, qui se redresse au besoin et parle avec fierté. S'agit-il de défendre son *Tartufe* interdit, il le fait d'un tel style, qu'il faut lui savoir gré d'avoir tenu un pareil langage, non moins qu'au roi de l'avoir souffert. Il ne s'excuse pas du sujet dangereux qu'il a choisi; son premier mot est pour invoquer son « devoir » de poète comique « d'attaquer par des peintures ridicules les vices de son siècle; » en dévoilant « les friponneries couvertes des faux monnoyeurs en dévotion, » il croit rendre un grand service à tous les honnêtes gens du royaume. Il ne saurait rester sous le coup des calomnies auxquelles il est en butte, et il laisse entendre que, le seul moyen de le justifier, c'est d'autoriser sa pièce : « Je ne dirai point, Sire, ce que j'avois à demander pour ma réputation, et pour justifier à tout le monde l'innocence de mon ouvrage; les rois éclairés comme vous n'ont pas besoin qu'on leur marque ce qu'on souhaite; ils voient, comme Dieu, ce qu'il nous faut, et savent mieux que nous ce qu'ils nous doivent accorder. » Cette comparaison de Louis XIV avec Dieu nous paraît cho-

quante; mais reportons-nous aux idées du temps : avec la croyance au droit divin, rappeler au roi qu'il était le représentant de Dieu sur la terre, n'était-ce pas lui rappeler en même temps son devoir de faire justice? Cependant, l'interdiction se prolonge, et Molière présente un second placet. Cette fois, il est à bout de patience, et dans ses paroles vibre une colère contenue : « Dans l'état où je me vois, où trouver, sire, une protection qu'au lieu où je la viens chercher? Et qui puis-je solliciter contre l'autorité de la puissance qui m'accable, que la source de la puissance et de l'autorité, que le juste dispensateur des ordres absolus, que le souverain juge et le maître de toutes choses? » Il dénonce l'arbitraire du président de Lamoignon, les intrigues menées par la gent dévote sous le couvert d'un nom respecté; il réclame justice contre la justice et conclut en laissant entendre qu'il renonce à écrire si satisfaction ne lui est pas donnée : « J'attends avec respect l'arrêt que Votre Majesté daignera prononcer sur cette matière; mais il est très assuré, Sire, qu'il ne faut plus que je songe à faire de comédie si les tartufes ont l'avantage, qu'ils prendront droit par là de me persécuter plus que jamais, et voudront trouver à redire aux choses les plus innocentes qui pourront sortir de ma plume. » La seconde partie de la phrase atténue quelque peu la première; celle-ci n'en reste pas moins hardie, et il fallait que Molière, pour parler de la sorte, fût bien sûr de la bienveillance du roi. On chercherait inutilement au XVIIe siècle une autre requête où la dignité de celui qui parle et le respect de celui à qui il parle soient unis à autant de vigueur; on la chercherait même de nos jours.

Nous savons que, malgré les placets, *Tartufe* resta près de cinq ans éloigné de la scène. Le chagrin de ce retard, l'abattement qui suit l'ardeur de la lutte, l'amer dépit de voir ses ennemis triompher, atteignirent la santé du poète : du 6 août au 25 septembre 1667, c'est-à-dire pendant sept semaines, son théâtre resta fermé. Bazin suppose que, dans cette retraite, il faut voir aussi la mise à exécution de la menace indiquée dans le second placet : puisque le roi abandonnait Molière, Molière abandonnait son art et cessait de travailler aux plaisirs du roi. Enfin l'interdiction fut levée, et *Tartufe* reparut, au mois de février 1669, pour ne plus quitter la scène. Dans l'intervalle, le 13 janvier 1668, Molière donnait *Amphitryon*, et l'on croit, dès la première scène, y surprendre la plainte personnelle du poète. Deux vers, notamment, sur « la moindre faveur d'un coup d'œil caressant, qui nous rengage de plus belle » seraient une allusion à une promesse royale de laisser bientôt jouer *Tartufe*. Cette conjecture est acceptable, car la date d'*Amphitryon* concorde assez bien avec celle des diverses démarches de Molière :

c'est le 8 août 1667 qu'il adresse au roi le second placet; il tombe malade aussitôt après, rouvre son théâtre le 25 septembre sur une bonne parole du roi et se met à une nouvelle pièce. Il importe, cependant, de remarquer que la plainte de Sosie, tout en situation, est exactement imitée de Plaute; et aussi que, dans *le Sicilien*, un an avant *Amphitryon*, Hali, esclave d'un simple gentilhomme, parlait exactement comme Sosie. Le plus simple serait peut-être de ne voir dans ces deux rôles que le langage naturel d'un emploi et d'une situation.

Mais on a été beaucoup plus loin dans l'hypothèse. Rœderer, le rancunier défenseur de la société précieuse, et Michelet après lui, ont tiré grand parti de la coïncidence d'*Amphitryon* avec les premières amours du roi et de Mme de Montespan. Avec sa verve convulsive, Michelet développe éloquemment ce thème, que la célébration poétique du double adultère aurait payé l'autorisation de jouer *Tartufe*. M. Paul Mesnard établit, au contraire, combien est improbable cet avilissement du génie de Molière par lui-même et par le roi. D'abord, Louis XIV n'en était pas encore à étaler ses amours; il les cachait avec Mme de Montespan, comme il les avait cachées avec Mlle de La Vallière; sa tranquille effronterie dans l'adultère ne viendra que plus tard. En outre, quel étrange plaisir eût-il pu trouver à proposer sa passion aux rires de la cour et de la ville? Molière, de son côté, n'était pas assez imprudent pour risquer sans ordres une pareille indiscrétion. Enfin les dates achèvent de démentir l'hypothèse. L'intrigue royale avait commencé à Avesnes entre le 9 et le 14 juin 1667; elle resta quelque temps secrète, ne fut à demi ébruitée qu'à Compiègne vers le milieu de juillet et vraiment connue de tous qu'en septembre, au plus tôt. Comme la première représentation d'*Amphitryon* eut lieu le 13 janvier suivant, il faut admettre, si le projet n'en est pas antérieur à l'intrigue, que trois mois auraient suffi à Molière pour concevoir, écrire et mettre en scène une comédie qui n'est pas une simple succession de scènes détachées et depuis longtemps en réserve, comme *les Fâcheux*, une facile improvisation en prose comme *l'Amour médecin*, mais un poème visiblement composé à loisir. Il vaut mieux admettre que Molière ne céda, en écrivant *Amphitryon*, qu'au désir d'emprunter un sujet agréable et très scénique à ce même Plaute, auquel il devait bientôt emprunter *l'Avare*, et qui, lui, ne faisait certainement aucune allusion aux amours de Louis XIV.

Dernière hypothèse, au sujet d'*Amphitryon* et de *Tartufe*, qui touche moins que la précédente à la dignité de Louis XIV et à l'honneur de Molière, mais dont il importe, cependant, de montrer l'invraisemblance. C'est encore Michelet qui l'a mise en circu-

lation. Un peu avant de tenter le coup suprême d'*Amphitryon*, dit-il, Molière cousit à *Tartufe*, « complet en trois actes et plus fort ainsi, deux actes qui font une autre pièce pour l'apothéose du roi. » Ceci est encore en contradiction avec les dates et les faits : le 12 mai 1664, Molière jouait les trois premiers actes de *Tartufe* devant le roi, et, le 29 novembre suivant, la pièce « parfaite, entière et achevée en cinq actes, » était représentée devant Condé. Ce ne fut donc pas à la suite d'une longue résistance et pour la vaincre par la flatterie que Molière fabriqua deux actes postiches. D'autre part, dire que la pièce est complète et plus forte en trois actes, c'est supposer pour les besoins de la cause un *Tartufe* tout différent de celui que nous connaissons. Dans celui-ci, rien n'est terminé à la fin du troisième acte ; tout commence, au contraire, car, jusqu'ici, le nœud de l'action est à peine indiqué par la déclaration de Tartufe à Elmire ; le caractère du héros principal reste à moitié dans l'ombre ; on n'a eu ni la scène de Cléante et de Tartufe, ni celle de Tartufe, Elmire et Orgon, qui amène la plus hardie des situations et le plus fort des coups de théâtre. Quant au dénoûment, s'il est tout à la gloire de Louis XIV, en quoi la flatterie y est-elle si grosse? Le roi était-il donc incapable d'une intervention pareille, et, lui montrer la confiance que l'on avait en sa haute justice, n'était-ce pas lui donner un conseil d'équité? Sans doute la donation faite par Orgon à Tartufe ne saurait être prise au sérieux ; mais si elle amène en partie le dénoûment, elle n'est pas seule à rendre indispensable l'intervention du roi : il y a aussi la trahison, autrement grave, de Tartufe livrant les papiers d'un criminel d'état ami d'Orgon ; un acte de clémence royale pouvait seul en détruire l'effet. La venue de l'exempt est donc justifiée, car, sans lui, la situation est sans issue. Quant à l'éloge de Louis XIV, qu'on l'examine en détail, et l'on verra qu'à cette époque chacun des vers qui le composent était une vérité.

V.

Il n'y eut donc, dans les éloges de Louis XIV faits par Molière, qu'imitation nécessaire d'un usage universel, expression de sentimens sincères, moyens scéniques à la fois très naturels et très forts. Admettons, cependant, que le poète y ait un peu plus abondé que ne l'exigeaient la reconnaissance et les besoins de sa comédie. Ce n'était pas acheter trop cher les avantages que lui valait la faveur royale. Je me suis efforcé de montrer qu'en adoptant Molière dès le premier jour, Louis XIV l'imposait à ses contemporains, et

que sa protection, toujours active et présente, l'empêcha seule d'être écrasé. Si La Fontaine disait : « C'est mon homme ! » après *les Fâcheux*; si Boileau écrivait, après *l'École des femmes*, ces stances où respire un souffle de jeunesse et d'enthousiasme assez rare chez le satirique, combien d'autres criaient : « Sus ! » On a vu quelles hostilités rencontrait, dans l'entourage du roi, le peintre des marquis, à quels traitemens il était en butte. Des mauvais vouloirs moins dangereux, mais significatifs, se produisaient aussi : l'officieuse *Gazette de France*, dans ses comptes-rendus des fêtes royales, toujours contrôlés, souvent communiqués, évitait de prononcer son nom ou le désignait de très mauvaise grâce. Mais, en toute circonstance, la protection de Louis XIV intervenait pour le couvrir, l'aider, le consoler, et toujours dans la juste mesure, sans excès ni caprice. Plusieurs fois, par quelques paroles bienveillantes, le roi changea un insuccès ou un demi-succès en succès franc. Après *le Bourgeois gentilhomme*, il n'avait pas exprimé son approbation habituelle, et les courtisans en profitaient pour « mettre Molière en morceaux. » A la seconde représentation, il dit au poète : « Je ne vous ai point parlé de votre pièce, parce que j'ai appréhendé d'être séduit par la manière dont elle avait été représentée; mais, en vérité, Molière, vous n'avez encore rien fait qui m'ait plus diverti, et votre pièce est excellente. » Aussitôt Molière « reprend haleine, » et les courtisans, « tout d'une voix, répètent tant bien que mal ce que le roi venoit de dire. » Le même fait se reproduit aux *Femmes savantes* : « Sa Majesté dit à Molière que, la première fois, elle avoit dans l'esprit autre chose qui l'avoit empêchée d'observer sa pièce, mais qu'elle étoit très bonne, et qu'elle lui avoit fait beaucoup de plaisir. » C'est Grimarest qui raconte ces deux anecdotes, mais il n'y a aucune raison sérieuse de les rejeter, sauf, peut-être, un ou deux détails : écrivant en 1705, du vivant du roi, il ne se fût pas hasardé à les imaginer de tout point.

Les effets indirects de cette bienveillance furent aussi considérables que son action directe. En ouvrant sa cour à Molière, et en l'y retenant, Louis XIV lui permettait d'y compléter l'éducation de son génie. Je le disais naguère, ce génie, de nature populaire et bourgeoise, n'était pas sans quelque grossièreté native ; il fallait ici, avec l'influence de la tradition classique, celle de la société polie, et, cette dernière, Molière la trouvait à la cour de Louis XIV telle qu'il pouvait la supporter, car les raffinemens quintessenciés de l'Hôtel de Rambouillet l'eussent mis en fuite. Pour voir ce que la cour lui a fourni, il suffit de parcourir la liste de ses pièces : *Don Juan*, *le Misanthrope*, *Amphitryon*, pour ne prendre que dans les chefs-d'œuvre, viennent de là, et, dans plusieurs autres,

Tartufe, *le Bourgeois gentilhomme*, *les Femmes savantes*, si le fond est bourgeois, combien d'élémens, et d'importance capitale, sont empruntés à la cour! Or, cette cour, si différente de la cour licencieuse de Henri IV, de la cour morne de Louis XIII, était, comme le sera Versailles, une création de Louis XIV. Certes, on n'y trouvait pas la vertu rigide; mais, outre que rien ne serait plus stérile pour un poète comique, la vertu est une chose et la vie mondaine en est une autre. L'élégance y était bien un peu pompeuse, et la délicatesse compatible avec une certaine brutalité, mais cette pompe était un excès inévitable, et cette grossièreté un reste du passé qui allait s'atténuant de plus en plus.

Ainsi ouvert à Molière, ce milieu lui offrait la plus riche galerie d'originaux, le choix le plus abondant de travers et de vices. C'est un lieu-commun de dire que la vie de cour efface toute originalité, en substituant aux saillies de caractère et d'humeur un vernis uniforme de modération factice et d'élégance conventionnelle. Sans défendre un genre de vie qui n'est certainement pas l'idéal de l'activité humaine, on peut trouver que l'histoire de la littérature nous montre tout le contraire. Les côtés superficiels des courtisans, et la manière dont beaucoup d'entre eux, êtres de pure imitation, se modèlent sur un type uniforme, sont des apparences trompeuses. Il y a parmi eux de telles différences de caractère et de conduite, les éternelles passions humaines y revêtent des formes si diverses, que les observateurs n'ont jamais cessé d'étudier les cours et qu'elles ont donné matière aux plus riches galeries de portraits. Pour ne pas sortir du XVIIe siècle, il suffira de citer les *Mémoires de Saint-Simon* et les *Lettres de Mme de Sévigné*. Dans Molière lui-même, marquis ridicules et hommes de cour sensés, Mascarille des *Précieuses*, et le chevalier de *la Critique*, don Juan et Alceste, Adraste du *Sicilien*, et Clitandre de *George Dandin*, Dorante du *Bourgeois gentilhomme*, et Clitandre des *Femmes savantes*, n'ont de commun que leurs plumes et leurs dentelles, leurs broderies et leurs canons; au demeurant, tout diffère en eux, sentimens et idées, qualités et défauts. Pouvait-il en être autrement? L'élite, non-seulement de la noblesse, mais de toutes les classes, était appelée et accueillie autour de Louis XIV; de leurs rivalités ou de leur accord, de leur harmonie ou de leurs contrastes résultaient un mouvement d'idées, des conflits de passion, un développement de tout l'être moral faits à souhait pour l'observateur.

Mais, dit-on, si, comme peintre, Molière a profité de la cour, il y a fait provision de mépris pour ses modèles; son honnêteté et sa droiture y furent en révolte continuelle contre la bassesse triomphante et la nullité dorée. Il faut s'entendre, et ne pas regar-

der comme une déclaration de principes les colères d'Alceste, inspirées surtout par « la nature humaine. » Ce que Molière n'aimait pas et ne pouvait pas aimer à la cour, c'était « ces messieurs du bel air, » c'est-à-dire les jeunes gens à la mode, espèce qui a toujours existé et fut partout insupportable. A chaque époque de la société polie, elle change de costume, de manières et de jargon; mais le fond de sottise et de vanité, l'instinct de singerie, le goût des riens, les vices de cœur et les défauts d'esprit restent les mêmes, à la ville comme à la cour, dans les républiques comme dans les monarchies. De très bonne heure, dans *les Fâcheux*, Molière la raille, et, dans *la Critique de l'École des femmes*, il lui déclare nettement la guerre. Il ne peut souffrir « cette douzaine de messieurs qui déshonorent l'esprit de cour par leurs manières extravagantes, et font croire parmi le peuple que les courtisans se ressemblent tous. » — « Je les dauberai tant en toutes rencontres, dit-il, qu'à la fin ils se rendront sages. » Il n'y manque pas; à preuve *l'Impromptu de Versailles*, dont la majeure partie est pour eux; *Don Juan*, qui démasque la plus dangereuse variété de l'espèce; *le Bourgeois gentilhomme*, qui montre le chevalier d'antichambre devenu chevalier d'industrie. On n'en saurait douter, c'est avec l'assentiment du roi, peut-être sur son ordre, qu'il les harcelait ainsi. En effet, ils étaient encore plus antipathiques à Louis XIV qu'à Molière. Leurs prétentions et leur futilité ne pouvaient que déplaire à un prince qui était, avant tout, un esprit juste et sérieux S'ils coquetaient avec la femme du poète et dénigraient ses pièces, ils osèrent assez longtemps traverser les desseins du roi, croiser leurs intrigues avec les siennes, voire le railler, insinuant que c'était une assez pauvre tête. Le respect universel et l'humble soumission ne vinrent que plus tard. En attendant, de 1662 à 1668, Louis XIV eut plusieurs fois à se défendre contre les hardiesses ou les irrévérences de ceux dont les plus en vue s'appelaient Vardes et Lauzun, Guiche et Gramont, dont l'un, le chevalier de Lorraine, était un franc scélérat, capable de tout, plus dégagé de scrupules que don Juan lui-même (1).

Mais avec quel soin Molière les distingue de la vraie cour, celle dont il ne pouvait méconnaître, avec l'urbanité, la sûreté de jugement et de goût, résultat de cette vie de société où chacun profite de tous, où toute supériorité est mise en lumière et sert de règle par l'émulation! Dans *la Critique*, il a bien soin de dire quel cas il fait

(1) Les écrits du temps, mémoires, correspondances ou pamphlets, sont pleins à ce sujet de détails curieux, que l'on trouvera, habilement réunis et contrôlés les uns par les autres, dans le beau livre de M. J. Lair, *Louise de La Vallière et la Jeunesse de Louis XIV*, 1881.

de ce jugement et de ce goût; c'est pour la cour qu'il écrit, et non pour les pédans : « La grande épreuve de toutes les comédies, c'est le jugement de la cour; c'est son goût qu'il faut étudier pour trouver l'art de réussir; il n'y a point de lieu où les décisions soient si justes; et, sans mettre en ligne de compte tous les gens savans qui y sont, du simple bon sens naturel et du commerce de tout le beau monde, on s'y fait une manière d'esprit qui, sans comparaison, juge plus sûrement des choses que tout le savoir enrouillé des pédans. » Car il a ceux-ci en horreur; il ne trouve chez eux qu'hostilité ou faux goût, jalousie féroce ou parti-pris de cénacle. Il ne peut souffrir leurs coteries, fondées sur l'admiration mutuelle et le dénigrement des profanes. Son vrai public, c'est donc la cour, qu'il mettra une fois encore en parallèle avec les pédans, au quatrième acte des *Femmes savantes*, et, avec elle, la bourgeoisie parisienne, ces marchands de la rue Saint-Denis, ces procureurs et ces notaires dont parle *Zélinde*, qui « aiment fort la comédie et vont ordinairement aux premières représentations de toutes les pièces, » ce parterre de *la Critique*, qui « se laisse prendre aux choses et n'a ni prévention aveugle, ni complaisance affectée, ni délicatesse ridicule. » Aux deux élémens qui composent ce public, courtisans et bourgeois, il donne tour à tour, ou dans la même pièce, ce qui convient le mieux aux préférences de chacun : les gens de cour trouvent plaisir à voir ce qui se passe chez Harpagon ou chez M. Jourdain; les bourgeois ne se plaisent pas moins à connaître, par Clitandre et le chevalier, Acaste et Célimène, ce monde supérieur dont l'accès leur est interdit.

Mais il est une partie assez considérable du théâtre de Molière, fort goûtée de la cour, commandée par le roi, et que l'on reproche souvent au roi et à la cour, surtout au roi : les comédies-ballets. Qui en parcourt aujourd'hui les entrées et les divertissemens? Qui a lu jusqu'au bout *la Princesse d'Élide* et *les Amans magnifiques?* Ces œuvres de circonstance n'ont-elles pas enlevé à Molière un temps qu'il aurait consacré à des œuvres plus dignes de lui? Enfin, par leurs exigences spéciales, n'ont-elles point détourné vers les simples effets de spectacle des œuvres qui s'annonçaient comme comédies d'observation? Ces reproches sont spécieux et méritent d'être discutés. Il y a, dans les comédies-ballets de Molière, trop de ces invitations à l'amour prodiguées alors par les poètes, bien que Louis XIV n'eût pas besoin d'y être excité, trop de ce que Boileau appelle avec raison des « lieux-communs de morale lubrique. » *La Princesse d'Élide*, notamment, peut être regardée comme la célébration allégorique des amours, encore mystérieuses, de Louis XIV et de Mlle de La Vallière. Bien plus, dès la première scène du pre-

mier intermède, il s'y trouve un conseil trop général, et trop bien entendu de cette cour, où chacun s'autorisait de l'exemple royal :

Que l'amour à vos yeux offre un choix agréable!
Jeunes beautés, laissez-vous enflammer;
Moquez-vous d'affecter un orgueil indomptable
Dont on vous dit qu'il est beau de s'armer :
Dans l'âge où l'on est aimable,
Rien n'est si beau que d'aimer.

Quant à Louis XIV, il pouvait prendre pour lui les vers bien connus adressés au prince d'Ithaque par cet étrange gouverneur, le vieil Arbate, qui professait, en matière amoureuse, de tout autres théories que Mentor, son successeur dans l'emploi. Il ne s'ensuit pas, néanmoins, que tout soit fâcheux ou fade dans les divertissemens de Molière, et Prudhomme n'avançait qu'une jolie sottise en disant que le poète, forcé d'y louer Louis XIV, les faisait « mauvais et détestables à plaisir, » car « la liberté lui sortait par tous les pores. » Plusieurs furent un spectacle charmant pour les contemporains, et, si ce spectacle est trop coûteux et trop compliqué pour que nous puissions nous l'offrir souvent, n'envions pas à Louis XIV et à ses contemporains le plaisir qu'ils y trouvèrent. En 1880, la Comédie-Française nous rendait *le Bourgeois gentilhomme* avec la mise en scène du temps, et c'était une sensation délicieuse que ce retour vers un passé déjà si lointain, ce séjour de quelques heures dans une société à jamais disparue. Enfin, cette part de l'œuvre de Molière souffre du voisinage des chefs-d'œuvre francs et simples, mais il y a bien des choses qui mériteraient plus que l'attention : ainsi *Psyché*, si supérieure aux meilleurs opéras du temps, *les Amans magnifiques*, vrai modèle de la féerie. Çà et là de charmans détails, comme le dormeur Lyciscas, Moron et son ours de la *Princesse d'Élide*, Myrtil et son moineau dans *Mélicerte*, le *Ballet des nations*, qui suit *le Bourgeois gentilhomme*, et l'intermède de Polichinelle et des archers, entre le premier et le second acte du *Malade imaginaire*. Dans ces passe-temps dont il s'amusait tout le premier, Molière déploie une verve enivrée d'elle-même, une fantaisie d'autant plus agréable à rencontrer qu'elle est plus rare de son temps.

Enfin, accordons tout ce que l'on voudra : les comédies-ballets sont un genre faux, où le génie d'un grand écrivain était mal à l'aise; c'est pour répondre aux exigences de ce genre que *Monsieur de Pourceaugnac* tourne à la bouffonnerie, que *le Bourgeois gentilhomme*, si heureusement commencé, finit en mascarade, que *la Comtesse d'Escarbagnas* est à peine esquissée. Elles sont le prix

auquel Molière dut payer la protection de Louis XIV. Oui, mais, en revanche, quels chefs-d'œuvre nous devons à ces sacrifices partiels et à la faveur qui en fut le prix! Grâce à elle, le poète put choisir ses autres sujets, ces grands sujets, dont la hardiesse nous étonne aujourd'hui. On connaît le mot de Piron, qui avait, comme Diderot, l'enthousiasme familier et bruyant : « Ah! mon ami, s'écriait-il, au sortir d'une représentation de *Tartufe*, ah! mon ami, si *Tartufe* n'était pas fait, il ne se ferait jamais! » Dire, au contraire, que les préférences de Louis XIV ont fait perdre à Molière un temps précieux, en le détournant d'objets dignes de lui, et que, sans *Mélicerte* et *les Amans magnifiques*, nous aurions un plus grand nombre de *Misanthrope*, c'est vraiment supposer au génie du poète une fécondité surnaturelle. Si l'on songe, en effet, que sa carrière parisienne ne comprend pas quatorze années ; que, dans cet espace de temps, il a écrit vingt-quatre pièces, dont huit en cinq actes, et neuf en vers; que, parmi ces vingt-quatre pièces, quinze au moins, ont été librement traitées, sans mélange de ballets ou sans souffrir de ce mélange; que sept de ces pièces sans musique, *l'École des maris, l'École des femmes, Tartufe, le Misanthrope, Amphitryon, l'Avare, les Femmes savantes* méritent d'être rangés, comme disent La Grange et Vinot, parmi ces « chefs-d'œuvre qu'on ne sauroit assez admirer, » on admettra difficilement que la nécessité de travailler aux ballets de cour ait restreint le moins du monde le nombre d'œuvres maîtresses que Molière pouvait produire. S'il n'eût pas composé de ceux-là, peut-être se fût-il simplement reposé dans l'intervalle de celles-ci : on n'écrit pas deux ou trois *Misanthrope* en douze mois. Et s'il est mort à cinquante ans, en quoi Louis XIV est-il responsable de cette fin prématurée?

VI.

Lorsque l'on dépend d'un homme, si juste et si bienveillant qu'il puisse être, il suffit d'un caprice pour qu'il retire d'un seul coup ce qu'il a donné lentement. Comme Racine, Molière en fit l'expérience. Pendant quatorze ans, il avait bravé auteurs et comédiens, marquis et précieuses, parlement et clergé ; mais on aurait pu croire qu'à la longue toutes ces rancunes triompheraient de lui. Il n'en fut rien : la défaveur lui vint du côté où il s'y attendait le moins, par le fait d'un ami, associé à son art et aux bonnes grâces du roi, le musicien Lulli. Cette association durait depuis longtemps lorsque survint la brouille. Lulli était entré en rapports avec Molière au début de 1664, en composant la musique du *Mariage forcé*, et, depuis lors,

il avait pris la même part à toutes ses comédies-ballets. Le public s'était donc habitué à unir dans la même admiration le musicien et le poète; il les mettait sur le même rang, et, si Robinet nous étonne aujourd'hui en qualifiant de la même manière « les deux grands Baptistes, » il exprimait assez bien le sentiment de ses contemporains. Tel que l'on connaît Lulli, ses relations avec Molière durent être souvent orageuses. « L'homme de Florence, » comme l'appelait La Fontaine, tourmentait impitoyablement par ses exigences despotiques ceux qui travaillaient avec lui ; Quinault surtout en fit l'épreuve. Il était, par surcroît, avide, sans conscience, capable de toutes les friponneries. Il exaspéra La Fontaine, qui sorti de ses griffes, et rendu méchant par la colère, se soulageait en traduisant à son égard le sentiment général :

Chacun voudroit qu'il fût dans le sein d'Abraham.
Son architecte, et son libraire,
Et son voisin, et son compère,
Et son beau-père,
Sa femme, ses enfans, et tout le genre humain,
Petits et grands, dans leurs prières,
Disent le soir et le matin :
Seigneur, par vos bontés pour nous si singulières,
Délivrez-nous du Florentin.

En attendant d'exprimer à son tour le même souhait, Molière, s'il eut à se plaindre de Lulli, n'en laissa rien paraître. Il ne voulut voir que les services de son associé, et, dans son caractère, que les côtés plaisans. Lulli, en effet, était un maître bouffon, intarissable en « trivelinades » et « pantalonnades » à l'italienne, qu'il produisait à l'occasion sur le théâtre. En 1669, à Chambord, il se chargeait dans *Monsieur de Pourceaugnac*, sous le nom de « il signor Chiacchiarone, » du personnage d'un des deux médecins italiens, et, la longue lance que l'on sait à la main, donnait de toute son ardeur dans l'intermède qu'un contemporain appelle plaisamment « une course de bague ; » en 1670, dans *le Bourgeois gentilhomme*, il tenait le rôle du mufti et y déployait une verve étourdissante. Molière, donc, caressait par ses éloges la vanité du musicien. Dans la préface de *l'Amour médecin*, il faisait cette déclaration, aussi flatteuse pour son collaborateur que modeste pour lui-même : « Les airs et les symphonies de l'incomparable M. Lulli, mêlées à la beauté des voix et à l'adresse des danseurs, donnent sans doute (à mes pièces) des grâces dont elles ont toutes les peines du monde à se passer. » Il l'admettait dans son intimité, l'invitait à ses réunions d'Auteuil et lui laissait prendre toutes ses aises : « Baptiste,

fais-nous rire, » lui disait-il, à la grande joie de ses convives, excepté le seul Boileau, dont l'honnêteté grondeuse n'était pas désarmée par ces grimaces. Il ne s'en tint pas à ces bons rapports de société; il obligea sérieusement le musicien, qui s'était endetté en se faisant construire une très belle maison, rue des Petits-Champs, et le 14 décembre 1670, il lui prêtait 11,000 livres.

L'entente dura au moins un an encore après ce service rendu, car, en décembre 1671, nous voyons Molière et Lulli travailler ensemble au *Ballet des ballets;* mais elle était certainement rompue en 1672, car, à cette date, Molière, reprenant *le Mariage forcé*, renonçait à la partition composée jadis par Lulli et en commandait une nouvelle à un autre musicien. Charpentier. C'est que, dans l'intervalle, Lulli s'était attaqué à Molière, après tant d'autres, et lui avait joué plusieurs tours de sa façon. Depuis 1669, l'abbé Perrin était en possession d'un privilège de douze ans pour établir des académies de musique à Paris et dans plusieurs autres villes du royaume; Lulli convoitait ce privilège et, malgré les droits de Perrin et une possession de trois ans, au mois de mars 1672, il en arrachait au roi la révocation à son profit. Ce n'avait pas été sans peine; ni Louis XIV ni Colbert ne pouvaient se résoudre à cette criante injustice, mais Perrault nous apprend que, Lulli menaçant de tout quitter, « le roi dit à Colbert qu'il ne pouvoit pas se passer de cet homme dans ses divertissemens et qu'il falloit lui accorder ce qu'il demandoit. » Aux termes du nouveau privilège, il était défendu à toutes personnes « de faire chanter aucune pièce entière en France, soit en vers français ou autres langues, sans la permission par écrit du sieur Lulli. » Ce n'était pas encore assez pour le Florentin; quelques jours après, le 14 avril, il obtenait une ordonnance défendant à tous comédiens « de se servir dans leurs représentations de musiciens au-delà du nombre de six et de violons ou joueurs d'instrumens au-delà du nombre de douze, et recevoir dans ce nombre aucun des musiciens et violons qui auront été arrêtés par ledit Lulli. » Ceci atteignait directement Molière dans ses intérêts, car, même à la ville, les pièces mêlées de chant et de danse étaient une partie considérable de son répertoire. C'est alors que, ne voulant plus avoir rien à démêler avec Lulli, il fit pour *le Mariage forcé* ce qu'il aurait fait sans doute pour toutes ses comédies-ballets, s'il en avait eu le temps : il fit composer une autre partition. Aux habitudes égoïstes et jalouses de Lulli, on devine l'irritation qu'il dut en éprouver, d'autant plus que Charpentier était pour lui un ennemi personnel. Une première fois, il avait réussi à s'en débarrasser : Charpentier étant maître de chapelle de Monseigneur, Lulli avait obtenu la réunion en une seule des trois chapelles du dauphin, de la reine et du

roi, ce qui, du même coup, lui valait un monopole et supprimait la rivalité gênante de Charpentier. Voilà, cependant, qu'il le retrouvait sur son chemin. Vite il recourt au roi et, le 20 septembre, obtient un nouveau privilège aggravant le premier. Cette fois, en remontrant que ses airs, passés, présens et à venir, sont « purement de son invention et de telle qualité que le moindre changement ou omission leur fait perdre leur grâce naturelle, » il obtient de faire éditer par un imprimeur à lui non-seulement les airs qu'il fera, mais aussi « les vers, paroles, sujets, dessins et ouvrages, » sur lesquels ses anciens airs ont été faits. A interpréter au pied de la lettre les termes de ce privilège, c'était une bonne partie des pièces de Molière que Lulli confisquait à son profit. Il ne s'en tint pas là : qui peut imprimer un texte comme sien est le maître de ce texte ; aussi, le 15 novembre 1672, Lulli faisait-il représenter sur son théâtre *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, fabriquées par son homme-lige Quinault avec nombre de morceaux repris aux pièces de Molière. Cette fois, voilà bien au complet le Florentin de La Fontaine :

C'est un paillard, c'est un mâtin,
Qui tout dévore,
Happe tout, serre tout : il a triple gosier.
Donnez-lui, fourrez-lui, le glout demande encore :
Le roi même auroit peine à le rassasier.

Nous ne savons rien des démarches que Molière dut faire auprès du roi ; mais il obtint certainement la promesse verbale que le privilège de mars ne lui serait pas appliqué dans toute sa rigueur, car, le 11 novembre, devançant Lulli de trois jours, il reprenait *Psyché* avec la partition de Lulli. Il ne tenait pas davantage compte du privilège d'avril, car il employait pour cette reprise le même nombre de musiciens et de danseurs qu'auparavant. Singulier régime que celui du privilège ! Dans le cas présent, l'arbitraire royal et le désir de contenter deux rivaux faisaient que Lulli prenait le bien de Molière et Molière celui de Lulli.

Entre temps, Molière avait mis sur le chantier une grande pièce, qu'il destinait au divertissement de la cour pour le carnaval de 1673, comme le prouve le texte imprimé après sa mort et qu'il n'eut pas le temps de modifier : il disait expressément dans le prologue que « le projet de cette comédie avait été fait pour délasser l'auguste monarque de ses glorieux travaux. » Et comme si, au moment où il se mettait à l'œuvre, il avait déjà vent des intrigues menées par Lulli, il se jetait à corps perdu dans ces flatteries auxquelles

Louis XIV devenait de plus en plus sensible. Il faisait convoquer par Flore la nature entière, les dieux champêtres, les bergères, les bergers, pour chanter la gloire du roi. Et Tircis comparait Louis au torrent qui tout emporte, Dorilas à la foudre ; tous deux le proclamaient supérieur aux demi-dieux de la Grèce ; Pan et ses faunes se désespéraient de ne pouvoir mettre au service de sa gloire que de faibles chalumeaux, alors que la propre lyre d'Apollon y suffirait à peine. Que pouvait, en effet, le malheureux poète, en présence de la froideur royale, sinon suivre une mode qu'il n'avait point créée et abonder lui-même dans le style de cantate et d'opéra? Il va sans dire que, s'il avait d'abord songé à Lulli pour écrire sa musique, il ne tarda pas à faire son deuil de la collaboration espérée ; il s'adressa donc à Charpentier, qui écrivit une partition assez heureuse pour qu'on l'ait attribuée longtemps au Florentin.

La pièce écrite pour lui, le roi ne la demanda point, et, le carnaval approchant, Molière se vit réduit à la donner sur le théâtre du Palais-Royal. Avec quel sentiment d'amer regret et de sourde colère il subit cette déception, on le devine sans peine ; M. l'abbé Mesnard rapporte même à cet état d'esprit les paroles désespérées que, selon Grimarest, le poète prononçait le jour de sa mort et où il ne nommait personne, comme si le nom qu'il avait dans l'esprit était trop redoutable pour être prononcé : « Tant que ma vie a été mêlée également de douleur et de plaisir, je me suis cru heureux ; mais aujourd'hui que je suis accablé de peines sans pouvoir compter sur aucun moment de satisfaction et de douceur, je vois bien qu'il me faut quitter la partie. » Il mourut trop tôt pour que la faveur royale lui revînt, mais il est permis de croire qu'elle lui serait revenue. On vient de voir, en effet, que Louis XIV, tout en accordant à Lulli ce qu'il demandait, faisait une exception en faveur de Molière. Il est certain que, lorsque le poète fut enlevé par une catastrophe soudaine, la balance penchait fortement en faveur de son rival, mais est-il sûr que, si Louis XIV avait consenti, malgré sa répugnance, à sacrifier Perrin, il eût aussi sacrifié Molière ? Il y aurait eu lutte plus ou moins longue, mais, en fin de compte, le sentiment de la justice inné chez le roi eût trouvé un terme moyen. Certes la mélomanie dont Louis XIV se trouvait alors atteint est de tous les engoûmens le plus exclusif et le plus tenace ; mais, par cela même, sachons-lui gré d'avoir quelque peu défendu son poète contre l'avidité jalouse de son musicien.

« Aussitôt que Molière fut mort, dit Grimarest, Baron fut à Saint-Germain en informer le roi ; Sa Majesté en fut touchée et daigna le témoigner. » Au sujet des funérailles du poète, le roi marqua ce bon vouloir posthume avec une grande sûreté de bon sens et un

juste sentiment de tous ses devoirs : il déclara qu'il n'avait pas à substituer son autorité à celle de l'archevêque de Paris, mais il fit dire au prélat « d'éviter l'éclat et le scandale. » Comprit-il bien, cependant, lui qui aimait les lettres et les considérait comme la plus noble parure de son règne, l'étendue de la perte que faisaient la France et lui-même ? Il est permis d'en douter. Il demandait à l'auteur des admirables vers sur la mort de Molière quel était le plus rare écrivain de son règne : « Sire, c'est Molière, » répondit Boileau. « Je ne le croyais pas, » observa le roi, qui eût le bon goût et la modestie d'ajouter : « Mais vous vous y connaissez mieux que moi. » Une autre fois, il laissa voir par un rapprochement significatif, qu'il ne mettait pas Molière à son rang : « Il n'y a pas un an, écrivait Grimarest en 1706, que le roi eut occasion de dire qu'il ne remplaceroit jamais Molière et Lulli. » Pourtant, il finit par faire la différence, à un moment où, le Florentin étant mort depuis longtemps, ses menaces de « tout quitter là » ne pouvaient plus emporter la balance. Dans ses dernières années, dit Saint-Simon, le roi, ennuyé et dégoûté, allait rarement au spectacle ; lorsqu'il consentait à y paraître, il n'assistait qu'à un acte ou deux ; cependant, il faisait une exception en faveur des pièces de Molière et les voyait en entier. Quant à la musique de Lulli, cette musique adulatrice qu'il avait tant aimée, elle finit par lui sembler languissante et il renonça à la faire jouer durant ses repas. Alors, nous apprend Dangeau, qui complète Saint-Simon de façon bien curieuse, sa dernière distraction fut de se faire représenter du Molière par ses musiciens, qu'il fit vêtir de costumes de théâtre et qu'il dressa lui-même avec assez de soin et de succès pour en faire d'excellens acteurs. Il trouvait, en effet, que, depuis Molière, la tradition de ses chefs-d'œuvre s'était perdue et il prenait plaisir à la restituer. Ce passe-temps dura jusqu'à sa mort, et, du 21 décembre 1712 au 12 juillet 1715, il y eut dix-neuf de ces représentations, comprenant dix pièces. Ainsi lui-même, pour parler comme Boileau, sentait enfin « le prix de la muse éclipsée. » Les admirateurs les plus exclusifs pourraient-ils souhaiter réparation plus complète ? Louis XIV ne voulant plus que du Molière et s'en faisant lui-même le metteur en scène, n'est-ce pas le comble du *moliérisme ?*

GUSTAVE LARROUMET.

UNE

RENAISSANCE RELIGIEUSE

AU MOYEN AGE

L'APOSTOLAT DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

Saint François d'Assise a donné le jour à trois instituts religieux : l'ordre des frères mineurs, celui des sœurs clarisses et le tiers-ordre, qui se recrute parmi les laïques. On pourrait ajouter un quatrième groupe au dénombrement de la famille franciscaine, celui des historiens, des critiques, des artistes qui, dans notre temps, se laissent de plus en plus attirer par cette grande figure. Les peintres recherchent chez nous depuis quelques années, avec prédilection, des sujets de tableaux dans les *Fioretti;* tous, il est vrai, ne savent pas retrouver l'inspiration très pure de Benouville dans son *Retour de saint François mourant au couvent d'Assise;* trop souvent les frères qui accompagnent le saint ont une mine toute rabelaisienne qui s'accorde mal avec le visage ascétique du maître. Mais enfin, cette tradition de l'art, qui semble reprendre autour de nous et se recommande au moins par sa bonne volonté, est fort ancienne, puisqu'elle remonte au père de la peinture religieuse, aux fresques de Giotto dans l'église inférieure d'Assise. La lignée des écrivains qui se sont attachés à l'histoire de saint François a commencé bien

plus tôt encore. Trois ans après la mort du fondateur, en 1229, l'un de ses disciples, Thomas de Celano, écrivit sa vie sur l'ordre du pape; puis, en 1247, les *Tres socii*, Leo, Rufin et Angelo, recueillirent en une seconde chronique leurs propres souvenirs et les témoignages des contemporains; enfin, en 1263, saint Bonaventure, général de l'ordre, fixa, dans son histoire, les récits des derniers survivans de la première génération franciscaine. Le XIVe siècle produisit deux ouvrages singuliers : l'un, anonyme, tout populaire et d'une candeur charmante, *les Petites Fleurs*, qui sont l'évangile idyllique de l'apostolat franciscain; l'autre, scolastique, et d'un raffinement extraordinaire d'analyse, le *Liber conformitatum* ou *Liber aureus* de Barthélemy de Pise; ici, par le rapprochement perpétuel de Jésus et de François, s'exprime avec une parfaite clarté la pensée secrète qui fut l'orgueil de l'ordre : à savoir, que François a accompli tout ce que le Sauveur avait fait, même sa propre résurrection, sous forme d'apparitions à ses fidèles. C'est à ces sources premières qu'ont puisé tour à tour, au XVIIe siècle, Wadding, l'auteur des *Annales minorum*, et, plus tard, les continuateurs des *Acta sanctorum* de Bolland. En ces vastes compilations, la critique n'apparaît guère que dans la disposition chronologique des faits, qui tous, même les plus surprenans, sont acceptés d'avance. Cette façon édifiante de raconter saint François a été représentée, il y a trente-cinq ans, par *les Poètes franciscains* d'Ozanam, et, tout récemment, par le livre distingué publié sous la direction des pères franciscains de Paris (1). Mais le saint a eu cette heureuse fortune que les critiques purement rationalistes, tels que le docteur Hase et M. Renan, n'ont point fait tomber l'auréole de sa tête (2). Il demeure pour eux le miracle du XIIIe siècle; son église s'ouvre toujours pour les esprits les plus libres, pourvu qu'ils aient le sens juste de l'histoire et goûtent la poésie des jours antiques. M. Hase, qui est protestant, a pu intituler son excellent petit livre *Tableau de sainteté*. Il est si facile de s'entendre sur les parties surnaturelles de la légende, étroitement unies à la réalité historique de saint François et de son temps! C'est en son cœur qu'était le merveilleux. S'il n'a point conversé avec les anges dans les solitudes de l'Alvernia; s'il n'a point été appelé véritablement par la voix de Jésus, lui apportant la règle de l'ordre nouveau, il a certes retrouvé la tendresse du christianisme primitif, il a rendu à l'Italie la foi joyeuse, il a rapproché l'église et l'Occident latin du Père céleste. Il a fait plus encore : il sema sur la terre italienne des idées de liberté si fécondes, il eut sur les imaginations une si pénétrante action, il fut un tel créateur, qu'autour

(1) *Saint François d'Assise*. Paris, Plon et Nourrit, 1885.

(2) *Franz von Assisi, ein Heiligenbild*, von Dr K. Hase. Leipzig, 1856. Renan, *Nouvelles Études d'histoire religieuse*. Paris, 1884.

de lui et longtemps encore après lui, la poésie et les arts s'inspirèrent de sa mémoire et la civilisation de son peuple garda la trace de son génie. Sur ce point, tous les critiques sont d'accord, les chrétiens et les rationalistes. Les vues ébauchées, au commencement de ce siècle, par Gœrres, dans son opuscule sur *saint François troubadour*, développées par Ozanam et les historiens de la peinture, tels que Crowe et Cavalcaselle, viennent d'être complétées, avec une rare érudition, par M. Henri Thode, en son livre sur les origines franciscaines des arts italiens (1). La secousse imprimée par saint François aux consciences s'est prolongée si loin, à travers de si nombreux ouvrages de la peinture, de l'architecture, de la poésie lyrique et du drame sacré, que l'on peut, sans illusion, signaler sur les collines de l'Ombrie le premier rayon d'aurore de la renaissance.

Si saint François a fait de si grandes choses, c'est qu'il répondit à merveille aux nécessités religieuses de son pays et de son temps. Ce n'est pas assez de voir en lui un enthousiaste et un apôtre; encore faut-il rechercher pourquoi cet enthousiasme a éveillé de tels échos dans les cœurs, et comment son apostolat a porté en quelques années des fruits si beaux. Certes, lui-même et son ordre sont, sur plus d'un point, inférieurs à saint Dominique et à son institut. Les prêcheurs ont été plus disciplinés, plus savans, plus capables d'action politique; ils ont élevé saint Thomas et Savonarole et des inquisiteurs qu'on n'oubliera jamais. Toutefois, ils n'ont point rendu à la science d'aussi grands services que les bénédictins; ils n'ont point dépassé les mineurs dans l'art de parler de Dieu à la foule. Après eux, les jésuites se sont dévoués avec plus de suite au saint-siége dans le gouvernement secret de la chrétienté; mais aucune création religieuse n'a égalé en originalité l'œuvre de saint François, par cela seul qu'elle vint à une heure de l'histoire du christianisme et de l'histoire de l'Italie où toutes les âmes attendaient une bonne nouvelle, où les chrétiens doutaient de l'église, où la société civile avait soif de charité et de pitié. Le pape Innocent III vit alors en songe la basilique du Latran qui penchait et l'enfant d'Assise qui lui prêtait son épaule et la soutenait. C'était la vision de l'avenir, le pressentiment d'une réalité historique dont il nous importe d'abord d'analyser les principaux élémens.

I.

Saint François naquit en 1182. Cette fin du XIIe siècle est, en Italie, d'un mouvement de vie extraordinaire. La révolution com-

(1) *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien.* Berlin, 1885.

munale se trouve encore dans la période héroïque de l'invention et de la lutte. Les villes de Toscane sont assez fortes pour former une ligue contre l'empire. En 1176, à Legnano, les villes lombardes qui s'étaient affranchies déjà de l'autorité des évêques et des comtes, ont brisé à son tour le joug impérial. Dix ans plus tard, Henri, fils de Frédéric Barberousse, arrache lui-même au pape toutes les cités de la région d'Orvieto, de Pérouse et de Spolète. Saint François, tout petit, vit, pour quelques jours, selon le mot d'un contemporain, l'église romaine « réduite à la mendicité. » Assise était dès lors, par ses relations commerciales avec les villes voisines, une commune florissante. C'est devant les consuls que son père Bernardone, riche marchand de draps, cita le jeune homme, dont la vocation lui semblait un acte de révolte. François récusa la juridiction consulaire et en appela à l'évêque, « qui est, disait-il, le père et le seigneur des âmes. »

Il se tournait ainsi vers le passé de l'église, afin d'échapper à la prise du régime nouveau dont il ne pouvait apercevoir la grandeur entre les murs étroits d'Assise, mais dont la discipline lui paraissait bien dure pour l'indépendance et la fraternité des âmes. Le malaise presque inconscient du cœur et l'expérience de la vie quotidienne lui firent voir de bonne heure les contradictions qui se glissaient entre l'état social que l'Italie s'était donné et le christianisme. La cité italienne n'est, en effet, une œuvre de liberté et d'égalité qu'en apparence. La communauté y surveille et y entrave l'individu, car les franchises de l'association municipale ont pour garantie l'abdication de toute volonté personnelle. Le citoyen est attaché à sa ville aussi rigoureusement que jadis le colon l'était à la glèbe; la puissance anonyme dont il dépend est une gêne plus étroite que l'ancien pacte féodal; le contrat qui lie l'homme au seigneur repose sur un intérêt permanent et réciproque, tandis que la seigneurie abstraite de la commune, à la fois irresponsable et changeante, modifie vingt fois par siècle, selon l'intérêt ou le danger du jour, l'accord social, et rend le sort de l'individu d'autant plus difficile qu'il est plus incertain. Ici, l'homme est enfermé dans quelqu'un des groupes dont l'ensemble constitue l'état communal; il appartient pour toute sa vie à une classe déterminée, à un métier, à une corporation, à une paroisse, à un quartier. Ses consuls ne lui mesurent pas seulement sa part de liberté politique, mais règlent par un décret tous les actes de sa vie privée, prescrivent le nombre de figuiers et d'amandiers qu'il peut planter sur son champ, le nombre de prêtres et de cierges qui accompagneront ses funérailles, lui défendent d'entrer dans les tavernes réservées aux étrangers, de faire des dons à de nouveaux époux, de porter des bijoux ou des étoffes précieuses au-delà d'une certaine valeur;

s'il est barbier, de raser pour plus d'un denier; s'il est cordier, de travailler les jours de pluie; s'il est chasseur, de prendre les cailles autrement qu'avec le filet; s'il est pêcheur, de vendre son poisson hors de la ville; s'il est propriétaire de campagne, il doit rapporter à la commune le blé qu'il ne consomme point. Le grand air et le soleil semblent seuls échapper à cette réglementation du droit individuel. L'exil, volontaire ou forcé, peut seul rendre à l'Italien une ombre d'indépendance, l'exil lamentable du *fuoruscito*, que les communes voisines n'accueillent que comme un vagabond ou un suspect, qui n'a plus d'autre ressource que de s'enrôler à la solde d'un baron de grands chemins, ennemi de toute commune, qui n'a d'autre chance de revoir sa maison que les hasards de la guerre civile.

A la fin du XIIe siècle, la commune italienne est toute pénétrée d'esprit aristocratique. Plus tard, elle fut troublée presque partout par les prétentions impérieuses de la démocratie et vit avec terreur passer dans ses rues et sur ses places le pouvoir suprême et sans appel qui avait envahi peu à peu la plupart des constitutions communales, le *parlamento* démagogique que le tocsin du palais public mettait debout. Mais alors les communes, mortellement atteintes dans leur principe, déclinaient rapidement vers la tyrannie. Au temps de saint François, ce principe était dans toute sa vigueur. Le moyen âge était encore trop fortement possédé par le sentiment de la hiérarchie humaine pour aller d'un bond du régime féodal à la pure égalité. Les communes se constituaient au profit exclusif d'une noblesse de second degré qui se laissa même, à l'origine, régir quelque temps par les capitaines ou les vicaires des anciens comtes. C'est la bourgeoisie qui façonne, pour son plus grand bien, l'ordre nouveau. A Florence, elle sut même fixer en son sein la hiérarchie des *arts* majeurs et des mineurs, du peuple *gras* et du peuple *maigre*. Mais en toutes les villes s'établit d'une façon plus ou moins rigoureuse l'échelle sociale d'après la valeur de l'industrie ou du commerce, par conséquent, d'après la richesse. En haut sont les notaires, les changeurs, les médecins, ceux qui tissent ou vendent les étoffes de soie, de velours ou de drap; en bas, les gens de métier manuel; mais plus bas encore est le *minuto popolo*, qui n'a point de corporations propres, qui se rattache, comme à Florence, à tel des arts mineurs; la foule obscure des *ciompi*, qui vont pieds nus; les *popolani*, que Dino Compagni nous montre sans cesse battus et insultés par « les grands et fiers citoyens; » les plébéiens de Milan, qu'un noble peut tuer au prix de quelques écus.

C'est dans la classe des privilégiés d'Assise que saint François

passa sa première jeunesse. Son père était du peuple d'en haut, et allait jusqu'en France pour vendre ses draps. Quant à lui, il faisait libéralement honneur aux florins de Bernardone. Il était très joyeux, écrivent les *Trois compagnons : datus jocis et cantibus;* il se promenait de nuit dans Assise, à la clarté des torches, entouré des jeunes gens de son âge, vêtu de beaux habits et tenant à la main le bâton de commandement. La civilisation provençale, dont les troubadours enseignaient les raffinemens à la péninsule entière, égayait alors les cités italiennes. François semble s'être souvent servi du français, c'est-à-dire du provençal, comme d'un idiome plus noble que le dialecte de l'Ombrie. Ce fils de bourgeois, nourri de romans français, de fabliaux et de sirventes, rêvait même de chevalerie et de grandes aventures dans les bandes de Gauthier de Brienne. « Je serai un grand baron, » disait-il souvent à ses amis.

Cependant, mille impressions douloureuses, l'âpreté de son père, l'égoïsme de ces laborieux bourgeois, les misères qu'il rencontrait à chaque pas, les pauvres qui s'amassaient à la porte des églises, les lépreux qui erraient dans les champs, les dangereux pèlerins qui rôdaient autour des bourgs, et, le soir venu, se transformaient en voleurs, les serfs fugitifs, qui mendiaient « pour l'amour de Dieu; » tous ces spectacles, chaque jour renouvelés, étendaient une ombre sur ses plaisirs. Il dut comprendre très vite que la ruche italienne, si ingénieuse et si vivante, n'était point également hospitalière à toutes les abeilles. Cent ans plus tard, quand les factions politiques des gibelins et des guelfes, employant à la fois, comme une machine de guerre, les haines de familles et de quartiers et la mortelle rancune des misérables contre la bourgeoisie, eurent mis le feu à toute l'Italie centrale, les poètes et les historiens n'eurent aucune peine à découvrir, dans l'état social de leur pays, ces deux élémens inconciliables : la dureté de cœur des grands et l'envie des petits. « Ta ville, dit un damné à Dante, est si pleine d'envie, que voilà le sac qui déborde. » — « Les faibles, écrit Compagni, étaient trop opprimés par les forts. » Villani dira même, à propos des incendies qui ravagèrent Florence vers la fin du XIIe siècle : « Nos bourgeois étaient trop gras et vivaient dans le repos et l'orgueil. » Mais Florence devançait dès lors les autres villes par la sûreté de sa logique révolutionnaire tout autant que par sa civilisation. Partout ailleurs, aux premiers temps des communes, si, pour employer un mot tragique de Dante, « on en vient au sang, » ce n'est point encore par la simple guerre sociale. Le mécontentement des nobles ou des bourgeois, dont le régime municipal étouffe la liberté personnelle, et la colère des *popolani*, pour qui se ferment les cadres des classes privilégiées, se manifestent plutôt par le malaise reli-

gieux, parfois même par la révolte de l'hérésie. La préoccupation des choses divines était trop forte alors pour qu'on n'attendît pas de Dieu lui-même le remède au mal qui tourmentait les âmes et qu'on ne demandât pas à une religion meilleure le salut de la vie terrestre. Et comme, dans cette période de renouvellement social, l'église demeurait toujours, entre les seigneurs féodaux dont la puissance déclinait et les communes grandissantes, un symbole auguste d'immuable autorité, c'est contre l'église que se tournèrent les consciences. L'Italie chercha donc anxieusement, dans une foi plus libre et une charité plus tendre, la liberté et la pitié que lui refusaient les institutions politiques. En moins d'un siècle et demi, sans aucune méthode doctrinale et avec un réel trouble d'esprit, elle essaya, sans se satisfaire jamais, plusieurs réformes religieuses. Elle commença, vers 1050, par la *pataria* lombarde, tentative purement schismatique, populaire et monacale d'inspiration ; elle visait non pas l'église de Rome, mais l'église simoniaque de Milan et le formidable archevêque ambrosien, qui, à la tête de ses armées et presque toujours couvert par le bouclier de l'empire, apparut parfois comme le véritable pape de l'Italie supérieure. Anselme de Lucques, le futur Alexandre II, Hildebrand, Pierre Damien, encouragèrent ce singulier mouvement, qui partit des ruelles sordides de Milan, des échoppes de revendeurs et de chiffonniers : « ramassis de personnes viles, écrit dédaigneusement Muratori, sédition d'abjects artisans. » Mais, pendant quelques jours, une chrétienté enthousiaste, qui croyait revenir par la guerre civile à la pureté apostolique, entraînée à l'émeute par les prédicateurs de carrefour, bouleversa la commune tout aristocratique de Milan, suspendit le culte et les sacremens, brûla de la même torche les deux cathédrales et les palais des nobles. Il fallut une bataille féodale pour briser la révolte de ces mystiques en guenilles.

Mais qu'importait, ce jour-là, que le gonfalon bénit par la main même de Grégoire VII fût tombé dans le sang des martyrs? La *pataria* lombarde, qui n'avait été qu'une révolution locale, se fondit en une hérésie qui, de proche en proche, gagna toute l'Italie jusqu'en vue des murs de Rome. La secte asiatique et slave des cathares avait traversé la péninsule avant d'entrer dans la France albigeoise. Elle était déjà maîtresse d'Orvieto en 1125 ; on la trouve à Florence en 1117 et 1150 ; à Milan, en 1166 ; à Vérone, en 1184. Puis, dans la seconde moitié du XIIe siècle, la communauté des vaudois, des pauvres parfaits de Lyon, s'établissait en Lombardie. A la fin du siècle, on comptait encore en Italie un certain nombre d'*arnaldistes*, qui voulaient seulement perpétuer dans le christianisme, et en face du saint-siège, la tradition démocratique d'Ar-

nauld de Brescia. Les chroniqueurs et les théologiens du moyen âge ont appelé indistinctement *patarins* la foule de ces dissidens qui protestèrent jusqu'aux temps d'Innocent III et de Frédéric II contre les dogmes et la morale de l'église romaine. Ces hérésies étaient cependant bien différentes les unes des autres. Tandis que les purs arnaldistes se bornaient à réduire l'église séculière à une mission toute spirituelle, le catharisme, empreint de doctrines manichéennes, ne gardait plus de la foi chrétienne que l'évangile de saint Jean, quelques sacremens profondément altérés, tels que le baptême par l'imposition des mains et la théorie prédominante du Saint-Esprit. Les vaudois, dont le fondateur Pierre Valdo, précurseur hérésiarque de saint François, s'était volontairement dépouillé de ses richesses, afin d'être pauvre parmi les pauvres, n'avaient qu'une théologie fort médiocre, mais leur bonté d'âme et leur simplicité étaient admirables : communauté de petites gens qui s'appelaient eux-mêmes les *humiliés* et que méprisaient fort les bourgeois et les seigneurs, tantôt ils osaient prêcher sur les places publiques et forcer la porte des églises, tantôt ils fuyaient dans les montagnes et dans les bois; aux jours de la persécution, leurs chefs allaient à travers les villages et les villes pour consoler les frères : véritables protées, dit un document de 1180, qui, chaque matin, changeaient de costume, pèlerins, barbiers, cordonniers, pénitens, laboureurs, selon la nécessité. Ils professaient le paupérisme, moins sévèrement, il est vrai, que les vaudois français. Les cathares occupaient les grandes communes et comptaient dans leurs rangs des barons, des bourgeois, des magistrats. Ceux d'entre eux qui n'aspiraient point à la dignité de *parfaits* aimaient la richesse et recherchaient la puissance.

Mais tous, pauvres lombards, cathares, patarins, ils réglaient leur conscience d'après les mêmes maximes essentielles. Ils répétaient sans cesse qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, à un bon laïque qu'à un mauvais clerc, que le laïque est égal au prêtre pour toutes les œuvres mystiques; ils échappaient ainsi à l'église, à la confession et retrouvaient la liberté de la religion individuelle. D'autre part, de l'aveu même des inquisiteurs romains, ils étaient revenus à la fraternité évangélique; ils tendaient la main aux pauvres, aux infirmes, aux prisonniers, aux exilés, aux orphelins; ils fondaient des hospices pour les voyageurs et les malades, ouvraient des écoles gratuites, entretenaient leurs étudians à l'Université de Paris, portaient même leurs bienfaits aux orthodoxes. L'égalité chrétienne semblait ainsi retrouvée par les dissidens du christianisme et les ennemis de l'église.

« La malédiction de l'hérésie, dit Villani, a duré chez nous jusqu'à

l'âge de saint François et de saint Dominique. » Certes, l'inquisition dominicaine eût aisément conjuré le fléau par la terreur, comme elle fit dans le midi de la France; mais il était réservé à l'apostolat franciscain de détourner par la simple persuasion le cours de la crise sociale et religieuse. L'Italie répondra allègrement à la voix de saint François; elle quittera sans regret des hérésies qui n'étaient point assez conformes à son génie. Ici, les excès de l'esprit sectaire étaient trop grands. Une jeune civilisation, enivrée d'espérances, ne pouvait accepter longtemps la pensée douloureuse qui est au fond des doctrines vaudoises et cathares, à savoir que la vie est mauvaise, la vie civile comme celle de la famille, que la nature est gâtée par l'opération de Satan, que le mariage est le pire des péchés, puisqu'il perpétue ici-bas la race perverse d'Adam et prolonge le séjour de l'humanité sur une terre de perdition. Ces religions farouches, intolérantes, devaient choquer les Italiens par la tristesse d'un culte qui n'avait ni églises, ni images, ni fêtes radieuses, par la dureté de la dévotion, les rigueurs de la morale, la pauvreté de l'idéalisme. Ces *parfaits* qui, vêtus de couleurs lugubres, se préparaient à la mort par la rêverie solitaire ou le fanatisme d'une perpétuelle prédication, qui s'astreignaient aux pénitences les plus sévères, à l'insupportable ennui du communisme religieux, à l'espionnage incessant de la société secrète; ces saints qui hâtaient leur dernière heure par la faim volontaire et les tortures de l'*Endura*, ne pouvaient s'entendre avec un peuple mobile et fin, amoureux de la beauté comme de l'action, dont la piété sensuelle demandait à la fois une liturgie pathétique pour le plaisir des yeux, et, pour les faiblesses du cœur, l'indulgence caressante du prêtre. Les premiers temps du XIIIe siècle étaient donc propices pour faire rentrer dans l'église italienne la bonté et la sérénité des jours apostoliques et enseigner à toutes les brebis errantes que le retour au vieux bercail pouvait encore être doux.

II.

Mais il s'agissait pour les pasteurs d'aller eux-mêmes à la recherche du troupeau dispersé et de serrer entre leurs bras cette société inquiète qui s'en prenait à Dieu des misères de la vie. Il fallait rouvrir l'évangile à la page du Sermon de la montagne, retrouver le sourire de miséricorde et les paroles enchantées avec lesquels l'église berça jadis l'enfance du christianisme. Saint François pouvait prier son évêque, le jour où il se jeta à ses pieds, de lui conférer le sacerdoce; il pouvait aussi se réfugier en quelque cloître

et mourir au monde sous la robe bénédictine. Mais il voyait trop bien que ni l'église séculière, ni le monachisme ne favoriseraient plus dans leur sein l'invention apostolique, que l'ancien régime ecclésiastique était impuissant pour répondre aux besoins des âmes, et que l'Italie renouvelée attendait, selon l'expression consacrée par la langue même de l'église, une « religion nouvelle. »

Lorsque, en l'année 1209, François d'Assise et ses onze premiers disciples présentèrent à Innocent III la première règle franciscaine, le pape et ses cardinaux hésitèrent pendant quelques jours à l'accepter; ils jugeaient trop dure la profession de pauvreté et d'absolu renoncement; Innocent paraît même avoir pressenti qu'un schisme ne tarderait pas longtemps à éclater dans l'ordre; il bénit cependant le fondateur et son œuvre et renvoya avec compassion ces pèlerins à la grâce de Dieu. L'église de Rome ne comprenait pas alors, en effet, que les choses religieuses pussent à un tel point se détacher de tout intérêt temporel. Les conditions historiques où elle se trouvait engagée depuis les Hohenstaufen étaient, d'ailleurs, peu propres à l'incliner au mysticisme; la lutte en vue du gouvernement spirituel de l'Occident, aussi vive qu'à l'époque de Grégoire VII, se compliquait à ce moment même, pour le saint-siège, de toutes les difficultés que l'établissement de l'empereur dans les anciennes souverainetés normandes d'Italie, la déchéance croissante du régime féodal, l'apparition des communes et les progrès de l'hérésie ajoutaient à la querelle séculaire de la papauté et de l'empire. Jamais Rome n'avait été plus résolument sourde à la parole divine : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Mais cette parole elle-même, il ne lui avait jamais été possible, après Grégoire le Grand, de l'observer. L'histoire avait été plus forte que l'évangile. L'église, tout en relevant en Italie les débris de l'ordre social, avait fondé naguère à son profit la république chrétienne. Elle se servit des libéralités carolingiennes pour donner un abri politique à sa royauté religieuse; puis à l'empire féodal elle dut opposer la papauté féodale, afin de reprendre à l'empereur l'épiscopat et les moines; aux barons romains qui mettaient le saint-siège à l'encan, elle opposa l'évêque de Rome, suzerain du patrimoine ecclésiastique; à la plèbe romaine, qui chassait les papes à coups de pierre, elle opposa le justicier pontifical; aux tribuns populaires qui rêvaient trop haut de la république de Tite Live elle réserva l'excommunication et le bûcher. C'est une nécessité pour l'église du moyen âge de donner un point d'appui terrestre à son immense puissance spirituelle. Si le pape n'est pas le maître dans sa maison et dans ses basiliques, si la commune de Rome se lève contre lui, le patrimoine lui échappe, les barons se rient de son droit de suze-

rain, il perd son rang dans la féodalité italienne; il n'a plus de place dans la hiérarchie politique de la chrétienté; c'est un évêque dépossédé, et rien de plus. Il se sauve alors vers les Alpes ou du côté des terres normandes; mais, dans sa chute, il n'emporte pas intacte l'autorité apostolique. Derrière lui, les patriciens ou la populace de Rome, les cardinaux schismatiques ou l'empereur élèvent aussitôt un antipape, ou bien l'église germanique et impériale se substitue à l'église italienne et pontificale, et l'on voit des empereurs tels que Othon III, Henri III, Henri V, qui, au nom de l'onction sainte qui a touché leur front, usurpent une sorte de monarchie mystique, s'attribuent le sacerdoce, parlent et agissent en vicaires visibles de Jésus-Christ. Chaque fois que le pape romain reprend le bâton de l'exil, l'Occident croit entendre la tunique sans couture qui se déchire.

Jamais le problème du double pouvoir pontifical n'avait semblé plus difficile à résoudre qu'aux dernières années du XIIe siècle. L'église chancelait sur la tête d'Innocent III. A Rome, la commune, tantôt oligarchique, tantôt démocratique, était autonome et hostile; la démagogie reparaissait sans cesse sur le Capitole; la plupart des nobles pactisaient avec le peuple; les terribles Orsini venaient d'entrer dans l'histoire de la papauté; partout, dans la ville, au Colisée, aux thermes de Paul-Émile, au théâtre de Marcellus, au Quirinal, se dressaient les tours des barons rebelles; des hauteurs de Saint-Jean-de-Latran, où il vivait seul, entouré des Annibaldi, Innocent entendait jour et nuit la cloche du Capitole qui sonnait la guerre civile. Autour de Rome, les barons et le sénateur communal étaient maîtres de tout le pays; plus loin, les comtes allemands, capitaines de l'empereur, campaient dans toutes les provinces de l'église; plus loin encore, sur les Deux-Siciles, Henri VI avait établi le pivot de l'empire. Au nord de Rome, c'étaient les communes, malveillantes en Toscane, douteuses partout ailleurs, qui, en ruinant l'épiscopat féodal, avaient privé le saint-siège de sa meilleure ressource en Italie et pouvaient d'un jour à l'autre se ranger autour de l'empereur contre le pape. Dans la plus florissante moitié de l'Italie, c'était l'hérésie occulte qui gagnait tous les ordres de la société; dans toute une moitié de la France, l'hérésie triomphante, soutenue par les seigneurs; à Paris, enfin, l'hérésie scolastique d'Amaury de Chartres, qui niait l'éternité du christianisme. La chrétienté italienne épouvantée prêtait l'oreille aux prophètes de malheur qui lui annonçaient l'approche de l'Antéchrist et la fin de toutes choses. Innocent III, plus jeune et plus docte que Grégoire VII, aussi pur que lui, vit clairement ce qu'il fallait faire pour sauver le saint-siège, l'église romaine et peut-être l'unité du

christianisme. Avant tout, c'était Rome qu'il devait avoir dans ses mains. Il commença, en 1198, par se soumettre le préfet impérial et imposer le serment de fidélité au sénateur. Le désordre qui suivit la mort de Henri VI lui rendit le patrimoine et les anciens fiefs toscans de Mathilde : l'interrègne et la compétition d'Othon IV et de Philippe de Souabe, par la désorganisation du parti impérial et le relâchement des liens qui unissaient à l'empire un grand nombre de villes, lui permirent enfin de se montrer à la péninsule comme le chef de l'indépendance nationale, le protecteur des communes, et, écrivait-il huit mois après son élection, « le tuteur paternel de l'Italie. »

Il fondait de cette façon la tradition qui soutint la papauté jusqu'à Boniface VIII. Tradition sans cesse interrompue par les révoltes des barons et du peuple romain, longtemps compromise par l'effort désespéré des Hohenstaufen pour faire de l'Italie la province impériale par excellence, toujours rétablie par le saint-siège qui, atteint déjà dans sa suzeraineté œcuménique et son prestige spirituel et n'ayant point encore le principat ecclésiastique du xve siècle, ne pouvait se maintenir au sommet de la péninsule que par l'hégémonie morale et politique du parti guelfe. Innocent III se dévoua à cette œuvre avec une constance que les douleurs de son propre règne ne démentirent point. Il s'enfuit de Rome en flammes, au printemps de 1203, et, dix mois plus tard, rentrait dans cette fosse aux lions, jetait ses partisans contre le maître démagogique de la commune, Jean Capocci, et, tout en livrant bataille dans les rues, achetait à prix d'or les chefs du peuple. Il obtint cette fois tout ce qu'il voulait, le droit de nommer et de déposer le sénateur ou le podestat, à qui appartenait dans la ville le pouvoir exécutif. Il tenait par cette constitution Rome sous le manteau de l'église. S'il avait tenté de détruire alors la commune romaine et d'établir la monarchie papale plus d'un siècle avant que la péninsule commençât son mouvement vers la tyrannie, il eût abdiqué, par cette création singulière, le protectorat des villes italiennes et laissé le saint-siège isolé et désemparé entre l'empire et les communes. Ce n'est point par humilité qu'il se contentait de cette mesure de puissance temporelle, lui qui, vers le même temps, écrivait à Philippe Auguste : « Le Seigneur a appelé les prêtres des dieux ; le sacerdoce est d'institution divine ; l'empire n'est qu'une extorsion humaine : *regnum extorsio humana.* » Mais il lui suffisait d'être le seigneur ecclésiastique de Rome et du patrimoine pour grouper les communes autour de la croix pontificale, d'être sans conteste l'évêque de Rome pour parler à l'Occident comme évêque universel, régler l'intégrité de la foi catholique, imposer à Paris la sentence de ses théologiens,

décréter une croisade d'inquisiteurs contre la France méridionale. La double mission du saint-siège au XIIIe siècle, la primauté en Italie et le rétablissement des disciplines religieuses, commençait donc par l'œuvre politique du plus grand homme d'état de l'église au moyen âge ; elle ne pouvait durer que par la suite de cette même politique, et, plus encore qu'autrefois, la force spirituelle du saint-siège avait pour condition un intérêt temporel. C'est pourquoi Innocent et son sacré-collège accueillirent avec un si sincère étonnement la rêverie évangélique de ces douze inconnus qui, du fond de l'Ombrie, venaient solliciter du vicaire de Dieu la permission de prêcher aux simples, de mendier pour les affamés, de consoler les mourans et de se partager la conquête du monde en possédant pour tout fief le petit champ et la chapelle en ruines de la Portiuncule, au pied de la colline d'Assise.

Si saint François n'avait à demander à l'église séculière, pour l'institut nouveau, qu'un parchemin revêtu du sceau pontifical, d'autre part, du côté de l'ordre monacal, il n'avait à attendre ni encouragement, ni exemple. L'œuvre franciscaine fut, en effet, la contradiction même du vieux monachisme. Celui-ci avait été, dans le siècle d'horrible désordre que vit saint Benoît, le port de salut où les plus nobles âmes s'étaient réfugiées. Il reposait sur cette idée que la vie civile est pernicieuse et que l'isolement du fidèle au fond d'une cellule est la meilleure préparation à la mort des saints. Saint Bruno, au XIe siècle, fonda la chartreuse sur la même pensée. *O beata solitudo, o sola beatitudo!* Les cloîtres, ensevelis dans l'ombre des bois, perdus sur la cime des montagnes, ne semblaient jamais assez éloignés des villes et du commerce des hommes. Pour se conformer à la parole de Dieu, pour goûter en sa plénitude la douceur de Dieu, il fallait se purifier d'abord de tout amour, de tout orgueil, de tout souvenir terrestre. Le détachement absolu de tout ce qui n'est point Jésus fut le plus fréquent précepte de ce livre de l'*Imitation* qui, vers le soir du moyen âge, recueillit, comme en un testament mélancolique, le découragement et la tristesse de ces amis de la solitude. « Ferme ta porte sur toi et appelle à toi Jésus ton bien-aimé ; demeure avec lui dans ta cellule, car tu ne trouveras point ailleurs de paix aussi profonde. » Le moine disait donc adieu au monde ; bien plus, il le méprisait et le redoutait. Sur le seuil même du couvent, il mettait en tremblant le pied dans la région diabolique, pleine d'embûches et de mortelles séductions. Le moine de Novalèse, dans le Mont-Cenis, était persuadé que le démon rôdait sans cesse par la montagne, sous forme de serpens ou de jeunes filles ; il rentrait en hâte parmi ses frères,

et, la nuit, toutes sortes de visions enfantines et terribles passaient dans ses songes. Les plus sévères prescriptions de la règle bénédictine se rapportent aux relations des moines avec les choses extérieures. Le moine ne doit s'entretenir ni des événemens publics, ni des guerres, ni des partis, ni des joies ou des vanités du siècle, ni des étrangers, ni de ses propres parens. Son visage ne sera jamais ni triste, ni souriant et n'exprimera que la sérénité froide de l'homme qui s'est couché à demi déjà dans la paix de sa tombe. Ils avaient retrouvé Dieu pour eux-mêmes, mais ils ne savaient ou n'osaient pas le rendre aux foules et ramener leurs frères du dehors au Père céleste. Leurs voix se répandaient en psalmodies nocturnes sous les voûtes romanes de leurs églises, mais ne descendaient plus jusqu'aux oreilles des vivans.

Et encore cette conception idéale du premier monachisme recevait-elle chaque jour de la réalité les plus étranges démentis. Les moines étaient entrés nécessairement, comme l'église séculière, dans le régime féodal; les abbés devinrent comtes au même titre que les évêques. Les abbayes italiennes furent en outre obligées, plus qu'ailleurs en Europe, à la vie militante. Après les Hongrois et les Arabes, les évêques, les barons et les empereurs les pillèrent et les brûlèrent sans merci. Subiaco, la maison de saint Benoît, eut à se défendre pendant plusieurs siècles contre les évêques de Tivoli et les comtes de la Sabine ou du pays de Préneste. Le Mont-Cassin, la Cava de Salerne, étaient des châteaux forts bénédictins qui surveillaient tour à tour, du haut de leurs rochers, les Sarrasins, les barons romains, les aventuriers normands, les princes souabes. En 1192, le Mont-Cassin prenait parti pour Henri VI contre le pape, et tous ses moines se voyaient excommuniés. La puissance gâta de bonne heure les cénobites et la richesse les corrompit d'une façon plus triste qu'elle n'avait fait pour les seigneurs laïques. Au temps même de la réforme de Cluny, qui arrêta la ruine de l'ordre de Saint-Benoît, les moines de Farfa, en Sabine, l'un des plus opulens monastères féodaux de l'Italie, empoisonnaient leur abbé, saccageaient le couvent et vivaient en joyeux bandits. Plus tard, ils accueillaient Henri IV et le soutenaient en dépit des anathèmes de Grégoire VII. Tous les efforts des papes et des abbés pour rétablir la règle en sa pureté première, ramener les moines à la prière perpétuelle, au travail des mains, à l'abstinence, échouaient par l'effet des conditions temporelles du monachisme. C'est alors que les âmes délicates, amoureuses de silence, cherchèrent, au-delà de l'institution monacale, des retraites meilleures pour la vie contemplative. Aux xe et xie siècles, la *pineta* de Ravenne, les solitudes d'Agubbio, de Vallombreuse, de la Sila Calabraise, et le Mont-Gargano, l'Athos

de l'Occident, se peuplèrent d'ermites. Plusieurs, tels que saint Romuald, le fondateur des camaldules, et saint Nil, l'hégoumène grec de Calabre, eurent un grand renom dans toute la chrétienté. Quelques-uns, tels que Pierre Damien, revinrent parfois à l'église séculière pour la discipliner. Ce monachisme transcendant durait encore en Italie à la fin du XIIIe siècle.

Or, peu d'années avant l'apparition de François d'Assise, ce monde d'anachorètes produisit une tentative de rénovation religieuse qui, parfaitement orthodoxe en son principe, n'en contenait pas moins le germe d'une audacieuse hérésie et eut sur les destinées de l'ordre franciscain vers le milieu du XIIIe siècle, une grave influence. Il s'agit du joachimisme, qui, altéré plus tard en vingt ouvrages apocryphes, exagéré par Jean de Parme et une foule de visionnaires, inquiéta, en 1253, l'Université de Paris, et s'appela quelques jours la doctrine de l'Évangile éternel. On attendit alors une troisième révélation, celle du Saint-Esprit, qui devait succéder à la loi du Fils comme celle-ci avait succédé à la loi du Père et mettre fin à l'église de Rome. Cependant, l'abbé Joachim n'avait pas vu si loin dans l'avenir ; et le prodigieux succès de son principal ouvrage, *la Concorde du Nouveau et de l'Ancien Testament*, a tenu surtout à l'état d'angoisse et de fièvre où se trouvait, à la fin du XIIe siècle, la chrétienté italienne. C'était un cistercien de Calabre, qui avait visité Jérusalem et le Thabor, s'était assis au bord du puits de Jacob, et méditait sans cesse sur l'évangile de saint Jean. Il était plein de cette idée, très ancienne dans le christianisme, et à laquelle Scot Érigène avait ajouté jadis une précision singulière, que Dieu n'avait pas dit son dernier mot aux hommes, qu'un jour le Paraclet, promis par le Sauveur lui-même, viendrait régénérer l'Église, et que la religion définitive, où l'on goûterait dès cette vie l'extase du paradis, serait l'adoration « en esprit et en vérité » entrevue par saint Jean. Le moyen âge crut rencontrer en Joachim le dernier des prophètes. Un matin, disait-on, dans le jardin de son couvent, un jeune homme, d'une beauté rayonnante, vint à lui et lui présenta un calice. Il y but quelques gouttes seulement et écarta le calice. « O Joachim, dit l'ange, si tu avais bu toute la coupe, aucune science ne t'échapperait! » Il édifia donc, sur les monts de Calabre, comme en une nouvelle Patmos, l'église idéaliste de Flore, et prêcha au siècle finissant l'approche d'une évolution dernière des consciences, de l'âge de liberté, de contemplation et d'amour, venant après l'âge de la servitude filiale, de l'action et de la foi, comme celui-ci était venu après l'âge mosaïque de l'esclavage, de l'épreuve et de la crainte. « Le premier âge a été celui des esclaves, le second celui des fils, le troisième sera celui des

amis. Le premier a été l'âge des vieillards, le second celui des jeunes gens, le troisième sera celui des enfans. Le premier s'est passé à la lueur des étoiles, le second a été l'aurore, le troisième sera le plein jour. Le premier a porté les orties, le second les roses, le troisième portera les lis. Le premier a donné l'herbe, le second les épis, le troisième donnera le froment. Le premier est la Septuagésime, le second la Quadragésime, le troisième sera la fête de Pâques. Le premier âge se rapporte donc au Père, qui est l'auteur de toutes choses, le second au Fils, qui a daigné revêtir notre limon, le troisième sera l'âge du Saint-Esprit, dont l'Apôtre dit : Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. »

Ces paroles firent tressaillir l'Italie de la Sicile jusqu'aux Alpes. Toute la chrétienté, le saint-siège, les princes de l'Occident furent comme éblouis par la vision de Joachim. Et, cependant, cette ère de liberté et d'amour que cherchait anxieusement la péninsule, ce n'était point le rêveur de Flore qui devait l'ouvrir. Il répète sans cesse que la période du Saint-Esprit sera celle des moines, des solitaires, des illuminés, succédant à la période des clercs, de l'église séculière et temporelle ; en réalité, au lieu d'élargir l'église afin d'y embrasser la multitude des fidèles, il en ferme les nefs et n'y laisse plus de place que pour quelques saints agenouillés sous la lampe de l'autel. Il exalte le monachisme au moment même où l'Italie laïque constitue, en vue des intérêts du siècle, la commune bourgeoise, et abandonne pour toujours la conception que le moyen âge ecclésiastique avait eue de la société. Les lis qui ne filent point ne pouvaient être la fleur symbolique d'un monde dont l'activité pénétrait la Méditerranée, l'Europe et l'Orient. Joachim avait cédé à l'illusion de tous les réformateurs du passé, à l'erreur pour laquelle Arnauld de Brescia avait souffert le martyre. Il crut que Rome et le saint-siège étaient toute l'église, que l'église elle-même était toute la chrétienté et que de la tête seule dépendait la guérison du corps entier du christianisme. François d'Assise découvrit le secret que personne avant lui n'avait soupçonné. Il pressentit que le salut de la famille chrétienne, le salut des pasteurs comme celui du troupeau, serait l'œuvre des âmes, même des plus obscures, et que le christianisme refleurirait le jour où les consciences reviendraient librement aux vertus de l'âge évangélique. Il voulut non pas réformer Rome, mais réveiller en chaque chrétien l'homme intérieur et, par l'élan de tous les fidèles, entraîner l'église. C'est pourquoi, dans sa pauvre chapelle de la Portiuncule, il put célébrer, lui qui n'était point prêtre, la pâque de Joachim et convier la chrétienté universelle à la fête que son précurseur réservait seulement à l'élite des moines.

III.

L'abbé Joachim venait à peine de mourir, et l'Italie, troublée par ses méditations sur l'Apocalypse, se préoccupait de l'Antéchrist et de la catastrophe qui devait précéder la béatitude promise par le prophète de Flore. Tout à coup, sur les campagnes d'Assise, de Pérouse, d'Agubbio, d'Orvieto, de Spolète, descendit un large rayon de soleil et comme la grâce exquise d'une matinée d'avril. Ces petites villes, que n'avait point touchées la civilisation supérieure de Florence, de Milan, de Venise, de Naples, et qui formaient encore, dans la région du haut Tibre, autour du lac de Trasimène, au fond du vieux désert étrusque de la Chiana, un monde isolé et candide, étaient un berceau excellent pour la renaissance religieuse. Le moyen âge s'était montré particulièrement rude pour ces contrées que les empereurs ne daignaient point protéger efficacement, et dont les papes avaient fait une enceinte fortifiée pour la défense du patrimoine ecclésiastique. Le régime communal n'y adoucissait point, comme dans les grandes cités, les ennuis de sa constitution par l'orgueil de la vie publique. La paix était précaire dans ces petits pays : Pérouse se battait contre Assise, les barons et l'église se disputaient sans cesse Orvieto, Spolète ou Narni. L'église était là moins présente qu'ailleurs ; le massif du Cimino semblait cacher Rome à l'Ombrie ; l'ordre de Saint-Benoît n'y avait point placé de monastère considérable ; le pape n'y paraissait qu'un maître féodal assez incommode. Aussi, au premier appel de saint François, des milliers d'âmes s'épanouirent. L'Italie n'avait jamais écouté un apôtre plus consolant. Il ne prêchait point l'ascétisme désespéré des moines et des ermites ; il ne bouleversait point la foi comme les missionnaires du catharisme ; il ne menaçait point les hommes d'une crise dans les consciences, comme avait fait Joachim ; il ne soulevait point une croisade contre la vieille église, comme avait tenté de le faire Arnauld de Brescia. On vit en lui, dès les premiers actes de sa vocation, un méridional, un Italien, un poète, ami du mouvement et de la lumière, ignorant de la tristesse, que jamais une pensée amère n'avait inquiété. Il faut se l'imaginer tel que ses disciples l'ont dépeint, avec sa figure fine et souriante, ses lèvres vermeilles, ses yeux noirs et étincelans, sa taille délicate, sa démarche leste, et non point avec ce visage émacié et cette mine lugubre qu'ont inventée sans aucun doute les artistes espagnols. Il est bien le fils d'un siècle d'action. Il croit que tout est bon ici-bas, la société et la nature. Il recherche passionnément le commerce de ses

semblables; il a pour tout ce qui vit, même pour les bêtes les plus humbles, un élan de tendresse et une parole de bénédiction. Il est à son aise dans la main paternelle de Dieu. Son cœur est trop pur pour s'effrayer des pièges de Satan, sa foi trop enfantine pour se décourager jamais. Tout jeune, il avait espéré faire de grandes choses et salué d'avance son propre avenir. Comme il était, durant toute une année, en compagnie de quelques nobles d'Assise, prisonnier de guerre de Pérouse, il étonna ses gardiens par son inaltérable allégresse. « Que pensez-vous de moi? leur disait-il; savez-vous bien qu'un jour le monde m'adorera? » Ses amis le croyaient alors un peu fou et ne comprenaient point la portée de ces autres paroles qu'il répétait volontiers : « Mon corps est captif, mais j'ai l'esprit libre, et je suis content. »

Par la charité et la pauvreté volontaire, par l'humilité et l'amour, cette âme singulière devait goûter pleinement, jusqu'au dernier jour de sa mission, la liberté et la joie. En quelques heures, il a renoncé au monde, à l'héritage paternel, et, couvert du manteau que lui a donné son évêque, il s'en va dans les bois d'Assise, chantant des vers français. Des voleurs l'arrêtent; il leur répond en riant qu'il est le héraut d'un grand roi. Ils le laissent dans un fossé plein de neige. Il s'enfuit, et s'offre à un couvent en qualité de cuisinier. Il passe un mois parmi les lépreux d'Agubbio, puis i mendie sur les chemins pour une église délabrée, charge ses épaules de pierres et rebâtit les murailles de ses mains. Les gens d'Assise le raillent sans pitié, lui jettent de la boue au visage; son père et son frère se détournent à sa vue. « De toutes les peines que j'ai eu à endurer, dit-il plus tard, celle-ci m'a été la plus cruelle. » Il essaya de se consoler en priant un vieux mendiant de l'accepter pour fils. Vaincre, par le sacrifice, l'égoïsme vulgaire, souffrir pour Dieu, était pour lui un plaisir très vif. Il voulut un jour que frère Léon, avec « sa simplicité de colombe, » l'accablât de reproches, et, afin que l'épreuve réussît mieux, il lui dictait lui-même toutes sortes de paroles terribles. « O frère François, tu as fait tant de mal et tant de péchés dans le siècle, que tu es digne de l'enfer, et du plus profond. » Mais Léon répétait tout à rebours : « Dieu fera tant de bien par toi, que tu iras au paradis. » Un soir d'hiver, comme ils cheminaient tous les deux, par un froid très piquant, de Pérouse à Assise, saint François, tout en courant derrière son compagnon, lui apprit ce qu'il fallait entendre par la joie parfaite. « Frère Léon, brebis du bon Dieu, sais-tu quelle est, pour les frères mineurs, la joie parfaite? Ce n'est pas d'édifier le monde par leur sainteté, de rendre la vue aux aveugles, de chasser les démons, de ressusciter des morts de quatre jours; ce n'est pas non plus de posséder toutes

les langues, sciences et écritures, et de prophétiser, de connaître les étoiles, la vertu des plantes et des eaux, de prêcher si bien qu'ils convertissent les infidèles. — Qu'est-ce donc, père, dit Léon, que la joie parfaite? — Eh bien! quand nous serons à Sainte-Marie-des-Anges, trempés de pluie, percés de froid, couverts de boue, mourant de faim, nous frapperons à la porte; le portier viendra tout en colère et dira : « Qui êtes-vous? — Deux de vos frères. — Ce n'est pas vrai, criera le portier, vous êtes deux ribauds, deux vagabonds qui volent l'aumône des pauvres. » Et il nous laissera dehors à la pluie et au froid, et nous penserons avec humilité que ce portier nous connaît bien. Et si nous continuons à frapper et qu'il nous chasse avec un bon bâton noueux, en criant : « Allez-vous-en, méchans larrons, allez à l'hôpital : il n'y a ici pour vous ni souper ni lit; » s'il nous prend par nos capuchons et nous jette dans la neige et que nous supportions tout cela en pensant aux souffrances du bien-aimé Jésus, frère Léon, voilà vraiment la joie parfaite. » Cette gaîté religieuse fut l'une des forces de son apostolat. Il charma ses frères, et ceux-ci, à leur tour, charmèrent l'Italie par la sérénité souriante avec laquelle ils accueillaient les grandes misères, les petites tribulations, et les humbles douceurs de la vie. Tout à l'heure, lui, chétif, il n'avait reçu dans un village que quelques croûtes de pain sec, tandis que frà Masseo, qui était, disent les *Fioretti*, « grand et beau de corps, » récoltait de bons morceaux de pain frais. On étale toute cette quête sur une large pierre blanche, près d'une source claire, au soleil, et saint François s'émerveille de la beauté du festin. « Mais, père, nous n'avons, dit Masseo, ni nappe, ni couteau, ni écuelle, ni table, ni maison, ni valet, ni servante. — Et pour quoi comptes-tu donc, réplique François, ces trésors que nous devons à la bonté de Dieu, cette belle pierre, cette eau limpide et ces morceaux de pain? » Comme il avait toujours le cœur en fête, il n'aimait à voir autour de lui que des visages de belle humeur et ne permettait pas que l'on portât dans le chapitre aimable de ses mineurs les préoccupations chagrines du *mea culpa*. Il disait à un novice : « Mon frère, pourquoi cette figure triste? As-tu commis quelque péché? Cela ne regarde que Dieu et toi. Va prier. Mais devant moi et devant tes frères, aie toujours une mine saintement joyeuse; car il ne convient pas, lorsqu'on est au service de Dieu, de montrer un air maussade et refrogné. » Et, dans la première règle, il fit de la joie une obligation canonique, au même titre que la chasteté ou l'obéissance. Les vrais franciscains doivent toujours être *gaudentes in Domino et hilares*. Il n'y a point de vallée de larmes dans la terre sainte de l'Ombrie.

Ils sont bien pauvres cependant, ils tendent chaque jour la main

à la porte des maisons et des églises; ils n'ont, pour s'abriter, près d'Assise, que quelques huttes de roseaux. L'Italie communale, l'Italie guelfe des changeurs et des notaires, pour qui le florin est une chose sainte, un pain quotidien, fut à la fois étonnée et attendrie par le spectacle, nouveau pour elle, de consciences si légères en un tel dénûment de tout bien terrestre. Un siècle plus tard, Dante et Giotto exaltaient encore les fiançailles de saint François avec la Pauvreté, qui, « privée du Christ, son premier époux, durant plus de mille et cent années, était restée méprisée et obscure. » Elle fut, en effet, la vertu cardinale du christianisme franciscain. Dans l'hiver de 1209, pendant la messe, François avait entendu une voix qui lui disait : « Allez, ne portez ni or, ni argent, ni monnaie dans votre bourse, ni sac, ni deux vêtemens, ni souliers, ni bâton. » il choisit donc le costume des plus pauvres artisans et des pêcheurs, la tunique de drap grossier, le capuchon et la ceinture de corde; il interdit en principe l'usage des sandales et, d'une façon absolue, le contact des pièces de monnaie. « Les pauvres du Christ, écrit Jacques de Vitry, ne portent en voyage ni besace, ni provisions, ni chaussures, ni bourse dans leur ceinture. Ils n'ont ni monastères, ni églises, ni champs, ni vignes, ni bêtes de somme, ni rien au monde où ils puissent reposer leur tête. » De leurs bréviaires, de leurs pauvres meubles, des ustensiles familiers, ils n'ont, selon un bref de Grégoire IX, que l'usufruit et non pas la propriété. Dès le lendemain de la mort de saint François, l'ordre devait se diviser sur cette grave question, et les nécessités même de la discipline forcèrent l'immense institut des mineurs à posséder des couvens plus dignes de ce nom que les cabanes dont il se contentait du vivant du fondateur. Au XIVe siècle, le débat sur la pauvreté évangélique, exagéré par le zèle des frères qui persistaient à observer la règle étroite, troubla singulièrement l'église et poussa jusqu'au bord de l'hérésie une partie de la famille franciscaine. Mais ces querelles de théologiens n'ont point altéré d'une manière sensible l'œuvre apostolique des mineurs dans la société italienne. Ils purent racheter par la charité ce qu'ils avaient gagné en richesses temporelles. Le haut idéal embrassé par saint François demeura longtemps intact. Par la pauvreté il était revenu au Dieu, oublié depuis tant de siècles, qui était né dans une étable de rencontre, tandis que les renards avaient leurs tanières et les oiseaux leurs nids. Il l'a dit lui-même à Jésus, dans cette prière magnifique : « Elle était dans la crèche, et, comme un écuyer fidèle, elle s'est tenue toute armée dans le grand combat que vous avez soutenu pour notre rédemption. Dans votre passion, elle a été la seule à ne pas vous abandonner. Marie votre mère s'est arrêtée au pied de la croix, mais la Pauvreté y montant avec vous, vous a enserré

de son étreinte jusqu'à la fin. C'est elle qui a préparé avec amour les rudes clous qui ont percé vos pieds et vos mains, et, lorsque vous mouriez de soif, épouse attentive, elle vous faisait préparer du fiel. Vous avez expiré dans l'ardeur de ses embrassemens; mort, elle ne vous a point quitté, ô Seigneur Jésus, et elle n'a pas permis à votre corps de reposer ailleurs que dans un sépulcre d'emprunt. C'est elle enfin qui vous a réchauffé au fond du tombeau. O très pauvre Jésus, la grâce que je vous demande, c'est de m'accorder le trésor de la très haute pauvreté; faites que le cachet distinctif de notre ordre soit de ne jamais posséder rien en propre sous le soleil, pour la gloire de votre nom, et de n'avoir d'autre patrimoine que la mendicité! »

IV.

On entrevoit ici l'admirable passion à laquelle François d'Assise a dû tout son génie. Son cœur est un foyer d'amour:

In foco l'amor mi mise,

lisons-nous dans un poème que lui attribue saint Bernardin de Sienne; à force d'amour, il chancelle comme un homme ivre. Jésus, dit-il, lui a volé son cœur. « O doux Jésus! embrasse-moi et donne-moi la mort, mon amour! » Le Dieu pathétique de l'évangile, le Dieu de la veillée douloureuse au jardin des oliviers, trahi par ses disciples, vendu par un apôtre, battu de verges et couronné d'épines, le Dieu misérable du Calvaire qui, agonisant sur un gibet, crie désespérément que son Père lui-même l'abandonne, Jésus crucifié possède l'âme de François. Dans sa retraite du mont Alvernia, il veut revivre une à une les dernières heures mortelles du Fils de l'Homme. « O mon Seigneur, je te demande deux grâces avant de mourir: fais que je ressente dans mon âme et dans mon corps toutes les douleurs amères que tu as endurées, et, dans mon cœur, l'immense amour qui t'a porté à pâtir de telles souffrances, toi, Fils de Dieu, pour nous, pauvres pécheurs! » Mais ses extases n'ont rien de commun avec les visions pleines de terreur de Joachim de Flore, qui, lorsqu'il revenait à lui, rapporte le clerc auquel il dictait ses pensées, « avait le visage pâle comme la feuille morte des bois. » Les larmes qu'il verse, en ces heures de ravissement, sont toutes de tendresse et de béatitude. Un ange lui apparaît, tenant un violoncelle, et, au premier coup d'archet, François se pâme d'amour et voit le paradis d'azur où rayonne son Dieu. Les hautes roches de l'Alvernia étincellent à ses yeux de plus de rubis et de saphirs que

la Jérusalem triomphante de saint Jean. Jésus entoure de ses bras sanglans le mystique d'Assise, imprime sur ses mains, sur ses pieds et sa poitrine, les stigmates de sa passion, et l'emporte, fou d'amour, au sein du Père céleste.

Mais, si haut qu'il soit, il ne perd jamais la terre de vue, cette humanité souffrante que Jésus consolait, la foule des petits et des simples dont le Sermon de la montagne enchantait les misères. Il soigne de ses mains les lépreux avec la douceur d'une sœur de charité, purifiant les plaies de l'âme en même temps que celles du corps. Aux voleurs que le gardien d'un de ses couvens avait repoussés il envoie le pain et le vin destinés à son propre repas, avec des paroles de bonté si touchantes qu'ils courent se jeter à ses pieds et le prient de les prendre dans son ordre. Si, le jour du chapitre général des mineurs, des milliers de pèlerins se réunissent dans la plaine d'Assise, on voit venir, vers midi, par tous les chemins qui mènent à Spolète, à Orvieto, à Pérouse, à Foligno, des cortèges de mulets, de chevaux, de charrettes chargées de provisions en pain, vin, fèves et fromages, disent les *Fioretti*, « et autres bonnes choses à manger pour les pauvres de Jésus-Christ. » Une nuit de Noël, dans la vallée de la Greccia, il convia les paysans et les bergers à souhaiter la bienvenue à celui qu'il appelait, selon Thomas de Celano, « le petit enfant de Bethléem. » Dans la paix de minuit, les bois s'éclairèrent tout à coup de la lueur des torches qui marchaient vers une étable où saint François attendait, près de la crèche pleine de paille, entre l'âne et le bœuf. Quand tout le monde fut agenouillé, il lut, en sa qualité de diacre, au côté droit de la crèche, comme à un autel, l'évangile selon saint Luc, puis il se tourna vers les fidèles prosternés dans l'ombre, et leur prêcha la naissance du Sauveur. Certes, à la même heure, il y avait moins de foi et d'amour dans la basilique de Saint-Jean de Latran, sous la coupole impériale de la chapelle Palatine de Palerme. Quelques-uns crurent voir un instant, sur la paille de la crèche, un enfant endormi qui semblait peu à peu s'éveiller et qui ouvrait ses bras. C'était, en effet, le Dieu des pauvres, que la voix de saint François tirait d'un long sommeil, et qui de nouveau souriait dans les consciences.

Et, en même temps, c'était une religion nouvelle que les hommes de bonne volonté recevaient de François d'Assise, comme jadis ils l'avaient reçue sous les étoiles de Bethléem. Nous touchons ici au point capital de l'œuvre franciscaine. Par l'amour et la pitié, François ramenait l'Italie au pacte évangélique ; sans théologie ni scolastique il restaurait le christianisme primitif; sans hérésie et sans lutte il rajeunissait l'église et donnait à son siècle la liberté reli-

gieuse. Il signait un concordat nouveau entre Dieu et la chrétienté.

Il y avait longtemps que les âmes catholiques ne se tournaient plus qu'avec effroi du côté des choses divines. Les tragédies de l'histoire avaient mis en deuil l'humanité. Le monde avait subi sans relâche une série de violences inouïes. L'état de guerre semblait éternel en Occident. Les esprits, affolés par les maux de la société, voyaient dans la nature elle-même une ennemie mortelle ; les phénomènes inattendus du ciel conspiraient avec les calamités de la terre contre les fils d'Adam. Le bras de Dieu parut alors trop lourd, l'image du Rédempteur se voila, il ne resta plus à sa place que le justicier formidable de l'Apocalypse. On avait eu beau franchir la date de l'an mille, on essayait en vain de se rassurer sur la crise du millénaire, les chrétiens n'en apercevaient pas moins, à un horizon qu'ils croyaient très prochain, l'apparition du jugement dernier. La loi du Christ, si pleine d'espérance dans l'âge apostolique, était devenue un symbole d'épouvante. L'Italie n'était pas moins tourmentée que le reste de la chrétienté. Les ouvrages de ses premiers peintres mosaïstes témoignent de l'angoisse religieuse tout autant que les sculptures inquiétantes de nos églises romanes. Je ne parle point des sombres et gauches mosaïques antérieures à la fin du XIe siècle, telles que celles de Santa Maria in Navicella, à Rome, où la maladresse de la main a pu trahir le sentiment de l'artiste. Mais dans les œuvres issues de la renaissance byzantine que provoqua, au temps de Grégoire VII, l'abbé Didier, la terreur domine toujours. A Sant-Angelo-in-Formis, près de Capoue, au-dessus du portail central de l'église, c'est à la table même de la Cène, au moment où il donne aux apôtres son corps et son sang, que Jésus repousse d'un geste de malédiction les damnés du jour suprême ; aux frises de la grande nef, cloué sur la croix, il penche encore vers sa mère une figure menaçante. Les rayons d'amour de l'évangile étaient donc éteints. Et partout, dès lors, jusqu'au XIIIe siècle, au dôme de Pise comme à celui de Monreale, au baptistère de Florence comme à Saint-Jean de Latran, reparut, sur l'or des absides, le Christ solennel, despote oriental, au regard fixe et dur, le Dieu sévère sur le cœur duquel la société chrétienne n'osait plus poser sa tête, comme avait fait le disciple Jean, au dernier souper de Jésus.

Aussi les âmes n'eurent-elles plus qu'un souci, celui d'apaiser par l'expiation volontaire, la prière et le sacrifice des biens terrestres, la justice désespérante de Dieu. La religion de la foi pure, le christianisme désintéressé dont saint Paul avait été le docteur, se retira peu à peu devant la religion des œuvres ; il se réfugia dans la

cellule des moines, tandis que la société civile et le monde féodal s'entendaient avec l'église pour le rachat du paradis. L'église au moyen âge a dû à cet état particulier des consciences une force infinie, qui lui servit à assurer son indispensable puissance temporelle. Entre Dieu et le fidèle se place désormais le prêtre, avocat et médiateur qui débat avec le juge éternel les conditions du salut des hommes. Mais, en même temps, le prêtre dérobe la face de Dieu à la vue du fidèle. Il tient entre ses mains la clé du royaume céleste; il est partout présent, et toujours en maître; il mesure la part de mortifications, d'abstinences, d'aumônes qu'il croit nécessaire aux intérêts de chaque chrétien; il envoie les grands pécheurs à Rome, sur le tombeau des apôtres, à Jérusalem, sur le sépulcre du Sauveur. Lui seul sait les paroles mystérieuses qui endorment la tentation et chassent l'esprit malin, et, par les indulgences, peut encore soulager l'âme des morts et briser les chaînes du purgatoire. Au-dessus du prêtre lui-même, plus haut que le pape qui communique à la hiérarchie ecclésiastique les ordres de Dieu, se tient la multitude des élus, des médiateurs bienheureux, dont chacun a sa clientèle d'âmes, de paroisses, de corporations, de cités, de royaumes: leur culte envahit comme d'une végétation touffue l'enceinte de l'église; le pauvre leur apporte une amulette, le riche leur édifie une chapelle; ils sont les familiers de Dieu; on les aborde avec moins de crainte que le prêtre, dont les passions humaines troublent parfois la douceur; c'est à eux que vont les dernières effusions d'amour qu'on n'ose plus adresser à « notre Père qui est dans les cieux. »

Saint François réconcilie l'homme avec Dieu. Il le pousse au giron de celui qui a dit : « Bienheureux ceux qui pleurent! » Le vrai médiateur, c'est Jésus qui a voulu mourir pour le genre humain afin d'en payer la dette; il est le vrai prêtre, l'évêque des âmes, est-il écrit dans la règle : *Episcopus animarum nostrarum.* C'est à lui qu'il faut apporter ses misères pour qu'il les allège, les blessures de son cœur pour qu'il les guérisse. Il sait mieux que personne ce qu'il faut à ses enfans, car, répétait saint François, « c'est l'œil seul de Dieu qui juge de la valeur de l'homme. » Devant lui, aucune conscience n'est plus haute qu'une autre, car il est pour toutes, avec une égale bonté, la source de tout mérite. « Toutes vertus et tous biens, est-il dit dans les *Fioretti*, sont de Dieu et non de la créature; nulle personne ne doit se glorifier en sa présence; mais si quelqu'un se glorifie, que ce soit dans le Seigneur. » Le rôle du prêtre diminue du moment que le fidèle communie directement avec Dieu; celui du saint devient inutile, puisque le fils parle librement de ses souffrances à son Père. L'intercession des saints

disparaît, en quelque sorte, du christianisme franciscain ; Marie, saint Jean et les anges partagent seuls la dévotion qu'il offre à Jésus. Le chrétien devient ainsi son propre pasteur et l'artisan de sa foi. La religion des œuvres perd tout ce que la religion intérieure a gagné. « Ne vous flattez pas, disait-il, d'être parfaits en accomplissant tout ce qu'un méchant peut faire : il peut jeûner, prier, pleurer, crucifier sa chair; une seule chose lui est impossible, c'est d'être fidèle à son Seigneur. »

L'église franciscaine tient étroitement, sans doute, à l'église de Rome par la nécessité même des sacremens, par l'autorité du pape et des évêques que saint François reconnaît, non sans quelques réserves. Les frères, dit la règle, seront soumis aux clercs « pour tout ce qui touche au salut ; » mais elle ajoute : « et en tout ce qui n'est point contraire à notre ordre. » Ils sont dispensés des fêtes que le pape pourrait créer en dehors du bréviaire ou du calendrier. En réalité, ce christianisme, essentiellement mystique, enlève à l'église séculière la surveillance incessante de la vie spirituelle ; il échappe à la hiérarchie ecclésiastique et s'organise en dehors de toute hiérarchie traditionnelle ; saint François observe à la lettre la belle formule pontificale : *Servus servorum Dei;* lui-même, et tous les chefs des groupes franciscains, ne sont que les *ministres*, les *gardiens*, les serviteurs vigilans de leurs frères ; l'épiscopat monacal des abbés est inconnu dans l'institut nouveau. Le testament de saint François défend aux frères de solliciter de Rome aucun privilège pour la prédication ou contre la persécution. Le plus grand nombre des franciscains n'a point reçu la cléricature ; le fondateur ne fut jamais que simple diacre ; tous cependant ils remplissent l'office apostolique par excellence de la prédication. La prière de saint François monte aussi près de Dieu que les paroles liturgiques de l'évêque de Rome. Les frères qui ont pratiqué la vie évangélique, dit le curieux opuscule sur *les Stigmates*, entreront droit au paradis ; ceux dont le zèle a été faible ne languiront au purgatoire que le temps prescrit par François lui-même ; chaque année, au jour anniversaire de sa mort, le saint descendra aux limbes pour en tirer les âmes de ses frères et sœurs des trois ordres et des chrétiens qui ont aimé le pénitent d'Assise. Une fois même, François fut plus fort que les portes de l'enfer. Il lui avait été révélé que le frère Élie de Cortone, son premier successeur au généralat, se révolterait contre l'ordre et l'église et serait damné. Il obtint que la sentence serait effacée et qu'Élie, éclairé à sa dernière heure, mourrait avec le pardon du pape, revêtu de la robe franciscaine.

La voie du salut s'est donc élargie ; chacun y chemine à son gré et plus librement. L'observance religieuse se simplifie, comme si

Dieu se contentait, en échange de l'amour des âmes, d'une discipline plus douce; les devoirs de piété s'accommodent d'une plus souple interprétation. Saint François prie sans cesse, non par obligation, mais parce que la prière le réjouit. Il croit que l'oraison muette du cœur est meilleure que celle que balbutient les lèvres : *Mentaliter potius quam vocaliter*. Il ne veut point que les siens bâtissent de grandes églises; il les exhorte à ne point faire célébrer dans leurs chapelles plus d'une seule messe par jour; « si les prêtres sont plusieurs, qu'ils se contentent d'assister à la messe de l'un d'eux, car le Seigneur comble de sa grâce les absens comme les présens à l'autel, pourvu qu'ils soient dignes de lui. » Que le frère, à défaut de prêtre de l'ordre ou de prêtre séculier pour se confesser, s'agenouille devant son frère : *confiteatur fratri suo*. L'appareil extérieur du culte touche peu saint François; il aimerait mieux dépouiller l'autel de la Vierge de son dernier ornement que de manquer à la loi de pauvreté en amassant quelques florins pour les besoins de son ordre. Une vieille femme, dont les deux fils s'étaient faits mineurs, lui demande l'aumône; mais il ne reste plus rien au couvent que la Bible qui sert à chanter l'office dans le chœur : « Donnez-lui la Bible, dit le saint; Dieu sera plus content du bien que nous ferons à cette pauvre femme que de nos psalmodies à la chapelle; elle a donné ses enfans à l'ordre, elle peut tout nous demander. » « Saint François, disent les *Fioretti*, était une fois, au commencement de son ordre, avec frère Léon, dans un couvent où ils n'avaient pas de livre pour lire l'office. Quand vint l'heure de matines, il dit à frère Léon : « Mon très cher, nous n'avons pas de bréviaire avec lequel nous puissions dire matines, mais afin d'employer le temps à louer Dieu, je parlerai et tu me répondras comme je t'enseignerai. » Pareil accident était survenu jadis à Joachim de Flore, mais ce parfait moine, au lieu d'inventer allégrement des matines très libres, inspiré tout à coup par l'Esprit saint, avait chanté l'office canonique, sans oublier un seul verset, jusqu'à la dernière syllabe.

« Dieu, disait François, veut la miséricorde et non pas le sacrifice. » L'austérité impitoyable du fidèle qui se met à la torture afin d'agréer au Seigneur n'a plus de sens dans le christianisme franciscain. Elle paraîtrait un manque de confiance en Dieu. Saint François glisse dans sa règle toutes sortes de tempéramens, afin d'aider la faiblesse humaine. Comme autrefois Jésus aux apôtres, il permet à ses frères de manger et de boire ce que leur présentent leurs hôtes, tout du long de leurs voyages. Si la fête de Noël tombe un vendredi, il défend que l'on observe l'abstinence. « C'est un péché, dit-il, de faire pénitence le jour où est né l'Enfant Jésus;

ce jour-là, les murs eux-mêmes devraient manger de la chair. » Une nuit, un de ses novices, épuisé par le jeûne, se trouve mal. Saint François se relève, met la table, s'y assied à côté du jeune homme, et oblige tous les frères à souper avec eux, pour que le novice ne soit pas humilié de manger seul. « Je vous le dis en vérité, chacun doit tenir compte de ses forces et prendre la nourriture qui lui est nécessaire, afin que le corps rende un bon et loyal service à l'esprit. Gardons-nous de deux excès : il ne faut ni trop manger, ce qui nuirait au corps et à l'âme, ni jeûner immodérément, parce que le Seigneur préfère les œuvres de charité à l'observance purement extérieure de la religion. » Si frère Sylvestre a une envie secrète de manger du raisin, saint François le conduit lui-même à la vigne, la bénit et rassasie son ami de fruits délicieux. Au chapitre général d'Assise, s'il apprend qu'un certain nombre de mineurs portent sur leur chair des cercles de fer hérissés de pointes ou des scapulaires de métal, il interdit cette pratique sanglante et ordonne que l'on fasse aussitôt un amas de ces engins de pénitence ; on en recueillit ainsi plus de cinq mille qui furent abandonnés dans les champs. Sur la fin de sa vie, malade, il eut lui-même conscience d'avoir trop durement châtié son corps. Il entendit une nuit ces paroles : « François, il n'y a pas au monde un seul pécheur à qui Dieu ne pardonne s'il revient à lui, mais celui qui se tue par excès d'austérité ne trouvera point de compassion dans l'éternité. » Une fois même il se confessa de cette sévérité pour « son frère âne, » c'est-à-dire pour son corps. Il eut, vers le même temps, le désir d'ouïr encore une fois les airs de musique qu'il avait aimés dans sa jeunesse, mais il n'osait pas demander qu'on appelât des musiciens. Pendant la nuit, comme la souffrance le tenait éveillé, il entendit le frémissement d'une lyre invisible dont les notes merveilleuses semblaient tomber des étoiles ; la mélodie venait toujours plus près, toujours plus douce, et il s'endormit bercé par le chant des anges.

Pour ce cœur si tendre, l'amour de tous les êtres vivans n'est point seulement l'effet d'une poésie instinctive ; dans les créatures c'est encore son Dieu qu'il croit embrasser. Il respire dans les fleurs des champs l'odeur de la tige de Jessé, dont le parfum ranimait les morts. Les campagnes de l'Ombrie sont pour lui un véritable paradis terrestre où il converse familièrement avec les bêtes, ses sœurs et ses frères inférieurs ; il appelle à lui tous ces petits, écarte avec soin le ver de terre du sentier battu par le pied des hommes, et, pendant l'hiver, fait disposer pour les abeilles des vases de miel ou de vin. La vue d'un agneau, figure symbolique de Jésus, le remplit toujours d'émotion ; il donne pour le racheter au boucher son manteau et son capuchon. Et les bêtes s'attachent

à lui, comme à un ami sûr ; il leur parle avec un grand sérieux, et la légende ne doute point qu'elles ne lui répondent selon leur pouvoir. Un jeune lièvre qu'on a pris au lacet et qu'on lui apporte, se jette dans son sein, puis, remis en liberté, le suit pas à pas, à la façon d'un chien, jusqu'à la forêt prochaine. Une cigale qui s'égosillait sur la branche d'un figuier, près de sa cellule, appelée par lui, se pose sur sa main. « Chante, ma sœur cigale, et loue le Seigneur avec ton cri de jubilation. » Pendant huit jours elle revint à la même heure pour accompagner de son petit cantique la prière de François d'Assise. L'agneau, dont on lui a fait présent, entre derrière lui à l'église, s'arrête au même autel que lui, et, au moment de l'élévation, s'agenouille. Dans son désert de l'Alvernia, c'est un faucon, son voisin qui, chaque nuit, l'éveille à l'heure de vigile ; quand le saint est malade, l'oiseau attend, pour sonner l'office, que l'aube blanchisse les montagnes. Si un jeune garçon lui donne des tourterelles sauvages, il les apprivoise et leur fait de ses mains des nids dans les buissons, tout autour de sa communauté d'Assise. Thomas de Celano raconte qu'un jour, comme il prêchait au peuple en pleine campagne, les hirondelles firent un bruit si aigu qu'il dut s'arrêter ; il attendit patiemment quelque peu, et, comme elles criaient de plus belle, il leur dit : « Mes chères sœurs, c'est à mon tour de parler, car vous avez assez crié ; écoutez donc la parole du Seigneur et taisez-vous jusqu'à la fin du sermon. » Elle se turent, et n'osèrent pas s'envoler avant qu'il eût dit : *Amen*. Une autre fois, près de Bevagna, il prêcha tout exprès pour les petits oiseaux. « Louez toujours et partout votre Créateur qui vous a donné l'air du ciel pour royaume, les rivières et les sources pour vous désaltérer, les montagnes et les vallées pour refuge, et qui vous donne de chauds vêtemens pour vous et vos enfans. » Les oiseaux, qui couvraient la terre et les arbres, battaient joyeusement des ailes, agitaient leurs têtes et gazouillaient de plaisir. Le saint marchait tout en parlant et les touchait de sa robe, sans qu'un seul s'effrayât et prît la fuite. Puis il les bénit d'un signe de croix, et tous, remontant droit au ciel, avec une chanson triomphale, se séparèrent en forme de croix vers les quatre coins de l'horizon.

Saint François s'abandonne à toutes les caresses de la nature sans s'inquiéter, à la façon des moines d'autrefois, des séductions que les mauvais anges y ont peut-être cachées. Le monde visible se manifeste à ses yeux avec une grandeur que n'avaient pas connue les troubadours provençaux, ses premiers maîtres en poésie ; dans sa Galilée de l'Ombrie, au bord du lac limpide de Pérouse, sous la feuillée des chênes de l'Alvernia, il entend l'immense, l'éternel murmure de la vie divine. A son tour, il veut participer

au chœur universel ; dans le *Cantique du Soleil* il glorifie le Seigneur pour toutes les choses excellentes et belles que ses mains ont prodiguées :

Laudato sia, Dio mio Signore, con tutte le tue creature !

et l'*Alleluia* d'Assise, où la lumière du jour, la douceur étoilée des nuits méridionales, le souffle tiède du vent, le bruissement des eaux vives et les grâces maternelles de la terre, *nostra madre terra*, toute parée d'herbes, de fleurs empourprées et de fruits, sont évoqués tour à tour, éclate, comme un chant de fête, sur le berceau de la poésie italienne. Mais c'est aussi le cantique du christianisme franciscain, qui ne sait point voir de contraste douloureux entre la sérénité de la nature et les misères humaines, et qui fait de la souffrance même une chose sacrée : « Sois loué, mon Seigneur, pour ceux qui pardonnent au nom de ton amour, pour les faibles qui endurent la tribulation! Bienheureux les malheureux et les pacifiques, car toi, le Très-Haut, tu leur donneras une couronne! »

V.

L'Italie vit donc, vers l'année 1210, se renouveler le mouvement enthousiaste des temps apostoliques. On accourut en foule à saint François, dont la parole consolait et délivrait les âmes. Il versait sur toutes les plaies le baume de l'évangile. A ceux qui traînaient avec impatience le joug du régime communal il montrait le royaume de Dieu comme le prix des injustices et des tyrannies de la vie terrestre. Il calmait le malaise des consciences, qui, afin de se soustraire aux ennuis du siècle, s'étaient détachées peu à peu de l'église; il témoignait, par l'exemple même de sa personne, des trésors de joie que l'on pouvait encore recueillir, tout en demeurant un chrétien fidèle. Il instituait non pas le libre examen, mais la liberté de l'amour; il allégeait la main de l'église, cette main pontificale que le moyen âge avait faite si rude, et sous laquelle ployait la chrétienté latine. A l'église elle-même il apportait la force de l'apostolat primitif, il l'arrachait à la mélancolie stérile du cloître, à l'orgueil de l'épiscopat féodal, pour la jeter, non plus en maîtresse hautaine, mais en mère de miséricorde, au sein des cités populeuses, dans la fermentation des communes, parmi les serfs de la campagne; il la ramenait à ses souvenirs les plus beaux en lui rendant, comme une formule magique, la charité des paroles de Jésus : *Misereor super turbam.*

Aussi, dès les premiers jours, toutes les classes de la société ita-

lienne s'émeuvent et se livrent à lui. L'aîné de ses disciples est un riche bourgeois d'Assise, Bernard de Quintavalle, « l'un des plus nobles et des plus sages de la ville, » qui, touché par l'humilité volontaire du jeune apôtre, distribue tous ses biens aux veuves, aux orphelins, aux prisonniers, aux pèlerins, aux hôpitaux; puis, c'est un prêtre, Silvestre, jusqu'alors fort avide d'argent, qui embrasse le parti de la pauvreté parfaite; de petites gens du peuple, Leo, Ruffin, Masseo; un soldat, Angelo; des nobles, Egidio, Valentin de Narni; un chanoine de la cathédrale d'Assise, Pierre Cattani; un poète de cour, Pacifique; deux étudians de Bologne, dont l'un est « grand décrétaliste; » un enfant plein de candeur, Giovanni della Penna, qui ne rêve que du paradis; trois brigands de grands chemins, « larrons homicides, » disent les *Fioretti*. Son moyen d'action est la parole, et il n'y eut jamais de prédication plus populaire. L'évangile est toute sa théologie. Le développement du *Pater*, la mort du pécheur, le récit attendri de la Passion sont ses sujets préférés. Il prêche sans aucun apprêt oratoire; il rit, il pleure, il fait pleurer; il joue le personnage dont il entretient la foule, il bat des mains ou des pieds, il bondit de joie dans la chaire, il bêle comme un agneau en prononçant le mot de Bethléem. Il prêche un jour devant le pape Honorius III : son sermon avait été étudié et appris par cœur. Dès le premier mot, il se trouble, perd la mémoire et s'arrête court; alors il improvise librement, à sa manière, et il semble, dit saint Bonaventure, que c'est l'esprit de Dieu qui parle par sa bouche. Quand il entre dans une ville, tous les habitans courent à sa rencontre. A Bologne, la grande place communale est trop étroite pour le concours des fidèles. Quand il passe à travers les campagnes, les confréries des villes, les corporations, les enfans vont en chantant l'attendre sur le chemin avec des bannières et des branches de verdure; les petites cloches de l'Ombrie sonnent comme pour une messe de Pâques; on se pousse autour de lui pour toucher le bord de sa robe ou découper en reliques le drap de son capuchon. A Borgo-San-Sepolcro, il s'évanouit, à demi étouffé, dans les bras de ses adorateurs; à Gaëte, il est forcé de se réfugier sur une barque, afin de mettre la mer entre lui et la multitude; à Rieti, les habitans, trop empressés, foulent aux pieds la vigne du presbytère où François reçoit l'hospitalité; le pauvre prêtre se lamente sur sa vendange perdue; mais son hôte le console en lui promettant une récolte miraculeuse, et jamais le curé de Rieti ne vit d'automne plus riant ni ses pressoirs plus remplis.

Saint François, aussitôt qu'il eut fait bénir ses premiers frères par la main d'Innocent III, envoya ses missionnaires deux à deux à travers l'Italie, en leur disant : *Ite et docete*. « Ce n'est pas seulement

pour notre salut que Dieu nous a appelés dans sa bonté, c'est aussi pour le salut des peuples... N'ayez garde de juger et de mépriser les riches qui vivent dans la mollesse et portent des vêtemens somptueux, car Dieu est leur Seigneur aussi bien que le nôtre; il peut les appeler et les justifier. Nous devons les honorer comme *nos frères et nos maîtres;* comme nos frères, puisque nous avons tous le même Créateur; comme nos maîtres puisque, par leurs secours, ils viennent en aide aux gens de bien. Allez donc annoncer la paix aux hommes et prêcher la pénitence pour la rémission des péchés; les uns vous accueilleront avec joie et vous écouteront volontiers; les autres, impies, orgueilleux et violens, vous blâmeront et s'élèveront contre vous. Dans peu de temps, beaucoup de nobles et de savans se joindront à vous. Soyez patiens dans la tribulation, fervens dans la prière, courageux dans le travail, modestes dans vos discours, graves dans vos mœurs, reconnaissans pour le bien qu'on vous fera et le royaume des cieux sera votre récompense. » En 1217, au premier chapitre général, il renouvela les mêmes préceptes de tolérance et de charité. « Que la paix soit encore plus au fond de vos cœurs que sur vos lèvres. Ne donnez à personne occasion de colère ou de scandale; portez tout le monde à la bénignité, à la concorde, à l'union. Guérir les blessés, consoler ceux qui pleurent, ramener les pauvres égarés, voilà quelle est votre vocation. Il en est qui vous paraissent être les membres du diable et qui seront un jour les disciples de Jésus-Christ. »

Et les frères s'en allaient de bourg en bourg, de ville en ville, disant leur bréviaire tout en marchant; ils entraient dans les maisons, prêchaient sous le porche des églises. Ce monde franciscain était d'une activité extraordinaire. Le fondateur ne souffrait point de paresseux, d'*ocieux* dans son ordre. « Va-t'en, frère mouche, disait-il à un novice qui ne songeait qu'à manger et à faire la sieste à l'ombre après le dîner. Il y a assez longtemps que tu vis à la manière des frelons, qui ne font pas de miel et dévorent celui des abeilles. » Ceux qui étaient prêtres confessaient les fidèles; on aimait ces pasteurs errans qui disparaissaient le lendemain, emportant les secrets fâcheux des consciences, et que l'on pensait ne revoir jamais. Ils arrangeaient les querelles de familles, calmaient les haines de partis, apaisaient les révoltes publiques. En 1210, ils intervinrent entre les barons et les serfs des environs d'Assise, et firent signer aux premiers une charte d'affranchissement. En 1220, à Bologne, saint François exhortait, avec une persuasion véhémente, les factions qui déchiraient la commune à se réconcilier. Plus tard encore, il fit la paix entre l'évêque d'Assise et la ville. Le loup très féroce d'Agubbio, qu'il ramena, docile comme un mouton, dans la mystique petite cité fameuse pour ses belles enluminures

de missels, n'était sans doute, comme le suppose le pieux Ozanam, qu'un baron peu endurant; mais je serais presque tenté de regretter le loup, qui mit si dévotement, selon la légende, sa patte dans la main du saint, jura d'être pacifique à l'avenir, et vieillit en ami au foyer des bonnes gens d'Agubbio.

Une organisation très simple, qui fut le principal objet de la seconde règle de 1222, contribua aux rapides progrès de l'ordre des mineurs. Comme ils ne s'enfermaient point en de grandes maisons monacales et campaient, pour ainsi dire, au cœur de la chrétienté, ils se multiplièrent sans aucun souci d'intérêt temporel et attirèrent à eux tous ceux que séduisait la liberté aventureuse du nouvel apostolat. Les mineurs se distribuent l'Occident par province; le ministre provincial surveille les *gardiens* ou ministres délégués à la direction des couvens; le ministre général, qui réside à Assise, est élu par les provinciaux; ceux-ci sont désignés par le chapitre général, convoqué chaque trois ans en Ombrie, au jour de la Pentecôte. Un cardinal protège l'ordre dans les conseils du saint-siège. Les titres aristocratiques de père, d'abbé, de prieur disparaissent, en même temps que l'esprit du monachisme bénédictin, où la communauté, constituée féodalement, dépendait absolument de son abbé. Saint François comprit que, pour le vin nouveau, il fallait des amphores neuves. Il présenta donc à l'Italie communale du XIIIe siècle une république religieuse qui, grâce au parlement d'Assise, est très libre en elle-même, très forte par son unité en face du monde séculier, très indépendante du côté de Rome par la souplesse même de sa hiérarchie. Il fit plus encore. Tandis qu'il offrait la clôture rigoureuse des sœurs clarisses aux femmes dont la faiblesse fuyait les dangers du monde, il trouva le moyen de faire pénétrer jusqu'au fond de la société laïque le génie de son institut. En 1221, il fonda le tiers-ordre pour les hommes et les femmes qui vivent de la vie commune, pour les époux, même pour les prêtres séculiers; c'est dans la grande ville de Florence qu'il en mit la première confrérie. Le tiers-ordre s'ouvre à tous, riches ou pauvres, artisans ou nobles; toute l'observance qui y est prescrite se rapporte aux préceptes fondamentaux de la foi et de la charité chrétiennes. Les frères sont tenus de respecter les commandemens de Dieu et ceux de l'église, de se réconcilier avec leurs ennemis, de restituer le bien injustement acquis, de se vêtir simplement, de faire leur testament dans les trois mois qui suivent leur profession, d'éviter les bals, les festins, les théâtres, les procès, les vains sermens. « Ils ne porteront aucune arme offensive, si ce n'est pour la défense de l'église romaine, de la foi catholique et de leur patrie. » Ainsi, la commune franciscaine remplit l'enceinte de la commune municipale, mais elle en confond les classes;

le tiers-ordre d'une ville réunit autour du même autel, comme à une table fraternelle, tous ceux que divisait le régime des arts et des corporations. Il adoucit l'orgueil des riches, il relève l'humilité des petits, il ranime la pitié dans les cœurs. « Invitez les pauvres à votre belle maison, à vos festins somptueux, écrit un notaire florentin du XIVe siècle à un marchand des arts majeurs, afin que Dieu ne vous dise pas avec reproche : Pourquoi n'as-tu jamais appelé mes amis à la maison que je t'avais donnée? » Mais l'affiliation des tertiaires va plus loin encore que les murs de la cité ; elle rapproche toutes les cités et toutes les provinces ; elle fait passer le même mot d'ordre dans la péninsule entière ; elle est, avec le tiers-ordre plus étroit des dominicains, un élément vital pour le parti guelfe ; elle affermit les consciences dans une union plus intime à l'église, elle entretient dans l'âme des citoyens le sentiment des libertés italiennes. Une lettre attribuée au chancelier de Frédéric II, Pierre de la Vigne, mais qui émane plus probablement du haut clergé gibelin, est bien significative : « Les frères mineurs et les prêcheurs se sont élevés contre nous. Ils ont réprouvé publiquement notre vie et nos entreprises ; ils ont brisé nos droits et nous ont réduits au néant, et voici que, pour achever de détruire notre prépondérance et de nous enlever l'affection des peuples, ils ont créé deux nouvelles fraternités qui embrassent universellement les hommes et les femmes. Tous y accourent ; à peine se trouve-t-il quelque personne dont le nom n'y est point inscrit. » Enfin, au-delà même de l'Italie, le tiers-ordre rétablit dans l'Occident, divisé par les passions et les intérêts politiques, une communauté religieuse indépendante de toute église nationale et pareille à celle du christianisme primitif. Un lien secret rattache les uns aux autres tous les membres de l'église franciscaine ; ils forment, d'un bout à l'autre de l'Europe, une ligue de prière et de paix. On trouve à ce propos, dans les *Fioretti*, une gracieuse légende. Saint Louis frappa un jour, vêtu comme un pauvre pèlerin, au couvent de Pérouse et demanda le frère Egidio. Celui-ci, averti par le portier, comprit aussitôt que ce passant obscur était le roi de France. Il courut à la porte du couvent et trouva le roi ; ils s'agenouillèrent l'un devant l'autre, et, sans prononcer une seule parole, se tinrent longtemps embrassés ; puis, sans rompre le silence, saint Louis reprit son pèlerinage et Egidio rentra dans sa cellule. Comme les frères reprochaient à Egidio de n'avoir rien dit à son hôte : « J'ai lu dans son cœur, répondit-il simplement, et il a lu dans le mien. »

La conversion des hérétiques ne semble pas avoir préoccupé beaucoup saint François, soit qu'il ait cru à l'inépuisable pitié de Dieu pour les dissidens du christianisme, soit qu'il ait vu que l'in-

stitut des prêcheurs, *Domini canes*, disait le moyen âge, suffisait pour garder le troupeau et faire la chasse aux brebis vagabondes. Il n'entendait rien aux profondeurs de la théologie; il était encore plus étranger aux subtilités dialectiques de l'école. Il tenait en médiocre estime les sciences profanes, les lettres et les livres. Peut-être aussi, les exploits de l'inquisition dominicaine dans le midi de la France l'éloignèrent-ils d'une mission évangélique où intervenait si efficacement le bras séculier, et où la croix n'allait guère sans l'épée ni la torche. Il abandonna donc les hérétiques italiens à la prédication impétueuse de son disciple portugais Antoine de Padoue. Son génie se trouvait plus à l'aise en face des païens. La conversion des lointains infidèles fut, dès le XIIIe siècle, l'une des œuvres préférées de l'ordre : le frère Planocarpini qui était, en 1223, ministre provincial de Saxe, devait aller bientôt, au nom d'Innocent IV, jusqu'en pleine Tartarie, frayant ainsi la route de Marco Polo. François avait donné le premier le signal de ces grandes entreprises; en 1219, il était sous les murs de Damiette, au milieu des assiégeans chrétiens que le sultan Malek-al-Kamel, campé sur le Nil, s'efforçait de rejeter hors de l'Égypte. Il songeait à convertir les Sarrasins et se présenta au sultan, à qui il demanda l'épreuve du feu. Il s'agissait pour lui de traverser, en compagnie d'un iman, un bûcher enflammé. Aucun prêtre musulman n'eut la curiosité d'aider au miracle, et saint François revint au camp des croisés, emportant, selon l'archevêque d'Acre, Jacques de Vitry, cette bonne parole du prince païen : « Prie pour moi, afin que Dieu me révèle la foi qui lui plaît le mieux. » Il dut se contenter de prêcher aux chrétiens qui avaient grand besoin d'un apôtre; mais il perdit près d'eux sa peine et ses sermons. Le continuateur de Guillaume de Tyr écrit, en effet : « Il vit le mal et le péché qui commença à croître entre les gens de l'ost, si li desplut, par quoi il s'en parti, et fu une piece en Surie, et puis s'en rala en son pais. »

Il retrouvait son église florissante, aimée du saint-siège, confirmée par le concile de Latran de 1215. Il passa sept années encore à visiter sans cesse les provinces italiennes de l'ordre, avec la joie du père de famille qui voit mûrir une moisson dorée sur le champ dont il a arraché les pierres et les ronces. Il rencontra, dit-on, en 1222, l'empereur Frédéric II, et il en charma la cour à demi musulmane par sa pureté et sa candeur. De plus en plus il s'enfermait de longues semaines dans la solitude, sentant que la fin de son pèlerinage était proche et qu'il entrerait bientôt au sein de Dieu. Il était malade, épuisé par la pénitence, pouvant à peine se tenir debout, ne pouvant plus manger, presque aveugle. Il disait à son médecin : « Il m'est indifférent de vivre ou de mourir, » et à

un frère qui trouvait Dieu trop sévère à son égard : « Si je ne connaissais ta simplicité, je te renverrais d'ici, toi qui oses blâmer Dieu des souffrances qu'il m'envoie. » Au printemps de 1226, on le ramena avec peine de Sienne à Cortone, puis à Assise, où il voulait mourir. Tous les habitans sortirent des murs pour le recevoir. L'évêque le prit dans sa maison, où il languit pendant six mois. Il ajouta en ce temps-là un verset au *Cantique du Soleil*, en l'honneur de sa sœur la mort. Le médecin l'ayant averti de l'approche de sa dernière heure, il se fit porter entre les bras des frères à Sainte-Marie-des-Anges. Le cortège s'arrêta à la porte du couvent. Saint François demanda qu'on le mît à terre, le visage tourné vers la ville où avait été son berceau ; il leva la main droite et bénit Assise plusieurs fois en disant : « Sois bénie de Dieu, cité sainte, car, par toi, beaucoup d'âmes seront sauvées, et, en toi, habiteront beaucoup de serviteurs de Dieu, et beaucoup de tes enfans seront élus au royaume de la vie éternelle ! » Les frères le soulevèrent de nouveau et le déposèrent à l'infirmerie de la Portiuncule. Il se fit coucher sur un lit de cendres, dépouillé de sa robe. Le gardien lui ordonna, au nom de la sainte obéissance, de recevoir, à titre de suprême aumône, une tunique et un capuchon d'emprunt. Il ouvrit alors les bras et bénit les mineurs. La nuit était descendue déjà sur ses yeux ; il touchait les têtes inclinées, et on lui nommait l'un après l'autre chacun de ses fils. Le premier fut Élie de Cortone, qui devait trahir la règle de la pauvreté stricte, et faire un schisme dans l'ordre. Il se fit lire ensuite le *Cantique du Soleil*, comme pour dire adieu à la lumière du ciel et au sourire de la terre, puis, comme pour prendre congé de la sainte église, le chapitre de l'évangile de Jean qui commence par ces paroles : « Avant la fête de Pâques, Jésus sut que son heure était proche, et qu'il allait retourner de ce monde à son Père, et, comme il avait aimé les siens en ce monde, il les aima jusqu'à la fin. » Le lecteur continua jusqu'au dernier verset du XVIIIe chapitre et s'arrêta à la Passion. Saint François prononça les paroles du psaume : « Avec ma voix je crie vers le Seigneur; avec ma voix je prie le Seigneur. » Les frères agenouillés, en larmes, faisaient le cercle autour du lit de cendres et priaient tout bas. Selon Celano et saint Bonaventure, ses derniers mots furent les suivans : « J'ai accompli ce que je devais faire ; Jésus-Christ vous enseignera ce qui vous regarde. Voici que Dieu m'appelle. Adieu, mes enfans. Demeurez dans la crainte du Seigneur. Le trouble et la tentation viendront ; heureux ceux qui persévéreront dans le bon chemin ! pour moi, je vais à Dieu ; qu'il ait pitié de vous tous ! » On était dans les premiers jours d'octobre ; c'était le soir, un soir d'automne italien, au long crépuscule azuré, et, dans le grand silence

de la nature ; éclairée seulement par les lueurs pâles du ciel, la famille franciscaine attendait que l'âme de l'apôtre prît son vol. Il se passa alors une chose merveilleuse, dont la légende est en saint Bonaventure. Une nuée d'alouettes, *alaudæ aves lucis amicæ*, qui ne gazouillent jamais que dans un rayon de soleil, vint s'abattre en chantant sur l'église de Sainte-Marie-des-Anges, sur le toit des cellules, dans la cour du couvent ; saint François d'Assise expira, pleuré par un chœur d'oiseaux.

Cette nuit-là, les enfans de l'Ombrie firent retentir de cantiques glorieux les vallées et les collines, selon la tradition de l'église primitive, qui célébrait avec allégresse la mort des martyrs et des confesseurs. Le lendemain, un peuple immense, tenant des branches d'olivier et des cierges allumés, porta en triomphe saint François, la face découverte, à la cathédrale de Saint-George, en passant par le couvent de Saint-Damien, afin que sainte Claire et ses nonnes le vissent une dernière fois. Deux ans plus tard, le vieux Grégoire IX, qui avait été son ami, et le premier cardinal protecteur de l'ordre, vint proclamer sur son tombeau la béatitude du Père séraphique. En 1230, on descendit le saint dans une chapelle souterraine de la sombre église inférieure d'Assise; en 1236, l'église d'en haut était terminée, l'église aérienne et lumineuse qui couronne le reliquaire où il repose.

Il laissait à l'Italie une œuvre durable et très grande. L'ordre franciscain, emporté par l'élan d'imagination que le fondateur avait provoqué, devait avoir, dans la péninsule même, des fortunes assez diverses; tantôt il défendit avec un zèle passionné le siège de Rome et l'intégrité du *Credo* antique ; tantôt, novateur téméraire, troublé par son propre mysticisme, il embrassa sans effroi la pensée du schisme. L'image de saint François demeura peut-être trop divine dans le souvenir de ses disciples. Le peuple disait, même de son vivant : « Il exauce ceux que Dieu ne veut plus entendre. » On le considéra comme un révélateur et un second messie. Elie de Cortone fut regardé comme un Judas, simplement parce qu'il avait essayé de tempérer le précepte de pauvreté, et bâtissait de grands couvens et de belles chapelles, tandis que Jean de Parme, vers 1250, put, sans scandale pour l'ordre dont il était le chef, accepter les vues audacieuses du monachisme joachimite qui, en ses pseudo-prophéties, exaltait François, et gouverner, à la façon d'un antipape, l'église de l'évangile éternel. Mais l'institut franciscain, si belle que soit sa place dans l'histoire du christianisme, n'est peut-être pas le fruit le plus précieux de l'apostolat d'Assise. La renaissance religieuse, après avoir atteint toutes les parties de la société italienne, affecta l'ensemble même d'une civilisation adolescente, qui cherchait

sa voie. Pendant un siècle, jusqu'à Dante, elle agrandit l'idéal des poètes, et, partout où le génie fut original, elle marqua son empreinte. Je ne parle pas seulement ici des œuvres toutes naïves des poètes de l'Ombrie, des *Flagellans* ou *Jongleurs* de Jésus-Christ, tels que Jacopone de Todi, frà Bonvesin della Riva, Pietro da Barsecape, frà Ranieri de Pérouse, qui, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, firent retentir l'Italie centrale de leurs chants de miséricorde, de leurs *Laudes*, de leurs prières dialoguées pour les défunts, de leurs *Passions* rimées pour les processions de pèlerins ; poètes de langue vulgaire, qui, en dehors de toute influence ecclésiastique et de toute liturgie, créaient ainsi le *mystère*, le drame sacré, essentiellement populaire. Mais, dans les écoles lyriques de l'Italie supérieure, il est certain qu'un souffle puissant soulève la poésie. Les poètes des Deux-Siciles purent continuer à imiter, avec plus de finesse que d'invention, leurs modèles provençaux : ceux de Toscane et des Romagnes, même dans leurs chants d'amour, ont de tels coups d'aile vers les régions les plus pures de l'esprit, tant de gravité et un accent si profond de tendresse, parfois même, comme Guinicelli ou Cavalcanti, une telle subtilité mystique ; ils ont le sentiment si vif de la pitié, de la douleur et de la mort, qu'évidemment ils tiennent d'un monde où les âmes sont d'une douceur et d'une noblesse inconnues aux troubadours siciliens de Frédéric II. La rencontre de ces qualités exquises où la conscience des choses qui sont plus hautes que l'homme se mêle aux émotions les plus personnelles du cœur, au sentiment délicat de la nature et de la vie, a été rendue en deux mots par les Italiens : *Soave austero*. *La Divine Comédie*, même en ses visions les plus terribles, est comme parée de suavité ; les amans y sont emportés par l'éternelle tempête, étroitement unis, comme des couples de colombes, et l'austérité solennelle des plus grandes figures florentines arrache au poète des larmes d'amour. Les mystères du paradis se manifestent à Dante, comme à saint François, par des formes d'une grâce ineffable. « Je vis sortir du ciel et descendre deux anges avec des épées de feu et privées de leurs pointes, vêtus de draperies vertes comme les petites feuilles à peine écloses, et flottantes par derrière au souffle de l'air qu'agitaient leurs ailes vertes ; on distinguait bien leurs têtes blanches, mais leurs visages resplendissaient avec un éclat trop vif pour nos yeux. » Ce morceau semble détaché d'une page des *Fioretti*, et, en même temps, avec ses couleurs claires et fraîches où l'or scintille dans l'azur, c'est bien un tableau primitif, sans ombres, tout en lumière, digne de frà Angelico ou des premiers essais de Raphaël, au temps où il étudiait à Pérouse. La peinture religieuse de la péninsule devait, en effet, garder plus longtemps que la poésie l'inspiration de la foi franciscaine. Dès le

milieu du XIVe siècle, la renaissance des lettres classiques, puis l'influence des poèmes chevaleresques de la France, modifient profondément l'originalité première de la littérature italienne, de plus en plus réservée aux esprits très cultivés, tandis que la peinture, qui demeure populaire d'intention et cherche l'édification de toutes les âmes, conservera, même jusqu'à l'époque ironique de Machiavel et de l'Arioste, une sérénité et une joie particulières qui rappellent la dévotion des temps passés. Quelles que soient les misères ou les violences de l'église de Rome, que Boniface VIII, Sixte IV ou Jules II soit assis sur le siège de Pierre, que la chrétienté soit déchirée par deux ou trois antipapes à la fois, que le tombeau des saints apôtres paraisse un comptoir où l'on vend aux enchères le royaume de Dieu, la peinture sacrée, plongée comme en un rêve de tendresse, sera toujours fidèle aux traditions de son origine. La *Passion* pathétique de Giotto, comme la *Cène* imposante de Léonard, les beaux anges de Botticelli, aux longs cheveux bouclés, et les *Paradis* d'Angelico, où les bienheureux dansent sur un tapis de fleurs, le Christ fraternel de Masaccio, la *Déposition au tombeau* du Pérugin, l'*Ecce Homo* du Sodoma, les *Vierges* de Raphaël et d'Andrea del Sarto, toutes ces œuvres, qui vont de l'âge de Dante à celui de Léon X, se rattachent par leurs qualités essentielles au christianisme d'Assise. Considérez-les d'un coup d'œil d'ensemble, elles forment un long poème d'enthousiasme et d'amour; observez-les l'une après l'autre, dans la variété infinie d'interprétation qu'elles expriment : ces artistes, dont l'idéal était si pur, ont touché au dogme, à la liturgie, à l'Écriture avec une liberté qui étonne; leur religion est toute individuelle et familière, et la peinture la plus religieuse du monde est la moins ecclésiastique qui ait jamais été.

Au fond, cette liberté et cette familiarité sont le trait distinctif de la religion même de l'Italie, telle que nous la montrent tous les aspects de son histoire pendant trois siècles et demi, de saint François au concile de Trente. Christianisme original, qui n'eut rien ni de la foi pharisaïque des Byzantins, ni du fanatisme des Espagnols, ni du dogmatisme scolastique de l'Allemagne et de la France. Rien de ce qui, partout ailleurs, a assombri ou rétréci les consciences, ni la métaphysique subtile, ni la théologie raffinée, ni les inquiétudes de la casuistique, ni l'excès de la discipline, ni l'extrême scrupule de la dévotion n'a pesé sur les Italiens. Comparez saint François à saint Dominique et l'esprit des deux grands fondateurs des mendians, sainte Catherine de Sienne à saint Ignace, Dante à Calderon, Savonarole à Calvin ou à Jansénius. Du côté de Dieu, ils n'ont aucune angoisse, parce qu'ils comptent sur sa bonté; du côté de l'église, ils n'ont plus de terreur, parce qu'ils se font en eux-

même leur propre église ; l'indépendance de la personne est si naturelle à ce christianisme que, dans la crise traversée par Rome entre Léon X et Paul III, une chapelle du Transtevère réunit tout à coup, en une communauté inattendue, avec des humanistes et des femmes lettrées, les cardinaux et les évêques les plus vertueux de la cour pontificale. « La loi du Christ, écrivit alors le cardinal Contarini, est une loi de liberté. Elle ne permet point le gouvernement d'un homme que meuvent d'innombrables affections. » L'Italie s'habitua donc à distinguer absolument, dans l'ordre des choses spirituelles, d'une part la foi chrétienne et de l'autre l'église. Un laïque tel que Dante n'a point parlé aux prélats et aux papes avec plus de liberté qu'une femme mystique, telle que sainte Catherine, avec plus de colère qu'un moine révolutionnaire, tel que Savonarole. Cet état des consciences est parfois périlleux ; il peut être commode, pour les âmes médiocres, d'échapper à la main du prêtre et de remettre la discipline de leur vie à la volonté paternelle de Dieu. Mais, si la morale chrétienne a pu souffrir, en Italie, d'une trop grande franchise de la religion individuelle, l'édifice même du christianisme a dû à ce régime de liberté d'y être inébranlable durant les jours les plus tristes de l'église. Les Italiens ont crié le mot de réformation pendant près de trois siècles, et jamais ils n'ont tenté sérieusement de faire la réforme. Savonarole a traité Alexandre VI et toute l'église séculière plus violemment que ne fit Luther lui-même pour Léon X ; il fut brûlé comme hérésiarque par un tribunal épiscopal ; mais il ne crut pas un seul instant qu'il se séparait de l'église, et il ne se doutait guère que l'irrémédiable schisme fût si proche. A quoi bon rompre avec des pasteurs dont on suit si fort à l'aise la houlette ? A quoi bon sortir pour toujours d'un sanctuaire où il est si facile de se réfugier en une chapelle intime, tout en jouissant de loin et à son gré de la poésie des rites séculaires ? Saint François rendit ainsi inutile à son pays l'œuvre de Luther. Je ne sais si Machiavel s'enrôla à Florence dans le tiers-ordre franciscain ou dominicain, mais il a laissé, dans ses *Discours sur Tite Live*, à la suite de jugemens sévères sur l'œuvre sociale et politique de l'église romaine en Italie, les lignes suivantes : « Il faut que les religions se rajeunissent en retournant à leur principe ; le christianisme serait tout à fait éteint si saint François et saint Dominique ne l'avaient renouvelé et ne l'avaient replacé dans le cœur des hommes par la pauvreté et l'exemple de Jésus-Christ ; ils ont ainsi sauvé la religion, que perdait l'église. »

ÉMILE GEBHART.

LES BOURBONS

ET

LA SECONDE COALITION

I.

LES ORIGINES D'UN COMPLOT (1) (1798-1799).

Dans la première partie de ce travail (2), nous avons raconté les deux séjours de Louis XVIII en Russie, résumé les émouvantes péripéties qui conduisirent ce prince, au mois de septembre 1808, de Mitau en Angleterre, où, jusqu'à sa rentrée en France, il allait vivre impuissant et oublié. C'est, en quelque sorte, son odyssée personnelle que nous avons fait revivre. Il nous faut maintenant revenir sur nos pas, et, à la clarté des documens qui ont facilité notre tâche une première fois, reprendre les attachans épisodes que nous avions écartés à dessein de notre route pour ne pas affaiblir, par l'excès des diversions, l'intérêt de nos récits.

(1) Aux documens dont nous avons précédemment énuméré les sources, nous devons ajouter une importante communication des Archives royales de Copenhague touchant le général Dumouriez, qui nous a été faite grâce à la haute et bienveillante intervention de M. le comte de Moltke, ministre de Danemark à Paris.

(2) Voir la *Revue* du 1er et du 15 octobre 1885.

Le principal de ces épisodes, celui qu'on va lire, a trait au rôle des émigrés dans la seconde coalition formée contre la France, entre la Russie, la Grande-Bretagne et l'Autriche, ainsi qu'à la part non encore nettement définie par l'histoire qu'y prirent trois généraux français : Pichegru, Dumouriez, Willot, que la patrie avait comptés parmi ses plus glorieux défenseurs et qu'elle eut la douleur de retrouver parmi ses ennemis.

I.

Le 27 septembre 1798, quatre voyageurs arrivés à Londres le même jour se présentaient au ministère de l'intérieur, bureau des étrangers, pour y faire viser leurs passeports et solliciter le droit de séjour conformément aux règlemens de police. Ce service des étrangers avait pris une extrême importance depuis le commencement de l'émigration, l'Angleterre étant devenue l'asile d'un grand nombre d'émigrés, le rendez-vous d'agens royalistes attirés par la présence de Monsieur, comte d'Artois, frère de Louis XVIII, le rendez-vous aussi des espions qu'entretenait auprès d'eux le gouvernement français. A sa direction était préposé un fonctionnaire de haut rang, influent et habile, Wickham, dont un long séjour en Suisse, au milieu des royalistes proscrits, avait fait l'homme d'état britannique le plus compétent pour ce qui concernait les affaires de France. Depuis sa rentrée à Londres, à la fin de l'année précédente, le cabinet l'avait chargé de la surveillance des émigrés.

Admis en sa présence, les nouveau-venus déclinèrent leur nom, leurs qualités. L'un d'eux était le général Pichegru. Il apprit à Wickham que, le 3 juin précédent, avec sept de ses compagnons, il s'était évadé de Cayenne, où le Directoire les avait déportés après le 18 fructidor. Pour des causes diverses, quatre d'entre eux étaient restés en route (notamment le général Willot, tombé malade dans les colonies hollandaises). Les autres étaient parvenus à gagner l'Europe. Ils venaient s'y reposer des fatigues et des émotions de leur fuite. Le général Pichegru ajouta qu'il désirait se fixer provisoirement en Angleterre. Quant à ses compagnons, ils demandaient à être transportés sur le continent.

Wickham se montra courtois et affable. Il déféra aux désirs des fugitifs. Le général Pichegru, qu'il entoura plus particulièrement des témoignages de son admiration, fut autorisé à résider à Londres ou dans les environs. A tous des offres de services furent faites avec empressement et libéralité. Dans la soirée du même jour, la nouvelle du retour de Pichegru se répandait dans les salons de

Londres. Les agens secrets du gouvernement français la transmettaient à Paris. Parmi les émigrés, elle était l'objet de commentaires passionnés. Elle ranimait les espoirs évanouis. Elle relevait les courages abattus depuis de longs mois.

Avant d'aller plus loin, il convient de rappeler les événemens qui s'étaient accomplis en Europe au cours de l'année précédente : ils feront comprendre l'importance que le cabinet de Saint-James et les émigrés attachaient à l'arrivée de Pichegru. Décisive dans la marche de la révolution, cette année 1797 avait été fatale à la cause des Bourbons. A l'intérieur, la journée du 18 fructidor avait rendu au Directoire sa liberté d'action, aux jacobins leurs espérances, et paralysé pour longtemps les chances de la monarchie. A l'extérieur, les victoires de Bonaparte sur l'Autriche, le traité de Campo-Formio avaient brisé la première coalition atteinte déjà après de longues et sanglantes guerres, par la défection de l'Espagne et de la Prusse, réconciliées avec la France.

A la fin de cette année, l'Angleterre, découragée par l'inutilité de ses sacrifices, rappelait de Suisse l'agent Wickham, qu'elle entretenait à Berne depuis 1794, pour imprimer aux armées alliées et aux tentatives des émigrés une direction conforme à sa politique. Rebelle à toute idée de paix avec le Directoire, elle se résignait à attendre une heure plus opportune pour reprendre les hostilités.

Louis XVIII, chassé de Blankenberg par le mauvais vouloir de l'Autriche, comme il avait été chassé de Venise par les succès militaires de la France, se décidait à partir pour la Russie, où le tsar Paul Ier lui offrait un asile. Au moment de se mettre en route, il révoquait les pouvoirs donnés par lui à ses agens en vue d'éventualités qui ne s'étaient pas produites. Bien plus afin de maintenir ses relations avec eux que pour tirer parti de leur dévoûment devenu inutile, il choisissait parmi ses partisans réfugiés à Augsbourg quatre commissaires (1), et les chargeait de veiller à ses intérêts, intérêts singulièrement compromis, car dans les contrées de la France où les royalistes avaient montré le plus d'énergie et de zèle, on ne signalait que découragement et lassitude. La cause royale semblait donc désespérée.

Mais ces apparences étaient trompeuses. L'Angleterre veillait. Dès les premières semaines de 1798, sur la foi de récits venus de Paris, qui révélaient des divisions renaissantes entre républicains, elle reprenait espoir, s'attachait à ameuter de nouveau l'Europe contre la France. Elle envoyait un agent, Talbot, sur les frontières

(1) De Précy, le président de Vézet, le baron d'André et l'abbé Delamarre. Ils formèrent l'agence de Souabe. Ils avaient à leurs ordres un certain nombre d'émigrés.

de la Suisse, avec l'ordre de provoquer un mouvement insurrectionnel parmi les populations helvétiques, lesquelles, après avoir reçu les soldats français comme des libérateurs, ne supportaient qu'avec impatience un joug qui, sous prétexte d'assurer leur liberté, leur enlevait toute initiative, les menaçait du sort de Venise et de Gênes.

Elle fomentait une sédition analogue en Hollande et en Belgique. A son instigation, huit députés hollandais venaient à Londres au mois de janvier (1), se présentaient au prince d'Orange, aux ministres britanniques, demandaient douze mille hommes, des munitions, des armes, promettaient à ce prix d'expulser les Français du territoire des Pays-Bas. Le cabinet anglais prenait envers eux de formels engagemens. Il les invitait même à s'entendre avec les mécontens de Belgique, à combiner un mouvement commun. Au mois de mars, un accueil non moins encourageant était fait à des députés des provinces belges attirés à Londres, ainsi que l'avaient été les Hollandais. Avec eux, les ministres se montraient plus explicites encore : ils leur promettaient une armée prussienne de 40,000 hommes qui entrerait en Hollande au moment où les Autrichiens commenceraient les hostilités sur le Rhin. Enfin, quand ces députés s'en retournèrent, des émissaires anglais étaient chargés de les accompagner jusqu'en Belgique pour juger de ce qu'il convenait de faire.

L'Angleterre, dès ce moment, parlait et agissait comme si la coalition eût été déjà reformée. C'était en apparence parler et agir prématurément, car les négociations en vue de la renouer s'engageaient à peine. Mais le cabinet anglais s'était adressé simultanément à la Prusse, à l'Autriche, à la Russie. Par l'habile entremise de son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, lord Withworth, il cherchait à mettre en mouvement les cours du nord; à obtenir de Paul Ier qu'en dépit de ses défiances contre l'Autriche, il usât de son influence pour décider « l'empereur des Romains » à reprendre les armes. Il agissait dans le même dessein auprès de la Prusse. Bien que la négociation traînât en longueur, — elle dura pendant toute l'année 1798, — le cabinet britannique ne perdait pas confiance. Le 30 octobre, le duc d'Harcourt, représentant à Londres de Louis XVIII, tenu au courant de ce qui se passait, écrivait à Mitau : « L'empereur François ne veut entrer en campagne qu'après l'hiver. Le roi de Prusse est ébranlé. Nos princes seront contens. La fortune changera donc enfin. » D'Harcourt se faisait illusion en ce qui concernait la Prusse, qui ne voulait pas rompre la paix avec

(1) Archives de Moscou.

la France. Mais il ne se méprenait pas quant à l'avenir de la coalition. Au mois de décembre, elle allait être reformée entre la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, à qui le concours de la Turquie et celui des Deux-Siciles étaient assurés.

Une activité nouvelle se manifestait à cette date dans le parti royaliste tant au dedans qu'au dehors de la France. L'agence de Souabe expédiait Précy à Vienne pour l'associer aux efforts de l'Angleterre et de la Russie. Talbot, l'agent anglais en Suisse, au mépris de ses instructions, favorisait un plan émané des membres de cette agence, qui devait aboutir au renversement du Directoire et au rétablissement des Bourbons. A Paris, dans les départemens, les partisans du roi rentraient en campagne. Paris était inondé de brochures, de pamphlets, d'affiches pour et contre la monarchie. Les rapports secrets envoyés à Mitau signalaient incessamment ces publications, y voyaient la preuve du réveil de l'esprit royaliste (1). C'était le moment où une intrigue se nouait entre un personnage qui se prétendait mandataire de Barras et la cour de Mitau, ayant pour objet la restauration des Bourbons (2); où le général Dumouriez, réfugié dans le Holstein, poussait le Danemark à prendre les armes contre la France; où des tentatives, d'ailleurs condamnées à demeurer vaines, étaient faites par les émigrés pour rallier

(1) L'un de ces rapports signale l'*Essai* de Boulay (de la Meurthe) sur les causes qui amenèrent en Angleterre l'établissement de la république et sur celles qui la détruisirent. « Cet ouvrage a fait une grande sensation. Mais si, d'une part, il nourrit nos espérances; de l'autre, il indique au gouvernement les causes de sa décadence et les remèdes dont il pourrait encore faire usage pour la retarder. » Après cette remarque, l'auteur du rapport ajoute : « Le succès de cet ouvrage en a provoqué un autre bien dangereux, fait par Benjamin Constant, Genevois de naissance, et qui a pour titre : *Des suites de la contre-révolution de 1660 en Angleterre.* » Suit l'analyse du livre, dans laquelle sont intercalées diverses citations. Celle qui suit est curieuse à divers points de vue. Après avoir exposé que Charles II ne dut sa restauration qu'à des Anglais, Benjamin Constant ajoutait : « Nous, au contraire, nous voyons aujourd'hui des hommes que l'Europe policée regarde encore comme des sauvages, nous offrir un joug étranger. Un prétendant, esclave des Russes, attend la destruction de nos bandes généreuses pour devenir le maître de la France déchirée. Il attend en sûreté, loin des combats qui se livrent pour sa cause, que les barbares qu'il a soulevés contre son pays lui annoncent que la mort, le pillage et l'incendie lui ont frayé la route sanglante de cette contrée qui le repousse de son sein. » En marge de la copie expédiée à Saint-Pétersbourg et déposée aujourd'hui dans les Archives russes, Louis XVIII a écrit de sa main : « C'est ainsi qu'un vil mercenaire ose traiter ce que l'Europe a de plus grand et de plus généreux. Jamais je n'eusse consenti à faire transcrire cette infâme diatribe, si elle était l'ouvrage d'un Français, et que je n'en fusse pas moi-même le véritable objet. »

(2) Cette curieuse intrigue, demeurée obscure jusqu'ici, forme l'objet d'un récit spécial, écrit à l'aide des documens déposés aux Archives de Moscou et dont une copie est en notre possession. Nous n'en dirons donc, dans les pages qui suivent, que ce qui est nécessaire à la clarté et à l'intérêt de notre narration.

à la cause royale deux des plus glorieux généraux de la république : Masséna et Moncey ; où, se nourrissant d'illusions, prenant leurs désirs pour des réalités, fomentant la guerre civile, activant la guerre étrangère, ces mêmes émigrés se figuraient qu'à brève échéance le roi serait rétabli sur son trône, qu'ils recouvreraient, eux aussi, leurs biens confisqués, leurs privilèges abolis.

C'est en ces circonstances si critiques que Pichegru réapparaissait à l'improviste en Europe, où sa renommée n'était pas effacée, suggérait par sa présence au gouvernement britannique la pensée de lui assigner un rôle dans les événemens qui se préparaient et l'espérance de le lui faire accepter.

Dès le lendemain, les personnages les plus importans de l'émigration française se présentaient pour le voir. Mais il refusa sa porte à la plupart d'entre eux. Parmi ceux qu'il reçut se trouvait Dutheil, l'ancien chef de l'intendance de Louis XVI à Paris, que Louis XVIII et Monsieur honoraient de leur confiance et qui s'annonça comme envoyé par le comte d'Artois pour féliciter le général.

Dutheil fit connaître à Pichegru que le roi avait pris une vive part à ses souffrances et maintes fois tenté d'intéresser la cour de Londres au sort des déportés de la Guyane. Pichegru exprima sa reconnaissance avec effusion. Mais Dutheil ayant fait mine de sonder ses intentions futures, il se déroba, alléguant sa fatigue morale et physique, son ignorance des dispositions de la France, pour fuir tout entretien sur la situation politique. Dutheil ne se laissa pas démonter, devint plus pressant, insinua que si le général se rendait à Mitau, il y serait reçu comme un fidèle et illustre sujet du roi. Pichegru se contenta de répondre qu'il se tenait aux ordres de sa majesté, qu'il attendrait ses instructions, mais qu'avant de prendre un parti, il voulait savoir quel traitement réservait Louis XVIII aux officiers de l'armée républicaine qui se déclareraient pour sa cause.

Dutheil n'insista pas. En quittant le général, il écrivit à Mitau, répéta dans sa lettre ce qui venait de lui être dit, et même ce qu'il eût désiré entendre, à savoir que le général Pichegru était disposé à aller mettre ses hommages aux pieds du roi. L'information péchait par le défaut d'exactitude. Pichegru, en débarquant en Angleterre, était résolu à y séjourner et, pour échapper aux visites importunes, à se retirer à la campagne. Il ne tarda pas à s'y fixer. Jusqu'à son départ pour le continent, il ne revint à Londres qu'afin de se rendre aux appels de Wickham, qui avait manifesté le désir de le revoir.

Le général Pichegru, à cette époque, n'était âgé que de trente-sept ans. Mais ses longues campagnes, la rigoureuse captivité qu'il venait de subir, avaient usé son corps, découragé son âme, ébranlé

son énergie. Dans le premier entretien qu'il eut avec le diplomate anglais, il ne parut songer qu'à rester inactif, à se faire oublier; il ne manifesta d'autre ambition que celle du repos; il prétendit qu'après les dures épreuves de la proscription et le vigoureux effort qu'il avait dû faire pour y mettre fin, il était sous le coup d'une accablante lassitude. Mais, Wickham ayant par d'adroites flatteries fait appel à son zèle pour la cause du roi, peu à peu les dispositions de Pichegru se modifièrent. Il ne se refusa pas à des pourparlers « sur les questions brûlantes. » Pendant les jours suivans, il se prêta à diverses conférences avec les ministres, leur révéla ses idées, fit connaître les plans que, de concert avec son ami le général Willot, il avait conçus et étudiés durant les longues et cruelles heures de leur captivité commune. En un mot, il donna clairement à entendre que ce général et lui-même étaient acquis à la cause de la monarchie, prêts à combattre pour elle.

Il n'y a pas lieu de s'attarder à énumérer ici les gages qu'antérieurement à la journée de fructidor Pichegru avait donnés à cette cause. Une si douloureuse aventure a eu ses historiens. Tout au plus convient-il d'en rappeler les principaux traits pour comprendre la facilité avec laquelle des relations nouvelles allaient s'établir entre l'ancien généralissime des armées républicaines et les chefs de l'émigration.

Les premières dataient du mois de mai 1795. A cette époque, Pichegru avait été mis en rapports avec le prince de Condé par l'intermédiaire de son aide-de-camp Badouville, du libraire Fauche-Borel, et de l'espion Montgaillard. Sans qu'il convienne de prendre au pied de la lettre les dénonciations de ce dernier, il est certain que Condé sollicita le concours de Pichegru, que Pichegru le promit; qu'il consentit, au mépris de ses devoirs militaires, à discuter les mesures les plus propres à favoriser le retour du roi; qu'il reçut de Louis XVIII de pleins pouvoirs pour les exécuter après qu'elles auraient été arrêtées (1). On lui demanda de laisser l'armée de Condé se réunir à la sienne, de faire arborer la cocarde blanche à celle-ci, de les conduire ensemble à Paris après avoir livré aux Bourbons Huningue et Strasbourg. Le mauvais vouloir des Autri-

(1) Au mois de mai 1796, Louis XVIII, alors à Riegel, écrivait à Pichegru : « Je confirme, monsieur, les pleins pouvoirs qui vous ont été transmis par M. le prince de Condé. Je n'y mets aucune borne, aucune restriction et vous laisse entièrement le maître de faire ce que vous jugerez nécessaire à mon service, compatible avec la dignité de ma couronne et convenable aux intérêts de l'état. »

A cette lettre Pichegru répondait : « De grands événemens militaires peuvent amener des chances favorables; je les saisirai, et le descendant d'Henri IV peut compter sur ma fidélité. »

chiens, peut-être même un tardif repentir de Pichegru, firent avorter ces plans. Le crime de ne les avoir pas repoussés avec horreur n'en pèse pas moins sur sa mémoire. Il n'eut pas d'ailleurs le temps d'y donner suite. Déjà dénoncé au Directoire en février 1796, les soupçons dont il était l'objet avaient pris, quelques mois plus tard, tant de consistance qu'il se voyait contraint d'abandonner le commandement des trois armées que la république lui avait confiées. Il se retirait alors dans le Jura, son pays natal, dont les électeurs l'envoyaient bientôt siéger au conseil des cinq cents. Il présidait cette assemblée jusqu'au jour, — 18 fructidor, — où le Directoire, l'enlevant sur son fauteuil, le déportait à Sinnamari.

On peut juger maintenant des dispositions dans lesquelles se trouvait le général Pichegru en arrivant à Londres, du ressentiment qui remplissait son cœur, et s'expliquer pourquoi, après n'avoir manifesté d'abord que découragement et lassitude, il se montra plus confiant dès qu'il entrevit la possibilité de tirer vengeance des hommes qu'il considérait comme ses persécuteurs.

Ce serait lui faire gratuitement injure que de prétendre qu'il n'était animé d'aucun autre sentiment. Encore que les contradictions de la conduite qu'il tint ultérieurement ne permettent guère de préciser les mobiles auxquels il obéissait, on ne saurait nier que des préoccupations patriotiques y eurent une part. Quand il se jetait dans la coalition, c'était bien pour contribuer à restaurer la monarchie, qui lui paraissait être l'unique solution qu'il convînt de souhaiter à son pays, et non pour servir ses desseins personnels et les vues particulières des puissances coalisées.

Dans ses conversations avec Wickham, il s'attachait à pénétrer les arrière-pensées de son interlocuteur. Il voulait s'assurer que les témoignages de courtoise sympathie qu'on lui prodiguait ne dissimulaient pas le désir d'empêcher le rétablissement de l'autorité de la France en Europe ou d'entamer l'intégrité de son territoire. Wickham, qui devinait ses préoccupations, déploya toute son habileté pour le convaincre du désintéressement comme de la sincérité des puissances. Il parla avec tant d'effusion et d'éloquence que Pichegru fut bientôt convaincu.

Quand on arriva à l'examen des moyens d'action, qui, le cas échéant, pourraient être employés efficacement, on se mit d'accord sur la nécessité d'opérer d'abord en Suisse et de consacrer tous les efforts à délivrer les populations helvétiques du joug français. Elles étaient prêtes à se soulever. L'Angleterre s'était engagée à seconder leur révolte. Si, à ce moment, le général Pichegru entrait en Franche-Comté, s'il se mettait à la tête des mécontens; si, à la même heure, le général Willot, qu'il disait disposé

à se porter en Provence, provoquait une bruyante agitation dans le Midi, la révolte de la Suisse pouvait devenir le point de départ de la chute du gouvernement républicain.

Pichegru approuva ces vues. On lui promit de le seconder s'il parvenait à opérer dans l'Est. Il restait libre, d'ailleurs, d'agir à son heure et à son gré, au mieux des intérêts qui lui seraient confiés. L'Angleterre était résolue à ne pas entraver son action, s'engageait à mettre à sa disposition, sans lui en demander compte, les ressources pécuniaires dont il aurait besoin, et promettait d'assister tout parti intérieur capable de résister ouvertement et directement au gouvernement tyrannique de la France, ou de coopérer avec les alliés dans le même sens.

L'accord intervenu sur ces divers points n'avait pas épuisé l'objet des négociations. Elles se continuèrent sur d'autres non moins importans. Pichegru, d'accord en cela avec Louis XVIII sans l'avoir consulté, était d'avis que les armées alliées devaient se faire précéder en France par un manifeste portant expressément que la guerre entreprise par elles n'avait pas la conquête pour but, mais le rétablissement du roi légitime. Il pensait également que, par ce manifeste, les puissances devaient reconnaître Louis XVIII comme roi de France. Or, c'est précisément sur ces graves questions que les ministres anglais refusaient de se prononcer. Ils protestaient du désintéressement de l'Angleterre ; l'idée de conquête n'entrait pour rien dans leurs résolutions ; mais ils avaient trop souvent déclaré qu'ils ne faisaient pas la guerre à la France dans l'intérêt des Bourbons pour revenir sur leurs déclarations, procéder à la reconnaissance du roi, et s'infliger à eux-mêmes un démenti. Au surplus, ils ne pouvaient prendre aucune décision à cet égard sans s'être concertés avec la Russie et l'Autriche. Il convenait donc d'attendre le résultat des pourparlers qui ne manqueraient pas de s'engager, et, pour leur part, ils n'hésiteraient pas à suivre l'exemple qui leur serait donné par leurs alliés.

Confiant dans l'issue des négociations annoncées, Pichegru se contenta de ces réponses. Sa conviction, ainsi qu'on le verrra, n'était pas absolument faite quant à l'opportunité de la reconnaissance préalable du roi par les alliés. Il croyait à ce moment cette reconnaissance nécessaire. Un peu plus tard, il ne la considéra plus que comme une démarche imprudente qui devait être ajournée jusqu'après le renversement du Directoire.

D'ailleurs, avant même qu'il conférât avec les ministres britanniques, il avait reçu, à leur insu, une confidence dont l'objet prit bientôt dans son esprit une grande place et relégua au second plan de ses préoccupations la question de la reconnaissance de Louis XVIII par les

coalisés. Cette confidence lui fut faite par le libraire Fauche-Borel, dont le nom a été prononcé plus haut. Fauche-Borel, surpris à Paris par les événemens de fructidor, s'était réfugié à Londres après avoir sauvé à grand'peine sa vie et sa liberté. Il s'y trouvait au moment de l'arrivée de Pichegru. Il alla le voir et, quand il se fut assuré de son dévoûment à la cause royale, il osa lui confier ce qu'il n'avait avoué à aucun des agens du roi, ni même au comte d'Artois.

C'est ainsi que Pichegru se laissa conter qu'une négociation venait de s'ouvrir entre Louis XVIII et Barras. Fauche-Borel, qui en avait conçu l'idée, en était resté l'instrument le plus actif. Botot, le secrétaire de Barras, et David Monnier, ami de Botot, en étaient avec lui les intermédiaires. Il s'agissait de profiter de la promesse faite par le puissant directeur de livrer aux partisans du roi le gouvernement et l'armée, à des conditions encore à déterminer. En se séparant à Paris, Fauche-Borel, agent de Louis XVIII, et David Monnier, agent de Barras, s'étaient donné rendez-vous à Hambourg. Fauche-Borel allait s'y rendre. Il comptait y trouver des instructions du roi, à qui il avait écrit, et des pouvoirs pour négocier.

Afin de dissimuler le véritable but de son voyage, il s'était laissé confier par le cabinet anglais, sans lui parler de ses projets, une mission pour la Suisse. Il venait donc s'ouvrir à Pichegru, en lui demandant le secret. Il lui dit que le plan qu'il avait conçu ne serait réalisé que si quelque général encore populaire, exerçant une action sur l'armée, le prenait en mains, et qu'il avait songé à lui pour jouer cette grosse partie.

Pichegru se promit sans réserve. Il s'engagea, au moment où Fauche-Borel allait quitter l'Angleterre, à reprendre à Hambourg ce très étrange entretien.

Les conférences de Pichegru avec les ministres anglais se poursuivaient, entre temps, dans le plus rigoureux mystère. A la demande de Wickham, le général s'abstenait de fréquenter les émigrés. Vers la fin d'octobre, c'est-à-dire un mois après son arrivée à Londres, ni les agens du roi, ni ceux du comte d'Artois, ni ce prince lui-même, n'avaient obtenu de lui autre chose que des propos vagues, non qu'il dissimulât entièrement ses intentions, mais parce qu'il ne voulait pas dire dans quelle mesure l'Angleterre les seconderait.

Les ministres favorisaient sa réserve. Même en recevant le duc d'Harcourt, lord Grenville s'abstenait de toute allusion aux pourparlers engagés. Le 26 octobre, d'Harcourt, sur la foi des renseignemens qu'il avait pu recueillir, écrivait à Mitau : « Pichegru est à la campagne entretenu aux frais du gouvernement qui, d'abord, voulait le voir, et, ensuite, a voulu conserver la possibilité de donner

sa parole qu'il ne l'a pas vu, s'il en était question au parlement. Pichegru s'offre pour les provinces de l'Est et demande que Willot soit employé dans celles du Midi. Il croit pouvoir promettre cent mille hommes des débris de son armée. Je n'ai pas parlé encore de ce qui le concerne avec les ministres anglais pour ne pas les embarrasser. Je le ferai quand il en sera temps. »

Six jours après, le 2 novembre, d'Harcourt jugea que l'heure était venue d'en entretenir lord Grenville. La réponse du ministre fut aussi mystérieuse que brève : « Nous laisserons Pichegru à la campagne, dit-il ; nous préférons le tenir écarté. » Puis, comme d'Harcourt, faisant allusion aux résultats des négociations suivies à Saint-Pétersbourg pour réformer la coalition, le félicitait sur les bons effets de son crédit en Russie et lui demandait à quel moment Louis XVIII pourrait entrer en activité, lord Grenville ajouta : « Nous ne sommes pas encore au moment de nous occuper de Sa Majesté. Vous savez ma profession de foi pour ses intérêts. Elle ne variera pas. Il ne tenait qu'à la cour de Vienne, il y a quatre mois, et encore plus, il y a six mois, de terminer par les armes les malheurs qui menacent l'Europe. Je ne sais si elle en retrouvera les mêmes occasions malgré les efforts de la Russie et de la Porte. » Dans ce langage, pas un mot de Pichegru, ni de ses conférences avec Wickham, ni du plan à l'étude duquel elles étaient consacrées.

Quant à Pichegru, ce fut seulement quand les grandes lignes de ce plan furent arrêtées et trois jours avant son départ pour l'Allemagne, qu'il se décida à entrer officiellement en relations avec les agens de Louis XVIII.

Le 30 novembre 1798, il se rencontra avec le duc d'Harcourt, Cazalès, Dutheil et leur confia ses projets. Il leur confessa « qu'il n'avait pas reçu du gouvernement anglais de mission particulière ; mais, qu'on le faisait partir avec la certitude que, lorsqu'il aurait choisi sa résidence, il y formerait son parti, et l'assurance que lorsqu'il aurait fait connaître ses plans, on lui fournirait des moyens pécuniaires pour les réaliser. Ses adhérens, ses officiers les plus sûrs, les corps d'armée qu'il avait commandés étaient disséminés. Mais, il espérait bien renouer avec eux des rapports et y recruter des partisans. »

Cazalès lui fit connaître les divers personnages qu'à Paris, en Souabe et ailleurs, le roi employait à son service ; il l'éclaira sur leur capacité, leurs talens, leurs inconvéniens, leur caractère; enfin, il le mit en défiance contre le ministère anglais, « qui songeait bien plus à son intérêt qu'à celui du roi. » On parla aussi du concours qu'on pouvait attendre des généraux que le Directoire avait pro-

scrits. On tomba d'accord qu'il ne fallait pas compter sur La Fayette. Les représentans du roi croyaient au contraire que Carnot, alors réfugié en Suisse, ne refuserait pas de tirer l'épée pour la cause royale. Pichegru ne fut pas de cet avis. « Carnot est en sûreté, dit-il, mais on ne peut rien en espérer pour nous parce qu'il juge son crime envers le roi irrémissible. En revanche, nous aurons Willot. Il viendra à Londres dès que sa santé le lui permettra. » A l'issue de cette conférence, d'Harcourt écrivait à Mitau : « Pichegru a beaucoup de mesure, de fermeté, de modestie. Il connaît la guerre. Il était délicat de lui parler de ses succès. Il a moins cherché à les faire valoir qu'à prouver le désir de les réparer. »

Cependant Dutheil n'était pas pleinement satisfait de cette entrevue, au cours de laquelle Pichegru, à son avis, ne s'était pas suffisamment expliqué. Il en provoqua une seconde. Mais, cette fois, il s'y rendit seul.

Dans le tête-à-tête, Pichegru s'exprima avec plus de précision et de clarté. Il se porta fort pour le désintéressement et la sincérité du cabinet britannique ; il se félicita de la liberté qui lui était laissée : « Aucun agent de l'Angleterre, dit-il à Dutheil, ne doit ni diriger ni influencer mes opérations. Je n'aurai de rapports avec celui ou ceux à qui je serai adressé que pour recevoir d'eux les sommes nécessaires à mes entreprises. » Il manifesta l'intention de faire tous ses efforts pour convaincre l'Autriche que la guerre serait non-seulement inutile, mais funeste, si elle n'était précédée par la reconnaissance du roi. Quant à l'hypothèse d'une paix générale, elle ne l'effrayait pas. « Il n'en est pas moins convaincu, écrivait Dutheil à Louis XVIII, que Votre Majesté ne doit pas renoncer à l'espoir d'entrer bientôt dans ses états. L'opinion du général à cet égard est fondée sur la promesse qui lui a été faite par le gouvernement britannique de laisser à sa disposition, cette paix ayant lieu, les moyens de faire la guerre à la France et sur l'espoir que le cabinet de Saint-James serait soutenu par quelque vigoureuse résolution de l'empereur de Russie. Le général Pichegru m'a engagé de supplier Votre Majesté de ne point considérer comme une assurance donnée de sa part avec légèreté la certitude qu'il a que, malgré la paix, le retour de Votre Majesté en France ne serait différé que de très peu de temps. Il désire aussi que Votre Majesté sache qu'il lui a été fait la promesse qu'il serait remis pour le Midi de la France au général Willot, qu'on attend à chaque instant en Angleterre, les mêmes moyens que ceux qui lui sont confiés pour l'Est. Dans le cas où Pichegru se trouverait forcé par les circonstances de tirer quelques coups de canon constitutionnels de 1797, il ne doute pas que Votre Majesté ne l'en croira pas moins le plus fidèle

comme le plus dévoué de ses sujets. Il a désiré que je n'oubliasse pas ces expressions : *constitutionnels de 1797*, et il m'a témoigné mettre beaucoup de prix à ce que ces expressions fussent connues de Votre Majesté. Je vais envoyer à ce général le chiffre dont il doit se servir pour écrire à Mitau (1). »

Ces explications données, Pichegru n'avait plus rien à faire à Londres. Il en partit le 3 décembre, peu de jours après Fauche-Borel, qu'il avait hâte de rejoindre. Un navire de la marine anglaise devait le conduire à Cuxhaven, petit port sur l'Elbe, à vingt lieues de Hambourg. A la même date, d'Harcourt annonçait au roi ce départ auquel étaient attachées tant d'espérances. « Je sais positivement qu'il est content et que la manière dont il a été reçu ici le confirme dans l'intention de réparer sa conduite passée et de se venger de celle des factieux à son égard. »

II.

Pichegru avait quitté Londres le 3 décembre 1798. Le général Willot y arriva le lendemain. Il venait de Suisse. Durant quatre mois, il était resté à Uberlingen, près de Constance, vivant dans la retraite, uniquement appliqué à rétablir sa santé, compromise par les rigueurs de l'exil.

Les émigrés lui firent l'accueil qu'ils devaient à un partisan de la bonne cause. Pichegru leur avait parlé de lui en termes flatteurs. Ils n'ignoraient pas qu'en Vendée, où il avait servi sous les ordres de Hoche, Willot, par sa modération, son humanité envers les royalistes qu'il combattait, s'était attiré les soupçons du général en chef de l'armée républicaine ; qu'à Marseille, où l'avait envoyé le Directoire au commencement de 1797, il s'était montré l'adversaire résolu des jacobins. Ils savaient, en outre, qu'il possédait la confiance du roi (2). Enfin, c'était un « fructidorisé ; » cela seul lui eût

(1) Quoique le rapport d'où sont extraites ces citations ne porte pas de date, il est certain qu'il fut écrit le 1er ou le 2 décembre 1798. Pichegru avait exprimé le désir que le compte-rendu de sa conversation fût transmis au roi de vive voix, quand Dutheil irait à Mitau. Mais le comte d'Artois, à qui Dutheil le répéta, voulut que son frère en eût connaissance sans retard. Dutheil, empêché de partir, écrivit.

(2) Vers le milieu de l'année 1797, Louis XVIII écrivait à Précy, en prévision d'une tentative de débarquement en Provence : « Il paraît que le général Willot, qui commande en personne, est dans les bons principes. Il paraîtrait bien heureux de s'en assurer et d'employer à cet objet la bonne volonté de M. Wickham, que vous pourriez seconder par des espérances au nom du roi, que vous êtes déjà autorisé à donner à ceux qui se rendront utiles au rétablissement de la monarchie et du monarque légitime. »

constitué un titre à leur faveur, si son voyage à Londres n'eût pas prouvé que, loin de vouloir demeurer inactif, il cherchait à se rendre utile.

Dans les entretiens qu'il eut avec eux, il fit étalage de son zèle pour les intérêts du roi ; il affirma « qu'il n'avait jamais cessé d'avoir pour base de ses actions le rétablissement de la monarchie ; » il manifesta ses ressentimens contre les hommes qui gouvernaient la France. Il parlait comme avait parlé Pichegru, avec plus d'énergie encore. Son langage révélait un indomptable besoin d'agir. Le comte d'Artois le présenta aux ministres anglais. Ils lui promirent de l'employer. Ils lui demandèrent même quels étaient ses désirs à cet égard. Il répondit qu'il lui serait aisé de se former un parti dans les provinces méridionales : « Le Béarn, les Pyrénées, le Dauphiné, la Provence, lui étaient militairement connus. Il comptait sur les officiers qui résidaient dans ces contrées. » Ils n'hésiteraient pas à s'unir à lui ; et, quand il se présenterait à leur tête aux populations, elles se soulèveraient à sa voix (1).

Il parlait avec tant d'assurance qu'on le crut sur parole. On reconnut que son plan méritait d'être pris en considération ; mais on lui objecta qu'il fallait en ajourner l'exécution jusqu'au moment où, la coalition étant définitivement conclue, on pourrait décider par quel côté ce plan particulier serait rattaché au plan général à l'effet de le seconder.

Les objections faites à Willot renouvelaient, sous une autre forme, celles qu'on avait faites à Pichegru quand il s'était avisé de demander la reconnaissance préalable du roi. De nouveau se manifestait ainsi l'intention du cabinet britannique, arrêtée d'accord avec l'Autriche, de ne se servir des royalistes, pour rétablir la monarchie, que lorsque le succès des alliés serait assuré et s'il était démontré que les Bourbons comptaient en France un puissant parti.

Pichegru avait pressenti cette intention ; il était parti sans en être alarmé. Il espérait la dissiper par la suite. Willot commença par concevoir une espérance analogue. Il abandonna même l'idée de la reconnaissance du roi, qu'il avait d'abord défendue. Mais, sous cette réserve, il s'attacha à réfuter les raisons à l'aide desquelles on essayait de justifier l'ajournement de ses projets. Il croyait qu'on pouvait réussir par une entreprise subite et hardie. Peut-être même y avait-il quelque exagération dans l'ardeur avec laquelle il défendait sa conviction, essayait de la faire partager. « Ses paroles et ses actes, a dit un de ses contemporains, prenaient trop l'empreinte de

(1) Ces détails sont extraits des rapports que les agens de Louis XVIII, à Londres, envoyaient à Mitau, et que le cabinet du roi réexpédiait à Saint-Pétersbourg.

ses espérances (1). » Ses efforts, au surplus, furent vains. Le cabinet britannique ne voulait utiliser ses services qu'avec l'agrément du cabinet de Vienne, en quelque sorte sous sa surveillance.

Sans doute, on s'était montré plus empressé quand il s'agissait de confier une mission à Pichegru. Mais cette mission, par son caractère vague, s'accordait avec les vues du gouvernement anglais : il pouvait l'entraver, l'arrêter à son gré ; il en tenait tous les fils et en restait maître. Il n'avait donc pas hésité à laisser partir Pichegru. Celle que sollicitait Willot reposait sur des bases plus précises, se présentait dans des conditions plus nettes. Après y avoir adhéré, on serait engagé, et peut-être au-delà de ce qu'on voulait. C'est pour cela qu'on ajournait l'exécution des plans proposés par ce général.

Bientôt lassé de l'inutilité de ses tentatives, il dut se résigner à attendre le bon vouloir de l'Angleterre. Il alla s'installer à Barnes, près de Londres. Il y demeura, dévoré par l'impatience, suivant d'un œil anxieux les événemens qui troublaient l'Europe. Les calculs de l'Angleterre devaient l'y retenir plusieurs mois. En juillet 1799, il s'y trouvait encore, pendant que le comte d'Artois, secondé par d'Harcourt, Cazalès et Dutheil, s'efforçait d'amener le cabinet Pitt aux solutions qu'il considérait comme seules conformes aux intérêts de sa maison.

A ce moment, tandis que Pichegru errait à travers l'Allemagne et la Suisse, trompé dans ses espérances et réduit à l'impuissance, tandis que Willot rongeait son frein, un nouveau personnage entrait en scène, se jetait ouvertement dans le parti du roi. C'était le général Dumouriez.

Il y avait déjà quatre ans que Dumouriez vivait en proscrit, la Convention ayant mis sa tête à prix et le Directoire ayant maintenu ce rigoureux arrêt. Après d'innombrables pérégrinations, réfugié tour à tour en Allemagne, en Belgique, en Suisse, dans les états de Venise, chassé successivement de ces asiles par les victoires des armées françaises, il n'avait trouvé de sécurité que dans le Holstein, possession danoise dont était gouverneur le prince Charles de Hesse. Ce brillant soldat, généralissime des armées de Danemark, s'était fait l'ami de Dumouriez (2). Il lui avait donné, avec une pension

(1) Mémoires de Vaublanc.

(2) Les premières avances vinrent de lui. Il avertit Dumouriez qu'un émigré, nommé Lansac, avait pris l'engagement de l'assassiner. Cet avertissement causa à Dumouriez la plus vive émotion. Il voulut d'abord être initié aux origines de ce complot, en connaître et en faire punir les auteurs. Puis, sur le conseil du prince, il y renonça. Mais il demeura reconnaissant de la sollicitude dont il avait été l'objet, et sa reconnaissance engendra une amitié qui fut bientôt partagée. Il persuada au

de 2,000 livres, une maison toute meublée à Altona, où le proscrit s'était installé, suivi dans cet exil par une femme depuis longtemps attachée à sa vie, dont ses malheurs n'avaient pas ébranlé l'affection (1). Plus que jamais il caressait le projet de prendre place parmi les royalistes.

Ce projet datait de loin, avait dicté sa conduite antérieure. En 1795, il osait, à la veille des élections, en faire publiquement l'aveu. Il s'était adressé aux assemblées primaires pour expliquer l'adhésion que déjà il songeait à donner à la cause royale. Mais, comme s'il eût redouté que sa conversion, rapprochée des opinions qu'il avait naguère professées, ne fût pas comprise, il prenait soin de la justifier en indiquant, dans sa proclamation, à quelles conditions il se donnerait au prétendant. « S'il avait le malheur, disait-il, de croire pouvoir se faire roi par la force des armes ou par le secours des puissances étrangères, je le regarderais comme l'ennemi de sa patrie. Son seul titre pour monter sur le trône de ses pères est la volonté de la nation, qui l'y appellera. »

Cette théorie de la souveraineté du peuple, encore dans l'enfance, n'était pas faite pour disposer les émigrés à abdiquer leurs vieilles haines envers Dumouriez, inspirées par son passé politique, ses victoires sur la coalition, et, en dernier lieu, par ce qu'on savait de son attachement à la famille d'Orléans. Ils l'accusaient même de travailler pour elle, de vouloir substituer un prince de cette maison au légitime héritier de la branche aînée; mais ces accusations n'étaient pas fondées. Dès ce moment, au contraire, Dumouriez avait mérité la reconnaissance des émigrés.

Si, par quelques-uns de ses écrits, il avait, en de rares circonstances, protesté contre l'intervention de l'étranger dans les affaires de France, en fait il s'était assez vite et assez résolument résigné à cette intervention pour la provoquer et l'encourager. La journée du 18 fructidor activa l'accentuation de ses sentimens; l'influence du prince de Hesse lui apprit comment il devait les manifester. Un voyage que, durant l'été de 1798, il fit à Copenhague, dissipa toutes

prince que le Schleswig et le Holstein étaient remplis d'agens du Directoire qui cherchaient à révolutionner ces provinces. Il entreprit même de faire surveiller à Hambourg et à Altona les représentans du gouvernement français, lesquels en furent prévenus par les magistrats d'Altona. (*Correspondance du prince de Hesse. — Archives royales de Danemark.*)

(1) Mme de Bauvert, sœur de Rivarol, réfugié lui-même à Hambourg. Dumouriez était marié. Il avait épousé une de ses cousines. Pendant quinze ans, le ménage vécut uni. En 1789, Mme Dumouriez découvrit que son mari la trompait. Après d'inutiles efforts pour le ramener, elle se réfugia dans un couvent à Coutances. Les lettres, pleines de reproches et de plaintes, qu'elle lui adressait, existent aux Archives nationales.

ses hésitations. De ses entretiens avec son protecteur sortit le plan que nous devons maintenant exposer.

Jusqu'à ce moment, entre la France et la coalition, le gouvernement danois était resté neutre. Cette neutralité créait au Danemark une situation périlleuse. Si, d'une part, elle ne suffisait pas à le protéger contre une invasion française, d'autre part elle excitait contre lui les défiances des alliés. C'était un grave danger dont Dumouriez, dès qu'il se sentit maître de la confiance du prince de Hesse, sut habilement tirer parti. A son avis, le Danemark ne pouvait s'y dérober qu'en entrant dans la coalition.

Ce danger, le prince ne le contestait pas. Mais, tout en reconnaissant les avantages que trouverait à intervenir son gouvernement, il s'attachait à chercher les moyens de réaliser l'intervention sans compromettre la neutralité. « Nous ne pouvons intervenir que pour pratiquer la paix, disait-il. Mais cette paix ne sera durable que si elle est conclue avec un autre gouvernement que le gouvernement actuel. Or, le changement que nous désirons n'est possible que si les Français qui le désirent sont assurés d'être appuyés, au moment voulu, par un corps de neutres. Ce corps de neutres lui-même devrait être soutenu par les alliés. Il pourrait prendre alors l'initiative des propositions de paix, lesquelles seraient les suivantes : 1° intégrité de l'ancien territoire français ; 2° démission du Directoire et nomination d'un conseil provisoire ; 3° réunion des assemblées primaires pour élire de nouveaux représentans (1). » Comme conséquence de ces vues, le prince de Hesse estimait que le Danemark était en état de former ce corps de neutres.

Lorsque, pour la première fois, il examina cette hypothèse avec Dumouriez, c'était au mois de juillet 1798, dans son château de Louisenland, où il avait invité le général à déjeuner. Ils cherchèrent ensemble par quel côté le corps de neutres pourrait entrer en France. Dumouriez avait commandé à Cherbourg. La côte normande lui était familière. Il voulut démontrer que, par là, le débarquement serait facile. Avec un crayon, il dessina le profil de l'île Saint-Marceau et de la presqu'île du Cotentin. « Pardieu ! s'écria le prince Charles de Hesse, après avoir embrassé d'un coup d'œil le dessin, si j'étais le ministre Pitt, au lieu d'attendre la descente de l'armée française en Angleterre, j'irais avec cent mille hommes m'emparer de cette presqu'île, ayant les deux flancs appuyés sur les îles, des deux côtés. » — « Dumouriez se leva comme une tempête, écrivait le prince au régent de Danemark, en lui racontant l'incident, furieux de la pensée que je venais d'exprimer. Je l'adoucis, en ré-

(1) *Correspondance du prince de Hesse. (Archives royales de Danemark.)*

pondant vite que nous désirions le faire en union avec l'Angleterre, et cela non pour conquérir la France, mais pour établir un gouvernement raisonnable. »

Si le prince disait toute sa pensée, et la lecture de sa correspondance permet de le supposer, il y avait de sa part quelque naïveté à se figurer que de tels projets pourraient s'accomplir sans que le Danemark sortît de sa neutralité, et que l'armée française, si le territoire était envahi, ferait quelque différence entre le corps de neutres et le corps de belligérans qui l'envahiraient. Dumouriez, sur ce point, ne se leurrait pas d'illusions. Aussi pensait-il que le Danemark devait entrer dans la coalition au même titre que les autres alliés, pourvu que l'invasion n'eût pas pour but la conquête.

Il lui avait été, d'ailleurs, facile de comprendre que les offres danoises n'étaient pas désintéressées. Pour prix de ses services, le Danemark entendait obtenir de l'Angleterre un subside de 800,000 livres sterling, avec la promesse qu'à la conclusion de la paix on lui céderait l'île de Porto-Rico et Crab-Island, sous les deux garanties de l'empereur de Russie et du roi de France ; la dernière ne devait être donnée qu'après le rétablissement de ce prince sur son trône. A ces conditions, le Danemark fournirait à l'Angleterre 12 vaisseaux de ligne et 18,000 hommes, dont 3,000 cavaliers.

Après qu'on eut longuement délibéré, le prince de Hesse crut devoir, au mois d'octobre, envoyer à Londres le plan sorti de ces délibérations. Il le fit en son nom personnel, pour ne pas compromettre son gouvernement. Ne pouvant, en tant que puissance secondaire, prendre l'initiative d'une proposition, le Danemark en était réduit à suggérer qu'on la lui fît quand les conditions seraient suffisamment débattues pour qu'il n'eût plus qu'à y donner son adhésion (1).

Le ministère anglais jugea qu'il y avait lieu de tirer parti de ces ouvertures qui répondaient si bien à son désir de recommencer la

(1) Plus tard, quand le plan parut abandonné, quelques indiscrétions le révélèrent, et le gouvernement danois s'en étant plaint au prince de Hesse, ce dernier se défendit de l'avoir conçu autrement que comme une idée toute personnelle, et surtout d'en avoir parlé : « Maintenant, à l'heure qu'il est, écrivait-il le 19 novembre 1799, il n'existe plus de plan; il faudrait le faire tout autre .. L'Angleterre sera toujours obligée d'être reconnaissante qu'ici on ait été un peu disposé à s'allier à elle, et la France ne pourra jamais dire que le Danemark a voulu faire la guerre contre elle... Tout cela n'était que châteaux en Espagne. Peut-être Dumouriez en a-t-il parlé avec des amis, et ces amis avec d'autres. C'est possible. Il peut avoir parlé d'espérances et non de réalités. Quant à ce qui regarde ce plan, et surtout son exécution, personne ne le connaît. Il faut toujours dire avec Villars : « Si ma chemise connaissait mon plan, je la brûlerais. » (*Archives royales de Danemark*)

guerre contre la France. Il expédia aussitôt à Copenhague un officier de confiance, le colonel Anstrutter, pour conférer avec le prince Charles. Pendant ce temps, Dumouriez était revenu à Altona. Comblé de présens et de faveurs par le généralissime danois, dévoré du désir de jouer un grand rôle, assuré d'un puissant appui pour ses projets, il consacrait les loisirs de son exil à les compléter, à les perfectionner par une étude incessante. Il rêvait déjà de les réaliser avec l'appui de la cour de Russie. C'est de cette époque que datent ses tentatives pour se rapprocher de Louis XVIII, depuis quelques mois installé à Mitau.

La plus décisive eut lieu par l'intermédiaire d'un émigré, M. de Fonbrune, qui était parvenu à capter la confiance de l'entourage du roi. Fonbrune fut secondé par un certain baron d'Angély, émigré comme lui. On doit, à défaut de preuves contraires, les classer l'un et l'autre parmi les aventuriers que l'émigration comptait dans ses rangs, où ils vivaient d'intrigues et d'espionnage. D'Angély paraît avoir été employé, par les Anglais, pour savoir ce qui ce passait à Hambourg dans les cercles républicains. Dumouriez, quoiqu'il le tînt en mépris, avait recouru à ses bons offices pour surveiller les faits et gestes des agens de la légation de France. Se croyant son obligé, il le subissait, bien loin de se douter que très probablement d'Angély profitait de ses relations avec lui pour surprendre ses secrets et les révéler à l'envoyé du gouvernement français (1). Quant à Fonbrune, il avait mauvais renom. On l'accusait d'avoir, en 1789, porté, à Vienne, à l'empereur Joseph II, de prétendues lettres de Marie-Antoinette, fabriquées par lui, en vue d'obtenir des secours pécuniaires.

Dumouriez ne professait pas plus d'estime pour Fonbrune que pour d'Angély. Mais Fonbrune était actif, il se montrait dévoué. A Saint-Pétersbourg, où il s'était rendu l'année précédente, il avait, en affirmant son dévoûment au roi, conquis des protecteurs par lesquels il s'était fait recommander à ce dernier. A Mitau, on le jugeait peu sûr ; on le soupçonnait de connivence avec les révolutionnaires ; ses demandes d'argent étaient incessantes ; le cabinet du roi écrivait à Thauvenay, son agent à Hambourg : « Vous jugerez mieux que personne le parti qu'on peut tirer de la dextérité de M. de Fonbrune et du plus ou moins de vraisemblance des imputations dont on cherche à le noircir. »

Tel était le personnage que Dumouriez employa pour opérer son rapprochement avec la cour de Mitau. Fonbrune avertit Thauvenay

(1) D'Angély avait un fils qu'il imposa à Dumouriez comme secrétaire ou aide-de-camp, lorsque le général fut appelé en Russie.

des dispositions de Dumouriez. Thauvenay s'empressa d'écrire à Saint-Priest. La réponse ne fut pas telle que la souhaitait le général. Loin de l'accueillir comme un sauveur, on le prit de haut avec lui. Quels que fussent ses projets, qu'on ne connaissait pas encore, on ne voulait en entreprendre l'examen qu'autant qu'il demanderait l'agrément du roi « dans des formes convenables. » C'était la condition même de l'acceptation de ses services. « Son hommage, disait Saint-Priest, sera agréé par Sa Majesté, qui oubliera les torts que M. Dumouriez a pu avoir envers Elle par sa conduite et ses écrits. Il pourra alors se regarder comme avoué pour agir. » Dumouriez espérait mieux que ce langage. Mais, loin de s'irriter ou de se décourager, il attendit une occasion propice pour revenir à la charge, s'employant à faire parvenir à Saint-Pétersbourg, par des voies détournées, ses idées sur la nécessité d'employer le Danemark au rétablissement de la monarchie française.

A Mitau, quoi qu'on eût laissé paraître, les offres de Dumouriez avaient été reçues comme une bonne fortune. Elles coïncidaient avec celles de Pichegru et de Willot, avec la négociation Barras, que suivait le duc de Fleury, envoyé à Hambourg à cet effet, et enfin, avec la résolution prise par les cours de Saint-Pétersbourg, de Londres et de Vienne, de rouvrir les hostilités contre la république. Le plan de Dumouriez venait compléter ceux des deux autres généraux qui s'étaient mis au service du roi. L'événement était considérable. Il méritait qu'on y portât attention, qu'on imposât silence aux vieux griefs de l'émigration contre ces illustres soldats.

On pouvait prévoir maintenant les effets de leur triple concours, juger de l'appui qu'ils donneraient aux alliés, Pichegru en entrant en France par la frontière de l'Est, soutenu par les Russes, en prenant possession, au nom du roi, de la Franche-Comté, où la cause des Bourbons comptait des défenseurs jusque parmi les officiers supérieurs commandant la place de Besançon (1); Willot en entrant, derrière les Autrichiens, par le Dauphiné et la Provence, tandis que Précy soulèverait Lyon, Le Puy, Rodez et Mende; Dumouriez, enfin, en débarquant en Normandie à la tête du contingent danois, appuyé par les Anglais. D'un si remarquable mouvement on pouvait tout attendre, surtout s'il était secondé par Barras, dont les nouvelles demeuraient rares et obscures, mais qu'on croyait disposé à tenir les promesses faites en son nom.

Comment la cour de Mitau ne se serait-elle pas livrée à la joie et à

(1) De quatre lettres, en date des 19, 25, 29 mai et 4 juin 1799, dont la copie existe parmi les documens qui nous ont été envoyés de Moscou, il résulte qu'à cette époque le commandant militaire de Besançon avait promis de marcher avec Pichegru. Ces lettres, trop longues pour trouver place ici, seront publiées ultérieurement.

l'espérance quand elle recevait des lettres comme celle-ci, écrite par le tsar à Louis XVIII, le 14 mai? « Relativement au général Pichegru et au projet de le revêtir du commandement d'une armée française qui, préparée par Barras et ses agens, de républicaine deviendrait royaliste, je suis persuadé, d'après ce qui m'est revenu au sujet de ce général par le comte d'Avaray, qu'il se trouve muni d'instructions et de moyens par l'Angleterre et que celle-ci ne fera sans doute aucune difficulté de pourvoir à des secours ultérieurs dès qu'elle verra qu'ils ne seront pas employés en vain. »

Les intentions que Paul Ier attribuait à l'Angleterre étaient, par malheur, sans fondement, un écho des illusions de Louis XVIII, entretenues par son ignorance des véritables sentimens des cours de Vienne et de Londres, qu'il ne croyait pas, tout en se méfiant d'elles, systématiquement hostiles à ses intérêts, encouragé surtout par les bulletins qu'il recevait de l'intérieur de la France : « Tout présage, disait l'un de ces bulletins, que le succès des efforts qui se préparent sur tous les points de la France, dépassera les espérances des royalistes et les craintes des républicains, surtout si les puissances indiquent le rétablissement de la monarchie comme le but et le terme de la guerre. »

On peut maintenant s'expliquer pourquoi la petite cour de Mitau, pendant que se déroulaient ces incidens, vivait dans une fiévreuse attente. La nouvelle de l'évasion de Pichegru et de son arrivée à Londres lui avait été apportée par la lettre de Dutheil, écrite à la fin de septembre à l'issue de la première visite de cet agent au général. Le roi, acceptant les affirmations un peu risquées de Dutheil comme l'expression très exacte de la vérité, s'était empressé d'avertir Paul Ier de l'événement et de lui demander des passeports pour Pichegru. Puis, le 20 décembre, il dictait ce qui suit en réponse à Dutheil et à d'Harcourt : « Le roi est résolu de conserver les emplois, grades et soldes aux officiers républicains qui se déclareront pour son rétablissement sur le trône, et le général Pichegru peut se regarder lui-même comme lieutenant-général des armées de Sa Majesté, qui ne désire rien davantage que d'être dans le cas de lui conférer des récompenses plus distinguées... Le roi serait charmé du voyage du général. Sa Majesté fera de nouveaux efforts pour lui obtenir des passeports (1). »

(1) Il est piquant de rapprocher de cette lettre celle qui avait été écrite antérieurement, le 6 décembre, à Thauvenay, au sujet du voyage de Pichegru : « Nous serions très embarrassés si son intention était de venir à Mitau. L'empereur vient de refuser au roi, pour la seconde fois, un passeport pour le marquis de Duras, et Sa Majesté est décidée à ne plus en demander à Sa Majesté impériale. Peut-être ce général pourrait-il entremettre la cour de Londres pour en obtenir un. Mais, au total, il vaut mieux qu'il renonce à cette course. Le roi ne peut que lui donner les assurances de

Après l'expédition de ces réponses, on avait attendu d'autres nouvelles. Mais elles se faisaient désirer. C'était le moment où Pichegru conférait avec le cabinet de Saint-James, se rendait presque invisible pour les émigrés, condamnait les correspondans du roi à garder le silence, à substituer des appréciations et des prévisions plus ou moins fondées aux renseignemens qui leur manquaient. Le roi s'inquiétait du laconisme et de la rareté de leurs avis. Il commençait à craindre que Pichegru refusât d'entrer à son service, que l'espoir qu'en 1796 on avait édifié sur son concours dût être abandonné. Ces appréhensions ne devaient pas durer longtemps. Dans le courant du mois de janvier 1799, les rapports des agens annonçaient successivement les dispositions de Pichegru, ses accords avec les Anglais, son départ pour l'Allemagne et son arrivée sur le continent.

A la même date, il est vrai, le gouvernement français en était également avisé. Le 4 janvier, le ministre de France à Hambourg faisait part à Talleyrand des rumeurs qu'il avait recueillies à ce sujet, mais il les croyait inexactes : « Toutes les recherches que j'ai pu faire sur la prétendue arrivée de Pichegru et son passage à Hambourg tendent à me persuader que cette nouvelle a été inventée à plaisir par les agens anglais à Cuxhaven. » Le surlendemain, nouvelle lettre, signée cette fois du consul général et mieux informée que la précédente : « Je m'empresse de vous instruire que le débarquement de Pichegru à Cuxhaven vient de m'être confirmé. Cependant, je n'ai que des données vagues sur l'objet de sa mission et suis fondé à croire qu'il n'a pas pris la route de Berlin parce que l'on m'assure maintenant qu'il a pris celle de Brême. S'il en est ainsi, rien de plus vraisemblable que sa destination pour le Brabant. On m'assure, d'un autre côté, qu'il est venu à Hambourg et qu'il loge en ce moment à Altona... Cette assertion me paraît d'autant plus digne d'attention qu'aucun républicain ne révoque en doute les intrigues qui se tiennent chez la princesse de Lorraine à Altona. » C'est la princesse de Vaudemont qu'on désigne ainsi. Le 22 janvier, un rapport secret envoyé à Paris signale sa maison « comme un dangereux centre d'émigrés. » Puis le rédacteur ajoute : « On ne sait si Pichegru y est allé ; mais il est allé voir La Fayette à Ploen, dans le Holstein, ou Dumouriez dans le Schleswig. Quoique divers de principes, La Fayette et Dumouriez sont d'accord contre le gouvernement français (1). »

sa bienveillance, et M. le duc de Fleury a déjà cette commission, de la part de Sa Majesté, pour Pichegru. Il serait convenable qu'il écrivît au roi, et je suppose qu'il s'en acquittera en arrivant sur le continent. »

(1) Les agens français n'étaient pas toujours aussi bien informés. Les notes de police, surtout, témoignent de l'ignorance de leurs auteurs. M. de Thauvenay est

Bien qu'ils laissent planer une certaine obscurité sur les faits et gestes de Pichegru à son arrivée sur le continent, les documens à l'aide desquels nous essayons de les reconstituer nous permettent de rectifier ou de compléter les informations envoyés à Paris. Pichegru avait débarqué à Cuxhaven le 24 décembre. Tout autorise à supposer que son intention n'était pas de se rendre à Hambourg, où sa présence ne pouvait rester longtemps ignorée ; mais, à Cuxhaven, il trouva Fauche-Borel qui l'attendait. Fauche-Borel n'était pas seul. Avec lui il avait amené un émigré, le marquis de La Maisonfort, royaliste ardent, étroitement mêlé aux négociations secrètes de cette époque, qui joignait à une rare habileté dans l'intrigue l'art de manier les hommes. David Mounier, le porte-parole de Barras, étant venu à Hambourg avant que Fauche-Borel, qu'il devait y rencontrer, y fût rendu, c'est La Maisonfort qui l'avait reçu. Il devait à cette circonstance d'avoir pu s'approprier la direction des pourparlers. Quelques jours plus tard, Fauche-Borel était arrivé de Londres pour les reprendre. Mais, à son grand déplaisir, il avait trouvé la place occupée. Depuis, La Maisonfort refusait de la lui rendre, malgré les efforts du duc de Fleury, envoyé par le roi pour suivre de près cette négociation et qui aurait voulu être seul à la conduire.

En repartant pour Paris, David Mounier s'était engagé à revenir à brève échéance. En attendant son retour, la rivalité des trois personnages initiés au secret se donnait carrière, engendrait des conflits dont les échos arrivaient à Mitau, et qui allaient se dénouer par le départ de Fauche-Borel et de La Maisonfort pour la Russie.

Pichegru tomba dans cette intrigue. Disposé déjà à s'y associer, il se laissa convaincre par La Maisonfort de la nécessité de se rendre à Hambourg pour en conférer avec le duc de Fleury. Après une courte excursion dans le duché de Brunswick, où il alla porter ses hommages au prince régnant, il vint à Altona et à Hambourg.

Le duc de Fleury, le plus jeune des courtisans de Mitau, envoyé à Hambourg pour y suivre cette même affaire Barras, était, en outre, chargé d'offrir à Pichegru les assurances bienveillantes de Louis XVIII. Il s'acquitta de ce devoir avec la courtoisie qu'on devait attendre de son éducation et le respectueux enthousiasme qu'un jeune homme devait ressentir en présence d'un glorieux soldat. Sa démarche fut d'abord froidement accueillie. Quand il interrogea Pichegru sur les motifs de son voyage et sur l'objet de sa mission, le général ne répondit qu'avec une réserve blessante (1). Le duc de Fleury s'en of-

qualifié « un nommé Thouvenay ; » le duc d'Havré, « un duc d'Avrai, qui était en Angleterre ce qu'on appelle un chef d'émigrés. »

(1) « On ne saurait être plus étonné que nous l'avons été de la froideur du général Pichegru envers M. de Fleury, et nous nous épuisons en vaines conjectures sur les

fensa; il envoya ses plaintes à Mitau. Mais lorsque revint la réponse, Pichegru s'était déjà humanisé, grâce à l'intervention de La Maisonfort, et prêté à divers entretiens avec ceux qui lui parlaient au nom du roi. L'affaire Barras en faisait seule, il est vrai, tous les frais. C'est en vain que Fleury et Thauvenay essayaient d'arracher à Pichegru quelque chose des instructions qu'il avait reçues du cabinet de Saint-James. Ils s'étonnaient de son silence sans comprendre que, s'il ne parlait pas, c'est qu'il n'avait rien à dire et que, ses instructions ne prescrivant rien, ne précisant rien, il ne savait que faire, dominé déjà par la crainte de ne pouvoir s'employer. C'est cette crainte qui le jetait dans l'intrigue Barras contre le gré du roi (1), qui, durant de longs mois, allait le faire errer, sans but et sans utilité, à travers l'Allemagne et la Suisse, dupe des illusions des uns, de la mauvaise foi des autres, empêtré dans sa trahison, qu'attendait le plus piteux avortement.

En dépit de ces incidens, la cour de Mitau croyait fermement à l'efficacité du concours de Pichegru, de Dumouriez et de Willot. Leurs démarches, encore que le but n'en apparût pas clairement, étaient interprétées comme la preuve d'un revirement de la fortune, si longtemps contraire, revirement qui se manifestait au milieu de circonstances favorables, propres à le rendre plus efficace qu'aux époques antérieures où, sur la foi de symptômes et d'incidens analogues, les royalistes avaient cru tenir la victoire. Ils pouvaient espérer maintenant qu'elle ne leur échapperait plus. L'oisiveté dans laquelle vivait Pichegru, la prolongation du séjour de Willot en Angleterre, le silence de Dumouriez, n'ébranlaient pas cette espérance.

Et cependant le roi, qui attendait des lettres de ces généraux, s'étonnait de leur mutisme. Il se demandait si leur conversion avait été sincère. Il trouvait inconcevable que Pichegru, au mois d'avril,

motifs qu'il a pu avoir dans cette conduite si différente de tout ce que nous avions lieu d'attendre de lui d'après ce qu'on nous avait mandé de Londres. Peut-être la jeunesse de M. le duc l'aura mis en réserve. Nous espérons qu'après avoir eu la preuve de la confiance que le roi lui accorde, le général aura été plus ouvert avec lui. Il serait incroyable qu'il nous laissât ignorer la marche et les vues de l'Angleterre sur lui. » (Saint-Priest à Thauvenay, 13 janvier 1799.)

(1) Le 27 janvier 1799, Saint-Priest écrivait à Thauvenay : « L'imprudence d'amener Pichegru à Hambourg a eu le succès qu'on en pouvait attendre. Comme on nous avait mandé qu'un commissaire anglais devait le joindre, nous avons cru que le général venait au-devant de lui. Mais nos lettres de Londres, si retardées, ne font aucune mention de ce commissaire et il nous reste à plein le chagrin que Pichegru ait cédé à l'extravagance de La Maisonfort. Nous savons à présent que ce général n'a point de mission précise et va seulement tâter le terrain. Je ne vois pas pourquoi il n'y procéderait pas tout de suite au lieu d'aller de nouveau à Brunswick avec le projet d'en revenir pour l'affaire Monnier. Si elle a lieu, sa présence peut y nuire plutôt qu'y servir. »

fût encore à Brunswick pendant qu'on se « débattait » en Suisse. « Il y a bien ridiculement perdu son temps, ballotté par les gens qui l'accaparent. Il ne paraît pas soutenir l'idée d'un grand caractère qu'on lui donnait gratuitement... Au fond, il faut en revenir à l'aveu de Dumouriez qu'ils n'ont, l'un et l'autre, ni troupes ni argent. » Le 5 mai, « cette permanence de Pichegru » en Westphalie étonnait le roi. On dut enfin comprendre que le général entendait subordonner ses démarches au résultat de l'affaire Barras, de laquelle on aurait voulu le tenir éloigné. Il fallut se résigner à accepter sa collaboration sur ce terrain. Et, comme il persistait à ne pas écrire, on se résigna à prendre les devans. C'est à Saint-Priest qu'échut cette tâche. Il s'en acquitta le 11 mai.

« Je profite avec empressement, monsieur le général, de la circonstance qui se présente pour entrer en correspondance avec vous. Honoré comme je le suis de la confiance du roi, notre maître, pour ses affaires politiques, c'est un devoir agréable à remplir pour moi de vous assurer que tous les bons serviteurs de Sa Majesté verront avec satisfaction, lorsqu'il en sera temps, que vous en augmentez et illustrez le nombre. Je ne vous parlerai point de vos exploits, qui appartiennent à l'histoire; mais je vous louerai d'avoir donné dès longtemps le grand exemple d'un retour sincère à l'obéissance de notre légitime souverain.

« M. Fauche part pour vous rejoindre (1), muni de toutes les pièces que l'on désirait de nous. L'impossible d'accorder quelques points peu importans se trouve justifié par des motifs si palpables que nous ne pouvons avoir de l'inquiétude que le succès des négociations en soit arrêté. Elles sont remises en vos mains, monsieur le général, et c'est pour le roi un plan de confiance et pour nous un grand motif d'espérer. Nous nous attendons que le sieur Monnier ne tardera pas à revenir avec la lettre, qui doit être échangée contre les lettres patentes. Vous connaissez l'écriture et ne pouvez vous y méprendre.

« Si les circonstances exigeaient d'expédier quelqu'un à Paris et que votre choix tombât sur le sieur Louis Fauche, le roi vous autorise à l'employer à cet usage, à moins d'un danger imminent auquel le roi ne voudrait pas exposer un si fidèle serviteur. Vous en jugerez dans votre sagesse. »

Ainsi, par cette lettre, on confiait à Pichegru la direction de l'af-

(1) Après avoir vu Pichegru à son débarquement à Cuxhaven et ensuite à Hambourg, Fauche-Borel était parti pour Mitau avec le marquis de La Maisonfort. Le roi, les ayant entendus l'un et l'autre, chargea ce dernier d'aller à Saint-Pétersbourg pour solliciter l'agrément du tsar à la négociation et donner l'ordre à Fauche-Borel de retourner à Hambourg pour y attendre la visite nouvelle de David Monnier.

faire Barras. Les instructions du roi, transmises par Saint-Priest, allèrent le trouver à Brunswick (2). Dans l'état d'esprit où il était, elles achevaient de faire de lui un des agens les plus actifs et les plus convaincus de cette intrigue. C'est sous cette forme que, jusqu'au 18 brumaire, il s'appliquera à réaliser les intentions du cabinet britannique et les espérances que Louis XVIII fonde sur son concours. Il s'épuisera en courses vaines, tour à tour en Suisse et en Allemagne, à Uberlingen, à Rastadt, à Augsbourg, à Francfort, se concertant avec les agens anglais, qui se jouent de lui, caressant des plans chimériques, se débattant au milieu des brouilleries, des divisions, des rivalités de l'agence de Souabe, dupe de ses illusions, découragé, désorienté, déclarant un jour qu'en invitant les officiers des armées républicaines à la trahison, « il ne faut point leur parler du roi pour ne pas les effaroucher; » plaidant un autre jour auprès de Wickham la nécessité de proclamer Louis XVIII; justifiant, en un mot, cette parole de Saint-Priest : « Il ne semble pas fait pour soutenir l'idée d'un grand caractère. »

C'était là le fruit du coupable oubli de ses devoirs. Les événemens ultérieurs devaient mettre le comble à sa folie, consommer sur son intelligence l'œuvre de démoralisation et le jeter dans la conspiration de George, où sa brillante carrière devait aboutir au plus sinistre, au plus douloureux dénoûment.

III.

A la fin de décembre 1798, l'Angleterre, représentée par lord Withworth, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, avait vu couronner ses longs efforts pour rallier Paul Ier à ses vues et signé avec lui un traité d'alliance contre la France. Par ce traité, la Russie qui, pour la première fois, depuis le commencement des guerres de la révolution, entrait en ligne, s'engageait à fournir aux alliés une armée de quarante-cinq mille hommes, moyennant un subside de 1,875,000 livres sterling, que les Anglais s'obligeaient à lui verser. Au mois d'avril suivant, ces conventions étaient ratifiées. L'Autriche, qui n'en attendait que la conclusion pour se prononcer, entrait à son tour dans l'alliance. La Turquie, le royaume des Deux-Siciles, le grand-duc de Toscane, le roi de Piémont, y prenaient place, et la seconde coalition se trouvait définitivement constituée.

Paul Ier y avait, après de longues hésitations, adhéré avec enthou-

(1) Au mois de juin, un agent du Directoire écrit d'Altona à Paris : « Pichegru est toujours chez le duc de Brunswick avec Alopéus, ministre de Russie. Il y est en grande faveur. » Il était revenu de Suisse le mois précédent.

siasme. Rappelant à sa cour le feld-maréchal Souvarof, tenu depuis longtemps en disgrâce, il lui confiait le commandement de ses troupes, lui donnait l'ordre de se rendre en Italie, d'y opérer sa jonction avec l'armée autrichienne, commandée par le général Mélas, et après en avoir chassé les Français, de se porter en Suisse pour entrer de là en France par la Franche-Comté. Presque en même temps, croyant déjà tenir la victoire dont les premiers succès de ses armes semblaient l'assurer, il s'adressait aux puissances, les invitant à envoyer des plénipotentiaires à Saint-Pétersbourg afin d'y former un congrès dans lequel on délibérerait sur les moyens de rétablir l'équilibre européen et sur les bases de ce rétablissement. Se passionnant pour cette idée, qu'avec sa mobilité habituelle il abandonnait presque aussitôt après l'avoir conçue, il la faisait connaître, le 16 juillet, à Louis XVIII. « Le sort des états et celui de Votre Majesté n'y sera pas oublié, ajoutait-il, car j'en ferai l'objet de ma sollicitude. »

Ce langage achevait d'électriser le roi. Déjà, à la nouvelle de la signature du traité anglo-russe, il s'était empressé de demander à Paul Ier une place à la tête de son armée. « Votre Majesté Impériale tient entre ses mains mon existence future, celle de ma patrie et de mes sujets. C'est beaucoup sans doute, mais elle y tient aussi ma gloire. C'est encore plus pour moi et je la conjure de ne pas perdre de vue un intérêt qui m'est si cher. Mon oisiveté pendant que tant de puissances combattent les tyrans usurpateurs de mon autorité est une tache sur ma vie. L'âme généreuse de Votre Majesté ne voudra pas qu'elle y demeure longtemps et je ne cesserai de réclamer avec confiance sa puissante intervention pour arriver où l'honneur m'appelle (1). »

Cette lettre était partie depuis quelques jours à peine que les nouvelles des victoires par lesquelles les alliés ouvrirent la campagne de 1799 arrivaient à Mitau. En Allemagne, Jourdan venait d'être battu par l'archiduc Charles. En Italie, Scherer avait été rejeté de l'Adige sur le Mincio. Moreau était désigné pour le remplacer. Mais, il allait, lui aussi, reculer devant les troupes de Souvarof. Les défaites de Joubert à la Trebbia et à Novi, sa mort prématurée, devaient aggraver encore nos désastres, dont il était donné à Masséna d'arrêter le cours en un seul combat.

Au bruit de ces victoires des alliés favorables à sa cause, Louis XVIII renouvelle sa demande : « Si j'en crois le marquis de Gallo, que j'ai vu dimanche à son passage, le désir de la cour de Vienne est que ce soient les troupes russes qui entrent les premières tandis que l'ar-

(1) Mitau, 28 mars 1799.

chiduc se tiendra à portée de les soutenir. Tel, Votre Majesté Impériale le sait, fut toujours l'objet de tous mes vœux (1). Fut-il jamais un moment plus favorable pour réaliser les espérances qu'elle m'a données? Je la prie, je la conjure d'en hâter l'accomplissement. Que, placé au premier rang de ses troupes, j'entre le premier en France. Ce sera la plus grande marque d'amitié qu'elle m'ait jamais donnée (2). »

A ces supplications réitérées Paul Ier répond par le silence, ou, s'il y fait allusion, c'est pour objecter qu'il ne saurait encore les exaucer (3). Le roi se résigne à l'immobilité. Il suit des yeux les événemens qui se déroulent en Italie, d'où Souvarof expulse les Français, en Suisse où les Autrichiens sont entrés, où les Russes vont les rejoindre ; et il emploie ce qu'on lui permet encore d'action à convaincre les puissances de la nécessité de se faire précéder en France par un manifeste.

Ce manifeste était la grosse affaire du moment. Louis XVIII désirait que l'Autriche, au moment où ses armées franchiraient la frontière, lançât une proclamation portant que les puissances coalisées ne se proposaient pas un démembrement de l'ancien territoire, qu'elles ne poursuivaient d'autre but que la restauration du légitime roi de France, « non dans l'intention d'imposer cette condition comme un trophée de la victoire, mais par la conviction intime que c'est le seul moyen de rendre la paix à l'Europe. » C'est cette déclaration que Pichegru, dans ses conférences avec Wickham, et, après lui, Willot, avaient demandée déjà au cabinet de Saint-James. Après de longs pourparlers, ils s'étaient résignés à en accepter l'ajournement. Ils avaient même fini par trouver sage et prudent qu'on ne parlât du roi de France et qu'on n'arborât le drapeau blanc qu'après la victoire définitive des alliés. Mais, le roi estimait au contraire et faisait écrire par Saint-Priest aux ministres du tsar que la mesure qu'il réclamait aurait pour effet « de réunir aux drapeaux

(1) Dans la pensée de Louis XVIII, la distance qui sépare la France de la Russie ne permettant aucune crainte quant à des projets d'agrandissement de l'un aux dépens de l'autre, les troupes russes devaient être accueillies plus favorablement que les troupes autrichiennes.

(2) Mitau, 7 juin 1799.

(3) Au moment même où le tsar répondait par des refus successifs aux demandes belliqueuses de Louis XVIII, un journal de Paris, *le Bulletin de l'Europe*, insérait sous la rubrique : Correspondance de Mitau, la note suivante communiquée sans doute par l'agence royaliste ou peut-être par la police de Fouché : « Paul Ier a fait déclarer à Sa Majesté très chrétienne qu'il désirait que, par sa présence sur le théâtre de la guerre, elle daignât sanctifier les efforts de la coalition et prouver à tous les Français que ce ne sont point des étrangers avides de conquêtes qui menacent leur territoire, mais que c'est un roi injustement dépouillé qui veut reprendre ses états, un petit-fils de Henri IV qui réclame son héritage envahi par des brigands. »

des armées impériales tous les Français bien pensans. On a lieu de croire qu'elles trouveraient alors en France plus de partisans que d'ennemis. »

Paul Ier, à en juger par ses lettres au roi, partageait cette conviction. Il lui écrivait le 2 juin : « Les cours de Vienne et de Londres sont trop intéressées au rétablissement de la royauté en France pour ne pas y contribuer de tout leur pouvoir. Il ne reste à Votre Majesté qu'à faire des vœux pour le succès de nos armes, à s'attendre à une fin heureuse qui produira le commencement de son règne. On va s'entendre à Vienne pour dresser la proclamation au peuple français, et elle vous sera communiquée. Au reste, je crois que Votre Majesté peut se reposer sur moi du soin de ses intérêts et attendre le résultat de nos efforts combinés. »

Le tsar espérait trop de la bonne volonté des deux cours et de son influence sur elles. Il s'était jeté dans la coalition, convaincu de la sincérité du gouvernement britannique et de son dévoûment aux Bourbons. En y entrant, il avait imposé silence à ses défiances contre l'Autriche. Il devait, à brève échéance, voir sa perspicacité mise en défaut par les menées des cabinets de Londres et de Vienne. Mais ces menées, commencées déjà, lui échappaient encore. C'est de bonne foi qu'il donnait au roi les assurances optimistes qui se retrouvent à toutes les lignes de sa correspondance.

A Mitau, le roi proscrit saisissait mieux la réalité. Dans les rapports qui lui arrrivaient de Londres et de Vienne, il apercevait clairement que les intérêts de sa dynastie étaient le moindre souci des deux gouvernemens dont Paul Ier lui garantissait le bon vouloir. Le ministère britannique avait désavoué Talbot, l'agent qui remplaçait Wickham en Suisse. Lui reprochant de s'être trop étroitement associé aux complots ourdis par les royalistes pour renverser le Directoire, il l'avait envoyé en Suède et remplacé d'abord par le colonel Crawford, ensuite par Wickham lui-même. Wickham était venu reprendre la direction des intrigues anglaises, précédemment exercée par lui, avec l'ordre de tenir les royalistes au second rang, de leur faire comprendre que, dans la conviction du gouvernement anglais, le succès des ennemis extérieurs du gouvernement français pouvait seul ouvrir une voie sûre à une insurrection heureuse à l'intérieur. Les émigrés, aux termes des instructions données à Wickham, devaient être considérés non comme des alliés, mais comme des protégés dont il convenait de ne se servir que si l'on jugeait leur concours indispensable. En conséquence de cette appréciation justifiée par l'impuissance et les divisions des partisans du roi, les sacrifices d'argent devaient être réduits, limités au strict nécessaire.

En même temps qu'en Suisse se manifestait ainsi l'égoïsme de

la politique anglaise, elle éclatait ailleurs en d'autres traits. Willot toujours impatient, toujours plein de feu, pressé de passer sur le continent, était retenu à Londres par les ajournemens indéfinis et réitérés qu'on opposait à ses requêtes, malgré les efforts du duc d'Harcourt, de Cazalès, de Dutheil, du comte d'Artois lui-même.

La discussion sur les termes de la proclamation des alliés, qui se poursuivait à Londres comme à Vienne, achevait de rendre évident ce mauvais vouloir du ministère britannique (1). Le comte d'Artois, qui résidait à Édimbourg, était venu à Londres, au mois de juin, pour la suivre de plus près. Il se croyait sûr à ce moment de s'emparer de Lorient et de Saint-Malo. Dès la première conférence qu'il eut avec lord Grenville, il exposa le plan de l'expédition. On commença par lui promettre des secours en hommes et en argent. Mais, la promesse restant subordonnée à la possibilité de ce coup de main, dont les Anglais entendaient se faire juges, elle ne les engageait pas. Il leur suffisait pour se dérober à son exécution de contester cette possibilité. Ils se montrèrent donc prodigues d'assurances sur ce point.

Il n'en fut plus de même quand, les vues de la coalition étant mises sur le tapis, on arriva au manifeste des alliés et à la reconnaissance du roi, qui devait, dans l'opinion du comte d'Artois, en être la base. Ils protestèrent de la sincérité des intentions de leur souverain, de la conformité de ses opinions avec celles de l'empereur de Russie. Mais ils se déclarèrent impuissans à obtenir de l'Autriche la manifestation de sentimens analogues. A la faveur de cette impuissance, ils opposèrent un formel refus à la demande qui leur était faite de rédiger une proclamation satisfaisante pour Louis XVIII. C'est le principe même de la monarchie légitime que le comte d'Artois dut défendre contre eux.

Dans un rapport reçu à Mitau, le 16 juillet, nous trouvons le texte des propositions qu'ils soumirent à l'agrément du prince. Les voici : 1° la guerre a pour but de délivrer les Français du joug tyrannique sous lequel ils gémissent ; 2° les puissances n'ont aucun projet de démembrer le territoire de la France tel qu'il était avant la révolution ; 3° les souverains coalisés considèrent la monarchie comme

(1) Le trait suivant est une preuve nouvelle des arrière-pensées de l'Angleterre. Au mois de septembre 1799, il fut question d'envoyer le comte d'Artois en Suisse, au quartier-général de l'armée russe. Wickham ayant fait part de ce projet aux membres de l'agence de Souabe, l'un d'eux, d'André, objecta que la pré ence de Louis XVIII serait d'un effet plus décisif que celle de son frère : « Sans doute, répliqua Wickham ; mais si c'est le roi qui se trouve sur les lieux et s'il fait des promesses, s'il prend des engagemens, il faudra les tenir, tandis que, si c'est le comte d'Artois, on pourra les éluder. »

un gouvernement plus propre qu'aucun autre à rétablir la tranquillité en France et la paix en Europe; 4° cependant, ne voulant pas exiger des Français de vivre sous tel ou tel régime, les puissances seraient toujours disposées à traiter de la paix aussitôt que les Français auraient un gouvernement stable et susceptible d'inspirer confiance et sécurité.

Le comte d'Artois donna son approbation aux trois premiers de ces articles, mais il protesta contre le quatrième : « J'ai fait remarquer, écrivait-il, que cet article est capable de détruire les effets du manifeste en ce qu'il ouvre la porte à toutes les ambitions, à tous les systèmes et que, loin de rassurer les Français, il ne peut que les alarmer, puisqu'au lieu de leur rendre l'espoir de la paix, il jettera parmi eux une nouvelle pomme de discorde, qu'enfin il est dangereux en lui-même pour tous les souverains, puisqu'il consacre le premier de tous les principes révolutionnaires, savoir le droit des peuples à l'insurrection pour changer la forme de leur gouvernement. » Le comte d'Artois affirmait donc que les puissances devaient, dans leur intérêt comme dans celui du roi, exprimer l'intention positive de rétablir la monarchie et le « légitime monarque. » Mais le cabinet anglais, qui, malgré les assurances contraires, ne voulait pas s'engager envers les Bourbons, objectait qu'il n'amènerait jamais l'Autriche à s'associer à un tel langage et il soutenait avec énergie sa formule comme la meilleure. Le comte d'Artois ne parvint pas à en avoir raison (1).

A Vienne, les démarches faites par l'agent du roi, La Fare, évêque de Nancy, auprès du baron de Thugut, n'étaient pas couronnées de plus de succès. Aux premières ouvertures de La Fare touchant la nécessité d'un manifeste, le ministre impérial répondit durement « et même avec humeur. » Il mit en doute l'attachement des Français pour leur roi légitime. Il déclara qu'une proclamation des alliés, loin de produire l'effet qu'en attendait « M. le comte de L'Isle, » fournirait aux républicains l'occasion de lever une armée redoutable. Quant à la reconnaissance du roi, elle ne pouvait résulter que d'une démarche de l'empereur de Russie auprès des cours. Et comme La Fare objectait que l'exemple donné par Paul Ier équivalait à la plus significative des démarches, Thugut répliqua : « Que Louis XVIII demande à l'empereur Paul de le mettre à la tête d'une armée imposante et de se présenter en cet état à la France. Alors, il sera temps de le reconnaître; alors l'empereur François approuvera tout

(1) Il retourna à Édimbourg si découragé qu'au lieu d'envoyer à son frère la relation de son voyage, il se contenta de lui écrire qu'il la lui enverrait prochainement. Le roi se plaignit de ce qu'il appelait des réticences et demanda des explications qu'il reçut peu après.

ce que l'empereur Paul jugera à propos de faire pour le roi. Voilà ma réponse et mes sentimens. » Dans ce langage éclatait une fois de plus la malveillance de l'Autriche pour les Bourbons, cette malveillance dont elle leur avait donné tant de preuves et à laquelle le roi suppliait le tsar d'imposer (1) par des témoignages éclatans de sa protection.

En dépit de ces échecs de sa diplomatie, Louis XVIII ne se décourageait pas. Tout lui était prétexte pour revenir à son idée, pour demander sa reconnaissance par les cours coalisées contre la France et pour plaider la nécessité d'un manifeste signé d'elles. La lettre suivante, adressée à Paul Ier le 24 juin, révèle avec une intéressante précision tout ce qu'il attendait de ce prince et accuse la persistance qu'il mettait à le supplier de se conformer à ses désirs : « Votre Majesté Impériale a sans doute observé, dans l'adresse du prétendu corps législatif aux Français, cette phrase bien remarquable : « Il ne s'agit plus de savoir si vous resterez libres, mais si vous continuerez à être Français. » La crainte semée avec art d'un démembrement de la France a toujours été la principale arme de mes ennemis; elle leur a réussi en 1793; elle a fait leur succès dans les campagnes suivantes, et, j'ose le dire à Votre Majesté Impériale, la pureté, la noblesse bien connue de ses intentions n'empêcheraient pas qu'elle ne leur réussît encore si rien n'était employé pour en détruire l'effet. Mais je ne lui cacherai pas les inquiétudes que j'éprouve. La démarche que M. de Cobenzel fit l'année passée de venir me voir à son passage par Mitau, des témoignages d'amitié que l'empereur des Romains m'avait fait donner par ma nièce pendant les derniers mois de son séjour à Vienne, me faisaient espérer un changement dans les dispositions de cette cour à mon égard, et malgré des discours récens de M. le baron de Thugut, tenus à mon agent lui-même, où il faisait une grande distinction entre la monarchie française et le monarque, je crus les circonstances favorables pour faire de mon côté une démarche plus marquante, et j'ordonnai au comte de Saint-Priest d'écrire à M. de Thugut une

(1) Cette malveillance datait de loin ; on la verra s'accroître dans la suite de ce récit. On a cru qu'elle avait son origine dans le dessein de l'Autriche de faire monter un archiduc sur le trône de France en le mariant à la duchesse d'Angoulême. Ce qui est plus vrai, c'est que Thugut en fut l'instrument passionné. Un doute subsiste sur la question de savoir si cette passion fut désintéressée. Metternich, dans ses *Mémoires*, constate que Thugut fut soupçonné de s'être vendu au Directoire. Il ajoute, il est vrai, que, malgré tout, Thugut était au-dessus de la corruption. Mais il est obligé de reconnaître que personne n'a voulu affirmer que le ministre autrichien servît son pays avec désintéressement, et cela, dit-il, « est regrettable pour son nom et pour l'Autriche. »

lettre qui, par sa franchise et le sentiment qui la dictait, méritait bien quelque attention.

« Ce ministre s'est contenté de faire répondre verbalement quelques phrases peut-être plus satisfaisantes que le langage qu'il avait tenu précédemment, mais trop peu significatives pour suppléer à une réponse par écrit qu'il a déclinée. Votre Majesté impériale conçoit ma position, et elle ne laissera, j'espère, pas échapper l'instant favorable de déjouer les manœuvres de nos ennemis en déclarant que la question n'est pas de savoir si les Français resteront Français, mais s'ils veulent continuer à vivre sous l'oppression de cinq tyrans ou revenir à la monarchie modérée sous laquelle ils ont prospéré depuis quinze cents ans et à l'autorité légitime du chef de la maison de Bourbon, dont le gouvernement paternel les rendait depuis si longtemps heureux; s'ils veulent accepter les secours des souverains généreux qui ne viennent point pour envahir leur territoire dont ils jurent de conserver l'intégrité, mais, les aider à recouvrer leur religion, leurs lois et leur liberté, et qui, prêts à poser les armes le jour où l'ordre sera rétabli en France, sont en même temps résolus à combattre sans relâche des principes et un état de choses incompatible avec le repos de l'Europe, la sûreté et le bonheur de leurs propres sujets.

« Cette déclaration, non moins efficace que les éclatantes victoires du maréchal de Souvarof et de l'archiduc, Votre Majesté impériale l'obtiendrait de la cour de Vienne; elle a sans doute acquis le droit de l'exiger d'elle, et les discours des ministres britanniques, lors des derniers débats du parlement d'Angleterre, donnent lieu de croire que le cabinet de Saint-James ne ferait pas de difficulté d'y adhérer. »

Ainsi, par tous les moyens, sous des formes diverses, Louis XVIII manifestait l'inébranlable conviction que les rigueurs de son exil et l'étendue de ses malheurs n'affaiblirent jamais. Non, l'Europe ne pouvait se passer de lui. Il était la clé de voûte de l'équilibre continental. Sans lui, en dehors de lui, il n'y avait ni paix durable, ni ordre possible. Les puissances avaient autant besoin de lui qu'il avait besoin d'elles. C'est grâce à cette conviction qu'il résistait aux épreuves réitérées, qu'il se gardait contre le découragement et que les événemens qui auraient dû le briser le laissaient debout. Le mauvais vouloir de l'Angleterre et de l'Autriche ne pouvait rien contre elle. Il suivait d'un esprit confiant les succès des armées alliées, avec la certitude que, quelque répugnance qu'on éprouvât à l'associer à ces succès, c'est lui seul qui serait appelé à en profiter, parce que seul il était en état de les féconder. Il se croyait si proche d'un dénoûment heureux, même lorsque de toutes parts il était

averti que les puissances songeaient à mettre un usurpateur sur son trône (1), qu'il s'occupait de nouveau de la déclaration qu'il adresserait à son peuple en entrant en France :

« Deux choses me paraissent nécessaires, écrivait-il au tsar dans la seconde moitié de cette année 1799, si pleine de grands événemens : l'une de rassurer mes sujets contre les projets de vengeance que mes ennemis n'ont pas manqué de m'attribuer, l'autre d'établir un ordre quelconque qui me donne le temps d'examiner ce qu'il sera possible de rétablir de l'ancien régime et même de conserver du nouveau. J'ai pensé que le seul moyen de remplir ce second objet était de laisser provisoirement subsister l'ordre administratif et judiciaire sur le pied où il sera, en supprimant tout ce qui sera contraire à la religion et aux bonnes mœurs et en substituant partout les formes royales aux républicaines.

« Ma déclaration porterait donc : 1° ce provisoire ; 2° le renouvellement de la promesse que j'ai déjà faite d'une amnistie. Sur cet article important, je m'exprime ainsi dans les instructions qui sont dans les mains de mon frère : vous garantirez mes sujets que la publication d'une amnistie générale leur annoncera mon retour et que, parmi les auteurs des crimes qui sont exceptés par une déclaration de 1795, ceux qui mériteront que la France leur pardonne n'auront plus à redouter ma justice ; 3° la promesse aux généraux, officiers et soldats qui embrasseront ma cause de leur conserver leurs grades et emplois et même de leur donner des récompenses proportionnées à leurs services. »

Les nouvelles que le roi recevait de l'intérieur au moment où les alliés menaçaient de toutes parts les frontières de la France n'étaient pas pour ébranler sa confiance dans un dénoûment prochain. Au mois de juillet, on lui rendait compte de l'excellent esprit des troupes casernées dans Paris sur divers points du territoire, de la puissante organisation des forces royalistes. Les hommes sur lesquels on pouvait compter avaient été divisés en trois catégories, comprenant la

(1) Les rumeurs qui circulaient à ce sujet étaient aussi fréquentes que variées. L'Autriche fut accusée d'avoir voulu donner la couronne de France à l'archiduc Charles, la Prusse de préférer à ce dernier le duc de Brunswick. En septembre 1799, un rapport arrivé de Paris à Mitau raconte sérieusement que, dans un conseil tenu au Directoire, auquel assistaient des généraux et des députés, on avait reconnu l'impossibilité de maintenir la république et la nécessité de rétablir la monarchie. Tour à tour avaient été discutées les candidatures du duc d'Orléans, du duc d'York, du duc de Brunswick et d'un infant d'Espagne. Sieyès seul avait défendu le roi légitime, que soutenait Paul Ier. « La Prusse, disait le même rapport, tient pour le duc d'Orléans, qui, en montant sur le trône, épouserait une sœur du monarque prussien. » Il y a lieu de constater que le roi de Prusse n'avait pas de sœur. Pour l'honneur de la maison d'Orléans, nous devons ajouter que les princes de ce nom restaient étrangers à ces intrigues sans consistance, ainsi que le prouvera leur soumission solennelle au roi en février 1800.

première, les individus qui devaient agir dans leur département; la seconde, ceux qui étaient assez jeunes pour être incorporés dans une armée mobile; la troisième, les gens d'élite, audacieux, déterminés, toujours prêts à un coup de main. Trois cents hommes de la dernière catégorie étaient entrés dans Paris. Ils attendaient, pour y provoquer un soulèvement, que la république eût employé ses troupes contre les armées alliées et qu'en Bretagne, en Vendée, en Alsace, en Franche-Comté, dans les provinces méridionales, on fût prêt à les seconder. Partout, des chefs étaient attendus; on les désignait déjà, car les agens royalistes avaient parlé des offres faites au roi par Dumouriez, par Pichegru, par Willot.

Les rapports assuraient encore que la garde du Directoire était à vendre, que les conjurés étaient assurés du concours des mécontens de Suisse, de Belgique et de Hollande. En Franche-Comté, on tenait Besançon par la complicité des chefs qui y commandaient. L'action de Précy s'étendait de Lyon jusque dans la Haute-Auvergne. Le mouvement était imminent en Provence; il favoriserait les efforts des alliés en Italie. Six mille hommes répandus entre Digne, Gap et Sisteron attendaient des ordres. On leur annonçait une escadre anglaise qui devait débarquer à Fréjus ou à Antibes des munitions et de l'argent. Dans le comtat d'Avignon, des soulèvemens analogues se préparaient. Ils avaient pour objectif la citadelle du Pont-Saint-Esprit. « Depuis Schaffhausen jusqu'à Dusseldorf, on a placé à distance des hommes adroits qui instruisent de tout et dont plusieurs se sont déjà ménagé des accès auprès des états-major; on fait circuler dans les armées des pamphlets et des chansons contre les gouvernans. Dans chaque département il existe une association capable de s'emparer de l'autorité au moment où de grands coups frappés aux frontières assureront les moyens d'opérer une crise décisive à Paris. »

Pour une petite part de réalité, il y avait dans ce rapport une grande part d'exagération. Inconsciemment ou à dessein, leurs auteurs dénaturaient la vérité. De quelques faits isolés ils tiraient des considérations générales; par des accidens, ils jugeaient l'ensemble. Parlant des insurrections partielles du Languedoc et de Provence, ils montraient le Midi en armes. L'existence de quelques bandes de déserteurs, brigands de grands chemins et chauffeurs, était interprétée comme une preuve du refus de l'armée « de servir un gouvernement régicide et oppresseur. » A la faveur de plans qui n'existaient que sur le papier, ils prédisaient la chute de la république, le succès final du parti du roi (1).

(1) Tous n'étaient pas aussi confians dans les dispositions des Français. En février 1798, le duc d'Havré, qui était à Madrid, bien placé, par conséquent, pour juger de

Comment, à la distance où il se trouvait des événemens, Louis XVIII aurait-il discerné ce que contenaient d'inexact ou d'exagéré les récits qui lui arrivaient de ses agens? Ces récits ne concordaient-ils pas avec d'autres faits dont il ne pouvait mettre en doute la réalité? N'était-il pas vrai que le gouvernement du Directoire tombait en pourriture, et que le prétendant avait trouvé un membre de ce gouvernement disposé à se vendre à lui? N'était-il pas vrai que trois généraux, après avoir abandonné le service de la république, travaillaient pour sa cause? N'était-il pas vrai que presque partout les armées républicaines reculaient devant les armées des puissances coalisées, que la Hollande et la Suisse s'étaient insurgées, qu'en Italie les soldats de la France résistaient vainement à Souvarof et à Mélas, chaque jour rapprochés des frontières? Lorsque tant de faits semblaient annoncer un profond changement dans les affaires de l'Europe, pourquoi Louis XVIII n'aurait-il pas ajouté foi aux affirmations de ses agens? Elles répondaient à ses indomptables espérances, elles apportaient un appui à sa foi dans une meilleure destinée; il les acceptait comme l'expression rigoureuse de la vérité.

De nouveaux événemens allaient brusquement le ramener à une plus sérieuse interprétation des choses, emporter ses illusions comme une tourmente emporte un édifice fragile. Le 26 septembre, à Zurich, le général Masséna mettait en déroute l'armée russe. En douze jours, qui ne furent qu'un combat, il la réduisait à l'impuissance, changeait ainsi la face de la guerre. Le 9 octobre suivant, Bonaparte, rappelé d'Égypte par les avis secrets du Directoire, débarquait à Fréjus. Le 16 octobre, il était à Paris, et le 8 novembre, — 18 brumaire, — il arrachait le pouvoir aux mains débiles qui le détenaient.

Avant d'exposer quelle influence ces graves événemens exercèrent sur la cause royale, il nous faut revenir à Dumouriez, à Willot et à Pichegru dans l'inaction où nous les avons laissés et raconter par quels efforts ils tentaient d'en sortir.

ERNEST DAUDET.

l'état des esprits dans le Midi, écrivait avec plus de perspicacité qu'il n'en révélait d'ordinaire : « Quoiqu'on ne puisse douter ici des progrès de l'opinion en France, ni de l'étendue des moyens d'influence de Votre Majesté, on y regarde le royalisme accablé sous le régime de la Terreur et sans aucune énergie. On s'y méfie des agens de Votre Majesté, qu'on juge n'être exempts ni de jactance, ni d'indiscrétion, ni de précipitation, ni d'imprudence, qui ont contribué au triomphe de nos ennemis, à des insurrections prématurées, partielles, mal combinées, plus mal exécutées et confiées à des personnes jouissant de peu de crédit, qui, ayant compromis en pure perte, compromettraient également ceux qui les seconderaient. »

LES

HYPOTHÈSES SUR L'IMMORTALITÉ

DANS LA PHILOSOPHIE DE L'ÉVOLUTION

L'idée décourageante par excellence, dans la théorie de l'évolution aujourd'hui en faveur, c'est celle de dissolution, qui y semble d'abord invinciblement liée. Depuis Héraclite jusqu'à M. Spencer, les philosophes n'ont jamais séparé ces deux idées. Toute évolution ne doit-elle pas aboutir, par un rythme nécessaire, à la dissolution finale et à la mort? L'expérience que nous avons des individus et des mondes paraît en effet, jusqu'à présent, répondre par l'affirmative. Nous ne connaissons que des mondes qui ont fait ou feront naufrage. Quand le cadavre d'un marin a été jeté à la mer, les compagnons qui l'ont aimé relèvent le point exact de latitude et de longitude où son corps a disparu dans l'océan : deux chiffres sur un feuillet de papier sont le seul vestige qui subsiste alors d'une vie humaine. On peut croire qu'un sort analogue est réservé au globe terrestre et à l'humanité entière : ils doivent un jour sombrer dans l'espace et se dissoudre sous les ondes mouvantes de l'éther ; à ce moment, si de quelque astre voisin et ami on nous a observés, on marquera le point de l'abîme céleste où notre globe a disparu, on relèvera l'ouverture de l'angle que formaient pour des yeux étrangers les rayons partis de notre terre, et cette mesure de

l'angle de deux rayons éteints sera l'unique trace laissée par tous les efforts humains dans le monde de la pensée. La théorie de l'évolution paraît aboutir à la dissolution des individus plus sûrement encore qu'à celles des mondes et des espèces vivantes. La forme individuelle et la forme spécifique ne semblent pas avoir plus de fixité l'une que l'autre. « Le dernier ennemi qui sera vaincu, c'est la mort. » Peut-être aussi la mort est-elle le dernier secret qui sera pénétré par la pensée humaine. La philosophie, comme la religion, est en majeure partie une « méditation de la mort ». Quand Platon arrivait devant ce problème de la destinée, il ne craignait pas de se lancer en plein dans les hypothèses philosophiques et même dans les mythes poétiques. Nous voudrions examiner quelles sont aujourd'hui les suppositions ou, si l'on veut, les rêves qu'on peut faire encore sur la destinée à venir en s'inspirant de la philosophie dominante à notre époque, celle de l'évolution. Dans la conception actuelle de la nature, Platon trouverait-il encore quelque refuge pour ces « belles espérances » dont il faut, dit-il, « s'enchanter soi-même? » En Allemagne et surtout en Angleterre, on se plaît à chercher ce qui peut subsister des croyances religieuses dans les hypothèses scientifiques et philosophiques, fût-ce sous la forme la plus problématique et la plus incertaine (1). Nous voudrions faire ici, à propos de l'immortalité, un travail analogue, aussi conjectural que peut l'être toute perspective sur le mystère des destinées. Est-il besoin de dire que nous ne prétendons nullement « démontrer » ni l'existence ni même la probabilité *scientifique* d'une vie supérieure? Notre dessein est plus modeste : c'est déjà beaucoup de faire voir que l'impossibilité d'une telle vie n'est pas prouvée et que, devant la science moderne, l'immortalité demeure toujours un problème : si ce problème n'a pas reçu de solution positive, il n'a pas reçu davantage, comme on le prétend parfois, une solution négative. En même temps, nous rechercherons quelles hypothèses hardies il faudrait faire aujourd'hui pour traduire et transposer en un langage philosophique les symboles sacrés des religions sur la « destinée des âmes. »

I.

Commençons par ce qui est le plus voisin de l'expérience positive et cherchons dans ce domaine ce dont la doctrine évolution-

(1) Voir les travaux de Lotze, de Fiske (*the Destiny of man*), de Tait et Balfour Stewart (*le Monde invisible*), de Shadworth Hodgson (*Philosophy of reflection*), etc.

niste permet au sentiment religieux d'espérer l'immortalité. Il y a, pour ainsi dire, dans la sphère de la conscience, des cercles concentriques qui vont se rapprochant de plus en plus du centre insondable : la personne. Passons en revue ces diverses manifestations de la personnalité pour voir si elles offriront quelque chose d'impérissable.

La sphère du moi la plus extérieure en quelque sorte et la plus observable, ce sont nos *œuvres* et nos *actions*. Quand il ne s'agit que d'œuvres toutes matérielles, comme une maison qu'on a construite, un tableau qu'on a peint, une statue qu'on a sculptée, on peut trouver qu'il y a trop de distance et une séparation trop grande entre l'ouvrier et l'œuvre. « Être immortel dans ses œuvres » ressemble trop alors à une sorte d'illusion d'optique. Mais, s'il s'agit d'œuvres intellectuelles et surtout morales, il y a déjà un rapprochement entre l'effet et la cause d'où il est sorti. On comprend alors ce que peut renfermer de vrai cette doctrine de haute impersonnalité et d'entier désintéressement selon laquelle on *vit* là où on *agit*. Il y a ici mieux qu'une œuvre matérielle, il y a une action d'ordre intellectuel et moral. L'homme de bien est précisément celui qui veut avant tout vivre et revivre dans ses bonnes actions ; le penseur, dans les pensées qu'il a léguées au patrimoine humain et qui continuent la sienne. Cette doctrine se retrouve au fond de presque toutes les grandes religions, et c'est celle qui peut le mieux subsister même dans la conception purement scientifique de l'évolution universelle. Selon les bouddhistes modernes de l'Inde, nos actions sont « l'âme de notre vie ; » c'est cette âme qui reste après l'existence d'un jour, et la transmigration des âmes n'est que la transformation constante du bien dans le mieux, du mal dans un mal plus hideux : l'immortalité de notre âme est l'immortalité de notre action même, se mouvant à jamais dans le monde et le mouvant à son tour selon sa propre force ou, ce qui revient au même, selon sa propre valeur.

Suivons l'action dans ses effets, dans les mouvemens où elle se prolonge, dans les traces qui sont comme les résidus de ces mouvemens. Notre action va plus loin que notre savoir et étend à l'infini ses conséquences. Même au point de vue de l'évolution purement physique et physiologique, le bien pensé n'est pas perdu, le bien tenté n'est pas perdu, puisque la pensée, le désir même façonne les organes. L'idée même de ce qui est aujourd'hui une chimère implique un mouvement réel de notre cerveau ; elle est encore une « idée-force, » qui contient son élément de vérité et d'influence. Nous héritons non-seulement de ce que nos pères ont fait, mais de ce qu'ils n'ont pu faire, de leur œuvre inachevé, de leur effort en

apparence inutile. Nous frémissons encore des dévoûmens et des sacrifices de nos ancêtres, des courages dépensés même en vain, comme nous sentons, au printemps, passer sur nos cœurs le souffle des printemps antédiluviens et les amours de l'âge tertiaire.

Puisque l'essor des générations présentes a été rendu possible par une série de chutes et d'avortemens passés, ce passé même, ce passé ébauché et embryonnaire, devient la garantie de notre avenir. Il est, dans le domaine moral comme dans le domaine physiologique, des fécondations encore mal expliquées. Parfois, longtemps après la mort de celui qui l'a aimée le premier, une femme met au monde un enfant qui ressemble à celui-là : c'est ainsi que l'humanité pourra enfanter l'avenir sur un type entrevu et chéri dans le passé, même quand le passé semblait enseveli pour toujours, si dans ce type il y avait quelque obscur élément de vérité et, par conséquent, de force impérissable. Ce qui a vraiment vécu une fois revivra donc; ce qui semble mourir ne fait que se préparer à renaître. La loi scientifique de l'atavisme devient ainsi un gage de « résurrection. » Concevoir et vouloir le mieux, tenter la belle entreprise de l'idéal, c'est y convier, c'est y entraîner toutes les générations qui viendront après nous. Nos plus hautes aspirations, qui semblent précisément les plus vaines, sont comme des ondes qui, ayant pu venir jusqu'à nous, iront plus loin que nous et peut-être, en se réunissant, en s'amplifiant, ébranleront le monde. Je suis bien sûr que ce que j'ai de meilleur en moi me survivra. Non, pas un de mes rêves, peut-être, ne sera perdu : d'autres les reprendront, les rêveront après moi, jusqu'à ce qu'ils s'achèvent un jour. C'est à force de vagues mourantes que la mer réussit à façonner sa grève, à dessiner le lit immense où elle se meut.

En définitive, vie et mort sont, pour la philosophie de l'évolution, des idées relatives et corrélatives; la vie en un sens est une mort, et la mort est le triomphe de la vie même sur une de ses formes particulières. On ne pouvait voir et saisir le Protée de la fable sous une forme arrêtée que pendant le sommeil, image de la mort : ainsi en est-il de la nature; toute forme n'est pour elle qu'un sommeil, une mort passagère, un arrêt dans l'écoulement éternel et l'insaisissable fluidité de la vie. Le *devenir* est essentiellement informe, la *vie* est informe. Toute forme, tout individu, toute espèce ne marque donc qu'un engourdissement transitoire de la vie : nous ne comprenons et nous ne saisissons la nature que sous l'image de la mort. Et ce que nous appelons la mort, — la mienne ou la vôtre, — est encore un mouvement latent de la vie universelle, semblable à ces vibrations qui agitent le germe pendant des mois d'apparente inertie

et préparent son évolution. La nature ne connaît pas d'autre loi qu'une germination éternelle. La mort, après tout, qu'est-ce autre chose, dans l'ensemble de l'univers, qu'un degré moindre de la température vitale, un refroidissement plus ou moins passager? Elle ne peut être assez puissante pour flétrir à jamais le rajeunissement perpétuel de la vie, pour empêcher la propagation et la floraison à l'infini de la pensée et du désir.

II.

— Oui, je survivrai dans le tout et je survivrai dans mes œuvres; mais cette immortalité scientifique de l'action et de la vie est-elle suffisante pour le sentiment religieux? Comme individu, qu'est-ce que la science, qu'est-ce que la philosophie de l'évolution peuvent me promettre ou du moins me laisser espérer? De l'immortalité en quelque sorte extérieure et impersonnelle pouvons-nous passer à l'immortalité intérieure et individuelle?

Assurément, ce n'est point à la *science* proprement dite que l'individualité peut demander des preuves de sa durée. La génération, aux yeux du savant, est comme une première négation de l'immortalité individuelle; l'instinct social, qui ouvre notre cœur à des milliers d'autres êtres et le partage à l'infini, en est une seconde négation; l'instinct scientifique lui-même et l'instinct métaphysique, qui fait que nous nous intéressons au monde entier, à ses lois et à ses destinées, diminue encore, pour ainsi dire, notre raison d'être comme individus bornés. Notre pensée brise le moi où elle est enfermée, notre poitrine est trop étroite pour notre cœur. Oh! comme on apprend rapidement, dans le travail de la pensée ou de l'art, à se compter pour peu soi-même! Cette défiance de soi ne diminue en rien l'enthousiasme ni l'ardeur; elle y mêle seulement une sorte de virile tristesse, quelque chose de ce qu'éprouve le soldat qui se dit : « Je suis une simple unité dans la bataille, moins que cela, un cent-millième; si je disparaissais, le résultat de la lutte ne serait sans doute pas changé; pourtant je resterai et je lutterai. »

Toute individualité, au point de vue scientifique, est une sorte de patrie provisoire pour nous. Toute patrie, d'autre part, est une sorte de grand individu ayant sa conscience propre faite d'idées et de sentimens qu'on ne retrouve pas ailleurs. Aussi peut-on aimer sa patrie d'un amour plus grand et plus puissant qu'on n'aime tel ou tel individu. Cet amour ne nous empêche pas de comprendre

que notre patrie ne sera pas immortelle comme nation, qu'elle aura sa période d'accroissement et de dissolution, que les obstacles qui séparent les peuples sont faits pour tomber ici et pour se relever là, que les nations sans cesse se défont, se refont et se mêlent. Pourquoi, lorsque nous aimons notre être individuel, ne consentons-nous pas à faire le même raisonnement et voudrions-nous le murer à jamais dans son individualité? Quand une patrie meurt, pourquoi un homme ne pourrait-il pas mourir? Si c'est parfois deviner l'avenir que de s'écrier en tombant dans la bataille : *Finis patriæ!* n'est-ce pas le deviner aussi sûrement que de s'écrier, en face de sa propre dissolution : *Finis individui!* Kosciuszko se serait-il reconnu à lui-même le droit de vivre lorsqu'il sentait se disperser toutes ces idées et ces croyances communes qui avaient fait la Pologne dans l'histoire, se déchirer cette patrie dont l'idée l'avait toute sa vie soutenu et avait fait le plus profond de sa vie même?

Une jeune fille de ma famille, se sentant mourir et déjà rendue muette par la mort, demanda par gestes un morceau de papier sur lequel elle commença à écrire, de sa main refroidie : « Je ne veux pas... » Brusquement la mort survint, brisant cette volonté qui cherchait à s'affirmer contre elle, avant même qu'elle eût pu trouver une formule : l'être pensant et l'expression même de sa pensée semblèrent anéantis du même coup; la protestation de l'enfant, inachevée comme sa vie même, se perdit comme elle. C'est qu'on ne peut pas vouloir contre la mort, c'est qu'il est inutile de se raidir dans la grande chute finale. La seule supériorité de l'homme dans la mort consiste, au contraire, à la comprendre et à pouvoir même l'accepter en ce qu'elle a de rationnel : le roseau pensant de Pascal non-seulement peut, comme tout roseau, être contraint à plier, mais il peut volontairement s'incliner lui-même, respecter la loi qui le tue. Après la conscience de son pouvoir, un des plus hauts privilèges de l'homme, c'est de prendre conscience de son impuissance, au moins comme individu. De la disproportion même entre l'infini qui nous tue et ce rien que nous sommes, naît le sentiment d'une certaine grandeur en nous : nous aimons mieux être fracassés par une montagne que par un caillou; à la guerre, nous aimons mieux succomber dans une lutte contre mille que contre un; l'intelligence, en nous montrant pour ainsi dire l'immensité de notre impuissance, nous ôte le regret de notre défaite.

Vouloir éterniser l'individu, plus ou moins physique jusque dans son moral, c'est, aux yeux du savant, un dernier reste d'égoïsme. Le savant accepte la perspective même de la mort individuelle par une sorte de dévoûment intellectuel analogue à celui qui nous fait accepter la mort pour la patrie. Nous sommes *indivi-*

duellement trop peu, selon la science, pour vivre toujours individuellement.

Devons-nous donc consentir, de gaîté de cœur, au sacrifice définitif du *moi*, mourir sans révolte pour la vie universelle? — Tant qu'il s'agit de soi, on peut encore marcher légèrement au sacrifice. Mais la mort pour les autres, l'anéantissement pour ceux qu'on aime, voilà ce qui est inacceptable aux yeux de l'homme, être pensant et aimant par essence. Le stoïcisme scientifique ou philosophique a beau répondre, avec Épictète, qu'il est « naturel » qu'un vase, étant fragile, se brise, et qu'un homme, étant mortel, meure. — Oui, mais reste à savoir si ce qui est *naturel* et *scientifique* doit suffire, comme le prétendaient les stoïciens, à contenter ma raison, mon amour. De fait, en aimant véritablement une autre personne, ce n'est pas la chose fragile que je cherche à aimer, ce n'est pas seulement le « vase d'argile; » mais, dégageant l'intelligence et le cœur de cette argile dont Épictète ne veut point les séparer, je m'attache à eux comme s'ils étaient impérissables : je corrige, je transfigure la nature même; je dépasse par ma pensée la brutalité de ses lois, et c'est peut-être là l'essence même de l'amour d'autrui. Et si ensuite les lois de la nature, après avoir paru un moment suspendues et vaincues par la force de mon amour désintéressé, le brisent violemment, quoi d'étonnant à ce qu'il s'affirme encore contre elles et à ce que je sois « dans le trouble? » Ce n'est pas seulement de la peine que j'éprouve alors, c'est de l'indignation, c'est le sentiment d'une sorte d'injustice de la nature. La sérénité des stoïques n'a vu, dans toute douleur, qu'une affection passive de la sensibilité; mais la douleur morale, c'est aussi la volonté luttant contre la nature et, comme ils le disaient eux-mêmes, travaillant, « peinant » pour la redresser. C'est même à ce titre que la douleur est bonne; son rôle, ici-bas, est d'opposer sans cesse notre idéal moral et social à notre nature physique, et de forcer, par ce contraste, notre nature elle-même à se perfectionner. La douleur est le principe de toute évolution de la vie, et s'il existe quelque moyen de vaincre la mort, c'est sans doute à force de douleur que nous pourrons y parvenir. Nous avons donc raison de nous révolter contre la nature qui tue, si elle tue ce qu'il y a de meilleur moralement en nous et en autrui.

L'amour vrai ne devrait jamais s'exprimer dans la langue du temps. Nous disons : « J'aimais mon père de son vivant; j'ai beaucoup aimé ma mère ou ma sœur. » Pourquoi ce langage, cette affection mise au passé? Pourquoi ne pas dire toujours : « J'aime mon père, j'aime ma mère? » L'amour ne veut-il pas et ne doit-il pas être un éternel présent? . . . . . .

Comment dire à une mère qu'il n'y a rien de vraiment et définitivement *vivant*, de *personnel*, d'*unique*, dans les grands yeux sourians et pourtant réfléchis de l'enfant qu'elle tient sur ses genoux ; que ce petit être, qu'elle rêve bon, grand, en qui elle pressent tout un monde, est un simple accident de l'espèce? Non, son enfant n'est pas semblable à ceux qui ont vécu, ni à ceux qui vivront ; nul aura-t-il jamais ce même regard? Tous les sourires qui passent successivement sur le visage des générations ne seront jamais un certain sourire qui illumine là, près de moi, le visage aimé. La nature entière n'a pas d'équivalent pour l'individu, qu'elle peut écraser, non remplacer. Ce n'est donc pas sans raison que l'amour ne peut consentir à cette substitution des vivans les uns aux autres, qui constitue le mouvement même de la vie; il ne peut accepter le tourbillonnement éternel de la poussière de l'être : il voudrait fixer la vie, arrêter le monde en sa marche. Et le monde ne s'arrête pas : l'avenir appelle sans cesse les générations, et cette puissante force d'attraction est aussi une force de dissolution. La nature n'engendre qu'avec ce qu'elle tue, et elle ne fait la joie des amours nouveaux qu'avec la douleur des amours brisés.

Cette protestation de l'amour contre la mort, contre la dissolution de l'individu, s'étend même aux êtres inférieurs à l'homme. Un chien, semble-t-il, n'a qu'une valeur vénale, et cependant, pourrai-je jamais racheter celui qui est mort les yeux dans mes yeux, me léchant une dernière fois la main? Celui-là aussi m'aimait de toutes les forces de son pauvre être inférieur, et il eût voulu me retenir en s'en allant, et moi j'eusse voulu le retenir aussi, ne pas le sentir se fondre sous ma main. Tout être qui aime n'acquiert-il pas un titre à l'immortalité? Oui, l'idéal de l'affection serait d'immortaliser tous les êtres, et même elle ne s'arrêterait pas là : le poète, qui sent tout ce qu'il y a d'individuel même dans une fleur, même dans le rayon de lumière qui la colore, même dans la goutte d'eau qui la désaltère, voudrait immortaliser la nature entière; il voudrait l'éternité pour une goutte d'eau diaprée, pour l'arc-en-ciel d'une bulle de savon. Est-ce que deux bulles seront jamais les mêmes dans la nature? Et tandis que le poète voudrait ainsi tout retenir, tout conserver, ne souffler sur aucun de ses rêves, enchaîner l'océan de la vie, le savant répond qu'il faut laisser couler le flot éternel, monter la grande marée grossie de nos larmes et de notre sang, laisser la liberté à l'être et au monde. Il est, dit le savant, quelque chose de plus sacré que l'amour individuel, c'est le flux, le reflux et le progrès de la vie.

Ainsi, dans la question de l'immortalité individuelle, deux grandes forces tirent en sens contraires la pensée humaine : la science,

au nom de l'évolution naturelle, est portée à sacrifier partout l'individu ; l'amour, au nom d'une évolution supérieure, morale et sociale, voudrait le conserver tout entier. C'est l'une des plus inquiétantes antinomies qui se posent devant l'esprit du philosophe.

Doit-on accorder entièrement gain de cause à la science, ou bien faut-il croire qu'il y a quelque chose de véridique dans l'instinct social qui fait le fond de toute affection, comme il y a un pressentiment, une anticipation de vérité dans tous les autres grands instincts naturels? L'instinct social a ici d'autant plus de valeur aux yeux du philosophe, qu'on tend aujourd'hui à considérer l'individu même comme une société, l'association comme une loi universelle de la nature, dont les sociétés humaines ne sont qu'un cas particulier. L'amour, qui est le plus haut degré de la force de cohésion dans l'univers, a peut-être raison de vouloir retenir quelque chose de l'association entre les individus. Son seul tort est d'exagérer ses prétentions ou de mal placer ses espérances. Après tout, il ne faut pas être trop exigeant ni demander trop à la nature. Un vrai philosophe doit savoir faire, même pour ceux qu'il aime, la part du feu de la vie. La mort est l'épreuve de la flamme, qui ne purifie qu'en consumant.

La science qui semble si opposée à la conservation de l'individu, c'est surtout la *mathématique*, qui ne voit dans le monde que des chiffres toujours variables et transformables l'un dans l'autre, et qui joue trop avec des abstractions. Au contraire, la plus concrète peut-être des sciences, la *sociologie*, voit partout des « groupemens » de réalités : elle ne peut donc faire aussi bon marché ni des rapports d'association, ni des termes eux-mêmes entre lesquels ils existent. Cherchons si, à ce point de vue supérieur d'une science plus complète et plus concrète, la conscience, principe de la personnalité vraie, exclut nécessairement et exclura toujours cette possibilité de durée indéfinie que toutes les grandes religions attribuent à l'*esprit*.

III.

L'ancienne métaphysique s'est trop préoccupée des questions de substance, se demandant si « l'âme » est faite d'une « substance » simple ou d'une substance composée. C'était se demander si l'esprit est fait d'une sorte de matière indivisible ou divisible ; c'était prendre pour base la représentation imaginative et, en quelque sorte, étendue des opérations mentales. C'est sur cette ontologie des

substances simples qu'on fondait la « démonstration » de l'immortalité. La philosophie évolutionniste tend aujourd'hui à considérer en toutes choses non la substance, mais les *actions*, qui, physiquement, se traduisent en *mouvemens*. La conscience est une certaine action, accompagnée d'un certain ensemble de mouvemens ; existât-elle en une substance, ce n'est pas la durée de cette substance qui nous intéresserait, mais celle de son action même, puisque c'est cette action qui constituerait vraiment la conscience, *l'esprit*.

Wundt est un de ceux qui ont le mieux montré, après Aristote, Hume, Berkeley, Kant et Schelling, ce qu'il y a d'illusoire à chercher sous la conscience une substance simple. C'est seulement l'expérience interne, dit-il, c'est seulement la conscience même qui est pour nous « immédiatement *certaine*.» Or, ceci implique, ajoute-t-il, « que toutes ces substances auxquelles le spiritualisme attache et lie l'expérience interne ou externe sont ce qu'il y a de plus *incertain*, car elles ne nous sont données dans aucune expérience. Ce sont des fictions volontaires à l'aide desquelles on essaie d'expliquer la *connexion* des expériences. » La vraie explication de cette connexion doit être cherchée ailleurs, dans une *continuité de fonction*, non dans une simplicité de substance. « Les effets consécutifs des états antérieurs se combinent avec ceux qui arrivent nouvellement : de cette manière peut prendre naissance une continuité aussi bien des états internes que des mouvemens externes, continuité qui est la condition d'une conscience. » La liaison des états mentaux successifs manque dans les corps, quoiqu'ils doivent déjà envelopper le germe de l'action et de la sensation. Pour cette raison, Leibniz n'avait pas tort de dire que les corps sont des « esprits momentanés, » où tout est oublié immédiatement, où rien ne déborde du présent dans le passé et dans l'avenir ; la vie consciente, au contraire, réalise à travers des élémens qui changent une continuité de fonctions mentales, une habitude, une mémoire, une durée. Cette continuité n'est pas un résultat de la simplicité, mais, au contraire, de la complexité supérieure qui appartient aux fonctions mentales. « Par son côté physique, dit Wundt, comme par son côté mental, le corps vivant est une unité ; cette unité n'est pas fondée sur la simplicité, mais, au contraire, sur la composition très complexe. La conscience, avec ses états multiples et cependant unis étroitement, est pour notre conception interne une unité analogue à celle qu'est l'organisme corporel pour notre conception externe. La corrélation absolue entre le physique et le mental suggère l'hypothèse suivante : *Ce que nous appelons l'âme est l'être interne de la même unité que nous envisageons, extérieurement,*

comme étant le corps qui lui appartient. Cette manière de concevoir le problème de la corrélation entre le physique et le mental pousse inévitablement à supposer que l'être intellectuel est la réalité des choses, et que la propriété la plus essentielle de l'être est le développement, l'évolution. La conscience humaine est, pour nous, le sommet de cette évolution : elle constitue le point nodal dans le cours de la nature, où le monde se rappelle à soi-même. Ce n'est pas comme être simple, mais comme le produit évolué d'innombrables élémens, que l'âme humaine est, selon l'expression de Leibniz, un *miroir du monde.* »

A ce point de vue moderne qui, comme on le voit, est un développement du point de vue d'Aristote (1), la question de l'immortalité revient à savoir jusqu'où peut s'étendre la continuité des fonctions mentales de « l'être intellectuel » ou spirituel, qui est « l'unité interne d'une multiplicité complexe se saisissant elle-même. »

Remarquons d'abord que, dans l'ordre même des choses matérielles, nous avons des exemples de composés indissolubles. Les prétendus atomes simples sont des composés de ce genre. L'atome d'hydrogène est probablement déjà un tout d'une complexité extrême, un monde formé de mondes en gravitation. L'idée même d'un atome vraiment indivisible est philosophiquement enfantine. W. Thomson et Helmholtz ont montré que nos atomes sont des tourbillons, et ils ont réalisé expérimentalement des tourbillons analogues formés de fumée (par exemple, la fumée de chlorhydrate d'ammoniaque). Chaque « anneau-tourbillon » est toujours composé des mêmes particules ; on ne peut en séparer une seule des autres : il a ainsi une individualité fixe. Qu'on essaie de couper les anneaux-tourbillons, ils fuiront devant la lame ou s'infléchiront autour d'elle, sans se laisser entamer : ils sont insécables. Ils peuvent se contracter, se dilater, se pénétrer en partie l'un l'autre, se déformer, mais jamais se dissoudre. Et de là certains savans ont conclu : « Nous avons donc une preuve matérielle de l'existence des atomes. » Oui, à condition d'entendre par atome quelque chose d'aussi peu simple, d'aussi peu primordial, d'aussi énorme relativement qu'une nébuleuse. Les atomes sont « insécables » comme une nébuleuse est insécable pour un couteau, et l'atome d'hydrogène a à peu près la même « simplicité » que notre système solaire.

Maintenant, n'y a-t-il d'indissoluble dans le monde que les prétendus atomes, ces « individus » physiques, et ne peut-on supposer dans le domaine mental des individus plus dignes de ce nom, qui en leur complexité même trouveraient des raisons de durée ?

(1) Voir M. Ravaisson, la *Métaphysique d'Aristote*, tome II, et *Rapport sur la Philosophie en France.*

Selon les doctrines aujourd'hui dominantes dans la physiologie et la psychologie expérimentale, la conscience individuelle serait un composé où se fondent des consciences associées, celles des cellules formant l'organisme (1). L'individu enveloppant ainsi une société, le problème de la mort revient à se demander s'il peut exister une association d'ordre mental tout à la fois assez solide pour durer toujours, et assez subtile, assez flexible pour s'adapter au milieu toujours changeant de l'évolution universelle.

Ce problème, remarquons-le d'abord, est précisément celui que cherchent à résoudre les sociétés humaines. Au premier degré de l'évolution sociale, la solidité et la flexibilité d'adaptation ont été rarement unies ; l'immuable Égypte, par exemple, n'a pas été très progressive. Au second degré, à mesure que la science avance et que, dans l'ordre pratique, la liberté grandit, la civilisation se montre tout ensemble plus solide et plus indéfiniment flexible. Un jour, quand la civilisation scientifique sera une fois maîtresse du globe, elle aura à son service une force plus sûre que les masses les plus compactes et en apparence les plus résistantes ; elle sera plus inébranlable que les pyramides mêmes de Cheops. En même temps, cette civilisation scientifique se montrera de plus en plus flexible, progressive, plus capable d'appropriation à tous les milieux : ce sera la synthèse finale de la complexité et de la stabilité. Le caractère même de la pensée est d'être une faculté d'adaptation croissante : plus l'être s'intellectualise, plus il augmente sa puissance d'appropriation. L'œil, plus intellectuel que le tact, fournit aussi un pouvoir d'adaptation à des milieux plus larges, plus profonds, plus divers. La pensée, allant encore plus loin que l'œil, se met en harmonie avec l'univers même, avec les soleils et les étoiles de l'immensité comme avec les atomes de la goutte d'eau. Si la mémoire est un chef-d'œuvre de fixation intellectuelle, le raisonnement est un chef-d'œuvre de flexibilité, de mobilité et de progrès. Donc, qu'il s'agisse des individus ou des peuples, les plus intellectuels sont aussi ceux qui ont à la fois le plus de stabilité et le plus de malléabilité. Le problème social est de trouver la conciliation de

(1) « L'association ou le groupement est la loi générale de toute *existence*, organique ou inorganique. La société proprement dite n'est qu'un cas particulier, le plus complexe et le plus élevé de cette loi universelle... Une *conscience* est plutôt un *nous* qu'un moi... Dans ses rapports avec d'autres consciences, elle peut, sortant de ses limites idéales, s'unir avec elles et former ainsi une conscience plus compréhensive, plus une et plus durable, de qui elle reçoit et à qui elle communique la pensée, comme un astre emprunte et communique le mouvement au système auquel il appartient. » (M. Espinas, *des Sociétés animales*, 128. — Voir aussi M. Alfred Fouillée, *la Science sociale contemporaine*, livre II.)

ces deux choses ; le problème de l'immortalité est au fond identique à ce problème social. Seulement, il porte sur la conscience individuelle conçue comme une sorte de conscience collective. A ce point de vue, il est probable que, plus la conscience personnelle est parfaite, plus elle réalise à la fois une harmonie durable et en même temps une puissance de métamorphose indéfinie. Par conséquent, en admettant même ce que disaient les pythagoriciens, que la conscience est un nombre, une harmonie, un accord de voix, on peut encore se demander si certains accords ne deviendront pas assez parfaits pour retentir toujours, sans cesser pour cela de pouvoir toujours entrer comme élémens dans des harmonies plus complexes et plus riches. Il existerait, dans l'ordre mental, des sons de lyre vibrant à l'infini sans perdre leur tonalité fondamentale sous la multiplicité de leurs variations. Il doit y avoir une évolution dans l'organisation des consciences, comme il y en a une dans l'organisation des molécules et des cellules vivantes, et, là aussi, ce sont les combinaisons les plus vivaces, les plus durables et les plus flexibles tout ensemble, qui doivent l'emporter à la fin dans la lutte pour la vie.

La conscience est un ensemble d'associations d'idées et conséquemment d'habitudes, groupées autour d'un centre ; or nous savons que l'habitude peut avoir une durée indéfinie. Pour la philosophie contemporaine, les propriétés mêmes des élémens matériels sont déjà des habitudes, des associations indissolubles. Une espèce végétale ou animale est aussi une habitude, un type de groupement et de forme organique qui subsiste à travers les siècles. Il n'est pas prouvé que les habitudes d'ordre mental ne puissent, par le progrès de l'évolution, arriver à une fixité et à une durée dont nous ne connaissons aujourd'hui aucun exemple. Il n'est pas prouvé que l'instabilité soit le caractère définitif et perpétuel des fonctions les plus élevées de la conscience. L'espérance philosophique de l'immortalité est fondée sur la croyance opposée, selon laquelle, au dernier stade de l'évolution, la lutte pour la vie deviendrait une lutte pour l'immortalité. La nature en viendrait alors, non à force de simplicité, mais à force de complexité savante, à réaliser une sorte d'immortalité progressive, produit dernier de la sélection. Les symboles religieux ne seraient que l'anticipation de cette période finale.

Considérons maintenant les consciences dans leur rapport mutuel. La psychologie contemporaine tend à admettre que des consciences différentes ou, si l'on préfère, des agrégats différens d'états de conscience peuvent s'unir et même se pénétrer ; c'est quelque chose d'analogue à ce que les théologiens ont appelé la pénétration des

âmes. Dès lors, il est permis de se demander si les consciences, en se pénétrant, ne pourront un jour se continuer l'une dans l'autre, se communiquer une durée nouvelle, au lieu de rester, selon le mot de Leibniz, plus ou moins « momentanées. »

Dans les intuitions mystiques des religions on entrevoit parfois le pressentiment de vérités supérieures : saint Paul nous dit que les cieux et la terre passeront, que les prophéties passeront, que les langues passeront, qu'une seule chose ne passera point, la charité, l'amour. Pour interpréter philosophiquement cette haute doctrine religieuse, il faut admettre que le lien de l'amour naturel, qui est le moins *simple* et le moins primitif de tous, sera cependant un jour le plus durable, le plus capable aussi de s'étendre et d'embrasser progressivement un nombre d'êtres toujours plus voisin de la totalité, de la « cité céleste. » C'est par ce que chacun aurait de meilleur, de plus désintéressé, de plus impersonnel et de plus aimant qu'il arriverait à pénétrer de son action la conscience d'autrui. Et ce désintéressement coïnciderait avec le désintéressement des autres, avec l'amour des autres pour lui : il y aurait ainsi fusion possible, il y aurait pénétration mutuelle si intense que, de même qu'on souffre à la poitrine d'autrui, on en viendrait à vivre dans le cœur même d'autrui. Certes, nous entrons ici dans le domaine des rêves, mais nous nous imposons comme règle que ces rêves, s'ils sont ultrascientifiques, ne soient pas antiscientifiques. Transportons-nous donc vers cette époque problématique, quoique non contradictoire pour l'esprit, où les consciences, arrivées toutes ensemble à un degré supérieur de complexité et d'unité interne, pourraient se pénétrer beaucoup plus intimement qu'aujourd'hui sans qu'aucune d'elles disparût par cette pénétration. Elles communiqueraient ainsi entre elles, comme, dans le corps vivant, les cellules sympathisent et contribuent chacune à former la conscience collective : « Tous en un, un en tous. » On peut imaginer des moyens de communication et de sympathie beaucoup plus subtils et plus directs que ceux qui existent aujourd'hui entre les divers individus. La science du système nerveux et cérébral ne fait que commencer ; nous ne connaissons encore que les exaltations maladives de ce système, les sympathies et suggestions à distance de l'hypnotisme ; mais nous entrevoyons déjà tout un monde de phénomènes où, par l'intermédiaire de mouvemens d'une formule encore inconnue, tend à se produire une communication de consciences, et même, quand les volontés mutuelles y consentent, une sorte d'absorption de personnalités l'une dans l'autre. Cette complète fusion des consciences, où d'ailleurs chacune pourrait garder sa nuance propre tout en se composant avec celle d'autrui, est ce

que rêve et poursuit dès aujourd'hui l'amour, qui, étant lui-même une des grandes forces sociales, ne doit pas travailler en vain.

Si l'on suppose que l'union des consciences individuelles va sans cesse en se rapprochant de cet idéal, la mort de l'individu rencontrera évidemment une résistance toujours plus grande de la part des autres consciences qui voudront le retenir ; et, en fait, elles retiendront d'abord de lui un souvenir toujours plus vivace, toujours plus *vivant* pour ainsi dire. Le souvenir, dans l'état actuel de notre humanité, n'est qu'une représentation absolument distincte de l'être qu'elle représente, comme une image qui resterait frissonnante dans l'éther en l'absence même de l'objet reflété. C'est qu'il y a encore absence de solidarité intime et de communication continue entre un individu et un autre. Mais on peut concevoir une image qui se distingue à peine de l'objet représenté, qui soit ce qu'il y a de lui en moi, qui soit comme l'action et le prolongement d'une autre conscience dans ma conscience. Ce serait comme une partie commune et un point de contact entre les deux *moi*. De même que, dans la génération, les deux facteurs arrivent à se combiner en un troisième terme, leur commun représentant, de même cette image animée et animante, au lieu de demeurer passive, serait une action entrant comme force composante dans la somme des forces collectives ; ce serait une unité dans ce tout complexe existant non-seulement en soi, mais pour soi, qu'on nomme une conscience.

Dans cette hypothèse, le problème serait d'être tout à la fois assez aimant et assez aimé pour vivre et survivre en autrui. Le moule de l'individu, avec ses accidens extérieurs, sombrerait, disparaîtrait comme celui d'une statue : le dieu intérieur revivrait en l'âme de ceux qu'il a aimés, qui l'ont aimé. Un rayon de soleil peut conserver pour un temps, sur un papier mort, les lignes mortes d'un visage ; l'art humain peut aller plus loin, donner à une œuvre les apparences les plus raffinées de la vie ; mais l'art ne peut encore animer sa Galatée. Il faudrait que l'amour y parvînt, il faudrait que celui qui s'en va et ceux qui restent s'aimassent tellement que les ombres projetées par eux dans la conscience universelle n'en fissent qu'une ; et alors, cette image désormais unique, l'amour l'animerait constamment de sa vie propre. L'amour ne fixe pas seulement des traces immobiles, comme la lumière ; il ne donne pas seulement les apparences de la vie, comme l'art ; il peut faire vivre en lui et par lui. La désunion deviendrait donc impossible, comme dans ces atomes-tourbillons dont nous avons parlé plus haut, qui semblent ne former qu'un seul être parce que nulle force ne peut réussir à les couper ; leur unité ne vient pas de leur simplicité, mais de leur inséparabilité. De même, dans l'ordre de la pensée, un infini viendrait aboutir

à un faisceau vivant qu'on ne pourrait rompre, à un anneau lumineux qu'on ne pourrait ni diviser, ni éteindre. L'atome, a-t-on dit, est « inviolable ; » la conscience finirait, elle aussi, par être inviolable de fait comme elle l'est de droit.

Le foyer secondaire de chaleur et de lumière vitale serait même devenu plus important que le foyer primitif, si bien qu'une sorte de substitution graduelle pourrait se faire de l'un à l'autre ; la mort ne serait que cette substitution, et, de plus en plus, elle s'accomplirait sans secousse. Nous nous sentirions entrer et monter dès cette vie dans l'immortalité de l'affection. Ce serait une sorte de création nouvelle. La moralité, la religion même n'est, selon nous, qu'un phénomène de fécondité morale ; l'immortalité serait la manifestation ultime de cette fécondité. Alors on verrait disparaître, dans une synthèse finale, cette opposition que le savant croit apercevoir aujourd'hui entre la génération de l'espèce et l'immortalité de l'individu. Si on ferme les yeux dans la mort, on les ferme aussi dans l'amour, et l'amour pourrait devenir fécond jusque par-delà la mort.

Le point de contact serait ainsi trouvé entre la vie et l'immortalité. A l'origine de l'évolution, dès que l'individu s'engloutissait dans la mort, tout était fini pour lui, l'oubli complet se faisait autour de cette conscience individuelle retombée à la nuit. Par le progrès moral et social, le souvenir augmente toujours tout ensemble d'intensité et de durée ; une image survit au mort qui ne s'efface que par degrés, meurt plus tardivement. Le souvenir des êtres aimés, en augmentant de force, peut finir un jour par se mêler à la vie et au sang des générations nouvelles, passant de l'une à l'autre, rentrant avec elles dans le courant éternel de l'existence consciente. Ce souvenir persistant de l'individu serait un accroissement de force pour l'espèce : car ceux qui se souviennent savent mieux aimer que ceux qui oublient, et ceux qui savent mieux aimer sont supérieurs au point de vue même de l'espèce. On peut donc prévoir un triomphe graduel du souvenir par voie de sélection ; on peut rêver un jour où l'individu se serait lui-même si bien mis tout entier dans son image, comme l'artiste se mettrait dans une œuvre s'il pouvait créer une œuvre vivante, que la mort deviendrait presque indifférente, secondaire, moins qu'une absence : l'amour produirait la « présence éternelle. »

Dès maintenant il se rencontre parfois des individus si aimés qu'ils peuvent se demander si, en s'en allant, ils ne resteraient pas encore presque tout entiers dans ce qu'ils ont de meilleur, et si leur pauvre conscience, impuissante encore à briser tous les liens d'un organisme trop grossier, n'a pas réussi cependant, —

tant elle a été aidée par l'amour de ceux qui les entourent, — à passer presque tout entière en eux : c'est en eux déjà qu'ils vivent vraiment, et de la place qu'ils occupent dans le monde, le petit coin auquel ils tiennent le plus et où ils voudraient rester toujours; c'est le petit coin qui leur est gardé dans deux ou trois cœurs aimans.

Ce phénomène de palingénésie mentale, d'abord isolé, irait s'étendant de plus en plus dans l'espèce humaine. L'immortalité serait une acquisition finale, faite par l'espèce au profit de tous ses membres. Toutes les consciences finiraient par participer à cette survivance au sein d'une conscience plus large. La fraternité envelopperait toutes les âmes et les rendrait transparentes l'une pour l'autre. L'idéal religieux et moral serait réalisé.

Ce sont là des spéculations dans un domaine qui, s'il ne sort pas de la *nature*, sort de notre expérience et de notre science naturelle. Mais la même raison qui frappe d'incertitude toutes ces hypothèses est aussi celle qui les rend et les rendra toujours possibles : notre ignorance irrémédiable du fond même de la conscience. Quelque découverte que la science puisse faire un jour sur la conscience et ses conditions, on n'arrivera jamais à en déterminer scientifiquement la nature intime, ni, conséquemment, la nature durable ou périssable. Qu'est-ce, psychologiquement et métaphysiquement, que l'*action* consciente et le *vouloir?* Qu'est-ce même que l'action qui paraît inconsciente, la force, la *causalité* efficace? Nous ne le savons pas; nous sommes obligés de définir l'action interne et la force par le mouvement externe, qui n'en est pourtant que l'effet et la manifestation. Mais un philosophe restera toujours libre de nier que le mouvement, comme simple changement de relations dans l'espace, soit le tout de l'*action*, et qu'il n'y ait que des mouvemens sans moteurs, des relations sans termes réels et agissans qui les produisent. Dès lors, comment savoir jusqu'à quel point la véritable action est *durable* en son principe radical, dans la force interne dont elle émane, dont le mouvement local est comme le signe visible, dont la conscience est la révélation intime? Nous retenons toujours quelque chose de nous, dans l'action comme dans la parole; peut-être pourrons-nous retenir quelque chose de nous-même dans le passage à travers cette vie. Il est possible que le fond de la conscience personnelle soit une puissance incapable de s'épuiser dans aucune action comme de tenir dans aucune forme.

En tout cas, il y a là et il y aura toujours là un « mystère » philosophique, qui tient à ce que la conscience, la pensée est une chose *sui generis*, sans analogie, absolument inexplicable, dont le fond demeure à jamais inaccessible aux formules scientifiques, par consé-

quent à jamais ouvert aux hypothèses métaphysiques. De même que l'être est le grand genre suprême, *genus generalissimum*, enveloppant les espèces de l'objectif, la conscience est le grand genre suprême enveloppant et contenant toutes les espèces du subjectif; on ne pourra donc répondre jamais entièrement à ces deux questions : Qu'est-ce que l'*être ?* qu'est-ce que la *conscience ?* ni, par cela même à cette troisième question, qui présupposerait la solution des deux autres : La conscience sera-t-elle?

On lit sur un vieux cadran solaire d'un village du midi : *Sol non occidat !* — Que la lumière ne s'éteigne pas! Telle est bien la parole qui viendrait compléter le *Fiat lux*. La lumière est la chose du monde qui devrait le moins nous trahir, avoir ses éclipses, ses défaillances : elle aurait dû être créée « à toujours, » εἰς ἀεί, jaillir des cieux pour l'éternité. Mais peut-être la lumière intellectuelle, plus puissante, la lumière de la conscience finira-t-elle par échapper à cette loi de destruction et d'obscurcissement qui vient partout contre-balancer la loi de création; alors seulement le *Fiat lux* sera pleinement accompli : *Lux non occidat in æternum!*

IV.

Si nous généralisons les hypothèses qui précèdent et si nous supposons la sphère de la conscience s'étendant de plus en plus dans la nature, la dissolution universelle ne semble plus une loi aussi inéluctable de la destinée. Il importe de ne pas étendre sans preuve à l'avenir ce que le passé seul a vérifié. Jusqu'à présent, il n'est pas d'individu à nous connu, pas de groupe d'individus, pas de société, pas de monde qui soit arrivé à une pleine *conscience* de soi, à une connaissance complète de sa vie et des lois de cette vie. Nous ne pouvons donc pas affirmer ni démontrer que la dissolution soit essentiellement et éternellement liée à l'évolution par la *loi* même de l'être : la loi des lois nous demeure x. Pour la saisir un jour, il faudrait un état de la pensée assez élevé pour se confondre avec cette loi même. On peut, d'ailleurs, rêver un pareil état, et s'il est impossible de prouver son existence, il est encore plus impossible de prouver sa non-existence. Peut-être qu'un jour, si la pleine connaissance de soi, la pleine conscience était réalisée, elle produirait une puissance correspondante assez grande pour arrêter désormais le travail de dissolution, à partir du point où elle serait arrivée à l'existence. Les

êtres qui sauraient, dans l'infinie complication des mouvemens du monde, distinguer ceux qui favorisent son évolution de ceux qui tendent à le dissoudre, de tels êtres seraient peut-être capables de s'opposer aux seconds, le salut définitif du monde serait assuré. Pour franchir la mer, il faut que l'aile d'un oiseau ait une certaine envergure; c'est une question de quelques brins de plume, son sort se joue sur ces plumes légères. Jusqu'à ce que leur aile ait été assez forte, les oiseaux de mer qui s'écartaient du rivage ont sombré l'un après l'autre. Un jour leur aile a grandi et ils ont pu traverser l'Océan. Il faudrait aussi que grandît, pour ainsi dire, l'envergure des mondes et des êtres, que s'élargît en eux la part de la conscience : peut-être alors se produirait-il des êtres capables de traverser l'éternité sans sombrer; peut-être l'évolution pourrait-elle être mise à l'abri d'un recul : pour la première fois dans la marche de l'univers un résultat définitif aurait été obtenu. Selon les symboles souvent profonds de la religion grecque, le Temps est le père des mondes. La force de l'évolution, que les modernes placent au-dessus de toute chose, c'est toujours l'antique Saturne qui crée et dévore : lequel de ses enfans le trompera et le vaincra? Quel Jupiter sera un jour assez fort pour enchaîner la force divine et terrible qui l'aura engendré lui-même? Pour ce nouveau-né de l'univers, pour ce dieu de lumière et d'intelligence, le problème serait de limiter l'éternelle et aveugle destruction sans arrêter la fécondité éternelle. Rien, après tout, ne peut nous faire affirmer scientifiquement qu'un tel problème soit à jamais insoluble.

La grande ressource de la nature, en effet, c'est le nombre, dont les combinaisons possibles sont elles-mêmes innombrables et constituent la mécanique éternelle. Les hasards de la mécanique et de la sélection, qui ont déjà produit tant de merveilles, peuvent en produire de supérieures encore. C'est là-dessus que les Héraclite, les Empédocle, les Démocrite, comme plus tard les Laplace, les Lamark, les Darwin ont fondé leur conception du jeu qui se joue dans la nature et de tous les *sorts* divers qui sont en même temps des *destinées*. Il est sans doute dans la marche des mondes et dans leur histoire, — comme dans l'histoire des peuples, des croyances, des sciences, — un certain nombre de points où les voies se bifurquent, où la moindre poussée d'un côté ou de l'autre suffit à perdre ou à sauver l'effort accumulé des siècles. Nous avons dû franchir heureusement une infinité de carrefours de ce genre pour arriver à devenir l'humanité que nous sommes. A chaque carrefour nouveau que nous rencontrons, le risque se pose toujours devant nous, toujours tout entier. Certes, le nombre de fois qu'un soldat heureux a évité la mort ne fera pas dévier d'un millimètre la balle qui peut

être tirée sur lui d'un instant à l'autre dans l'éternelle mêlée; toutefois, si les risques auxquels on a échappé ne garantissent point l'avenir, les insuccès passés ne sont point non plus une preuve d'insuccès éternel.

L'objection la plus grave peut-être à l'espérance, — objection qui n'a pas été assez mise en lumière jusqu'ici et que M. Renan lui-même n'a pas soulevée dans les rêves trop optimistes de ses *Dialogues*, — c'est l'éternité *a porte post*, c'est le demi-avortement de l'effort universel qui n'a pu aboutir encore qu'à ce monde. Néanmoins, s'il y a là une raison pour restreindre notre confiance dans l'avenir de l'univers, ce n'est pas un motif de désespérer. Des deux infinis de durée que nous avons derrière nous et devant nous, un seul s'est écoulé stérile, du moins en partie. Même en supposant l'avortement complet de l'œuvre humaine et de l'œuvre que poursuivent sans doute avec nous une infinité de frères extraterrestres, il restera toujours mathématiquement à l'univers au moins *une chance* sur *deux* de réussir : c'est assez pour que le pessimisme ne puisse jamais triompher dans l'esprit humain. Si les coups de dé qui, selon Platon, se jouent dans l'univers, n'ont produit encore que des mondes mortels, des civilisations bientôt fléchissantes, des individualités toujours fragiles, le calcul des probabilités démontre qu'on ne peut, même après une infinité de coups, prévoir le résultat du coup qui se joue en ce moment ou se jouera demain. L'avenir n'est pas entièrement déterminé par le passé *connu de nous*. L'avenir et le passé sont dans un rapport de réciprocité, et on ne peut connaître l'un absolument sans l'autre, ni conséquemment deviner l'un par l'autre.

Supposez une fleur épanouie à un point quelconque de l'espace infini, une fleur sacrée, celle de la pensée. Depuis l'éternité, des mains cherchent en tous sens dans l'espace obscur à saisir la fleur divine. Quelques-unes y ont touché par hasard, puis se sont égarées de nouveau, perdues dans la nuit. La fleur divine sera-t-elle jamais cueillie? Pourquoi non? Toute négation ici n'est qu'une prévention née du découragement; ce n'est pas l'expression d'une probabilité. Supposez encore un rayon franchissant l'espace en ligne droite sans y être réfléchi par aucun atome solide, aucune molécule d'air, et des yeux qui, dans l'éternelle obscurité, cherchent ce rayon sans pouvoir être avertis de son passage, tâchent de le découvrir au point précis où il perce l'espace. Le rayon va, s'enfonce dans l'infini, ne rencontre toujours rien, et cependant des yeux ouverts, une infinité d'yeux ardens le désirent et croient parfois sentir le frissonnement lumineux qui se propage autour de lui et accompagne sa percée victorieuse. Cette recherche sera-t-elle éternellement vaine? S'il n'y a

pas de raison définitive et sans réplique pour affirmer, il y a encore moins de raison catégorique pour nier. Affaire de hasard, dira le savant; de persévérance aussi, dira le philosophe. La possibilité même où nous nous trouvons aujourd'hui de nous poser de tels problèmes sur l'avenir des mondes, des sociétés, des individus, semble indiquer un rapprochement de fait par rapport à cet avenir : la pensée ne peut être en avant sur la réalité que jusqu'à un certain point; la conception d'un idéal en présuppose la réalisation plus ou moins ébauchée. A l'âge tertiaire, nul animal ne spéculait sur la « société universelle. »

Outre l'infinité des nombres et l'éternité des temps, une nouvelle raison d'espérance, c'est l'immensité même des espaces, qui ne nous permet pas de juger l'état général du monde uniquement sur notre système solaire et même stellaire. Sommes-nous les seuls êtres pensans dans l'univers? Malgré l'imagination qu'a montrée la nature sur notre globe même dans la variété de ses flores et de ses faunes, on peut supposer que le génie de la vie sur notre terre offre des points de similitude avec le génie qui travaille sur les autres globes. Malgré l'intervention des différences de température, de lumière, d'attraction, d'électricité, les espèces sidérales, si différentes qu'elles soient des nôtres, ont dû être poussées par les éternelles nécessités de la vie dans le sens du développement intellectuel et sensitif, et, dans cette voie, elles ont dû aller tantôt plus loin que nous, tantôt moins loin. On peut donc admettre, sans trop d'invraisemblance, une infinité d'humanités analogues à la nôtre pour les facultés essentielles, quoique peut-être très différentes pour la forme des organes, et supérieures ou inférieures en intelligence. Ce sont nos frères planétaires. Peut-être quelques-uns d'entre eux sont-ils comme des dieux par rapport à nous; c'est là ce qui reste scientifiquement de possible ou de vrai dans les antiques conceptions religieuses qui peuplent les cieux d'êtres divins. Le témoignage de nos sens et de notre intelligence, quand il s'agit de l'existence de tels êtres, n'a pas plus de valeur que celui d'une fleur de neige des régions polaires, d'une mousse de l'Himalaya ou d'une algue des profondeurs de l'Océan-Pacifique, qui déclareraient la terre vide d'êtres vraiment intelligens parce qu'ils n'ont jamais été cueillis par une main humaine. S'il existe quelque part des êtres véritablement dignes du nom de dieux, des « immortels, » ils sont tellement éloignés de nous qu'ils nous ignorent, comme nous les ignorons. Ils réalisent peut-être notre idéal, et cependant cette réalisation de notre rêve restera toujours étrangère à nos générations. On admet aujourd'hui qu'à toute pensée correspond un mouvement. Supposez qu'une analyse plus délicate que l'analyse spectrale nous permette de fixer et distinguer

sur un spectre non-seulement les vibrations de la lumière, mais les invisibles vibrations de la pensée qui peuvent agiter les mondes, nous serions peut-être surpris de voir, à mesure que décroît la trop vive lumière et la trop intense chaleur des astres incandescens, y éclore par degrés la conscience, — les plus petits et les plus obscurs des astres étant les premiers à la produire, tandis que les plus éblouissans et les plus énormes, les Sirius et les Aldébaran, seront les derniers à ressentir ces vibrations plus subtiles, mais verront peut-être une éclosion plus considérable de force intellectuelle, une humanité de plus grandes proportions et en rapport avec leur énormité. Si la partie est gagnée quelque part, elle peut et doit l'être sur bien des points à la fois; seulement l'ondulation du bien ne s'est pas encore répandue jusqu'à nous. La lumière intellectuelle va moins vite que celle du soleil et des étoiles; et cependant, que de temps il faut à un rayon de la Chèvre pour arriver jusqu'à notre terre!

V.

— Mais, nous dira-t-on, ceux qui ne se laissent pas prendre aux tentations de toutes ces belles et lointaines hypothèses sur l'au-delà de l'existence, ceux qui voient la mort dans toute sa brutalité, telle que nous la connaissons, et qui penchent vers la négative en l'état actuel de l'évolution, — quelle consolation, quel encouragement avez-vous pour eux au moment critique? Que leur direz-vous sur le bord de l'anéantissement? — Rien de plus que les préceptes du stoïcisme antique, trois mots très simples et un peu durs : « ne pas être lâche. » Autant le stoïcisme avait tort lorsque, devant la mort d'autrui, il ne comprenait pas la douleur de l'amour, — condition de sa force même et de son progrès dans les sociétés humaines, — lorsqu'il osait interdire l'attachement et ordonnait l'impassibilité; autant il avait raison quand, nous parlant de notre propre mort, il recommandait à l'homme de se mettre au-dessus d'elle. De consolation point d'autre que de pouvoir se dire qu'on a bien vécu, qu'on a rempli sa tâche, et de songer que la vie continuera sans relâche après vous, peut-être un peu par vous; que tout ce que vous avez aimé vivra, que ce que vous avez pensé de meilleur se réalisera sans doute quelque part, que tout ce qu'il y avait d'impersonnel dans votre conscience, tout ce qui n'a fait que passer à travers vous, tout ce patrimoine immortel de l'humanité et de la nature que vous aviez reçu et qui était le meilleur de vous-même, tout cela vivra, durera, s'augmentera sans cesse, se communiquera de nouveau

sans se perdre ; qu'il n'y a rien de moins dans le monde qu'un miroir brisé ; que l'éternelle continuité des choses reprend son cours, que vous n'*interrompez* rien. Acquérir la parfaite conscience de cette continuité de la vie, c'est par cela même réduire à sa valeur cette apparente discontinuité, la mort de l'individu, qui n'est peut-être que l'évanouissement d'une sorte d'illusion vivante. Donc, encore une fois, — au nom de la raison, qui comprend la mort et doit l'accepter comme tout ce qui est intelligible, — ne pas être lâche.

Le désespoir serait grotesque d'ailleurs, étant parfaitement inutile : les cris et les gemissemens chez les espèces animales, — du moins ceux qui n'étaient pas purement réflexes, — ont eu pour but primitif d'éveiller l'attention ou la pitié, d'appeler au secours : c'est l'utilité qui explique l'existence et la propagation dans l'espèce du langage de la douleur ; mais, comme il n'y a point de secours à attendre devant l'inexorable, ni de pitié devant ce qui est conforme au tout et conforme à notre pensée elle-même, la résignation seule est de mise, et bien plus un certain consentement intérieur, et, plus encore, ce sourire détaché de l'intelligence qui comprend, observe, s'intéresse à tout, même au phénomène de sa propre extinction. On ne peut pas se désespérer définitivement de ce qui est beau dans l'ordre de la nature.

Si quelqu'un qui a déjà senti les « affres de la mort » se moque de notre prétendue assurance en face d'elle, nous lui répondrons que nous ne parlons pas nous-même en pur ignorant de la perspective du « moment suprême. » Nous avons eu l'occasion de voir plus d'une fois, et pour notre propre compte, la mort de très près, — moins souvent sans doute qu'un soldat ; mais nous avons eu plus le temps de la considérer tout à notre aise, et nous n'avons jamais eu à souhaiter qu'un voile vînt s'interposer entre elle et nous. Mieux vaut voir et savoir jusqu'au bout, ne pas descendre les yeux bandés les degrés de la vie. Il nous a semblé que le phénomène de la mort ne valait pas la peine d'une atténuation, d'un mensonge. Nous en avons eu plus d'un exemple sous les yeux.

Remarquons-le, le progrès des sciences, surtout des sciences physiologiques et médicales, tend à multiplier aujourd'hui ces cas où la mort est prévue, où elle devient l'objet d'une attente presque sereine ; les esprits les moins stoïques se voient parfois entraînés vers un héroïsme qui, pour être en partie forcé, n'en a pas moins sa grandeur. Dans certaines maladies à longue période, comme la phtisie, le cancer, celui qui en est atteint, s'il possède quelques connaissances scientifiques, peut calculer les probabilités de vie qui lui restent, déterminer à quelques jours près le moment de sa

mort : tel Bersot, que j'ai connu, tel encore Trousseau, bien d'autres. Se sachant condamné, se sentant une chose parmi les choses, c'est d'un œil pour ainsi dire impersonnel qu'on en vient alors à se regarder soi-même, à se sentir marcher vers l'inconnu.

Si cette mort, toute consciente d'elle-même, a son amertume, c'est pourtant celle qui séduirait peut-être le plus un pur philosophe, une intelligence souhaitant jusqu'au dernier moment n'avoir rien d'obscur dans sa vie, rien de non prévu et de non raisonné. D'ailleurs, la mort la plus fréquente surprend plutôt en pleine vie et dans l'ardeur de la lutte ; c'est une crise de quelques heures, comme celle qui a accompagné la naissance : sa soudaineté même la rend moins redoutable à la majorité des hommes, qui sont plus braves devant un danger plus court : on se débat jusqu'au bout contre ce dernier ennemi avec le même courage obstiné que contre tout autre. Au contraire, lorsque la mort vient à nous lentement, nous ôtant par degrés nos forces et prenant chaque jour quelque chose de nous, un autre phénomène assez consolant se produit.

C'est une loi de la nature que la diminution de l'être amène une diminution proportionnée dans tous les désirs, et qu'on aspire moins vivement à ce dont on se sent moins capable : la maladie et la vieillesse commencent toujours par déprécier plus ou moins à nos propres yeux les jouissances qu'elles nous ôtent, et qu'elles ont rendues amères avant de les rendre impossibles. La dernière jouissance, celle de l'existence nue pour ainsi dire, peut être aussi graduellement diminuée par l'approche de la mort. L'impuissance de vivre, lorsqu'on en a bien conscience, amène l'impuissance de vouloir vivre. Respirer seulement devient douloureux. On se sent soi-même se disperser, se fragmenter, tomber en une poussière d'être, et l'on n'a plus la force de se reprendre. L'intelligence commence du reste à sortir du pauvre moi meurtri, à pouvoir mieux s'objectiver, à mesurer du dehors notre peu de valeur, à comprendre que dans la nature la fleur fanée n'a plus le droit de vivre, que l'olive mûre, comme disait Marc Aurèle, doit se détacher de l'arbre. Dans tout ce qui nous reste de sensation ou de pensée domine un seul sentiment, celui d'être las, très las. On voudrait apaiser, relâcher toute tension de la vie, s'étendre, se dissoudre. Oh ! ne plus être debout ! comme les mourans comprennent cette joie suprême et se sentent bien faits pour le repos du dernier lit humain, la terre ! Ils n'envient même plus la file interminable des vivans qu'ils entrevoient dans un rêve se déroulant à l'infini et marchant sur ce sol où ils dormiront. Ils sont résignés à la solitude de la mort, à l'abandon. Ils sont comme le voyageur qui, pris du mal des terres vierges et des déserts, rongé de cette grande fièvre des pays chauds

qui épuise avant de tuer, refuse un jour d'avancer, s'arrête tout à coup, se couche : il n'a plus le courage des horizons inconnus, il ne peut plus supporter toutes les petites secousses de la marche et de la vie, il demande lui-même à ses compagnons qu'ils le délaissent, qu'ils aillent sans lui au but lointain, et alors, allongé sur le sable, il contemple amicalement, sans une larme, sans un désir, avec le regard fixe de la fièvre, l'ondulante caravane de frères qui s'enfonce dans l'horizon démesuré, vers l'inconnu qu'il ne verra pas.

Assurément, quelques-uns d'entre nous auront toujours de la peur et des frissons en face de la mort, ils prendront des mines désespérées et se tordront les mains. Il est des tempéramens sujets au vertige, qui ont l'horreur des abîmes, et qui voudraient éviter celui-là surtout à qui tous les chemins aboutissent. A ces hommes Montaigne conseillera de se jeter dans le trou noir « tête baissée, » en aveugle ; d'autres pourront les engager à regarder jusqu'au dernier moment, pour oublier le précipice, quelque petite fleur de montagne croissant à leurs pieds sur le bord ; les plus forts contempleront tout l'espace et tout le ciel, rempliront leur cœur d'immensité, tâcheront de faire leur âme aussi large que l'abîme, s'efforceront de tuer d'avance en eux l'individu, et ils sentiront à peine la dernière secousse qui brise tout ce qu'il y a de fragile dans le moi. La mort, d'ailleurs, pour le philosophe, cet ami de tout inconnu, offre encore l'attrait de quelque chose à connaître ; c'est, après la naissance, la nouveauté la plus mystérieuse de la vie individuelle. La mort a son secret, son énigme, et on garde le vague espoir qu'elle vous en dira le mot par une dernière ironie en vous broyant, que les mourans, suivant la croyance antique, devinent, et que leurs yeux ne se ferment que sous l'éblouissement d'un éclair. Notre dernière douleur reste aussi notre dernière curiosité.

M. Guyau.

LE

SCEPTICISME POLITIQUE

On a souvent peint l'état des esprits et de l'opinion dans les premières années du Directoire. Après de violentes agitations, après des troubles aigus et des transports furieux, la France cherchait à se rasseoir et la vie d'habitude reprenait ses droits. On avait longtemps vécu au jour le jour, à la merci des aventures ; on éprouvait un pressant désir d'assurer son lendemain. Soldats devenus généraux en deux ans, gens d'affaires subitement enrichis par les spéculations, l'agiotage, les fournitures et les rapines, tous les parvenus de la révolution songeaient à mettre leur gloire ou leur fortune à l'abri des accidens. Le désordre leur avait fourni des occasions, mais ils sentaient que le désordre n'a qu'un temps et qu'un gouvernement régulier pouvait seul donner des garanties à leur bonheur.

Les partis n'avaient pas désarmé, plus d'un cœur nourrissait des rancunes implacables. Les ennemis déclarés de la révolution auraient cru se déshonorer en pactisant avec elle et s'obstinaient à maudire ses injustices, à lui reprocher le sang, la tache rouge, qu'elle avait aux mains. Les jacobins impénitens conservaient pieusement le culte de leur idole et quelques-uns s'accusaient de lui avoir marchandé les victimes. Il y avait encore des fanatiques, mais en petit nombre; on pouvait les compter et les nommer. De part et d'autre, les gens de bon sens étaient disposés aux transactions. On s'était calmé, on était de-

venu presque sage et on s'étonnait d'avoir été fou. On se prenait à douter de ses passions et de ses haines, on avait des regrets, des repentirs, des incertitudes de conscience. Tel exilé qui venait de rentrer se réconciliait à moitié avec les évènemens, avec un ordre de choses où il espérait se faire une place; il cherchait à se rattacher au nouveau régime et lui offrait ses services. Tel révolutionnaire convenait que la république avait bien quelques péchés à se faire pardonner et souhaitait qu'elle s'appliquât désormais à se rendre agréable par ses bons procédés, par la douceur et l'honnêteté de ses manières, qu'elle prouvât à l'Europe qu'un gouvernement populaire peut être un gouvernement de bonne compagnie. Quant à la nation, elle éprouvait cet abattement, cette langueur qui succède aux frissons de la fièvre; elle était lasse, excédée de ses émotions, elle ne demandait qu'à se reposer, dût-elle acheter son repos au prix de sa liberté, et d'avance elle acceptait un maître, pourvu qu'il eût du sang jeune dans les veines, qu'il se fît un devoir de respecter les droits nouveaux que la force avait fondés et qu'il estimât que la possession vaut titre.

La France de 1886 n'est pas la France de 1796. Elle ne sort pas d'une Terreur, elle n'a pas été gouvernée par des hommes de proie et de sang, et les prétendans auraient tort de croire que, lasse de sa liberté, elle soit impatiente de se donner un maître. Après avoir essuyé de sinistres catastrophes, qui ont mis son existence en péril, mais dont la république n'est point responsable, elle a dû s'imposer les plus coûteux sacrifices pour reprendre son rang parmi les nations. Elle s'est tâtée, elle s'est sentie et n'a point désespéré de son relèvement. L'Europe a admiré son courage, sa résolution, sa sagesse, l'abondance de ses ressources. Ceux qui l'avaient condamnée, ceux qui la croyaient à jamais perdue, se sont étonnés de sa rapide convalescence, et ses ennemis mêmes ont dû confesser que cette morte était encore pleine de vie. Elle a attribué sa guérison à ses efforts plus qu'aux ordonnances de ses médecins. Si habiles qu'ils fussent, ils ne s'entendaient pas, ils se chamaillaient entre eux; chacun prescrivait à la grande malade un traitement, des pilules de sa façon. Elle est fermement convaincue que c'est la force de son tempérament qui l'a sauvée, et, plus le cas était mortel, plus elle est fière d'en avoir réchappé et disposée à croire à son avenir.

Si la France n'éprouve pas aujourd'hui les lassitudes qu'elle ressentait en 1796, si elle porte assez allègrement le poids du jour et de ses soucis, on ne saurait méconnaître qu'elle est devenue encore plus indifférente qu'elle ne l'était alors en matière de questions constitutionnelles. Jamais le scepticisme politique n'avait fait d'aussi grands ravages parmi nous; on peut s'en plaindre, mais les plaintes n'ont jamais guéri de rien. Il est de bons mariages, a dit un moraliste, il

n'en est point de délicieux. En épousant le régime républicain, la France ne s'est pas flattée de faire un mariage délicieux ; elle a renoncé depuis longtemps aux délices, aux enchantemens de la passion. Il lui suffit que son gouvernement la respecte, qu'il ait pour elle des attentions, des égards, et qu'il ne survienne aucun de ces accidens tragiques qui conduisent fatalement au divorce. Elle incline à croire que le choix qu'elle a fait est le meilleur qu'elle pût faire, qu'elle aurait beaucoup de peine à remplacer les institutions qu'elle s'est données. Mais elle n'entend pas s'être lié à jamais les mains, elle se réserve le bénéfice d'inventaire ; elle fait une expérience, et si elle venait à se convaincre que le gouvernement impersonnel compromet gravement ses intérêts, son bonheur ou sa dignité, elle aurait bientôt fait de chercher un nom et un homme.

Toutefois elle est décidée à ne pas se presser. Elle désire pousser jusqu'au bout l'expérience qu'elle a commencée, et elle veut la faire de bonne foi ; il n'y a que les expériences loyales qui prouvent quelque chose. Les événemens l'ont rendue très méfiante à l'endroit des partis, de leurs programmes, de leurs prospectus, et elle n'écoute que d'une oreille les insinuations des monarchistes quand ils cherchent à lui persuader qu'ils tiennent dès aujourd'hui à sa disposition un gouvernement qui pansera toutes ses plaies, qui lui procurera tous les biens, un gouvernement fort, énergique, glorieux et pourtant bénin, doux et charmant. Elle est résolue à s'accommoder provisoirement de ce qu'elle a, elle s'est convertie à la méthode expérimentale, elle ne se déjugera qu'à la dernière extrémité.

— « Les événemens terribles dont nous avons été les témoins, écrivait Mme de Staël en 1809, ont blasé les âmes. La diversité des circonstances a porté les esprits à soutenir tous les côtés des mêmes questions ; il en est résulté qu'on ne croit plus aux idées ou qu'on les considère tout au plus comme des moyens. La conviction semble n'être pas de notre temps, et quand un homme dit qu'il est de telle opinion, on prend cela pour une manière délicate d'indiquer qu'il a tel intérêt. Les hommes les plus honnêtes se font alors un système qui change en dignité leur paresse : ils disent qu'on ne peut rien à rien, ils répètent avec l'ermite de Prague, dans Shakspeare, que ce qui est doit être, et que les théories n'ont point d'influence sur le monde. » Si Mme de Staël se plaignait du scepticisme politique de ses contemporains, que dirait-elle du nôtre ? Les chefs de parti qui rêvent de gouverner ce pays par l'enthousiasme s'exposent à de cruels mécomptes. Un vieillard demandait s'il y avait encore de l'amour. Il est certain qu'en politique, l'amour et les amoureux sont devenus rares. Nous ne tenons pour absolument sincères que les sentimens modérés et tièdes, et nous considérons comme un fou rusé l'homme qui s'exalte

et s'échauffe. Nous nous disons : « A qui en a-t-il? où veut-il en venir? quelles sont ses fins secrètes? à quoi doit lui servir son exaltation ? »

Il est encore en Europe des peuples qui ont une foi et des dogmes politiques. Le dévoûment à la monarchie a conservé dans plus d'un pays le caractère d'une religion. Pour être un vrai royaliste, il n'est pas nécessaire de croire que le roi possède le don des miracles et qu'il guérit les écrouelles; mais il faut reconnaître en lui l'oint du Seigneur, il faut admettre qu'il y a quelque chose de divin dans son affaire et de sacré dans sa personne, qu'il a été choisi de Dieu pour gouverner l'état, qu'il est le propriétaire de son royaume au même titre qu'un particulier possède la maison et le champ qu'il a hérités de son père, et que toute entreprise contre sa couronne est un attentat contre la Providence et contre les principes primordiaux de la société. Il faut ressentir pour l'institution un tel respect que les défauts ou les vices des souverains ne portent aucune atteinte à son crédit, à son honneur, à sa majesté. Un pape fût-il un grand pécheur, les vrais catholiques vénèrent dans ce chef indigne de l'église l'élu du Saint-Esprit; quelles que soient les faiblesses d'un monarque, les vrais monarchistes respectent en lui la monarchie, et ils oublient l'homme pour ne voir que le principe.

Au commencement de ce siècle, il y avait encore chez nous des royalistes de cette trempe, et ils auraient cru commettre un crime de lèse-majesté en reconnaissant que le fléau des révolutions avait été attiré sur la France par les dilapidations ou les erreurs de ses souverains. Les plus audacieux, comme l'a raconté M. de Vitrolles, convenaient en 1814 que Louis XVI avait eu grand tort de réformer quelques centaines de chevaux de la maison du roi, que c'était sa seule faute, et quand Louis XVIII, dès son avènement, eut rétabli les gardes du corps, les compagnies rouges, les mousquetaires gris et noirs, les grenadiers à cheval, les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel, ils déclarèrent que tout était sauvé, que le trône, remis d'aplomb, était désormais à l'abri des secousses et des tempêtes. A peine achevaient-ils leur phrase, un courrier haletant d'émotion vint leur annoncer que l'exilé de l'île d'Elbe avait débarqué au golfe Juan, et ce coup de tonnerre les réveilla.

Les vrais royalistes confondent l'intérêt du prince avec l'intérêt général, sa grandeur avec celle du pays; ses douleurs sont des tristesses publiques, ses joies sont les fêtes de l'état. Les malheurs de Frédéric-Guillaume III ne le firent point déchoir dans l'estime de ses peuples. Ils ne songèrent pas à lui reprocher ses fatales irrésolutions, qui avaient perdu la Prusse; les cœurs lui demeurèrent fidèles, on se sentait solidaire de ses destinées et de moitié dans ses disgrâces. Aujour-

d'hui, la Prusse a pour roi non-seulement le plus respectable des souverains, le plus appliqué à ses devoirs, mais le plus fortuné dans toutes ses entreprises. C'est Guillaume le sage, c'est Guillaume l'heureux, et on comprend que, dans certaines classes, la dévotion monarchique se tourne en idolâtrie. On citait dernièrement, dans un journal français, ce mot d'un grand propriétaire de la Prusse orientale, qui, mariant sa fille à un officier de la garde, lui disait, le soir de ses noces: « Souviens-toi que ton mari ne t'appartient pas; souviens-toi qu'il appartient au roi. »

Voilà un genre de croyances et de sentimens que depuis longtemps nous ne connaissons plus. Dès le mois de mars 1815, l'abbé de Montesquiou disait à M. de Vitrolles qu'on avait bien tort de s'imaginer qu'il y eût des royalistes en France, qu'en réalité il n'y en avait point, « à l'exception de quelques vieux roquentins comme lui. » — « Il n'y a, en effet, lui répondait M. de Vitrolles, que peu de royalistes de votre espèce, mais il y en a plusieurs millions de la mienne. » Que sont-ils devenus? Ils sont aussi rares aujourd'hui que les vieux roquentins. Ceux qui à cette heure veulent restaurer la monarchie la considèrent comme une institution d'utilité publique; mais la chaleur de l'âme, la piété des souvenirs, la dévotion, leur manquent.

Les uns sont convaincus que la France ne peut se passer d'un roi pour recouvrer sa place dans le monde, pour avoir de la consistance et de l'esprit de suite dans sa politique étrangère, pour rassurer l'Europe, pour se procurer des alliances. Les autres ont acquis la certitude qu'une restauration est nécessaire pour sauver notre pays du radicalisme et de l'anarchie, qu'il faut le mettre en tutelle et lui donner un maître. Mais, d'avance, ils font à ce maître leurs conditions; ils exigent qu'il les écoute, qu'il les consulte, qu'il voie tout par leurs yeux, qu'il ait une grande déférence pour leurs désirs et leurs conseils, qu'il adopte de tout point leur programme. C'est à ce prix seulement qu'il conservera leur appui, qu'il aura droit à leurs hommages et à leurs empressemens. Ils pensent que la maison est mal tenue, malpropre, mal habitée, qu'on ne peut la nettoyer que par un grand balayage, et c'est parmi les forts balayeurs qu'ils cherchent leur homme. Il s'agit d'une entreprise à forfait, qu'on allouera par adjudication, après appel d'offres. Si quelque prince leur semble propre à cet office, ils lui donneront la préférence; mais s'il ne possède pas toutes les qualités requises, si on peut le soupçonner d'avoir, par timidité ou par délicatesse d'esprit, peu de goût pour les grosses et violentes besognes, on le remplacera bien vite par sa majesté le roi N'importe qui. Jadis on servait le prince; aujourd'hui on entend se servir de lui pour assouvir ses ressentimens et faire triompher ses opinions. Servir ou se servir, ce n'est pas la même chose.

Jadis aussi la foi républicaine eut ses dévots et la révolution eut ses illuminés. Il fut un temps où certaines paroles remuaient tous les cœurs et grisaient les imaginations. On ressentait pour les rois une haine aussi sincère que vigoureuse, et on pensait que la monarchie héréditaire est une insulte au bon sens comme à la liberté des peuples, que la république est le seul régime conciliable avec les droits de l'homme, avec la dignité de notre espèce. On croyait en toute candeur à la souveraineté du peuple et à l'infaillibilité de ses décisions. On croyait aussi que les cours étant la source impure d'où dérivent tous les vices et toutes les corruptions; le jour où le dernier des courtisans aurait porté sa tête sur le billot de la guillotine, il serait facile, comme le disait Saint-Just, « de donner au peuple français des mœurs douces, énergiques, sensibles à la fois et inexorables pour la tyrannie et pour l'iniquité. » La république telle qu'on la concevait devait inaugurer dans le monde le règne de la sainte justice et du bonheur sans reproche; il suffisait pour cela de la faire gouverner par des tribuns intègres, austères, méprisant tous les plaisirs, heureux de se sacrifier au bien public et communiquant à la nation l'ivresse de vertu qui échauffait leur sang. Il n'était pas question de récompenser leurs peines et leurs services. Amoureux de leur pauvreté, c'était assez de leur promettre qu'après avoir vécu le cœur pur, les mains nettes, jusqu'à l'âge de soixante ans, on les conduirait dans le temple, le jour de la fête de la Vieillesse, et qu'un peuple enthousiaste leur accorderait le droit de ceindre désormais leurs reins d'une écharpe blanche comme neige.

Où sont les neiges d'antan? où sont les écharpes blanches? Si la race des républicains austères et nourris d'idylles ou d'utopies farouches n'a pas entièrement disparu, ce qu'il en reste ne compte plus. Les derniers survivans de cette espèce qui se perd méritent qu'on les respecte; quand ils font des phrases, ils y mettent leur cœur. Mais les jeunes républicains ne les prennent pas au sérieux et les traitent de vieilles barbes. La France ne peut plus s'y tromper, l'expérience lui a démontré que la république est un gouvernement comme un autre, que la république n'est ni un temple ni une école d'abstinence et de sévérité puritaine, que sous tous les régimes ce coquin d'homme ne change guère, que tous les partis ont les mêmes passions, les mêmes visées, les mêmes artifices, que tel républicain qui déclame, aujourd'hui encore, contre les corruptions de la cour impériale, ne donne pas à ses électeurs les exemples les plus édifians, que le désintéressement est une vertu peu pratiquée, presque inconnue dans le monde des politiciens, que quelles que soient leurs opinions, la plupart attachent quelque prix aux bonnes places, aux gros traitemens, aux influences qui rapportent, que le zèle du bien public ne leur fait point oublier leurs

intérêts particuliers et le bonheur de leur clientèle, ardente à demander, empressée à recevoir, difficile à contenter. Le jour où l'on discutait la loi sur l'expulsion des princes, un vieux paysan, qui ne se pique pas d'idéalisme, nous disait : « Ils feront leur loi et ils feront bien. Voilà un chien qui tient un os; voilà un second chien qui en voudrait tâter et qui rôde autour du morceau. N'est-il pas naturel qu'on défende son dîner? » Vieux ou jeunes, il y a en France beaucoup de paysans qui ne voient dans les disputes les plus chaudes des partis politiques que des compétitions d'appétits, et on ne gouverne pas un peuple incrédule comme un peuple croyant.

On a remarqué depuis longtemps que les grands voyageurs sont enclins au scepticisme et fort réservés dans leurs jugemens. Ils ont constaté, en courant le monde, l'infinie diversité des institutions humaines, et que chaque nation a sa politique, ses opinions et sa morale, que rien n'est absurde et que rien n'est parfait, que les lois d'un peuple s'expliquent par ses mœurs, que ses mœurs s'expliquent par les influences de son climat, par la configuration de son territoire, par ses origines, par son génie propre et aussi par les circonstances, par les accidens de sa destinée. Hérodote, ce merveilleux conteur doublé d'un observateur aussi sagace qu'intrépide, Hérodote, dont l'aimable bonhomie couvrait une profonde sagesse, avait rapporté de ses pérégrinations lointaines une raison au-dessus de tout préjugé. Il aimait beaucoup la Grèce, il ne méprisait point les barbares, leurs pratiques, leurs dieux et leurs rois. Beaucoup de choses l'étonnaient, rien ne le scandalisait, et ce n'est pas lui qui se fût écrié : « Est-il possible d'être Persan? » Il raconte que Darius reçut le même jour une députation de Grecs et les ambassadeurs d'une tribu de l'Inde qui avait coutume de manger ses morts. Darius demanda aux Grecs ce qu'ils pensaient de cet usage : ils poussèrent un cri d'horreur. Il demanda ensuite aux Indiens si l'un d'eux consentirait à brûler sur un bûcher le cadavre de son père; ils s'indignèrent à leur tour et déclarèrent tout d'une voix qu'un fils pieux témoigne son respect à son père en le mangeant, que tout autre genre de sépulture est impie. Hérodote en concluait que c'est la coutume qui gouverne l'aveugle univers.

La France est parmi les nations de l'Europe la grande voyageuse, la plus intrépide chercheuse d'aventures. Sans sortir de chez elle, la France a tout vu, tout éprouvé. Elle a traversé l'un après l'autre tous les régimes politiques; elle a connu la dictature et l'anarchie, le gouvernement de l'épée et le gouvernement de la parole, la royauté légitime, la royauté quasi-légitime, la monarchie militaire, la république qui verse du sang et celle qui ne verse que l'argent. On ne peut dire qu'elle ait subi malgré elle ces gouvernemens divers; elle les a tous acceptés, parce qu'ils étaient nés des circonstances et assortis à son humeur du

moment. Elle en a senti les avantages, elle en a reconnu plus tard les inconvéniens, et sans les avoir détestés, elle n'a pas cru qu'elle fût tenue de les regretter beaucoup.

La France a tant roulé et tant vu rouler le monde autour d'elle que sa candeur en a considérablement souffert. Comment pourrait-elle avoir aujourd'hui une religion politique? On ne peut croire dévotement qu'à ce qui dure, et le premier devoir d'un dieu est d'être éternel. On lui recommande la monarchie héréditaire comme le plus stable des gouvernemens; elle en doute quand elle considère que, depuis un siècle, aucun de ses souverains n'a pu léguer sa couronne à son fils, qu'elle ne connaît point d'héritier du trône qui ait été envoyé en possession. On lui représente qu'il est bon de donner des tuteurs à un arbre faible pour le soutenir et le redresser; elle a vu tous ses tuteurs tomber l'un après l'autre et l'arbre est encore debout. Toutes les monarchies dont elle avait fêté l'avènement ont eu leurs grandeurs, leurs gloires, leurs beaux jours, leurs prospérités, qui semblaient leur promettre de longues destinées. La tête de la statue était d'or, sa poitrine était d'argent, son ventre était d'airain; mais une pierre détachée de la montagne a brisé ses pieds d'argile, et la France s'est étonnée de voir combien pèse peu la poussière d'un trône et avec quelle rapidité le vent la balaie.

Instruite par ses déconvenues, si elle ne croit plus à la durée des monarchies, elle croit encore moins à l'utilité des révolutions et des changemens, qu'elle aima trop jadis. Elle a fait de salutaires réflexions sur l'incertitude des événemens, sur l'inconséquence des hommes, si différens d'eux-mêmes suivant qu'ils sont dans l'opposition ou au pouvoir, sur les manèges et la charlatanerie des partis, sur la vanité de leurs promesses. Les empiriques qui lui imposaient leurs soins prétendaient posséder des recettes infaillibles pour la délivrer de tous ses maux; ils n'ont fait le plus souvent que les remplacer par d'autres. Elle craint de ressembler à ces malades qu'on envoie courir tous les bains de l'Europe pour y guérir leurs rhumatismes, et qui en rapportent une affection du foie. Elle aime mieux prendre ses rhumatismes en patience, presque en amitié, que de s'exposer à les regretter. Aussi prie-t-elle ses médecins de la laisser tranquille; elle se défie des cures violentes qui coûtent très cher et emportent quelquefois le patient. « Il n'est pas indifférent, a dit Montesquieu, que le peuple soit éclairé. Dans un temps d'ignorance, on n'a aucun doute, même lorsqu'on fait les plus grands maux; dans un temps de lumière, on tremble encore lorsqu'on fait les plus grands biens. On sent les abus anciens, on en voit la correction; mais on voit encore les abus de la correction même. »

Cet esprit de doute, si répandu aujourd'hui dans la nation, s'est

communiqué aux partis et par degrés, goutte à goutte, il s'infiltre jusque dans le cœur des politiciens les plus convaincus de la bonté de leur cause. Vous trouverez assurément parmi eux quelques doctrinaires tout d'une pièce, persuadés que leurs principes ont la puissance de régénérer le monde et qu'ils remuent la terre avec leurs paroles. Mais la plupart savent à quoi s'en tenir; ils ne prennent pas au sérieux leur rhétorique enflammée, et quoi qu'ils disent, soyez certains qu'ils en rabattent tout ce qu'il en faut rabattre. Royalistes ou radicaux, quand ces avocats ont déposé leur robe, ils s'amusent, ils s'égaient, ils daubent sur leurs cliens. Possédez-vous leur confiance, vous recueillerez de leur bouche de précieux et étonnans aveux. Jamais ce qui se dit à la tribune n'a moins ressemblé à ce qui se dit dans les coulisses.

Le grand Frédéric confessait dans ses lettres à Voltaire que le monde s'abuse sur les grands événemens de l'histoire, que ceux qui y travaillent en connaissent le secret et la misère, qu'en définitive tout se meut par les ressorts les plus communs, qu'il faut être un sot pour se faire une idée superstitieuse de la politique. « Je me rappelle à ce propos, écrivait-il, le conte que l'on fait d'un curé à qui un paysan parlait du Seigneur Dieu avec une vénération idiote. « Allez, allez, lui dit le bon prêtre, vous en imaginez bien plus qu'il n'y en a; moi qui le fais et qui le vends par douzaines, j'en connais la valeur intrinsèque. » Très graves en officiant, nos politiciens, qui vendent leur bon Dieu par douzaines, se soulagent de leur longue contrainte dans les doux épanchemens de l'intimité, et il leur en coûte peu d'avouer que leurs dogmes ne sont que des opinions probables et que, si les circonstances venaient à changer, leurs opinions changeraient aussi. Ils le disent de bonne grâce, avec une gentillesse de bons enfans, qui sont des gens d'esprit, et s'ils ne le disent pas en termes exprès, leur sourire le dit pour eux.

Un député de la droite écrivait dernièrement que les deux tiers des citoyens français sont indifférens, peu ou prou, à la forme du gouvernement. Il ne faut pourtant pas croire que leur sceptique indifférence s'étende à tout. La France aspire à posséder deux biens qui semblent trop souvent s'exclure et qui lui paraissent également désirables. Depuis quinze ans, la démocratie française s'est occupée activement de monter, pour ainsi dire, son ménage, d'arranger sa maison, de régler ses habitudes et sa vie comme il lui convient. Elle jouit depuis peu de libertés fort étendues, que lui avaient refusées jusqu'alors tous ses gouvernemens, et de nouvelles mœurs se sont formées. Dans les campagnes comme dans les villes, on a pris le goût de traiter entre soi beaucoup de petites affaires, sans avoir à craindre les ingérences et les tracasseries d'une autorité indiscrète, ombrageuse. On a vu se

multiplier sur toute la surface du territoire des associations de tous genres, grandes ou petites, d'utilité ou d'agrément, qui s'administrent à leur plaisir et savourent les douceurs du *self-government*. La nation sait fort bien que la république ne pourrait être remplacée, provisoirement du moins, que par un régime de compression à outrance. Elle aurait beaucoup de peine à renoncer à ses nouvelles habitudes, et il se mêlerait de la colère à ses regrets.

Mais, en même temps, fidèle à ses vieilles traditions et soucieuse de sa grandeur, elle désire que son gouvernement, sans avoir l'humeur tracassière, ait de la volonté, de la consistance, du poids, de l'autorité au dedans et du prestige au dehors, qu'il se fasse reconnaître à ses allures et à son langage comme le gouvernement d'un grand pays. Il lui déplaît que ceux qui dirigent ses affaires soient les humbles serviteurs d'un parti, dont ils achètent les complaisances par leurs perpétuelles concessions, que leurs soins se bornent à prolonger leur existence toujours contestée, qu'ils considèrent la politique comme l'art de décliner les responsabilités, qu'ils se croient tenus de ne rien refuser aux plus absurdes de leurs amis. Leur demande-t-on la lune, ils font bien quelque difficulté de la promettre : « Une lune tout entière ! y pensez-vous ? où la prendrais-je ? Mais une moitié de lune, je ne dis pas, c'est une chose à voir. Vraiment, si vous étiez raisonnable, vous vous contenteriez d'un demi-quart de lune. » La France exige que ses hommes d'état aient le courage de dire non et que leur fierté lui réponde de la sienne. Elle ne leur tient pas compte des cruels embarras qu'elle leur cause en élisant des chambres où il n'y a point de majorité; c'est à eux de s'en tirer comme ils pourront. Elle veut être libre et elle veut être gouvernée ; si elle venait jamais à se convaincre qu'il y a quelque contradiction dans son double désir et de la témérité dans son rêve, qu'elle doit faire son choix, elle le ferait à contre-cœur, et il lui en coûterait de découvrir qu'après avoir renoncé à plus d'une chimère, une injuste destinée la condamne à tailler encore dans son bonheur.

Ceux qui se flattent de la consoler de tout par des phrases, par de grands mots, par des déclamations, connaissent mal leur temps et leur monde. Quand les déclamateurs ont une belle prestance et une belle voix, elle les écoute avec plaisir. Elle a des yeux et des oreilles d'artiste; elle a toujours aimé les beaux musiciens, les basses profondes et la voix d'argent des ténors. Mais, après les avoir applaudis, elle ne tarde pas à rentrer en elle-même ; elle se défie de leurs sortilèges, de ses émotions et de ses entraînemens. On a dit plus d'une fois que, sous peine de placer son bonheur plus bas que lui-même, un peuple ne peut se passer d'enthousiasme, que l'imagination a besoin, elle aussi, qu'on soigne un peu son bonheur dans ce monde, « qu'il est fâcheux de n'avoir qu'un peu de cet esprit qui sert

à diriger le mécanisme de l'existence. » Heureusement le scepticisme politique n'a pas tari en nous toutes les sources de l'enthousiasme. La France produit encore des missionnaires de plus d'un genre prêts à risquer leur vie pour leur idée. Ses savans connaissent la fièvre des recherches, l'ivresse des découvertes et l'héroïsme des inventions. Ses marins, ses voyageurs se livrent avec joie à leur génie, qui les entraîne au bout du monde, et ils ne demandent souvent leur récompense qu'au démon qui les possède.

On peut ajouter que notre nation est capable de s'éprendre d'un vif amour pour certaines entreprises où son honneur s'intéresse. Quand elle se fut avisée que ses écoles laissaient beaucoup à désirer, elle en poursuivit la réforme avec une ardeur où l'on peut trouver quelque excès, mais qu'on aurait mauvaise grâce à dénigrer après qu'Anglais ou Allemand, plus d'un étranger a reconnu l'importance de l'œuvre accomplie en si peu d'années. On ne peut accuser la France « de repousser les mouvemens généreux comme une maladie de l'imagination que le grand air doit dissiper. » Elle ne marchande pas les témoignages de son admiration, les couronnes, le bronze et le marbre aux hommes qui l'ont honorée. Que dira-t-on de ses sentimens pour son armée, qui ne lui fut jamais plus chère? Lorsque défilent au soleil ses régimens et leurs drapeaux, elle s'exalte, elle s'émeut, elle croit voir passer devant elle ses plus fières espérances et les meilleures de ses vertus. Mais c'en est fait de l'enthousiasme politique, et le malheur n'est pas grand si c'est le bon sens qui a pris sa place.

Beati possidentes! a dit un grand homme d'état. La république est en possession, et c'est la république qui bénéficie du désabusement de la nation et de son dégoût pour les changemens. A ceux qui lui proposent de nouvelles aventures elle répond : « A quoi bon? je vois bien ce que j'y perdrais, je ne vois pas aussi bien ce que j'y gagnerais, et je ne suis pas sûre que ce qu'on me donnera vaudra beaucoup mieux que ce que j'ai. Quoique j'aie beaucoup cherché, je n'ai pas trouvé, et certains visages qui me plaisaient ont trompé mes espérances. Il est permis à une jeune fille de croire ingénument aux déclarations de ses prétendans ; je suis déjà dix fois veuve, la méfiance m'est venue avec les années et je soupçonne tous les partis de n'en vouloir qu'à ma dot. » Le député de la droite que nous avons cité pense comme nous que, si les deux tiers des citoyens français sont indifférens à la forme du gouvernement, ils veulent être bien gouvernés, et que, si la république gouvernait mal, ils lui préféreraient la monarchie. Mais ils n'y mettront point de hâte; pour les décider à courir les hasards d'une nouvelle révolution, il faudrait que la république gouvernât très mal et se perdît par l'énormité de ses fautes.

Trois partis se disputent la France. Le premier lui dit : « Cette

maison royale, dont les glorieuses destinées se confondent avec les tiennes et qui a travaillé durant des siècles à ta grandeur, est seule capable de te donner l'ordre avec la liberté. » Le second lui dit : « Tu as besoin d'un gouvernement fort ; c'est moi qui te le procurerai. » — « Tu es une démocratie, lui disent les républicains, et le gouvernement naturel des démocraties est la république. » La France est tentée de croire qu'il y a du vrai dans tout ce qu'on lui dit ; mais elle doute que la monarchie parlementaire soit conciliable avec le suffrage universel ; quand on lui vante les bienfaits de la dictature, elle pense à la trouée des Vosges, et bien que les raisons des républicains lui semblent bonnes, elle leur représente que tant valent les gouvernans, tant vaut un gouvernement, qu'elle jugera l'ouvrier sur son ouvrage et l'arbre à ses fruits.

Le scepticisme politique a ses dangers, il a aussi ses avantages. Les esprits dogmatiques sont sujets au fanatisme, aux superstitions séniles ou furieuses. Une société qui doute a l'humeur plus douce, plus facile ; elle est indulgente à l'hérésie, elle ne poursuit pas les délits d'opinion, elle se prête aux accommodemens, elle est portée à la tolérance, et elle désire que son gouvernement pratique comme elle cette aimable et bienfaisante vertu. On connaît l'histoire de ce riche marchand qui avait trois fils et qui légua son anneau à celui qui devait hériter de sa fortune. Peu avant de mourir, il se ravisa : il ne voulut déshériter personne, il fit fabriquer en secret pour ses deux autres enfans deux anneaux absolument pareils au premier, et chacun de ses fils put croire que le sien était le vrai. Ils allèrent, paraît-il, devant le juge, et le juge leur dit : « Je sais de science certaine que le véritable anneau a le pouvoir magique de faire aimer celui qui le porte à son doigt. Si aucun de vous n'est aimable, aucun de vos anneaux n'est le vrai et vous êtes trois imposteurs. »

Les partis qui se disputent la France ressemblent à ces trois fils du marchand. La république ne sera reconnue comme l'héritière légitime du royaume de France que si elle a le don de désarmer les haines et de se gagner les cœurs. Le jour où elle aura prouvé qu'elle peut donner à une nation sceptique un gouvernement libéral, progressif et tolérant, son procès sera gagné, elle n'aura plus besoin d'expulser personne, et la nation elle-même, désabusée des bonheurs inconnus et des chimériques promesses, se chargera de la défendre contre ses ennemis.

G. Valbert.

REVUE LITTÉRAIRE

LE THÉATRE DE VOLTAIRE.

Le Théâtre de Voltaire, par M. Émile Deschanel. Paris, 1886; Calmann Lévy.

Et moi aussi, puisque tout le monde en parle et que l'occasion, selon toute apparence, ne s'en représentera plus de sitôt, j'ai, ou je crois avoir quelque chose à dire du théâtre de Voltaire. Ce n'est pas pour le louer, ce n'est pas non plus pour le déprécier, c'est simplement pour l'expliquer, et, en l'expliquant, concilier, si je le puis, les opinions contraires de tant d'honnêtes gens qui l'ont diversement jugé. Délicate entreprise, mais non pas impossible, ou même plus facile qu'on ne se l'imagine, si seulement nous voulions mêler à la critique un peu d'histoire, et dans nos jugemens mettre ou tâcher de mettre quelque autre chose que nous-mêmes. Le commencement de la critique est de juger d'abord, pour les approuver ensuite, mais plus souvent pour y contredire, nos impressions personnelles. Et si peut-être l'on pensait, — comme je ne serais pas éloigné de le penser pour mon compte, — que ni *Zaïre*, ni *Alzire*, ni *Mérope*, ni *Tancrède* ne valent un tel effort, Voltaire le vaut sans doute, Voltaire, et, parmi toutes les manifestations de sa prodigieuse activité, ces tragédies sur lesquelles il fondait lui-même, avec ses courtisans, ses plus sûres espérances de gloire et d'immortalité.

C'est, en effet, un premier point qu'il nous faut retenir. Si Voltaire, plus d'une fois et de bonne heure, a voulu faire de la tragédie de Cor-

neille et de Racine un instrument de propagande philosophique; s'il n'a composé quelques-unes de ses meilleures pièces que pour apprendre au vieux Crébillon comment on traite une *Sémiramis* ou un *Oreste;* s'il n'en a même écrit quelques autres, de son propre aveu, que pour les notes qui les accompagnent, cependant il n'en a pas moins aimé, passionnément aimé l'art du théâtre, et, pour être assuré que l'avenir le placerait au rang de Racine et de Corneille, je ne sais si l'on ne peut dire qu'il eût donné son *Dictionnaire philosophique*, et *Candide* ou *Zadig* par-dessus le marché. Ceux-là seuls ont pu s'y méprendre qui n'ont pas lu sa *Correspondance* ou qui ne connaissent pas l'histoire de sa vie, attendu que, de l'une comme de l'autre, les choses de théâtre occupent au moins la moitié. Et quel feu! quelle vivacité! quels enthousiasmes et quels désespoirs! — plus « d'enthousiasmes » que de « désespoirs; » — mais quelle conscience! et que de scrupules! C'est une bien mauvaise pièce que sa *Rome sauvée*, mais je doute qu'on ait jamais plus laborieusement peiné sur un chef-d'œuvre, que lui pour la faire si médiocre. Avez-vous lu son *Adélaïde Du Guesclin?* Je crains que non; et cependant il ne l'a pas refaite moins de quatre fois, et nous en possédons trois versions différentes : la quatrième est encore inédite. Non-seulement il aime à faire des tragédies, mais encore, et presque autant, à les mettre en scène, et les jouer lui-même. Qui ne se rappelle ces représentations de Cirey, de Potsdam, des Délices, de Ferney? le chambellan de sa majesté prussienne, sous la figure de son Cicéron, plus paré qu'une châsse,

Romains! j'aime la gloire et ne veux point m'en taire,..

ou le gentilhomme ordinaire de la chambre du roi dans le rôle du vieux Lusignan? Tout en étant un moyen pour Voltaire, avant d'être un moyen, une chaire ou une tribune, le théâtre a été un but, et le plus haut que puisse viser le poète. Et les tragédies elles-mêmes de sa vieillesse en seraient les preuves, au besoin, ce *Triumvirat*, ces *Guèbres*, ces *Lois de Minos*, qu'à peine songeait-il à faire jouer, mais où le pamphlet prenait involontairement la forme du théâtre, — parce qu'il n'y en avait pas qui rappelât de plus beaux triomphes à l'auteur de *Zaïre*, de *Mérope*, de *Tancrède*, ni surtout qui lui fût plus familière et plus naturelle.

Lorsque l'on a la passion du théâtre ainsi chevillée dans le corps, et qu'après tout on est Voltaire, il est difficile que ce soit une passion tout à fait malheureuse. On ne s'expliquerait pas d'ailleurs, si Voltaire n'avait pas eu quelques-unes au moins des qualités d'un homme de théâtre, comme on dit aujourd'hui, que son siècle l'eût tant applaudi sur la scène et que, depuis sa mort, ses pires ennemis, quelques-uns au moins de ses pires ennemis, lui aient tout disputé, sauf ce don du

théâtre. Car, ce n'est pas seulement Marmontel ou La Harpe, ce n'est pas seulement Diderot, l'auteur du *Fils naturel* et du *Père de famille*, c'est Fréron, c'est Geoffroy, c'est l'auteur lui-même des *Soirées de Saint-Pétersbourg* qui ont cru devoir lui rendre justice en ce point. « Voltaire, avec ses cent volumes, ne fut jamais que *joli*, disait Joseph de Maistre; j'excepte la tragédie... car je n'entends point contester son mérite dramatique. » Une cabale peut bien faire tomber une pièce, et une coterie en faire réussir deux; mais trompe-t-on ainsi sur leur plaisir jusqu'à trois ou quatre générations d'hommes? Et, pour y joindre les étrangers, ne penserons-nous pas que Goethe savait ce qu'il faisait quand il traduisait *Mahomet*, qu'il savait ce qu'il disait quand il vantait le « mérite dramatique, » aussi lui, de *Zaïre*, de *Tancrède* ou d'*Alzire;* et, nous, si nous voulons être justes pour le théâtre de Voltaire, le point de vue a-t-il tellement changé que ces témoignages ne soient plus dignes seulement d'être discutés? Mais je prétends, au contraire, que quiconque ne les a pas discutés, celui-là pourra sans doute parler du théâtre de Voltaire, il pourra même en parler agréablement, il n'en aura rien dit de solide ni qui mérite à son tour d'arrêter ceux qui repasseront sur ses traces.

En réalité, c'est que Voltaire n'eut pas seulement quelques-uns des dons qui font l'homme de théâtre, mais il fut vraiment un auteur dramatique, ayant, avec le goût, l'instinct de la scène. On n'ira pas le chercher dans *les Lois de Minos* ou dans *les Guèbres*, évidemment, et encore bien moins dans *Saül* ou dans *la Mort de Socrate*. Ajoutons, si l'on veut, selon le mot d'un homme d'esprit, que ses tragédies antiques, à l'exception d'*Œdipe* et de *Mérope*, ne dépassent pas de beaucoup ce qu'on pourrait attendre d'un régent de collège translatant en vers français la prose de Cicéron ou les vers de Sophocle. Elles sont déjà de la famille des tragédies de Ponsard. Mais l'auteur de *Zaïre*, d'*Alzire*, de *Sémiramis*, de *l'Orphelin de la Chine*, de *Tancrède* est certainement un habile homme, qui connaît son métier, qui possède son art, un esprit fécond en ressources, ingénieux et agile, qui peut-être abuse de certains moyens plus romanesques que tragiques, — et notamment, comme Crébillon, des *déguisemens* ou des *reconnaissances*, ou encore, comme depuis lui, de la croix de sa mère, des agitations et des explosions de l'amour maternel, — un inventeur, en somme, de qui datent beaucoup de choses, et un Dumas père, en un mot, ou un Eugène Scribe au XVIIIe siècle. Ce qui manque à *Zaïre* ou à *Tancrède*, je le sais, j'essaierai de le dire tout à l'heure, et il s'en faut que ce soient des chefs-d'œuvre. Sont-ce même des pièces bien faites? Je voudrais, avant d'oser le dire, consulter un homme de l'art. Mais ce sont des intrigues adroitement combinées, d'un réel intérêt romanesque, émouvantes à suivre, qui donnent satisfaction à cet instinct de curiosité que

nous portons au théâtre, que n'avaient peut-être assez consulté ni Molière ni Racine; et, derrière la toile, si des yeux exercés découvrent aisément la main qui dispose, entremêle et dénoue tous ces fils, on ne peut nier que ce soit une main singulièrement prompte, ingénieuse et experte. Entre Crébillon, au commencement du siècle, et Beaumarchais à la fin, voilà d'abord ce que les contemporains ont applaudi dans Voltaire : l'art ou la science du théâtre et le don de l'auteur dramatique.

Il a eu d'autres qualités. J'ai vu que l'on s'égayait de cette « extension géographique, » si je puis ainsi dire, qu'il a donnée aux mœurs de la scène française, en osant tour à tour y produire des « chevaliers français, » des Persans, des Arabes, des Péruviens et jusqu'à des Chinois. Mais sait-on bien que, sans parler des *Alexandre* et des *Annibal*, des *Didon* et des *Cléopâtre*, cette même scène, en cent cinquante ans, n'avait pas vu paraître moins de douze tragédies sur les Labdacides, y compris l'*Œdipe* de Voltaire lui-même, et guère moins d'une vingtaine sur la seule famille des Atrides? C'était beaucoup. On loue les romantiques, et non pas sans raison, quoique avec excès, de leurs effets de *couleur locale* et de leurs tentatives de *restitutions historiques*. S'il n'y a rien de moins péruvien que le Zamore de Voltaire, ni rien de moins tatare que son Gengiskan, moquons-nous-en donc, j'y consens, mais pas plus que des seigneurs anglais d'Alexandre Dumas ou des brigands espagnols d'Hugo; et laissons-lui l'honneur, puisque enfin c'en est un, d'avoir essayé le premier d'élargir ou de reculer notre horizon dramatique. Je regrette, pour moi, la part que le spectacle a prise dans le théâtre moderne, le spectacle, c'est-à-dire le décor, le mobilier, le costume; et, s'il faut opter, je suis de l'école qui se contentait d'une « conversation sous un lustre, » comme on a défini quelquefois la tragédie de Racine. Mais combien sommes-nous de cette école en France? Et sur quoi nous appuierions-nous de solide pour nier que le plaisir des yeux soit l'un des élémens du plaisir dramatique? Et si nous ne pouvons ni ne voulons le nier, n'est-il pas vrai qu'en variant le lieu idéal de la scène, c'est Voltaire qui a opéré la transformation des anciennes habitudes? Et il a certes moins fait pour l'amener en débarrassant les planches des jeunes messieurs qui les encombraient qu'en choisissant des sujets comme *Zaïre*, comme *Alzire*, comme *l'Orphelin de la Chine*, — difficiles à jouer en gants blancs et en robes à paniers.

Maintenant, dans ces sujets eux-mêmes, s'il n'a pas toujours su tirer des situations qu'il avait trouvées tout le *pathétique* latent qu'elles contenaient, pourquoi ne dirions-nous pas ce qu'il a su mettre, lui, l'auteur de *Candide* et des *Oreilles du comte de Chesterfield*, de réelle sensibilité? Oui, le mot ne semble guère lui convenir, d'abord; et, en

effet, qui sera sec si Voltaire fut sensible? Et cependant on avouera que dans ses tragédies, — je ne suis pas le premier à en faire la remarque, — les jolis vers abondent, vers heureux, vers charmans, qui partent, qui ont l'air de partir du cœur :

Je me croirais haï d'être aimé faiblement...
ZAÏRE.
L'art n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin.
ZAÏRE.
Pars, emporte avec toi mon bonheur et ma vie...
ALZIRE.
Mon cœur peut-il servir d'autres dieux que les tiens?..
ZULIME.
Qu'il est dur de haïr ceux qu'on voudrait aimer!..
MAHOMET.
La patrie est aux lieux où l'âme est enchaînée...
MAHOMET.

C'est qu'à dire le vrai, quand on essaie de le voir tel qu'il fut, créature nerveuse, irritable et vibrante à l'excès, nul n'a été plus facile que Voltaire à toutes les émotions. L'effet n'en dure jamais longtemps chez lui, ni ne va bien profondément, mais il les éprouve toutes avec une soudaineté, une rapidité, une vivacité singulière : une femme ne passe pas plus vite du découragement à l'espoir, ou un enfant des larmes au sourire. Et c'est ainsi que, si je m'explique l'assemblage en lui de tant d'hommes différens, je n'ai pas de peine à comprendre, qu'ayant d'ailleurs écrit tant de pages parfaitement cyniques, il ait néanmoins pu trouver de tels vers. Un physiologiste dirait que cette irritabilité de nature est la base physique de la sensibilité; et la sensibilité de Voltaire n'est peut-être qu'à la surface, mais elle est bien réelle et l'accent en est bien sincère, communicatif et touchant.

Allons plus loin, et convenons que dans quelques-unes au moins de ses meilleures tragédies, cette sensibilité pénètre, échauffe, anime le sujet tout entier : « Il me semble, a dit un bon juge, Alexandre Vinet, que, pour le pathétique pénétrant et même navrant, et pour l'éloquence abandonnée et d'effusion, Voltaire a peu de rivaux... Il réussit mieux que personne à inspirer de la sympathie pour ses personnages. En ce point, il surpasse peut-être Racine lui-même... Voltaire me paraît posséder à fond le don d'exciter et d'approfondir la pitié. Il n'intéresse pas seulement, il désole. » Et je trouve que Vinet a raison.

Jamais Iphigénie en Aulide immolée

n'a fait couler autant de larmes que Mlle Gaussin sous les traits de Zaïre, ou Mlle Clairon sous ceux d'Aménaïde; et l'intérêt que l'on prend

aux personnages de Racine n'est sans doute pas moindre, mais il est autre. Qui donc a dit que ce qu'il admirait le plus dans les chefs-d'œuvre de la scène française du XVIIe siècle, c'était encore qu'il se fût trouvé un public de théâtre pour les goûter et pour y applaudir? Les personnages de Racine sont plus près de nous que ceux de Corneille, mais ceux de Voltaire sont encore plus près, moins énergiquement caractérisés, d'un trait moins net et moins profond, moins vrais surtout, mais toutefois plus semblables à nous, plus voisins de notre faiblesse, et, comme tels, plus *touchans*. On l'a déjà fait remarquer plusieurs fois : avec le *Télémaque* de Fénelon, avec les sermons de Massillon, avec les comédies de Marivaux, avec les romans de Prévost, vers le commencement du XVIIIe siècle, une veine de sensibilité toute nouvelle s'insinue dans l'esprit français. « Il faut de la tendresse et du sentiment. » Une sympathie nous gagne, une pitié nous prend des maux d'autrui, laquelle certes n'était pas étrangère aux grands écrivains de l'âge précédent, mais dont leur bon sens impitoyable (c'est le cas de le dire) et leur morale un peu janséniste croyait devoir surveiller l'expression. Au XVIIe siècle, il n'est pas seulement de mauvais goût, il passe pour dangereux de se laisser aller à toute sa sensibilité. Les contemporains de Voltaire se font, au contraire, un honneur de s'y abandonner, et plus qu'un honneur, un plaisir ou une volupté même. Et c'est en essayant de donner une satisfaction littéraire à ce goût de son temps que Voltaire, qui est de son temps, mérite la louange d'avoir vraiment ajouté ou essayé d'ajouter quelque chose à l'art de Racine et de Corneille.

Je pourrais m'étendre longuement sur ce thème. Un caractère essentiel de la tragédie de Corneille et de Racine, c'est, à mon sens, le peu de prix ou d'importance que leurs héros, le public du XVIIe siècle, et le poète lui-même y semblent attacher à la vie des autres. On y tue avec une facilité prodigieuse; la légende ou l'histoire y justifient les pires horreurs: et le bon vieux Corneille n'est pas plus ému de l'épouvantable catastrophe de sa *Rodogune* que le tendre, l'élégant, le délicat Racine de celle de son *Athalie*. Au contraire, l'âme cachée de la tragédie de Voltaire, le principe diffus de sa sensibilité, la source de son pathétique, c'est l'importance qu'il donne, c'est le prix qu'il met à l'existence humaine, si considérable à ses yeux que la passion en peut bien excuser quelquefois, mais que rien au monde, ni jamais, n'en saurait justifier la suppression violente : Voltaire a l'horreur du sang. Il ne lui paraît donc nullement ridicule, mais naturel, mais humain, mais utile, que l'on pleure

. . . . de ce pauvre Holopherne
Si méchamment mis à mort par Judith;

et, de fait, sous les noms d'Orosmane et de Zamore, de Tancrède et de Zamti, comme sous ceux d'Aménaïde ou de Zaïre, il s'efforce précisément à nous émouvoir pour autant d'Holophernes. Et je veux bien que ce ne soit pas là le grand art, — dont on pourrait dire, je crois, que l'objet est de nous soustraire un temps aux conditions de notre vie mortelle, — mais je ne vois pas pourquoi ni comment on nierait que ce soit de l'art. Si ce n'en est pas dans *Mahomet* ou dans *l'Orphelin de la Chine*, c'en est assurément dans *Alzire* ou dans *Tancrède*, à moins que l'art, pour mériter son nom, ne doive être impassible ou plutôt inhumain. Et, quand ce ne serait pas l'éternel honneur de Voltaire, — au prix même de quelques rapsodies, comme *Olympie*, par exemple, ou *le Triumvirat*, — que de nous avoir enseigné le respect de la vie humaine, il resterait vrai qu'au théâtre, en mêlant, comme on l'a dit, l'émotion humaine à l'émotion d'art, il a remué le premier dans les cœurs quelques fibres que ses prédécesseurs avaient oublié ou négligé de toucher.

Humanité, sensibilité, don d'intéresser et de plaire, recherche heureuse de la nouveauté, instinct et science de la scène, voilà beaucoup de qualités, et assez rares, si rares même qu'au XVIIIe siècle, et presque jusqu'à nous, Voltaire les a seul possédées. Comment donc se fait-il qu'elles soient demeurées stériles; que, d'une cinquantaine de pièces que Voltaire nous a laissées, on en nomme à peine cinq ou six; qu'on en représente encore moins; et enfin, quand on les représente, qu'elles nous semblent si fort au-dessous de leur mince renom? A la vérité, pour ma part, je n'ai jamais vu jouer *Zaïre* sans un réel plaisir, et, spectateur naïf, si *Tancrède* m'était rendu, je me sens fort capable de m'y intéresser encore. Mais, après cela, je convieus qu'il y faudrait porter des dispositions d'esprit assez particulières, dont une grande lassitude ou un grand dégoût du drame romantique. Et c'est pourquoi, en attendant que ce jour soit venu pour tout le monde, on peut se proposer de donner les raisons littéraires de la petite estime où les fanatiques eux-mêmes de Voltaire tiennent aujourd'hui presque tout son théâtre. Les voici en raccourci : si Voltaire est vraiment un auteur dramatique, on ne saurait être par malheur moins poète qu'il ne le fut; en substituant les sujets d'invention pure aux sujets consacrés de l'histoire ou de la légende, il n'a pas seulement rabaissé la dignité, il a méconnu l'essence même de la tragédie française; et enfin, et tout seul, son style suffirait encore, si je puis ainsi dire, à *déclasser* ses tragédies.

Non pas peut-être que ce style ait toujours mérité l'outrageux et insultant dédain dont nos romantiques l'ont traité jadis : dans le temps où l'auteur de *Zaïre* et d'*Alzire* n'était à leurs yeux qu'un drôle, il faut se souvenir que le poète même de *Phèdre* et d'*Athalie* n'était aussi pour

eux qu'un *polisson*. Les étrangers se sont montrés plus justes. S'il le trouve inférieur au style de Corneille et de Racine, et très inférieur, cependant M. John Morley les compare; il n'y a pas encore quinze ans que Strauss vantait, dans *Jules César* et jusque dans *Rome sauvée*, « l'éloquence du poète et l'énergie de sa langue; » et Vinet, sans se faire d'illusion sur les défauts du style de Voltaire, ne laissait pas de le trouver admirable, c'est son mot, « pour l'abondance, l'abandon, la manière aisée et noble. » C'était aussi, ai-je besoin de le rappeler? l'opinion des contemporains de Voltaire, l'opinion de Geoffroy lui-même, qui, ne voyant d'ailleurs dans *Alzire* qu'un « amas de folies, » cependant y louait encore « la magie du style; » c'était l'opinion de La Harpe; c'était l'opinion de Marmontel, qui, plus subtil que tous les autres, percevait des différences entre le style redondant et diffus de *Tancrède*, et « la belle versification » de *l'Orphelin de la Chine*. Et, au fait, si l'on n'a pas trop vanté la prose de Voltaire, cette élégance dans la simplicité, ce naturel, cette aisance, il serait surprenant qu'il n'en eût rien passé ni n'en demeurât rien dans ses vers. Dans ses tragédies romaines, le style de Voltaire est autant au-dessous de celui du vieux Corneille que de celui de Racine dans ses tragédies d'amour; mais il ne manque pour cela ni d'aisance, ni de force au besoin, ni d'éclat, ni de charme. Il y a plus que de l'agrément, il y a de la tendresse et de la volupté dans *Zaïre;* il y a de l'éloquence dans *Brutus*, dans *Jules César*, dans *Alzire*, dans *Mérope;* et dans les vers croisés de *Tancrède*,

> Lorsque les chevaliers descendront dans la place
> Vous direz qu'un guerrier, qui veut être inconnu,
> Pour les suivre au combat dans leurs murs est venu,
> Et qu'à les imiter il borne son audace;
> . . . . . .

j'entends sonner comme un bruit de fanfares dont l'harmonie plaît encore à l'oreille.

Mais ce que ce style a surtout contre lui, c'est de sentir trop l'homme de lettres, l'homme de lettres du XVIIIe siècle, l'imitateur de Corneille, de Racine, de Quinault, d'être en deux mots trop composite, et, comme tel, étrangement affecté. Voltaire fait des vers français comme nous faisions jadis des vers latins, avec des épithètes et des périphrases, — et quelles périphrases! — les yeux fixés sur les « modèles, » qu'il pille adroitement, pour les mieux imiter et les honorer en même temps. Sa mémoire est pleine de réminiscences; il sait Corneille et Racine par cœur; il tâche à leur dérober ce qui les fait applaudir du parterre; il y croit réussir en traduisant après eux les « beautés » de Sophocle ou d'Euripide sur la scène française. Et comme

il pense avoir plus de goût qu'eux, non point par vanité, mais parce qu'il vient après eux et qu'il a plus d'usage ou de monde, en les copiant il les retouche, les corrige et les perfectionne. Notez qu'ici encore son siècle est son complice. Le public du XVIIIe siècle, de la première moitié du XVIIIe siècle surtout, n'est pas ennemi de la nouveauté, mais, quand il va voir une pièce nouvelle, il aime évidemment, et d'abord, à s'y retrouver au milieu de figures amies et de situations connues. C'est une preuve, en effet, que le poète connaît ses « auteurs; » c'est un hommage qu'il rend à la culture d'esprit de son public; c'est une consécration nouvelle qu'il apporte au génie de ses prédécesseurs. Dans la comédie de Regnard ou de Destouches, on aime donc à saluer au passage les ressouvenirs de Molière; et, dans la tragédie, c'est peut-être le chef-d'œuvre de l'invention qu'un hémistiche de Corneille ou un vers de Racine ingénieusement détournés de leur sens. On voit seulement ce que peut devenir à ce jeu l'art d'écrire. Le détail en a encore son prix, mais l'ensemble y manque, l'unité, le mouvement, la personnalité, la sincérité, tout ce que l'on n'y peut mettre enfin qu'à la condition de rejeter d'abord loin de soi ces préoccupations de mandarin de lettres. Du Shakspeare et du Racine, un peu de *Bajazet* et un peu d'*Othello*, du Corneille et du Quinault, — beaucoup de Quinault, — des lambeaux de Massillon, des réminiscences de Virgile à travers Boileau,

Grand Dieu! que de vertu dans une âme infidèle!

c'est le mélange le plus artificiel ou la bigarrure la plus hétéroclite que l'on puisse imaginer, et pourtant c'est *Zaïre*, et c'est le style tragique de Voltaire.

Je ne sais; mais il me semble à ce propos qu'il faudrait renverser le jugement consacré. On dit que les tragédies de Voltaire, quelquefois heureusement conçues et presque toujours habilement combinées, sont mal écrites; et on devrait dire qu'au contraire elles pèchent par être trop bien écrites. Voltaire a une certaine idée de ce que doit être un style tragique, une idée très précise, une idée très étroite, et il essaie laborieusement d'y ajuster son vers. Un soudan doit être fier et même un peu féroce; une femme qui aime doit parler d'une façon touchante; un Espagnol s'exprime avec la majesté d'un lieutenant de Charles-Quint ou de Philippe II; un Péruvien, avec la franchise et la liberté d'un barbare; on doit retrouver dans le langage de Cicéron l'orateur des *Catilinaires*, mais dans chacun des vers que prononce Mahomet il faut que le fanatisme et l'ambition respirent.

Les préjugés, ami, sont les rois du vulgaire...

Je viens mettre à profit les erreurs de la terre...

Oui, je connais ton peuple, il a besoin d'erreur...

Et tandis que l'auteur de *Mahomet* ou d'*Alzire* s'acharne à ce travail fastidieux et puéril, il perd, en quelque façon, le bénéfice de ses plus ingénieuses ou de ses plus émouvantes combinaisons dramatiques. Mais s'il ne se souciait pas plus du style que l'auteur des *Demoiselles de Saint-Cyr* ou celui du *Verre d'eau;* si, pour vouloir faire du style et du style tragique, il ne sortait pas à tout coup de la nature et de la vérité; si ses vers, enfin, ne nous gâtaient pas ses situations, on rendrait une meilleure justice à ses qualités très réelles; au-dessous et assez loin des maîtres on lui ferait une place honorable; et on louerait volontiers en lui tout ce que nous avons cru devoir y louer nous-même. Les tragédies de Voltaire, « moins bien écrites, » ne seraient pas beaucoup meilleures, mais elles prêteraient moins à la critique, et peut-être marqueraient-elles, dans l'histoire du théâtre français, des dates aussi considérables que *le Fils naturel* ou *le Père de famille*, de Denis Diderot.

Il est vrai qu'elles auraient encore ce tort grave, plus grave qu'on ne le croit, de n'être, la plupart, ni des tragédies ni des drames, mais quelque chose d'intermédiaire, d'hybride, pour ainsi parler, de transitoire par conséquent, ce qu'a été de nos jours le roman historique, par exemple, entre le roman proprement dit et l'histoire, ou, du temps de Voltaire lui-même, entre le drame et la comédie, la tragédie bourgeoise et la comédie larmoyante. « Espèces bâtardes, a-t-il dit quelque part, qui, n'étant ni comiques ni tragiques, manifestaient l'impuissance de faire des tragédies et des comédies! » Changez deux mots dans cette invective: elle est presque plus vraie de la tragédie de Voltaire que de la comédie de La Chaussée. Et il le sait bien, il le sent tout au moins, quand il a soin d'ajouter, comme s'il plaidait dans sa propre cause les circonstances atténuantes : « Ces espèces, cependant, avaient un mérite, celui d'intéresser; et, dès qu'on intéresse, on est sûr du succès. Quelques auteurs joignirent aux talens que ce genre exige, celui de semer leurs pièces de vers heureux. » Mais, puisqu'il l'a dit, elles n'en demeurent pas moins des espèces bâtardes, et, en dépit de l'intérêt, du talent et des vers heureux, tel est le pouvoir de la distinction des genres, que ce seul mot, étant mérité, les juge et les condamne.

Ne serait-ce pas que Voltaire, qui l'a tant et si sincèrement admirée, n'a cependant compris qu'à moitié la tragédie de Corneille, mais surtout celle de Racine? Il a voulu l'imiter sans doute, mais, en l'imitant, il a voulu aussi la modifier, la renouveler, l'élargir; et il ne s'est pas aperçu qu'en changeant de nature un genre doit changer de lois. Scrupuleux observateur de la règle des trois unités, par exemple, Voltaire ne s'est pas rendu compte qu'elle devient inutile, gênante même, aussitôt qu'il s'agit, comme dans *Zaïre*, comme dans *Alzire*, comme dans *Tancrède*, d'intéresser le spectateur aux mœurs plutôt

qu'aux caractères, aux personnes plutôt qu'aux sentimens eux-mêmes ou aux passions, et à l'issue d'une aventure enfin plutôt qu'à une crise d'âme. A-t-il mieux vu la raison du décor historique et de la dignité sociale des personnages dans *Rodogune* et dans *Cinna*, dans *Bérénice* et dans *Mithridate*? Je ne le pense pas. Zaïre épousera-t-elle ou n'épousera-t-elle pas Orosmane? Zamore frappera-t-il ou ne frappera-t-il pas Gusman? Tancrède sauvera-t-il ou ne sauvera-t-il pas son Aménaïde? Ce ne sont là des motifs ou des sujets de tragédie qu'autant qu'à ces alternatives est suspendu le destin des empires; et, autrement, Voltaire n'a pas senti que le peu d'histoire et de géographie qu'il mêle au roman de ses musulmans ou de ses Péruviennes, en divisant l'intérêt le disperse, lui donne le change et finalement le déroute. C'est comme encore quand, par un respect outré de ses illustres prédécesseurs ou par condescendance peut-être pour ses acteurs, qui veulent déclamer à tout prix, il donne constamment à ses personnages le ton pompeux, solennel, emphatique de l'ancienne tragédie. Eh quoi! tant de solennité, tant d'apprêt, tant d'éloquence pour marier sa Zaïre avec son Orosmane, ou une petite Américaine avec un hidalgo! On n'applique pas les moyens du tragique à de si petits intérêts, d'une si mince importance dans l'histoire de l'humanité, si l'on ne veut qu'il en résulte entre le sujet et le style, entre la forme et le fond, entre l'intention et l'effet une discordance toujours désagréable, souvent choquante, et qui touche parfois au ridicule. Les tragédies de Voltaire ne sont plus des tragédies, mais ne sont pas encore des drames, ou plutôt ce sont des drames embarrassés, empêtrés, entravés dans des lois qui ne sont pas les leurs, qui cherchent à s'en dégager, et qui malheureusement n'y ont pas réussi.

C'est qu'aussi bien Voltaire n'est pas poète, étant l'homme du monde le plus incapable qu'il y ait de sortir de lui-même, de s'*aliéner*, de songer à son sujet plutôt qu'à son succès, et, en fait de succès, de sacrifier à l'avenir l'espoir du succès immédiat. Si sa prose, — quoiqu'il y eût à dire, et encore que beaucoup de qualités y manquent, — est cependant supérieure, très supérieure à ses vers, c'est qu'en prose il combat pour ses idées, mais en vers il ne songe qu'à sa réputation de bel esprit ou qu'à ses intérêts de popularité. Pour cette raison, et quand d'ailleurs, occupé qu'il est à la fois de tant d'autres choses, il en aurait le loisir, il n'entre pas dans l'âme de ses personnages, si même il les distingue les uns d'avec les autres: son Catilina d'avec son Mahomet, sa Sémiramis d'avec sa Clytemnestre, son Gengiskan d'avec son Polyphonte. Ce ne sont tous, en effet, que des mannequins tragiques, tantôt habillés à la grecque, vêtus tantôt à la chinoise. Et, faute de caractères, comme de profondeur, ou, d'un seul mot, faute d'âme et de vie, ce n'est pas à eux, mais à lui, Voltaire, qu'on s'intéresse en eux. Quoi d'étonnant quand on voit comment il les compose : « Le 3 du

présent mois, écrit-il à d'Argental, en août 1749, le diable s'empara de moi, et me dit : « Venge Cicéron et la France; lave l'honneur de ton pays ! » Ce diable est un bon diable, mes anges, et vous n'auriez pas mieux fait : » Voilà l'origine de sa *Rome sauvée!* Son désir d'humilier le vieux Crébillon, son impatience de prouver sa supériorité sur un octogénaire, son émulation ou sa jalousie du succès d'un rival, voilà ce qu'il prend pour de l'inspiration, ce qu'il appellerait, s'il osait, son éclair et son coup de foudre. Il combine alors son intrigue, c'est-à-dire que Crébillon ayant faussé l'histoire d'une manière, il la redresse en la faussant d'une autre; il dispose ses ressorts; et quand il les a disposés, c'est alors, mais alors seulement, qu'il met des personnages dans son intrigue, et les personnages qu'il lui faut pour justifier son intrigue. Si c'est ainsi que l'on peut réussir, qu'il a même réussi quelquefois, ce n'est pas ainsi que l'on dure, parce que ce n'est pas ainsi que l'on crée. Le don suprême a été refusé à Voltaire, le don qui fait les vrais poètes, grands ou petits, car il y en a de tout rang, le don d'animer des créatures humaines, des êtres de chair et de sang, qui pleurent de vraies larmes, qui poussent de vrais cris de passion et qui meurent enfin d'une vraie mort; — et cette raison, elle toute seule, expliquerait l'infériorité du théâtre de Voltaire.

C'est pourquoi je n'en donnerai pas d'autres, quoiqu'il y en eût encore plus d'une. Je ne dirai donc rien des intentions de propagande philosophique, religieuse ou sociale qu'il a mêlées dans sa tragédie. Car d'abord j'en vois à peine trace dans ses meilleurs pièces, dans *Œdipe*, dans *Zaïre*, dans *Brutus*, dans *Alzire*, dans *Mérope*, dans *Sémiramis*, dans *Tancrède;* et *Mahomet* est peut-être la seule qui soit à la fois destinée au théâtre et où pareille intention se trouve nettement marquée. Mais, de plus, il faut bien avouer qu'aucune loi de son art n'impose à l'écrivain dramatique l'étrange obligation de n'être qu'un simple amuseur, et qu'autant de sentences qu'il puisse y avoir dans la tragédie de Voltaire, il y en a davantage encore dans celle de Corneille. Je ne parlerai pas non plus de la société pour laquelle Voltaire a composé la plupart de ses pièces, la plus civilisée qui fut jamais, la plus douce, la plus élégante, et comme telle, et conséquemment, la plus éloignée d'une certaine franchise de mœurs, d'une certaine rudesse de manières, d'une certaine force de passion, d'une certaine raideur de caractères, disons d'une certaine barbarie, sans lesquelles, hors desquelles n'y a-t-il peut-être ni ne peut y avoir de tragédie véritable. Enfin, je n'essaierai pas de montrer que Voltaire est venu trop tard dans un genre trop vieux, c'est-à-dire, tellement épuisé par ses prédécesseurs, qu'on n'y pouvait rien innover sans faire moins bien qu'eux, ni faire comme eux sans les copier, les répéter ou les défigurer;.. mais je terminerai par une simple observation.

Nous sommes très fiers, en France, de la continuité, de la régularité

de notre production dramatique; et, en effet, depuis deux siècles et demi passés, il est vrai que la scène tragique, conformément aux lois qu'elle s'était faites, n'est jamais restée vide. Toutefois, comme nous ne sommes pas une autre espèce d'hommes que nos voisins d'outre-Manche ou d'au-delà les Alpes, comme le talent et comme le génie sont aussi rares parmi nous qu'ailleurs, il faut se souvenir que, dans cette production, pour une vingtaine de chefs-d'œuvre, le médiocre abonde, et que peut-être, quand on y songe, n'est-ce pas de quoi se tant glorifier. Car enfin, le bel avantage, entre *Tancrède* et *Hernani*, par exemple, que de pouvoir nommer Lemierre et Colardeau, *Agamemnon* ou *la Mort d'Abel*, Luce de Lancival et Raynouard lui-même! Si cependant on reconnaît la nécessité d'une tradition; si l'on réfléchit combien il y en a qui n'ont jamais été seulement Népomucène Lemercier ou Gabriel Legouvé, qui ne le seront jamais; et si l'on fait attention, enfin, que Voltaire, dans la tragédie, les a tous dépassés d'autant que Racine ou Corneille le dépassent lui-même, on se trouvera porté naturellement à l'indulgence; on lui pardonnera beaucoup; et ses défauts n'empêcheront pas qu'on rende justice à ses qualités. Car nous ne pouvons mettre aucun nom à côté de ceux de Racine et de Corneille, mais à côté de celui de Voltaire, et bien au-dessous d'eux, je ne vois pas davantage quel nom nous inscririons. Celui de l'auteur d'*Henri III*, dira-t-on? et je le voudrais de bon cœur, s'il n'était pas déjà plus illisible que Voltaire; ou celui de l'auteur de *Ruy-Blas?* mais il faudrait que ce grand artiste eût eu le sens et l'instinct au moins du théâtre. Et voici comment je conclus: dans une littérature comme la nôtre, et dans cette abondance de la production dramatique, s'il ne s'est rencontré qu'un homme, depuis cent cinquante ans, dont on puisse encore dire ce que nous avons dit de Voltaire, connaissons ses défauts, signalons-les impitoyablement et au besoin plaisantons-en; mais sachons, comme une chose sûre, que celui-là ne fut pas au théâtre un homme tout à fait ordinaire, et, avant de ricaner au seul nom de *Tancrède* ou de *Zaïre*, de *Mérope* ou de *Sémiramis*, regardons, ô mes amis, ce que nous applaudissons aujourd'hui sur nos scènes!

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 août.

De quelque côté qu'on se tourne aujourd'hui dans notre France éprouvée, qu'on regarde dans tous les camps, dans tous les partis, surtout dans cette masse obscure du pays qui souffre en silence et ne se plaint qu'à la dernière extrémité, de toutes parts se dégage un même sentiment. On peut varier dans les discours ou se perdre dans les interprétations captieuses, on peut disserter et pérorer à perte de vue dans les banquets ou dans les journaux, au fond et au bout de tout on revient toujours, bon gré mal gré, au même point, on finit par se retrouver dans une impression unique, persistante.

On sent que les affaires de la France ne sont pas dans une bonne voie, qu'il n'y a de sûreté ni pour les intérêts moraux, ni pour les intérêts matériels, ni pour les croyances, ni pour le travail, que l'impuissance agitée est dans l'administration du pays et que l'incertitude envahit les esprits. On sent que les ressorts de la vie publique sont usés ou faussés, que les plus simples garanties se perdent, qu'il y a des chambres pour ne rien faire et un gouvernement pour ne rien diriger, que tout est livré aux mauvaises influences, aux plus médiocres calculs de parti, aux passions, aux convoitises vulgaires, et que nous vivons sous le règne d'une politique qui, en abusant de tout, épuise toutes les forces nationales. On le sent, on le voit aux résultats qui se manifestent partout en traits assez visibles, et, comme on ne vit pas indéfiniment dans le malaise, dans l'agitation stérile, comme la pire des choses est de s'abandonner, on en vient tout naturellement à se demander comment on pourrait sortir de là sans se jeter dans des révolutions nouvelles. On se met à chercher ce qu'il y aurait à faire pour pacifier une situation troublée et ramener à de meilleurs conseils

une politique qui s'égare, pour remettre en honneur les garanties des institutions libres et les sérieuses traditions d'un gouvernement éclairé. C'est tout simplement la signification et l'intérêt de cette tentative qui vient d'être faite par quelques hommes de bonne volonté et occupe encore l'attention par ce temps de vacances. Un député d'un esprit indépendant et d'une raison pratique, conservateur par ses traditions, libéral par ses instincts, M. Raoul Duval, qui a vécu dans la fourmilière des partis, a eu l'idée de proposer la formation d'un nouveau groupe avec un programme qui, à la vérité, n'a rien d'extraordinaire, qui n'est que le plus simple résumé des revendications du bon sens et de l'équité. Et que propose-t-il, ce programme du nouveau groupe dont M. Raoul Duval se fait le porte-drapeau? Il dit tout bonnement qu'en restant sur le terrain constitutionnel, on s'opposera à toutes les entreprises socialistes et radicales; il ajoute qu'on respectera le budget des cultes et la liberté des consciences dans l'éducation, qu'on repoussera toutes les mesures de persécution religieuse aussi bien que les lois d'exception et de proscription ou de spoliation, qu'on défendra l'ordre financier, que, dans les projets militaires, on sauvegardera les intérêts du recrutement des carrières libérales, du clergé et de l'enseignement. En d'autres termes, c'est le minimum d'une politique de défense conservatrice dans les conditions de la légalité constitutionnelle.

Après cela, que la nécessité d'un nouveau groupe pour soutenir ce programme soit plus ou moins démontrée, que le groupe doive s'appeler centre gauche ou droite républicaine ou parti libéral-conservateur, ce n'est plus qu'un jeu de polémiques, ce n'est pas la vraie question. L'important et l'essentiel, c'est l'occasion offerte aux hommes sensés et sincères des divers camps de se rallier autour d'une politique dont la république peut profiter si les républicains le veulent, qui reste, dans tous les cas, la sauvegarde de la paix civile, des intérêts et des libertés de la France. Ce n'est pas la première fois que cette tentative se produit; elle a pour elle le nom du plus illustre des hommes d'état, de M. Thiers en personne, qui, avant tous, a dit que la république serait conservatrice ou qu'elle ne serait pas. Elle n'a rien empêché, il est vrai, ni avec M. Thiers ni avec ses successeurs plus modestes; elle n'a pas arrêté le torrent des violences radicales et révolutionnaires. Si elle se reproduit aujourd'hui, c'est que les circonstances lui ont rendu l'à-propos, c'est qu'elle répond à une situation nouvelle après une expérience de quelques années, qui a porté ses fruits amers, qui a pu éclairer bien des esprits.

C'est le destin des politiques modérées, on ne le sait que trop, de périr le plus souvent étouffées entre les exigences et les passions des partis extrêmes, de ceux qui veulent tout ou rien. — Vaine tentative. disent déjà les uns à M. Raoul Duval : il n'y a pas de conciliation avec

la république et avec les républicains. La monarchie seule peut remettre l'ordre partout, garantir tous les intérêts, raviver la confiance publique, relever le crédit de la France. La monarchie est le *Porro unum necessarium*. Soit, c'est entendu! qu'on rétablisse donc au plus tôt la monarchie, si on le peut, — et si on ne le peut pas, à quoi conduit pratiquement cette politique d'irréconciliabilité à outrance? Pour les bienfaits d'une restauration monarchique qu'on n'est pas maître d'accomplir, on renonce au bien qu'on pourrait faire. On est bien obligé de subir les inconvéniens qu'on attribue à la république et on se refuse les avantages d'une légalité contitutionnelle qu'on ne peut pas changer, dans laquelle on est forcé de vivre. Le mieux serait assurément de parler un peu moins de ce qu'on ne peut pas faire, de disserter moins bruyamment sur la république ou la monarchie, et de s'occuper un peu plus du pays, qui attend, qui travaille et qui souffre, qui ne demande qu'à être respecté et protégé dans ses croyances, dans ses traditions, dans ses intérêts. C'est peut-être une politique assez modeste; c'est dans tous les cas, une politique de nécessité, de transaction pratique et de prévoyance qui met le bien du pays au-dessus des petites tactiques et des entraînemens de parti.

Aux yeux de certains monarchistes à outrance, la proposition de M. Raoul Duval et de ses amis a l'irréparable tort de ne pas commencer par une déclaration de guerre à la république; aux yeux de certains républicains, même de républicains qui prétendent être modérés, elle a l'impardonnable défaut d'une origine suspecte, d'une étiquette encore trop conservatrice. Ce n'est pas, grand Dieu! qu'ils ne soient des conservateurs : ils le répètent assez, ils ne rêvent que de rétablir l'ordre et de constituer enfin un gouvernement, — sans doute parce que tout cela n'existe guère. Ils ne déguisent pas leur antipathie contre les radicaux, qui les pressent et les font passer sous le joug. Ils sentent que la scission des forces conservatrices est la faiblesse de la république, et voilà le chef de ces politiques, M. Jules Ferry, renouvelant une fois de plus ses prétentieuses déclarations : « Il faut à une république bien constituée un parti conservateur. Tempérer la démocratie, la modérer, la contenir est un noble rôle; mais, pour le remplir, il ne faut pas se séparer d'elle... » Comment accueille-t-il cependant ceux qui, précisément, offrent de ne pas se séparer de la démocratie? Comment ces républicains entendent-ils la réconciliation des conservateurs avec la république? C'est, en vérité, bien simple; ils ont leur manière d'entendre la conciliation. Qu'on ne leur demande pas, par exemple, de rassurer les opinions conservatrices, d'avouer qu'ils ont pu se tromper, de renoncer aux proscriptions des princes, aux guerres religieuses, à la confiscation de la liberté des pères de famille dans l'enseignement, — ils vous diraient que vous ne parlez pas

sérieusement; plutôt que de renoncer à cette politique, ils préféreraient aller voter encore une fois avec M. Basly et M. Camélinat! De sorte que ce que les républicains demandent aux conservateurs, c'est tout simplement de se soumettre à leur loi, de s'associer à leurs passions, de sanctionner leurs violences et leurs fautes. Voilà la conciliation et la conservation telles que les comprennent les républicains! Entre ces exigences et ces prétentions de partis extrêmes, l'œuvre que se proposent M. Raoul Duval et ses amis n'est point certainement facile. Est-ce à dire qu'elle soit impossible ou inutile? Elle aura peut-être au premier moment le sort de toutes les tentatives modérées; elle a, dans tous les cas, le mérite de s'inspirer du plus sérieux sentiment politique, de répondre à tous les instincts d'un pays fatigué d'agitations, de violences, d'abus de toute sorte, et impatient de retrouver des hommes publics plus occupés de ses intérêts que de leurs vaines tactiques.

Que les affaires de la France, toujours subordonnées aux plus vulgaires calculs des partis, soient assez pauvrement conduites et que notre pays souffre dans ses intérêts, dans sa dignité, dans son action extérieure des misères de la politique intérieure, on n'en peut malheureusement douter. Nous, Français, nous le sentons bien à la médiocrité du rôle qu'on nous fait, à voir le peu que pèse notre influence dans les grands débats du monde. Nous payons, par notre effacement dans les questions les plus sérieuses de diplomatie, la rançon de nos divisions intestines. Il faut bien avouer aussi que les difficultés ne sont pas pour nous seuls, que les affaires de l'Europe ne sont pas toujours dans un brillant état, et même, avec un peu de cet orgueil qu'on nous reproche souvent, nous pourrions peut-être nous dire qu'une partie des incohérences de la politique européenne tient précisément à ce que la France n'a pas la position qu'elle devrait avoir. Toujours est-il que ce n'est sûrement pas la France qui crée des embarras aujourd'hui et que les embarras n'existent pas moins un peu partout, dans tous les pays, surtout dans les relations générales. Oh! sans doute, il y a une apparence d'ordre qui tient à un certain équilibre des ambitions et des prépotences. Il y a de grands empires qui se concertent périodiquement pour décider à deux ou à trois des destinées du monde; il y a des empereurs et des chanceliers qui se visitent, qui ont des entrevues et des conférences à Skierniewice et à Kremsier, à Gastein, à Kissingen ou à Franzensbad. La paix a provisoirement de puissans gardiens qui se chargent de faire la police; tant que ces gardiens sont d'accord, les grands conflits sont nécessairement peu à craindre. On sent bien cependant que cette vie européenne telle que les événemens l'ont faite depuis nombre d'années est pleine de troubles mal déguisés, qu'il n'y a d'autre droit que la force, que les plus puissantes combinaisons ne sont qu'un laborieux artifice et les efforts mêmes qu'on se croit obligé

de renouveler sans cesse avec une certaine ostentation prouvent assez l'instabilité des alliances.

Les trois empires sont d'accord pour le moment, ou, du moins, ils paraissent s'être remis d'accord; la question est de savoir s'ils seront d'intelligence demain ou même dans quelle mesure ils s'entendent aujourd'hui. C'est le secret de ces entrevues qui viennent de se succéder encore une fois cette année dans les villes d'eaux d'Allemagne et qui ne laissent pas d'offrir des particularités, des nuances assez curieuses. La représentation a commencé à Kissingen par les entretiens du comte Kalnoky avec M. de Bismarck; elle a continué avec plus d'éclat et de pompe à Gastein par la visite de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche au vieil empereur Guillaume, visite qui n'a point été seulement, cela est bien clair, un acte de courtoisie. Jusqu'ici, l'Allemagne et l'Autriche, représentées par les deux souverains et leurs chanceliers, sont seules en scène, offrant une fois de plus le spectacle de leur intimité, occupées à resserrer le lien qui les unit. La Russie ne paraît pas encore ou du moins elle semble vouloir rester dans un certain demi-jour, avec l'intention d'éviter de se montrer en satellite de M. de Bismarck; elle tient, on le sent, à se faire une attitude indépendante et réservée, comme pour mieux prouver que, sans se séparer des deux autres empires, elle entend garder une place à part dans l'alliance, comme elle a toujours prétendu garder sa liberté d'action. Qu'en est-il de tout ce mouvement plus ou moins distinct et nuancé, plus ou moins mêlé d'intrigues, qui ne laisse pas d'être commenté un peu partout? On ne le voit pas encore, lorsque, tout à coup, le chancelier russe, M. de Giers, qui n'est pas allé à Gastein, arrive à son tour à Franzensbad, ayant lui aussi sa cour de diplomates, entouré de ses ambassadeurs à Londres, à Paris, à Vienne, appelés en consultation,— et, cette fois, c'est M. de Bismarck en personne qui se déplace au lieu d'attendre les visites, qui va au-devant du représentant du tsar, à Franzensbad. Nouvelles entrevues, nouvelles conférences, dont le secret, bien entendu, est toujours gardé. Pour que M. de Bismarck se soit ainsi déplacé et ait senti le besoin d'aller sans plus de retard traiter directement en plénipotentiaire de l'Allemagne et de l'Autriche avec M. de Giers, il faut bien qu'il y ait eu une raison, et la raison pour le coup est assez évidente : c'est cette nouvelle aventure bulgare qui est arrivée tout juste entre les premières conférences de Kissingen et l'entrevue de Franzensbad, qui a créé, pour les trois cours impériales, la nécessité de se concerter de plus près, de s'entendre pour détourner ou tout au moins limiter des complications dangereuses pour la paix. Comment s'entendra-t-on ou s'est-on entendu, s'il y a eu entente à Franzensbad? C'est une autre question qui reste provisoirement en suspens.

Pour le moment, rien n'est certes plus curieux que cette aventure

nouvelle de Bulgarie qui a éclaté le 21 août, une année, ou peu s'en faut, après la révolution de Philippopoli, — qui a remis en doute presque tout l'état de l'Orient. Ce n'est point que tout ait été imprévu dans ces singuliers événemens qui viennent de se dérouler, qui ne sont même pas finis. Il est bien certain que la Bulgarie, depuis ses transformations, depuis son union plus ou moins réelle avec la Roumélie, est toujours restée dans des conditions assez critiques. Il n'est point douteux que la Russie a toujours vu d'un mauvais œil des changemens menaçans pour son influence dans les Balkans, qu'elle n'a jamais pardonné au prince Alexandre, principal auteur de cette sorte d'émancipation bulgare, et que cette animosité persistante, souvent menaçante, créait à la principauté nouvelle, au prince lui-même, la situation la plus difficile. On le sentait si bien que, dans ces derniers temps, le chef du ministère bulgare, M. Karavelof, s'était rendu chez l'agent russe, à Sofia, pour lui demander tout simplement comment on pourrait désarmer la Russie et apaiser le tsar. Il n'y a que quelques jours, le président du conseil de Serbie, M. Garachanine, dans une conversation avec un des chefs de parti de son parlement, avouait qu'il y avait des chances de complications dans les Balkans; il disait, sans plus de détours, que la Russie ne renoncerait jamais à se venger de l'échec qu'elle avait subi en Bulgarie, que les puissances pourraient peut-être l'arrêter pendant quelque temps, mais qu'elle saisirait pour sûr la première occasion favorable. En un mot, le danger existait, il était connu et avoué. On pouvait croire, il est vrai, que le jeune prince de Battenberg, avec la popularité qu'il devait à ses succès de vaillant soldat, avec l'habileté qu'il avait déployée dans des circonstances difficiles, et un peu aussi avec la protection de l'Angleterre, se tirerait encore d'affaire. Lui-même, sans se méprendre sur les dangers qui le menaçaient et qu'il n'ignorait pas, peut-être se fiait-il à son étoile, à la fortune qui ne lui a pas manqué jusqu'ici. Toujours est-il qu'on avait le sentiment d'une crise prochaine sans savoir comment elle se dénouerait, lorsque subitement tout s'est précipité, tout a été bouleversé par le plus étrange coup de théâtre.

En réalité, il y avait une conspiration à la tête de laquelle se trouvait un des politiques du pays, un ancien ministre, M. Zankof, qui s'était associé quelques hommes comme le métropolitain Clément, le major Grouïëf, M. Stoïanof, et il était parvenu à séduire quelques forces de la garnison de Sofia. Dans la nuit du 20 au 21, les conspirateurs cernaient le palais et, par la force ou par la ruse, enlevaient le prince, qu'ils faisaient conduire assez loin, aux bords du Danube, pour l'embarquer. Pendant que le prince Alexandre, victime de cette étrange surprise, ignorant tout, allait aborder dans la Bessarabie russe et commençait des pérégrinations demeurées d'abord assez mystérieuses, les chefs de la conjuration de Sofia essayaient d'organiser leur gou-

vernement et publiaient des manifestes. C'était une revanche évidente pour la Russie dont les conspirateurs se hâtaient de réclamer la protection, en invoquant le nom du tsar, le grand libérateur de la Bulgarie. Que la Russie n'ait pas coopéré directement à l'entreprise révolutionnaire du 21 août, c'est bien possible; elle a pu croire y trouver, dans tous les cas, l'avantage d'une victoire pour sa prépondérance dans les Balkans, sans être obligée d'intervenir; et c'est bien ainsi que l'ont compris les journaux interprètes de la pensée du cabinet de Saint-Pétersbourg, surtout tant qu'ils ont pu croire au succès de la révolution nocturne de Sofia. Malheureusement ce succès n'a pas été de longue durée, et c'est ici que l'imbroglio se complique, que les péripéties se succèdent. La victoire de M. Zankof et de ses complices n'aura été que d'un moment. A peine la révolution du 21 a-t-elle été connue des provinces, elle a soulevé les protestations les plus vives dans la population comme dans l'armée. Le président de l'assemblée nationale bulgare, M. Stamboulof, a protesté et a constitué à Tirnova un gouvernement provisoire. Le colonel Moutkarof, qui commande à Philippopoli, a refusé son adhésion au gouvernement révolutionnaire et s'est mis en marche sur Sofia à la tête de forces assez considérables. Les villes principales, les garnisons ont suivi le mouvement. En quelques jours, en quelques heures, tout a changé de face. M. Zankof, après avoir fait arrêter les anciens ministres, a été arrêté à son tour, et M. Karavelof, revenant au pouvoir, a formé une régence. Tout cela est assez confus sans doute; mais de toutes parts, sous toutes les formes, s'est manifesté le même sentiment de fidélité au jeune souverain si bizarrement enlevé. On a demandé le retour du prince, qui était déjà à Lemberg, où il a été reçu avec des ovations populaires. La tragi-comédie avait commencé par la déposition de surprise du 21; elle a continué par le rappel spontané du prince Alexandre. Il reste maintenant à savoir comment elle se dénouera définitivement, quelles seront les résolutions des puissances qui depuis un an ont eu déjà si souvent à s'occuper de la Bulgarie.

Tout dépend évidemment de ce qui aura été décidé à Gastein, et encore plus à Franzensbad, entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie. Rien sans doute n'est plus simple, en apparence, que ce retour d'un prince victime d'un attentat subreptice et rappelé spontanément par son peuple; on pourrait même ajouter que des puissances monarchiques seraient intéressées à favoriser, à encourager ce loyalisme d'une jeune nation redemandant son souverain. Au fond, on n'en peut disconvenir, la situation reste malheureusement plus compliquée qu'elle ne le paraît au premier abord, et, quel que soit le dénoûment, il y a encore bien des nuages à cet horizon de l'Orient, si souvent troublé et obscur. Si le prince Alexandre va reprendre sa couronne, — et il paraît avoir pris ce parti, — il sera sûrement reçu en triomphateur à Sofia; les ovations ne lui man-

queront pas. Il retrouvera une popularité ravivée par une épreuve imméritée et passagère; il n'en aura pas fini avec les difficultés qui l'ont déjà assailli, qui peuvent le menacer encore et lui rendre sa tâche impossible. Évidemment, la Russie, qui ne lui a pas pardonné ses velléités d'indépendance, qui a pu voir dans sa déposition d'un instant un commencement de revanche, ne se sentira ni désarmée ni rassurée par son retour. La Russie tient, avant tout, à ne pas laisser mettre en doute sa prépondérance dans les Balkans, à garder cet avant-poste qui, avec le Montenegro, assure son influence dans cette partie orientale de l'Europe. Elle aura ses partisans qui agiteront le pays, qui susciteront de nouveaux troubles et pourront provoquer une intervention devant laquelle le cabinet de Saint-Pétersbourg a prudemment reculé jusqu'ici, dont il ne se laissera peut-être pas toujours détourner. Le danger sera peut-être d'autant plus grand que le souverain restera plus suspect. Si le prince Alexandre, hésitant devant des circonstances qu'il connaît mieux que tout autre, ne se décidait pas à reprendre définitivement un règne précaire en Bulgarie, et si les puissances se trouvaient conduites à aller chercher on ne sait où un autre prince, quelle serait la position du nouveau souverain? Les souvenirs de son prédécesseur, qui aurait été sacrifié ou qui aurait préféré sa dignité au règne seraient pour lui une faiblesse. La popularité du prince Alexandre, qui garderait sûrement ses partisans, deviendrait une perpétuelle menace pour son pouvoir. Il resterait forcément dans une position contestée, précaire, subordonnée, où il n'aurait plus d'autre ressource que de se faire protéger. De sorte qu'au bout de tout revient le danger de l'intervention russe; mais cette intervention éventuelle, qui a été peut-être un objet de délibération à Gastein ou à Franzensbad, dans quelles conditions se réaliserait-elle? S'accomplirait-elle par un accord des puissances qui laisseraient à la Russie sa liberté d'action, simplement pour avoir la paix du moment? L'Autriche s'accommoderait-elle de voir un camp russe à demeure dans les Balkans, ou, par une confusion compromettante, accepterait-elle en échange des concessions d'un autre genre qui l'asserviraient, dont M. de Bismarck se ferait le négociateur et le garant? Oui, sans doute, si les trois empires sont d'accord, ils feront ce qu'ils voudront; il s'agit justement de savoir s'ils peuvent être longtemps d'accord, et si toutes les idées de la politique sont tellement confondues que les Russes à Sofia ou à Philippopoli ne soient plus considérés comme un péril à Vienne.

Ces questions orientales qui touchent à l'avenir de l'Europe sont certes faites pour intéresser toutes les puissances. Elles intéressent surtout l'Autriche et la Hongrie, ces deux parties d'un empire qui vont célébrer ensemble demain le deux-centième anniversaire de la reprise de Bude sur les Turcs. Le cabinet de Vienne, par ses liaisons de ces dernières années, est sans doute engagé jusqu'à un certain point dans

toutes ces combinaisons, que M. de Bismarck se plaît à nouer et à dénouer de sa forte main. Il est cependant trop expérimenté, trop avisé dans sa diplomatie pour se laisser entraîner au-delà de ses vrais intérêts, et même pour ne pas refuser d'acheter des avantages problématiques par des concessions périlleuses. Il a de la patience, l'art des temporisations habiles ; il a aussi de la modération, et c'est ainsi qu'il vient souvent à bout de bien des difficultés dans sa vie intérieure comme dans ses affaires extérieures. C'est ainsi qu'il a fini par avoir raison d'un incident assez délicat qui aurait pu devenir dangereux et troubler la bonne intelligence entre l'Autriche et la Hongrie.

Ce n'est pas seulement en France qu'on élève force statues et qu'on fait des discours. On a élevé, il y a déjà bien des années, à Budapesth une statue en l'honneur d'un officier mort en défendant la citadelle, pendant la guerre de 1849, contre les honveds de Gœrgey, et il y a quelque temps, dans une cérémonie de commémoration, le commandant militaire, le général Jansky, se laissait aller à prononcer des paroles qui étaient peut-être d'un soldat plus que d'un diplomate, qui dans tous les cas, éveillaient toutes les susceptibilités hongroises. Aussitôt les plus vives, les plus bruyantes manifestations se produisaient à Pesth. Non-seulement on manifestait dans les rues, mais dans les chambres, le gouvernement était interpellé, et le président du conseil, M. Koloman Tisza, se tirait d'affaire de son mieux en livrant un peu le général Jansky, en appelant à son aide l'opinion d'un autre chef, du commandant des honveds, le général d'Edelsheim-Giulay. C'était une sorte de conflit entre l'esprit militaire et l'esprit national hongrois. L'empereur François-Joseph, qui est jaloux de l'honneur et de la discipline de son armée, qui a aussi le plus sincère esprit de conciliation, ne s'est pas laissé émouvoir. Il a refusé de sacrifier le général Jansky ; il lui a accordé, il est vrai, un congé de circonstance, mais en l'élevant au grade de général de division, et il a saisi la première occasion de mettre à la retraite le commandant des honveds, le général d'Edelsheim-Giulay, qui a été remplacé par un Croate, le général Pejasevics. Plus que jamais les manifestations ont recommencé ; on a accusé le ministre de la guerre, de Vienne, d'une hostilité systématique contre l'armée nationale de Hongrie. Le chef du cabinet, M. Tisza, s'est trouvé dans la position la plus délicate, et un instant même on lui a prêté l'intention de dénouer la crise par une démission qui aurait tout compliqué. On s'est fort heureusement arrêté dans cette voie. M. Tisza s'est conduit en habile politique en allant exposer tout simplement la vérité à l'empereur, et l'empereur s'est conduit en souverain prudent, en écrivant au président du conseil de Pesth une lettre où, en expliquant les changemens qui ont été accomplis dans le commandement militaire par des raisons de service, il désavoue toute intention offensante pour les Hongrois. La lettre impériale a guéri une

blessure qui aurait pu s'envenimer, et M. Tisza, en ouvrant il y a quelques jours une exposition historique, a retrouvé les accens les plus éloquens pour recommander l'union entre l'armée et la nation. C'est certainement la meilleure fin d'un incident pénible et la préparation la plus heureuse des fêtes par lesquelles on va célébrer en commun l'anniversaire de la délivrance de Bude. L'accord des deux parties de l'empire est pour l'Autriche la plus sûre garantie d'indépendance et de force.

Lorsque le parlement d'Angleterre s'est retrouvé à Westminster au commencement du mois, ce n'était encore qu'une réunion préliminaire, une première rencontre de la nouvelle chambre des communes et des nouveaux ministres qui avaient à se faire réélire avant d'entrer dans leur rôle. Maintenant la cérémonie de la réélection est accomplie et la session réelle a commencé, il y a quelques jours seulement; elle a été ouverte par un message de la reine qui, à vrai dire, n'a rien de saillant ni de bien caractéristique. On ne s'attendait pas, sans doute, à quelque ample exposé de toutes les affaires qui préoccupent l'Angleterre, à des déclarations décisives; on a eu peut-être encore moins que ce qu'on attendait. Le discours par lequel la reine, ou pour mieux dire le ministère sous le nom de la reine, a inauguré le nouveau parlement, est d'un laconisme et d'une insignifiance visiblement calculés. Il n'est certes pas compromettant. Il ne dit rien de la politique extérieure et des relations de l'Angleterre. Il se borne à constater que le pays, par les récentes élections, n'a fait que confirmer le vote du dernier parlement sur la question irlandaise. Il ne demande aux chambres que le budget et les mesures les plus essentielles au fonctionnement des services publics. En un mot, c'est le programme d'une session qu'on tient à abréger le plus possible en la réduisant au strict nécessaire, et en ajournant les grandes questions à la session d'hiver. Ce qu'il y a de plus intéressant aujourd'hui pour l'Angleterre n'est point, d'ailleurs, dans le message de la reine qui ne dit rien; il faut l'aller chercher dans la discussion qui s'est engagée à l'occasion de ce message, dans les discours que lord Salisbury a prononcés successivement au dernier banquet du lord-maire, puis devant la chambre des pairs, et où il laisse entrevoir sa politique, tout au moins ses dispositions d'esprit. L'intérêt du moment pour les Anglais est dans la situation même qui n'a peut-être fait que se compliquer et s'aggraver depuis quelques jours, en créant des difficultés nouvelles au ministère nouvellement constitué.

Le fait est que le nouveau ministère de la reine Victoria a, pour ses débuts, d'assez épineuses affaires sur les bras. Que le parlement se conforme au programme qu'on lui a tracé en se hâtant de voter le budget et en se retirant ou qu'il prolonge sa session de quelques se-

maines, l'Angleterre et son gouvernement restent toujours en face de deux questions des plus sérieuses, l'une intérieure, l'autre extérieure. L'autre jour, au banquet de Mansion-House, lord Salisbury s'est plu à dire, d'un ton un peu leste peut-être et passablement humoristique, que le parlement irlandais était enterré, que la sentence était « définitive et irrévocable. » Le *home-rule*, tel que l'avait proposé M. Gladstone, peut être pour le moment hors de combat, l'état de l'Irlande ne reste pas moins singulièrement grave. En réalité, la guerre civile est pour ainsi dire en permanence à Belfast, entre orangistes et nationalistes irlandais. Tous les jours et à tout propos se renouvellent les collisions violentes, souvent sanglantes, où il y a des morts et des blessés, où la police a ses victimes comme la population. Une des plus grandes villes de l'Irlande est devenue un théâtre de luttes intestines et de scènes de meurtre ou de dévastation. Le nouveau chancelier de l'échiquier, lord Randolph Churchill, allait il y a quelques mois, il y a quelques semaines, pendant la crise électorale, enflammer par ses discours les passions protestantes à Belfast; il recueille aujourd'hui comme ministre le fruit de ses prédications, de ses excitations ardentes, et le cabinet dont il est un des chefs est obligé de chercher comment il pourra apaiser cette incandescence furieuse. Ce n'est là encore qu'un des côtés de ce douloureux problème irlandais qui chaque jour semble changer de face et s'envenimer sans cesse. Depuis quelque temps, la situation agraire s'est tellement aggravée que de nouveaux troubles sont presque inévitables. Dans les comtés de Galway, de Donegal, de Kerry, les paysans irlandais se déclarent hors d'état de payer leurs redevances, même au taux réduit fixé par le dernier bill agraire de 1881. On veut les expulser par voie de justice ou par la force, et les expulsions deviennent l'occasion de véritables batailles entre la force armée et la population. La police est réduite à faire le siège des maisons pour en chasser les fermiers insolvables qui opposent une défense désespérée, et elle est tous les jours occupée à garder les routes que les fugitifs exaspérés détruisent sur leur passage. De grands propriétaires comme lord Clanricarde, lord Kenmare, sont obligés de se faire protéger dans leurs domaines par des forces de police que le gouvernement leur envoie. D'un autre côté, les conseils municipaux, les bureaux de bienfaisance mettent une sorte d'ostentation à offrir l'hospitalité, comme un asile d'honneur, aux familles des paysans expulsés qui arrivent en procession, accompagnés d'une multitude irritée, prête à toutes les violences. C'est l'agitation de la misère qui recommence et qui peut certainement créer au gouvernement les plus graves difficultés en compliquant et en envenimant cette malheureuse question irlandaise.

Le danger pour le ministère n'est pas dans l'opposition parlemen-

taire qu'il peut rencontrer. Le grand chef libéral, M. Gladstone, vient de quitter Londres pour faire un voyage sur le continent. et M. Chamberlain, dans un récent discours, s'est déclaré résolu à soutenir le gouvernement tant que ses adversaires garderaient leurs idées « séparatistes; » le vrai danger est dans cette agitation qui se ravive sans cesse, qui naît de la misère irlandaise. Le ministère a commencé sans doute par multiplier les promesses. Il annonce une enquête et toute sorte de projets libéraux pour la session prochaine. Malheureusement, ce ne sont là que des palliatifs assez vains pour le moment, et d'ici à la session prochaine les événemens peuvent s'être précipités en Irlande de façon à provoquer de nouvelles mesures de coercition qui auront encore une fois et plus que jamais tout compliqué.

C'est là l'éternelle et douloureuse question intérieure que le ministère conservateur trouve à son avènement, sur laquelle il peut avoir à prendre des résolutions décisives plus tôt qu'il ne le voudrait, et les affaires extérieures de l'Angleterre ne sont peut-être ni moins graves ni moins difficiles à conduire à l'heure qu'il est. Lord Salisbury témoignait l'autre jour une satisfaction un peu optimiste en montrant que la politique anglaise était invariable dans sa direction extérieure, qu'elle ne changeait pas avec les ministres, qu'il n'avait qu'à continuer ce qu'avait fait lord Rosebery, de même que lord Rosebery avait continué ce qu'il avait fait lui-même. Sans doute la politique anglaise a des traditions invariables et un puissant esprit de suite; elle ne change guère, elle peut cependant être plus ou moins heureuse, et on ne peut pas dire qu'elle en soit, pour le moment, à la phase des succès. Vainement lord Rosebery, invoquant le traité de Berlin, a protesté récemment contre la décision par laquelle la Russie a supprimé la franchise du port de Batoum : le cabinet de Saint-Pétersbourg lui a répondu lestement que la déclaration spontanée par laquelle l'empereur avait fait de Batoum un port libre ne constituait pas une obligation. Les événemens qui viennent de se passer en Bulgarie ne sont pas non plus un succès bien avéré pour l'Angleterre, qui s'est exposée à s'entendre rappeler par M. de Giers que, si la paix de l'Orient restait si incertaine, ce n'était pas la Russie qui avait favorisé les troubles des Balkans et encouragé des révolutions de nature à « affecter l'équilibre des pouvoirs dans ces provinces. » Non, pour l'instant, l'Angleterre n'est heureuse ni dans les Balkans, ni dans la Mer-Noire, ni en Birmanie, ni aux frontières de l'Afghanistan, et il est certain que lord Salisbury a beaucoup à faire s'il veut retrouver pour la politique britannique les succès qu'elle a dus si souvent à sa hardiesse et à son esprit de suite.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La révolution bulgare a enrayé le mouvement de reprise qui se dessinait avec une certaine vivacité sur nos fonds publics et commençait même à s'étendre à un certain nombre de valeurs.

Non pas que cette tendance nouvelle à la hausse se fût traduite par un déplacement de cours bien sensible. Du samedi 14 au samedi 21, le 3 pour 100 avait gagné 0 fr. 25, passant de 82.95 à 83.20; les autres rentes avaient suivi, la plus favorisée étant le 3 pour 100 nouveau, qui de 82.20 avait été porté à 82.57. On pouvait espérer qu'on n'en resterait pas là et que le 3 pour 100 en liquidation atteindrait au moins 83.50. Mais, dimanche dernier, on apprenait subitement la nouvelle du coup d'état de Sofia, l'arrestation et l'abdication du prince Alexandre, et l'on se demandait lundi matin avec inquiétude quelles complications allaient surgir encore dans la péninsule des Balkans, plus ou moins menaçantes pour le maintien de la paix.

Nos fonds publics baissèrent de 0 fr. 35 environ, mais la réaction était plus vive sur les fonds étrangers, le Hongrois, l'Italien, le Turc, même l'Unifiée d'Égypte. On sait que toutes ces valeurs ont été depuis deux mois constamment poussées en hausse par la spéculation de Vienne et de Berlin, qui avaient eu le courage d'escompter les heureux résultats des conférences de Kissingen et de Gastein.

Il ne restait plus à cette spéculation qu'à recueillir les fruits de ses calculs justifiés par l'événement, opération toujours délicate; car s'il est facile avec un peu d'audace d'obtenir d'importantes plus-values de cours sur des fonds d'état qui se négocient sur plusieurs places et se prêtent admirablement aux plus ingénieuses combinaisons de l'arbitrage, la difficulté apparaît au moment où il s'agit de réaliser, de transformer en gains effectifs les bénéfices reposant sur la différence des cours, c'est-à-dire de faire passer sur les épaules du public le fardeau dont on s'était provisoirement chargé.

Déjà, depuis quelque temps, il était assez visible que les spéculateurs qui avaient porté le Hongrois à 87 francs, l'Italien à 100.50 et l'Unifiée à 375, cherchaient beaucoup moins à surélever encore ces

prix qu'à les maintenir pour les faire accepter peu à peu par l'épargne, à laquelle, en fin de compte, revient la mission de sanctionner les résultats obtenus par la spéculation.

Les événemens de Bulgarie n'allaient-ils pas singulièrement compliquer la tâche en faisant reculer plus ou moins vivement les cours considérés la veille comme solidement acquis et établis? Il faut avouer que les conjectures ont été rendues bien difficiles par la soudaineté des événemens et le tour imprévu qu'ils ont pris en quelques jours.

La spéculation ne saurait, sans quelque peine, se diriger au milieu de tant d'écueils; aussi n'est-il pas étonnant qu'elle se soit tenue toute cette semaine sur une grande réserve, attendant que le développement des faits lui permette de voir un peu plus clair dans la mêlée des télégrammes confus et des appréciations contradictoires de la presse européenne.

Si l'on compare les cours de nos rentes au milieu et à la fin du mois, on voit que l'irruption de la politique extérieure, sur le terrain des préoccupations purement financières, n'a en réalité déterminé jusqu'ici qu'une bien faible réaction. Le 3 pour 100 perd 0 fr. 20 à 82.75, l'emprunt 0 fr. 07 à 82.17, l'amortissable 0 fr. 07 à 84.92, et le 4 1/2 pour 100 0 fr. 05 à 109.45.

De tels cours ne pourraient assurément se soutenir si la paix européenne était sérieusement menacée. Elle ne l'est point, ou du moins la conviction générale est que l'alliance des trois empires, définitivement rétablie, aura raison de tous les obstacles. Cette conviction seule peut expliquer le maintien du Hongrois à 86 1/2, de l'Italien à 100 fr., du 3 pour 100 à 82.75. Ce sont là des cours très élevés et que la spéculation ne saurait, sans commettre de graves imprudences, chercher à dépasser.

La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 2 1/2 à 3 1/2 pour 100. Cette mesure était prévue depuis quelques semaines. Elle résulte beaucoup moins d'un resserrement réel de l'argent sur les deux marchés de Londres et de Paris que de la situation particulière de la Banque d'Angleterre, dont le stock métallique a été réduit par des retraits d'or successifs. Il est donc peu probable que l'élévation de l'escompte à 3 1/2 pour 100 ait une influence quelconque sur le taux des reports en liquidation. Les capitaux chez nous sont toujours extrêmement abondans; on en peut trouver la preuve dans l'accumulation considérable et toujours croissante des disponibilités soit à la Banque de France, soit dans les caisses de nos principaux établissemens de crédit.

N'y a-t-il pas cependant quelques indices d'un commencement d'amélioration dans la situation commerciale et industrielle, et ne peut-on espérer que la crise si prolongée des affaires arrive enfin à son terme?

A cette question le relevé des recettes hebdomadaires des chemins de fer donne une réponse que l'on peut tenir pour satisfaisante par certains côtés. Les diminutions s'atténuent et, çà et là, apparaissent des augmentations. On a vu le fait se produire avec éclat pendant tout le mois d'août pour les chemins de fer espagnols, et dans des proportions plus modestes pour les autres chemins étrangers, ainsi que pour nos grandes compagnies. La spéculation n'a pas négligé ces premiers symptômes favorables, et le relèvement des prix a montré que déjà elle avait cru devoir prendre position en vue de recettes meilleures prévues pour les semaines qui vont suivre. Le Lyon, le Nord, le Midi et l'Orléans ont brusquement remonté. Des réalisations ont été provoquées presque immédiatement à cause des événemens de Bulgarie et de la réaction sur les rentes qui en été la conséquence, mais la progression obtenue a été, au moins partiellement, conservée.

De même, on a pu constater une tendance plus favorable sur les titres de plusieurs institutions de crédit, notamment sur le Crédit lyonnais, la Banque franco-égyptienne, le Crédit mobilier. La Banque de Paris, le Crédit foncier, la Banque d'escompte, ont maintenu leurs cours les plus élevés ou à peu près. La plupart des banques sont maintenant assez bien préparées pour une reprise d'affaires, et il est bien à souhaiter que celle-ci ne se fasse plus trop attendre.

Les cours du Suez, actions, délégations et parts civiles, se sont un peu améliorés; ceux du Panama (actions) ont été stationnaires. La baisse des obligations récemment émises n'a aucune raison d'être, et il est probable que les premières négociations sur ces titres, admis à la cote officielle, ne tarderont pas à avoir raison de cette anomalie.

Les valeurs turques ont fléchi très vivement sous l'influence du réveil de la question d'Orient. On ne peut guère prévoir un retour de l'épargne vers ce groupe de valeurs aussi longtemps que durera l'incertitude sur les destinées de la principauté bulgare, et par suite, de l'empire ottoman lui-même.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

JOCONDE BERTHIER

TROISIÈME PARTIE (1).

XXV.

— Oncle Michel me désespère, monsieur Guérin ! dit Joconde ; et, véritablement, si je n'étais pas sa nièce, je dirais qu'il manque de raison. — Ne prenez pas votre mine sévère, Ursule : je ne le dis pas !..

— Vous faites bien, ma chère Joconde, reprit l'institutrice, qui poussait son aiguille distraitement, en regardant du haut de la terrasse, où elles étaient assises sous les grands acacias, les chalands qui descendaient la Loire.

Mais Mlle Joconde n'en était pas à une objection près. S'adressant à Robert convalescent, mais encore pâle, affaissé dans un immense fauteuil, elle continua de son grand air affairé :

— Qu'est-ce que je fais ce matin ?.. pendant qu'il préparait ses boutures, pour le comice agricole... Je place dans la victoria ses cigares, sa boîte à bougies, sa lorgnette, ses lunettes, son discours et son mémoire au préfet, un foulard pour mettre à son cou, son cache-poussière pour la route, son ombrelle... Qu'est-ce que vous

(1) Voyez la *Revue* du 15 août et du 1er septembre.

croyez qu'il est arrivé?.. Pour mettre ses fameux plants américains dans le coffre, sous le coussin, on a tout retiré... et tout est resté sur le perron!.. Voilà la jolie surprise qui m'attendait à mon retour de chez la Toinon,.. dont l'enfant va bien mieux du reste... Ce n'est qu'une petite rougeole, maintenant très bien déclarée!.. J'ai prescrit l'aération dans la chambre... Pour revenir à oncle, vous pensez bien que, tout de suite, j'ai fait monter Jim à cheval avec le mémoire, l'ombrelle, et tout. Mais, je vous le demande, par ce grand soleil, sur le champ de foire, avec tout le jury du concours, et tout le long du chemin, il aura été brûlé!.. Et il est si distrait!..

— Vous fatiguez M. Guérin, Joconde, reprit Mlle Ursule.

— Vrai?.. Je vous ennuie... hein?..

— Non! répondit Robert s'efforçant à sourire, sa tête languissante appuyée sur des oreillers. Au contraire, et je vous remercie de me distraire.

— Mais je suis un peu bavarde... n'est-ce pas?.. reprit-elle en l'interrogeant de ses grands yeux.

— Oh! oui! dit Mlle Ursule avec conviction.

— Mademoiselle, si j'abuse quelquefois du *don de la parole*, je ne suis pas la seule, du moins, à qui ce reproche peut s'adresser, reprit Joconde piquée; car je vous ferai remarquer que je viens de passer deux grandes heures, sans souffler, pendant lesquelles, vous, vous n'avez pas arrêté : sur Marc Aurèle... et tous les Antonins, que je connais comme ma poche,.. sans compter votre cours de littérature... Et Dieu sait si personne pourrait trouver l'occasion de placer un mot, une fois que vous êtes partie dans votre fameux XVIIe siècle...

Elle s'arrêta tout à coup, la bouche ouverte, à un geste de la gouvernante, le doigt sur ses lèvres, et lui montrant du regard Robert, qui de fatigue semblait sommeiller.

— Oh!.. chut!.. fit Joconde.

Et, se levant doucement avec de grandes précautions, elle modifia l'inclinaison d'un immense parasol, fiché au milieu de la table, de façon à intercepter un rayon de soleil que filtrait le feuillage, et qui venait sur le malade.

Frappé par une fièvre typhoïde, Robert avait été pendant cinq semaines dans un état désespéré. Nature affective et tendre, en dépit des bravades passées, ses sublimes illusions d'amant, de poète s'étaient si brutalement effondrées devant ces trois mots étranges : « Je suis mariée, » qu'il s'était abattu sous le coup... En proie à un délire intense, pendant de longs jours et de longues nuits, soigné par Aurore et Rival, qui l'avaient emporté, l'enlevant à son logis encore trop plein de ses derniers souvenirs, il avait traversé ces terribles crises qui sont presque une agonie... Un jour

enfin, les médecins le déclarant sauvé, et un changement d'air étant reconnu comme le plus sûr remède à l'état de prostration où vous laissent de telles luttes de l'organisme et de la mort, les Rival l'avaient amené à Guitry, où, vu l'état d'abandon du château de La Grange, M. Sarrazin avait insisté pour le garder à La Baraque.

Enfin, après un séjour d'une semaine, pleinement rassurés, Aurore et son mari étaient repartis. Quelques jours encore de soins, de calme, et les forces du malade étaient déjà suffisamment revenues, à la grande joie de ses hôtes, pour qu'il pût descendre à la terrasse.

Tandis qu'il dormait sous le regard de ses deux gardiennes qui ne soufflaient plus, s'infligeant un laborieux silence, Joconde attentive, comme en sentinelle, ses grands yeux éveillés, observait tout : le soleil, le parasol, un souffle de brise, un brin de fleur d'acacia tournoyant dans l'air, menaçant de tomber sur Robert, et qu'elle attrapait au vol... Une grosse mouche soudain bourdonna :

— Oh! la vilaine bête! chuchota-t-elle tout bas, s'armant vitement d'un éventail pour se précipiter au-devant du monstre.

L'heure était douce et calme ; sous les grandes ombres des massifs qui longeaient la terrasse, au parapet bordé de glycines qui débordaient sur le chemin; de cette hauteur de Guitry, la vue s'étendait sur un horizon de quatre ou cinq lieues : le cours de la Loire, de Berthenay jusqu'à Tours, dont les clochers pointaient dans le ciel; Port-de-Luynes et les îles bordées de trembles et de peupliers. En cette matinée de juin, l'air était si pur et si sonore que, du bas de la route, suivant le fleuve à un demi-kilomètre, montaient, par instans, les cris des mariniers et des portefaix déchargeant un bateau.

Assoupi dans ce silence et dans cette molle tiédeur d'un splendide printemps de Touraine, Robert, les traits pâles, amaigris, semblait si bien renaître, et se sentir si bien gardé, qu'il s'abandonnait, sa pensée engourdie, à ce retour de vie, à ces soins qui le berçaient, comme à quelque rêve inconscient de ses félicités perdues.

— Pauvre Robert! soupira Joconde tout bas, au bout d'un trop long silence, en le regardant attristée.

— Eh bien! Joconde, dit Mlle Ursule du même ton bas : « Robert » tout court?.. M. Guérin n'est ni votre frère, ni votre parent, ni votre camarade, pour l'appeler ainsi...

— Hou!.. vilaine grondeuse!.. répliqua Joconde en allongeant une moue; bien sûr que je ne l'appelle comme ça que pour moi!.. quand il dort!.. Bon! un méchant papillon maintenant!..

Mais, comme elle s'élançait pour barrer le passage à ce nouvel

ennemi, elle demeura tout à coup stupéfaite, en apercevant à vingt pas, au détour de l'allée, deux dames que précédait un domestique.

Elle reconnut les Boisdesnier, mère et fille, dans leurs atours, et qui s'avançaient avec aplomb, en personnes sûres cette fois de leur droit de forcer l'entrée de La Baraque.

Joconde, alarmée, s'empressa au-devant des deux intruses, avec des gestes répétés de la main les invitant au silence.

Mais ce n'était point là le compte de la baronne, qui avait déjà son plan fait.

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle très haut, notre cousin serait-il plus mal ?..

— Non, madame, non ! répondit Joconde désolée, mais il dormait, et vous l'avez réveillé.

Au bruit des voix, en effet, Robert, troublé dans sa somnolence, avait soulevé la tête et regardait les visiteuses, qui furent bientôt près de lui.

— Méchant cousin !.. dit la baronne surprise en le revoyant si défait, et modulant un tendre accent de reproche, oublieux ami, qui nous avez refusé, à nous, ce bonheur de vous soigner !

Et aussitôt, comme si elle fût arrivée juste à temps pour lui prodiguer enfin de vrais soins, elle se mit à redresser l'oreiller, ramena le plaid, tapota les coussins. — Le sang de Joconde « ne fit qu'un tour » (comme elle le raconta le soir à son oncle) en recevant un pareil affront.

Quelque ennui qu'apportât cette importune sollicitude, il fallait cependant observer les convenances. Mlle Ursule s'était levée pour offrir des sièges ; la baronne et Mlle Mélie s'assirent de chaque côté de leur cousin, lui tenant chacune une main, comme pour l'empêcher de glisser dans la tombe ; les questions alors abondèrent ; Robert répondant d'ailleurs avec trop d'indifférence pour cacher son ennui. Aux pressantes exhortations l'engageant à venir achever sa convalescence à La Grange, il fut enfin forcé d'opposer nettement sa volonté, d'un ton qui n'admettait point d'insistance.

S'étant un peu éloignées par discrétion, Joconde et Mlle Ursule, restées debout, appuyées sur le parapet de la terrasse, écoutaient en silence cet entretien, n'y prenant aucune part...

Mais, au bout d'un quart d'heure, les deux tendres cousines paraissant installées, à un regard de détresse de Robert, la gouvernante s'approcha :

— Le médecin recommande à M. Guérin d'éviter toute fatigue, madame, dit-elle tranquillement ; et, surtout, il lui est défendu de trop parler... Pardonnez-moi de le lui rappeler.

L'arrivée de Marton, qui survenait apportant un bouillon froid à

son malade, et qui se mit à ronronner, sans façon, de son ton de verte commère, acheva de rompre brusquement les expansions.

Après quelques instans, marqués par un grand froid, les cousines se levèrent, la mine pincée, et firent brièvement leurs adieux.

Joconde à son tour s'avança, et, l'œil aimable et doux, déployant toutes ses grâces, les reconduisit jusqu'au coin de l'allée, où, de son fameux air de pompeuse étiquette, elle exécuta pour chacune sa révérence académique.

— Madame!.. Mademoiselle!..

Là-dessus, elle revint en courant.

— Ouf!.. Pauvre Robert! dit-elle étourdiment.

Mais, à un regard d'Ursule, elle resta consternée de cet oubli de langage.

Au retour de M. Sarrazin, qui rentra à l'heure du dîner, lorsqu'on lui raconta la démarche des Boisdesnier, le bon maire eut un geste d'étonnement.

— Tiens! tiens!.. dit-il; pour que ces dames soient venues ainsi chez moi vous apporter tant de tendresses, il faut qu'on ait des raisons pour vous tenir là-bas!

XXVI.

« La Grange, juin...

« Je ne t'écris pas parce que je n'ai rien à te dire, mon cher Rival. Après trois semaines passées à La Baraque, où les forces me sont revenues, je suis rentré à La Grange, à peu près *radoubé*... Ceci est un mot de la fille de l'amiral. Je bois, je mange, je dors, voilà tout; car, absolument désemparé d'esprit, je n'ose me vanter de penser quelquefois... A quoi bon la pensée, le désir, l'espérance, le regret?.. Il me reste un vague étonnement de vivre, et je dirais presque que je rapprends à fixer mes sensations. J'occupe mon intelligence à des lectures choisies, selon mon état d'âme, qui n'est pas beau. Il m'est tombé, hier, sous la main un des romans à succès de ces derniers temps, je l'ai relu... C'est l'histoire d'un de ces possédés de l'amour qui se brûlent au flambeau d'une vulgaire drôlesse, qu'ils méprisent, la tunique de Nessus collée à leur peau à perpétuité... J'ai ri à cette amplification de poète, où j'ai reconnu le paroxysme bête qui m'a affolé un instant. Il n'est point mal, du reste, d'entretenir dans les classes pauvres l'idée de ces passions inexplicables, ignorées de la foule, ne fût-ce que pour donner un certain relief à notre plate humanité.

« Deux lettres de la princesse Christiane Chermetef me sont arrivées à la fois de Stockholm, par l'entremise d'une complaisante amie de son enfance, laquelle... (la complaisante amie) nous servira d'intermédiaire en guise de bureau de poste. Tu vois comme c'est simple. La chose a été arrangée au passage de la princesse, car elle allait, paraît-il, donner quelques jours à sa famille en me quittant, avant de rejoindre le prince. L'heureux et noble époux, brusquement appelé par une dépêche annonçant la fâcheuse apoplexie d'un oncle, ayant été forcé de partir pour la Russie au surlendemain de la noce et l'avant-veille du fameux concert à Londres... de là, l'explication des heures fortunées distraites pour moi de son *honey moon*, et cette libre escapade à Paris.

« Que te dire de ces deux lettres de Christiane?.. de l'étonnant roman qu'elles renferment?.. et de l'étrange dénoûment de cette aventure, qui m'a si singulièrement secoué?.. Comme bien tu le penses, j'ai allumé ma cigarette avec ces pages de ma Julie... Saint-Preux n'y a point répondu, pas même pour lui jeter à la tête les morceaux de la foi jurée... A quoi bon encore la colère?.. A quoi bon l'inutile éclat d'une rupture?.. Je renverrai cachetées, sans les lire, les épîtres qui sans doute suivront.

« A ce propos, une chose bizarre : je lis dans le *Times* de ce matin que le mariage du prince Ivan Chermetef et de Christiane Felsen a été béni, cette semaine, à Pétersbourg... Avoue que ce pope est en retard !.. Elle quitte, paraît-il, définitivement le théâtre.

« Passons au sérieux.

« Mon installation est achevée. Les Boisdesnier, qui me choient vraiment, et avec qui je fais décidément bon ménage, m'y ont été d'un grand secours. J'ai réussi, avec l'aide d'un tapissier de Tours, et au moyen d'un tas de meubles disséminés dans une vingtaine de pièces de *ma grande bringue de bâtisse*, à rendre confortables et même luxueux deux appartemens complets, dont l'un t'attend avec Aurore... Une grande serre, au nord, est aménagée pour toi en atelier. Les jardins sont ratissés, la grande avenue n'est plus plantée d'avoine, et le château, de grande mine, a l'air d'abriter un heureux... Je me ruine à cette restauration du Coudray... Il ne me manque plus en vérité que la fortune nécessaire à y soutenir mon train. Je m'explique.

« Tu sais que ma tante m'a laissé en biens meubles soixante-quatre mille livres de rentes sur l'état, dont les titres nominatifs, connus du notaire, n'ont point été retrouvés parmi les valeurs renfermées dans sa caisse, chose en soi peu alarmante. Le premier soin de Me Poinsinet-Laroze a été de remonter au paiement du dernier trimestre par le trésorier-payeur de Tours. La rente a été ré-

gulièrement touchée jusqu'à il y a deux ans. Depuis lors, le titre n'a plus été représenté à sa caisse. Cette date coïncidant avec les voyages de la comtesse à Paris, vu son instinct de cachottière, il y a lieu de penser que c'est là qu'elle s'en est fait payer les subséquens arrérages... On va informer le Trésor.

« Mon héritage est-il à vau-l'eau?.. Je n'en sais rien. Qu'une vieille folle, dont le hasard m'a fait neveu, ait rejeté au vent ce débris d'une fortune de conventionnel ami de Barras,.. ou que cette épave, peut-être, des biens nationaux soit retournée à ce grand gouffre de l'église, qui ne cesse jamais d'absorber et de se remplir à nouveau sous forme de donations pieuses,.. faudrait-il s'en étonner?.. Je t'avouerai même que je ne vois pas trop pourquoi les Boisdesnier sont ici suspects. Ils sont eux-mêmes, d'ailleurs, des naufragés, et, se fussent-ils regarni les mains, il n'y aurait encore là que cette loi du temps, où le chacun pour soi domine toutes choses. « Dévorez-vous les uns les autres! » Telle est la maxime nouvelle que notre monde inscrit au frontispice du temple... « Dévorez-vous!.. » Christiane a mieux compris son rôle que moi, voilà tout.

« Quoi qu'il en soit, je reste à La Grange, où ma présence est utile pour bâcler mes affaires. Un monceau de paperasses à déchiffrer: des armoires en sont pleines; soixante années de désordre à débrouiller... On dirait qu'une main malfaisante a, de parti-pris, mélangé ce chaos... En résumé, les Boisdesnier ne savent rien... Ils ont vécu quatorze ans près de cette avarice défiante, sans pénétrer une fois dans l'appartement qu'elle habitait... A-t-elle enfoui dans quelque cachette introuvable ces diables de titres de rentes qui forment le plus clair de mon héritage?.. Par bonheur, fussent-ils perdus, Me Poinsinet a par devers lui les numéros d'ordre des inscriptions et des folios du grand-livre.

« Tout ce gâchis d'affaires m'est si égal, du reste, que je ne t'en parle que pour répondre à tes questions. Riche ou pauvre, je me sens si bien fini, que j'en viens à trouver ces deux termes vides de sens. Riche!.. A quoi bon?.. Pour quels projets?.. Pour quelle fin?.. Pour quelle satisfaction d'âme?.. (puisque ce drôle de mot existe)... Je suis si las, si ennuyé de moi-même et de mon stupide découragement, que, l'autre semaine, à Tours, me trouvant devant une caserne de cavalerie, au spectacle des recrues ahuries que l'on faisait manœuvrer dans la cour, je me suis pris de l'envie de courir m'engager... pour ne plus penser et me faire régir sous ce joug brutal, qui, du moins, supprime en nous la fatigue du vouloir!

« Ne ris pas, je creuse cette idée de me faire soldat plus sérieusement que tu ne penses!.. En attendant que tu m'arrives avec ta

femme, je traîne mes journées entre La Grange et La Baraque, où je vis plus que chez moi. Le caractère aimable de l'excellent Sarrazin (qui vous aime beaucoup, Aurore et toi), et son originale causerie me sauvent, à défaut de vos deux affections, du ridicule de la sauvagerie. Une corvée qui m'est échue achève de me donner une apparence de sociabilité mondaine et champêtre... Je donne à Mlle Joconde des leçons d'astronomie. Te dire que cette distraction pédagogique m'est agréable, ce serait peut-être hasardé. Tu connais mon idiosyncrasie pour le fruit vert qu'on appelle des Agnès. Ce produit ridicule d'innocence idiote, auquel tend le superlatif de notre éducation pour les filles, m'a toujours horripilé. Le commerce des idées avec ces candeurs de serre chaude a, pour moi, l'attrait mitigé que je pourrais trouver en m'exerçant au jeu de l'oie. D'autre part, je ne redoute rien tant que ces jeunes héritières trop avérées, qui semblent porter dans leurs yeux des reflets de millions... Malgré la disgrâce de ses dix-sept ans, pourtant, celle-ci n'est point une *dinde*, et sa fortune ne lui monte guère à la tête. Nourrie dans l'adoration de son père, instruite sous la direction yankee de son oncle, élevée à courir les champs, elle a un fonds d'indépendance d'esprit jusqu'à adopter carrément des locutions libres de Marton, qu'elle vous répète avec des audaces qui ne sont point quelquefois sans embarrasser ma propre simplesse. Toujours l'œil ouvert, et vive comme un oiseau, dévorée d'une curiosité sans seconde, elle questionne sur tout avec une assurance de fille d'amiral du plus bel effet. On sent même qu'elle a encore dans l'oreille des inflexions de commandement de son père. Elle gouverne la maison, la laiterie, la basse-cour, inspecte l'école des filles et note tout au long, chaque soir, les faits et gestes de l'équipage sur une sorte de journal qu'elle appelle *son livre de bord*. Le tout avec un joli petit caractère résolu... qui dénote que le mari de cette jeune personne, — si jamais elle en a un, — n'aura qu'à se bien tenir. Très brave, et n'ayant peur de rien, elle est très patriote, affirme-t-elle fort sérieusement; mais le fond de sa politique, c'est particulièrement la haine de l'Anglais. « Nous avons tous ce sentiment-là dans la marine! » m'expliquait-elle hier, comme elle mangeait une assiettée de fraises à la crème à son goûter. Pour le moment, tout en piochant ferme les constellations, afin de pouvoir en disserter avec son père au retour de sa campagne, elle est très occupée d'une nouvelle machine à coudre américaine, dont elle enseigne la manœuvre à l'ouvroir...

« Tu devines si l'âpre lassitude de la vie qui me tient, trouve son compte à ce cours monotone de jours sans fin, où je n'ai même pas à faire œuvre de pensée. J'ai dégringolé de trop haut, ou je suis

revenu de trop loin pour n'en point toujours rester fourbu d'âme et de corps... sauf pour vous aimer ta femme et toi, ce qui veut dire que je vous attends.

« *P. S.* Je reçois à l'instant le mot d'Aurore qui m'apprend que la princesse t'a écrit, à toi aussi, très émue de mon silence... Tu lui as répondu que je me porte bien. C'est tout ce qu'il faut... Inutile de m'envoyer sa lettre.

« L'amour est enfant de bohème. » Elle chantait très bien ça!

XXVII.

Comme il l'écrivait à Rival, Robert allait chaque jour à La Baraque ; mais ce qu'il ne disait pas, ce qu'il ne s'avouait peut-être pas davantage à lui-même, c'est qu'il retrouvait dans l'excellent et flegmatique Sarrazin le plus patient auditeur de ses objurgations à la vie. Atteint à fond, découragé, résolu au mépris de l'humanité, le flot d'âpreté qu'il se sentait au cœur, se soulageait, en s'épanchant avec d'autant plus d'abondance, qu'il lui fallait en cacher la source et garder pour lui son amer secret.

Assez vaguement instruit par Rival et par le médecin d'un état moral qui constituait le plus réel péril, sans rien savoir de ce que la plus élémentaire discrétion ne permettait point de révéler sur la femme, le vieux maire, du premier coup, avait aisément deviné cette histoire vulgaire d'un grand désespoir d'amour!.. Quelle qu'en fût l'héroïne, il connaissait le roman, toujours le même, quelque varié qu'il soit, et il s'était prêté en philosophe pratique à ces déclamations furibondes, à ces accès d'indignation fiévreuse d'un cerveau à peine échappé au vertige. La crise passée, la convalescence terminée, il avait continué son rôle de confident, avec ce bon air tranquille qui laissait le champ libre à des malédictions platoniques. Il écoutait sans broncher, regardant Robert par-dessus ses lunettes, les diatribes enflammées contre les décrépitudes sociales, et le désagrégement définitif de ce monde.

— Ta! ta! ta! disait alors M. Sarrazin, êtes-vous bien sûr, voisin, que nous soyons vraiment si déshérités?.. Êtes-vous bien sûr que, il y a deux cents ans, notre humanité avait un meilleur temps que le nôtre, des mœurs plus pures, des idées plus hautes, un soleil plus chaud?.. Corbleu! vous me la baillez belle, avec votre fin du monde, et votre chute de l'homme, qui s'annoncent par le plus étonnant essor de science et de progrès qui se soit jamais vu!..

Au fond, par un détour, et même sans détour, Robert en revenait invariablement à l'objet de sa persistante haine, à la perversité de la femme, à ses trahisons viles, à ses méfaits d'instinct...

En homme désintéressé dans l'affaire, Sarrazin opinait du bonnet.

Cependant, renfermé dans le secret forcé du malheur étrange de sa vie, dont Rival et Aurore étaient les seuls confidens, et qu'un sentiment d'honneur le contraignait à ensevelir dans le mépris d'un éternel oubli, Robert eut un jour une alarme assez bizarre, qui le fit trembler tout à coup.

Par une après-midi, à une des leçons que son désœuvrement lui laissait tout loisir de donner à Joconde, plus absorbé que de coutume, il était demeuré silencieux depuis un instant.

— A quoi pensez-vous?.. lui demanda délibérément Joconde, qui s'était approchée, le voyant accoudé à la fenêtre et le regard perdu dans l'espace.

Il se secoua, pour détourner cette question par quelque réponse évasive.

— A rien! répondit-il, négligemment.

— Oui, on dit toujours cela... quand on pense trop!.. Ah! je vois bien que vous souffrez, allez! ajouta-t-elle tristement.

— Mais non, je vous jure, reprit-il un peu impatient. De quoi souffrirais-je?..

— Oh! vous allez éluder! reprit-elle avec une sorte de reproche. Je le déteste, ce vilain découragement de tout que vous ne savez pas vaincre et qui vous fait tant de mal...

— Et pourquoi serais-je donc découragé ?.. dit Robert, surpris d'une jeune gravité d'accent qu'il ne lui connaissait pas.

— Pourquoi?.. répliqua Joconde. Oui, c'est vrai!.. Pourquoi se complaire dans des pensées pénibles?..

Robert la regarda, surpris de ce langage si nouveau pour lui, presque atterré de cette perspicacité d'enfant qui semblait lire dans son âme.

— Vous vous trompez, ma chère Joconde,.. ou, en tout cas, vous vous exagérez ce reste de propension inconsciente à des idées noires que m'a laissées la maladie, et qui s'effaceront avec le temps.

— Non! non! vous ne voulez pas guérir!.. ajouta-t-elle bravement et avec cet air d'importance qu'elle prenait volontiers. Mais, avec moi du moins, vous pouvez raconter votre peine; car j'en sais bien la cause... On souffre moins en épanchant son secret.

— Un secret! exclama Robert, troublé malgré lui.

— Oh! ne niez pas! c'est bien inutile!.. D'abord, quand on vous a ramené à Guitry si accablé, si malheureux, j'ai bien deviné tout de suite que ce n'était pas naturel... Marton elle-même l'a dit : « Ça ne peut être qu'un grand amour! »

— Marton a rêvé, voilà tout ! s'écria vivement Robert ; et c'est une vieille folle de vous faire de tels contes.

— Non ! non ! il ne faut pas essayer de me tromper ! reprit-elle d'un ton convaincu. Et, puisqu'il faut vous prouver que je sais tout, c'est moi qui parlerai : elle s'appelle Christiane !..

Robert écoutait, de plus en plus troublé par cette bravoure naïve. A ce nom prononcé par Joconde, il demeura muet, n'osant l'interroger ni répondre :

— D'abord, ce n'est pas bon de renfermer ses chagrins ! continua-t-elle, et c'est toujours un fameux soulagement de parler... Quand ce ne serait que pour tirer d'inquiétude ceux qui se tourmentent ; ajouta-t-elle avec un accent de pitié si ingénu que Robert en fut tout remué, autant que du sentiment de gêne dont il ne pouvait se défendre en la voyant aborder un tel sujet :

— Ma chère Joconde, prenez garde ! dit-il en s'efforçant de rire, pour détourner ce troublant entretien : vous voilà dans ces grandes imaginations que votre oncle vous reproche si souvent.

— Oncle Michel m'aime trop pour ne pas me traiter toujours en enfant, et j'ai joliment des pensées que je ne dis pas même à Ursule, qui me voit encore comme lui... D'ailleurs, lorsqu'il s'agit du secret d'un autre et d'un chagrin caché,.. c'est trop grave pour que je bavarde.

— En ce cas, vous voyez donc qu'il est des pensées que vous renfermez aussi ! interrompit-il.

— Oh ! ce n'est pas la même chose ! répondit-elle sérieuse, car je n'en souffre pas pour moi... Et puis, je ne me sens pas seule, comme vous... J'ai mon père, oncle Michel !.. J'espère dans la vie, parce que l'on m'a appris le courage... Et loin d'étouffer tout ce qui me passe par la tête, tristesse ou contentement, chaque jour, je l'écris pour mon père.

— Dans votre fameux *livre de bord*, ajouta-t-il pour essayer une diversion.

Mais elle continua :

— Oui, monsieur, dans mon fameux livre de bord, puisque vous savez cela... Mais ne vous moquez pas !.. J'avais dix ans quand je l'ai commencé, après avoir ouvert un des rapports de l'*Atalante*... Un combat en Cochinchine,.. cela me parut si beau, cette existence de devoirs, de dangers si simplement consignés... « Un tel avait bien fait... Un tel avait faibli, manquant de sang-froid dans sa bravoure... » Pour lui-même, mon père n'avait mis qu'un mot : « Blessé !.. » Etre la fille d'un amiral, cela me semblait constituer le devoir d'être un exemple... Mon imagination d'enfant se fit d'abord un jeu d'avoir, comme lui, mon livre de bord, où, tous

les soirs, je lui lisais les événemens de ma journée, le rapport de mes leçons avec Ursule, de mes débats avec Marton... Puis, mon père est reparti, et j'ai voulu lui garder chaque jour de ma vie pour qu'il pût les revoir, les revivre, et me reprendre au retour comme s'il ne m'avait pas quittée; pour qu'il pût aimer qui j'aime, et partager mes dettes de cœur... Vous, il vous aimera tout de même, malgré ce manque de courage qu'il vous reprochera certainement aussi, comme moi,.. et il vous grondera :

— Quoi!.. exclama Robert, de plus en plus troublé, mon manque de courage est-il aussi sur votre livre de bord?..

— Sans doute!.. Votre tristesse me cause un si grand chagrin! ajouta-t-elle avec tout le sérieux de jeune raison qu'elle apportait à ce grave appel de confidence.

— Mais, reprit-il, si l'on ouvrait ce livre où vous mettez ainsi vos secrets?..

— Mais il est tout ouvert pour Ursule et pour oncle Michel, puisque c'est chacun de nos jours que j'y raconte...

— Et... à moi?.. vous pourriez aussi me laisser lire ce que vous écrivez de moi?..

— Oh! vous, vous seriez bien puni; car je suis quelquefois très sévère... quand je vous vois par trop découragé...

En dépit de l'étonnement, déjà plusieurs fois vaguement ressenti depuis trois mois, d'un changement dans le caractère et dans les idées de Joconde, Robert ne pouvait se défendre d'éprouver un terrible embarras, devant cette hardiesse qui soulevait le voile sous lequel il croyait ses misères si bien cachées. Effrayé d'entendre le nom de Christiane sur ces lèvres ingénues, il se reprochait d'avoir laissé naître un aussi singulier entretien. N'était-ce pas manquer à la franche hospitalité de Sarrazin que d'écouter de tels propos de la part d'une enfant?.. Le seul moyen d'en effacer toute trace et de leur ôter toute importance, c'était de détourner le sens de ces questions imprudentes. Saisissant donc le prétexte du fameux livre de bord et insistant pour le voir, il se mit à le railler comme un devoir d'écolière enchantée de s'essayer aux grandes idées :

— Mais, certainement, que c'est tout cela! dit-elle. Un devoir d'écolière,.. sauf... les grandes idées qui y sont inutiles.

— C'est peut-être une grande perte!

— Vous êtes méchant!.. Mais ça m'est égal que vous vous moquiez... Depuis que je suis là, malgré l'ennui de mes bavardages, vous avez tout de même souri trois fois... bien comptées; et vous n'avez plus pensé... Maintenant, pourtant, ajouta-t-elle, si vous vouliez très sérieusement...

— Si je voulais, quoi?..

— Si vous vouliez très sérieusement voir mon livre, je vous le prêterais, et je crois que vous y trouveriez des choses utiles... Quand ce ne serait que d'apprendre à nous connaître tous, et à prendre confiance en nous, ce qui vous serait un soulagement. Vous souririez des premières années de l'enfant,.. mais vous y apprendriez surtout, monsieur le moqueur, ce qu'il y a de beau et de bon, à cette obligation qu'on s'impose d'un rapport fidèle de tous ses actes et de toutes ses pensées de chaque jour, sur ce livre de bord que vous raillez, et qui vous forcerait à réfléchir... Ainsi, supposez que vous ayez aussi votre livre ; vous me l'apporteriez, et je vous dirais : « Ici, vous avez tort!.. Ici, vous avez raison... »

— Vous me donnez envie de commencer dès demain, dit Robert en riant.

— Vrai?.. Attendez, alors, ajouta-t-elle ravie, je vais vous chercher le mien, et celui de l'*Atalante*, qui vous serviront de modèles...

Et elle sortit en courant.

Un peu étourdi, presque mécontent de lui-même, bien qu'il n'eût pas dépendu de lui d'éluder les révélations de Joconde, et quoique d'abord résolu à refuser cette communication d'un journal de fillette, Robert, demeuré seul, réfléchit cependant qu'après la bizarre évocation du nom de Christiane, il valait mieux encore tout connaître de cette équipée de fille d'Ève. Pénétrer à fond les imaginations romanesques qui pouvaient s'ensuivre, c'était en même temps s'éclairer lui-même sur ce que l'on avait découvert de la déplorable histoire qu'il avait pu croire, jusqu'alors, si complètement ignorée.

La cordiale amitié de Sarrazin, d'ailleurs, ne lui faisait-elle point un devoir de tout confier à l'oncle de ces étranges propos d'enfant?

Joconde lui ayant apporté son livre, il le prit donc, et, le soir, seul, dans sa chambre, il l'ouvrit. La forme était, en effet, celle d'un livre de bord ; les premières pages étaient de la main d'un enfant. Voici ce qu'il lut :

« *Mardi, 17 mars.* — Rien de nouveau, brise nord ou nord-est; selon l'estime d'Ursule, papa allé à Tours avec oncle. Mangé cerises dans la serre... Marton grogné.

« *Mercredi, 18.* — Grimpé dans le marronnier avec Achille Rabaud, le mari de Marton ; il est maintenant décoré, et second maître sur le vaisseau de papa. Déchiré ma robe. Lu la vie de Duguay-Trouin (1673-1736). Massillon bien ennuyeux. Rien de nouveau.

« *Jeudi, 21 mars.* — Ordre d'embarquement arrivé. Papa part après

demain. On m'a menée aux régates de Luynes... J'ai pleuré. Achille m'a dit : « Mademoiselle, vous n'êtes donc pas un homme?.. » J'ai dit que si. Mais encore repleuré le soir. Rien de nouveau. Marton grogné. »

Robert sauta rapidement un bon nombre de pages et feuillets quelques années. Les campagnes de l'amiral, ses départs, ses retours y tenaient la plus grande place.

« *Dimanche, 14 août.* — J'ai aujourd'hui quinze ans. Et j'ai reçu une lettre de père, maintenant en rade à Saïgon. » Encore deux mois, m'écrit-il, et je reviens !.. » J'ai couru bien vite chez oncle à cette nouvelle... J'ai passé toute ma journée en fête, et mes enfans de l'école des filles, Mlle Germain en tête, m'ont apporté des bouquets. La petite Chaillou m'a présenté un compliment, noué de faveurs roses, qu'elle devait me réciter pour remercier père de son don de livres à la commune. La pauvrette s'est embrouillée, dès le premier mot, en m'appelant : « Mademoiselle l'amiral. » On a ri, comme de juste, et moi aussi... Mais avec quel cœur je l'ai embrassée pour ce mot qui disait si bien l'amour, la fierté, le respect qu'ils ont tous pour mon père... et qui me revient à moi !..

« A partir de demain, je dirige la maison !.. Je tremble !.. »

Ces souvenirs de fillette touchant décidément peu Robert, il en passa d'un seul coup les trois quarts. Le hasard le fit tomber sur une page qui sembla s'ouvrir d'elle-même :

« *Mercredi, 1er mai.* — L'héritier de la vieille Du Coudray est arrivé. C'est moi qui l'ai reçu, comme il échouait au pavillon à demi noyé sous l'orage... Ce jeune homme s'appelle Robert Guérin. Il serait mieux s'il n'affectait pas cette froideur compassée des jeunes gens d'aujourd'hui. Il parle très peu, et paraît peu instruit... Il m'a regardée avec un très grand étonnement, pour une explication météorologique que je lui ai donnée sur nos bourrasques... A son air, j'ai deviné que je l'intimidais beaucoup, et j'ai eu peine à obtenir qu'il se présentât enfin .. Il a dû me prendre sans doute pour une personne très curieuse... Peut-être un peu trop bavardé. — Marton grogné, à cause de mon ombrelle. »

Suivait, sans plus de transition, le rapport des faits importans de la journée, en ce qui concernait son rôle de jeune châtelaine.

« *Jeudi, 2 mai.* — Oncle conduit le Parisien à Tours... »

N'extrayant du livre de bord que ce qui se rapportait à lui, Robert sauta encore par-dessus cette période... Il en arriva enfin à des pages de quelque intérêt ; son retour en ce triste état qui faisait encore

craindre pour sa vie... puis enfin, après des détails sur les premiers jours de sa convalescence à La Baraque :

« *Mercredi, 10 juin.* — M. et Mme Rival, qui l'ont amené, sont repartis, hier, pour Paris... Journée calme, mais toujours extrême faiblesse. Ursule est sûre maintenant que le pauvre jeune homme s'en remettra. Marton veut pourtant encore le veiller, cette nuit, pour faire reposer Charles, le valet de chambre, qui couche auprès de son maître. Ces maladies de langueur exigent de très grands soins. Selon ma promesse, j'écrirai tous les soirs à la charmante Mme Rival les nouvelles de la journée...

« *Jeudi...* — Je sais tout!.. Ce matin, Marton a interrogé Charles ; et, en entrant dans ma chambre, où j'étais encore avec Ursule, elle a dit : « C'est des histoires de femmes!.. » Ursule lui a fait un signe pour la faire taire ; mais j'ai défendu Marton, et j'ai dit tout de suite que si elle avait eu le tort d'interroger le valet de chambre de M. Guérin, c'était, bien au contraire, dans la bonne intention de le mieux soigner, connaissant la cause de son mal. Alors, avec indulgence, je l'ai engagée à nous informer dans les plus grands détails... Mais voilà qu'elle s'est embrouillée, et n'a plus guère pu rien raconter.

« Cependant, moi, j'ai su adroitement démêler son histoire. Le pauvre jeune homme a un grand chagrin d'amour...

« Ce malheur est affreux!..

« *Samedi...* — Elle s'appelait Christiane!.. Comme il dormait tantôt sur la terrasse, il a murmuré ce mot-là comme en rêve. Ursule l'a entendu comme moi. . . . . .

. . . . . .

« L'idée m'est venue que Christiane n'est peut-être pas morte... Mais s'ils n'étaient que séparés par des obstacles, on pourrait certainement le guérir en lui rendant celle qu'il aime... Ayant découvert cet important secret, mon devoir n'est-il pas de le révéler à ses amis, qui ignorent tout peut-être?.. Quelle responsabilité, quel remords, si, par mon silence, j'étais cause aussi du malheur d'une pauvre jeune fille!..

« Ces affreuses pensées m'ont tourmentée toute la journée... Si père était là, bien certainement qu'il aurait bientôt fait d'arranger tout, et qu'il parviendrait à assurer leur mariage... Alors, qu'est-ce que j'ai fait?.. Je viens d'écrire à Mme Rival une lettre très sérieuse, où je lui confie en grand mystère, et entre femmes, le grave événement que j'ai pénétré...

« *Mardi.* — Mme Rival savait tout! Elle m'a remerciée avec la bonne effusion de sa nature si cordiale, de l'importante confidence

qu'elle recevait... A son tour, elle me révèle tout le secret dans sa plus triste vérité... Robert était fiancé avec une jeune étrangère, belle comme le jour, et ils s'adoraient... Le pauvre jeune homme a appris tout à coup que des parens inflexibles voulaient la marier à un autre... Comme de juste, il a failli en mourir. . . . . .

. . . . . .

« *Jeudi.* — Je suis fort inquiète sur les chagrins d'amour... J'ai consulté... Ursule prétend que c'est très dangereux... Elle a connu une amie d'une de ses élèves qui en est pourtant revenue... Mais c'était une Anglaise... Oncle déclare qu'on n'en meurt jamais... Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que Marton a une cousine qui, « par amour, s'en est allée de consomption. » Seulement elle dit que c'était une bête! L'important, c'est de suivre les prescriptions du médecin : rétablir ses forces et lui rendre la volonté de vivre. Donc, ne pas fatiguer son esprit et le distraire par des soins de ses fatales pensées... Quant à sa volonté, je m'en charge, une fois sa santé raffermie...

« *Dimanche.* — Grondé Marton; madame l'appelle *son* malade. comme si les autres n'étaient rien, et comme si elle toute seule savait le soigner... En revenant de la messe, je l'ai trouvée le promenant au grand soleil, tout au bout de la terrasse, et bavardant, bavardant... comme elle seule sait bavarder, ...

. . . . . .

« *Samedi, 17 juin.* — Il est retourné s'installer à La Grange tout à fait bien. Plus la moindre inquiétude d'aucune rechute, et il a promis de se mettre au travail. Pourtant il lui reste un état d'esprit tourmenté que je sais bien voir. Oncle dit que ça séchera... Mais oncle déclare que, pour son compte, il n'a jamais eu de chagrins d'amour... Heureusement ils causent beaucoup tous les deux, ce qui distrait du moins Robert de sa dangereuse mélancolie... »

XXVIII.

Si Robert s'était tout d'abord effrayé, en entendant le nom de Christiane prononcé par Joconde, à la lecture des grandes réflexions du fameux livre de bord, il se rassura.

La première pensée écartée d'une découverte plus que troublante pour cet esprit d'enfant, et une fois fixé sur des conjectures et des propos, qui se bornaient à cette simple histoire de fiançailles rompues, il respira, soulagé de la crainte qui lui était venue d'être forcé d'en parler à Sarrazin.

Ravi du tact et de la finesse d'Aurore, résumant si délicatement, pour une fillette, la triste histoire de sa vie, Robert s'étonna

presque de n'avoir point songé, de lui-même, à cette explication, d'ailleurs très véridique, qui l'eût délivré dès longtemps des complications d'une situation fausse à La Baraque. De telles amitiés méritaient mieux, à coup sûr, que cette dissimulation morne d'un désespoir ténébreux, qui pouvait les froisser par son mutisme défiant. Quoi qu'il en fût de cette alerte, Robert s'était promis vaguement de sortir de son mystère à la première occasion d'épanchement, lorsque un matin, comme il arrivait à La Baraque :

— Tiens ! je vais à Chanfourné, lui dit Sarrazin. Venez avec moi; nous passerons par vos nouveaux plants, et nous causerons.

Ils partirent et gagnèrent la route par la terrasse, devisant des nouvelles, des journaux du matin, Robert comme s'il eût parlé de la lune, M. Sarrazin avec cette humour d'un tempérament pratique qui lui faisait en toute chose prendre le plus court chemin. Ses opinions politiques et sociales se résumaient à l'ordinaire en un mot typique, par lequel il ramenait à son usage toutes les questions du temps : — Trop de gouvernement ! trop de gouvernement !

Comme ils traversaient le village, salués à chaque instant de : — Bonjour, monsieur le maire, — ils arrivèrent sur la place de la mairie. Les enfans de l'école en récréation jouaient sous les arbres ; l'un d'eux, en courant, se jeta étourdiment dans les jambes de M. Sarrazin, qui le saisit par le bras pour l'empêcher de tomber; puis, avisant un étrange hiatus qui laissait passer par derrière un bout de chemise :

— Criminel !.. Qué que c'est que ça ?.. lui dit-il, montrant le fort accroc.

— C'est ma culotte ! répondit naïvement le petit d'une mine éveillée, et, — comme rejetant une faute qui ne le regardait en rien, — elle s'est fait ce trou-là hier !..

— Eh bien ! tu diras à ta mère que si, demain, ce trou-là n'est pas raccommodé, tu ne seras pas reçu à l'école !

— Trop de gouvernement !.. dit en riant le curé, qui passait.

— Distinguons !.. répondit le maire avec le geste familier qui consistait à placer son doigt le long de son long nez, distinguons, curé ! Pas de gouvernement *central* ; mais des gouvernans partout !.. J'imagine que, pour notre paroisse, votre pape, du fond de son Vatican de Rome, ne sait pas si bien que vous...

— Mon pape, mon pape... vous souhaite le bonjour,.. et moi je cours à mes affaires !.. répliqua en se sauvant le curé, qui savait n'avoir jamais le dernier.

— Voyez-vous, mon cher ami, poursuivit M. Sarrazin, prenant le bras de Robert lorsqu'ils eurent franchi la place, tout en ce monde n'est qu'affaire de persévérance et de temps. Il y a dix

ans, il me fallait le garde champêtre, les affichages et les amendes pour remplir seulement la moitié de l'école... Aujourd'hui, je menace les parens de mettre leurs enfans à la porte, s'ils les y envoient malpropres ou mal tenus... Et cette peine, je l'applique pour quatre jours, pour huit jours... inexorablement, malgré les criailleries de l'inspecteur et du préfet. Je sais bien que, ce faisant, je contreviens absolument à la loi; mais qui est-ce qui y gagne... si j'ai réussi à amener ma commune à cette idée vraie : que l'exclusion de l'école est un dommage qu'on leur cause?.. Voyez-vous, voisin, l'homme, le paysan surtout, a par nature le souci primordial et salutaire du tien et du mien. C'est surtout par là qu'on le gouverne. On lui doit l'école, il lui faut son dû!.. Et l'occasion de crier contre l'autorité, pourquoi la prenez-vous?.. L'arbitraire, dans ces proportions-là, ça le force à discuter ses droits; car il ne faut pas se le dissimuler, voisin, nous marchons!.. Réfléchissez-vous que, à l'heure qu'il est, il n'y a pas chez nous un homme de trente ans qui n'ait passé par le service obligatoire, qui ne sache lire, qui n'ait vu le monde, et ne se soit senti citoyen?.. La génération d'enfans qu'on élève nous prépare une classe de paysans qui n'auront plus rien de la vieille bête de somme attachée au sillon d'autrefois. — Ah! je sais bien qu'il y a les éternels trembleurs, ou les grands politiques... qui veulent prédire de là tous les maux. — Le paysan sachant lire,.. tout est perdu! — Hé! bonnes gens, est-ce que l'éducation, l'instruction vous ont rendus pires, vous, qui ne prétendez à la supériorité qu'en raison de l'intelligence que l'école a développée chez vous? — Vous me la baillez belle avec votre danger social!.. Le danger, c'est vous, qui ne savez pas comprendre que vous ne pourrez plus abêtir l'espèce humaine destinée à vous nourrir!.. Les serfs corvéables, ça ne se connaît plus! Ils sont devenus des hommes. Ils ont des yeux, ils voient; des oreilles, et ils entendent, les mâtins!.. Ils voient, comme les Irlandais, qui meurent de faim près de leurs lords engouffrant tout, qu'il y a peut-être quelque chose à faire. — Allez donc leur dire maintenant que le monde a toujours très bien marché comme ça!.. Vous pouvez tirer dessus encore pendant un temps... Et après? — Le mieux, c'est de les instruire d'abord, pour leur démontrer ensuite que la richesse est dans leurs mains, s'ils savent employer tous leurs efforts réunis à un travail mieux organisé... Un travail mieux organisé... Voilà le grand mot, la solution est là!.. On m'appelle un utopiste et un vieux fou!.. Savez-vous bien, voisin, que je ne fais qu'appliquer la routine bête que des centaines de stations toutes neuves d'Amérique pratiquent depuis des années. Tout le système consiste dans l'association des forces et des moyens... Qu'est-ce que j'ai fait? (comme dit Joconde); comme tout simple propriétaire de la grande culture, je me suis outillé en égoïste, excitant l'envie de pauvres

diables réduits à leurs bras, qui regardaient faire aux machines de M. le maire l'ouvrage d'un bataillon de louage, au labourage, aux semailles et à la récolte.. Une fois que j'ai vu les jalousies en train et les têtes montées, je leur ai demandé pourquoi ils ne faisaient pas comme moi... En bon homme, une année, j'ai consenti à prêter mon outillage à deux ou trois d'entre eux; ils y ont trouvé une si belle économie de travail et de temps, pour un rendement supérieur, que, l'année suivante, d'autres sont venus me parler pour obtenir la même faveur, moyennant location des instrumens... C'est là que je les attendais. Je les avais pincés, je les tenais! — Voisin, admirez un peu comme je suis un malin! Aujourd'hui, par l'effet d'un prélèvement proportionné, pour chacun, au surcroît donné par sa récolte, mon fameux outillage appartient à la commune. Il est payé sans qu'ils aient déboursé un sou!.. Je me trouve n'avoir fait aucune avance. J'ai si bien endoctriné mes administrés que je te les ai fourrés, à l'américaine, dans un tas d'applications du progrès dont ils profitent en vivant presque à moitié prix : le gaz, l'eau partout! — L'association, mon voisin, l'association!.. et la coopération! il n'y a que ça!.. L'homme seul, réduit à ses seuls moyens, peut être un fort bel animal, digne de figurer au premier rang de l'histoire naturelle; mais, par le temps qui court, et dans le train des grandes choses qui se font, l'ancienne bête humaine est en marche pour entrer enfin dans la terre promise... j'entends l'organisation sociale... que nous commençons, et qui va être la grande œuvre du xxe siècle... Les trembleurs appellent ça une révolution. — Quelle bêtise! La machine est chauffée, il s'agit d'utiliser ses forces pour l'empêcher de sauter : voilà tout!..

— Tout cela m'amène à vous parler de vous, ajouta le maire en changeant de ton tout à coup; car c'est pour causer sérieusement que je vous ai emmené ce matin.

— Diantre! dit Robert surpris, vous descendez de haut pour me retrouver.

— J'ai de bonnes jambes!.. Donc, parlons peu et parlons bien... Depuis plus de deux mois, vous voilà remis sur pied : solide, l'œil vif, le teint frais d'un campagnard. Qu'est-ce que vous comptez faire de votre retour à la santé?..

— Oh! absolument rien! répliqua Robert, cher bon monsieur Sarrazin; je n'ai pas comme vous l'âme pleine d'un haut idéal.

— Oui, je sais!.. Vous êtes encore en grand deuil de la perte récente d'une grande illusion...

Robert le regarda inquiet.

— Ah! si vous saviez!.. soupira-t-il.

— Pardi! la belle devinette, voisin! — Au mal que vous dites

des femmes, comme il est difficile de conclure qu'il y en a une sous jeu!.. Un accident, quoi!

— Mon cher monsieur Sarrazin, pour moi, mon accident est plus qu'un deuil! reprit Robert avec un geste de lassitude. Ma bête est morte!

— Oui, très dur, ces désespoirs-là!.. A ce qu'on dit du moins... L'amour, j'ai toujours ignoré ce que ça peut bien être... comme dit cet autre... Mais je me suis fait arracher une dent!.. Partant de là, par approximation, je puis donc me faire une idée très nette des plus extrêmes sensations... Revenons : Qu'est-ce que vous comptez faire?..

— Me laisser vivre, parbleu!.. exclama Robert presque avec une impatience plaisante, puisque vous m'avez rendu ce beau service de me forcer à rester votre *administré*.

— Ingrat!.. Je vais vous faire assister ce matin au fonctionnement d'une nouvelle batteuse!..

Robert ne put se défendre d'un sourire.

— Vous vous moquez de moi, cher bon monsieur Sarrazin : et vous avez raison, car, en vérité, je suis stupide; mais tout m'est devenu si indifférent!..

— Ta! ta! ta!.. des soupirs, c'est du vent!.. Non pas que je fasse fi des gens tristes ; il en faut peut-être,.. pour faire estimer aux gens d'esprit sain les avantages d'un cœur libre des grandes passions héroïques!.. La vie est plus simple que tout ça, mon voisin!.. et le tort de beaucoup de bonnes âmes sensibles, bien équilibrées de constitution, c'est de dramatiser leur existence à l'instar des tragédies... Le bonheur est la loi naturelle, troubadour que vous êtes!.. Tout homme le porte en soi... Tant pis pour celui qui, n'étant ni infirme, ni idiot, ni manchot, ni boiteux, ne sait ni agir, ni marcher, sinon pour s'attacher une pierre au cou, et s'aller jeter dans la rivière!.. Une infidèle vous a trompé... Vous avez failli en mourir, bon!.. A l'heure qu'il est, toute cette histoire est finie... Très déplorable effondrement, je vous le concède, ajouta-t-il à un geste de Robert; mais enfin, ce qu'il y a de certain, c'est que, sorti de ce mauvais pas, l'échafaudage de vos rêves démantibulé, vous entrez dans une autre phase d'action, pour ce qui vous reste de tristes jours... Et m'est avis qu'il ne doit pas vous être tout à fait indifférent d'assurer ses aises à votre fatal destin.

— Que voulez-vous dire?..

— Je veux dire que vous vous endormez à la désespérade... et qu'il serait peut-être temps de vous occuper de vos affaires!.. C'est pour vous mettre la puce à l'oreille, et vous secouer, que je vous tiens ce petit langage.

— Auriez-vous quelque fâcheuse nouvelle à m'apprendre? demanda Robert, en effet un peu secoué par ces paroles.

— En aucune façon!.. J'ai vu hier Poinsinet, qui ne m'a rien dit de neuf : mais je l'ai invité à déjeuner pour demain; un de ses clercs, envoyé à Paris, devant revenir ce soir lui rendre compte de sa démarche auprès du Trésor... Mais ce qui me paraîtrait devoir vous préoccuper, vous, c'est la collection qui ne peut pas s'être évaporée à Londres, fût-elle en dépôt chez quelque marchand de bric à-brac, ou sous la garde de quelque attorney. Depuis cinq mois que votre tante est morte, et depuis le temps que vous êtes son héritier, je regrette de ne pas voir encore cette affaire éclaircie.— Diantre! à retrouver tout cela, il y aurait de quoi vous distraire, à titre au moins d'érudit!..

— Certes, vous avez raison, mon cher monsieur Sarrazin, répondit Robert, souriant à cette idée fixe du vieux maire; par malheur, nous manquons de tout indice là-dessus, depuis tant d'années...

— Qui est-ce qui vous a dit ça?..

— Mais vous-même, d'abord, je crois!.. Et puis, après vous, le cousin Boisdesnier...

— Ta! ta! ta!.. Le Boisdesnier, mêlé à la chose, en sait plus long qu'il n'en veut dire!.. D'ailleurs, votre tante n'était pas femme à laisser égarer de pareilles valeurs, et il est impossible que, dans ses papiers, on ne retrouve pas quelque trace de correspondance avec le dépositaire, ou l'agent du comte à Londres.

— Oh! reprit Robert, d'après ce qu'on m'a appris de son humeur, elle devait faire peu de cas des bibelots.

— Des bibelots?.. exclama Sarrazin. Son humeur?.. Voisin, Mme votre tante, bien que chrétienne, était un juif!.. Elle connaissait d'instinct la brocante!.. Elle savait d'ailleurs que lord Fitzbarne avait offert de ces bibelots-là une somme assez ronde... pour lui en révéler le prix...

XXIX.

Bien que Robert eût conquis ce détachement des misérables biens terrestres qui fait les forts, et que l'humaine gloriole de la philanthropie le touchât médiocrement, dans l'état d'âme dévastée où il se complaisait, il lui restait cependant ce vague souci de repos matériel, dont tout cœur blessé a plus particulièrement besoin qu'un autre.

En possession de son héritage, il lui avait paru suffisant de s'en reposer sur les bons offices d'un notaire, et l'éveil que lui donnait M. Sar-

razin l'avait un peu surpris. Doutant beaucoup de l'importance de la fameuse collection, il en avait aisément fait son deuil. Quoi qu'il en fût, devant l'entêtement du maire à revenir sur ce sujet, Robert ne put se défendre d'un retour d'irritation, à la pensée d'être dupe de sa confiance naïve. En dépit de la rondeur du cousin Boisdesnier. et des aimables attentions de la baronne et de Mlle Mélie, en attendant le règlement définitif de leurs affaires, il lui fallait pourtant bien constater parfois, chez ces aimables parens, d'étranges ignorances sur les plus simples faits et gestes de la comtesse défunte... comme s'ils se fussent donné le mot pour épaissir la nuit qui entourait déjà les agissemens troubles qu'on s'efforçait à débrouiller. De la longue conférence qu'il venait d'avoir avec Sarrazin, il résulta donc, pour Robert, la conviction qu'il jouait probablement un sot rôle, dans lequel tout au moins on l'endormait à dessein. Il voulait bien se poser en mortel supérieur dédaigneux des intérêts vulgaires, mais l'idée d'être un niais ne cadrait pas avec ses fières attitudes de foudroyé. Un peu ravivé par le double objectif de sauvegarder son orgueil, et d'assurer le sort de sa déplorable existence; conscient de la réalité d'une sourde lutte; sans faire trêve à son dédain des choses, il résolut de se mettre à l'œuvre et d'engager l'action. Le lendemain, dès l'aube, en prévision de son entrevue avec Me Poinsinet, il commença le dépouillement des papiers de sa tante...

A onze heures, il se rendit chez Sarrazin. Une importante découverte l'y attendait.

Le déjeuner, digne de La Baraque et d'un notaire tourangeau, fit honneur à Mlle Joconde. Pour causer d'affaires, on passa dans le cabinet-bibliothèque, où le café fut servi.

— Eh bien! quelles nouvelles?.. demanda Sarrazin.

— Ma foi, mon cher maire, répondit le notaire, celles que j'apporte sont bien mêlées pour M. Guérin!..

— Comment cela?.. demanda Sarrazin. Auriez-vous reperdu la trace des inscriptions de rente?..

— Au contraire! répondit le notaire, le fil est renoué; et notre affaire maintenant est tout à fait éclaircie... Seulement, notre prise de possession définitive se trouve retardée de quelques mois...

— Pour quelle raison?.. reprit le maire.

— Pour cette simple raison que les titres nominatifs n'existent plus!.. Depuis deux ans, les soixante-quatre mille francs de rente inscrits au nom de Mme la comtesse du Coudray ne figurent plus au grand livre, ayant été vendus... ou plutôt: convertis en titres au porteur...

— Diable !

— Oh ! rassurez-vous !.. Par bonheur, l'opération ayant nécessité l'intervention d'un agent de change auprès du Trésor, et le nom dudit agent étant mentionné au transfert, rien n'a été plus facile que de remonter à la vente, laquelle a été faite par le ministère de M. Delesvaux, et a produit la somme ronde de quinze cent mille francs.

— Hum ! fit M. Sarrazin.

— Partie de la dite somme, environ un million, a été remployée, le même jour, par le même agent, en trois pour cent au porteur. Soit quatorze coupures de trois mille francs de rente chacune. Le tout formant, cette fois, quarante-deux mille francs de rentes. Quant au surplus des fonds, il a été touché par la comtesse ; et rien encore ne nous indique l'emploi qu'elle en a pu faire.

— En ce cas, de ces quatorze coupures, vous avez les numéros, reprit Sarrazin.

— Parfaitement !.. il n'y avait qu'à les relever sur les registres de l'agent. Le tout est de savoir, maintenant, où sont ces titres et ce qu'ils sont devenus.

— Et, s'ils sont perdus, la production des numéros, et les livres de l'agent de change ne suffisent-ils pas à faire preuve ?..

— Sans doute, avec du temps... et des mesures de procédure. En attendant, j'ai avisé le Trésor, qui ne peut savoir en quelles mains se trouvent les titres au porteur, et j'ai formé provisoirement opposition. Les coupons, du reste, ont été touchés au dernier trimestre. Au prochain terme, si nul n'en présente aucun, nous aurons pour nous cette forte présomption : que les titres sont enfouis dans quelque oubliette, et nous commencerons notre instance pour les faire reconstituer.

— Mais s'ils avaient été dérobés?.. si on les présentait?.. demanda Robert.

— Oh ! alors, monsieur, dans ce cas, le porteur, ou les porteurs pourraient être interrogés et appelés à justifier la possession de leurs titres. Il y a cela d'heureux, pour vous, que la rente est une propriété qui ne peut pas plus se transmettre sans agens de change qu'une maison sans notaires. Or, ajouta Me Poinsinet avec son sourire le plus fin, à moins de supposer et de démontrer que, de la main à la main, Mme votre tante a fait de son vivant de pareilles libéralités, s'il y avait là un voleur, le voleur serait pris !..

Cette conclusion, couronnant la certitude désormais acquise de l'existence réelle de sa fortune, fut néanmoins un allègement pour Robert, jusque-là toujours un peu cahoté par ses espérances. Pour la première fois, il se sentit assis dans son héritage, en voyant l'affaire s'engager, en dût-il ressortir des procès.

XXX.

« La Grange, juillet...

« Trois mois déjà se sont passés, mon cher Raoul, depuis que je vis décidément à La Grange avec mon âpre ennui. Je m'y fais une fête des jours de beau temps... et puis une fête aussi des jours de pluie. Après des semaines, une autre lettre de la princesse m'arrive, avec des tendres reproches de mon silence ; elle s'en inquiète, s'étonne, nous plaint, me console... Elle a passé huit jours à la cour, à Gatchina... avant de partir pour ses terres de Crimée, d'où elle ira visiter Constantinople, pour revenir par la Grèce et Naples, où, dit-elle, je pourrai la rejoindre.

« Mon cher ami, la femme est positivement un être inconscient du mal, du bien, du faux, du vrai ; capable des plus sublimes dévoûmens, comme aussi des plus épouvantables crimes ; sans mesure, sans pudeur, sans souci, selon le caprice de l'heure, ou peut-être bien, tout simplement, suivant l'influence de la lune. — Qui peut savoir ?.. Ce qui grouille, et rampe, et siffle, et se meut au fond de ces jolis gouffres, nul ne pourra jamais le découvrir, ni le comprendre ni l'expliquer. Qu'il y ait là une âme comme la nôtre, c'est ce qu'un concile a cru nécessaire d'affirmer... Ça aime, ça hait, ça torture, ça tue, voilà tout!.. Mais c'est bien instructif!..

« Ces lettres, je te l'avais dit, je voulais les renvoyer sans même daigner les ouvrir... Je me suis, par hasard, trouvé d'humeur à lire encore celle-là, et je te garantis que je n'y ai point perdu ma peine. Imagine un chef-d'œuvre de passion, de sincérité, de flamme... Elle m'aime, me pleure, s'accuse, me supplie... et nous arrange des jours de bonheur ra lieux. Le tout assaisonné à miracle des discours de la triomphante raison. « La dureté impitoyable qui sévissait sur nos destinées ; nos caractères discords, mon avenir, ma gloire... » tu connais le thème... « Elle s'est immolée pour nous sauver violemment des tempêtes d'une existence à deux, où nos deux passions se heurtaient, hélas ! déjà, sans espérance d'apaisement entre nous. » A cette démonstration que l'on pourrait appeler une *incompatibilité d'amour*, il ne manque même pas une petite pointe de romanesque, qui fait de notre situation *assez vive* la plus simple des idylles. Tout s'y trouve pour le mieux, sauf qu'elle a un mari... Elle m'aime, quoi!.. Et comme ces enfans qu'il faut contraindre à avaler quelque pilule amère qui doit les guérir, elle ne m'a trahi, leurré, et lâchement roué que pour mon bien... Cette rupture violente, mais salutaire, nous a sauvés d'un enfer à deux, dans lequel,

nous adorant, nous nous serions dévorés, déchirés, torturés. Nos orageuses tendresses, mes jalousies, sa vie de théâtre...

« Mon cher ami, tu as le sens droit, la rouerie d'un viveur, l'expérience avisée de toute l'engeance femelle, comme tu dis... Eh bien! cet effrayant mensonge de huit pages, palpitant d'élans de cœur, comme un plaidoyer sincère, ce sophisme brutal mettant tout à nu de nos deux âmes tourmentées et violentes, si tu les lisais, naïf, tu croirais!.. Tu croirais au sacrifice, à un arrachement désespéré... Par bonheur, elle s'est aperçue à temps que nous courions à l'abîme...

« L'art éloquent de cette lettre, dans sa forme souvent incorrecte d'étrangère, l'accent ému des locutions bizarres paraissant jaillir de l'âme, je ne saurais pas te les rendre; mais, en artiste, je t'assure que je m'en suis délecté; ébloui d'une dextérité sentimentale, qui m'a rappelé vaguement ces belles héroïnes de George Sand: têtes sages, et tempéramens tranquilles qui, presque toujours mères par le cœur, encore plus qu'amantes, se dévouent à quelque maladif Villemer, un Jean de la Roche, un Stenio, pauvres natures infirmes, étiolées, criminelles, en péril de folie, qu'elles sauvent, en se broyant elles-mêmes le cœur... Bref, sa lettre vient rafraîchir mes sens brûlés... Quelle douche, mon camarade!

« La vie de cocagne que je mène ici m'a rendu si négligent des choses, que j'oublie de te parler des incidens nouveaux qui embellissent mes jours. Mon train de château s'est réglé à me permettre de faire figure dans le pays ; j'ai même donné aux hôtes du voisinage quelques dîners, où mes cousines de Boisdesnier, qui me demandent parfois de vos nouvelles, ont si bien déployé leurs grâces mondaines, mêlées à des qualités culinaires de premier ordre, que le manoir de La Grange offre la véritable illusion d'une maison assise : quelque chose comme une restauration seigneuriale définitive et du meilleur ton. Pourtant, j'ai découvert à ces agapes que mon cousin le baron Adhémar a le défaut de boire, en bon vigneron tourangeau... ce qui dilate son cœur de patriarche... Il me tutoie alors, m'explique son caractère... et m'accorde la main de sa fille...

« Sauf que je passe dix heures par jour à La Baraque, tu vois que ma demeure, naguère délabrée, est, à cette heure, un lieu d'enchantement.

« A propos, je suis économiste et philanthrope!.. J'ai accepté les fonctions de secrétaire de notre conseil rural, et de l'association coopérative de Sarrazin. Il s'agit de faire entrer Chanfourné, la commune la plus voisine, dans notre système agronomique, et de l'appeler aux bienfaits de la culture en syndicat... Nos machines ont déjà donné une façon à leurs terres,.. ce qui a fort bien réussi

et ne leur a point déplu, le travail ayant été fait gratis... La grande affaire, maintenant, c'est d'entamer la routine de chaque paysan, de le convaincre que c'est l'éparpillement de ses forces qui le ruine. Comme bien tu le penses, la politique joue ici son rôle; les conservateurs (Boisdesnier en est) luttent pour conserver les bonnes vieilles traditions de la glèbe. Ils ont même inventé ce mot superbe, qui s'appuie sur les grands principes : *la liberté du propriétaire*. Nos adhérens et nous, nous sommes les anarchistes. L'association, paraît-il, n'est pas loin d'être le péché; mais, à coup sûr, mettre en commun les travaux et les produits de la terre, c'est évidemment s'en dessaisir... *O fortunatos nimium!*.. Le positif, c'est que, en quatre ans de notre coupable système, la production des champs, dans la commune de Guitry, s'est accrue de plus d'un tiers. Ce résultat les rend rêveurs; mais les vieux résistent... Dame! tu le conçois, *la liberté du propriétaire!*.. Non, jamais tu ne pourras t'imaginer l'effet de ce mot bête...

« Ah! assez, assez de ce rôle!..

« Ami, je te mens, je te leurre et je te trompe, comme je voudrais me tromper moi-même... Depuis trois mois, c'est en vain que je lutte. Le souvenir, le regret, le désespoir me tuent!.. Accours, si tu ne veux pas me retrouver fou... J'ai écrit à Stockholm pour obtenir l'adresse de Christiane, dans le dessein de partir pour la rejoindre où qu'elle soit... Je n'ai plus qu'une pensée : la reprendre, l'arracher à ce joug!.. J'ai besoin de toi pour te laisser ici le soin de me recueillir cette fortune inespérée, qu'il me faut à présent à tout prix... Christiane me suivra... Je le sais, je le sens!.. Elle m'espère, elle m'aime, elle souffre, elle m'attend... Il n'est point un mot de ses lettres qui ne me crie sa peine... Ah! que je tuerai volontiers son prince!..

« Mais, tu le comprends, quoi qu'il arrive, pour nous enfuir en Amérique, aux Indes, au Japon, il me faut du moins cette richesse relative, qui est la libre vie sous le ciel...

« Passe chez mon notaire, rue Louis-le-Grand, et demande-lui le modèle de procuration, sans réserve, qui devra te servir et te suffire pour me remplacer en tout.

« Je compte avoir une réponse de Stockholm dans cinq ou six jours. Donc, hâte-toi. Je t'attends!.. »

XXXI.

Trop jeune de cœur pour n'être point sincère dans ses vaillantises d'oubli, Robert Guérin avait en vain raillé sa douleur... Après quatre mois passés sur cette tragique rupture, guéri de la folie du suicide, souffrir et maudire Christiane c'était encore aimer. Ab-

sorbé dans le transport de ses ressentimens, son orgueil révolté, à la première lettre de Stockholm son cœur avait bondi, des pleurs de joie se mêlant à sa rage... Elle l'aimait toujours!.. Elle l'aimait!.. Heureux de marquer son mépris pour l'indigne, en ne daignant même point lui jeter l'injure, depuis cette lettre, chaque matin, il s'en allait palpitant sur la route, attendant l'arrivée du facteur... Elle l'aimait!.. Elle souffrait!.. Toute sa vie désormais suspendue à l'espoir d'apprendre quoi que ce fût venant d'elle...

Il l'accusait.

Trois jours après un appel si troublant, Rival et Aurore arrivaient à Guitry. Robert et M. Sarrazin les attendaient à la gare, avec la calèche du maire et un break pour les bagages, et pour les gens au grand complet : Virginie, Lisette et Jasmin, qui partirent aussitôt pour La Grange. Les amis devaient dîner à La Baraque, pour éviter les attentions des Boisdesnier. Averti par Robert, Rival observa la réserve convenue qui devait masquer le projet de départ jusqu'au jour de l'exécution.

Une semaine passée à Guitry, lorsque trois mois auparavant ils y avaient ramené Robert, avait suffi à lier d'une sympathie très étroite les Parisiens et le bon Yankee. Les effusions furent cordiales. On se mit en route gaîment, devisant du séjour de villégiature, cette fois de long terme.

Comme la calèche, guettée de loin, entrait à La Baraque, Joconde était sur le perron. Aurore demeura tout ébahie.

— Ah! mon Dieu! s'écria-t-elle, est-ce que c'est Mlle Berthier, cette grande demoiselle que je vois?..

— Parbleu! oui, chère madame, répondit Sarrazin, ce m'est assez d'un pareil tyran!..

De fait, sans que nul y eût pris garde autour d'elle, et sans qu'elle s'en doutât elle-même, la fille de l'amiral apparaissait à Aurore assez singulièrement changée. Une éclosion de jeune lis, une floraison subite, éclatant tout à coup dans cette heure printanière de ses dix-sept ans et demi sonnés, avaient, en une saison, accompli ce joli miracle de la transformation de l'enfant en ce délicieux être, déjà jeune fille, et qui va être femme. Ses formes de *sarigue*, comme disait oncle Michel, n'avaient plus du tout cet espiègle dégingandé qui les faisait souvent rire, et de gracieuses rondeurs ondulaient, qui lui donnaient des grâces de jeune nymphe.

— Comment!.. vous trouvez cette gamine grandie?.. reprit Sarrazin pendant qu'Aurore l'embrassait.

Aurore partit d'un de ses grands rires.

— Dame! mettez vos lunettes, monsieur Sarrazin!.. dit-elle.

Joconde rougit et sourit, ses longues paupières voilant un regard doucement troublé.

Robert, pensif, assistait aux épanchemens en mortel dégagé des démonstrations mondaines. Comme il s'approchait machinalement d'Aurore, que Joconde aidait à se défaire, il entendit la fille de l'amiral qui disait à demi-voix :

— Vous avez reçu ma lettre?..

— Oui, répliqua Aurore du même ton.

Mais, apercevant Robert près d'elle, elle ajouta bien vite tout haut : — Et j'ai fait tous vos achats avant-hier !..

Un quart d'heure après, on était réuni dans la salle à manger, où la table était toute fleurie en l'honneur des Parisiens.

Le dîner parut interminable à Robert; il avait hâte d'être à La Grange, avec Aurore et Rival, pour s'épancher enfin. Très décidé à exécuter son dessein de rejoindre Christiane, sans admettre aucun vain appel à la raison, tout heureux de les revoir, il était cependant nerveux à la pensée d'avoir à lutter, peut-être, contre des objections de cœur et d'amitié qu'il ne pouvait se défendre de prévoir. Ses appréhensions de conseils contraires, ou de discussions frivoles, tombèrent bientôt, pourtant, devant la sérénité d'humeur de Rival.

Comme, par un beau clair de lune, ils se trouvaient enfin seuls dans la calèche qui les emmenait à La Grange :

— J'ai été chez ton notaire, dit tranquillement Rival, et j'ai le modèle de procuration que tu as indiqué.

— Merci !

— As-tu de nouvelles nouvelles, mon petit Rob?.. demanda Aurore du ton le plus simple.

— Non, j'attends une réponse de Stockholm, répondit Robert, un peu surpris de tant de calme... Et je compte, en tout cas, partir pour aller la chercher moi-même en Suède si, par hasard, elle tardait trop, ajouta-t-il d'un ton décidé à prévenir tout essai d'opposition.

— Bêta ! reprit Aurore, tu risqueras peut-être de te croiser avec la princesse si, pendant ce temps-là, elle est en route pour l'Italie.

Allégé de ses plus vives craintes, Robert se livra alors sans réserve à la plus complète expansion de ses espérances, dévoila tout son plan déjà mûri... Tout y était prévu, jusqu'aux étapes de leur fuite... Si Christiane était à Naples, en peu d'heures ils gagneraient Brindisi ; de là, la malle des Indes les portait, en moins de vingt jours, à Ceylan,.. autrefois pays de leurs rêves...

— M'as-tu apporté la lettre que tu as reçue d'elle? demanda-t-il tout à coup.

— Ma foi, je ne sais pas,.. ou plutôt je ne le crois pas !.. répondit Rival. Tu m'as dit de ne point te l'envoyer,.. et je veux que le loup me croque, si je saurais seulement où la retrouver !..

Bien qu'il fût près de minuit lorsqu'ils arrivèrent à La Grange, ils y étaient pourtant attendus, tous les Boisdesnier encore sur pied. L'aimable baronne fit fête à Mme Rival, et voulut la conduire à son appartement avec des sollicitudes de mère, lui expliquant tout ce qu'elle y avait accumulé d'attentions délicates. Mlle Mélie suivait, portant un gros bouquet de bienvenue. Aurore se laissa faire avec une angélique patience, son beau sourire exprimant la joie d'une si naturelle et si touchante surprise... « lui sauvant tous les embarras d'une arrivée nocturne... » Une fois dans sa chambre, la noble personne s'offrit même, par surcroît d'effusion, à suppléer Lisette...

— Non! non!.. c'est trop de bonté, madame! dit Aurore avec sa grâce de déesse ; c'est mon mari qui me couche.

On se dit enfin bonsoir.

— Tu sais, bon Rob, exclama Aurore, les Boisdesnier partis : de fiers crampons, tes cousines!.. Dès demain, je te vas les mettre au pas, sans que ça traîne!..

L'affaire ne traîna pas. Le lendemain matin, à l'aube, l'active Aurore ouvrait sa fenêtre. A sept heures, elle était habillée; à huit heures, elle avait parcouru tout le château : les écuries, la cave, les cuisines, les garde-robes, et les lingeries. A neuf heures, en aimable voisine, elle faisait une visite de reconnaissance et de politesse à l'aile droite, pour remercier encore les Boisdesnier, et surtout avertir la baronne qu'elle lui rendait son excellente cuisinière, si gracieusement prêtée à Robert... A neuf heures et demie, de retour à l'aile gauche, elle rassemblait les gens de service fournis par les cousins, et les mettait tous à la porte ; réservant au lendemain les jardiniers. A dix heures, elle parcourait le village pour étudier les fournisseurs. A onze heures, le déjeuner confectionné par Virginie était sur la table, servi par Charles et par Jasmin.

— Vois-tu Rob, dit Aurore, en finissant de raconter les dispositions prises, comme ça, nous voilà chez toi!

— Ah! bien, si tu te mets tous les jours à flâner toute la matinée comme tu l'as fait aujourd'hui, dit très sérieusement Rival, comment nous en tirerons-nous?..

— Dis donc, toi, monsieur le dormeur, répliqua-t-elle, je voudrais bien savoir si, dès Patron Minet, c'est toi qui t'es levé pour t'occuper de me remplir le bec!.. comme c'est ton devoir, ainsi que tu l'as juré devant le maire?..

— Il est joli, ton bec, ma femme!

— Ah! ça, oui, c'est vrai!.. reprit-elle, sans marchander le madrigal. Je me le disais justement, il y a deux heures, en regardant celui de la baronne... raide comme la justice pendant que je lui disais avec gentillesse mes petits arrangemens... et lui redemandant

toutes les clés. — Ah ! mes pauvres amis !.. quel patatras ! — Elle était déjà avertie, par son monde d'ici, que je vaquais, ma fenêtre ouverte !.. Et elle s'ornait pour venir me lever... Sa tête était presque faite,.. sauf un sourcil en train... Les choses se sont très bien passées, du reste... Elle m'a appelée : *sa petite*. Moi, je l'ai appelée : *chère belle*... comme au théâtre. Elle a admiré mes cheveux... Je lui ai fait croire que je suis teinte... et je lui ai promis un flacon d'*Eau d'or*, de la nuance toute pareille à la mienne... Elle m'a sauté au cou et m'a embrassée... C'est bien fait, fallait pas que je me moque !.. Là-dessus, la demoiselle est arrivée, en chemise et jupon... Vous savez : pas du tout les appas qu'on lui croirait !.. Elle a dit qu'elle se teindrait juste comme sa mère... Son père lui a donné une claque, ce qui a secoué un gros vilain perroquet, qu'il portait perché sur son épaule... et qui a piaulé aussi... Tableau de famille !.. C'était le cas de tirer ma révérence,.. je l'ai tirée... Ce qui n'empêche, mon petit Rob, continua-t-elle presque sans reprendre haleine, que tu as là, à ton plafond, près du buffet, une joliment belle fissure... Faudra voir si c'est du tassement...

— Je prendrai une échelle tantôt, continua-t-elle, examinant toujours sa fissure, et je regarderai s'il faut faire venir le maçon...

XXXII.

L'arrivée de Rival et d'Aurore fut pour Robert comme une éclaircie dans sa destinée sombre. Effrayé, par instans, de ce coup de tête fou qu'il méditait, en les voyant si simplement prêts au service d'amis qu'il réclamait d'eux, toute hésitation disparut... N'était-ce point partager sa confiance dans le succès certain de l'enlèvement de Christiane?.. N'était-ce point affirmer leur croyance qu'elle l'aimait toujours, qu'elle gémissait loin de lui, qu'elle l'attendait dans un délire pareil à celui qui l'agitait?..

Les premiers jours, remplis par le contentement de se revoir, et par les soins sérieux d'une complète installation à La Grange, apportèrent une diversion aux émotions de l'attente. La réponse de Stockholm devait être en route...

L'animation et le mouvement qu'Aurore donnait au château, sans avoir l'air d'y toucher, suffisait de reste à n'y point laisser ressentir le vide d'un instant. La Baraque elle-même en recevait le choc en retour, qui traversait le village, et descendait jusqu'à Luynes, où les élégances de la Parisienne avaient fait sensation. Dès le lendemain de son arrivée, elle s'était abouchée avec Mme Bonneuil l'aubergiste, qui l'approvisionnait de victuailles, et, bien entendu, de

cancans. En moins de huit jours, elle sut tout ce qui pouvait l'intéresser du pays pour Robert. La conquête de Sarrazin, déjà faite à première vue, s'était tournée en sympathie réelle. Femme de tête, enjouée, originale et sérieuse à la fois, ces deux bons sens toujours sûrs, cette naturelle gaîté si vivante, et ce vieux flegme pratique s'entendaient par leur commune franchise, avec une nuance de galanterie d'une part, et de respect de l'autre, qui semblait les compléter.

Cependant, la grande affaire, et la grande passion d'Aurore, c'était Joconde. Primesautière en tout, elle s'était éprise de la « jolie créature, » comme elle l'appelait, dont la grâce, l'instruction, la vraie distinction naturelle l'émerveillaient, et par instans même l'intimidaient presque comme une sorte de prodige.

— Parlez-moi de ça! disait-elle un matin à déjeuner... C'est ça une perfection, un amour de fille, malgré son tas de millions!.. un véritable ange... qui serait malin comme un singe!.. Et savante comme Rob; avec un petit cœur, et une petite tête...

— Et puis des bras,.. et puis des jambes! ajouta Rival.

— Tu dis des bêtises, mon chéri! Mais moi, Fanny Rival, née Bodard, je m'y connais!.. Et ce n'est pas encore dans vos salons de Paris que vous en trouverez beaucoup de pareilles...

Tout naturellement Aurore s'était tout de suite associée aux courses de charité de Joconde. Elles ne passaient point un jour sans se voir.

A La Grange, les rapports avec les Boisdesnier, pour n'être plus la vie commune, n'en avaient pas moins gardé pourtant des allures familiales, dont l'habile discrétion des cousins, du reste, sauvait toute gêne. Le train de maison réglé, les allées et venues de l'aile gauche à l'aile droite, entre femmes, utiles à l'activité d'Aurore autant qu'à ses affaires de ménage, avaient même établi les deux partis sur un pied d'intimité, d'où suivaient des épanchemens dont a rusée Parisienne comptait faire profiter Robert.

Cependant, après deux semaines écoulées sans qu'aucune lettre de Stockholm arrivât, l'impatience de Robert devint une anxiété. Les exhortations d'Aurore ne calmaient ses retours de tristesse, et ne relevaient son courage qu'au prix d'espérances folles dont elle le leurrait. « Cette première lettre qu'il avait envoyée à Christiane, après quatre mois d'implacables rigueurs, ne fallait-il pas qu'elle lui parvînt au fond des montagnes du Caucase!.. »

— Au Caucase!.. demanda Robert; comment le savez-vous?..

— C'est de ce pays-là qu'elle a écrit à Raoul... A ce qu'il paraît!.. ajouta-t-elle vivement; car, comme bien tu penses, ça nous était venu par son amie.

Un soupçon passa par l'esprit de Robert qu'Aurore était peut-être plus informée qu'elle ne voulait le dire; mais ce ne fut qu'un fugitif élancement de son cœur aigri par la douleur. La brutale indifférence et le tourment qu'il avait infligés à Christiane, par quatre mois de silence, ne suffisaient-ils pas à expliquer un humiliant recours à ses amis?..

Pourtant, les jours succédaient aux jours, et rien n'arrivait. Se forgeant mille chimères, il en vint bientôt à s'accuser d'avoir été lui-même l'artisan de sa perte. — N'avait-il pas tout rompu par la plus cruelle injure?.. Quatre mois!.. Pendant quatre mois, il avait assouvi sur elle, et sur lui-même, cette stupide rage d'insensé, sourd à des cris d'inquiétude, à des supplications de détresse!.. Il lui prenait alors des frissons de terreur... Si, à son tour, ne tremblant plus pour sa vie, elle allait écouter le juste ressentiment d'un cœur trop cruellement blessé! — Quoi! après ces trois jours qu'elle lui avait donnés, risquant tout de son mariage, de sa situation, de sa richesse, il avait osé cet affront d'un dédain pire que l'injure!.. Dans le désordre de pensées et de craintes qui l'assaillaient, Robert n'en était plus certes à compter avec son orgueil... Après avoir failli mourir de l'effrayante trahison de Christiane, l'âme torturée par ses jalousies et ses révoltes, il en était là, que, de chute en chute, son désespoir, exaspéré en rages folles, l'avait conduit à trembler qu'elle n'acceptât plus cette transaction lâche, si outrageusement repoussée par lui, de rester son amant.

Un matin, Robert, mélancoliquement assis au bord de l'étang, causait avec Rival qui jetait du pain aux cygnes, lorsque, tout à coup, ils avisèrent Aurore, accourant vers eux comme elle revenait de Luynes.

— Une lettre! une lettre!.. cria-t-elle.

Du premier regard, sur la suscription, Robert reconnut l'écriture. L'émotion le saisit si vive qu'il eut presque un vertige. Il ouvrit enfin l'enveloppe, en tremblant... Mais, aux premiers mots qu'il lut, son visage s'éclaira.

Cette lettre était un éclat de joie de Christiane... « Heureuse, pardonnée, disait-elle, puisqu'il lui écrivait enfin. » En cette effusion de quatre pages, elle abondait en de telles actions de grâces pour leur bonheur commun reconquis, en un retour si soudain aux expansions de leurs saisons heureuses, elle annulait si décidément les tristes souvenirs, que Robert tressaillit jusqu'au fond de l'âme, à cette pensée d'un renouement plus complet de leurs deux cœurs, après tant de péripéties et d'alarmes.

XXXIII.

Désormais réglée, la correspondance des deux amans fut active. Pourtant, les jours suivaient les jours, deux mois s'étaient encore écoulés, et cet ardent désir de courir au plus tôt la rejoindre, qu'il disait à Christiane dans toutes ses lettres, cette assignation d'un lieu de rencontre, qu'il la suppliait de lui indiquer, semblaient le jouet d'une sorte de fatalité du sort. « Comment réussir à se voir dans le hasard d'une vie de courses, à travers ce pays perdu du Caucase, toujours en chemin de château en château?.. Un séjour à Naples, à l'hiver, offrirait seul la sécurité dans cette immense joie de se revoir. »

— Eh bien! quoi?.. disait Aurore, c'est deux ou trois mois à passer, voilà tout!.. Ça se voit tous les jours ces séparations-là, mon petit Rob!.. Si elle était ta femme, et si tu étais soldat, ou marin, vous en verriez bien d'autres tous les deux. Quand on t'enverrait en Chine, au Tonkin... sans compter l'inquiétude des dangers de la guerre... Tu sais qu'elle t'adore... Elle t'adresse des lettres brûlantes à mettre le feu aux wagons de poste... Qu'est-ce qu'il te faut de plus?..

Bien que la philosophie d'Aurore ne lui parût point d'un usage aussi facile qu'elle semblait le croire, la crise aiguë s'était pourtant changée en ce simple état d'attente de tous les amans séparés par quelque vulgaire empêchement de la vie. Cette période de calme relatif en vint même à n'être pas sans douceur. N'avait-il pas, au bout de cette épreuve, ce but sacré entre tous de la délivrance de Christiane?.. Fondue dans une de ces mélancolies qui deviennent une sorte d'habitude d'esprit plutôt qu'une souffrance, l'existence de Robert retrouva bientôt son libre train. Sérieusement plongé dans le laborieux travail de débrouiller ses affaires, et de réaliser cette fortune qu'il lui fallait maintenant à tout prix, il consacrait toutes ses matinées au classement de paperasses, au milieu desquelles il découvrait tout à coup quelque document, ou quelque titre d'importance. Des lettres de famille, datées de soixante ans, lui racontant l'histoire des siens, marquée par des débats de partage qui expliquaient les brouilles envenimées, les colères et les ruptures,.. aboutissant enfin à ce retour si heureux pour lui. En bien des cas, relatifs à son oncle, ou à quelques anciens baux, Boisdesnier, plein de zèle, prêtait complaisamment ses lumières, éclairant parfois de son esprit madré les points obscurs dans les agissemens de la vieille comtesse; mais, chose bizarre, son ignorance restait la même à propos de tous les

faits récens, ce qui était le principal, et sans quoi rien n'avançait.

Souvent, lorsqu'on n'allait pas à La Baraque, tous les hôtes de La Grange se réunissaient le soir; Robert, Rival et le baron faisant un mort au whist, tandis que les femmes bavardaient; Mlle Mélie, au piano, jouant mal quelque romance sans paroles de Mendelssohn ou de Schumann. Il arrivait parfois qu'elle appelait son cousin Robert, pour faire la seconde partie d'une réduction de symphonie à quatre mains. Bon musicien, il s'y prêtait; surtout d'autant plus volontiers quand, le choix de la cousine tombant sur quelque morceau qu'il avait joué naguère avec Christiane, il y retrouvait le rappel d'émotions ressenties; mais un incident survint bientôt qui parut singulièrement suspect à Aurore.

— Quel joli couple! lui dit un soir la baronne attendrie, en les lui montrant tous deux au piano.

Aurore redit le mot à Robert, qui rit beaucoup de cette idée baroque d'une conquête de la tranquille ingénue.

Mais, à quelques jours de là, Fanny Rival, en fine mouche, s'étant prêtée aux expansions, il ne fut plus possible de douter, devant des ouvertures qui s'accusèrent à mesure qu'elle paraissait se laisser gagner à des confidences... En une semaine le travail fut fait.

— Je suis chargée, en cachette, de sonder ton cœur au sujet de ta cousine Mélie, dit-elle un jour comme les Boisdesnier s'en allaient.

— Quelle folie! répliqua Robert, ne va pas me mettre dans ce guêpier!

— Hé! mon manège n'est pas si bête!.. J'ai déjà fait cette petite découverte que la jeune personne a trois cent mille francs de dot. — Un don qui lui vient d'une marraine!..

Dans l'état trop connu des affaires du baron fermier, le cas était en effet pour le moins très singulier.

XXXIV.

Cependant, si sérieusement que le travail de Robert l'absorbât, le train familier avec La Baraque n'avait rien perdu de son charme quotidien, Deux fois par semaine on y dînait.

Joconde approchait de ses dix-huit ans, et si la métamorphose rapide qui s'était très vite accomplie, n'avait pas tout d'abord frappé Sarrazin ni Ursule, il leur avait bien fallu ouvrir les yeux. Formée subitement en quelques mois, admirablement faite, avec cette jolie grâce hésitante, et rougissante parfois, comme si son change-

ment même l'intimidait, sans qu'il fût possible de dire qu'elle était belle, on eût certainement pu dire qu'elle était le charme. On était presque surpris du regard de ses grands yeux profonds et fixes, tout pleins de jeune raison. On y devinait la chaleur d'une âme vaillante, en même temps que des souffles de langueurs émues semblaient passer sur son front, comme ces jolis nuages rosés qui se fondent dans un ciel pur. A La Grange, entre soi, Rival l'appelait *la Vestale*.

Quoi qu'il en fût pour tous, Robert cependant continuait ses leçons doctoralement. Peu à peu entraîné pourtant par cette inconsciente éclosion d'intelligence, qui, jour à jour, gagnait quelque sommet plus élevé, l'astronomie l'avait conduit, sans qu'il y prît garde, à ces brillantes régions que la science moderne mêle à la haute philosophie, à ces aperçus plus grandioses du mouvement des mondes, où ce jeune esprit le suivait. A la voir tour à tour enthousiaste ou pensive, il arrivait parfois que, s'éprenant de ce rôle pédagogique dans lequel il s'était d'abord raillé, il s'enthousiasmait lui-même.

Il arrivait aussi parfois que, à des assertions trop absolues de l'école, c'était l'élève qui substituait le sens plus intime et plus vrai de cet idéalisme du cœur dont le nom est femme... Ils discutaient ; Robert souvent embarrassé des innocentes hardiesses qu'elle osait, et auxquelles il ne pouvait répondre :

— Vous vous taisez, mon maître!.. lui disait-elle alors de son ancien air d'enfant mutin.

Cette communion de pensées n'était point cependant toujours sans danger pour Robert.

Un soir de dîner à La Baraque, comme on prenait le café sur la terrasse, le bon Sarrazin, Aurore et Rival dissertant, perdus dans une discussion sur l'économie rurale; Joconde, assise près de Robert à quelques pas, le coude sur le parapet, regardait rêveusement au loin. Bercés sans doute par ce calme de l'heure, et par le grand silence de la plaine et des buissons, à peine troublés par quelque frissonnement d'ailes, ils étaient depuis un instant taciturnes...

— A quoi pensez-vous? lui dit-il.

A cette simple question, amenant peut-être un ressouvenir, elle sourit en rougissant :

— A vous! dit-elle bravement.

— A moi?.. quel honneur!.. Et, puis-je savoir?..

— Oh! oui, car cette pensée me faisait joyeuse,.. je songeais à l'heureux apaisement qui s'est fait en vous, depuis l'arrivée de vos amis Rival.

— Triomphe de l'amitié!.. dit-il en riant.

— Et de la raison! ajouta-t-elle, cela soit dit à votre louange.

— Me voilà diplômé par vous... et, désormais, gradé parmi les sages.

— Vous pouvez faire le sceptique, reprit-elle, je ne m'en inquiète plus.

— Vous m'avez guéri de ce vilain défaut.

— Peut-être! quoique vous soyez toujours railleur,.. surtout quand vous faites bien.

— Cela m'arrive donc? Quel bonheur!

— Ce bonheur arrive à tous ceux qui savent user de leur volonté, et c'est pour cela que je suis contente de vous.

— Nous sommes tous ainsi, nous autres héros, reprit-il en riant, nous attendons notre heure!.. Tenez, admirez ce grand ciel pourpré par le soleil couchant, ce n'est rien moins que mon apothéose.

— Bon! vous raillez encore!.. Eh bien! répondez à ce mot :

Et fixant sur lui son clair regard :

— Christiane!.. dit-elle en souriant.

Il soutint l'assaut sans trop broncher; pourtant il se sentit rougir :

— Très bien! reprit-elle, voilà l'auréole pourprée de votre apothéose qui vous gagne... Pauvre Robert!.. mais je devine bien, allez, que le mauvais souvenir n'est plus si cruel et que, si vous n'en devez jamais guérir, vous pourrez du moins le garder sans trop souffrir!.. — Voyons, ajouta-t-elle naïvement, comme il restait muet dans sa très visible gêne, depuis des mois que vous me savez votre confidente, pourquoi ne me parlez-vous jamais d'elle, plutôt que de rouler vos vilaines pensées?.. Moi, si, comme vous, je venais à être fiancée, et qu'un aussi grand chagrin que le vôtre m'arrivât, est-ce que vous ne me gronderiez pas de manquer avec vous de confiance? — A moins que je ne sois pas votre amie! ajouta-t-elle.

Devant cette témérité de cœur de Joconde, qu'il savait maintenant très loin de comprendre ou d'imaginer son orageuse histoire, Robert tint bon cette fois :

— Nous sommes amis, ma chère Joconde, répondit-il; seulement, comme vous le dites, le souvenir s'est effacé,.. voilà tout!..

— Oh! ne dites pas cela! dit-elle avec ce joli ton important et protecteur qu'elle n'avait point encore tout à fait perdu. Ce n'est pas moi que vous pouvez tromper... Vous, vous n'êtes pas de ceux qui oublient...

— Et qui sait, d'ailleurs, ajouta-t-elle, si, à votre grande sagesse, il ne faut pas mêler aussi un peu d'espérance?..

Comme il la regardait surpris :

— Bon,.. je m'entends!.. reprit-elle avec son clair sourire.

Le soir même, en rentrant à La Grange, Robert trouvait deux lettres :

La première, de Christiane, lui annonçant que le voyage à Naples étant empêché, ils ne se reverraient qu'à l'hiver, à Paris...

La seconde, de son notaire, était ainsi conçue :

« Cher monsieur, de bien fâcheuses nouvelles me viennent, qui me font craindre de très grandes complications, dont il est tout à fait impossible de prévoir les suites, au sujet des titres de rentes de Mme la comtesse du Coudray, que l'on pouvait espérer faire reconstituer à votre profit. Le défaut de présentation des coupons, jusqu'à près de deux mois après leur échéance, qui semblait si bien confirmer notre espoir, se trouve même, à cette heure, expliqué dans le sens le plus défavorable à nos moyens d'enquête : les porteurs desdits titres *étant à l'étranger*; et, par conséquent, presque hors d'atteinte; ou, pour le moins, très à l'abri de notre action légale... Bref, le trimestre a été touché par un banquier de Londres... Je ne puis vous communiquer, *par lettre*, les graves suspicions que me fait naître cette singulière découverte. Il se peut, d'ailleurs, qu'elles n'aient rien de fondé... Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est très utile que vous veuilliez bien venir, au plus tôt, me voir à mon étude, et je vous attends demain. J'aurai, je le pense, par mon principal, envoyé tout exprès à Paris, des détails plus précis. »

XXXV.

« Les mauvaises nouvelles ont d'effrayantes ailes!.. » un poète grec l'a dit. Robert, déjà fort secoué, en trouva tout un essaim, comme il entrait le lendemain dans l'étude de Me Poinsinet. Des lettres de Paris et de Londres, arrivées le matin, et que son notaire lui lut, achevèrent de le consterner.

Les titres de rentes au porteur de la comtesse Du Coudray, que l'on savait déjà dans des mains étrangères, avaient été régulièrement vendus par elle à la Bourse de Paris ; l'agent de change, aisément retrouvé, désignait pour acheteur un des principaux banquiers de Londres.

Par surcroît enfin, comme dernier coup de désastre, l'agent indiquant son paiement de la somme de onze cent mille francs, en un virement sur la Banque, au nom de la comtesse, la Banque de France, interrogée, avait répondu par un relevé de comptes des

retraits successifs opérés par la défunte même, et établissant une balance de sortie, pour solde, qui remontait à près de dix-huit mois.

Les informations, cette fois absolument décisives, n'étaient point de nature à laisser le moindre doute sur les faits accomplis.

— En ce cas, reprit Robert atterré, ma tante est morte, ruinée en un an par des dissipations folles... ou bien elle avait tout donné.

— Voilà toujours le grand mystère ! ajouta Me Poinsinet, secouant la tête d'un air réfléchi.

— Dame ! je crois qu'il ne peut plus guère me rester d'illusion :

— Eh bien ! non, monsieur ! exclama le notaire, pour moi qui ai connu Mme la comtesse pendant trente ans, cette prodigalité ou cette ruine, je n'y crois pas !.. Et voici pourquoi : en relevant les dates, depuis cette définitive réalisation de ses valeurs, je remarque que les retraits de fonds, à la Banque, sont tous espacés de trois mois en trois mois, et pour des sommes toujours égales,.. ce qui semblerait indiquer une suite de combinaisons très nettement poursuivie.

— Qu'en concluez-vous ?..

— J'en conclus qu'elle avait en vue, ou qu'elle avait peut-être entrepris quelque grosse affaire, dont elle payait les termes à échéances fixes et convenues... Qui sait ?.. Elle tremblait toujours que l'état ne fît banqueroute... Elle avait la passion de la terre... Quelque achat de propriété, je suppose, à l'étranger !..

Robert revint de Tours, absolument consterné. Si obstiné de conviction que se montrât Me Poinsinet-Laroze, ce dernier coup, qui le rejetait en tout cas très loin de toute solution prochaine, n'était rien moins que l'écroulement de tous ses projets. Comment rejoindre Christiane, et comment fuir, sans l'assurance de cette fortune, qui seule garantissait l'avenir de leur passion, leur liberté, leur vie ?..

En dépit des grands élans de l'âme, l'amour veut ses aises,.. et Robert le savait. Pour vivre à deux, cachés dans quelque coin du monde, encore leur fallait-il cette sécurité matérielle exempte de tout souci, qui, sans être l'opulence, n'en est pas moins le luxe nécessaire de tout roman bien compris de nos jours. Cinquante mille francs de revenus, en quelque vieux palais de Rhodes, ou de quelque autre de ces îles fortunées des pays du soleil, créés tout exprès pour les aventures d'amans, et le bonheur d'être à deux, c'était encore offrir à Christiane le rêve brillant d'une idylle de poète, dont l'allure donjuanesque sauvait du moins Robert du prosaïque remords de l'avoir fait déchoir de son rang de princesse. Mais réduire son sort à quelque obscure existence de gêne et de

détresse bourgeoise,.. lui proposer de le suivre, aux hasards des événemens, de recommencer la lutte, à l'heure où sa dernière espérance de fortune s'écroulait !..

Robert avait un cœur naïf, mais il savait déjà la vie. Son premier effarement dissipé, tout en revenant à La Grange, il se mit à réfléchir plus froidement à son cas. Si rétif que fût Me Poinsinet à admettre la ruine complète de sa tante, il n'en était pas moins certain, à cette heure, que le capital effectif réalisé par elle avait disparu... Tout fil rompu, pour en retrouver des traces, Robert se rattacha à une simple idée qui lui était déjà venue. Conscient, comme Sarrazin et le notaire, que Boisdesnier seul détenait la vérité, et qu'il fallait renoncer à se servir de lui sans bourse délier, il prit le parti de trancher dans le vif, par la proposition nette de lui assurer une part, dans tout ce qu'il ferait retrouver de cet héritage qui semblait s'évanouir en fumée.

Cette solution, débattue avec les Rival, devait être, en tout cas, une occasion de couper court, tout d'abord, à ce ridicule projet d'une alliance de famille, et d'aborder enfin cette question d'anciens intérêts mêlés, toujours en suspens, qui créait aux Boisdesnier la singulière situation qu'ils avaient chez lui de locataires, de régisseur, et de fermier...

Le lendemain, Boisdesnier faisant sa visite matinale à l'aile gauche, en cousin, Robert l'emmena dans la bibliothèque. En peu de mots, il lui fit connaître la déplorable nouvelle que lui avait communiquée la veille Me Poinsinet. La consternation du baron fut si grande, en apprenant ce désastre, qu'il sembla un instant prêt à défaillir sous le coup... Mais Robert avait déjà depuis assez longtemps pratiqué le patriarche, pour ne point s'effrayer d'un accès de sensibilité par trop vive. Sans paraître préjuger rien à un étonnement manifesté avec un aussi remarquable naturel, la certitude des faits et gestes de la défunte : à savoir la liquidation très régulière des titres de rentes fort nettement exposée, il aborda sans ambages les dires du notaire, en ce qui touchait l'emploi du capital, lequel ne pouvait s'être fondu...

Boisdesnier écoutait, dans son attitude de brave homme, opinant de la tête, et comme approuvant d'aussi justes déductions. Mais Robert connaissait cet air de bon vigneron tourangeau « qui attend pour voir venir, et pour laisser causer. » Sans recourir au moindre détour, il attaqua carrément la question, en déclarant au cousin que, convaincu, comme Me Poinsinet, que lui seul était en mesure de débrouiller le mystère, il s'agissait entre eux tout nettement d'un marché.

Si le vigneron tourangeau ne s'effaroucha point de ce mot, le ba-

ron n'en prit pas plus d'ombrage; mais, à la grande surprise de Robert, l'effet ne fut point du tout celui qu'il attendait, car Boisdesnier se frappa la tête avec un geste de désolation.

— Ah! si j'avais su!.. si j'avais su!.. s'écria-t-il. Il m'était si facile de surveiller la vieille!.. Mais comment diable voulez-vous que l'idée me soit jamais venue de cette aubaine d'un partage?..

— Quoi! dit Robert, vous ignorez?..

— Mais j'ignore tout, mon cher Robert, et je vous assure que ce n'est pas sans avoir remué ciel et terre, depuis que vous êtes ici. J'ai écrit partout, à Tours, à Londres, à Paris, à Bordeaux,.. me faisant cette fête d'espérer vous surprendre, en vous apportant un matin le pot aux roses,.. et le Potose à votre réveil... En ami, en parent, tout heureux du bon hasard qui semble avoir voulu me donner, en vous, un fils pour la félicité de mes vieux jours!..

— En ce cas, dit Robert, désireux d'arrêter net un trop grand flux d'effusions, c'est la ruine, voilà tout!.. car après les dépenses que j'ai faites dans le château, les terres vendues, je ne sais trop ce qu'il me restera de mon héritage...

Un froid très marqué succéda à cette déclaration.

— C'est la ruine!.. C'est la ruine, hélas! en effet... répétait le baron accablé.

Beau parleur, le cousin reprit pourtant, après le notaire, le thème des biens supposés de la comtesse; mais avec une bien autre précision, éclairant avec des détails les probabilités que Me Poinsinet n'avait fait qu'in liquer. Divers voyages de la tante à Bordeaux,.. le passage, à La Grange, d'un certain marquis italien, qu'elle avait autrefois connu à Florence, et qui possédait, croyait-il se rappeler, des mines de zinc, en Sardaigne, qu'il lui avait proposé d'exploiter. Un autre, homme d'affaires de Paris, était aussi souvent venu... Il lui souvenait d'avoir entendu parler d'une forêt de chênes-liège à acheter,.. de brevets pour plusieurs découvertes, d'une demande de concession, pour une immense entreprise de colonisation en Algérie...

Au bout de cette conférence, et après cette énumération d'une quantité d'opérations et de projets suffisans à engloutir des millions, Robert eut l'impression nette d'un affolement des dernières années de sa tante, en proie à des coureurs de spéculations véreuses qui l'avaient circonvenue...

— Vous ne m'aviez jamais parlé de tout ce gâchis, dit-il.

— Mais si! mais si! repliqua avec aplomb Boisdesnier, car je vous ai, au contraire, vingt fois répété que notre vieille cachottière de tante manigançait, à l'insu du notaire et de tous, un tas d'affaires... dans lesquelles je croyais même naïvement qu'il y aurait une belle

surprise pour vous!.. Je n'avais vu de tout cela que le vent!.. D'où diable aurais-je imaginé que cette rouerie méfiante, rapace et dure... à liarder sur son vivre, à ne boire que de l'eau,.. aboutissait à la folie?.. Je la croyais plus forte que Mercadet!..

Ce qui ressortit pour Robert de cet entretien, c'était que, du moins, la catastrophe coupait court aux espérances matrimoniales de la baronne.

XXXVI.

Le soir n'étant point jour de La Baraque, les Boisdesnier vinrent cependant comme de coutume. Mais Mlle Mélie, peut-être avertie, ne se mit pas au piano, restant à coudre sous la lampe, auprès d'Aurore et de sa mère, rompant ainsi tout entretien confidentiel. La table de whist ne fut même pas dressée; une conversation générale, languissante comme dans une maison en deuil, semblait faire ressortir la gêne qui planait sur les cousins.

— Ho! ho! dit Rival à l'oreille de Robert, la nouvelle a décidément jeté un froid! — Adieu, paniers... vendanges sont faites!..

Cependant, le baron seul, quoique pensif, faisait des frais d'amabilité près des dames; il avait l'habitude de boire du punch, et Aurore l'ayant commandé particulièrement fort, ce soir-là, il en résultait qu'il en buvait davantage, s'en animant d'autant plus. Si bien qu'on eût dit qu'il voulait s'enhardir, ou s'entraîner à quelque résolution ardue :

— J'ai idée qu'il regrette d'avoir refusé l'affaire que tu lui as proposée ce matin!.. reprit Rival; s'il y revenait, méfie-toi des conditions...

Enfin, vers dix heures, se trouvant sans doute à point :

— Il fait ici une chaleur de serre, dit le baron tout à coup; cousin, venez donc fumer autour de la pelouse!..

Le ton impliquait si clairement une intention d'entretien, que, Robert acceptant, Rival ne se leva point pour les suivre.

Une fois dehors, toujours verbeux, Boisdesnier continua le propos indifférent commencé, sans paraître avoir d'autre préoccupation que de bien allumer sa pipe. Robert n'eut point de peine à soupçonner pourtant qu'il préparait un exorde; et, comme Rival, pressentant des réflexions, il n'eut garde, à son tour, de ne point « le laisser venir... » Ses expansions s'accentuant en formes paternelles, le baron célébrait les joies rustiques, le calme et la douceur d'une vie familiale, pour des esprits cultivés, revenus des tracas de la politique, des vanités de l'ambition...

— Une bonne bibliothèque, des goûts simples, une fortune sans éclat, une femme toujours de bonne humeur,.. ça se trouve!..

ajouta-t-il naïvement avec un soupir... De jolis enfans, ces oiseaux chanteurs qui vous remuent l'âme!.. Mais je parle d'églogue, et vous ne m'écoutez pas...

— Mais si! mais si!.. Continuez!.. répliqua Robert.

— Bah! vous pensez à cet animal de Poinsinet-Laroze,.. à la jolie nouvelle dont il vous a régalé... Moi, j'ai été tourmenté de ce coup-là pendant toute la journée... J'ai creusé, creusé ma pauvre cervelle...

Robert ne broncha pas, attendant la réouverture des pourparlers en apparence rompus le matin... Mais, à son extrême surprise, Boisdesnier tourna court, dans une péroraison tout à fait imprévue.

— Ah! dame! reprit-il en secouant la tête tristement, c'est un rude déchet dans l'héritage de notre satanée tante... Mais, après tout, cousin, si le coup est dur, il vous reste du moins la terre... Et, si vous voulez y aider un peu, elle donnera toujours assez pour y vivre en famille, sans trop de retranchemens dans le train du château. Ce n'est qu'affaire de nous entendre, et de nous unir d'intérêts dans une bonne exploitation... Je vous sers onze mille cinq cents francs de mon fermage... J'y joins les deux bouts... Mais, une fois entendus, et nos efforts devenant communs, une coupe de bois pourrait nous fournir les fonds pour replanter nos vignes, et mettre en culture un bon bout d'hectares que je connais, et qui restent en friche faute de matériel et de bras... Le fonds est de qualité supérieure : une quarantaine de mille francs de bâtisse et d'outillage, avec de bon travail, vous y trouveriez, bon an mal an, un joli revenu de seize ou dix-huit mille, ce qui suffit amplement pour vivre ici en seigneur terrien!.. Moi, ajouta-t-il de son air bonhomme, je n'ai besoin de rien de plus que ce que j'ai... Cela m'imposerait un peu de tracas de surcroît, voila tout... Mais mes ambitions sont mortes depuis près de vingt ans!.. Je suis fait à l'existence du philosophe et du sage, jouissant en paix du *quod satis*... Ma femme est l'ange du dévoûment... et j'ai élevé moi-même ma fille... C'est dire que j'ai formé une jeune âme et un jeune esprit dignes, simples et vrais... Qu'est-ce qu'il lui faut, à cette enfant?.. Un mari selon son cœur, assez intelligent pour la comprendre et l'aimer... Avec une certaine dot qui lui vient de sa marraine, ce mari-là n'est pas difficile à rencontrer... Qu'il ait seulement autant qu'elle, ils pourront aligner une trentaine de mille francs de revenu!.. Je sais bien que la jeunesse veut des plaisirs, et que les jeunes époux préféreront peut-être vivre à Paris... Eh bien! quoi?.. occupé de nos grandes affaires, je n'en aurai que plus de bonheur, quand ils me reviendront trois ou quatre mois de l'année... Comme vous le voyez, pour moi, mon lit est fait, ce qui me permet de m'adonner à la franche affection que j'ai pour un gentil compagnon tel que vous. Je vous ai entendu

dire vingt fois que vous n'avez pas le goût du mariage, ces idées-là ne se discutent pas... Au fond, vous n'avez peut-être pas tort,.. ou c'est peut-être dommage!.. Quoi qu'il en soit, vous avez ici, en nous, une famille, des amis sincères... Que diable faut-il de plus?.. Moi, j'ai voulu vous dire tout cela pour vous remonter... Après tout, on retrouvera toujours bien quelque chose des folies de la vieille,.. comme le pense cet âne bâté de notaire!.. Et ce n'est certes pas moi qui m'épargnerai pour tirer au clair un tas de manigances troubles qu'il ne sait pas, n'ayant pu les voir du fond de son étude... Tout d'abord, je fais mon affaire d'aller à Paris déterrer les quelques canailles que j'ai vues venir ici, et que je saurai faire parler!.. Il y faudra sans doute de la poigne,.. ce n'est pas là ce qui me manque!..

Lorsque les trois amis furent seuls, après le départ des Boisdesnier, Robert raconta tout, de l'étonnant monologue qu'il venait d'essuyer.

— Eh bien! alors, c'est renversant!.. dit Aurore, car le discours entortillé qu'il t'a fait se résume en trois mots : « Épousez ma fille!.. » — Épousez ma fille,.. et j'aurai intérêt à vous renseigner pour tâcher de rattraper tout ce qu'on pourra des capitaux de la tante!

— C'est assez malin! ajouta Rival. Reste à savoir si réellement il sait quelque chose?..

— Tu es bête, mon chéri! reprit Aurore; s'il connaissait la moindre cachette d'un trésor, il aurait d'abord tout de suite accepté de le partager ce matin!.. C'est une autre raison qu'il faut lui chercher!...

Quelle que pût être l'aide du baron, réelle ou feinte, le prix qu'il y mettait carrément rendait tout essai de négociation inutile.

Robert passa une nuit cruelle. Ses calculs ressassés, amplifiés, la terre du Coudray vendue, il en arrivait à ce chiffre dérisoire d'un revenu de seize ou dix-huit mille francs.

Terrassé par ce coup de foudre, son plan d'enlèvement de Christiane, leur fuite romanesque aux bords du Gange, lui firent l'effet d'un rêve enfantin... Il en était à se demander si, réduit à ce dénûment de gueuserie, comparé à sa fortune de princesse, il pourrait même la suivre, amant pauvre hère, en cette existence de voyages et de fantaisies qu'il prévoyait.

MARIO UCHARD.

(La dernière partie au prochain n°.)

VILLARS

DIPLOMATE

I. *Mémoires de Villars*, publiés par la Société de l'histoire de France, t. I. — II. Hippeau, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne.* — III. Reynald, *Louis XIV et Guillaume III.* — IV. C. von Noorden, *der Spanische Erbfolgekrieg.* — V. A. Gædeke, *die Politik Œsterreichs in der Spanischen Erbfolgefrage.* — VI. Sirtema de Grovestins, *Guillaume III et Louis XIV.*— VII. Archives du ministère des affaires étrangères. — VIII. Archives Imp. roy. de Vienne.

La mission diplomatique que Villars reçut en 1698 se rattache à la période dernière et décisive de la grande négociation qui occupa toute la seconde partie du règne de Louis XIV, la négociation relative à la succession d'Espagne : elle doit à cette circonstance son principal intérêt. Bien que le rôle assigné à Villars fût secondaire, il n'en tint pas moins une place nécessaire dans le grand drame qui se jouait sous les yeux de l'Europe : étudié à la lumière des documens nouvellement produits, il nous permet de mieux saisir le jeu des principaux acteurs, de mieux comprendre le dénoûment final. En essayant de faire partager au lecteur l'intérêt que nous avons trouvé à cette étude, nous ne cédons pas seulement à l'attrait de la curiosité historique ; nous croyons faire œuvre utile ; nulle question n'a donné lieu à des appréciations plus passionnées, ni plus divisé les historiens ; le moment est venu de porter un jugement impartial et de fixer définitivement les responsabilités.

Tous les élémens du procès sont à notre disposition : toutes les

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1885.

archives ont été ouvertes ; les pièces les plus secrètes ont été publiées ou utilisées. Il ne s'agit que de conclure. Cette conclusion eût dû être exposée par l'éminent historien qui, le premier, a su discerner l'importance de la négociation et remonter aux sources pour en écrire l'histoire. Malheureusement Mignet a laissé son œuvre inachevée. Nous connaissons du moins le sens de ses conclusions, résumées à la fin de l'introduction magistrale qui est dans toutes les mémoires. Un de ses élèves, M. Reynald, qui avait reçu du maître les matériaux rassemblés par ses soins, les a développées, non sans talent. Ces conclusions, avons-nous besoin de le dire, sont celles que nous avons adoptées : si l'autorité de Mignet nous manque pour les exposer, nous avons du moins la bonne fortune de pouvoir les appuyer de preuves nouvelles, tirées de documens dont Mignet n'a pas eu connaissance.

Deux systèmes contradictoires se partagent l'opinion des historiens.

Le premier, le plus répandu en Europe, et qui a trouvé même en France d'habiles défenseurs, fait peser sur Louis XIV de lourdes responsabilités : le testament de Charles II serait son œuvre, les traités de partage n'auraient été qu'une ruse diplomatique destinée à endormir l'Europe et à peser sur l'opinion espagnole ; l'intérêt dynastique et les vues ambitieuses l'auraient emporté, dans l'esprit du roi, sur l'intérêt du pays et le respect de la foi jurée. Douze années de guerre et les désastres qui ont compromis la situation de la France seraient le fruit de cette politique tortueuse. Ce thème a surtout été développé dans les « manuels » destinés à entretenir outre-Rhin les jalousies nationales et à préparer les revendications que notre époque a vues se produire.

Suivant le système contraire, la loyauté de Louis XIV ne saurait être mise en doute ; sa modération, son désir d'assurer la paix de l'Europe, seraient évidens ; les traités de partage ont été sincèrement conclus ; le testament de Charles II a été le produit spontané du patriotisme espagnol ; l'attitude de l'Autriche a obligé le roi de France à l'accepter, de même qu'elle a entraîné l'Europe dans une guerre que Louis XIV avait tout fait pour éviter.

Cette opinion est la véritable, et, je me hâte de le dire, les historiens allemands, vraiment dignes de ce nom, qui l'ont récemment soumise à une critique rigoureuse, l'ont impartialement reconnue comme telle. Ranke, dans son *Histoire de France*, a péremptoirement lavé Louis XIV et ses ministres du reproche de duplicité. M. Gædeke est aussi explicite : après avoir compulsé avec une scrupuleuse exactitude les archives de Vienne, il s'est rangé au même avis dans le commentaire aussi clair qu'impartial dont il a accom-

pagné la publication des documens conservés dans ce riche dépôt. Enfin, un jeune écrivain, enlevé trop tôt aux lettres sérieuses, C. de Noorden, dans les premiers volumes du grand travail qu'il comptait consacrer à l'histoire de l'Europe au XVIIIe siècle, a serré de près la question qui nous occupe : après avoir consciencieusement étudié les archives de toutes les capitales (1), il est arrivé à cette conclusion, qu'étranger à la rédaction du testament de Charles II, Louis XIV ne pouvait faire autrement que de l'accepter. Rappelons enfin que Torcy, l'habile et consciencieux interprète de la pensée royale, a toujours repoussé la paternité du testament, même en écrivant ses mémoires, à une époque où il avait tout intérêt à en revendiquer l'honneur. Saint-Simon et Voltaire ont appuyé son témoignage de leur autorité : Mignet et son continuateur M. Reynald l'ont confirmé, alors que MM. S. de Grovestins et Hippeau le contestaient. Mais les affirmations de ces honorables écrivains ne sauraient prévaloir contre les textes, contre un ensemble de preuves aussi complet, présenté par des autorités historiques aussi considérables. Nous osons croire que le lecteur partagera notre avis s'il veut prendre la peine de lire jusqu'au bout le rapide résumé que nous allons lui soumettre.

« La succession d'Espagne, a dit Mignet, fut le pivot sur lequel tourna presque tout le règne de Louis XIV. » Elle était devenue la principale préoccupation du grand roi; le souci qu'elle lui causait, le sentiment qu'il avait de la fin prochaine de Charles II contribuèrent, autant que sa modération naissante, à la rapide conclusion de la paix de Ryswick. Il voulait sa liberté d'action et s'empressa de s'en servir. A peine le dernier acte du traité signé, il se mit à l'œuvre, sans délai et sans relâche. Son ambition était de régler cette importante question, non par la guerre, mais par la diplomatie. Le grand revirement qui s'était opéré dans son esprit ne saurait être mis en doute. Rassasié de gloire militaire, il était arrivé à l'âge où les fumées de la victoire et l'éclat des lauriers ne suffisent pas à aveugler sur les effroyables maux de la guerre : les souffrances du peuple étaient profondes; l'écho de ses plaintes avait percé l'atmosphère artificielle de Versailles et pénétré jusqu'au roi, dont il avait ému le cœur paternel; le roi voulait la paix, et l'influence croissante de Mme de Maintenon soutenait sa volonté avec une efficacité que les agens étrangers eux-mêmes constatent dans leurs rapports. Louis XIV ne tenait d'ailleurs, ni pour lui, ni pour aucun des siens,

(1) Noorden a entr'autres étudié les archives du *Grand Pensionnaire Heinsius*, mises à sa disposition par le jonkheer van der Heim, possesseur aussi libéral qu'éclairé de cette importante collection.

à l'ensemble de l'héritage espagnol : cette mosaïque d'états sans lien réel, cette étendue de côtes difficiles à défendre, ne le tentaient pas ; le sentiment de l'équilibre européen lui était venu ; il comprenait les concessions qu'exigeait la défiance des puissances ; il était prêt à assurer à la France, par l'abandon de certaines provinces, les parties vraiment utiles de la monarchie espagnole.

Dans cet ordre d'idées, il n'avait que deux partis à prendre : ou s'arranger directement avec l'Autriche ; c'était en apparence la voie la plus naturelle ; ou s'arranger avec l'Europe et imposer à l'Autriche une solution concertée sans elle.

Le premier système lui avait déjà réussi en 1668 : à cette époque, il avait trouvé l'empereur Léopold disposé à traiter et avait conclu secrètement avec lui un arrangement qui, en cas de mort de Charles II sans enfans, attribuait à la France la Franche-Comté, les Pays-Bas, la Navarre, Naples et la Sicile ; à l'Autriche, l'Espagne, les Indes, Milan, les îles, les présides de Toscane. Ce partage pouvait se renouveler, et Louis XIV y était tout disposé ; mais il avait la conviction que Léopold ne l'accepterait pas, et, en cela, il avait raison ; son instinct politique et la connaissance qu'il avait du caractère de son beau-frère ne le trompaient point ; l'événement l'a prouvé. En 1698, Léopold ne pensait plus comme en 1668. Non-seulement trente années de luttes avaient élargi le fossé qui le séparait de la maison de Bourbon, mais il se croyait appelé à recueillir tout l'héritage espagnol ; il fondait son droit sur la renonciation plus ou moins valable qu'il avait arrachée à sa fille en la mariant à l'électeur de Bavière ; il fondait ses espérances sur les sentimens autrichiens de Charles II, sur l'influence de la reine sa belle-sœur, l'aversion de la nation espagnole pour la France et l'appui de l'Europe stipulé en 1689. Louis XIV avait pénétré la pensée de Léopold : aussi renonça-t-il à lui faire des ouvertures qui auraient tourné au détriment de ses droits.

Il ne lui restait donc qu'à s'adresser à l'Europe, c'est-à-dire à celui qui, depuis dix ans, résumait en sa personne les défiances, les résistances et l'activité de l'Europe coalisée, à Guillaume d'Orange. L'entreprise était difficile. Guillaume avait le sentiment de la force qu'il avait acquise en groupant tous les souverains contre Louis XIV isolé ; s'il n'avait pas vaincu le grand roi, il l'avait contenu et, pour la première fois, obligé à renoncer à ses conquêtes ; personnellement il ne l'aimait pas, et ne croyait pas à sa bonne foi ; il avait, d'ailleurs, grâce à sa double qualité, des intérêts complexes à sauvegarder : en Hollande, la sécurité des frontières à assurer contre la France ; en Angleterre, la prépondérance maritime et commerciale à conserver ; dans les deux pays, il avait à compter avec les

passions religieuses et les partis parlementaires. Pour agir sur lui, il fallait non-seulement calmer ses défiances et satisfaire ses intérêts, mais il importait de ne pas se mettre à sa merci : il fallait se montrer prêt à se passer de son concours, s'il le refusait ; c'est-à-dire prendre à Madrid et à Vienne une position telle qu'il pût craindre ou que le roi traitât avec l'Autriche, ou qu'il imposât à l'Espagne des résolutions favorables à sa cause. Les négociations avec Guillaume devaient en outre être tenues absolument secrètes ; connues à Vienne ou à Madrid, elles pouvaient y provoquer des mesures dangereuses pour le succès même de l'entente commune.

En un mot, la diplomatie française devait, à la fois, à La Haye et à Londres, désintéresser et convaincre ; à Madrid, effrayer et séduire ; à Vienne, provoquer des propositions sans en faire, et se préparer à faire accepter les résolutions qui auraient été convenues ailleurs.

Pour cette triple mission, il fallait des hommes bien choisis : Louis XIV s'appliqua à les distinguer, et son choix tomba non sur trois diplomates de profession, mais sur trois généraux de ses armées : Tallard, Harcourt et Villars.

Les deux premiers furent expédiés à leurs postes respectifs, l'un à la fin de l'année 1697, l'autre au commencement de 1698. Les instructions qui leur furent remises sont de véritables chefs-d'œuvre et nous font toucher du doigt la singulière valeur de l'admirable instrument que Louis XIV s'était façonné dans le personnel du ministère des affaires étrangères. Dans ces remarquables morceaux on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la profonde connaissance des cours étrangères, ou de la netteté des vues politiques, ou de l'exquise habileté du langage. Tallard et Harcourt avaient les qualités nécessaires pour répondre aux intentions du roi. Ils se ressemblaient par plus d'un côté : tous deux avaient de la finesse, de l'application, du tact, et par-dessus tout l'art de plaire ; tous deux avaient l'indépendance d'esprit et de langage nécessaire pour dire la vérité au roi et lui donner de courageux conseils. Au bout de très peu de temps, Tallard avait déjà obtenu des résultats considérables : il s'était complètement identifié avec son rôle et avait attaché son honneur à la conclusion d'un traité. Pour mettre d'accord les deux souverains, il lui fallait non-seulement vaincre les résistances et les défiances de Guillaume, mais amener Louis XIV à des concessions qui dépassaient de beaucoup ses intentions premières. Le plan de Louis XIV était de faire reconnaître le dauphin comme seul héritier du roi d'Espagne, sauf à désintéresser les tiers dans une mesure qu'il espérait aussi restreinte que possible : Guillaume avait rejeté bien loin une combinaison qui donnait à la France une

situation maritime prépondérante, et Louis XIV s'était résigné : sa volumineuse et remarquable correspondance nous le montre abandonnant successivement ses prétentions, non sans des hésitations et des regrets qui témoignent de sa sincérité ; sacrifiant à son grand désir de la paix ses plus chères ambitions, à ce point qu'une négociation commencée par lui avec l'intention manifeste d'assurer à sa maison la couronne d'Espagne se termina par un traité de partage où la moindre part était assignée à la France.

Au mois de juin 1698, les choses n'étaient pas encore aussi avancées : l'idée de partage était pourtant admise et des projets de répartition avaient été ébauchés. Un temps d'arrêt se produisit alors dans la négociation : des nouvelles inattendues étaient venues d'Espagne. Harcourt y avait fait merveille ; lui aussi s'était complètement identifié à son rôle et poursuivait l'héritage espagnol avec l'ardeur et l'habileté que Tallard mettait à en amener la division. Reçu à Madrid avec une froideur non dissimulée, tenu à distance par la cour, par les Grands, objet de telles préventions que la marquise de Gudaña était exilée dans ses terres pour lui avoir donné accès dans le jardin qu'elle ouvrait à tout le monde, Harcourt avait réussi en six mois à modifier profondément la situation qui lui était faite. A force de souplesse, de bonne grâce, de générosité, de fermeté et de tact dans le langage, aidé par les qualités aimables de la marquise d'Harcourt, il avait rompu le cercle de glace qui l'entourait, pénétré dans les cabinets de la reine, agi sur l'opinion publique, attiré chez lui, non-seulement la société élégante, mais des hommes en état d'influer sur les événemens. Ne laissant douter ni des droits du dauphin à la couronne ni de la force dont Louis XIV pouvait les appuyer, il insinuait discrètement qu'un changement de dynastie serait tout à l'avantage de l'Espagne, que Louis XIV saurait respecter son indépendance, son autonomie, son intégrité : qu'au besoin, un des fils du dauphin pourrait être substitué à son père, nommé prince des Asturies, reconnu par les cortès, amené seul en Espagne pour y être élevé dans les habitudes, les traditions, l'amour de son nouveau pays. Ce langage avait été écouté, colporté, commenté ; la foule, qui n'aimait ni l'entourage allemand de la reine, ni l'ambassadeur autrichien Harrach, comparait les manières hautaines de l'un, les habitudes rapaces des autres aux manières affables, à la large existence de l'ambassadeur de France ; elle s'habituait peu à peu à l'idée de demander à la France une protection qu'elle pensait devoir être moins lourde et qu'elle savait être plus efficace que la protection autrichienne : parmi les grands se formait un petit cercle groupé autour du cardinal Porto-Carrero, qui, malgré son peu de sympathie pour la France, commençait à se demander si

l'avènement d'un prince français n'était pas le seul moyen d'empêcher le démembrement de la monarchie : son intérêt était d'accord avec son patriotisme pour lui conseiller cette solution. Harcourt, prompt à relever tous ces symptômes, à en accentuer la portée, ne manquait pas de les signaler au roi : dès le mois de juin, il lui écrivait que rien ne lui semblait plus facile que de mettre un petit-fils de France sur le trône d'Espagne.

Cette affirmation fit une certaine impression sur l'esprit de Louis XIV : il parut un instant regretter les négociations engagées avec Guillaume ; il les laissa un instant sommeiller afin de se donner le temps de contrôler les rapports d'Harcourt et de se renseigner du côté de l'Autriche. Jusque-là, il avait laissé l'ambassade de Vienne inoccupée, n'étant pas disposé à rétablir trop vite des relations que la cour impériale ne paraissait pas pressée de renouer. Il y avait maintenant urgence à y pourvoir. C'est alors que Villars fut désigné pour ce poste. Le choix n'était pas mauvais : Villars n'avait ni la distinction de manières d'Harcourt, ni la fine souplesse de Tallard ; mais, à défaut des qualités du grand seigneur, il avait celles du soldat, fort appréciées à Vienne, où l'on est bon juge ; il avait laissé de bons souvenirs dans l'armée autrichienne, y avait noué d'agréables relations : il avait de la bonne humeur, de l'application, une grande activité d'esprit et de plume ; il convenait à ce rôle tout d'observation et d'où l'initiative diplomatique était exclue.

Les instructions qui lui furent remises par Torcy avaient l'étendue de celles données à Tallard et à Harcourt : elles témoignaient d'une connaissance non moins approfondie de la cour impériale et des affaires allemandes, mais, sur la question du jour, elles étaient beaucoup plus réservées. Bien que la succession d'Espagne y fût signalée à l'attention de Villars comme la question capitale, comme « le point fatal dont la tranquillité de l'Europe dépendait entièrement, » il n'était chargé que d'étudier les intentions de l'Autriche et les ressources dont elle pourrait les soutenir. Le roi « voulant maintenir la paix, » Villars devait examiner s'il conviendrait davantage « au maintien de la paix, » soit de « traverser les vues de l'empereur, soit de s'entendre avec lui. » Le roi était tout disposé à traiter, mais il ne croyait pas l'empereur dans les mêmes dispositions et ne voulait pas risquer, en lui faisant des avances inutiles, de laisser croire qu'il doutait des droits du dauphin, ni s'exposer à « changer l'inclination que les Espagnols témoignaient présentement pour un des princes de France, afin d'éviter le démembrement. » Villars devait donc s'abstenir de toute proposition, écouter celles qui lui seraient faites, les encourager même, offrir

au besoin comme modèle le traité secret de 1668, mais en référer au roi et ne rien faire sans de nouveaux ordres.

Les instructions s'étendaient ensuite longuement sur les affaires intérieures de l'Allemagne, non pour inviter Villars à y intervenir, mais pour lui dicter un langage pacifique ; il ne devait pas parler de la force du roi, « qui est assez connue, » mais de la « modération, » dont il a donné tant de preuves et ne pas oublier que, « désormais, le roi n'a rien à démêler avec l'empire. » Tant il est vrai que, dans la pensée de Louis XIV, le traité de Ryswik avait définitivement fixé les limites orientales de la France et supprimé toute cause de conflit ultérieur.

Quant aux négociations pendantes avec Guillaume III, les instructions les passaient absolument sous silence. Louis XIV, désirant les cacher à la cour d'Autriche, avait cru plus prudent de les laisser ignorer à son ambassadeur ; il ne voulait mettre à l'épreuve ni sa discrétion, ni sa conscience.

Ces instructions furent remises à Villars, le 15 juin 1698. Il les reçut avec une joie peu dissimulée ; prompt aux illusions, il se persuada que le premier rôle lui était réservé et qu'il était destiné à régler, par un traité avec l'empereur, la question qui préoccupait si sérieusement tous les esprits : cette perspective souriait à son ambition ; il se croyait assez habile et se savait assez heureux pour l'envisager avec confiance.

Vers la fin du mois, il se mit en route. Le voyage d'un diplomate de Paris à Vienne était alors long et compliqué ; il fallait cheminer à petites journées sur des routes en mauvais état, traînant derrière soi un lourd convoi. Villars n'avait pas le rang d'ambassadeur (une délicate question de préséance avec l'ambassadeur d'Espagne, que le roi ne voulait pas soulever, lui avait fait donner la qualité d'envoyé extraordinaire) ; néanmoins, les circonstances imposaient à l'envoyé du roi un équipage peu différent de celui d'un ambassadeur ; trois carrosses à huit chevaux pour lui, ses six pages et ses quatre gentilshommes défilèrent sur la route royale de Strasbourg, suivis de quatre chariots pour les domestiques, de six charrettes pour les bagages, les meubles, la vaisselle : près de cent chevaux tiraient ces lourdes machines. Villars, toujours avisé pour ses intérêts particuliers, les avait fait acheter à vil prix sur les marchés de l'est encombrés par la réforme des régimens de cavalerie ; rendus à Paris, ils lui revenaient à trente et quelques livres par tête. En arrivant à Ulm, après vingt jours de route, il vendit les chevaux 150 livres piece et s'embarqua sur le Danube. L'opération, qu'il eut la singulière franchise de conter au roi, couvrit toutes les dépenses du voyage : trois grands chalands préparés d'avance le reçu-

rent avec son personnel et son matériel et le descendirent à Vienne au fil de l'eau. Il arriva dans la capitale de l'Autriche dans les premiers jours d'août.

Chemin faisant, il avait fait quelques visites utiles à ses relations ou à ses informations. A Nancy, il s'était arrêté chez le duc de Lorraine, qu'il avait trouvé tout entier à la joie d'être rentré dans ses états, de chasser dans ses forêts, de jouer au ballon dans ses jardins, « ne donnant qu'une médiocre attention aux dames et réservant sa tendresse pour Mlle de Chartres, » qu'il était sur le point d'épouser et dont le portrait ne le quittait pas. En passant à Pfortzheim, Villars avait poussé jusqu'à Wildbad pour y voir le prince de Bade qui boudait la cour impériale, se plaignait de l'inaction où le laissait la conclusion de la paix et lui donna de curieux renseignemens sur la cour de Vienne et les secrètes rivalités de ses hommes d'état. A Stuttgart, il avait été reçu avec de grands honneurs par la duchesse douairière de Wurtemberg; à Ulm, « Messieurs de la ville » lui avaient fait un compliment auquel il avait été très sensible.

A Vienne, une première déception l'attendait : l'accueil qu'il reçut ne répondait ni à ses souvenirs, ni à son attente. La cour fut polie, courtoise, mais réservée; elle ne voyait plus en lui le brillant volontaire qui venait jouer sa vie à son service et chargeait si galamment les Turcs à la tête des escadrons autrichiens; il n'était plus pour elle que l'envoyé du rude adversaire qui, depuis dix ans, avait si malmené ses armées et auquel elle se préparait à disputer par tous les moyens, même les armes à la main, l'héritage espagnol. Villars fut très mortifié de cette réception inattendue : mais il eut le bon goût de ne pas laisser voir son dépit, il désarma la froideur par sa bonne humeur, sa rondeur cavalière, attira les gens chez lui en tenant table ouverte, et réussit au moins à se créer personnellement des relations suffisantes : il était de toutes les fêtes et les décrivit longuement dans ses dépêches, auxquelles la matière politique manquait un peu. Personne ne lui parlait d'affaires, et c'est ce qui le mortifiait le plus : il avait essayé d'aborder le terrain politique en offrant les bons offices du roi dans les laborieuses négociations que la cour poursuivait avec le Turc. Kinsky avait poliment, mais péremptoirement décliné son intervention. Cependant les mois se passaient et aucune bouche autorisée ne s'ouvrait pour lui faire les communications sur lesquelles reposait tout l'échafaudage de ses combinaisons et de ses ambitions diplomatiques. Une fois seulement, Schwarzenberg, le grand maître de la cour de l'impératrice, vint secrètement l'entretenir de la succession d'Espagne et insister auprès de lui sur la nécessité d'une transaction. Schwarzenberg avait une certaine inclination pour la France, à laquelle sa

famille avait des obligations : son grand-père, premier ministre de Brandebourg, recevait 10.000 écus de pension de Louis XIII; son père, lors de l'invasion suédoise, avait sauvé ses terres par la protection du roi de France; lui-même faisait élever à Angers son fils unique. Il était de l'école de Lobkowitz, le signataire du traité de 1668, et aurait personnellement été heureux de contribuer à un rapprochement entre les deux couronnes. Mais il était sans mandat : l'évêque de Passau, le futur cardinal Lamberg, le comte Jerger, statthalter de Vienne, firent aussi à Villars des allusions de même nature, mais ils n'étaient pas plus autorisés que Schwarzenberg. Villars n'en transmit pas moins à Louis XIV la substance de ces entretiens ; il profita de l'occasion pour exposer au roi ses propres idées et développer les avantages qu'il voyait à un traité direct avec l'empereur; il laissa trop voir le désir qu'il avait d'être chargé de faire des ouvertures en ce sens; Louis XIV, qui avait d'autres vues et touchait alors au terme d'une négociation toute différente, arrêta court ces velléités d'initiative et ces conversations inutiles : « Il ne convient ni à ma dignité, écrivit-il le 19 septembre, ni à mes intérêts de faire des propositions sur cet article ; » peu après, revenant sur les confidences de Schwarzenberg et de Jerger, il les attribua au désir de provoquer des ouvertures et termina en disant : « Il y a apparence qu'ils ne vous en parleront plus. » Personne, en effet, ne parla plus à l'envoyé français de la question d'Espagne, ni de toute autre question politique. Villars se vit forcé, pour donner un peu d'intérêt à sa correspondance, de reprendre ses études de mœurs. Il s'appliqua à faire connaître les principaux personnages de la cour, leur caractère, le genre de vie qu'ils menaient, décrivant les fêtes, les chasses, les divertissemens à la mode, ne craignant pas d'emprunter à la chronique scandaleuse de la cour le sujet de digressions assez piquantes dans lesquelles le cadre et la nature de cette étude ne ne nous permettent pas de le suivre. Ces descriptions témoignent, sinon d'un grand talent d'écrivain, du moins de facultés d'observation assez développées et renferment des traits qui ne manquent pas d'une certaine finesse. En les contrôlant et les complétant à l'aide de renseignemens puisés aux sources authentiques, nous voudrions essayer de faire connaître les principaux personnages auxquels il avait affaire. Il y a pour nous un véritable intérêt à être renseigné sur les hommes qui vont avoir à prendre une des plus grosses résolutions qui se soient imposées à la décision des chefs d'une grande nation.

L'empereur Léopold, d'abord destiné à l'église, avait conservé, dans son caractère et dans ses manières, quelque chose de sa vocation primitive : il était doux, consciencieux et mystique. Bon et

accueillant comme la plupart des princes de la maison d'Autriche, il ne savait ni réprimer une faute, ni écarter une sollicitation : cette faiblesse se compliquait d'irrésolution ; se défiant de lui-même et des autres, il hésitait toujours à conclure ; pour se soustraire à l'effort de la décision, il s'en remettait à la Providence du soin de ses intérêts, attendant volontiers de sa bonté « le miracle » que des prophéties colportées en famille promettaient à la maison impériale. Sa piété couvrait sa lenteur d'esprit ; elle donnait, en outre, à toute sa vie une gravité et une sérénité qui lui permirent de traverser sans trouble les poignantes alternatives de revers et de succès qui signalent son long règne. Passionné pour la chasse, ayant le goût des arts et des divertissemens littéraires, il ne sacrifiait pas facilement ses distractions favorites. Il était, d'ailleurs, appliqué au travail, esclave du devoir, et voulait tout voir par lui-même ; mais son intervention retardait plus qu'elle ne l'aidait l'expédition des affaires. En résumé, il avait les vertus de l'homme privé plutôt que les qualités du souverain.

Son fils aîné, l'archiduc Joseph, roi des Romains, tenait de sa mère, l'impératrice Éléonore de Neubourg, une nature plus décidée, mais un tempérament emporté. Ses bonnes qualités, ses facultés intelligentes étaient gâtées par une violence de caractère qui rendait son commerce difficile et embarrassaient souvent son père. Villars raconte « l'avoir vu accabler ses pages de coups de poing devant toute la cour : l'empereur détournait les yeux pour ne pas le voir. » La chasse était son occupation principale : il courait le lièvre dans le Marchfeld, poursuivait le cerf, l'ours dans les montagnes de l'Autriche ou de la Hongrie, recherchant le danger, faisait preuve d'adresse et de vigueur ; ses courtisans renonçaient à le suivre. Cette activité corporelle nuisait aux affaires, pour lesquelles il montrait peu de goût, mais elle le préparait à la guerre, qu'il paraissait aimer.

L'archiduc Charles, le second fils de l'empereur, celui auquel il destinait le trône d'Espagne, n'avait alors que dix-sept ans ; il ressemblait à son père, tenait de lui des qualités aimables, le goût de l'étude et de la paix. Il n'était mêlé en rien aux affaires et était encore sous la direction de son gouverneur, ou *ajo*, le prince Antoine de Liechtenstein. Celui-ci joignait au culte de l'étiquette, qui rentrait dans ses attributions, la haine de tout ce qui était français ; ce sentiment lui était inspiré non-seulement par la rivalité des deux cours, mais par des rancunes de famille : la sœur de sa femme était cette jolie demoiselle de Lowenstein, que la dauphine avait amenée en France et que le roi avait mariée à Dangeau. Le prince Liechtenstein ne pardonnait pas à la cour de Versailles cette grave

mésalliance. Son intervention ne facilitait pas les rapports de l'archiduc avec le corps diplomatique : la plupart des envoyés étrangers n'avaient pu lui être présentés, parce qu'il exigeait d'eux certaines formes de respect qui n'étaient dues qu'aux souverains. Villars avait reçu de Louis XIV l'ordre formel de ne prendre d'audience que lorsque ces prétentions seraient abandonnées.

Le premier personnage de la cour était le grand-maître, prince Dietrichstein; mais son âge avancé le rendait impropre aux affaires et la véritable autorité était exercée par le comte Ulrich Kinsky, chancelier de Bohême, vice-chancelier de l'empire : homme instruit, appliqué, désintéressé, qui avait succédé à Strattmann, sans avoir ni la netteté, ni la souplesse de son esprit. Défiant, ayant le goût des voies détournées, il excellait dans l'art de créer des difficultés et de compliquer les questions les plus simples. Il penchait vers une entente avec la France : ses rapports avec Villars devaient, d'ailleurs, être très courts, car il mourait au printemps de 1699, de chagrin de n'avoir pas été nommé grand-maître de la cour à la mort de Dietrichstein. L'empereur lui préféra Harrach, pour lequel il avait une véritable amitié, et qui lui plaisait autant par ses défauts que par ses qualités. Intelligent, sûr et de bon conseil, Ferdinand-Bonaventure, comte d'Harrach était, comme l'empereur, d'un caractère doux et indécis qui ne froissait pas l'irrésolution impériale : d'une piété sincère, il comptait, comme son maître, sur la protection spéciale de la Providence, et croyait au « miracle » attendu. Ambassadeur en Espagne, s'il n'avait pas utilement servi les intérêts de l'Autriche, il l'avait représentée avec dignité et avait de très bonne foi entretenu les illusions de l'empereur. Par la confiance du souverain, par sa situation personnelle, il tenait incontestablement la première place, mais il n'avait ni l'ambition, ni l'ardeur au travail qui assurent le premier rôle.

Le personnage le plus actif de tout le conseil était Dominique-André, comte Kaunitz : nous l'avons déjà rencontré à Munich, ainsi que sa femme, la belle Éléonore de Sternberg; nous avons pu juger des ressources de son esprit, de son activité, de son habileté à profiter des circonstances sans préjugés, pour ne pas dire sans scrupules. Villars n'avait pas oublié ses luttes avec lui, mais il en avait gardé un bon souvenir : il croyait être cause de son départ de Munich et de la rupture de Max-Emmanuel avec la comtesse de Kaunitz : il lui savait gré de cette apparente défaite ; il reconnaissait, d'ailleurs, ses talens et son influence croissante. « Depuis la mort de Kinsky, écrivait-il au roi, le 30 septembre 1699, qui gouvernait absolument et, pour dire la vérité, avec plus d'étendue d'esprit, d'élévation et de génie que tout ce qui approche présentement

l'empereur, le comte de Kaunitz a trouvé que toutes les affaires luy venoient naturellement. Le comte d'Harrach est paresseux, le chancelier de cour est un très pauvre homme, le chambellan de même, le président de guerre ne sort pas de sa sphère et d'ailleurs accablé de maladies. L'empereur hait Mansfeld et estime médiocrement le prince de Salm. Le cardinal Collonitz, d'un esprit très borné, gouverne même fort mal les affaires de Hongrie. Ainsy tout revient presqu'au comte de Kaunitz. La considération qu'il s'attire excite bien l'envie du comte d'Harrach, mais ne change pas son tempérament, qui n'est pas porté à la peine. »

Le chancelier et le chambellan, dont Villars parlait avec cette désinvolture, étaient l'un le comte Bucelini, homme médiocre en effet, et conduit par ses subordonnés; l'autre, le comte Waldstein, que Villars jugeait trop sévèrement et qui avait plus de décision dans le caractère que la plupart de ses collègues du conseil. Quant au prince de Salm, c'était un homme vigoureux et énergique, qui plaisait à l'archiduc Joseph, dont il avait été *ajo*, et déplaisait peut-être à l'empereur pour ce motif. « Il est fort ennemi de la France, écrivait Villars ailleurs, et si jamais le roi des Romains est à la tête des armées, ou le prince de Salm n'aura pas de crédit, ou elles seront tournées contre nous. » Le président du conseil de guerre était le vieux Rudiger Stahrenberg, l'illustre défenseur de Vienne, qui se renfermait dans les devoirs de sa charge sans parvenir à les remplir intégralement : il mourut avant la fin de l'ambassade de Villars et fut remplacé par Mansfeld, dont le principal mérite était d'être profondément dévoué à l'empereur, qui ne l'aimait pas, s'il faut en croire notre auteur.

Quant aux deux hommes de guerre les plus en vue, c'étaient le prince Louis de Bade et le prince Eugène de Savoie. Villars avait avec l'un et l'autre de cordiales relations, que la guerre même, suivant les courtoises habitudes du siècle, ne devait pas détruire. Il les jugeait avec sa perspicacité ordinaire, Eugène, comme un grand capitaine, déjà célèbre à trente-cinq ans et destiné à de plus grands succès; Louis de Bade, comme un général actif, vigilant, habile, mais sans grand vol, et avec une tendance fâcheuse à marchander ses services : « Il a toutes les qualités les plus propres pour commander dignement une armée et pour ôter l'envie de la lui confier. »

Pendant que Villars se livrait à l'étude platonique de ces caractères, les événemens avaient marché à Versailles, à Londres et à La Haye. Louis XIV, que nous avons laissé sous l'impression des nouvelles d'Espagne, hésitant à poursuivre les négociations commencées avec Guillaume, était vite revenu à ses premières résolutions, aux pensées de modération, de paix qui les avaient inspirées. Il avait résolu-

ment écarté les séduisantes tentatives dont Harcourt s'était fait l'organe, pour écouter les sages conseils de Tallard. La négociation reprise n'avait plus été interrompue, elle avait abouti au premier traité de partage, signé le 25 septembre, qui attribuait la couronne d'Espagne au prince électoral de Bavière et partageait les possessions italiennes de l'Espagne entre l'Autriche et la France.

C'était pour Guillaume d'Orange un grand succès : il avait fait capituler le grand roi et prévaloir les intérêts maritimes et commerciaux de l'Angleterre et de la Hollande ; il avait mis une singulière âpreté à les défendre. Sa loyauté envers Louis XIV n'avait pas été moindre : il n'avait rien laissé deviner ni à l'Autriche, dont il trahissait la cause, ni à l'Espagne, dont il disposait sans titre et sans son aveu. Sa discrétion avait été telle, que ni Goes ni Auersperg, les envoyés impériaux en Hollande, ni Hoffmann, envoyé à Londres, n'avaient rien soupçonné de ce qui se tramait à côté d'eux ; ils avaient bien remarqué les allées et venues de Tallard, les conférences tenues à Loo, mais ils n'en avaient pas pénétré le motif. La cour d'Espagne fut plus rapidement renseignée : dès le 7 octobre, elle était informée de l'existence du traité, et, dès le 14, elle y répondait, *ab irato*, par le testament que Charles II signait en faveur du prince électoral de Bavière. Harrach, en apprenant cette résolution, qui déjouait tous ses calculs, en fut tout désorienté : il avoua à Harcourt qu'il ne restait d'autre ressource à l'empereur que de s'entendre avec Louis XIV et qu'il lui écrivait en ce sens.

Les communications étaient lentes entre Madrid et Vienne, les dépêches d'Harrach ne parvinrent à la cour qu'à la fin de décembre ; elles y causèrent un émoi facile à comprendre, mais dont on sut habilement cacher l'expression. Villars ne se douta de rien. Cependant des informations venues de Hollande et d'Angleterre dans le courant de janvier, confirmèrent les rapports d'Harrach ; l'existence du traité de partage ne pouvait plus être mise en doute, mais ses termes exacts étaient encore inconnus. L'embarras du conseil aulique était extrême, il ne savait à quel parti s'arrêter ; espérant obtenir au moins quelques lumières et se renseigner sur les dispositions de la France, il résolut de sonder Villars, et Kinsky fut chargé de le faire parler.

Kinsky aborda Villars, le 22 janvier 1609, dans l'antichambre de l'empereur, lui exprima le grand désir qu'avait son souverain de vivre en bonne intelligence avec Louis XIV, fit des allusions éloignées aux négociations de la France, essaya d'amener la conversation sur la succession d'Espagne. Villars, qui ne savait rien, put, en toute sûreté de conscience, protester des bonnes intentions de son souverain ; mais, entre ces deux interlocuteurs, dont l'un était mal renseigné et l'autre ne l'était pas du tout, la

conversation ne pouvait aller loin : ils jouèrent ainsi, deux jours de suite, aux propos interrompus, sans que Kinsky eût obtenu les éclaircissemens qu'il désirait et sans que Villars eût compris le motif de sa démarche. Villars interpréta le langage du ministre dans le sens de ses espérances; il crut à des ouvertures pour un traité direct et les enregistra avec une naïve satisfaction. Kinsky revint à la charge le 30 janvier, et, cette fois, il fut plus explicite : il se plaignit du silence de la France, alors qu'il était notoire que son activité diplomatique était grande à Madrid et à Londres; il savait que des négociations étaient engagées pour le partage de la monarchie espagnole. Pourquoi les cachait-on à l'Autriche? Voulait-on la tenir à l'écart? Le testament du roi d'Espagne était un grave événement. On n'en disait rien : pourquoi ne pas échanger ses impressions? Villars ne savait que répondre et multipliait les assurances banales, tout en rejetant sur le silence observé à son égard la cause du silence du roi. Il se chargea de transmettre au roi, sans délai, les ouvertures qui lui étaient faites.

Il était tout à la joie que lui causait ce premier début de négociation, lorsqu'un incident inattendu vint, à son grand déplaisir, suspendre tout commerce entre la cour impériale et lui.

Il y avait, le même soir, bal à la cour. L'usage était de n'inviter à ces réunions restreintes que les personnes qui prenaient part aux danses : le corps diplomatique, quelques étrangers de distinction, assistaient à la fête dans de petites loges séparées de la salle de bal par une balustrade. La salle où se donnait ce divertissement dépendait de l'appartement de l'impératrice douairière, dont l'archiduc Charles occupait une partie. Villars s'y rendit et se plaça dans une de ces loges avec Hop, l'envoyé de Hollande; l'envoyé de Suède, le nonce, les ambassadeurs d'Espagne, de Venise et de Savoie en occupaient une autre; l'évêque de Raab soupait dans une loge voisine « de la desserte de l'empereur. » Rappelons que ni Villars, ni la plupart des diplomates présens n'avaient, pour des causes rapportées ci-dessus, été présentés à l'archiduc.

Quelques instans avant l'ouverture du bal, le prince Liechtenstein, *ajo* de l'archiduc, entra dans la salle : apercevant Villars, il marcha droit à lui, lui dit qu'il trouvait étrange sa présence chez l'archiduc, auquel il n'avait pas été présenté, et l'engagea à se retirer. Surpris par cette brusque interpellation, Villars la reçut assez mal et répondit, non sans vivacité, qu'il n'était pas le seul dans le même cas; que d'ailleurs il se trouvait, non chez l'archiduc, mais chez l'empereur, et avait le droit d'y rester. Liechtenstein ayant insisté, Villars sut se maîtriser et sortit. Les autres envoyés ne furent pas interpellés et demeurèrent.

L'aventure, comme on peut le penser, fit grand bruit et donna à

la cour impériale des soucis qu'elle n'avait pas recherchés. Les torts du prince Liechtenstein étaient évidens. Quant à Villars, on n'avait rien à lui reprocher : toujours maître de lui, il se contenta de se plaindre à Kaunitz de l'affront qu'il avait subi et de l'avertir qu'ayant pris les ordres du roi, il les attendait en silence.

La réponse du roi, datée du 11 février, arriva à Vienne le 25. Elle était d'une grande hauteur. Louis XIV exigeait que le prince Liechtenstein vînt à la légation de France exprimer à son envoyé « son déplaisir de ce qui s'était passé et d'avoir manqué au respect dû à son caractère. » Tant que cette satisfaction n'aurait pas été obtenue, Villars avait l'ordre de suspendre tout commerce d'affaires avec les ministres de l'empereur.

Cette demande du roi jeta la cour dans un grand embarras, non qu'elle la trouvât excessive : elle ne défendait pas l'acte du prince Lichtenstein, qui avait agi de son propre mouvement et contre les convenances les plus élémentaires ; mais la forme de la satisfaction demandée soulevait une grave question d'étiquette. D'après les usages espagnols en vigueur à la cour impériale, l'*ajo* de l'archiduc ne pouvait sortir du palais sans l'archiduc et ne pouvait rendre de visites que lorsqu'il accompagnait le prince confié à sa garde. Déroger à cette règle, dans un milieu aussi étroitement formaliste, était un acte inouï dont aucun ministre ne voulait prendre la responsabilité. On s'efforça donc d'obtenir la modification de cette condition. Alors commença une longue et laborieuse négociation dont nous ne saurions suivre tous les détails. Tout fut mis en œuvre soit pour convaincre Louis XIV, soit pour agir sur Villars et l'amener à se départir des instructions très précises du roi. On lui offrit des satisfactions équivalentes, peut-être même supérieures, s'il consentait à renoncer à la visite de Liechtenstein ; Villars écarta toutes ces combinaisons avec autant de fermeté dans le fond que de modération dans la forme ; il montra un désintéressement qui ne lui était pas habituel, s'effaçant entièrement, écrivant au roi de faire servir l'incident à sa politique générale, soit qu'il désirât une rupture, soit qu'il poursuivît un accommodement avec l'Autriche sur la question espagnole. Louis XIV ne voulait pas rompre, mais il n'était pas fâché de faire durer un incident qui le dispensait de répondre aux embarrassantes ouvertures de Kinsky ; il pensait d'ailleurs, avec raison, que ses demandes étaient fort modérées ; il les maintint et prescrivit à Villars de quitter Vienne le 15 avril, si satisfaction ne lui était pas accordée. Le ministre autrichien s'adressa alors à Londres et à La Haye et pria les deux puissances maritimes d'agir officieusement à Versailles pour expliquer à Louis XIV les usages particuliers de la cour de Vienne et lui demander d'en tenir compte. Hemskerke, l'envoyé hollandais, en parla à Torcy : mis au courant

de l'affaire, il reconnut le bien fondé et la modération des demandes françaises et écrivit à Harrach une lettre pressante pour l'engager à ne pas s'arrêter à une insignifiante question d'étiquette. Il obtenait en même temps du roi que le délai assigné au retour de Villars fût retardé. Villars fixa définitivement son départ au 30 avril et en informa Harrach. Les pourparlers reprirent, les conférences se succédèrent : le nonce, les ambassadeurs de Venise et de Savoie s'entremirent, sans que la question avançât d'un pas, et le 30 avril arriva sans que rien eût été réglé. L'émotion était grande dans la ville : l'éventualité d'une rupture avec la France, pour un motif aussi futile, préoccupait vivement les esprits. Sous la pression des circonstances, la cour découvrit un expédient qui sauvegardait les principes sacrés de l'étiquette : par le plus grand des hasards, la sœur du prince Liechtenstein, la comtesse Trautmannsdorf, habitait la même maison que Villars et était malade. La maladie d'un proche parent était un de ces cas exceptionnels qui légitimaient une dérogation à la règle et permettaient à un *ajo* de sortir sans son archiduc. L'empereur autorisa donc Liechtenstein à aller *voir sa sœur* ; pour s'y rendre, il était obligé de passer devant l'appartement de Villars : si, au moment où il passerait, Villars se trouvait par hasard sur sa porte, il n'était pas interdit au *ajo* de s'arrêter un instant et de causer avec lui. On fit donc demander à Villars, par l'ambassadeur de Savoie, s'il ne consentirait pas à se trouver sur sa porte, à une heure déterminée, et à y recevoir les excuses de Liechtenstein. La nuance était bien faible, en apparence ; mais Villars eut l'intuition de l'équivoque qu'elle recouvrait et refusa. Il ne se dissimula pas la responsabilité qu'il encourait en risquant une rupture pour ne pas accepter une aussi légère modification aux instructions royales : « J'ose dire, écrivait-il au roi le lendemain, que j'ai donné, en cette circonstance, une preuve certaine que ma fortune m'est indifférente quand il s'agit de la gloire et de la délicatesse de Votre Majesté. »

Villars refusa donc et commanda les chevaux de poste pour le soir même. A trois heures, sa calèche était devant la porte, les chevaux attelés, au milieu d'un grand concours de peuple : Villars se préparait à partir quand l'ambassadeur de Savoie accourut de nouveau et lui demanda d'attendre encore qu'il eût le temps d'aller faire un dernier effort au palais : deux heures après, il revenait annonçant que la satisfaction était accordée sans réserve. Il était bientôt suivi du *ajo*, qui se présentait chez Villars, était reçu par lui sur sa porte, entrait dans l'appartement et s'arrêtant dans le salon, où se trouvait le portrait du roi, débitait la formule d'excuses très mitigée qui avait été préalablement convenue. La nuit était arrivée, les domestiques avaient allumé des flambeaux pour éclairer

la sortie du prince; une foule inquiète, curieuse, s'était amassée dans la rue, dans la cour, dans les escaliers; la visite du *ajo* reçut ainsi une publicité et un éclat qu'elle n'aurait pas eus si elle eût été simplement et rapidement accordée : les hésitations de la cour n'avaient servi qu'à rendre plus solennelle la réparation donnée à l'envoyé du roi de France.

Le règlement de cette délicate question permettait de revenir aux affaires sérieuses. Mais, pendant les trois mois qu'avait duré l'interruption des relations, de graves changemens s'étaient produits. Kinsky était mort; avec lui avait disparu l'un des ministres les mieux intentionnés pour la France; Kaunitz, qui lui avait succédé, n'était pas hostile aux idées de conciliation, mais son influence était contre-balancée par celle d'Harrach, récemment nommé grand-maître de la cour. Harrach avait rapporté de son ambassade à Madrid une haute idée des droits de l'Autriche sur la succession tout entière, et de grandes illusions sur ses chances de l'obtenir. Un grave événement avait d'ailleurs complètement modifié l'échiquier diplomatique. Le prince électoral de Bavière était décédé, emportant dans la tombe les fragiles combinaisons échafaudées sur sa chétive existence. Les conventions de partage avaient été déchirées par la mort, « qui n'avait pas souscrit à notre traité, écrit Tallard au roi, et n'était pas entrée dans l'engagement de conserver les jours du jeune prince. »

Louis XIV, sans se laisser troubler par ce brusque accident, avait immédiatement repris les négociations avec Guillaume sur la base première : l'équitable partage de la monarchie entre les ayans droit. « Il y avait trois héritiers, écrivait-il à Tallard, il n'y en a plus que deux, » et il ajoutait cette phrase remarquable, qui prouve à quel degré la notion de l'équilibre européen avait pénétré dans son esprit : « Je sais combien l'Europe serait alarmée de voir une puissance s'élever au-dessus de celle de la maison d'Autriche, de sorte que l'espèce d'égalité dont elle fait dépendre son repos cessât de se trouver entre l'une et l'autre. » Il avait donc proposé une répartition des états espagnols entre le dauphin et l'archiduc. Le roi d'Angleterre, surpris par un événement qu'il n'avait pas prévu, au milieu des embarras d'une crise parlementaire, avait assez froidement accueilli ces ouvertures : l'opinion s'était vivement prononcée en Angleterre contre le premier traité de partage; elle était généralement favorable à l'Autriche; Guillaume hésitait à la froisser de nouveau. Cependant, la pression d'intérêts qui n'avaient pas changé, le souvenir des engagemens pris, l'habile argumentation de Tallard avaient agi sur son esprit : au moment où nous sommes parvenus, c'est-à-dire au commencement de mai 1699, il était revenu à l'idée d'un partage réglé par une convention : mais toujours

préoccupé de ne pas mettre les ressources maritimes de l'Espagne et des Indes entre des mains puissantes, il cherchait à faire remplacer le prince électoral par un souverain de second ordre, soit l'électeur de Bavière, soit le duc de Savoie ; ce fut Louis XIV qui plaida la cause de l'archiduc et qui réussit à la faire triompher. Le 11 juin 1699, après des négociations dont nous n'avons pas à refaire l'histoire, le second traité de partage était provisoirement signé entre le roi de France et le roi d'Angleterre ; il ne devait devenir définitif qu'après l'accession de la Hollande ; trois mois étaient donnés à l'empereur pour y accéder de son côté. On sait que ce traité attribuait à l'archiduc l'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, au dauphin l'Italie, moins le Milanais, qu'il devait échanger contre la Lorraine. Si l'empereur, à l'expiration du délai fixé, n'avait pas signé le traité, les puissances s'entendraient pour le choix d'un troisième prince qui recevrait la part refusée par l'Autriche.

Guillaume fut chargé d'amener l'empereur à accepter ces conditions. Il le fit sonder par Hop, son envoyé à Vienne : lui-même fit des ouvertures à Auersperg. Le souverain et le ministre reçurent, chacun de leur côté, la même réponse, à savoir que l'empereur était le seul légitime héritier de Charles II, depuis la mort du prince électoral, en vertu du testament de Philippe IV et de la renonciation de la reine de France, que l'Angleterre et la Hollande s'étaient engagées en 1689 à soutenir ses droits, que la *grande alliance* n'était pas rompue et que l'empereur comptait sur ses alliés pour le défendre éventuellement contre les prétentions de la France. Il n'était pas besoin de nouveaux arrangemens, les anciens suffisaient. L'argumentation était serrée, mais elle n'était plus de saison. Guillaume, lié avec Louis XIV, n'était plus disposé à faire la guerre au seul bénéfice de l'Autriche et à dépenser les ressources de ses deux états pour mettre l'Europe sous la dépendance d'une seule dynastie : il le fit sentir à la cour de Vienne et insista, sans encore lui révéler l'existence du traité, pour qu'elle se prêtât à une transaction. Il se crut écouté. Vers la même époque, Kaunitz, reprenant avec Villars le thème de Kinsky, lui faisait des ouvertures banales que l'envoyé de France prenait pour des avances et signalait au roi avec empressement. A Versailles comme à Londres, on crut un instant à la possibilité d'une entente. Mais c'était une illusion ; à Vienne, on ne cherchait qu'à gagner du temps, à empêcher le rapprochement de l'Angleterre et de la France : on se croyait sûr de l'héritage espagnol, on ne voulait pas risquer dans des compromissions douteuses les chances que l'on croyait tenir de son droit, de l'inclination connue de Charles II, et de la protection d'en haut.

Cette politique d'atermoiement convenait à l'esprit irrésolu et

mystique de Léopold, à la lenteur proverbiale du conseil aulique : les avances faites à Villars ne servaient qu'à la couvrir ; pendant que l'envoyé du roi les enregistrait avec une naïve satisfaction, la cour prenait ses précautions à Madrid : des bruits alarmans ayant couru sur la santé du roi, l'empereur s'empressait de signer le 9 juillet des pleins pouvoirs donnés éventuellement au conseil de Castille pour gouverner l'Espagne en son nom. En même temps, feignant d'entrer dans les vues de Guillaume, il lui faisait proposer de donner les Indes à la France et le Milanais à l'Autriche. Guillaume et Heinsius étaient trop avisés pour ne pas discerner le véritable sens d'une proposition aussi directement contraire aux intérêts des puissances maritimes ; ils la repoussèrent comme dérisoire et commencèrent à douter du succès ; ils n'en insistèrent pas moins avec une louable persévérance. Guillaume s'épuisa en vains efforts pour persuader la cour de Vienne de la nécessité d'une transaction sérieuse. Toute l'année 1699 se passa en inutiles négociations.

Ce n'était pas seulement à Vienne que le roi d'Angleterre rencontrait des résistances inattendues : en Hollande, les états-généraux se refusaient à signer le traité. « Messieurs d'Amsterdam, » avec leur sens pratique, comprenaient ce qu'avait de précaire un arrangement repoussé par la partie la plus intéressée et qui laissait indéterminée une question aussi grave que la nomination du futur roi d'Espagne ; de plus, ces parlementaires défiants demandaient l'enregistrement du parlement de Paris. On voit d'ici l'indignation du grand roi en apprenant une semblable prétention : il répondit avec hauteur que le parlement de Paris était un corps judiciaire qui n'avait pas à connaître de sa politique, mais il se montra prêt à attendre patiemment l'adhésion de l'Autriche et à s'entendre avec Guillaume sur une liste de candidats au trône d'Espagne : ces concessions n'amenèrent aucun résultat. Louis XIV commençait à perdre patience ; Guillaume, de son côté, s'alarmait et craignait que le roi, poussé à bout, ne s'entendît directement avec l'Autriche ; il fit un dernier et vigoureux effort et enleva le consentement des états-généraux ; le 3 mars 1700, ils signèrent le traité tel qu'il avait été arrêté entre les deux rois. Les ratifications furent échangées à la fin d'avril.

A Vienne, Guillaume fut moins heureux : il n'obtint que des fins de non-recevoir. Seul pendant toute cette année, il avait conduit la négociation par l'intermédiaire de Hop. Villars s'était tenu à l'écart par l'ordre du roi, qui pensait avec raison que l'ancien allié de Léopold était mieux placé que lui pour amener l'empereur à traiter. Villars ne devait pas laisser soupçonner aux ministres autrichiens que son souverain fût d'accord avec le roi d'Angleterre. Pourtant, quand l'adhésion des états de Hollande eut donné au traité un caractère

nouveau, Louis XIV pensa avec raison que son abstention n'avait plus de motif, que le traité ne pouvait être caché à Madrid et qu'il devait être communiqué à Vienne.

A Madrid, la cour n'ignorait pas les projets de partage, mais elle ne savait pas exactement quel était le rôle de la France : Harcourt le lui dissimulait avec soin, espérant toujours que Louis XIV ne persévérerait pas dans cette voie. Pendant six mois tenu par le roi au courant des moindres détails, il n'avait cessé de lui déconseiller le traité, soutenant qu'un traité n'empêcherait pas la guerre; il considérait la guerre comme inévitable dans tous les cas; ne valait-il pas mieux la faire, d'accord avec la nation espagnole, pour mettre et maintenir un fils de France sur le trône, que contre la nation pour lui imposer un archiduc d'Autriche? Le roi calmait cette ardeur; il ne croyait pas à l'efficacité du sentiment public : « Ce sont des vœux sans effet, » écrivait-il; quand même l'avènement de son petit-fils eût été facile à obtenir, il ne pouvait espérer le maintenir sans guerre : « Il préférait à cette vue celle de prendre des mesures plus convenables à la paix de l'Europe et au repos de la chrétienté; » un traité conclu avec les puissances maritimes et consenti par l'Autriche était à ses yeux le seul moyen d'assurer la tranquillité. Harcourt se soumit, non sans regret, et demanda un congé pour ne pas assister à l'écroulement de ses espérances. « Le parti de Votre Majesté ne consiste que dans l'inclination du peuple et *très peu* de seigneurs qui ne se sont pas expliqués : *il tombera de lui-même.* » Le roi l'avait pourtant maintenu à son poste tant que la Hollande avait résisté, afin de pouvoir revenir à ses idées, « si le traité ne s'achevait pas. » Quand le traité eut été achevé, Louis XIV n'insista plus : « Il n'est plus question de négocier à Madrid, écrivit-il le 11 mars 1700... Mon intention est que vous preniez présentement vos audiences de congé. » Harcourt s'était hâté d'obéir; sa femme était déjà rentrée en France. Il partit aussi vite que le lui permit la nécessité de liquider un grand établissement : au mois de mai, il avait quitté le sol de l'Espagne, laissant M. de Blécourt comme chargé d'affaires avec la triste mission de liquider la faillite diplomatique à laquelle il ne voulait pas attacher son nom.

Au même moment, Villars reçut du roi le texte du traité avec mission de le communiquer à l'empereur et de lui demander son adhésion. Villars, comme Harcourt, n'était guère satisfait de la tournure que prenaient les événemens. La mission ingrate qu'il recevait n'était pas celle qu'il avait rêvée; il doutait grandement de sa réussite; il ne l'accomplit pas moins avec une scrupuleuse exactitude, sinon avec succès. Pour bien comprendre les difficultés auxquelles il se heurta et bien saisir le véritable rôle de l'Autriche, il nous faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

On se rappelle que Hop avait été seul chargé par son gouvernement de faire des ouvertures à la cour de Vienne; sans lui révéler l'existence même du traité, il devait l'amener à l'idée d'un partage de la monarchie espagnole, suivant le système de répartition qui faisait la base du traité. On se rappelle aussi les propositions dérisoires et les fins de non-recevoir opposées aux démarches de l'envoyé hollandais. L'attitude inerte et fataliste de la cour impériale n'avait pas été adoptée sans des discussions et des tiraillemens qu'il est bon de connaître. Nous avons à cet égard les renseignemens les plus curieux et les plus authentiques. C'est la série des procès-verbaux des séances du conseil, conservée aux archives I. R. de Vienne. Cette incomparable collection est la source incontestée de l'histoire véritable. M. Gædeke l'a utilisée avec sagacité et en a publié les principales pièces. Tout y est curieux, jusqu'à la forme. Ce sont de courtes notes, prises au cours de chaque séance, à l'aide de ce bizarre mélange de mots allemands, latins, français, italiens à la mode dans les chancelleries allemandes; les discours de chaque membre du conseil y sont résumés en quelques phrases rapides, brèves, dont l'incorrection même garantit la sincérité; mieux que les dépêches les plus correctes et les plus étudiées, ces témoins irrécusables nous font connaître la pensée entière de la cour et assister au laborieux enfantement de ses résolutions. Le conseil ou *conférence* chargé d'étudier la question d'Espagne se composait de Harrach, grand-maître de la cour, de Waldstein, grand-chambellan, de Buceleni, grand-chancelier, de Kaunitz, de Mansfeld, plus deux conseillers d'état servant de secrétaires. Le roi des Romains assistait aux séances importantes qui avaient lieu en présence de l'empereur. Quand les questions avaient été discutées, l'opinion de la majorité était soumise à l'empereur, qui décidait. De tous ces hommes d'état, les seuls qui parussent avoir des idées nettes étaient le roi des Romains et Kaunitz : le premier ne croyait pas à une solution pacifique; sans se refuser à un essai de négociation directe avec la France, il insistait pour que l'on prît résolument et rapidement des mesures militaires. Kaunitz croyait une entente avec la France possible, il conseillait de la tenter franchement, tout en se préparant à faire la guerre si les tentatives de conciliation échouaient. Les autres flottaient incertains entre des opinions contradictoires : le plus irrésolu de tous était l'empereur. Dans les conclusions qui terminaient chaque séance, les récriminations stériles, les propositions vagues tenaient plus de place que les résolutions positives. L'accord s'était pourtant fait sur un point : l'impossibilité d'accepter les propositions hollandaises. Tout le conseil était d'avis que le projet de répartition des états espagnols ne tenait pas un compte suffisant des intérêts au-

trichiens, et en cela, il faut le reconnaître, il n'avait pas tort : le point de vue qui avait dominé dans la rédaction du traité était le point de vue anglo-hollandais, c'est-à-dire le point de vue maritime et commercial : les aspirations naturelles des deux dynasties rivales et les convenances géographiques des deux états n'avaient pas été prises en considération; la base normale d'une entente directe entre l'Autriche et la France était celle de 1668, à savoir les Pays-Bas à l'une et le Milanais à l'autre; elle avait été écartée à cause des susceptibilités anglo-hollandaises, que Louis XIV voulait à tout prix satisfaire; le lot assigné à l'Autriche, en lui fermant l'Italie, en l'isolant dans les Pays-Bas, en lui donnant l'Espagne ruinée à garder sans armée et les Indes lointaines à exploiter sans marine, ne répondait à aucun de ses intérêts actuels. Aussi, lorsque Hop l'offrit pour la première fois aux ministres autrichiens, l'indignation fut-elle grande au sein du conseil : il n'y eut qu'une voix pour flétrir la trahison des Anglais et des Hollandais, qui manquaient à leur foi et à l'alliance conclue en 1689. A cette impression de colère en avait succédé une de découragement : les idées de négociation directe avec la France avaient alors gagné du terrain; mais on n'avait pas su se mettre d'accord sur les termes de la proposition à lui faire; tout s'était borné à cette offre dérisoire des Indes, que nous avons vu Guillaume repousser avec tant de hauteur, et à quelques banales conversations avec Villars.

On avait pourtant pris une résolution positive, celle d'envoyer un ministre en France; que l'on se décidât ou non à traiter, il était indispensable de pourvoir un poste depuis trop longtemps vacant; on y avait mis le comte Sinzendorf, jeune débutant de bonne maison, mais on lui avait interdit toute initiative et mesuré parcimonieusement les instructions et les renseignemens; comme Villars, il devait observer, écouter et attendre. Torcy avait bientôt reconnu le vide de ses informations et cessé de le prendre au sérieux. Le silence et la réserve de Villars avaient failli l'exposer au même traitement. Le premier effarement passé, Kaunitz avait obtenu que l'on étudiât au moins avec soin la question de savoir s'il convenait ou non de traiter avec la France et sur quelle base, celle de 1668 ou toute autre. Plusieurs séances du conseil en août et septembre 1699 avaient été consacrées à cette étude : le conseil semblait pencher vers la conciliation; lorsqu'on en était venu à discuter le mode de procéder, en cas de négociation, Mansfeld avait conseillé de prendre un autre intermédiaire que Villars : « Il doutait que Villars eût le *crédit* suffisant pour que le roi lui confiât une négociation de cette importance. » Ce fut Kaunitz qui avait insisté pour que Villars ne fût pas mis de côté, *non prætereundum :* « Il ne pouvait pas croire que l'envoyé du roi fût laissé dans l'ignorance de ce qui se passait. »

Puis il avait développé un système qui consistait à donner à l'archiduc, outre l'Espagne et les Indes, le Milanais, Final et les ports de Toscane, enfin les Pays-Bas à échanger avec l'électeur contre la Bavière : le dauphin aurait eu Naples, la Sicile, et la Sardaigne à échanger contre la Lorraine. Sur le premier point, Kaunitz avait eu gain de cause ; il avait été convenu que Villars serait tenu au courant des négociations, quand même Sinzendorf serait chargé de les conduire à Versailles; mais, sur le second point, Kaunitz n'avait obtenu aucune résolution positive : l'attention qu'il avait eue pour Villars était restée sans application, car aucune négociation n'avait été sérieusement entamée, ni à Versailles, ni à Vienne : les *conférences* s'étaient succédé pendant toute la fin de 1699 et le commencement de 1700, sans que rien eût été décidé : l'empereur ne donnait aucune conclusion, par calcul autant que par inertie. Les velléités de conciliation qu'il avait semblé avoir au début avaient été subitement arrêtées en septembre 1699, par les démarches du roi d'Espagne. Charles II, informé des projets de partage, avait adressé à Londres une protestation indignée, avait rappelé (27 août) son ambassadeur et écrit à Léopold qu'il comptait sur sa fidélité; l'empereur, dont toutes les espérances reposaient sur les sentimens de Charles II, s'était empressé de répondre qu'il ne souffrirait pas le démembrement de la monarchie, et s'était empressé d'éviter toute compromission avec les souverains prévoyans et sacrilèges qui, du vivant du roi, se partageaient ses dépouilles. Il s'était retranché dans un silence obstiné, confiant dans l'affection du roi d'Espagne et dans la protection divine, qui n'avait jamais manqué à sa maison : *Oculis tamen vidimus quod Deus multa operatus est pro Austria, auch in Spanien.* Sinzendorf avait seulement été autorisé à sonder la cour de France en lui faisant « comme de lui-même » quelques vagues propositions au sujet des Indes et du Milanais. Torcy n'avait eu qu'à demander à l'envoyé autrichien s'il parlait en son propre nom ou au nom de son gouvernement, pour que la conversation tombât d'elle-même. Elle n'avait pas été reprise.

En résumé, depuis deux ans, aucun commerce sérieux n'avait existé entre Léopold et Louis XIV ; ni l'un ni l'autre ne voulant, pour des causes que nous avons suffisamment fait connaître, prendre l'initiative d'un arrangement direct. Quant à un arrangement collectif, l'empereur se refusait à y participer : il était engagé vis-à-vis de Madrid par ses promesses et ses espérances, vis-à-vis de Londres, par ses résistances mêmes, par l'indignation que lui causait la trahison de Guillaume III. Le conseil était divisé; la minorité, conduite par Kaunitz, n'était pas éloignée d'accepter le traité, à condition toutefois que certaines modifications y fussent introduites, que Milan, par exemple, fût assuré à l'archiduc. La ma-

jorité repoussait un arrangement auquel l'empereur refusait de souscrire : le mot de guerre avait même été prononcé; le roi des Romains l'avait jeté au milieu de la discussion, comme la ressource suprême de l'honneur compromis et des intérêts méconnus.

C'est dans ces conditions que Villars fut officiellement chargé de l'ingrate mission que nous avons déjà indiquée, celle de communiquer à l'empereur le texte même du traité de partage et de solliciter son adhésion.

Les ordres du roi étaient datés du 6 mai 1700. Ils étaient accompagnés d'une longue dépêche, modèle de précision, de modération, de prudence, de force contenue. Louis XIV y développait dans un magnifique langage les raisons qui l'avaient porté à abandonner partiellement les droits de son fils et à renoncer à se servir, pour les soutenir, des forces dont chacun savait qu'il pouvait disposer; il avait voulu éviter à ses peuples et à l'Europe les horreurs d'une nouvelle guerre; si l'empereur accédait au traité, la redoutable question de la succession d'Espagne serait réglée sans effusion de sang. Le roi faisait un éloquent appel à la prudence et à la piété de Léopold; il ne pouvait pas croire que l'empereur préférât les événemens incertains d'une guerre et les malheurs qui en sont inséparables à un arrangement raisonnable et équitable; il le conjurait de l'accepter sans délai.

Villars composa avec les termes mêmes de la dépêche du roi, en atténuant seulement quelques expressions, un discours qu'il tint à l'empereur le 18 mai au soir; il lui remit en même temps la copie du traité de partage. Léopold répondit à cette communication en termes généraux, protestant de son intention de vivre en bonne intelligence avec le roi, rappelant la modération qu'il croyait avoir montrée depuis un an, pendant les négociations de Hop avec ses ministres, insistant sur les longs délais qu'exigeait l'examen d'une matière aussi importante.

Harrach et Kaunitz, que Villars vit après l'audience impériale, furent moins réservés; ils ne dissimulèrent pas leur mauvaise humeur. Le premier s'exprima en termes très vifs sur le compte de ces alliés de la veille, si prompts à disposer du bien d'autrui, de ces marchands d'Amsterdam qui se mêlaient de donner des fiefs de l'empire. Kaunitz montra le ciel en disant : « Il y a quelqu'un là-haut qui travaillera encore à ces partages. »

Le conseil fut immédiatement convoqué; il tint plusieurs conférences consécutives; la question fut examinée sous toutes ses faces; ses inconvéniens furent analysés; divers systèmes furent discutés; la préoccupation qui domine ces délibérations confuses est celle de rompre l'alliance conclue entre la France et les puissances maritimes, et de ne rien faire qui pût altérer les bonnes dispositions du

roi d'Espagne pour l'archiduc. Kaunitz plaida de nouveau la cause de la conciliation : à son sens, le traité serait acceptable s'il accordait le Milanais à l'Autriche ; ne pourrait-on essayer d'échanger cette province contre la Belgique en donnant la Belgique au duc de Lorraine ? On commencerait par offrir les Indes à la France, mais il faudrait auparavant solliciter l'agrément du roi d'Espagne. Kaunitz se trompait s'il croyait encore une entente directe avec la France possible : le moment était passé; tant que Louis XIV n'était pas officiellement engagé avec les puissances maritimes, il pouvait se prêter à des négociations séparées ; il les aurait certainement acceptées si elles lui avaient été alors franchement offertes ; mais, à l'heure présente, lié par un traité solennel, il ne pouvait plus écouter de propositions secrètes. Quant à l'offre des Indes, elle ne pouvait être sérieusement faite : le conseil n'ignorait pas que Portland avait déclaré qu'il se laisserait plutôt « couper les mains » que de signer une pareille clause. Un membre fit observer que la France ne saurait accepter les Indes sans s'exposer à une guerre interminable, *bellum perpetuum*, avec l'Angleterre et la Hollande, et qu'elle ne consentirait à les recevoir que si l'empereur lui promettait son assistance militaire. Malgré cette objection décisive, à cause d'elle peut-être, il fut décidé qu'on essayerait d'amener la France à une entente secrète et qu'on lui offrirait les Indes. Le sens de cette décision ressort des discussions qui l'avaient précédée; elle n'avait d'autre but, selon l'expression de Sinzendorf, que d'allécher la France et de l'entraîner à des démarches capables de la brouiller avec ses alliés. En même temps, des lettres pressantes furent adressées en Espagne, au roi, à la reine, pour protester de l'indignation de l'empereur, pour affirmer sa volonté de maintenir l'intégrité de la monarchie, pour solliciter de « mâles résolutions. »

A la suite de la décision prise, Harrach et Kaunitz vinrent mystérieusement, le 14 juin, lire à Villars deux mémoires : l'un ostensible, dans lequel ils discutaient les termes du traité, et donnaient des assurances banales de leur désir de s'entendre avec la France ; l'autre confidentiel, dans lequel il était dit que l'empereur ne pouvait admettre l'ingérence des puissances tierces dans une question qui ne relevait d'elles à aucun titre, mais qu'il était disposé à s'entendre directement et secrètement avec le roi de France. Si le roi entrait dans cette vue, des pleins pouvoirs pourraient être envoyés soit à Vienne, soit à Paris ; le traité secret une fois conclu, l'empereur accéderait pour la forme au traité de partage, mais il serait bien entendu qu'à la mort du roi d'Espagne le traité secret serait seul exécuté. En même temps, Sinzendorf se rendait chez Torcy et lui offrait de traiter soit en acceptant le Luxembourg à la place

du Milanais, soit en échangeant toutes les Indes contre les possessions de l'Espagne en Italie.

Villars crut toucher au but si ardemment désiré : « Le fort de la négociation est à Vienne, » écrit-il complaisamment dans ses mémoires ; il essayait de faire partager au roi ses illusions. Mais Torcy était sur ses gardes ; il déclina courtoisement les propositions de Sinzendorf, qui ne lui parurent pas sérieuses et qui ne l'étaient pas en effet. Sinzendorf n'insista pas, « dans la crainte, écrivit-il à l'empereur, de découvrir le jeu de Votre Majesté, au cas où elle n'aurait pas l'intention de souscrire au traité... et de donner lieu de croire que Votre Majesté ne cherchait qu'à gagner du temps ou à brouiller la France avec les puissances maritimes. » Sinzendorf discuta alors l'article 9 du traité, celui qui empêchait la réunion de la couronne d'Espagne sur la même tête que la couronne de France ou la couronne impériale. Torcy, avant de suivre son interlocuteur sur ce terrain, lui demanda si, dans le cas où l'empereur recevrait satisfaction sur cet article, il accepterait le reste du traité. Sinzendorf répondit qu'il n'avait pas d'ordres à cet égard, mais qu'il croyait à l'acceptation de son souverain.

Ou l'envoyé impérial était mal renseigné sur les intentions de son maître, ou il cherchait à les dissimuler, car au moment même où il donnait à Torcy cette espérance formelle, Léopold montrait pour le traité un éloignement de plus en plus marqué : il avait reçu d'Espagne des lettres qui le confirmaient dans ses illusions. Le roi, indigné de l'abandon de Guillaume III, affirmait qu'il voulait conserver ses états à la maison d'Autriche ; la reine et son entourage veillaient avec soin afin d'éloigner les influences contraires. Léopold se persuada qu'il n'avait qu'à attendre en paix l'effet de ces heureuses dispositions. Le conseil était moins optimiste : il savait que plusieurs ministres espagnols, pour sauver l'intégrité de la monarchie, parlaient de se donner à la France : l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, quoique partisan de l'Autriche, avait dit tout haut qu'à la honte d'un démembrement son pays préférerait « la dure extrémité de subir un prince français. » Mansfeld, Kaunitz étaient inquiets, ils insistèrent pour que l'on tînt compte de ces avertissemens, demandèrent que l'on prît au moins des mesures militaires, que l'on renforçât le corps allemand qui occupait la Catalogne, que l'on se préoccupât de l'Italie, que l'on prît enfin à l'égard de la France une résolution positive. L'influence fataliste de Léopold prévalut ; l'état d'esprit qu'elle inspira se peint dans cette conclusion caractéristique de la conférence du 28 juillet : *Respondendum Sinzendorf, ita ut nec sit affirmativa aut negativa.* Quant à Villars, on l'amusa avec de feintes confidences et des entretiens sans conclusion.

Les nouvelles venues d'Espagne étaient vraies ; le roi surveillé de près par la reine, par son confesseur tyrolien, restait fidèle à ses sentimens autrichiens, mais dans le conseil de Castille, dans l'opinion publique, un travail tout différent s'était produit. Contrairement aux prévisions d'Harcourt et de la cour de France, la divulgation du traité de partage, loin de faire tomber le parti français, l'avait considérablement accru. Blécourt le constate avec surprise : « La déclaration, écrivait-il dès le 13 juin, a produit un effet tout contraire à ce qu'on pouvait en attendre. » L'opinion se tournait vers un petit-fils de France, comme vers le seul souverain assez fort pour maintenir l'intégrité de la monarchie : Porto-Carrero, habile à profiter des circonstances, avait fait prendre au conseil de Castille une délibération dans le même sens.

Pour combattre ce mouvement, Harrach s'était empressé d'affirmer que Louis XIV, lié par le traité de partage, avait déclaré qu'il refuserait au duc d'Anjou l'autorisation d'accepter la couronne. L'ambassadeur autrichien, en répandant cette nouvelle décourageante, n'oubliait qu'un point très important, c'est que Louis XIV avait subordonné son refus à l'adhésion de l'empereur au traité. Interpellé par Sinzendorf le 20 mai 1700 sur la question de savoir si, l'empereur souscrivant au traité, le roi de France accepterait l'offre de la couronne pour un prince français, Torcy avait catégoriquement répondu : *Non*, et le roi lui-même avait écrit à Villars quelques jours après : « Je ne m'engage à refuser les propositions que les Espagnols pourraient faire à l'un de mes petits-fils qu'en cas que l'empereur ait signé et ratifié le traité. » L'engagement était formel, j'ajoute qu'il était sincère : il était la conséquence naturelle de toute la politique suivie par Louis XIV depuis trois ans. On peut affirmer que, si l'empereur d'Autriche avait accepté le traité, Louis XIV eût refusé la couronne d'Espagne pour son petit-fils. Sinzendorf n'en doutait pas et revient plusieurs fois dans ses dépêches sur les déclarations satisfaisantes qu'il avait reçues. Mais la réserve faite par le roi n'était pas moins formelle et l'engagement qu'il prenait n'était valable qu'autant que l'empereur de son côté se fût engagé à ne réclamer, de la succession espagnole, que la part assignée à son fils par le traité. La cour de Vienne ne l'ignorait pas, mais elle avait intérêt à ce qu'à Madrid on crût le contraire. Son ambassadeur s'y employa activement. Inquiet, Porto-Carrero s'adressa à Blécourt et lui demanda s'il était vrai que le roi eût fait la déclaration que lui prêtait Harrach : le roi lui fit répondre le 15 juillet que « l'empereur n'ayant pas souscrit au traité, il n'était pas encore temps de faire cette déclaration. » Le cardinal, rassuré par cette réponse, se joignit à ceux qui, pour un motif tout différent, dissuadaient l'empereur de s'engager avec les puissances alliées, et ce

fut non-seulement en son nom, mais au nom du conseil de Castille tout entier et au nom des grands de sa cour, que Charles II put supplier Léopold de ne pas signer un traité attentatoire à l'honneur de sa couronne et aux droits de la maison d'Autriche. Il paraît probable qu'à ce message ostensible le roi d'Espagne en joignit un autre confidentiel, par lequel il promettait de faire un testament en faveur de l'archiduc.

Cette communication dissipa les dernières hésitations de l'empereur. Le 18 août, il faisait remettre à Villars, par Harrach, une note dans laquelle il déclarait qu'il aurait cru manquer à toutes les bienséances en s'occupant de la succession d'un roi vivant et en état d'avoir des enfans. Il refusait donc de souscrire au traité, et, tout en protestant de ses bons sentimens pour la France, il se disait disposé à empêcher, même par les armes, la prise de possession de l'Espagne par le troisième souverain dont on l'avait menacé.

En même temps, Léopold chargeait son ambassadeur à Madrid d'exprimer au roi d'Espagne la joie que lui causait son intention de conserver toute la monarchie *pro domo nostra Austriaca*; il le chargeait, en outre, de remercier chaleureusement la reine de son active et puissante intervention, d'exposer au conseil et aux grands que, la France étant engagée dans le traité de partage, l'Autriche seule était en mesure de conserver l'intégrité de la monarchie et qu'elle était prête à la défendre; il annonçait, en conséquence, l'envoi de renforts au corps allemand de Catalogne, la mise sur pied de 30,000 hommes destinés aux Pays-Bas, et sollicitait des ordres aux vice-rois des provinces italiennes pour qu'ils eussent à se mettre en état de défense et à s'entendre avec la cour de Vienne sur les mesures militaires à prendre.

Villars reçut la communication du 18 août avec un dépit qu'il eut de la peine à dissimuler. Il voyait s'écrouler l'échafaudage de ses espérances et de ses ambitions. Pour cacher sa déception, il sollicita du roi un congé, qui lui fut refusé. Louis XIV avait encore besoin de sa présence à Vienne, car il avait à conformer son attitude à la situation nouvelle et périlleuse créée par le refus de l'empereur. Lui aussi voyait s'écrouler le fragile édifice de ses combinaisons; il avait tout sacrifié au repos de l'Europe : son orgueil de souverain, ses habitudes de conquérant, ses intérêts de chef de dynastie; il avait fait des avances à son plus mortel ennemi, subi le marchandage des négocians d'Amsterdam, accepté, pour la première fois, le second rôle dans une négociation importante, le tout dans l'intérêt de la paix, et il voyait le fantôme de la guerre se dresser devant lui. Il s'était trompé sur les sentimens de Léopold; il avait cru à sa modération et à sa perspicacité; il avait compté sans cette obstination douce et fataliste, qui s'allie si bien à l'irré-

solution dans les esprits faibles et ne leur laisse voir qu'un côté des questions. Léopold se jetait, les yeux fermés et de gaîté de cœur, dans la guerre, sans mieux en peser les conséquences qu'il n'en discernait les causes. La guerre devait durer douze ans, amener d'effroyables malheurs et donner à sa maison, malgré des succès militaires inespérés, des résultats inférieurs à ceux que lui assurait le traité. L'histoire impartiale lui laissera la responsabilité du sang versé inutilement : elle saura gré à Louis XIV de ses efforts pacifiques, de la violence qu'il dut faire à son caractère et à ses habitudes pour les concevoir, les multiplier et les poursuivre.

Le refus de l'empereur frappait de caducité le traité de partage avant même qu'il pût être appliqué. Conçu en vue de la paix, il ne répondait pas à l'état de guerre. Aussi Louis XIV, tout en s'efforçant encore d'en sauver les dispositions, songea-t-il à ne pas se laisser surprendre par les événemens. Il commença à prêter l'oreille aux offres espagnoles et à prendre des mesures militaires ; il massa un corps d'armée sur les Pyrénées et en donna le commandement à Harcourt, qui brûlait du désir de réparer par l'épée les échecs supposés de sa diplomatie. En même temps, le roi chargea Villars de faire savoir à la cour impériale qu'il considérerait comme une déclaration de guerre tout envoi de troupes dans les provinces espagnoles. Villars se tira de cette délicate mission avec tact et fermeté ; il obtint de l'empereur une déclaration qui, en donnant au roi toute sécurité, ne froissait aucune susceptibilité ; les deux souverains s'engageaient réciproquement à ne pas toucher aux territoires espagnols du vivant de Charles II. La formule était heureusement trouvée : Villars s'en attribua, à tort ou à raison, le mérite ; c'était son premier succès diplomatique, il était excusable de s'en exagérer l'importance. Longtemps après, il en parlait avec complaisance ; l'incident s'était, dans ses souvenirs, grossi avec les années ; dans les Mémoires qu'il écrivait vingt ans plus tard, il a pris les proportions d'un événement de premier ordre, qui a décidé du sort de l'Espagne et de l'Europe.

Les destinées de l'une et de l'autre se décidaient alors, non à Vienne, mais à Madrid, et sans aucune intervention de la diplomatie française. Le sentiment espagnol s'exaltait : Porto Carrero le soutenait et le dirigeait avec habileté et patriotisme ; l'avènement d'un petit-fils de France apparaissait de plus en plus comme le salut de la monarchie ; le seul obstacle venait des refus présumés de Louis XIV. Harrach exploitait avec activité l'adhésion du roi de France au traité de partage, et s'efforçait de décourager les espérances nationales. Porto Carrero fit une dernière et pressante demande auprès du roi afin de lui arracher son consentement. Louis XIV, qui commençait à désespérer du traité de partage, mais

ne pouvait pas encore l'avouer, répondit avec habileté : « Je n'ai pas dit, écrivait-il à Blécourt, que je refuserais de pareilles offres, si elles étaient faites avec toutes les sûretés convenables; le silence que j'ai gardé sur ce sujet est tout ce que la nation peut me demander. » Le silence du roi suffisait à Porto Carrero, qui se remit à l'œuvre avec activité, persévérance et discrétion. On sait le reste. Nous n'avons pas à décrire ici les péripéties du drame qui se joua autour du lit où agonisait le dernier descendant de Charles-Quint : la lutte fut vive entre la reine et le cardinal, menée de part et d'autre avec toutes les ressources de l'habileté et de l'intrigue; tout fut mis en œuvre pour arracher un acte décisif à la volonté défaillante du moribond, tout fut exploité, jusqu'aux angoisses d'une conscience timorée, et aux affres de la mort prochaine; enfin, la victoire se décida pour Porto Carrero : le 3 octobre 1700, Charles II signait le célèbre testament qui instituait le duc d'Anjou héritier de toutes les Espagnes.

Le surlendemain du jour où s'accomplissait ce mémorable événement, Louis XIV, qui n'y croyait pas, ne voulut pas renoncer aux espérances pacifiques du traité de partage sans avoir fait auprès de l'empereur un suprême et loyal effort. Il chargea Villars de dire à Léopold que la mort du roi d'Espagne paraissant imminente, il avait voulu faire une dernière démarche « afin de ne rien omettre de tout ce qui pourrait maintenir la paix et le repos de la chrétienté. » D'accord avec ses alliés, il avait suspendu l'exécution de l'article 7, par conséquent le choix d'un troisième prince à substituer à l'archiduc, et consentait à tenir secrète, jusqu'à la mort de Charles II, l'acceptation qu'il sollicitait. Villars ne devait pas cacher à Léopold les offres faites par la nation espagnole à un petit-fils de France, ni l'importance des troupes massées sur les Pyrénées; il devait ajouter qu'il dépendait de l'empereur seul de conserver dans sa maison des états considérables sans effusion de sang, ou de déchaîner sur l'Europe tout entière les maux d'une guerre longue et incertaine. Villars, en accomplissant cette démarche solennelle, joignit au message du roi tous les argumens qu'il crut de nature à impressionner l'empereur. Il lui fut facile de voir qu'il n'était pas écouté. Léopold venait de recevoir un courrier d'Espagne : Harrach lui annonçait la signature, par le roi, d'un testament et lui affirmait qu'il devait être en faveur de l'archiduc! La reine, le père Gabriel, lui écrivaient dans le même sens.

Muni de ces renseignemens erronés, l'empereur convoqua le conseil : deux séances importantes furent tenues les 20 et 25 octobre; tous les ministres y assistaient, ainsi que Jerger, Stahrenberg, et un certain nombre de hauts fonctionnaires. Communication fut donnée de la démarche de Villars, d'une dépêche de Sinzendorf

relatant une démarche identique de Torcy et de la correspondance d'Espagne; celle-ci, à côté des informations dont on a pu apprécier l'exactitude, renfermait pourtant des avertissemens significatifs. Harrach constatait avec inquiétude qu'on l'avait écarté du palais, alors que le testament se rédigeait, que l'opinion publique croyait cet acte en faveur d'un prince français, qu'un revirement vers la France s'opérait non-seulement au sein du conseil, mais jusque dans l'entourage du roi : *Confessarius etiam regis inciperet gallicare.*

A l'appui de ces informations inquiétantes, Kaunitz donna lecture d'un mémoire écrit où la situation était analysée avec une netteté remarquable et une perspicacité prophétique. Il posait comme un fait acquis que le testament était en faveur d'un prince français : cela ressortait pour lui de tous les renseignemens, même des dépêches d'Harrach; il insistait sur la gravité de ce fait. Charles II avait autant que Philippe IV le droit de tester; après avoir soutenu la validité du testament du père, on pourrait difficilement contester celle du testament du fils; toute l'Espagne l'accepterait, les vice-rois n'hésiteraient pas à le faire exécuter, l'Europe le reconnaîtrait. Si donc l'empereur persistait dans ses premières résolutions, c'était la guerre certaine, inévitable, déclarée dans de mauvaises conditions, sans alliés, sans armée, avec l'appui douteux des princes allemands, contre un ennemi redoutable et prêt.

L'opinion de Kaunitz était donc qu'il fallait traiter et traiter sans délai. Si le roi d'Espagne venait à mourir, il serait trop tard; on serait alors trop heureux d'obtenir les conditions du traité de partage actuel; aujourd'hui on pouvait encore les améliorer et il fallait s'y appliquer sans relâche. Il conseillait d'ailleurs d'armer activement afin de soutenir les négociations.

Cet avis si sage ne prévalut point contre l'inertie fataliste de l'empereur; le 25, après une discussion de cinq heures, on se décida à ne rien dire à Villars et à laisser les portes ouvertes à une négociation indéterminée : *Respondendum Villars non esse adhuc rationem mutandi responsum antea.— Die porten tractandi offen zu lassen.*

Les interrogations inquiètes et pressantes de Villars n'obtinrent de Kaunitz, d'Harrach, que des réponses vagues ou plaisantes : enfin, on lui remit le 5 novembre, une note dans laquelle il était dit que l'empereur persistait à considérer comme indécent et injuste de convenir de la succession d'un roi vivant, et qu'il était confirmé dans cette opinion par la confiance qu'il avait dans le prochain rétablissement de la santé du roi d'Espagne. C'est par une fin de non-recevoir aussi peu sérieuse et d'un goût, il faut bien le dire, si contestable, que la cour de Vienne répondait au suprême et élo-

quent appel de Louis XIV; elle ne semblait pas comprendre le grand et loyal effort que le roi de France avait dû faire sur lui-même pour se décider à une nouvelle démarche et pour tendre à Léopold une main si souvent repoussée. Elle ne comprenait pas davantage qu'en refusant non-seulement d'accepter le traité de partage, mais même de l'examiner, elle le frappait définitivement de caducité et risquait de rendre à Louis XIV une liberté qu'il avait spontanément consenti à enchaîner. Elle comptait sur la guérison du roi d'Espagne!

Charles II était mort depuis trois jours, quand cette phrase malencontreuse fut écrite. Mais on l'ignorait à Vienne; la fatale nouvelle ne parvint que le 18 novembre dans la capitale de l'Autriche et troubla singulièrement la quiétude qui y régnait. La véritable teneur du testament y causa un effarement général. Le conseil tint séance trois jours de suite, déclara que le testament était nul comme contraire à celui de Philippe IV, décida qu'il fallait protester auprès de toutes les cours, agir auprès du pape, et enfin, traiter avec la France, « ne fût-ce que pour gagner du temps. » Mais le moment des négociations était passé; les événemens se précipitaient avec une rapidité que le lent formalisme du conseil avait peine à suivre; on apprenait coup sur coup l'ouverture du testament, son acceptation par Louis XIV, la mémorable scène de Fontainebleau, la proclamation du duc d'Anjou, l'adhésion de tous les vice-rois au nouveau règne, le prochain départ de Philippe V pour ses états; en même temps, l'Angleterre et la Hollande insistaient pour l'acceptation immédiate du traité de partage et laissaient entendre que leur concours était à ce prix. Le conseil fut obligé de reconnaître qu'il s'était trompé; la vérité se fit jour; elle éclata dans cette phrase révélatrice, que nous extrayons du rapport fait à l'empereur après la séance du 27 novembre et qu'il nous suffira de traduire pour achever d'édifier le lecteur sur l'esprit qui a inspiré le gouvernement impérial pendant tout le cours de cette longue négociation : « On a espéré de tout temps que, la France refusant la succession d'Espagne et s'en tenant au traité de partage, le gouvernement et le peuple espagnols reconnaîtraient leur erreur et reviendraient d'eux-mêmes à Votre Majesté et à sa glorieuse maison... On a de même espéré que l'Angleterre et la Hollande reprendraient leurs anciens liens avec Votre Majesté... Il faut reconnaître que tout cela manque et que Votre Majesté est réduite à faire presque seule, avec peu ou point d'alliés, la guerre non-seulement à la France, mais à l'Espagne et à l'Italie. »

Le dépit de l'erreur commise et le sentiment du danger rendirent à la cour de Vienne une activité qu'elle semblait avoir perdue. Les démarches diplomatiques furent multipliées pour chercher des alliés, susciter des ennemis à la France, créer des embarras au gou-

vernement nouveau ; les armemens furent poussés avec vigueur. Nous n'avons pas à raconter l'histoire de ces efforts, qui n'auraient peut-être pas abouti, en présence de la lassitude de l'Europe, si Louis XIV, par des fautes inexplicables, n'avait soulevé contre lui l'opinion de l'Angleterre et donné à la haine de Guillaume III les prétextes qu'elle cherchait. Nous revenons à Villars.

La situation de l'envoyé français à Vienne était devenue très difficile : le vide se faisait autour de lui ; il lui fallait beaucoup de tact pour éviter de plus sérieux désagrémens. Un jour, c'était le roi des Romains qui, à une course de têtes, lui faisait une avanie publique ; un autre jour, c'était la foule qui s'amassait devant sa porte en l'accusant d'intelligences avec les insurgés hongrois. Il suppliait le roi de mettre fin à sa mission ; mais Louis XIV tenait à le maintenir à Vienne, non-seulement pour être exactement renseigné sur les préparatifs militaires de l'empereur, mais pour retarder autant que possible la rupture et faire durer la fiction d'après laquelle, si l'Espagne était en état d'hostilité avec l'Autriche, la France était en paix avec l'empire. Un moment vint pourtant où la fiction fut dissipée par le canon. Un corps autrichien, conduit par Eugène de Savoie avec une rare vigueur, avait franchi les montagnes tyroliennes, passé l'Adige et envahi le Milanais espagnol ; il y avait rencontré des régimens français près de Carpi et les avait battus. Quoique l'affaire, en elle-même, eût été peu importante, elle avait eu un grand retentissement, elle avait montré que les Français n'étaient pas invincibles et révélait le capitaine qu'ils allaient avoir à combattre. Le prince Eugène préludait à ses victoires. Villars ne pouvait plus rester à Vienne ; il reçut du roi un congé et s'empressa de revenir. Il trouva la cour de Versailles encore sous l'impression de joie et d'orgueil qu'avait produite la brillante solution de la question espagnole. Avoir contribué à l'avénement de Philippe V était le meilleur titre à la faveur ; des trois diplomates qui avaient tenu les principaux rôles, c'était à qui s'attribuerait l'honneur du dénoûment : d'Harcourt, qui en avait désespéré, de Tallard, qui l'avait combattu, et de Villars, qui l'avait ignoré. Louis XIV rétablit la gradation des mérites par celle des récompenses : il donna le duché à Harcourt, le cordon bleu à Tallard, et de bonnes paroles à Villars. Villars fut encore plus étonné que mécontent de son lot : « J'ai battu les buissons, écrivait-il familièrement à Chamillart, et ce sont mes camarades qui ont pris les oiseaux. » La guerre, que ses démarches n'avaient pas réussi à écarter, allait lui offrir l'occasion de remporter les succès et de mériter les honneurs refusés à sa diplomatie.

VOGÜÉ.

LE

DOMAINE RURAL

CHEZ LES ROMAINS

I.

L'ÉTENDUE, LA CONSTITUTION ET LA CULTURE DU DOMAINE.

Pour se faire une idée exacte d'une société disparue, il est bon d'observer les institutions politiques qui l'ont régie, il est meilleur d'étudier les institutions privées dont elle a vécu. De la société romaine nous connaissons assez bien les comices, le sénat, les magistratures, l'*imperium* des consuls et plus tard celui des princes, le consistoire impérial, les fonctions sénatoriales et équestres, l'administration des provinces. Nous souhaiterions de connaître aussi bien ce que furent dans cette société la propriété rurale et la culture. Deux ou trois phrases de Columelle et de Pline, qu'on répète toujours, ne peuvent pas suffire. Les considérations ou déclamations qu'on y ajoute n'ont aucune valeur scientifique. L'historien veut savoir, en détail et au vrai, ce que c'était qu'un domaine rural, quelle en était l'étendue moyenne, par quels bras il était cultivé, et quelles étaient les relations entre les cultivateurs et le propriétaire.

Si un historien à venir, dans quelques siècles d'ici, essaie de con-

naître notre société d'aujourd'hui, il faudra qu'il étudie beaucoup d'autres choses que la propriété rurale. Il devra se rendre compte de ce qu'était chez nous une usine, et de la population qui y travaillait. Il s'efforcera de comprendre nos bourses, nos journaux, nos compagnies financières. Il lui faudra suivre l'histoire de l'argent au moins autant que celle de la terre, et celle des machines presque autant que celle des hommes. Son étude sera donc infiniment étendue et complexe. Il n'en est pas de même des anciennes sociétés. Pour les peuples qui ont vécu entre les temps de la république romaine et le XVIe siècle, le domaine rural a été l'organe, sinon unique, du moins le plus important de la vie sociale. C'est là que s'exécutait la plus grande part du travail; là s'élaboraient la richesse et la force; là naissait le mouvement qui se transmettait ensuite au corps entier. Le domaine rural était la molécule vivante, et presque tout l'organisme y était virtuellement contenu. C'était aussi dans l'intérieur de ce domaine que se rencontraient les diverses classes des hommes. C'était là que s'appliquaient la plupart des droits ou des obligations de chacune d'elles. Là, bien plus qu'au forum, se sentaient leurs inégalités. Là se marquait leur accord ou éclatait leur conflit.

Cette étude est donc à faire; mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle est d'une extrême difficulté. Pour les cinq premiers siècles de Rome, nous ne possédons aucun renseignement précis qui nous donne l'état de la propriété rurale; toutes les théories qu'on a faites sur ce point sont sujettes à contestation; et c'est pour cela que certains problèmes sur la plèbe romaine et sur les premières lois agraires sont insolubles. Pour les deux derniers siècles de la république, nous avons les deux livres de Caton et de Varron sur l'agriculture; mais, si précieux qu'ils soient, ils ne répondent pas à toutes les questions que nous nous posons. Même pour la période impériale, nos documens sont peu nombreux. Nous ne possédons rien qui soit analogue aux *polyptyques* du moyen âge, rien qui ait la valeur des actes de donation, des testamens, des formules diverses de l'époque mérovingienne. Nous avons les Codes et le Digeste; mais les lois ne décrivent pas les faits, et les jurisconsultes ne font pas de statistique. Nous avons une riche littérature; mais les écrivains s'occupent peu de ce qui est vulgaire, et s'il leur arrive d'en parler, c'est comme malgré eux et par quelques phrases qui leur échappent. Nous avons des milliers d'inscriptions; mais, parmi elles, il n'en est que cinq ou six qui concernent la terre et ceux qui la cultivaient. Nous essaierons toutefois, en recueillant tout ce que ces documens peuvent fournir, de nous représenter avec toute l'exactitude possible la nature du domaine rural et l'état de la population qui y vivait. Nous nous placerons dans la période de temps

qui commence à l'empire et qui finit aux invasions germaniques. Par société romaine nous entendrons tout ce qui était et s'appelait Romain, la Gaule par conséquent aussi bien que l'Italie (1).

I. — LE NOM DU DOMAINE.

Il est nécessaire d'observer d'abord les termes de la langue. Le mot propre pour désigner un domaine était *fundus*, et il n'est pas inutile de remarquer que ce mot contenait en soi l'idée de pleine et absolue propriété. On employait de la même façon le mot *prædium*. L'un et l'autre se disaient indifféremment de terres et de maisons. Le terme *villa* ne s'appliqua d'abord qu'à la maison qui s'élevait sur le domaine, mais il s'étendit d'assez bonne heure au domaine tout entier. Un bien foncier se désignait aussi par le mot *ager*; ce terme, qui avait plusieurs significations très distinctes, était souvent appliqué à l'ensemble d'une exploitation rurale, et alors il s'entendait des prés et même des forêts aussi bien que des champs labourés et des vignobles. On employait le terme *agellus*, et, bien qu'il fût un diminutif, nous observons dans de nombreux exemples qu'il se disait de propriétés souvent considérables. N'allons pas croire que l'*agellus* d'Horace fût un petit champ. Il y a des habitudes de langage qu'un historien ne doit pas négliger lorsqu'il étudie une société.

Un premier point digne d'attention est que chaque domaine rural avait un nom propre. Regardez le titre du Digeste qui est relatif à l'impôt foncier, vous y lisez que sur les registres du cadastre chaque propriété était inscrite « par son nom, » et non pas seulement par le nom du propriétaire. Regardez le titre qui traite du legs, et où les jurisconsultes citent quelques clauses testamentaires, vous remarquez qu'un testateur écrit rarement « la propriété que j'ai en tel lieu; » il écrit plutôt : « Ma propriété qui porte tel nom. » D'où l'on peut conclure que l'usage le plus habituel était de désigner un domaine, non par la localité où il était situé, mais par le nom

(1) Les principales sources pour les recherches sont : le recueil des *Scriptores rei rusticæ;* le recueil des *Agrimensores* ou *Gromatici veteres*, édition Lachmann-Rudorff; les *Lettres* de Pline le jeune, édition Keil; le *Digeste*, édition Mommsen, 1870; le *Code théodosien*, édition Hænel, 1845; le *Corpus inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1863-1885, 10 volumes in-folio. Nous trouverons aussi quelques renseignemens dans Salvien, dans les lettres de Symmaque et de Sidoine-Apollinaire, qui nous conduisent aux chartes de Ravenne, aux lettres de Grégoire le Grand, aux chartes mérovingiennes. — Parmi les travaux modernes, on pourra consulter les ouvrages de Dureau de La Malle, plusieurs dissertations de Savigny, la thèse de M. Ernest Desjardins sur les Tables alimentaires, un article de M. Mommsen, *die italische Bodentheilung*, dans l'*Hermès* de 1884. M. Ch. Lécrivain a traité un côté du sujet dans son étude sur la division onciale du *fundus* romain.

qu'il portait. Il est visible que ce nom lui était attaché d'une manière assez constante pour suffire à le désigner clairement.

Les inscriptions donnent lieu à la même remarque. Dans l'une d'elles, qui est du temps de Domitien, un homme fait une donation de quatre propriétés; il les appelle par leurs noms : Junianus, Lollianus, Pescennianus, Statuléianus. Dans une autre, un personnage, parlant d'un aqueduc qu'il a fait construire, énumère toutes les propriétés qu'il traverse : l'Antonianus, le Balbianus, le Phélinianus, le Pétronianus, le Volsonianus, le Serranus, la villa Calvisiana. D'autres inscriptions encore nous donnent des listes de propriétés. L'une d'elles présente la longue nomenclature de plus de trois cents immeubles de la petite cité de Véléia en Cisalpine; chacun d'eux a son nom. Une autre nous donne cinquante-deux noms de terre pour une petite ville de Campanie, et la liste est fort incomplète. L'inscription de Vulcéii énumère par leurs noms soixante-deux propriétés rurales. Notons que, parmi ces propriétés, il en est de très petites. On en voit dont la valeur, marquée par l'inscription, ne dépasse pas 15,000, 8,000, 4,000 sesterces, c'est-à-dire de 4,000 à 1,000 francs de notre monnaie; elles ont pourtant leur nom propre comme les autres.

Ces noms de terres ne sont presque jamais des noms géographiques. Jamais ils ne sont empruntés à une rivière, à une montagne, à un accident du terrain. Ces noms ne sont même pas pris à l'agriculture; jamais ils ne sont tirés de noms d'arbres, de plantes, d'animaux. Ils sont toujours, à très peu d'exceptions près, formés par un radical qui est un nom d'homme, auquel on ajoute la désinence d'adjectif qui marque la possession (1). Par exemple, ces domaines s'appellent Manlianus, Térentianus, Gallianus, Sempronianus, Avitacus, Postumianensis. Il est visible, d'ailleurs, dans les inscriptions où ils sont cités, que ces noms ne sont pas ceux des propriétaires actuels. Car, à côté du nom de chaque terre, l'inscription marque le nom de l'homme qui la possède; et les deux noms sont toujours différens. C'est que le nom de la terre vient de plus loin. Il est le nom d'un propriétaire primitif. Il a été donné au domaine par celui qui a constitué ce domaine le premier, par celui qui y a fait les plantations et constructions utiles, par celui qui en a tracé et consacré les limites. Il y a eu là comme une sorte de fondation, et, dans les idées anciennes, ce premier propriétaire ressemble quelque peu à un fondateur de ville. Aussi son nom reste-t-il attaché à cette terre. Ce nom persiste même quand la terre

(1) Il y a quelques noms tirés de noms de peuples, comme le Laurentianus et le Tuscus de Pline; mais ce cas est rare.

passe à une autre famille. Nos inscriptions montrent que le propriétaire actuel n'est presque jamais le descendant de celui qui a donné le nom. La famille de l'ancien propriétaire n'est plus là; mais son nom est resté. Il n'est pas tout à fait sans exemple que le propriétaire nouveau change le nom de sa terre; mais ces exemples sont rares; la persistance du nom ancien est la règle ordinaire.

Cet usage des noms de terres, qui paraît avoir été fort ancien dans la société romaine, s'est conservé pendant les cinq siècles qu'a duré l'empire. On le retrouve encore au moment où cet empire finit. Les lettres de Symmaque et celles de Cassiodore montrent qu'au ve siècle chaque domaine a encore son nom propre. Plus tard, nous retrouverons la même chose dans les lettres de Grégoire le Grand, dans les chartes de l'église de Ravenne, dans le *Liber pontificalis* de l'église de Rome. Il en est ainsi en Gaule. Sidoine Apollinaire, dans ses lettres, a souvent l'occasion de mentionner ses propriétés ou celles de ses amis. Nous voyons qu'un domaine de la famille Syagria s'appelle Taionnacus, celui de Sidoine Avitacus, celui de Consentius, son ami, s'appelle *ager* Octavianus, celui de son parent Apollinaris a nom Voroangus, et celui de son ami Ferréolus s'appelle Prusianus. De ces noms les uns sont tout à fait latins, les autres ont une racine celtique; mais presque tous sont, comme en Italie, des noms d'hommes auxquels s'ajoute la désinence de l'adjectif. Un peu plus tard, les chartes nous montreront des domaines de Gaule qui s'appellent Albiniacus, Solemniacensis, Floriacus, Bertiniacus, Latiniacus, Victoriacus, Pauliacus, Juliacum, Attiniacum, Cassiacus, Gaviniacus, et une foule d'autres semblables. Ces noms, dont le radical est le plus souvent latin, datent certainement de l'époque impériale. Ils ne signifient pas que des Italiens soient venus s'emparer du sol; mais ils témoignent que les Gaulois propriétaires avaient d'abord adopté pour eux-mêmes des noms latins et avaient ensuite attaché ces noms à leurs terres. En Gaule, aussi bien qu'en Italie, ce sont les noms de propriétaires qui ont fait les noms de propriétés. Dans la suite, ces noms de propriétés sont devenus les noms de nos villages. On aperçoit bien la filiation. Les propriétaires primitifs s'étaient appelés Albinus, Solemnis, Florus, Bertinus, Latinus ou Latinius, Victorius, Paulus, Julius, Atinius, Cassius, Gabinius, et c'est pour cela que nos villages s'appellent Aubigny, Solignac, Fleury, Bertignole, Lagny, Vitry, Pouilly, Juilly, Attigny, Chassey, Gagny.

Nous devons faire grande attention à cette habitude qu'avait la société romaine d'attacher à chaque propriété rurale un nom propre. Ce nom donna au domaine une sorte de personnalité. Il en fit un

corps bien complet en soi, bien distinct de ce qui n'était pas lui, bien individuel. Nous verrons plus tard les conséquences.

Sous ce nom persistant, l'unité du *fundus* se maintenait à travers les générations. Le changement de fortune du propriétaire n'y changeait presque rien. S'enrichissait-il par l'acquisition du domaine voisin, son domaine ne s'étendait pas pour cela; l'homme devenait propriétaire de deux domaines, lesquels restaient distincts. L'inscription de Véléia jette une vive lumière sur ce côté des usages ruraux. Nous y voyons plusieurs propriétaires qui ont groupé deux, quatre, jusqu'à sept *fundi*; ces propriétés ne se réunissent pourtant pas en un seul domaine; chacune d'elles conserve son nom distinct, ses limites, et pour ainsi dire sa vie propre.

Un autre cas se présente. Il peut arriver qu'un propriétaire vende une partie de sa terre. Il peut arriver aussi qu'une succession fasse échoir une terre à plusieurs cohéritiers. Que se passe-t-il alors? Le domaine sera-t-il brisé et morcelé? Il est très vrai que le droit romain autorise ce morcellement. Le droit ne contient aucune règle qui oblige à maintenir l'unité du domaine rural. Il permet à l'acheteur d'une partie de s'y constituer, s'il veut, un domaine nouveau. Il n'oblige jamais les cohéritiers à rester dans l'indivision. Nous ne pouvons donc pas douter que le partage du domaine ancien en deux ou trois domaines nouveaux ne fût possible en droit. Mais les usages ruraux étaient assez différens du droit, et cette sorte de division paraît avoir été assez rare. Le plus souvent, le domaine gardait son nom unique et son unité, tout en appartenant à plusieurs co-propriétaires. Il se formait ainsi, non pas de nouveaux domaines, mais ce qu'on appelait des parts, *portiones*. Cette dénomination de « part » restait attachée à la petite propriété qui s'était formée dans la grande. On devenait à tout jamais propriétaire « d'une part; » on léguait, on vendait, on louait « sa part. » Ces expressions, déjà visibles dans quelques inscriptions de l'époque impériale, deviennent surtout fréquentes dans les chartes du VIe et du VIIe siècle; on les trouve à tout moment dans les actes de l'église de Ravenne aussi bien que dans les actes mérovingiens.

Ainsi se maintenait l'intégrité au moins nominale et morale du domaine. Le nouveau propriétaire possédait « une moitié, un tiers. » Le plus souvent, au moins en Italie, on comptait par douzièmes. Nous savons que cette manière de diviser les unités était familière aux Romains. Le douzième s'appelait une once, *uncia*. L'as, qui était l'unité de poids, le pied, qui était l'unité de mesure, se partageaient en onces. Ainsi se partageait aussi le *fundus*, qui était l'unité de propriété foncière. Dans les testamens, dans les ventes, dans les baux, nous voyons qu'on cédait une *uncia*, cinq *unciæ*, dix *unciæ* d'un *fundus*. Ces usages et ces expressions ne sont pas dans les

lois ; mais ils faisaient partie de la coutume rurale et de la langue vulgaire. On les trouve dans les lettres de Symmaque ; on les retrouvera dans les chartes et les actes de location du VIe siècle (1). Or, ces chartes et ces baux reproduisent manifestement les formules d'une pratique plus ancienne et toute romaine. Sur les registres du cadastre, il est probable que chaque domaine était inscrit comme une unité, avec son nom, et les noms des propriétaires qui se le partageaient. Quelques érudits ont pensé que c'est ce cadastre qui aurait fixé pour toujours l'unité et le nom du domaine. Nous ne partageons pas cette opinion. L'opération du cadastre et la confection des registres de l'impôt étaient assez fréquemment renouvelées pour qu'on eût pu changer le nom des terres à chaque partage de succession. Le cadastre et le registre de l'impôt n'ont ici que l'importance d'une cause seconde. Au fond, la persistance du nom et de l'unité du domaine tenait à tout l'ensemble des habitudes et des mœurs rurales.

On s'est demandé si ces « portions » étaient réelles ou fictives ; dans le premier cas, les copropriétaires auraient eu chacun leur morceau de terre distinct et séparé ; dans le second, le sol restant matériellement indivis, ils s'en seraient partagé les revenus. A ce problème il faut se garder de donner une solution trop absolue. Les deux procédés furent pratiqués. Le premier paraît avoir été d'un usage plus fréquent ; mais le second ne fut pas inconnu. Il y a des chartes qui semblent bien impliquer l'existence de domaines occupés en commun et sans partage effectif par trois ou quatre copropriétaires (2). Remarquons toutefois que, même en ce cas, chacun d'eux exerçait un plein droit de propriété. Il pouvait léguer et vendre librement sa portion. Il n'y eut jamais d'indivision légale.

II. — L'ÉTENDUE DU DOMAINE.

Nous voudrions savoir quelle était l'étendue ordinaire et moyenne d'un domaine rural. Cela revient à nous demander si c'était la petite ou la grande propriété qui régnait. Il y a sur ce sujet quelques citations qui sont toujours répétées ; nous commencerons par les

(1) Voyez Marini, *Papiri diplomatici*, et Fantuzzi, *Monumenti Ravennati*. Les *portiones* et les *unciæ* y sont sans cesse mentionnées. Dans les chartes écrites en Gaule, je ne trouve pas les *unciæ*, mais les *portiones* y sont fréquentes.

(2) Ces hommes étaient dits *consortes* entre eux. Ce terme, dans lequel il n'existait aucune idée de tirage au sort, venait simplement de ce que, depuis plusieurs siècles, le mot *sors* signifiait une propriété. Les *consortes* étaient donc ceux qui se partageaient un domaine. Il se formait entre eux un lien que l'on appelait *consortium* et qui constituait une réciprocité de droits et d'obligations. Il serait trop long d'en parler ici ; nous nous réservons de traiter ailleurs ce point délicat.

rappeler. Tout le monde connaît le passage où Columelle, contemporain de l'empereur Claude, parle de « ces grands propriétaires qui possèdent le territoire de tout un peuple et qui ne pourraient pas faire en un jour, même à cheval, le tour de leurs domaines. » Tout le monde cite aussi le mot de Pline sur les *latifundia* « qui ont ruiné l'Italie. » Le même écrivain ajoute que « la moitié de l'Afrique appartenait à six propriétaires. » Il y a encore dans Tacite un mot sur « les *villæ* qui s'étendent sans limites, » et Sénèque affecte de plaindre ces hommes opulens qui ont « des propriétés aussi vastes que des provinces, des palais aussi grands que des villes, des troupes d'esclaves aussi nombreuses que le seraient des peuples. »

Nous avouerons franchement que ces phrases font peu d'impression sur notre esprit. Celle de Columelle, pour être comprise avec exactitude, doit être replacée au milieu de son contexte. L'écrivain ne dit pas que les *latifundia* soient nombreux et il ne pense pas à faire une satire contre les grands propriétaires. Il songe seulement à donner à ses lecteurs un conseil pratique, qui est de n'avoir pas de domaines trop étendus; et la raison de cela est qu'il y faut trop de bras et qu'on risque de s'y ruiner. C'est alors qu'il dit : « N'imitez pas ceux qui ont des domaines si vastes qu'ils ne peuvent pas en faire le tour à cheval; ils sont réduits à en laisser une moitié absolument inculte, et encore ne peuvent-ils mettre sur l'autre moitié qu'un mauvais personnel. » On se méprend tout à fait sur la pensée de l'auteur quand on se sert de sa phrase pour prétendre que la grande propriété régnait en Italie de son temps. Les faits auxquels il fait allusion ne sont visiblement que des exceptions, et il se borne à marquer, en sage agronome, les inconvéniens qu'il y aurait s'ils se multipliaient. Quant à Pline, il est bien vrai qu'il dit dans le passage qu'on cite, que les *latifundia* ont ruiné l'agriculture italienne; mais ce qui diminue un peu la portée de cette affirmation, c'est qu'il dit ailleurs que cette agriculture italienne est très florissante; il assure même que l'Italie tient le premier rang dans le monde par ses céréales comme par ses vignobles. S'il a rappelé que six propriétaires seulement se partageaient la moitié de la province d'Afrique, c'est pour dire que cela n'a été vrai qu'un moment et ne l'est plus au temps où il écrit. A peine est-il besoin de dire que les déclamations platoniques de Sénèque ne doivent pas plus être prises à la lettre que les plaisanteries de Suétone sur les domaines de Trimalcion. Au passage de Tacite nous opposerons un autre passage de Tacite lui-même, qui, deux chapitres plus loin, vante la diminution des grandes fortunes, « la sagesse de son temps, » le retour « à la frugalité et à la simplicité antiques. » Il est d'une mauvaise méthode en histoire de se décider sur quelques phrases isolées. Il

faut tout lire, et établir une proportion exacte entre les affirmations contradictoires. A côté des brillans écrivains comme Tacite et Sénèque, consultons les modestes auteurs des traités d'arpentage, Siculus Flaccus, Frontin, Hygin. Ils nous diront que le sol de l'Italie est couvert d'une population serrée de petits propriétaires, *densitas possessorum*.

Quelques chiffres précis nous éclaireraient mieux que ces assertions générales en sens contraire. On sait que l'empire romain possédait un cadastre fort complet de la propriété foncière. Il existait dans les archives des villes et dans les bureaux du palais impérial un nombre incalculable de plaques de bronze sur lesquelles était gravé le tableau de toutes les propriétés, avec l'étendue, le plan, les limites de chacune d'elles. Il existait aussi des registres du cens où tous les domaines étaient inscrits par leur nom, avec le nombre d'arpens, la nature du terrain, les variétés de culture, le nombre des cultivateurs qui y étaient employés. Les élémens d'une statistique sérieuse ne manquaient donc pas. Par malheur, tous ces documens ont péri et il n'en est rien venu jusqu'à nous. Pour trouver quelques chiffres, il faut les chercher à grand'peine chez les écrivains et dans trois ou quatre inscriptions.

Caton et Varron, parlant des domaines ruraux d'une manière générale, donnent des chiffres de 100, 200, 300 arpens. Cela correspond, étant donnée la mesure de l'arpent romain, à 25, 50, 75 hectares. C'est ce que nous appelons la moyenne propriété. Ni Caton ni Varron ne mentionnent de domaines plus grands. Nous ne conclurons pas de là qu'il n'en existât pas; nous dirons seulement que les propriétés moyennes étaient, de leur temps, les plus nombreuses et leur paraissaient les plus dignes d'attention (1). Les mêmes auteurs nous donnent indirectement la mesure la plus ordinaire d'un domaine lorsqu'ils disent que le propriétaire doit y mettre de 12 à 18 esclaves pour le cultiver. Horace a reçu de Mécène un domaine, un *agellus*, « qui n'est pas bien grand; » encore voyons-nous que, pour le mettre en valeur, il lui fallait un intendant, cinq métayers et huit esclaves, en tout quatorze paires de bras. Il est vrai qu'un agronome romain, Saserna, comptait qu'il fallait un esclave pour 8 arpens. Si nous nous en rapportions à ce calcul, la villa d'Horace n'aurait eu qu'une trentaine d'hectares, sans compter les bois.

Dans une inscription qui a été trouvée sur le territoire de Viterbe, et qui date du règne de Trajan, nous voyons qu'un aqueduc d'une longueur de 5,950 pas romains traversait onze propriétés. Un calcul facile montre que la longueur moyenne de chacune d'elles était

(1) Il existait sans nul doute, sur les *agri publici*, des terres beaucoup plus vastes; ces terres n'étaient pas des domaines, *fundi*, mais de simples possessions. Les terres de l'*ager publicus* forment un sujet à part que nous n'étudions pas ici.

d'environ 800 mètres et l'on peut conjecturer qu'elles avaient, l'une dans l'autre, une superficie d'une soixantaine d'hectares. L'inscription de Véléia, qui est de la même époque, nous montre des propriétés plus petites; nous en comptons plus de trois cents sur le territoire d'un seul municipe et, cependant, toutes les terres ne figurent pas sur cette liste. Parmi ces trois cents *fundi*, il n'en est que neuf dont la valeur dépasse 100,000 sesterces et le plus grand en vaut 210,000. Une autre inscription du même temps, qui appartient à la petite ville des Bæbiani, dans l'Italie centrale, marque l'estimation de 52 domaines; le prix le plus haut est de 150,000 sesterces, le prix moyen de 40,000. On sait qu'il faut un peu moins de 4 sesterces pour faire 1 franc de notre monnaie, en valeur intrinsèque. Ces chiffres nous permettent d'apprécier approximativement l'étendue des domaines. En effet, Columelle évalue le revenu annuel d'une terre en prairie ou en forêts à 100 sesterces par arpent, et il ressort d'un texte de Varron qu'en terres labourables, l'arpent rapportait 150 sesterces. Multiplions ce revenu suivant le taux ordinaire de l'intérêt chez les Romains, lequel variait entre 6 et 8 pour 100, nous trouverons que la valeur moyenne d'un arpent était d'environ 2,000 sesterces. Les plus grandes propriétés de Véléia et des Bæbiani ne dépassaient donc pas 100 arpens, et la plupart d'entre elles étaient loin d'avoir cette étendue. Il en est qui ne sont estimées que 4,000 sesterces et semblent n'avoir que 2 arpens.

Mais on se tromperait beaucoup si l'on jugeait de toute l'Italie d'après ces deux petites villes, qui étaient des colonies de date assez récente et où la grande propriété n'avait pas eu le temps de se constituer. Ailleurs et presque partout il existait certainement des domaines d'une étendue considérable. Pline le Jeune, dans une de ses lettres, écrit qu'il est sur le point d'acheter un domaine et qu'il le paiera 3 millions de sesterces. D'après le calcul précédent, nous conjecturons que ce domaine pouvait avoir 2,000 arpens ou près de 500 hectares (1). Ailleurs, le même écrivain dit qu'il a fait donation à sa ville natale d'une terre que cette même ville afferme 30,000 sesterces par an. Ce chiffre nous fait supposer une terre de 500 arpens pour le moins. Il ne dit pas quelle est l'étendue de son beau domaine qu'il appelle *Tusci;* mais suivez la description qu'il fait des bois giboyeux et des forêts que ce domaine renferme, de sa plaine et de ses collines, de ses champs de blé, de ses vignes et de ses prairies, et vous aurez certainement l'idée d'une très grande propriété.

(1) Peut-être devrions-nous compter un peu plus; car il résulte de la lettre de Pline qu'on se trouvait alors au milieu d'une crise agricole qui avait fait baisser le prix des terres de 30 pour 100.

Ainsi l'étendue du *fundus* ou du domaine variait à l'infini. Il y avait alors, comme de nos jours, de petites, de moyennes, de grandes propriétés. Si nous pénétrons encore plus avant dans nos deux inscriptions de Véléia et des Bæbiani, certains détails nous font apercevoir comment la grande propriété est en train de se former. On y remarque en effet que, si le nombre des *fundi* est encore très grand, celui des propriétaires l'est beaucoup moins. A Véléia, pour 300 propriétés, nous ne comptons que cinquante et un propriétaires. Le même homme en a jusqu'à dix ou douze dans les mains. Trois d'entre eux possèdent chacun pour plus d'un million de sesterces. Cela nous fait entrevoir une vérité importante. Dans l'espace de quelques générations, la plupart des petits propriétaires ont disparu; ils ont vendu ou abandonné leurs terres. Quelques-uns sont restés, s'enrichissant de la ruine des autres; encore entrevoit-on que, parmi ces cinquante et un propriétaires, il en est quelques-uns, et des plus riches, qui sont des étrangers venus depuis peu. Ils sont des spéculateurs qui ont pris la place des colons du siècle précédent. Nulle société, on le sait, ne spécula autant sur les terres que la société romaine. Mais, ce qui est bien frappant, c'est que, dans ces changemens si rapides des propriétaires, le nombre des propriétés soit resté le même. Les noms anciens sont restés; l'étendue de chacune d'elles n'a pas varié. La surface du sol est donc encore celle d'un sol très morcelé. Il ne s'est pas encore formé, sur le territoire de ces deux villes, une seule grande propriété; il s'est seulement formé de riches propriétaires. Il n'y a pas encore de *latifundia*, mais il y a déjà d'assez grandes fortunes foncières.

Nous observons dans ces mêmes inscriptions que, le plus souvent, les domaines d'un même propriétaire sont situés en divers lieux; il est bien peu probable qu'ils doivent jamais se rejoindre. Il arrive pourtant plusieurs fois que les quatre ou cinq *fundi* d'un même homme sont contigus. En ce cas, l'inscription les groupe en une sorte de faisceau, c'est-à-dire que, tout en laissant à chacun d'eux son nom propre, elle fait pourtant de ces quatre ou cinq petits domaines un même corps et ne donne qu'un seul chiffre d'estimation pour l'ensemble. Ce petit détail est significatif. C'est le commencement et l'annonce du moment où ces quatre ou cinq petites propriétés se fondront et se perdront dans une grande. Mais comme cela est contraire aux vieux usages ruraux, ce sera une révolution qui exigera un temps fort long. Un siècle après notre inscription de Véléia, le jurisconsulte Papinien signale, comme chose assez fréquente, que plusieurs *fundi* soient réunis en une seule propriété. Ainsi la concentration commence à se faire. Il ajoute que chacun de ces domaines garde encore son nom particulier, mais que l'usage s'établit

de désigner l'ensemble par un seul nom. La fusion est lente, on le voit, mais avec le temps elle s'opère. Arrivons au IVe siècle; nous voyons apparaître dans la langue des populations italiennes un terme nouveau, le mot *massa*. Il signifie précisément un groupe de plusieurs domaines, dont le nom individuel n'a pas encore disparu, mais dont l'ensemble prend un nom unique et qui constituent entre eux une unité nouvelle : le grand domaine.

Ces observations donnent à penser que c'est par le groupement insensible et lent des propriétés petites et moyennes que la grande propriété s'est formée. Elle est aussi venue d'une autre source. On sait qu'au début de la période impériale il se trouvait dans toutes les provinces et même en Italie de grands espaces de terre boisés ou montueux dont le sol était d'une culture difficile. On les appelait des *saltus*. Ils n'avaient, à l'origine, presque aucune valeur. Mais cette société romaine était laborieuse ; elle se mit à les cultiver. L'état en garda pour lui un certain nombre et y plaça des colons. Les villes en prirent à leur compte et les affermèrent. Les particuliers en acquirent et les mirent en valeur. L'inscription de Véléia mentionne treize *saltus*, qui sont devenus propriétés privées, sans compter ceux qui appartiennent à la ville. Les chiffres d'estimation permettent de croire qu'ils sont cultivés. Quatre d'entre eux sont évalués plus de 300,000 sesterces. Or, comme il s'agit ici de mauvaises terres à peine défrichées et qui étaient naguère de nulle valeur, ces chiffres donnent à penser que les quatre *saltus* étaient fort étendus. Nous ne nous tromperons guère en les comptant comme de grandes propriétés, dont la valeur ira croissant avec le temps. Nous pensons que, parmi les grands domaines de l'époque impériale, il en est beaucoup qui se sont formés de cette façon. C'est le défrichement qui en a été l'origine. Qu'on relise le passage où Columelle parlait de ces vastes espaces dont le propriétaire ne pouvait pas faire le tour à cheval, on verra d'après sa phrase elle-même qu'il veut parler de *saltus* et que ces *saltus* sont encore à moitié en friche. Les propriétaires dont il parle sont de grands entrepreneurs de défrichemens. Columelle donne à entendre que leur spéculation n'est pas toujours heureuse. Beaucoup se ruinent visiblement, parce qu'ils n'ont pas assez de bras à mettre sur ces grands espaces, et l'agronome prudent conseille de ne pas les imiter. Mais ceux qui réussissaient pouvaient arriver, avec le temps et à force de travail, à constituer d'immenses et magnifiques propriétés. Tel est le *saltus* qui est décrit par Julius Frontin : « Il appartient à un seul propriétaire et il est pourtant aussi vaste que le territoire d'un municipe ; vers le milieu du terrain s'élèvent les constructions qui forment la demeure du maître ; à distance et tout

autour s'étend une ceinture de petits villages où habite tout un peuple de cultivateurs. » Terre et paysans, bien entendu, appartiennent au propriétaire. Frontin ajoute que les domaines de cette nature se rencontrent assez fréquemment en Italie, plus souvent dans les provinces.

III. — LE DOMAINE RURAL EN GAULE.

La Gaule était alors une province de l'empire. Conquise, mais non asservie, elle faisait partie de la société romaine. Assez vite elle devint romaine par la langue, par les mœurs, par les croyances, par les institutions politiques et par le droit. Ce qu'elle conserva de son passé fut ce qui se conciliait avec les habitudes romaines. Rien n'autorise l'historien à penser que la propriété rurale y fût constituée autrement qu'en Italie. Avant la conquête, elle avait déjà pratiqué le droit de propriété sur le sol. Elle avait connu ce que les Romains appelaient « la terre séparée, distincte, limitée, » *ager divisus et limitatus*, c'est à-dire la pleine propriété privée. César fait observer que les juges gaulois avaient à vider cette sorte de procès qui n'existent qu'entre propriétaires, des procès sur les héritages et sur les limites des immeubles. Le domaine ou *fundus* était donc déjà dans les habitudes gauloises.

Probablement, les mêmes variétés qu'il y avait dans le régime politique et social des divers peuples de la Gaule se reproduisaient dans la nature et dans l'étendue du domaine rural. Croire qu'il existât un type uniforme serait certainement une erreur; la Gaule avait eu deux siècles de révolutions. Là où l'état était démocratique ou monarchique, la propriété foncière pouvait être très morcelée. Mais l'aristocratie était encore maîtresse chez le plus grand nombre des peuples; aussi était-ce la grande propriété qui prévalait. Cette propriété était d'une nature assez particulière. Elle se rattachait au régime de l'antique famille gauloise, c'est-à-dire du clan. En principe, la terre appartenait non aux individus, mais à la famille entière. En fait, elle était le domaine du chef seul, et tous les parens, tous les cliens, tous les serviteurs en avaient une jouissance commune sous l'autorité de ce chef. Unité de propriété, communauté de jouissance, telles avaient été les règles primitives de ce vieux régime de propriété familiale. Mais ces règles, un peu idéales, s'étaient altérées avec le temps. La communauté de jouissance s'était changée en une communauté d'oppression, et la masse des cultivateurs, réduite à la condition de tenanciers sans droits précis, formait cette « plèbe » dont parle César et qu'il dit être « si voisine de l'esclavage. » Les descendans des anciens chefs de clans,

auxquels César donne le nom de « chevaliers, » étaient moins des chefs de famille que de très riches propriétaires fonciers. Chacun d'eux vivait entouré d'une troupe nombreuse de serviteurs, presque de vassaux, qu'il ne pouvait visiblement nourrir qu'avec les fruits de terres immenses. Voyez ces personnages dont César trace le portrait : Orgétorix possède 10,000 serfs ; Indutiomare peut lever une petite armée parmi ses hommes ; Ambiorix, dans sa vaste demeure entourée de forêts, a assez de serviteurs et de commensaux pour arrêter un moment la cavalerie romaine ; l'Aquitain Litavic est entouré d'un nombreux groupe de cliens ; l'Arverne Vercingétorix, tout jeune encore et inconnu, possède assez de cliens et de serviteurs sur ses terres pour s'en faire une armée ; c'est avec ses paysans qu'il s'empare de la ville de Gergovie et se fait roi. De tels faits donnent une idée du régime de grande propriété que César trouva établi en Gaule.

La conquête romaine ne le transforma pas brusquement. Rome n'enleva pas aux Gaulois leurs terres. S'il y eut des confiscations, elles furent peu nombreuses. Plusieurs causes toutefois modifièrent insensiblement l'état du sol. D'abord, si les Romains ne s'emparèrent pas des terres en vertu du droit du vainqueur, ils en achetèrent beaucoup. On sait bien que leur habitude, après chaque conquête, était de spéculer en grand sur les terres mêmes qu'ils laissaient aux vaincus. En acheter leur était facile, puisqu'ils avaient beaucoup de capitaux et que les Gaulois en avaient peu. Leurs jurisconsultes proclamaient, d'ailleurs, qu'en droit tout le sol provincial appartenait à l'état romain ; c'était assez pour qu'en fait ils pussent mettre la main sur tout ce qu'ils voulaient et au prix qu'ils voulaient. Ce n'était pas, d'ailleurs, pour s'y établir ; car on n'a connaissance d'aucune famille italienne qui se soit établie à demeure dans ce qu'on appelait les trois Gaules ; mais il n'est guère douteux, étant donné l'esprit des sociétés financières romaines, qu'il ne se soit fait un grand mouvement d'affaires sur les immeubles et qu'une notable partie du sol gaulois n'ait pris une nouvelle forme. Les dettes municipales, contractées surtout pour payer les impôts aux procurateurs impériaux, paraissent avoir été l'un des principaux moyens dont usa la spéculation romaine. Plus tard, le clergé druidique disparut, et l'on aperçoit aisément qu'une grande quantité de terres fut alors sécularisée. Ajoutons que quelques colonies furent fondées, les unes au profit de légionnaires de l'empire, les autres au profit de Germains admis à titre de sujets ; ces colonies, d'ailleurs peu nombreuses, furent certainement des territoires de petite propriété. Ce qui eut des conséquences plus graves encore, ce fut le changement qui s'opéra

dans les mœurs mêmes des Gaulois et par leur propre volonté. Nous savons, en effet, que les chefs des plus riches et des plus grandes familles sollicitèrent et obtinrent le titre de citoyen romain. S'ils jugeaient ce titre si enviable, c'était visiblement parce qu'il donnait à la fois plus de dignité à leur personne et plus de valeur à leurs terres, et la raison de cela s'aperçoit aisément. Mais aussi ce titre imposait à ceux qui l'obtenaient l'obligation de suivre désormais le droit romain. Il fallait donc renoncer à l'ancien droit du clan. Dès lors, la vieille règle de l'indivisibilité du domaine fut laissée de côté. La terre se partagea. Elle changea de mains, on la vendit, on la légua. Elle entra en circulation, et, à chaque mouvement, elle se morcela. Les anciens *latifundia* gaulois disparurent donc, non par une transformation violente, mais par l'action insensible des nouvelles mœurs et des nouveaux intérêts. De là cette conséquence : les domaines ruraux que nous trouverons en Gaule au commencement du moyen âge ne seront plus les anciens domaines des clans gaulois. Ils en seront issus peut-être, pour une grande partie, mais après les modifications et les morcellemens que l'usage du droit romain y aura introduits. Ils ressembleront assez exactement aux domaines ruraux de l'Italie. Comparez le *fundus* des chartes de Ravenne et des lettres de Grégoire le Grand, au *fundus* ou à la *villa* des chartes mérovingiennes; les différences ne sont pas appréciables. Il n'est pas jusqu'aux noms qui ne soient de même nature. Les domaines gaulois ne portent plus ni noms qui rappellent les clans, ni noms géographiques, sauf de très rares exceptions; ils portent presque tous, conformément à l'usage romain, des noms de propriétaires.

Dans la Gaule romaine comme en Italie, les domaines avaient une étendue fort inégale. Il y en eut sans nul doute de très petits, bien qu'il ne semble pas que la population libre ait jamais été assez nombreuse dans les campagnes pour qu'un régime de petite propriété ait pu prévaloir. Cette petite propriété n'occupa donc qu'une faible partie du sol gaulois; la moyenne et la grande propriété en couvrirent la plus grande partie. Sur ce point, d'ailleurs, les documens précis nous manquent. Tacite parle des *villæ* du Gaulois Civilis, de la *villa* de Cruptorix, mais il n'en dit pas l'étendue. Il nous faut arriver jusqu'à Ausone pour avoir une description quelque peu nette d'un domaine gaulois. Ausone possède une propriété patrimoniale dans le pays de Bazas. Elle est à ses yeux fort petite; il l'appelle une *villula*, un *heredíolum*, et il faut « toute la modestie de ses goûts » pour qu'il s'en contente. Encore voyons-nous qu'il y compte 200 arpens de terre en labour, 100 arpens de vigne, 50 de prés et 700 de bois. Voilà donc un domaine de 1,050 arpens qui est

réputé petit et qui l'est sans doute par comparaison avec beaucoup d'autres. On croirait volontiers qu'une propriété d'un millier d'arpens n'était, aux yeux de ces hommes, que de la moyenne propriété. Les domaines que décrit Sidoine Apollinaire, sans en donner la mesure, paraissent être plus grands. Le Taionnacus comprend « des prés, des vignobles, des terres en labour. » L'Octavianus renferme « des champs, des vignobles, des bois d'oliviers, une plaine, une colline. » L'Avitacus « s'étend en bois et en prairies, et ses herbages nourrissent force troupeaux. » L'écrivain ne nous dit pas quelle est l'étendue du Voroangus et du Prusianus ; mais nous remarquons dans sa description que, les deux domaines étant contigus, la distance qui sépare les deux maisons de maître est trop grande pour qu'on la parcoure à pied ; « c'est une courte promenade à cheval. » Visiblement, ces deux domaines devaient être considérables. Voyez, un peu plus tard, la *villa* Sparnacum, qui, dans un moment de crise, est vendue 5,000 livres pesant d'argent ; voyez encore la villa Floriacus et tant d'autres qui sont mentionnées dans des chartes postérieures de très peu à l'époque romaine ; il n'est pas douteux que ce ne fussent de grands domaines.

Encore faut-il se garder de l'exagération. Se figurer d'immenses *latifundia* serait une grande erreur. Qu'une région ou un canton entier appartienne à un seul propriétaire, c'est ce dont on ne voit aucun exemple ni en Italie, ni en Gaule, ni en Espagne. Rien de semblable n'est signalé ni par Ammien Marcellin, ni par Symmaque, ni par Sidoine Apollinaire, ni par Salvien, ni par les chartes de Ravenne. Notre impression générale, à défaut d'affirmation sûre, est que les grands domaines de l'époque impériale ne dépassent guère l'étendue qu'occupe aujourd'hui le territoire d'un village. Beaucoup n'ont que celle de nos petits hameaux. Et au-dessous de ceux-ci il existe encore un assez bon nombre de propriétés plus petites. Il est encore une remarque qu'on peut faire. Nous savons par les écrivains du IVe siècle qu'il s'est formé à cette époque une classe de très grands propriétaires fonciers. C'est un des faits les plus importans et les mieux avérés de cette partie de l'histoire. Or, ces grandes fortunes sur lesquelles nous avons quelques renseignemens, ne se sont pas formées par l'extension à l'infini d'un même domaine. C'est par l'acquisition de nombreux domaines fort éloignés les uns des autres qu'elles se sont constituées. Les plus opulentes familles de cette époque ne possèdent pas un canton entier ou une province ; mais elles possèdent vingt, trente, cinquante domaines épars dans plusieurs provinces, quelquefois dans toutes les provinces de l'empire. Ce sont là ces *patrimonia sparsa per orbem* dont parle Ammien Marcellin. Telle est la nature de la fortune terrienne des Anicius, des Symmaque, des Tertullus, des Grégorius en Italie ;

des Syagrius, des Paulinus, des Ecdicius, des Ferréolus en Gaule. Il est digne d'attention que les immenses fortunes du IVe siècle n'aient rien changé à l'étendue désormais fixée du domaine rural.

Ici se pose une question : à côté du domaine le village existait-il, et quel était le rapport entre eux? Les hommes de nos jours sont accoutumés à voir le sol des campagnes réparti en villages et non pas en domaines : ce que nous appelons un village est une agglomération d'une cinquantaine ou d'une centaine de familles qui sont propriétaires du sol ; et elles forment entre elles un groupe administratif, une commune rurale, dans laquelle les diverses propriétés sont comprises et fondues. En était-il de même à l'époque où se place notre présente étude? Une des propensions les plus dangereuses des historiens modernes est de transporter dans le passé les faits et les idées auxquels le présent a habitué leur esprit. On se représente donc involontairement cette époque lointaine à l'image du temps actuel. On a même quelque peine à supposer que le pays ait pu n'être pas partagé en villages comme il l'est aujourd'hui. Il faut pourtant examiner ce problème avec une pleine indépendance d'esprit.

Observons d'abord si les Romains se faisaient la même idée que nous du village. Sur ce point, la langue latine, que la Gaule parlait comme l'Italie au temps de l'empire, fournit un renseignement qui n'est pas à négliger. On y peut remarquer qu'elle ne contient pas un seul terme qui réponde exactement à l'idée que le mot village représente aujourd'hui. Le terme *pagus* désignait une circonscription rurale, une région plus ou moins étendue, ce que nos paysans appellent encore aujourd'hui un *pays*, mais il ne s'appliquait pas proprement à un corps d'habitations tels que sont nos villages ; c'est ce que montrent très bien les centaines d'exemples où nous le trouvons employé. Le terme *vicus*, à l'opposé, contenait en soi l'idée de constructions agglomérées, mais non pas spécialement celle d'habitations rurales ; car il s'appliquait tout autant à un quartier d'une ville, à une rue, à un carrefour. Il pouvait sans doute se dire d'un village, mais son sens propre et intrinsèque n'était pas celui de village. Quant au terme *villa*, il ne désignait jamais un village, mais toujours un domaine. Il est singulier que la langue latine, qui possédait plusieurs termes pour rendre avec précision l'idée de domaine, n'en ait possédé aucun qui exprimât nettement celle de village. Cela étonnera moins si l'on songe que, même en français, le mot village, avec la signification qui s'y attache aujourd'hui, ne date que de quatre ou cinq siècles. Il y a eu, on le devine bien, de très graves raisons pour que le langage humain se passât si longtemps de ce terme ou de tout autre terme équivalent.

Le village ne fut jamais dans l'antiquité romaine un groupement

officiel et légal. Nous ne voyons pas que l'*ager romanus* ait été partagé en villages. Caton, Varron, Columelle, dans leurs traités d'agriculture, mentionnent parfois des bourgs qui sont des rendez-vous pour les échanges ou pour les plaisirs, mais ils ne montrent jamais que le domaine rural qu'ils décrivent fasse partie intégrante d'un village ou d'un bourg. Dans l'inscription de Véléia, les trois cents propriétés rurales sont réparties en quatre régions, mais non pas en villages, et elles font toutes partie du territoire de la cité. L'*agellus* d'Horace dépend de la petite ville de Varia, mais n'a aucune relation avec un village. On observe avec quelque surprise dans les livres des arpenteurs romains, ou *agrimensores*, que ces hommes qui par profession ne s'occupent que des choses rurales, ne décrivent jamais de villages. Pour eux, il n'existe que des villes, des cités, des municipes. Lorsque l'état fondait une colonie et qu'en donnant des terres à ses légionnaires il les transformait en petits paysans, il ne les établissait jamais dans des villages; c'était une ville qu'il fondait, et il distribuait à ces colons le territoire de la ville nouvelle; en sorte que ces paysans n'étaient pas des villageois, mais des citadins; ils n'étaient pas membres de petites communes rurales, mais citoyens d'une ville. L'absence de villages là où il nous paraîtrait le plus naturel d'en trouver, est un fait bien significatif.

Ce n'est pas à dire qu'il n'existât très souvent des groupes d'habitations rurales, semblables matériellement à nos villages. On les appelait *vici*. Le mot revient fréquemment chez les écrivains et dans les lois. Mais il faut faire attention que ces *vici* ne sont pas toujours des communes rurales, ne sont même pas toujours des agglomérations de paysans libres. Dans nombre d'exemples, le *vicus* est un petit groupe de cabanes où vivent les esclaves ou les colons d'un propriétaire. Il est visible qu'en ce cas le *vicus* ne ressemble en rien à nos villages modernes. Il est une dépendance de la *villa* du maître, de même qu'au moyen âge un petit village dépendra du château. Il peut même arriver qu'un seul propriétaire possède plusieurs de ces hameaux de colons autour de sa demeure. Dans le passage de Julius Frontin que nous avons déjà cité, plusieurs petits hameaux sont comme les membres inférieurs du domaine d'un grand propriétaire. Ainsi, au lieu que le domaine fasse partie d'une commune rurale, comme de nos jours, c'est souvent le village qui fait partie du domaine ou qui lui est subordonné.

Il n'est pas douteux, d'autre part, qu'il n'ait existé aussi des villages d'hommes libres. Quelques domaines se trouvant contigus ou voisins, les propriétaires n'avaient qu'à rapprocher leurs demeures; ils formaient un groupe, un *vicus*, et cela devenait une sorte de village. Les inscriptions en montrent plusieurs qui consti-

tuaient de véritables associations; les membres étaient *vicani* entre eux; ils pouvaient s'entendre pour des travaux d'utilité générale, avoir une caisse commune, élire une sorte de magistrat entre eux. Mais la loi ne donnait pas à ces groupes une véritable individualité. Le groupe rural était toujours une partie intégrante de la ville, de la cité, du municipe. « Si vous êtes né dans un *vicus*, dit le jurisconsulte, vous êtes réputé natif de la ville dont ce *vicus* fait partie.» Il serait d'ailleurs très téméraire de supposer qu'il n'y eût qu'un seul type d'agglomérations rurales. On trouve dans les écrivains, notamment dans Grégoire de Tours, la mention de plusieurs *vici* d'époque romaine qui étaient certainement de fort gros bourgs et qui sont devenus des villes; nous pourrions citer ainsi Amboise, Loches, Brioude, Riom. Nous ne voyons pas comment ils étaient constitués, mais l'importance qu'ils avaient déjà permet de penser qu'ils étaient moins des villages que de petites villes; si on les appelait *vici*, c'était peut-être pour marquer qu'ils ne formaient pas des corps indépendans et étaient subordonnés à une cité. Ce qui avait un caractère plus exclusivement rural, c'était les *metrocomiæ*, véritables communautés de paysans sous l'autorité de l'état : institution singulière, que nous ne faisons qu'indiquer ici, parce que c'est en Orient qu'elle a été en vigueur et qu'elle n'a rien produit d'appréciable en Gaule ni en Italie. Ainsi, toutes les variétés de groupes se rencontraient çà et là sur le vaste sol de l'empire. Mais ce qui ne se voyait pas, c'était un système général de villages comme celui que nous voyons dans la plupart des états modernes. Des milliers d'agglomérations rurales existaient certainement; mais la commune rurale, comme institution régulière et universelle, n'existait pas. Nous arrivons donc à cette conclusion que, dans la société de l'empire romain, l'unité rurale n'était pas le village, mais le domaine. Ce domaine, en général, ne faisait pas partie d'un village; c'était plus souvent le village ou le hameau qui faisait partie du domaine. Le domaine avait, plus que le village, son individualité légale et sa vie propre. Surtout si nous nous plaçons au IVe ou au Ve siècle, c'est-à-dire dans une époque de grande propriété, nous pouvons dire que le sol se répartissait plutôt en domaines qu'en villages.

Or cette constitution rurale de la fin de l'empire a eu les plus graves conséquences pour la suite de l'histoire. On pourra observer plus tard que nos villages modernes sont issus, pour les neuf dixièmes, non pas d'anciens villages, mais d'anciens domaines. De là vient que la plupart de nos villages portent des noms qui dérivent de noms d'anciens propriétaires. Plusieurs les ont changés contre des noms de saints, à partir du VIe siècle, mais on a souvent conservé le souvenir des noms de propriétaires qu'ils avaient eus

antérieurement. Cette origine de nos villages explique aussi la nature des communaux. Ils ne remontent pas, ainsi qu'on l'a supposé, à d'antiques associations de cultivateurs libres, dont on ne constate nulle part l'existence en Gaule. Ils n'ont aucun rapport avec les biens des villes, qui existaient déjà sous l'empire, et ils viennent d'une tout autre source. Les communaux de villages dérivent des domaines; chaque communal ne fut, à l'origine, que la partie du domaine que le propriétaire laissait à la jouissance commune de ses paysans. C'est une vérité qui sera expliquée quand nous poursuivrons l'histoire des domaines à travers le moyen âge.

IV. — LA CULTURE PAR LE GROUPE D'ESCLAVES.

Il faut maintenant pénétrer dans l'intérieur du domaine et voir la population qui y habitait. Nous y trouvons d'abord les esclaves du propriétaire. Les sociétés anciennes avaient dans l'esprit une idée que nous n'avons plus, à savoir que le même droit de propriété qui s'exerçait sur la terre pouvait aussi s'exercer sur des personnes humaines. Ce principe est l'essence et le fond de la servitude antique. Les hommes n'y mettaient pas toujours une pensée d'oppression ou d'abjection; mais ils y mettaient toujours cette pensée qu'un homme était propriétaire d'un autre homme. On disait de l'esclave que c'était une *res;* n'allons pas traduire ce mot par « une chose; » nul ne doutait que l'esclave ne fût un être humain, et la preuve de cela est qu'on lui donnait part au culte, aux prières, aux réjouissances de la famille, à son tombeau même, et qu'il avait droit au repos les jours de fête. Le mot *res*, dans la langue usuelle et surtout dans la langue du droit, se disait de tout ce qui était objet de propriété. En ce sens, l'esclave était une *res*. Cela voulait dire que, sans cesser d'être homme, il appartenait à quelqu'un. Les jurisconsultes romains le définissent « celui qui est soumis au droit de propriété d'un autre. » Tel est le principe dont nous devons partir si nous voulons comprendre exactement l'esclavage antique et toutes les institutions qui en sont dérivées.

Les mêmes règles de droit qui régissaient la propriété de la terre régissaient aussi celle de l'esclave. Comme elle, il était une propriété héréditaire : il passait du père au fils, du parent au parent. Il pouvait être légué. Il pouvait être donné en dot. Il pouvait être vendu. On peut même remarquer que, dans le droit ancien, l'esclave était *res mancipi*, comme la terre. La vente en était soumise aux mêmes formalités que celle d'un bien foncier. Le maître de l'esclave avait le même pouvoir sur lui que sur tout autre objet possédé : il pouvait le prêter, le louer, le céder en usufruit, le mettre en gage.

Toutes les opérations qui pouvaient se faire sur un meuble ou sur un immeuble, se faisaient aussi sur l'esclave. Si l'esclave s'enfuyait, on disait qu'il volait son maître, et cela était vrai suivant la manière de penser des anciens ; par sa fuite, il dérobait à son maître sa propre personne. Aussi le maître avait-il le droit de le poursuivre et de le rechercher dans la maison d'autrui. Donner asile à un esclave n'eût pas été un acte de charité, mais un vol.

L'homme libre qui tuait l'esclave d'un autre en payait le prix au maître, comme il l'eût indemnisé de la perte de toute autre propriété. En retour, le maître avait à répondre en justice des délits commis par son esclave au préjudice des tiers, et sa responsabilité allait tout au moins jusqu'à l'abandon noxal. Si l'esclave avait commis un crime par l'ordre de son maître, c'était le maître qui était poursuivi et l'esclave était réputé innocent. Le maître avait eu, dans l'ancien droit, une juridiction illimitée sur l'esclave. Juge naturel et unique de ses fautes, il avait pu prononcer contre lui la peine de mort. La législation impériale n'enleva pas aux maîtres ce droit de justice, mais elle le restreignit, et elle leur retira la faculté de condamner à la peine capitale.

L'infériorité de l'esclave tenait surtout à ce qu'il ne pouvait jamais invoquer les lois. Cela ne surprend pas si l'on songe à la manière dont le droit civil s'était formé dans les premiers âges des sociétés. Le droit civil était né, sinon de la religion de la cité, au moins en même temps qu'elle ; il était issu des mêmes conceptions de l'âme ; aussi n'avait-il pu exister qu'entre citoyens. L'esprit n'avait pas même aperçu la possibilité qu'il fût appliqué à l'esclave. Donc l'esclave ne pouvait poursuivre aucune action en justice. Il ne pouvait être ni demandeur, ni défendeur, ni témoin. Même les droits de famille n'existaient pas pour lui. N'oublions pas que, dans les idées des anciens, les droits de famille faisaient partie intégrante du « droit civil » et n'avaient d'existence qu'à condition de se confondre avec lui. L'esclave, aux yeux de la loi, n'était jamais ni mari ni père. Sa compagne et les enfans de sa compagne appartenaient au maître, non à lui. N'ayant pas pu contracter « justes noces, » il ne pouvait avoir ce que la loi appelait *justi liberi*. De là cette conséquence qu'il ne pouvait ni hériter de son père ni transmettre à ses enfans. Il n'y avait pas pour lui de droit de propriété. L'esclave n'était jamais propriétaire ni d'un immeuble ni même d'un objet mobilier. Ce que les anciens appelaient pécule était tout autre chose que la propriété et était régi par des règles opposées. Ce pécule d'esclave appartenait virtuellement au maître, était censé venir de lui, et pouvait toujours être repris par lui. Les jurisconsultes professent « qu'il ne se peut pas que l'esclave ait des biens à soi. » Lui qui est possédé, comment posséderait-il ? Ce qu'il

acquérait ou paraissait acquérir, il ne l'acquérait que pour son maître. Il est vrai que nous voyons dans le Digeste que ce même esclave, qui ne pouvait pas hériter de son propre père, pouvait être institué héritier par n'importe quel homme libre. Mais cela signifiait que le maître de cet esclave acquérait par lui tout l'actif d'une succession. Cette sorte d'institution d'héritier était une fiction légale. Quant à tester lui-même, l'esclave n'y devait pas songer, à moins que des maîtres aussi indulgens que Pline le jeune ne l'y eussent autorisé. Mort, son pécule appartenait de plein droit au maître. Encore devons-nous bien comprendre l'idée qui s'attachait à cette sorte de succession. Il ne s'agissait ici ni d'hérédité ni de legs; nul n'avait la pensée que le maître pût hériter de son esclave. Le maître, en saisissant le pécule, ne faisait que reprendre en sa main un bien qui n'avait jamais cessé d'être à lui.

Telle était la condition sociale des esclaves. Regardons-les maintenant sur le domaine rural. Le maître est propriétaire de ses esclaves comme de sa terre. Il emploie les uns à cultiver l'autre. La troupe d'esclaves qui occupe un domaine s'appelle *familia*. Ne croyons pas que l'emploi de ce mot impliquât quelque pensée morale ou charitable; ce serait une erreur; le terme *familia*, dans l'ancienne langue latine, signifiait un patrimoine, un corps de biens, un ensemble de meubles ou d'immeubles, où l'esclave avait naturellement sa place. Cette troupe se divisait en deux parties bien distinctes, que la langue appelait *familia urbana* et *familia rustica*. La première de ces expressions s'appliquait, non pas à des esclaves vivant à la ville, mais à ceux des esclaves du domaine qui étaient occupés au service personnel du maître. Ainsi, la maison de campagne pouvait contenir des valets de chambre, des cuisiniers, des chasseurs ou veneurs comme ceux dont parle Pline, des courriers, des secrétaires, des copistes; tout cela formait, même à la campagne, la *familia urbana*. La *familia rustica* comprenait tous ceux qui étaient employés à faire valoir la terre.

Déjà le vieux Caton avait fait le calcul du nombre d'esclaves qui étaient nécessaires à une exploitation rurale, suivant l'étendue et suivant le mode de culture. Pour 240 arpens d'oliviers, il avait compté qu'il n'en fallait que 13. Il en fallait 16 pour 100 arpens de vigne. Pour les terres en labour, un autre agronome, Saserna, comptait douze hommes pour 100 arpens. Ces chiffres sont dignes d'attention. Nous ne pensons pas que la culture libre de nos jours emploie autant d'hommes sur la même étendue. Saserna compte quatre jours de travail d'esclave pour labourer 1 arpent de 25 ares. L'esclave ne fournissait donc pas un travail très intense. Ajoutez à cela que, suivant le même écrivain, il fallait compter treize jours de repos sur quarante-cinq. Quoi qu'il en soit, nous voyons que

l'usage ordinaire était que chaque esclave eût à cultiver 6 arpens en vigne ou 8 arpens en labour. Retenons ces chiffres ; nous les retrouverons à une autre époque.

Une expression nous frappe dans les textes anciens. Les esclaves qui cultivent un domaine sont appelés *instrumentum fundi*. Quand Varron et Columelle se servent de cette expression, ils ne veulent pas dire que l'esclave soit un instrument dans le sens moderne du mot, c'est-à-dire une sorte d'outil matériel et inanimé. Comment auraient-ils cette pensée, eux qui, dans leurs écrits, recommandent de traiter l'esclave en homme, d'avoir pour lui, non-seulement des ménagemens et de la pitié, mais « des égards, de la familiarité, » et même « d'écouter ses avis » au sujet de la culture ; eux enfin qui, sur quarante-cinq jours, lui en laissent treize? C'est que, dans leur langue, le mot *instrumentum* ne signifie pas instrument ; il désigne ce qui « garnit » le domaine. L'esclave figure naturellement dans « la garniture du fonds, » puisque sans lui le fonds ne serait pas cultivé. Varron écrit : « La garniture d'un domaine est de trois sortes ; elle comprend les outils, les animaux, et les esclaves. » Les jurisconsultes disent la même chose en d'autres termes. Lorsqu'un testateur léguait un domaine, il pouvait à son choix le léguer garni ou non garni, *instructum* ou *non instructum* ; et, sans doute, il en était de même dans la vente. Lorsqu'un domaine était vendu ou légué « garni, » les esclaves y étaient nécessairement compris ; ils passaient donc, avec la terre, au nouveau maître.

Pour surveiller et gouverner les esclaves d'un domaine, il fallait un chef. Le maître n'était pas toujours là. Il avait, lui citoyen, autre chose à faire qu'à diriger ses laboureurs. Il était soldat pour la cité, et faisait souvent campagne. En temps de paix, il devait passer bien des journées aux comices pour entendre des discussions de lois ou prendre part au travail assez long d'une élection. Il lui fallait passer d'autres journées au tribunal, soit comme juge, soit comme avocat, soit comme plaideur. S'il était magistrat, toute son année était donnée gratuitement aux affaires publiques, et il devait ensuite aller gouverner une province. S'il était sénateur, les jours de séance étaient nombreux, surtout sous l'empire. Dans la société romaine, tout le monde travaillait fort, les citoyens comme les esclaves. Seulement, le travail était partagé : aux esclaves, le labeur matériel de la main ; aux citoyens, la lourde charge du travail public et le service militaire.

Il était donc nécessaire que sur chaque domaine rural il y eût un représentant du maître. Or, le premier point à noter ici, c'est que ce chef des esclaves était toujours, lui aussi, un esclave. Il y avait pour cela deux raisons. D'abord, s'il avait été homme libre, chaque levée militaire l'aurait enlevé au domaine ; l'esclave seul était com-

plètement exempt du service de guerre ; il était donc le seul sur qui la terre pût compter. Ensuite, un homme libre aurait eu ses intérêts à part, ses droits, son indépendance vis-à-vis du maître ; il était plus sûr que le maître confiât ses intérêts à un homme qui ne fût rien que par lui, qui n'acquît rien que pour lui, qui fût enfin à sa discrétion. Ce chef des esclaves, esclave comme eux, s'appelait un *villicus*. On se trompe fort quand on traduit ce mot par fermier. Il n'y a ici rien qui ressemble au fermage. Cet homme n'a aucun contrat, aucun droit sur les récoltes, aucun profit personnel. Il ne travaille que pour le maître, à qui il doit compte de tous les produits de la terre. Le maître l'a choisi pour commander à ses compagnons d'esclavage, pour diriger leurs travaux, pour les punir en cas de négligence. Il est le bras et l'œil du maître.

Pour un domaine de quinze ou vingt esclaves, un *villicus* suffisait. Sur les grands domaines, le personnel était plus nombreux. Nous trouvons dans Columelle, au début de la période impériale, une description assez nette de la « famille rustique. » Elle peut comprendre jusqu'à plusieurs centaines de personnes. On la distingue en plusieurs catégories suivant la nature des travaux. Les uns sont laboureurs et moissonneurs ; les autres sont vignerons ; d'autres sont bergers. Si le domaine est très grand et les esclaves très nombreux, on les répartit dix par dix, et l'on a ainsi des décuries de laboureurs, des décuries de bergers, des décuries de vignerons. Ce n'est pas tout encore. Parmi les esclaves ruraux on compte des ouvriers. Il y a, en effet, des charrues et des voitures à construire ou à réparer. Il y a sans cesse quelques travaux à faire aux bâtimens et aux toitures. Il y a le blé à moudre, le pain à cuire, les vêtemens à tisser. Le domaine doit avoir en soi tout ce qui est nécessaire à la vie. Il faut, autant que possible, ne rien acheter au dehors et ne pas appeler d'étrangers. Le domaine est un petit monde qui doit se suffire à lui-même. Aussi y trouvons-nous des meuniers, des boulangers, des charrons, des maçons, des charpentiers, des forgerons, des fileuses et des tisseuses pour faire les vêtemens des esclaves, et même des barbiers pour les raser. Comme le village libre, ainsi que nous l'avons dit, n'existe pas ou est rare, il faut que tous les élémens de population qui vivraient dans un village de nos jours existent à l'intérieur d'un domaine rural de l'époque romaine. Mais ces hommes sont de condition servile et appartiennent au propriétaire.

Une hiérarchie de chefs commande à cette population. Chaque décurie de laboureurs, de vignerons ou de bergers a son surveillant ou son instructeur, qu'on appelle *monitor*. Les divers métiers ont leurs chefs des travaux, *magistri operum*. Quelques hommes ont des emplois de confiance. L'un est sommelier, *cellarius* ; il distribue

les vivres et le vin. L'autre est économe et tient les registres de compte ; on l'appelle *dispensator* et son nom restera ; dans les domaines monastiques du moyen âge, ce sera le dépensier. Au-dessus d'eux est le procurateur, *procurator;* il représente le maître au dehors, il fait pour lui les achats et les ventes, il est son fondé de pouvoirs. A côté est l'agent, *actor*, dont les fonctions sont assez mal définies et qui paraît avoir été surtout chargé de maintenir le bon ordre dans le domaine, de répartir les corvées, de rendre compte au maître de tout ce qui se passe. N'oublions pas le *silentiarius*, qui est un surveillant, le *custos finium*, qui empêche l'étranger de franchir les limites et qui est une sorte de garde-champêtre, enfin le *saltuarius*, qui est un garde forestier.

Tous ces hommes sont de condition servile. Deux d'entre eux, l'*actor* et le *procurator*, peuvent être dans le pays d'assez gros personnages, hautains en proportion de la richesse du maître et souvent redoutés du voisinage ; ils n'en sont pas moins, comme les autres, de simples esclaves. Cela est attesté par les jurisconsultes du Digeste et par nombre d'inscriptions (1). C'est surtout dans les choses de l'agriculture que l'esprit romain a su mettre la discipline. Or, il était parti de cette idée simple et juste que l'autorité sur les esclaves n'est jamais plus ponctuellement exercée que par d'autres esclaves. Pline le jeune écrit qu'il est un maître fort indulgent ; ses *villici* et ses *actores* l'étaient sans doute moins que lui, et par eux l'ordre sévère se maintenait. Encore au ve siècle, avec le grand adoucissement des mœurs dans la population libre, « les esclaves tremblaient de peur devant l'*actor* et le silentiaire qui les accablaient de punitions et de coups. » C'est Salvien qui le dit, et il ajoute : « Ils sont terrifiés par ces surveillans, qui sont pourtant des esclaves comme eux, et contre leur dureté ils vont chercher un refuge auprès du maître. »

Au temps de Varron, de Columelle, de Sénèque, beaucoup de ces esclaves ruraux étaient enchaînés. Nous comprenons difficilement quelle était l'espèce de lien ou d'entrave qui pouvait leur laisser la liberté de mouvement nécessaire à un laboureur ou à un vigneron ; mais l'expression *vincti*, à propos de ces esclaves, revient plusieurs fois dans les écrivains du temps et rien n'indique qu'il faille la prendre au sens figuré. Pline le jeune se vante de n'avoir sur aucun de ses domaines d'esclaves enchaînés. Peu à peu, les mœurs s'adoucissant firent disparaître cet usage dont Salvien ne parle plus, et d'autres améliorations que nous verrons plus loin apportèrent quelque lueur de bien-être dans la vie de l'esclave.

(1) Il y a quelques exemples d'un *procurator* qui est homme libre ; mais ces exemples sont rares.

Ce qui caractérise surtout ce mode de culture par des mains serviles et ce qui en fait le principal vice, c'est que le cultivateur ne tirait aucun profit personnel de son labeur. Jamais il ne travaillait pour soi. Il ne travaillait même pas isolément. Il faisait partie d'un groupe, d'une décurie; il allait avec elle, chaque matin, sur telle partie du domaine que le chef lui indiquait; avec elle, il allait le lendemain sur une autre partie. Il n'y avait dans son labeur ni intérêt ni personnalité. Nourri et vêtu, recevant chaque jour sa part réglementaire de farine et de vin, et son vêtement de chaque saison, il n'avait rien à gagner ni rien à perdre. Il ne connaissait même pas cette sorte d'attachement que notre paysan éprouve pour le morceau de terre qu'il cultive; car il ne cultivait pas deux jours de suite le même morceau de terre. Son travail était sans récompense comme il était sans amour. Nous pouvons bien penser que ce travail forcé était lâche, mou, maladroit, souvent à refaire et stérile. L'esclave coûtait peu au maître, mais il lui rapportait peu. Cet esclave n'avait pas non plus sa demeure à lui, sa cabane. Il ne connaissait que la demeure commune. Sa nuit se passait, s'il était d'une nature indocile, dans l'*ergastulum* en sous-sol; s'il était laborieux et soumis, dans quelque cellule étroite que son chef lui assignait. Ce n'était pas seulement la liberté qui lui manquait, c'était le chez-soi. Il ne connaissait rien qui lui fût personnel, si ce n'est le châtiment.

V. — LE FERMAGE LIBRE.

Le travail servile n'était pas le seul mode d'exploitation d'un domaine. Il y eut toujours dans la société romaine beaucoup d'hommes libres qui, ne possédant aucune part de sol, ne demandaient qu'à vivre en cultivant le sol d'autrui. Mais le travail libre fut de tout temps un des problèmes sociaux les plus difficiles à résoudre. L'idée qui nous paraît si simple aujourd'hui de louer la terre à un fermier qui en paie la rente, n'a pas été aisément conçue à certaines époques de l'histoire. Elle paraît être entrée assez tard dans l'esprit romain. Le louage de terre n'est pas mentionné par Caton dans son *Traité d'agriculture*, qui semble pourtant contenir tous les usages ruraux de son époque. Il parle de toutes les pratiques qu'il connaît, et il ne parle pas de celle-là. D'où nous pouvons conjecturer que, si elle n'était pas tout à fait inconnue, elle était rarement employée.

Le vieux droit romain (du moins ce qui en est venu jusqu'à nous) ne porte aucun indice du louage de terre. Nous entrevoyons plutôt, dans la première partie de l'histoire romaine, une pratique toute

différente. Quelques mots que nous a transmis le grammairien Festus et qui lui étaient venus sans doute de fort loin, nous montrent chaque chef de famille patricienne, chaque *pater* au sens ancien de ce mot, distribuant des lots de sa terre « aux petites gens. » Ces petites gens sont les cliens, les plébéiens, les prolétaires. De telles distributions, visiblement, ne portent pas sur la propriété, mais seulement sur la jouissance. C'est ce qu'indique nettement l'écrivain quand il ajoute qu'ils distribuaient les lots comme on ferait « à des enfans ; » or, dans ce droit ancien, les enfans n'ont jamais la propriété, mais seulement le pécule ; et le pécule peut toujours être repris par le chef de famille. Il ne s'agit donc ici que d'une concession révocable, c'est-à-dire du précaire. Le précaire, dont le droit classique n'a conservé que de faibles restes, a été une des coutumes les plus vigoureuses des premiers siècles de Rome. Il se combinait avec l'institution également puissante de la clientèle. Or, le précaire diffère du louage par trois points essentiels. D'abord il n'est pas un contrat, mais une concession ; Ulpien le définit : « ce qu'on accorde à la prière de quelqu'un. » Puis il n'a pas, comme le louage, un terme fixé d'avance ; il dure « autant que le concédant veut qu'il dure, » et il est rompu par sa seule volonté. Enfin, il ne contient jamais un prix ferme. Ce dernier trait lui donne l'apparence d'une faveur gratuite ; en réalité, cela soumet le précariste à toutes les exigences du propriétaire, qui a la faculté de l'évincer à tout moment. Ce qui caractérise surtout le précaire, c'est qu'il n'est pas un lien de droit ; n'étant pas un contrat, il ne lie pas légalement le concessionnaire ; encore moins lierait-il le concédant. Le précariste ne peut pas prétendre garder la terre un jour de plus que le propriétaire ne le lui permet. Qu'une contestation surgisse entre ces deux hommes, il suffira que le propriétaire prouve qu'il « a accordé en précaire ; » le juge devra dire au précariste : « Ce que tu occupes en précaire, restitue-le. » Vieille formule judiciaire qui est encore dans Ulpien, mais que nous trouvions déjà dans Térence et dans les plus anciennes inscriptions.

On peut donc admettre que la concession en précaire fut d'abord la forme préférée des Romains pour faire cultiver le sol par des mains qui ne fussent pas esclaves. Quelques siècles se passent et nous apercevons d'autres usages. Caton ne mentionne ni précaire, ni précaristes. Il signale deux sortes d'hommes libres qui travaillent sur le sol d'autrui. Ou bien ce sont des mercenaires qui louent leur travail et sont payés à la journée. Ou bien ce sont des hommes qui se chargent des parties les plus délicates de la culture et qui acquièrent ainsi un droit sur une part de la récolte. Par exemple, ils donnent la dernière façon à un champ et ils reçoivent la sixième par-

tie du grain ; ils prennent soin d'une vigne et ils ont une part de la vendange. Ce n'est là ni le louage de la terre, ni même le métayage ; c'est simplement un travail à façon payé par une part du produit. Cependant le louage de la terre commence à poindre ; les Grecs l'avaient connu et pratiqué. Il est difficile de dire si les Romains le leur empruntèrent, comme tant d'autres choses, ou s'ils y arrivèrent d'eux-mêmes par une marche assez lente de leur esprit. De ces deux conjectures nous inclinons vers la seconde ; on doit noter, en effet, dans leur louage cette marque bien essentiellement romaine : il se produisit d'abord par un détour et par une sorte de fiction légale. Il se présenta, au début, sous la forme d'une vente. Il fut la vente par l'un, l'achat par l'autre, des produits du sol ; vente et achat faits à l'avance et pour un certain nombre d'années. C'est pour cette raison sans doute que le jurisconsulte Gaius déclare « que la location se rapproche beaucoup de la vente et est soumise aux mêmes règles. » La langue latine porta, d'ailleurs, longtemps la trace de cette primitive conception du louage. Elle l'appelait vente, *venditio*, et cela était attesté par les formules des baux faits par les censeurs ; le preneur à loyer s'appela longtemps un acheteur, *emptor* ou *redemptor ;* et ce terme se rencontre, avec ce sens, dans plusieurs inscriptions. L'idée qui s'attacha d'abord au louage fut donc celle d'une vente, non du fonds, mais des produits, non pour toujours, mais pour un temps. Enfin parut le véritable louage avec son nom spécial : *locatio conductio*. L'époque est impossible à préciser. On voit cette location très nettement indiquée dans plusieurs lois du dernier siècle de la république. Cicéron en parle comme d'une pratique ordinaire et bien connue qu'il n'a pas besoin de décrire. Varron la signale aussi, en passant, comme chose usuelle. Il cite les contrats de louage, qu'il appelle *leges colonicæ*, et se contente de rappeler quelques clauses qu'on avait l'habitude d'y insérer.

Ce qui caractérisait le louage et le distinguait des pratiques antérieures, c'est qu'il était un contrat formel, régulier, garanti par le droit. Il était même un contrat bilatéral, et il obligeait également les deux parties. Le propriétaire s'engageait à assurer la jouissance de son bien ; le preneur s'engageait à payer le prix annuel de cette jouissance et à ne pas détériorer le fonds. A ces clauses essentielles les deux parties pouvaient ajouter toutes les clauses qu'il leur plaisait. La durée de ce contrat formé entre deux particuliers était toujours temporaire. Le terme auquel chaque partie devait reprendre sa liberté était ordinairement marqué dans l'acte. Les jurisconsultes mentionnent toujours des baux de cinq ans et nous voyons aussi dans les lettres de Pline que c'était pour cinq ans qu'il louait ses terres. Cela ne prouve pas qu'il n'y eût jamais de baux plus longs ;

mais le bail de cinq ans était sans nul doute le plus habituel, au moins dans les premiers siècles de l'empire. Ce ne fut guère qu'à partir du IVe siècle que l'on préféra les baux à long terme. D'ailleurs, la tacite reconduction était toujours admise. Si, à l'expiration du terme convenu, le fermier restait sur le sol sans opposition du propriétaire, cet accord des deux volontés impliquait la continuation du contrat pour une année et cela pouvait se renouveler indéfiniment.

Ce mode de culture par des mains libres fut d'un grand usage dans la société romaine. Horace, sur la petite terre que Mécène lui avait donnée, avait cinq fermiers. Ces hommes avaient-ils contracté avec lui un bail en bonne forme, il ne le dit pas et nous n'oserions l'affirmer. Ce qui est sûr, c'est que ces « cinq pères de famille qui ont chacun leur foyer, » n'étaient pas des esclaves. Jamais un esclave ne serait qualifié « père » même en poésie, et jamais on ne dirait de lui qu'il a un foyer. Horace nous montre ces mêmes hommes se rendant habituellement à Varia, la ville voisine, et son vers fait bien entendre qu'ils ne s'y rendent pas pour le marché seulement, mais pour les comices. Ils étaient donc citoyens du petit municipe. Fermiers ou métayers, qu'ils eussent un contrat régulier ou une simple convention verbale, ils étaient certainement des cultivateurs libres, et, moyennant une redevance, ils avaient les profits de ce qu'ils cultivaient.

Quarante ans après Horace, Columelle, qui écrit un livre sur l'agriculture, recommande le louage de la terre. « Ce que le propriétaire ne peut pas faire valoir lui-même, ce qu'il ne peut pas au moins surveiller de ses yeux, il fera bien de le mettre aux mains d'un fermier. Toute terre, dit-il encore, profite plus dans les mains d'un fermier libre que dans celles d'un *villicus* esclave. » Il fait, à la vérité, cette réserve qu'on n'aille pas prendre pour fermier un citadin, un habitué du forum ; un tel homme ne manquerait pas de mettre un esclave à sa place, et ce serait la ruine pour la terre avec une série de procès pour le maître. C'est un campagnard qu'il faudra choisir, et l'on s'assurera qu'il réside sur la terre. L'écrivain agronome ajoute quelques conseils, par lesquels nous pouvons voir nettement la situation et les obligations ordinaires de ces fermiers. « Ayez des égards pour eux, dit-il, et ménagez-les. Tenez plutôt à ce qu'ils cultivent bien votre terre qu'à ce qu'ils paient exactement leur fermage. Ne soyez pas trop rigoureux s'ils ne vous apportent pas leur argent aux jours fixés. Soyez indulgent au sujet des petites prestations de bois ou d'autres choses qu'ils doivent ajouter au prix en argent. Surtout faites en sorte de changer le moins souvent possible de fermier. C'est une terre heureuse que

celle qui a des fermiers de père en fils, des fermiers qui y sont nés et qui y sont comme chez eux. » Il nous semble que de ces paroles de Columelle quelques traits caractéristiques se dégagent. Il en ressort au moins que le prix principal est en argent, qu'il s'y ajoute quelques prestations en nature, peut-être quelques corvées, et qu'enfin, bien que les baux soient à court terme, il est assez ordinaire que les mêmes fermiers restent longtemps et que le fils succède au père. L'intérêt bien compris, sans aucune loi, suffit à les retenir.

Pline le jeune, dans ses lettres, parle plus d'une fois de ses fermiers. Un jour, il écrit à l'empereur et lui demande un congé d'un mois pour aller renouveler les baux sur ses domaines de la Cisalpine. Ses fermiers sollicitent des remises d'arriéré, ce qui marque bien qu'il ne s'agit pas d'un métayage à part de fruits, mais d'un véritable fermage en argent. Si nous regardons les jurisconsultes du IIe et du IIIe siècle, nous y trouvons encore les fermiers. Nous devons même noter que ces fermiers sont désignés proprement dans la langue par le terme *coloni*; et cela depuis Varron jusqu'à Ulpien. Ce nom s'applique toujours à des hommes libres qui ont contracté une location temporaire et qui en paient un prix en argent. La loi romaine est, par un côté, assez dure au fermier; elle veut que tout ce qu'il possède, tout ce qu'il apporte avec lui sur la culture, et ses outils eux-mêmes, soient le gage du propriétaire; mais en même temps les jurisconsultes recommandent d'user d'indulgence, et ils font presque une obligation d'accorder des dégrèvemens de fermage et des remises d'arriéré pour peu que la récolte ait été mauvaise.

Il y a, en effet, dans ce fermage romain un point qui est bien digne d'attention. Ces fermiers que nous voyons dans les deux premiers siècles de l'empire, si nous jugeons d'eux d'après ce qu'en disent les jurisconsultes, sont toujours de très petits fermiers. Horace en compte cinq sur son domaine, qui n'est certes pas bien grand, et dont ils occupent à peine la moitié. Relisez ce que Columelle dit de ces hommes, et vous remarquerez qu'il ne lui vient même pas à l'esprit qu'un seul fermier ait pris un domaine entier; ils sont toujours plusieurs à se partager un fonds de terre. Columelle les place même à côté des esclaves, comme s'il n'y avait pas, à part la dignité d'homme libre, une très grande différence entre les uns et les autres. Les fermiers de Pline sont aussi de fort petites gens, toujours endettés et besogneux. Il parle de fermiers à qui le propriétaire a infligé la saisie des gages, et plusieurs fois; aussi sont-ils dans une extrême misère; ils sont même incapables de cultiver, n'ayant plus ni outils ni animaux. Il ne faut donc pas nous faire du fermier romain, en

général, l'idée que nous donne le gros fermier de plusieurs sociétés modernes. Il ne ressemble pas à cet homme qui met en valeur des terres de 20, 50, 100 hectares et plus, qui a sous lui un nombreux personnel, qui possède quelques capitaux, qui est aisé et quelquefois riche. Ce gros fermier ne se voit jamais dans ce que nous savons de la société romaine (1). S'il a existé, il n'a certainement été qu'une exception. L'inscription de Véléia mentionne plusieurs fois des lots de fermiers, qu'elle appelle *coloniæ*; ces lots sont bien modestes, car tel domaine avec les huit *coloniæ* qui en dépendent, n'est évalué en tout que 120,000 sesterces; on peut admettre qu'il y a de 60 à 80 arpens pour l'ensemble et 5 ou 6 pour chaque lot de fermier; c'est à peine la culture d'un seul homme, à peine de quoi nourrir une famille.

Le fermier romain était donc, d'ordinaire, un très chétif cultivateur. Il occupait, non un domaine, mais une parcelle d'un domaine, et il le cultivait de ses bras. Par le peu d'étendue de son lot, il ressemblait plutôt à nos petits métayers qu'à nos fermiers. Fort supérieur à l'esclave par ses droits ou politiques ou civils, il se rapprochait de lui par sa pauvreté. Il y a là des faits et des situations qu'un observateur ne doit pas négliger. On sait en effet qu'à partir du IVe siècle, peut-être même dès le IIIe, le colon n'est plus un homme tout à fait libre; il ne peut plus quitter la terre qu'il occupe, il ne peut pas renoncer à la cultiver. Il est intéressant de noter qu'au temps où il avait été libre, il n'avait pas occupé plus de terre qu'il n'en occupera le jour où il aura cessé de l'être. Le fermier libre et le colon ont donc pu se succéder sur la même parcelle de terrain. Nous montrerons plus loin les circonstances qui ont changé le premier en colon; qu'il suffise de noter ici que le lot de terre n'a pas changé. La tenure du fermier libre a pu devenir naturellement la tenure du colon.

FUSTEL DE COULANGES.

(1) On en trouve seulement sur les grands domaines du fisc impérial; ici, il n'est plus appelé *colonus*, mais *conductor*, et il est moins un cultivateur qu'un spéculateur. Les inscriptions du IVe siècle signalent aussi quelques grands fermiers, *conductores;* mais sous eux existe déjà le colonat.

LES

CHANTS POPULAIRES

ET LE

PLAIN-CHANT

I. Gevaert, *Histoire et Théorie de la musique dans l'antiquité.* Gand, 1875. — II. Dom Pothier, *le Chant grégorien.* — III. Commission de Reims et de Cambrai, diverses publications. Paris; Lecoffre. — IV. Bourgault-Ducoudray, *Trente Mélodies de Grèce et d'Orient, Chants populaires de la Basse-Bretagne.* Paris.

I.

Il existe en Europe deux grands courans musicaux; on peut les désigner par les mots « musique savante » et « musique populaire. » La musique savante est celle qu'on enseigne partout en Occident, dans les écoles et les cours privés; c'est elle qui est représentée dans les académies par les principaux compositeurs du temps. La musique populaire n'est pas enseignée; elle n'est représentée nulle part officiellement; elle n'a produit aucun compositeur de renom. Elle n'est même pas écrite, elle se transmet par tradition. Mais elle existe partout dans le peuple, surtout dans les campagnes, là où l'action de la musique savante n'a pas encore pris le dessus.

La musique savante est de création récente; elle a pris naissance au moyen âge. On peut remonter de proche en proche le cours des années, assister à son évolution et atteindre, au moyen de documens nombreux et sûrs, à ses premiers essais. Elle s'était détachée

du chant de l'église, avec lequel elle était encore confondue au XIe siècle. Abailard était vanté pour les airs de romance qu'il composait et chantait lui-même ; mais Abailard, qui faisait l'amour en latin, chantait sûrement comme au chœur et nullement comme on chante aujourd'hui dans nos salons et nos concerts ; ses petites compositions devaient ressembler à l'*Adoro te supplex* de saint Thomas d'Aquin, venu un siècle plus tard. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la musique moderne. Disons seulement qu'au temps de François Ier, elle produisait déjà de grandes œuvres, témoin *la Bataille de Marignan*, de Jannequin, exécutée l'année même de ce fait d'armes. Luther rompait à la fois avec la hiérarchie romaine et la musique de l'église ; cette rupture donnait naissance au choral. Goudimel, qui périt en 1572 à la Saint-Barthélemy de Lyon, fut, dit-on, le maître de Palestrina. Depuis lors, c'est-à-dire depuis trois siècles, quel merveilleux épanouissement musical en France, en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Angleterre !

Le système de la musique savante a produit ces grandes conceptions harmoniques qui sont l'œuvre propre de notre civilisation. L'antiquité n'y pourrait rien réclamer : l'imitation de l'antique a une part notable à revendiquer dans nos œuvres de sculpture et de peinture et dans nos constructions ; nos œuvres de musique sont originales et nous appartiennent en totalité. Rien de ce qui nous est venu des anciens Grecs et des Romains ne ressemble à nos opéras, à nos oratorios, à nos symphonies. Les genres secondaires nous appartiennent aussi, même la romance, le plus petit et non le moins fécond d'entre eux. Il y a donc eu durant trois ou quatre siècles, dans presque toute l'Europe, une énorme production musicale, qui, aujourd'hui même, malgré l'épuisement apparent des genres exploités, ne semble pas avoir atteint sa limite. Elle s'est manifestée dans tout le domaine de la pensée : le système musical sur lequel elle repose a tellement subjugué les esprits qu'il a pénétré jusque dans l'église. Je ne parle pas seulement des compositions vraiment religieuses de Palestrina, d'Allegri, de Vittoria, qui sont de la musique moderne ; mais quel est le grand musicien, même le musicien médiocre, qui n'ait composé au moins une messe ? Et l'église latine n'a-t-elle pas accepté cette influence, ne l'encourage-t-elle point par ses cantiques sur des airs de romance et par ses exécutions un peu profanes quelquefois ?

Quoi qu'il en soit, ce qui caractérise avant tout la musique moderne, c'est l'emploi à peu près exclusif du majeur et du mineur. Tout le monde sait ce qu'on entend par les mots mode ou ton majeur ; c'est celui où la première et la troisième note de la gamme sont séparées par un intervalle de deux tons, comme *ut-mi* dans

la gamme naturelle. Dans le mineur, cet intervalle est d'un ton et demi seulement; telle est la gamme naturelle en *la*. Quand la gamme majeure est sans accidens, c'est-à-dire, par exemple, exécutée uniquement sur les touches blanches du piano, elle est appelée diatonique ; c'est un mot grec signifiant qu'elle passe de note en note sans altération. Notre gamme mineure est mixte, altérée et pour ainsi dire hybride : sa partie inférieure du *la* au *fa* est diatonique, sa partie supérieure est chromatique, mot qui veut dire coloré. En la montant, on élève le *sol* d'un demi-ton afin d'obtenir ce qu'en termes du métier on appelle une sensible. Je rappelle ces faits élémentaires, parce que toute notre musique savante est construite avec ces deux matériaux. Les dièses et les bémols dont on arme souvent la clé dans notre écriture musicale et qui semblent un mystère pour les non-initiés, n'introduisent pas un élément nouveau dans la gamme ; ils ne font que déplacer le chant en le mettant un peu plus haut ou un peu plus bas, suivant la portée de la voix ou des instrumens ; mais l'air reste majeur ou mineur. Cette règle a été universellement suivie dans la construction des mélodies modernes ; les musiciens s'en sont bien rarement écartés, quelquefois pourtant : ainsi la chanson du *Roi de Thulé*, dans le *Faust* de Gounod, n'est pas en mineur ; si on la chante dans le ton naturel en *la*, le sol n'a pas de dièse. Il en est de même du chant des fossoyeurs dans le *Hamlet* d'Ambroise Thomas. Beethoven et d'autres grands compositeurs avaient donné des exemples analogues. Mais ce sont là de rares exceptions, où l'emploi de modes autres que le majeur et le mineur a toujours eu pour but de produire des effets déterminés que ces deux modes n'auraient pas aussi bien rendus.

Ce qui a le plus contribué au progrès de notre musique, ç'a été la science qu'on nomme harmonie, science qui paraît entièrement moderne. Quand deux séries de notes sont émises en même temps, elles ne s'accordent que sous certaines conditions, parce qu'en vertu des lois de l'acoustique toute note ne va pas avec toute autre note, mais seulement avec quelques-unes. L'art de faire accorder des sons différens pendant toute la durée de deux séries mélodiques est la base de l'harmonie; la science se complique s'il y a trois ou plusieurs séries marchant ensemble vers une terminaison commune. Les exigences de l'harmonie ont, par contre-coup, conduit les compositeurs à l'emploi exclusif des deux modes ; le travail s'est concentré sur eux parce qu'ils étaient faciles à harmoniser et qu'en promenant la mélodie sur les différens degrés de l'échelle on obtenait une grande variété d'effets. Ces effets étaient accrus par le passage d'un ton à un autre et par d'ingénieuses combinaisons des deux modes adoptés.

Avec le temps, la fabrication des instrumens se perfectionna. L'échelle de chacun d'eux fut fixée d'après un diapason commun; on en diversifia seulement la sonorité, le timbre et l'acuïté. On obtint par de savantes études cette étonnante variété des instrumens qui composent aujourd'hui nos orchestres. Ainsi le travail industriel vint en aide au musicien savant et lui permit de mettre au jour ses plus délicates comme ses plus puissantes conceptions. Il avait la matière, donnée par le majeur, le mineur et l'harmonie; il eut l'outil pour mettre en œuvre ces matériaux; sa science personnelle, son goût et son inspiration lui fournirent l'idée. On sait à quelle puissance d'effets ces élémens combinés ont abouti; pour s'en rendre compte, il suffit d'entendre, par exemple, *la Damnation de Faust*, de Berlioz, exécutée à grand orchestre.

Mais il est évident que rien de tout cela n'aurait pu se produire si l'art musical n'avait pas possédé une écriture appropriée. Un son est une chose simple et peut être représenté par un signe également simple. En outre, les sons se ressemblent quant à leur nature; par conséquent, un seul caractère devait suffire pour les figurer. Toutefois, ils diffèrent en acuïté et en durée. En traçant des lignes horizontales pour y disposer les notes, on obtenait une image exacte de l'échelle des sons. Quant à la durée, on la représentait aussi facilement par la couleur blanche ou noire, par des queues et des crochets plus ou moins nombreux; le temps le plus court n'était plus que la soixante-quatrième partie du plus long. Voilà certes une écriture courante et qu'on peut appeler alphabétique, car chaque note répond à un son et le son est l'élément irréductible de l'expression musicale. Elle a, en outre, ce grand avantage que, sur une même portée ou échelle de quatre ou de cinq lignes, on peut écrire plusieurs notes les unes au-dessus des autres et figurer ainsi les sons simultanés, c'est-à-dire l'harmonie. La même écriture, adaptée selon leur échelle aux voix et aux instrumens de toute sorte, reproduit exactement l'orchestration du morceau le plus compliqué.

Les premiers élémens de cette écriture si simple et si merveilleuse par sa simplicité n'ont pourtant été réunis qu'au XIe siècle. Le *Micrologium* de Guido d'Arezzo parut en 1022. Auparavant, on se servait d'une écriture compliquée et rudimentaire, les neumes. Elle était composée de traits ou accens isolés ou liés ensemble; elle faisait aussi usage de points et de lettres sans lesquels le son indiqué par les neumes n'aurait pu être reconnu. Elle n'était pas sans analogie avec l'écriture usitée aujourd'hui dans l'église grecque. Ici les sons ne sont pas figurés; les signes écrits représentent les intervalles entre les sons. Supposez que, au lieu d'écrire *amor*, vous écriviez les nombres 1, 12, 2, 3 : le chiffre 1 représente *a*,

première lettre de l'alphabet; 12 l'intervalle entre *a* et *m*, treizième lettre; 2 l'intervalle entre *m* et *o*, quinzième lettre; 3 l'intervalle entre *o* et *r*, dix-huitième lettre, cela fait *amor*; mais ce n'est pas commode. Avec la notation grecque, on peut écrire une mélodie pourvu qu'on en connaisse la première note. Mais l'accumulation des signes y est telle qu'un morceau harmonisé ne peut en aucune façon être figuré aux yeux. Cette écriture exclut l'harmonie et l'orchestration, qui sont les deux grands moyens d'action de la musique moderne. Aussi la musique des Orientaux, au-delà de l'Adriatique, est-elle restée dans l'enfance, réduite à de courtes mélodies ou à des tours de phrase qui se répètent indéfiniment.

Comme un domaine fermé, la musique savante est demeurée la propriété exclusive des Occidentaux. Si Charlemagne avait épousé Irène, comme il en avait conçu le projet, les choses auraient tourné d'autre façon; car, de concert avec le pape Adrien, ce prince organisa le premier en France des écoles de chant et c'est de lui qu'on peut faire dater chez nous les institutions musicales. Il est vrai que ces écoles étaient ecclésiastiques; mais il n'y avait pas encore de musique moderne à cette époque. En outre, le mode majeur était né d'une modification du lydien dans les chants anciens, et le mineur prit naissance dans la musique liturgique par une altération de l'hypodorien. Il est donc vraisemblable qu'un même mouvement musical eût entraîné tous les peuples chrétiens et que, si ceux de l'Orient sont restés dans l'ornière, ils le doivent à leur isolement politique et religieux. La preuve se fait en ce moment : les écoles laïques des Grecs n'enseignent que notre musique, et l'on a relégué le chant liturgique dans le sanctuaire.

II.

A côté de la musique savante existe le courant que nous désignons par les mots « musique populaire. » Il faut s'entendre sur la valeur de cette expression. Dans ces dernières années, on a publié plusieurs recueils de chansons qualifiées de chants populaires, parce qu'elles sont en effet chantées par le peuple. Ce sont des airs majeurs ou mineurs avec des paroles très modernes, d'anciennes romances, des chansons de Désaugiers, de Béranger, de F. Bérat, de Pierre Dupont. Tous ces morceaux devenus vulgaires appartiennent à la musique savante. Ce n'est pas d'eux que nous parlons. Les vrais chants populaires sont généralement beaucoup plus anciens, ils se rencontrent dans les provinces, dans les villages plus que dans les villes. Les paroles que ces mélodies accompagnent sont le plus souvent dans les dialectes locaux, rarement dans la langue

commune d'un état, à moins que celle-ci ne soit elle-même originaire de la province où on les chante. Il y a des chants bretons, des chants normands, languedociens, piémontais, calabrais, grecs, russes, écossais et une foule d'autres. Il y a de telles mélodies dans le monde entier.

Elles n'ont pas d'origine connue. Les noms de leurs auteurs sont oubliés ou mythologiques. Elles ne sont pas écrites; on les chante dans les réunions des hommes, dans les actes de la vie champêtre, en famille, dans les fêtes locales, sur la mer. Les plus jeunes gens les entendent, les apprennent par cœur, les chantent à leur tour et les transmettent à leurs successeurs. Si un homme pouvait planer comme un oiseau et se porter rapidement d'un lieu à un autre, de manière à embrasser dans son vol toutes les régions de la terre, il pourrait recueillir de ces mélodies populaires, non dix ou cent, mais des milliers. Ayant quelque peu étudié ce sujet, je me suis convaincu que, dans le seul Péloponèse, sur un carré de quarante lieues, il en relèverait deux par jour pendant une année. Quand j'étais enfant, dans la petite ville où je suis né, j'en ai entendu plusieurs centaines, dont j'ai retenu quelques-unes; et, dans mes voyages, j'ai reconnu qu'il en est de même partout. Il y a donc eu dans l'humanité une énorme production de chants populaires, dont une notable partie s'est conservée.

Si l'on écrivait tous ces airs et qu'on en formât des volumes, on obtiendrait une bibliothèque musicale qui pourrait bien égaler en étendue celle de la musique savante, sinon la dépasser. On a commencé la recollection des chants populaires. Dans le cours de deux missions, l'une en Grèce, l'autre en Bretagne, le professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, M. Bourgault-Ducoudray, en a réuni un grand nombre et a publié un recueil de trente mélodies pour chacune de ces régions. On en a relevé aussi en Angleterre. En Russie, le mouvement est donné de prendre pour base des grandes compositions les airs populaires. *Le Désert* et l'opéra comique *Lalla-Roukh*, de Félicien David, en contiennent plusieurs que l'on entend partout en Orient. Mais, jusqu'à présent, ce sont là des efforts isolés. Chaque nation devrait travailler à l'œuvre commune et ne pas laisser périr dans l'oubli la partie sans doute la plus charmante de son héritage. Les ouvrages de l'art plastique peuvent se conserver sous la terre; on les y retrouve et l'on en compose des musées. Si sublime qu'elle soit, une mélodie qui se conserve par la seule tradition meurt avec le dernier qui l'a chantée.

La disparition des vieux airs populaires est très rapide aujourd'hui dans les pays civilisés. Ce n'est pas seulement la propagation de la musique savante qui en est la cause. Il se fait aussi un changement dans les mœurs, les relations et les usages. Les voies rapides

et économiques facilitent le déplacement des hommes et le mélange des populations; quand on a fait son éducation ou cherché fortune hors de chez soi et qu'on y revient après plusieurs années, on y est comme un étranger; on n'a plus les traditions locales. Les belles manières qu'on y rapporte, les romances nouvelles et les airs d'opéra qu'on y chante font que les gens restés sur place méprisent leurs vieilles traditions et ont quelque honte à chanter les airs de leurs aïeux. Voilà comment se perdent ces reliques du passé; beaucoup d'entre elles, qui existaient encore il y a cinquante ans, ont déjà disparu pour toujours. C'est ainsi qu'on voit dans des villes comme Rouen ou Caen les anciennes et élégantes maisons de bois sculpté remplacées par la monotonie prétentieuse de nos grands hôtels de pierre.

Les airs populaires, dans le monde entier, ne sont pas seulement des chansons; beaucoup d'entre eux sont des airs de danse. Plusieurs ne sont même pas chantés; ils sont exécutés par un instrument: violon, mandoline, flûte, souvent avec tambour de basque ou petit tambour à percussion, selon les pays. Ce fait n'a rien de puéril; car, si l'on veut y réfléchir, on comprendra qu'il répond à l'un des besoins les plus généraux de l'humanité: l'union de la musique, de la poésie et de la danse. Les airs de danse exécutés par un musicien ne valent pas les chants dansés, parce que le danseur qui chante ses paroles et son air est, au point de vue de l'art, un homme plus complet que le danseur muet aidé par un instrumentiste. Comme son chant est adapté à ses paroles, ses mouvemens s'harmonisent avec son chant: le tout forme un ensemble qui est souvent d'une grande beauté.

L'art savant a-t-il profité de ces élémens, pour ainsi dire naturels, que les chansons, les airs et les danses populaires lui fournissent? Cela ne fait aucun doute. L'art antique a puisé à ces sources nationales, on peut dire qu'il en est sorti tout entier. Chez les Grecs, il a maintenu avec persévérance l'union intime de ses trois élémens populaires: la poésie, la musique et la chorégraphie. Que faisait-on dans l'école de Sapho à Antissa de Lesbos? On faisait des vers, on les mettait en musique et on les dansait. D'où est sortie la tragédie? Du chœur dithyrambique parlé, chanté et dansé en l'honneur de Bacchus; et, jusqu'à la fin, le chœur, dans l'hémicycle de l'orchestre, a chanté ses strophes et ses antistrophes, s'avançant d'un pas cadencé autour de l'autel de Bacchus. La comédie est née dans les vendanges: ce sont les folies et les quolibets des vendangeurs mis en action; le retour des vendanges était une sorte de procession bachique où l'on chantait et dansait à perdre haleine. Combien de vases, de bas-reliefs et de statues nous ont transmis les pas et les poses de ces danseurs effrénés! Homère

et les homérides étaient des chanteurs. Le sublime impresario Pindare faisait, en strophes et antistrophes, des rythmes chantés et dansés par sa troupe lyrique. On peut dire que toute la poésie grecque est restée, durant les siècles nombreux de son existence, étroitement liée à ses origines populaires. Ç'a été la principale cause de son originalité productive et de son caractère vraiment humain. Du reste, chez les Grecs, la musique était une partie essentielle de l'éducation; l'étude de cet art y avait une tendance pratique, puisqu'elle comprenait aussi la danse; tous ces arts réunis étaient mis par la religion et par la loi sous la protection de divinités: d'Apollon et des Muses, enfans de Jupiter.

A mesure qu'ils avancèrent en civilisation, les Grecs coordonnèrent les systèmes musicaux pratiqués par les diverses populations helléniques; ils finirent par en former un vaste ensemble comprenant des modes et des genres. Les modes gardèrent leurs noms d'origine: il y eut le lydien (*ut*), le phrygien (*ré*), le dorien (*mi*), trois autres modes subordonnés à ceux-là et un mode mixte (*si*). Nous n'entrerons pas dans le détail de cette immense conception musicale des modes et de leurs relations entre eux; on la trouvera exposée dans les livres spéciaux, notamment dans celui de M. Gevaert. On remarquera seulement que les anciens ne connaissaient pas le mode mineur et que le majeur moderne n'était pas identique au lydien, quoique reposant sur la même note que lui. Les anciens avaient autant de modes essentiels qu'il y a de notes dans l'octave, c'est-à-dire sept. En outre, abaissant d'un demi-ton le *ré* et le *sol*, ils obtenaient une gamme chromatique pour chacun de ces modes. Enfin, abaissant encore d'un quart de ton ces deux mêmes notes, ainsi que le *fa* et le *si*, ils composaient ces fameuses gammes enharmoniques dont l'effet sur la sensibilité était si grand que les moralistes en proscrivaient l'usage. Avec sagacité et justesse, les Grecs avaient observé que cet effet est proportionnel à la différence des intervalles musicaux juxtaposés; ainsi, une gamme chromatique grecque contenant des demi-tons, à côté d'intervalles d'un ton et demi, émeut fortement la sensibilité; c'est ce qu'on peut remarquer dans le premier chœur de l'*Orphée* de Gluck, composé presque entièrement de grands et de petits intervalles. Le genre enharmonique agissait plus fortement encore et mettait hors d'elle-même ce que Platon nommait « la partie pleureuse de notre âme. » Telle était la puissance de la mélodie.

Les compositions mélodiques, les mesures, les rythmes, les strophes, les chœurs avaient été soumis par les Grecs à des règles précises et raisonnées; ces règles constituaient une science aussi parfaite dans son genre que l'est chez nous la science de l'harmonie. L'art dont elle était la base n'était pas une production de

fantaisie des musiciens; car la musique d'église et les chants populaires des Hellènes offrent encore des gammes chromatiques et enharmoniques avec des quarts et des tiers de ton. Ces petits intervalles appartiennent au génie populaire: ils en sont le produit spontané, et c'est de la bouche du peuple qu'ils ont passé dans les théories savantes. Il y a pour nous un grand intérêt à lire ceux de ces chants qui sont écrits et à recueillir ceux qui ne le sont pas. Nous nous habituons à juger les choses de notre point de vue étroit et exclusif; nous croyons mal faites celles qui ne sont pas faites suivant notre mode et nous nous privons ainsi, non-seulement de documens utiles pour l'histoire de l'art, mais de sources nouvelles d'inspiration et de jouissance. J'ai dit que *le Désert*, dont le succès a été si grand et si prolongé, se compose en partie de motifs empruntés à l'Orient, et pourtant F. David a souvent modifié ces mélodies pour les ramener au majeur ou au mineur et les soumettre à l'harmonie. S'il les eût laissées strictement dans les modes où l'Orient les chante, l'effet eût sans doute été plus grand encore et les sources orientales de la musique couleraient aujourd'hui chez nous.

Le monde asiatique est rempli de mélodies populaires fort originales, d'airs pour les instrumens, de marches et de danses. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet si peu connu. Je dirai seulement que dans l'Inde, comme dans l'ancienne Grèce, les gammes usitées parmi le peuple ont été de bonne heure systématisées; que le système musical comprend un grand nombre de modes autres que le majeur et le mineur et qu'à chacun de ces modes préside une divinité : c'est une sorte de muse ayant sa fonction musicale déterminée. On voit par là quelle importance ce peuple de race aryenne attachait, lui aussi, à la théorie et à la pratique de l'art musical.

De la Grèce l'art musical passa à l'Italie. La Sicile et l'Italie du sud, jusque dans le voisinage de Rome, étaient occupées par des Grecs, dont les arts étaient identiques à ceux de la mère patrie. Quand la civilisation hellénique pénétra dans Rome et dans le nord de la péninsule, elle y trouva sans doute des élémens musicaux, des rudimens non encore développés. Avec le temps, le génie musical de l'ancienne Italie fit son évolution. Seulement, il n'eut pas à se montrer créateur, parce que la Grèce l'avait précédé et lui apportait une théorie complète, avec des modèles dans tous les genres. Mais il se forma dans Rome des centres d'exécution, des sociétés de virtuoses qui, avec le temps, donnèrent naissance à des chœurs immenses. Néron avait cinq mille musiciens et chanteurs à son service. César avait fait entendre un chœur composé de onze mille chanteurs et instrumentistes! Comme on ne pratiquait pas l'harmonie, du moins au sens où nous l'entendons, ces masses

vocales chantaient à l'unisson ou à l'octave. Le chant des derviches, dans *les Ruines d'Athènes*, de Beethoven, prouve qu'avec l'unisson la mélodie chorale peut obtenir de puissans effets. Du reste, on n'était pas pour cela condamné à la monotonie ; le chant pouvait sauter d'un mode à un autre, passer du diatonique au chromatique dans chacun de ces modes et produire ainsi les contrastes les plus variés et les plus saisissans. Le chant était soutenu par l'orgue aux mille tuyaux, dont une turbine mettait en mouvement la soufflerie. Voyez la différence des Aryas et des Sémites : un bon musulman se croirait déshonoré s'il chantait ou dansait ; il se plaît au chant et à la danse, mais il a des almées pour cet usage ; à Rome, les plus grandes familles pratiquaient la musique, plusieurs empereurs tinrent à honneur de chanter en public, de paraître sur la scène et de concourir avec des chanteurs de profession. Voilà comment les modes populaires du monde gréco-romain engendrèrent un art musical qui devint un des plus grands besoins d'une société très civilisée, art différent du nôtre, mais qui ne lui était peut-être pas inférieur.

III.

Cette riche floraison de la musique gréco-romaine a-t-elle disparu avec l'empire ? N'a-t-elle laissé aucune trace ? L'Europe est-elle simplement retombée dans la barbarie, attendant qu'un monde nouveau se formât au milieu d'elle ? Entre la chute de l'empire et les commencemens de la musique moderne, l'Europe occidentale est-elle restée muette ou n'a-t-elle eu que des cantilènes barbares apportées par les Goths, les Lombards, les Francs et les autres envahisseurs ? Posons la question d'une autre manière. Y a-t-il dans l'histoire un exemple d'un peuple civilisé subjugué par un peuple barbare et qui se soit totalement anéanti sous le poids de ce dernier ? Horace avait dit : « La Grèce captive captura son sauvage vainqueur. » Les lois romaines ont été accueillies par les barbares ; les lettres et les arts de Rome les ont peu à peu civilisés. Enfin, ces barbares se sont faits chrétiens. La solution de notre problème est dans ce dernier mot. Pendant que la société païenne de Rome se donnait des représentations scéniques et des concerts, les chrétiens chantaient dans les catacombes. Nous savons ce qu'ils chantaient : c'étaient des passages de l'ancien et du Nouveau-Testament tirés d'une Bible en latin connue sous le nom de traduction italique de la Bible. C'étaient aussi des prières d'origine essénienne et de courts récits en l'honneur des martyrs.

Par les auteurs chrétiens des premiers temps et par le témoi-

gnage de plusieurs païens, nous connaissons ce qu'étaient ces chants primitifs de l'église. Il y en avait de deux sortes : les psalmodies et les antiphonies. Les psalmodies ressemblaient à des récitatifs assez monotones ; on peut s'en faire une idée par les *Lamentations* que l'on chante pendant la semaine sainte et probablement aussi par les cantilènes de psaumes que l'on exécute dans nos églises à tous les offices du soir. Les antiphonies (mot qui, en français, est devenu *antienne*) étaient une conception plus musicale ; elles étaient exécutées par deux chœurs chantant alternativement. Les cantilènes psalmodiques tiraient vraisemblablement leur origine des cérémonies hébraïques ; le soir de la pâque, Jésus chanta en hébreu le psaume *In exitu Israel*. Tout le reste de la musique des chrétiens de langue latine procédait de la musique gréco-romaine ; elle en avait adopté les modes diatoniques, auxquels s'était déjà ajouté notre mode majeur, peu différent du lydien. Mais elle ignorait le mineur ; elle n'employait pas le genre chromatique, ni à plus forte raison l'enharmonique avec ses quarts de ton. C'était donc une musique virile, nullement pleureuse, tendant à affermir les cœurs, non à les efféminer. Dans ces jours de lutte et de souffrance, on ne devait ni s'apitoyer ni gémir ; il n'y avait pas non plus de plaisirs mondains, la vraie joie était dans le martyre et la douleur ; point de colère, ou, si elle se faisait jour, elle était aussitôt réprimée. A ces âmes fortes et tendres les modes diatoniques pouvaient seuls convenir. Enfin, nous savons que de bonne heure les instrumens à cordes étaient bannis des assemblées chrétiennes ; la raison qu'on donnait de cette exclusion était l'abus qu'en faisaient les païens dans leurs concerts, leurs théâtres et leurs exercices voluptueux. On trouvait aux sons de la cithare une mollesse et une frivolité que les chants des catacombes repoussaient. Le son des instrumens à vent ressemblait davantage à la voix humaine et convenait mieux à la prière. Depuis lors, les instrumens à cordes sont rentrés dans les églises latines ; mais les églises grecques ont banni tous les instrumens.

La musique des chrétiens n'a pas dû être de grand appareil tant que leur religion a été confinée dans le secret des cimetières souterrains. A l'époque de Trajan, l'administration romaine n'avait encore sur leurs exercices cachés que des renseignemens assez vagues. Pline le jeune fut chargé de faire là-dessus une enquête en Asie-Mineure. A Rome, le chant ne pouvait s'exécuter que timidement et, pour ainsi dire, à demi-voix. Il n'en fut plus de même à partir de 324, année où Constantin reçut le baptême des mains du pape Sylvestre. La religion chrétienne parut dès lors au grand jour ; elle eut des églises, des cérémonies pompeuses, des chœurs et des chantres en quelque sorte officiels. Peu après, au rapport de saint

Augustin (*Conf.*, IX), saint Ambroise introduisit dans son église de Milan le chant des hymnes et la manière de chanter des Orientaux, c'est-à-dire le chant strophique emprunté aux poètes grecs et latins et les airs fleuris favorables au déploiement de la « virtuosité. »

Dès lors aussi, l'exécution musicale disposa de deux puissans organes, les fidèles et le chœur ; nous devons ajouter l'orgue, depuis longtemps employé dans les concerts païens. Les fidèles, debout dans la nef, fournirent d'énormes masses chorales, moins exercées que les chanteurs profanes, mais pleines de foi. Ces masses chantaient à l'unisson et à l'octave ; elles comprenaient des voix de tout diapason, des hommes, des enfans et des femmes. On peut se rendre compte de l'effet qu'elles produisaient par ce qui se passe encore aujourd'hui dans nos églises, surtout dans les campagnes et les petites villes, où certains morceaux sont exécutés par le peuple tout entier. La foi, il est vrai, fait chanter, mais elle ne fait pas chanter juste et selon les règles de l'art. Aussi, la musique exécutée par le peuple des fidèles ne pouvait consister qu'en mélodies très simples ou fortement rythmées, en psalmodies et en hymnes. Seulement l'antiphonie intervenait comme élément de variété, en partageant le peuple en deux chœurs et le chant entre deux ou plusieurs modes alternatifs. Depuis l'origine, le chant alterné n'a jamais cessé dans l'église latine ; il existe encore çà et là, même en France ; j'ai entendu exécuter de cette façon dans une église de Normandie le *Magnificat* et l'*In exitu :* l'allée du milieu partageait les assistans en deux chœurs ; l'un chantait en *ré* (mode phrygien), l'autre disait en *la* (mode hypodorien) le verset suivant sur un autre air. C'était bien l'antiphonie, ou opposition des voix des anciens chrétiens. L'effet était grandiose ; il y manquait pourtant une chose, le rythme fourni par l'accentuation des mots latins, et la mesure, base de toute musique.

Je ne crois pas que ces grands chœurs populaires aient pu apprendre une musique élégante, composée de phrases étudiées et savantes ; le nombre des personnes en état de rendre une telle musique a toujours été très petit, aussi bien chez les anciens que chez nous. La manière de chanter les psaumes chez les premiers chrétiens n'a pas pu différer notablement de celle d'aujourd'hui. Mais ils possédaient deux élémens musicaux qui, depuis, ont été peu à peu perdus : l'alternance des modes et l'accent tonique du latin. Dans nos offices, les antiennes sont des morceaux très courts placés avant les psaumes; la cantilène du psaume, qui se répète tant de fois sans interruption, efface l'antienne par sa monotonie. En outre, pour mettre ces cantilènes dans le diapason du plus grand nombre des voix, on crut devoir les transposer et, par ce déplacement, on détruisit l'effet produit jusque-là par le contraste des modes. Quant

à l'accent, il donnait certainement au débit musical cette variété, ce mouvement qui est un des caractères de la vie. Au XIIIe siècle, on observait encore, théoriquement du moins, l'accentuation dans certains morceaux ; elle est notée çà et là dans les livres de chant publiés par la librairie Lecoffre, d'après des manuscrits de cette époque. Les syllabes accentuées étaient représentées par des notes plus prolongées que les autres ; il en résultait une sorte de rythme irrégulier, mais puissant, qu'un père de l'église compare aux flots de la mer. Le peuple ne rencontrait aucune difficulté à le suivre, puisque ce rythme ne faisait que reproduire la prononciation des mots et des phrases dans le langage ordinaire. Au cours du moyen âge, la perte de l'accentuation a fait disparaître le rythme ; les psalmodies se composent aujourd'hui de notes égales, quelle que soit dans le texte la valeur des syllabes.

Remarquons, en passant, que cette uniformité se rencontre aussi dans l'enseignement laïque. Les élèves de nos écoles et leurs maîtres prononcent le latin sans marquer par aucune nuance l'accent dans les mots ni la quantité des syllabes ; c'est une manière barbare de traiter une langue ; on appelle le latin une langue morte ; elle est morte parce qu'on la tue tous les jours depuis cinq cents ans. Et pourtant, un grand nombre de phrases latines se lisent dans *la Divine Comédie*, s'y fondent avec les vers italiens et n'y font pas mauvaise figure. Les Italiens prononcent le latin d'une façon qui, sans aucun doute, se rapproche beaucoup de la prononciation antique ; ils sentent et ils nous font sentir que leur langue est presque romaine. Si, rompant cette croûte de glace dont la récitation liturgique a couvert le corps de la langue latine, nous lui rendions seulement l'accent et la quantité dans notre enseignement, nos élèves, à la fin de leurs classes, se trouveraient savoir en grande partie l'italien et l'espagnol, langues parfaitement vivantes et presque latines. En outre, leur oreille s'étant accoutumée de bonne heure à des intonations musicales, ils seraient tout près de comprendre les belles mélodies cachées sous le plain-chant. Mais je ne pense pas que cette réforme se réalise chez nous : nous avons trop le sentiment des besoins matériels de notre société pour tenir grand compte d'améliorations purement intellectuelles, si faciles qu'elles soient ; on obtiendrait plus aisément la suppression totale du latin, langue sacrée de « l'ennemi. »

On n'a commencé à chanter des *hymnes* chrétiennes qu'à l'époque de saint Ambroise. Il y avait bientôt quatre siècles que les fidèles psalmodiaient sur des textes en prose. Les hymnes étaient en vers ; c'était donc l'introduction dans la liturgie des formes de la poésie latine, formes empruntées jadis à la poésie grecque. Il y eut deux sortes d'hymnes : celles qui reproduisaient les strophes d'Alcée, de

Sapho ou de quelque autre poète antique, et celles qui procédaient, non par strophes, mais par couplets. Les premières avaient été, chez les Grecs, accompagnées de chant et de danse; elles avaient représenté l'union intime de trois arts également populaires, la poésie, la musique et la chorégraphie. En passant à Rome, la strophe s'était séparée de la danse et le plus souvent de la musique; elle n'avait plus été pour les poètes romains qu'un cadre poétique, comme elle l'est en général pour nos poètes modernes. Dans les assemblées chrétiennes, la strophe retrouva la musique, mais non la danse. On sait à quelle occasion : saint Ambroise, auteur d'un grand nombre d'hymnes, en introduisit l'usage dans son église de Milan pour désennuyer les fidèles qui s'y étaient réfugiés pendant la persécution arienne de l'impératrice Justine. Les hymnes furent donc faites pour le peuple des fidèles et pour être exécutées par lui. Ce fait explique la prédominance des hymnes en couplets sur les hymnes en strophes. La strophe gréco-latine est un rythme savant, assez compliqué, d'une exécution parfois difficile; elle n'est véritablement complète que si la danse l'accompagne. Un couplet se compose ordinairement de quatre petits vers; chaque vers est de huit syllabes allant par groupes de deux; la phrase est faite de telle sorte que les accens portent sur les syllabes de deux en deux, comme dans l'hymne bien connue, *O lux qui mortalibus*, où la voix appuie sur les syllabes *lu*, *qui*, *ta* et *bus*. Il résulte de cette structure du vers des notes alternativement brèves et longues, c'est-à-dire un rythme ternaire, une mesure à trois temps. Ce mouvement est fortement marqué, de sorte que la masse des fidèles le reproduisait sans peine et se sentait pour ainsi dire entraînée par lui. On peut se rendre compte de l'effet produit par le chant des hymnes, car il y a une hymne chantée à vêpres tous les dimanches de l'année.

Plus tard, à partir du IXe siècle, l'usage des couplets fut, sous le nom de *proses*, introduit aussi dans l'office du matin. Mais, à cette époque, la langue latine n'était plus parlée; les poètes scolastiques commirent à profusion des fautes d'accent et de quantité. En musique, on avait tout confondu : les anciens modes avaient échangé leurs noms : on appelait dorien le mode de *ré* qui avait été le phrygien, et ainsi des autres. Par haine du chromatisme, on proscrivait le *si* de toute mélodie, sauf à l'y laisser rentrer par une porte dérobée. Cet état des esprits donna naissance à une abondante production de proses, où la vulgarité mélodique rivalise avec l'incorrection grammaticale. Mais le rythme ternaire ayant été donné à l'hymne depuis l'époque de saint Ambroise, les proses, en général, l'adoptèrent; presque toutes se disent à trois temps et sont chantées par le peuple.

Les mélodies savantes ne pouvaient convenir aux grandes assem-

blées; elles n'avaient ni la simplicité d'allure, ni la mesure fortement marquée qu'exige une masse populaire. D'autre part, elles ne pouvaient être exécutées que par des personnes sachant la musique et longtemps exercées dans la pratique du chant. Le chœur se composa de chantres attitrés ou d'autres personnes ayant un grade dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est à lui que fut réservée la musique proprement dite avec ses rythmes variés, ses alternances de modes, ses récitatifs, ses airs habilement composés, où toutes les ressources de l'art étaient mises au service du sentiment et de l'expression. Au chœur on chanta les soli avec ou sans accompagnement. Il ne paraît pas qu'on y ait chanté des duos simultanés, mais il y avait des dialogues, et souvent les exécutans se partageaient en deux groupes qui alternaient à la façon du chœur antique. Enfin la chorégraphie fut admise dans les chœurs chrétiens, non avec cette variété de mouvemens orgiastiques qui se voyaient aux fêtes de Bacchus, mais, dans la mesure que comportait le culte nouveau. David, disait-on, avait dansé devant l'arche; le chœur chrétien ne dansa pas devant l'autel; mais il y exécuta en cadence des marches et des contremarches qu'il accompagnait de son chant. Tout cela s'est conservé et se voit encore dans nos églises. Ceux qui ne les fréquentent pas, sous quelque prétexte que ce soit, ne se doutent guère que tant d'élémens de l'art antique se soient maintenus dans le culte chrétien; ils se privent, je ne dirai pas d'une source de jouissances de l'ordre le plus élevé, mais de moyens d'instruction qui sont à la portée de tous et qui ne coûtent rien. Qu'ils prennent la peine d'y aller et ils y retrouveront l'antiquité sous une forme vivante et animée.

IV.

Tels sont les élémens de l'art antique conservés par l'église. Quand on étudie avec quelque soin les chants populaires, on remarque que beaucoup d'entre eux sont dans les mêmes modes que les chants liturgiques. Comme ceux-ci procèdent de l'antiquité gréco-latine et que les artistes grecs les avaient eux-mêmes empruntés aux airs populaires de leur temps, on voit que la musique des anciens, celle de l'église et les chants populaires d'aujourd'hui, font partie d'un même ensemble. Le fond est la musique populaire; il est en quelque sorte permanent et invariable. Sur ce fond se détachent en Europe deux grandes périodes artistiques, la période gréco-romaine et la période chrétienne. De la première nous ne possédons que la théorie, remise sur pied par les savans musiciens de nos jours; sauf un très petit nombre de morceaux, toute la produc-

tion antique semble perdue pour jamais; cela, faute d'une écriture suffisante. La théorie musicale des chrétiens, d'abord identique à celle des Grecs, s'en est peu à peu écartée en apparence; elle est restée la même quant au fond. Leur production musicale est presque toute entre nos mains; mais son histoire a besoin d'être rappelée au moins brièvement.

L'œuvre musicale des chrétiens remonte en grande partie aux six ou sept premiers siècles de notre ère. Les mélodies de cette période ont pu d'abord être transmises par la tradition, soit dans les catacombes, soit dans les écoles chrétiennes, soit dans l'enseignement choral, à partir de Constantin. Mais les païens employaient alors une notation en caractères grecs; pourquoi les chrétiens se seraient-ils volontairement privés de ses avantages? A cette première écriture succéda celle des neumes, dont j'ai dit tout à l'heure quelques mots. Ces neumes étaient une écriture très imparfaite, intelligible seulement pour ceux qui savaient l'air; elle servait concurremment avec la tradition et pouvait empêcher le chanteur de faire fausse route. Ces deux moyens combinés suffisaient pour la conservation intégrale des mélodies, que d'ailleurs la force conservatrice inhérente aux religions empêchait de se dénaturer. A l'époque où saint Grégoire opéra sa réforme théorique et composa ses grandes collections, l'usage des neumes était en vigueur et les mélodies liturgiques étaient à peu près intactes.

C'est l'écriture en neumes qui fut remplacée par des portées, d'abord d'une, puis de deux et enfin de quatre lignes parallèles. Cette nouvelle écriture, qui date seulement de quatre siècles après saint Grégoire, se produisit à une époque où, dans le peuple, la langue latine avait presque partout fait place aux langues modernes. En outre, elle paraît n'avoir usé d'abord que d'une seule espèce de notes, consistant en petits carrés ou points, sans indication des durées, des mesures, ni des rythmes, élémens déjà presque oubliés depuis l'époque de saint Grégoire, ou pour le maintien desquels on comptait sur la tradition. Bientôt on introduisit l'usage des losanges et des notes à queue; les losanges désignent uniquement les syllabes très brèves, les lettres de liaison, comme *i* dans *dominus*; ils ne marquent ni la mesure ni le rythme; ils sont propres à dérouter le musicien en introduisant dans la lecture une sorte de cadence entièrement fausse. Les plus anciens manuscrits avaient des notes carrées; quand les queues y marquaient l'accent tonique, elles étaient pour le chantre d'une utilité incontestable, en lui donnant l'élément fondamental du rythme. D'autres fois elles marquaient seulement le commencement et la fin des mots. L'écriture et le chant offrirent enfin une désespérante uniformité.

Tel est l'état où les mélodies dites grégoriennes nous sont parvenues : toutes les notes se ressemblent sur les portées ; elles ont toutes, sauf quelques brèves, la même durée dans l'exécution. Le problème à résoudre se posait avec la plus grande netteté : « Est-il possible de découvrir sous cette écriture uniforme les mesures et les rythmes des anciennes mélodies chrétiennes ? » Les uns répondaient non ; c'étaient les paresseux, les indifférens ou les désespérés. Les autres répondaient oui et tentaient même des restitutions, mais toujours selon leur goût personnel, leurs habitudes ou leur imagination, c'est-à-dire au hasard. Il y a quelques années, une commission nommée par les archevêques de Reims et de Cambrai fut chargée de résoudre le problème au moyen des anciens manuscrits ; elle ne put remonter au-delà du XIIIe siècle ; toutefois cette méthode historique lui permit de rétablir les rythmes tels qu'on les comprenait à cette époque. Elle sentit que ces résultats étaient insuffisans et souvent contestables ; d'elle-même, elle appela des recherches complémentaires et plus décisives. Je vais donc exposer aux lecteurs de la *Revue* la méthode naturelle, exempte de fantaisie, la seule qui conduise sûrement à la solution du problème. Cette méthode est celle qu'on emploie dans toute recherche scientifique: c'est l'analyse.

Un chant d'église se compose de deux élémens, les paroles et la musique. Ces deux élémens sont parallèles ; ils commencent ensemble, finissent ensemble et doivent marcher d'accord pendant toute leur durée. Quand un désaccord se produit entre l'air et les paroles, il porte le nom grec de cacophonie. Leur accord constant et les règles qui y président constituent la prosodie ; ce mot, également grec, signifie l'application réciproque du chant et des paroles. Le chant nous est donné intégralement par les rituels, mais sans autre indication certaine que la gravité ou l'acuïté des notes. C'est déjà beaucoup, puisque nous possédons ainsi toutes les notes de l'air ; mais nous ne pouvons déterminer les mesures entre lesquelles ces notes étaient réparties que par l'étude prosodique des paroles. C'est donc les paroles qui doivent servir de point de départ pour la découverte des rythmes, qui nécessairement s'accordaient avec elles.

Or la langue latine fait partie de la classe des langues chantantes. Les mots français ont toujours l'accent sur la dernière syllabe ou sur l'avant-dernière quand la dernière est muette ; en latin il n'y a pas de syllabes muettes : l'accent a une place différente d'un mot à un autre, mais constante sur un mot donné. Ainsi l'accent est sur *o* dans *populus*, *dominus;* sur l'*e* du milieu dans *pavere*, etc. Il n'est presque jamais sur la dernière syllabe. Comment connaissons-nous l'accent des mots latins ? Par les grammairiens,

par la langue italienne, qui l'a en grande partie conservé, par le français même, qui, en se formant, a presque toujours retranché les dernières syllabes du mot latin après la syllabe accentuée : *malum* mal, *caro* chair, *populus* peuple. L'accent n'est resté incertain que pour un très petit nombre de mots latins. D'un autre côté, nos lecteurs savent ce qu'en musique on nomme le temps fort ; c'est le temps frappé dans la mesure à deux ou à trois temps, prise comme type. La première règle de prosodie est qu'une syllabe accentuée corresponde au temps fort de la mesure ; si l'on viole cette règle, on tombe sûrement dans une affreuse cacophonie ; il n'y a pas de rythme qui puisse tenir devant une pareille violation. Remarquons en passant que, la langue italienne étant aussi une langue chantante, moins pourtant que le latin, les bons musiciens de l'Italie ont tenu le plus grand compte de cette règle ; on peut s'en assurer en chantant, par exemple, quelque passage de la *Sémiramis* de Rossini.

Ce principe sera appliqué au plain-chant. Dans un morceau donné on placera une barre de mesure devant chacune des notes répondant aux syllabes accentuées et l'on aura déjà la charpente de l'air. Les notes intermédiaires attribuées aux autres syllabes seront réparties dans le reste des mesures ; pour cela on tiendra compte de la quantité, qui est le second élément prosodique du latin. Toutefois on doit remarquer que, dans les vers, on ne distingue que deux durées ; deux brèves y valent une longue. Dans le langage, les durées des syllabes sont beaucoup plus variées ; il y en a de très longues, de longues, de brèves et de très brèves, avec des nuances intermédiaires. La musique peut tenir compte de ces valeurs ; mais l'accent l'emporte toujours, parce qu'il a la vertu d'allonger musicalement une syllabe brève ; de plus, la musique tient pour brèves un certain nombre de formes lourdes, qui sont longues dans les vers parce que la voyelle y est suivie de deux consonnes.

Quand on applique aux chants de l'église cette méthode prosodique, dont je ne puis donner ici qu'une description sommaire (1), on s'aperçoit bientôt qu'ils forment deux catégories, celle des chants *simples* et celle des chants *fleuris*. Dans les premiers, à une syllabe répond une seule note, souvent deux, quelquefois trois, rarement un plus grand nombre Dans les seconds, il y a souvent huit, dix et jusqu'à vingt notes pour une syllabe ; ces longues suites de sons ne peuvent pas souvent tenir dans une seule mesure ; elles doivent être partagées en groupes mélodiques. C'est cette multiplicité de notes des chants fleuris qui a rebuté ou induit en erreur ceux qui

(1) On la trouvera développée dans un ouvrage qui ne tardera pas à paraître à la librairie Lecoffre.

ont tenté la restitution mélodique du plain-chant. Il y a évidemment avantage à commencer la restitution des rythmes par les morceaux les plus simples : car si un air est syllabique, la seule accentuation en donnera sans difficulté le mouvement ; s'il y a deux notes par syllabe, la difficulté ne sera pas beaucoup plus grande. Quand on aura restitué de la sorte un certain nombre de morceaux faciles, on sera déjà familiarisé avec les procédés essentiels et les formules ordinaires du chant latin. On en viendra alors à des airs plus compliqués et, de proche en proche, jusqu'aux plus chargés de notes. Pour que le lecteur qui voudrait faire un essai ne soit pas pris au dépourvu, disons que les mélodies simples sont les antiennes et que les plus compliquées sont les graduels : entre deux sont les communions, dont la musique élégante se rapproche de celle des antiennes. C'est donc par les antiennes qu'il faudra commencer. Afin d'aider le lecteur soucieux de constater par lui-même les résultats obtenus par la juste application de la méthode, voici un morceau qu'il trouvera dans tous les offices des morts. Je le partage en mesures conformément à l'accentuation ; le lecteur remplira ces mesures avec les notes du livre, sans en ôter une seule, sans y en ajouter aucune de son cru. Il verra que le morceau ainsi rétabli est parfaitement mélodique, qu'il ne pèche contre aucune règle de prosodie musicale et que l'air en est très bien approprié au sujet. C'est une marche que l'on chante en portant au cimetière le corps du défunt, purifié par la vertu du saint sacrifice. En voici la traduction :

Qu'au paradis les anges te conduisent. Qu'à ton arrivée les martyrs te reçoivent et t'introduisent dans la cité sainte de la Jérusalem. Qu'un chœur d'anges te reçoive et que, avec Lazare, jadis pauvre, tu aies un éternel repos.

IN PARA | DISUM DE | DUCANT TE | ANGE- | LI . ||
IN | TUO AD- | VEN- | TU SUS- | CIPIANT TE | MARTY- | RES, ||
ET PER- | DUCANT | TE IN CIVI- | TATEM | SANC- | TAM JE- |
RUSA- | LEM. || CHORUS | ANGE- | LORUM | TE SUS- | CIPIAT ||
ET CUM | LAZA- | RO, | QUONDAM | PAUPERE, || Æ- | TERNAM |
HABEAS | REQUI- | EM.

On remarquera avec quelle régularité les accens des mots tombent sur le premier temps des mesures et comment tout le morceau se trouve partagé en phrases musicales ou rythmes, comme disaient les anciens Grecs.

Le nombre des morceaux chantés dans l'église latine est très

grand ; il est de plusieurs milliers. Pour se reconnaître dans cette énorme collection, il est nécessaire d'y former des catégories. L'église elle-même a fait ce classement ; pour mieux dire, elle s'est donné de très bonne heure des types d'office pour le matin et pour le soir. Chaque office se compose d'un certain nombre d'actes se reproduisant chaque jour dans le même ordre ; à chacun de ces actes est attribué un ou plusieurs chants portant des noms déterminés. Rien d'aussi bien réglé que les offices, rien d'aussi constant que le caractère musical des chants de chaque espèce. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de ces cérémonies ; on le trouvera dans tous les livres connus sous les noms de paroissien, vespéral, missel, etc. Ce qui nous occupe en ce moment, c'est le caractère musical des chants rendus à leur rythme primitif. Quand on en a rétabli un assez grand nombre, une ou deux centaines, par exemple, on voit que tous ensemble forment les deux catégories que j'ai signalées, celle de la musique simple et celle de la musique fleurie. La première ne comprend que les antiennes ; la seconde embrasse tous les autres chants, sauf les psalmodies, les hymnes et proses et quelques chants spéciaux. La classe des chants fleuris comprend donc les communions, les offertoires, les introïts, les *alleluia*, les traits, les répons, les graduels ; tous ces mots sont des expressions techniques désignant autant de scènes dans le drame sacré qui se joue en face de l'autel. Chaque scène a sa composition particulière ; les introïts et les graduels sont des marches et suivent toujours une mesure à deux temps ; dans certains morceaux, le chœur se partage en deux demi-chœurs, qui chantent alternativement.

Ce qui caractérise ici les airs fleuris, c'est la présence des fioritures ou mélismes ; le premier de ces deux mots est italien, le second est grec ; ils ont même signification. Un mélisme est une suite de notes montantes, descendantes ou ondulant entre le grave et l'aigu : c'est une sorte de « vocalise » que l'on introduit entre les notes essentielles du chant simple, autant que possible sans l'altérer. Il faut distinguer les mélismes des notes d'agrément : celles-ci, que l'on écrit ordinairement en petits caractères, ne comptent pas dans la mesure et souvent sont livrées à l'inspiration du chanteur ; les mélismes sont des notes ordinaires et comptent dans la mesure au même titre que les notes du chant simple. Ils se rapprochent de ce qu'on nomme variations ; seulement dans nos variations le thème est souvent tronqué, altéré et mis en pièces ; les mélismes sont de simples intercalations. Dans les airs d'église, ils reviennent toujours les mêmes ; avec un peu d'exercice on les reconnaît facilement et on peut les extraire des morceaux où ils se trouvent. J'en ai dressé une liste ; leur nombre se réduit à une trentaine.

Ces petites fleurs étant détachées du fond où elles se trouvent, ce qui reste, c'est l'air qui a servi de thème au morceau fleuri. Ce thème est une antienne. Une réduction analogue peut être faite sur la plupart des chants de la seconde catégorie et nous rendre la musique de ces morceaux dans sa sincérité native. Ce travail, assez long, est pourtant facilité par la structure même des morceaux fleuris; on y remarque, en effet, que les phrases simples y alternent avec les phrases chargées de notes. On dirait que les unes ont eu pour but de reposer le chanteur des efforts qu'il a faits en exécutant les autres. Peut-être a-t-on voulu ne pas effacer entièrement l'œuvre ancienne en la noyant sous un déluge de notes ajoutées. N'est-ce pas plutôt un frein imposé à la virtuosité des chantres? Quoi qu'il en soit, la réduction des chants fleuris à l'antienne est un des documens les plus importans de l'histoire de notre musique sacrée. En effet, presque tous ces chants se trouvent dans les plus anciennes collections, notamment dans celles de saint Grégoire, qui fut pape de l'année 590 à l'année 604. Son *Antiphonaire* et son *Graduel* ont plus tard été écrits sur des portées et ont alimenté les offices; ils ont été comme deux trésors où l'on a toujours puisé. Mais saint Grégoire n'était pas l'auteur de ces mélodies; il n'avait fait que les réunir pour en assurer la durée et la fidèle exécution. Nous savons, d'autre part, que l'usage de l'antienne était suivi dès les commencemens de l'église, au temps où les chrétiens s'appelaient nazaréens ou galiléens, et même avant Jésus-Christ dans les communautés esséniennes. Dans ces premiers temps, il n'est pas question de graduels, d'introïts, ni en général de chants fleuris. On est donc en droit de penser que les antiennes ont été usitées d'abord, et que les morceaux fleuris sont venus plus tard, ayant pour thèmes des airs d'antienne auxquels on ajoutait des fioritures. Ces données se précisent plus encore : en effet, les paroles d'un assez grand nombre de morceaux sont tirées des *apocryphes* de la Bible, c'est-à-dire du livre d'Enoch, de l'Apocalypse d'Esdras et d'autres qui ont été exclus du canon des Ecritures, représenté par la Vulgate de saint Jérôme. Cette dernière traduction est de 402. Les chants faits sur des textes extraits des apocryphes sont nécessairement antérieurs à cette date. D'autre part, ceux qui sont pris, par exemple, dans l'Apocalypse de saint Jean ou dans quelque épître dont les dates sont connues, ne sont pas antérieurs à ces publications. De ces faits et d'une foule de textes anciens, on est en droit de conclure que la période des antiennes comprend les trois premiers siècles, et que la période fleurie lui a succédé, s'étendant jusqu'à la fin du VIe siècle, époque de Grégoire le Grand. Cela ne veut pas dire qu'on n'ait plus composé d'antiennes ni de

pièces plus ou moins fleuries à partir de saint Grégoire, mais seulement que la masse de ces airs est antérieure à ce pontife.

Une autre conséquence non moins importante pour l'histoire de l'art se déduit de ce qui précède. Si les airs fleuris sont en général des antiennes ornées de mélismes, il n'est plus impossible de savoir à quelle époque l'usage des fioritures s'est introduit dans l'église latine. En effet, nous savons que les églises d'Orient les ont employées dès l'origine. Il nous en reste un exemple remarquable dans le *Trisagion*, chant fort ancien extrait du livre d'Énoch et qui se dit chaque année en grec le vendredi saint; ce morceau est rempli de notes d'agrément, devenues notes de mesure dans sa traduction latine que l'on chante aussitôt après. Autre exemple, le chant de l'église grecque qui passe pour le plus ancien est le Φῶς ἱλαρόν; ce morceau est une suite non interrompue de mélismes. Lors donc que saint Augustin nous dit que son maître et ami saint Ambroise introduisit à Milan la manière de chanter des Orientaux, cela fait allusion à la musique fleurie usitée chez ces derniers, et nous devons considérer l'introduction de ce genre de musique comme la principale partie de la réforme ambrosienne. C'est, en effet, à partir de cette époque, l'église étant libre depuis l'année 324, que l'on voit s'organiser les offices avec grand appareil de décors et d'exécutions musicales. C'est alors aussi que se produisirent en grand nombre les introïts, les offertoires, les graduels et tous ces airs fleuris où se déployait le talent des chantres officiels. Alors, enfin, et du fait de saint Ambroise, s'introduisirent les hymnes, c'est-à-dire des imitations, peut-être même des reproductions de mélodies païennes.

On sait que les virtuoses du chœur ne tardèrent pas à abuser de leur talent et que l'église se changeait peu à peu en une salle de concert et en un théâtre. C'est cet abus que le pape Gélase essaya de corriger; on ne dit pas quel fut le succès de ses efforts. La décadence romaine, l'invasion des barbares, la chute de Rome et la disparition rapide de la langue latine firent plus que les décrets pontificaux pour réprimer les excès en musique. C'est, au contraire, pour sauver, conserver et ranimer le chant ecclésiastique, en même temps que pour le régulariser, qu'à la fin du VIe siècle saint Grégoire opéra sa grande réforme.

V.

Une fois reconstitués avec leur rythme et classés au moins approximativement selon l'ordre des années, les chants liturgiques peuvent être étudiés en eux-mêmes, au point de vue de l'art. Cet

art est l'art grec, l'art antique avec la noblesse, la simplicité et la grâce des contours. On ne s'avancera pas trop en disant que les mélodies restituées compteront parmi les plus belles qui aient jamais été faites. Elles exciteront d'abord la curiosité par la nature des modes qui y sont employés ; on n'y trouvera pas une seule fois le mode mineur, qui n'était pas encore né. Le majeur y paraîtra quelquefois comme apparenté au lydien. Ce qu'on rencontrera presque partout, ce seront les modes antiques vrais, qui sont en même temps les modes populaires usités dans toute l'Europe et peut-être dans le monde entier. Ces modes s'y présenteront avec les caractères moraux que les artistes et les philosophes de l'ancienne Grèce leur ont attribués. Comme le genre chromatique en était exclu, on n'y éveille jamais ces passions purement humaines dont presque toute la musique profane s'est inspirée. Dans ces chants de l'église latine, il n'y a non plus aucune trace de mysticisme ; on sait qu'au point de vue de l'art, le mysticisme n'est autre chose que la passion humaine transportée dans les choses divines et cachée sous la sainteté des apparences ; le chromatisme lui convient. Il n'y a point dans les chants chrétiens de ces odieux compromis ; la clarté de l'idée et la sincérité du sentiment en sont les traits les plus visibles. Ils répondent sans réplique à ceux qui nient l'existence d'une musique religieuse ; celle-ci est religieuse et n'est pas autre chose.

La phrase musicale, comprimée dans l'hymne par la mesure inflexible du vers, est libre dans l'antienne et dans ses dérivés. Elle n'y est point assujettie à la carrure ; il y a de longues et de courtes phrases, depuis une mesure jusqu'à sept ou huit et même au-delà. Ces mesures sont presque toujours à deux temps, assez souvent en six-huit, rarement à trois-quatre, cette dernière étant, au contraire, la mesure la plus fréquente des hymnes. On voit que la musique libre des antiennes fait avec celle des hymnes un contraste pour ainsi dire perpétuel. Quant au mouvement rythmique, il est extrêmement varié, quelle que soit, d'ailleurs, la mesure employée. Ainsi les introïts et les graduels sont des marches plus ou moins graves, selon le caractère de l'office ; beaucoup d'offertoires ont un mouvement à la fois noble et entraînant ; le rythme des communions est doux, calme et pénétrant, comme il convient à l'acte qu'il accompagne. Quant aux antiennes, elles offrent toutes les expressions rythmiques, puisqu'elles sont la source inépuisable d'où les genres fleuris sont issus.

Examinons donc de plus près les antiennes, qui représentent la plus belle période de l'art chrétien. Dans les offices, elles sont ordinairement très courtes ; mais, de même que, pour un morceau

donné, les paroles sont le point de départ de la restitution du chant, de même aussi le rapprochement des paroles peut conduire à la reconstruction d'anciennes œuvres musicales de plus longue haleine. On aura donc un grand intérêt à savoir de quels textes de la Bible les paroles des antiennes ont été tirées. Ce travail, qui paraît énorme, n'est pas très long, parce qu'il existe des ouvrages appelés *concordances*, où il se trouve tout préparé. On remarquera d'abord que, dans les offices, les antiennes vont le plus souvent cinq par cinq; chacune est suivie d'un psaume. Les psaumes supprimés, les cinq antiennes, ou du moins les trois ou quatre premières, se suivent et forment un groupe. D'ordinaire elles sont écrites dans des modes différens; si on les chantait l'une après l'autre, on produirait une véritable antiphonie, c'est-à-dire une alternance de voix. Il n'est pas improbable que les antiennes d'aujourd'hui, petits textes qui passent inaperçus, sont des débris d'anciennes compositions musicales chantées à deux chœurs alternés. Si cette induction se vérifiait, elle aurait pour l'histoire de l'art une haute portée; car le rapprochement des antiennes, dont les textes se suivent et dont les modes musicaux alternent, nous rendrait un certain nombre de grandes œuvres musicales des premiers temps chrétiens. Elle expliquerait aussi pourquoi ces petites formules qui précèdent les psaumes portent le nom d'antiennes, quoiqu'elles soient isolées et qu'elles ne se chantent pas en antiphonie

L'induction acquiert la plus grande probabilité pour deux au moins de ces compositions primitives : l'*Apocalypse* et le *Cantique des cantiques*. Un grand nombre de versets de ces deux livres sont dispersés dans les offices. L'Apocalyse m'en a fourni quatre-vingt-trois. Du Cantique j'ai recueilli cinquante-cinq morceaux; la plupart sont des antiennes, d'autres sont devenus des offertoires, des graduels ou d'autres pièces fleuries d'où l'on peut éliminer les fioritures. On sait, en outre, que cette petite œuvre de poésie sémitique nous est parvenue fort en désordre et que les versets en sont comme jetés pêle-mêle. Le musicien qui en fit les mélodies sur la traduction italique paraît y avoir rétabli un certain ordre, ordre arbitraire peut-être, mais qu'on peut retrouver en s'aidant à la fois de la suite des idées et de la suite naturelle des mélodies. Quoi qu'il en soit, les mélodies du Cantique sont un beau et curieux spécimen de la musique profane au commencement de notre ère. Elles n'ont aucun caractère religieux; ce sont des soli et des dialogues entre des personnages purement humains, dont les deux principaux sont simplement deux amoureux. Rien n'indique que cette composition musicale ait été faite pour l'église, ni même par un chrétien. Comment donc l'église lui a-t-elle emprunté un si grand

nombre de passages? A cette époque, on interprétait déjà dans un sens figuré les livres de la Bible; l'amoureux et sa maîtresse sont appelés l'Esprit et l'Épouse dans les derniers versets de l'Apocalypse. D'ailleurs, la musique du Cantique, si amoureuse qu'elle soit, n'est nullement mystique; elle est d'une pureté morale et d'une chasteté irréprochable. L'église en a tiré les morceaux qui ont pu lui convenir et les a intercalés dans sa liturgie. Du reste, les offices où ils se trouvent sont toujours en l'honneur de femmes, de la Vierge, de Madeleine, d'Agathe, d'Agnès. Les offices en l'honneur du Christ et des saints ont été composés avec d'autres matériaux.

La musique de l'Apocalypse est religieuse au premier chef; elle fait, avec celle du Cantique, un contraste saisissant. La vision de la Jérusalem céleste et les chœurs des anges y sont rendus avec une sublimité d'inspiration tout à fait digne de l'art antique. Cette œuvre peut appartenir à la seconde moitié du Ier siècle, l'Apocalypse étant elle-même de l'année 68 ou 69.

Si l'attention du lecteur était infatigable, je lui signalerais aussi l'époque douloureuse de la semaine sainte, où sont les chants les plus antiques et les plus expressifs de l'année; l'office des morts, véritable drame en trois actes, où l'expression musicale va se modifiant par degrés et aboutit à la marche triomphale *In paradisum*, citée tout à l'heure. Mais il faut finir. Je terminerai cet exposé par quelques mots sur l'office des petits enfans. Quand un d'eux est pris par la mort, les parens chrétiens ne pleurent pas, sinon de tendresse; ces petits morts sont « des prémices offertes à Dieu et à l'Agneau; ils paraissent sans tache devant le trône de Dieu. » L'église leur consacre des chants d'allégresse ou d'une mélancolie charmante. Un jour, en Espagne, une personne de qui je tiens le fait vit, traversant la campagne, une troupe de femmes en habits de fête; elles marchaient gaîment et chantaient un air joyeux; une d'elles portait une corbeille de fleurs: au milieu des fleurs était le corps d'un petit enfant; elles allaient l'enterrer. L'église chante toute l'année des *Alleluia;* elle les supprime dans les jours de tristesse, mais elle en chante deux aux funérailles des petits enfans. L'*Alleluia* fut, dit-on, chanté pour la première fois à celles de Fabiola: c'était une dame de la haute société romaine, mariée, divorcée, puis revenue à son premier mari après la mort du second. Blâmée par l'église, elle fit une pénitence publique en grande pompe, vécut ensuite dans la piété et mourut saintement. Les *Alleluia* chantés à ses funérailles sont probablement ceux qui ont été maintenus à l'office des petits enfans. Il y en a deux: l'un a pour verset *Lætaberis;* l'autre, *Laudate pueri Dominum.* On les trouvera dans notre volume. Ils ont une nuance fort orientale, ressemblent à des chansons populaires de l'Asie et sont d'une exquise suavité.

Le lecteur conclura sans doute avec nous que, si les œuvres de la musique grecque sont perdues, nous possédons néanmoins, dans les chants de l'église latine, une riche collection qui s'y rattache étroitement. Il faut faire pour le plain-chant ce que font parfois les amateurs de tableaux : ils enlèvent d'une vieille toile une peinture superficielle et découvrent au-dessous un Titien ou un Léonard. La méthode à suivre pour restituer les anciens rythmes et les mesures vient d'être exposée. Si elle était fausse, une fois peut-être elle nous donnerait une mélodie telle quelle ; essayée sur d'autres morceaux, elle aboutirait à des cacophonies ou à des airs informes. J'en ai restitué environ cinq cents, pris dans toutes les catégories ; j'en ai lu plus de mille sans les écrire ; tous, sans exception, ont l'aspect de mélodies bien faites, chantantes, expressives et d'un caractère esthétique bien accusé. Ainsi, la preuve est faite. D'ailleurs, la méthode est scientifique et ne laisse rien au hasard ni à l'arbitraire ; elle seule peut être qualifiée de méthode naturelle. On peut l'appliquer hardiment aux milliers de chants dont se compose le trésor grégorien, et l'on verra reparaître au jour toute une période musicale de l'antiquité, période d'au moins six cents ans. Cette musique ne se rattache qu'indirectement à notre musique savante : étrangère à notre mineur et n'employant le majeur qu'assez rarement, elle est strictement liée par ses modes à la musique populaire de toute l'Europe et à celle de l'antiquité. Elle offre donc à nos compositeurs une mine inespérée, d'où ils peuvent tirer des matériaux de prix. Il serait d'autant plus utile d'exploiter ce nouveau filon, que les modes antiques comportent fort bien l'harmonie et que le dorien seul exige quelque soin particulier dans le travail de la composition. Déjà, de bons musiciens russes, Glinka, Tchaïkowski, ont avec bonheur utilisé les airs populaires de leur pays et en ont tiré des effets charmans. Ces airs paraissent venus de l'Asie, soit directement, soit par l'influence des chants de l'église grecque. Ceux de l'église latine, surtout les antiennes, leur sont infiniment supérieurs, parce qu'ils se rattachent de plus près à l'antiquité, parce qu'ils excluent le sensualisme du genre chromatique et des quarts de ton ; enfin, parce que, sans repousser aucun des sentimens doux et tendres de l'humanité, ils tendent à épurer les passions, non à les troubler.

ÉMILE BURNOUF.

LA

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA FRANCE

I.

LA DÉSORGANISATION DES FINANCES. — LES DÉFICITS.

1.

La rapidité avec laquelle la France s'est relevée des désastres de 1870 a été pour l'Europe un légitime sujet de surprise. Jamais nation n'avait encore donné de pareilles preuves de vitalité : on a pu croire un instant que l'exemple des États-Unis, si merveilleux pourtant, allait être dépassé. Toutes les ruines laissées par l'invasion avaient été relevées, l'industrie et le commerce avaient repris leur essor, et, après le paiement d'une rançon colossale, la France se retrouvait debout avec des finances en bon état. Lorsque l'assemblée nationale de 1871, qui avait si patriotiquement travaillé au relèvement du pays et à qui l'on ne peut adresser d'autre reproche que de s'être arrogé un mandat constituant qu'elle n'avait pas reçu des électeurs, prononça sa propre dissolution, le budget de 1876 pourvoyait largement à toutes les charges ordinaires et aux charges nouvelles léguées par la guerre ; il consacrait 150 millions à l'amortissement, il affectait 146 millions aux travaux publics en sus des dépenses d'entretien, et il se soldait encore par un excédent de recettes de 95 millions. Les budgets de 1877 et de 1878 donnèrent

encore, l'un et l'autre, un excédent de recettes d'environ 63 millions. Tels étaient les prodigieux résultats de la facilité vraiment extraordinaire avec laquelle la France portait le poids des taxes nouvelles dont on l'avait chargée, et de la prudence qui présidait encore à la direction de ses finances. Il ne semblait pas qu'on dût s'écarter de ces sages erremens. Sollicité de faire, dans le budget de 1878, une part plus large à des travaux que l'on se flattait de faire accepter plus facilement en les qualifiant de reproductifs, le ministre des finances, M. Léon Say, répondait à M. Lecesne, le 18 mars 1877 : « Nous ne pouvons pas perdre des milliards, sauf à les retrouver dans une augmentation de production de richesse... L'utilité de la dépense n'est pas la justification de la dépense, il faut encore y ajouter la nécessité. »

Comment une situation aussi florissante, aussi conforme à l'intérêt national, a-t-elle pris fin? et comment le ministre habile et avisé dont nous venons de reproduire les judicieuses paroles a-t-il lui-même, l'année suivante, porté la première atteinte à l'équilibre de nos finances ? M. Gambetta préparait alors sa propre dictature ; et il avait délégué M. de Freycinet à la présidence du conseil qu'il ne croyait pas devoir encore prendre pour lui-même. Il était imbu de l'idée que les travaux publics sont, pour un gouvernement, un puissant et sûr moyen de popularité : opinion fort accréditée chez certains hommes politiques à raison de l'influence attribuée à la loi par laquelle la chambre de 1832 mit à la disposition de M. Thiers, ministre de l'intérieur, 100 millions pour être employés en grands travaux. Bien que le sort de la monarchie de juillet et celui de l'empire, qui avait fait bien plus encore, eussent dû le détromper, il avait conçu la pensée de fonder et d'affermir la république au moyen d'un développement sans exemple des travaux publics. Il fallait frapper les imaginations, il fallait dépasser de beaucoup tout ce qu'avaient fait les régimes précédens : au moment propice, le futur dictateur recueillerait les bénéfices de la popularité dont il allait entourer les institutions nouvelles. Un soir de septembre 1878, pendant les vacances des chambres, M. Gambetta réunit chez lui M. de Freycinet et M. Léon Say : il les garda presque jusqu'au lever du jour, leur exposant sa pensée avec la chaleur, l'abondance et la faconde qui lui étaient habituelles. L'imagination inflammable de M. de Freycinet prit feu aisément : sur le matin, le scepticisme spirituel du ministre des finances céda devant l'irrésistible entraînement d'une conviction ardente. Dès le lendemain, les deux ministres partaient de compagnie pour les départemens du Nord, afin d'y porter l'évangile de la régénération de la France par les chemins de fer. Ce fut à Boulogne-sur-Mer, le 8 septembre, que M. de Freycinet exposa pour la première fois en public le plan célèbre dont il a si

fièrement revendiqué la paternité devant la chambre, le 8 avril dernier. Il s'agissait alors d'exécuter, en dix années, des travaux dont l'ensemble exigerait 4 milliards. M. Léon Say, qui parla après M. de Freycinet, affirma sa confiance absolue dans le développement rapide de la richesse nationale et se fit fort, sans nuire à l'essor du commerce et de l'industrie et sans raréfier les capitaux au point de faire hausser l'intérêt de l'argent, de prélever tous les ans, sur les épargnes du pays, les 300 ou 400 millions dont son collègue aurait besoin. Quelques jours plus tard, des discours identiques étaient prononcés à Dunkerque par les deux ministres.

Il était impossible d'entreprendre l'exécution d'un plan aussi gigantesque avec les seules ressources du budget : la nation eût succombé sous un tel fardeau. Il fallut donc créer un cadre et un instrument nouveaux. Le cadre fut le budget extraordinaire, destiné à être alimenté exclusivement par des emprunts annuels : l'instrument devait être un fonds calqué sur le type adopté par les compagnies de chemins de fer pour leurs emprunts, la rente amortissable, pour laquelle on espérait la popularité et le placement facile qu'ont rencontrés, dès le début, les obligations de chemins de fer. Dans l'intervalle nécessaire pour l'écoulement des obligations amortissables, on se réservait de recourir à la dette flottante en se servant des fonds des caisses d'épargne, que la caisse des dépôts et consignations centralise et qu'elle verse en compte courant au trésor. M. Léon Say évaluait à 300 millions l'excédent annuel des versemens sur les retraits : c'était là un aliment tout trouvé pour les besoins du budget extraordinaire. On devait donc emprunter discrètement, et comme à la sourdine, ces fonds qui ne pouvaient demeurer sans emploi et qui ne feraient point faute au public : on comptait consolider, tous les deux ou trois ans, ces emprunts temporaires au moyen d'un emprunt ferme dont le service serait facilement assuré grâce à l'accroissement constant des recettes publiques.

Le système consistait donc à anticiper sans cesse sur le développement des ressources : c'était l'emprunt indéfini, reposant sur le progrès indéfini des recettes. Ce n'était point là de la bonne finance, parce que l'industrie privée donne aux capitaux qu'on laisse dans le pays un emploi plus utile et plus productif que ne peut faire l'état, et parce que de hautes raisons de prévoyance et de prudence commandent de ménager les forces contributives de la France; mais, enfin, on pouvait continuer quelque temps dans cette voie sans trop d'inconvéniens, à une seule condition, toutefois : c'est que les accroissemens de recettes seraient réservés exclusivement pour la consolidation et le service de ces emprunts continuels, et qu'ils ne seraient pas dévorés à l'avance. Une seconde condition,

non moins indispensable, était de se contenir strictement dans les limites annoncées.

A-t-on gardé cette mesure? Il s'en faut de beaucoup. La chambre, à qui les ministres assuraient qu'il était loisible au gouvernement d'emprunter indéfiniment, ne s'est plus refusé aucune dépense, aucune création, quelque coûteuse qu'elle dût être; aucune entreprise nouvelle, quelque douteuse qu'en pût être l'utilité. Les convoitises locales et les compétitions de clocher qui se formulaient en exigences irrésistibles, les préoccupations électorales, qui commandaient de ne point marchander aux populations les satisfactions les moins légitimes, tout concourut à faire prendre immédiatement au programme des travaux publics des proportions démesurées. Il n'avait été question d'abord que d'un maximum de 400 millions par an; encore comptait-on que les études à faire, les enquêtes, les approbations des plans, la mise en train nécessaire, permettraient, pendant les deux premières années, de s'en tenir à un chiffre beaucoup moindre, mais, dès la seconde année, la nécessité de s'assurer le succès dans les élections générales de 1881, par une libérale distribution de chemins de fer, contraignait le gouvernement à doubler le chiffre de la dépense. Voici, en effet, quelle a été la progression du budget extraordinaire :

1879.	285,395,742 fr.	87
1880.	606,606,855	32
1881.	972,765,103	36
1882.	681,607,531	33
1883.	608,050,804	
Total pour les cinq années,	3,154,426,036 fr.	88

En même temps qu'on accroissait démesurément la dépense, il devenait nécessaire de grossir la source à laquelle on comptait puiser les fonds, c'est-à-dire les dépôts des caisses d'épargne. De là la loi de 1880, qui porta jusqu'à 2,000 francs le maximum des livrets d'épargne, sagement limité à 1,000 francs par une loi de l'empire. L'argent afflua aussitôt, l'intérêt servi par les caisses d'épargne étant sensiblement supérieur à celui qu'on pouvait obtenir partout ailleurs pour des dépôts temporaires et surtout pour des dépôts exigibles à bref délai. Cependant les besoins du budget extraordinaire étaient si considérables et si pressans, qu'on songea à tenter les épargnes des petites gens par un surcroît de facilités et d'avantages. Tel fut l'objet de l'inutile et dangereuse loi qui établit les caisses d'épargne postales. Cette création dénatura le caractère des caisses d'épargne dont la destination est de servir d'asile provisoire aux petites économies jusqu'à ce que l'emploi en

devienne nécessaire, ou jusqu'à ce qu'elles aient suffisamment grossi pour donner lieu à un placement définitif. Ce ne furent point les artisans, les domestiques, les ouvriers qui devinrent les principaux cliens de la caisse d'épargne postale : ce furent les petits boutiquiers, auxquels elle offrait les mêmes facilités de retrait qu'un compte de chèques avec un intérêt sensiblement plus élevé, et qui y mirent en pension l'argent destiné à l'acquittement de leur loyer ou de leurs échéances ; ce furent aussi les maisons de commerce, qui trouvèrent plus commode et plus économique de remettre à leurs commis-voyageurs un livret de caisse d'épargne que de leur confier des sommes relativement importantes, ou que d'avoir à leur faire des envois de fonds. Le commis-voyageur se trouve-t-il à court d'argent, il renvoie son livret comme papier d'affaires chargé, et quarante-huit heures après il le reçoit par la même voie avec l'inscription d'un nouveau versement ; au moyen de ce procédé et d'une dépense de quelques centimes, la maison s'épargne les frais et les risques d'une expédition d'argent, ou d'un mandat, ou d'une lettre de crédit. Tel n'est point, assurément, le but des caisses d'épargne. En même temps, la rude tâche des agens des postes, déjà chargés de recouvrer les traites de commerce, de faire faire des protêts, de recevoir les abonnemens aux journaux, a été compliquée d'une nouvelle et ingrate besogne, tout à fait étrangère à leur fonction, qui est d'assurer l'exacte et rapide transmission des correspondances. On s'est contenté de copier servilement l'organisation anglaise, sans remarquer que, chez nos voisins, force avait été de s'adresser aux agens des postes, les seuls comptables qui relèvent du gouvernement. Si l'on croyait utile de multiplier les caisses d'épargne, il était plus naturel et plus logique de charger de ce nouveau service les percepteurs, qui sont aussi nombreux que les receveurs des postes, et qui sont plus familiers avec les calculs d'intérêts et avec le maniement des fonds. Toutefois, ce n'est pas au point de vue de son organisation plus ou moins intelligente et de son fonctionnement que nous critiquons cette institution bâtarde : c'est au point de vue des périls qu'elle crée au trésor public en faisant disparaître l'intermédiaire interposé entre l'état et les déposans et en rendant le trésor directement responsable d'une dette immédiatement exigible ; tout livret de la caisse d'épargne postale est une traite à vue sur une caisse publique que le ministre des finances a le devoir de tenir toujours suffisamment garnie.

Grâce aux facilités offertes aux déposans et portées à leur connaissance par un système de réclames aussi bruyant que dispendieux, les fonds arrivèrent d'abord avec abondance, et l'on assista à un double entraînement, l'affluence de l'argent conduisant à multiplier les dépenses, et les dépenses obligeant, à leur tour, à multi-

plier les emprunts. Contrairement à ce qu'on avait espéré au début, l'accroissement des recettes publiques, tout considérable qu'il fût, ne suivit point une marche aussi rapide que les emprunts; et le résultat du programme dangereux par lequel on avait voulu séduire le corps électoral fut l'accroissement prodigieusement prompt de la dette flottante. C'est là le point délicat de notre situation financière : il ne faut pas en exagérer, mais il faut encore moins en dissimuler le caractère alarmant.

Avec notre organisation financière, qui donne prise à plus d'une critique, l'existence d'une dette flottante est inévitable. Le trésor, aux termes de lois impératives et à raison de la tutelle exercée par le ministère de l'intérieur, est tenu de recevoir dans les caisses publiques les fonds des départemens, des communes, des administrations hospitalières et autres êtres moraux. En outre, il exige et il reçoit des cautionnemens de tous les agens comptables, des officiers ministériels, et des entrepreneurs ou fournisseurs qui contractent avec l'état. Comme il sert pour tous ces fonds un intérêt déterminé par la loi, il ne peut les laisser inactifs et improductifs ; il les applique donc à des paiemens pour lesquels il serait obligé de se procurer de l'argent par voie d'emprunt. Le gouvernement, en effet, a besoin d'un fonds de roulement, absolument comme une grande maison de commerce ou d'industrie; il a à payer, dès les mois de janvier et de février, des arrérages de rentes, des créances et des salaires à l'acquittement desquels les rentrées quotidiennes des impôts indirects ne suffiraient pas ; et c'est à peine s'il reçoit à la fin de mars les premiers versemens sur les contributions directes. Il applique à ces paiemens les fonds dont il est le détenteur obligatoire ainsi que ceux qu'il se procure par l'émission de bons du trésor, et ceux qu'il reçoit des déposans des caisses d'épargne. Non-seulement la dette flottante est inévitable, mais elle est destinée à s'accroître et elle s'est accrue effectivement avec la progression des encaissemens que le trésor opère pour le compte des départemens et des communes, soit que cette progression provienne du développement de leurs revenus propres, soit, ce qui est presque toujours le cas, de l'accroissement de leurs charges. Elle oscillait entre 150 et 200 millions sous la restauration ; elle était montée à 600 millions dans les dernières années de la monarchie de juillet : le chiffre le plus élevé qu'elle ait atteint sous l'empire a été 839 millions, chiffre de 1865, et l'on fit un emprunt pour la réduire. M. Thiers, quand il était dans l'opposition, avait l'habitude de déclarer qu'on ne pouvait sans déroger à la prudence la laisser monter au-dessus de 500 millions : que dirait-il aujourd'hui avec une moyenne voisine de 2 milliards ! Si on veut se tenir en dehors de toute exagération, on reconnaîtra qu'avec un budget de 3 milliards

et lorsque, pour un tiers des communes, les centimes additionnels dépassent sensiblement le principal, la dette flottante ne peut descendre au-dessous de 750 millions. Dans cette limite, elle ne présente point de danger, parce que les cautionnemens nouveaux remplacent ceux qui sont remboursés, et que les encaissemens du trésor compensent en moyenne les paiemens qu'il effectue pour le compte des départemens et des communes, et que tout se résume en un va-et-vient des fonds.

Il doit être entendu que les chiffres qui viennent d'être indiqués pour la dette flottante ne sont pas seulement ceux des versemens obligatoires que le trésor est tenu de recevoir ; mais qu'ils comprennent aussi les fonds qui arrivent dans les caisses du gouvernement par voie d'emprunts temporaires, comme les bons du trésor. Ces bons constituent ou plutôt étaient destinés à constituer le véritable fonds de roulement de l'état. Leur émission est le seul mode par lequel le ministre des finances puisse contracter un emprunt sans l'intervention préalable d'une loi spéciale ; aussi, le maximum de cette émission est-il limité annuellement par la loi du budget : le ministre des finances n'a les mains libres que pour le choix des époques et la fixation du taux d'intérêt. La limite de l'émission est demeurée très longtemps fixée à 250 millions ; elle a été élevée à 400 millions sous la république. C'est une latitude considérable qui a été donnée au ministre des finances ; mais on ne peut dire qu'il en puisse résulter des embarras sérieux pour le trésor, parce qu'il est toujours possible, par une élévation du taux de l'intérêt, de retenir les fonds engagés dans cette valeur ou d'en provoquer le remplacement. Les bons du trésor étaient autrefois fort recherchés ; ils avaient une clientèle nombreuse ; mais, depuis quelques années, le gouvernement en a maintenu l'intérêt tellement bas qu'ils ont cessé d'avoir le moindre attrait, même pour les capitaux en quête d'un emploi temporaire ; et le public s'est déshabitué d'en prendre. L'administration des finances n'en tire plus guère parti que pour relever le compte courant du trésor à la Banque quand ce compte descend trop bas ; et la Banque a encore avantage à les prendre à vil prix parce qu'elle les paie en billets qui ne lui coûtent que les frais de fabrication. Il en est de même des établissemens de crédit qui, ne servant qu'un intérêt de 1/2 pour 100 à leurs comptes de chèques, peuvent se contenter d'un intérêt de 1 ou de 1 1/2 pour 100, pour une valeur immédiatement réalisable.

Reste le troisième élément de la dette flottante, l'argent provenant des caisses d'épargne. C'est cet élément, autrefois le plus faible, qui est devenu le plus important et qui est de beaucoup le plus dangereux parce qu'il représente, non plus une créance à terme comme le bon du trésor, mais une créance toujours exigible. On n'avait

point sujet de s'en préoccuper lorsqu'il entrait, comme sous la monarchie de juillet, pour une cinquantaine de millions, ou comme sous l'empire, pour 80 à 90 millions, dans la composition de la dette flottante; mais aujourd'hui, il représente des milliards. Bien que le trésor ne soit tenu de recevoir en compte courant les fonds des caisses d'épargne qu'autant que la caisse des dépôts et consignations n'en trouve pas le placement en fonds publics, l'administration des finances a absorbé et appliqué aux besoins du budget extraordinaire le produit de tous les versemens. On a commencé par remettre en échange, à la caisse des dépôts, des obligations à quatre, cinq et finalement à six ans, dont l'amortissement figurait au budget; mais cet amortissement n'a pas tardé à devenir une lourde charge et un embarras : on a réduit alors à 100 millions les remboursemens annuels et on a eu recours à des renouvellemens pour le surplus des échéances. On écrivait, il est vrai, dans la loi que les excédens de recettes en fin d'exercice seraient nécessairement et exclusivement appliqués à retirer les obligations ainsi renouvelées; mais cet article de loi n'a jamais été exécuté.

II.

Les dépôts continuant d'affluer pour les raisons qu'on a fait connaître, et de servir exclusivement à alimenter le budget extraordinaire, on ne tarda pas à se trouver en face d'une dette flottante de 2 milliards, et l'inquiétude commença à gagner le monde financier. Ce fut alors que le ministre des finances surprit agréablement le parlement et le public en annonçant qu'il allait consolider la moitié de cette dette flottante au moyen d'un emprunt qui ne nécessiterait aucune émission, aucuns frais de négociation, et n'amènerait aucune dépression des fonds publics parce qu'il ne viendrait jamais sur le marché. Le secret qui devait accomplir ces merveilles consistait à remettre à la caisse des dépôts, en échange des espèces sonnantes qu'on lui avait prises, 1 milliard en rente amortissable: on sait que ce chiffre ne tarda pas à être porté à 1,200 millions. C'était là un expédient extrêmement ingénieux, mais ce n'était point une consolidation effective. Les titulaires de livrets de caisse d'épargne n'étaient liés à aucun degré par l'arrangement intervenu entre la caisse des dépôts et le ministre des finances; et ils conservaient toujours une créance immédiatement exigible. La lumière est faite aujourd'hui sur ce point et, dans la discussion du mois d'avril dernier, les orateurs de tous les partis: M. Andrieux, M. Jules Roche aussi bien que leurs adversaires, ont reconnu que la consolidation de 1881 était purement fictive ; qu'elle n'avait en rien modifié la

situation des créanciers des caisses d'épargne, ni atténué en quoi que ce soit les dangers résultant de l'exagération de la dette flottante.

Le ministre qui avait conçu l'idée de cette opération a dû éprouver un vif désappointement ; il avait évidemment compté que les rentes amortissables remises à la caisse des dépôts et consignations seraient graduellement absorbées par les demandes de titres des déposans, obligés de ramener leur livret au-dessous du maximum légal ; et le fait se serait peut-être produit si les obligations amortissables avaient pu se subdiviser en titres de 3, 6, 9 et 12 francs de rentes ; mais soit que le déboursé nécessaire pour l'acquisition d'une obligation ait paru trop considérable aux déposans, soit que ceux-ci se soient défiés d'une valeur avec laquelle ils n'étaient pas familiers, les demandes attendues ne se sont pas produites. Le milliard de rentes amortissables, mis en souscription publique, en 1881, n'avait pas conquis la faveur du monde financier ; les 1,200 millions créés en vue des déposans des caisses d'épargne n'ont pas mieux réussi auprès de la clientèle spéciale à laquelle ils étaient destinés : la caisse des dépôts a dû les conserver. C'est un lourd fardeau à porter. Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'il en résulte un grave péril, à moins d'une crise intense et d'une certaine durée. Si la caisse des dépôts, pour faire face aux demandes des déposans, était contrainte, quelque jour, de vendre une partie considérable des titres qu'elle détient, ces ventes entraîneraient assurément un bouleversement du marché des fonds publics ; mais tant qu'il s'agira seulement de conjurer les effets soit d'une crise passagère, soit d'une panique chez les déposans, la caisse des dépôts obtiendra aisément de la Banque de France contre nantissement de titres les fonds nécessaires pour les remboursemens. La Banque a un trop grand intérêt à la stabilité du marché pour ne pas se montrer libérale dans le chiffre de ses avances, et les caisses d'épargne n'auraient pas plus tôt remboursé à bureau ouvert 100 ou 150 millions, que les demandes s'arrêteraient d'elles-mêmes. Toutefois, la possibilité d'une commotion financière n'en subsiste pas moins, et un gouvernement prévoyant et sage ne se fût jamais hasardé à courir de tels risques.

Ce qui aggrave la faute, c'est qu'on a persévéré dans ces errements dangereux. La pseudo-consolidation laissait encore subsister une dette flottante de près de 1 milliard ; et cette dette n'est pas demeurée stationnaire : les nouveaux dépôts des caisses d'épargne, les emprunts annuellement contractés sous toutes les formes pour le budget extraordinaire, les déficits budgétaires qui sont devenus chroniques ont rapidement ramené la dette flottante au-dessus de ce chiffre de 2 milliards 1/2, dont l'approche avait effrayé M. Léon Say. Si, d'une part, on y ajoute les 1,200 millions, représentés par des

rentes amortissables, si, d'autre part, on en retranche les élémens inévitables et qui ne peuvent constituer aucun danger, pour les raisons qui ont été exposées plus haut, on arrive à cette conclusion que le gouvernement est actuellement sous le coup de 2 milliards 1/2 de créances, exigibles à chaque instant. A aucune époque, pareil spectacle n'a été offert par aucune nation : ni par l'Angleterre pendant son duel avec Napoléon, ni par les États-Unis aux prises avec la plus effroyable guerre civile. Cette perspective indéniable peut laisser indifférens les spéculateurs de la Bourse, qui vivent de paris sur la hausse ou la baisse des fonds publics, mais il n'est pas un homme politique prévoyant, pas un capitaliste sérieux qui ne doive s'en préoccuper. La preuve que cette impression est générale, et qu'elle a gagné même ceux qui affectent de croire à la solidité de nos finances, c'est que tout le monde s'en prend au budget extraordinaire comme à l'unique source du mal. Les conservateurs en ont toujours critiqué l'existence, le signalant comme un actif instrument de désorganisation financière : plus tard, des républicains comme M. Ribot et M. Germain, ont reconnu et fait ressortir les inconvéniens de cette institution dangereuse, et voici, maintenant, que le gouvernement lui-même paraît résolu à le supprimer.

Toutefois, cette réforme indispensable n'est pas encore accomplie : elle donnera lieu à de vifs débats lorsque la loi de finances de 1887 sera mise en discussion. L'institution du budget extraordinaire compte, en effet, dans les chambres des partisans convaincus et influens. MM. Dauphin et Millaud, rapporteurs habituels des lois de finances au sénat, en ont fait à diverses reprises de chaleureuses apologies ; dans les dernières discussions de la chambre, M. Wilson et M. Jules Roche en ont soutenu la nécessité avec une ardeur extrême ; M. Rouvier a paru se résigner avec peine à la suppression, et les députés qui comptent sur les faveurs gouvernementales pour conserver les sympathies des électeurs sont loin de souhaiter la disparition de cette corne d'abondance. Les défenseurs du budget extraordinaire prétendent, pour le justifier, s'autoriser de l'exemple de l'empire, mais ils font, les uns à dessein, les autres involontairement, une confusion qui ne peut tromper que les ignorans. Il n'y avait sous l'empire qu'un seul budget de recettes, qui faisait face à toutes les dépenses, de quelque nature qu'elles fussent, et qui constituait comme une sorte de forfait entre le parlement et le ministère. Lors de la préparation du budget des dépenses, le gouvernement rangeait dans une classe à part, en les qualifiant d'extraordinaires, les dépenses qui, n'étant pas obligatoires, étaient susceptibles de réduction ou d'ajournement : c'était aux dépens des crédits de cette catégorie que les ministres, au moyen de ces viremens, tant calomniés par M. Thiers, bien qu'ils fussent une importation anglaise, faisaient

face à toutes les dépenses imprévues ou insuffisamment dotées qui donnent lieu aujourd'hui à l'interminable kyrielle des crédits supplémentaires, complémentaires, et extraordinaires. Il se pouvait que toutes les dépenses inscrites au budget ne fussent pas effectuées; mais il était impossible que l'ensemble des crédits accordés par le parlement fût dépassé. Par conséquent, rien ne ressemblait moins à ce que nous voyons aujourd'hui. Il était réservé au régime actuel, par une innovation qui lui appartient exclusivement, de constituer, parallèlement au budget ordinaire, un budget extraordinaire alimenté en totalité par des emprunts, et encore par des emprunts laissés à l'arbitraire du ministre des finances, négociés et contractés sous le manteau de la cheminée, sans publicité ni concurrence.

On a donc grandement raison de poursuivre la suppression définitive du budget extraordinaire et, tant qu'on n'aura pas obtenu cette utile réforme, il sera impossible de rétablir l'ordre et la clarté dans les finances et d'arriver à un équilibre véritable entre les recettes et les dépenses. En effet, les facilités qu'elle donne pour développer les dépenses ne sont pas le seul inconvénient de cette institution. On s'était gardé de définir avec quelque précision ce qui était extraordinaire et ce qui ne l'était pas : lorsque les embarras financiers commencèrent, on contracta très vite l'habitude d'inscrire au budget extraordinaire les dépenses qui pouvaient donner matière à discussion ou pour lesquelles on ne pouvait plus trouver d'argent dans le budget ordinaire, démesurément gonflé. Il arriva, en 1881, que huit ministères sur onze puisèrent simultanément au budget extraordinaire pour des dépenses qui auraient dû figurer au budget ordinaire, mais qu'on n'aurait pu y inscrire sans en détruire irrémédiablement l'équilibre. Sur ce point, aucune contestation n'est possible. Lors de son dernier passage au ministère des finances, M. Léon Say, éclairé par l'expérience, a signalé, avec l'autorité que lui donnait sa position officielle, une série de dépenses, s'élevant ensemble à plus de 50 millions, qui étaient indûment inscrites au budget extraordinaire et couvertes par l'emprunt, alors qu'elles avaient tous les caractères de dépenses ordinaires et qu'elles auraient dû être payées sur le produit de l'impôt. M. Ribot, tour à tour président ou rapporteur de la commission du budget, a fait également, au sujet de cet abus, les déclarations les plus catégoriques.

Encore si l'on s'en était tenu à cet expédient et s'il avait suffi d'additionner les deux budgets pour connaître exactement le chiffre total des dépenses d'un exercice! mais on a recouru à des procédés de dissimulation plus condamnables encore. On a vu les commissions du budget, pour obtenir ou conserver entre les recettes et les dépenses un équilibre purement fictif, rayer des dépenses qu'elles sa-

vaient devoir reparaître inévitablement, sous la forme de crédits extraordinaires, dès le lendemain du vote du budget. Par exemple, l'ouverture de certains lycées de filles avait été fixée au 1er octobre 1885 : il était donc indispensable d'inscrire au budget de cet exercice le traitement du personnel enseignant de ces lycées pendant un trimestre; mais, bien qu'il s'agît simplement d'une somme de 55,000 francs, cette inscription fut omise, ainsi que cela est reconnu dans un des rapports de la commission du budget. Il va sans dire que ce personnel devait néanmoins être payé; mais, pour qu'il ne fût pas payé à découvert, il fallut demander un crédit extraordinaire en addition aux dépenses ordinaires de 1885. Parmi les crédits extraordinaires, au chiffre total de 3,911,550 francs, qui furent demandés par le même projet de loi, la plupart avaient pour objet de réparer ou des omissions incompréhensibles si elles n'étaient intentionnelles, comme les dépenses des missions scientifiques chargées d'observer le passage de Vénus, ou des réductions non justifiées sur le personnel et les frais des grands services du ministère des finances, ou des retranchemens sur les approvisionnemens nécessaires aux manufactures de l'état, et toutes ces omissions ou réductions avaient la même origine : l'impossibilité de conserver au budget ordinaire la simple apparence d'un excédent de recettes. Veut-on d'autres exemples? L'application de la loi qui a accordé des primes pour la marine marchande avait nécessité, dès la première année et pour quelques mois seulement, une dépense d'un peu plus de 9 millions : il y avait donc lieu de prévoir une dépense plus forte pour les douze mois suivans; néanmoins, la commission n'inscrivit au budget ordinaire qu'une somme de 10 millions, qu'il fallut presque doubler par un crédit extraordinaire. De même, le crédit annuellement affecté aux chemins vicinaux était, depuis la loi du 10 avril 1879, de 20 millions : la commission du budget, sans tenir compte des engagemens déjà pris par le ministre de l'intérieur, le réduisit arbitrairement à 10 millions dans le budget ordinaire de 1885. L'insuffisance du crédit étant indéniable, on essaya ensuite de la couvrir par un prélèvement de 10 millions sur le crédit affecté aux chemins vicinaux de l'Algérie. Les députés algériens protestèrent et, comme le sénat refusa de sanctionner ce procédé irrégulier de détourner un crédit de son affectation légale, il en fallut venir à un crédit extraordinaire de 5 millions.

La préparation du budget de 1885 a donné lieu aux mêmes omissions calculées et aux mêmes atténuations de crédits indispensables, et le fait était si flagrant que le sénat essaya, bien qu'en vain, de faire revenir la chambre sur certains retranchemens qui ne pouvaient être pris au sérieux. Le budget avait été voté par la chambre avec un modeste excédent de recettes de 285,216 francs; la com-

mission s'était targuée d'avoir opéré 60 millions d'économies et d'avoir ramené les dépenses à un chiffre inférieur de 4 millions aux dépenses de 1884. Ce tour de force devait paraître d'autant plus extraordinaire que le budget de 1884 avait abouti à un déficit considérable, et que certaines dépenses obligatoires avaient augmenté. Il était, par exemple, indispensable d'inscrire dans le budget de 1885 les arrérages de l'emprunt de 350 millions qui venait d'être contracté. Comme cet emprunt avait éteint quelques créances à la charge de la dette flottante, la commission avait feint de croire que la dette flottante n'avait reçu, du fait des déficits constatés, aucun accroissement de nature à compenser cette extinction, et elle avait admis une diminution de 500,000 francs sur le service de la dette flottante ; mais elle semblait presque avoir honte de son œuvre, car, dans le rapport spécial sur le ministère des finances, M. Sarrien disait à ce sujet : « La commission a accepté cette réduction sans se faire, d'ailleurs, aucune illusion sur la valeur de cette économie nouvelle. » Le mot économie paraîtra, sans doute, fort inattendu quand il s'agit d'une véritable dissimulation de dépense.

M. Léon Say a fait, ici même (1), la lumière sur les 60 millions d'économies qui avaient produit un excédent de recettes de moins de 100,000 écus sur un budget de plus de 3 milliards. Ces économies résultaient de l'emploi simultané de trois procédés fort peu usités jusque-là en finances et d'une correction contestable. La commission avait évalué la moyenne des annulations de crédits qui se produisent en fin d'exercice dans les grands services, et elle avait réduit d'autant la dotation de ces services. Or, les sommes rendues disponibles par les annulations constituaient une sorte de réserve sur laquelle on imputait tout d'abord les dépenses supplémentaires inévitables. Le budget de 1885 ne conservait donc aucune marge pour l'imprévu et pour les mécomptes. En second lieu, la commission avait calculé, d'après des tables de mortalité dont elle gardait le secret pour elle, les vacances d'emploi qui se produisent en moyenne dans le cours d'une année, et elle avait diminué d'une somme correspondante les crédits affectés au personnel des administrations publiques ; en sorte que, si les décès ou les démissions ne se produisaient pas en nombre suffisant dans un service, les employés qui en faisaient partie auraient dû être invités à tirer au sort lesquels d'entre eux ne seraient pas payés. Enfin, ces deux moyens ne suffisant pas encore, la commission avait retranché ou restreint des crédits indispensables : elle avait diminué de près de 2 millions le crédit annuel ouvert aux manufactures de l'état pour achats de matières premières, comme s'il était possible que la régie

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier 1885.

laissât le public manquer de cigares ou de poudre de chasse faute d'argent pour acheter du tabac ou du salpêtre. La commission du budget prévoyait bien qu'il en serait de ces achats indispensables comme du paiement des arrérages de la dette flottante, et qu'il faudrait y pourvoir par des crédits extraordinaires. C'était donc pour obtenir un équilibre fictif qu'elle s'était abstenue d'inscrire dans la loi de finances des dépenses inévitables et prévues. Quelle confiance pouvait mériter l'œuvre sortie de ses mains?

Le rapporteur du budget de 1885 au sénat, M. Dauphin, malgré sa bénignité ordinaire, ne put s'empêcher de faire écho aux critiques de M. Léon Say : il fit ressortir le caractère fictif ou dérisoire de mille petites économies destinées à provoquer l'ouverture de crédits supplémentaires ou à aboutir à des accroissemens ultérieurs de dépenses. Il constata que les réductions opérées sur le ministère de la marine avaient été obtenues aux dépens des crédits qui avaient pour objet de reconstituer les approvisionnemens des magasins à poudre, de compléter l'artillerie de la flotte, d'achever la construction des forts commencés ; qu'on avait refusé tout crédit pour l'accroissement du nombre des torpilleurs, sous prétexte que l'expérience n'a pas encore prononcé sur la valeur de ce genre de bâtimens, et que le crédit des nouvelles constructions navales avait été ramené à une somme « à peine suffisante pour tenir la France au niveau des autres puissances maritimes. » Résumant en quelques mots les impressions de la commission sénatoriale, M. Dauphin exprimait une opinion conforme à celle de M. Léon Say : « Votre commission, disait-il, fait des réserves en ce qui concerne une troisième catégorie d'économies sur la réalité desquelles il est permis de concevoir des doutes. Le présent rapport vous les indiquera lorsqu'il examinera séparément les budgets de dépenses de chacun des ministères, notamment ceux de la guerre et de la marine. Il est à craindre que la dépense ne reparaisse, dans le cours de l'exercice, sous la forme de crédits supplémentaires. *La certitude existe même pour plusieurs.* »

Quel était le but de ces détestables pratiques? Pourquoi essayait-on de dissimuler au parlement et au pays le chiffre réel des dépenses de l'état? C'est que l'année 1885 ramenait les élections générales et qu'on ne voulait point que la nation, appelée à juger ses mandataires, connût toute l'étendue du désordre dans lequel les finances sont tombées. On a de ce fait un témoignage irrécusable, celui d'un membre de la commission du budget. Voici ce qu'a écrit et signé M. Henry Maret, qui avait vainement demandé à ses collègues qu'on présentât les chiffres d'une façon moins contestable et qu'on indiquât plus clairement la situation financière du pays : « Dans cette commission du budget, où nous nous débattions pour repousser

les expédiens de M. Tirard, M. Jules Roche (le rapporteur) s'écria un jour : « Nous ne pouvons pourtant pas avouer que le budget est en déficit. Qui l'oserait? — Moi, répondis-je. Je n'ai pas changé d'avis, et je crois à une seule politique, celle de la bonne foi. Le peuple est le souverain qui doit tout connaître, puisqu'il doit tout décider et tout juger. »

III.

Par suite de l'emploi simultané des divers procédés qui viennent d'être passés en revue, le budget a fini par perdre toute sincérité, et, on peut même dire, toute réalité. Il a cessé d'être le miroir de la situation financière du pays pour devenir un assemblage de chiffres approximatifs, un trompe-l'œil propre à décevoir le lecteur inexpérimenté. De ce manque de franchise envers le pays à la méconnaissance de la loi, il n'y avait qu'un pas, qu'on n'a point tardé à faire. Dix à onze budgets n'ont pas encore été réglés définitivement, en sorte qu'on se trouve sans base certaine pour établir la situation véritable du trésor et qu'on ne peut connaître avec exactitude ni le chiffre des excédens de recettes, ni le chiffre des déficits que ces dix ou onze années ont donnés : on ne raisonne jamais que sur des approximations. Pour les années les plus récentes, la cour des comptes elle-même n'a pu statuer, faute d'avoir reçu les pièces justificatives qui doivent lui être fournies. Pour faciliter le contrôle du parlement et fournir un point de départ à la discussion du budget, le règlement général de 1862, sur la comptabilité publique, a imposé au ministre des finances l'obligation de fournir aux chambres, dans le trimestre qui suit la clôture d'un exercice, le compte général de l'administration des finances et le compte des dépenses effectuées par les différens ministères. Cette prescription de la loi est devenue lettre morte, et c'est seulement deux et trois ans après l'époque légale que ces documens indispensables sont mis à la disposition des chambres. Que penserait-on d'un particulier qui établirait son budget d'une année sans connaître le chiffre de ses dépenses dans les deux ou trois années précédentes? Il paraît qu'actuellement les commissions du budget n'éprouvent pas le besoin de posséder ces renseignemens. Quant aux irrégularités de comptabilité et aux infractions aux lois de finances, elles sont de tous les jours et ne se peuvent nombrer. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les rapports de la cour des comptes relatifs aux derniers exercices sur lesquels elle ait pu statuer, ceux de 1879 et de 1880. La cour constate que, contrairement à la loi, il n'a pas été fait inventaire des objets mobiliers provenant de la dernière Exposition et destinés à être vendus, et qu'elle n'a eu aucun moyen de

vérifier si le produit accusé des ventes correspond à la quantité des objets vendus. Il en a été de même des subventions particulières et des offrandes faites pour l'Exposition : la cour des comptes, « après avoir épuisé tous les moyens d'information, » déclare « qu'elle fait les réserves les plus formelles en ce qui concerne les divers produits de l'Exposition, qui n'ont pas été intégralement justifiés devant elle. » Voici qui est plus grave : la cour des comptes n'a pu obtenir du ministère des finances aucune explication quant à la date et au taux d'émission de 982,530 francs de rentes, reliquat de l'emprunt de 439 millions autorisé par la loi de 1878. La cour des comptes a également constaté que, sur le produit des rentes ayant appartenu à la caisse de la dotation de l'armée, produit qui devait être versé intégralement à la caisse des dépôts et consignations et avait une affectation légale, 3 millions environ avaient été, en 1878, détournés de cette affectation et employés, sans autorisation législative, à parfaire les intérêts de la dette flottante. La cour dit à ce sujet : « La loi du 5 juillet 1875 avait affecté au compte de liquidation le produit des rentes disponibles de la dotation de l'armée. Les arrérages, ainsi que le capital résultant de la négociation des titres sortis du portefeuille de la caisse des dépôts et consignations pour être attribués à ce compte, devaient, en totalité, recevoir la destination prévue par la loi. Aucune fraction de ces produits, d'une nature essentiellement budgétaire, sans corrélation avec les opérations normales de trésorerie, n'appartenait légitimement à la dette flottante. Les prélèvemens opérés pour accroître les crédits de ce service doivent être considérés comme irréguliers. »

C'est surtout au profit des personnes qu'on veut favoriser que ces virements subreptices se sont multipliés. La cour des comptes dit à cet égard, dans ses observations générales sur l'exercice 1880 : « Nous devons insister de nouveau sur l'accroissement irrégulier des crédits ouverts au chapitre 1er pour le personnel de l'administration centrale, par l'imputation sur d'autres chapitres, soit d'indemnités permanentes qui constituent de véritables traitemens, soit d'indemnités ou de gratifications extraordinaires. L'examen des comptes de 1880 a permis de constater, en effet, à côté de certaines régularisations, le maintien ou même l'aggravation des irrégularités anciennes. » Il paraît que c'est au ministère de l'instruction publique que ces abus se commettent sur la plus large échelle et avec le plus de fréquence. Après avoir rappelé qu'en 1879 une partie notable des traitemens ou indemnités attribués au personnel de l'administration centrale de ce ministère avaient été payés sur différens chapitres du budget autres que le chapitre 1er spécialement affecté à ce service, la cour des comptes constate que, malgré les engagemens pris par le ministre devant

la commission du budget, les irrégularités n'ont été ni moins nombreuses, ni moins choquantes en 1880 : elle établit qu'un certain nombre d'employés, parmi lesquels le secrétaire particulier du ministre et le personnel de son cabinet, ont reçu 182,000 francs illégalement prélevés sur les crédits ouverts pour les lycées, pour les facultés, pour la publication des documens inédits sur l'histoire de France et autres services sans rapport avec le personnel de l'administration centrale. Le rapporteur du budget de 1885 constate que ces abus n'avaient point encore pris fin. On est donc au-dessous de la vérité lorsqu'on évalue à 99 millions l'augmentation, en dix années, des dépenses du personnel administratif, et il faut ajouter aux traitemens inscrits au budget, les traitemens secrets et illégaux, subrepticement alloués par les ministres, au moyen de viremens que rien ne légitime.

Comment ces pratiques déplorables, aussi contraires à la loi qu'à la bonne administration des finances publiques, ont-elles pu se continuer, sur une aussi vaste échelle, pendant une période de huit années? On ne peut s'expliquer ce fait étrange que par la dissimulation que le retour fréquent des élections législatives ou sénatoriales imposait vis-à-vis du suffrage universel, et par la clandestinité des moyens à l'aide desquels on alimentait le budget extraordinaire et les nombreuses annexes qu'on lui a données. S'il avait fallu emprunter au grand jour, par voie d'émission directe, avec concurrence et publicité, la fréquence et la périodicité de ces recours au crédit n'auraient pas manqué d'éveiller les inquiétudes du pays et d'appeler sur la gestion des deniers publics une attention plus vigilante; mais on avait mis la signature de l'état à la disposition du ministre des finances. Il avait reçu une sorte de blanc-seing général qui lui permettait de donner cours et crédit à toutes les valeurs qu'il lui plaisait de créer pour se procurer de l'argent. Bons du trésor et obligations à toute échéance et à tout intérêt, emprunts directs à la Banque, emprunts sur nantissement de titres, escompte des remboursemens attendus des débiteurs de l'état; tout était bon pour maintenir ou ramener le compte-courant du trésor à la Banque à un chiffre qui n'excitât point d'appréhensions dans le monde des affaires... Pour ces emprunts, négociés sous le manteau de la cheminée, on s'est adressé tantôt aux établissemens financiers dont on avait dû solliciter l'assistance pour le placement des emprunts publics et dont on a récompensé ainsi le concours, ou à la Banque de France, devenue de plus en plus un instrument de trésorerie. Le chiffre, les frais et l'emploi exact de toutes ces opérations clandestines ne pourront être connus que par les lois de règlemens des comptes, c'est-à-dire au bout de huit ou dix ans et au moyen des justifications fournies relativement au cha-

pitre v du ministère des finances (service de la dette flottante) si tant est que la cour des comptes puisse obtenir ces justifications, qu'elle se plaint de n'avoir pas toujours reçues pour le passé.

Est-ce tout, enfin? Non, certes, car après les emprunts par émission publique, et, après les emprunts secrets et temporaires, il nous reste à parler d'une troisième catégorie d'emprunts : les emprunts par voie indirecte. Ce n'était ni par le budget ordinaire, ni même par le budget extraordinaire que le gouvernement pouvait subvenir à toutes les dépenses qu'il assumait, et à toutes les subventions par lesquelles il suscitait autour de lui une foule d'entreprises. De là la nécessité de recourir à un nouveau mécanisme pour lever de l'argent, de là l'institution des diverses caisses qui fonctionnent parallèlement au budget. Constituer des êtres fictifs, leur conférer le droit d'emprunter sous la garantie de l'état, leur remettre la mission de trouver les sommes nécessaires pour un objet déterminé et de les distribuer ensuite, en laissant à l'état la charge et le remboursement de tous ces emprunts : voilà ce qu'un spirituel orateur a appelé le coup des caisses. C'est bien l'état qui emprunte sous le voile transparent de ces êtres fictifs, puisque c'est sa garantie qui fait seule le crédit de leur papier. Tout l'argent qui entre dans ces institutions ou qui en sort est de l'argent d'emprunt, car, suivant la déclaration faite au sénat par M. Tirard, ministre des finances, « il n'y a jamais rien eu dans aucune de ces caisses. » Elles constituent donc autant de suçoirs appliqués au corps de la nation pour aspirer et absorber les épargnes du pays au détriment du commerce et de l'industrie, à qui les capitaux manquent de plus en plus.

Les conventions avec les compagnies de chemins de fer ne sauraient être passées sous silence. La conclusion de ces conventions était le préliminaire indispensable de la suppression du budget extraordinaire, et cela seul suffirait à les justifier. Au point de vue économique, elles ne sont pas moins faciles à défendre : l'état est un constructeur peu économe; il est un exploitant plus malhabile encore, et ses agens sont sans défense contre les influences parlementaires; il y avait donc avantage à remettre à l'industrie privée l'achèvement et l'exploitation du troisième réseau. Il n'en est pas moins vrai que les conventions font peser une très lourde charge sur les finances publiques. Le gouvernement avait vis-à-vis des populations des engagemens téméraires : des lignes dont le trafic ne couvrira pas avant quinze ou vingt ans les dépenses d'exploitation avaient été, non-seulement promises, mais étudiées; un certain nombre avaient même reçu un commencement d'exécution. En consentant à se substituer à l'état pour ces travaux destinés à demeurer longtemps improductifs, les compagnies ont voulu légitimement limiter les risques qu'elles faisaient courir à leurs actionnaires.

Elles se sont fait accorder un prix de construction très élevé pour se mettre à l'abri de tout mécompte ; elles ont voulu avoir la garantie de l'état pour prévenir la dépréciation de leur crédit, et pour assurer à leurs actions un revenu minimum qui eût été fort compromis sans cette précaution. A ces conditions, les compagnies vont emprunter annuellement aux lieu et place de l'état, mais, en réalité, à son compte, 250 à 300 millions que le gouvernement aurait dû inscrire au budget extraordinaire et emprunter directement et dont il va désormais garantir le service et l'amortissement. Les compagnies porteront au compte de premier établissement les dépenses qu'elles vont faire : les progrès de ce compte augmenteront proportionnellement la charge de la garantie. Les ministres des finances et des travaux publiques ne l'ont point contesté ; ils ont donné au parlement l'assurance que cette charge supplémentaire serait au maximum de 65 millions, qu'elle n'atteindrait ce chiffre qu'au bout de huit ou dix années pour commencer immédiatement à décroître et s'éteindre complètement au bout de quelques années. En établissant ces calculs, les ministres comptaient que les recettes des chemins de fer continueraient à progresser dans la même proportion que par le passé ; ils espéraient même que cette progression serait accélérée par la mise en exploitation des nouvelles lignes qui seraient autant d'affluens pour l'ancien réseau. On sait ce qui est advenu de ces calculs et de ces espérances. Les recettes des chemins de fer subissent une décroissance qui ne paraît pas devoir s'arrêter de quelque temps. Les remboursemens à attendre des compagnies sont reculés dans un avenir de plus en plus lointain. C'est cet aléa redoutable pour les finances publiques qui a déterminé le gouvernement à ne plus laisser figurer au budget les paiemens à faire aux compagnies et à créer encore une nouvelle caisse, la caisse des garanties, qui recevra quelque jour les versemens problématiques à provenir des chemins de fer et qui, en attendant, se procurera avec la signature de l'état les fonds nécessaires à faire honneur à la garantie qu'il a donnée. Un orateur radical a donc exactement résumé cette situation au point de vue financier en disant que les conventions étaient l'emprunt greffé sur l'emprunt. Aussi que les contribuables se tiennent sur leurs gardes : voici qu'une campagne vient d'être entreprise pour imposer aux compagnies des abaissemens de tarifs ; ce sont eux qui en feront les frais. Toute réduction dans les tarifs qui ne sera pas compensée par un développement du trafic et la production d'une recette équivalente, accroîtra désormais le fardeau de la garantie et tombera à la charge du budget général. Or, l'équité et le bon sens veulent que ceux qui usent des chemins de fer pour eux-mêmes ou pour leurs marchandises fassent seuls les frais des transports qui leur profitent ;

ils n'ont aucun droit à faire payer en partie par la nation le prix du service qui leur est rendu.

Au nombre des causes qui ont produit le malaise financier dont la France souffre, il faut placer, à côté de l'abus des emprunts, les dégrèvemens prématurés et intempestifs et ce qu'on a aujourd'hui le droit d'appeler la folie des dépenses. Les réductions et les suppressions d'impôts, opérées en 1878, 1879 et 1880, dans le dessein manifeste de préparer les élections générales de 1881, auraient eu besoin, pour être justifiées, d'être compensées par des diminutions de dépense ou des accroissemens de recettes qui eussent assuré le maintien de l'équilibre budgétaire. Or, les trois exercices qui en ont supporté le poids ont présenté, comparaison faite de la totalité des recettes avec la totalité des dépenses, des déficits successifs de 336, de 212 et de 299 millions, soit au total de 847 millions; ce qui donne pour les trois années une moyenne de 280 millions. Le sacrifice de recettes imposé au trésor étant de 272 millions, le rapport de cause à effet apparaît ici clairement. D'ailleurs, M. Rouvier, président de la commission du budget, n'a-t-il pas reconnu expressément, dans le discours prononcé par lui le 11 juillet 1885, l'impossibilité de faire face à toutes les dépenses avec les ressources du budget ordinaire? Or, quelle condamnation plus forte pouvait-on prononcer contre ces dégrèvemens prématurés? En effet, les emprunts auxquels on a eu recours pour suppléer à l'insuffisance du budget ordinaire ont abouti à substituer une charge permanente aux charges temporaires dont on prétendait soulager le pays; puis, l'aggravation continue de ces charges permanentes a conduit, comme cela était inévitable, à une aggravation des impôts subsistans, et le bénéfice qu'on avait fait luire aux yeux des contribuables s'est trouvé annulé. M. Léon Say n'a-t-il pas démontré que, sur les dix-sept articles du budget des recettes de 1885, quatorze avaient pour objet des extensions ou des aggravations d'impôts? Il demeure donc établi que les dégrèvemens dont on a fait, un instant, si grand bruit, n'ont été que des manœuvres électorales; les emprunts de toute forme auxquels on a recouru ensuite, loin d'être imposés par la nécessité, n'ont été que des expédiens budgétaires pour suppléer aux recettes que le parlement avait témérairement sacrifiées.

Est-il nécessaire d'insister sur la fièvre de dépenses qui s'était emparée des pouvoirs publics? L'immense extension qu'on avait projeté de donner à la construction des chemins de fer ne suffisait pas à satisfaire nos législateurs. Il fallait entreprendre à la fois sur toute l'étendue du territoire. Même après les larges amputations qu'il a fallu faire dans ce plan gigantesque, l'état, au 1er janvier 1885, d'après le rapport de M. Dauphin au sénat, avait encore à faire face, en dehors des chemins de fer, à 783 millions de travaux

engagés, dont 193 millions pour les ports, 249 millions pour les canaux et 139 pour la canalisation des rivières. Quant aux écoles et aux lycées, la prodigalité a dépassé toutes les bornes. Les embarras du trésor étaient déjà sérieux, lorsque M. Jules Ferry, après avoir reconnu qu'il avait été dépensé plus d'un demi-milliard, déclarait, dans un discours demeuré célèbre, que le minimum de la dépense encore à faire dépassait 700 millions. La loi du 2 août 1881, date caractéristique, augmentait la dotation de la caisse des écoles de 100 millions, qui devaient être fournis en six années, à partir de 1882, moitié par le budget ordinaire et moitié par l'emprunt: mais, dès la première année, les 100 millions étaient entièrement engagés par les promesses faites aux communes, pendant les élections générales; et il devenait indispensable d'anticiper le paiement des dernières annuités. C'est ainsi que la loi du 20 mars 1883 a appliqué aux besoins de l'exercice 1883 l'annuité qui n'était payable qu'en 1887; et il fallut appliquer à l'exercice 1884 les annuités destinées aux années 1885 et 1886. On se trouva donc fort dépourvu quand il fallut doter 1885, et, comme on sait, on va liquider provisoirement les engagemens de la caisse des écoles au moyen de l'emprunt de 319 millions. Or, en mars 1884, lors de la présentation du premier budget de 1885, au moment où M. Tirard, ministre des finances, venait de jeter ce cri d'alarme qui lui valut tant d'attaques de la part de ses amis politiques et qui remua profondément le pays, M. Paul Bert, renchérissant sur M. Jules Ferry, demandait au nom de la commission de l'instruction primaire, pour le personnel de ce seul enseignement, une augmentation de 23 à 24 millions, comme point de départ d'un accroissement graduel des traitemens, qui aurait eu pour conséquence, d'après les calculs de M. Jules Roche, rapporteur de la commission du budget, de porter en huit années le budget ordinaire de l'instruction primaire à 260 millions. Le 30 juillet suivant, M. Antonin Dubost, rapporteur du budget de l'instruction publique, en déplorant la nécessité où l'on était d'ajourner les projets de M. Paul Bert, évaluait les dépenses qu'il serait indispensable de faire, dans une très courte période, pour le matériel de l'enseignement, à 40 millions pour l'instruction supérieure, à 104 millions pour l'instruction secondaire et à 500 millions pour l'instruction primaire. Quant au personnel, le même rapporteur exposait que, bien que les crédits relatifs à l'enseignement primaire eussent été accrus de plus de 90 millions depuis 1870, il y avait lieu de prévoir de nouvelles augmentations qui les porteraient au chiffre de 163 millions; et il exhortait le parlement à envisager désormais une dépense annuelle de 250 millions comme le chiffre minimum du budget de l'instruction publique, en laissant à l'emprunt la tâche de pourvoir aux constructions à élever.

Signalons enfin parmi les sources de dépenses qui ont un caractère manifeste de prodigalité la continuelle multiplication des emplois publics. En Angleterre, tout emploi nouveau doit figurer, avec le chiffre des émolumens qui y sont attachés, dans les *Estimates* ou évaluations de dépenses que chaque ministre présente et défend personnellement à chaque session. En Italie, la règle est plus rigoureuse encore : une loi organique a déterminé, pour chacune des administrations publiques, le nombre, la hiérarchie et les émolumens des employés. Aucun emploi nouveau ne peut être créé; aucun traitement ne peut être augmenté qu'en vertu d'une loi : le ministre des finances seul dispose d'un crédit annuel pour les travaux extraordinaires qu'il peut avoir à faire exécuter, et ce crédit est limité à la modeste somme de 18,000 francs. En France, aucune administration n'a de cadre fixé par la loi : tout est livré à l'arbitraire du ministre, qui crée ou supprime des emplois par de simples arrêtés, qui bouleverse à son gré la hiérarchie, érige le bureau en division et les divisions en directions, ou effectue le mouvement inverse, et fixe comme il lui plaît les traitemens. Cette absence de toute règle permet aux ministres de faire entrer dans leur administration tous leurs protégés et tous les protégés de leurs amis. Comme les ministres changent en moyenne tous les huit ou neuf mois et que tout nouveau titulaire arrive avec un cortège de créatures, le nombre des fonctionnaires publics n'a cessé de s'accroître; de toutes les administrations centrales, il n'en est qu'une seule, la direction des cultes, qui compte actuellement le même nombre d'employés qu'en 1876 : toutes les autres ont vu augmenter leur personnel et quelques-unes dans une proportion notable. Au ministère de l'instruction publique, par exemple, les bureaux de l'administration centrale, qui, en 1876, comptaient 133 employés, en avaient 273, soit plus du double, en 1884 ; la dépense avait également doublé : elle était montée de 484,400 à 948,150 francs. Au ministère de l'agriculture, on a créé, en quelques années : 1 sous-directeur, 3 chefs de division, 10 chefs de bureau, 5 sous-chefs et 62 employés; les salaires des gens de service se sont élevés de 41,000 à 99,800 fr. La limite elle-même des crédits budgétaires ne met point obstacle aux créations d'emplois que la faveur ou les exigences électorales imposent; lorsque cette limite est atteinte, on a recours à ces viremens illégaux signalés en si grand nombre dans les rapports de la cour des comptes, et on impute les traitemens sur des chapitres étrangers au personnel. Un autre procédé, contre lequel les commissions du budget se sont plus d'une fois élevées, consiste à faire entrer en fonction les titulaires des nouveaux emplois, puis à demander, au bout de quelques mois, pour les payer, un crédit supplémentaire que l'équité ne permet guère de refuser, et, après

avoir ainsi forcé la main au parlement, on interprète le vote du crédit comme une consécration des fonctions créées et on en inscrit la rémunération au budget ordinaire de l'exercice suivant. C'est ainsi que les dépenses du personnel administratif ont été accrues d'environ 100 millions en une dizaine d'années ; si l'on déduit de cette somme 40 millions qui représentent les légitimes augmentations de traitement accordées à de petits fonctionnaires, comme les facteurs de la poste, dont la rémunération était honteusement insuffisante, il reste une cinquantaine de millions dont l'inscription au budget aurait été ou repoussée ou différée par un parlement économe. Ces créations d'emplois nouveaux ne sont pas la seule brèche qui ait été faite aux finances ; la multiplication des fonctions ne permettait pas de pourvoir tous les solliciteurs suffisamment appuyés : il a fallu y ajouter la multiplication des vacances par les retraites anticipées. La loi exige trente années de services pour l'obtention de la retraite : on a considéré chaque année de service comme correspondant à deux soixantièmes de la retraite légale ; et on met à la retraite des fonctionnaires qui n'ont que vingt-six ou vingt-sept ans de services en leur accordant ce qu'on appelle la retraite proportionnelle, c'est-à-dire la retraite légale, réduite de deux soixantièmes, suivant le nombre d'années de services au-dessous de trente. Les fonctionnaires qui résistent à l'invitation de demander la retraite proportionnelle sont mis en disponibilité avec une allocation inférieure au chiffre de la retraite : aussi se résignent-ils presque tous à voir ainsi abréger leur carrière administrative. Cette interprétation de la loi, que rien ne justifie, mais que la complaisance du conseil d'état a consacrée, a eu pour conséquence un accroissement rapide dans le chiffre des pensions civiles, qui exigent aujourd'hui 15 millions de plus qu'en 1876.

C'est cette accumulation de dépenses inutiles ou exagérées qui peut seule expliquer la situation invraisemblable et pourtant trop réelle dans laquelle la France se trouve aujourd'hui. Malgré l'abandon intempestif de 272 millions de recettes, le gouvernement a perçu, en 1885, 542 millions de plus qu'en 1876 ; et ce demi-milliard, qui est venu s'ajouter aux ressources antérieures, ne lui suffit pas pour mettre le budget en équilibre. Le déficit est devenu chronique, et le gouvernement confesse tout à la fois la nécessité d'un gros emprunt pour liquider le passé, et le besoin, pour assurer l'avenir, d'un accroissement de recettes qui ne peut provenir que de nouveaux impôts. Avant d'arriver à ce pénible aveu, on a épuisé tous les expédiens de trésorerie et tous les procédés de dissimulation. Une rapide revue des derniers budgets suffira à faire voir par quels degrés on a amené le pays en face du gouffre devant lequel il faut confesser la vérité.

IV.

Le premier exercice pour lequel les ministres des finances aient avoué l'existence d'un déficit dans le budget ordinaire est celui de 1882. En présentant, le 31 juillet 1883, le budget extraordinaire pour 1884, M. Tirard évaluait à 32 millions 1/2 le déficit déjà constaté dans le budget ordinaire de 1882. En regard de ce déficit, et comme consolation, il mettait les résultats des six budgets de 1876 à 1881, qui avaient donné ensemble un excédent de recettes de 563 millions. Il est vrai que, dans l'exposé de motifs du budget de 1885, le même ministre reconnaissait que quelques-uns de ces excédens de recettes, ayant été reportés de budget en budget, avaient joué le rôle de figurans du cirque et avaient été comptés plusieurs fois : se rectifiant lui-même, il ramenait à 446 millions la totalité des excédens obtenus avant l'ouverture de la période des déficits. On doit admettre comme réels l'excédent de 98 millions attribué à l'exercice 1876 et celui de 63 millions attribué à l'exercice 1877 ; mais, à partir de 1878, les chiffres des excédens de recettes deviennent contestables, la création du budget extraordinaire ayant permis de transporter à ce budget et de mettre ainsi à la charge de l'emprunt des sommes de plus en plus considérables qui auraient dû être supportées par le budget ordinaire. Le seul moyen d'arriver à connaître avec exactitude les résultats financiers des quatre années de 1878 à 1881 est d'additionner, d'une part, les recettes opérées par le trésor, et, d'autre part, toutes les dépenses effectuées au titre du budget ordinaire et du budget extraordinaire et de comparer les deux totaux. Si on fait cette comparaison pour cette période de quatre années, on arrive à constater une insuffisance de ressources de 1,426 millions, qui a dû être couverte par des fonds étrangers au budget et qui explique le rapide accroissement de la dette flottante à qui ces fonds ont été demandés en premier lieu.

On dira que ce résultat n'avait rien d'imprévu et que l'établissement du budget extraordinaire avait pour corrélation inévitable une succession d'emprunts : ce qui est sans excuse, c'est l'emploi, dans la préparation du budget ordinaire, de procédés irréguliers. On ne se bornait pas, en effet, à rejeter sur le budget d'emprunt une partie des dépenses ordinaires, afin de diminuer d'autant le chiffre de celles-ci et à ajourner, au moyen de renouvellemens, le paiement d'une portion notable des engagemens du trésor arrivés à échéance ; on accroissait indûment le chiffre des recettes en faisant figurer comme recettes effectives, outre les perceptions et les encaissemens opérés par le trésor, des ressources étrangères à l'exercice

et que l'on a droit de considérer comme fictives : par exemple, les imputations sur les excédens prétendus des exercices antérieurs. Cette dernière pratique a été inaugurée timidement en 1878 ; on s'était contenté alors d'imputer 1,182,000 francs sur les excédens de 1876 ; mais le procédé fut trouvé commode, et, dès 1879, tout en rejetant 67 millions de dépenses ordinaires sur le budget d'emprunt, on imputa 119 millions 1/2 sur les excédens de recettes de 1875, de 1876 et de 1877. L'année suivante, 48 millions furent imputés sur les excédens de 1876, 1877 et 1878, et 99 millions de dépenses ordinaires furent rejetés sur le budget d'emprunt. Pour 1881, les imputations sur les excédens de 1877, 1878 et 1879 s'élevèrent à 80 millions 1/2, et 121 millions furent mis indûment à la charge du budget extraordinaire. L'exercice 1881 est, en effet, celui où ce dernier abus atteignit les proportions les plus scandaleuses : huit ministères : l'intérieur, les finances, les postes, l'instruction publique, l'agriculture, la guerre, la marine et les travaux publics se déchargèrent ainsi d'une partie de leurs dépenses normales. Le ministère de la guerre paya de cette façon les transports de troupes, les achats de poudre et de munitions pour renouveler l'approvisionnement des arsenaux, les réparations d'armes, les dépenses de remonte et de harnachement ; le ministère de la marine en fit autant pour une partie du matériel naval et pour les travaux d'entretien des ports ; et les autres départemens pour la reconstruction, l'agrandissement ou la réparation des édifices ministériels. Il est aisé de comprendre que le budget ordinaire de 1881, allégé par de pareils procédés de plus de 200 millions qu'il aurait dû supporter, et bénéficiant d'une plus-value de 100 millions sur les évaluations de recettes, ait pu être présenté comme ayant donné un excédent de 109 millions ; mais cet excédent, obtenu aux dépens du budget extraordinaire, surchargé d'une somme plus élevée, n'était qu'une fiction : il allait servir, cependant, par de nouvelles imputations, à mettre dans un équilibre apparent quelques-uns des budgets suivans.

L'incorrection de ce procédé financier est d'autant moins contestable qu'on disposait de ces excédens avant qu'ils eussent reçu la consécration légale. En effet, les excédens ou les insuffisances d'un exercice n'acquièrent un caractère de certitude et ne deviennent indiscutables qu'après le vote de la loi qui règle définitivement les comptes de cet exercice : jusqu'à ce vote, on est seulement en face de chiffres provisoires qui peuvent varier et qui varient souvent, en plus ou en moins, d'après les rectifications apportées à certains comptes. Cela est si vrai que, sous le régime actuel, avec le désordre qui s'est introduit dans la comptabilité de plusieurs ministères, on a vu des crédits être annulés et reportés par une loi sur

un exercice subséquent, puis être rétablis par une autre loi au compte de l'exercice auquel ils avaient été enlevés quelques mois auparavant. On disposait donc d'excédens non-seulement provisoires, mais destinés à le demeurer longtemps encore, puisque les lois de règlement des comptes sont encore en retard de huit ou neuf ans. Eussent-ils été définitifs qu'on n'aurait pas eu le droit d'en faire cet usage. En effet, ces excédens reviennent de droit à la dette flottante; ils en constituent l'actif, ou, si l'on veut, la contre-partie : la dette flottante est la conséquence des insuffisances de recettes qui ont contraint le trésor à emprunter les fonds qu'il n'avait pas; de même, les excédens de recettes servent à éteindre ces emprunts temporaires; et, en réalité, dans la pratique, ils ne reçoivent pas d'autre emploi. Ils ne peuvent jamais constituer une ressource effective, susceptible de défrayer une dépense quelconque. A voir nos ministres et nos commissions du budget inscrire gravement au budget des recettes ces imputations sur les excédens d'un exercice antérieur, un lecteur naïf pourrait s'imaginer qu'il existe au ministère des finances un coffre-fort spécial, une sorte de tire-lire gouvernementale dans laquelle on dépose scrupuleusement les excédens de recettes, et qu'à l'occasion on puise dans cette tirelire les millions dont on a besoin pour équilibrer le budget. Il va sans dire que les choses ne se passent pas ainsi : à mesure qu'il encaisse les recettes, le trésor les emploie aux paiemens de chaque jour et à l'acquittement des créances qui arrivent à échéance : par conséquent, imputer une dépense sur un excédent de recettes antérieur à l'exercice courant, c'est simplement décider que le trésor remettra en circulation les bons ou les obligations qu'il a pu éteindre ou bien qu'il empruntera à nouveau une somme égale au crédit ainsi doté : ce n'est pas fournir une ressource au ministre des finances; c'est sanctionner un pur jeu d'écritures. Veut-on avoir, au sujet de ces imputations, une appréciation qui ne saurait être suspecte? Un article du projet de loi récemment voté sur les sociétés de secours mutuels accroissait la dotation de ces sociétés de 10 millions imputés, partie sur les excédens de 1879, et partie sur ceux de 1880. M. le sénateur Merlin, dans la séance du 8 avril 1886, au nom de la commission sénatoriale des finances, repoussa cet article en ces termes : « Nous avons voulu examiner ce que présentait de sérieux et de fondé l'imputation qui en est faite, dans l'article 21, sur les excédens des exercices 1879 et 1880. Ces excédens constituent-ils bien une ressource?.. *Incontestablement non.* Dans les écritures, dans la comptabilité du trésor, ils peuvent avoir été réservés; et, si nous examinons la situation des exercices 1879 et 1880, situation incontestablement provisoire, puisque les comptes de ces exercices n'ont

pas encore été soumis au parlement, nous voyons que 10 millions ont fait l'objet d'une réserve. Mais qu'est-ce que cela? *C'est purement et simplement un jeu d'écriture*; et, par conséquent, lorsqu'il s'agira de donner aux sociétés de secours mutuels la somme de 10 millions que demande le projet, ce sera 10 millions qu'il faudra prendre : sur quoi? Sur les ressources de la dette flottante... Je crois qu'il suffit de poser la question pour que le sénat adopte l'avis de la commission des finances. Ce n'est pas le moment d'augmenter encore le découvert du trésor d'une somme de 10 millions. » L'article fut rejeté : la commission sénatoriale eut gain de cause; mais elle n'avait pas fait seulement le procès de cet article : elle avait, à plus forte raison, condamné formellement les lois de finances qui, précédemment, avaient imputé 48, 80 et jusqu'à 119 millions sur des excédens provisoires, et aligné toute une série de budgets au moyen de ces formidables « jeux d'écritures. » Enfin, il est une autre considération qui ne saurait être passée sous silence. Lorsque le ministre inventif qui a introduit dans la préparation des budgets tant de mesures judicieuses et tant d'expédiens hasardeux, M. Léon Say, imagina le premier d'équilibrer le budget ordinaire en atermoyant, au moyen de renouvellemens, 76 millions d'obligations qui arrivaient à échéance et pour lesquelles il n'avait pas d'argent, il introduisit dans la loi de finances un article qui affectait les excédens de recettes d'une manière spéciale et avant tout autre emploi à l'extinction des obligations ainsi renouvelées. Les excédens de recettes avaient donc une destination légale, une affectation obligatoire dont on ne pouvait les détourner; les imputations par lesquelles on a, en apparence, équilibré plusieurs budgets, étaient donc autant d'illégalités; car si la prescription proposée par M. Léon Say n'a jamais été observée, elle n'en subsiste pas moins.

L'année 1882 peut être considérée en quelque sorte comme une année climatérique. Les symptômes d'épuisement que nous signalions ici même, en 1881 (1), et qui nous inspiraient pour l'avenir des appréhensions, malheureusement trop justifiées par les faits, devinrent manifestes. Deux des principales sources du revenu public, les recettes de l'enregistrement et les recettes du timbre, qui avaient suivi constamment une progression régulière, donnèrent, pour la première fois, des résultats inférieurs à ceux de l'année précédente et accusèrent ainsi, par une preuve irréfragable, les atteintes subies par la propriété et le ralentissement des affaires. Le budget ordinaire de cette année n'avait été mis en équilibre apparent qu'au moyen de l'imputation de 63 millions 1/2 sur les prétendus excé-

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1881.

dens de 1879, du renouvellement de 107 millions d'obligations sur 170 et du transfert au budget extraordinaire, opéré par sept départemens ministériels, de 128 millions de dépenses ordinaires de la même nature que celles qui avaient été, l'année précédente, l'objet d'une série d'irrégularités semblables. Malgré ces expédiens désespérés, le budget ordinaire de cet exercice s'est soldé par un déficit que M. Tirard a évalué provisoirement à 32 millions 1/2, mais qui, d'après les tableaux annexés au budget de 1886, correspond à une insuffisance réelle de ressources de 106,163,475 francs, sans compter la charge d'un budget extraordinaire de 559 millions, que les crédits extraordinaires firent monter à 663,624,875 francs.

Dès le début de cette année, la Banque, après de longues hésitations, avait dû porter à 5 pour 100 le taux de l'escompte; l'emprunt d'un milliard en rentes amortissables, émis en 1881, avait échoué : on évaluait d'un tiers à la moitié la portion de l'emprunt qui était encore à la charge de la Banque et des principaux établissemens financiers. Pour empêcher les cours de s'affaisser tout à fait, le ministre des finances de M. Gambetta, M. Allain-Targé, n'avait pas reculé devant une mesure des plus irrégulières : une opération de bourse. Lorsque la restauration obtint des puissances alliées qu'elles devançassent de trois années la date fixée pour l'évacuation de notre territoire et qu'elles consentissent à accepter pour le complément de l'indemnité de guerre des rentes françaises calculées au cours de la Bourse de Paris, le ministre des finances crut pouvoir employer quelques millions en reports pour empêcher la rente de trop fléchir. Malgré le motif patriotique qui l'avait fait agir, sa conduite fut, de la part de tous les financiers de la chambre des députés, et notamment de MM. Laffitte et Casimir Perier, l'objet des plus sévères critiques, et il était passé en règle, depuis lors, que le ministre des finances devait s'abstenir de toute intervention dans le marché des fonds publics. C'était cette règle que M. Allain-Targé n'avait pas hésité à violer en employant à la liquidation du 5 janvier 1882 jusqu'à 200 millions des fonds du trésor en reports sur la rente amortissable. Le même ministre, en comprenant dans ses projets tout à la fois la conversion du 5 pour 100 et le rachat des chemins de fer, avait jeté l'alarme parmi les rentiers et dans le monde des affaires; enfin, il comptait pourvoir au budget extraordinaire de 1883 au moyen d'un nouvel emprunt de 600 millions, bien que l'emprunt précédent ne fût pas encore classé. La chute de M. Gambetta ramena au ministère des finances M. Léon Say, qui avait pris pour programme : ni conversion, ni emprunt, ni impôts nouveaux, mais à qui ce programme créa d'inextricables difficultés dans la préparation du budget de 1883. L'exposé des motifs révéla au public que la dette flottante dépassait 3 milliards et confessa que

« c'était la première fois que cette dette avait pris une pareille extension. » En déduisant de ce chiffre « exorbitant » 700 millions environ provenant de découverts anciens du trésor, il demeurait plus de 2 milliards 200 millions qui représentaient les folies et les prodigalités financières des cinq années précédentes. M. Say consolidait ou plutôt atermoyait, au moyen de 1,200 millions de rentes amortissables, la portion de cette dette qui provenait des fonds des caisses d'épargne. En dehors de cette mesure, qui n'était qu'un expédient, et pour empêcher que la dette flottante ne se reconstituât dans les mêmes proportions, il proposait la suppression du budget extraordinaire, qu'il réduisait à 257 millions, exclusivement applicables aux travaux publics ; et, pour faire face à ces 257 millions, il demandait à trois des six grandes compagnies de chemins de fer d'anticiper, jusqu'à due concurrence, les remboursemens qu'elles devaient faire au trésor : pour les années suivantes, on eût avisé à créer de nouvelles ressources ou à faire des économies. Le procédé était défectueux, puisqu'il consistait à escompter les créances de l'état et à dépouiller ainsi l'avenir au profit du présent ; mais l'intention était excellente : en supprimant le budget extraordinaire, on faisait disparaître le chancre qui rongeait les finances publiques. M. Say faisait rentrer dans le budget ordinaire toutes les dépenses qui en avaient été irrégulièrement distraites ; ce budget se trouvait donc notablement accru en dépenses : comment lui créer des ressources nouvelles, puisqu'on s'était interdit de recourir à l'impôt? Ce fut alors qu'apparut le système des majorations, tant reproché à son auteur.

La pratique invariablement suivie jusqu'alors pour l'évaluation des recettes avait consisté à prendre comme base les résultats du dernier exercice clos, c'est-à-dire de l'antépénultième année. Cette méthode avait le mérite d'asseoir les calculs budgétaires sur des faits accomplis, par conséquent certains et indiscutables. Elle avait encore un autre avantage. Le rendement des impôts, depuis une assez longue période, s'accroissait, en moyenne, de 40 millions, d'une année à l'autre. En réservant ainsi les plus-values de deux années consécutives, on faisait une part à l'imprévu, aux mauvaises chances et aux mécomptes, et on préparait une ressource pour faire face, au moins en partie, aux crédits supplémentaires et extraordinaires. M. Léon Say critiquait ce système, dans son exposé des motifs ; il lui reprochait de faire naître une confiance exagérée par les plus-values qu'accusaient de mois en mois les états de recettes publiés au *Journal officiel*, et d'enfanter ainsi, au sein des chambres, la dangereuse, l'irrésistible tentation d'accroître les dépenses ou, par des réductions prématurées d'impôts, d'affaiblir les recettes. Il s'autorisait de l'exemple de l'Angleterre et de l'Italie, où les recettes

sont évaluées d'après les résultats de l'année immédiatement précédente, oubliant que, dans ces deux pays, il est toujours fait face aux dépenses imprévues ou extraordinaires par la création immédiate de ressources nouvelles. M. Say proposait donc de prendre pour base des évaluations pour 1883 les recettes réalisées en 1881, mais il les majorait de la moyenne des plus-values constatées dans les trois dernières années; il obtenait ainsi des évaluations supérieures de 90 millions à celles de M. Allain-Targé et il arrivait à équilibrer le budget ordinaire. Ce mode d'évaluation, qui reposait sur l'hypothèse gratuite qu'il n'y aurait jamais ni recul ni même temps d'arrêt dans la progression des recettes publiques et qui escomptait un avenir incertain, avait le tort d'enlever toute sécurité à la situation financière parce qu'il ne faisait aucune part à l'imprévu et ne donnait plus aucune garantie contre les mécomptes. M. Léon Say en a fait la dure expérience : bien que la commission du budget eût étendu de trois à cinq années la période dont les résultats devaient servir de base aux calculs budgétaires, les recettes de 1883 demeurèrent fort au-dessous des évaluations; et les ennemis de M. Léon Say affectèrent de le rendre responsable de cette rétrogradation du revenu public. Rien ne pouvait être plus inique et plus contraire au sens commun qu'un pareil reproche; il est de toute évidence que le mode d'évaluation des recettes ne peut exercer aucune influence sur le rendement des impôts; mais il est également évident que le ministre n'eût jamais songé à modifier la méthode suivie par ses prédécesseurs, s'il n'avait attendu de cet expédient un prétexte plausible pour grossir ses évaluations : les accusations imméritées qu'il encourut n'étaient point une injuste rétribution de cet excès d'habileté.

M. Léon Say ne mit point, du reste, la dernière main au budget de 1883. Les amis de M. Gambetta lui reprochaient comme une trahison envers la république ses aveux sur la situation financière; ils demandaient à grands cris qu'on ne s'écartât point de la politique des dégrèvemens et des grands travaux, c'est-à-dire de la dépense à outrance. Cantonnés dans la commission du budget comme dans une forteresse, ils se coalisèrent avec les partisans encore nombreux du rachat des chemins de fer, et lorsque le cabinet eut été renversé sur la question égyptienne, ils imposèrent au nouveau ministre des finances, M. Tirard, l'abandon de la convention avec la compagnie d'Orléans et la résurrection du budget extraordinaire. Les embarras allaient croissant. Le budget venait à peine d'être présenté avec un excédent de recettes de 2 millions 1/2, lorsque le ministre de l'instruction publique vint demander à la commission du budget un crédit de 12 millions pour couvrir la différence entre le traitement des congréganistes que l'on congédiait et celui des

instituteurs et institutrices laïques appelés à les remplacer, un crédit de 3 millions pour les instituteurs et adjoints nouveaux ; enfin, un troisième crédit de 12 millions comme supplément de subvention pour les écoles et les lycées. D'autres augmentations de crédits étaient prévues. Faudrait-il donc voter le budget en déficit ou réussirait-on à l'équilibrer? La commission du budget d'un côté, le ministre des finances de l'autre, consacrèrent plusieurs mois à l'étude de ce problème. A la reprise des travaux parlementaires, en novembre, M. Tirard vint confesser à la commission du budget que les recettes de l'exercice courant demeuraient au-dessous des évaluations, qu'il était à craindre que le mouvement rétrograde ne continuât pendant l'exercice suivant, qu'il fallait s'interdire toute dépense nouvelle, et qu'il était indispensable de réduire dans une forte proportion les crédits destinés aux travaux publics. Une lutte qu'on n'a pu oublier s'engagea alors entre le ministre des finances et son collègue des travaux publics, qui ne voulait consentir à aucun retranchement. Ce dernier gagna sa cause parce qu'il établit qu'en vue des élections de 1881 son prédécesseur avait entamé simultanément la construction de cent quatorze lignes de chemins de fer, ayant ensemble une longueur totale de 5,504 kilomètres et correspondant ainsi aux deux tiers du programme primitif de M. de Freycinet, lequel comprenait seulement 8,000 kilomètres à construire en dix années. Il était impossible d'arrêter les travaux commencés sans rendre inutile une partie de la dépense déjà faite et sans soulever de violentes réclamations de la part des députés. La seule concession consentie par M. Hérisson fut l'engagement de n'entreprendre en 1883 aucune construction nouvelle afin de laisser disponibles les 100 millions prévus pour les travaux neufs. On en revint donc, pour le budget de 1883, aux erremens auxquels M. Léon Say avait essayé de mettre fin ; on renouvela 37 millions des obligations qui allaient venir à échéance en 1883 ; on imputa 86 millions sur les excédens de recettes des exercices antérieurs ; on profita de la résurrection du budget extraordinaire pour y inscrire 98 millions de dépenses ordinaires ; et comme on n'avait plus aucune ressource, même d'emprunt, pour faire face à ce budget, on le vota avec un découvert de 93 millions, dont on autorisa le prélèvement sur cette dette flottante qu'on avait en même temps la prétention de réduire. Quant au budget ordinaire, la chambre, ayant jugé à propos d'y inscrire à la dernière heure un crédit de 6 millions pour pensionner les victimes du 2 décembre, elle le vota avec un déficit avoué de 700,000 francs. C'était la première fois qu'un budget était voté en déficit, et cet oubli du devoir le plus impérieux d'une assemblée législative détermina de la part de la minorité conservatrice une protestation publique. M. Tirard se défendit, de-

vant le sénat, d'être pour rien dans le résultat déplorable auquel la chambre était arrivée, et avec une inoubliable candeur il se fit un mérite de n'avoir cherché l'établissement d'un équilibre apparent ni en grossissant les évaluations de recettes ni en dissimulant une partie des dépenses, comme s'il lui eût été possible de faire l'un ou l'autre sans mentir à sa conscience et sans tromper sciemment le parlement et le pays ! Le sénat ne voulut point s'associer à l'œuvre de la chambre, et, par le remaniement de quelques articles, il ramena les recettes du budget ordinaire à 3,044,655,092 francs et les dépenses à 3,044,366,800 francs, ce qui présentait un excédent de recettes apparent de 289,292 francs. Par suite de moins-values considérables dans le produit des impôts, ce budget a donné un déficit, estimé d'abord à 85 millions, mais que diverses annulations de crédits ont réduit à 62 millions 1/2. Le budget extraordinaire avait été voté à la somme de 529,541,000 francs ; mais les crédits extraordinaires l'ont fait monter, déduction faite des annulations, à 614,965,704 francs. Si l'on pouvait entrer dans le détail des faits, il serait aisé de prouver qu'en 1883 les recettes effectives encaissées par le trésor ont été inférieures d'au moins 750 millions à la dépense réelle.

Le vote du budget n'avait pas mis fin aux embarras du ministre des finances, et l'exercice 1883 était à peine commencé, que les besoins du trésor devenaient extrêmes. M. Ribot les avait fait pressentir, dans son rapport général sur le budget. « Le trésor, avait-il dit, doit pourvoir jusqu'au 31 décembre 1883 aux dépenses résultant de l'exécution des travaux publics et du fonctionnement des caisses spéciales. Ces dépenses ne peuvent être évaluées au-dessous de 1,350 millions. Comment le trésor y fera-t-il face sans recourir à un emprunt public? Il n'y réussira qu'avec d'assez grandes difficultés, et à la condition que le parlement n'ajoutera pas à ses charges en créant des dépenses nouvelles sans avoir au préalable constitué les ressources nécessaires. » Puis, après avoir passé en revue, avec une remarquable ingénuité, les expédiens plus ou moins licites auxquels on pouvait avoir recours, et fait remarquer que, vers le milieu de 1883, les ressources que le trésor puise dans l'excédent des recettes du dernier budget voté sur les ordonnancemens relatifs à ce même budget, descendraient au fur et à mesure des ordonnancemens et des paiemens arriérés, le rapporteur concluait « qu'on ne saurait sans imprévoyance rien ajouter aux charges actuelles et futures du trésor. » Or, non-seulement l'ouverture de crédits supplémentaires était venue ajouter 200 millions aux charges du trésor, mais la décroissance continue des recettes, qui tombèrent de 79 millions au-dessous des évaluations, avait réduit les disponibilités sur lesquelles on avait compté. Ce ne fut donc pas vers le milieu de

l'exercice, comme M. Ribot n'avait pu s'empêcher de l'appréhender, ce fut dès le début de l'année que le ministre des finances se trouva aux abois. Le 15 mars 1883, le compte courant du trésor à la Banque était descendu à 108 millions, c'est-à-dire au chiffre le plus bas auquel il eût été réduit depuis longues années. Ce même compte était, le 16 mars 1882, de 343 millions, la différence d'une année à l'autre était donc de 235 millions. Bien plus, on ne tarda pas à découvrir que le compte du trésor n'avait été maintenu, même à un chiffre aussi faible, qu'à l'aide d'une mesure qui donnait prise à la critique. Le ministre des finances, de sa propre autorité, avait négocié un emprunt de 120 millions à la Banque de France. La négociation avait été tenue secrète ; mais interrogé à ce sujet, dans la séance de la chambre du 19 mars, le ministre confessa la réalité du fait, en se retranchant derrière la latitude habituellement laissée à son département pour assurer le service financier de l'état. On pouvait demander si un emprunt de cette importance n'excédait pas le caractère d'une simple opération de trésorerie, et pourquoi le ministre n'avait pas eu recours à des bons du trésor ; mais le fait devait un surcroît de gravité à la façon dont les choses s'étaient passées. La création de 1,200 millions en rentes amortissables avait eu pour objet d'éteindre toute la dette du trésor envers les déposans des caisses d'épargne, dette représentée en partie par 350 millions d'obligations sexennaires, remises antérieurement à la caisse des dépôts et consignations pour garantir les premiers fonds appliqués aux besoins du trésor. La caisse des dépôts avait restitué ces obligations, en échange des rentes amortissables qui lui étaient délivrées : au lieu d'annuler la totalité de ces obligations, le ministre des finances en avait négocié pour 120 millions à la Banque : il avait donc, par le fait, maintenu en circulation des valeurs que le parlement devait croire éteintes ; il avait, sans autorisation, accru la dette flottante de 120 millions.

Le budget ordinaire de 1884 avait été présenté quelques jours auparavant, avec un dérisoire excédent de recettes de 250,000 francs ; encore ce résultat n'était-il obtenu qu'en renouvelant 70 millions d'obligations et en inscrivant en recette 35 millions de remboursemens, attendus des compagnies d'Orléans, de l'Est et du Midi, et fort problématiques. M. Tirard avait abandonné le système d'évaluations adopté par M. Say ; mais, sans revenir à l'ancienne méthode, ni suivre aucune règle, en déterminant arbitrairement les sources de revenu desquelles on pouvait attendre un accroissement de recettes et celles dont le produit était présumé stationnaire. L'exposé des motifs faisait prévoir un emprunt de 313 millions, limité à ce chiffre par l'impossibilité d'assurer le service d'un emprunt plus considérable. Le produit de cet emprunt ne pouvait suffire à défrayer le

budget extraordinaire : aussi le gouvernement avait-il dû se décider à négocier avec les compagnies de chemins de fer et à leur demander de se substituer à lui pour l'exécution du plan Freycinet. La présentation du budget extraordinaire était donc ajournée jusqu'à l'issue de ces négociations.

Pendant qu'elles se poursuivaient, le gouvernement se décida brusquement à accomplir la conversion du 5 pour 100 qui, depuis dix-huit mois, était suspendue comme une menace sur le marché financier. Cette opération fut exécutée sans un trop grand effort, mais si le ministre en avait attendu un réveil de la spéculation et des affaires, il fut déçu dans son espoir ; car elle eut pour premier résultat un déclassement des fonds publics que les recueils financiers évaluèrent à 20 millions de rentes pour le 5 pour 100 et à 5 millions pour le 3 pour 100, tandis qu'une hausse sensible se produisait sur les obligations de chemins de fer et sur les fonds étrangers. Non-seulement le nouveau 4 1/2 n'a jamais atteint le cours de 115 francs, que M. Tirard annonçait comme inévitable à bref délai ; mais il ne s'en est jamais approché. Cette mesure, qui venait ou trop tôt ou trop tard, a donc eu pour effet de détruire, pour un certain temps, l'élasticité des fonds français ; et, quant à l'économie qu'elle procurait et qui avait surtout déterminé la résolution du gouvernement, elle était absorbée et au-delà, dès cette même année, par les prodigalités législatives et les dépenses des expéditions lointaines. En défendant, au mois de juillet, devant la commission du budget, les conventions qui venaient d'être conclues avec les compagnies de chemins de fer par son collègue des travaux publics, M. Tirard déclara leur adoption absolument indispensable ; et il fut amené à dire que, bien qu'il eût élevé à 3 pour 100 l'intérêt des bons du trésor dans l'espoir d'attirer les capitaux en quête d'un emploi temporaire, « l'argent n'était pas venu. » Cet aveu, qui émut le monde financier, était d'autant plus grave que le placement des bons du trésor était, à ce moment, le seul moyen que le ministre des finances eût encore pour se procurer des fonds. La panique qui s'était déclarée parmi les déposans des caisses d'épargne, à la suite de deux déconfitures retentissantes, tarissait la source à laquelle le gouvernement s'était habitué à puiser ; et comme la Banque de France n'était plus qu'à 120 millions de la limite légale de son émission, on ne pouvait plus songer à demander à cet établissement les services qu'on avait trop souvent obtenus de lui. Émettre, au lendemain même de la conversion, l'emprunt qu'on n'avait annoncé que pour l'année suivante, c'eût été ajouter au désarroi du marché des fonds publics. L'adoption des conventions était donc l'unique moyen d'alléger la situation en permettant de ramener au-dessous de 300 millions les budgets extraordinaires de

1884 et de 1885, pour lesquels il était devenu si difficile de se procurer des fonds. Cependant, les conventions étaient la condamnation flagrante de la politique suivie depuis cinq années; en effet, si elles assuraient la construction d'un tiers des lignes comprises dans le plan Freycinet, elles rejetaient dans un avenir éloigné l'exécution d'un autre tiers, et le dernier tiers était complètement passé sous silence.

Les discussions financières de 1883 et des premiers jours de 1884 furent particulièrement instructives. Veut-on avoir la preuve que le budget avait cessé d'être le résumé fidèle des dépenses publiques, et que la chambre, par des votes inconsidérés, imposait au pays des charges extra-budgétaires sans assurer les moyens d'y faire face? Écoutez M. Tirard se disculpant d'avoir dû recourir à des expédiens de trésorerie qui donnaient prise à la critique: « Que voulez-vous que je fasse, disait non sans quelque amertume le ministre des finances, si vous voulez que je ne recoure pas à de semblables expédiens? Eh bien! lorsque vous votez une dépense, votez en même temps une ressource! C'est ce que vous ne faites pas. Pour le budget de 1884, vos votes antérieurs et celui que vous allez émettre m'imposent l'obligation de payer, entendez-le bien, en 1884, la somme de 252 millions pour lesquels vous ne m'avez donné absolument aucune ressource budgétaire. Cette dépense de 252 millions *ne se trouve pas dans les chapitres du budget;* mais elle m'est imposée par la loi de finances. Quand vous m'imposez l'obligation de payer 252 millions, pour lesquels vous ne me donnez aucune ressource, que voulez-vous que je fasse? » Il ne s'agissait ici ni du budget ordinaire, ni du budget extraordinaire, ni même des crédits extraordinaires prévus, mais des lois qui créaient à l'impromptu des dépenses destinées à prendre place dans les budgets suivans, et dont une partie était immédiatement exigible, et surtout des diverses caisses, alimentées par l'emprunt, qui ne figuraient au budget que par l'inscription des arrérages à servir, et qui tiraient à vue sur le trésor pour les subventions mises à leur charge. Harcelé par les partisans fanatiques de la laïcisation, par les apôtres de la dépense à outrance et même par une partie de la commission du budget, le même ministre insista à diverses reprises sur la nécessité de mettre un frein aux dépenses, en donnant clairement à entendre qu'on avait manqué de prévoyance et de mesure. « Ce qui me frappe le plus, disait-il à la chambre, dans la situation où nous sommes aujourd'hui, c'est que cette situation, si l'on avait su prendre son temps, opérer avec patience, avec modération, et si l'on n'avait pas voulu tout faire à la fois, ne serait pas embarrassée; mais on a voulu faire en même temps des chemins de fer, des ports, des canaux, des routes, des chemins vicinaux,

des écoles : véritablement, *on a excédé les ressources disponibles*, et il est arrivé un moment où l'on a reconnu la nécessité d'enrayer. » Dans un autre accès de franchise qui déplut singulièrement à la majorité, M. Tirard n'hésita pas à expliquer la désorganisation des finances par la coïncidence de dégrèvemens prématurés et irréfléchis avec l'exagération des dépenses : l'exposé des motifs du budget extraordinaire de 1884, qui posait en principe l'émission d'un emprunt d'au moins 300 millions, justifié par l'épuisement des emprunts antérieurs, était rempli de conseils de prudence, et d'aveux implicites. « Il nous serait impossible, disait ce document, de continuer avec le même entrain le système des dépenses extraordinaires sans nous exposer à de graves mécomptes. Nous devons agir avec d'autant plus de réserve et de prudence que, *en dehors du budget sur ressources extraordinaires*, nous avons à faire face aux engagemens de la caisse des lycées, collèges et écoles et de la caisse des chemins vicinaux. Ces deux caisses auront à fournir, en 1884, déduction faite des amortissemens, une somme qu'on ne peut évaluer à moins de 106 millions et qui devra être *prise sur les ressources de la dette flottante*. » La conclusion des conventions dispensait de pourvoir à l'exécution des chemins de fer qui en faisaient l'objet ; mais il restait à terminer le réseau de l'état et à poursuivre les travaux des ports, canaux, rivières, etc. Le ministre exprimait la pensée qu'il serait « utile de ne pas engager de nouveaux travaux avant l'entier achèvement de ceux qui étaient commencés. » Il motivait ainsi ce conseil : « Il importe d'agir avec prudence et de ne pas excéder la mesure que nous impose la situation économique et financière du pays. »

M. Tirard renouvela devant le sénat, en janvier 1884, ces aveux instructifs. « Je ne fais aucune espèce de difficulté de reconnaître, disait-il, que notre situation demande de grands ménagemens. » Il exprimait l'espoir que les évaluations des recettes se réaliseraient, mais, énumérant les divers projets de loi dont la chambre était saisie et qui tous devaient donner lieu à de nouvelles dépenses, il ajoutait : « Je n'hésite pas à le dire, et il faut qu'on soit bien pénétré de cette vérité : si l'on veut avoir un budget en équilibre, si l'on veut sortir *de la situation qui a été faite aux deux derniers exercices*, si l'on veut éviter des insuffisances de recettes par rapport aux dépenses, des déficits en un mot, il est absolument indispensable de ne pas augmenter nos dépenses. Si l'on était entraîné à voter les lois que je viens d'énumérer et dont les frais d'application s'élèveront à un total considérable, je ne crains pas de déclarer que, pour y faire face, il faudrait créer des ressources nouvelles. » Les votes que la chambre des députés a émis depuis deux ans ne font que donner plus de force à cette conclusion de M. Tirard : « Tout

ce que vous pouvez espérer, c'est une augmentation de 10, 15 ou 20 millions sur les plus-values du budget. Si vous introduisez dans ce budget 80, 60 ou même 40 millions de dépenses de plus, il est incontestable qu'il se trouvera en déficit. » On sait qu'au lieu des plus-values, ce sont des moins-values qui se sont produites. S'animant ensuite au souvenir des attaques dont il avait été l'objet au sein de la chambre et de la part de divers journaux républicains, M. Tirard disait encore au sénat : « Il faut regarder cette situation en face et virilement. Il est absolument indispensable de ne pas se lancer en aveugles, de ne pas compter sur je ne sais quels événemens : sur des plus-values qui, je l'espère, se produiront et amélioreront la situation, mais qui, enfin, peuvent se faire attendre. Si nous avions encore de nouveaux déficits, cette situation pourrait empirer. Nous avons encore aujourd'hui quelques millions d'excédens sur des exercices antérieurs : j'estime qu'il est nécessaire d'en faire profiter la dette flottante. » Il lui semblait nécessaire, en effet, de ménager la dette flottante dont les ressources se trouvaient « fort amoindries. » Il renouvelait le conseil de ne pas imposer au gouvernement l'obligation de tout faire à la fois : il fallait « échelonner les dépenses et surtout en réduire le montant au plus strict nécessaire ; » il signalait enfin, comme une mesure indispensable, « de régler dans l'avenir » des dépenses qui n'avaient été jusqu'alors l'objet d'aucune règle. « La caisse des écoles, disait-il, a été alimentée jusqu'à présent par l'excédent des budgets antérieurs, de même que la caisse des chemins vicinaux l'a été par des fonds de la dette flottante, par des fonds de trésorerie. Je viens de vous dire quelles étaient les sommes énormes auxquelles cette trésorerie avait à faire face. Si vous les augmentez encore indéfiniment et pour des sommes considérables, nous risquons de nous trouver encore dans les mêmes embarras que nous rencontrons aujourd'hui. Il est donc absolument indispensable que nous étudiions le fonctionnement de ces caisses *dans lesquelles il n'y a jamais rien eu*, permettez-moi de le dire. » Était-il possible de confesser plus clairement que l'emprunt indéfini, l'emprunt à outrance, a eu la plus grande part à l'œuvre sur laquelle on a cru fonder la popularité du régime actuel ?

La commission du budget et une partie de la chambre avaient accueilli très froidement le budget de M. Tirard. Le ministre était taxé par les uns d'excessive timidité et par les autres de pessimisme. On lui savait fort mauvais gré de quelques aveux qui pouvaient éclairer le public, alors qu'on couvrait l'examen du budget d'un voile impénétrable. Le budget ordinaire de 1884 bénéficiait de 35 millions résultant de l'économie produite par la conversion du 5 pour 100 ; mais il avait à supporter 53 millions de dépenses nou-

velles, dont 25 millions pour l'accroissement du service de la dette publique, 20 millions pour les dépenses de la Tunisie, ramenés dans ce budget, le surplus en exécution de diverses mesures législatives. La commission y voulait faire entrer diverses dépenses repoussées par le ministre. Elle s'épuisa, pendant plusieurs mois, en vains efforts pour arriver à un équilibre dont l'inanité ne fût pas trop manifeste. Elle ne parvint à aligner, en apparence, les recettes et les dépenses qu'en rejetant sur le budget extraordinaire une subvention de 30 millions, réclamée par M. Jules Ferry, pour la caisse des écoles, en mettant à la charge de la dette flottante 48 millions, dont 20 millions pour la caisse des chemins vicinaux, en imputant 16 millions sur les excédens des exercices antérieurs, en renouvelant 70 millions d'obligations sur 170, enfin en accroissant les évaluations, déjà trop élevées, de M. Tirard, alors qu'elle aurait dû les diminuer. En effet, les recettes de 1883 non-seulement tombaient au-dessous des évaluations budgétaires, mais demeuraient inférieures aux résultats réalisés en 1882. Les évaluations de recettes pour 1884 auraient donc dû être réduites en proportion de ces moins-values ; mais alors le déficit eût apparu dans toute sa réalité. La commission avait songé à se tirer d'embarras en réduisant de 100 millions à 60 le crédit relatif au remboursement des obligations. Le ministre refusa d'y consentir et soutint à la tribune une lutte acharnée contre M. Rouvier, le président de la commission du budget. Il défendit l'intégrité de ce crédit, comme représentant le principe de l'amortissement, et comme le gage des emprunts à court terme qui alimentaient le budget extraordinaire. On entendit alors M. Rouvier renier la thèse qu'il avait si souvent soutenue sur l'importance des amortissemens accomplis sous le régime actuel, et démontrer avec une logique irrésistible que rembourser d'une main 100 millions d'obligations lorsque, de l'autre, on en émettait pour une somme plus considérable, ce n'était pas amortir, mais se livrer à un simple jeu d'écritures. M. Tirard l'emporta parce qu'il avait annoncé sa détermination de se retirer, s'il succombait dans ce débat. La démonstration à laquelle M. Rouvier s'était livré n'en jetait pas moins une vive lumière sur la gestion financière des dernières années. Les mêmes jeux d'écritures ne s'étaient-ils pas reproduits d'exercice en exercice, et les prétendus amortissemens dont on s'était vanté, avaient-ils jamais arrêté le progrès constant de la dette publique ?

La chambre avait commencé si tardivement la discussion du budget que la loi de finances ne put même pas être votée avant Noël, et que trois jours seulement furent laissés au sénat pour l'examiner à son tour. Le sénat se résigna, malgré les réclamations indignées de quelques-uns de ses membres, à voter le budget ordinaire tout

entier en trois séances, mais pour protester contre la pression qui était exercée sur lui, il renvoya au mois de janvier la discussion et le vote du budget extraordinaire, comme si un examen rétrospectif de la situation financière suffisait à sauvegarder sa dignité et ses droits. On voit que, si l'on méconnaissait depuis longtemps les règles essentielles de la comptabilité publique, on commençait à y ajouter, par un nouveau progrès, la méconnaissance des règles constitutionnelles. Ce budget ordinaire de 1884, voté dans des conditions aussi singulières, à 3,026 millions en recettes et à 3,025 millions en dépense, était en déficit dès les premiers jours de janvier par suite de l'abaissement des recettes publiques : il s'est soldé par un déficit que l'exposé du budget de 1887 évalue provisoirement à 116 millions. Le budget extraordinaire, voté à 257 millions, fut porté à un chiffre beaucoup plus élevé par une longue série de crédits extraordinaires : il monta, déduction faite des annulations, à 416,781,258 francs, dépassant ainsi et dans une proportion notable, l'emprunt destiné à le couvrir. Les recettes publiques donnèrent une moins-value de 74,634,195 francs, que compensèrent jusqu'à concurrence de 22 millions des plus-values fournies par les droits sur les sucres et les vins étrangers et par quelques taxes qui avaient été remaniées.

La pénurie du trésor contraignit le ministre des finances à émettre, dès le commencement de février 1884, l'emprunt qui devait pourvoir aux dépenses du budget extraordinaire de l'année. Le taux d'émission fut 76 fr. 60, inférieur de 6 fr. 90 à celui de l'emprunt de 1881, soit, par conséquent, avec une baisse de 9 pour 100 par rapport à l'emprunt précédent. Dès le premier jour, le nouveau fonds descendit de 0 fr. 25 à 0 fr. 30 au-dessous de ce taux d'émission, et il fallut recourir à l'assistance de divers établissemens financiers pour soutenir les cours. Cette opération, du reste, n'ajouta pas beaucoup aux disponibilités du ministre des finances, car, sur 200 millions de bons du trésor qu'il avait réussi à mettre en circulation, 180 millions lui furent rapportés par les souscripteurs : c'était plus de la moitié de l'emprunt. Le budget de 1885 fut déposé quelques jours plus tard sur le bureau de la chambre. Il présentait cette particularité que le budget extraordinaire, réduit à 208 millions par l'effet des conventions avec les grandes compagnies, n'était doté d'aucune ressource spéciale. Tous les emprunts antérieurs étaient complètement épuisés, et celui qui venait d'être contracté était à peine suffisant pour couvrir les dépenses autorisées pour 1884; il n'existait plus dans aucune caisse publique un centime disponible. M. Tirard le reconnaissait; mais il s'empressait d'ajouter qu'il ferait face aux dépenses du budget extraordinaire au moyen d'obligations à court terme, dont le remboursement serait échelonné jusqu'en

1890. Le ministre avait donc joué sur les mots en annonçant qu'il n'y aurait point d'emprunt en 1885 : il ne devait pas, en effet, y avoir d'émission de rentes; mais 208 millions devaient être empruntés sous forme d'obligations; comme la dette flottante atteignait déjà près de 1,100 millions au 1er janvier, qu'elle allait avoir à supporter pour plus de 250 millions de déficit, cette nouvelle addition devait la ramener bien près du chiffre de 2 milliards. Il est inutile d'insister sur la prolongation de la partie de cette dette contractée en obligations. L'extinction de ces obligations, qui devait avoir lieu en 1883, avait d'abord été rejetée sur 1885, puis sur 1888. M. Tirard la reculait jusqu'en 1890 : on sait que le budget de 1886, s'il est maintenu dans sa teneur première, la reporterait jusqu'en 1892.

Quant au budget ordinaire, il était présenté aux chiffres de 3,048,720,927 francs en recette et de 3,048,544,744 en dépense, soit avec un excédent de recette de 176,483 francs, qui ne pouvait être pris au sérieux. En effet, le ministre avait persisté dans son mode arbitraire d'évaluations, et il en donnait une raison ingénue : « Il est impossible, disait-il, de revenir, dès à présent, à l'ancien système, puisque les recettes réalisées en 1883 sont inférieures à l'évaluation des dépenses de 1884 : *a fortiori, le seraient-elles aux dépenses de* 1885. » Il était impossible de confesser plus clairement que la préoccupation du gouvernement, quand il préparait le budget, n'était pas d'arriver à la vérité et de la faire connaître au pays, mais d'obtenir par des artifices de calcul un équilibre factice. Le montant des recettes effectuées en 1883 étant estimé par le gouvernement lui-même à 2,953 millions : c'est à ce chiffre seulement qu'auraient dû être portées les évaluations de recettes pour 1885, et il était d'autant plus indispensable de se maintenir dans ces limites que les recettes des premiers mois de 1884 demeuraient sensiblement au-dessous de celles de 1883, et que rien ne faisait présager un relèvement du revenu.

Ce budget de 1885 était donc une fiction dès le jour où il fut présenté. On a déjà établi, en s'appuyant sur le témoignage de M. Léon Say et même sur celui de M. Dauphin, rapporteur de la commission sénatoriale, que la commission de la chambre, qui s'était emparée de ce budget et avait entrepris de le refondre, n'était parvenue à aligner les recettes et les dépenses qu'à l'aide de procédés tout nouveaux, d'une efficacité problématique. On a pu dire de l'œuvre sortie des mains de la commission que c'était l'hypothétique greffé sur l'imaginaire. Cependant, on n'était pas encore au bout de tous les étonnemens que ménageait encore au public ce singulier budget, où l'on exagérait les recettes, où l'on escomptait jusqu'aux annulations possibles, où l'on dissimulait les dépenses jusqu'à scandaliser un optimiste aussi déterminé que M. Dauphin. Il fut l'occa-

sion de deux nouveaux pas dans l'irrégularité financière et parlementaire. La chambre aborda si tardivement la discussion de ce budget et la prolongea tellement que le sénat aurait dû voter la loi de finances, non plus en trois jours comme en 1883, mais en une seule séance. Cette assemblée se refusa catégoriquement à exécuter ce tour de force. Une loi votée d'urgence ouvrit au gouvernement un crédit égal au revenu d'un trimestre : on voulut à tout prix éviter de se servir du mot de douzièmes provisoires, mais si l'on n'eut pas le nom, on en eut la réalité. On était acculé, en pleine tranquillité publique, à l'expédient des jours de détresse nationale.

Le second fait était jusque-là sans précédent aucun dans notre histoire financière. Le budget de 1885 n'était pas encore voté par la chambre lorsque, dans les derniers jours de novembre, M. Jules Ferry, président du conseil, présenta la demande d'un crédit extraordinaire de 45 millions, applicable aux dépenses de la guerre de Chine pendant le premier semestre de 1885. La continuation des opérations militaires et maritimes avait dû nécessairement être prévue depuis l'avortement des négociations avec la Chine : il était donc naturel et logique d'inscrire ces 44 millions au budget ordinaire de 1885, et rien ne s'y opposait puisque ce budget n'était pas encore voté. Si on voulait éviter de détruire un équilibre trop fragile, il fallait tout au moins les faire figurer au budget extraordinaire et doter ce budget d'une ressource équivalente : c'eût été mettre à néant le travail de Pénélope, auquel le ministre des finances et la commission du budget s'étaient livrés pendant de longs mois; c'eût été se condamner à faire voter encore une fois le budget avec un déficit avoué. Les 44 millions furent demandés et votés, en dépit de toutes les règles de la comptabilité et contre toute évidence, comme crédit extraordinaire au budget de 1885. Les crédits extraordinaires, tels qu'ils sont définis par notre législation financière, ont pour objet de solder des dépenses qui n'ont pu être prévues lors de l'adoption du budget. Il n'y avait ici rien d'imprévu et le budget n'était pas encore adopté. On vit donc, pour la première fois, un crédit extraordinaire voté avant le budget dont il était censé le complément.

Il est curieux de voir comment cet expédient, d'une entière nouveauté, fut accueilli par la commission sénatoriale des finances. Il était évident que ce crédit avait été laissé en dehors des deux budgets parce qu'on n'avait aucune ressource à mettre en regard. M. Dauphin annonça dans son rapport que ce crédit et ceux qu'il prévoyait encore, tant pour le Tonkin que pour Madagascar, feraient l'objet « de votes spéciaux sans autre imputation que sur les ressources générales du budget. » Cet euphémisme équivalait à dire qu'il faudrait emprunter cet argent. Le rapporteur soutenait, non sans quelque timidité, que ce mode était le seul possible, parce

qu'il s'agissait de dépenses extraordinaires; puis il ajoutait mélancoliquement, alors que les moins-values du seul mois de janvier 1885 avaient détruit l'équilibre de ce budget qui n'était pas encore voté : « Il n'en est pas moins vrai que, le budget des recettes et le budget des dépenses *se balançant à peu près en équilibre*, et l'espérance d'un excédent de recettes, pendant l'exercice 1885, ne pouvant pas être conçue, ces crédits considérables ne sont pas gagés, et qu'après la conclusion des entreprises auxquelles ils s'appliquent, il faudra que le parlement avise au moyen de solder la dépense. » Voilà donc, de l'aveu même du rapporteur sénatorial, une dépense certaine de 45 millions pour laquelle il n'y avait pas un centime prévu au budget. Cette dépense n'était pas la seule dans ce cas. Il fallait encore 40 millions pour la caisse des écoles et pour la caisse des chemins vicinaux, qu'on ne pouvait laisser vides, puisque 1885 ramenait les élections générales. On avait dévoré par des anticipations le crédit destiné à la caisse des chemins vicinaux; quant à la caisse des écoles, la combinaison d'emprunt à jet continu, par l'intermédiaire du Crédit foncier, qui devait dispenser le trésor de fournir le capital des subventions en mettant seulement à sa charge le service des intérêts et l'amortissement, n'avait pas encore reçu la consécration législative et ne pouvait être appliquée en 1885. Le gouvernement demanda à être autorisé, par la loi de finances, à se procurer 40 millions par l'émission d'obligations à l'échéance maxima de 1890. Rien n'était plus irrégulier et plus contraire à tous les engagemens pris par les précédens ministres des finances. M. Dauphin, avec son système de dire à demi la vérité, confessait et palliait tout à la fois cette irrégularité : « Votre commission, disait-il, ne vous proposerait pas d'adopter cette mesure si elle devait se reproduire dans les exercices ultérieurs. Ce n'est, en effet, autre chose qu'une imputation, sur le budget d'emprunt, d'une dépense ordinaire; et le fait de la réaliser par un article de la loi de finances, au lieu d'inscrire un crédit au budget sur ressources extraordinaires, n'en change pas le caractère. »

Ainsi, sans parler de 70 millions d'obligations qu'on renouvelait au lieu de les rembourser, le budget de 1885 était en déficit de 85 millions avant même d'être voté. Les mécomptes que l'on éprouva dans les résultats du revenu public et la multiplication des crédits extraordinaires accrurent rapidement le déficit. L'exposé de motifs du budget de 1887 évalue à 213 millions l'importance de ce déficit, et cette évaluation est manifestement insuffisante, car le même document fait figurer en recette les 45 millions que le trésor s'est procurés par l'émission d'obligations à court terme, qui sont un produit d'emprunt et ne peuvent être une recette que dans les

écritures. Le budget extraordinaire, voté à 194 millions, a été porté, par les crédits extraordinaires, à 260,934,778 francs. Par conséquent, les dépenses qui n'ont pas été couvertes par des recettes effectives et qui sont demeurées à la charge de la dette publique se sont élevées, en 1885, à 519 millions. Si donc, pour la période que cette année termine, comme pour la précédente, on met en regard la totalité des recettes réalisées et la totalité des dépenses effectuées, on trouve pour chacune de ces cinq années une insuffisance de ressources effectives de plus d'un demi-milliard, savoir :

1881.	579	millions.
1882.	651	—
1883.	620	—
1884.	670	—
1885.	519	—

Soit, pour les cinq années, 3,039 millions qui ont été demandés ou à la dette amortissable ou à la dette flottante, en sus de plus de 16 milliards fournis par l'impôt. On ne saurait donc être surpris de la rapidité avec laquelle la dette flottante s'est reconstituée. D'après le rapport sur le budget de 1886, elle était, au 1er juin 1885, de 1,430,336,400 francs ; d'après l'exposé de motifs du budget de 1887, elle n'était plus, au 1er janvier 1886, que de 1,293,477,900 francs, soit en diminution de 136,858,500 francs ; mais cette diminution momentanée provenait uniquement de ce que le capital des bons du trésor en circulation était descendu, dans l'intervalle, de 243 millions à 44 seulement, par l'application de ressources de trésorerie à leur remboursement. Il va sans dire que les chiffres ci-dessus ne comprennent ni les 1,200 millions de l'opération de 1882, ni les découverts anciens, ni les capitaux des cautionnemens détenus par le trésor, ni les avances faites à la caisse des chemins vicinaux, pour 288 millions, ni les 243 millions avancés à la caisse des écoles. Si on laisse de côté les découverts antérieurs au régime actuel, le chiffre de la dette flottante exigible au 1er janvier 1886 ne s'éloignait pas sensiblement de 3 milliards 1/2. A-t-il été sage de la faire monter à ce chiffre? Est-il prudent de l'y laisser? La réponse à ces questions se trouve dans l'exposé par lequel M. Léon Say a motivé l'opération de 1882.

CUCHEVAL-CLARIGNY.

LES BOURBONS

ET

LA SECONDE COALITION

II[1].

COMPLOTS AVORTÉS (1799-1800).

I.

Tandis que le mauvais vouloir des alliés transformait en déceptions quotidiennes les espérances que Louis XVIII avait fondées sur le succès de leurs armes, Dumouriez, retiré à Ottensen, près d'Altona, dans le Holstein, non loin d'Hambourg, attendait qu'on l'appelât à Mitau. Impatient et anxieux, il se plaignait du silence du roi. Il s'était abstenu, il est vrai, de lui écrire, malgré les conseils de Fonbrune. Il attendait, pour le faire, que l'Angleterre eût donné son adhésion au plan danois, qui lui avait été soumis au mois d'octobre précédent par le prince Charles de Hesse. Mais il estimait que ses offres de service ne méritaient pas un accueil moins favorable que celles de Pichegru et de Willot, et il s'étonnait du peu d'empressement qu'on mettait à les accepter.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre.

Il s'étonnait de même de l'indifférence des Anglais à son égard. Le colonel Anstrutter, envoyé par eux au prince de Hesse, afin de conférer avec lui, était reparti après un séjour de trois mois en Danemark et en Allemagne. Rentré à Londres en février, il n'avait plus donné de ses nouvelles. En fait, la négociation était donc suspendue. La confiance de Dumouriez dans l'efficacité de ses projets ne s'était pas affaiblie pour cela. Mais il se demandait s'ils se réaliseraient jamais. C'est alors que lui fut fournie l'occasion de se rattacher à une combinaison nouvelle pour laquelle il s'enthousiasma comme il avait fait pour la première.

Toujours désireux de secouer la domination française, les Belges attendaient en vain les effets des promesses faites à leurs députés par le cabinet de Saint-James au commencement de 1798. On leur avait alors promis des munitions, des armes, un corps de troupes fourni par la Prusse, la coopération des mécontens de Hollande. Aucun de ces engagemens n'était encore exécuté. Tout l'effort des Anglais semblait acquis aux Hollandais. Ils préparaient une expédition destinée à délivrer les Pays-Bas. Un corps de 23,000 hommes devait se porter sur la Hollande, y être rejoint par 17,000 Russes. Cette armée, sous le commandement du duc d'York, avait pour objectif l'expulsion des Français. Irrités et déçus, se croyant abandonnés, les Belges songeaient maintenant à agir par eux-mêmes. Pour les commander, ils avaient depuis longtemps jeté les yeux sur Dumouriez, dont la gloire s'était élevée sur leur sol conquis et asservi. Ils lui firent demander de nouveau s'il consentirait à se mettre à la tête de l'insurrection.

Dumouriez, surpris par cette démarche, n'y répondit pas sur-le-champ. Il cherchait à gagner du temps. Mais il en donna connaissance à Fonbrune. Ce dernier n'avait cessé de plaider à Hambourg, auprès de Thauvenay, la cause de Dumouriez, de supplier le roi de ne pas décliner les offres du général. Il avait fait également connaître à Saint-Pétersbourg que Dumouriez était l'auteur de plans grandioses dont l'exécution hâterait la fin des malheurs déchaînés sur l'Europe par la révolution. La démarche des Belges devint sous sa plume un thème facile sur lequel il renouvela les sollicitations qu'il avait adressées à Thauvenay pour être transmises à Mitau. De son côté, Dumouriez se décida à écrire à Saint-Priest (1).

Soit que ses projets eussent été jugés efficaces, soit qu'on craignît de le rebuter, il obtint une réponse. Elle porte la date du 11 juin 1799 et la signature du comte de Saint-Priest. En voici le texte :

(1) Cette lettre ne se trouve pas parmi les documens qu'il nous a été donné de consulter.

« M. de Fonbrune, de son propre mouvement et sans aucune provocation, a dit à M. de Thauvenay connaître par ses rapports avec vous votre disposition sincère de revenir au roi et de le servir avec zèle. Il a ajouté que vous étiez appelé par les Belges insurgés pour les commander et qu'on pouvait compter sur vous. M. de Thauvenay en a rendu compte, et le roi lui a ordonné de vous faire savoir par le même M. de Fonbrune que Sa Majesté agréerait votre soumission dès que vous la lui auriez faite directement. Voilà, monsieur, le point auquel nous sommes demeurés jusqu'à l'arrivée de la lettre que je viens de recevoir de vous. Je n'ai point hésité à la mettre sous les yeux du roi, qui accepte votre hommage, vos promesses. Il vous reste à en remercier Sa Majesté en les lui renouvelant directement par une lettre.

« S'il s'agissait d'un concert entre le général Pichegru et vous, il faudrait en avoir l'agrément du ministère britannique, parce que c'est lui qui fait les frais des opérations de ce général. Au reste, s'il agit en Suisse, vous serez bien peu à portée de vous concerter ensemble, du moins jusqu'à ce que vos plans, qui ne sont pas connus, aient acquis un certain développement.

« Le roi sait gré à M. de Fonbrune d'avoir servi à la manifestation de vos sentimens ; mais vous n'avez pas besoin d'intermédiaire et notre connaissance de trente-cinq ans autorise de reste un commerce direct entre nous. Je ne dissimule pas ma véritable satisfaction de voir un homme tel que vous embrasser la cause de son légitime souverain et se dévouer à son service. »

Le langage de Saint-Priest comblait les vœux de Dumouriez. Certain maintenant que ses offres étaient agréées en principe, il n'hésita plus à s'adresser directement au roi. Nous ne possédons ni sa lettre, ni la réponse de Louis XVIII. Mais il est aisé, par ce qui précède, de deviner dans quel esprit elles étaient conçues l'une et l'autre. La lettre royale fut expédiée à Thauvenay avec l'ordre de la faire tenir à Dumouriez. Thauvenay désirait se mettre en relation avec lui. Par l'intermédiaire de Fonbrune, il lui demanda un rendez-vous quelque part où le secret de leur rencontre pût être gardé. Dumouriez désigna la petite ville d'Elmshorn, sur les bords de l'Elbe, à une égale distance de leurs résidences respectives. C'est là, dans une auberge, qu'après divers contretemps ils se rencontrèrent le 17 août. Nous trouvons les détails de leur entrevue dans la lettre que Thauvenay envoya à Mitau le lendemain. Chacun d'eux arriva de son côté ; Thauvenay seul, Dumouriez accompagné du chevalier de Gasp, un de ses parens, émigré français au service du Danemark. Ils se firent servir à déjeuner dans une chambre et restèrent ensemble durant trois heures.

Dumouriez lut et relut « avec attendrissement » la lettre du roi.

Il fit le récit des circonstances qui, jusque-là, l'avaient empêché d'agir d'après les sentimens de son cœur : « Nous devrions avoir de grandes espérances, dit-il. Mais je crains toujours que les puissances (et en particulier l'empereur de Russie) n'aient pas les intentions que nous pourrions souhaiter. — Moi, objecta Thauvenay, ce que je redoute le plus, ce sont les factions de l'intérieur et surtout la faction d'Orléans. » Il mettait brusquement le doigt sur la plaie en exprimant le grand grief des émigrés contre Dumouriez. Mais celui-ci protesta avec énergie : « Soyez sûr, et assurez-en le roi de ma part, que la prétendue faction d'Orléans n'existe pas, du moins dans le cœur du duc d'Orléans, avec qui je continue à être en rapports. Quelques intrigans subalternes abusent à son insu de son nom. Je conviens que c'est un malheur. Aussi j'ai un plan de rapprochement que je proposerai au roi. Je suis convaincu que Sa Majesté répondra avec bonté. Je rendrai publique cette réponse, dont la publicité écrasera ce parti d'intrigans. » Il ajouta que, lorsque le prince et ses deux frères reviendraient de La Havane (1) « s'il les trouvait gâtés, il les surveillerait et qu'au besoin il se battrait contre eux. »

Après cette boutade, il passa à ses projets, en insistant surtout sur celui qui devait faire du Danemark l'instrument des royalistes et qu'il n'abandonnait pas, encore que le prince de Hesse parût croire que les victoires des alliés enlevaient à ce plan toute utilité. Il excita l'admiration du crédule et naïf Thauvenay, en lui décrivant les mouvemens d'un corps anglo-danois fort de 40,000 hommes dont lui-même commanderait l'avant-garde, qui débarquerait sur un point de la côte normande, non loin de Cherbourg. Les Anglais devaient rester en Normandie, les Danois marcher sur Paris. « L'Angleterre est disposée à agir, dit-il encore. M. de Woronsof, l'ambassadeur de Russie à Londres, pressenti par le ministre de Danemark, fait espérer l'agrément du tsar. Il ne resterait alors qu'à mettre la Prusse en mouvement et, sans doute, ce ne serait pas difficile, quoique cette puissance se soit rapprochée du gouvernement de la république. Elle ne l'a fait que contre son gré. » Il insista aussi sur la nécessité, pour Louis XVIII, d'abandonner Mitau, de se rapprocher du centre des opérations qui se préparaient. « Qu'il vienne dans le Holstein, il y sera bien reçu. »

Cet entretien avait lieu à table. Mais Dumouriez, tout à son sujet, ne mangeait pas. Thauvenay lui en fit l'observation : « Il en est des grandes jouissances comme des grandes douleurs, répondit-il ; je

(1) Après avoir parcouru toute l'Europe, le duc d'Orléans était parti avec ses frères pour l'Amérique.

ne puis manger. » Il se lança ensuite dans de longs discours qu'il se proposait de faire entendre au roi. Enfin, il demanda un chiffre pour communiquer librement avec Mitau. Thauvenay lui promit de présenter sa requête à Saint-Priest. Les deux hommes se séparèrent enchantés l'un de l'autre.

Quelques jours après, le général écrivit à l'agent du roi une lettre consacrée uniquement à la défense du duc d'Orléans : « Je l'aime parce qu'il est vertueux, brave et vrai. Il a vécu dans une honorable pauvreté. Il a voyagé ignoré, inconnu, errant, par conséquent sans relations, en Suisse, dans les montagnes des Grisons, en Danemark, en Norvège, en Laponie, en Finlande et en Suède. De là, il est passé dans les États-Unis d'Amérique, où il réside depuis un an. Quand, par qui, avec qui, comment aurait-il pu, d'aussi loin et sans argent, intriguer, comploter avec les scélérats de Paris qui emploient son nom peut-être (1) ! » Thauvenay, aussitôt après l'entrevue, s'était empressé d'en rendre compte au roi. Cette fois, le prétendant ne mit plus en doute ni la sincérité du repentir de Dumouriez et de sa soumission, ni l'efficacité de ses projets.

(1) Le duc d'Orléans ne tarda pas à revenir sur le continent. Au commencement de 1800, il était à Londres. C'est de là que, le 16 février, il écrivit à Louis XVIII la lettre suivante, que ses frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais signèrent avec lui :

« Sire, nous venons nous acquitter envers Votre Majesté d'un devoir dont le sentiment est depuis longtemps dans nos cœurs. Nous venons lui offrir le tribut d'hommages de notre inviolable fidélité. Nous n'essaierons pas de peindre à Votre Majesté le bonheur dont nous jouissons de pouvoir enfin lui manifester notre respectueux et entier dévoûment à son auguste personne, non plus que la profonde douleur que nous ressentons que des circonstances à jamais déplorables nous aient retenus aussi longtemps séparés de Votre Majesté, et nous osons la supplier de croire que jamais, à l'avenir, elle n'aura lieu de s'en ressouvenir. Les assurances pleines de bonté qu'elle a daigné nous faire donner à plusieurs reprises, nous ont pénétrés de la plus vive reconnaissance et eussent redoublé notre impatience s'il eût été possible de l'augmenter. La grande distance où nous nous trouvions et l'inutilité des tentatives que nous avons faites pour revenir en Europe, sont les seules causes qui aient pu en retarder l'expression.

« Sachant, Sire, que la volonté de Votre Majesté est que nous lui offrions en commun le serment solennel de notre fidélité, nous nous empressons de nous réunir pour la supplier d'en accepter l'hommage. Que Votre Majesté daigne croire que nous ferons consister notre bonheur à la voir convaincue de ces sentimens et notre gloire à pouvoir lui consacrer notre vie et verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour son service. »

Louis XVIII considéra cet acte de soumission comme un important événement. Il s'empressa d'envoyer au tsar une copie de la lettre des princes et demanda pour le duc d'Orléans la grand'croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : « Si je puis pardonner, écrivait-il à Paul Ier, c'est à Votre Majesté impériale à réhabiliter. » Le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais reçurent les insignes de l'ordre du Saint-Esprit, dont leur âge ne leur avait pas permis d'être revêtus avant la révolution.

Vers la fin de ce même mois d'août, le général Willot arrivait à Hambourg venant d'Angleterre. Après avoir perdu son temps à Londres pendant de longs mois, il avait obtenu enfin du cabinet de Saint-James l'autorisation de passer sur le continent. Mais, de ses nombreuses sollicitations accueillies d'abord avec faveur, c'était la seule à laquelle il eût été fait droit. Pour les autres, on était resté sur la réserve. On l'avait engagé à s'entendre avec Pichegru, à se mettre aux ordres de Wickham, à attendre que les circonstances, en se modifiant, permissent d'utiliser ses talens. Mais les circonstances seraient-elles jamais meilleures qu'à ce moment où la marche victorieuse des alliés semblait si bien faite pour justifier et seconder une insurrection à l'intérieur de la France? Willot ne le pensait pas. Aussi, cherchant à vaincre les difficultés que lui créaient les hésitations, les lenteurs de l'Angleterre, rêvait-il de recourir aux bons offices de la Russie.

En arrivant à Hambourg, il écrivit à Mitau. Il demandait au roi d'intervenir en sa faveur auprès du tsar. Le roi s'empressa d'accéder à sa demande. Le 9 septembre, il s'adressait en ces termes à Paul Ier : « Votre Majesté Impériale ne penserait-elle pas qu'il pourrait être avantageux de permettre au général Willot, d'après son vœu, que je connais plus particulièrement, d'aller s'offrir au prince italique Souvarof (1), pour le moment où il pourra se rendre utile dans la Provence et le Languedoc. Indépendamment de l'intérêt général que Votre Majesté Impériale prend à tout mon royaume, le sort des provinces méridionales, et en particulier de Marseille, ne peut être indifférent au grand maître de Malte. C'est spécialement à ce titre que je lui demanderais de rapprocher de ces contrées le général Willot, que les royalistes, qui y sont en grand nombre, connaissent déjà avantageusement et désirent avec ardeur. »

En attendant le résultat de ses demandes, Willot, à Hambourg, vivait très retiré. Il voyait peu les émigrés. Dans ses rares rapports avec Thauvenay, il témoignait une extrême retenue (2). Seul, le prince de La Trémoille eut raison de sa discrétion. Louis de La Trémoille, venu accidentellement à Hambourg, après avoir joué vingt fois sa vie pour servir dans Paris les intérêts du roi, connaissait Willot. Leurs relations dataient des journées antérieures au 17 fructidor, des intrigues royalistes dans lesquelles ils s'étaient rencontrés. Willot s'ouvrit à lui avec abandon de ses perplexités,

(1) A la suite de ses victoires en Italie, Souvarof avait été créé prince Italijski.

(2) Thauvenay signala au roi la discrétion de Willot. Le 12 septembre, Saint-Priest lui répondait : « Je suis étonné que le général Willot ait usé de retenue avec vous. Le duc d'Harcourt, qui l'a vu à Londres, a été très satisfait de son langage. J'ai regret de ne vous avoir pas prévenu. Vous auriez engrené de là avec lui. »

de ses craintes, de ses espérances. A la suite de l'un des entretiens qu'ils avaient fréquemment ensemble, La Trémoille lui offrit de le mettre en rapport avec Dumouriez. Willot accepta, se laissa conduire chez le vainqueur de Jemmapes (1).

Dès leur première entrevue, les deux généraux se confièrent les opérations qu'ils préparaient l'un et l'autre. C'est ainsi que Willot apprit qu'avant qu'il eût songé à recourir aux bons offices de la Russie, Dumouriez les avait déjà sollicités. Quoiqu'il n'eût encore reçu de Mitau aucune réponse à cet égard, il reconnut qu'il serait sage de chercher d'un autre côté ses moyens d'action. Dumouriez fortifia sa conviction en lui révélant le plan danois et ce que lui-même attendait de la Russie pour la réussite de ce plan. L'idée de s'adresser à l'Autriche sortit de ces conférences. Les armées autrichiennes occupaient l'Italie du côté de Turin, de Gênes et de Nice. Il leur était aisé de faciliter l'entrée de Willot dans le midi de la France. Dumouriez et Willot pensaient que les Impériaux ne s'y refuseraient pas, surtout si l'Angleterre appuyait les démarches de Willot.

Le plan militaire de ce dernier fut soumis à un examen approfondi. La brillante imagination de Dumouriez y ajouta, le modifia, le transforma. Il fallait, selon Willot, profiter des dispositions des provinces méridionales pour y former une armée insurrectionnelle. Cette armée obligerait le Directoire à de nouveaux efforts, accroîtrait ses embarras et ses dangers, l'obligerait à diviser son attention et ses ressources, à éparpiller les forces militaires qu'il rassemblait pour résister aux alliés. Dumouriez, qui reconnaissait à Willot « de la probité, du talent, du courage, » et qui le tenait « pour un ennemi de Bonaparte, » approuvait ses idées. Mais, à son avis, il fallait un secours étranger. « On eût hésité à l'accepter contre la République, disait-il; on l'acceptera contre Bonaparte. » Il raisonnait dans l'hypothèse du prochain retour de ce général encore en Egypte. Il prévoyait que les troupes royales et les alliés auraient à se mesurer avec lui.

A son avis, l'attaque devait se produire sur les côtes de Provence, au moment où les Impériaux menaceraient les frontières d'Italie. Tandis que Précy soulèverait les Lyonnais, Willot apparaîtrait

(1) Le 3 septembre, Dumouriez écrit à Thauvenay : « Le prince de la Trémoille, qui est lié avec le général Willot, vient de me mander qu'il est actuellement à Hambourg. J'écris au prince qu'il me l'amène ou me l'envoie sur-le-champ, puisqu'il se croit sûr de lui, pour que nous concertions ensemble quelles sont les ressources qu'il a dans le Midi, où il a commandé, et quelles sont les mesures à prendre pour y organiser un corps et former un plan qu'il puisse concerter ensuite avec les insurgés du Languedoc, des Cévennes et de Lyon. Je crois que Sa Majesté peut d'avance proposer à l'empereur de Russie d'envoyer Willot à l'armée du général Souvarof. »

dans le Midi « avec de l'argent. » Dès qu'il s'y serait recruté des partisans, il y serait rejoint par 6,000 Basques, qu'il disait disposés à répondre à son appel, et par 3,000 soldats étrangers placés sous le commandement d'un général français. Cette petite armée débarquerait aux Martigues. Le long des côtes, une flottille protégerait ses opérations. Le duc de Berry, parti de Naples avec de l'artillerie légère et des munitions, viendrait occuper le port de Cette pour assurer les communications avec l'Italie et l'Espagne. Il débarquerait à son tour, unirait ses forces à celles de Willot. Ils se porteraient sur Le Pont-Saint-Esprit, où ils s'empareraient de la citadelle, pousseraient ensuite jusqu'à Saint-Étienne pour tendre la main aux Lyonnais. Alors, on tiendrait tout le Midi. Comme, en même temps, le comte d'Artois se serait emparé de Saint-Malo et de Lorient, Dumouriez de Cherbourg, Pichegru de Besançon, le gouvernement républicain, cerné de toutes parts, serait perdu. Avec la précision de son esprit, son expérience des choses militaires, Dumouriez voyait dans l'exécution de ce plan, savamment combiné, un moyen certain d'en finir avec les ennemis du roi, de rétablir celui-ci sur son trône et d'épargner à la France une invasion étrangère, car il suffirait que les alliés restassent sur les frontières sans les franchir quoique sans cesser de les menacer, pour mettre les pouvoirs républicains à la merci de l'insurrection royaliste.

A ces vues, Willot, encore qu'il les eût inspirées et qu'il les partageât, présentait deux objections, l'une purement stratégique, l'autre tirée de raisons d'une autre nature, dont l'expression était comme un écho de son patriotisme affaibli ou aveuglé. Il ne voulait pas opérer le débarquement aux Martigues, « une crapaudière sans enceinte, » et Dumouriez lui conseillait alors de débarquer à Arles, où lui, Willot, comptait des partisans. Puis, il répugnait à admettre dans sa petite armée autre chose que des Français. « Mais, si vous n'avez que des Français, s'écriait Dumouriez, vous recommencerez la chouannerie, et nous devons l'éviter; car c'est elle qui a tout perdu. » Il n'en fallut pas davantage pour dissiper les répugnances de Willot. Il se déclara prêt à combattre. Il ne s'occupa plus que de se ménager l'appui de Wickham auprès de la cour d'Autriche. Il quitta Hambourg pour se rapprocher de l'agent anglais et de Pichegru, avec lequel il voulait aussi se concerter.

En engageant Willot à rechercher le concours de l'Autriche plutôt que celui de la Russie, Dumouriez avait eu surtout en vue d'écarter un rival qui pouvait, en manœuvrant sur le même terrain que lui, entraver son action, lui susciter des difficultés. Mais il le poussait dans une voie funeste et stérile. Le cabinet de Vienne, on l'a déjà vu, se souciait peu des Bourbons. Sa politique avait pour base unique le désir de conquérir l'Italie et de s'agrandir en Allemagne.

Il avait donné, il devait donner encore trop de preuves de son indifférence en ce qui touchait les intérêts de la dynastie de Louis XVIII pour qu'il fût politique de compter sur son appui. Dumouriez raisonnait avec plus de sagesse quand il détournait Willot de s'adresser à la Russie. Quoique animé de sentimens plus bienveillans pour le roi légitime que l'Angleterre et l'Autriche, le tsar ne croyait pas plus que ces deux puissances à l'opportunité d'une intervention des royalistes avant la victoire des armées alliées. A son avis, Louis XVIII devait entrer en France derrière ces armées et non à leur tête. Pénétré de cette conviction, il résistait aux instantes sollicitations du roi, qui rêvait d'imiter Henri IV et de conquérir son royaume. Pour les mêmes causes, et bien qu'il eût été averti des dispositions et des desseins de Dumouriez, il ne se pressait pas d'en tirer parti. Il était encore moins disposé à permettre au général Willot de rejoindre le corps de Souvarof. Son silence en fournissait la preuve à Louis XVIII, dont la lettre en faveur de Willot restait sans réponse.

Dumouriez n'en persistait pas moins dans l'espoir d'être traité favorablement. Il activait ses démarches. Il avait supplié Louis XVIII d'être auprès de Paul Ier l'interprète de son désir. Il s'était fait présenter par Thauvenay au comte de Mourawief, ministre de Russie à Hambourg. Il s'efforçait d'intéresser ce diplomate à sa cause. Il le voyait fréquemment, l'entretenait de ses projets. Pour gagner sa confiance, il lui communiquait les renseignemens que, par Fonbrune ou par d'Angély, il recevait sur ce qui se passait chez Reinhart, le ministre de la république française. Il employait encore d'autres influences. Mme de Barruel-Beauvert, qui vivait avec lui, écrivait à son frère Rivarol pour obtenir qu'il contribuât « à tirer Dumouriez de son obscurité (1). » Mais cette activité se déployait sans profit. A la fin d'octobre, Dumouriez recevait de Saint-Priest une nouvelle lettre datée du 6 du même mois, en réponse aux siennes, et qu'il est indispensable de citer parce qu'elle met en lumière le véritable caractère des relations de Louis XVIII avec Paul Ier.

« Il faut voir notre inconcevable position pour la comprendre, écrivait Saint-Priest, et je ne pourrais sûrement vous dépeindre à quel point nous sommes entravés ici. Mais croyez sur ma parole qu'on ne nous communique de Pétersbourg que des vues générales, encore avec parcimonie, parce qu'il ne nous est permis d'avoir personne sur les lieux pour y parler de nos affaires (2), et que tout

(1) La démarche eut peu de succès : « L'opinion a tué Dumouriez lorsqu'il a quitté la France, répondit Rivarol. Dites-lui donc en ami de faire le mort. C'est le seul rôle qu'il lui convienne de jouer. Plus il écrira qu'il vit, plus on s'obstinera à le croire mort. » (Voir l'intéressant volume de M. de Lescure sur Rivarol.)

(2) C'était avant que M. de Caraman eût été accrédité à Saint-Pétersbourg comme représentant du roi de France.

est borné à des lettres directes entre les deux grands personnages, dont l'un doit sacrifier des détails pour être lu et obtenir des réponses très sommaires. Il est étonnant que, malgré tant de réticences, nous ne puissions mettre en doute la bonne et sincère intention du tsar de rétablir le roi sur son trône le plus tôt possible. Il y serait déjà probablement si la cour de Vienne n'avait préféré d'aller pied à pied pour s'assurer de l'Italie et se mettre à l'abri d'un revers. Actuellement qu'elle possède toute la partie septentrionale, elle veut avoir le temps de pétrir la pâte qu'elle a sous la main, afin de s'arrondir à sa guise en Italie, et probablement en Allemagne, en revenant à l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. C'est en conséquence qu'elle voudrait remettre au printemps l'entrée en France. Mais il faut espérer que Souvarof ira plus vite en Suisse qu'elle ne le présume et que la saison se prêtera à ses efforts, quoiqu'il y ait peu d'apparence de succès pour cette année. Dieu sait comment Willot pourra pénétrer jusqu'au général russe. Nous avons écrit à Saint-Pétersboug, mais sans grand espoir qu'on y fasse attention. »

Saint-Priest conseillait donc à Dumouriez d'écrire directement à l'empereur de Russie pour se mettre à ses ordres et de l'avertir qu'il envoyait à Louis XVIII copie de sa lettre, ce qui permettrait à ce dernier de l'appuyer : « Sans cela, ajoutait Saint-Priest, nous ne pouvons pas nous servir de vous ouvertement, crainte qu'on le trouve mauvais à Pétesbourg, car il faut que vous sachiez qu'on veut bien s'occuper de nous, mais qu'on nous traite comme des enfans qu'on soigne sans leur faire part des moyens ni les consulter sur le choix... Je dois vous dire, pour ajouter à nos embarras, que celui du manque d'argent n'est pas petit. Nous espérons à une ressource prochaine, et elle viendrait à temps pour votre voyage de Russie, s'il avait lieu. Mettez toute votre adresse à faire naître à l'empereur l'envie de vous voir, mais n'y mettez du nôtre que ce qu'il faut pour montrer que vous êtes dévoué à la cause royale sans paraître entrer dans nos vues d'opérations. »

La vieille expérience de Saint-Priest donnait à ses avis une autorité à laquelle Dumouriez se serait rendu sans hésiter si déjà, obéissant à sa propre inspiration, il ne les avait devancés. Quand il reçut la lettre que l'on vient de lire, il en avait remis une à Mourawief à l'adresse du tsar (1). Mourawief s'était empressé de l'expédier à Saint-Pétersbourg. Le roi, qui en avait reçu copie, l'appuya dans les termes suivans :

« Le général Dumouriez m'a fait passer, comme il l'annonce à Votre Majesté Impériale, copie de la lettre qu'il a pris la liberté de

(1) Il nous a été impossible de la retrouver.

lui écrire. C'est à la sagesse de Votre Majesté Impériale à juger si la proposition qu'il fait d'aller se mettre à ses pieds est convenable et si son accès auprès de la cour de Danemark, ses liaisons avec le prince Charles de Hesse, ses connaissances militaires et politiques en général, celles qu'il possède en particulier sur le théâtre de la guerre actuelle et les partisans que sa réputation est en état de lui faire peuvent le rendre utile au succès de la cause que Votre Majesté Impériale défend avec tant de grandeur d'âme. Mais, je ne puis me refuser à lui rendre le témoignage qu'il invoque. Je crois son retour à ses devoirs d'autant plus sincère qu'il a été volontaire et nullement provoqué. J'en ai consigné la preuve dans la lettre qu'il cite avec beaucoup trop d'éloges ; je l'ai mandé dans le temps à Votre Majesté Impériale et je le lui répète bien volontiers aujourd'hui. »

Malheureusement, ces lettres arrivèrent à Saint-Pétersbourg en même temps que de très graves nouvelles du théâtre de la guerre. Dans la journée du 19 septembre, le général Brune, chargé de défendre la Hollande contre les 40,000 Anglo-Russes que commandait le duc d'York, les avait chassés de leur position d'Alkmaer, en leur faisant subir de terribles pertes, bloqués dans les dunes et si rigoureusement enserrés de toutes parts qu'il ne leur restait d'autre issue qu'une capitulation (1). Six jours plus tard, sur un autre point de l'Europe, à Zurich, Masséna mettait en déroute les armées de Russie et d'Autriche, placées sous les ordres de Korsakof. Puis, tirant admirablement parti de ces avantages, il s'était porté à la rencontre de Souvarof, qui arrivait d'Italie, et lui avait infligé une sanglante défaite, vengeant ainsi les récens échecs de nos armes à la Trebbia et à Novi. Douloureusement surpris par ces revers inattendus, Paul Ier, qui croyait Souvarof invincible, les avait attribués à la mauvaise foi de ses alliés autrichiens. Sous l'empire de sa colère, il s'était brusquement décidé à rappeler ses troupes, à déserter la coalition.

Ses ordres venaient de partir quand il reçut la lettre de Dumouriez et celle du roi. Il ne pouvait être en ce moment question d'y répondre. Loin d'accorder sa protection aux généraux du roi de France, il ne cherchait qu'à se désintéresser des hostilités engagées contre la France. « J'ai fait la guerre pour l'honneur et pour la bonne cause, écrivait-il le 21 octobre au prince de Condé. Mais, je cesse dès le moment que je m'aperçois que mes efforts, au lieu de rétablir le repos et la paix, produiront de nouveaux malheurs en favorisant les desseins d'un allié ambitieux et insatiable. Mais, pour abandonner à son mauvais sort la maison d'Au-

(1) Elle eut lieu le 18 octobre.

triche, je n'en reste pas moins l'ami et l'allié fidèle du roi d'Angleterre. Je prévois d'avance combien le contenu de cette lettre fera de la peine à Votre Altesse Sérénissime. Mais, en servant la cause des souverains, je ne dois pas perdre de vue la sûreté et le bonheur de l'empire que je gouverne, dont je saurai rendre compte à Dieu et à tous mes sujets. »

Les dispositions que révélait cette lettre n'étaient pas faites pour laisser croire que le tsar donnerait suite aux ouvertures de Dumouriez. S'il retirait à la coalition son influence et l'appui de ses armes, ce n'était pas, on devait le supposer, pour favoriser des conspirations ou des intrigues, ni pour abaisser son intraitable orgueil jusqu'à servir par des moyens cachés, presque honteux, la cause qu'il abandonnait avec éclat. Sa décision constituait donc pour cette cause un désastre non moins redoutable que celui des armées impériales. Elle enlevait au roi son appui le plus sûr, le plus loyal, le plus désintéressé. Elle donnait carrière aux ambitions des autres alliés. Elle rendait à brève échéance la paix inévitable. Il est au moins étonnant que Louis XVIII, en ce moment critique, alors que tout semblait irréparablement compromis, ait puisé dans ses appréhensions mêmes l'énergie d'une suprême tentative en faveur de Dumouriez. Il la fit cependant. Une nouvelle lettre de lui alla porter à Paul Ier la preuve de ses indestructibles espérances ; et ce qui n'est pas moins fait pour surprendre, c'est qu'à cette démarche, au succès de laquelle le roi ne croyait peut-être pas, Paul fit droit aussitôt. Il donna l'ordre de mander Dumouriez à Saint-Pétersbourg et d'en avertir Louis XVIII.

Cet avis arriva à Mitau en même temps que la nouvelle du coup d'état de brumaire, qui suivit à une distance de quelques jours celle du retour de Bonaparte. Dans la détresse où les événemens de Paris, succédant à la défaite de la coalition, jetaient la maison de Bourbon et ses partisans, la décision du tsar pouvait seule conjurer les effets de leur abattement. Elle rendit courage à Louis XVIII. On le devine dans la lettre touchante à force d'être naïve qui manifestait sa reconnaissance : « L'attention que Votre Majesté Impériale veut bien donner au projet du général Dumouriez réveille mes espérances, puisque ce projet ouvre un nouveau champ aux généreuses intentions de Votre Majesté Impériale, et ce qui vient de se passer à Paris ne fait que me donner une nouvelle ardeur de me montrer digne de la discrétion qui nous est commune. Je laisse à la sagesse de Votre Majesté à juger s'il ne serait pas à propos de mettre son frère d'armes Louis XVIII en présence du consul Bonaparte. » (25 novembre.) — Paul Ier n'exauça pas plus la prière nouvelle de son « frère et cousin » qu'il n'avait exaucé les précédentes sur le

même objet. Le roi, dépouillé de toute initiative, de tout moyen d'action, se résigna à attendre les effets du voyage de Dumouriez.

A ce moment, la cour d'Autriche s'efforçait de retenir le tsar dans la coalition. Son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le comte de Cobenzel, s'ingéniait à calmer les colères de Paul Ier, à dissiper ses défiances contre le cabinet de Vienne (1). L'Angleterre, loin d'être découragée par la défection de son plus puissant allié, s'engageait plus avant contre la France, refusait la paix que Bonaparte lui faisait offrir, autorisait Wickham à renouer ses relations avec les royalistes de l'intérieur, à appuyer Willot et Pichegru de toute son influence.

Ces deux généraux vivaient aux environs d'Augsbourg. l'un à Gœgingen, l'autre à Leitershoff, à proximité de l'agence de Souabe, en relations quotidiennes avec ses membres. Les événemens qui venaient de s'accomplir à Paris avaient consterné Pichegru. Depuis son arrivée sur le continent, sa conduite était restée subordonnée aux résultats impatiemment attendus des négociations engagées avec Barras. La journée de brumaire, en mettant fin au pouvoir de ce dernier, emportait les folles espérances qu'avaient fait naître ces négociations parmi les royalistes. Elle laissait Pichegru en proie au plus sombre découragement, devant le vide des intrigues auxquelles il s'était associé, qui maintenant lui faisaient peut-être horreur. C'est sans conviction comme sans espoir qu'il parlait encore de la possibilité de tenir tête à Bonaparte.

Tout autre se montrait Willot. Les revers de la cause qu'il servait n'ébranlaient pas son énergie. Que la Russie abandonnât

(1) C'est le 13 novembre que Cobenzel avait fait connaître à sa cour la décision de Paul Ier. Il recevait aussitôt l'ordre d'agir pour modifier la volonté du tsar. Mais ce dernier, excité par les plaintes de Souvarof contre les généraux autrichiens, résistait à toutes les tentatives de Cobenzel. Dans ses lettres à Colloredo, celui-ci déplorait les maladresses commises par ces généraux. Il demandait à son gouvernement de se prêter aux fantaisies et aux caprices du tsar. Le 10 décembre, il écrivait : « A présent, sa grande marotte est l'ordre de Malte. Quelque ridicule, quelque illégal que soit tout ce qui s'est passé ici à cet égard, je crois qu'il n'y a pas à hésiter un instant pour nous d'y adhérer complètement et de nous faire même un mérite de notre complaisance. Il est surtout essentiel d'éviter avec le plus grand soin qu'il ne se passe rien, ni dans les pays héréditaires, ni partout où nous pouvons avoir de l'influence, de contraire aux intentions maltaises de la Russie. » En même temps, sur le conseil de Cobenzel, l'Autriche hâtait le mariage d'un de ses archiducs avec une des filles de Paul, pour rétablir l'alliance politique compromise. Mais ces efforts furent vains. Cobenzel usa son influence sans profit. En moins de six semaines, il ne lui restait rien de la faveur dont il avait joui auprès du tsar, et sa situation devenait si précaire qu'il demanda son rappel en disant : « La vie que je mène tient d'un exilé, d'un prisonnier et d'un proscrit. » (Voir la *Correspondance politique* du baron de Thugut, publiée à Vienne par M. de Vivenot.)

cette cause, cela certes était douloureux, mais ne constituait pas, à son avis, un désastre irréparable, puisque l'Autriche, l'Angleterre, les autres alliés se montraient résolus à continuer la lutte. Lui-même n'attendait qu'un mot d'ordre pour tirer son épée du fourreau. Ce mot d'ordre, les membres de l'agence d'Augsbourg, d'André surtout, qui correspondait avec Wickham, le lui annonçaient. Il procédait aussitôt à ses préparatifs. Il expédiait sur divers points des émissaires chargés de lui recruter des soldats parmi les Français émigrés ou proscrits, disposés à entrer en France sous la protection de l'Autriche pour y former un parti, ou parmi les prisonniers que les alliés avaient faits depuis le commencement de la guerre. D'autres agens recevaient l'ordre de prendre connaissance des points de la frontière du Piémont les moins gardés par les armées de la république, d'établir des relations avec l'intérieur, de se procurer des armes, des munitions, des effets d'équipement. Willot ralliait autour de lui les officiers royalistes réfugiés en Suisse et en Italie; il formait ses cadres de manière à être prêt en temps opportun. Enfin, comme on lui donnait l'espoir d'être appelé à Vienne pour conférer avec les ministres de l'empereur, il se disposait à partir.

C'est au milieu de ces circonstances que Dumouriez reçut enfin l'autorisation de se rendre en Russie. Il se mit en route le 9 décembre, s'arrêta dans le Schlesvig pour prendre congé du prince de Hesse, son protecteur (1). Il lui promit de plaider auprès du souverain moscovite la cause du Danemark. « Il est ivre de joie, écrivait Thauvenay en annonçant son départ ; il adore la personne du roi. » Le 5 janvier, il était à Mitau. L'accueil de Louis XVIII se ressentit du prestige que donnaient à Dumouriez la protection avouée du tsar et le rôle auquel on le croyait appelé. Le prétendant, dans l'audience qu'il lui accorda, ne fit au passé aucune allusion déplaisante ; mais il ne cacha pas ses inquiétudes. L'attitude des grandes cours ne permettait pas de croire à la durée de la coalition. L'isolement où vivait le roi, sa pauvreté, ajoutaient à la morne tristesse causée par l'abandon dont il était l'objet. Dumouriez, impressionné par le spectacle de cette royale misère et plus encore par ce qu'il surprit d'ignorance et d'illusions parmi les courtisans, n'en laissa

(1) Le 12 décembre, le prince de Hesse écrivait au prince Frédéric, régent de Danemark : « J'ai d'abord à vous communiquer un grand secret, mon très cher. Dumouriez est venu hier à Louisenland pour prendre congé de moi. Il va à Pétersbourg, sur l'ordre et le désir de l'empereur Paul Ier, qui probablement veut se servir de lui et certainement le questionnera et voudra avoir son opinion sur l'état actuel de la France. Il a été extrêmement ému à propos de notre séparation. Il a pleuré comme un enfant et m'a témoigné la plus vive gratitude de la sympathie que je lui ai montrée.» Et le 21 décembre : « Dumouriez rendra sûrement à vous et au Danemark tous les bons services qu'il pourra. S'il a de l'influence, là ou de nouveau en France, vous pourrez toujours et sûrement compter sur lui. »

cependant rien paraître. Il parla de ses projets, de l'appui qu'offrait le gouvernement danois. Il vanta les idées de Willot, les avantages d'un soulèvement du Midi. Il tint un viril langage, ranima les espérances affaiblies. Le roi voulut lui donner une lettre pour le tsar, dans laquelle il le présentait comme son serviteur fidèle (1). Dumouriez quitta Mitau après un séjour de quarante-huit heures. Le 9 janvier, il arrivait à Saint-Pétersbourg.

II.

A quelle intention et pourquoi, après avoir feint pendant plusieurs mois de ne pas entendre les sollicitations de Dumouriez, Paul Ier le mandait-il tout à coup? Il serait difficile de le comprendre et de l'expliquer, si la mobilité de ce prince ne nous avait été révélée par l'histoire comme le trait dominant et décisif de son caractère. Au moment où il consentait à recevoir le général, il venait de rompre avec ses alliés. C'est eux qu'il rendait responsables de l'échec de ses armes. Sous l'empire de son ressentiment, loin de songer à tirer vengeance de cet échec, il semblait n'avoir en vue que de se désintéresser des affaires de l'Europe pour se consacrer uniquement à celles de ses états, en Pologne surtout, où la propagande révolutionnaire s'était exercée non sans succès. D'autre part, il commençait à concevoir, sous une forme vague encore, mais persistante, le désir de se rapprocher de Bonaparte, dont il admirait le génie militaire et que, depuis l'institution du consulat, il considérait comme un héros. Il ne pouvait donc utiliser les services de Dumouriez. Il faut en conclure qu'en l'appelant près de lui, il obéissait à un sentiment de condescendance envers Louis XVIII, peut-être à une curiosité justifiée par la brillante réputation du général français, sûrement à un caprice.

Quant à Dumouriez, à peine arrivé à Saint-Pétersbourg, il put mesurer les difficultés que rencontrerait sa mission dans cette cour humblement courbée sous la volonté du maître, que son regard faisait trembler, où courtisans et ministres étaient ses dociles serviteurs et où la cause des Bourbons n'inspirait que défiance et antipathie. Sa première visite fut pour le comte Rostopchine, ministre des affaires étrangères. Rostopchine l'accueillit avec affabilité. Mais, la communication qu'il lui fit d'abord causa à Dumouriez un amer désenchantement. Depuis qu'il avait été appelé à Saint-Pétersbourg,

(1) Quand cette lettre fut remise à Dumouriez, il s'aperçut qu'il y était désigné comme maréchal-de-camp. Il protesta, rappela qu'il était lieutenant-général. « Je ne peux reconnaître les nominations faites après la mort de mon frère, » répondit le roi. C'était une difficulté. Saint-Priest la dénoua en proposant, ce que le roi accepta, que Dumouriez fût qualifié « général Dumouriez. »

diverses circonstances étaient venues successivement modifier les idées de l'empereur. Il ne pouvait, dit en son nom Rostopchine à Dumouriez, qu'engager le général à se remettre en route. Il regrettait de l'avoir inutilement dérangé. Pour l'indemniser de son déplacement, il lui allouait 1,000 ducats d'or.

Quoique décontenancé par ce langage, Dumouriez eut assez de présence d'esprit pour objecter qu'il ne pouvait, sans manquer à ses devoirs envers le roi son maître, sans s'exposer à devenir pour l'Europe un sujet de railleries, quitter Saint-Pétersbourg avant d'avoir vu l'empereur. Il ne se résignait pas à considérer comme définitive la décision qui lui était transmise. Il espérait qu'elle serait rapportée, qu'on ne le contraindrait pas à y obéir sur l'heure. Rostopchine écouta patiemment cette réponse, promit de la répéter au tsar. Mais, sous cette bienveillante condescendance, le ministre dissimulait sa volonté de contribuer de tous ses efforts à faire avorter la mission de Dumouriez. Comme la plupart des hommes d'état de Russie, il avait vu avec regret son maître se jeter dans la coalition ; il s'était efforcé de l'en faire sortir ; il croyait à la possibilité comme à la nécessité de la paix entre la France et l'empire. On peut donc croire que son influence, à supposer qu'il pût se flatter d'en posséder une sur un prince fantasque à l'excès, ne s'exerçait pas dans le sens des vues de Dumouriez. C'est d'autant plus vraisemblable qu'alors même qu'il eût approuvé ces vues, il n'était pas homme à user son crédit au profit d'une cause qu'il considérait comme perdue. En fait, tout en offrant ses bons offices à Dumouriez, il ne les poussa pas au-delà de ce que lui commandait la plus vulgaire courtoisie.

Au bout de quelques jours, il annonça au général que sa prière était exaucée, qu'il serait admis à l'audience impériale. Il ne lui en fixa d'ailleurs ni l'époque, ni le lieu, ce qui aurait dû suffire pour empêcher Dumouriez de se laisser prendre, comme il le fit, à cette apparente bonne grâce. Il en apprécia mieux le caractère au fur et à mesure que se prolongeait l'attente qu'on lui imposa. Plus de six semaines après son arrivée, malgré ses pressantes démarches, il n'avait pas encore vu l'empereur. Enfin, dans la soirée du 5 mars, à minuit, un billet de Rostopchine vint l'inviter à se trouver le lendemain à la parade, c'est-à-dire à la revue matinale des troupes de service au palais impérial, que le tsar passait ordinairement dans la cour de ce palais.

Dumouriez fut exact au rendez-vous. Il était à cheval et en uniforme. Ce jour-là, l'empereur ne parut pas. Le 7 mars, le général fut plus heureux. Il s'était mêlé à l'état-major qui accompagnait le

souverain. Ce dernier le fit approcher, et là eut lieu leur première entrevue. Paul Ier témoigna d'une extrême bienveillance. Il parla à Dumouriez de manière à lui prouver qu'il n'ignorait rien de sa carrière passée. Ils s'entretinrent de l'état de la France. Le tsar ne cacha pas l'admiration qu'il éprouvait pour le premier consul, et, comme son interlocuteur mettait en doute qu'un gouvernement durable pût sortir du coup d'état de brumaire dans un pays où la révolution avait détruit le pouvoir personnel, il répondit : « L'autorité réunie dans une seule personne constitue un gouvernement. » Le mot choqua Dumouriez. Il manifesta son sentiment avec une vivacité qui arracha un sourire à l'empereur.

Du reste, celui-ci s'empressa d'ajouter qu'à ses yeux Louis XVIII, roi de France, était le seul dépositaire légitime de cette autorité; que pour ce motif, il voulait aider à le rétablir sur son trône. Il expliqua brièvement les causes qui l'avaient décidé à rompre avec la coalition. Mais il n'entendait pas abandonner la cause des Bourbons. Il reconnaissait que Dumouriez était à même de la servir. Il lui dit, lui répéta même à plusieurs reprises : « Il faut que vous soyez le Monk de la France. » Comme pour lui prouver qu'il était disposé à le seconder, il lui dit encore : « Je ne vous perdrai jamais de vue. Partout vous jouirez de ma protection. » Dumouriez jugea le moment opportun pour exposer le plan danois. Le tsar écouta ses développemens avec intérêt. Il lui demanda de les résumer dans une note manuscrite et l'autorisa, l'exécution du plan étant subordonnée à une entente avec l'Angleterre, à en entretenir lord Withworth, ambassadeur britannique à sa cour, et l'envoyé danois, le général comte de Blum (1).

En quittant l'empereur, Dumouriez était radieux. Il se croyait sûr du succès. Il prépara aussitôt le travail que l'empereur désirait recevoir. Il fut d'ailleurs fort surpris quand, au bout de deux jours, Rostopchine lui fit savoir que l'empereur attendait la note promise. Le 10 mars, Dumouriez l'envoya au ministre. C'était un exposé succinct du projet du prince de Hesse. Après en avoir raconté les origines et comment, malgré diverses négociations avec Londres, ce projet était tombé dans l'abandon, le général s'attachait à démontrer que l'heure était propice pour le reprendre et qu'il serait facile d'en assurer l'exécution pour le mois de juillet. « Le Danemark n'étant qu'une puissance secondaire, disait-il en finissant, ne peut que recevoir une pareille proposition et non pas la faire lui-même. Rempli de confiance dans le caractère moral et dans la droiture politique de l'empereur, il sera nécessairement entraîné ou arrêté dans cette

(1) Ce diplomate occupait encore le poste de Russie en 1806.

négociation par l'opinion de Sa Majesté impériale. Si, comme elle me l'a fait espérer, elle protège et ne désavoue pas la négociation particulière qu'elle a daigné me permettre d'ouvrir avec MM. de Withworth et de Blum, négociation que je ne suivrai que pas à pas, sous ses yeux, sous sa puissante direction, je ne doute pas de sa réussite, surtout si M. de Mourawief reçoit l'ordre d'en suivre les détails avec la cour de Copenhague, à mesure qu'elle se développera ici et à Londres. »

Cette note était partie depuis quelques heures à peine qu'on en demandait une seconde à Dumouriez. Il s'agissait cette fois de ce qui pourrait être fait dans le Midi. Il exposa le plan concerté avec Willot, dont il avait, depuis son arrivée à Saint-Pétersbourg, et pour tenir une promesse faite en traversant Mitau, fait passer une copie à Saint-Priest. En l'envoyant à Rostopchine, il lui disait : « Je désire beaucoup que l'empereur soit content. Mais ma féroce éducation de soldat me rend plus propre à combattre qu'à écrire. Ce n'est que pour dérouiller mon épée que j'emploie ma plume. »

Ce double envoi effectué, il en attendit impatiemment les suites. A deux ou trois reprises, il fut encore autorisé à se trouver à la parade sur le passage de l'empereur. Mais il lui fut impossible d'obtenir audience sous une autre forme. Les portes du cabinet impérial restèrent closes devant lui. Les entretiens avec Paul Ier se ressentaient nécessairement des conditions dans lesquelles ils avaient lieu. L'empereur affectait de ne faire aucune allusion aux propositions manuscrites qui lui avaient été remises. La conversation roulait uniquement sur les questions militaires, le tsar toujours bienveillant, Dumouriez cherchant en vain l'occasion de parler de l'objet de son voyage, attentif à ce qu'il disait dans la crainte de déplaire. Ayant un jour manqué l'heure fixée pour une entrevue, il s'excusa en rejetant la faute sur un personnage considérable de l'empire qu'il avait rencontré : « Sachez, monsieur, répliqua Paul, qu'il n'y a chez moi de personnage considérable que celui à qui je parle, et pendant que je lui parle (1). »

Voilà où il en était après un séjour de dix semaines à Saint-Pétersbourg. Il avait consacré ses talens à suggérer à l'étranger les moyens d'envahir son pays. Mais il ignorait quelle suite serait donnée à ses conseils. Cette incertitude, en se prolongeant, devenait plus cruelle. A partir du 20 mars, il ne revit plus l'empereur. Personne ne lui parlait de ses plans. Lord Withworth se prêtait par pure déférence à ses communications sans en espérer de grands résultats. Le comte de Blum n'augurait pas mieux du silence de l'empereur. Condamné à l'isolement et à l'oisiveté dans une capitale terrorisée par la police impériale, usant ses efforts contre la cour-

toisie silencieuse des ministres russes, Dumouriez n'écrivait que rarement à Mitau, ne sachant que dire. Pour occuper ses loisirs, il traçait un plan de défense du Portugal, à la demande du chevalier de Herta, envoyé de ce pays. C'est pendant cette période d'attente qu'il reçut de Saint-Priest l'étrange ouverture que voici :

« Le plan du général Willot pour agir sur nos provinces du Midi a pris couleur. L'Angleterre fournit 2 millions 1/2 avec lesquels il se croit en mesure d'opérer un soulèvement et de lever une force armée. Mais je vous avoue que je n'ai pas le même espoir s'il n'a quelqu'appui du dehors. On tâtera sur cela la cour des Deux-Siciles, et ce serait le cas d'y employer M. le duc de Berry (1). Mais il nous a été proposé un moyen que je crois d'un succès plus probable. Ce serait, si l'affaire de Danemark n'a pas lieu, de vous envoyer en Egypte auprès de Sidney Smith, avec des moyens pécuniaires de l'Angleterre pour débaucher l'armée française d'Égypte en tout ou partie et l'amener ensuite sur un point de nos côtes qui serait d'avance convenu avec Willot. Nous venons d'en écrire en Angleterre et, si la chose est admise et vous agrée, vous partirez de Saint-Pétersbourg pour Constantinople et l'Égypte. Voyez si, en désespoir de cause, vous ne feriez pas cette ouverture au ministère russe. Il me semble que, s'il y donnait de l'appui à la cour de Londres, cela serait d'un grand poids. »

On croit rêver en lisant, écrite par le personnage le plus sage et le mieux équilibré de l'émigration, cette proposition hautement fantaisiste. Elle fit lever les épaules à Dumouriez. Il la trouvait extravagante. Il le donna à entendre et on ne lui en parla plus, si ce n'est pour établir qu'on se rendait à ses raisons. D'ailleurs, l'armée d'Égypte avait subi un échec : « Il est à présumer que tout est bâclé et qu'on n'arriverait pas à temps. » Après avoir rendu compte de ses rapports avec Paul Ier, Dumouriez espaça de plus en plus ses lettres au roi. Le 4 avril seulement, il prit la plume pour annoncer son arrivée prochaine à Mitau. Quatorze jours plus tard, on y était encore sans nouvelles de lui.

Il attendait toujours à Saint-Pétersbourg les réponses du tsar. Mais, brusquement, il fut invité à suspendre toutes démarches auprès de l'ambassade anglaise. Paul venait d'apprendre que l'Angleterre refusait de lui livrer l'île de Malte, dont il s'était déclaré grand maître. Or, l'île de Malte, c'était « sa marotte, » au dire des contemporains. Il ne voulait pas se trouver engagé dans la même

(1) Ce prince venait de quitter Mitau, et, au grand mécontentement de l'Autriche, de partir pour Naples, où il espérait épouser une princesse royale.

entreprise que le gouvernement qui lui refusait une satisfaction dont personne, autour de lui, ne contestait la légitimité. Le 15 avril, Rostopchine, ayant mandé Dumouriez, lui apprit que l'empereur ne jugeait pas que l'heure fût opportune pour exécuter les plans proposés. Il l'engageait à quitter Saint-Pétersbourg, où désormais sa présence était inutile. Les formes courtoises dont s'enveloppait le langage de Rostopchine n'enlevaient rien à la rigueur du procédé dont Dumouriez était victime. On l'expulsait; sa mission se transformait en échec. Cet échec fut aggravé par l'impossibilité où il se trouva d'être mis une dernière fois en présence de l'empereur, quoiqu'il l'eût humblement demandé. La lettre qu'il lui écrivit porte la trace de sa déception. Sous le langage du courtisan elle trahit sa tristesse : « Votre Majesté impériale, disait-il, m'a comblé de marques précieuses d'estime et de bienveillance. Je serais le plus ingrat des hommes si je ne lui en témoignais pas mon éternelle reconnaissance en partant de ses états. Le souvenir des conversations pleines de bonté et de confiance dont elle m'a honoré restera gravé dans mon âme; le dévoûment le plus désintéressé et le plus pur en est le fruit et durera autant que ma vie. C'est à ce dévoûment énergique, c'est à l'importance des objets qui ont donné matière aux entretiens dont Votre Majesté impériale m'a honoré, qu'elle doit attribuer les instances fatigantes que je me suis permises. Quelque jugement, Sire, que vous ayez pu porter sur mes démarches, l'âme pure et magnanime de Votre Majesté impériale, son équité et son discernement rendront justice à mes motifs. L'estime du plus grand souverain de l'Europe me suivra partout; sa puissante protection appuiera mes démarches; je réclame avec confiance l'une et l'autre. Elle a eu elle-même la bonté de me tracer mes devoirs. Je les remplirai, sire, ou je mourrai digne de l'opinion que vous avez exprimée sur mon caractère et mes talens (ce sont vos expressions que j'ose répéter). Personne ne souhaite plus ardemment que moi que mon expérience m'ait trompé dans les résultats que j'ai osé tracer à Votre Majesté impériale; mais, si les circonstances venaient malheureusement à l'appui de mes prédictions, si le tableau funeste que je lui ai tracé, avec l'énergie convenable à son caractère, se vérifiait, je serais toujours prêt à me rendre aux ordres de Votre Majesté impériale et à seconder de tout mon zèle ses grands et généreux desseins; elle trouverait toujours en moi le courage de la vérité et l'enthousiasme de sa gloire. Dans tout ce que j'ai écrit et dit, vous jugerez, Sire, que je n'ai cherché à vous plaire, ni pensé à profiter de la générosité de Votre Majesté impériale; un motif plus noble m'animait. Sa gloire, sa sûreté, le salut de l'Europe, le rétablissement de mon roi, de la religion et

des lois, la destruction du monstrueux régime démocratique, voilà ce qui était, ce qui est encore dans les mains de Votre Majesté impériale; voilà ce que la Providence vous avait inspiré l'année passée, ce qu'elle vous inspirera de nouveau, ce que vous exécuterez encore cette année, Sire, lorsque les dangers, en augmentant et en se rapprochant, feront céder les justes ressentimens de Votre Majesté impériale aux devoirs sacrés du plus puissant souverain de l'Europe. Quel que soit mon sort, quelque part que j'existe, ma confiance dans votre grand caractère me suivra et m'encouragera. Les obstacles s'aplaniront, les vérités que j'ai semées dans votre noble cœur germeront, et mon voyage ne sera pas perdu. »

La lettre est longue, mais instructive. A ce titre, il convenait de la citer en entier. Elle permet d'apprécier à quel degré de platitude la trahison peut abaisser une âme jadis fière, et, outre qu'elle nous dispense d'en citer d'autres, conçues dans le même esprit, que Dumouriez, à la même époque, écrivit au tsar et à Rostopchine, elle nous le montre, à son départ de Saint-Pétersbourg, faisant contre mauvaise fortune bon cœur. Dans un dernier entretien avec le ministre impérial, il essaya de réserver l'avenir. Il demanda qu'en prévision du séjour qu'il comptait faire à Hambourg, l'envoyé de Russie dans cette ville fût autorisé à le prendre officiellement sous sa protection. Rostopchine fit espérer que l'empereur ne refuserait pas d'accéder à cette demande. Il promit même d'écrire à Mourawief.

Dumouriez avait espéré qu'à ce dernier moment il recevrait une marque nouvelle de la munificence du tsar. Trois ans avant, dans des circonstances analogues, le comte de Saint-Priest s'était vu gratifié d'un vaste domaine en Lithuanie, et ce souvenir hantait le sommeil du brillant conspirateur que nous suivons pas à pas à ces étapes de la trahison. Mais Rostopchine garda le silence sur ce point délicat. Le général dut se contenter des 1,000 ducats d'or promis au moment de son arrivée. Il en éprouva un violent dépit, qu'il sut contenir cependant tant qu'il se trouva sur le territoire russe. Plus tard, il y donna librement carrière. « Je n'ai rien reçu, disait-il avec amertume, que ce qu'on donne toujours à ceux que le tsar mande auprès de lui. » C'était la vérité, mais elle fut longue à se faire jour. On crut pendant plusieurs semaines que la générosité de Paul Ier avait enrichi Dumouriez. Bourgoing, le ministre de France en Danemark, retenu à Hambourg par les ordres de Talleyrand pour surveiller les émigrés, écrivait, d'après des informations venues de Berlin : « Dumouriez, en partant de Saint-Pétersbourg, a reçu d'assez fortes sommes d'argent ; on ne sait encore pour quel objet, on le saura à son arrivée, c'est-à-dire dans les premiers jours de mai. »

Par ce côté, par d'autres encore, Dumouriez avait pris ses mesures pour dissimuler l'avortement de son voyage. Même auprès des membres du corps diplomatique accrédités en Russie, il usait de mensonge. Trompé par ses confidences, l'envoyé danois adressait à son gouvernement une note évidemment destinée à accréditer l'opinion que la mission du général avait réussi : « Hier, Dumouriez a pris congé de l'empereur. Il en a reçu l'accueil le plus favorable. Il part chargé d'une mission importante. Il est à la veille de rendre à sa patrie un service bien plus éclatant que tous ceux qu'il aurait pu lui rendre par ses succès militaires. »

C'est après s'être fait précéder par ces renseignemens que Dumouriez se mit en route le 19 avril (1) avec d'Angély, qui lui servait de secrétaire, et un gentilhomme français, M. d'Agoult, rencontré parmi les émigrés autorisés à résider à Saint-Pétersbourg. Son intention n'étant pas de repasser par Mitau, il s'embarqua pour Lubeck. Mais le navire qui le portait ayant été arrêté par les glaces à Riga, il profita de cet arrêt pour aller offrir ses hommages à Louis XVIII. Comme à son premier voyage, il reçut un flatteur accueil. Toutefois, le roi lui confessa qu'il comptait de moins en moins sur un prochain réveil de sa fortune. Ce que Dumouriez lui racontait des dispositions de Paul Ier n'était pas pour ranimer ses espérances. D'autre part, depuis la première visite de Dumouriez, au commencement de janvier, les événemens malheureux n'avaient cessé de se succéder. Les armées russes avaient quitté l'Italie, la Suisse, la Hollande, pour regagner leurs foyers. La guerre, recommencée entre la France et les puissances restées dans la coalition, s'annonçant comme devant être rapide et décisive, n'empêchait pas la croyance à une paix prochaine de se répandre. Les Vendéens, épuisés, hors d'état de combattre plus longtemps, venaient de faire leur soumission au gouvernement consulaire ; les troupes employées contre eux avaient été expédiées aux frontières d'Italie, de Suisse et d'Allemagne pour y grossir les forces massées contre les alliés. Tout manquait donc à la fois à la cause royale. Le langage même de l'Angleterre et de l'Autriche faisait craindre que leur victoire, — à supposer qu'elles fussent victorieuses, — ne profitât pas aux Bourbons.

Dans ce renversement des multiples combinaisons préparées contre la république, c'est le plan concerté avec Willot à l'effet de soulever le Midi, que Louis XVIII considérait maintenant comme sa

(1) Le vicomte de Caraman, envoyé du roi, était arrivé le 17. Il est très vraisemblable que les deux personnages se rencontrèrent; mais nous ne trouvons dans nos documens aucune trace de leur entrevue.

dernière ressource. Il s'en occupait avec ardeur. Il fit connaître à Dumouriez qu'il avait investi Willot de pouvoirs étendus pour opérer dans les provinces méridionales et que ce général venait d'être appelé à Vienne, à l'instigation de l'Angleterre, pour exposer ses plans au baron de Thugut. Les événemens ultérieurs seuls permettraient de juger des véritables sentimens de l'Autriche en cette circonstance, du degré de leur sincérité et de la confiance qu'il y fallait accorder.

Au commencement du mois de mai 1800, Dumouriez rentrait à Hambourg. La Prusse, tenue au courant de ses démarches, avait annoncé son retour à Beurnonville. Averti par ce dernier, Bourgoing en transmettait la nouvelle à Paris. « J'ai les moyens d'être informé, ajoutait-il, de ce que dira Dumouriez sur la cour de Russie et sur la réception qu'on lui aura faite à Mitau. » Présomptueuse était cette assurance. On a vu plus haut que l'envoyé de la république était moins bien informé qu'il ne supposait, surtout quand il parlait « des fortes sommes d'argent » reçues par Dumouriez. De même, il se trompait lorsqu'il écrivait à Talleyrand : « Ceux qui sont dans sa confidence assurent qu'il ne serait nullement impossible de le rapprocher du gouvernement actuel, contre lequel il est loin d'avoir les préventions qu'il avait contre le Directoire. » Il était trop tard pour que Dumouriez pût revenir à la cause qu'il avait trahie ; compromis par ses écrits et par ses actes, ses écrits surtout, les lettres envoyées en Russie, à Mitau, à divers émigrés, il comprenait lui-même qu'il ne rentrerait en France qu'avec la royauté restaurée.

Arrivé à Hambourg, il s'appliqua surtout à laisser croire que Paul Ier lui avait accordé sa confiance et l'avait chargé d'une très importante négociation. Sa première visite fut pour Mourawief, de qui il sollicita la protection spéciale qu'à sa demande Rostopchine lui avait fait espérer. Dans la ville de Hambourg, où l'opinion, de plus en plus, se prononçait pour la république, il voulait circuler librement revêtu du caractère de protégé russe, qui l'aurait rendu inviolable. Mais Mouravief était sans ordres, Dumouriez eut lieu de craindre que son voyage ne fût même pas couronné du très mince succès qu'il persistait à en attendre. Il écrivit à Rostopchine, au tsar lui-même. Il sollicitait un brevet qui l'annonçât « comme serviteur de l'empereur. » Ses lettres étaient pressantes, humbles, des lettres de mendiant sans fierté. Et comme elles restaient sans réponse, il s'ingéniait, pour provoquer des remercîmens, à rendre des services, ne reculant ni devant l'espionnage ni devant la délation.

Le 27 mai, il adressait au comte Panine une liste d'individus habitant ou ayant habité Saint-Péterbourg, qu'il accusait d'être soudoyés par le gouvernement français pour faire de la propagande

révolutionnaire en Russie (1). « Vous déciderez avec M. le comte de Rostopchine s'il est convenable ou non de continuer à exploiter cette mine ou de cesser d'être instruit. » Nous avons lieu de croire que le comte Panine ne répondit pas à cette étrange communication. Dans nos documens, il n'y a pas trace de sa réponse, et les envois de ce genre ne furent pas renouvelés.

Au cours de la même lettre, Dumouriez faisait allusion à la guerre qui se déroulait sur les frontières françaises, se vantait de ne s'être pas trompé dans ses prédictions : « Je ne fatiguerai plus les souverains de mes raisonnemens politiques. Il est trop fâcheux de jouer le rôle de Cassandre. Je me borne à désirer la protection spéciale de l'empereur votre maître, pour n'être pas inquiété dans mon asile, jusqu'à des circonstances plus favorables. » Cette protection jusqu'au bout devait lui être refusée, et lorsque, sur une sollicitation plus pressante que les autres, Rostopchine se décidait enfin à répondre, c'était pour se dépenser en banalités : « J'ai été impoli vis-à-vis de vous par embarras,.. je n'avais rien d'intéressant à vous dire. » Sa lettre, écrite sur un ton de plaisanterie familière, outre qu'elle ne contenait aucune allusion au désir exprimé par Dumouriez, ne disait rien qui pût lui faire espérer qu'on songeât à utiliser ses services. En terminant son léger bavardage, Rostopchine ajoutait : « Je vous dirai en confidence que l'empereur ne sera pas fâché d'avoir de vos nouvelles, que vous pourrez me les adresser et être persuadé d'avance que vous ne serez ni indiscret, ni prolixe, ni mauvais prophète. » Simples formules de politesse, témoignages de courtoisie, rien de plus. Dumouriez écrivit encore deux ou trois lettres à Paul Ier. Celles que lui répondit Rostopchine cachaient comme la précédente sous la bienveillance de la forme l'insignifiance du fond. Dumouriez n'en fut pas surpris. Depuis plusieurs semaines, il avait compris qu'il ne devait rien attendre de la Russie. Entre intimes il en faisait l'aveu : « J'ai bien eu de la peine à me rapprocher de Paul Ier, disait-il à un émigré, le marquis de Bellegarde. Je l'ai tenu pendant huit jours ; je l'avais empaumé. Mais les Russes s'en sont aperçus et ont déjoué mes plans. »

Il n'en persistait pas moins, dans les salons où on le recevait, à parler de son voyage, des intentions du tsar, dont il disait possé-

(1) Cette liste, dressée par d'Angély à l'aide de papiers dérobés à la légation de France à Hambourg, est dans nos mains. Elle contient vingt-cinq noms ; au-dessous de chaque nom, une notice qui porte d'ailleurs le caractère de la vérité. Panine la communiqua à Rostopchine et au gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, en faisant remarquer que M. de Mourawief n'avait pas communiqué ces renseignemens. Plusieurs comédiens attachés au Théâtre-Français impérial figuraient parmi les espions dénoncés par Dumouriez.

der le secret, des conditions dans lesquelles il y était associé. Mais, maintenant, les amis du gouvernement français n'ajoutaient plus foi à ses assertions : « Ils savent, disait l'un d'eux, que le général n'a point à se louer de son voyage et que, quoi qu'il veuille faire croire, il est sans mission, sans commandement et sans crédit. » Bourgoing lui-même était revenu sur ses premières appréciations. Rendant compte à Talleyrand d'un dîner chez un armateur de Hambourg, auquel avait été invité Dumouriez, il racontait : « Je ne l'ai ni fui ni recherché. Mais il m'a adressé plusieurs fois la parole sur des objets indifférens. Il cherchait à causer plus à fond ; mais il n'en a pas trouvé l'occasion. Il montre une lettre du tsar l'engageant à devenir le Monk de Louis XVIII. Il cherche à se donner une grande importance. Il ne peut y faire croire. Après avoir caressé tous les partis, il n'inspire confiance à aucun. Il ne sera plus que le confident inactif des stériles vœux de Paul Ier pour Louis XVIII. » Et Bourgoing avait raison, car, ainsi que le lui avait dit Bellegarde, qui arrivait de Saint-Pétersbourg, « la Russie était guérie pour longtemps de se mêler des affaires de l'Occident. »

Cependant telle était toujours l'assurance de Dumouriez qu'après avoir essayé de faire croire qu'il aurait le commandement de l'insurrection du Midi, il occupa pendant quelque temps encore les cercles hambourgeois de sa personne et de ses propos. Il admirait le plan militaire qui se déroulait en Allemagne, ce plan qui détruisait le laborieux édifice de ses longs calculs, et allait forcer la cour de Vienne à conclure la paix ; il convenait que toute la gloire en revenait à Bonaparte. Puis, tout à coup, il disparut. Il faisait agir à Londres pour être autorisé à passer en Angleterre. En attendant de pouvoir partir, il allait vivre à Ottensen, pris soudainement du désir de se faire oublier. Peut-être les victoires de la France lui inspiraient-elles le regret d'avoir obéi aux suggestions criminelles qui l'avaient armé contre sa patrie. Mais, s'il n'était pas trop tard pour se repentir, il n'était plus temps de reconquérir son ancienne gloire à jamais souillée. Il ne restait d'autre ressource à son activité que de s'enfoncer plus profondément dans la trahison.

Disons, pour en finir avec lui, qu'en 1801, du fond de sa retraite, il envoyait encore à Saint-Pétersbourg des sollicitations et des conseils. Le 11 février, répondant à l'une de ses lettres, Rostopchine lui disait : « J'y ai bien reconnu le talent actif qui s'impatiente dans l'oisiveté. Mais, les circonstances actuelles ne manqueront pas de vous présenter des occasions qui vous dédommageront avec usure du temps perdu. Après la lecture de votre lettre, l'empereur mon maître m'a ordonné de vous faire savoir que vous n'avez qu'à prendre un peu de patience pour voir s'effectuer des projets auxquels vous

accorderez peut-être votre estime. » N'était la gravité de nos personnages, on serait tenté de se demander si Paul Ier et son ministre ne se moquaient pas de Dumouriez. Au moment où ils lui annonçaient ces « projets dignes de son estime, » le tsar venait d'expulser de ses états Louis XVIII; à Paris, son ambassadeur négociait la paix avec Bonaparte. C'était une politique nouvelle qui ne laissait aucune place aux idées que Dumouriez avait propagées et défendues et les condamnait à l'oubli comme elles l'y condamnaient lui-même (1).

III.

Pendant que Dumouriez accomplissait cet humiliant voyage de Saint-Pétersbourg, le général Willot était resté à Gœgingen, en Souabe. Il s'y trouvait encore à la fin du mois de février, s'occupant des préparatifs de son entrée en campagne, s'attendant à être, d'un moment à l'autre, appelé à Vienne. En dépit de ses efforts, l'entreprise à laquelle on l'a vu se consacrer n'avançait guère. Donnant lieu à d'actifs pourparlers, mais entravée par les discussions passionnées qui s'élevaient entre Willot et les membres de l'agence de Souabe, elle faisait éclater des dissentimens profonds, d'ardentes rivalités propres à favoriser les imprudences et les délations. Si le plan du Midi « prenait couleur, » comme disait Saint-Priest, c'était dans l'imagination de ses promoteurs bien plus que dans la réalité. Les difficultés naissaient incessantes. C'est en vain que de Mitau le roi essayait de les aplanir.

Par une ordonnance arrivée à Augsbourg le 23 février, il avait conféré à Willot des pouvoirs pour agir dans les provinces méridionales. Sous les ordres de ce général, d'André était investi des fonctions de commissaire civil dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Vivarais, le Rouergue, la Gascogne, la Guyenne et la Saintonge. Il devait s'appliquer « à prémunir le peuple français contre la perfidie qui l'avait trompé afin de l'asservir. » En prévision du cas où sa présence serait nécessaire à Augsbourg, Cazalès, toujours attaché à l'agence de Londres, était désigné pour se rendre, en son lieu

(1) C'est à Ottensen, où il vivait, que l'archiduc Charles d'Autriche vint acheter les conseils de son expérience militaire, qu'il paya d'une pension de 3,000 florins. En 1803, Dumouriez était à Londres. Quels services y rendit-il? Probablement des services analogues à ceux qu'il avait rendus au prince de Hesse et à l'archiduc Charles. Une pension de 1,200 livres sterling en fut le prix. A Londres, il vit Pichegru. Ils discutèrent un plan d'invasion de la France. En 1805, il alla en Suède. Il rêvait d'allier contre l'empire toutes les cours du nord. En 1806, il revint en Angleterre. Le duc d'Orléans, en souvenir de leur ancienne amitié, ajouta à ses revenus une pension de 10,000 francs. Il mourut en Angleterre en 1823. Il avait quatre-vingt-quatre ans.

et place, dans le Midi. Cette organisation, approuvée par le roi pour la forme, était en réalité l'œuvre de Wickham. L'Angleterre s'étant enfin décidée à appuyer Willot, à envoyer sur les côtes de Provence un corps de débarquement, c'est l'agent britannique qui avait pris l'initiative et la haute direction du mouvement. Venu de Berne à Augsbourg, il donnait des ordres à Précy comme à Willot. Il lui enjoignait de s'assurer des déserteurs, des conscrits mécontens, pour former le noyau de son armée, d'acheter des fusils, du plomb, de la poudre, de se tenir prêt à se porter sur Lyon et, en attendant, de chercher à gagner les généraux républicains qui commandaient les garnisons de cette ville et des villes voisines.

Il invitait Willot à prendre des mesures analogues, afin d'opérer dans le Midi de la même manière que Précy dans le Lyonnais. Avec les fonds qu'il tenait de son gouvernement, il pourvoyait à toutes les dépenses, faisait même passer de l'argent à l'agence de Paris. Il remettait à Précy jusqu'à « cinquante-six mille louis. » L'énormité de cette somme excitait l'envie de certains émigrés et, tant étaient profondes les divisions qui régnaient entre eux, que certains ne craignaient pas d'insinuer que Précy ne ferait rien de ce qu'on attendait de son zèle, qu'une fois entré en France il ne reviendrait pas et « garderait l'argent. »

On peut juger à ces traits combien avait été laborieux l'enfantement de l'organisation générale. L'approbation qu'y donnait l'ordonnance rendue par Louis XVIII n'en rendit pas le fonctionnement plus facile que l'enfantement. Elle aggrava même les difficultés. Ce fut d'abord par la faute de Précy. En présence de l'étendue des pouvoirs donnés à Willot, sa jalousie s'éveilla (1). Précédemment, il avait déclaré que son action devait s'exercer dans le Lyonnais seulement et décliné le commandement dans le Vivarais et le Dauphiné. Maintenant que ce commandement était octroyé à Willot, il le revendi-

(1) En fait, il s'abstint d'agir. Le 27 mars, il était autorisé à se transporter dans l'intérieur. « Sa Majesté ne doute pas que l'occasion n'y soit incessamment favorable. L'ouverture de la campagne, déjà commencée en Italie, et prête à s'ouvrir sur le Rhin, donnera assez d'occupation aux troupes françaises pour qu'on puisse agir avec sûreté dans les environs de Lyon, surtout si des succès répondent aux préparatifs qui sont faits. » Cette lettre du cabinet du roi ne l'arracha pas à son immobilité. On en trouve la preuve dans celle-ci, adressée le 22 avril au président de Vezet : « M. de Précy n'a point encore écrit, et, sans vouloir rien préjuger sur ses plaintes, Sa Majesté trouverait extraordinaire qu'il se formalisât de ce que le général Willot ne lui a pas communiqué les ordres qui lui étaient adressés. Au surplus, elle ne regarde point les provinces que M. de Précy appelle son département comme ne pouvant en être distraites. » Précy, froissé, bouda, se plaignit : « La lettre de M. de Précy m'est en effet parvenue. Le roi n'a pas pensé qu'elle exigeât réponse. Sa Majesté compte toujours sur son zèle et ses bons services. »

quait; à Wickham, qui le pressait de se mettre en route, il opposait et multipliait les objections. Tandis que Willot, d'accord avec Wickham et Pichegru, estimait, contrairement à l'avis d'abord exprimé par le roi, que l'insurrection ne devait arborer le drapeau royaliste qu'après la victoire et que, jusque-là, elle ne devait pas prendre le caractère d'un soulèvement contre la république; tandis qu'il se faisait autoriser sur ce point à agir à son gré, Précy ne voulait marcher que si le roi était avant tout reconnu. Vainement Wickham invoquait les motifs qui empêchaient son gouvernement de prendre l'initiative de cette reconnaisance; Précy n'en démordait pas. En outre, il exigeait du roi des ordres plus positifs que ceux qu'il avait reçus; il mettait à son concours deux conditions : la première qu'il n'entrerait en France que derrière les Autrichiens, la seconde qu'il ne se porterait en avant qu'après que Willot aurait obtenu des succès.

Ses exigences devenaient telles que Wickham songea à se passer de lui. Willot, consulté, donna à entendre qu'on n'avait pas besoin de Précy pour acheter le général Moncey, qui commandait à Lyon. « Avec quinze mille louis, dit-il, on aura le général et la garnison. » Quand Précy eut acquis la certitude qu'on se résignait à agir sans son concours, il se ravisa, se déclara prêt à partir. Mais il perdit encore un temps précieux et, les événemens marchant plus vite que lui, il fut définitivement réduit à l'impuissance.

D'autre part, la question de la reconnaissance du roi déchaînait un conflit plus grave encore entre les membres mêmes de l'agence. Les uns voulaient que tout se fît au nom de Louis XVIII, les autres qu'on se présentât comme un parti de mécontens. L'ardent président de Vezet ne prétendait à rien moins qu'au rétablissement des anciennes institutions. Il blâmait le choix que le roi avait fait de Cazalès pour remplacer éventuellement d'André comme commissaire civil dans le Midi. « Je n'entrerai pas en relations avec lui s'il reste à Londres, disait-il. Ce n'est pas qu'il soit indigne de confiance : mais je me défie des bavardages. » Ainsi entre les émigrés éclataient une fois de plus, en des circonstances quasi-tragiques, les divisions, les rivalités, les haines qui tant de fois avaient compromis leur cause. Il est vrai de dire, en ce qui touche Vezet, que ses objections n'étaient qu'une forme de sa défiance pour les tentatives qui se préparaient. « Je n'ose me flatter encore de l'exécution de ce plan, écrivait-il le 16 février. Depuis six ans, j'ai vu tant de beaux plans adoptés, faiblement soutenus, et je les ai tous vus abandonnés successivement. »

Quant à Willot, malgré les obstacles accumulés sur son chemin, il ne se décourageait pas. Loin de se décourager, il parlait tout haut de ses projets, de ses préparatifs, de son prochain départ, poussait

l'imprudence jusqu'à enrôler publiquement des officiers, discutait avec les agens employés par lui, les mécontentait au point de s'en faire des ennemis. L'expédition du Midi peu à peu s'ébruitait. A Augsbourg, dans les cafés, on en racontait les détails, on en discutait les chances. Il n'était donc pas étonnant que la police de Fouché fût avertie déjà de l'existence de la conspiration. Un agent de Willot envoyé par lui à Paris s'était d'ailleurs laissé arrêter et même, à défaut de preuves contraires, on peut admettre que, par suite de cet incident, les renseignemens déjà parvenus au gouvernement français sur cet objet s'étaient complétés.

Mais les avis qui parvenaient à Willot pour le mettre en garde contre l'espionnage qui s'exerçait autour de l'agence de Souabe, peut-être même dans son sein, et livrait à Fouché jusqu'au véritable nom de l'endosseur des lettres de change qu'elle tirait sur Paris (1), ces avis le laissaient indifférent, ne troublaient pas sa quiétude. Entre les lettres qui parvenaient de France à l'agence, il n'attachait de prix qu'à celles où l'état des esprits se trouvait décrit tel qu'il le souhaitait.

Elles n'étaient pas rares, ces lettres écrites et expédiées au péril de la vie de leurs auteurs, où de fausses nouvelles, racontées, affirmées, commentées avec une fiévreuse crédulité, servaient de prémisses à des conclusions conformes aux espérances des émigrés, mais contraires à la vérité. Ignorans et naïfs, les rédacteurs voyaient les choses non telles qu'elles étaient, mais telles qu'ils auraient voulu qu'elles fussent. Ce qu'ils ne voyaient pas, ce qu'ils ne disaient pas, c'est que, lasse, épuisée, affamée de repos et de sécurité, la France attendait un maître, qu'elle le saluait déjà dans Bonaparte, que c'est de lui qu'elle espérait les biens après lesquels elle soupirait et non de ces Bourbons, qu'elle commençait à oublier et dont le retour hypothétique lui était représenté comme le signal d'une ère de réaction et de vengeances.

Ce qu'elles taisaient, ces lettres menteuses, c'est que les manifestes par lesquels le prétendant promettait une amnistie générale, la reconnaissance partielle des faits accomplis, notamment en ce qui touchait les biens nationaux, la consécration des fonctions et des grades acquis sous la révolution, c'est que ces manifestes n'arrivaient pas à « son peuple ; » c'est que, si quelques agens dévoués osaient les colporter mystérieusement, ils ne parvenaient pas à les répandre, c'est qu'enfin ces assurances données par le roi étaient démenties par ses partisans de l'intérieur, hommes, pour la plupart, violens ou exaspérés, qui eussent blâmé sa clémence s'ils

(1) C'était d'André. Il les signait « Southers. » Une perquisition faite à Paris chez le banquier au domicile duquel elles étaient payables révéla son nom.

avaient connu ses intentions et qui, dans les rares occasions où il leur était donné de feindre de les connaître, proféraient des menaces en son nom. Malgré les circonstances contraires, Willot restait donc plein de confiance, se croyait au moment de réussir. Raisonnant dans l'hypothèse où le plan relatif au Midi deviendrait irréalisable, il en étudiait un autre avec Pichegru. Ils iraient tous les deux dans le Sud-Ouest, et l'idée de pénétrer en Franche-Comté étant abandonnée, c'est dans les contrées situées entre Toulouse et Bordeaux qu'ils proclameraient l'insurrection. Les projets, on le voit, variaient, devenaient plus vagues au fur et à mesure qu'approchait l'heure de l'action. Ce qui se disait, ce qui se préparait, ce qui s'exécutait ne faisait pas faire un pas à la cause royale. Ce mouvement et ce bruit n'étaient ni le mouvement, ni le bruit d'une marche en avant; c'était le piétinement sur place. Tout à coup, un événement qui devait être considéré comme heureux vint y couper court. Le 24 mars, Willot, appelé par Wickham, apprit de lui qu'il était mandé à Vienne, ainsi qu'il l'avait désiré.

La nouvelle avait été envoyée directement de Vienne à Milan. A cette occasion, le roi faisait écrire par Saint-Priest à l'agence de Souabe : « Rien ne pouvait être plus utile que l'intelligence à établir entre Willot et les généraux autrichiens, et nous savons bien bon gré à M. le baron de Thugut d'y avoir pensé. » Si Saint-Priest avait mieux jugé Thugut et pénétré avec plus de discernement ses intentions, il n'aurait pas tenu ce langage empreint de gratitude. En se décidant à conférer avec Willot, le ministre autrichien voulait non rendre service à la cause des Bourbons, mais se dérober, en ayant l'air d'y céder, aux instances réitérées de l'évêque de Nancy, agent du roi, qu'appuyait lord Minto, ambassadeur d'Angleterre, intéressé par Wickham à cette négociation. Il fallait toute la naïveté, toute l'ignorance de la diplomatie de Mitau pour supposer que la mission de Willot à Vienne aurait un meilleur sort que celle de Dumouriez à Saint-Pétersbourg, qui, justement, à cette heure, touchait à son piteux dénoûment. Et encore, quand Dumouriez se rendait à l'appel de Paul Ier, l'espérance était-elle permise. Ce monarque, durant plusieurs années, avait prodigué à Louis XVIII les témoignages de son intérêt. Il était logique de le croire toujours également bien disposé pour le roi proscrit. Mais l'Autriche! que pouvait-on espérer d'elle? Depuis dix ans, elle ne manifestait aux Bourbons que mauvais vouloir et dédain (1). Le refus de leur venir

(1) Langeron, dans ses Mémoires inédits, raconte qu'au commencement de l'émigration, le comte d'Artois étant allé à Vienne solliciter les secours de l'Autriche, l'empereur Léopold lui fit les promesses les plus positives. M. de Gallo, l'ambassadeur de Naples, exprima à l'empereur son étonnement de la manière dont il s'enga-

pécuniairement en aide, malgré les liens de parenté ; les empêchemens longtemps opposés au mariage de Madame Thérèse avec le duc d'Angoulême, les susceptibilités soulevées par le voyage du duc de Berry à Naples, la volonté nettement exprimée de ne pas reconnaître le comte de L'Isle comme roi de France, d'autres traits encore en font foi. Ils révèlent l'égoïsme de la cour de Vienne, comme sa conduite constante envers ses alliés révélait son ambition, « son ambition insatiable, » disait Paul Ier. La cour de Mitau se leurrait donc d'une illusion folle quand elle attachait au voyage de Willot une suprême, une dernière espérance. Cette espérance ne devait pas se réaliser.

Aussitôt après avoir reçu la communication de Wickham, Willot était parti pour Vienne. Mais il n'avait pas encore eu le temps d'y arriver qu'une nouvelle désastreuse lui succédait à Augsbourg, qu'il venait de quitter. C'était la nouvelle de la soumission des Vendéens. L'événement, se produisant au lendemain de la retraite de l'armée russe, enlevait à la cause royale le plus puissant appui qui lui restait dans l'intérieur. Il jetait le désarroi parmi les membres de l'agence de Souabe. Découragés, ils ne comptaient plus sur le succès de l'entreprise que poursuivait Willot. A la fin de mars, d'André, jugeant la situation mieux que ne le faisait le général, appréciait, commentait le plan que ce dernier essayait de faire réussir à Vienne : « L'affaire du Midi prend une mauvaise tournure, et je crois qu'il n'y faut plus compter comme objet principal. Ce ne sera qu'une diversion utile si les Autrichiens nous secondent de bonne foi, très nuisible s'ils nous abandonnent. D'un côté, Willot a mis trop peu de secret dans les préparatifs ; de l'autre, on trouve dans l'intérieur une apathie effroyable. La douceur apparente du gouvernement, la catastrophe de la Vendée, l'absence de nos princes, le silence des puissances sur le rétablissement de la monarchie, tout décourage l'intérieur abattu. » Cette fois, sous une plume royaliste, la vérité se formulait claire, précise, menaçante. Malheureusement, la reconnaître, la proclamer tout entière sans restriction ne suffisait pas à remédier aux maux qu'elle mettait en lumière.

Arrivé à Vienne le 28 mars, le général Willot se présentait au débotté le même jour chez lord Minto. L'envoyé d'Angleterre, après avoir pris connaissance des lettres de Wickham, dont le général était porteur, le conduisit chez le ministre qui dirigeait alors les

geait : « Vous croyez donc à tout cela ? s'écria Léopold. Je ne me mets à la tête de votre prétendue coalition que pour empêcher un autre souverain, qui aurait l'intention d'agir efficacement, de s'en rendre le chef. »

Il semble que toute la politique autrichienne, pendant la révolution, soit résumée et prédite dans ce langage.

affaires de la monarchie autrichienne et dont l'influence néfaste venait de la précipiter dans une guerre nouvelle qu'il lui eût été utile et aisé de ne pas entreprendre. Encore quelques jours et les opérations militaires laborieusement préparées durant l'hiver qui finissait allaient recommencer en Italie et sur le Rhin. Thugut, vieillard excentrique, « dégouté des oppositions au dedans et des revers au dehors, » reçut Willot avec une froide courtoisie (1). Il écouta patiemment l'exposé de ses plans. Mais il ne sut pas dissimuler qu'uniquement dévoué aux intérêts de la maison d'Autriche, indifférent pour ceux des Bourbons, il ne se rallierait au projet de soulèvement du Midi qu'autant que les généraux des armées impériales y verraient une diversion utile à leurs plans militaires. Il subordonnait donc toute décision à leur opinion, qu'il ne connaissait pas et dont il engagea Willot à s'enquérir, en se transportant lui-même auprès d'eux.

Il reconnut « la nécessité de renouer des liens avec des puissances redoutables. » Il désignait ainsi la Russie et la Prusse. Il comptait, pour les ramener dans la coalition, sur les succès des Impériaux. Willot lui ayant demandé s'il devait, en entrant en France, déployer la bannière royale et se présenter au nom de Louis XVIII, Thugut l'en dissuada : « Il n'a pas de partisans dans son royaume, dit-il. Ses principes sont un obstacle à la contre-révolution parce qu'il veut traiter avec la dernière rigueur ceux qui ont opéré la révolution. Il ne connaît pas la France. » Vainement Willot protesta, rappela les récens manifestes du roi, montra les instructions qui lui avaient été remises; il ne put modifier l'opinion de Thugut : « Il ne connaît pas la France! Il ne la connaît pas! » répétait l'entêté vieillard. Et, sur ce point, il avait raison.

Par la suite de l'entretien, Willot se convainquit que l'Autriche ne souhaitait rien tant que de voir la France livrée de nouveau à l'anarchie, qu'elle rêvait d'y rallumer la guerre civile, d'y provoquer au besoin une révolution nouvelle, parce qu'elle espérait la maîtriser, la diriger, façonner le gouvernement qui en sortirait, de la manière la plus utile à ses plans d'agrandissement, la plus conforme à ses besoins de domination, plans et besoins par lesquels étaient incessamment menacées la liberté et l'indépendance des autres puissances. Par la France, l'Autriche voulait tenir l'Europe.

Pressé par son interlocuteur, Thugut promit cependant des lettres

(1) Ces détails et ceux qui suivent sont extraits du rapport qu'au mois de juillet suivant, Willot adressa de Londres à Louis XVIII. (Dépôt des affaires étrangères.) Nous les avons complétés à l'aide de la correspondance de Thugut.

pour les généraux autrichiens campés du côté de Gênes, et notamment pour M. de Mélas. Il promit encore des canons et vingt passeports en blanc pour Turin, destinés à des officiers dont Willot s'était assuré le concours. « Malheureusement, dit celui-ci dans le rapport auquel nous empruntons ces détails, les promesses étaient verbales et les lettres n'étaient pas des ordres. » Il les reçut quelques jours plus tard, accompagnées de quatre passeports seulement. Quant aux canons, il n'en était plus question. Ses nouvelles instances auprès de Thugut ne furent pas couronnées de plus de succès. Celles de lord Minto restèrent également vaines.

C'est dans ces conditions, privé de tout secours comme de tout appui, ne pouvant compter que sur son habileté, sur son éloquence, pour rallier Mélas à ses vues, que Willot se mit en route pour le Piémont, où il espérait le trouver. A Verceil, il fut reçu par le duc d'Aoste, beau-frère de Louis XVIII. Il apprit de lui que la campagne était commencée et que Mélas opérait dans les montagnes de l'état de Gênes. Avant de chercher à le rejoindre, il alla à Turin, où un certain nombre d'officiers émigrés, embauchés par ses agens, attendaient son arrivée. Il les vit, conféra avec eux, leur distribua quelque argent, leur ordonna de se tenir prêts à passer la frontière et à commencer une active propagande. Puis, il continua sa course à la poursuite de Mélas. Il y avait déjà trois semaines qu'il était parti d'Augsbourg. La longueur, les difficultés du voyage, ses arrêts à Vienne et à Turin, avaient ainsi dévoré un temps précieux. Il perdit encore quinze jours à chercher Mélas, allant et venant, faisant dix fois la même route, courant les plus sérieux dangers. C'est au commencement de mai seulement qu'il le rencontra à Voltri près de Gênes.

Exaspéré par la longueur du siège de Gênes, par cette glorieuse résistance de Masséna, qui épuisait les forces des assaillans, averti depuis peu de jours que Bonaparte venait d'apparaître sur les Alpes, dévoré d'inquiétude, accablé de soucis, le général de Mélas ne vit dans Willot qu'un importun. Il le reçut plus froidement encore que ne l'avait fait Thugut, l'écouta sans bienveillance et lui répondit durement : « Je n'ai aucune confiance dans vos projets. D'ailleurs, je ne m'en occuperai pas avant la reddition de Gênes. » Cette réponse hautaine permit à Willot d'apprécier combien les intérêts du roi de France pesaient peu dans la balance autrichienne. Il protesta cependant, rappela qu'il n'était pas allé à Vienne de son propre mouvement, qu'on l'y avait appelé ; il insista pour obtenir des secours. Pour se débarrasser de lui, Mélas le renvoya à un de ses lieutenans, le général Keim, qui commandait en Piémont. Keim ne parut pas mieux disposé à s'occuper de ses demandes. En désespoir de cause, il s'aboucha avec M. de Zach, chef de l'état-major

général. De Zach se montra plus courtois que Mélas et Keim. Il mit un véritable empressement à écouter Willot, approuva son entreprise, reconnut la nécessité de s'en occuper, de la préparer. Mais, comme Mélas, il ajourna toute décision jusqu'après la prise de Gênes. « On m'a fait des promesses, s'écria Willot découragé. On m'a promis un lieu de rassemblement pour mes recrues, des canons, la permission d'acheter des fusils, des munitions, des vivres; on m'a promis des passeports pour les avant-postes, sûreté pour mes dépôts, protection en cas de revers. Qu'on m'accorde au moins ce qu'on s'est engagé à me donner. » De Zach, pressé de la sorte, « fit des promesses sur tout, sans commencer rien. »

Willot commençait à désespérer. Allant d'un général à un autre, il n'entendait parler que de l'héroïque résistance des Français enfermés dans Gênes; il pouvait mesurer l'admiration et la crainte qu'inspiraient ces autres héros qui descendaient les Alpes après avoir accompli des prodiges pour les traverser. Quelque profondes que fussent ses convictions, elles ne l'étaient pas assez, on doit le croire, pour le consoler d'avoir perdu le droit de concourir à la formation du trésor de gloire que préparaient pour la patrie les vaillans qui lui étaient demeurés fidèles. Même aux yeux de l'ennemi à qui il apportait des armes pour les combattre, comparé à eux, il ne comptait plus.

Abandonné, livré à sa seule initiative, il eut alors l'idée d'aller trouver l'amiral commandant de la flotte anglaise mouillée dans les eaux de Gênes, lord Keith. Il lui fit part de son embarras. Au nom de Wickham, il sollicita des secours. Lord Keith objecta qu'il était sans ordres. Il hésitait à venir en aide à Willot. Il fallut l'intervention de Jakson, ministre d'Angleterre à Turin, pour le décider à promettre des vivres, des munitions, ainsi que la protection de ses navires, si Willot persistait à vouloir débarquer à Arles, où, à l'en croire, il était attendu.

Cette difficulté vaincue, il en restait une autre. Les quelques centaines d'hommes dont Willot s'était assuré le concours vivaient de divers côtés sur le territoire piémontais. Avant de procéder à leur embarquement, il fallait les réunir. Cette réunion ne pouvait s'opérer qu'avec le consentement des autorités sardes, favorables, il est vrai, à l'expédition que préparait Willot, mais dominées par la crainte d'éveiller, en le laissant paraître, les susceptibilités de l'Autriche. C'est encore Jakson qui leva cet obstacle. Grâce à son appui, le comte de Saint-André, lieutenant-général du roi de Piémont, facilita tant qu'il le put la concentration à Turin des officiers recrutés par Willot. Mais beaucoup d'entre eux manquèrent à l'appel. Les passeports étaient rares, la correspondance difficile, par suite de la lenteur et de la mauvaise volonté des avant-postes

autrichiens. Les partisans du roi de France étaient traités, — c'est Willot qui le déclare, — non en amis, mais en suspects.

Il ne touchait pas au bout de ses épreuves. Il aurait voulu former des dépôts de munitions et de vivres. Les généraux autrichiens s'opposaient à ce qu'il les organisât, retardaient son départ, condamnaient à l'oisiveté son petit corps d'armée, dont les officiers et les soldats essayaient de se distraire en prenant part à quelques combats d'avant-postes livrés aux Français par l'armée autrichienne. Tant de difficultés énervaient le courage de Willot. Les lettres qu'il recevait de l'intérieur l'appelaient avec persistance, exprimaient la surprise causée par les lenteurs de son expédition. Elles affirmaient que dix mille hommes armés, équipés, ayant des chefs, l'attendaient; que de Nice à Toulouse, de Marseille à Clermont, l'insurrection ne demandait pour éclater qu'un signe de lui. Mensongères étaient ces assurances, où se manifestaient encore les illusions royalistes. Mais Willot y ajoutait foi (1). Elles rendaient son attente plus douloureuse. Il s'ingéniait à tromper son activité paralysée. Il envoyait des émissaires à Naples pour solliciter des secours. Il voulait réunir à l'île d'Elbe une petite armée sous le commandement du duc de Berry. Il étudiait les moyens de débaucher à son profit les soldats qui revenaient d'Égypte.

Brusquement, la physionomie des événemens se modifia. Le 28 mai, les Autrichiens abandonnaient leurs positions dans le Piémont, fuyant les Français qui les menaçaient de toutes parts. Willot renouvela ses demandes. Cette fois, on l'écouta, tout en alléguant que ses papiers et ses plans étaient égarés. On lui accorda dans le comté de Nice quatre villages pour ses dépôts. On mit à sa disposition quatre canons, deux régimens de Suisses restés à la charge du gouvernement sarde, qui refusait de les conserver. Malheureusement, ces promesses se produisaient au milieu d'une débâcle qui rendait impossible leur réalisation. A la faveur de la déroute qui commençait, trois cents Français rassemblés à Turin furent arrêtés par les officiers autrichiens et leurs effets pillés.

Le 30 mai, l'armée austro-sarde évacuait le comté de Nice et le col de Tende : « Seize mille Autrichiens, dit Willot avec amertume,

(1) A Mitau, on était devenu moins crédule. Dans une lettre adressée par ordre du roi aux agens de l'intérieur, le 8 juin, il était dit : « Sa Majesté voit avec peine que les agens de l'intérieur n'aient de confiance que dans la guerre étrangère et qu'ils semblent se reposer uniquement sur les succès des Autrichiens et déterminés à en attendre les effets pour agir. Comme, en aucun cas, on ne doit espérer que les armées pénètrent en France, les agens de Sa Majesté doivent se mettre en mesure de profiter surtout des moyens que fournit l'intérieur et de toutes les chances que la fortune peut amener. C'est à leur sagesse à les prévoir, c'est à leur dévoûment à en profiter. »

reculaient devant cinq mille Français. » Turin même fut abandonné. C'était un irréparable désastre. Willot se voyait désarmé avant d'avoir combattu. Il déposa ses armes dans la citadelle de la capitale du Piémont, gagna Alexandrie et Gênes en compagnie du ministre d'Angleterre, laissant derrière soi les débris de sa petite armée, douze cents hommes environ. Recommandé par Mélas au général Hohenzollern, il voulut les mettre sous sa protection. Hohenzollern se contenta de lever les épaules après avoir lu la lettre de son chef et n'en tint aucun compte.

Quatorze jours plus tard, à Marengo, la vaillance française consommait la défaite des armées autrichiennes. Au mois de juillet, ces armées battaient en retraite sur tous les points à la fois; la trêve était conclue; la Lombardie, le Piémont, Gênes tombaient au pouvoir de la France. Ainsi se dénouait la criminelle aventure dans laquelle s'était jeté Willot. Quand Gênes allait être prise, il se réfugia, avec les plus compromis de ses compagnons, sur un bâtiment de la flotte anglaise, qui le transporta à Livourne. Son rôle politique et militaire était fini.

A cette même époque, la marche triomphante des Français en Allemagne avait renversé tous les plans de Pichegru. Il se préparait à aller d'Augsbourg en Italie et ses chevaux étaient expédiés déjà par la route d'Inspruck, quand il dut précipitamment prendre la fuite pour ne pas tomber aux mains des vainqueurs. Il se réfugia en Angleterre, tandis que les membres de l'agence de Souabe se dispersaient. Précy cherchait un asile en Prusse. Dumouriez se retirait dans le Holstein. Saint-Priest, envoyé à Vienne pour y négocier la reconnaissance de Louis XVIII par la cour d'Autriche et réclamer pour ce prince le droit de se rapprocher des frontières de son royaume, voyait sa négociation brusquement interrompue par l'imminence de la paix. La police de Fouché tenait tous les fils de la conspiration avortée (1) et les agens de Londres demandaient au roi la révocation des pouvoirs donnés à Paris et dans le Midi. Le 11 juillet, le président de Vezet écrivait : « Bonaparte, dont un seul revers eût précipité la chute, s'affermit par des victoires, commande la paix et paraît un géant. »

ERNEST DAUDET.

(1) Elle avait mis la main sur les lettres que Willot adressait à Paris et qu'il signait Mesnard. Les indications qu'elle y avait recueillies furent confirmées et complétées à quelques semaines de là, quand, Précy ayant été arrêté à Bayreuth par les autorités prussiennes, ses papiers furent saisis, livrés à Beurnonville et envoyés à Paris par celui-ci.

REVUE DRAMATIQUE

Odéon : *Don Juan.*

Connaissez-vous M. Calmettes? — Non. — Et M. Matrat? — Heu! heu!.. — Et Mlle Suzanne Bertrand? — Pas davantage. — Connaissez-vous l'Odéon? — Oui! — Eh bien! M. Calmettes et Mlle Suzanne Bertrand sont un jeune homme et une jeune fille à peine dénichés du Conservatoire; engagés à l'Odéon, ils y trouvent M. Matrat, un peu plus ancien dans la vie et dans ce théâtre; et, pour leurs débuts, avec le concours de ce camarade et de quelques autres, ils jouent *Don Juan.* — *Don Juan d'Autriche*, sans doute? — Non! le *Don Juan* de Molière. — Ah! les pauvres enfans!.. Mais M. Calmettes, pour son coup d'essai, représente peut-être don Alonse, le moins important des frères d'Elvire, ou Ragotin, qui retire si prestement l'assiette de Sganarelle, ou La Violette qui lui verse à boire? — Non pas! M. Calmettes fait don Juan. — Jeune présomptueux!.. Il est donc, cet apprenti comédien, doué de toutes les grâces et de toutes les élégances, fils favori de la nature, filleul des fées et du diable? — Je n'oserais l'assurer. — Il a poussé, dans l'intervalle des classes ou pendant ces dernières vacances, jusqu'à l'extrémité des passions, jusqu'à la fin des philosophies; il est passé maître à tous les jeux de l'amour et de la raison? — Je n'en réponds point. — Il connaît la valeur de son personnage et les intentions de l'auteur?.. Don Juan! Être don Juan! Avant d'y prétendre, il s'est renseigné auprès des critiques et des historiens, auprès de la poésie et de la musique? Il a demandé conseil à Musset, il a mêlé son âme à celle de Mozart? Au moins, il a lu Hoffmann? — Je ne sais; mais Molière ne l'avait pas lu.

... C'est que don Juan, depuis Molière, s'est transfiguré dans l'imagination des hommes. Mozart, le tendre et pur Mozart, l'a fait chanter; Hoffmann a entendu ce chant à travers les vapeurs d'un rêve; Musset nous a conté ce rêve et s'est plu à l'achever. Et voici que le séducteur d'Elvire, le galant de Charlotte et de Mathurine, est devenu le poursuivant de l'idéal, un chevalier errant à la recherche de cet inaccessible objet, une âme éprise du parfait amour et qui ne s'adresse qu'à lui en interrogeant des formes diverses : don Juan, c'est monsieur Psyché. Mais combien Psyché fut plus heureuse! Don Juan convoite un bien suprême, il croit le reconnaître, il y court; il ne trouve qu'un simulacre indigne de lui; aussitôt il s'en éloigne et recommence l'épreuve, persuadé qu'à la fin de ce pèlerinage il atteindra sa récompense: — et voilà, conclut M. Vacquerie, comment on fait « du débiteur insouciant de M. Dimanche l'âpre créancier de Dieu. »

Byron, en répétant le nom du héros, lui a communiqué son troublant prestige; aux frontières opposées de l'Europe, chez Pouchkine, l'écho a retenti : don Juan!.. « Lui toujours! lui partout!.. » Mérimée, en Espagne, a ressuscité un autre don Juan, cousin du premier, et qui lui ressemble; Alexandre Dumas l'a aussitôt agité sur les planches. Don José Zorrilla, sur ces entrefaites, a repris à sa façon le véritable don Juan, celui de Tirso de Molina et de Molière, et sa pièce est encore jouée sur les principales scènes de son pays. Don Juan nous cerne, il mène autour de nous une ronde magique et nous enchante : les adolescens, sur les bancs du collège, le voient passer dans leur demi-sommeil et le considèrent avec autant de complaisance, sinon de sang-froid et de sagacité, que Stendhal; les femmes lui sourient avec un effroi délicieux.

Mais don Juan, selon nos penseurs, c'est aussi le Prométhée moderne; et, comme tel, c'est Molière lui-même. C'est Molière qui se dresse tout seul, au milieu du XVIIe siècle catholique, pour annoncer le contre-évangile, la mise en liberté de l'intelligence humaine; c'est Molière, précurseur de l'*Encyclopédie*, revenant par un détour à l'attaque des dévots qui tiennent bloqué *le Tartufe;* c'est Molière qui brise les superstitions et met à leur place cette vérité que « deux et deux sont quatre, et que quatre et quatre sont huit; » c'est Molière, enfin, qui donne un louis d'or au Pauvre, non plus pour l'amour de Dieu, mais « pour l'amour de l'humanité. » Vous avez entendu : « l'amour de l'humanité! » Tout ce que le XVIIIe siècle a de meilleur, tout ce qu'il a de plus neuf est là dedans : tout cela vient se joindre à ce que l'âme du XIXe, en sa jeunesse, a de plus intéressant, à cette noble inquiétude qui fait de la débauche même une œuvre vénérable et presque sainte. Voilà bien des choses.

Assurément, c'est de quoi douter qu'un acteur, si grand qu'il soit,

puisse remplir ce personnage, ou plutôt que ce personnage se restreigne aux limites de la personne humaine : don Juan est un colosse de fumée chatoyante, qui s'élève orgueilleusement jusqu'au ciel. C'est de quoi douter qu'il soit vivant, et que l'œuvre où il domine soit dramatique : Don Juan est un symbole, don Juan est un prête-nom ; cette prétendue pièce de théâtre est un poème allégorique et un pamphlet philosophique. Morceau capital, sans doute, parmi les plus considérables de Molière ! Joyau unique, où il a distillé à loisir et enfermé pour les arrière-neveux de ses contemporains l'essence de sa pensée ! Tout ce qu'il savait de l'amour, il a voulu le mettre ici plutôt que dans *le Misanthrope ;* tout ce qu'il savait de l'homme et de son origine et de sa fin, plutôt que dans *le Tartufe !* C'est ici le testament moral et métaphysique de Molière, médité par lui, on peut le croire, et qui se recommande à nos méditations. Si, d'ailleurs, on réfléchit que le héros apparent de l'ouvrage, pour les besoins de l'action scénique, est un séducteur et un meurtrier, et qu'à la fin il est frappé de la foudre et englouti par l'enfer, on jugera que ce spectacle n'est pas fait pour les gens qui aiment à rire, et l'on ne s'en approchera qu'avec tremblement.

Il faut toutefois en faire l'épreuve : on sait que depuis le 15 février 1665, date de la première représentation, assez peu de gens l'ont faite. On connaît cette histoire : après quinze jours, *Don Juan* retiré de l'affiche ; quand il y reparaît, Molière est mort et M. Chevreul a déjà cinquante-cinq ans ; c'est à l'Odéon, en 1841. Dans l'intervalle, on n'a joué que *le Festin de Pierre,* de Thomas Corneille, transcription bénigne en alexandrins. La Comédie-Française, en 1847, reprend à son tour le texte original : les romantiques fêtent Molière, surtout pour ce qu'il a gardé de Tirso et pour ce qu'il annonce de Byron, de Hoffmann, de Musset. Don Juan ne vient-il pas de la patrie de Hernani et de Ruy-Blas ? Ne sera-t-il pas « le Faust de l'amour, » tourmenté à jamais par « la soif de l'infini dans la volupté ? » On ne fait qu'un reproche, alors, aux acteurs de « cette admirable pièce : » ils la jouent « trop en comédie et pas assez en drame. » Qui parle ainsi ? Théophile Gautier. C'est Geffroy qui fait don Juan, et Samson Sganarelle. Depuis, Bressant a succédé à Geffroy, et Régnier à Samson. Mais Bressant lui-même et Régnier, où sont-ils ?.. Je crois bien que l'Odéon, en 1879, a remonté encore *Don Juan ;* mais il se peut que l'on soit honnête homme, qu'on aime les lettres et le théâtre, et que l'on manque pourtant une de ces fêtes classiques de l'Odeon. Bref, à l'heure qu'il est, avez-vous vu *Don Juan* ? Je ne l'avais pas vu, moi, il y a quinze jours, et j'étais impatient de le voir. Ce n'est qu'aux chandelles, comme disaient nos pères, qu'on peut connaître une pièce. *Don Juan,* à cette lumière, allait-il se resserrer en des formes précises, humaines, vivantes et agissantes, pour mon effroi ou mon divertissement ? Allait-il,

au contraire, s'échapper de ces grossières enveloppes, les comédiens, et, tandis qu'ils remueraient et bourdonneraient vainement sur les planches, s'évaporer et s'évanouir ?

M. Calmettes n'est pas encore un Bressant, ni un Geffroy; ni, sans doute, un Fleury, ni un Molé, ni un Lagrange; ni surtout ce comédien merveilleux, né pour traîner tous les cœurs après soi, revenu de toutes les expériences et de toutes les doctrines, dont nous tracions tout à l'heure la chimérique silhouette. Il ne se doute pas de son importance; il ne sait pas qu'il est le martyr de l'idéal, ni qu'il a charge, au nom de Molière, d'exterminer Dieu. C'est un jeune homme, un peu embarrassé de se tenir en scène, qui se contente de réciter son rôle d'une voix agréable et d'un ton juste. Il a bien assez à faire de garder cette justesse et de reculer sans broncher entre Mathurine et Charlotte : il ne s'avise pas que, de-ci et de-là, c'est l'idéal qu'il tient par la taille. Même, — pardonnez, ô philanthropes ! — il a laissé tomber cette fameuse fin de phrase : « pour l'amour de l'humanité, » avec la négligence d'un homme qui ne s'est pas demandé quel en est au juste le sens. Don Juan veut-il dire, comme la plupart l'espèrent : « pour la tendresse que je porte à la grande famille humaine, » et faut-il lancer cette déclaration avec l'enthousiasme, voire avec l'emphase d'un Diderot? Faut-il l'articuler au moins avec la volonté bien marquée de poser la charité laïque en face de la chrétienne, et de faire la leçon aux saint Vincent de Paul? Ou bien, don Juan, par un jeu de langage, un mot attirant l'autre, jette-t-il cette phrase comme une variante de celle-ci, banale dans la bouche d'un mendiant : « Pour l'amour de Dieu ! » et n'attache-t-il pas à la variante plus de prix qu'un mendiant à sa formule? Ou doit-on se rappeler que « pour l'amour de, » au XVIIe siècle, est souvent synonyme de « à cause de, » et doit-on entendre simplement : « Je te le donne par humanité? » Ou préfère-t-on admettre, avec des critiques plus ingénieux encore, que don Juan est ici « tartufe de philosophie » comme plus loin « tartufe de religion ? » M. Calmettes, apparemment, ne s'est pas mis en peine de ces hypothèses ni de quelques autres, produites encore par d'habiles gens. Il s'acquitte de sa tâche en bon novice; il va de son mieux jusqu'au bout du chemin, sans s'inquiéter s'il avance parmi des charbons ardens. — Son camarade, M. Matrat, qui fait Sganarelle, le débonnaire écuyer de ce chevalier de la Galante Figure, n'a pas plus de prétentions. Il ne s'est pas pénétré de l'idée qu'il fait sa partie, une partie considérable, dans une espèce d'oratorio satanique; qu'il a mission de plaider pour la morale et pour la religion dans ce débat solennel, et de leur faire perdre leur cause. Il est jovial, ce jeune homme, et l'exercice de son métier l'amuse : lorsqu'il démontre à don Juan que l'esprit gouverne le corps, il vire à droite et à gauche, il descend vers

le trou du souffleur, il remonte vers la toile du fond avec une allégresse sincère, et c'est volontiers qu'il se laisse choir sur les reins avant que don Juan lui dise : « Voilà ton raisonnement qui a le nez cassé. » C'est de franc jeu et de grand cœur, au quatrième acte, qu'il se fourre un morceau trop chaud dans la bouche, qu'il charge son assiette et qu'ensuite il en regarde la place vide avec ahurissement, et qu'enfin il se retourne avec une plaisante colère vers La Violette et Ragotin : il ne lui en coûte rien, évidemment, d'égayer le souper par ces singeries, tandis qu'on attend le Commandeur. A la fin, il se comprend que M. Matrat, devant la crevasse flamboyante où don Juan s'est abîmé, ne trouve que ce cri : « Ah! mes gages! mes gages! » — Mlle Bertrand, qui fait Charlotte, n'est que gentille, avec la candeur un peu précieuse et les agrémens citadins d'une paysanne d'opéra comique. M. Duard figure Pierrot avec plus de turbulence et de verve grimacière que de naïveté ou de finesse. Ajoutez que M. Paul Mounet, en vieux berger de tragédie, est un Pauvre magnifique plutôt que simple et profond; M. Talien, un don Luis un peu fatigué, mais convenable; M. Monvel, un don Carlos assez chaleureux et distingué; Mlle Antonia Laurent, une Elvire froidement et presque méchamment belle; joignez à ceux-là un don Alonse et une Mathurine quelconques, — et vous conclurez que don Juan, à l'Odéon, est joué sans trop de frais et à la bonne franquette.

Eh bien! tel quel, et par sa seule vertu, l'ouvrage se tient sur les planches. Le héros gagnerait, sans doute, à être représenté avec plus de vigueur, plus de vivacité, plus d'aisance; et de même son valet, avec plus de bonhomie plantureuse et d'autorité; le reste à l'avenant. Mais ce héros n'est pas un symbole ni le truchement de quelqu'un : c'est un homme, qui n'agit et ne parle que pour lui-même, suivant son caractère; et ce valet aussi, dont le naturel accompagne si plaisamment celui de son maître, reste une créature véritable et indépendante de l'auteur; et jusqu'à ce paysan et à cette paysanne et à ce marchand, qui ne font que traverser la scène, ils sont animés et libres. Toute l'œuvre est grouillante de vie, humaine et dramatique; ce n'est pas un poème ni un pamphlet, mais une pièce de théâtre, et de quelle sorte? En ses parties essentielles, qui sont neuves ou quasi neuves, bien françaises et bien de Molière, c'est une comédie.

Qu'est-ce à dire? Une comédie, *Don Juan!* Hé! oui! Fiez-vous-en à Molière : il ne l'offre même pas, comme *Don Garcie de Navarre,* pour une « comédie héroïque, » mais pour une « comédie. » Et comment l'a-t-il faite? Des bouffons italiens ont apporté en France *le Convié de Pierre,* une parade imitée du drame de Tirso, — et qui lui ressemble à peu près comme *la Tentation de saint Antoine* jouée aujourd'hui sur nos théâtres de Guignol peut ressembler à un mystère. — C'est que

par tous pays, et d'abord par tous pays de race latine et de foi catholique, le sujet tiré de la légende sévillane avait de quoi devenir populaire : n'y a-t-il pas là dedans, comme dit Stendhal, « le diable et l'amour? » Traduit d'abord en différentes tragi-comédies, l'ouvrage violent et religieux du poète espagnol, dans la joyeuse patrie de Scaramouche, est bientôt tombé jusqu'à la farce : le paisible valet du héros, Catalinon, a été remplacé par Trivelin, auquel Arlequin succédera, et qui déjà prend des « postures » et fait mille tours. Telle ou telle version a pu recevoir pour sous-titre : *l'Athée foudroyé;* ce n'est pourtant plus, comme l'original, une sorte d'*auto da fe* littéraire, mais une pantalonnade, une *trivelinade*, une arlequinade. Quelque humble qualité qu'on lui assigne, ce divertissement, introduit à Paris, a fait merveille. Plus même que les lazzi et les grimaces, les décors variés et la statue du Commandeur (une statue équestre, paraît-il!) ont charmé le public, habitué à la sobriété de notre mise en scène. Pourquoi laisser à ces étrangers tout le bénéfice d'un si heureux sujet? Déjà les comédiens de Mademoiselle, déjà ceux de l'Hôtel de Bourgogne se sont procuré leur *Festin de Pierre :* Dorimond, d'une part, et Villiers de l'autre, ont traduit ou imité pour leurs camarades une tragi-comédie italienne, quelque peu différente de celle d'où les bouffons ont emprunté leur scenario. On avait pensé que la plupart des spectateurs « s'attacheraient plutôt à la figure de dom Pierre (le Commandeur) et à celle de son cheval, qu'aux vers et à la conduite; » pourvu qu'elles fussent « bien faites et bien proportionnées, la pièce serait dans les règles :.. et en effet, déclare Villiers, c'est assurément ce qui a paru de plus beau dans notre représentation. » Les compagnons de Molière seront-ils seuls privés de cette ressource? Le désavantage, pour eux, serait particulièrement pénible : songez que ces Italiens alternent avec eux au Palais-Royal !.. Chef de troupe, à la besogne!

Molière a l'esprit occupé du *Tartufe*, interdit l'année précédente, et pour lequel, — c'est sa grande affaire en ce temps-là, — il lutte pied à pied contre la cabale. Déjà peut-être il roule dans sa tête *le Misanthrope*, qui sera joué l'année suivante. Mais il ne s'agit que d'une pièce d'occasion, et qui sera de bon rapport : Loret, tout à l'heure, la veille de la première représentation, la vantera aux badauds pour ses « changemens de théâtre; » un texte français qui soit un prétexte à cette mise en scène italienne, voilà tout ce qu'il faut. Ce sera *l'Impromptu du Palais-Royal..*; il est fait : c'est *Don Juan*. Pour la première fois, écrivant une comédie en trois actes, Molière n'a pas pris le temps ni la peine de l'écrire en vers. Il y admet des digressions comme dans une œuvre de fantaisie, qui ne prétend qu'à faire passer le temps de façon amusante : digression sur le tabac, au lever même du rideau; digression sur la médecine, au troisième acte; après quoi, le personnage dit simplement :

« Mais c'est assez de cette matière. Reprenons un peu notre discours; » ou bien : « Mais laissons là la médecine, et parlons des autres choses. » Et n'est-ce pas encore une digression, au cinquième acte, cette parabase sur l'hypocrisie, qui va droit contre les ennemis du *Tartufe* ? Molière, voyant jour à tirer cette flèche, n'a pu s'en refuser le plaisir. Mais quand elle ricoche contre l'ouvrage, le blesse secrètement et l'abat, quand *Don Juan*, après quinze représentations, en plein succès, doit se retirer de l'affiche, Molière se démène-t-il pour l'y faire reparaître ? Fait-il campagne pour lui comme pour *le Tartufe?* Nullement : il mourra sans avoir paru s'en souvenir; nous ne voyons pas même qu'il ait tenté de le faire imprimer.

Cependant Molière est Molière : même lorsqu'il improvise une imitation, il ne peut s'empêcher d'être original; s'il va d'un point marqué par autrui à un autre point également marqué, il y va de son pas. S'il veut suivre un Espagnol ou un Italien, il reste Français; traduire un drame, une tragi-comédie ou une farce, il reste comique, — et, si vite ou négligemment qu'il travaille, comique, par endroits au moins, avec profondeur. Qu'il ait connu don Juan par Tirso lui-même, ou par les auteurs italiens, ou seulement par leurs plagiaires français et par ses voisins du Palais-Royal, peu importe : de la pièce égayée plus ou moins grossièrement par ces intermédiaires il a gardé quelques germes de plaisanterie et quelques jeux de scène ; du drame primitif ou plutôt de l'effroyable légende il n'a gardé que de quoi faire un cadre connu à une œuvre nouvelle. C'est don Juan séducteur, meurtrier, foudroyé, que vous voulez voir? Le voici, bonnes gens ! Il est vrai qu'il a séduit Elvire et tué le Commandeur loin de vos yeux, six mois avant le spectacle ; c'est une vieille histoire dont vous ne ressentez pas l'horreur et dont il peut parler légèrement : il doit ce bienfait à Molière. Il va sans dire qu'il ne peut être foudroyé qu'à la dernière minute; il ne le sera, d'ailleurs, que pour la forme; aussi son valet, au lieu de s'écrier comme le Sévillan : « Saint-George ! saint *Agnus Dei !* ramenez-moi en paix à la maison, » ne manquera-t-il pas de se pencher sur la trappe par où il aura disparu, pour lui réclamer ses gages. Mais, dans l'intervalle de ce commencement à cette fin, regardez le héros : n'est-ce pas un gentilhomme français? Oui, certes, depuis la plume de son chapeau jusqu'à son talon rouge : libertin de cœur et de tête, il est l'un et l'autre à la mode de notre pays et de nos gens de qualité. Molière ne l'a point décalqué d'après une estampe étrangère; il l'a dessiné d'un trait, pour l'avoir aperçu vingt fois à Paris et à Versailles.

Notre don Juan n'a pas la fougue sensuelle et presque naïve du Séducteur de Séville; sa débauche n'est pas atroce, ni seulement tumultueuse : elle est ingénieuse, au contraire, élégante et coquette ; elle se connaît, se gouverne, se mire et se fait admirer en de jolis discours ;

c'est la galanterie d'un dilettante qui a étudié chez les précieuses. La nature l'avait disposé heureusement pour le plaisir, mais il a réduit sa passion en art. Écoutez-le plus tôt : « Je ne puis refuser mon cœur à tout ce que je vois d'aimable, avoue-t-il; et dès qu'un beau visage me le demande, si j'en avais dix mille, je les donnerais tous. » Mais dans la façon de donner dix mille fois le même, voilà où il excelle et où il se complaît : « On goûte une douceur extrême à réduire, par cent hommages, le cœur d'une jeune beauté, à voir de jour en jour les petits progrès qu'on y fait,.. à vaincre les scrupules dont elle se fait honneur et à la mener *doucement* où nous avons envie de la faire venir... » Ce n'est pas un délicat de ce genre qui trouverait son compte à posséder ses victimes par stratagème et par force, dans l'obscurité, sous le nom d'un autre, comme l'aventurier espagnol. Aussi bien de tels exploits n'ont-ils rien de spirituel ni de gai : or notre don Juan est l'un et l'autre ; qu'il s'adresse à Charlotte ou même à Elvire, c'est toujours, comme on dit à l'époque, « le caractère enjoué. » Il séduit les femmes, il les abandonne avec la même humeur : — en se moquant d'elles.

Et de qui et de quoi ne se moque-t-il pas? La scélératesse légère et souriante de ses mœurs est soutenue par l'insolence légère et souriante de sa raison. Ce n'est point ici, comme chez Tirso, un chrétien qui s'étourdit pour désobéir à son Dieu, ajourne ses remords et compte faire pénitence en temps utile; ce n'est point un pécheur qui pourra crier à l'exécuteur de la suprême justice : « Laisse-moi appeler un prêtre qui me confesse et m'absolve! » Il ne triche pas avec Dieu; il ne le brave pas même, car on ne saurait braver qui n'existe pas; il se moque seulement de cette idée, que le vulgaire s'est faite, d'un créateur et d'un maître; il se moque du vulgaire, et se sait bon gré d'être au-dessus de lui. Incrédule comme débauché, il l'est avec moquerie; par moquerie, dirais-je volontiers, plutôt que par doctrine. « Deux et deux sont quatre et quatre et quatre sont huit: » Molière a pu lui prêter cette déclaration, recueillie sur les lèvres d'un grand seigneur mourant; mais voilà toute sa philosophie. S'il n'est pas un chrétien révolté, il n'est pas non plus un athée par déduction; cela sentirait son pédant. Ce n'est pas lui qui disserte; il invite seulement Sganarelle à disserter, et ce n'est pas pour rien opposer à ses argumens, mais pour s'en moquer. Et vers la fin, lorsqu'il ajoute à ses vices « le vice à la mode, » celui qui les comprend et les couvre tous, il fait l'hypocrite plutôt qu'il ne se fait hypocrite, et moins pour tirer bénéfice que pour se moquer de l'hypocrisie. Toujours se moquer et se moquer encore, voilà son passe-temps : n'est-ce pas une amusante façon de se sentir supérieur? C'est donc l'exercice naturel et le jeu favori d'un gentilhomme de France, c'est-à-dire d'un animal vaniteux avec gaîté.

Un animal : aux yeux du naturaliste, don Juan a droit à ce titre, vivant comme il est et distinct de l'auteur qui nous le présente. Féliciter Molière sur l'athéisme de don Juan, selon la mode des esprits forts en quête d'un ancêtre, est aussi impertinent que de les lui reprocher, à l'exemple de ses ennemis les dévots. Si Molière, sur ces graves sujets, était d'accord avec un des personnages de sa pièce, m'est avis que ce serait plutôt avec Sganarelle. Celui-ci, à vrai dire, n'est pas chrétien, ni même proprement religieux; il est *cause-finalier* de la manière dont les hommes sont naturellement portés à l'être, lorsqu'ils sont gens de bon sens, d'opinions moyennes, et qu'ils ne se piquent pas plus de beaucoup de philosophie que de beaucoup de religion; il l'est, d'ailleurs, à la manière de Gassendi, dont il traduit un passage, sans qu'il y paraisse, dans cette dissertation qui se termine par une culbute. Mais loin de moi l'idée de proposer Sganarelle plutôt que don Juan, pour l'interprète de Molière! Sganarelle, lui aussi, a son existence propre : il vit, à côté de don Juan, d'une vie aussi palpable, si je puis dire, que Sancho à côté de don Quichotte. Et, d'ailleurs, comme don Quichotte et Sancho s'éclairent et se font valoir l'un l'autre et forment ensemble, à toute occasion, un risible contraste, ainsi don Juan et Sganarelle. Don Juan et Sganarelle sont vivans tous les deux : c'est pourquoi l'œuvre est dramatique; don Juan plaisante et Sganarelle est plaisant, et plaisant surtout est l'accord de l'un et de l'autre : et c'est pourquoi cette œuvre dramatique est une comédie.

Est-il besoin, pour achever, de rappeler que cette pièce, menée d'un bout à l'autre par ces deux personnages, mais composée avec moins de rigueur qu'un *Tartufe* ou qu'un *Misanthrope*, a de certains repos; qu'elle admet de véritables intermèdes; et que ceux-ci, qui ne sont pas les moindres beautés de l'ouvrage, sont purement français et purement comiques? Oui, c'est un intermède, quoique lié à l'action, que ce deuxième acte; il est français, quoique une parcelle de sa matière se trouve déjà dans le drame espagnol; c'est une petite comédie dans la grande, et dont le comique, sous l'apparence d'une idylle burlesque, va loin. Souvenez-vous seulement de cette scène à trois personnages, don Juan, Charlotte et Pierrot, et de ce dialogue si vraisemblable et si cruel en sa naïveté bouffonne : « Oh! Piarrot, ce n'est pas ce que tu penses. Ce monsieur veut m'épouser et tu ne dois pas te mettre en colère. — Quement! Jarni! tu m'es promise. — Ça n'y fait rien, Piarrot. Si tu m'aimes, ne dois-tu pas être bien aise que je devienne madame? — Jerniqué! non. J'aime mieux te voir crevée que de te voir à un autre. — Va, va! Piarrot, ne te mets point en peine : si je sis madame, je te ferai gagner queuque chose et tu apporteras du beurre et des fromages cheux nous. » Et que dire de la scène de M. Dimanche? Celle-ci, ni Tirso, ni personne, jusqu'à Molière, n'en a eu l'idée.

M. Dimanche fait son entrée, au quatrième acte, avant don Luis, avant Elvire, avant le commandeur ; à l'heure même où va se décider la catastrophe nécessaire, il arrive uniquement pour nous divertir ; il en a licence dans ce genre d'ouvrage peu médité, où les agrémens les plus inutiles peuvent être les meilleurs. M. Dimanche, assurément, n'a rien d'étranger ni de chimérique ; c'est un bourgeois de Paris; il est marchand, et pourrait bien être ce père de M. Jourdain, qui, s'y connaissant en étoffes, « en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui, et en donnait à ses amis pour de l'argent : » aussi bien, Dorante, l'ami peu scrupuleux de Dorimène, aura connu don Juan à la cour et profité de ses leçons. Lorsque Champmeslé, en 1681, ajuste sa rapsodie des *Fragmens de Molière*, il ne choisit pas apparemment les scènes de *Don Juan* qui ont le moins plu : or lesquelles va-t-il prendre ? Celles des paysans, justement, et celle de M. Dimanche. Pour cette dernière, le programme d'une représentation du *Festin de Pierre* en province, au XVIIe siècle, l'annonce de la façon que voici : « On peut nommer cette scène *la belle scène*, puisque c'est une peinture du temps. » Et cette *belle scène*, qui l'écouterait sans rire ?

Que ce bon M. Dimanche, que Pierrot même et Charlotte ne fassent pas de singulières figures auprès de don Carlos et de don Alonse, ces chevaleresques représentans de l'honneur espagnol, c'est ce que je ne soutiendrais point. *Don Juan* a ses disparates : ainsi formé, changé de pays et de genre, et façonné à la hâte pour l'usage que nous avons dit, l'étonnant serait que l'ouvrage n'en présentât aucune. Mais on voit assez clairement le parti-pris de l'auteur. Ce bon M. Dimanche, et Pierrot et Charlotte jurent victorieusement, à l'encontre de don Carlos et de don Alonse, que la pièce n'est pas espagnole, mais française, et n'est pas un drame, mais une comédie. Sganarelle et don Juan lui-même le jurent plus haut encore : une comédie et non un drame! et moins encore un poème symbolique ou un pamphlet philosophique!.. Est-ce desservir Molière que de recevoir leur serment ? Je ne le crois pas. Il y a d'autres philosophes, d'autres rêveurs de symboles, et qui, dans leur ordre, occupent les meilleures places : Molière peut se contenter, comme le disait récemment M. Becque (1), d'être le premier poète comique « et peut-être le seul. »

LOUIS GANDERAX.

(1) *Molière et l'École des femmes*, par M. Henry Becque ; Tresse, éditeur.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 septembre.

Des fêtes, des banquets accompagnés de discours, des grèves et des congrès ouvriers, des incidens pénibles pour le début des manœuvres militaires qui viennent de commencer, c'est l'histoire d'hier et d'aujourd'hui, l'histoire de ces dernières semaines.

Ce n'est point, certes, pour revenir plus qu'il ne faut sur ces fêtes d'il y a quelques jours, bien moins pour jeter l'ombre la plus légère sur ce qui était dû à un savant éminent, à un illustre vieillard qui est l'honneur de la France avec sa couronne d'années et de gloire. Celui-là reste à part dans sa pure renommée, à laquelle les bruyantes ovations n'ajoutent rien. Le digne M. Chevreul, après comme avant ces ovations, reste l'ancêtre des savans de l'Europe, le vieux maître des maîtres plus jeunes du jour, bien qu'il se plaise à s'appeler le doyen des étudians. Il a passé sa vie dans la paix sérieuse de l'étude, dans les expériences du laboratoire, dans toutes les recherches qui ont illustré son nom, agrandi la science, honoré et servi son pays. Par le plus heureux et le plus rare privilège, il a dépassé les limites de l'âge ordinaire; il a atteint le siècle révolu, comme pour prouver à des générations agitées et surmenées que le travail régulier dans une vie bien conduite ne détruit pas les natures saines. On a fêté M. Chevreul pour sa centième année accomplie; les plus sincères hommages étaient bien dus à cette longévité féconde d'un homme qui reste le doyen des savans de la France, de l'Europe et probablement du monde. Tout ce que peuvent se demander ceux qui mettent quelque délicatesse dans les témoignages de leur respect, c'est si on a donné la meilleure forme à ces légitimes hommages, si tant de fracas convenait à cette vieillesse

paisible et souriante, si c'était bien le moyen d'honorer le digne centenaire que de le promener à travers des manifestations bruyantes qui pouvaient éprouver et peut-être même compromettre son grand âge. Le vrai cadre des honneurs dus à M. Chevreul était ce Muséum, où il a passé la plus belle partie de son utile et studieuse existence. On y a ajouté, comme pour un héros d'ovations publiques, les retraites aux flambeaux, les représentations de gala à l'Opéra, les banquets et les discours, surtout les discours. Tout le monde a parlé, même l'inévitable conseil municipal. M. Chevreul a tout supporté : cela prouve qu'il a encore autant de force que de courage ! C'est aussi la preuve que nous vivons dans un temps où tout devient occasion d'exhibition et de manifestation, où l'on ne peut plus rien faire avec simplicité, où l'on ne comprend pas que la meilleure manière de rendre hommage à un vieux savant, c'est de le respecter dans la paix sereine de son grand âge, de lui épargner surtout l'éternelle et banale épreuve des banquets, qui ne sont qu'un prétexte à discours retentissans.

Les fêtes passent, les incidens futiles ou importuns sont vite oubliés. A travers tout revient sans cesse ce qu'on pourrait appeler le sentiment, invariable et invincible, du jour. Où va-t-on, où pense-t-on aller ? A quelle direction, à quels mobiles obéit-on dans cette marche incertaine, affairée, souvent contradictoire de toutes choses ? Il n'y a point à s'y méprendre, on vit un peu au hasard, au risque d'épuiser sans profit les forces de la vie. On prodigue une activité stérile ; on s'agite ou on se débat sans conviction et sans règle au milieu de phénomènes dont on ne se rend pas compte, et il est certain qu'il se forme par degrés un état politique et moral passablement anarchique. Ce n'est rien, dit-on, c'est le cours des choses humaines, tout change avec le temps ; la démocratie, qui est la loi du monde, a ses caractères nouveaux et ses mœurs nouvelles. Oui, sans doute, tout se renouvelle ; chaque époque a son originalité et sa manière d'être : il faut suivre son siècle ! Malheureusement, il y a un fait tout aussi évident, c'est que les révolutions ne sont pas toujours le progrès, et, à mesure que tout change ou se renouvelle, on sent de toutes parts une sorte de décroissance incessante des hommes et des choses. Le niveau de la vie publique s'abaisse par degrés. Les idées, les traditions, les mœurs, tout se déprime et s'altère. Tout subit l'influence dissolvante de l'esprit de faction, qui reste seul victorieux avec son âpre désir de domination, avec ses violences ou ses calculs sans scrupule. C'est l'invasion de la médiocrité vulgaire et tyrannique dans la vie morale et politique. Sait-on à quoi on en vient avec le débordement désordonné de la médiocrité bruyante et envahissante ? On arrive à cet étrange état où le sentiment de l'ordre, des conditions d'une société régulière, des garanties les plus simples s'émousse, où règne sans partage, presque sans résis-

tance, le caprice jaloux de dominateurs éphémères. On parle toujours de liberté et on ne sait plus ce que c'est que la liberté vraie et sérieuse qui disparaît dans le torrent des libertés anarchiques. On répète sans cesse qu'on veut faire un gouvernement, car enfin, pour vivre sous tous ces régimes, il faut bien un gouvernement, et l'on semble avoir perdu le sens des lois de tout gouvernement. On finit par tomber dans ce quelque chose qui n'a plus de nom, qui n'est que la confusion de tous les pouvoirs, l'asservissement des intérêts publics aux cupidités, aux passions de parti, l'exploitation organisée du pays au profit des maîtres du jour acharnés à prolonger par tous les moyens leur règne équivoque.

Il y a une constitution qu'on invoque quand on croit en avoir besoin et qu'on ne respecte que lorsqu'elle ne gêne pas. Il y a des ministères qui sont censés gouverner et qui ne gouvernent pas ou qui ne gouvernent qu'à la condition de subir la perpétuelle humiliation d'être les complices, les serviteurs complaisans des factions hardies qui les dominent. Il y a des assemblées dont la mission est définie, limitée par toutes les règles constitutionnelles et qui n'ont d'autre occupation que de sortir de leur rôle, d'usurper les droits du gouvernement, de se servir de leur influence pour satisfaire les intérêts, les rancunes des électeurs, sans compter les intérêts et les ambitions des élus eux-mêmes. Nous sommes en train de nous faire un régime singulier où il y a une prétendue majorité républicaine qui règne, une minorité radicale qui gouverne ou décide dans l'occasion et des ministères qui obéissent pour ne pas se brouiller avec des alliés de qui ils dépendent. C'est un des phénomènes de l'anarchie nouvelle; c'est la plaie des confusions ou des usurpations parlementaires, de « l'ingérence des députés dans l'administration, » justement saisie et décrite dans une brochure récemment mise au jour par une « Société des publications libérales, » qui s'est donné l'utile mission d'éclairer le pays sur les abus de la république telle que la font les républicains. La vérité est qu'à l'heure où nous sommes tous les pouvoirs réguliers sont à peu près subordonnés, il n'y a plus que les députés et un peu les sénateurs républicains qui ont une autorité souveraine sur la France. Ils se font donner à eux-mêmes, sans s'inquiéter de la loi, des missions de résidens-généraux ou d'ambassadeurs et ils gardent les mêmes faveurs pour leurs cliens. Dans leurs régions, ils ont un service de délation contre les employés, grands ou petits, et ils prétendent être les maîtres de leurs fonctionnaires, à commencer par les préfets, au sommet de la hiérarchie; ils ont l'œil et la main partout, dans l'administration comme dans les finances, dans la justice comme dans l'instruction publique. Ils dirigent les épurations. Ils ont obtenu en peu d'années la révocation ou le déplacement de 2,536 juges de paix sur 2,941, de 1,763 magistrats du parquet sur 2,148 : tout cela pour satisfaire des vengeances

personnelles ou des intérêts électoraux. Ils suspendent ou ils ralentissent l'action criminelle, selon leur bon plaisir, avec un peu de secours des gardes des sceaux; ils disposent même au besoin du droit de grâce, et la brochure sur l'ingérence parlementaire dans l'administration cite l'exemple d'un député qui aurait obtenu qu'un de ses protégés fût exonéré d'une amende et de droits s'élevant à plus de deux cent mille francs. Voilà qui donne une haute idée de l'influence d'un député !

Les faveurs sont pour les privilégiés, pour les fidèles naturellement, les rigueurs sont pour les suspects, pour les tièdes, objet de la surveillance des inquisiteurs, à qui le gouvernement n'a rien à refuser. Et qu'un fonctionnaire, dans son modeste service, ne s'avise pas de résister ou d'affecter quelque indépendance, il serait vertement rabroué et ramené au devoir de soumission envers l'influence parlementaire. Il s'exposerait à quelque mauvaise aventure comme celle à laquelle vient d'être exposé M. le préfet de la Loire pour ne s'être point incliné assez bas devant un député radical de son département. L'incident est sans doute par lui-même de peu d'importance; il n'est pas moins curieux et significatif. La compagnie houillère du bassin de Rive-de-Gier a cru devoir récemment restreindre ses opérations, et, comme les intérêts des ouvriers sont toujours nécessairement plus ou moins engagés dans ces sortes d'affaires, un député de la Loire, M. Laur, qui s'est déjà signalé à Decazeville, s'est aussitôt mis en devoir de reprendre son rôle, un rôle plus bruyant qu'efficace; il s'est hâté d'intervenir pour stimuler le zèle du gouvernement en faveur des « braves mineurs » contre la compagnie dont il poursuit ni plus ni moins la déchéance. M. le ministre des travaux publics, on le comprend, ne pouvait se dispenser de céder en partie à la pression radicale; il a chargé le préfet de signifier à la compagnie de Rive-de-Gier l'ordre de reprendre certains travaux sous peine des conséquences qu'impliquerait un refus. M. le ministre des travaux publics n'aurait peut-être pas été fâché qu'on fît moins de bruit; mais ce n'était pas l'affaire du député radical, qui s'est empressé de s'attribuer le mérite de la décision ministérielle en complimentant d'un ton protecteur le gouvernement, en l'excitant à aller « rondement » jusqu'à la déchéance de la compagnie sans autre forme de procès. Bref, le député radical triomphait bruyamment. M. le préfet de la Loire s'est senti piqué et il a adressé au commissaire de police de Rive-de-Gier un télégramme où il déclare que personne n'a le droit de s'attribuer le mérite d'une décision prise dans un intérêt public, où il dément « toute manœuvre ayant pour but de faire supposer que l'administration se soumet à des influences qui n'ont pas à intervenir dans l'instruction d'affaires d'administration. » Aussitôt grande colère de M. Laur, qui ne veut pas qu'on mette en doute son influence et qui entend garder sa popularité auprès

des « braves mineurs, » qui s'indigne de la révolte du chef du département contre son député et qui le menace des foudres ministérielles. Le gouvernement est mis en demeure d'aviser et même de se prêter à l'expérience de *la mine aux mineurs!* C'est un spécimen de plus et le plus récent des ingérences parlementaires. Ainsi voilà un préfet qui est menacé, qui sera peut-être déplacé, comme l'a été il y a quelque temps un autre préfet pour n'avoir point voulu se mettre servilement aux ordres d'un député! Voilà comment se traitent les affaires du pays!

Qu'en résulte-t-il? C'est que toutes les conditions de la vie publique sont interverties, toutes les responsabilités sont déplacées. Il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus d'administration, il n'y a plus que des affaires électorales, des questions de parti, et des députés devant qui tout doit plier. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ceux qui font ainsi de la politique parlent toujours de réformes et prétendent être par privilège les hommes du progrès, de la marche incessante en avant. Ils sont les plus rétrogrades, les plus réactionnaires des politiques. Ils ne vont pas en avant vers un avenir qui, sans être aussi beau peut-être que le prédisent les prophètes optimistes, peut avoir encore son originalité et ses grandeurs: ils retournent en arrière. Ils se font les plagiaires de tous les régimes qui les ont précédés, qu'ils ont cent fois diffamés, qu'ils diffament encore en les imitant. Ils n'empruntent pas, bien entendu, à ces régimes, ce qu'ils ont eu de salutaire, de fécond et d'honorable; ils leur demandent leurs tactiques les plus décriées, leurs procédés les plus abusifs en y ajoutant leur propre médiocrité. Ils vont chercher dans l'arsenal des vieux gouvernemens tout ce qui peut servir leurs passions et leurs calculs sans reculer devant les mesures d'exception, les violences discrétionnaires et les subtilités de la raison d'état. On peut fouiller dans les archives du passé de la restauration, de la monarchie de juillet, même de l'empire: certainement jamais, sous aucun régime, la pression officielle dans les élections, l'esprit d'exclusion, n'ont fleuri comme dans ces derniers temps. Le second empire, dans ses meilleurs jours, n'a vraiment jamais poussé plus loin le favoritisme de parti, l'art de tout subordonner à un intérêt de règne. La justice elle-même, la justice épurée, se met de la partie. On a vu récemment une cour absoudre un maire d'un délit constaté de la violation d'une loi, parce qu'il avait eu une bonne intention, parce qu'il avait agi dans l'intérêt du gouvernement. Cela vaut bien le maire de l'empire qui ne voulait pas que dans sa commune on donnât la chasse aux pigeons des amis du gouvernement. L'arbitraire peut changer de figure, il ne change pas son essence. Que n'a-t-on pas dit autrefois des abus de l'omnipotence administrative, des dangers de l'intervention des préfets dans l'instruction publique? Les républicains ont commencé par avoir quelques scrupules, par faire des

façons pour la désavouer : ils n'ont pas tardé à revenir à la bonne doctrine, et dans leur dernière loi sur l'enseignement primaire, ils ont bravement remis les instituteurs à la discrétion des préfets. Ce sont ces mêmes hommes qui avouaient avec arrogance, il y a quelques années, l'intention de « refaire l'âme de la France. » Ils ne voyaient pas que, s'ils réussissaient, ils commettaient, par leurs entreprises sur les croyances les plus intimes, l'acte le plus caractérisé de tyrannie, et que, à défaut d'un succès heureusement impossible, il ne faisaient que tout désorganiser en avouant que tout leur était bon pour régner.

A quoi donc a servi cet abus de la domination, ce luxe d'omnipotence administrative dont les républicains exclusifs qui règnent aujourd'hui sont si souvent prodigues? Ils n'ont réussi qu'à montrer que, si on peut s'approprier plus ou moins les procédés équivoques que tous les régimes se sont transmis, on n'a pas à volonté des idées justes sur l'administration d'un pays, on ne refait pas un gouvernement en subissant toutes les influences malfaisantes. Ce sont des politiques à deux faces : d'un côté, au besoin, grands praticiens de l'arbitraire ; et, d'un autre côté, entraînés, par toute sorte de complicités avouées ou inavouées, dans le tourbillon révolutionnaire. Par instinct, ils ont peu de goût pour les libertés vraies, sérieuses, régulières, dont ils semblent parfois comprendre les conditions, et ils ont d'inépuisables complaisances pour les libertés turbulentes, agitatrices, anarchiques, auxquelles ils n'osent toucher de peur d'être suspects de tiédeur républicaine. De là cette situation étrange où, au lendemain de l'expulsion d'un honnête chapelain anglais de Chantilly, coupable de gratitude envers M. le duc d'Aumale, l'on voit le conseil municipal de Paris envoyer des députations ouvrières prêcher le collectivisme en Angleterre les grèves se succéder à Vierzon, après Decazeville, et un congrès ouvrier international déployer ses programmes de révolution sociale sous l'œil paternel du gouvernement.

Rien certes, au premier abord, n'est plus sérieux, plus légitime, plus digne de l'attention des hommes réfléchis et prévoyans, que le travail contemporain des ouvriers de toutes les industries se concertant pour défendre leurs intérêts ou pour s'éclairer sur les conditions de leur vie laborieuse, sur les moyens d'améliorer leur position. Si les ouvriers n'avaient pas d'autre pensée ou étaient laissés à eux-mêmes, tout dans leurs efforts mériterait un examen sympathique. Malheureusement ce qui touche réellement les ouvriers n'est qu'une considération secondaire ou le prétexte de ces grèves, de ces congrès qui se multiplient, qui le plus souvent éclatent sous une influence de politique et de révolution. Pendant des mois la grève de Decazeville a duré. Quel a été le fruit de cette douloureuse crise? Elle a été fatale pour tous les intérêts, surtout pour la population, qui a été la première

victime de cette longue suspension de travail. Elle n'a servi qu'à offrir une occasion d'exhibition à quelques agitateurs, — et ce sont encore ici des députés sans mandat, sans responsabilité, qui, profitant de leur titre, sont venus souffler la guerre là où la paix était utile à tout le monde. Voici maintenant la grève de Vierzon, qui n'est probablement qu'une suite de la grève de Decazeville ou un épisode d'un mouvement plus vaste, qui a commencé dans les ateliers de la « Société française de matériel agricole. » La grève a éclaté parce que la société a été obligée de réduire ses travaux par suite de la crise agricole et parce que les ouvriers, obéissant à un mot d'ordre, ont prétendu dicter des conditions à la compagnie qui les emploie. Autant qu'on en puisse juger, c'est une nouvelle chambre syndicale qui a voulu essayer ses forces, et ce qu'il y a de caractéristique ici comme partout, c'est qu'aussitôt les chefs socialistes de la région sont arrivés, aidés des agitateurs parisiens, pour s'emparer du mouvement et le dénaturer, pour étendre la grève aux ouvriers de toutes les industries du pays, au risque de susciter des troubles. Quelques troupes ont suffi jusqu'ici pour maintenir un certain ordre, et le conflit allumé par des passions factices est vraisemblablement destiné à finir sans résultat, surtout sans profit.

En réalité, tous ces mouvemens partiels ne disent pas toujours leur dernier mot. Ils s'éclairent peut-être par les débats de ce congrès ouvrier international qui vient de se réunir à Paris pour délibérer sur les salaires, sur les conditions du travail et sur bien d'autres choses. Il a tenu ses asises pendant quelques jours, ce congrès un peu bizarre, un peu semblable à la tour de Babel, où se sont rencontrés des délégués de toutes les nations du vieux et du Nouveau-Monde, de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suède, de l'Autriche, de la Belgique et même de l'Australie. Assurément bien des utopies, pour ne pas dire bien des folies, se sont produites dans cette réunion où les délégués français ont tenu à paraître sous la bannière des revendications socialistes, sous les plis du drapeau rouge. Bien des faits qui ont leur intérêt ont été aussi exposés sur l'état des industries et la condition des populations laborieuses dans tous les pays. De vives discussions se sont engagées où les déclamations politiques et révolutionnaires ont malheureusement autant de place que les affaires d'industrie, et dans cette confusion des langues, il faut l'avouer, ce sont les Anglais, les délégués des *trade's unions*, qui, avec leur bon sens, avec l'autorité de l'expérience acquise, ont le plus souvent représenté la raison pratique. Au demeurant et au bout de tout, ce merveilleux congrès a abouti à la proposition d'une sorte de code international du travail, fixant un minimum des salaires, limitant à huit heures la journée de travail, prescrivant des règles de salubrité, imposant une responsabilité aux patrons en cas d'accident, — et surtout créant une

surveillance des ateliers par des inspecteurs que les ouvriers eux-mêmes éliraient et que l'état paierait. Il y a des choses réalisables dans le programme, on n'a pas tant attendu pour s'en occuper; le reste est probablement destiné à demeurer longtemps encore dans le domaine du rêve, et l'erreur des républicains amis du gouvernement est de laisser croire, par un faux calcul de popularité, que la république est intéressée à accepter une solidarité quelconque avec des chimères ruineuses pour l'industrie, pour le travail, pour les ouvriers eux-mêmes.

A voir le mouvement des choses, la direction des esprits, le déclin de certaines croyances et de certaines idées, la nature des phénomènes de la vie morale ou politique ou même industrielle, on sent mieux le sérieux attrait d'un passé qui est déjà loin de nous; on revient par instant plus volontiers vers d'autres époques, vers d'autres périodes de l'histoire, qui ont eu, elles aussi, leurs révolutions et leurs crises, qui ont eu en même temps leur vivace originalité et ont vu se succéder les plus fortes, les plus brillantes générations du siècle. Il y a dans ce passé désormais accompli un intérêt supérieur et des enseignemens inépuisables pour tous ceux qui veulent se donner le spectacle d'un pays généreux retrouvant à chaque épreuve la plus rare variété de talens et de caractères. Chaque période a son élite. Les hommes de l'empire ne sont pas les hommes de la restauration, ni les hommes de la monarchie de juillet; mais tous, ils gardent le signe des générations ascendantes, marquées pour remplir la scène avec éclat. Nul n'a eu plus d'autorité que le duc Victor de Broglie, celui qui s'éteignait en 1870, à la veille des désastres de la France, pour parler de ces temps du passé qu'il fait revivre dans ses intéressans *Souvenirs*, intéressans par l'homme et par les époques dont il rend témoignage.

Né en 1783, petit-fils de l'illustre maréchal de Broglie, fils d'un père engagé à l'assemblée constituante et mort victime de la terreur, pupille de M. d'Argenson, ce gentilhomme démagogue devenu le second mari de Mme de Broglie, auditeur au conseil d'état sous l'empire, appelé par la restauration à la pairie, marié à la plus brillante et la plus digne des femmes, la fille de Mme de Staël, il semble garder comme un reflet de toutes les diversités de sa vie dans sa physionomie sérieuse et compliquée. Par sa naissance, il est de l'ancienne société française; par ses instincts, par son éducation, il est tout entier des temps nouveaux; de la société créée par la révolution, il n'a aucune illusion d'ancien régime, d'emigration ou de légitimité traditionnelle. Il a passé par la forte école de l'empire, mais sans avoir « l'épine dorsale brisée, » comme il le dit plaisamment de M. Beugnot. Personnage original et curieux, invariable dans une longue carrière, à la fois passionné et réfléchi, fin parfois jusqu'à la subtilité et ferme jusqu'à la raideur avec

les puissans et les princes, intègre dans ses convictions et jaloux de dignité personnelle, le trait dominant chez le duc de Broglie, c'est le sens libéral qui éclate chez lui dès le début de la restauration, surtout au spectacle des réactions et des représailles du jour. Il commence sa carrière parlementaire par voter contre la condamnation du maréchal Ney. A partir de ce moment, il est tout entier à l'opposition des quinze ans. Il n'est point sans doute un ennemi pour la restauration, il est même prêt un instant à la servir avec des hommes comme M. de Serre. De cœur et d'instinct, il est dans le camp libéral; il a ses liaisons non-seulement avec M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, M. de Barante, M. Guizot, mais avec M. de Lafayette, avec Benjamin Constant, avec le général Foy. Il représente à la chambre des pairs une sorte de whig français. Il est un des chefs du libéralisme le plus avancé, et, dans cette campagne, il a pour complice sa brillante et spirituelle femme, qui, avec sa bonne grâce, d'une originalité si séduisante, n'est pas la moins animée au combat. Le duc de Broglie est d'une sincérité absolue, et c'est avec sincérité qu'il n'hésite pas à avouer les fautes d'une opposition souvent implacable, l'imprévoyance de la guerre poursuivie par les libéraux de la restauration, notamment dans deux circonstances décisives, contre le ministère du duc de Richelieu et contre le ministère de M. de Martignac. Guerre ou refus de concours, pour lui la faute est la même.

On sent bien dans ces pages l'homme tel qu'il a été avec sa noblesse native, sa droiture de conscience, ses scrupules, ses alternatives de mesure et de hardiesse, son ton net et tranchant sous des apparences de réserve. On sent aussi l'époque dans sa vérité intime, et l'intérêt des *Souvenirs* est moins de raconter des scènes de l'histoire que de dégager l'esprit du temps, de donner une idée de cette vie publique d'autrefois, de cette ère d'épanouissement politique et intellectuel. Ce qu'il y a de curieux et de frappant, en effet, dans cette période de restauration, où tous les rêves de bien public se sont évanouis dans le choc des passions contraires, c'est que la flamme était partout. On pouvait se tromper, dépasser la mesure ou ne pas tenir assez de compte des difficultés du temps, on se trompait généreusement. On se passionnait pour des idées, pour un droit méconnu, pour une liberté violée, pour la revendication d'une garantie menacée; on combattait des lois de réaction évidente qui mettaient en péril l'ordre nouveau, et l'opinion attentive recueillait les discours du général Foy, du duc de Broglie lui-même, de M. Royer-Collard, faisant entendre de ces axiomes retentissans : « Les lois d'exception sont des emprunts usuraires ! » L'ardeur et la sincérité des convictions communiquaient aux relations une sorte de caractère émouvant. Qu'on relise cette scène entre M. de Serre, qui, effrayé des progrès de l'anarchie, se rejette dans une convulsion pathétique vers la répression, et la duchesse de Broglie essayant de

raffermir la foi libérale de son éloquent ami : c'est un vrai drame entre deux nobles âmes. Qu'on relise aussi ce dialogue où un libéral se récrie contre les millionnaires en prétendant qu'on ne les aurait pas soufferts même sous l'ancien régime : « C'est bien pour cela, réplique la vaillante femme, qu'il faut les souffrir à présent... » Les *Souvenirs* du vieux duc de Broglie ne parlent que de sentimens nobles, d'idées d'équité et de droit, de croyances libérales, et c'est pour cela qu'ils sont plus que jamais un enseignement pour tous.

Au temps où l'auteur des *Souvenirs* était à la fois témoin et acteur dans ces scènes d'autrefois dont il rajeunit l'intérêt, la Grèce avait le privilège de passionner l'opinion, d'être la cause libérale et populaire. C'est pour l'insurrection hellénique que la diplomatie s'agitait, que des conférences se réunissaient, qu'on signait des protocoles et des traités. Bien des événemens se sont passés depuis soixante ans; la Grèce n'a pas cessé d'avoir son rôle dans les démêlés orientaux. On l'a bien vu récemment, elle n'est plus seule, et les mêmes influences, les mêmes ambitions rivales ou alliées se rencontrent pour les mêmes questions d'équilibre dans la région des Balkans comme dans l'archipel hellénique.

Aujourd'hui, c'est la Bulgarie qui donne de l'occupation aux chancelleries avec ses révolutions et ses contre-révolutions, avec son prince qu'un coup d'état nocturne bannit, qui revient bientôt rappelé par son peuple pour abdiquer volontairement et définitivement cette fois. L'histoire est certainement curieuse, intéressante par elle-même, par cette aventure d'un prince à la destinée romanesque, intéressante aussi et de plus singulièrement grave par la situation compliquée qu'elle dévoile brusquement. En peu de jours tout a plusieurs fois changé de face dans ces étranges et mystérieuses affaires des Balkans. Tout est devenu extraordinaire et réellement assez dramatique. Un jour ou plutôt une nuit, ce jeune prince d'Allemagne qui est allé chercher fortune en Bulgarie, qui a été le héros de Slivinitza, se laisse enlever par quelques conspirateurs dans son palais et traîner en exil presque sans opposer de résistance ; le lendemain, arrivé en territoire autrichien, à Lemberg, il est rappelé par un mouvement populaire tout spontané, il cède à la tentation de revenir sur ses pas, et de nouveau, dans le pays bulgare, qu'il a quitté naguère en banni, il est reçu au milieu des ovations. Il retrouve un instant l'illusion du règne. A peine rentré dans son état cependant, il ne tarde pas à démêler, à travers les acclamations qui l'entourent, la gravité de la situation. Il sent surtout, il touche pour ainsi dire l'influence implacable qui visiblement n'a point été étrangère à sa déposition furtive et révolutionnaire du 21 août, qui le serre de toutes parts. Vainement alors il essaie de désarmer cette influence ; vainement le prince Alexandre a

adressé à l'empereur Alexandre III un télégramme par lequel il a imploré sa protection et s'est mis à la merci du tsar. L'empereur Alexandre III a répondu par un télégramme hautain et irrité qui ne cachait pas au jeune prince le déplaisir qu'avait causé son retour et laissait percer la menace. Que faire dans ces conditions? Le prince Alexandre n'a pas voulu exposer son pays aux hasards d'une crise sans issue, aux ressentimens déclarés de la Russie, et le pouvoir que lui avait arraché un instant un coup d'état désavoué par le peuple bulgare, il n'a point hésité à le résigner de son propre mouvement, en mettant même, il faut le dire, dans son abdication une certaine dignité émouvante. Il est parti, après avoir pourvu au gouvernement du pays, après avoir fait ses adieux à son armée, à la population, sans déguiser d'ailleurs qu'il cédait à plus fort que lui; — mais ici ce n'est plus seulement un incident bulgare: la question prend une face nouvelle, un intérêt et un caractère européens par les circonstances mêmes dans lesquelles ces changemens s'accomplissent.

Jamais peut-être, en effet, la Russie n'a plus rudement fait sentir sa main dans les affaires de cette partie de l'Orient et n'a mieux montré sa volonté inflexible de maintenir sa prépotence dans les Balkans. La plus simple velléité d'indépendance de la part du prince Alexandre de Battenberg a été dès l'origine tenue pour suspecte à Pétersbourg, est devenue un titre à l'animadversion du tsar et, si la Russie n'a pas paru ostensiblement dans le coup d'état nocturne du 21 août, elle a bien montré qu'elle entendait en recueillir le profit. Elle l'a approuvé en réprouvant le retour du prince rappelé par le peuple: c'est au moins d'un bon exemple pour tous les révolutionnaires qui ont des princes à déposséder. La Russie a montré qu'elle était résolue à poursuivre à tout prix, par tous les moyens, sa politique de prépondérance en Orient, et, si elle s'est aussi audacieusement dévoilée, c'est qu'elle s'y est trouvée évidemment autorisée par sa position dans la triple alliance, c'est qu'elle s'est crue tout au moins assez libre pour aller droit à son but dans les Balkans, comme elle s'est sentie assez libre, il y a peu de temps, pour supprimer la franchise du port de Batoum. C'est probablement ce qui a été l'objet principal de ces entrevues et conférences qui se sont succédé dernièrement à Gastein, à Franzensbad. Il est certain que M. de Bismarck a joué un rôle particulièrement décisif dans ces récentes péripéties, qu'il n'est pas allé pour rien auprès de M. de Giers à Franzensbad. M. de Bismarck, par une de ces évolutions hardies qui lui sont familières, est allé au plus pressé; il semble avoir tout sacrifié pour satisfaire la Russie et pour la lier à sa propre politique en comblant ses ambitions. Il a pris son parti lestement de la Bulgarie et il ne s'est pas décidé lui-même sans avoir tout fait pour obtenir de l'Autriche une certaine connivence passive, temporaire. Le chancelier de Berlin peut avoir réussi pour le moment dans ses cal-

culs de haute politique. Il y a cependant un lendemain à ces coups de théâtre. Car enfin le prince Alexandre a pu disparaître de la scène bulgare pour le bon plaisir du tsar, tout n'est pas fini.

Que fera-on maintenant pour régulariser la situation des Balkans? Quelle sera la position du nouveau prince qu'on élira pour prendre la place d'un prince populaire dépossédé d'hier? Voilà bien des questions épineuses qui peuvent s'élever au cours des événemens. M. de Bismarck et le tsar peuvent être de grands personnages, ils ne sont pas seuls dans le monde. Il s'agit d'une affaire européenne sur laquelle toutes les puissances, et l'Autriche qu'on croit retenir, et l'Angleterre et la France elle-même, ont le droit d'avoir une opinion comme elles ont leurs intérêts. Avant qu'on soit au bout, bien des calculs peuvent être trompés, et il est plus que douteux que M. de Bismarck, en croyant sauver la paix d'aujourd'hui par ses concessions à la prépondérance russe, ait préparé la paix de demain.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Les fonds français ont repris depuis le commencement du mois leur mouvement de progression interrompu, à la fin d'août, par les événemens de Bulgarie. Au moment de la liquidation, la spéculation était déjà rassurée sur les conséquences probables des divers incidens dont le prince Alexandre avait été successivement la victime et le héros. Non-seulement la paix n'était pas menacée, mais la confirmation éclatante de l'accord établi entre les deux gouvernemens de Berlin et de Saint-Pétersbourg sur les destinées futures de la Bulgarie dissipait encore toute appréhension relativement aux résolutions qu'une irritation croissante aurait pu suggérer au tsar.

L'abdication du prince Alexandre a mis fin pacifiquement à une situation qui, en se prolongeant, ne pouvait aboutir qu'à une intervention armée de la Russie. Nos spéculateurs ont mis à profit l'impression excellente résultant de la face nouvelle que prenaient les choses dans la péninsule des Balkans. Ils ont établi le 3 pour 100 ancien à 83 francs en liquidation et depuis ils l'ont poussé à 83.50. Ce n'est

pas que le monde financier se leurre de la pensée que tout soit complètement fini en Orient. Il y a bien des élémens de trouble, d'agitation, d'anarchie dans la Bulgarie même. La Turquie, frappée d'épouvante, oscille entre l'alliance anglaise, qui ne lui est d'aucune utilité, et l'alliance russe, qui ne peut être qu'un acheminement à une fin prochaine, et elle semble en voie de se déterminer pour ce dernier parti, si cruel qu'il soit. L'Autriche est mécontente et parle d'imposer des restrictions à l'action de la Russie dans la vallée du Bas-Danube. L'Angleterre songe à la Crète et fait des préparatifs belliqueux.

Mais ces symptômes, inquiétans en apparence, n'émeuvent point la spéculation. Celle-ci a vu dans l'adhésion sans réserve, donnée par le gouvernement allemand à la politique russe, la manifestation d'une volonté formelle et toute-puissante d'empêcher à tout prix une grande guerre d'éclater en Europe. Le mécontentement de la Russie ne pouvait être apaisé que par le sacrifice d'un prince allemand régnant en Bulgarie. M. de Bismarck n'a pas hésité à faire le sacrifice; donc l'Allemagne veut résolument le maintien de la paix.

Cette conviction a été le principal facteur de la hausse de nos fonds publics et poussera sans doute encore à une accentuation de l'amélioration. D'autres causes ont aidé à la production du même résultat, notamment l'abondance persistante et le bas prix obstiné des capitaux, en dépit de l'élévation de 2 1/2 à 3 1/2 pour 100 du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre. Les reports ont été aussi peu rémunérateurs fin août qu'ils l'avaient jamais été auparavant, ce qui prouve, du reste, non pas uniquement qu'il y a beaucoup d'argent disponible, mais aussi que les engagemens sont en général peu importans, et qu'il y a du découvert sur un grand nombre de valeurs.

Le tableau suivant des cours de nos fonds aux trois dates du 2 août, du 1er septembre et du 13 septembre fait ressortir l'importance de la plus-value acquise pendant la dernière quinzaine :

	2 août.	1er sept.	13 sept.
	—	—	—
3 0/0	82.65	83.»»	83.42
3 0/0 nouveau	81.70	82.40	82.87
3 0/0 amortissable	84.60	85.»»	85.60
4 1/2	109.05	109.60	110.»»

L'amortissable a monté de 0 fr. 60; le 3 pour 100 nouveau, de 0 fr. 47; l'ancien, de 0 fr. 42; le 4 1/2, de 0 fr. 40. L'écart s'est resserré entre les deux 3 pour 100. Après le détachement du coupon trimestriel, le 15 courant, sur la rente ancienne, c'est le fonds nouveau qui devra à son tour se coter au prix le plus élevé. Du reste, comme la faculté d'anticiper la libération de l'emprunt va être ouverte à partir du

1er octobre, il n'y aura bientôt plus, en réalité, qu'une seule catégorie de rente perpétuelle 3 pour 100.

La situation économique générale ne s'est pas modifiée. On signale quelques symptômes de reprise commerciale et industrielle, mais ce sont de simples symptômes, et l'on en est toujours à espérer la fin de la crise. On accueille avec satisfaction, en attendant, l'atténuation des moins-values dans les relevés hebdomadaires de recettes des chemins de fer, ainsi que l'équilibre à peu près établi, dans le rendement des impôts, entre les prévisions budgétaires et les produits effectifs. Si le déficit des premiers mois, qui est encore de 33 millions, se trouve ainsi maintenu, du moins il n'est pas aggravé, comme on le redoutait il y a peu de temps. Les questions budgétaires vont avant peu revenir au premier rang dans les préoccupations du monde financier. La commission du budget de la chambre doit reprendre ses travaux vers le milieu du mois. On sait qu'elle a, au cours de la dernière session, terminé l'examen des dépenses, mais qu'elle n'a pas encore abordé l'étude des voies et moyens, et notamment des propositions du ministre des finances concernant l'élévation des droits sur les alcools et la conversion des obligations sexennaires. Il faut espérer que, cette année, la chambre se livrera, sans aucun retard, à l'étude des questions si importantes qui se rattachent à ce projet de budget de 1887, et qu'elle n'en renverra pas le vote, selon la déplorable habitude qu'avait prise la précédente législature, aux derniers jours de décembre.

Les événemens de Bulgarie ont laissé plus de traces de leur influence sur les cours des fonds étrangers que sur ceux des nôtres. A Londres, les consolidés ont fléchi de 1/4 ; l'Italien, après avoir monté assez rapidement de 100.20 à 100.50, a rétrogradé vers 100 10. L'Autrichien et le Hongrois se sont relevés cependant, le premier d'une unité environ, le second d'une demi-unité. Encore celui-ci a-t-il reculé hier de 87 3/16 à 86 3/4. L'Extérieure a gagné 1/2 à 61 3/8, l'Unifiée d'Égypte 2.50 à 372.50. Il y a quelque hésitation sur tout ce groupe de valeurs. Cependant les tendances se maintiennent fermes à Berlin et à Vienne. Il a été détaché hier sur le Turc, à 14.30, un coupon semestriel de 0 fr. 50, ce qui a fait ressortir le cours à 13.80, taux accepté et ratifié par la spéculation. La Banque ottomane a reculé de 5 francs à 495. La Turquie est aux prises avec les embarras financiers les plus pressans et négocie avec la Banque et plusieurs maisons de Constantinople un emprunt de 500,000 livres turques.

La première quinzaine de septembre a été propice pour les titres des établissemens de crédit, au moins de quelques-uns d'entre eux. Le Crédit foncier, notamment, a pu atteindre 1,400 francs et reste à 1,397, en hausse de 17 francs. Le Crédit lyonnais passe de 535 à 542 après 547; la Banque de Paris et des Pays-Bas, de 665 à 680; la Banque franco-égyptienne, de 475 à 480; la Société générale, de 455

à 458 fr. 75; la Banque d'escompte, de 566 à 510; le Crédit mobilier, de 230 à 250. Les titres des entreprises immobilières ont suivi le mouvement, la Compagnie foncière de France passant de 342 à 372 et la Foncière lyonnaise de 300 à 308. Le public a-t-il pris vraiment part à ce mouvement, ou ne faut-il voir encore dans ces indices de réveil de valeurs si longtemps endormies que l'effort de la spéculation? On ne saurait se prononcer résolument à cet égard. Si la reprise des affaires se transformait, avant peu, d'espérance en réalité, le public, en tout cas, se hâterait de donner raison aux spéculateurs.

La Banque de France a fléchi de 4.100 à 4.070. Le dernier bilan est bien peu satisfaisant au point de vue du mouvement commercial. Le portefeuille a diminué de 70 millions et s'abaisse au chiffre de 430 millions, le plus bas que l'on ait vu depuis 1879. Il y a un an, il y avait 164 millions de plus au portefeuille. Aussi les bénéfices sont-ils inférieurs d'un quart environ à ce qu'ils étaient l'année dernière à pareille époque.

La hausse des actions de nos grandes compagnies, commencée le mois dernier, s'est poursuivie en septembre :

	3 août.	2 septembre.	13 septembre.
	—	—	—
Est	802.50	803.75	807.50
Lyon	1172.50	1215	1231.25
Midi	1130	1145	1150
Nord	1520	1542.50	1545
Orléans	1315	1336.25	1342.50
Ouest	870	870	878.75

Les recettes hebdomadaires commencent à présenter des diminutions moins fortes, parfois quelques augmentations. Le titre n'est pas venu sur le marché pendant la période de dépression, et le découvert s'est racheté de peur d'être surpris au cas où l'amélioration du trafic, devenant assez brusque, provoquerait une levée soudaine des cours longtemps immobiles.

Parmi les compagnies étrangères de chemins de fer, la plus favorisée est toujours celle des Chemins méridionaux, tenue à 770 francs. Le Nord de l'Espagne s'est relevé à 373, après avoir touché 357 francs; le Saragosse a fléchi de 358 à 347 francs et les Lombards de 230 à 212 francs. Les recettes de cette dernière compagnie sont faibles et l'on redoute de voir le dividende tomber à 4 francs. Les Autrichiens perdent aussi considérablement sur les recettes de l'exercice précédent. Les titres se maintiennent cependant à 460 francs.

Le Suez a reculé de 2.018 à 1.997 francs. L'exercice 1886 restera décidément inférieur à celui de 1885, la moins-value étant déjà de plus de 4 millions. Le Panama est calme aux environs de 390 francs. Les Voitures, les Omnibus, les Messageries, les Transatlantiques sont sans

changement. Le Gaz a repris de 7 francs à 1.425. Le Télégraphe de Paris à New-York a baissé de 168 à 140 francs. Les Téléphones sont restés à 480 francs. Tout est suspendu en ce qui concerne la constitution de la compagnie fermière, puisqu'il a été décidé par le conseil des ministres que l'autorisation ne devait être concédée que par voie législative.

Deux émissions sont actuellement ouvertes : l'une, pour le 16 septembre, à 6.089 obligations de 500 francs (3 1/2 p. 100) de la ville d'Armentières (prix d'émission : 480 francs); l'autre, pour le 22, à 143,558 obligations, rapportant 5 pour 100 l'an, amortissables au pair en soixante-quinze ans, depuis 1886, et semblables de tous points aux titres émis en 1879 et en 1881 ; le prix d'émission de l'obligation portugaise est 442.50 pour 25 francs d'intérêt.

La question de l'argent en barres commence à préoccuper vivement les gouvernemens européens et notamment ceux d'Angleterre et d'Italie. On sait que, depuis quelques mois, la baisse a été constante et rapide, amenant à Londres le prix de 42 d. 5/8, que l'on n'avait jamais vu coter jusqu'alors.

L'Italie, qui voit son or s'écouler déjà en quantités notables en dépit de toutes les précautions prises, a fini par s'émouvoir, et une commission a été formée sous le nom de comité permanent d'études, et sous la présidence de M. Luzzati, député, pour examiner sous toutes ses faces la question monétaire.

Ce comité doit se tenir en communication constante avec les autres comités ayant à l'étranger les mêmes attributions ; rechercher tous les moyens d'empêcher les *frappes* frauduleuses; s'informer de toutes les modifications opérées ou projetées dans la législation monétaire des autres pays; rassembler toutes les données relatives à la situation et au mouvement des réserves d'or et d'argent en Italie, ainsi qu'à la production et à la répartition internationale des deux métaux précieux et aux conditions dans lesquelles ils sont offerts et demandés; enfin, établir les variations de prix de l'argent et en déduire les conséquences se rattachant à la circulation monétaire en Italie.

En Angleterre, les préoccupations ne sont pas moins vives. Récemment, un rapport de la commission royale sur le mauvais état du commerce recommandait une enquête spéciale sur les questions relatives à la question monétaire. Le premier lord et la chancellerie de l'échiquier ont appelé l'attention du conseil sur ce rapport, déclarant eux-mêmes que la nécessité d'une enquête de ce genre était confirmée par l'anxiété ressentie à la fois dans la métropole et aux Indes. Ils ont proposé en même temps de conseiller à la reine de nommer une commission royale d'enquête sur les récens changemens dans la valeur relative des métaux précieux, changemens attestés par la diminution du prix de l'argent évalué en or.

La commission a été nommée. Elle sera présidée par un membre du gouvernement, M. G. Balfour, secrétaire pour l'Écosse. Elle se compose de MM. J. Chamberlain, L. Courtney, L. Cohen, W.-H. Houldsworth, sir John Lubbock, membres du parlement; M. Barber, secrétaire du département financier et commercial du gouvernement de l'Inde; G.-W. Birch, administrateur de la Banque d'Angleterre; sir Thomas Farrer, secrétaire permanent du *Board of Trade;* C.-W. Freemantle, sous-directeur de la monnaie, et B. Smith, membre du conseil de l'Inde.

La commission comprend quelques partisans très ardens du double étalon. Aussi le prix de l'argent s'est-il relevé depuis une semaine à 43 3/4 et la hausse a été facilitée, en outre, par le fait que la parité du change indien serait 45 1/4, résultat de demandes fort actives en *papier roupie* et en traites du gouvernement de l'Inde.

La nouvelle de ces premiers symptômes d'agitation sur la question monétaire sera bien accueillie aux États-Unis, où depuis longtemps les pouvoirs publics sollicitent les gouvernemens européens d'entreprendre en commun l'étude de toutes les questions relatives à la baisse de l'argent en barres et à la réhabilitation de ce métal comme étalon monétaire.

Le capital de garantie de l'Exposition de 1889 est aujourd'hui entièrement souscrit. Il s'agit d'une somme minimum de 18 millions de francs nécessaire pour la constitution de l'association. Le *Journal officiel* a commencé la publication des listes de souscripteurs. D'ailleurs le chiffre de 18 millions n'est qu'un minimum et le montant du capital de garantie peut être dépassé. La souscription reste donc ouverte. Après la publication des listes aura lieu la constitution de la commission de contrôle et du conseil supérieur comprenant trois cents membres.

Le congrès annuel des céréales s'est réuni à Vienne le 30 août dernier. L'auteur du rapport sur les récoltes de l'Autriche-Hongrie a constaté que le rendement de la récolte du froment restait inférieur de 5 à 6 millions d'hectolitres en 1886 à celui d'une année moyenne. D'ailleurs le fait est à peu près général, et, dans tous les pays, sauf sur quelques points de l'Europe centrale, le rendement est au-dessous de la moyenne. D'après les estimations présentées au congrès, la quantité de blé récoltée en 1886 s'élèverait pour la presque totalité du monde à 712 millions d'hectolitres, alors que la moyenne des cinq dernières années avait atteint 776 millions. En tête de la liste se trouvent les États-Unis avec 171 millions, puis la France avec 95 millions d'hectolitres.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

JOCONDE BERTHIER

DERNIÈRE PARTIE (1)

XXXVII.

Un mois s'était passé depuis les nouvelles de ruine : on touchait à la fin de novembre, et nulle découverte n'avait modifié la situation. Aurore et Rival étaient retournés à Paris.

Robert cependant commençait à reprendre son équilibre. D'abord très déconcerté par ce dernier coup du sort, il était de ceux qui se relèvent vite, et, tablant cette fois sur le réel, il avait refait son bilan. Destitué de son rêve de millionnaire, la vente du Coudray pouvait encore lui assurer du moins cette indépendance d'action qui le laisserait tout à Christiane. Encore deux mois, et il la reverrait. — Qui sait?.. se disait-il. — Quelques courses, d'un jour ou deux, à Paris, lui rendirent l'élasticité d'esprit et d'énergie qu'il lui importait de ne point perdre. Prêt à engager la lutte, il se tenait en haleine...

Sur ces entrefaites, une alerte d'un tout autre genre lui survint.

Un peu solitaire à La Grange, où les relations de cousinage s'étaient fort refroidies, Robert continuait plus que jamais ses

(1) Voyez la *Revue* du 15 août, du 1er et du 15 septembre.

visites de chaque jour à La Baraque, que nécessitait presque d'ailleurs une communauté de travail avec le vieux maire pour leurs grandes affaires rurales. Il s'y sentait non moins attiré par l'intérêt qu'il trouvait à cette sorte de tutelle sur Joconde, qu'il exerçait tout naïvement, du reste, avec tout le sérieux d'un zélé précepteur. Bien qu'absorbé dans son unique préoccupation de Christiane, la chaleur de cette jeune âme toute neuve, enthousiaste et fière, l'avait peu à peu pénétré lui-même d'un sentiment tendre, fraternel et protecteur, plus vif et plus intime que le simple lien d'amitié qui ne pouvait manquer de naître en cette familiarité franche. La régentant tranquillement comme un maître, il n'était point jusqu'à la sorte d'autorité qu'il prenait, sans y songer, sur elle, qui ne l'attachât à son rôle : un peu plus enfin, il eût traité son élève en garçon...

Mais il advint, un jour, que la baronne, dépitée, à la fin, d'une désertion qu'elle trouvait outrageante pour Mlle Mélie, se permit quelques propos sur la fille de l'amiral... Robert les releva, certes, avec assez de vivacité pour couper court à tous cancans de commères... Pourtant, malgré qu'il en eût, et si fort qu'il fût de sa conscience, il advint aussi que ce naturel emploi de Mentor, avec les dix-huit ans bientôt de Joconde, amena pour lui un singulier émoi.

Pendant les jours de convalescence qu'il avait passés à La Baraque, il était arrivé, par une habitude de promenades ou de courses en tiers avec Ursule ou avec le maire, que, seul aussi, il accompagnât *la demoiselle*, comme on l'appelait à Guitry et dans les alentours, à la ferme, au village et dans ses visites de charité. Retourné à La Grange et bientôt remplacé par Aurore, ces hasards d'excursions s'étaient naturellement modifiés... Cependant, les Rival repartis, sans plus y réfléchir qu'oncle Michel ou Mlle Ursule, partisans tous deux de l'éducation anglaise, Robert avait repris ses habitudes d'escorte, que justifiaient les soirées plus courtes ou les chemins parfois rompus par les pluies.

Une après-midi qu'ils revenaient de la ferme, en plein travail d'engrangement, ils furent arrêtés soudain devant un ru qu'ils avaient passé une heure auparavant, et qu'une de ces crues subites, descendant des collines, gonflait souvent tout à coup. L'incident n'était point nouveau pour eux ; et, comme il s'en était plusieurs fois tiré, Robert recourut à son mot habituel, qu'elle accueillait toujours d'un éclat de rire :

— Je vais vous porter! dit-il tranquillement.

Mais, comme il se retournait vers Joconde, il resta un moment interdit en la regardant... Surprise elle-même à ce mot, qui leur

semblait si simple autrefois, elle fixait sur lui ses grands yeux, rougissante et troublée.

Robert se sentit rougir à son tour, tout étonné d'une sorte d'embarras qui lui survenait aussi tout à coup.

Cependant il fallait passer... D'un geste lent, elle rassembla ses jupes, et, obéissante, prit tout naïvement l'attitude pour qu'il pût l'enlever dans ses bras... Il l'emporta à travers la crue, l'eau lui montant presque à mi-jambe.

Ils revinrent en hâte, Joconde assurant qu'il avait pris froid et, la crue franchie, ne songeant plus à son trouble. Si le grand feu qu'elle fit allumer pour sécher Robert n'incendia pas La Baraque, c'est que Marton eut l'œil à la cheminée. L'aventure racontée fit beaucoup rire Sarrazin, à l'idée que « la rapide croissance de Joconde commençait à la rendre lourde. » Joconde rougit encore, et rit d'une explication aussi naturelle de l'embarras qu'elle avait ressenti.

— Ah çà, se dit Robert, qui pendant la soirée s'était surpris plusieurs fois à observer son élève, voilà qu'Aurore avait raison, le diable m'emporte si Joconde n'est point maintenant une grande personne !..

Si cette réflexion ne modifia nullement les assiduités de Robert à La Baraque, il n'en comprit pas moins qu'il y avait là désormais pour lui un devoir de réserve prudente que sa sollicitude d'ami, autant que le souci du monde, l'obligeait d'observer. Il résolut donc d'éviter désormais des escapades qui pouvaient à la fois faire jaser le village, et compromettre sa propre loyauté. Il se rappelait cette scène du ru, et, à l'idée que quelque paysan l'avait peut-être aperçu, portant Joconde dans ses bras, un pénible sentiment de regret et de peur le surprenait déjà, comme le remords d'un abus de confiance envers le bon Sarrazin, endormi, de même qu'Ursule, dans des tendresses imprévoyantes. Aussi crut-il devoir s'en expliquer avec eux ; et il fut convenu que Joconde ne courrait plus le pays qu'accompagnée par Jim.

L'intime liberté établie à La Baraque aida tout d'abord Robert dans ses prudentes résolutions. Passant parfois des journées entières dans la bibliothèque, nul en cette maison de travail n'eût jamais songé à le troubler ; Sarrazin était à sa mairie pendant une partie du jour, Joconde à ses grandes occupations de châtelaine ; si, le matin, elle lui proposait quelque course au village ou à la ferme, l'objection était toujours facile. Pendant toute une semaine, le rapport annuel de la société rurale, dont il était réellement le secrétaire, lui servit de prétexte. Joconde n'y voyait rien autre, toute au contentement de le savoir forcément distrait de ce qu'elle appelait « ses méchans soucis. »

Il arriva toutefois que, le rapport achevé, elle s'étonna de quel-

ques nouveaux refus en le raillant de sa paresse. Il tint bon, elle se piqua et, l'ayant boudé tout un jour, le querella le soir d'importance, en appelant à oncle Michel contre un caprice d'humeur de *sauvage*, qui le prenait tout juste au moment où, le mauvais temps venu, elle avait besoin de lui...

— Bah ! dit en riant Sarrazin, il y a de bons sauvages !.. Si ce garçon cherche le grand œuvre...

— Eh bien ! ce garçon, répéta Joconde, dépitée, s'il manque ainsi de complaisance, je ne l'aimerai plus !.. Voilà tout !

Et elle sortit, fort irritée, sans lui donner la main.

XXXVIII.

Le lendemain, sous une pluie fine d'automne, Robert arrivait par le chemin qui longeait en contre-bas la terrasse. Les feuilles jaunies des marronniers du parc, mêlées à des grappilles de glycine détachées par le vent, jonchaient çà et là les tas de pierres de la route. De grands nuages gris, du côté de la Loire, barraient l'horizon. Tout annonçait l'approche de l'hiver, et Robert songeait vaguement, lorsque, levant par hasard les yeux, il aperçut de loin, se profilant sur le ciel, une forme indécise accoudée sur le parapet, parmi les fleurs mouillées, dans cette attitude de l'attente qui semble l'image de la mélancolie. Sous la capuche qui couvrait sa tête, la figure solitaire, le visage tourné de son côté, paraissait n'avoir nul souci du temps. Robert pensa que c'était quelque servante du château qui guettait, pour prendre ou donner quelque paquet, le passage du voiturier de Luynes. Comme il arrivait à dix pas, il reconnut Joconde.

— Grand Dieu ! que faites-vous là ? s'écria-t-il.

— Je vous attendais ! répondit-elle, d'une voix mal assurée, pour vous ouvrir la petite porte d'ici, et vous épargner le grand tour, par ce mauvais temps. — Tenez, tendez les mains, ajouta-t-elle, voici la clé... Et prenez garde à l'escalier, il est glissant à cause des feuilles et de l'humidité.

Lorsqu'il eut gravi les marches, en effet un peu dégradées, de cette sorte de poterne hors d'usage, il s'apprêtait à quelque remontrance :

— Ne grondez pas, dit Joconde, comme confuse de cette échappée. Voyez, je me suis gréée... à pouvoir affronter une de mes fameuses *bourrasques !..* J'ai même les sabots de Fanchette !

Vêtue d'un waterproof, et les mains dans ses poches, elle le regardait avec un sourire un peu triste, en cette jolie grâce, calme et fière, que Rival appelait ses allures de nymphe ou de ves-

tale, et dont Robert fut plus particulièrement frappé ce jour-là. Ils partirent, cherchant l'abri des marronniers.

— J'étais mécontente de mes méchantes paroles d'hier soir!.. reprit-elle avec une petite moue contrite de ses jolies lèvres, et j'ai voulu vous voir avant que vous vous enfermiez dans votre antre...

— Quel enfantillage!.. Par ce temps!.. dit-il.

Elle secoua la tête pour faire tomber des gouttes de pluie qui frangeaient son capuchon.

— Bon! une petite bruine!.. Mais j'ai voulu surtout causer... puisque, paraît-il, nous sommes en brouille!.. soupira-t-elle. D'ici au château, vite, dites ce que je vous ai fait.

— Mais rien, que je sache, ma chère Joconde.

— Rien?.. Alors ce n'est point par fâcherie que vous ne voulez plus m'accompagner dans mes courses?..

— Mais non!.. Absolument non, enfant que vous êtes!..

— Eh bien! alors, dites-moi pourquoi?.. Car je m'effraie à la pensée d'un manque de confiance entre nous. Et, depuis hier soir, j'ai du chagrin!.. ajouta-t-elle, marchant près de lui la tête basse.

— Vous vous créez là du chagrin pour l'ombre d'une chimère, reprit Robert en riant de sa mine contristée... J'ai un travail qui m'absorbe un peu... L'oncle, lui-même, vous l'a dit...

— Oh! l'oncle s'entend avec vous, je l'ai bien vu!.. poursuivit-elle.

Robert connaissait trop bien à fond ce mélange de raison droite et de sentiment vrai qui formait le caractère de Joconde pour s'échapper plus longtemps en de puérils subterfuges. En la voyant sérieusement inquiète, il se décida à parler sans détour. Et, prenant leur ton de sérieuse causerie, il lui expliqua enfin les motifs d'une réserve que l'approche de ses dix-huit ans leur imposait à tous deux.

— Nos excellens Tourangeaux ne sont guère au courant des libertés de l'éducation anglaise, dit-il en finissant; le défaut de toute parenté ou de cousinage entre nous nous défend désormais ces escapades!..

— Quoi!.. ce n'était que cela?.. exclama-t-elle, son visage rayonnant tout à coup.

— Oui, *mademoiselle*, répondit-il en riant, accentuant ce titre qui n'était guère d'usage entre eux, et qu'il accompagna d'un grand salut.

Un de ces jolis nuages rosés, qui, depuis quelques mois, passaient par instans sur le front de Joconde fut le seul signe par lequel Robert devina qu'elle l'avait compris. Pourtant, il s'aperçut aussitôt que son argument n'avait point porté.

— Si, en m'appelant « Mademoiselle, » vous voulez dire que je ne suis plus une enfant, monsieur mon maître, vous dites vrai, je

crois, reprit-elle en riant, et votre élève ne saurait que vous rendre grâces pour cette opinion flatteuse... Mais, pour nos bons Tourangeaux, ajouta-t-elle, vous oubliez peut-être, Robert, qu'il leur suffit que la fille de l'amiral Berthier soit la fille de son père...

— Certes! répliqua Robert, et c'est pourquoi aussi, la voyant si souvent escortée d'un cavalier servant de mon âge, on finirait par croire qu'il est son fiancé.

— Ah! mon Dieu, c'est vrai!.. dit-elle. Pauvre Robert!.. Je n'y avais point songé... Oh! vous avez raison, mon ami... Il ne faut pas *qu'une autre* souffre du chagrin, qui lui serait sans doute cruel, de croire à votre oubli... J'ai fait faire cette clé pour vous, ajouta-t-elle comme ils arrivaient au château; gardez-la pour n'avoir plus à faire le tour du parc.

Les prévisions de Robert, en ce simple scrupule de délicatesse envers ses amis de La Baraque, ne s'étaient certes point portées vers le sens saisi par Joconde; mais il se trouva que la conclusion bizarre de ce cœur d'ingénue, ne comprenant de péril que pour lui, le jeta dans une sorte d'effroi naïf... A la pensée d'une souffrance jalouse de Christiane, il s'étonna même de n'avoir point songé plus tôt à des suspicions pouvant naître de son séjour en Touraine.

Quoi qu'il en fût, l'expédient imaginé seulement pour abréger sa route par l'escalier de la terrasse, eut d'ailleurs pour résultat de mettre terme au désaccord entre eux; presque chaque jour, elle venait l'y attendre. C'était, disait-elle, leur heure de camaraderie. Parfois même, en ces épanchemens des grandes confidences, tout hardiment elle lui parlait de Christiane. Pour éloigner toute idée romanesque, il en vint à ne plus trop éluder :

— Je suis sûre que, l'autre semaine, vous êtes allé à Paris pour la revoir! lui dit-elle un matin.

— Elle n'y est pas! répondit-il.

— Ah!.. Pauvre jeune fille!.. si durement séparée!.. Elle est très loin?..

— Très loin!..

— Enfin, reprit-elle avec un soupir, pauvre Robert! peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi. Ce serait une si grande tristesse pour tous deux qu'une rencontre entre vous!.. Vous savez que père sera ici avant trois mois?.. ajouta-t-elle avec un regard plein de vastes pensées.

XXXIX.

Sur ces entrefaites, Rival ayant appelé Robert à Paris, il y resta une douzaine de jours avenue de Villiers, à la grande joie d'Aurore,

ravie de parler de la « jolie créature » et de son ami Sarrazin. Ce séjour eut pour effet de couper court aux dernières illusions gardées par Me Poinsinet. Rival, en relations avec quelques agens de change, anciens amis de son père, s'était chargé de s'enquérir à fond ; il n'avait point eu de peine à se faire confirmer que, pendant les dernières années de sa vie, la comtesse du Coudray, en proie à des aventuriers de coulisse, s'était en effet livrée à des spéculations folles. Chose bizarre ! un personnage resté inconnu, dont le signalement se rapportait beaucoup aux allures de Boisdesnier, avait été mêlé à cet effondrement complet :

— Allons ! dit Robert, mon château vendu, me voilà presque Gros-Jean comme devant !

Son parti-pris, il se sentit plus brave. Cependant, lorsqu'il revint à La Grange, une singulière réception du cousin Boisdesnier l'attendait :

— Voulez-vous vendre Le Coudray ? lui dit le baron au premier mot, comme il descendait de voiture et mettait le pied sur les marches du perron.

— Comment !.. s'écria Robert assez froid, tout de suite, ainsi, sans souffler, avant d'entrer ?..

— Oh ! vous aurez quelques jours pour réfléchir ! répondit le cousin. Seulement, l'occasion est si belle, et l'acheteur si pressé !.. Je vais vous expliquer tout ça.

Ils entrèrent et, cinq minutes après, Robert apprenait l'affaire en trois mots. Un ami du baron, M. Caduc de Mauvel, grand chasseur, grand amateur de pêche, désireux de s'établir en Touraine, était venu par hasard le voir au château. Séduit par la proximité de la Loire et par l'état giboyeux des bois voisins, en apprenant que la propriété serait peut-être bientôt à vendre, il avait offert de l'acheter ; seulement, à la condition expresse de conclure vite, de façon à prendre possession, tout meublé et tel quel, dans un très court délai, pour y établir sa famille.

Avec les soupçons qu'il rapportait de Paris, sans qu'ils reposassent pourtant sur rien de positif, Robert était trop hérissé en méfiance pour accueillir cette ouverture sans quelques débats... Si désireux qu'il fût d'ailleurs d'une liquidation, il lui parut que le cousin Boisdesnier était singulièrement prompt à lui conseiller de conclure avec le premier offrant.

— C'est une affaire à enlever en huit jours, reprit le baron, si vous voulez profiter de l'engoûment d'un amateur tout disposé à donner un bon prix. Mon ami, M. Caduc de Mauvel, est retourné à Paris, mais il peut être ici demain...

Bien que Robert eût déjà fait son deuil de sa richesse et qu'il fût acculé à l'obligation de vendre Le Coudray, cette sorte de mise en demeure brutale, sonnant le glas de sa ruine, lui fut d'abord

sensible. Cette grande hâte du cousin coïncidant avec l'enquête de Rival, il ne put se défendre de suspecter l'éveil d'une conscience peu tranquille... Il réfléchit cependant qu'il n'en était plus à l'heure des rêves... Le lendemain, il se rendit à Tours chez Me Poinsinet, et il lui exposa l'affaire.

— Mon Dieu! monsieur, dit le notaire, déjà au courant des renseignemens fâcheux, je vous avoue que, à moins d'offres particulièrement avantageuses, il me semblerait qu'il n'y a pas lieu de vous presser... Sauf, toutefois, le cas où des convenances... que j'ignore... vous feraient désirer de réaliser votre fortune au plus tôt... et à tout prix.

Au ton de restriction de Me Poinsinet, Robert comprit qu'il ne disait pas toute sa pensée; il le pressa de s'expliquer sans réserve.

— Mon Dieu! monsieur, je ne me dissimule point que, par état, et vu mon âge, les histoires en l'air ne me vont guère, et M. Sarrazin, à ce propos, s'est déjà fort justement moqué de moi... Quoi qu'il en soit, engagé d'amour-propre, ma perspicacité de notaire en jeu, de par la connaissance que j'avais du caractère de Mme votre tante, je persiste à croire, plus que jamais, que quelque chose de sa fortune doit se retrouver quelque part... Bref, je verrais avec ennui que vous vendissiez La Grange... et enfin, s'il faut tout dire, monsieur, à votre place, je ne voudrais pas, surtout... Non point que je hasarde le moindre mot de défiance contre M. le baron de Boisdesnier... qui n'est certainement pas du tout le complice supposé de... tripotages de Bourse, dont nous avons, hélas! maintenant trop de preuves... puisqu'il a toujours nié les connaître!.. Hum!.. Cependant, monsieur... à votre place, je ne voudrais pas,.. ou je n'aimerais pas traiter trop vite avec un acheteur présenté par lui... Non point encore que je suspecte un étranger... qui n'est peut-être pas du tout de connivence... En allant même jusqu'à en soupçonner une entre eux... M. le baron de Boisdesnier est, après tout, votre cousin... Jaloux de resserrer vos liens de parenté, il voulait même, m'a-t-on dit, vous unir à sa fille.

Sur ces mots, le notaire fit une pause, comme un homme satisfait d'avoir affirmé sa neutralité prudente.

— Si je vous comprends bien alors, mon cher monsieur Poinsinet, dit Robert, comprenant à demi-mot, vous me conseillez de rejeter sans plus les propositions qui me sont faites.

— Non, non!.. pas précisément, reprit le notaire, ébauchant un sourire indécis... Et même, tout bien considéré... et la question soulevée,.. j'aimerais peut-être mieux, au contraire, je l'avoue, ne point brusquer l'intérêt réel que semble vous porter... un parent soucieux de votre bien... J'aurais scrupule de vous détourner, sans examen sérieux, de l'affaire qu'on vous présente...

Il se peut, hum!.. qu'en allant au fond des choses... Nous n'avons rien à perdre, en tout cas, dans une ouverture de négociations où le dernier mot vous restera toujours... Pour tout dire, je ne serais pas fâché de voir l'acheteur,.. qui, présenté par votre cousin, mérite à coup sûr des égards... Sans préjuger en rien vos résolutions, il est tout simple que les préliminaires s'engagent tout d'abord avec votre notaire...

XL.

« La Grange, janvier.

Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle!

« Je t'avais appris ma grande affaire, mon cher Rival, et cette heureuse aubaine de vendre mon château... Poinsinet, mon notaire, tenant la dragée haute et s'étonnant d'offres qui montaient toujours, et le suivaient à mesure qu'il élevait nos prétentions... Partis de quatre cent mille francs, nous en étions à cinq cent cinquante mille... que j'étais prêt à accepter, lorsque, devant une dernière objection de forme, notre acquéreur surenchérissant encore, nous nous sommes tout à coup émerveillés de cette étonnante valeur que prenait Le Coudray... Là-dessus, Me Poinsinet, qui n'avait d'autre but que de traîner, pour étudier les choses et se renseigner, découvrit, à Paris, que le sieur Caduc de Mauvel était en réalité un homme d'affaires assez mal noté... en deux mots un homme de paille,.. un simple prête-nom, et que, selon toute probabilité, c'est mon cousin Boisdesnier qui m'achèterait!..

« De là, à te dire que Me Poinsinet jubile, il n'y a qu'un pas.

« Maintenant, pourquoi Boisdesnier achète-t-il?.. Surtout avec quels fonds?.. Et voilà rouvertes toutes les conjectures... L'absurde supposition de titres ou de valeurs cachés ne tenant plus, devant l'évidence des faits, le cousin a-t-il découvert quelque mine; ou quelque tracé de chemin de fer, dont il aurait seul ici connaissance, doit-il passer par mon parc?.. Nous en sommes là.

« Comme bien tu le penses, nous n'avons garde de paraître en rien informés, ni même de soupçonner la moindre manigance entre nos gens. Poinsinet vise à les prendre la main dans le sac, et lanterne sous prétexte d'offres qu'il prétend venir d'autre part. En tout état de cause il paraît clair que le Boisdesnier a un fort intérêt dans l'affaire. Mais lequel?.. Quant à moi, je m'en tiens avec lui au rôle d'indécision d'un bien jeune homme, s'en rapportant à son conseil; mais la corde se tend entre nous, et menace de casser.

Il y a des nuages dans l'air, comme à l'approche d'un gros orage, car le fond de l'affaire, tu le comprends bien, c'est d'amener le Caduc à se démasquer... Nous resterions alors devant le bon cousin, *joignant avec peine les deux bouts avec le produit de sa ferme*,.. et devenu en quelques mois capitaliste... L'évaporation singulière de la fortune de ma tante, coïncidant avec cette opulence soudaine, tu vois où nous allons...

« S'il faut tout dire cependant de cet imbroglio, recommençant cette fois avec des perspectives de cours d'assises, qui ne seraient point de mon goût (dussé-je rentrer par là dans toute l'intégrité de mon héritage), je ne me vois guère plus riche. Fût-il prouvé que le subtil Boisdesnier est décidément un coquin, je n'irais certes pas jusqu'à l'éclat d'un tel procès avec un des miens par alliance. Quant à l'espoir de Poinsinet, qui consisterait à faire rendre gorge au cousin, sous le coup d'une menace d'enquête, je ne le partage pas plus que Sarrazin, qui connaît l'homme. A son aplomb, il est évident qu'il n'a point risqué cette affaire sans se sentir préalablement armé de toutes pièces . . . . . .

. . . . , ...

« Gros événement à La Baraque. L'amiral est en route, il sera ici le mois prochain, et Pierre de Varelles est arrivé... Il est pour deux semaines à Guitry !.. Pends-toi, mon cher ; Pierre de Varelles est tout simplement le Licinius qui t'enlèvera ta vestale. C'est un charmant garçon, du reste. A peu près de mon âge, il est cousin de Joconde, et Sarrazin m'a confié qu'il y a dans l'air certains projets... Il est marin : comme de juste !.. dirait Joconde, et revient du Gabon avec le grade de lieutenant de vaisseau. Sondez-le, m'a dit Sarrazin. Je l'ai emmené à la chasse, et je l'ai sondé. J'ai trouvé un bon caractère enjoué, solide et sain, comme les forme la vie de travail et la discipline du bord ou des camps. De son côté, pas plus bête que moi, il m'a sondé lui-même... Dès le premier soir, nous sommes rentrés amis... Peut-être en raison de nos contrastes... Joconde a été toute ravie de cette bonne sympathie mutuelle. Amis d'enfance, ils ne s'étaient point vus depuis quatre ans ; tu devines ce qu'il y a eu tout d'abord de charmant dans cette nouvelle connaissance qu'ils ont à faire l'un de l'autre... Du reste, ils ne se doutent en rien des projets de famille, sagement tenus secrets pour laisser leur résolution dans sa fleur... La sentimentale Aurore va s'enflammer à l'idée de ce délicieux roman, très finement conduit par le vieux Sarrazin. Pour ce que je sais déjà de Pierre, je jurerais presque que la grâce lui vient, bien que, en garçon sérieux, il ne me fasse aucune confidence... toujours peut-être à cause de nos contrastes dont il rit. Trouvant la vie fort bonne, et le monde bien fait, il trouve

que je suis compliqué. — A-t-il tort? a-t-il raison? — Est-il le sage et suis-je le fou? — Le véritable amour est-il ce sentiment tendre et doucement réfléchi qui semble le porter vers Joconde? ou le tumulte de cœur et d'âme et de sens qui m'exalte, et m'entraîne, et me tuerait sûrement si je perdais Christiane?.. Ne ris pas, il y a des heures où je doute,.. où j'envie Pierre... Joconde est de celles dont on dit en les rencontrant : Voilà un bonheur qui passe!.. Si la chose n'était pas absurde, je me croirais presque jaloux... Tu connais le chien du jardinier...

« Quoi qu'il en soit, tu vois que je ne manque pas de diversions à cet ennui de l'attente que je supporte en brave. »

« *P. S.* — Rien de nouveau de Crimée, sauf un ennui. L'amie de Stockholm s'étant mariée, et étant partie pour l'Italie, Christiane m'écrit directement; d'où il suit que la prudence amène nécessairement un notable refroidissement de nos lettres. »

XLI.

« La Grange, 10 février.

« Attention à ce coup de tonnerre!.. Boisdesnier est parti,.. ne sait quand reviendra!.. Le craquement a eu lieu il y a deux jours, après une explication un peu chaude, où, à bout de patience, je ne lui ai point caché mon sentiment sur son ami Caduc... Percé à jour, le noble cousin ne s'est nullement démonté d'être pris sur le fait de l'achat du Coudray; et, en homme qui se sait les mains garnies, il m'a proposé majestueusement la résiliation du bail de sa ferme. Tu penses si j'ai accepté... Le soir même, il était en route... pour l'Écosse,.. où, disait-il, depuis quelque temps « ils ont de hautes alliances de famille toutes prêtes pour un établissement de Mlle Mélie...» Bref, ce rapide départ ressemble fort à une *disparition prudente*. Ce qui reste évident, c'est que les six cent mille francs qu'il mettait à l'achat de ma terre, et les trois cent mille francs de dot de sa fille ont tout l'air de lui constituer un million.

« Inutile, à cette heure, de faire des fouilles pour dénicher les capitaux de ma tante... Ils sont loin!..

« Ma ferme sur les bras, je cherche un métayer... Cela te va-t-il? »

XLII.

« La Grange, 22 février.

« Une lettre m'arrive!.. Une lettre de Christiane. Elle m'annonce la bonne nouvelle... Bref, dans quinze jours, cette fois, elle

sera à Paris... Faut-il te dire si je suis prêt?.. Poinsinet a des fonds qui cherchent des hypothèques. J'emprunte deux cent mille francs sur La Grange, somme plus que suffisante à toute occasion... Inutile d'ajouter qu'au premier matin je tombe chez toi. J'aurai sans doute besoin de ton amitié sûre dans cette entreprise d'un enlèvement auquel je n'ai pas renoncé,.. et nous en arrêterons tous deux le nouveau plan.

« Tu as bien compris, n'est-ce pas, que là-dessus j'ai très rabattu de ma superbe?.. Mais si mon orgueil a souffert, tout d'abord, à l'idée de réduire l'exil somptueux que je rêvais pour notre ménage d'amans, tous comptes faits, un demi-million que je puis tirer de la vente de mon inutile domaine, et ce qui me reste des miens, nous laisse encore plus que riches dans quelque lointaine solitude aux pays d'Orient.

« Ai-je le choix, d'ailleurs, en cette délivrance de Christiane?.. Imaginerais-tu pour elle et pour moi cette existence de bassesses et de ruses, et ce partage odieux... Jusque dans nos transports, le souvenir de *l'autre*... et des voluptés âcres, et des baisers flétris?.. Le temps n'est plus pour nous des atermoiemens ni des craintes... Il est des passions qui engagent la vie et régissent les destinées sans retour. Je me dois à Christiane... Que deviendrait-elle sans moi? que deviendrais-je sans elle?..

« Joconde est dans la joie du retour annoncé de son père. Aurore la verra donc bientôt à Paris. C'est pour le coup qu'elle va s'émerveiller des perfections de « la jolie créature. » Le papillon de l'âme a brisé sa chrysalide, l'essor de ce premier coup d'aile est tout fier et tout charmant; et, si j'ai peine à me dégager de l'impression gardée de ses formes de *sarigue*, je suis toutefois moi-même contraint de prendre l'écolière au sérieux dans sa métamorphose. Débarbouillée de son hâle depuis qu'elle ne court plus le parc et la ferme sans chapeau, contenue d'allures dans ces mouvemens encore timides d'une Psyché qui s'éveille, sans être belle ni même jolie peut-être, elle a du moins cet attrait d'une rare expression d'intelligence unie à une force d'âme profonde et sûre d'elle-même... Elle saisit, elle charme, elle impose, elle émeut... Une jeune amirale, quoi!.. Sarrazin la consulte. Pourtant, depuis ces derniers temps, une sorte de mélancolie semble voiler sa pensée moins active... D'où peut venir cette tristesse?.. »

XLIII.

Vers la fin de février, Robert était rentré à Paris. A tout événement, il s'était réinstallé chez lui. Il importait d'être prêt, libre de ses mouvemens, pour une expédition ou un départ de jour ou de nuit,

fallût-il disparaître en se cachant d'abord en quelque quartier de la ville. Soucieux d'éloigner toute apparence de machination ténébreuse, il revit son monde, fit des visites et se montra dans quelques salons; courut les théâtres et les soirées, de façon à s'y créer habilement d'avance des rencontres furtives avec la princesse, pour concerter leurs rendez-vous, sans recourir à des imprudences, qui pouvaient être un péril, si le prince la tenait en esclavage ou la tyrannisait...

L'arrivée de Sarrazin et de Joconde, au bout de quelques jours, lui fut une ressource de plus pour tromper son impatience. L'hôtel Berthier, une de ces demeures un peu grandioses qui avoisinent le palais Bourbon, attendant l'amiral, était déjà paré de ce luxe élégant et sévère d'un grand train d'autrefois; Robert, averti par un mot, s'y fit annoncer au vieux maire presque à son débotté. Accueilli comme à La Baraque, et Joconde ayant été prévenue, il la vit apparaître, venant à lui comme d'ordinaire, la main tendue. Soit effet d'un cadre nouveau modifiant peut-être ses allures de Touraine, ou changement réel mieux accusé depuis quinze jours qu'il l'avait quittée, pour la première fois il ne put se défendre d'une sorte de timidité en présence de ce calme sourire, et de ce clair regard qu'il connaissait pourtant si bien. Au furtif ton rosé qui monta à sa joue, il crut s'apercevoir qu'elle devinait son étonnement; mais ce ne fut qu'un nuage.

— Bienvenu chez mon père comme chez oncle Michel, cher Robert, lui dit-elle hardiment pour renouer bien vite leur familiarité.

— Hum! fit oncle Michel en clignant de l'œil à Robert.

Après une demi-heure de causerie sur les arrangemens nouveaux de leurs relations à Paris, Joconde, ayant à vaquer à quelque soin, les laissa pour un instant.

— Hein?.. C'est clair! dit vivement Sarrazin.

— Quoi donc?.. demanda Robert.

— Eh bien! Pierre de Varelles est encore revenu.

— Ah!.. Son cousin?

— Oui. — Il a passé cette fois huit grands jours à La Baraque... en allant voir sa mère en Bretagne. De là cet air pensif et sérieux qui vous a frappé.

— Ma foi, tant mieux! dit Robert.

Le désœuvrement de Robert ne sachant guère où se prendre, une semaine se passa presque en excursions dans les musées, les églises et les jardins, en compagnie de Mlle Ursule. Joconde, élevée en Touraine, n'avait fait que de rares séjours à Paris, à cet âge où l'enfance étourdie ne voit rien. Le métier de cicérone auprès de cette jeune intelligence sérieuse, tout fraîchement ouverte, avait

un intérêt trop charmant pour que Robert négligeât d'en faire le couronnement de ce fameux emploi de précepteur, si bonnement accepté à La Grange.

Mlle Berthier faisant, cette année-là, son début dans le monde, ils se rencontrèrent aussi dans quelques maisons, à quelques soirées, où il la fit danser, ne s'étonnant plus que le tour naturel des choses modifiât, sous une forme d'attentions presque galantes, le ton de leur camaraderie. En vue déjà par le nom de son père, qu'un grand fait d'armes récent venait d'illustrer, Joconde, avec cette jeune grâce fière qui émanait du moindre de ses gestes, marquait en outre, du premier coup, dans le monde, par un de ces titres d'héritière qui suffisent à tirer de l'ombre les plus sottes et les plus laides filles de bourgeois. Élégante de race autant que d'instinct, plus attirante qu'une belle, en cette vivante et saine éclosion de cœur et d'âme qui lui révélait soudain qu'elle était femme, elle avait l'esprit trop avisé pour ne point tout comprendre de ces succès de salon.

Du haut de son calme un peu hautain, elle riait avec Robert de son émancipation définitive.

— Que dirait Marton, lui dit-elle un soir, si elle me voyait?.. C'est pour le coup qu'elle s'écrierait que je vais *bride abattue!*

— Bah! répondit-il avec un sourire contraint, il faudra bien qu'elle s'y fasse!.. Surtout quand elle vous verra un mari.

A ce mot, elle eut un tressaillement brusque et le regarda.

— Moi?.. dit-elle, comme déconcertée.

Surpris de l'effet qu'il venait de produire, Robert comprit l'indiscrétion d'une parole imprudente, et peut-être trop tôt prononcée.

— Je veux dire qu'un jour viendra, où Marton devra renoncer à ses gronderies de nourrice, reprit-il.

— Ce jour ne viendra pas, Robert!.. répondit-elle sérieuse. Je ne me marierai jamais!

XLIV.

Bien que distrait par les fréquentations mondaines qu'il jugeait utiles à son grand projet, l'attente de Robert était trop agitée, pour qu'il songeât beaucoup à se préoccuper du mariage de Joconde avec son cousin. Il comptait les jours...

Une lettre de Christiane, enfin, fixant au surlendemain son arrivée, le saisit tout vif un matin. Sous le coup de son ivresse, la première idée qui lui vint fut d'orner le temple de l'idole, et d'embaumer son appartement, resté jusqu'alors attristé comme lui. A tout hasard, il voulait être prêt à quelque visite impromptue.

Une heure plus tard, un monceau de fleurs était apporté, les lilas surtout abondaient... C'était à la saison des lilas qu'ils s'étaient pour la première fois rencontrés, au milieu des lilas qu'elle était pour la première fois venue dans son logis, marchant sur une jonchée éparse par les tapis...

Robert était tout à son rêve de fête galante, quand on lui annonça Sarrazin.

Cette visite matinale du vieux maire le surprit agréablement, pensant qu'il venait recourir à lui pour quelque commission de Joconde. Dès les premiers mots, il s'aperçut pourtant, à un certain ton de gêne, qu'il s'agissait d'une démarche plus grave.

— Mon Dieu! mon vieil ami, parlez, dit Robert; je comprends que vous avez quelque chose à me dire, et je m'inquiète de vous voir hésiter avec moi.

— Ma foi, mon cher Robert, je crois que le plus sûr, c'est toujours d'aller droit au but, surtout avec vous, reprit Sarrazin, l'air soucieux. — Je viens vous parler de Joconde?..

— De Joconde?..

— Oui... Je viens vous demander, me gardant bien de l'interroger, s'il s'est passé quelque chose, entre vous, qui soit de nature à la préoccuper, je dirai même à l'attrister.

— Rien!

— Et... de Pierre de Varelles... ne vous a-t-elle rien dit?..

A cette question, précisant le souci de Sarrazin, Robert se rappela l'étrange parole de Joconde, à ce propos en l'air, sur le mariage, qu'il avait laissé échapper dans une causerie de soirée, quelques jours auparavant. A tout hasard, il rapporta l'incident.

— C'est bien ce que j'avais pensé! reprit Sarrazin, ses gros sourcils froncés dans une méditation sérieuse.

— Quoi! s'agirait-il de quelque querelle de cousins, ou de fiancés?.. demanda Robert.

— Ah! bien oui!.. dit Sarrazin. C'est bien elle qui va par quatre chemins! Je viens de recevoir une lettre de Pierre. Après les quinze jours qu'il a passés à Guitry, et que nous estimions devoir être une sorte d'épreuve mutuelle de leur caractère, de leurs convenances et de leurs goûts, une étude nécessaire enfin de leur personne présente,.. sans qu'on eût soufflé le moindre mot pourtant des grands projets; après ce renouvellement de leurs amitiés d'enfance enfin, il avait été convenu qu'ils s'écriraient, Pierre autorisé par moi à nouer leur roman, selon le tour de leur correspondance...

— Eh bien! dit Robert, les voilà en bon chemin.

— En si bon chemin qu'ils sont revenus!.. continua Sarrazin. Pierre s'est déclaré...

— Clairement?

— Pardi!.. Veux-tu que je t'épouse?.. C'est assez clair, hein?..

— Qu'a-t-elle répondu?..

— Elle a répondu par une lettre pleine de cœur pour le cousin, pour l'ami,.. mais en refusant sans le moindre ambage.

— Peuh! ce n'est peut-être là qu'une hésitation... Qui sait?.. Peut-être un éveil de coquetterie de jeune fille...

— De la coquetterie?.. Je le voudrais; mais Pierre agissant en neveu, en parent dans une question de famille, croit devoir tout me dire. — Joconde lui explique son refus, en lui disant que son cœur n'est plus libre, qu'elle aime...

— Que me dites-vous là?..

— Et celui qu'elle aime, avec cette franchise que vous lui connaissez, elle le nomme : c'est vous!..

— Moi!.. s'écria Robert, atterré.

— Vous! répéta Sarrazin.

Ils eurent un moment de silence, se regardant attristés, comprenant qu'il y avait là pour tous un malheur. Le premier mouvement de cœur de Robert fut pour protester de sa loyauté d'ami.

— Eh! sans doute, je le sais bien, reprit Sarrazin; vous n'avez pas besoin de vous défendre!.. Mais qui diantre se serait douté que, connaissant votre état de passion enragée pour une autre, sur laquelle Ursule, et surtout Marton, ont là-bas tant bavardé, elle se mettrait en tête un amour impossible?.. Le plus fâcheux de tout cela, c'est ma sottise!.. Et me voilà dans de beaux draps au retour de l'amiral! — En tout cas, il faut aviser.

— Que comptez-vous faire?

— Je compte tout d'abord que vous allez espacer vos visites, sans en avoir l'air, pendant que je tâcherai de l'amener à causer avec moi de ce qui arrive du côté de Pierre... Une explication, là-dessus, peut me donner l'occasion d'aborder le motif de son refus...

— Mais, à vous, elle vous le cachera peut-être.

— Ah! bien oui!., Si vous croyez qu'elle est fille à mystère!.. Aussi comment diable aller se douter de pareille affaire?.. Berthier heureusement, je l'espère, raccommodera les choses. Les imaginations de fille se prennent et se déprennent, selon le vent qui souffle. L'important, c'est de rompre le courant tout de suite, et de paraître ne se douter de rien. En attendant, faites-moi le plaisir d'annoncer un grand voyage de quelques années... Jusque-là, nous pouvons prétexter que des affaires vous rappellent à La Grange...

XLV.

Les événemens pressaient trop pour que Robert s'en laissât distraire par des préoccupations étrangères au drame de sa vie. Tout

à l'agitation où le jetait le dernier mot de Christiane, le cours de l'univers lui semblait suspendu. A toute heure de jour ou de nuit, il attendait une dépêche.

Le surlendemain, il reçut un simple mot de trois lignes : Christiane, arrivée de la veille, l'attendait le lendemain.

Surpris d'abord d'un appel aussi hardi à venir la visiter chez elle, il eut bientôt réfléchi qu'il y avait là un acte de bravoure par lequel elle entendait sans doute affirmer du premier coup son droit d'ouvrir sa maison à l'ami des anciens jours. N'était-il pas plus simple, en effet, d'aller au-devant de tout soupçon par une liberté d'allures qui leur permît de se voir devant tous et de se concerter sans recourir à ces subterfuges humilians, créant un péril à chaque rencontre ? L'aveu d'un attachement de cœur entre eux, hautement déclaré, n'était point d'ailleurs sans fierté, jusqu'à l'heure décisive où l'éclat de leur fuite révélerait tout.

Délivré du poignant souci qui lui faisait entrevoir cette vie de lâchetés, de basses ruses et de manèges des adultères honteux qui tremblent et se cachent, à cette vaillance de passion que lui révélait le billet de Christiane, il se sentit tout prêt à soulever le monde, dût-il affirmer ses droits, face à face avec son rival, et le braver en lui jetant son défi.

— Mon petit Rob, dit Aurore, comme Robert s'exaltait dans ses fougues, mon petit Rob, je vais dire comme l'ami Sarrazin : Tu dramatises ! tu dramatises !.. Il n'y a pas besoin de tout casser, ni de réveiller le commissaire, pour t'en aller demain faire visite à ta Christiane, ce qui, pour le moment, est simple comme tout... Vous vous aimez ? Si vous avez seulement pour quinze sous de raison, vous vous le direz bien gentiment, sans tambours ni trompettes, et surtout sans asticoter le chat qui dort... Et vous verrez après.

Bien que Robert ne fût guère en état d'écouter des conseils de prudence, le sentiment grave qui lui commandait de ne faillir en rien, pour le salut même de Christiane, le rendit du moins à la conscience du péril. Il fallait tout prévoir des résolutions qu'ils allaient prendre dans un élan de leurs deux cœurs. Quitter tout, s'enfuir peut-être sans perdre une heure... et passer la frontière. Depuis huit jours, il avait étudié un véritable plan d'évasion, combiné les trains, choisi une station hors Paris, qu'ils gagneraient en voiture, pour dérouter toute poursuite. Avant même que l'on pût s'apercevoir de leur disparition, ils seraient à Bruxelles. Une vingtaine de mille francs qu'il emportait, et deux cent mille aux mains de Rival assuraient les moyens d'aviser à tout.

XLVI.

Le lendemain, vers trois heures, un coupé de remise, attelé de deux bons chevaux, déposait Robert au coin de la rue François Ier où il donnait ordre de l'attendre, prenant ainsi ses précautions pour que le cocher ne sût rien. De là, il se rendait à pied à l'hôtel Chermeteff, un des plus élégans de ce quartier Marbeuf, qui semble être devenu un centre d'élection pour l'aristocratique colonie russe. Sa carte remise à un valet, il fut aussitôt introduit à travers une enfilade de salons, dont les fenêtres ouvraient sur un joli jardin, où le soleil déjà printanier se jouait sur des massifs fleuris. Il comprit, à son nom ainsi donné aux gens, qu'il était attendu sans mystère. Son cœur battait à se rompre comme il arrivait à un dernier salon, à la porte duquel le valet l'annonça.

Une voix joyeuse accueillit son nom.

— Ah! c'est lui! dit Christiane se levant pour accourir à lui.

En la revoyant, Robert eut un éblouissement à croire qu'il allait tomber, mais presque aussitôt il resta atterré en apercevant le prince, debout, près de la cheminée, dans l'attitude d'un hôte courtois recevant une aimable visite, et qui lui tendait la main :

— Mon mari, dit-elle en le présentant à Robert.

Le prince paraissait trente-huit ans. Aide-de-camp de l'empereur, il avait ces belles façons de cour, martiales et un peu raides, particulières à la noblesse russe, et qui s'allient non sans grâce à la souple élégance du Slave. Son visage et son sourire avenans, dont l'expression à la fois ferme et jeune contrastait avec une certaine gravité de son front large et pensif, trahissait l'homme d'études plutôt que le soldat :

— Une année sans nous voir!.. dit Christiane avec une effusion sincère. Pauvre nous!.. Enfin, nous nous retrouvons, et je suis bien heureuse, Robert!

Il la regardait, muet, ayant peine à la reconnaître ainsi vivante, animée en ce rayonnement de grâces sereines qu'il ne lui avait jamais vues.

— Ma femme m'a dit que vous étiez son meilleur ami, mon cher monsieur Guérin, ajouta le prince avec une charmante aisance de façons, et j'ai déjà compté que vous serez aussi le mien.

Robert écoutait, déconcerté, se disant vaguement qu'un contretemps survenu avait sans doute surpris Christiane. Mais, comprenant qu'un sot embarras pouvait tout perdre, et qu'il lui fallait entrer d'emblée dans son rôle fatal, par un effort de volonté, il se remit suffisamment pour paraître accepter avec calme les avances du mari.

L'entretien ainsi posé du premier coup hors des banalités mondaines, Robert se sentit d'ailleurs vite rassuré, l'aisance et l'enjouement de Christiane lui donnant la note juste d'une forme de dissimulation habilement préparée par elle. La devinant inquiète, il eût rougi de ne point se montrer à la hauteur du stoïcisme qu'elle déployait. Il se trouva bientôt une liberté d'esprit qui le surprit lui-même. Au courant de la causerie, il fut question du voyage au Caucase, dont Christiane raconta en riant quelques épisodes. Robert éprouva encore, à ce sujet, une surprise, en découvrant chez le prince un amateur très instruit qui lui parla en artiste d'une ambassade en Perse, de laquelle il avait rapporté des documens très curieux : des albums, des photographies rares, et quelques armes de prix qu'il lui montra.

— Vous n'avez jamais vu la Russie... lui dit le prince tout à coup; savez-vous ce qui serait charmant?.. Ce serait, au printemps, d'y venir avec nous!..

Robert répondit sans refuser, souriant à part lui de cette offre de mari prédestiné. Il remarqua pourtant que Christiane ne put se défendre de rougir, et, revenu enfin de son premier effarement, au cours de cette étrange scène si peu prévue, il observa, se demandant par instans si, comme Christiane et comme lui, le prince ne s'appliquait pas à quelque rôle ténébreux, tout en exagérant la quiétude et la confiance. De fait, les hautes façons de ce ménage princier paraissaient empreintes d'une sorte de confiance si paisible, et ressemblaient si bien à la sécurité mutuelle d'un bonheur conquis, que Robert en venait à ressentir vaguement un serrement de cœur, à voir Christiane l'esprit si libre, malgré les émotions de ce mensonge à deux, qui l'oppressaient lui-même et qu'il ne réussissait à cacher que par un énergique effort de volonté.

Un incident survint, encore plus inattendu. Deux enfans charmans : garçon et fille, de cinq et six ans, entrèrent tout à coup avec des éclats de joie; la fillette, tout courant, et dépassant son frère pour se jeter dans les bras de Christiane :

— C'est moi!.. c'est moi qui ai embrassé maman la première!.. s'écria-t-elle exultante.

Le garçon eut son tour, en sautant sur les genoux de Christiane, qui les garda sur elle tous les deux, le prince riant de cet assaut :

— Donc, ma chère, dit-il, vous avez l'air de la mère Gigogne!..

Bien que Robert eût su vaguement que le prince était veuf, alors qu'il avait épousé Christiane, il n'avait jamais songé à s'enquérir de rien sur lui, fuyant ce souvenir lancinant de l'*autre*, qui l'avait tant torturé. De tous les étonnemens successifs qui l'avaient assailli depuis une heure, en la revoyant après cette séparation de près d'une

année, le plus cruel fut pour lui ce tableau familial et charmant, qui semblait presque la révélation d'une existence heureuse, dans cet exil souffert loin de lui, et au fond duquel il se la représentait palpitante, éperdue sous un joug exécré... Eh quoi! elle s'était faite à ce foyer maudit!.. Ces enfans l'appelaient leur mère, l'adoraient et l'accablaient de caresses!.. Mais elle avait donc souri, vécu, aimé, partagé ces tendresses qui l'entouraient, et ces effusions confiantes qui ne s'échangent qu'entre des cœurs longuement éprouvés!..

Atterré, Robert s'effrayait maintenant des pensées troublantes qui traversaient son cerveau. Convaincu, depuis qu'il était là, que Christiane gardait un masque d'assurance pour déjouer tout soupçon, lui fallait-il donc croire que, depuis près d'une année, elle avait toujours su feindre, mentir, tromper sans relâche?..

Par bonheur, il arriva qu'un valet vint annoncer la visite d'un haut personnage politique :

— Oh! oh! exclama le prince, je vais le recevoir dans mon cabinet. — C'est trop grave pour notre bonne causerie! ajouta-t-il en s'excusant.

Demeuré seul avec Christiane, qui envoya les enfans jouer au jardin, Robert eut un moment de désarroi... Il se sentait si loin de ses derniers jours de passion... Depuis des mois, il avait imaginé les péripéties d'une scène de joie délirante, des transports, dans le mystère d'une entrevue secrète... Quelque serviteur dès longtemps acheté, séduit... Elle l'attendait captive... Il entrait, elle jetait un cri, volait dans ses bras...

XLVII.

— Mon bon Robert, dit-elle avec effusion, il vous paraît étrange, n'est-ce pas, de nous retrouver ainsi?..

Robert, assis sur un divan auprès d'elle, la regardait, abîmé dans ses émotions poignantes :

— Oui, en effet, reprit-il... Car ce n'est point ainsi que j'espérais vous revoir...

— Ma vie seule est changée, Robert!.. ajouta-t-elle tendrement...

— Oh! cela je l'ai bien compris!.. Mais, moi, j'accourais avec le même cœur qu'autrefois, Christiane, dit-il, ses yeux presque hagards... Je venais, moi, vous enlever, vous sauver!.. J'avais préparé notre fuite, prêt à partir à l'instant sans même rentrer chez moi.

Il y eut un moment de silence. Christiane, sans quitter sa main qu'elle tenait, lui mit son autre main sur le front; son regard devint humide, elle sourit tristement :

— Pauvre grand enfant! dit-elle, es-tu donc toujours fou?..

— Christiane!..

— Laisse-moi te dire! reprit-elle vivement d'une voix qui gardait encore un accent de caresse. Laisse-moi parler, à cette distance de nos mauvais jours, où nous tenions tous deux pour vraies ces exaspérations, ces douleurs, ces injures, ces colères par lesquelles nous savions si bien nous faire souffrir...

— Dans ces mauvais jours, tu m'aimais, Christiane! dit Robert...

— Oui, puisque j'avais tout mis, tout engagé de moi dans cet avenir commun, dans cette existence à deux, que nos imaginations passionnées avaient résolue, quasi sans nous connaître...

— Tu m'aimais! Tu m'aimais!.. répéta Robert presque avec une sourde violence.

— Oui, puisque j'ai pensé à me tuer, comme toi, si je ne réussissais pas à te sauver.

— Quoi!..

— Puisque je suis revenue de Londres, prête à tout, même à devenir ta femme, sachant que ma faiblesse, encore plus que la tienne, allait nous précipiter dans une vie de misères, de jalousies, de luttes et de malheurs...

— Prête à devenir ma femme?.. exclama-t-il, stupéfié. — Mais vous étiez mariée!..

— Non! je ne l'étais pas, Robert! répondit-elle avec le calme affectueux et grave que sa parole avait pris peu à peu; je ne l'étais pas, mais il fallait tout tenter pour te rendre la raison, pour te faire ouvrir les yeux, puisque tu ne savais pas voir, ni comprendre que nous n'en pouvions plus, dans ce renouvellement acharné de scènes où, nous aimant, nous nous torturions tous les deux... Eh bien! oui, mon pauvre Robert, ajouta-t-elle vivement à un geste qui protestait, moi, j'étais folle aussi!.. Folle, d'un rapide succès qui m'exaltait, m'emportait vers cette vie de hasards, où tout ce qu'il nous restait de vrai, de fier dans le cœur allait tomber dans l'horrible existence d'un ménage de théâtre... Nous étions fous!..

Robert écoutait, le regard fixe et le front pensif.

— Ainsi vous n'étiez pas mariée!.. répéta-t-il, comme si, du langage de Christiane, il n'avait retenu que ces mots.

— Non! reprit-elle; et c'est Rival qui m'a déterminée à cette dernière épreuve, pour essayer de nous sauver tous les deux.

— Rival!.. s'écria-t-il consterné.

— Oui!

— Mais cette lettre, et ce mensonge, et ce leurre, depuis lors?..

— C'était la conséquence de mon action, qui ne devait reculer

devant rien pour ton salut, répondit-elle hardiment. Il fallait aller jusqu'au bout, en risquant de te révolter par mon cynisme, et surtout assurer ta vie, en laissant faire l'absence et le temps. Je n'ai consenti à mon mariage que deux mois après... lorsqu'enfin je t'ai su sauvé.

Il resta un moment interdit, se rappelant cette annonce de mariage, que, un jour, il avait lue...

— Et alors, maintenant,.. reprit-il, que comptez-vous faire?..

— Te montrer ces deux enfans qui jouent dans le jardin, et qui m'appellent leur mère... Te tendre la main, ajouta-t-elle, te dire : Ami Robert, nous nous sommes aimés comme des fous. Nous avons souffert comme des fous. Je te dois tout pourtant; car c'est toi qui m'as préservée de l'effrayante lutte pour la vie que j'allais trouver sans toi... Je te dois tout de ce que j'ai de bon, je te dois tout de ce bonheur vrai, de cette fortune inespérée... Sans toi j'allais être engloutie, peut-être, comme tant d'autres, dans ce tourbillon où les plus forts seuls résistent, et se tiennent debout... Oui, je te dois tout... Mais j'ai un cœur, une âme, une raison... Eh bien! maintenant, parle, et tes yeux dans mes yeux, dis, si tu le peux, ce que tu exiges de moi.

. . . . . .

XLVIII.

Dans les maisons de fous, il arrive parfois ce phénomène subit de quelque retour de raison, brusque, inexpliqué, sinon par quelque secousse de l'âme ou du cerveau, qui laisse le sujet surpris, désorienté, se cherchant presque pour se reconnaître... Ainsi faisait Robert, en sortant de l'hôtel Chermetef... En songeant à ce dernier coup d'égarement qui l'y avait amené, il se demandait si, depuis près d'une année, il n'avait pas vraiment perdu quelque sens du réel. Il se demandait même si c'était bien Christiane qu'il venait de voir, et si quelque *avatar* singulier ne l'avait point abusé. Restée dans ses yeux comme au dernier jour qu'il l'avait vue, vibrante de la surexcitation folle qui les tenait tous deux, il avait presque peine à la retrouver, sous les traits de cette autre femme si simplement grave, et sereine d'un bonheur qui ne venait plus de lui. Arrivé le cœur palpitant, tous ses sens bouleversés à sa vue, les calmes effusions de cette tendresse résignée l'avaient glacé, plus que ne l'eût fait l'ingratitude et l'oubli...

Irrité, penaud, amer, il eut besoin d'abord de s'apaiser. Tout au ressentiment de sa terrible déconvenue, après avoir renvoyé chez lui sa voiture, et tous ses grotesques préparatifs d'enlèvement, il s'en alla, marchant par les quais, égayés par les premiers beaux jours;

une petite marchande de violettes l'importunant pour lui faire prendre un bouquet, il lui donna un louis, riant de son étonnante surprise.

— Voilà ce que c'est que le bonheur ! se dit-il acerbe ; celle-là deviendra peut-être aussi un jour princesse...

Le hasard le faisant passer devant l'hôtel d'une cantatrice célèbre, qui était de ses amies, il se rappela que, il y avait juste un an, c'était précisément en ramenant Christiane et sa tante d'une de ses soirées triomphantes chez la diva, qu'ils avaient eu cette scène décisive, au lendemain de laquelle il avait annoncé son suicide à Rival.

A une année de distance, et sur les mêmes faits, les impressions sont diverses. Robert n'eut pas plus tôt évoqué ce souvenir d'un paroxysme fou, qu'il se trouva entraîné à envisager son désespoir de l'heure présente. A l'idée qu'il avait voulu se tuer, il s'interrogeait très naïvement, se tâtant pour ainsi dire, très surpris de se sentir encore en vie, après ce qui venait de se passer entre Christiane et lui ; plus surpris peut-être encore de la force d'âme qu'il se découvrait soudainement pour subir ce dernier coup. Impression bizarre ! son amertume se mêlait d'une sorte de sensation secrète d'allégement, comme s'il eût eu conscience qu'il venait d'échapper à un épouvantable péril. Par un retour de pensée sur les agitations de cette matinée, employée aux préparatifs d'une évasion, tout en regardant paisiblement couler les bateaux, il en venait à songer aux péripéties violentes que cette heure même lui réservait. « Il se voyait vaguement, au fond d'un wagon, dans l'effarement d'une fuite éperdue, lancé au hasard dans cet inconnu d'un avenir à deux, condamné d'avance à d'implacables luttes. Réduits à se cacher, où allaient-ils à travers le monde ?.. »

Encore tout effaré de ce qui venait de lui arriver, un sentiment de rancune pourtant le troublait. Rival !.. Rival complice de ce mensonge d'un mariage auquel il avait cru...

Lorsque Robert entra dans l'atelier, où Aurore travaillait auprès de son mari, il s'aperçut, au premier regard, qu'ils n'étaient point surpris ; son irritation s'en accrut.

— Eh bien ! pauvre Rob, dit Aurore, en lui tendant la main d'un air de compassion tendre, tu nous reviens !..

— Oui ! répondit-il en s'asseyant silencieux.

— Nous t'attendions, ajouta Rival.

— Ainsi, vous saviez tout ?..

— Oui, reprit Aurore, car j'ai vu la princesse, hier, avant toi.

Robert resta un moment muet : une sorte de clarté se faisait

dans son esprit sur mille incidens du passé qui lui revenaient en foule; il comprenait que, depuis un an, il avait vécu près d'eux comme un halluciné, sans rien voir d'une entente qui n'avait jamais cessé. Rival devina sa pensée.

— Dame, mon cher, dit-il, amical et sérieux, il fallait bien te faire dégringoler de ton idéal, sans te casser.

— Oh! c'est fait! soupira Robert. J'ai dégringolé si bien,.. que je dégringole encore!

— Alors, tombe dans mes bras, mon pauvre Rob, dit Aurore les larmes aux yeux, tu amortiras ta chute!

Il n'est rien de tel que l'attendrissement pour gagner le chemin du cœur. Robert tomba dans les bras d'Aurore, ils pleurèrent tous deux, le flot de larmes noyant tout, chagrin, colère et rancunes.

La soirée se passa alors en confession complète, et Robert comprit enfin ces amitiés ardentes, qui n'avaient point cessé de veiller sur lui, en lui mesurant sa douleur, en le leurrant d'un espoir qui lui facilitait l'oubli. Il apprit que Rival et Aurore avaient toujours correspondu avec Christiane, avertie par eux des projets d'enlèvement qu'il méditait... Christiane aimante, sincère en cet effroi d'un avenir de passion dont ils prévoyaient tous les orageuses luttes,.. Christiane s'était prêtée à ce sauvetage de sa raison, de sa volonté, de son courage... Il s'expliquait tout, à cette heure, de ces lettres qu'il recevait d'elle. Informée par les Rival, depuis six mois elle l'avait leuré de cet espoir de la rejoindre à Naples; puis, plus tard, à Londres, avant ce séjour à Paris. « Gagner du temps, le forcer de vivre, » avait-elle dit, en l'accoutumant à l'absence, à l'oubli...

A cette heure, au moins, c'en était bien fini! Fini de toute illusion, de toute croyance. Resté debout, comme après une amputation, il se disait que du moins son cœur arraché ne le ferait plus souffrir,.. puisqu'il ne ressentait même plus l'indignation, ni la colère, après avoir été si subtilement berné, pendant toute une année d'espérances et d'agitations folles. Du fond de ses méditations amères, il revoyait Christiane, ces enfans, ce mari... Le couplet d'une chanson lui revenait à l'esprit :

Et Musette, qui n'est plus elle,
Disait que je n'étais plus moi!

XLIX.

Cette calme, belle et froide princesse, en cette implacable et tendre raison, était-ce Christiane en effet?.. La vie est la vie!.. Il se mit à réfléchir à sa mésaventure.— Que lui devait-elle donc après tout?..

Ils s'étaient aimés... En échange de ce qu'il avait fait pour elle, elle lui avait donné toute une année... la plus belle de sa jeunesse, de sa beauté, et ce premier amour, fleur de l'âme et des sens, qui ne fleurit qu'une fois. Ils avaient souffert. Ils s'étaient brisés... A cette heure, elle avait une existence brillante et haute... De quel droit lui demanderait-il de revenir à lui?..

Parti de ces réflexions, auxquelles il s'étonnait de survivre, il se prit à songer, en stoïque, au rôle qui lui restait à prendre pour se relever du moins, d'une façon digne de lui, aux yeux mêmes de Christiane. N'était-ce point encore un reste de faiblesse ridicule que de demeurer, pour elle, le personnage plaintif de quelque héros de roman?

— Sais-tu ce que tu devrais faire? dit Rival, au troisième jour. Il y a longtemps que tu portes l'idée de reprendre, après ton oncle du Coudray, l'ouvrage qu'il t'a laissé sur l'histoire de Ninive... A ta place, j'irais faire un petit voyage en Assyrie.

Le conseil était, en effet, conforme à de fières résolutions de travail et d'oubli. Une sorte d'orgueil de détachement s'y mêlait... On creusa longtemps ce projet... A la fin de la soirée, le voyage était décidé. Le lendemain l'objectif s'élargit... « Un tour du monde étant reconnu plus propice à l'essor d'une grande œuvre... » On s'en tint là.

Au bout d'une semaine, Robert se sentit le courage de faire une seconde visite à l'hôtel Chermeteff. Son départ décidé, il voulait du moins revoir la princesse, ne fût-ce que pour marquer entre eux qu'ils pouvaient se rencontrer, se tendre la main, sans qu'elle eût à redouter de lui le moindre retour sur leurs souvenirs du passé. Bien qu'il la sût déjà informée, par Rival, du résultat de cette épreuve dernière, il voulait se montrer à ses yeux en ce rôle d'ami qu'un réveil de sa raison lui dictait. Ses réflexions mûries, après tant d'orages apaisés par elle, il voulait du moins qu'elle le sût conscient de cette cruelle générosité de cœur, à laquelle il devait en tous cas son salut.

— Ah! vous arrivez bien! dit le prince comme il entrait; vous tombez dans une scène de ménage... Je joue le rôle d'impresario.

— Vanya (1)! dit la princesse, avec un geste de la main pour faire taire son mari.

— Bon! nous sommes deux maintenant, contre vous, reprit le prince en riant.

Et il exposa le différend. Ils allaient le soir à une grande fête, chez un très haut baron de la finance. La soirée donnée pour elle,

(1) Diminutif familier d'Ivan.

la princesse avait promis d'y chanter; ils étaient en désaccord sur le choix des morceaux.

Robert, en entrant, avait surpris un regard encore inquiet de Christiane ; bien qu'ému, il y avait répondu par un calme sourire. A une sorte de rayonnement subit qui passa sur son front, il devina qu'elle comprenait le tumultueux sentiment de gratitude qui le ramenait. Cédant sans trop d'effort à l'enjoûment du prince, il se mit à discuter le grave sujet de leur querelle ; ils eurent bientôt décidé.

— Viendrez-vous à cette soirée? demanda le prince.

D'un premier mouvement, Robert allait répondre par un faux-fuyant; sur un mot d'insistance de Christiane, il réfléchit qu'elle pourrait croire à quelque sentiment de tristesse persistant en lui; il s'empressa d'assurer qu'il avait trop le désir de l'entendre, pour manquer pareille bonne fortune.

Les salons du baron de X.., et les splendeurs d'arts de cette magnifique serre, qui semble un rêve des *Mille et une Nuits*, étaient trop connus de Robert, pour qu'il fût distrait du reste d'émoi qu'il ressentait, à l'idée de se retrouver avec Christiane, en ce même milieu où, naguère, il avait assisté à son premier grand succès. Repris instinctivement, malgré lui, par cette appréhension secrète qui lui serrait la gorge jadis, à chacune de ces terribles luttes de l'artiste contre le public indifférent d'une grande fête, il fut pourtant rassuré, en la voyant paraître au bras du prince, confiante et superbe, devant un accueil empressé qui saluait la grande dame, autant que la grande cantatrice à sensation.

La baronne ayant fait asseoir la princesse auprès d'elle, il alla lui serrer la main.

— Merci, Robert, lui dit-elle, avec un regard qu'il comprit, je suis heureuse de savoir que vous êtes là... — N'ayez pas peur surtout, comme autrefois!.. ajouta-t-elle du ton intime qu'elle osait maintenant prendre entre eux.

Après avoir échangé quelques mots avec le prince, il se retira rasséréné. Ce devoir de convenance accompli, il arrivait à la porte de la serre, lorsqu'il aperçut Sarrazin.

— Tiens ! vous êtes ici?.. dit-il.

— Oui !.. Et je cours après vous, répondit Sarrazin, l'enfant vous a vu. Venez!

Un peu triste en cette brillante fête, la plus belle pourtant qu'elle eût vue depuis ses débuts dans le monde, Joconde l'accueillit par ces mots :

— Méchant oublieux, que je n'ai pas vu depuis toute une semaine !

Il s'excusa.

— Enfin, tenez, voilà une place, asseyez-vous près de nous!

Enchanté de la rencontre, qui du moins le sauvait des fâcheux qu'il croisait à chaque pas, il prit le siège vide près de Joconde.

Au courant de leur causerie :

— Vous savez que la princesse Chermeteff doit chanter, lui dit-elle avec cette animation qu'elle apportait à toute grande nouvelle.

— Oui! répondit Robert sans plus.

— On dit qu'elle a un talent admirable. L'avez-vous déjà entendue?

— Oui!

— Plusieurs fois?

— Oui! répéta-t-il inquiet.

— Vous la connaissez?..

D'abord troublé, il se sentit rassuré par la naïveté de son regard.

— Je lui ai été présenté, répliqua-t-il cette fois avec aplomb.

— Chut! la voilà qui va au piano!.. Elle est joliment belle, hein?..

La princesse commençait un arioso, écrit jadis pour elle par Niels Gade, le compositeur suédois,.. et dont les paroles avaient été traduites par Robert.

Ce fut une ovation dès les premières notes de cette voix chaude, vivante; à ce style large et magistral, un silence s'était fait dans tous les salons; Joconde écoutait, muette d'admiration, et comme transportée d'une extase naïve.

— Oh! c'est très beau! souffla-t-elle tout bas à Robert.

Après plusieurs *lieds* norvégiens, Christiane chanta les stances de *Sapho*, de Gounod...

Le morceau s'acheva dans un de ces triomphes que Paris seul sait décerner.

Comme la princesse regagnait sa place au bras du baron, elle passa devant Robert.

— Êtes-vous content de moi, mon poète?.. lui dit-elle en souriant.

A ce moment, le prince s'approchait.

— Ma chère Christiane, dit-il, ma tante, la princesse Davinof, vous réclame pour vous complimenter.

En entendant ce nom de Christiane, Joconde eut presque un sursaut; elle regarda Robert, qui suivait des yeux la princesse.

— Christiane!.. c'est elle!.. lui dit-elle enfin toute saisie.

Ramené brusquement à lui-même par cet accent profond, Robert ne put se défendre d'un serrement de cœur, à la pensée d'une autre souffrance, à l'âme de cette enfant qui l'aimait. Elle avait saisi sa main.

— C'était elle,.. n'est-ce pas? répéta-t-elle l'interrogeant de ses grands yeux encore humides de l'émotion ressentie.

— Oui, Joconde, répondit-il avec un calme sourire, c'*était* elle, mais aujourd'hui, ce ne l'est plus!.. Rassurez-vous, je suis guéri.

— Bien vrai, cette fois?..

— Bien vrai!

Elle le regarda encore un moment en silence.

— Alors, c'est pour tout à fait l'oublier que vous partez?.. dit-elle hésitante.

— Non, puisqu'elle repartira bientôt elle-même. Je vais voyager pour me remettre au travail.

Le tumulte des pensées qui avaient assailli Robert, en cette fête, s'étant apaisé par une nuit de mauvais sommeil, il se sentit, le lendemain, fixé du moins sur l'énergique secours de raison qu'il était sûr de retrouver en lui. — La vie est la vie! — Ce terrible mot, qu'il se rappelait d'autrefois, résonnait décidément dans son cerveau, comme le glas de ses illusions de poète et d'amant. — La vie est la vie!.. Christiane l'avait aimé... Elle ne l'aimait plus, voilà tout!.. Le temps avait éteint sa flamme... Et, pensif, il se demandait, en vérité, si, à cette heure, il ne refuserait pas de fuir si, tout à coup, elle arrivait chez lui, parmi ces lilas encore en fleurs pour elle. — La vie est la vie!..

Robert eut pourtant, comme on dit, quelque peine à se ravoir pleinement du premier coup. Entêté depuis un an de son rêve insensé, et terriblement secoué d'un trop brusque réveil, il lui semblait étrange, et impossible de rattacher le fil de ses jours à l'intérêt de quelque existence nouvelle. Pendant les premières matinées, que lui laissaient ses loisirs, et qu'il ne savait comment remplir, en préparant son départ pour ce voyage de quelques années au bout du monde, il s'en allait avenue de Villiers, comme aux temps d'autrefois, à ces déjeuners d'amis où Rival se reprenait à ses éternelles discussions d'art, quand on ne parlait pas de La Grange. L'imprudent et triste amour de la pauvre Joconde n'était point un secret pour la très clairvoyante Aurore, qui, depuis longtemps, l'avait pénétré; et, toute à son chagrin, elle déplorait les fatalités du sort, les tourmens de l'amour, et les effondremens d'héritage...

— Car enfin, mon petit Rob, disait-elle, si tu n'avais jamais revu ta Christiane, tu n'aurais pas été déjà si malheureux, de te laisser aimer par une si adorable merveille, qui n'a pas son égale pour le cœur, pour l'intelligence et pour tout... Quand bien même tu ne l'aurais épousée que par complaisance!.. Ça s'est vu dans un tas de romans, ces histoires-là! Je sais bien que, pour la pauvre Jo-

conde, il n'y a plus moyen d'oublier que tu en aimes une autre... C'est dur, d'avoir à penser qu'une rivale peut toujours revenir, du jour au lendemain, vous arracher le père de vos enfans!.. même quand on n'en a pas, comme moi!.. Je sais bien aussi qu'il y aurait encore les parens, qui seraient joliment bêtes, de ne pas réfléchir d'avance au beau gâchis qui peut résulter d'un mariage pareil...

— Tu oublies surtout, ma pauvre Aurore, que la fille de l'amiral Berthier est fabuleusement riche, et que je suis réduit à vendre mon château pour me faire tout juste de quoi vivre.

L.

Le grand jour vint du retour de l'amiral. Quelque prétexte que fût pour Robert l'arrangement de ses affaires, suffisant depuis une semaine à justifier, près de Joconde, la rareté de ses visites à l'hôtel Berthier, il lui fallut bien se rendre pourtant au dîner de famille auquel elle le fit expressément convier.

— J'ai connu beaucoup votre père, monsieur, lui dit gracieusement l'amiral, en l'accueillant avec ces courtoises et simples façons, que l'exercice des grands commandemens développe chez tout homme supérieur.

Joconde exultait, son père revenant précédé de la gloire d'un grand fait d'armes, acclamé par la patrie, noble et grand mot que, en fille de marin, elle avait appris à connaître.

En retrouvant cette fière et gracieuse jeune fille, au regard enthousiaste et profond, à la place de l'enfant qu'il avait laissée trois années auparavant, l'amiral avait eu comme la vision d'un rêve.

Le dîner, tout intime, et sans autre convive étranger, aida Robert à chasser ses préoccupations. En ce courant familial, où il retrouvait les solides amitiés de La Baraque, bien que parfois Sarrazin lui parût un peu soucieux, à l'exubérante gaîté de Joconde, il en vint bientôt même à se dire que l'arrivée de son père l'avait déjà distraite de cette inclination d'enfant, conçue en des jours de solitude romanesque, où rien ne venait occuper son imagination vive, sinon ces causeries de la terrasse qu'elle cherchait avec lui, à défaut d'autre compagnon de son âge, au milieu de ses paysans. Il ne tarda point, d'ailleurs, à nourrir fermement cet espoir, en la voyant, sa naïve candeur au front, si enthousiaste et si ravie, que l'idée ne pouvait pas naître qu'elle eût au cœur une pensée secrète.

A mille questions pleines d'intérêt, Robert s'aperçut bientôt, du reste, que, par elle ou par Sarrazin, l'amiral savait déjà tout de lui, de ses études, de son projet de voyage autour du monde, dont Joconde elle-même parla...

— Père dit que, partant ce mois-ci, il vaut mieux visiter d'abord l'Amérique, ajouta-t-elle avec animation, à cause des moussons d'ouest que vous trouveriez dans la mer des Indes...

Comment croire à quelque profond trouble d'âme, en cette nature ouverte et loyale, en cette jeune raison transparente comme du cristal?.. Cette tristesse rêveuse sur laquelle, aux derniers temps, il l'avait vue penchée semblait si bien s'être envolée tout à coup, que, sentiment bizarre, il en eut presque un regret.

Délivré de toute crainte de compromettre le repos de Joconde, Robert était trop heureux de l'accueil que lui avait fait l'amiral, pour ne point reprendre ses visites de chaque jour. En ce milieu de bonheur, si naturellement fondé, une sorte d'étonnement lui venait de ces étranges complications de sa vie, qui, depuis deux ans, l'entraînaient comme un de ces désolés mystiques dont les romans abondent : ses *désespérances* passées comme çaient à lui paraître absurdes et niaises. Conscient de ses déplorables heures de chutes, il comparait ce ridicule abandon de lui-même à la virile existence, autrement romanesque, de ce marin héroïque, commandant à son bord d'effrayantes opérations de guerre...

Les vingt-six ans de Robert, ses désillusions de blasé et sa ferme confiance en ses roueries profondes, tenaient mal, en effet, devant ce calme solide d'un homme supérieur, qui croyait à la vie, au devoir, à l'honneur, au pays. Il se sentait décidément chétif en songeant à cette expédition de touriste qu'il allait entreprendre, sans autre but que d'assoupir de stupides regrets, et d'occuper son oisiveté. Il en arriva que, un jour, à certain sourire de l'amiral, il fut pris d'un tel sentiment de vergogne, en discutant ce fameux itinéraire d'un tour du monde, qu'il s'arrêta tout à coup,.. confessant naïvement sa pensée.

— N'est-ce que cela?.. dit Sarrazin. Mais vous n'êtes pas condamné au métier d'inutile. Rien ne vous empêche de faire œuvre d'homme instruit que vous êtes...

— A quoi suis-je bon? soupira Robert. A l'âge que j'ai, il est trop tard pour tenter une carrière, dans la marine ou dans l'armée... Et, pour la politique, il serait trop tôt... Tout au plus me reste-t-il à tenir la plume de secrétaire, dans votre nouveau syndicat de Chaufourné.

— Ta! ta! ta!.. vous me la baillez belle, avec vos vingt-six

ans!.. qui vous constituent si carrément l'avantage de n'être propre à rien... Corbleu, Robert, vous avez encore sur les lèvres du lait de votre nourrice, en vous déclarant fini!..

Le calme sourire de l'amiral s'accentua. Robert en demeura tout déferré.

Mais Sarrazin n'était pas homme à lâcher une occasion d'argumenter sur son fameux thème du libre arbitre, appuyé sur la volonté.

— N'être bon à rien?.. Quel drôle de mot!.. Être fini?.. Moi, j'avais plus de cinquante ans quand j'ai appris le chinois!.. dit-il, ses gros sourcils devenus circonflexes par suite de l'étonnement.

Là-dessus, il partit devant lui comme un sanglier, fourrageant à travers les broussailles que la bêtise humaine hérisse à chaque pas, devant les hésitans et les timides... « qui laissent passer l'heure dans ces déperditions de forces, dont le dommage ne se répare jamais... » Finalement, il conclut par ces mots :

— Je pars dans un mois pour Chicago, où m'appelle une très grosse affaire déjà montée... Cinquante lieues de territoire indien à mettre en valeur, à peupler, à exploiter, forêts, mines, cultures... Des stations à fonder, des villes à faire sortir de terre... Un état à organiser... Si le cœur vous en dit, il y a là place pour vous. Là, vous ferez métier d'homme, et vous saurez ce que vous êtes en éprouvant votre trempe au feu de l'action... Là, vous étudierez la politique, l'administration, la démocratie, le gouvernement rationnel, les finances, la guerre du travail, et l'accord des grands intérêts sociaux de notre temps... En revenant de là, ayant donné votre mesure, vous serez assurément quelque chose et quelqu'un... Et vous ne demanderez plus à quoi vous êtes bon.

D'abord étourdi, effrayé de l'étonnant programme que Sarrazin déroulait, avec sa belle et originale confiance d'ancien pionnier, Robert demeurait presque saisi de se voir appelé à un tel rôle, se demandant si réellement pareil effort pouvait être sérieusement attendu de lui... Un peu démonté, sous le regard tranquille de l'amiral, qui semblait approuver par son calme le plus simple des projets, ne sachant que répondre, il se tourna vers Joconde. Son visage à elle respirait l'enthousiasme.

— Oh! oui, oui, Robert!.. dit-elle enflammée de cette belle ardeur qui lui était une grâce. Oui, Robert, c'est là une détermination digne de vous!..

En entendant tomber de ces lèvres un tel cri de confiance en son courage, en son avenir, devant l'expression limpide de ces grands yeux, Robert se sentit rougir d'un lâche retard de décision.

— J'accepte!.. J'accepte!.. dit-il en relevant le front. Et merci, mon vieil ami,.. de faire de moi un homme!

LI.

Si la résolution de Robert n'était point sans laisser planer sur ses idées quelque nuage, ce fut pourtant avec une sorte d'allégement qu'il se mit à envisager son départ... Que lui importait l'œuvre, à cette heure, pourvu qu'il s'oubliât?.. Et il commençait à s'oublier si bien qu'il lui fallut constater que, en quatre jours, il n'avait point songé à Christiane... La perspective, après tout, d'une lutte avec les élémens ou les hommes, et de cette vie de hasards, en plein pays de découverte et de conquête, avait un attrait captivant qui déjà le forçait à sortir de lui-même. Il s'estimait déjà plus fort par le seul fait de l'intention. Il s'étonna, un matin, en s'apercevant qu'il ressentait une vague impatience d'engager l'action, et de se voir revivre, comme dans une incarnation nouvelle... Mais ce qui le surprit bien autrement, ce fut de découvrir, en creusant sa pensée, que la volonté de Joconde semblait se mêler à toutes ses grandes décisions, avec une prépondérance si singulière, qu'il en vint à sourire de lui-même, en se demandant si le fond réel de tant de superbes vaillances n'était point une simple contagion de cet enthousiasme juvénile qu'il avait plus d'une fois rabattu chez elle en pédagogue sérieux. Ce n'était là, à coup sûr, qu'un fugitif retour à de bizarres émois de son cœur, à cette heure trop dévasté pour qu'aucun autre amour y pût jamais refleurir... Cependant, il arrivait aussi parfois que ce n'était point sans un soupir qu'il se résignait à s'applaudir d'un détachement fatal qui le sauvait désormais de toute rechute,.. et laissant flotter sa pensée, il songeait à ce roman bâti par Aurore...

— Bah! se dit-il, m'eût-elle aimée : après?.. Elle eût souffert, voilà tout!..

Réconforté par ce courant d'idées saines, avec ce certain fonds de naïveté qu'il n'avait jamais su perdre, convaincu enfin qu'il était revenu de la vie, Robert, se sentant désormais bronzé, se prit à rudoyer des sentimentalités inutiles... et prépara son départ.

Sarrazin ayant à pourvoir au règlement de quelques affaires à La Baraque, l'amiral et Joconde partant avec lui, Robert retourna aussi à La Grange, pour terminer de son côté avec maître Poinsinet.

LII.

« La Grange, avril.

« Grande, grande nouvelle, ma chère Aurore ! — Appelle bien vite ton seigneur et maître, pour qu'il l'apprenne en même temps que toi !.. L'amiral est nommé ambassadeur à Londres... Tu vois d'ici Joconde !.. L'événement a éclaté ce matin. L'amiral, déjà informé, hier soir, par télégramme, n'avait rien dit. Un grand pli orné d'un immense sceau ministériel arrive pendant le déjeuner. L'amiral, qui boit tranquillement sa tasse de thé, dit à Joconde (laquelle, depuis son retour, fait décidément près de lui l'office de secrétaire) de décacheter la missive... Elle l'ouvre... Elle lit la nomination officielle... Tu devines l'effet !.. Tu vois ses ailes.

« En commençant ma lettre par ce simple fait divers, que tu liras demain dans les journaux, ma grande faiseuse de rêves, je puis me dispenser, je suppose, de poursuivre la chasse de ton bel oiseau bleu. Ton conte de fée se cogne au positif, et cette glorieuse disproportion, qui s'ajoute à l'écart de deux situations déjà si loin l'une de l'autre, ne laissant plus le moindre champ romanesque à ta trop facile imagination, tu comprendras enfin, je l'espère, l'inutilité des fadeurs sentimentales... Pauvre comme Job auprès d'elle, fruit sec littéraire aux yeux de son père,.. mon orgueil ne me défendît-il point contre de ridicules visées sur la fille d'un ambassadeur, qu'un juste sentiment du réel m'arrêterait court en de trop naïves prétentions...

« Que je sois décidément retombé dans un plus absurde accès de déraison, je veux bien enfin ne plus y contredire... Eh bien ! oui, j'aime Joconde... J'aime Joconde, après mes éclats, mes transports, mes folies pour Christiane. Après avoir voulu me tuer,.. après toute une année de grands désespoirs, de regrets, de délires !.. Oui ! j'aime Joconde,.. ses dix-huit ans, sa grâce hardie, sa jeune raison droite !.. Est-ce ma faute, à moi, si les romans extravaguent, et si le cœur est ainsi fait qu'il se reprend à palpiter au lendemain d'une déception effrayante !.. Eh ! oui, je l'aime !.. Mais c'est précisément parce que je l'aime, que je dois taire et cacher ce sentiment si profond, qui semblerait n'être, à cette heure, que l'acte d'un insensé... Que j'aie à souffrir, à me résigner, suspect que je dois être pour tous, après tant de gages de mon extravagance, c'est ma rançon que je paie... et ta lettre entortillée n'y peut rien... Comment lui ouvrir ce cœur qu'elle a vu si plein d'une autre ?.. Comment la convaincre ?.. Et de quel front dirais-je à ce père que la lumière s'est faite en moi si subi-

tement que j'en reste presque aveuglé?.. Peut-il savoir, quand je ne l'ai pas su moi-même, que pendant cette année passée près d'elle, gagné jour à jour par ce charme d'âme qui anime tout autour d'elle, j'ai ignoré que déjà je l'aimais?..

« Tu me demandes ce que j'espère, à quoi tend mon avenir, où je vais?.. Je vais en Amérique, voilà tout!..

« Certes, je sais comme toi, qu'en partant je laisse le champ libre à Pierre de Varelles... Joconde ne croyant qu'en son père, et ne voyant que par ses yeux, n'a-t-elle point d'ailleurs déjà subi cet ascendant si sûr qui, d'un seul mot, a dissipé l'innocent trouble de cœur dont Sarrazin s'était tant alarmé,.. m'eût-elle aimé pendant quelques jours de cette saison des rêves, où toute fille égare son imagination naïve? Son père est revenu, il a parlé... je ne suis plus rien pour elle que le souvenir importun, peut-être, d'une faute hardie dont l'amiral a dû la blâmer! N'as-tu pas vu cette joie, si ardemment filiale, que l'annonce de mon départ n'a pas même altérée?..

« Je vais en Amérique, parce que rester ici serait d'un lâche, et que je veux me relever d'une sotte aventure où tout de moi avait sombré... « On n'aime qu'une fois, » disent les romans en phrases empanachées. A quoi le bon sens vulgaire répond « qu'un clou chasse l'autre. » Mais sous l'écroulement définitif de ce fameux héritage décidément volé par Boisdesnier;.. aussi pauvre que devant, et mes aventures connues, me vois-tu demandant la main de Joconde à son père?..

« Tu es née sentimentale, ma pauvre Aurore, mais la femme de tête que tu es ne comprend-elle point que, à cette heure, le moindre essai de présomption aurait l'air de cacher quelque chose de malpropre en regard des millions de sa dot,.. après surtout ce rôle de Mentor, que j'ai joué toute une année près d'elle?..Il y a là une délicate raison d'honneur qui me défendrait contre moi-même si, comme toi, j'avais encore la folie de rêver.

« Nous partons dans quatre jours... Je vous attends donc, ton mari et toi.

« *P. S.* — Autre bonne et excellente nouvelle... Sarrazin, qui songe plus que jamais à s'arrondir, parle de m'acheter La Grange... Qu'en dis-tu?.. C'est là ce qui arrangerait et simplifierait les choses!.. »

LIII.

Le jour du départ arrriva.

Les Rival revenus de la veille, on devait dîner à La Baraque, et prendre le train de nuit. Vers quatre heures, ses derniers ordres don-

nés, Robert quitta son château à vendre, en stoïque, non cependant sans accompagner d'un soupir le dernier regard que, du haut de la montée, il jeta sur *sa grande bringue de bâtisse*, maintenant grandiose et superbe, restaurée avec un goût d'artiste, le parc aux allées touffues, alignées au cordeau, les massifs replantés donnant leurs premières fleurs. C'était de cette même place qu'il avait aperçu son domaine, inculte et délabré, il y avait moins d'un an. Quelles espérances alors, et depuis, quelles agitations!..

Comme il arrivait à La Baraque, il s'aperçut, en entrant au salon, qu'il tombait en pleine et grande conférence. L'amiral, Joconde et Sarrazin paraissant traiter quelque grave sujet, il allait se retirer :

— Non, non, restez, Robert! dit Sarrazin; nous causons, voilà tout.

Pourtant, au silence qui se fit tout à coup, Robert comprit qu'il interrompait l'entretien, surtout en voyant Joconde cacher vivement une lettre, qui disparut dans son corsage. L'arrivée des Rival et l'annonce du dîner firent presque aussitôt diversion.

Les repas d'adieux, dans les familles de marins, ont des allures braves et réfléchies que le commun des gens du monde de sport, en projets de déplacemens, ne connaît guère. Les hasards à courir, la longueur des séparations prévue à chaque départ de l'amiral, avaient dès longtemps aguerri les cœurs à La Baraque, et une petite traversée du Havre à New-York n'était point pour troubler Sarrazin, qui avait fait vingt fois le voyage. Cependant Robert s'étonnait, malgré lui, d'une bravoure de Joconde qui semblait aller jusqu'à la joie. Un sentiment de regret, mêlé de douce amertume, le jetait dans une sorte de mélancolie inconsciente de son objet. En songeant qu'il avait éprouvé, durant toute une semaine, un si réel chagrin à l'idée d'être aimé d'elle, il ne pouvait se défendre d'une secrète confusion de sa fatuité d'un jour... Hélas! ce départ, qui allait l'éloigner sans doute pendant plusieurs années, semblait combler tous ses vœux!

— Allons! tout est pour le mieux! se dit-il en soupirant.

Mais le cœur ne suit pas toujours la pensée. En ces détours de philosophique résignation, à quelques regards de Joconde échangés avec son père et oncle Michel, Robert songea à cet entretien si sérieux qu'il venait d'interrompre, à cette lettre, qui sans doute en était le sujet... Dans un éclair il comprit tout. — Le mariage avec Pierre de Varelles était renoué... Cette lettre était de lui, ou peut-être était-elle de Joconde, qui révoquait son refus... D'un bond, son imagination toute enfiévrée s'éleva à la divination soudaine d'un événement heureux pour elle... La lettre qu'elle lisait à son entrée, et qu'elle avait si vivement dérobée à ses yeux annonçait sans doute

par surcroît son départ, annulant ainsi pour Pierre cette folle imagination d'un jour qu'elle lui avait confessée, et que l'amiral avait si aisément dissipée, en soufflant dessus, comme sur une de ces bulles de savon irisées dont les enfans se jouent.

LIV.

Ils se retrouvaient sur la terrasse assis, accoudés négligemment, et regardant, argentée par un beau clair de lune, l'œuvre du printemps dans le bois et dans la plaine. Des parfums, des souffles vagues, des sons lointains dans l'air jetaient Robert dans les réminiscences de cette année, si pleine et si vide à la fois. Il se revoyait, en ce même mois, entre Joconde et Ursule, languissant, dans ce grand fauteuil, où l'amiral était en ce moment près d'Aurore, de Rival et d'oncle Michel. Il se rappelait aussi cet autre soir de l'automne, où, à cette même place, Joconde l'avait interrogé sur Christiane, lui disant sa joie de le voir rasséréné... S'étonnant presque de l'impression qu'il ressentait, sans trop de mélancolie pourtant, il voulait emporter tout cela dans ses yeux. Revenu à des résolutions viriles, et s'étant retrouvé, il songeait bravement, cette fois, que son sort était accompli. Sans doute, à son retour Joconde serait mariée,.. l'amiral à Londres, ou naviguant Dieu sait où!.. Aurore et Rival ne reviendraient plus guère en Touraine, une fois La Grange vendue. Ce faisceau charmant d'affections rompu, ils se reverraient, séparés chacun par son train de monde, en des rencontres de hasard... Un battement de cœur pourtant le troublait, par instans, en entendant les rires et l'entrain familial de ces voix amies; il regardait Joconde, pensive à cette heure, et perdue sans doute, elle aussi, dans un autre rêve. En dépit de sa vaillantise, le souvenir obstiné lui revenait de cette confidence d'un matin... Joconde l'aimant... et refusant Pierre de Varelles!.. Il se revoyait encore au milieu de ses lilas... Hélas! amour d'enfant et fleurs d'avril, tout cela passe en quelques soleils!

— Robert, dit enfin Joconde, si vous relâchez à Terre-Neuve, n'oubliez pas de nous envoyer une dépêche.

— Je n'oublierai pas! répondit-il.

— Et une longue lettre à père, aussitôt votre arrivée. Écrivez-la d'avance à bord, pour la jeter à la poste en débarquant.

— Oui, je n'y manquerai pas.

Elle garda un moment le silence.

— Vous êtes un peu triste, n'est-ce pas? de nous quitter tous? reprit-elle.

— Certes, ma chère Joconde! répondit-il, essayant pourtant un sourire; mais j'ai trop bien appris ici le courage, pour n'être pas

aussi un peu fier de ce que votre père et oncle Michel ont fait de moi. Je me console en pensant que je vais agir comme eux.

— Il le faut ! ajouta-t-elle avec un léger soupir. Je savais d'ailleurs que père déciderait cela, car j'avais bien compris, moi-même, qu'il serait mal de ne point vous préparer à quelque grand et sérieux avenir.

— Oh ! le grand avenir pour moi, reprit-il un peu amèrement, c'est de revenir d'Amérique chargé de dollars, comme oncle Michel.

— Fi !.. des dollars, cela n'a de prix que pour d'autres que vous !

— Bah ! qui sait !.. dit-il.

— Vous étiez tout préoccupé pendant le dîner, ajouta-t-elle, voyant qu'il se taisait encore.

— Je songeais à quelques recommandations que je veux laisser à Rival pour la vente du Coudray.

— Pourquoi le vendre ?

Il répondit par un geste d'indifférence... Encore une fois ils demeurèrent silencieux.

— Nous parlions de vous, quand vous êtes arrivé, reprit-elle enfin au bout d'un instant.

— Ah !.. dit Robert, je comprends maintenant pourquoi vous vous êtes tus comme j'entrais.

— Oui, nous faisions un complot ! Oncle Michel lisait une lettre que j'avais déjà montrée à mon père.

— Et que vous avez vite cachée... J'ai vu cela aussi, ajouta-t-il, en détournant les yeux.

— Vous ne me demandez pas ce que c'était que cette lettre ? continua-t-elle d'une voix moins assurée.

— De votre cousin Pierre, sans doute ; cela est facile à deviner !

— Ce n'est pas cela du tout !.. Vous êtes un mauvais devineur...

— Ah !.. c'était d'Aurore peut-être. Je sais que vous avez entre vous une active correspondance, pour vos commissions à Paris.

— Vous approchez, cela venait d'elle, mais non pas de sa main... Tenez, regardez ! ajouta-t-elle en tirant le papier qu'il lui avait vu glisser dans son corsage. — Lisez seulement la première ligne...

Robert lut, et demeura consterné, en reconnaissant sa dernière lettre à Aurore :

— Joconde !.. s'écria-t-il effrayé d'une pareille aventure.

— Il est bien permis que nous ayons aussi notre complot quand ils ont le leur,.. reprit-elle bravement... Et puis, d'ailleurs, puisque oncle Michel a raconté à mon père... ce qu'il a eu l'indiscrétion de vous dire... à propos de mon refus d'épouser mon cousin Pierre...

— Quoi ! s'écria Robert de plus en plus troublé.

— Chut ! fit vivement Joconde avec un de ces retours d'originale audace qui parfois la reprenaient. Tenez-vous ferme pendant que

je vais tout vous dire,.. car je ne veux pas que vous soyez triste, là-bas, tout seul,.. Il faut, au contraire, que vous soyez fort et confiant.

Robert jetait des regards de détresse autour de lui...

— Ils ne font pas attention à nous!.. reprit-elle. Alors on a donc tenu conseil ce matin. J'en étais... Père et oncle ont décidément été du même avis : que nous sommes encore trop près de,.. enfin de toute sorte de choses... Pourtant, il faut le dire, ils sont très raisonnables... Peut-être sommes-nous vraiment aussi trop jeunes et il vaut mieux que vous passiez d'abord toute cette année « à vous mettre le pied à l'étrier, » comme dit oncle... *et à vous bronzer*... On attendra donc pour éprouver notre caractère... Et, alors, quand j'aurai vingt ans... et que nous aurons pu bien réfléchir,.. chacun de notre côté... en fille et en garçon sérieux... comme ils disent...

Robert écoutait, craignant de l'arrêter, n'osant l'interrompre :

— Tout cela est très sage, certainement, Robert, continua-t-elle,.. et ce qui ne l'est pas, par exemple, c'est que je manque à ma promesse de ne rien vous faire connaître de toutes ces décisions... Pourtant, ayant lu votre lettre, et vous voyant si triste, j'ai réfléchi que je vous donnerais plus de courage en vous laissant savoir que je l'ai lue... que je crois tout ce qu'elle dit, *moi*... car, je savais déjà... ce que vous pensiez si bien me cacher... depuis que vous ne pouvez plus songer à Christiane. — Oh! je m'étais bien dit que je saurais vous consoler,.. mais j'ai été bien heureuse quand, après le retour de père, j'ai vu que... C'est curieux comme on sent ce bonheur-là!.. La première fois, c'est quand vous m'avez dit que vous ne vouliez plus m'accompagner dans mes courses... Comme une véritable enfant, j'ai été toute surprise... Je ne pouvais pas savoir alors que... Christiane était mariée... Seulement, *maintenant*, il faut que nous montrions de la fermeté... Un an, c'est si long quand on est seul... si loin... et dans l'inquiétude de ceux dont on craint de retrouver l'affection changée!.. Et, qui sait aussi tout ce qui peut arriver dans un voyage pareil, surtout pour explorer des mines, dans un pays perdu,.. ajouta-t-elle, s'attendrissant malgré ses efforts de grande force d'âme. — Oh! je vois bien que vous avez des larmes dans les yeux... moi aussi j'en ai... mais, Robert, ne l'oubliez jamais là-bas, n'est-ce pas?.. Je serai brave... très brave!..

Par disgrâce, un sanglot brisa la voix de Joconde, et fit diversion au calme de causerie du groupe assis à dix pas.

— Ah! mon Dieu!.. s'écria Aurore accourant en hâte.

L'amiral se leva tout inquiet.

Joconde, tenant la main de Robert, pleurait, cachant son visage dans son bras accoudé sur le parapet.

— Joconde!.. Ma folle!.. dit l'amiral.

Et, l'enlevant, dans un élan de tendresse, il la pressa contre lui comme un enfant que l'on console.

— Père, tant pis, pardonne-moi, je lui ai tout dit!.. J'avais peur qu'il ne soit vraiment trop malheureux!..

Un flot de larmes noya l'explosion de cet aveu. Robert regardait autour de lui, comme étonné que la terre ne l'eût pas encore englouti.

— Amiral! s'écria-t-il éperdu, je vous jure que pas une parole de moi, pas même une pensée...

— C'est moi! c'est moi!.. reprit vivement Joconde; ne l'accuse pas, lui, de ce chagrin qui m'est venu tout à coup...

— Allons, il faut te calmer!.. reprit l'amiral. Madame Rival, emmenez-la vite baigner ses yeux. Et vous, Robert, faites avec moi un tour de terrasse pour laisser s'apaiser cet émoi.

Joconde, enlacée par Aurore, céda, essuyant ses larmes.

— Ne le gronde pas, surtout, père, dit-elle en s'éloignant, ce n'est pas sa faute... si j'ai manqué de raison!..

LV.

— Je ne sais vraiment par quelle parole attester près de vous ma loyauté, amiral! dit Robert, absolument en désordre, lorsqu'ils se trouvèrent seuls. Il y a là une fatalité... qui, je vous le jure, m'est un terrible coup... à la pensée de ce que vous allez croire de moi peut-être...

Atterré, brisé d'émotion, affaissé comme si le poids d'un monde se fût écroulé sur lui, il était resté sur le banc, très pâle... Le chapeau de Joconde, oublié là, y semblait un témoin accablant.

L'amiral, debout devant lui, le regardait soucieux, et ce silence terrifiait Robert, comme s'il se fût senti tout à coup au fond d'un abîme. Il se voyait suspect d'une lâcheté, d'un calcul, d'une séduction poursuivie... Cette lettre, aux mains de Joconde, criait contre lui... Comment se justifier?.. Il demeurait écrasé :

— Je ne vous accuse pas, mon cher Robert, dit l'amiral; il y a là peut-être, comme vous le dites, une fatalité... Mais ce mot-là, entre nous, ne me trouble guère...

— Ah! amiral, s'écria Robert dans un élan désordonné, par mon âme, par ma mère, et par mon cœur que vous avez relevé, par l'honneur et par la raison que vous m'avez appris à connaître, par vous que j'aime et que je vénère comme un héros et comme un Dieu,.. je vous jure que je suis ici la victime d'un acte d'inconsé-

quence,.. d'une amitié qui s'égare... et me déshonore, sans savoir ce qu'elle fait!.. Je vous jure que j'ignore comment cette lettre,.. perdue peut-être... car je n'ose accuser celle à qui je me confiais... a pu tomber aux mains de Mlle Joconde!.. Amiral, je pars,.. ordonnez-moi de ne jamais la revoir, de ne jamais revenir... Par son bonheur, par son repos, par sa vie, je vous obéirai... Mais, je vous en conjure, ne me croyez pas un misérable!..

A ce cri d'âme sincère, à cette explosion de douleur, l'amiral lui prit la main.

— Vous m'avez mal compris, Robert, dit-il, si, dans mes alarmes de père, vous avez cru trouver un reproche... Votre loyauté n'est point ici en jeu...

— Ah! amiral, si vous saviez!.. exclama Robert.

— Je sais par cette lettre que maintenant vous aimez ma fille,.. comme vous sortez d'en aimer une autre...

— Ah! s'écria Robert naïvement consterné : amiral, quelle différence!..

— Je m'en doute!.. Mais, à cette heure, mon cher Robert, et après cet imprudent coup de tête de Joconde, nous ne pouvons plus rester dans la réserve prudente que je voulais observer; il faut causer... et causer en hommes de sens.

Comme par une habitude de bord, l'amiral se mit à marcher. Robert le suivit, pressentant un dernier coup.

— Mon cher Robert, continua l'amiral, le roman, c'est très joli, mais ce n'est pas à mon âge qu'on s'en émeut. Aussi, n'ai-je pas besoin de vous dire, en ce qui concerne ma fille, que, si je suis prêt à des concessions de tendresse pour la laisser se choisir un mari, je ne m'effraierais pas du tout d'un acte d'autorité. Joconde a beaucoup de raison... Les peines d'amour, d'ailleurs, vous le savez déjà, cela n'a qu'un temps; mais ce qui dure, c'est le train du monde, ce sont les mariages mal faits, les caractères faibles et mal assortis... C'est pourquoi je vous parle ainsi nettement,.. comme du reste j'ai parlé à Joconde, pour qui toute parole de moi est parole d'évangile. Quant aux craintes d'un éternel désespoir pour elle, ni moi ni elle, nous ne les avons abordées... Elle, parce qu'elle me sait là; moi, parce que je ne crois guère à ces désolations fatales de toute la vie. Et d'abord, pour vous mettre tout de suite à l'aise, et rendre superflue toute protestation de votre loyauté, je vous dirai que c'est moi-même ici qui ai tout fait. A Saïgon, je recevais des lettres de ma fille, à propos de vous,.. de votre péril, de vos *fiançailles brisées*... Avec cette confiance admirable que son père n'a qu'à paraître et à parler pour aplanir les plus grands obstacles, elle comptait alors que, à mon retour, « j'arrangerais tout!.. » Si

j'en lisais plus long, dans ses lettres, qu'elle ne croyait m'en dire sur *vos malheurs*, j'étais du moins rassuré par l'ascendant que je me sais sur elle et sur son caractère très droit... En débarquant à Paris, j'appris son algarade avec Pierre... Elle me fit sa confession entière... jusqu'à sa rencontre avec votre infidèle Christiane devenue princesse Chermeteff... ce qui supprimait mon rôle de *Deus ex machina*... mais nous ouvrait des horizons bien autrement brumeux.—Quoi qu'il en fût, il fallait agir en toute prudence, avec cette imagination de dix-huit ans, qui déjà voyageait et souffrait... En père, j'ai interrogé Mme Rival, j'ai su toute votre fameuse histoire. Vous devinez le reste, et comment j'ai apaisé ces grandes agitations... qu'il importait, avant tout, de ne point contrarier... Seulement, arrivés ici, à La Baraque, lui voyant depuis trois jours une tristesse qu'elle essayait vainement de cacher, et un tourment de pensées que je savais bien comprendre; redoutant enfin une crise très cruelle de séparation pour aujourd'hui... j'ai recouru de nouveau à Mme Rival, dont la sérieuse affection m'a beaucoup aidé... Sur mes instances, elle m'a communiqué cette lettre de vous, qui pouvait à tout hasard nous servir... Bref, j'ai vu ce matin l'enfant dans un tel état d'affliction, que je l'ai consolée du coup, en autorisant Mme Rival à lui montrer ce morceau épistolaire, dont il m'était aisé de prévoir l'effet.

— Amiral!.. exclama Robert palpitant, et mettant en ce mot tout un monde de remords.

— Bon! reprit l'amiral, ce qui est fait est fait!.. Seulement, mon cher Robert, c'est à votre raison que maintenant je compte en appeler,.. car, à vous, je vous tiendrai un tout autre langage.

— Hélas! soupira Robert, je reviens d'une si absurde crise!.. Je sais bien que, à vos yeux, je ne suis qu'un extravagant et un fou.

— Oh! j'ai assez vécu pour avoir l'expérience de ces aventures-là!.. continua l'amiral, et je me suis marié ensuite, convaincu que j'aimais pour la première fois... Certes, Joconde serait fille à faire le même miracle que sa mère... C'est une simple loi du cœur que ces régénérations saines, d'où les meilleurs peuvent ressortir décidément forts et trempés pour la vie... Le tout est de savoir si la trempe est bonne.

Robert ne cherchait même point à répondre...

— Vous vous taisez, reprit l'amiral, le voyant tout pensif; j'en conclus donc que vous m'avez compris et que vous sentez que toute protestation serait futile et vaine. Le temps, sans doute, peut répondre pour vous de cette constance, de cette résolution de courage dont vous êtes tout enflammé... Mais, dans les circonstances où vous

êtes, les actes seuls peuvent faire preuve contre toute fâcheuse rechute, dont les conséquences seraient autrement tragiques que la petite averse de larmes que nous venons d'essuyer... Or, pour en venir à la saine raison, mon cher Robert, je dois, moi, laisser de côté tout roman... Joconde n'a que dix-huit ans; vous en avez vingt-six, juste l'âge où tout homme, qui porte quelque chose dans le cœur ou dans le cerveau, doit se décider une carrière, sous peine de n'être jamais rien, qu'une de ces non-valeurs que notre temps commence à ne comporter plus guère. Écartant toute vaine question d'inégalité de fortune, dont le rappel serait indigne de nous, il nous faut bien songer à l'avenir, au monde, à la place que Joconde est en droit d'y ambitionner. Un mari qui ne serait rien, qu'un parfait gentleman de salon, laisserait bientôt son orgueil en souffrance... Tout cela veut dire que, à l'heure où nous sommes, je dois vous déclarer que ce que j'attends de votre loyauté, c'est que vous m'aidiez à distraire une imagination trop vive d'un de ces rêves... comme en fait toute jeune fille, et qui n'ont souvent que la durée d'un chagrin de novice, qu'il suffit de ne point rembarrer pour qu'il s'envole comme il est venu.

— Vous avez raison, amiral, interrompit cette fois gravement Robert, de compter sur mon affection autant que sur ma loyauté... Pour Mlle Joconde elle-même, vous ne pouvez pas, vous ne devez pas vous en fier à cette conversion brusque, si ardente que je la sente en moi... Je ne suis rien, d'ailleurs, vous l'avez dit, et j'ai trop d'orgueil pour oser vous formuler une espérance que tout de moi, d'ailleurs, rendrait suspecte. Je pars, donnez-moi vos ordres... Je ne reviendrai que si jamais, vous-même, vous me rappelez.

— C'est ce que nous avions décidé, Robert, et cela devant elle! reprit gravement l'amiral.

— Elle me l'a dit.

— Seulement pour vous, je tiendrai un tout autre langage, je le répète, entre hommes qui savent la vie; et j'irai tout droit au fond des choses. Dès cette heure, la romanesque équipée d'une enfant est finie... Il reste de tout cela une fille de l'amiral Berthier... Pendant une rupture de toutes relations, que j'exige complète, elle verra le monde, et elle s'y formera, cette fois, un réel idéal de la vie, du mariage et de tout ce qui peut constituer le bonheur de la femme qu'elle doit être. Vous comprenez, sans que je le dise, qu'elle saura bientôt d'elle-même que cette hardiesse d'aujourd'hui... si expansive qu'elle ait pu paraître, ne saurait engager plus tard ses vingt ans, ni la libre raison qui ne tardera pas à lui naître, en des devoirs plus sérieux.

— Oh! amiral, répliqua vivement Robert, je ne serais digne ni

d'elle ni de vous si, restant ému de ce souvenir qui ne s'effacera jamais, je formais dans mon cœur un autre vœu que celui de son bonheur. — Amiral, si fou que j'aie été, j'ose vous dire que je l'aime... C'est prendre l'engagement de me soumettre à tout ordre de vous; dussiez-vous m'ordonner de renier cette lettre... que je déplore, puisqu'elle a été vue par vous... Elle témoigne du moins que j'avais su me juger, et que nulle ambitieuse présomption ne m'avait égaré...

— J'accepte votre parole, mon cher Robert, et elle me suffit. De mon côté pourtant, ne me croyez ni prévenu, ni hostile de parti-pris... J'avais fait d'autres projets, vous le savez... En laissant Joconde libre de les rompre, il est tout simple aussi que je la laisse libre de les renouer. L'éloignement suffira, je l'espère, à calmer des effervescences que ses dix-huit ans justifient. Elle aura vécu, elle aura pensé en femme... Vous m'écrirez à moi, afin qu'elle ait des nouvelles de vous, si elle veut vous suivre de loin en pensée. Hors cela, il est inutile d'ajouter, je pense, que je compte sur votre honneur de galant homme pour que rien ne lui rappelle le romanesque incident d'aujourd'hui, qui doit rester dans l'oubli.

LVI.

Une année, c'est bien long! avait dit Joconde. Robert l'éprouva, Sarrazin reparti pour la France après trois semaines de séjour à Chicago.

Cependant si, dans les premiers mois, il souffrit d'un exil qu'il savait, hélas! pour lui sans terme, sa souffrance fut du moins menée si grand train et agitée d'un tel labeur que c'est à peine si, parmi les hommes d'action au milieu desquels il était jeté, sa mélancolie trouvait des heures de répit pour analyser son état d'âme. A ces heures-là, il se reprenait au lointain de ces souvenirs, de ces affections qui, pour lui, étaient du moins le *home*, toujours doux, même aux cœurs désabusés de tout. Il écrivait alors à Rival, comme dans une sorte de rattachement, le seul qui lui restât, à la chaîne brisée de ses jours d'illusions.

« Michigan, décembre.

« Tu me reproches ma paresse et tu m'accuses d'oubli... Que te dire que je ne t'aie dit déjà, depuis huit mois que je campe au hasard de mes expéditions?.. Ce pays d'activité et de hâte ne laisse guère respirer ni soupirer, mon cher Rival; c'est pourquoi tu te plains de la rareté de mes lettres. La vie que je mène en pleine na-

ture sauvage, le travail qui m'écrase, et les soucis d'une responsabilité parfois effrayante ont cela, du reste, de bon et de sain qu'il faut bien que je m'y oublie, et je crois vraiment que cette rude vie de *borderlife* et de pionnier finira par me posséder corps et *âme*... Ne ris pas de ce mot, que je souligne... Au milieu de mes bons immigrans dociles, ou de mes *rowdies*, gens de sac et de corde, propres à tout et capables des plus mauvais coups, j'en suis même là, que, devant les résultats de l'œuvre, je commence à prendre une assez flatteuse idée de l'homme, malgré ce que j'ai appris de sa décadence... Je t'ai déjà raconté, tout au long, la gigantesque entreprise conçue par Sarrazin. Des lieues de pays, à cette heure en pleine conquête sur les régions solitaires du buffle et de l'Indien, la vie civilisée portée en avant... *Ahead! ahead! ahead!*.. L'économie sociale aux forêts vierges du grand désert américain!..C'est crâne, va!..

« Te dire que je ne pense plus à Joconde (car tu prévois bien que c'est là que j'en veux venir) et te vanter mon stoïcisme parfait, ce serait beaucoup. Si je suis surmené par mon dur métier de *settler*, je n'en porte pas moins au cœur un fond de mélancoliques regrets... Je vis, voilà tout! Et je vivrai comme tant de gens, qui sont bien forcés de faire bon visage à mauvais jeu du sort. Depuis huit mois que je pioche loin d'elle, avec le souvenir des solides argumens de l'amiral, l'accoutumance s'est faite en moi de ce terrible mot dont je reconnais maintenant l'inexorable rigueur : — La vie est la vie!.. le roman n'y peut rien... A quoi bon les révoltes ou les illusions lâches! Un journal n'a-t-il point annoncé, l'autre jour, la nomination de Pierre de Varelles au poste d'attaché à l'ambassade de Londres?.. D'autre part, le *Truth* me renseigne trop bien sur les réceptions de l'amiral, et sur les grâces de la jeune *miss Berthier*, pour que j'ignore même les faveurs de cour dont elle est comblée. En ce monde de grandeurs et d'entraînemens pompeux, par quelle aberration garderais-je un espoir?.. Un amour d'enfant a-t-il pu tenir longtemps, quand un père comme celui de Joconde était là pour en effacer jusqu'au souvenir?.. Et n'ai-je pas moi-même engagé mon honneur en jurant d'oublier cet étonnant aveu?.. Pour n'être point suspect enfin d'une séduction vile, n'ai-je pas dû loyalement offrir d'être complice de ma perte, en me prêtant à l'abuser, à renier jusqu'à cette lettre de confession à ta femme?.. Je ne sais plus rien d'elle... j'ai donné ma parole à l'amiral de ne jamais la revoir sans son appel... Tout est donc fini, bien fini!

« — C'est dommage, pourtant!

« Une lettre de mon excellent notaire m'annonce le retour du Boisdesnier... N'ayant pu avoir La Grange, il achète, paraît-il, la terre

de Beaulieu au prix de sept cent mille francs. Mlle Mélie (qui a maintenant quatre cent mille francs de dot) épouse le fils d'un riche industriel de Tours... Inutile de faire des fouilles pour retrouver l'argent de ma tante!.. Qu'y faire, si démontrée que soit la captation?..

« Poinsinet me consulte sur l'opportunité d'une enquête qui ferait peut-être, dit-il, très grand peur au cousin. J'ai refusé de remuer ce fumier de famille. »

LVII.

Une année s'était écoulée quand Robert reçut, un matin, ces deux lettres. La première ne contenait que ces quelques lignes :

« Paris, 10 mai.

« Mon cher Robert,

« Je vous écris de Paris, où je suis depuis quinze jours, pour la réunion générale de notre comité d'ici; votre fameux rapport y a fait merveille. Une longue lettre vous informera des décisions prises, lesquelles vous sembleront sans doute nécessiter votre présence, au conseil d'administration du mois prochain... Ce qui veut dire que vous avez juste le temps de prendre le premier paquebot.

« Je repars ce soir pour la Touraine... C'est donc à La Baraque que je vous donne rendez-vous...

« SARRAZIN. »

La seconde lettre, datée de La Grange, était d'Aurore :

« La Grange, 12 mai.

« Tiens-toi bien, mon Rob..., car tu vas avoir une fière surprise de ce qui nous est arrivé ce matin.

« Poinsinet ayant besoin de ton fondé de pouvoir, pour signer le bail du nouveau fermier,.. nous étions donc à La Grange depuis dimanche... Voilà que, pendant que ce paresseux de Raoul dormait encore, je furetais dans ton aile droite, vide enfin, et laissée, Dieu sait dans quel état par tes honorés cousins!.. Je monte dans les combles... Dans une grande pièce, une belle armoire Louis XVI, toute seule, en train de se délabrer, et mangée par les rats... Un meurtre de la laisser perdre!.. Je la fais enlever pour la faire réparer... Qu'est-ce que je vois derrière?.. Une espèce

de porte murée qu'elle masquait... Je fronce mon joli nez, je réfléchis... Crac!.. en deux temps je fais venir le maçon, qui démolit la chose... Derrière, trois autres chambres, toutes remplies de caisses... »

« Rob, tout cela renfermait la fameuse collection de ton oncle, *soi-disant expédiée en Angleterre!..* »

« Dans le plus profond catimini, Raoul et moi, nous avons soigneusement tout déballé : les tableaux, les livres, les objets d'art... Raoul dit que ce sont des merveilles... Le plus drôle, c'est que nous avons trouvé sur le mur, au-dessus de toutes ces caisses, de superbes étiquettes, indiquant les objets renfermés, toutes écrites de la belle main du cousin Boisdesnier!.. Voilà pourquoi le malin voulait te faire épouser sa fille... et tenait tant à t'acheter ton château... *tout garni, tout meublé!..*

« Inutile d'ajouter que nous gardons le plus complet mystère sur tout cela, jusqu'à ce que tu nous dises s'il faut en parler à Poinsinet...

« Qui est-ce qui triomphe?.. C'est Aurore!..

LVIII.

Débarqué à Saint-Nazaire, après une traversée assez rapide, Robert arriva le jour même à La Grange, presque au milieu de la nuit. De près de quarante-huit heures en avance, il n'était point attendu, et dut réveiller les gens. Il s'informa. Les Rival ne devaient arriver que le lendemain. Sa seconde question fut pour La Baraque ; il apprit que Sarrazin y était de retour, depuis une semaine...

N'osant interroger davantage le domestique à moitié endormi, il remit au lendemain, pour apprendre de Sarrazin lui-même les nouvelles de Londres, et attendit le jour, dans les tourmens de l'insomnie. Qu'allait-il apprendre?.. Bien que depuis des mois résigné, ce retour chez lui renouvelait mille souvenirs de ce jour de son départ, si plein d'émotions troublantes. Cette adorable et triste scène de la terrasse avec Joconde... A cette heure, sans doute, elle était mariée!.. Demain même, peut-être, il allait la revoir à La Baraque, comme il avait revu Christiane à Paris,.. Pierre de Varelles lui tendant la main dans la joie de son bonheur...

— Étrange destinée que la mienne! se dit-il, en se raillant de ses pensées comme d'une lâche faiblesse. — Bah! c'est ma dernière dégringolade!.. pour parler comme Rival.

Il se contraignit alors à songer à ce rattachement viril qui, depuis un an, l'avait sauvé de tous ses fous rêves. Devenu, par l'intérêt,

le travail et l'action, autre chose qu'un inutile abstracteur de quintessence, à la poursuite des idées creuses et d'une fausse gloire littéraire,.. ce n'était point, en tout cas, sans quelque orgueil de l'œuvre accomplie qu'il allait reparaître aux yeux de l'amiral ou de Sarrazin.

Cependant, quand le jour se leva, il recommença à se sentir inquiet, comme à l'approche d'une mauvaise nouvelle prévue, dont il va falloir subir le choc... Impatient, désœuvré, il descendit pour visiter son parc, et se reprendre à des réminiscences qui se levaient en foule à chaque pas.

Là, il avait erré, maudissant Christiane,.. ou méditant cet enlèvement insensé dont il mûrissait le plan... Riant, à cette heure, de lui-même, il se prenait en pitié, à la pensée que, alors, il avait près de lui Joconde!.. Et il s'efforçait en vain à se rendre compte de cette aberration folle de son esprit et de son cœur... Joconde!.. Il se rappelait ce subit instant d'émoi, le jour où il l'avait portée pour traverser le ruisseau grossi, au retour de la ferme!.. Il la revoyait, rassemblant ses jupes pour s'abandonner à ses bras.

— Bah! reprit-il furieux contre lui, c'est un gentil souvenir, voilà tout!.. A quoi diable vais-je songer là? — La vie est la vie!.. Il est huit heures, allons voir Sarrazin.

Et, secouant ses pensées, il partit par ce chemin bien connu, qu'il avait parcouru tant de fois. A se sentir si changé, il s'étonnait de le retrouver tel qu'il l'avait quitté. Vieilli d'une année, si longue et si lourde, il lui semblait qu'une sorte de rajeunissement, inutile à son cœur bronzé, essayait de se faire en lui... La vie est la vie!.. se disait-il. Et cet éternel poème du printemps recommençait un chapitre... Comme pour lui souhaiter la bienvenue, les futaies étaient pleines de chansons, et tout ce renouveau semblait le reconnaître. — Bonjour, Robert! disaient les mésanges... Et les marguerites dans l'herbe lui souriaient... La vie est la vie!

Comme il arrivait à la terrasse, il se rappela ce matin où, par la pluie, Joconde était venue l'attendre pour lui jeter la clé de la poterne... Par une de ces visions étranges dont l'imagination réussit parfois à ressaisir l'impression mensongère, il crut même voir de loin, parmi les touffes de glycine du parapet, une forme se dessinant sur le ciel... Mais l'illusion s'évanouit bientôt, masquée par les arbres du chemin.

— Pauvre Joconde!.. se dit-il; elle était tout attristée de mes refus de courir les champs avec elle!..

Il en était là de ses réflexions, et passait le front penché, quand, tout à coup, il entendit ces mots exclamés d'une voix joyeuse... Et quelle voix!..

— Robert! Robert!.. Je suis là!.. Je vous attends! — Vite... Voici la clé!

— Joconde!.. s'écria-t-il.

Il est de ces cris qui viennent de l'âme, et que nulle langue humaine ne peut traduire... Robert prit la clé, ouvrit, se précipita par les marches... Arrivé près d'elle, il la regardait éperdu, muet, presque effaré.

Souriante, en larmes, elle lui tendit la main, elle aussi, sans pouvoir parler... Il la prit, d'un élan l'attirant sur son cœur, et ils se mirent à pleurer tous les deux.

Un quart d'heure après, ils entraient à La Baraque.

— Père, dit Joconde à l'amiral, voilà Robert... Nous nous aimons toujours!..

— Eh bien! prends-le donc pour mari!.. répondit l'amiral en embrassant Robert...

Aurore et Rival arrivèrent le lendemain.

Mais les effusions de toutes ces joies furent marquées, ce jour-là, par un autre événement majeur. Après le déjeuner, Joconde fit atteler, et tout le monde partit pour *sa terre* de La Grange, comme elle dit.

Là, on fit monter Sarrazin dans les combles de l'aile droite; on le mit à même la collection...

Un mois plus tard, par une belle matinée de juin, tout Guitry-le-Grand était en fête : « Mlle l'amiral se mariait... » De La Baraque à la mairie et à l'église, le sol était jonché de roses... A dix heures, le cortège partit à pied; Joconde, au bras de Rival, ouvrant la marche, suivis d'Aurore au bras de l'amiral... Deux *grandes* de l'école étaient demoiselles d'honneur... A la cérémonie civile, Sarrazin fit un très beau discours. Par disgrâce, il s'attendrit... Ce qui le força d'abréger une superbe péroraison, sur le travail rural en syndicat, qu'il avait préparée. A l'église, aussi pleine de fleurs et d'encens, ce fut une expansion de tous les cœurs... Robert se croyant presque dans un rêve... Le *Ite missa est* prononcé, Joconde tout émue prit le bras de son mari, et ouvrit la marche.

— N'est-ce pas, Rob, qu'il y a un Dieu?.. lui dit-elle, ses grands yeux encore humides.

— Oh! oui, ma Joconde, répondit-il, et je l'adorerai tout en vous!

— Tout en moi... tout en moi : ce sera à voir!.. reprit-elle de son fameux ton de fille d'amiral.

MARIO UCHARD.

UN

CHANCELIER D'ANCIEN RÉGIME

LE RÈGNE DIPLOMATIQUE DE M. DE METTERNICH.

II[1].

M. DE METTERNICH ET LA CRISE DE 1813-1815. — LE CHANCELIER DANS LA COALITION ET AU CONGRÈS DE VIENNE.

Mémoires, documens et écrits divers, laissés par le prince de Metternich, chancelier de cour et d'état, publiés par son fils le prince Richard de Metternich, classés et réunis par M. A. de Klinkowstrœm, 8 vol.

S'il est un moment dramatique dans l'histoire du commencement du siècle, c'est cette période de 1811, des premiers mois de 1812, où, sous le voile des splendeurs, se prépare la crise décisive de l'empire, qui n'est elle-même qu'une phase de plus de la lutte engagée depuis vingt ans entre la France de la révolution et l'ancienne Europe. C'est ce qu'on peut appeler le prologue de la campagne de Russie. Napoléon semble encore et plus que jamais tout-puissant. Il est entré, par son mariage avec une archiduchesse, dans la famille des vieilles royautés, et par la naissance d'un enfant décoré dans son berceau du titre fastueux de roi de Rome,

(1) Voyez la *Revue* du 1er août.

il peut croire son avenir dynastique assuré! Il règne à Hambourg et à Rome, sur le Zuyderzée et aux bords de l'Adriatique, sur l'Allemagne soumise et sur l'Italie subordonnée. On sent, il est vrai, qu'il a dépassé la limite des grandeurs possibles, que toute cette puissance est à la merci d'un revers ou d'un accident, que ce système de conquêtes indéfinies ne peut durer. On le sent, mais on ne voit pas comment tout cela peut finir. Les résistances, les hostilités se taisent devant cette prodigieuse fortune. On croit même, ou l'on feint de croire au succès de la grande partie qui se prépare contre la Russie, et, lorsqu'au mois de mai 1812 Napoléon, accompagné de Marie-Louise et de sa cour, arrive à Dresde, première étape de sa marche sur le Niémen, il est entouré de princes de toute sorte accourus pour assister à une des plus éclatantes représentations du siècle.

A la cour du bon roi de Saxe, fier de son glorieux hôte, se pressent l'empereur et l'impératrice d'Autriche, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III lui-même, les petits princes allemands qui tous sont des alliés, des alliés par peur, par calcul ou par intérêt, dans la croisade près de s'ouvrir. M. de Metternich, qui est du voyage, n'est pas le moins empressé, quoi qu'il en dise, et, pour un instant, il reprend ses conversations familières de Paris avec celui dont personne n'ose décliner l'alliance, ni prévoir la défaite. Il ne quitte Dresde que pour aller au plus vite à Prague préparer une réception triomphale à Marie-Louise retournant par la Bohême en France, tandis que Napoléon court vers l'inconnu, vers son destin! — Huit ans plus tard, M. de Metternich a pu écrire dans son *Journal*, daté encore de Prague : « Les époques mémorables où j'ai visité cette ville se sont suivies bien rapidement. En 1812, j'ai passé deux mois ici avec l'impératrice des Français, et, en 1813, j'ai porté à son mari le coup mortel. » — Il résumait après coup, en quelques mots, son histoire dans cette crise de 1812-1813.

I.

C'est, en effet, tout son rôle dans cette année tragique, et, à vrai dire, rien n'est plus curieux que le jeu de ce politique épiant les événemens, prêt à changer de camp à mesure que la fortune change de face, attendant que le lion soit blessé pour marcher sur lui, pour lui porter, comme il le dit, « le coup mortel. » L'art de M. de Metternich est de prendre position dès le début sans se livrer, sans sortir d'une savante ambiguïté, de ne s'engager tout au moins qu'à demi, en se réservant mentalement la liberté de se dégager selon l'occasion.

Allié de Napoléon, il l'était sans nul doute, il paraissait l'être au

moment où s'ouvrait le grand conflit. C'est en ministre d'une puissance alliée qu'il était à Dresde au mois de mai 1812, qu'il écoutait Napoléon lui dévoilant ses projets, ses pensées, presque son plan de campagne. L'empereur François lui-même, encore sous le charme de son terrible gendre, disait à l'ambassadeur de France à Vienne « qu'il ne concevait pas la conduite de la Russie, qu'il fallait qu'on eût perdu la tête à Saint-Pétersbourg. » L'Autriche était liée avec la France par le traité de coopération du 14 mars 1812, comme la Prusse, de son côté, était liée par le traité du 24 février. Elle avait à l'aile droite de l'armée française,— les Prussiens étaient à l'aile gauche, — un corps de 30,000 hommes, sous les ordres du prince Schwartzenberg, naguère encore ambassadeur à Paris et désigné par l'empereur comme un lieutenant sur lequel il croyait pouvoir compter ; mais, en même temps, chose étonnante! l'Autriche mettait toute sa diplomatie à rassurer la Russie, à lui faire entendre que l'alliance avec la France n'était qu'une nécessité de circonstance et peut-être une comédie, que le corps auxiliaire se battrait le moins possible, qu'il se bornerait à couvrir le territoire autrichien. Ainsi l'Autriche marchait ostensiblement avec Napoléon ; elle s'étudiait, d'un autre côté, à garder de secrètes intelligences avec la Russie, — et tout cela, dans le langage du jour, s'appelait la « neutralité armée. » M. de Metternich a bien quelque raison de dire dans ses *Mémoires :* « On ne trouve pas et sans doute on ne retrouvera jamais dans l'histoire un semblable exemple d'une situation politique aussi excentrique que la nôtre... » Napoléon, sans se faire peut-être complètement illusion, comptait sur le succès de ses armes pour maintenir l'Autriche dans la fidélité. La Russie finissait par se contenter des explications qu'on lui donnait et se prêtait aux duplicités autrichiennes parce qu'elle y était intéressée. M. de Metternich trouvait à ce double jeu, qu'il a regardé depuis comme son coup de maître, l'avantage d'une certaine liberté qui lui permettait d'augmenter sans bruit les forces militaires de l'Autriche, d'attendre les événemens sans se hâter, de voir ce qui allait sortir du vaste et puissant conflit.

Ce qu'il n'avait pas tout à fait prévu, c'est que la fortune des armes déciderait si vite et que Napoléon, après avoir passé le Niémen au mois de juin 1812 en victorieux, après s'être enfoncé en Russie, reviendrait au mois de décembre de Moscou avec une armée détruite, suivi pas à pas par les Russes, trahi par les élémens et par ses alliés, rejeté en désordre sur l'Allemagne ennemie et déjà frémissante. Il avait cru que la guerre durerait plus longtemps ; il avait entendu Napoléon lui-même lui dire à Dresde que l'entreprise qu'il tentait était une œuvre de patience et de temps, qu'il n'aventurerait rien, qu'il se bornerait sans doute à arriver jusqu'à Smo-

lensk en 1812, qu'il ne pousserait la campagne à fond qu'en 1813. C'était, en effet, le premier projet de Napoléon : la fatalité l'avait emporté ! La catastrophe trompait, dépassait toutes les prévisions et, en surprenant l'Autriche, elle lui rendait tout à coup l'espoir d'un rôle dont elle ne pouvait pas même encore avouer la pensée. A la première nouvelle du désastre, ne sachant pas où était l'empereur, M. de Metternich expédiait un de ses affidés auprès du duc de Bassano qu'il supposait à Wilna, et il lui disait : « Notre auguste maître, en apprenant l'évacuation de Moscou, a exprimé en peu de mots le fond de ses sentimens et de sa politique. — Le moment est venu, a-t-il dit, où je puis prouver à l'empereur des Français qui je suis... » Quelle était la signification réelle de ce mot assez énigmatique, qui pouvait tout dire ou ne rien dire ? C'est ici que commence le nouveau drame où vont s'agiter les destinées de l'Europe entre Napoléon, l'Autriche et la coalition reconstituée par les premiers succès des Russes, drame où aux plus tragiques péripéties se mêle une fourberie supérieure.

On ne peut bien voir qu'aujourd'hui, après la divulgation des pensées les plus secrètes, la marche de M. de Metternich dans cette phase nouvelle de la grande crise. La situation que lui créaient les événemens aux premiers mois de 1813 était assurément compliquée autant que délicate ; elle devenait de plus en plus difficile à mesure que les Russes s'avançaient sur la Vistule et sur l'Oder, que la défection de la Prusse s'accentuait, que la guerre se rapprochait de l'Allemagne, et que l'Autriche, serrée sur ses frontières, se sentait prise entre tous les belligérans. M. de Metternich se révélait un maître dans l'art des évolutions au milieu de ces difficultés. Se dégager de l'alliance française sans la rompre ouvertement, au moins du premier coup, passer par degrés dans le camp de la nouvelle coalition sans se livrer à elle, sans subir sa loi, gagner assez de liberté et de temps pour refaire une armée autrichienne avec le noyau du corps de Schwartzenberg, pour pouvoir, à l'heure voulue, jeter 200,000 hommes dans la balance, c'était l'objet multiple de sa diplomatie. Au fond, il avait son programme, il avait fait son choix dans le secret de sa pensée, et il disait ces mots qui contenaient déjà toute sa politique : « L'insuccès de Napoléon contre la Russie a changé la situation de l'empereur des Français, ainsi que celle des autres puissances. — Le dénoûment pour l'Europe sera la paix. — Amener la paix, voilà la véritable tâche de l'Autriche. — Quelle voie faut-il suivre pour arriver à la paix, à la paix sérieuse?.. *Le seul moyen, c'est de faire rentrer la France dans des limites qui permettent d'espérer une paix durable et de rétablir l'équilibre politique entre les grandes puissances...* » Il ajoutait aussi, précisant l'alternative où pouvait se trouver l'Au-

triche, d'entrer dans l'alliance des puissances du nord ou de se rapprocher de la France : « *Cette dernière alternative ne saurait se réaliser* ; mais nous pouvons prendre le premier parti. Le passage de la neutralité à la guerre ne sera possible que par la médiation armée... »

Ainsi, dès le premier jour, tout était prévu et calculé. La paix, une bonne paix allemande et européenne, reconquise sur la France ramenée à ses anciennes limites, c'était le but. Le procédé, pour l'Autriche, consistait à rentrer en scène par une « médiation armée, » prélude d'une alliance avec les puissances du nord contre la France, et, pour dire toute la vérité, le programme n'avait rien de nouveau. M. de Metternich l'avait conçu et tracé dès 1801, à son entrée dans la carrière. Il l'avait évidemment un peu oublié au milieu des prodigieuses transformations du temps. Il ne songeait pas à proposer son programme à l'époque où il était un brillant ambassadeur à Paris; il ne l'avait pas dans son portefeuille lorsqu'il revenait, en 1810, dans le cortège d'une archiduchesse gravissant les marches du premier trône du monde. Il suffisait d'un désastre pour faire revivre le programme, les vieux ressentimens contre la prépotence française. Le malheur, en frappant Napoléon comme un autre, « avait courbé sa grandeur, » a dit M. de Ségur ; il avait perdu son prestige d'infaillibilité! — On le jugeait! » M. de Metternich, non sans quelque hardiesse, et, dans tous les cas, sans scrupule, voyait désormais l'occasion de reprendre le procès de l'Europe contre la révolution française par la revision « de tous les anciens traités conclus avec la république et avec Napoléon ; » mais plus la résolution arrêtée secrètement était grave, même dangereuse, plus le chancelier de Vienne sentait le besoin de s'envelopper de voiles, de déguiser sa marche sous les subterfuges. Après tout, l'Autriche était encore l'alliée de la France. Le corps de Schwartzenberg n'avait pas cessé d'être sous les ordres de Napoléon, et si l'empereur avait été atteint dans sa puissance, dans son prestige, il n'était pas à bas. M. de Metternich ne laissait pas de craindre les éclats de son génie, quelque prodigieux retour de fortune ; il ne doutait pas que, par un nouvel et gigantesque effort, Napoléon ne fût bientôt prêt à rouvrir la campagne en pleine Allemagne, et c'était assurément un danger de se démasquer trop tôt, surtout avant d'avoir proportionné ses forces aux résolutions dont on gardait encore le secret. De là toute une stratégie qui a quelque peu trompé l'histoire et les historiens, à en croire M. de Metternich lui-même, qui est ici le premier témoin de sa propre duplicité.

Suivons un instant ce curieux et obscur travail d'un politique qui, en définitive, a eu une action décisive dans la plus terrible

des crises, après avoir été placé pendant quelques mois, — janvier-juin 1813, — au milieu de toutes les passions contraires. Au premier moment, ce n'est pas douteux, M. de Metternich se gardait bien d'avouer sa pensée et ses desseins dans ses relations avec la France. Il mettait, au contraire, tout son art à désarmer les suspicions, à prolonger l'ambiguïté et les illusions. Il procédait tout au plus par des insinuations savamment ménagées, et s'il laissait voir déjà un changement de position en se prononçant pour la paix, — pour une paix dont il ne disait pas les conditions, — il accompagnait ses insinuations de toute sorte de protestations de fidélité et d'attachement à la cause commune. Il avait affaire en peu de temps à deux ambassadeurs chargés de représenter les intérêts de Napoléon à Vienne, M. Otto et M. de Narbonne : l'un, homme sage, méthodique, un peu dépaysé dans une si grande crise, mettant dans sa diplomatie plus de correction que de souplesse ; l'autre, politique à l'esprit fin et hardi, aux mœurs aristocratiques, traitant les affaires avec l'aisance mondaine d'un gentilhomme d'ancien régime, prompt à tout pénétrer et à tout précipiter. M. de Metternich, plus embarrassé peut-être avec M. de Narbonne qu'avec M. Otto, parce qu'il se sentait mieux deviné, jouait habilement son jeu avec l'un et avec l'autre, tenant successivement aux deux ambassadeurs le langage d'un ami qui affectait de provoquer les confidences, qui voulait être utile.

Lui parlait-on de l'alliance qui unissait les deux empires, il en parlait plus haut que son interlocuteur, il ne cessait de répéter que, si elle n'existait pas, il la proposerait, que c'était une alliance naturelle, nécessaire, préparée par la réflexion, imposée par le rapprochement des intérêts permanens, « autant que par l'union intime des deux familles impériales. » — Le pressait-on de dire les conditions qu'il mettait à la paix, objet avoué de sa politique, il répliquait qu'il y aurait sans doute quelques concessions à faire sur le grand-duché de Varsovie, sur les villes anséatiques, sur la confédération du Rhin, choses inutiles à la France, qu'au demeurant « si l'empereur voulait se contenter d'être trois fois plus puissant que Louis XIV, d'être le maître de l'Europe uniquement par l'influence de son génie, les difficultés seraient bientôt aplanies. » — Essayait-on de lui faire sentir l'aiguillon en lui disant que Napoléon allait rentrer en campagne, qu'il retrouverait la fortune et de nouvelles victoires, il se hâtait de répondre qu'il y comptait bien, qu'il avait besoin de compter sur les succès de l'empereur « pour ramener ses adversaires à la raison. » Il parlait toujours en ami dévoué ; il se représentait même comme une victime de l'alliance française, comme un homme menacé dans son crédit, peut-être dans sa vie par les passions guerrières qui s'agitaient déjà à Vienne. — D'un autre

côté, il est vrai, il avait ses intelligences au camp des alliés. Il soutenait la Prusse dans ses défections, il lui avait communiqué dès le mois de décembre 1812 son plan pour rejeter la France au-delà du Rhin. Il négociait avec la Russie, et au moment même où il avait encore avec M. de Narbonne ses conversations les plus intimes, il écrivait à M. de Nesselrode, qui était avec l'empereur Alexandre, en Silésie : « Je vous prie de me conserver amitié et surtout beaucoup, beaucoup de confiance. Si Napoléon veut faire la folie de se battre, tachez que l'on ne se démonte pas pour un revers ; une bataille perdue par Napoléon et toute l'Allemagne est sous les armes ! » A Paris, il s'étudiait à prolonger l'idée d'une alliance qu'il avait déjà brisée dans sa pensée ; au camp des alliés, il s'efforçait de faire prendre patience, d'inspirer la confiance ! Pendant ce temps, il armait sans repos, sans éclat. Il ralliait le corps du prince Schwartzenberg, à peine engagé dans la campagne de Russie, et le ramenait à travers la Galicie, en Bohême, où il allait être le noyau de toutes les forces militaires de l'empire. L'action, tout enchevêtrée, se déroulait dans l'obscurité sans que, dans la société viennoise, on y vît rien. Le secret de la comédie restait entre l'empereur François, qui, par crainte ou par scrupule, hésitait encore à rompre avec son redoutable « gendre, » et le ministre qui marchait patiemment, cauteleusement, à son but sans dévier.

Une comédie, ai-je dit, c'est le mot ! M. de Metternich ne s'en défend pas dans ses *Mémoires* ; il se fait même assez complaisamment un mérite d'une duplicité couronnée par le succès. Plus d'une fois, au milieu des vastes préparatifs de la nouvelle campagne sur laquelle il comptait pour relever sa fortune, Napoléon avait des doutes. Tantôt il gardait encore l'illusion d'un lien de famille qu'il croyait assez fort pour retenir son « beau-père, » l'empereur François ; tantôt, démêlant d'un regard perçant et ombrageux les manèges autrichiens, il essayait d'en avoir raison. Il multipliait les interpellations et les propositions. Il ne faisait, en réalité, qu'offrir à l'Autriche les occasions de se dégager par degrés, de passer en peu de temps de l'alliance active de 1812 à une neutralité suspecte, puis à la médiation armée. M. de Metternich ne prononçait pas d'abord le mot, il le donnait à entendre ; il mettait tout son art à se laisser presque porter par l'impatience de Napoléon lui-même à ce rôle de médiateur armé que son ambition convoitait depuis le premier jour, et rien n'est certes plus curieux que cette scène du mois d'avril 1813 où il se dévoilait devant M. de Narbonne. Le brillant ambassadeur de France était chargé de lui dire que, puisque l'Autriche voulait la paix, elle devait se décider, prendre une position nouvelle, mettre sous les armes, non plus les 30,000 hommes du corps de Schwartzenberg, mais 150,000 hommes, et, à la tête de ses forces,

se tourner vers les puissances alliées pour les sommer de s'arrêter, ou marcher sur elles. M. de Metternich, par un prodige de dextérité, s'emparait de cette communication en la détournant de son vrai sens et en la traduisant à son usage : il répondait qu'effectivement, comme le pensait le souverain de la France, l'ancienne alliance ne pouvait plus suffire, que l'Autriche y avait songé, que c'était pour cela qu'elle armait, qu'elle était toute prête à entrer dans les vues de l'empereur en s'interposant entre les belligérans. Il se hâtait de prendre possession du terrain qu'on lui offrait, et si on le pressait de s'expliquer un peu plus, de dire comment il entendait la médiation, ce qu'il ferait si ses conditions n'étaient pas acceptées par Napoléon, il répliquait de façon à laisser M. de Narbonne persuadé que le médiateur se changerait en ennemi. Il avait mis quatre mois pour en arriver là! Le moment était venu de faire un pas de plus. « L'empereur, dit-il, m'avait laissé libre de lui désigner l'instant que je regarderais comme le plus favorable pour faire connaître notre passage de la neutralité à la médiation armée... Les victoires de Napoléon à Lutzen et à Bautzen m'avertirent que l'heure avait sonné. » C'est ici, en effet, que l'action se serre et se précipite à travers tous ces épisodes de l'armistice de Pleiswitz, de l'entrevue de Dresde, de l'inutile congrès de Prague, dernière fiction destinée à couvrir la suprême évolution de l'Autriche, le passage de la médiation armée à l'hostilité déclarée.

Au moment où M. de Metternich, averti par les coups de clairon de Lutzen et de Bautzen, se décidait et décidait l'empereur François à quitter brusquement Vienne le 1er juin, à se porter en Bohême pour être plus près des événemens, il ne cessait d'affecter une indépendance impartiale entre Napoléon qui le pressait de se rattacher à sa cause victorieuse et les alliés qui le sommaient d'en finir avec toutes ses négociations. Ce n'était encore qu'une apparence, la continuation de la comédie avant le drame. Depuis quelques jours déjà, même avant Bautzen, il avait expédié M. de Bubna à Dresde, auprès de Napoléon, avec la proposition officielle de médiation armée sur laquelle il feignait de compter. Au fond, il était tout entier par la pensée, par les sympathies, par ses vœux, au camp des alliés : il n'était vrai et sincère qu'avec eux. Il l'avoue lui-même en racontant dans ses *Mémoires* son brusque départ de Vienne. « Il s'agissait d'arrêter Napoléon dans sa marche en avant... » Rencontrant M. de Nesselrode sur son chemin, dans un village, au moment de l'armistice, il lui remettait une lettre où il disait à l'empereur Alexandre : « Sire, nous sommes ici : patience et confiance! Je vous verrai dans trois jours et *dans six semaines nous serons alliés...* » Et à Alexandre lui-même, qu'il rencontrait peu après, qui s'inquiétait des temporisations, qui lui disait : « Que deviendra

notre cause si Napoléon de son côté accepte la médiation? » M. de Metternich répondait : « S'il la décline, l'armistice cessera de plein droit et vous nous trouverez dans les rangs de vos alliés ; s'il l'accepte, la négociation montrera à n'en pouvoir douter que Napoléon ne veut être ni sage ni juste, et le résultat sera le même. En tout cas, nous aurons gagné ainsi le temps nécessaire pour pouvoir établir notre armée dans des positions où nous n'aurons plus à craindre une attaque contre un seul d'entre nous et d'où nous pourrons, de notre côté, prendre l'offensive... » C'était clair. Que Napoléon, emporté par l'orgueil, eût commis depuis quatre mois la faute singulière de laisser l'Autriche passer par degrés à l'ennemi, qu'il fût sur le point de commettre une faute plus grave encore en refusant de souscrire à des conditions qui touchaient à peine à sa grandeur, qui sauvegardaient surtout les intérêts de la France, c'est possible. Il n'est pas moins vrai que M. de Metternich, en présentant sa médiation, était un ennemi. Il avait pris son parti, et c'est dans ces dispositions qu'il recevait de M. de Bassano l'invitation de se rendre à Dresde pour cette entrevue si souvent racontée, si souvent commentée, où allaient se trouver une dernière fois, face à face, Napoléon, encore tout plein de sa puissance, et celui qui pouvait se croire un antagoniste sérieux, puisqu'il tenait dans ses mains la paix et la guerre (1).

La scène qui se passait au palais Marcolini, à Dresde, le 26 juin 1813, une année à peine après les pompes du voyage de 1812, était certes dramatique. Elle a été représentée sous des couleurs et des traits assez différens. Des Français ont cru grandir Napoléon en lui prêtant une violence injurieuse qui n'aurait été ni habile ni digne. M. de Metternich s'est fait complaisamment son rôle à lui-même dix ans après en écrivant dans ses *Mémoires :* « A ce moment, je me regardai comme le représentant de la société européenne tout en-

(1) L'entrevue de Dresde, on le remarquera, n'eut aucun témoin; elle dura huit heures sans interruption, et les récits qui en ont été faits n'ont pu être nécessairement qu'assez approximatifs. On a prétendu que Napoléon aurait dit à son interlocuteur : « Ah! Metternich, combien l'Angleterre vous a-t-elle donné pour vous décider à jouer ce rôle contre moi ? » Rien n'autorise à admettre comme authentique cette parole, qui aurait été sans doute relevée sur-le-champ, et à laquelle le ministre autrichien ne fait aucune allusion. Le mot eût-il été dit, le peu de soin que le ministre autrichien a mis à le relever prouve assez qu'il n'aurait eu aucune application personnelle, qu'il faisait allusion aux subsides que l'Angleterre allouait à l'Autriche, ce qui n'avait plus rien d'injurieux. Les écrivains qui ont refait les discours de l'empereur n'étaient pas là pour les entendre. M. de Metternich, qui était seul présent, et dont le récit, très circonstancié, a toute la valeur d'un témoignage direct et personnel, quoique intéressé, a pu lui-même arranger un peu la scène et le dialogue à sa façon. Il s'est donné le beau rôle; il a forcé le sens et le ton. En général, on peut, sans risquer de manquer à la vérité, atténuer quelque peu le ton de M. de Metternich ici et ailleurs. Tout cela se ressent d'une rédaction faite après nombre d'années.

tière. Le dirai-je? *Napoléon me parut petit...* » Napoléon ne se permettait probablement pas les propos outrageans qu'on lui a prêtés; M. de Metternich n'était pas aussi majestueux qu'il l'a cru; il ne voyait pas Napoléon aussi petit qu'il l'assure. La vérité suffit pour que cette entrevue fameuse reste une saisissante scène d'histoire, ou, si l'on veut, de tragédie historique. Elle durait plus de huit heures, de midi jusqu'au soir, huit heures pendant lesquelles la conversation courait à travers tous les sujets, épuisant tous les thèmes, passant par tous les tons de la familiarité et de la véhémence. On croit saisir dans ce dialogue mêlé d'éclairs l'effort désespéré du plus grand des hommes se raidissant contre les menaces de la fortune ennemie et l'élégance implacable du diplomate servi par les circonstances, mettant sa vanité à prendre sa revanche sur le génie. M. de Metternich pouvait déjà distinguer combien tout était changé lorsqu'à son apparition dans les salons de service du palais Marcolini il se voyait entouré de généraux, Berthier en tête, lui disant avec une sorte d'anxiété : « Nous apportez-vous la paix? Soyez raisonnable; l'Europe a besoin de la paix autant que la France! » Napoléon le recevait aussitôt dans son cabinet, debout, l'épée au côté, le visage grave, et, prenant à peine le temps de demander des nouvelles de l'empereur François, il lui disait à peu près :

« Vous voilà donc, Metternich! — il avait encore avec lui ce ton familier qu'il avait eu si souvent aux Tuileries et à Dresde même une année auparavant. — Vous venez bien tard!.. Si vous ne teniez plus à mon alliance, si elle vous pesait, pourquoi ne pas me le dire? Je n'aurais pas insisté pour vous contraindre. Peut-être aurais-je modifié mes plans... En me laissant m'épuiser par de nouveaux efforts, vous comptiez sans doute sur des événemens moins rapides. Ces efforts, la victoire les a couronnés, je gagne deux batailles! Soudain vous vous glissez au milieu de nous; vous me parlez de médiation; vous parlez à mes ennemis d'alliance, et tout s'embrouille... Convenez-en, depuis que l'Autriche a pris le titre de médiatrice, elle n'est plus impartiale, elle est ennemie... Vous voulez donc la guerre? C'est bien, vous l'aurez. J'ai anéanti l'armée prussienne à Lutzen, j'ai battu les Russes à Bautzen, vous voulez avoir votre tour. Je vous donne rendez-vous à Vienne!.. » Puis, s'animant par degrés : « Qu'est-ce donc qu'on veut de moi? Que je me déshonore? Jamais!.. Je saurai mourir. Je ne céderai pas un pouce de territoire. Vos souverains, nés sur le trône, peuvent se laisser battre vingt fois et rentrer toujours dans leurs capitales; moi, je ne le puis pas parce que je suis un soldat parvenu. Ma domination ne survivra pas au jour où j'aurai cessé d'être fort... » A cela M. de Metternich, sans se laisser déconcerter, répondait :

« La paix et la guerre sont entre les mains de Votre Majesté... Le sort de l'Europe, son avenir et le vôtre, tout cela dépend de vous seul... Le monde a besoin de la paix. Pour assurer cette paix, il faut que vous rentriez dans des limites compatibles avec le repos commun ou que vous succombiez dans la lutte. Aujourd'hui vous pouvez encore conclure la paix, demain il serait peut-être trop tard. L'empereur mon maître ne se laisse guider dans sa conduite que par la voix de sa conscience ; à votre tour, Sire, de consulter la vôtre... »

Pendant les huit heures de ce prodigieux entretien, Napoléon abordait toutes les questions, revenant d'un accent plein de fierté sur les malheurs de la campagne de Russie, débattant les conditions qui pourraient désintéresser l'Autriche, conduisant son interlocuteur dans son cabinet des cartes, et calculant avec lui les positions, les forces de ses adversaires, les forces qu'il avait à leur opposer. Quelquefois il avait de la peine à se contenir, et, comme à un certain moment M. de Metternich, insistant plus que jamais sur la nécessité de la paix, lui faisait remarquer que la fortune pouvait le trahir, que ses soldats étaient des enfans, qu'il n'avait plus sous les armes qu'une génération à peine formée qui serait inutilement sacrifiée, Napoléon, bondissant sous l'aiguillon, s'écriait : « Vous n'êtes pas soldat, vous ne savez pas ce qui se passe dans l'âme d'un soldat. J'ai grandi sur les champs de bataille, et un homme qui a passé vingt ans sous la mitraille ne fait aucun cas de sa vie, pas plus que de la vie de 100,000 hommes : j'en sacrifierai 1 million, s'il le faut !.. » En parlant ainsi, dans son agitation, Napoléon avait laissé tomber son chapeau, que son interlocuteur ne releva pas. Adossé à une console, immobile, ému de ce qu'il venait d'entendre, M. de Metternich se bornait à répondre : « Pourquoi, Sire, me faire, à moi, entre quatre murs, une pareille déclaration? Ouvrons les portes et que vos paroles retentissent d'un bout de la France à l'autre ! Ce n'est pas la cause de la paix qui y perdra... » Tantôt, dans son cours orageux et toujours changeant, la conversation ressemblait à une déclaration de rupture, tantôt elle s'adoucissait pour revenir bientôt sur elle-même. Au dernier instant, Napoléon, reconduisant M. de Metternich jusqu'au seuil du salon, lui témoignait le désir de le revoir, et le frappant familièrement sur l'épaule, il lui disait : « Eh bien ! savez-vous ce qui arrivera? Vous ne me ferez pas la guerre. — Vous êtes perdu, Sire, répliquait vivement M. de Metternich ; j'en avais le pressentiment en venant ici ; maintenant j'en ai la certitude... » On se quittait sur ce mot !

Était-ce la guerre? Était-ce la paix encore possible? La nuit portait conseil. Le lendemain, tout se renouait : pendant quarante-huit heures, entrevues et négociations se succédaient plus que jamais ;

on semblait d'accord pour éviter ou tout au moins ajourner l'éclat de la rupture définitive. Napoléon, radouci tout à coup, acceptait, presque sans discuter, la médiation de l'Autriche, dont la veille encore il se montrait offensé; M. de Metternich, dans l'intérêt de la négociation, prenait sur lui de se prêter à une prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août, sans consulter même les Russes et les Prussiens. Que s'était-il donc passé? Ce n'était malheureusement pas une victoire de l'esprit de sagesse et de paix; c'était un calcul de la part du négociateur autrichien, aussi bien que de la part de l'empereur. Le secret de Napoléon, c'est qu'après les pertes qu'il avait essuyées à Lutzen et Bautzen, devant l'attitude nouvelle de l'Autriche, il sentait le besoin de gagner quelques semaines pour reconstituer et grossir son armée. M. de Metternich, de son côté, il l'avoue, avait eu le temps d'expédier un courrier à Prague, au prince Schwartzenberg, pour lui demander où il en était de l'organisation de son armée, quelle prolongation d'armistice il jugerait nécessaire pour compléter son ordre de bataille, et le prince Schwartzenberg avait répondu qu'il lui faudrait vingt jours. De là un rapprochement d'un instant conduisant par une prolongation d'armistice à ce congrès de Prague qui n'était guère qu'une duperie de plus entre ces grands joueurs de la politique.

Le congrès de Prague n'est, en effet, qu'un nom dans l'histoire, il n'a été jamais une réalité, et, assurément, Napoléon ne faisait rien pour en préparer le succès, même la réunion, pour faciliter une paix que ses amis les plus dévoués le pressaient d'accepter, que son plénipotentiaire à Prague, M. de Caulaincourt, lui conseillait d'un accent de patriotisme pathétique. Napoléon mettait son orgueil à ne pas céder, à disputer jusqu'à la dernière minute. Il faut tout dire d'ailleurs : eût-il écouté de sages conseillers de paix comme M. de Caulaincourt, M. de Narbonne, eût-il été plus facile, plus sincère, il n'eût probablement pas mieux réussi, parce que tout était déjà compromis, parce que cette négociation n'était qu'une feinte. M. de Metternich n'était pas plus sincère que lui, avec ses conditions auxquelles il savait que Napoléon ne souscrirait jamais et qui, eussent-elles été acceptées, n'auraient rien résolu. Il pouvait se donner encore l'air d'un médiateur affairé et impatient de réunir le congrès; il disait avec une apparence de franchise à M. de Narbonne en le chargeant de presser l'empereur : « Aujourd'hui nous sommes encore libres. Je vous donne ma parole et celle de mon souverain, que nous n'avons d'engagemens avec personne; mais je vous donne aussi ma parole que, le 10 août à minuit, — dernier terme fixé pour les négociations,— nous en aurons avec tout le monde, excepté avec vous... » En réalité, c'était fait. L'Autriche n'était pas seulement occupée de ses préparatifs militaires uniquement tournés

contre l'armée française; dès la fin de juin, elle s'était liée avec la Russie et avec la Prusse à Reichenbach; au courant de juillet, elle avait traité avec l'Angleterre. Les états-majors s'étaient rencontrés à Trachenberg pour débattre le prochain plan de campagne. Au moment où il se déclarait libre d'engagemens, il était déjà tout entier à la coalition. Il n'attendait que l'occasion. La lenteur calculée que mettait Napoléon à envoyer ses plénipotentiaires, puis des instructions à ses plénipotentiaires, pouvait être un prétexte; elle n'était qu'un prétexte qu'il se hâtait de saisir. Comme il l'avait dit, le 10 août au soir, les plénipotentiaires français n'ayant pas encore des pouvoirs complets, la résolution était prise. Passeports, manifeste de l'empereur François, tout était expédié, et, à minuit, M. de Metternich faisait « allumer les signaux qu'on tenait tout prêts de Prague jusqu'à la frontière silésienne pour annoncer que tout était rompu, que les armées alliées pouvaient franchir la frontière de Bohême (1)! »

La comédie était jouée ou, si l'on veut, l'évolution était complète. L'Autriche, habile à choisir son moment, portait à la coalition deux cent mille hommes. La face de la guerre était changée par cette défection qui préparait toutes les autres défections, saxonne, bavaroise, qui, du premier coup plaçait Napoléon dans un cercle de feu, entre l'armée autrichienne en Bohême, les Russes et les Prussiens en Silésie, les contingens alliés de Bernadotte arrivant par le nord. Le reste, on le connaît. C'est d'abord, il est vrai, la défense du lion repoussant victorieusement les coalisés devant Dresde; mais c'est aussi, peu après, le désastre de Kulm, qui déconcerte toutes les combinaisons de Napoléon et lui ravit les fruits de la victoire de Dresde. C'est l'échec de ses lieutenans sur la route de Berlin; c'est bientôt la bataille des nations qui décide tout, — Leipzig! C'est enfin la revanche de l'Europe hâtant sa marche sur le Rhin, et, après avoir été si souvent envahie, courant à l'invasion de la France! M. de Metternich avait certes le droit de s'attribuer la belle part dans la fortune nouvelle de la coalition. Il le savait bien, il en avait l'orgueil ou la fatuité; il se gonflait du sentiment de son rôle, et ce qu'il ne disait pas tout haut, il le disait dans l'intimité de sa correspondance avec sa famille.

A son père il écrivait: « Nos affaires vont bien... L'Europe sera sauvée, et je me flatte qu'on finira par ne pas m'en attribuer le plus

(1) Six années après, M. de Metternich, se retrouvant à Prague, écrivait dans son journal: « Prague, 9 septembre. — Je ne viens jamais à Prague sans que je croie entendre sonner minuit. Il y a six ans qu'à cette heure j'ai trempé ma plume dans l'encre pour déclarer la guerre à l'homme du siècle et de Sainte-Hélène et pour donner l'ordre d'allumer les signaux qui ont amené le passage de la frontière par cent mille hommes de troupes alliées... » (*Mémoires*, t. III, p. 308.)

faible mérite. Depuis des années, ma marche politique a été la même. Ce n'est pas pour rien que j'ai voulu, avant d'entreprendre la grande œuvre, bien connaître mon adversaire et nos forces. Je connais le premier mieux que personne en Europe et j'ai porté les dernières à un point auquel personne ne les croyait plus susceptibles d'arriver après tant d'années de défaites et de malheurs. Il ne restait plus que le moment à trouver où il serait possible d'entreprendre la chose sans risques excessifs. J'ai préparé cette époque et je l'ai atteinte par le coup le plus hardi possible, par une prolongation de l'armistice de vingt jours que j'ai pris sur moi de stipuler au nom des puissances sans leur en dire un mot, car de leur su la chose devenait impossible. Les résultats ont prouvé que mes calculs étaient justes... » Et à sa fille il écrivait peu de jours après, d'un ton plus glorieux encore : « Tout prouve que l'heure a sonné et que ma mission de mettre fin à tant de maux est arrêtée par les décrets du ciel. Napoléon pense à moi, j'en suis sûr, à toute heure ; je dois lui apparaître comme une espèce de *conscience personnifiée*. Je lui ai tout dit et prédit à Dresde, il n'a voulu croire à rien. » A travers ses actions et ses confidences, le personnage se dévoile tel qu'il a été, patriote autrichien, je le veux, en même temps profond roué, alliant l'art de saisir les circonstances à une passion contenue, souple et vain, sachant faire avec aisance sa cour au conquérant dans ses prospérités, prompt à se jeter sur lui au moment des revers, — et alors se proclamant sans façon l'homme prévu par les « décrets du ciel ! »

II.

La volte-face avait été préparée avec une savante duplicité, elle avait été accomplie au moment décisif avec autant de dextérité que de hardiesse. Ce qui compliquait maintenant la situation de M. de Metternich, c'est qu'en changeant de camp il n'entendait ni se livrer ni subir la loi de ses nouveaux alliés ; il prétendait porter dans la coalition ses idées, ses conseils, sa direction, avec le poids des deux cent mille hommes qu'il jetait dans la balance et l'orgueil du service qu'il avait rendu à la cause commune. Dernier venu parmi les combattans, il se promettait, sans l'avouer, de rester le régulateur de ce qui s'appelait désormais la « quadruple alliance, » de marquer, pour ainsi dire, le pas dans la marche des opérations et des négociations. C'était pour lui une autre face du problème. Il avait obtenu dès le premier jour, il est vrai, une sorte de consécration de la prééminence autrichienne par la désignation du prince Schwartzenberg comme généralissime de la masse principale des armées alliées. Ce n'est pas sans peine qu'il avait arraché cette

concession à l'empereur Alexandre, qui proposait obstinément Moreau, arrivé depuis peu au camp des alliés, et il avait été obligé d'aller jusqu'à déclarer au tsar que l'empereur François, plutôt que de subir le commandement du général Moreau, se retirerait de l'alliance. On lui avait cédé, et peu après un boulet français, en emportant Moreau devant Dresde, avait supprimé ce premier dissentiment. La question ne restait pas moins tout entière hérissée de difficultés intimes, et M. de Metternich dit lui-même : « Il fallait avoir l'œil sur les alliés non moins que sur l'adversaire... Si le problème est toujours compliqué dans des alliances politiques, jamais on ne le vit mieux que dans cette guerre nouvelle. Elle allait être faite en commun par des puissances qui ne différaient pas moins entre elles par leur situation géographique et politique que par la position particulière qu'elles occupaient alors en face de l'ennemi... »

Le but était commun sans doute ; les difficultés naissaient de la différence des caractères entre les souverains, entre les chefs militaires ; elles naissaient aussi du conflit des instincts, des vues, des jalousies, des ambitions que les alliés portaient dans leur entreprise. Au camp prussien régnaient les passions patriotiques et à demi révolutionnaires contenues jusque-là par la domination française, échauffées depuis Iéna dans les sociétés secrètes et maintenant déchaînées par la lutte. Avec ses élémens nationaux préparés par le Tugendbund, avec ses légions de volontaires, étudians, professeurs des universités, animés d'un ardent fanatisme, l'armée prussienne ne rêvait que la guerre à outrance, l'insurrection de l'Allemagne contre l'ennemi. Le roi Frédéric-Guillaume suivait plus qu'il ne conduisait ce mouvement, dont Blücher était le héros populaire, dont le baron de Stein était le politique. L'armée russe n'avait pas les mêmes passions, les mêmes haines : elle avait l'orgueil de ses succès. Son chef, l'empereur Alexandre, esprit chimérique et vain, enivré et infatué de sa gloire nouvelle, se croyait le libérateur de l'Europe, le protecteur de l'indépendance des peuples. Il affectait une certaine modestie et osait à peine avouer sa prétention d'être le généralissime des armées alliées ; c'était pour dissimuler son propre commandement qu'il proposait Moreau : il se croyait le chef moral de la coalition. Il était plus que jamais dans ce qu'on a pu appeler sa phase de libéralisme ; il pactisait avec les patriotes allemands comme Stein. Au fond, il n'oubliait pas ses intérêts, et s'il était disposé à favoriser les ambitions prussiennes en Allemagne, il avait déjà choisi sa part de butin en Pologne. Le désintéressement était dans les programmes de la coalition avant la victoire définitive, les convoitises étaient dans les cœurs.

Placé entre toutes ces influences, au milieu de toutes les ambi-

tions, M. de Metternich prétendait leur échapper ou tout au moins les contenir. Il tenait en profonde défiance ce mouvement révolutionnaire qui commençait à agiter l'Allemagne, qui lui apparaissait comme une menace pour l'avenir, le patriotisme qui « arborait les couleurs teutoniques, » qui s'était introduit dans les conseils du tsar, avec les Stein, les Gneisenau, à la fin de la campagne de 1812, et que la Russie encourageait par ses proclamations. Il se défiait tout autant de l'empereur Alexandre, pour son libéralisme chimérique, pour ses connivences révolutionnaires aussi bien que pour ses ambitions ; il n'avait aucune envie d'échanger le danger de la prépondérance française pour le danger de la prépondérance russe. Il jouait son jeu dans cette situation nouvelle, tantôt résistant au tsar comme dans le choix du généralissime, tantôt cédant à Alexandre et abandonnant sur ses instances au baron de Stein l'administration des pays reconquis en Allemagne. Maintenir l'alliance par le sentiment d'un intérêt commun, adoucir ou voiler les rivalités, se servir des Russes contre les Prussiens ou des Prussiens contre les Russes, et au besoin de l'Angleterre contre les uns et les autres, avoir aussi l'œil sur la France, mesurer la politique de la coalition au progrès des armées, c'était l'art de M. de Metternich. Il avait pris, dès le premier jour, ses précautions, au moins les précautions possibles contre toutes les surprises. Il avait fait décider que les souverains et les chefs de leurs cabinets suivraient les armées pour être toujours prêts aux graves résolutions : c'était pour lui un moyen de garder son influence sur les événemens, de ne pas rester à la merci des conflits d'état-majors et de l'imprévu. Il avait de plus fait adopter une sorte de programme méthodique des vastes opérations qui s'engageaient. On devait d'abord s'avancer de toutes parts, à rangs pressés, sur le Rhin; c'était la première partie de la guerre. Une fois sur le Rhin, si la paix qu'on proposerait ou qu'on prétendrait imposer à Napoléon était impossible, on se porterait « au cœur de la France, sur les hauteurs des Vosges et des Ardennes. » Ce serait une seconde campagne. Au-delà, si on n'était pas arrêté, on déciderait par une troisième campagne, par un dernier effort, « du sort futur de la France. » Il traçait ainsi d'avance les étapes successives de l'action ; il s'étudiait à mettre quelque ordre dans ce drame des revanches européennes qui allait se dérouler à travers une série de péripéties militaires et diplomatiques, où il allait lui-même avoir à déployer toutes les ressources d'un esprit déjà fait à se jouer avec toutes les puissances comme avec toutes les difficultés.

Un homme à l'imagination passionnée et mobile, à la plume brillante et souvent éloquente, asservi au plaisir, enthousiaste et désabusé, un peu diplomate, un peu aventurier, mais qui a eu son rôle

dans l'histoire du temps, Frédéric de Gentz, était alors auprès de M. de Metternich. Il avait traversé toutes les situations en Prusse et en Autriche sans se fixer, poursuivant d'une guerre retentissante de pamphlets la révolution française et Napoléon. Il s'était attaché après 1809 à la fortune de M. de Metternich. Il a passé quelquefois pour avoir été le conseiller secret ou l'inspirateur du chancelier autrichien : il n'était pas un inspirateur, il était le familier, le confident de M. de Metternich, qui se plaisait à ses conversations, aimait son esprit, ne dédaignait pas ses corruptions élégantes et se servait de sa plume. Il était employé pour le moment aux proclamations et aux manifestes de la coalition en même temps qu'à une correspondance avec l'hospodar de Valachie, qu'on voulait retenir dans les intérêts de l'Autriche. Les lettres de Gentz, écrites au courant des choses, sont un document précieux sur cette période de la fin de 1813 ; elles laissent entrevoir M. de Metternich dans son travail de diplomatie, tel qu'il était, tel qu'il s'est peint lui-même, retenant le fougueux Blücher, négociant avec la vanité d'Alexandre, faisant intervenir de temps à autre, et toujours à propos, la raison modeste et grave de l'empereur François pour tout concilier. Au fond, quelle était la pensée de M. de Metternich dans cette phase nouvelle du grand conflit, dès qu'on touchait au Rhin ? Il y a une histoire officielle qui a été racontée partout, qui est dans les livres et dans les protocoles ; il y a aussi une vérité intime qui n'est plus désormais un mystère. L'histoire officielle, c'est ce qu'on a appelé les propositions de Francfort, c'est le congrès de Châtillon, c'est cette série de négociations coïncidant avec l'invasion. La vérité toute simple, c'est que M. de Metternich continue à Francfort comme à Châtillon la comédie de Prague, qu'il ne dit que ce qu'il veut dire, se réservant jusqu'au bout le dernier mot de ses combinaisons.

Les propositions de paix pouvaient et devaient se modifier avec la marche des événemens, avec les succès croissans des alliés : c'était inévitable. On n'avait demandé à Napoléon, à Prague, que la dissolution du duché de Varsovie et de la Confédération du Rhin, l'abandon des villes anséatiques, le rétablissement de la monarchie prussienne, la restitution à l'Autriche de quelques-unes de ses provinces perdues. On lui offrait encore à Francfort ce qu'on appelait les « frontières naturelles, » le Rhin, les Alpes, les Pyrénées. Bientôt, à Châtillon, on n'allait plus lui offrir que les anciennes limites de 1792. En réalité, tout était fiction et tactique dans cette diplomatie. Les propositions de Francfort, qui avaient une apparence si sérieuse, qui laissaient encore la France dans de belles conditions, n'étaient faites que pour l'opinion, pour l'histoire. C'est M. de Metternich lui-même qui l'avoue et qui l'explique. Arrivé sur le Rhin,

avant d'aller plus loin, au moment de laisser l'impétueux Blücher s'élancer et le prince Schwartzenberg violer la neutralité suisse, au grand déplaisir de l'empereur Alexandre, qui avait promis de la garantir, M. de Metternich n'était pas sans quelque crainte. Il éprouvait le besoin de ménager l'esprit public en France, de « flatter l'amour-propre national en parlant du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. Il calculait qu'il pouvait « isoler encore davantage Napoléon, » agir sur l'esprit de l'armée et du pays qu'on allait envahir en « rattachant à l'idée des frontières naturelles l'offre de négociations immédiates, » et il ajoute : « L'empereur François ayant approuvé mon projet, je le soumis à l'empereur de Russie et au roi de Prusse. Tous deux eurent peur que Napoléon, confiant dans les hasards de l'avenir, ne prît une résolution prompte et énergique et n'acceptât cette proposition afin de trancher ainsi la situation. Je réussis à faire passer dans l'esprit des deux souverains la conviction, dont j'étais animé moi-même, que jamais Napoléon ne prendrait volontairement ce parti. La proclamation fut décidée et je fus chargé de la rédiger. » C'était tout le secret de la grande démonstration pacifique. On n'était pas plus sincère à Francfort qu'à Prague sur les conditions de la paix ; on ne commençait à l'être qu'à Châtillon, lorsqu'on n'avait plus rien à cacher, lorsqu'on croyait pouvoir impunément se permettre de présenter les frontières de 1792 au bout de l'épée sans discussion.

Il y a un autre point peut-être plus délicat : à quel moment M. de Metternich, ministre d'un souverain qui avait donné sa fille à Napoléon, faisait-il entrer dans ses calculs la chute et la disparition de l'empire? On peut dire aujourd'hui que, dès la première heure, il avait pris son parti. Lorsque le prince Schwartzenberg avait été envoyé à Paris au commencement de 1813, à une époque où l'alliance existait encore, il avait répondu, dans un mouvement d'impatience, à M. de Bassano, qui lui rappelait toujours l'union des dynasties : « Le mariage! la politique l'a fait, la politique peut le défaire! » Ce que le prince Schwartzenberg disait, M. de Metternich le pensait. Il avait profité du mariage qu'il avait fait en 1810, il était maintenant tout prêt à le défaire, à aller jusqu'au bout. On aurait pu croire qu'il hésitait, qu'il devait plus que tout autre éprouver quelque embarras, songer au moins à sauver du naufrage une régence de Marie-Louise, si Napoléon disparaissait dans la tempête. C'est ce que les historiens ont cru quelquefois, Il n'en était rien : il avait d'avance sacrifié le règne de Marie-Louise ; le scrupule du lien dynastique ne l'arrêtait pas. S'il gardait encore quelque apparence, il jouait la comédie sur ce point comme sur les conditions de paix. Dans le fond, il avait fixé ses idées, et on n'a qu'à opposer aux négociations officielles, qu'il semblait poursuivre, les aveux de ses *Mémoires*

pour voir quel chemin il avait fait rapidement. « Il ne restait, — dit-il après avoir montré que toute paix qui maintiendrait Napoléon en lui enlevant ses conquêtes, ne serait qu'un *armistice ridicule,* — il ne restait que trois solutions possibles : le rappel des Bourbons, la régence jusqu'à la majorité du fils de Napoléon, l'élévation d'un tiers au trône de France. — Le bon droit aussi bien que la raison, l'intérêt particulier de la France aussi bien que l'intérêt général de l'Europe, tout parlait en faveur de la première solution. Aussi l'empereur d'Autriche n'eut-il pas d'hésitation à cet égard. » Voilà où il en était au moment où la question d'un gouvernement pour la France s'agitait, se précisait entre les alliés, et rien n'est plus significatif que la scène qui se passait à Langres entre M. de Metternich et l'empereur Alexandre.

La scène est certes curieuse, elle a été longtemps inconnue. On venait d'arriver à Langres, le 25 janvier 1814. On délibérait, les premiers jours, sur les opérations des armées, on commençait aussi à délibérer sur ce qu'on ferait au lendemain de la victoire définitive. L'empereur Alexandre, singulièrement agité, partagé entre les conseils de ses ministres et les excitations d'un petit entourage d'amis, encouragé par ceux-ci à se croire plus que jamais la providence libérale de l'Europe, avait évité jusque-là de dire sa pensée. Un soir, il faisait venir M. de Metternich et, dans le plus grand mystère, il déroulait brusquement devant lui le système qu'il avait conçu, qui consistait à rendre au peuple français la liberté de décider de lui-même, à convoquer les assemblées primaires pour nommer des députés chargés de choisir un gouvernement et un souverain. M. de Metternich, contenant sa surprise, se bornait d'abord à témoigner quelques doutes et quelques craintes sur cette consultation populaire qui pourrait déchaîner une fois de plus la révolution. L'empereur, suivant son idée, répondait avec une singulière candeur qu'il n'y avait rien à craindre avec des armées nombreuses qui intimideraient les agitateurs, et ajoutait, comme s'il avait tout prévu, tout préparé : « Un point essentiel sera de bien diriger l'assemblée. J'ai sous la main l'homme qu'il faut, l'homme le plus capable de conduire une affaire qui serait peut-être au-dessus des forces d'un novice. Nous chargerons Laharpe de cette tâche délicate. » A ces mots, M. de Metternich n'hésitant plus à entrer au cœur de la question, se hâtait de déclarer que jamais l'Autriche ne se prêterait à un plan dont l'exécution préparerait à la France et à l'Europe un long avenir de confusion, qu'il ne n'y prêterait sûrement pas lui-même. « Que deviendra l'Europe, poursuivait-il vivement, par suite de l'invasion du principe sur lequel repose cette idée? La confiance que Votre Majesté vient de me témoigner en me révélant ses vues sur la plus grande question du moment, exige que

je réponde avec une entière franchise... La puissance de Napoléon est brisée, elle ne se relèvera plus... Le jour de la chute de l'empire, il n'y aura de possible que le retour des Bourbons venant reprendre possession de leur droit imprescriptible. Ils reviendront par la force des choses et conformément au vœu de la nation, qui ne saurait être douteux, selon moi. Jamais l'empereur François ne soutiendra un autre gouvernement que le leur (1)... »

L'entretien avait été des plus animés, il s'était prolongé jusqu'à minuit, et en quittant le tsar, avec la mission de soumettre le fameux plan à son souverain, M. de Metternich trouvait chez lui M. de Nesselrode, M. Pozzo di Borgo, qui, au récit de ce qui venait de se passer, l'encourageaient vivement à « tenir bon » contre des idées dont ils devinaient la source. Le lendemain, M. de Metternich revenait auprès d'Alexandre, autorisé par l'empereur François à aller jusqu'à la menace d'une retraite immédiate de l'armée autrichienne. « L'empereur, ajoutait-il, est opposé à tout appel à la nation; un peuple ainsi consulté et délibérant en présence de sept cent mille baïonnettes étrangères serait dans une situation tout à fait fausse. D'autre part, l'empereur ne voit pas trop quel pourrait être l'objet de la délibération : le roi légitime est là! » Devant cette résistance à laquelle s'associaient quelques-uns de ses conseillers, Alexandre cédait, déconcerté, mais non convaincu, et, en déclarant qu'il avait parlé selon sa conscience, il se bornait à ajouter : « Le temps fera le reste; il nous apprendra qui des deux avait raison. » C'était sa phrase ordinaire quand il cédait, comme la tactique ordinaire du chancelier de l'empereur François avec lui était la menace de la retraite de l'armée autrichienne. M. de Metternich était donc décidé pour le retour des Bourbons avant que la question fût agitée publiquement. Il pouvait avoir l'air d'hésiter dans sa diplomatie officielle, se dérober par des faux-fuyans toujours nouveaux, multiplier les trames et abuser le malheureux M. de Caulaincourt par des paroles : il avait sa pensée dont il poursuivait la réalisation avec une ténacité calculée, cernant de toutes parts cette puissance

(1) On peut voir par là ce qu'il y avait de franchise dans les négociations qu'on affectait de tenir ouvertes avec Napoléon et ce que valent les assertions de Frédéric de Gentz, écrivant encore, le 11 avril 1814 : « ... Le vœu sincère du cabinet d'Autriche était de faire la paix avec Napoléon, de limiter son pouvoir, de garantir ses voisins contre les projets de son ambition inquiète, mais de le conserver, lui et sa famille, sur le trône de France... A partir de la rupture des conférences (de Châtillon), la politique du cabinet autrichien changea de fond en comble. M. de Metternich, en ministre habile, voyant que l'obstination de Napoléon ne lui laissait plus le choix des mesures et que le système qu'il avait longtemps combattu devenait le seul exécutable, résolut de se mettre à la tête de ce système. — *Dépêches inédites* du chevalier de Gentz, t. 1er, p. 72. — Par le fait et de son propre aveu, M. de Metternich n'avait pas tant tardé à se décider pour l'exclusion de Napoléon.

naguère encore si redoutable, maintenant réduite aux dernières extrémités, et contre Napoléon se servant de tout, même de la défection du faible Murat, à qui il laissait espérer la conservation de sa couronne pour prix d'une trahison. Avec moins d'âpreté que les Prussiens et moins de visées chimériques que l'empereur Alexandre, il allait à pas comptés au même but. Il considérait la succession de l'empire comme ouverte, la restauration des Bourbons comme inévitable et seule désirable, pendant que Napoléon disputait encore, par des prodiges d'héroïsme en Champagne, une paix offerte sans sincérité.

Étonnante campagne où un seul homme, réduit à une poignée de soldats, condamné d'avance dans les conseils secrets de la coalition, semblait défier jusqu'au bout toutes les forces du continent, toutes les conjurations des politiques! Lutte singulière entre le génie qui se raidissait d'un effort désespéré contre la fortune ennemie, qui en se sentant accablé refusait encore de se soumettre, et la ruse poursuivant patiemment son œuvre, enlaçant son adversaire, résolue à en finir avec le lion déjà plus qu'à demi abattu! Dans ce dernier duel qui se déroulait depuis Prague, qui n'était, à vrai dire, que la continuation du grand conflit ouvert depuis près de vingt-cinq ans entre l'Europe et la France de la révolution, M. de Metternich pouvait certainement se flatter d'avoir contribué, autant que tout autre, plus que tout autre, à la victoire de la cause commune. On n'en peut disconvenir, il avait déployé, dans sa stratégie diplomatique, autant de souplesse que de sagacité; il avait eu surtout l'art de se décider à propos, de se faire, au moment voulu, le lien de toutes les hostilités, de savoir manier tous les ressorts, exploiter tour à tour les emportemens et les faiblesses de Napoléon. Il avait aussi pour lui, il faut l'avouer, la force des choses, la réaction des peuples soulevés contre la conquête, l'épuisement de la France, même de l'armée et de ses chefs, rassasiés de guerre, à bout d'héroïsme. Tout le servait et, par une étrange combinaison des choses, quatre ans après avoir fait d'une archiduchesse une souveraine des Français, sept ou huit ans après avoir été le plus brillant, le plus choyé des ambassadeurs à la cour impériale, il rentrait à Paris en ennemi, en vainqueur de Napoléon, comme un des négociateurs de la restauration qui replaçait Louis XVIII aux Tuileries, du traité du 30 mai 1814, qui ramenait la France à ses anciennes frontières.

Il avait du bonheur; il y joignait une fatuité qu'il laissait échapper dans ses lettres. Il était homme à écrire un jour : « Le roi a été hier pour la première fois à l'Opéra. J'y suis venu tard. Le roi a été accueilli comme tout souverain assis sur le trône de France. *Si demain je m'y plaçais, j'y ferais fureur.* Les cris et les airs de :

Vive Henri IV! tout a été un train terrible... Les Gosselin ont dansé comme des anges. J'étais dans ma loge comme si j'avais huit années de moins! » On sent ici le mondain infatué et léger dans la politique qui a réussi! M. de Metternich, sans doute, ne se souciait guère de se placer sur les trônes, même en se flattant d'y faire fureur; il se contentait de régenter les rois, de se croire le conseiller infaillible de l'Europe et, après avoir été heureux dans la lutte, il prétendait bien être au partage du butin qui allait s'ouvrir à Vienne, dont le traité de Paris, qui réglait le compte de la France, n'était que le préliminaire.

III.

Un des spectacles les plus curieux du temps, après tous les spectacles de la guerre qui venaient de se dérouler depuis vingt années, est celui du congrès de Vienne, dernier acte et couronnement de la coalition. Par le traité du 30 mai 1814, qui met pour ainsi dire la France hors de cause, que M. de Metternich se plaît à déclarer marqué du sceau de la modération des vainqueurs, l'ère guerrière et impériale est close, au moins pour le moment. Avec le congrès de Vienne commence l'ère diplomatique et européenne. Il faut s'entendre! On va parler, — c'est Frédéric de Gentz qui caractérise ainsi l'œuvre près de s'accomplir, — on parlera de « reconstruction de l'ordre social, » de « régénération du système politique de l'Europe, » de paix durable fondée sur une juste répartition des forces pour tranquilliser les peuples, pour donner à la réunion un air de dignité et de grandeur. » Le véritable but du congrès est « le partage entre les vainqueurs des dépouilles enlevées au vaincu. » Le théâtre est maintenant changé, — et ici s'ouvre ce nouveau drame ou cette comédie nouvelle dont un des plus brillans spectateurs, le vieux prince de Ligne, qui allait s'éteindre avant la fin de la représentation, pouvait dire, avec son esprit de mondain et de lettré : « Ce congrès, où les intrigues de tout genre se cachent sous les fêtes, ne ressemble-t-il pas à *la Folle Journée?* C'est un imbroglio où les Almaviva et les Figaro abondent. Quant aux Basiles, on en trouve partout. Plaise à Dieu qu'on ne finisse pas par dire, avec le barbier : Qui trompe-t-on ici? »

Qu'est-ce, en effet, que ce congrès de Vienne? C'est un mélange de délibérations agitées, d'intrigues, de menées, d'ambitions rivales et de plaisirs. Les plaisirs ne sont pas tout dans cette réunion, ils y ont une grande place. On dirait que toute cette société européenne, si longtemps tenue sous le joug, maintenant presque surprise de se sentir délivrée, a hâte de jouir de sa liberté et de sa victoire, d'oublier un passé importun. Vous souvient-il de ce mot

que Napoléon, avec la familiarité hautaine et la clairvoyance désabusée du génie, disait à M. de Ségur, le père du général, en l'interrogeant sur ce qu'il pensait qu'on dirait de lui, l'empereur, le jour où il disparaîtrait? A cette interpellation inattendue, M. de Ségur se hâtait de répondre que les regrets seraient universels. « Point du tout, reprenait vivement l'empereur, on dira : Ouf! » et il accompagnait le mot d'un geste expressif qui signifiait : « Enfin, nous allons donc respirer et nous reposer ! » C'est le sentiment qui régnait à Vienne, dans cette ville de vieille aristocratie, de mœurs douces et de plaisirs, devenue pour quelques mois la capitale de l'Europe. On commençait par s'amuser.

Autour de l'empereur François, qui exerçait une fastueuse et coûteuse hospitalité, se pressaient ces souverains de toute sorte accourus au rendez-vous : l'empereur Alexandre, qui avait fait le 25 septembre une entrée triomphale à Vienne, qui, sans oublier ses ambitions, déployait partout sa grâce banale ou équivoque, son goût de plaire et de dominer; le roi Frédéric-Guillaume de Prusse, moins brillant, un peu gauche, ayant toujours l'air de disparaître dans l'ombre de son ami le tsar; le gros roi de Wurtemberg, qui s'agitait beaucoup; le roi de Bavière, qui, en soignant ses affaires, gardait des sympathies secrètes pour la France; le jovial roi de Danemark, que le prince de Ligne appelait le « loustic de la brigade royale. » Le roi de Saxe, dont le sort n'était pas encore fixé, qui paraissait même fort menacé, n'avait pas été admis au congrès. De l'ancien monde napoléonien, le prince Eugène seul, en sa qualité de gendre du roi de Bavière, était à Vienne, modeste, réservé, défendu par la dignité simple de son attitude et par la protection attentive, presque affectée, de l'empereur Alexandre. A cet assemblage de souverains et de princes venait se joindre le cortège des ministres, des conseillers de toutes les cours, des généraux de toutes les armées, des personnages de tous les pays. Et comme les femmes ont toujours leur place dans les grands spectacles, Vienne avait ses salons, où brillaient des Polonaises comme la princesse Sapieha, des Russes comme la princesse Bagration, des Autrichiennes comme les princesses Lichtensteni, Esterhazy, ou la comtesse Thérèse Apponyi, des Françaises comme la comtesse Edmond de Périgord, la future duchesse de Dino. Les fêtes se succédaient à la cour d'Autriche comme dans ces salons improvisés où l'on jouait la comédie de société, des charades en action qui pouvaient rappeler à M. de Metternich ses succès mondains à la cour de France en 1807 et 1808. « Le congrès danse, il ne marche pas, » disait le prince de Ligne, qui en était à ses derniers bons mots. Le congrès cependant n'était pas tout entier dans les bals; à travers les plaisirs d'une société qui s'efforçait de revivre en s'amusant, entre les somptueuses « redoutes » et les

carrousels aux costumes éclatans, les questions les plus graves s'agitaient, les ambitions s'entre-croisaient, les hommes, les politiques, princes et ministres jouaient un autre genre de comédie.

Où en étaient réellement les puissances qui étaient venues à Vienne pour régler les affaires du monde, pour remettre la paix partout, après avoir relégué le grand trouble-fête dans une petite île de la Méditerranée? Elles étaient sans doute sorties de la guerre également victorieuses. Elles gardaient entre elles l'apparence de la plus intime cordialité, et même, après le traité du 30 mai, elles affectaient de maintenir en face de la France pacifiée, réconciliée, ramenée à ses anciennes limites, ce qu'on appelait la « quadruple alliance, » la coalition particulière de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Elles avaient renouvelé leur pacte sans s'expliquer. En réalité, elles étaient profondément divisées par les ambitions, par les convoitises, par les jalousies promptes à renaître. L'empereur Alexandre, qui, avant de se rendre au congrès, avait eu le temps d'aller chercher des ovations à Londres, puis à Saint-Pétersbourg et à Varsovie, était arrivé à Vienne avec l'idée fixe d'imposer sa volonté, qui n'était nullement désintéressée. Il couvrait ses ambitions du voile des protestations libérales, des déclarations humanitaires. Il se croyait le bienfaiteur des peuples, la « lumière du siècle, » comme le disait plaisamment dans ses lettres le roi Louis XVIII. Il avait, par le fait, jeté son dévolu sur la Pologne, sur l'ancien grand-duché de Varsovie, dont il prétendait faire un royaume lié à son empire; il voulait tout au moins aller jusqu'à la Vistule: c'était sa part de butin dans la grande distribution des territoires. La Prusse, de son côté, avec une âpreté de convoitise que rien ne décourageait, prétendait avoir la Saxe, la Saxe tout entière, par la dépossession du vieux roi, et elle passait la Pologne à l'empereur Alexandre pour avoir l'appui de la Russie dans l'annexion des provinces saxonnes. L'Angleterre, sans s'être encore prononcée, n'était pas loin de favoriser ces prétentions, tout au moins de sacrifier le roi de Saxe à la Prusse. L'Autriche, les yeux fixés sur l'Italie, où elle rentrait en souveraine, sur l'organisation de l'Allemagne nouvelle, où elle entendait maintenir son ascendant, ne se hâtait pas de dire son dernier mot. Autour des principales puissances, les petites cours s'agitaient, jalouses de leurs droits et de leurs intérêts, inquiètes des agrandissemens de la Prusse, cherchant de tous côtés un appui. Tout était contraint dans les rapports de ceux qui se disaient des alliés, et, par un étrange retour des choses, la puissance qui avait la position la plus aisée, la plus libre, était celle qu'on venait de vaincre, qui se trouvait en ce moment représentée à Vienne par l'homme le mieux fait pour déguiser les embarras de la défaite, pour traiter avec les princes: j'ai nommé M. de Talleyrand, grand

seigneur mêlé à la révolution, ancien ministre du Directoire, du Consulat et de Napoléon, naguère encore dignitaire de l'empire, maintenant plénipotentiaire de la monarchie restaurée dans un congrès.

Cet étrange représentant de la France, qui avait à faire oublier ses apostasies, les variations de sa vie et même des actes d'une moralité douteuse, était homme à suppléer à tout par son habileté, à savoir se servir de tout. Il portait dans sa situation nouvelle les traditions d'une aristocratie raffinée et peu scrupuleuse, une affabilité hautaine, le goût du succès, l'expérience des plus grandes affaires, l'habitude de traiter avec les souverains, le sentiment calculé de la dignité du prince dont il était le plénipotentiaire. Il avait eu l'art d'arriver à Vienne sans embarras, de prendre sa place comme si elle lui était due, de se faire une force d'un désintéressement qui était une nécessité et qui devenait une habileté. Du premier coup, il avait déconcerté toutes les combinaisons, troublé les ambitions, découragé les suspicions, en déclarant que la France n'avait rien à réclamer pour elle, qu'elle entrait au congrès sans aucune arrière-pensée, qu'elle ne demandait que le rétablissement de l'ordre partout, la restauration et le respect de toutes les légitimités. Il s'établissait sur ce terrain. Prononçait-on devant lui le mot d'*alliés*, il feignait la surprise, il demandait s'il y avait encore une coalition après la paix que la France entendait respecter, et il obligeait les puissances à désavouer le mot. L'empereur Alexandre lui parlait-il de la Pologne, il répondait que, si l'on voulait rétablir l'indépendance polonaise, le roi était tout prêt à y souscrire, que, s'il ne s'agissait que du partage du duché de Varsovie, la question redevenait secondaire, c'était surtout l'affaire de l'Autriche. Lui parlait-on de la Saxe, il demandait de quel droit les Prussiens voulaient aller à Dresde, si l'on voulait renouveler l'exemple des dépossessions royales par la force; et à Alexandre lui-même, qui croyait l'embarrasser en lui objectant que le roi de Saxe, par ses alliances avec Napoléon, avait trahi la cause de l'Europe, il répliquait lestement que c'était une question de date, que tout le monde avait été plus ou moins allié de Napoléon. Il avait réponse à tout; il jouait même, au besoin, la tragédie ou la comédie en levant les yeux au ciel, en gémissant devant le tsar sur le sort qu'on préparait à la « malheureuse Europe. » — « Talleyrand, disait Alexandre, fait ici le ministre de Louis XIV. » C'était du moins un personnage qui, en peu de temps, avait réussi à déjouer la diplomatie russe et à contenir les ambitions prussiennes, à ramener à demi l'Angleterre et à stimuler l'Autriche, à donner enfin de la France une idée telle que les petites cours, comme la Bavière, commençaient à se tourner de nouveau vers elle. Un homme avait suffi pour changer sensiblement

toute une situation par son esprit, par sa sagacité, par son aisance supérieure qui s'imposait (1).

Placé au centre de ce mouvement et de ces influences, appelé par sa position à être, pour ainsi dire, le ministre de l'hospitalité autrichienne, une sorte de médiateur entre des rivaux qu'il voulait ménager, M. de Metternich ne laissait pas d'être embarrassé; il ne se hâtait pas. Maintenant qu'il était sorti des périlleuses aventures de la guerre et qu'il avait réussi à conduire toutes les puissances à Vienne, comme pour mieux marquer le grand rôle et l'ascendant moral de l'Autriche, il se complaisait dans ses succès, dans le sentiment un peu vain de son importance personnelle. Il gagnait du temps. C'était sa tactique : avec le temps, il se flattait d'adoucir les antagonismes, d'avoir raison des ambitions rivales, d'écarter ou de dénouer toutes les difficultés, et, en attendant, il mêlait les plaisirs aux affaires. Il préparait et il conduisait ce congrès en homme fort occupé des galas de cour, des fêtes qu'il donnait lui-même et dont il traçait minutieusement le programme, des conversations de salons, où il était toujours recherché, entouré et flatté comme un des héros du moment. Il se partageait entre les bals, les représentations de quelque comédie de société et les liaisons mondaines qui étaient pour sa vanité un attrait et quelquefois un piège. C'est son confident, son historiographe, Frédéric de Gentz, qui, à tout instant, a dans son *Journal* de ces mots indiscrets : « Affaire de la duchesse de Sagan. Conversation avec Metternich sur ses relations avec elle. — Chez la duchesse à onze heures pour une des négociations les plus remarquables... — Metternich me fait part de sa rupture définitive avec la duchesse, ce qui est aujourd'hui un événement de premier ordre... — Grande conversation avec Metternich, toujours plus sur la maudite femme que sur les affaires... » Il avait du temps pour tout, même pour d'autres passions, et, au besoin, pour les répétitions du *Bacha de Suresne* (2). M. de Talleyrand, qui avait bien, lui aussi, sa fa-

(1) Voir *la Correspondance inédite du prince de Talleyrand avec le roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, publiée par M. Pallain. Sans être tout à fait inconnue, cette *Correspondance*, recueillie pour la première fois il y a quelques années, mise au jour dans sa suite et dans son ensemble, est certainement une des révélations les plus intéressantes, un des documens les plus curieux de l'histoire diplomatique du temps. Elle place M. de Talleyrand très haut parmi les personnages qui ont eu à diriger les affaires de la France dans des momens critiques, et on peut dire qu'ici l'homme est tout. Il faut ajouter aussi que le souverain, le roi Louis XVIII, n'est pas au-dessous des circonstances et de celui qui le représente.

(2) A la même époque, Gentz écrivait, en observateur un peu libre de son chef : « ... La manière de travailler de M. de Metternich est telle qu'il y a une difficulté extrême à mettre une certaine *suite* dans une affaire quelconque qu'on traite avec lui. Il est vrai qu'il est surchargé de travail; mais le mal tient plus encore à toute sa manière d'être, à la mauvaise distribution de son temps, à un certain décousu dans ses arrangemens, à ses goûts, à ses rapports avec le monde, à sa trop grande

tuité, ses histoires intimes, amusait le roi Louis XVIII de ses récits malicieux et de ses portraits de M. de Metternich, « qui, en se piquant de donner l'impulsion à tout, la reçoit lui-même sans s'en douter et jouit des intrigues qu'il croit mener, se laisse tromper comme un enfant... » — « ... Celui qui est à la tête des affaires en Autriche et qui a la prétention de régler celles de l'Europe, dit-il un autre jour, regarde comme la marque la plus certaine de la supériorité du génie une légèreté qu'il porte jusqu'au ridicule... »

Entre ces deux hommes qui se retrouvaient à Vienne après s'être connus, après avoir noué amitié à la cour de Napoléon, il y avait une rivalité mondaine avec la rivalité politique. M. de Metternich avait une frivolité prétentieuse dans les grandes affaires. Il ne faut pourtant rien exagérer. Il n'était peut-être pas aussi léger qu'on le disait ou, du moins, cette légèreté n'excluait pas la duplicité et les calculs d'un homme qui, ayant à traiter avec la vanité d'Alexandre, avec l'ambition prussienne, avec l'Angleterre, avec la France elle-même, éludait, rusait avec tout le monde pour garder dans ses mains les fils enchevêtrés du grand imbroglio européen. Au fond, à travers les séductions qui l'entraînaient et les intrigues où il se perdait quelquefois, il avait son idée fixe, son fil conducteur, qu'il retrouvait dans les momens difficiles : il ne perdait pas de vue le double intérêt de l'Autriche en Italie et en Allemagne.

IV.

Deux affaires surtout mettent en jeu les rivalités, les caractères, la diplomatie des hommes dans ce congrès où les intérêts des peuples s'agitent entre deux fêtes. La première est cette singulière affaire de Naples, où le chef de la monarchie restaurée en France réclamait, sans plus de retard, le rétablissement du roi Ferdinand de Bourbon dans les Deux-Siciles, tandis que l'Autriche temporisait, paraissant soutenir encore Murat, qui, seul, dans la catastrophe napoléonienne, avait sauvé provisoirement sa couronne. Le duel était vif et serré. Dès la première réunion des plénipotentiaires, M. de Talleyrand avait ouvert pour ainsi dire le feu ; comme on prononçait le nom du roi de Naples, il avait dit d'un ton négligent et hautain : « De quel roi de Naples parle-t-on? Nous ne connaissons point l'homme dont il est question... » On avait évité de lui répondre. Il ne poursuivait pas moins sa campagne, soutenu et aiguillonné par le roi Louis XVIII, qui mettait sa fierté et voyait aussi son intérêt dans une restauration qui « ajoutait à la puissance de la France, » qui avait surtout pour effet de bannir des trônes

facilité et amabilité, enfin, à une quantité de détails qu'il me serait impossible d'expliquer... » (*Dépêches inédites* du chevalier de Gentz, t. Ier.)

tout ce qui rappelait Napoléon. M. de Talleyrand, armé de son principe de la légitimité, harcelait sans cesse les alliés, dont quelques-uns se montraient assez indifférens. M. de Metternich, qui était le plus intéressé, le plus engagé en Italie, était aussi le plus embarrassé, et il se défendait contre les impatiences du plénipotentiaire français par une diplomatie évasive qui mettait parfois l'imperturbable Talleyrand hors de lui. Il y avait dans cette affaire ce que le chancelier d'Autriche avouait, ce qu'il pouvait avouer et ce qu'il n'avouait pas, ce qu'on croyait deviner en l'exagérant peut-être.

Ce qu'il pouvait avouer, c'est que la question n'était pas aussi simple que le disait M. de Talleyrand. Au moment où les alliés étaient entrés en France, au mois de janvier 1814, lorsque le dénoûment de la guerre pouvait dépendre encore d'un dernier effort de génie de l'empereur, M. de Metternich, cherchant partout des ennemis à Napoléon jusque dans sa famille, avait attiré ou admis Murat dans l'alliance européenne; il avait signé avec lui un traité, il y avait même ajouté des articles secrets lui garantissant sa couronne. L'Angleterre s'était associée au traité et à la garantie. Si étrange que cela pût être, le faible et mobile Murat était de la coalition ; il était censé triompher avec elle, il pouvait se croire couvert ou adopté par elle. Il avait à Vienne des représentans, le prince Cariati, le duc de Campo-Chiaro, qui, sans être admis au congrès, plaidaient habilement sa cause. L'Autriche se sentait liée, tout au moins singulièrement gênée. Le plénipotentiaire anglais, lord Castlereagh, considérait comme indigne de son « caractère » de renier un engagement. M. de Metternich, appuyé par lord Castlereagh, hésitait d'autant plus qu'en ce moment l'Italie était pleine de fermentation, l'Autriche n'avait pas encore une armée suffisante au-delà des Alpes, et Murat, si on le poussait à bout, pouvait, en se mettant à la tête des Italiens, susciter les plus redoutables complications : c'était ce qu'il avouait quand on le serrait de trop près. Ce qu'il n'avouait pas, c'est que la raison qui l'avait conduit à l'alliance, qui l'y attachait encore, c'était peut-être son ancienne passion pour la reine de Naples.

C'est sous l'influence de la belle et remuante Caroline Murat qu'avait été préparé le malheureux traité du mois de janvier 1814, et c'est pour elle que le chancelier d'Autriche semblait garder ses préférences, sans s'inquiéter de l'autre reine, Marie-Caroline, dont la mort, survenue en ce moment même à Vienne, l'avait mis, disait-on, plus à son aise. M. de Talleyrand, avec sa mauvaise langue, écrivait au roi Louis XVIII, en lui racontant une soirée de fête et les légèretés de M. de Metternich : « ... Il avait la tête tellement remplie de l'affaire de Naples, qu'ayant trouvé une femme de sa connaissance, il lui dit qu'on le tourmentait pour cette

affaire, mais qu'il ne saurait y consentir ; qu'il avait égard à la situation d'un homme qui s'était fait aimer dans le pays où il gouverne ; que lui, d'ailleurs, aimait passionnément la reine et qu'il était en relations continuelles avec elle. Tout cela, et peut-être davantage sur cet article, se disait sous le masque... » Et le roi à son tour, renchérissant, commentant la chronique secrète avec son goût des citations et des exemples historiques, répondait à son ministre : « ... On parle d'engagemens, mais ce n'est pas là ce qui nuit au bon droit ; c'est une autre cause, et la plus honteuse dont l'histoire ait jusqu'ici fait mention, — car si Antoine abandonna sa flotte et son armée, du moins c'était lui-même et non pas son ministre que Cléopâtre avait subjugué... » Louis XVIII et son plénipotentiaire expliquaient tout par l'influence mystérieuse dans cette affaire de Naples. C'était un peu exagéré. Toujours est-il que M. de Metternich, encore sous le charme, avait de la peine à se dégager et se dérobait sans cesse devant M. de Talleyrand. Il tenait du moins à ne rien hâter, à paraître ne se rendre qu'à la « force des choses, » qui conspirait pour les Bourbons. C'est Murat lui-même qui, avec ses coups de tête en Italie, allait se charger de le délier et de trancher la difficulté.

L'autre affaire, bien plus compliquée encore, qui mettait à de singulières épreuves la diplomatie de M. de Metternich, était cette délicate question des prétentions russes et prussiennes sur la Pologne et sur la Saxe, qui en réalité touchait à tout, remuait toutes les passions et tous les intérêts. La Prusse et la Russie arrivaient au congrès liées par la solidarité des ambitions, ardentes à la conquête, résolues à se soutenir jusqu'au bout dans leurs revendications. Les autres puissances, pour éviter les scissions, s'étaient réservées jusque-là ou avaient paru plutôt se prêter, par une complaisance résignée, aux projets de l'empereur Alexandre et du roi Frédéric-Guillaume. Tant que la lutte avait duré, on avait vécu dans les sous-entendus. Le jour où la grande liquidation s'ouvrait à Vienne, il fallait bien s'expliquer ; les conflits d'intérêts ne pouvaient manquer d'éclater. Les rivalités se dévoilaient, et c'est là que M. de Talleyrand avait su habilement profiter de sa position désintéressée pour se glisser entre les « alliés, » comme ils affectaient de s'appeler encore. « Comment, disait-il à M. de Metternich, un jour qu'il était resté seul avec lui, au début du congrès, — comment avez-vous le courage de placer la Russie comme une ceinture autour de vos principales possessions, la Hongrie et la Bohême ! Comment pouvez-vous souffrir que le patrimoine d'un ancien et bon voisin, dans la famille duquel une archiduchesse est mariée, soit donné à votre ennemi naturel ? Il est étrange que ce soit nous qui voulions nous y opposer et que ce soit vous qui ne le vouliez pas ! » M. de

Talleyrand, dans une autre conversation où il avait pris, disait-il, « le ton d'une ancienne amitié, » pressait M. de Metternich de toute façon, lui parlait de sa position, de son honneur de ministre, de l'intérêt qu'il avait à ne pas laisser croire qu'il voulait sacrifier la Saxe.

Sûrement, ce que M. de Talleyrand disait ou insinuait avec un art très fin, M. de Metternich se l'était dit et le pensait sans se laisser aller à l'avouer. Il ne demandait pas mieux que de sauver la Saxe de la rapacité prussienne. Il était vivement préoccupé et de l'extension territoriale de « l'ennemi naturel, » et du danger des passions nationales et révolutionnaires qui conspiraient pour la Prusse ; mais il n'osait rien dire, il craignait d'engager la lutte. Il n'était pas sûr d'avoir avec lui l'Angleterre, qui en était encore à se flatter de trouver dans une Prusse agrandie l'alliée qu'elle rêvait sur le continent, et M. de Talleyrand lui-même, qui parlait tant, qui excitait si vivement les autres à la résistance, quel secours avait-il à offrir? Pouvait-on rien attendre de la France, qu'on croyait épuisée? « Votre légation, disait-on à un des envoyés français, parle très habilement; mais vous ne voulez point agir, et nous, nous ne voulons point agir seuls... » Le chancelier d'Autriche attendait que cette situation se débrouillât. Le jour où lord Castlereagh, au nom de l'Angleterre, commençait à se tourner contre les ambitions russes et prussiennes, où la France reprenait une autorité imprévue et montrait qu'elle n'était pas aussi épuisée qu'on le croyait, où les petites cours, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, se déclaraient avec vivacité contre l'incorporation de la Saxe à la monarchie prussienne, ce jour-là M. de Metternich n'hésitait plus. Il se sentait assez fort pour se dévoiler par degrés et engager l'action. De là cette lutte qui, pendant quelques semaines de novembre et décembre 1814, se déroulait, à travers toute sorte de péripéties, à Vienne, entre la diplomatie de M. de Metternich et de lord Castlereagh, appuyée, excitée par M. de Talleyrand, et la diplomatie prussienne, acharnée à réclamer sa conquête : lutte singulière, mêlée d'intrigues, de subterfuges, où les Prussiens exhalaient bruyamment leur colère, s'emportant contre la France, cherchant à intimider les petits princes allemands qui se prononçaient pour la Saxe, accusant surtout M. de Metternich de défection et allant jusqu'à menacer de soutenir leurs prétentions par la guerre! Ainsi se réveillait et se précisait, au seuil d'un ordre nouveau, le vieil antagonisme de l'Autriche et de la Prusse en Allemagne.

La lutte pour la Saxe était d'ailleurs inséparable de la lutte pour la Pologne. Les deux questions n'en faisaient qu'une. L'empereur Alexandre, en se faisant admirer dans les salons de Vienne, s'était flatté aussi d'imposer ses désirs comme des lois, d'emporter le suc-

cès par son ascendant. Il entrait dans les affaires avec la hauteur d'un victorieux et l'impatience infatuée de la puissance heureuse. Il ne s'était nullement caché dès les premiers jours. Il avait voulu avoir quelques entretiens avec M. de Talleyrand, qu'il avait connu à Tilsit et à Erfurt, qu'il retrouvait maintenant ministre du roi Louis XVIII, et à ce représentant de la France, qui lui parlait de droit, il avait dit et répété : « ... Plutôt la guerre que de renoncer à ce que j'occupe!.. J'ai deux cent mille hommes dans le duché de Varsovie : que l'on m'en chasse!.. Vous me parlez toujours de principes ; votre droit public n'est rien pour moi. Je ne sais ce que c'est. Il y a pour moi une chose qui est au-dessus de tout, c'est ma parole. Je l'ai donnée et je la tiendrai ; j'ai promis la Saxe au roi de Prusse au moment où nous nous sommes rejoints... Le roi de Prusse sera roi de Prusse et de Saxe comme je serai empereur de Russie et roi de Pologne... » Alexandre en était arrivé à parler en maître, à s'irriter des résistances qu'il rencontrait, qu'il sentait autour de lui. Il ne s'emportait pas trop contre M. de Talleyrand, qu'il n'aimait pas, mais qui lui en imposait un peu par son sang-froid et son esprit de repartie. Il s'irritait ou s'impatientait contre lord Castlereagh, qu'il trouvait froid et pédant. Il avait surtout une vive et amère irritation contre le chancelier d'Autriche, et ici, à vrai dire, c'était entre les deux personnages une sorte de duel intime, personnel, qui continuait, où la vanité avait sa place. M. de Metternich, dans sa complaisance pour lui-même, ne s'en défend pas : il a tout l'air de croire qu'il était dans sa destinée d'avoir des combats singuliers avec les souverains de la terre, avec Alexandre comme avec Napoléon, — et d'en avoir raison !

Ce n'est pas à Vienne que naissait la querelle entre le tsar et le ministre de l'empereur François : elle datait des premiers temps de l'alliance, de l'entrée en campagne ; elle avait commencé le jour où M. de Metternich avait blessé cruellement l'amour-propre d'Alexandre en lui refusant le commandement des armées alliées, qu'il réclamait sous le nom de Moreau. Elle avait continué ou elle s'était ravivée peu après, à l'entrée des alliés en France, au moment où les chefs militaires autrichiens s'étaient décidés à brusquer le passage par la Suisse, malgré l'opposition d'Alexandre, qui s'était engagé, avec ses amis du pays de Vaud, à faire respecter la neutralité helvétique. Depuis, pendant la campagne de France, même à Paris, le conflit n'avait cessé de se reproduire à tout propos, quelquefois assez vivement. A Vienne, le souverain russe voyait plus que jamais, dans le chancelier autrichien, un ennemi toujours prêt à le contrarier et à déjouer ses desseins. Les rapports extérieurs restaient polis, c'était bien le moins entre alliés ; au fond, Alexandre avait de singulières jalousies, dont la politique n'était même pas

l'unique mobile. Il se sentait importuné des succès de M. de Metternich ; il poursuivait contre lui, dans les salons de Vienne, la plus bizarre propagande de sarcasmes et de mauvais propos. M. de Metternich, sûr d'être soutenu par l'empereur François, gardait une impassibilité qui exaspérait encore plus Alexandre. Dès qu'on arrivait aux affaires, à la Saxe et à la Pologne, le choc ne pouvait manquer d'éclater ; il éclatait dans une scène des plus étranges, dont le secret se répandait aussitôt dans Vienne. M. de Talleyrand raconte qu'un matin d'octobre, avant de partir pour la Hongrie, l'empereur Alexandre avait eu avec M. de Metternich un entretien « dans lequel, dit-il, il passe pour constant qu'il traita ce ministre avec une hauteur et une violence de langage qui auraient pu paraître extraordinaires même à l'égard d'un de ses serviteurs. M. de Metternich lui ayant dit, au sujet de la Pologne, que, s'il était question d'en faire une, eux aussi le pouvaient, il avait non-seulement qualifié cette observation d'inconvenante et d'indécente, mais encore il s'était emporté jusqu'à dire que M. de Metternich était le seul en Autriche qui pût prendre ainsi *un ton de révolte*. On ajoute que les choses avaient été poussées si loin, que M. de Metternich lui avait déclaré qu'il allait prier son maître de nommer un autre ministre que lui pour le congrès. M. de Metternich sortit de cet entretien dans un état où les personnes de son intimité disent qu'elles ne l'avaient jamais vu. Lui qui, peu de jours auparavant, avait dit qu'il *se retranchait derrière le temps* et se faisait *une arme de la patience*, pourrait fort bien la perdre... » On en était là entre alliés !

Et cependant M. de Talleyrand ne dit pas tout. L'étrange scène du 24 octobre avait, à ce qu'il paraît, une suite plus bizarre encore. M. de Metternich avait, peu après, une conversation avec le chancelier prussien, le prince Hardenberg, et, avec un peu de perfidie sans doute, il ne lui cachait pas que l'empereur de Russie semblait plus préoccupé de la Pologne que de la Saxe. Le prince Hardenberg, ému, se hâtait de faire appel à la loyauté du tsar, et celui-ci, s'en allant tout droit chez l'empereur François, lui déclarait qu'offensé personnellement par M. de Metternich, il était résolu à le provoquer en duel. L'empereur François s'efforçait de calmer son ami couronné de Russie et lui disait que, s'il persistait dans son idée, M. de Metternich ne refuserait certainement pas de répondre à sa provocation, mais, qu'avant tout, il fallait au moins s'expliquer. L'explication fut, en effet, demandée par l'intermédiaire d'un aide-de-camp, le comte Ozarowski. M. de Metternich s'excusait à demi par la surdité du chancelier prussien, qui avait dû mal comprendre. Tout en restait là. Vienne n'avait pas le rare spectacle d'un tsar allant en champ clos avec un chancelier d'Autriche ; mais Alexandre s'abstenait d'aller à une fête que M. de Metternich donnait le même

soir à tous les princes, et depuis, tant que dura le congrès, il ne voulut plus paraître aux bals du chancelier autrichien; il ne défendait pas aux princes et aux princesses de sa famille de s'y rendre, il n'y allait pas lui-même; il gardait un air de bouderie. Quand le souverain et le ministre se rencontraient dans les salons, — et c'était presque tous les jours, — ils feignaient de ne pas se voir. Ils n'avaient que des rapports de cour ou de diplomatie officielle. La petite comédie des amours-propres se mêlait à la grande comédie des affaires. Dans ce tourbillon d'intrigues, le souverain russe n'avait point, après tout, l'avantage. Il avait visiblement espéré ruiner le crédit et la faveur de M. de Metternich : il s'était heurté contre la tranquille volonté de l'empereur François, qui ne cessait de se fier à son ministre, qui s'amusait même quelquefois un peu, avec son air de bonhomie, de son hôte impérial et de ses fantaisies. Il avait cru enlever par la persuasion ou par la menace les conquêtes qui lui tenaient à cœur : il ne réussissait qu'à raviver les défiances, à rapprocher les intérêts qu'il froissait ou qu'il inquiétait, à couper pour ainsi dire l'Europe en deux. D'un côté, la Russie et la Prusse restaient seules avec leurs revendications impérieuses et leurs défis; dans l'autre camp se rencontraient bientôt, avec la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Bavière, les petites cours, s'enhardissant à la résistance, tout au moins pour la Saxe.

Chose curieuse! il y avait à peine trois mois qu'on s'était réuni avec solennité pour fonder l'ordre et la paix en Europe, on en était déjà à se débattre dans une vraie confusion et à se défier. On répétait tout haut, à Vienne, que le conflit des ambitions ne pouvait être tranché que par les armes, que la guerre était inévitable; on s'y préparait même secrètement par des ordres militaires, par des tentatives d'alliance, et de ce tourbillon sortait tout à coup une combinaison que M. de Talleyrand avait eu l'art de suggérer, qui, dans tous les cas, répondait certes à une situation bien nouvelle. Un jour de décembre, M. de Talleyrand, se trouvant avec lord Castlereagh et le voyant résolu à défendre les droits du roi de Saxe, lui avait dit négligemment que, puisqu'on était si bien d'accord, puisque M. de Metternich était du même avis, on pourrait faire à trois une petite convention! « Une convention, dit lord Castlereagh; c'est donc une alliance que vous proposez? — Cette convention, reprenait M. de Talleyrand, peut très bien se faire sans alliance, mais ce sera une alliance si vous le voulez... » L'entretien finissait par cette parole significative du ministre anglais : « Pas encore! » Le premier mot était dit. Peu après, au sortir d'une conférence où la Russie et la Prusse avaient redoublé d'arrogance dans leurs prétentions et dans leur ton, lord Castlereagh, blessé dans son orgueil,

singulièrement animé, renouait avec le plénipotentiaire français la conversation interrompue quelques jours auparavant et revenait de lui-même aux idées qu'ils avaient échangées. M. de Talleyrand n'était pas peu surpris de voir lord Castlereagh arriver dès le lendemain chez lui avec ces idées formulées en articles et un projet tout préparé. « Il demanda, ajoute M. de Talleyrand, que nous lussions son projet avec attention, M. de Metternich et moi. Je pris heure dans la soirée, et, après avoir fait quelques légers changemens, nous l'avons adopté sous forme de convention... Nous l'avons signé cette nuit... » C'était le traité secret du 3 janvier 1815, par lequel l'Angleterre, l'Autriche et la France se liaient pour une action commune, même une action militaire, en admettant dans l'alliance la Bavière, le Hanovre et les Pays-Bas.

L'acte était nouveau autant que hardi moins d'une année après l'entrée des alliés à Paris, et M. de Talleyrand, qui l'avait préparé, en parlait avec quelque fierté en écrivant au roi : « ... Maintenant, Sire, la coalition est dissoute et elle l'est pour toujours. Non-seulement la France n'est plus isolée en Europe, mais Votre Majesté a déjà un système fédératif tel que cinquante ans de négociations ne sembleraient pas pouvoir parvenir à le lui donner. Elle marche de concert avec deux des plus grandes puissances, trois états de second ordre et bientôt tous les états qui suivent d'autres principes et d'autres maximes que les principes et les maximes révolutionnaires. Elle sera véritablement le chef et l'âme de cette union... » M. de Talleyrand s'exagérait peut-être un peu la portée positive de l'acte qu'il avait eu l'art de suggérer. Le traité du 3 janvier restait, dans tous les cas, un sérieux succès moral pour la France, qui, après avoir été quelques mois auparavant une puissance isolée et suspecte, retrouvait maintenant sa place dans une alliance formée pour défendre, même par les armes, l'équilibre de l'Europe. M. de Metternich, après avoir longtemps joué au plus fin avec M. de Talleyrand, avait accepté la combinaison : en liant la France, il s'assurait à tout événement une puissante réserve, et, de plus, par le secret qui devait être gardé, il restait à l'abri des récriminations qu'aurait pu lui attirer en Allemagne une alliance avec « l'ennemi héréditaire. » L'empereur Alexandre ne connaissait pas naturellement le pacte qui venait d'être signé ; il sentait bientôt néanmoins, à l'attitude de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France, qu'il devait y avoir de la part de ces puissances quelque résolution concertée. Il avait cru subjuguer ou intimider, il ne voulait pas aller aux dernières extrémités. Il ne tardait pas à faire des concessions, à soutenir moins vivement la Prusse dans ses prétentions sur la Saxe. Il consentait à des cessions de territoire pour laisser vivre la Saxe et désintéresser la Prusse, en gardant toujours pour lui-même, il est vrai, sa con-

quête préférée, 3 millions 1/2 de Polonais du duché de Varsovie.

On bataillait encore pour des détails, la crise aiguë semblait passée lorsque tout à coup la foudroyante nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan venait retentir à Vienne, surprendre le congrès dans ces derniers débats et rapprocher encore une fois dans un effort suprême, plus intime que jamais, ces alliés qui avaient été si près de se brouiller dans le partage du butin. Épilogue tragique et inattendu de la grande comédie des ambitions!

V.

C'est le 7 mars 1815, au matin, que M. de Metternich, brusquement réveillé par le zèle indiscret d'un serviteur, recevait d'Italie une dépêche qu'il ne voulait même pas ouvrir tout d'abord pour ne pas se déranger, — et qui annonçait que « Napoléon avait disparu de l'île d'Elbe! » En un instant, il était auprès de l'empereur François, qui accueillait la nouvelle avec une gravité tranquille et résolue : « Napoléon, disait-il, semble vouloir courir les aventures, c'est son affaire ; la nôtre est d'assurer au monde le repos qu'il a troublé pendant de si longues années. Allez sans retard trouver l'empereur de Russie et le roi de Prusse et dites-leur que je suis prêt à donner l'ordre à mon armée de reprendre le chemin de la France. » Du même pas le ministre autrichien se rendait auprès de l'empereur Alexandre, qui se montrait aussitôt prêt à l'action. C'était la première fois depuis trois mois que M. de Metternich se présentait chez le tsar, et celui-ci terminait un rapide entretien en ajoutant : « Nous avons encore à vider un différend personnel. Nous sommes chrétiens, notre sainte loi nous commande de pardonner les offenses. Embrassons-nous et que tout soit oublié. » Les petites brouilles disparaissaient dans le grand événement! Le roi de Prusse, auprès de qui le chancelier d'état se rendait en quittant le tsar, était dans les mêmes dispositions. A peine rentré chez lui, M. de Metternich voyait arriver les ministres étrangers, et, avant tous, M. de Talleyrand, qui gardait une certaine impassibilité à la lecture de la dépêche, avec qui il avait ce court et singulier dialogue : « Savez-vous, disait M. de Talleyrand, où va Napoléon? — Le rapport n'en dit rien. — Il débarquera sur quelque côte d'Italie et se jettera en Suisse. — Il ira droit à Paris... » Pendant ces premières heures de la matinée, tout avait changé de face à Vienne sous le coup de la prodigieuse nouvelle. La guerre était déjà décidée entre les souverains. De toutes parts, les aides-de-camp étaient expédiés pour changer la marche des armées. Il n'y avait plus dans les conseils, dans les états-majors, qu'un mot d'ordre unique et invariable : « Tout est à recommencer! »

Tout recommence, en effet, pour finir bientôt, il est vrai, par un nouveau coup de foudre qui va clore le règne des cent jours, tragique épilogue du drame impérial. Comme M. de Metternich l'avait prévu, Napoléon, une fois débarqué, ne s'était plus arrêté qu'à Paris, aux Tuileries, qu'il trouvait vides. Tout s'était évanoui devant lui : la royauté et le roi. Il avait triomphé au pas de course, sans combat, par sa seule apparition ; il avait en même temps ouvert la plus redoutable des crises par ce prodigieux coup de théâtre. A quels mobiles avait-il obéi en se jetant dans une aventure aussi périlleuse qu'extraordinaire? Napoléon savait que ce qui lui restait de liberté était menacé, qu'on avait médité et proposé à Vienne de l'envoyer dans quelque île lointaine. Il n'ignorait pas que, depuis un an, les Bourbons, par leurs fautes, avaient accumulé les mécontentemens dans la nation comme dans l'armée. Il avait calculé juste sans doute en comptant sur son prestige, sur l'ascendant de son génie et de sa gloire. Il s'était gravement trompé en croyant pouvoir renouer un règne interrompu, diviser ou apaiser l'Europe ; à peine était-il arrivé aux Tuileries, il n'avait plus déjà d'illusions. Il se sentait plus que jamais isolé en face d'une Europe ennemie qui lui fermait toutes les portes et resserrait ses rangs. Dès les premières nouvelles, les fêtes avaient cessé à Vienne ; les agitations mondaines avaient été remplacées par une activité silencieuse. A la prodigieuse aventure de Napoléon l'Europe répondait par la déclaration du 13 mars, qui le mettait hors la loi des nations et le livrait à la « vindicte publique, » par le traité du 25 mars qui reconstituait la coalition, par l'ordre expédié à toutes les armées de reprendre le chemin de la France. On laissait aux diplomates le soin d'achever l'œuvre du congrès et, pendant ce temps, d'heure en heure, se formait le vaste réseau des forces européennes du Hanovre à la frontière italienne : les Anglais, les Prussiens, les Hanovriens, les Hollandais marchant vers la Belgique sous Wellington et Blücher ; les Autrichiens, les Allemands du sud s'avançant par l'est sous Schwartzenberg, en attendant les Russes ramenés à marches forcées sur la ligne des alliés.

Vainement Napoléon avait essayé de pénétrer ce réseau en faisant parvenir à l'Autriche les assurances les plus pacifiques, en réclamant l'impératrice Marie-Louise et son fils, qu'on ne pouvait plus appeler le roi de Rome ; il n'avait pas réussi à se faire écouter. De tous ses émissaires, les uns ne pouvaient pas même arriver jusqu'à Vienne ; les autres étaient des messagers bien peu sérieux, témoin ce sceptique familier de M. de Talleyrand, M. de Montrond, personnage peu sûr, expédié de Paris avec une mission équivoque. L'Europe restait impénétrable, n'admettant d'autre programme que la « destruction de Bonaparte et des siens. » Marie-Louise elle-même, qu'un homme dévoué et fidèle à l'empereur, M. de Meneval, avait suivie à Vienne,

Marie-Louise n'était plus qu'une sorte de prisonnière entourée d'hommages sous la garde de son père, l'empereur François; elle était d'ailleurs une captive volontaire, tout occupée de l'établissement qu'on lui préparait en Italie, déjà subjuguée par le chambellan placé auprès d'elle, le comte de Neipperg, détachée de son redoutable époux et de la France. On avait d'abord laissé le jeune prince impérial sous la garde de sa gouvernante, Mme de Montesquiou; on ne tardait pas à le remettre en des mains autrichiennes, à le séparer de tout ce qui pouvait lui parler de son père. On interdisait à Napoléon les sentimens de famille en lui interdisant le règne; toutes les issues se fermaient devant lui à Vienne. Engagé au centre des intrigues qui se nouaient de toutes parts et des grands événemens qui se préparaient, M. de Metternich restait plus que jamais l'âme et le conseil de la coalition. Plus que tout autre, par sa position, il était nécessairement au courant des missions secrètes venant de Paris; il ne les prenait pas au sérieux. Tout ce qu'il recevait, il le communiquait aux alliés, et ce n'est qu'après avoir consulté l'empereur Alexandre et le roi de Prusse qu'il entrait dans une sorte de négociation clandestine à laquelle le provoquait l'homme aux perpétuelles intrigues, Fouché, qui essayait un moment de savoir si l'Europe ne se contenterait pas d'une régence au nom du fils de Napoléon. Un émissaire autrichien, M. d'Ottenfels, sous le nom de Werner, allait effectivement à Bâle, où il devait se rencontrer avec un émissaire de Fouché, et, par une curieuse combinaison, c'est Napoléon lui-même qui, ayant surpris les menées de son ministre de la police, envoyait un de ses agens au rendez-vous de Bâle. La négociation n'était qu'une intrigue de plus qui ne pouvait servir à rien.

Pendant ce temps, les armées marchaient de toutes parts. M. de Metternich faisait cette campagne nouvelle, comme la précédente, au quartier-général des souverains, qui n'avait pas encore dépassé Heidelberg à la mi-juin, et c'est à Heidelberg qu'il recevait la nouvelle de la grande et sanglante rencontre du 18 juin, qui rouvrait aux armées alliées, comme aux souverains et aux diplomates de l'Europe, les routes de Paris. Chemin faisant, à travers les Vosges encombrées de troupes, de canons, de chariots de guerre, M. de Metternich écrit à sa fille Marie : « Hormis ce qu'il y a de fatigant à notre marche, il faut savoir que nous faisons la guerre pour se douter que nous y sommes. Tout le monde nous reçoit bien et nous prie de faire *vite*. Notre présence en France est un bienfait qui ne ressemble pas mal à une amputation. Nous ferons beaucoup de bien et de mal à la fois. Le peuple est fâché que Napoléon ait reparu pour faire tuer soixante mille hommes et pour s'enfuir après... Le roi est généralement aimé. Toutes les haines se concentrent sur le duc de Berry et sur M. de Blacas. On déteste aussi les émigrés,

dont on n'ose pas prononcer le nom... » Il ne se faisait pas trop d'illusion, même après Waterloo.

Le lion redressé pour un instant d'un si terrible sursaut avait été dur à vaincre et à abattre. Il était cette fois abattu pour ne plus se relever. Il restait à dégager les conséquences de l'événement par la diplomatie qui intervient toujours après le choc des armes. La grande bataille n'était pas seulement le désastre d'un empereur et d'un empire, elle préparait aussi fatalement une aggravation de la paix signée une année auparavant. « Les puissances alliées, dit M. de Metternich, voulurent donner une leçon à la France. » La leçon, c'était une diminution nouvelle de frontières, la spoliation des musées respectés par la première invasion, une contribution de guerre et une occupation temporaire, « afin d'assurer l'ordre à l'intérieur et d'affermir en France le trône des anciens rois autant que cela était possible avec l'appui des forces étrangères... » C'est la paix du 20 novembre 1815 substituée à la paix du 30 mai 1814 et destinée à se rattacher à l'œuvre du congrès de Vienne demeurant après Waterloo le code de l'ordre européen. L'empereur Alexandre, ramené avec les autres souverains à Paris et livré plus que jamais aux ardeurs d'un mysticisme vague sous l'influence de Mme de Krudener, méditait de compléter cette paix définitive, cet ordre nouveau par un acte mémorable qui depuis a retenti souvent dans le monde sous le nom de « sainte-alliance. » Il avait préparé et rédigé lui-même son projet dans le mystère, sans consulter ses conseillers ; il avait tenu à ne communiquer d'abord son secret qu'aux souverains. C'était une pensée toute personnelle à l'empereur Alexandre, une sorte de diplomatie de l'hallucination, qui, à parler vrai, séduisait peu l'Autriche et la Prusse. «... Lisez cet écrit, disait l'empereur François à M. de Metternich en lui remettant le projet du tsar, — examinez-le et vous me direz votre opinion. Quant à moi, je ne le goûte nullement, et les idées que j'y ai trouvées me font plutôt faire des réflexions très sérieuses. » M. de Metternich, avec son esprit à la fois fin et positif, se sentait en garde contre la phraséologie humanitaire et religieuse de l'écrit et du projet du tsar. Il ne voyait pas là « la matière d'un traité à conclure entre les souverains ; » il pressentait surtout les interprétations passionnées et hostiles auxquelles n'échapperait pas cette œuvre assez vaine de diplomatie sentimentale. Le roi Frédéric-Guillaume de Prusse n'en pensait pas mieux. On ne pouvait cependant tout refuser à l'empereur Alexandre, et M. de Metternich se trouvait chargé par l'empereur François et par le roi de Prusse de traiter avec le tsar pour obtenir de lui tout au moins des atténuations ou des suppressions. On cédait à demi, sans conviction, par égard pour un souverain chimérique, et c'est ainsi que naissait ce

qui s'est appelé dans l'histoire la « sainte-alliance, » comme le couronnement étrange d'une lutte d'un quart de siècle entre la révolution française et l'Europe. Œuvre « vide et sonore, » c'est le dernier mot dont l'accable le chancelier autrichien !

Pendant ce nouveau séjour à Paris, suite de la seconde invasion de la France, M. de Metternich ne cessait d'être mêlé à toutes les négociations jusqu'à la dernière, celle du traité mystique dont il était le premier à se railler discrètement. Il restait le médiateur le plus actif entre les ambitions, les cupidités, les jactances, les impatiences de représailles, réveillées par la guerre parmi les vainqueurs, surtout parmi les Prussiens. Il ne se défendait pas d'observer et de juger l'état de la France en curieux sceptique, sans illusion sur le nouveau règne qu'on venait de restaurer. Il avait pris logement à l'hôtel de l'ancien ministre de la marine Decrès, d'où il avait vue sur les champs Élysées transformés en un camp anglais. Les alliés étaient chez eux et ne se refusaient pas l'orgueilleux plaisir de se conduire en maîtres. M. de Metternich a laissé dans une de ses lettres à sa fille Marie un souvenir caractéristique de ce moment unique de l'histoire «... J'ai dîné hier, dit-il, chez Blücher, qui a son quartier-général à Saint-Cloud. Il habite ce beau château en général de housards. Lui et ses aides-de-camp fument là où nous avons vu la cour dans la plus grande parure; j'ai dîné dans la pièce où j'avais eu des conversations de tant et tant d'heures avec Napoléon. Les tailleurs de l'armée sont établis là où l'on allait au spectacle et les musiciens d'un régiment de chasseurs pêchent à la ligne les poissons dorés dans le grand bassin sous les fenêtres du château. En parcourant la grande galerie, le vieux maréchal me dit : Faut-il qu'un homme soit fou pour avoir été courir à Moscou quand il avait toutes ces belles choses ! — En voyant du balcon cette immense cité qui brillait avec tous ses dômes au coucher du soleil, je me suis dit : Cette ville et ce soleil se salueront encore quand on n'aura plus que des traditions de Napoléon et de Blücher, — et surtout de moi !.. » La ville et le soleil se saluent encore, pour parler le langage du diplomate : la nature n'a pas changé d'aspect. A un demi-siècle passé de distance cependant, les housards de Blücher devaient camper de nouveau dans le château de Saint-Cloud, non plus seulement pour fumer dans ses galeries, mais pour le laisser incendié ; ils devaient reparaître un jour en destructeurs sur ces collines, et dans l'intervalle, avant le retour de ces tragiques fatalités, M. de Metternich avait devant lui toute une carrière, près de quarante années de prépotence en Allemagne et en Europe. C'est le règne du chancelier autrichien, de sa diplomatie captieuse et souple, — avant le règne du chancelier prussien à la main de fer.

CHARLES DE MAZADE.

LA

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA FRANCE

II[1].

L'EMPRUNT ET LE BUDGET DE 1887.

Lorsque l'année 1885 s'ouvrit, la périodicité des déficits, le rapide développement de la dette flottante et les charges imposées par les entreprises lointaines ne laissaient plus d'illusions au gouvernement sur l'insuffisance des ressources budgétaires, et un aveu imprudent, échappé à M. Jules Ferry, au sein de la commission du budget, révéla que le ministère prévoyait, dès ce moment, la nécessité de créer de nouveaux impôts, aussitôt après les élections générales. En dépit de cet aveu, la majorité de la chambre, continuant de fermer les yeux à l'évidence, persévéra dans son optimisme et dans ses habitudes d'imprévoyante prodigalité : d'ailleurs, les rapporteurs des commissions du budget, soit au Palais-Bourbon, soit au Luxembourg, n'épargnèrent rien pour dissiper, au sein du parlement et dans le public, l'impression produite par les paroles du président du conseil.

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

I.

La proximité des élections générales ne permit pas à la chambre d'apporter, cette année, à la préparation et au vote du budget la même négligence et les mêmes lenteurs que les années précédentes. Elle y mit, au contraire, une telle diligence, que la discussion générale fut terminée et que les crédits de deux ministères furent votés avant que le rapporteur général, M. Jules Roche, eût déposé son rapport. Le sénat ne demeura pas en arrière d'un si beau zèle. Mis en discussion à la chambre dans les premiers jours de juillet, le budget de 1886 était voté et fut promulgué le 8 août 1885. Il avait été précédé de l'enfantement d'une nouvelle caisse, la caisse des garanties des chemins de fer, qui dut sa naissance aux premiers mécomptes causés par les conventions. On avait présumé que le trésor n'aurait plus à servir de garanties aux compagnies que pour les sommes appliquées à la construction du nouveau réseau, que cette dépense croîtrait graduellement et qu'elle n'atteindrait qu'en 1892 un chiffre maximum de 65 millions, destiné à diminuer rapidement. Tous ces calculs se trouvaient renversés par l'affaiblissement constant des recettes, qui contraignit plusieurs compagnies à réclamer le bénéfice des garanties attachées à l'ancien réseau. Le trésor se trouvait donc en face d'une dépense de 63 millions pour 1886, et comme la paralysie des affaires ne permettait pas d'espérer de sitôt une amélioration dans le trafic des voies ferrées, il était à craindre que cette charge ne s'accrût pendant une période de plusieurs années et ne pesât lourdement sur le budget, qu'il devenait de plus en plus difficile d'équilibrer. Elle s'élèvera, en effet, pour 1887, à 104 millions, dont 15 millions pour les lignes algériennes. On s'avisa tout à coup que les garanties à servir aux compagnies n'étaient que des avances remboursables et portant intérêt, et que les compagnies paieraient, tôt ou tard, le principal et les arrérages. Ne pouvait-on déléguer cette créance de l'état à un compte spécial à ouvrir pour le service des garanties, qui recevrait d'une main et paierait de l'autre? A ceux qui faisaient observer narquoisement que, pendant bien des années, cette institution aurait bon nombre de millions à payer et rien à recevoir, on répondit qu'en attendant les recettes l'institution se procurerait les fonds nécessaires en émettant, avec la garantie de l'état, des obligations dont le trésor servirait les intérêts. On avait d'abord laissé en dehors les chemins de fer algériens, en donnant pour raison que l'espoir d'un remboursement quelconque de la part des compagnies algériennes était trop incertain et trop

éloigné pour qu'on en pût faire état. Cet aveu, dépouillé d'artifice, n'était pas de nature à fortifier le crédit de ces sociétés; aussi l'on revint sur cette exclusion singulière. Ainsi naquit la plus jeune des filles du budget, la caisse des garanties, imaginée pour n'avoir point à inscrire dans la loi de finances la charge des engagemens pris vis-à-vis des compagnies de chemins de fer, et destinée, comme ses aînées, à battre monnaie avec la signature de l'état. C'est toujours le même système : le trésor va emprunter, tous les ans, sous le nom et par l'entremise des compagnies, 250 millions pour la construction du troisième réseau ; il empruntera tous les ans, sous le nom et par l'entremise du compte spécial des garanties, une soixantaine de millions, et souvent plus, pour satisfaire aux obligations qu'il a assumées vis-à-vis de ces mêmes compagnies. Sous ces déguisemens divers, c'est toujours le gouvernement qui emprunte et qui épuise l'épargne nationale à mesure qu'elle se reforme.

Le budget ordinaire de 1886 a été fixé en recettes, par la loi du 8 août 1885, à 3,016,087,060 francs; et en dépenses, à 3,015,474,036 francs, soit un excédent de recettes d'un demi-million. Pour l'évaluation des recettes, on était revenu à l'ancien mode de calcul, en prenant pour base les résultats de l'antépénultième année, et l'on n'a point sujet de le regretter en présence du déclin constant des recettes. La même loi du 8 août 1885 fixa à 163 millions 1/2 les dépenses du budget extraordinaire, où il n'y eut plus d'autres parties prenantes que les ministères de la guerre, des beaux-arts et des travaux publics. Les crédits supplémentaires accordés dès les mois de janvier et de février 1886 ont immédiatement élevé la dépense à 211 millions : il y a été pourvu, pour la presque totalité, par des ressources d'emprunt, à savoir, par l'émission de 172 millions 1/2 d'obligations, par l'application de 23,731,000 francs provenant de l'emprunt du 10 février 1884; et, pour le surplus, par des prélèvemens sur le prêt de 80 millions de la Banque de France et sur les fonds de concours versés par diverses compagnies.

Des discussions auxquelles ce budget donna lieu au sein de la chambre des députés et du sénat, nous ne voulons retenir que quelques chiffres et quelques déclarations qui contiennent tout un enseignement. Les recettes de 1884 étaient demeurées au-dessous des recettes réalisées en 1883, et les frais de poursuites pour le recouvrement des impôts s'étaient élevés de 1 fr. 69 à 1 fr. 82 pour 1,000 francs, soit une augmentation de 0 fr. 13, ou de 9 pour 100 d'une année à l'autre. Les recettes de 1885, à leur tour, étaient sensiblement inférieures à celles de 1884 ; le produit de la

vente des tabacs, qui n'avait jamais cessé de s'accroître depuis un demi-siècle, sauf dans les deux années calamiteuses de 1870 et 1871, était en décroissance pour la première fois : il donnait une moins-value de près de 2 millions. Aucun de ces faits n'altérait l'imperturbable sérénité du président de la commission du budget, M. Rouvier, qui présentait comme un progrès des finances publiques la diminution du budget extraordinaire et qui se portait garant de l'équilibre du budget ordinaire, le déclarant sincère et solidement établi. Or, la réduction du budget extraordinaire était uniquement due aux conventions qui avaient substitué, pour la construction des chemins de fer, l'emprunt indirect, par l'entremise des compagnies, à l'emprunt direct au nom de l'état. Quant à l'équilibre du budget de 1886, l'exposé du budget de 1887 reconnaît que, par l'effet des crédits extraordinaires et des moins-values des recettes en janvier et février, il était, dès le 1er mars, en déficit de plus de 32 millions; au 1er août dernier, les moins-values atteignaient 48 millions. Le rapporteur du budget au sénat, M. Millaud, non moins optimiste que M. Rouvier, faisait honneur au gouvernement de la persévérance avec laquelle il maintenait au budget les sommes destinées à l'amortissement. Il rejetait bien loin l'idée qu'il pût devenir nécessaire de recourir à de nouveaux impôts pour mettre le budget en équilibre : il ne répudiait pas avec moins d'énergie, comme une pure calomnie contre les finances républicaines, l'assertion qu'un emprunt de 1 milliard était indispensable pour apurer la situation et alléger le fardeau de la dette flottante, qu'il déclarait moins lourd sous le régime actuel que sous aucun des régimes antérieurs. On verra ce qu'au bout de quelques mois à peine il est advenu de cette triple affirmation. Enfin, en réponse aux critiques que l'on fondait sur l'accroissement constant de la dette publique, la plupart des orateurs ministériels répondirent par l'éloge de la rente amortissable, et le ministre des finances, M. Sadi-Carnot, renchérissant sur tous, déclara que ce serait pour la république un titre impérissable à la reconnaissance du pays que d'avoir imaginé pour ses emprunts un fonds qui assurait l'amortissement de la dette dès le jour où elle prenait naissance. Qui aurait pensé que ce même ministre serait le premier à renier la création à laquelle il accordait tant de louanges?

II.

L'excès de confiance manifesté par les deux rapporteurs du budget de 1886 sembla partagé par le nouveau cabinet qui arriva au pouvoir aussitôt après les élections du 4 octobre 1885 et qui comp-

tait M. Sadi-Carnot parmi ses membres. Le chef de ce cabinet, M. de Freycinet, annonça dans le programme communiqué aux chambres, le 16 janvier 1886, que le budget de 1887 serait mis en équilibre sans emprunt et sans impôt nouveau. Cette promesse produisit une sensation d'autant plus grande que, d'après les engagemens pris envers le parlement, le budget extraordinaire devait être supprimé et toutes les dépenses ramenées au budget ordinaire, et que les évaluations du budget de 1887 devaient avoir pour bases les recettes réalisées en 1885, qui avaient été inférieures à celles de 1884. Avec des recettes moins fortes et des dépenses plus grandes, arriver sans emprunt et sans impôt à cet équilibre qui n'avait pu être obtenu, depuis plusieurs années, était une sorte de miracle financier. Quel était donc le merveilleux secret que le cabinet avait à sa disposition? Hélas! le cabinet n'en possédait aucun, et le budget de 1887, présenté le 16 mars 1886, avait pour traits essentiels l'émission d'un emprunt considérable et une aggravation de l'impôt sur l'alcool. Avec une subtilité digne des casuistes les plus déliés, M. de Freycinet a bien voulu expliquer qu'on s'était mépris sur le véritable sens des termes employés par lui; qu'il avait uniquement exclu l'hypothèse de pourvoir, par un emprunt spécial, à une partie des charges ordinaires; qu'il ne s'était point interdit de substituer une dette perpétuelle à une partie de la dette temporaire, et qu'une semblable transformation, qui n'accroissait point le montant de la dette antérieure, ne pouvait recevoir le nom d'emprunt. A ce compte, M. Tirard a eu tort, en 1884, de qualifier d'emprunt l'opération qui a substitué des rentes amortissables à 350 millions de bons du trésor et d'obligations à court terme. L'état, avant de faire un appel direct au public, ayant l'habitude de commencer par épuiser les ressources que la dette flottante peut lui fournir, le nom d'emprunt pourrait être contesté à presque toutes les opérations financières dont la France a été témoin. C'est à l'aide d'équivoques de même valeur que le gouvernement s'est défendu d'ajouter une nouvelle charge au fardeau des contribuables, tout en grevant de taxes supplémentaires le commerce des boissons.

L'œuvre valait mieux que les argumens par lesquels on entreprenait de la défendre : elle constituait un retour à cette unité du budget sans laquelle il ne peut y avoir ni ordre, ni clarté dans les finances. Voici en quels termes M. de Freycinet, dans la séance de la chambre des députés du 8 avril dernier, résumait les intentions du gouvernement : « Le projet de budget, disait-il, qui vous a été proposé, s'est inspiré d'une triple pensée et a eu pour but de réaliser un triple objet. Je les indique d'un mot. Il a voulu : 1° rétablir l'équilibre, c'est-à-dire faire une exacte balance entre les recettes

et les dépenses du budget ordinaire ; 2° supprimer le budget extraordinaire, ou plutôt incorporer ses dépenses dans le budget ordinaire et en assurer désormais le service à l'aide de ressources normales ; et, enfin, il s'est proposé d'alléger la dette flottante ou de réduire les sommes exigibles dans une certaine proportion. » On ne pouvait adresser aucune objection à ce programme, qui était l'abandon et la condamnation implicite de toutes les mauvaises pratiques par lesquelles on avait, depuis huit ans, complètement désorganisé les finances ; mais l'exécution de ce programme nécessitait trois projets de loi qui appelaient eux-mêmes diverses mesures complémentaires.

Le premier de ces projets de loi dans l'ordre logique comme dans l'ordre d'importance était le budget de 1887, présenté en recettes à 3,142,687,567 francs et en dépenses à 3,140,994.820 fr., soit avec un excédent présumé de recettes de 1,692,747 francs. Il y a entre ces chiffres et ceux du budget de 1886 un écart d'une centaine de millions qu'il est facile d'expliquer. Il a fallu faire rentrer dans le budget ordinaire les travaux publics neufs pour lesquels des engagemens avaient été pris. On les a classés dans une section spéciale, mais la dépense, prévue au chiffre de 90 millions, a été inscrite avec les autres crédits alloués au ministère des travaux publics. On a, de la même façon, sous le titre de *Dépenses des protectorats*, inscrit au budget des affaires étrangères 30 millions pour les frais d'occupation et d'administration du Tonkin, de l'Annam et de Madagascar. A ces 120 millions qui n'avaient pas figuré au budget de 1886, on a dû encore ajouter 25 millions pour des dépenses diverses, mais obligatoires, qui résultent de votes antérieurs du parlement et dont la plus considérable a pour objet l'application de la loi contre les récidivistes. Le total des charges nouvelles, provenant de ces trois chefs, est donc de 145 millions : il devait, dans la pensée du gouvernement, être compensé en partie par un allégement du service de la dette flottante au moyen de l'emprunt qui faisait l'objet d'un second projet de loi. En outre, si le budget extraordinaire avait subsisté, le ministre de la guerre aurait eu, en vertu des votes précédens du parlement, le droit d'y réclamer l'inscription d'un crédit de 115 millions pour solde du deuxième compte de liquidation : il réduisait sa demande à 105 millions ; mais il était nécessaire que cette somme fût comprise dans les crédits alloués à son département. Cette dépense, extraordinaire par son origine et ordinaire par son classement, n'était pas couverte par une recette correspondante : elle devait être prélevée sur le produit de l'emprunt, ce qui ne concordait guère avec l'argumentation de M. de Freycinet.

La façon dont le budget de 1887 est établi appelle de nombreuses observations : nous nous contenterons, pour le moment, d'exposer dans son ensemble le plan financier du gouvernement. Le second projet de loi avait pour objet une combinaison d'emprunt destinée à alléger le fardeau de la dette flottante et à réduire les exigibilités sous le coup desquelles le trésor était placé. L'exposé de motifs reconnaissait que le poids de la dette flottante était « assez lourd » et « qu'une portion de cette dette, par sa constante exigibilité, pourrait, à un moment donné, devenir la source de sérieux embarras. » On était donc déjà revenu à la situation que M. Léon Say déclarait alarmante en 1882 et dont il avait cru faire disparaître le danger. Le ministre faisait connaître que la dette flottante, au 1er mars 1886, s'élevait à 1,539,455,400 francs. Elle s'était, par conséquent, accrue de 245,977,500 francs depuis le 1er janvier, c'est-à-dire dans l'espace de deux mois. Cet accroissement portait presque exclusivement sur les bons du trésor, qui, descendus au chiffre de 44 millions au 1er janvier, étaient remontés à 272,961,800 francs au 1er mars. La difficulté de faire face au coupon du 3 pour 100 en janvier et au coupon du 4 1/2 en février ne serait-elle pas l'explication de cette émission insolite de bons du trésor? Il est à remarquer que l'intérêt de ces bons, fixé à 1 pour 100 depuis le 1er juin 1885, a été soudainement porté à 2 pour 100, le 11 janvier 1886, et à 3 pour 100, le 18 du même mois. On peut croire que, pressé d'argent, le ministre des finances avait dû négocier auprès de ses auxiliaires habituels, la Banque de France et les établissemens de crédit, une avance considérable contre des bons du trésor à court terme. Un autre fait conduirait à la même conclusion. Dans l'indication de l'emploi à faire du produit de l'emprunt, 230 millions environ étaient affectés au remboursement des bons du trésor. Pourquoi cette somme n'était-elle pas appliquée à éteindre complètement la portion la plus dangereuse de la dette flottante, celle qui est constamment exigible? La préférence donnée au remboursement des bons du trésor ne peut recevoir que deux explications : ou elle était l'exécution d'engagemens contractés vis-à-vis des prêteurs obligeans qui étaient venus au secours du trésor, ou le ministre, prévoyant des embarras ultérieurs, désirait rembourser les bons en circulation, afin de pouvoir immédiatement en émettre d'autres sans appréhender d'atteindre la limite de 400 millions posée par la loi de finances. Ni la commission de la chambre, ni celle du sénat ne paraissent avoir souhaité d'éclaircissemens sur ces points intéressans ; en tout cas, elles n'ont pas mis le parlement dans la confidence de ceux qu'elles ont pu recevoir.

Le gouvernement demandait l'autorisation d'emprunter en rente

3 pour 100 un capital de 1,466,149,563 francs. On voit à quel point M. le sénateur Millaud s'était aventuré lorsqu'il avait traité si dédaigneusement l'affirmation de M. Chesnelong qu'un emprunt de 1 milliard serait indispensable en 1886. C'était de 1 milliard 1/2 que le gouvernement déclarait avoir besoin. Il faisait deux parts de cet énorme emprunt. Il commençait par rembourser la totalité des obligations sexennaires en circulation, qui s'élevaient précisément à 466,149,563 francs; sur le milliard de surplus il prélevait les 152 millions votés pour le budget extraordinaire de 1886 et qu'il aurait dû se procurer par l'émission d'obligations à l'échéance de 1892, les 105 millions inscrits au budget du ministère de la guerre pour solde du second compte de liquidation, et 12 millions destinés à restituer aux trésoriers payeurs généraux une partie de leur cautionnement; 100 millions devaient servir à rembourser à ces mêmes trésoriers payeurs généraux, dont on voulait modifier la situation, leurs avances en compte courant au trésor; 230 millions à éteindre les bons du trésor; et il ne restait que 400 millions à appliquer à la dette de l'état envers les déposans des caisses d'épargne et de la caisse des retraites pour la vieillesse.

Ces trois dernières sommes se montent ensemble à 730 millions, et il se trouve que les découverts laissés par les régimes qui se sont succédé en France de 1814 à 1870 figurent dans les écritures du trésor pour un peu plus de 725 millions. La similitude fortuite de ces deux chiffres paraît avoir vivement frappé l'esprit du ministre des finances; elle lui a suggéré, dans son exposé des motifs, la réflexion suivante : » Cette somme est égale, à 4 millions près, au montant des découverts antérieurs à 1870. La liquidation actuelle n'aurait donc pour effet que la consolidation du passif légué à la république par les régimes qui l'ont précédée. » On a lieu d'être surpris que M. Sadi-Carnot, qui est un homme sérieux et instruit, se soit laissé aller à consigner dans un document public une remarque aussi enfantine. Il pouvait s'attirer une réclamation de M. Léon Say et de tous les ministres qui, avant lui, ont consolidé une partie de la dette flottante. Il est à présumer que, pas plus que ses devanciers, il n'a l'intention de faire disparaître des écritures du trésor les 725 millions de découverts, qui continueront d'y figurer comme devant, attendu qu'il n'y a aucun rapport entre ces comptes d'ordre et l'emprunt de 1886 ou tout autre emprunt. Cependant, cette naïveté a été relevée avec empressement par les rapporteurs des deux chambres et par divers orateurs, qui en ont fait le thème de développemens éloquens. A prendre au pied de la lettre cette belle rhétorique, on devrait croire que le trésor est journellement assiégé par une légion de créanciers des anciens régimes, qui lui réclament 726 millions,

et que le dernier emprunt a eu pour objet de les satisfaire. Il est à peine besoin de dire qu'aucune dette de l'état n'est en souffrance : que seulement le trésor, dans ses écritures, continue et continuera jusqu'à la fin des siècles d'inscrire au débit de chacun des exercices qui se sont clos par un déficit un découvert égal à la portion de ce déficit qui n'a pas été éteinte par une rentrée équivalente, recette ou emprunt. A quel badaud d'ailleurs pouvait-on espérer de faire croire qu'en remboursant les 230 millions de bons du trésor émis par M. Sadi-Carnot, du 1er janvier au 1er mars 1886, ou les 100 millions d'avances des trésoriers payeurs généraux, la république éteignait une dette de la restauration ou de l'empire? On était d'autant plus malavisé de soulever une discussion sur ce point qu'il en pouvait facilement sortir un argument contre le régime actuel. Le gouvernement de juillet figure dans le total des découverts pour 492 millions, c'est-à-dire pour près des 5 septièmes, parce qu'il a appliqué à la construction des premiers chemins de fer la dotation de l'amortissement, dont il continuait à se reconnaître débiteur dans les écritures; ce chiffre eût été réduit de plus de moitié par l'emprunt du 10 novembre 1847, dont les versemens profitèrent au régime suivant. Ce régime était la république, qui, en trois années, aurait ajouté 372 millions aux découverts du trésor si elle ne s'était pas approprié plus de 300 millions, provenant tant de l'emprunt du 10 novembre 1847 que des fonds des caisses d'épagne. Grâce à la consolidation de ces dépôts, transformés en rentes et mis à la charge de la dette perpétuelle, la part de la république de 1848 dans les découverts du trésor, s'est trouvée réduite de 372 millions à un peu moins de 30. La part du second empire, après dix-huit ans de durée et un immense développement donné aux travaux publics, est de 53,244,149 francs, mais il convient de faire observer que le dernier exercice complet de ce régime, celui de 1869, s'est soldé par un excédent de recettes de 57,973,567 francs, qui faisait plus que compenser le découvert des exercices antérieurs et qui aurait dû être appliqué à l'éteindre; mais il ne pouvait convenir à M. Thiers qu'il résultât des écritures du trésor que la gestion financière de l'empire, fort critiquée par lui, s'était soldée par un *boni* de 4 millions. Il y mit ordre par un artifice de comptabilité, et l'excédent de recettes de l'exercice 1869 fut appliqué à la première partie du compte de liquidation, de même que les 104 millions provenant de la caisse d'amortissement, qu'il s'empressa de supprimer. Un découvert de 53 millions est donc demeuré au compte du second empire, mais ce chiffre ne paraîtra point excessif, si on le met en regard des 431 millions du découvert créé par le gouvernement actuel depuis 1881. Il eût été prudent à M. Sadi-Carnot de consolider ou de faire dis-

paraître ce découvert, s'il en connaît quelque moyen pratique, avant de s'aventurer dans des critiques rétrospectives.

Le troisième des projets de loi présenté par le gouvernement avait trait à la transformation de l'impôt des boissons. Il supprimait l'exercice et quelques menues taxes, et il abolissait le privilège des bouilleurs de cru ; d'autre part, il doublait les licences des débitans de boissons ; il élevait de 156 francs à 215 francs par hectolitre la taxe sur les alcools, et il soumettait à un impôt les fruits secs susceptibles d'être employés à la fabrication du vin. Le trésor sacrifiait, d'un côté, 49 millions de recettes anciennes, il gagnait, de l'autre, 125 millions de recettes nouvelles ; et l'accroissement définitif du revenu était évalué aux 76 millions nécessaires pour équilibrer le budget. Il reste à savoir comment MM. Rouvier et Millaud et surtout M. de Freycinet concilieraient les 20 millions imposés aux bouilleurs de cru, les 8 millions exigés des débitans, les 2 millions demandés au commerce des fruits secs, avec leurs affirmations qu'aucun impôt nouveau ne deviendrait nécessaire en 1886 pour la mise en équilibre du budget. Jamais prophètes ne reçurent des faits un plus complet démenti. Comme suite aux mesures qui viennent d'être analysées, un quatrième projet de loi introduisait rétroactivement, dans le budget de 1886, les modifications qui découlaient de la substitution de rentes 3 pour 100 à une portion notable de la dette flottante, et de la consolidation des obligations antérieurement émises. Enfin, le ministre annonçait l'intention de mettre obstacle à la reconstitution de la dette flottante en limitant, pour l'avenir, à 200 millions la somme que le Trésor pourrait se faire avancer sur les fonds des caisses d'épargne et de la caisse des retraites.

Si la proposition d'un emprunt de 1 milliard 1/2, venant sitôt démentir les affirmations de M. de Freycinet, causa une réelle stupeur dans la généralité du public, en revanche, le monde de la bourse fut loin de faire un accueil défavorable aux combinaisons de M. Carnot. Les spéculateurs de profession, qui luttaient vainement depuis de longs mois contre la paralysie des affaires et voyaient tarir la source de leurs profits, espérèrent qu'une grande opération financière tirerait de sa torpeur le marché des fonds publics et ranimerait les transactions dont ils vivent. Ils étaient disposés à trouver l'emprunt trop peu considérable et regrettaient qu'on ne demandât pas, d'un seul coup, au public, les 2 milliards 1/2 qui étaient nécessaires pour liquider définitivement le passif des huit dernières années. A l'appui de cette thèse, les journaux financiers rappelaient le grand mouvement d'affaires et la période de prospérité qui ont suivi les énormes emprunts contractés pour la libéra-

tion du territoire. Ils méconnaissaient ainsi la véritable cause de ce réveil des affaires, qui a été, non la conclusion de gros emprunts, mais la nécessité où tout le monde s'est trouvé simultanément de réparer les désastres et les vides faits par la guerre, depuis les compagnies de chemins de fer qui ont dû dépenser des centaines de millions en réfections de leurs voies et en acquisitions de matériel, jusqu'aux plus modestes particuliers qui ont eu à remonter leur petit ménage. Quelque défectueux que pût être le raisonnement sur lequel elle s'appuyait, cette impression favorable du monde de la bourse vint en aide au gouvernement et le soutint contre la coalition que formèrent, au sein de la commission du budget, les amis des deux précédens ministères.

Les plans de M. Sadi-Carnot ne pouvaient manquer de rencontrer plusieurs sortes d'adversaires. Les changemens qu'il s'agissait d'apporter dans l'organisation et le fonctionnement des trésoreries générales ne pouvaient satisfaire les utopistes qui en poursuivent la suppression et qui, sans tenir compte de la différence des situations et des lois, rêvent de faire faire, comme en Angleterre, le service financier de l'état par la Banque. D'un autre côté, ces changemens n'étaient pas sans inquiéter ceux qui ont étudié de près le mécanisme de notre organisation financière et qui peuvent mesurer quelle sécurité elle assure au trésor. Le ministre lui-même était contraint de reconnaître qu'après ces changemens les garanties que présente actuellement le service des trésoreries seraient affaiblies, et il proposait d'ores et déjà la création d'un corps de contrôleurs spéciaux. Était-ce la peine de toucher à une organisation consacrée par le temps et par l'expérience pour aboutir à une économie problématique et, dans tous les cas, fort peu considérable? Ici, l'intérêt public était seul en question : la proposition de soumettre à l'impôt les bouilleurs de cru causait de bien autres alarmes parmi les députés du midi, qui forment le noyau de la majorité ; ils avaient sujet d'appréhender qu'elle ne rencontrât une vive opposition dans les départemens vinicoles. Le doublement des licences ne pouvait manquer non plus de mécontenter les débitans de boissons, qui sont les électeurs les plus influens. Comment le ministre avait-il pu être assez imprudent pour soulever de pareilles questions à la veille du renouvellement des conseils généraux? Il était indispensable de les ajourner jusqu'après les élections.

Toutes ces objections furent mises à profit par les ennemis déguisés du cabinet, principalement par les hommes politiques qui croyaient avoir intérêt à défendre les erremens financiers des dernières années. Le nouveau plan de finances ne supprimait pas seulement le budget extraordinaire, il supprimait en même temps l'in-

strument qui avait servi à le faire fonctionner; il remboursait toutes les obligations sexennaires en circulation, et il spécifiait qu'à l'avenir ces obligations seraient exclusivement réservées pour le compte des garanties. Enfin, comme pour achever de rendre impossible la résurrection du budget extraordinaire, il supprimait le crédit qui en était le palliatif, les 100 millions affectés annuellement au remboursement d'une partie des obligations. Or, il était manifeste que le cadre du budget ordinaire, limité par les recettes présumées, était trop étroit pour se prêter à ces largesses envers les départemens et les communes que chacun des renouvellemens de la chambre a ramenées sous la forme de travaux ou de subventions, et qui sont le levier électoral le plus puissant. Nombre de députés croyaient donc leur amour-propre et leur intérêt engagés dans le maintien du budget extraordinaire. La commission de la chambre s'autorisa de la demande d'urgence formulée par le gouvernement en faveur du projet relatif à l'emprunt et, prétextant qu'elle ne voulait pas retarder la décision du parlement et que le temps lui manquait pour examiner le budget, elle décida de retrancher du projet de loi toutes les dispositions qui touchaient de près ou de loin à la future loi de finances. « La partie du projet du gouvernement, disait le rapport de M. Wilson, concernant la conversion en rentes 3 pour 100 des obligations à court terme déjà émises, a paru à votre commission devoir être réservée jusqu'au jour où elle pourra vous soumettre des conclusions définitives sur l'équilibre du prochain budget. La conversion de ces 466 millions d'obligations sexennaires se lie dans la pensée du gouvernement à l'incorporation au budget ordinaire des crédits portés jusqu'alors au budget sur ressources extraordinaires des travaux publics : elle se lie également à la suppression de la réserve de 100 millions inscrite dans les précédens budgets pour amortir les obligations sexennaires. Ces diverses opérations ont semblé à votre commission préjuger les solutions à intervenir pour l'établissement du budget de 1887 : elle a cru préférable d'ajourner l'examen de cette conversion jusqu'au moment de la discussion de ce budget... Votre commission ayant admis en principe qu'elle ne devait maintenir dans le projet aucune des propositions du gouvernement dont la solution semble liée à l'équilibre du budget de 1887, devait également retirer de l'emprunt les sommes destinées à réaliser les modifications proposées au service des trésoriers généraux. Elle a donc fait disparaître du projet la somme de 100 millions destinée au remboursement des avances de ces comptables. » La commission du budget ajournait donc toutes les solutions qui lui déplaisaient : elle ne voulait pas refuser au gouvernement les moyens de trésorerie dont il avait besoin ; mais elle

se réservait de le renverser à l'automne en détruisant de fond en comble toute l'économie du budget.

Après s'être vivement débattu, le ministère finit par souscrire à la mutilation de son projet d'emprunt et à l'ajournement de la partie la plus importante de son plan. La lutte fut remise, d'un commun consentement, à la discussion du budget; et le rapport enregistra, en ces termes, cet accord : « L'article premier du projet du gouvernement a donc été distrait du projet de loi que nous vous soumettons et réservé pour un examen ultérieur. Le gouvernement a adhéré à cet ajournement, sans renoncer à son programme, dont il se réserve de demander à la chambre l'adoption intégrale au moment de la discussion du budget. » Le chiffre de l'emprunt fut donc ramené de 1,466 millions à 900 millions ; il fut décidé que les 400 millions destinés aux déposans des caisses d'épargne ne seraient pas mis en souscription publique, mais seraient délivrés directement à la caisse des dépôts et consignations. Une disposition avait même été introduite pour attribuer ces rentes, par préférence, et au taux d'émission, aux porteurs de livrets qui en feraient la demande ; mais cette disposition, d'une application difficile, fut supprimée par le sénat. Les 500 millions qui, seuls, devaient être mis en souscription publique, conservaient la destination que le gouvernement leur avait donnée, à savoir de remplacer les 152 millions d'obligations à émettre pour le budget extraordinaire de 1886, de couvrir les 105 millions nécessaires au ministre de la guerre en 1887, et de servir au remboursement des bons du Trésor.

La question la plus délicate, celle qui fut débattue avec le plus de vivacité, fut le choix du fonds dans lequel les rentes à créer seraient émises. Le 4 1/2 pour 100, placé sous la menace d'une conversion, était nécessairement exclu. Un gouvernement qui se serait inspiré des véritables principes financiers et de la pratique des nations les plus expérimentées, et qui aurait eu foi en son propre avenir, n'aurait pas hésité à choisir le 4 pour 100. Ce fonds était au-dessus du pair et on n'avait pas à craindre de le faire baisser, attendu que l'obstacle à son élasticité est dans l'étroitesse extrême du marché qu'il présente actuellement, et qui se serait trouvé élargi. Comme personne ne se fait l'illusion de croire que le 4 1/2 puisse être converti directement en 3 pour 100, le 4 pour 100 sera une étape inévitable. C'est donc un fonds d'attente, destiné à devenir quelque jour le plus important de nos fonds publics : la perspective de la conversion du 4 1/2, rendue plus certaine, ne pouvait manquer de lui faire prendre un essor qui aurait tout à la fois facilité cette grande opération, et préparé peut-être une conversion ultérieure en 3 1/2. En empruntant en 4 pour 100 au-dessus du pair,

le gouvernement aurait reçu plus que la somme dont il se serait reconnu débiteur : en empruntant, au contraire, en 3 pour 100, il s'est reconnu débiteur de 1,125 millions, alors qu'il n'en recevait que 900, et la charge assumée par lui n'est pas susceptible d'allégement, puisque nul n'entrevoit la possibilité d'une conversion du 3 pour 100, s'il devient un jour l'unique fonds français. L'argument qu'on invoqua contre le 4 pour 100 fut que les arrérages à servir seraient un peu plus forts, vu le taux élevé auquel on espérait négocier du 3 pour 100, et que la compensation à provenir d'une conversion ultérieure du 4 en 3 1/2 était problématique et en tout cas fort lointaine. Les calculs qui furent présentés à la chambre, à ce sujet, n'étaient pas rigoureusement exacts, parce que les partisans du 3 perdaient de vue que les 400 millions destinés à la caisse des dépôts et consignations devaient lui être délivrés sur le pied d'un revenu net de 4 pour 100. On aurait donc dû raisonner sur 900 millions d'une part et sur 500 millions de l'autre. La véritable raison qui détermina le gouvernement fut la préférence marquée que le public de la Bourse témoigna pour le 3 pour 100 perpétuel, et que les journaux financiers exprimèrent avec une insistance extrême et presque comminatoire.

Le ministre des finances en reçut une très vive impression, et il ne s'en cacha ni au sein de la commission du budget ni devant le parlement. « Le type du 3 pour 100 amortissable, dit le rapport de M. Wilson, a été abandonné devant la déclaration du gouvernement qu'il ne prendrait pas, en ce moment, la responsabilité d'une émission publique faite autrement qu'en 3 pour 100 perpétuel. » D'après le rapport, le ministre aurait repoussé avec la même énergie le type de l'amortissable pour les rentes à remettre à la caisse des dépôts et consignations ; il aurait donné à entendre que les 1,200 millions remis à cette caisse, en exécution de la loi du 30 décembre 1882, constituaient pour elle un fardeau qu'il était impossible d'aggraver. Le rapporteur de la commission n'hésitait pas à s'associer à cette condamnation de l'amortissable. « En 3 pour 100 perpétuel, disait-il, l'état aurait, au moment de l'émission, un bénéfice immédiat, l'infériorité de l'amortissable, comme parité de cours, ne permettant pas d'emprunter, sous cette forme, d'une façon aussi avantageuse. » Il y avait donc, à la fois, bénéfice sur le capital emprunté et allègement de charge par la disparition de la prime de remboursement, qui pouvait être remplacée par un amortissement direct. Le rapporteur constatait, enfin, que les préférences de la spéculation et de l'épargne n'étaient pas douteuses. Nous qui avons fait, ici même, la critique de l'amortissable, au temps de son éphémère faveur, nous n'avons rien à objecter à cette condamnation ; mais combien elle était inattendue dans la bouche du ministre qui, en juillet 1885,

faisait un éloge enthousiaste de ce même fonds et le préconisait comme une des créations les plus méritoires du régime actuel!

Cependant, le rejet de l'amortissable, venant après l'adoption d'obligations trentenaires pour les avances à faire à la caisse des écoles, impliquait l'abandon définitif de ce fonds. L'amortissement allait-il donc disparaître complètement de notre système financier? Les adversaires du gouvernement se faisaient, depuis longtemps, une arme de l'insuffisance du crédit de 100 millions affecté au remboursement des obligations sexennaires; ils traitaient de vain simulacre une opération qui se réduisait à éteindre d'une main 100 millions de dettes lorsque, de l'autre main, on en contractait pour 150 ou 200 millions. Quand on leur présentait ces 100 millions comme la dotation future d'un amortissement de la dette ancienne, aussitôt après l'extinction des obligations en cours, ils répondaient que cette extinction reculait sans cesse et qu'elle était destinée à être retardée indéfiniment par des émissions nouvelles. Or ce crédit lui-même disparaissait du budget de 1887 et, avec lui, toute perspective d'une atténuation de la dette ancienne. On avait fait un mérite au régime actuel d'avoir, en créant l'amortissable, assuré l'extinction graduelle de chacun de ses emprunts : maintenant, on venait déclarer que l'adoption de ce fonds avait été onéreuse pour le trésor et préjudiciable au marché des fonds publics, et on revenait aux emprunts en rentes perpétuelles. En dehors des trois emprunts contractés en amortissable, il ne subsisterait donc plus aucun vestige d'amortissement; un complet démenti serait ainsi donné à tous les rapporteurs du budget et à tous les orateurs qui avaient célébré la persévérance avec laquelle ce crédit de 100 millions avait été maintenu. Comment répondre à l'opposition quand elle reprocherait au gouvernement de pousser à l'accroissement indéfini de la dette et de sacrifier l'avenir aux exigences électorales du présent?

Pour aller au-devant de ce reproche, qui fut effectivement formulé, au sein du sénat, par les orateurs de la droite, on conçut la pensée de revenir à l'ancien usage qui attachait à tout emprunt un amortissement déterminé. La commission s'était contentée de la promesse faite par le gouvernement « d'inscrire au budget de 1887 une dotation qui amortirait la somme à émettre en 3 pour 100 perpétuel dans un délai égal à celui dans lequel se trouverait amortie la même somme empruntée en 3 pour 100 amortissable; » c'est-à-dire en soixante-dix ou soixante et onze ans. Cette promesse ne parut pas suffisante au groupe de la gauche radicale : un article additionnel fut présenté par M. Dreyfus en son nom et au nom d'un certain nombre de ses collègues; il était ainsi conçu : « La loi de finances ouvrira à l'amortissement de la rente 3 pour 100 perpé-

tuelle un crédit fixé annuellement. Cet amortissement aura le caractère obligatoire de la dette publique. Le crédit y relatif sera inscrit à un chapitre spécial ouvert à la première partie du budget ordinaire des dépenses de l'exercice, section de la dette consolidée. » Cet article, qui ne visait pas seulement l'emprunt en discussion, mais l'ensemble de la dette en 3 pour 100, fut voté par la chambre. Il avait été accepté par le gouvernement, mais avec une répugnance manifeste. « On amortit quand on peut, » avait commencé par dire M. Sadi Carnot qui ne parla jamais que de 3 ou 4 millions à inscrire au budget, c'est-à-dire d'une somme qui ne représentait pas un amortissement sérieux de l'emprunt, et, à plus forte raison, du 3 pour 100 perpétuel. Quant à M. de Freycinet, sans combattre l'article additionnel, il le traita devant le sénat avec un mélange d'ironie et de dédain. « Assurément, dit-il, cette disposition n'est pas nuisible : je dirai même que c'est l'expression d'une très bonne tendance; elle indique qu'on veut amortir. Le pire qui puisse arriver, c'est que les budgets ultérieurs ne confirment pas cette résolution; mais, à coup sûr, l'énoncé d'une telle disposition, la constatation d'une telle tendance n'est pas chose condamnable et nuisible. » Le sénat ne se méprit pas sur la véritable pensée du ministre; il supprima l'article additionnel, et avec raison. Quelque soin que les auteurs de cet article eussent pris pour le libeller de façon à lui donner un caractère obligatoire, il n'existait aucune sanction pour en assurer l'exécution. Ce n'était jamais qu'un simple article de loi pouvant être abrogé par une autre loi; cela était d'autant moins contestable que la majorité de la chambre s'est toujours attribué le droit de déroger par la loi de finances à toutes les lois antérieures, et de refuser les crédits qui découlent de ces lois. Il n'y avait aucun moyen de contraindre le ministre des finances à inscrire un crédit pour l'amortissement quand il n'aurait pas de fonds disponibles, à moins de retomber dans le système d'emprunter d'un côté pour amortir de l'autre. L'amortissement institué par la loi de 1866 est le seul qui ait fonctionné d'une façon sérieuse pendant les quatre années de son existence, parce qu'il était alimenté par des excédens de recettes, et doté de ressources propres, indépendantes du budget.

L'emprunt voté, le 8 avril, par la chambre, à la faible majorité de 279 voix contre 222, fut également adopté par le sénat après une longue et vive discussion. Dans les deux chambres, les orateurs de l'opposition le considérèrent comme un emprunt de nécessité, imposé au gouvernement par la pénurie du trésor. Pour réfuter cette thèse, les orateurs de la gauche se complurent à faire l'énumération de tous les moyens de trésorerie dont le ministre des finances disposait pour se procurer de l'argent et assurer les ser-

vices publics. C'était déplacer la question; un gouvernement quelconque, et, à plus forte raison, le gouvernement de la France, peut toujours se procurer de l'argent; l'important est de savoir à quel prix et dans quelles conditions il l'obtient. En outre, ces orateurs ne remarquaient pas que, plus ils établissaient l'abondance des ressources de la trésorerie, moins ils étaient fondés à repousser la demande de l'opposition, qui voulait donner le pas à la discussion du budget et à l'examen de la situation générale des finances. L'emprunt fut émis, le 10 mai 1886, au taux de 79 fr. 80; le montant en devait être versé en quatre paiemens : à la souscription, les 1er juillet et 1er octobre 1886, et le 1er janvier 1887. D'après le rapport adressé au président de la république par le ministre des finances, 35,467 souscripteurs à Paris auraient demandé 350 millions de rente, et, en province, 212,940 souscripteurs n'auraient demandé qu'un peu plus de 42 millions. La comparaison de ces chiffres suffit à faire voir quelle part la spéculation et les établissemens de crédit ont eue à la souscription de l'emprunt. Le même fait ressort du chiffre des bons du trésor présentés à l'escompte par les souscripteurs : ce chiffre a dépassé 181 millions. Les établissemens de crédit, qui étaient venus en aide au gouvernement en prenant des bons du trésor dans les premiers mois de l'année, se sont d'autant plus empressés de les appliquer à la souscription que, malgré un escompte de 2 pour 100, ils y gagnaient une bonification d'intérêt de 0 fr. 18, indépendamment de la commission qui a dû leur être allouée. En nous apprenant que, sur 286 millions de bons du trésor en circulation, la veille de l'emprunt, 142 millions avaient été émis à 3 pour 100, le ministre nous fournit une nouvelle preuve de l'intensité des besoins du trésor pendant les deux premiers mois de cette année.

III.

Examinons maintenant à l'aide de quels procédés le budget de 1887 serait mis en équilibre. Reconnaissons tout d'abord qu'on ne saurait équitablement critiquer le prélèvement, sur l'emprunt, des 105 millions destinés au ministère de la guerre. En présence du déclin du revenu public, on ne pouvait demander cette somme qu'à l'emprunt ou à l'impôt. S'il n'est pas ouvert au ministère de la guerre un troisième compte de liquidation, cette dépense ne se renouvellera plus, et son imputation sur une ressource d'emprunt est la conséquence logique des votes antérieurs du parlement. Ce point écarté, on se trouve encore en présence d'une insuffisance de recettes présumée de 223 millions. En effet, d'après les chiffres mêmes du ministre, l'exercice 1887 doit supporter 145 millions de dépenses qui

ne figuraient pas dans le budget de 1886, à savoir : 90 millions pour les travaux publics, 30 millions pour les protectorats et 25 millions nécessités par l'application de divers actes législatifs. En second lieu, l'infériorité des produits de 1885, par rapport à 1884, et la disparition de quelques ressources accidentelles contraignent de réduire de 78 millions les évaluations de recettes, par rapport à celles qui ont été adoptées pour 1886 sur la base des produits réalisés en 1884. Comment retrouver ces 223 millions? C'est ici qu'apparaissait, en dépit des dénégations de M. de Freycinet, de M. Sadi-Carnot et de M. Dauphin, rapporteur du sénat, le lien étroit qui établissait une connexité entre le budget et le projet d'emprunt. En éteignant la totalité des obligations en circulation, le ministre se croyait en droit de rayer du budget les 100 millions affectés à leur remboursement, comme si d'innombrables déclarations du gouvernement n'avaient pas attribué à ce crédit le caractère d'une dotation permanente de l'amortissement, à partir de la disparition, en 1890, des dernières obligations sexennaires. Il rayait, par le même motif, l'intérêt de ces mêmes obligations ; il obtenait ainsi une économie de 120 millions, que la suppression des remises aux trésoriers généraux portait à 132 millions. Ces mesures entraînaient, il est vrai, l'addition au chapitre de la dette consolidée des arrérages de l'emprunt, soit 53,800,000 francs, et l'inscription du traitement des trésoriers généraux, mais, de la compensation faite, résultait pour le trésor une diminution de dépense de 75 millions. Ce n'était encore qu'un tiers de la somme indispensable. Un second tiers, soit 76 millions, doit être fourni par un remaniement de l'impôt sur les boissons, remaniement compliqué qui aboutit à abandonner un produit de 49 millions et à demander 125 millions à diverses aggravations des taxes actuelles : la balance donne une augmentation de recettes de 76 millions. Les points essentiels de ce remaniement sont le remplacement des droits de détail et de circulation par un droit général de consommation, la suppression de l'exercice, et une élévation sensible de la taxe sur les alcools. Ce n'est pas la première fois que l'on entreprend de supprimer l'exercice : la tentative en a déjà été faite ; mais la diminution énorme dans les recettes qui résulta immédiatement de sa disparition contraignit bientôt de le rétablir. C'est le grand ressort de l'impôt sur les boissons, et le relâchement apporté dans son application, par suite de préoccupations électorales, a causé au trésor un préjudice que M. Léon Say a signalé avec force lors de son dernier passage aux finances. Le ministre actuel n'est pas lui-même sans inquiétude sur le résultat de la mesure qu'il propose. « La suppression de l'exercice, dit-il, exposerait aux plus graves mécomptes si les garanties que nous demandons pour y suppléer n'étaient pas accordées : c'est un point sur lequel nous appelons

l'attention du parlement. » En présence de semblables déclarations, n'est-il pas permis d'élever un doute sur le résultat fiscal de ces innovations et, par conséquent, sur l'équilibre du budget? Nous arrivons au point le plus délicat, aux réductions qui auraient été obtenues des divers départemens ministériels, par rapport à 1886, et qui sont évaluées tantôt à 72 et tantôt à 74 millions. Tout d'abord, ceux qui se rappelleront qu'il y a deux ans la commission du budget, par l'organe de M. Jules Roche, se vantait d'avoir réalisé 60 millions d'économies dans le budget de 1885 et qu'elle s'est fait honneur d'avoir introduit de nouvelles économies dans le budget de 1886, seront conduits à penser que, si on a pu encore retrancher des dépenses 72 ou 74 millions, il fallait qu'on eût antérieurement grossi le budget de 150 millions de crédits inutiles. Examinons ces économies et voyons si elles méritent ce nom.

On avait, en vue des élections, si largement doté les chemins vicinaux dans le budget de 1885, qu'au 1er janvier 1886 il demeurait 15 millions non employés : comme le budget de 1886 a été pourvu, on fait profiter le budget de 1887 de ces 15 millions, qui représentent un virement ou un transfert de crédit beaucoup plus qu'une économie. Au ministère de la guerre, on trouve 7 millions en moins pour les vivres et les fourrages, autant pour la solde des troupes, 2 millions pour l'artillerie, 1 million pour l'enceinte fortifiée de Lyon. A part cette dernière réduction, qui est facilement réalisable, les autres ne sont-elles pas de la nature de ces fausses économies signalées par M. Léon Say et même par M. Dauphin : ne sont-ce pas là de ces dépenses qui ne disparaissent du budget que pour reparaître sous la forme de crédits extraordinaires? On en peut dire autant des 6 millions retranchés sur les constructions navales et les approvisionnemens de la marine. La diminution de 18 millions annoncée sur le ministère des travaux publics porte uniquement sur les dépenses qui étaient défrayées par l'emprunt et non sur celles qui étaient inscrites au budget ordinaire : c'est à tort qu'elle figure comme une économie réalisée sur le budget précédent. On est donc autorisé à craindre que l'événement ne justifie pas les espérances du ministre. Il en est de même du calcul des recettes. En effet, si l'on a réduit certaines évaluations pour les ramener au niveau des résultats réalisés en 1885, cette réduction a été limitée à l'enregistrement, au timbre, aux douanes, aux sucres, aux forêts ; elle n'a pas été étendue aux autres sources de revenu : on prévoit, au contraire, pour 1887, par rapport à 1886, une plus-value de 4 millions sur les contributions directes et taxes assimilées, et de 46 millions sur les contributions indirectes. Or, les résultats des sept premiers mois de l'année actuelle ne justifient pas cette confiance : les contri-

butions directes ont, jusqu'à présent, donné 1 million de moins qu'en 1885 ; les contributions indirectes, 10 millions ; les douanes, 24 ; l'enregistrement et le timbre, 5, soit 36 millions de moins qu'en 1885 et 48 millions de moins que les évaluations adoptées pour 1886. En admettant que les recettes de 1887 ne descendent pas au-dessous de celles de 1886, qu'elles demeurent stationnaires, les évaluations seraient déjà trop fortes de 36 millions et le budget ne serait pas en équilibre, puisqu'on n'y a prévu qu'un excédent de recettes de 1,600,000 francs. Est-il besoin d'ajouter que le crédit de 30 millions pour les dépenses des protectorats ne repose sur aucune donnée précise, qu'il a été fixé arbitrairement, et que des insurrections ou de nouvelles contestations avec la Chine ou avec les Hovas peuvent le rendre absolument insuffisant?

Il est donc impossible de reconnaître une assiette solide à ce budget de 1887, mis en équilibre par des moyens aussi compliqués et d'une efficacité aussi douteuse. On peut, dès aujourd'hui, prévoir la dislocation du plan de M. Sadi-Carnot. L'accueil fait à ses propositions relativement aux trésoriers généraux donne lieu de penser que le parlement ne voudra pas, pour réaliser une économie problématique de 4 millions environ, s'exposer à désorganiser un mécanisme financier qui a fait ses preuves, et qu'on aurait sujet de regretter si des complications venaient à surgir. Quant au remaniement de l'impôt des boissons, la chambre ne voudra affronter le mécontentement ni des bouilleurs de cru, ni des producteurs de vins riches en alcool, ni des redoutables débitans de boissons : elle ne retiendra des propositions de M. Sadi-Carnot que l'élévation de la taxe sur les alcools, afin d'avoir à sa disposition les 84 millions qu'elle produira, l'équilibre du budget étant impossible à établir sans une notable augmentation des recettes. C'est sur la suppression du budget extraordinaire que la grande bataille se livrera. Le ministre des finances le supprime afin de pouvoir supprimer, ou plutôt appliquer à d'autres dépenses le crédit de 100 millions qui en était le gage. Si on maintient le budget extraordinaire, il faut rétablir ce crédit de 100 millions, mais alors l'équilibre du budget ordinaire n'existe plus. En faisant reposer cet équilibre sur la suppression du budget extraordinaire et de son gage financier, le ministre a mis une arme redoutable entre les mains de ses adversaires. C'est en invoquant le principe de l'amortissement, en faisant valoir la nécessité de réduire la dette et au nom de l'économie... future, que les partisans de la dépense à outrance attaqueront le budget. Ils feront valoir qu'il est impossible de tenir, avec les seules ressources du budget ordinaire, les promesses faites aux populations ; que les dépenses extraordinaires de 1886 et de 1887 sont couvertes par des prélèvemens sur le récent emprunt ; qu'on a

donc deux années devant soi pour prendre une résolution et que le moindre réveil de la prospérité rendrait au pays la possibilité d'achever l'œuvre commencée tout en faisant fonctionner l'amortissement. L'adoption du budget est liée à l'existence du ministère, et celle-ci est à la merci des combinaisons parlementaires.

S'il est peu probable que le budget de 1887 ferme l'ère des déficits, il est certain qu'elle ne prendra point fin avec le budget de 1886. Il avait été voté avec un excédent de recettes de 1,013,024 fr.; mais une loi du 27 décembre 1885 a ouvert au gouvernement, pour les dépenses du Tonkin et de Madagascar, des crédits extraordinaires s'élevant à 79,036,488 francs. Trois projets de loi, en date des 21 et 27 janvier ont demandé ouverture d'autres crédits extraordinaires pour 11.499,132 francs. Les dépenses étaient donc déjà accrues de plus de 90 millions. Le vote de l'emprunt nécessite dans ce budget des modifications sur lesquelles le parlement n'a pas encore statué. Il est indispensable d'ouvrir un crédit supplémentaire de 16,458,000 francs pour les intérêts des versemens à opérer sur l'emprunt en 1886, et un autre crédit pour les intérêts de la dette flottante, insuffisamment prévus au budget. C'est donc un nouvel accroissement de dépense de 22 millions. En outre, le chapitre v du ministère des finances contenait un crédit de 122,409,755 francs pour les intérêts et l'amortissement des obligations sexennaires; 22 millions 1/2 avaient été déjà dépensés, à la date du 1er mars, tant pour le remboursement d'un certain nombre d'obligations que pour les arrérages; le ministre demandait l'annulation du surplus, soit 99,927,388 francs, dans l'hypothèse que toutes les obligations seraient remboursées sur le produit de l'emprunt, et qu'il n'aurait plus à s'occuper ni de leur amortissement ni de leurs arrérages. Si l'on déduit de ces 99 millions les 22 millions de nouveaux crédits extraordinaires, on retrouve ces 77 millions d'annulations dont il a été fait état, dans l'exposé du budget de 1887 et dans une note officieuse, comme compensant en grande partie les crédits supplémentaires qui ont grossi le budget de 1886. Mais l'hypothèse dans laquelle le ministre se plaçait ne s'est pas réalisée; le parlement n'a pas encore voté le remboursement des obligations par voie d'emprunt; les arrérages courent donc toujours, et des obligations arrivent journellement à échéance. Les annulations prévues par le ministre se réduisent d'autant et les crédits supplémentaires subsistent dans leur intégrité. Or, ces crédits ont été singulièrement accrus par une série de décrets : au 15 août dernier, ils excédaient les annulations de 132,833,257 francs. Si l'on ajoute à ces 132 millions les 48 millions qui manquaient, au 31 juillet, sur les recettes prévues, on se trouve, au bout de sept mois seulement, en présence d'un déficit de 180 millions, destiné à s'accroître

des moins-values que donneront inévitablement les cinq mois suivans.

Qu'en ce moment, comme il arrive toujours à cette époque de l'année, les impôts rentrent plus rapidement que les paiemens ne s'effectuent, qu'il y ait abondance d'argent dans les caisses et que le compte courant du trésor à la banque se relève temporairement, cela ne change rien au fond de la situation. Le gouvernement a raison de ne pas conserver d'argent inactif dans ses caisses; qu'il l'emploie donc, pour faire un léger bénéfice d'intérêts, à rembourser, par anticipation et sous escompte, des bons du trésor ou des obligations, comme les journaux officieux l'ont annoncé; mais cet argent lui redeviendra nécessaire pour faire face à ses engagemens, et il devra le redemander à cette même dette flottante. La facilité avec laquelle se fait le service de la trésorerie ne diminue en rien la gravité des périls que crée au pays la persistance des déficits. La dette flottante est à peine diminuée par une consolidation qu'elle se reconstitue par suite d'un écart constant entre les dépenses et les recettes; et la dette perpétuelle s'accroît périodiquement, avec la régularité de la marée qui monte, tandis que le pays succombe sous le fardeau qu'on lui fait supporter.

N'est-ce pas la conclusion qui ressort irrésistiblement du tableau des emprunts que le gouvernement a contractés dans le court espace de huit années?

1878. — Emprunt à la Banque de France.....	80	millions.
1878. — Premier emprunt en 3 pour 100 amortissable	440	—
1881. — Deuxième emprunt en 3 pour 100 amortissable	1,000	—
1882. — Troisième emprunt en 3 pour 100 amortissable pour la consolidation de la dette flottante.....	1,200	—
1884. — Quatrième emprunt en 3 pour 100 amortissable.....	350	—
1885. — Obligations trentenaires pour la liquidation des dépenses des écoles et des chemins vicinaux....	334	—
1886. — Emprunt en 3 pour 100 perpétuel..	900	—
1886. — Obligations sexennaires émises et non remboursées.....	466	—
1886. — Obligations sexennaires émises et à émettre pour les garanties des chemins de fer en 1885 et 1887.....	167	—
TOTAL.....	4,937	million

A cette dette de 4,937 millions, qui a entraîné l'addition au budget d'une charge permanente de près de 200 millions, il y a lieu d'ajouter les 11,032,135 francs de rente amortissable, représentant un capital de 294,769,204 francs, qui ont été créés ou plutôt ressuscités pour être remis à la caisse des retraites pour la vieillesse en échange des rentes amorties par elle. Passons maintenant aux engagemens contractés pour l'avenir et qui doivent nécessairement se traduire par un accroissement des charges publiques. Le ministère de l'instruction publique et la commission du budget ont prévu pour la construction des écoles une nouvelle dépense de 618 millions. Le troisième réseau des chemins de fer, malgré les réductions qu'on lui a fait subir, exigera encore 2 milliards 1/2; mais comme le gouvernement, escomptant les ressources de l'avenir, a demandé aux compagnies de se libérer, en travaux, des 320 millions dont elles sont débitrices envers l'état et de concourir à la dépense pour 300 autres millions, il restera seulement à la charge du trésor l'intérêt et l'amortissement de 1,800 millions. Le rapporteur du budget des travaux publics, après la revision faite sur la demande du ministre des finances, a évalué à 900 millions les dépenses restant à faire pour la navigation fluviale et maritime et pour les canaux, et de 250 à 300 millions les travaux nécessaires pour l'achèvement du réseau de l'état. Il faut prévoir, pendant plusieurs années, l'émission d'au moins 100 millions d'obligations sexennaires pour faire face aux garanties des chemins de fer, et les subventions assurées aux compagnies maritimes entraîneront une dépense totale de 236 millions. On ne peut donc évaluer à moins de 4 milliards les capitaux que le trésor devra, dans une courte période, se procurer par voie d'emprunt direct ou indirect et dont il devra, en tout cas, supporter les arrérages et l'amortissement. Qui oserait, en face de pareils engagemens, espérer une atténuation des charges budgétaires?

Quel allégement la dette flottante a-t-elle reçu? Sur le produit de l'emprunt, 242 millions étaient destinés au remboursement des bons du trésor; mais ces bons s'élevaient, le 1er avril, à 302 millions : par conséquent, 60 millions au moins n'ont pas été éteints. Ce chiffre ne peut manquer de s'accroître par suite des besoins du trésor, besoins qu'accuse l'autorisation récemment donnée aux souscripteurs de l'emprunt de se libérer, par anticipation, du dernier versement. Le ministre a-t-il pu demeurer fidèle à la résolution qu'il annonçait au sénat de ne pas excéder, quant à l'emploi des fonds des caisses d'épargne, les limites posées dans son projet de budget? Le montant des dépôts était, au commencement de l'année, de 2,240 millions : l'excédent mensuel des versemens sur les retraits étant de 15 à 20 millions, on ne doit pas être éloigné

aujourd'hui du chiffre de 2 milliards 1/2. Au 1er avril dernier, 1,200 millions étaient représentés par du 3 pour 100 amortissable, et 600 millions par des obligations de diverse nature et de diverses échéances : il est presque superflu de faire observer que les 350 millions en 3 pour 100 perpétuel qui ont été remis à la caisse des dépôts et consignations ne constituent qu'une consolidation fictive, comme celle qui a été opérée au moyen du 3 pour 100 amortissable : seulement ces rentes sont d'une négociation plus facile. Il sera moins malaisé de les faire accepter par les déposans ou d'en tirer parti à la Bourse, le jour où la caisse se trouverait dans la nécessité de se procurer des fonds ; mais la totalité des 2 milliards 1/2 n'en demeure pas moins constamment exigible. C'est une perspective des plus inquiétantes dans le cas d'une panique ou de quelque calamité intérieure. Le retour de la sécurité est au prix d'une réforme qui ramènerait à bref délai de 2,000 francs à 1,000 le maximum des dépôts ; mais cette réforme ne pourrait s'accomplir qu'au moyen d'un emprunt considérable ou en mettant sur le marché les titres délivrés à la caisse des dépots. Peut-on y songer, lorsque déjà il faut prévoir un nouvel emprunt d'un demi-milliard si MM. de Freycinet et Sadi-Carnot poursuivent l'exécution de leur plan de finances? D'un autre côté, l'abandon de ce plan entraînerait le maintien du budget extraordinaire, la continuation du système des emprunts annuels et le développement indéfini de la dette publique. Dans aucun cas, il n'est possible d'espérer la fermeture du grand-livre.

Il est indispensable cependant de s'arrêter sur cette pente funeste, au bout de laquelle on rencontrerait inévitablement la banqueroute. Pendant que l'état, outre une dépense annuelle de plus de 3 milliards, s'obérait de 5 milliards en huit années et contractait des engagemens pour 4 autres milliards, les départemens et les villes, entraînés dans la même voie de dépenses exagérées et d'abus du crédit, se sont endettés de plus de 1,800 millions.

En 1883, cinquante-trois départemens étaient en déficit et ne pouvaient plus aligner leurs recettes et leurs dépenses qu'à l'aide des fonds de subvention qui leur étaient alloués sur les ressources du budget général. La situation des communes n'est pas plus satisfaisante : de 1881 à 1884, le nombre des centimes additionnels s'est accru de 97,000. Le ministère de l'intérieur fait distribuer aux membres des conseils généraux un tableau résumant la situation budgétaire des communes de leur département ; mais il est extrêmement malaisé de se procurer la collection de ces tableaux départementaux, réunie en un volume. Les députés ne sauraient pourtant faire une étude plus utile que la lecture de ce volume. Ils y appren-

draient que, dans certains départemens, la moyenne des centimes additionnels est supérieure à 100, c'est-à-dire que les charges communales y sont doublées par les dépenses extraordinaires ou le service des emprunts communaux. La Savoie, la Haute-Savoie, le Nord, Seine-et-Oise, etc., sont dans ce cas. La moyenne générale des centimes additionnels communaux est supérieure à 51. Cette progression des centimes additionnels représente un accroissement constant des charges des contribuables. Or, le gouvernement est incontestablement responsable de cette situation. Dans les derniers jours de septembre 1881, le ministre de l'instruction publique adressait aux préfets une circulaire à l'effet d'inviter ces fonctionnaires à exercer une pression sur un certain nombre de conseils municipaux. Il s'agissait de déterminer ces conseils à renoncer au système des locations : les préfets devaient leur faire reconnaître l'avantage de construire des bâtimens d'école dont la commune serait propriétaire, en leur faisant remarquer que la caisse des écoles était toute prête à leur avancer les fonds necessaires et que l'état viendrait à leur aide par de larges subventions. L'intervention officieuse des préfets n'ayant pu déterminer beaucoup de conseils municipaux à entrer dans cette voie d'emprunts dispendieux, une loi du 18 mars 1883 a donné aux préfets le pouvoir de contraindre les communes à contracter des emprunts pour la construction des locaux scolaires, et d'inscrire d'office aux budgets communaux les sommes exigées par le service de ces emprunts. C'est ainsi qu'après avoir dépensé 669 millions pour les maisons d'école, après avoir augmenté de moitié le fardeau de leurs contributions, et après s'être endettées de plus d'un milliard, les communes se trouvent encore en face d'une dépense qui se chiffre par plusieurs centaines de millions.

Qui pourrait être surpris qu'un pays, dont les épargnes sont ainsi épuisées à mesure qu'elles se forment, ne puisse plus fournir à l'agriculture, au commerce et à l'industrie les capitaux qui pourraient seuls les vivifier, et qu'une langueur générale s'empare du corps social ?

CUCHEVAL-CLARIGNY.

LE THÉATRE D'ATHÈNES AU Ve SIÈCLE

ÉTUDE HISTORIQUE.

Les journées de Marathon, de Salamine et de Platée, en sauvant la Grèce, avaient donné l'essor à son génie, qui fit du ve siècle avant notre ère l'époque du plus heureux développement de l'esprit humain. Ce temps est souvent appelé le « siècle de Périclès. » Le grand modérateur de la politique athénienne n'est pour rien dans l'œuvre d'Eschyle et de Sophocle, d'Aristophane et de Thucydide; mais Athènes y est pour beaucoup; et si elle n'enfanta pas tous les hommes supérieurs qui illustrèrent alors l'Hellade, elle fut leur commune patrie, et leur esprit s'échauffa au contact du sien.

Du milieu des glorieuses manifestations de la pensée et de l'art qui se produisirent alors, nous détacherons pour la mettre, comme il est juste, à la place d'honneur, la poésie dramatique, qui fut la plus magnifique floraison du génie athénien. Il n'est pas besoin de redire à ce propos l'origine et les conditions du théâtre, les qualités littéraires des poètes, pas même le caractère de l'idiome qu'ils ont parlé :

> Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines.

Ces détails se trouvent partout, et il suffira de renvoyer aux histoires de la littérature grecque. Nous rappellerons seulement que la comédie et la tragédie ont un dieu près de leur berceau. Toutes deux sont nées du dithyrambe de Dionysos, tour à tour chant joyeux pour célébrer le don de la vigne et les licences de l'ivresse, ou lamentation funèbre en mémoire de la *passion* de Bacchus, mis à mort par les Titans, descendu aux enfers et ressuscité. Nous essaierons de donner, par quelques citations, une idée de la grâce ou de la force de leurs pensées; mais surtout nous rechercherons quelles opinions, quelles croyances ces maîtres de la scène tragique partageaient avec leurs contemporains ou voulaient faire passer dans leur esprit. Cette étude est d'autant plus naturelle qu'aucun théâtre n'a été plus national que celui d'Athènes. La vie morale de la cité, ses dieux et ses héros, ses croyances et ses idées, ses craintes et ses espérances, tout est là. Les œuvres de ses poètes sont un document historique autant qu'un chapitre d'histoire politique, même davantage, puisque c'est l'âme de ce peuple qu'elles nous montrent. Aristote n'a-t-il point dit, au sujet de la tragédie, ce mot à la fois dangereux et profond : « Il y a plus de vérité dans la poésie que dans l'histoire? »

I.

Le premier en date de ces hommes qui, au ve siècle, poussèrent les esprits vers un idéal supérieur, fut Eschyle, dont les drames ont le double caractère des œuvres puissantes : la simplicité et la grandeur. On sait que le poète fut encore un vaillant soldat, un bon citoyen et un croyant. Aussi son théâtre est-il agité par l'enthousiasme patriotique et religieux.

Le génie, c'est-à-dire l'esprit ou certaines facultés de l'esprit portées à la plus haute puissance, est un don de nature; il ne s'acquiert point par le seul travail, mais il peut être préparé, puis développé par les circonstances d'origine et de milieu. Eschyle, né en 525, à Éleusis, d'une race d'Eupatrides, se trouva contemporain de deux poètes qui ferment avec éclat le cycle de la poésie élégiaque et lyrique : le Béotien Pindare, « chantre des victoires olympiques, » et Simonide de Céos, son émule, qui mérita, par ses sentences morales, d'être mis dans la société des philosophes, et, par ses complaisances à l'égard des riches et des grands, ne méritait pas d'y être reçu. Eschyle n'eut donc qu'à écouter autour de lui pour entendre la voix de Muses glorieuses qui éveillèrent dans son âme de plus puissans échos. Les premières impressions de sa jeunesse donnèrent aussi un tour particulier à sa pensée et une austère gravité à son caractère. Fils d'un prêtre d'Éleusis, initié lui-même aux mys-

tères et élevé, à ce qu'il semble, dans les pieuses doctrines de l'institut pythagoricien, il eut cette constante préoccupation des choses divines qui a fait de lui, en un temps où le doute commençait, non pas le plus orthodoxe, mais le plus religieux des poètes de la Grèce. Des événemens extraordinaires au milieu desquels la vie le plaça, son esprit reçut une secousse profonde, et sa seconde religion, peut-être la première, fut l'amour de la Grèce et d'Athènes. Ses exploits à Marathon, dans l'Artémision et à Salamine l'attestent, mieux encore ses drames des *Perses* et des *Euménides :* l'un, chant de triomphe des Grecs victorieux du grand empire oriental ; l'autre, glorification d'Athènes, de son esprit de justice et de ses institutions.

A vingt-cinq ans, il débuta dans le concours pour les fêtes de Bacchus, fut battu par Chœrilos et Pratinas et ne gagna qu'en 484 sa première victoire, que beaucoup d'autres suivirent. On dit que sa défaite, en 468, par Sophocle, et une accusation d'impiété pour de prétendues révélations des mystères d'Éleusis, le décidèrent à se retirer en Sicile. Il y alla, en effet, plusieurs fois, appelé par Hiéron de Syracuse, « qui tenait le sceptre de la justice dans l'île aux grands troupeaux. » Pindare, en parlant ainsi, oublie les cruautés du tyran, mais ce grand poète n'avait pas le cœur à la hauteur de son talent. Il avait glorifié la trahison de Thèbes se tenant à l'écart de la guerre médique, et il célébrait les bienfaits de cette paix honteuse, tandis que Léonidas mourait aux Thermopyles et que les Athéniens combattaient sur la mer salaminienne. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'à « la table hospitalière d'Hiéron où retentissaient de si douces mélodies, » il n'ait pas entendu les cris des victimes. Rien ne nous dit qu'Eschyle ait été un flatteur du roi ; nous aimerions mieux cependant que, comme Sophocle, il fût toujours resté dans Athènes.

Eschyle disait de ses drames qu'ils n'étaient que des débris du grand festin d'Homère : il avait raison. Ses tragédies, véritables fragmens d'épopée, ont un sombre éclat et une majesté mystérieuse ; une divinité redoutable, le Destin, les traverse, silencieuse, invisible, suivie de Némésis, la Jalousie divine, qui ne permet à nulle grandeur humaine de dépasser le niveau qu'elle a fixé, et toutes deux remplissent l'âme des spectateurs de poignantes émotions et de superstitieuses terreurs. La lutte contre cette puissance par qui l'homme est enveloppé de mille liens, que les plus forts ne réussissent pas toujours à briser, suscite de fiers courages et de superbes dédains qui donnent aux personnages du poète une taille surhumaine. Quelle scène grandiose entre les envoyés de Zeus et Prométhée, le héros qui, par son énergie contre le sort contraire et sa haine de l'injustice, représentait une humanité où, avec quelque complaisance, l'Athènes de Marathon et de Salamine se reconnais-

sait! La conception est si large que les générations suivantes ont pu voir, dans le Titan, la figure du sage d'Horace s'écriant : « Que le monde brisé s'écroule, mon âme n'en tremblera pas; » du Rédempteur des pères de l'église rachetant l'humanité par ses souffrances; de l'Hercule, destructeur des monstres, libérateur des victimes, qui, au Caucase, brise les chaînes du fils d'Ouranos et qui, plus tard, brisera celles de l'esprit; enfin, à lui se rattachera cette postérité lointaine qu'on entendra répéter, après son grand aïeul : « Zeus aussi mourra! »

La parole est audacieuse, et ce trait achève bien le caractère du Titan qui a voulu défendre les droits de la volonté humaine contre la jalousie des dieux. Mais le pieux Eschyle n'a pas dû s'arrêter là. Il croyait à une force fatale, et, en même temps, à la puissance de Zeus. Les Océanides qu'il amène auprès du captif essaient de calmer son âpre colère et d'arrêter ses menaces prophétiques : « Les sages, lui disent-elles, vénèrent et craignent Adrastéia, la Nécessité; » et quelques vers plus haut, il écrit : « Jamais les conseils de l'homme ne troubleront l'ordre harmonieux établi par la Divinité. » Aussi le tyran envieux et violent du *Prométhée enchaîné* devenait, dans le *Prométhée délivré*, le dieu pacifique qui pardonne : le monde était replacé sous un gouvernement bienveillant, celui du dieu sauveur, Ζεὺς σωτήρ, et un effort avait été fait par le poète pour concilier les deux idées contradictoires dont la Grèce avait vécu : la liberté morale et l'empire inéluctable de la Moira.

L'*Orestie*, la plus grande œuvre poétique de la Grèce après l'*Iliade*, a un autre caractère. C'est la plus tragique des trilogies du théâtre grec : à une des scènes, l'auditoire tout entier trembla et des femmes s'évanouirent; mais elle est aussi la plus morale, car elle expose magnifiquement la doctrine de l'expiation, c'est-à-dire du rachat de la faute ou du crime involontaire et, par conséquent, l'avènement de la justice véritable. Elle raconte les catastrophes qui s'étaient succédé dans l'effroyable famille des Atrides, sur laquelle, depuis un premier forfait, plane Alastor, le démon des vengeances divines : Agamemnon, fils d'Atrée et neveu de Thyeste, immole sa fille pour s'assurer une victoire; Clytemnestre, afin d'être libre dans l'adultère, égorge son époux; Oreste tue sa mère et le complice dont elle avait dirigé le bras : « Trois fois, dit le chœur, la tempête a rugi sur ce palais... Quand donc Até arrêtera-t-elle ses vengeances? » Par l'intervention du dieu de Delphes, qui aime l'équité, et de la vierge du Parthénon, qui sait découvrir les vrais motifs des actions humaines, la déesse fatale sera pour un moment désarmée. Le ciel, jusque-là si sombre, s'éclaire; les sentimens s'adoucissent. Devant le tribunal de l'Aréopage, que Minerve vient de fonder et où les Furies poursuivent celui dont les oracles de Zeus ont fait l'exé-

cuteur impie d'une juste sentence, Apollon plaide pour le meurtrier involontaire, et Oreste est absous par le suffrage de Minerve sans que le parricide soit justifié : « Voilà la justice bouleversée ! » s'écrient les Érinnyes. Mais non ; c'était une loi d'humanité qui remplaçait l'ancienne et dure loi du talion, et la doctrine morale de l'expiation par la souffrance et la prière qui triomphait de la Fatalité. La chaîne qui liait le meurtre au meurtre est brisée, l'hérédité du crime abolie, et le jugement des dieux remplacé par celui des hommes, ou la justice inexorable par l'équité. La morale se dégage de la religion, la conscience apparaît, et la raison y trouvera bientôt des règles de conduite qui ne dépendront plus d'une vue dogmatique de l'esprit ou d'un intérêt sacerdotal. Les Furies s'en irritent : « Ah ! divinités nouvelles ! vous ne respectez pas d'antiques déesses et des lois vénérables ; » et elles menacent le peuple athénien de leur colère. Mais Pallas les apaise ; elle leur promet en Attique un temple, des fêtes, un culte qui ne sera nulle part aussi brillant. Les Érinnyes, gagnées par les honneurs qui seront rendus à leur divinité, se transfigurent ; elles deviennent les déesses bienfaisantes et elles consentent à prendre, elles aussi, la cité de Minerve sous leur protection. Aux anathèmes des puissances infernales succède un cantique de paix et d'amour, et les dieux réconciliés font, pour les Athéniens, des vœux de victoire. « Qu'avec eux conspirent la terre et les flots, le ciel et les vents ; que le soleil envoie des rayons propices sur leurs champs féconds en fruits et en troupeaux ; que jamais n'y soufflent l'air empesté ou les frémissemens de la Discorde, et que toujours les citoyens y soient animés pour eux-mêmes d'une affection mutuelle, pour l'ennemi d'une haine unanime. » Puis la procession des Panathénées se forme pour conduire « les augustes et chastes déesses » au temple demi-souterrain que Pallas leur a préparé. Les flambeaux sacrés s'allument ; les prêtres amènent les victimes qui vont être immolées et Athéné marche en tête du pieux cortège. Derrière elle s'avancent les prêtresses, gardiennes de son image sainte, les vieillards de l'Aréopage portant de verts rameaux, les matrones en longues robes de pourpre et les jeunes filles « fleurs du pays de Thésée. » Des chants accompagnent leur marche ; les derniers qui sortent de la scène répètent encore : « Chantons, chantons des hymnes. » Et les citoyens se retiraient le cœur rempli des nobles sentimens que le poète y avait versés. Ainsi les spectateurs du *Cid* et d'*Horace* emportaient quelque chose de l'âme de Corneille.

Le théâtre d'Eschyle est toujours un enseignement moral, quelquefois politique. *Les Suppliantes* sont un chant en l'honneur de l'antique vertu qui faisait de l'hospitalité un devoir religieux, une avance aux Argiens de son temps pour qu'ils restent fidèles à l'al-

liance d'Athènes, et une menace contre les Perses d'Égypte, que Cimon allait attaquer. Dans *les Sept contre Thèbes*, où Aristide parut sous les traits du sage Amphiaraos, le poète montre le chef intrépide dont les plus grands périls n'ébranlent pas le courage. Dans *les Perses*, le dévoûment à la patrie ; dans l'*Agamemnon*, le châtiment de l'adultère ; dans *les Euménides*, la justice même représentée par l'Aréopage que les démocrates attaquaient. Il croit au Destin, mais aussi à la Justice, sans expliquer l'inexplicable problème. Son libre esprit résiste, tout en l'admettant, à l'énervante doctrine de la Fatalité. « Les hommes, dit-il avec une fierté légitime, répètent qu'une fortune heureuse attire nécessairement une inénarrable misère. Moi seul, je pense autrement. Une action impie en fait naître bien d'autres ; le bonheur, dans la maison du juste, engendre toujours le bonheur. » Et il explique comment ce bonheur peut s'acquérir par la modération dans les désirs, dans la fortune et dans l'orgueil. « L'homme prudent, dit-il, sait renoncer à une partie de ses biens pour conserver le reste ; il sauve sa maison qui se serait écroulée sous le poids des malheurs. » C'est le « Rien de trop » de l'inscription delphique, si nécessaire pour désarmer l'Envie des Dieux ; et c'est la pensée morale qu'on retrouve dans toute l'œuvre d'Eschyle. Mais il veut aussi une vertu plus active. Dans la bouche des Furies, il met ces paroles : « Honore tes parens ; ne renverse pas d'un pied impie l'autel de la justice et réserve à l'hôte qui arrive sous ton toit un accueil bienveillant. » Ailleurs, il écrit : « Tout ce que tu fais de mal, un œil le voit. » Ce sont préceptes bibliques.

Mais écoutez Aristophane racontant la dispute élevée aux Enfers entre Eschyle et Euripide, en présence de Bacchus, le dieu du drame et le juge du camp. Le poète aux fortes pensées et au grand style s'irrite d'avoir à combattre le « beau diseur, à la langue souple et effilée, qu'il va terrasser de ses mots immenses, hauts comme des montagnes, de ses vers ajustés comme les charpentes d'un navire. »

Eschyle. — Réponds-moi : qu'admire-t-on dans un poète?

Euripide. — Les habiles conseils qu'il donne.

Eschyle. — Vois alors les hommes grands et braves que je t'avais laissés. Ils ne fuyaient pas les charges publiques et n'étaient pas, comme aujourd'hui, des discoureurs de carrefour, des charlatans et des fourbes ; ils ne respiraient que les combats.

Bacchus. — Et comment leur avais-tu enseigné la bravoure?

Eschyle. — En composant un drame tout plein de l'esprit de Mars.

Bacchus. — Lequel?

Eschyle. — *Les Sept Chefs devant Thèbes*; puis, en donnant *les Perses*, qui vous ont appris à vaincre. Voilà les sujets que doivent traiter les poètes. Combien ont été utiles les plus illustres d'entre eux! Orphée nous a appris les saints mystères et l'horreur du meurtre; Musée la guérison des maladies et les oracles; Hésiode, les travaux de la terre et le temps des semailles et des récoltes. Et le divin Homère ne doit-il pas sa gloire immortelle aux grandes leçons qu'il a données? N'est-ce pas de lui que nous tenons l'art de s'armer et de combattre vaillamment? C'est à lui que j'ai emprunté les Patrocle et les Teucer au cœur de lion, pour inspirer à chaque citoyen le désir de les égaler, dès que retentira la trompette guerrière. Mais je ne leur ai pas montré une Phèdre impudique, et je ne crois pas avoir jamais mis sur la scène une femme amoureuse.

Aristophane aurait pu développer un autre exemple des sentimens virils et de l'ardent patriotisme du poète en rappelant la tragédie des *Perses*, jouée moins de huit années après Salamine. Les Athéniens virent alors, sur leur théâtre, Atossa, cette reine superbe qui demandait à Darius, pour la servir, des femmes de Sparte, d'Argos et d'Athènes. Maintenant que son fils Xerxès est allé chercher ses esclaves, sans nouvelles de lui et pleine d'inquiétude, elle raconte au chœur des vieillards qu'elle a vu un épervier terrible fondre sur l'aigle de la Perse et le déchirer. Le chœur, qui, déjà, sait tout, lui répond que le rêve s'est réalisé : « L'Asie entière gémit, dépeuplée, dit-il. Xerxès a tout emmené, hélas! Xerxès a tout perdu! Chez les nations, plus d'obéissance, plus de tributs, plus de fronts prosternés dans la poussière devant la majesté souveraine; la langue des hommes est libre comme leur pensée! » Ces mots du poète disaient aux spectateurs que deux choses qu'ils aimaient autant que leur délivrance avaient été gagnées par leur victoire : la forme républicaine l'avait emporté sur la royauté orientale, et la liberté de l'esprit sur son asservissement.

Enfin arrivait sur la scène Xerxès couvert de haillons, abattu par le désespoir, et comme pour les anciens la vengeance était un fruit délicieux, les Grecs savouraient ces humiliations du grand roi, alternant avec le chœur ses gémissemens :

Xerxès. — Fonds en larmes.
Le Chœur. — Mes yeux en sont baignés.
Xerxès. — Réponds à mes cris par tes cris.
Le Chœur. — Hélas! hélas!
Xerxès. — Que le cri de douleur remplisse la ville!
Le Chœur. — Des sanglots! encore des sanglots!

Xerxès. — Hélas! notre flotte a péri!

Le Chœur. — Je t'accompagnerai avec de tristes lamentations.

Et ils se retiraient en poussant des cris déchirans, qu'étouffait enfin le bruit des applaudissemens des Athéniens, spectateurs radieux du drame qu'ils avaient joué naguère sur les flots sonores de Salamine.

Les Perses étaient le centre d'une trilogie dont les deux autres pièces sont perdues. On conjecture que la première racontait la conquête de la Toison d'Or, par les Argonautes, au fond de l'Euxin, et la troisième la défaite des Carthaginois par les Grecs siciliens, dans la Méditerranée occidentale. La trilogie était donc la glorification de l'Hellade, victorieuse de la barbarie asiatique et africaine; et l'on se figure les transports qui éclataient dans Athènes et à Syracuse quand le poète montrait « l'Asie tombée lourdement à genoux sous la lance dorienne. »

Quand de tels accens retentissaient sur la scène, le théâtre devenait l'école où se formaient les soldats de Cimon et de Périclès, ceux dont Thucydide dira : « Ce sont les hommes et non les remparts qui font la force des cités. » Mais le poète religieux, tout en exaltant l'orgueil de son peuple, avait soin de lui montrer, au-dessus des trophées de la guerre d'indépendance, la justice divine qui avait précipité l'insolente fortune du grand roi : une leçon de morale et de modération après un chant de victoire.

Eschyle mourut en Sicile (455). Dans l'épitaphe qu'il composa pour son tombeau, ce mâle et fier génie, sûr de l'immortalité de ses vers, ne parla que de ses exploits : « Ce monument couvre Eschyle. Né Athénien, il mourut dans les plaines fécondes de Géla. Le bois tant renommé de Marathon et le Mède à la longue chevelure diront s'il fut brave ; ils l'ont bien vu. » Athènes ne ratifia pas cet exil volontaire de son grand poète. Au siècle suivant, l'orateur Lycurgue lui fit dresser une statue d'airain, comme à Sophocle et à Euripide, et un décret ordonna qu'une copie de leurs œuvres, faite aux frais de l'état, serait remise à la garde du greffier de la république et que les acteurs seraient contraints de la suivre sans y rien changer.

II.

Sophocle était presque du même âge que Périclès, puisqu'on place sa naissance en 498; un contemporain aussi d'Eschyle, plus vieux de trente ans, d'Euripide, plus jeune de quinze ; et un ami d'Hérodote, qu'il célébra dans un poème. A Salamine, il avait été choisi, à cause de sa beauté, pour conduire le chœur des adoles-

cens qui chantèrent, en dansant autour du trophée, l'hymne de la victoire, et il prolongea sa vie jusqu'en 406, ce qui lui donne bien près de quatre-vingt-dix années d'existence, un peu moins qu'il n'a composé de tragédies. Il a donc vu toute la grandeur d'Athènes et le commencement de son déclin, mais il n'eut pas la douleur d'entendre le nom fatal d'Ægos Potamos.

Dans le concours pour les grandes Dionysies de l'année 468, Eschyle et Sophocle se disputèrent le prix. Au moment où l'archonte éponyme, chargé d'instituer les juges, allait tirer leurs noms au sort, un par tribu, Cimon et les neuf généraux ses collègues, au retour d'une expédition heureuse, entrèrent au théâtre de Bacchus pour faire au dieu les libations accoutumées. L'archonte les arrêta près de l'autel et leur fit prêter le serment des juges ; ils donnèrent le second prix au vieux lutteur, le premier à son jeune rival. C'était pour Sophocle, alors âgé de vingt-sept ans, une victoire doublement mémorable, puisqu'il triomphait d'un poète, peut-être plus grand que lui, par le suffrage d'un glorieux général.

A la fin de leur vie, Eschyle et Euripide se retirèrent en pays étrangers, à la cour de deux rois. Sophocle ne quitta jamais Athènes, qu'il glorifia, dans son *Triptolème*, comme le foyer de la civilisation hellénique, et dans l'*Œdipe*, comme l'asile où de grands infortunés venaient chercher un repos inviolable. Il y remplit même des charges importantes : en 440, il fut, avec Périclès, au nombre des stratèges envoyés contre les Samiens révoltés. On peut s'étonner qu'Athènes associe un poète à son grand homme d'état pour une opération militaire ; mais la poésie et la guerre vont ensemble, et des paroles enflammées valent d'habiles combinaisons tactiques. Lacédémone avait pris autrefois Tyrtée comme général et Sophocle venait de soulever l'admiration des Athéniens par sa tragédie d'*Antigone*, où il avait peint ce qu'il y a de plus beau dans l'âme humaine : l'esprit de sacrifice poussé jusqu'à l'immolation volontaire pour obéir à la loi morale. En nommant Sophocle stratège, les Athéniens ont certainement pensé qu'ils donnaient à leurs soldats un chef capable de surexciter le courage ; quant à la stratégie, Périclès était là, et Sophocle n'était pas homme à lui disputer le commandement. Yon, le poète de Chios, qui le vit durant cette expédition, prétend qu'il plaisantait lui-même sur son rôle militaire ; Plutarque raconte à peu près la même chose à propos d'une seconde stratégie avec Nicias, en 415, sans que ces anecdotes, provoquées par le contraste entre la lyre triomphante du poète et l'épée modeste du général, soient plus authentiques que tant d'autres où s'est complu l'esprit des Grecs. Son élection, 413, comme un des dix πρόβουλοι que leur charge mettait au-dessus de l'assemblée générale, prouverait, du moins, si elle est certaine, la confiance per-

sistante du peuple. Alors nous aurions le droit de dire qu'Eschyle finit en homme de parti par un exil volontaire, tandis que Sophocle resta toujours le citoyen qui sert la patrie sans regarder à ceux qui la gouvernent. Il mourut en 406, la même année qu'Euripide. On dit que, sur ses derniers jours, Sophron, son fils, voulut le faire interdire comme n'ayant plus la liberté de son esprit. Pour sa défense, il récita aux juges une description de l'Attique qu'il venait d'écrire à quatre-vingt-neuf ans. Les voyageurs la trouvent encore exacte, mais nulle traduction n'en peut rendre la grâce harmonieuse; en voici quelques vers : « Étranger, tu es arrivé dans la plus belle région de la terre, au pays des chevaux rapides, où le rossignol chante mélodieusement, sous le feuillage sacré, à l'abri des feux du soleil et des froids de l'hiver. Là, Bacchus se promène avec les nymphes, ses divines nourrices; là, fleurissent toujours sous une rosée céleste le narcisse, couronne des grandes déesses, et le safran doré. Le Céphise répand ses eaux limpides et fraîches dans la plaine, séjour des Muses et d'Aphrodite aux rênes d'or. L'Asie et l'île de Pélops n'ont pas l'olivier sacré que gardent Jupiter et les yeux d'azur de Minerve, ni ses nefs qui, poussées par nos bras, bondissent sur les flots, rivales des Néréides. »

Simmias de Thèbes composa pour le poète cette épitaphe : « Sur le tombeau de Sophocle rampe paisiblement, ô lierre! couvre-le, en silence, de tes rameaux verdoyans. Que la rose vienne y éclore; la vigne, y attacher ses pampres pour honorer le poète aux pensées sages et mélodieuses que les Muses et les Grâces avaient formé. »

D'après les œuvres qui nous restent, il semblerait qu'Eschyle et Sophocle se soient partagé les plus lugubres légendes de la Grèce : l'un chante les drames d'Argos et de la famille des Atrides ; l'autre, les tragédies de Thèbes et de la maison des Labdacides. Mais il y a entre eux plusieurs différences. Sophocle était encore très religieux, puisque son biographe, un ancien qui ne nous a point dit son nom, l'appelle « l'ami des dieux, » θεόφιλος, et croit qu'il recevait des révélations d'en-haut. Cependant il accorde, dans son théâtre, moins de place au divin et davantage à l'humanité, de sorte que la distance qui séparait les spectateurs des personnages du drame a diminué. Il introduit sur la scène un troisième acteur, qui donne plus de liberté au poète, plus de vie à l'action et, tout en portant le nombre des choristes de douze à quinze, il réduit l'importance du chœur et le caractère lyrique que ses prédécesseurs lui avaient donné, afin de concentrer l'intérêt sur le développement des caractères. Enfin, Eschyle fait un seul poème des trois pièces de la trilogie, ce qui est une gêne, mais aussi une force, tandis que Sophocle les sépare. Dans son œuvre, rien ne rappelle l'*Orestie*, où

la tragique histoire d'une race entière se déroule, en causant une impression de terreur religieuse par la continuité des coups dont cette famille est frappée. Cependant, les deux poètes agitent la même question, celle de la souveraine justice; Eschyle avec plus de sombre grandeur, Sophocle avec une pensée aussi haute rendue en un style plus souple, et tous deux terminent leur drame par le relèvement de la victime du Destin. OEdipe a-t-il été justement condamné pour des crimes qu'il a commis, mais dont il est innocent; ne sachant pas qu'en défendant sa vie contre un inconnu, il tuait son père, qu'en devenant le mari de Jocaste, il épousait sa mère, qu'enfin, il était tout à la fois le père et le frère de ses enfans? Ce problème de haute philosophie a traversé tous les âges; les spectateurs du théâtre de Bacchus le discutaient, ainsi que le feront les grands esprits du siècle de Louis XIV, et les poètes d'Athènes en ont cherché la solution dans le sens de l'humanité, en mettant la conscience et ses droits au-dessus du fait brutal et des châtimens qu'il entraîne. Quel était donc ce peuple athénien que l'on pouvait convier à de telles fêtes de l'intelligence?

Dans la conception dramatique des deux poètes, il est une autre différence qui annonce de prochains et considérables changemens. Sophocle, dans l'*Œdipe-Roi*, fait apparaître l'amour sans oser encore le faire parler, et il donne aux femmes une place qu'Eschyle ne leur accordait pas. Assez de héros avaient été célébrés par la Muse épique et sur la lyre de Pindare. En face de ces vaillans, Sophocle met Antigone qui les égale par le courage et les surpasse par le dévoûment.

On attribue à Sophocle cent trente pièces, ou tout au moins cent treize, dont vingt furent couronnées et dont pas une ne descendit au-dessous du troisième rang. De cette œuvre considérable, il reste neuf cent cinquante-six fragmens, tous très courts, et sept tragédies entières, dont deux, l'*Ajax* et *les Trachiniennes*, n'intéressent que les lettrés. Les fureurs du fils de Télamon et la jalousie de Déjanire sont des sujets de tous les temps; la poésie en est charmante ou terrible; mais ils ne révèlent rien de particulier à la Grèce et ne donnent, par conséquent, rien à l'histoire. Nous y marquerons seulement la part faite par Sophocle aux passions humaines, sur cette scène qu'Eschyle avait peuplée de dieux et de héros. Quand Ajax a reconnu les tristes effets de sa colère, il plie sous la honte de son égarement, et lui qui bravait la foudre, il reconnaît qu'il faut se soumettre aux dieux et aux rois. « L'Hiver chargé de neige recule devant l'Été qui apporte les fruits. L'astre de la Nuit ténébreuse s'efface, lorsque l'Aurore aux blancs coursiers ramène le jour et un souffle léger calme la mer mugissante. Pourquoi donc, nous aussi, refuserions-nous de nous humilier? » Voilà le plus audacieux des

révoltés qui enseigne au peuple la soumission aux lois établies. Mais son caractère indomptable reparaît promptement. Il a versé un sang impur; son honneur exige une expiation; pour le racheter, il va se jeter sur l'épée d'Hector, et les douces plaintes de sa femme, Tecmessa, ne le peuvent détourner de son funeste dessein : « O roi! lui dit-elle, aie pitié de ton fils! Que de misères tu nous laisseras si tu meurs! Pense à moi; l'homme ne doit pas oublier ce qui lui a plu. »

Le sujet des *Trachiniennes* est la mort et l'apothéose d'Hercule. Il serait de peu d'intérêt sans le rôle de Déjanire, femme dévouée du héros, compatissante au malheur des captives, même lorsqu'elle trouve parmi elles une rivale. Elle n'a point contre la jeune Iole les duretés de la jalousie; c'est l'Amour qu'elle accuse : « Eros règne jusque sur les dieux; moi-même, il m'a domptée; pourquoi ne dompterait-il pas une autre femme? Je serais insensée d'accuser mon mari s'il est atteint de ce mal, ou cette femme qui ne m'a fait aucun outrage. Pour elle j'ai une pitié profonde, en voyant que sa beauté l'a perdue. » De beaux vers ne suffisent pas à porter bien haut cette tragédie, qui est déparée par de tels défauts qu'on a pu en contester l'authenticité.

L'*Electre* de Sophocle, inférieure à celle d'Eschyle pour la conception des personnages, lui est supérieure par le style. Mais cette seconde Electre est trop virile; elle usurpe sur Oreste par la violence de sa haine et de ses imprécations. L'autre n'ose maudire sa mère, tout en ne lui pardonnant pas; celle-ci la hait, la méprise et voudrait la tuer. A ce titre, elle est plus tragique; on aimerait qu'elle le fût moins. « Tu m'accuses, dit-elle à Clytemnestre, d'avoir élevé Oreste pour qu'il t'arrache la vie. Si j'en avais eu la force, je ne l'aurais pas attendu. » Quand Oreste égorge sa mère : « Frappe, lui crie-t-elle, frappe encore une fois; » et lorsqu'il tient Egisthe sous son épée : « Achève-le vite et jette-le aux chiens, qui seront son tombeau. » Le doux poète dépasse ici la mesure.

Arrivons maintenant aux vrais chefs-d'œuvre.

Le *Philoctète* et l'*Œdipe à Colone*, écrits par Sophocle dans l'extrême vieillesse, montrent que l'âge n'eut aucune prise sur ce noble esprit et que, jusqu'à la fin, il garda la sérénité de son génie, l'abondance de sa pensée, la douceur de son style qui l'avait fait appeler l'abeille d'Athènes. D'un fonds, en apparence stérile, d'une action ne comportant qu'un petit nombre de personnages, il tire un poème qui va remuer l'âme jusque dans ses profondeurs. Tel est le *Philoctète*, œuvre simple et pourtant émouvante qui a la nudité d'un beau marbre antique. Trois personnages suffisent à l'action, mais au-dessus d'elle planent deux idées qui, pour les spectateurs, sont toujours présentes : l'une patriotique, la nécessité

d'en finir avec cette guerre de dix ans contre les barbares d'Asie, en donnant Troie à la Grèce; l'autre religieuse, le devoir d'obéir aux dieux. Les oracles avaient dit que Troie ne serait prise qu'avec les flèches d'Hercule; les Grecs chargent Ulysse de les enlever à Philoctète, qui les possède. Puni d'une plaie incurable pour avoir trahi un serment, le héros avait été abandonné dans une île déserte à cause de l'infection qu'exhalait sa blessure. L'astucieux roi d'Ithaque justifie sa réputation, il ment et ruse, sans plus de scrupules que n'en avait son peuple, qui faisait d'Hermès le dieu du mensonge et estimait une fraude habile à l'égal d'un vaillant exploit. En face de cet aïeul de Thémistocle et de Lysandre, le poète place le fils d'Achille, Néoptolème, qui, étant de la race des héros, refuse de se prêter à cette duplicité. « Je sais, lui dit Ulysse, que tu n'aimes ni les paroles ni les actions artificieuses. Mais il est doux de réussir ; après, nous redeviendrons justes. » A quoi Néoptolème répond : « Fils de Laërte, les conseils que j'ai peine à entendre, j'aurais horreur de les suivre... J'aime mieux échouer avec honneur que réussir avec honte. » Il cède cependant, séduit par la gloire qui lui est promise, s'il rapporte au camp des Grecs les flèches d'Hercule, et il les ravit par surprise. Mais bientôt, saisi de honte, il les rend à Philoctète, qui, obstiné dans sa haine contre les Atrides, refuse de quitter son île. Hercule, alors, descend du ciel et décide l'ancien compagnon de ses travaux à accomplir les oracles. En remettant ses armes au fils d'Achille, Philoctète ajoute un conseil : « Prends garde à Némésis ; » c'est-à-dire : Ne tire pas trop d'orgueil des coups que tu vas frapper ; les dieux n'aiment pas les fortunes trop grandes.

Deux choses font l'intérêt puissant de cette tragédie : l'opposition de caractère d'Ulysse et de Néoptolème, double portrait du peuple grec, et les plaintes du malheureux dépossédé des armes qui assuraient sa subsistance. Ses prières rappellent celles de Priam aux genoux d'Achille, et ses souffrances physiques et morales, que Sophocle peint avec une complaisance cruelle, sont d'un pathétique plus humain et, pour nous, plus touchant que les tortures grandioses et divines de Prométhée.

On croirait que l'*Œdipe-Roi*, l'*Œdipe à Colone* et l'*Antigone* ont formé une trilogie, comme l'*Orestie* d'Eschyle. Les événemens se suivent et s'enchaînent, mais les dates de la représentation de ces pièces sont différentes. Œdipe régnait à Thèbes, heureux et respecté, lorsqu'une peste terrible qui s'étend sur la cité annonce la colère des dieux ; cette fois encore, des innocens sont frappés au lieu du coupable. C'est l'ancienne loi : le peuple puni pour son prince. Mais le malheur s'approche de celui-ci. La nouvelle de la mort de son prétendu père, le roi de Corinthe, produit des compli-

cations qui font découvrir les crimes involontaires d'OEdipe. Il s'arrache les yeux, se couvre de haillons et, après avoir erré en mendiant, conduit par sa fille Antigone, il vient mourir près d'Athènes au bois des Euménides. Ses deux fils, qui se disputent son trône, se tuent mutuellement en combat singulier. Leur oncle Créon, devenu roi, décrète que Polynice, traître à sa patrie, n'aura point de funérailles. Antigone brave cette défense impie et est enterrée vivante. Le tissu est simple, mais que de magnifiques broderies et de scènes terribles le poète a tracées !

Sophocle croit à la nécessité de l'expiation par la souffrance : c'est le fond même de la morale ; à la purification par la douleur, comme le feu affine le métal en éliminant les scories ; et il éclaire d'une pure lumière la sombre majesté des antiques légendes. A côté d'OEdipe, que la fatalité a poursuivi dès sa naissance, il place sa fille, qui soutient pieusement ses pas et le conduit à la délivrance. En face de Créon qui viole la loi sacrée des funérailles, il montre Antigone protestant, au nom de la conscience, contre toutes les tyrannies, qu'elles viennent de la terre ou du ciel. Et, du meurtrier de son père, de l'époux de sa mère, du roi déchu, du vieillard aveugle que tout le monde repousse, du grand coupable selon les hommes, mais de la victime innocente suivant l'éternelle justice, il fait un mort glorieux et le génie protecteur de la cité de Minerve.

L'*OEdipe-Roi* est le chef-d'œuvre de Sophocle. Dans cette tragédie, tout, à peu près, serait à citer. J'y relèverai seulement, pour le progrès des idées, le caractère moral que le poète donne au Destin et que l'ancienne croyance ne lui reconnaissait pas; le tableau de l'activité humaine, non plus dans les œuvres de la guerre, mais dans celles de la paix, ce qui substitue les héros de la pensée aux héros des combats homériques ; enfin cette heureuse proclamation des droits de la conscience qui a traversé les siècles, invoquée par toutes les victimes des lois iniques.

Pour Sophocle, quand le Destin frappe un innocent, c'est que cet homme a eu parmi ses ancêtres un coupable. Le châtiment suppose la faute; mais la justice du dieu est lente à venir pour l'individu, comme celle de l'histoire arrive tardivement pour les peuples; la loi de l'expiation héréditaire explique cette injustice par la solidarité des générations. « O le plus imprudent des hommes ! répond OEdipe à Créon. Sur qui penses-tu que retombent tes outrages ? Est-ce sur moi, vieillard, ou sur toi-même, qui me reproches des meurtres, des incestes, des malheurs involontaires, envoyés par les dieux, irrités sans doute depuis longtemps contre notre race pour quelque faute ancienne? Contre moi tu ne saurais trouver un juste sujet de reproche, ni pour l'hymen avec ma mère, ni pour le meurtre de mon père. » Voilà donc la déité farouche de l'ancien

temps justifiée de ses apparens caprices par une croyance qui reste encore, pour la science et pour l'histoire, une demi-vérité : l'héritier du sang est aussi l'héritier de la faute. Mais ce qui est nouveau dans ce monde toujours si dur, c'est que les droits de l'innocence sont à la fin reconnus ; OEdipe ayant expié les fautes de sa race, la foudre gronde. On entend une grande voix crier : « OEdipe, qu'attends-tu ? Tu tardes bien longtemps, viens. » Il disparaît au milieu des éclairs qui illuminent le bois des Euménides ; mais c'est une apothéose ; il est reçu parmi les bienheureux.

Cette transformation du vieux dogme de la Fatalité se complète par une glorification du génie humain. Tandis que Créon s'éloigne, le Chœur, resté seul en face des spectateurs, leur raconte les conquêtes faites par l'homme sur la nature ; par conséquent sur les dieux, malgré leur jalouse envie : « Le monde est plein de merveilles, et la plus grande de ces merveilles, c'est l'homme. Il franchit la mer écumante et, poussé par les vents orageux, il s'ouvre un chemin au travers des vagues qui mugissent. Chaque année, il promène sur la terre le soc de la charrue et il contraint le cheval à en retourner les sillons. Il sait industrieusement construire des filets dont les replis enveloppent la race légère des oiseaux, les bêtes farouches et les humides habitans des mers. Par son adresse, il dompte l'hôte sauvage des forêts et il force à courber la tête sous le joug le coursier à la belle crinière et le taureau indompté des montagnes. Il s'est formé à la parole, à la pensée aussi rapide que le vent, aux lois propres à régler les états ; et il sait préserver sa demeure des atteintes importunes de la pluie et du froid. Fécond en ressources, il sait parer tous les coups qui le menacent ; même il a trouvé l'art d'échapper aux maladies. Il n'est qu'une chose qu'il ne pourra éviter, la mort. »

Nous sommes habitués à de pareils discours et ne nous en étonnons plus. Mais quel effet de telles paroles devaient-elles produire sur des spectateurs dont l'imagination était pleine encore de la légende de Prométhée, qu'Eschyle leur avait contée en vers audacieux ? Enfin le Titan a vaincu ; le feu et les arts qu'il a donnés aux hommes ont fait d'eux les maîtres du monde, et les deux grands poètes d'Athènes s'accordent pour célébrer l'humanité affranchie, non pas de la Némésis qui punit l'orgueil, mais de celle qui satisfaisait la jalousie envieuse des Olympiens.

Ces pensées sont grandes, et cependant il est des paroles d'Antigone qui vont plus haut et plus loin, parce que les persécutés de tous les temps les répéteront et, avec elles, finiront par tuer la persécution.

Aucun poète, parmi les anciens, n'a créé un type aussi pur que cette fille d'OEdipe, qui est un héros et qui reste une femme, qui

s'obstine jusqu'à la mort dans son dévoûment filial et fraternel, et qui marche fièrement à un supplice terrible, tout en pleurant sa jeunesse perdue et les joies inconnues de la vie. Au tyran qui lui demande un acte impie elle oppose la coutume des aïeux et la loi de nature qui lui fait un devoir de s'y refuser. Ce n'est point une révolte contre la cité : c'est l'accomplissement d'un devoir impérieux imposé par la religion domestique. Son frère est mort; que, du moins, il ne perde pas encore l'autre vie, celle du tombeau.

Créon. — Connaissais-tu ma défense?

Antigone. — Je la connaissais. Mais une telle loi, ce n'est ni Zeus, ni la Justice qui l'ont promulguée. Les décrets d'un homme ne peuvent prévaloir contre les lois non écrites, œuvre immuable des dieux. Celles-là ne sont ni d'aujourd'hui ni d'hier. Elles existent de tous les temps... Si j'avais laissé sans sépulture le corps de mon frère, voilà ce qui m'eût rendue malheureuse ; le reste m'est indifférent.

Elle veut emporter dans la mort, où sera sa récompense, le mérite de son sacrifice : « J'ai plus longtemps à plaire aux dieux d'en bas qu'aux hommes qui vivent sur cette terre; quand je reposerai chez eux, ce sera pour toujours. » Et elle jette à Créon cette dernière et adorable parole : « Mon cœur est fait pour aimer, non pour haïr. »

Sophocle est de la famille de Phidias et de Virgile, de Raphaël et de Racine, les génies de la beauté pure, et ce siècle est bien le premier printemps de l'humanité.

III.

Sophocle, rejeton d'une grande race, honoré de ses concitoyens et mort plein de jours et de gloire, fut un homme heureux, étant de ceux qui, par le talent et la modération dans la vie, commandent à la fortune. Euripide, né, au dire d'Aristophane, d'un cabaretier et d'une marchande d'herbes (480), eut l'existence difficile et l'esprit ombrageux du parvenu qui ne réussit pas au gré de ses désirs : dans sa maison, des querelles, des répudiations, et jamais, sur sa figure attristée, un sourire; au théâtre, de rares applaudissemens, quelquefois des révoltes, et, sur plus de quatre-vingt-dix pièces présentées, seulement quatre victoires; pour adversaire, Aristophane; pour fin, une mort atroce sous la dent des chiens; et, dernière iniquité du sort ou de la médisance, près de son tombeau, en Macédoine, coulait une source empoisonnée. Cependant Euripide est un grand poète, et le plus populaire aujourd'hui des tragiques grecs.

Quelques années à peine le séparent de ses deux devanciers, et il semble que plus d'un siècle se soit écoulé entre eux et lui. « J'ai peint les hommes tels qu'ils devraient être, disait Sophocle; Euripide les peint tels qu'ils sont. » Si l'on rapproche Euripide d'Eschyle, la différence est plus frappante encore. Tout le théâtre, dieux et hommes, est descendu d'un degré. Au lieu de dominer la scène, les êtres divins y servent de machines, soit pour le prologue, soit pour le dénoûment. La représentation étant une fête religieuse, le poète est obligé de montrer encore au peuple les vieilles idoles, mais lui-même n'y croit plus, et beaucoup le comprennent à demi-mot lorsqu'il dit « qu'il règne une aussi grande confusion dans les choses divines que dans les affaires humaines. » Dans la tragédie de Sophocle et d'Eschyle, le grand combat est contre le Destin et les oracles sont la voix du Dieu. Euripide met ses héros aux prises avec la passion et il ne se préoccupe point des arrêts d'en haut. Tout le passé religieux ou épique de la Grèce vient mourir dans ses drames. Les dieux qui étaient derrière les victimes d'Aphrodite ou d'Apollon disparaissent: Hélène n'est plus qu'une prostituée; Ménélas, un sot; Oreste, un vulgaire assassin. Le drame ne se passe donc plus entre le ciel et la terre; il s'agite dans le cœur de l'homme, et nous l'y mettons encore. De cette lutte dont la conscience est le théâtre, Euripide tire de puissans effets; mais, comme nous aussi, il aime trop à parler aux yeux et il y emploie des procédés vulgaires : il montre des vieillards décrépits qui se traînent péniblement sur la scène et la remplissent de leurs cris plaintifs, des hommes couverts de haillons, abattus par la maladie, le malheur et toutes les misères de l'existence; si ce sont des rois, il les dégrade de leur dignité, et, par tous ces moyens, il excite la pitié ou la terreur. C'est pourquoi Aristote le déclare le plus tragique des poètes, mais il en est aussi le plus énervant, parce qu'il ne fut souvent que le peintre des faiblesses humaines, tandis que ses prédécesseurs avaient été ceux de l'héroïsme. Aristophane l'appelle « le corrupteur des cités et l'ennemi des dieux; » double accusation que mériterait mieux l'auteur de *Lysistrate* et des *Oiseaux*.

D'où vient cette différence? De Marathon à Ægos-Potamos, il s'était accompli une évolution morale. Athènes n'avait plus, dans la dernière partie du siècle, les sentimens, les croyances qui l'avaient faite si simplement grande durant les guerres médiques. Deux mots lui suffisaient alors : les dieux, la patrie. Mais les dieux meurent comme les hommes, et l'idée de patrie, à force de s'étendre, peut se perdre. A l'Agora, au Céramique, ou dans les jardins du héros Academos, il était question de choses bien différentes de

celles qu'avaient entendues Miltiade et Cynégire. On y discutait d'art, de science et de philosophie : de l'art, qui transfigurait les vieilles déités ; de la science, qui les tuait en les expliquant ; de la philosophie, qui bouleversait les doctrines reçues et apprenait à être citoyen du monde ; de la sophistique, enfin, qui, avec toutes les audaces de l'esprit, toutes les habiletés de la parole, enseignait à ranger les idées en un ordre savant pour permettre de persuader tout ce qu'on voulait faire croire. Dans l'âme d'Eschyle et de Sophocle résonnaient les échos de Salamine et les mille voix des légendes divines; Euripide entend « des prières d'un genre nouveau ; » il voit arriver des dieux inconnus, ou plutôt le dieu qui va détrôner les anciens, et il raille ceux-ci de leurs amours impudiques ; il se moque de leurs miracles : du cygne de Léda, du soleil, qui se détourne de sa route pour ne pas voir le festin d'Atrée; contes inventés, dit-il, pour faire peur aux gens et enrichir les temples, « qui ne sauraient enfermer dans leurs murs la substance divine. » Ce n'est plus Apollon qui ordonne à Oreste de tuer Clytemnestre : un démon malfaisant a pris sa figure ; ce ne sont plus les Erinnyes qui le poursuivent, mais ses remords. Hercule n'est pas bien assuré de sa descendance paternelle, et lorsque Thésée lui raconte la vie peu édifiante de Jupiter, le héros à l'esprit court, mais honnête, lui répond : « Si les dieux sont adultères, ils ne sont pas des dieux. » Enfin, un personnage d'une pièce perdue, s'écrie : « Zeus! Qu'est-ce que Zeus? Je ne le sais que par ouï-dire. » Comme se fanent et tombent les fleurs gracieuses que la légende avait semées le long de la route joyeuse où les Grecs avaient si longtemps marché!

Avant Euripide, tout était divin ou héroïque ; avec lui, tout s'humanise et l'horizon se rétrécit. Toutefois, si sa vue porte moins loin, elle est plus pénétrante. La sophistique lui a rendu de mauvais services. On retrouve son influence jusque dans les chefs-d'œuvre du poète, lorsqu'il déclame au lieu de toucher, et qu'il compromet par de froides sentences les plus pathétiques discours ; quand ses personnages plaident une thèse, alors que devrait éclater le cri de la passion, ou que, soutenant le pour et le contre en de subtiles argumentations, ils finissent par oser dire : « La langue a juré, mais non l'esprit. » Quintilien conseille la lecture d'Euripide aux futurs avocats. Cette recommandation ne serait pas pour lui concilier les poètes si ses drames n'avaient pas d'autres mérites que celui-là. Mais le raffinement de la pensée sert d'aiguillon à l'esprit, et l'analyse patiente des sentimens profite à la vérité de l'observation. Aussi les drames d'Euripide ont-ils été une mine précieuse pour ses successeurs. On y peut faire une riche moisson de

ces belles sentences morales dont la littérature grecque abonde et qui sont comme le bon grain jeté dans le sillon de l'humanité.

D'autre part, si la vieille mythologie n'était à ses yeux qu'une matière poétique : si la divination, les sacrifices, les entrailles brûlées sur les autels lui semblaient d'ineptes pratiques, en revanche, il avait de la divinité la haute idée que commençaient à s'en faire les grands esprits de son temps. Il croit au *Logos* ou à la Raison d'Héraclite, qui est le principe de toutes choses, à l'Esprit d'Anaxagore, qui sait tout et qui peut tout, et il adresse au Dieu suprême cette belle prière : « A toi qui existes par toi-même et as formé l'assemblage de tout ce qui enveloppe le tourbillon éthéré ; à toi, qui, tour à tour, es vêtu de la lumière et de la nuit ténébreuse, tandis que la troupe innombrable des astres mène autour de toi ses chœurs éternels... » Ou cette autre : « A toi, Maître souverain, sous quelque nom que tu veuilles être appelé, Zeus ou Hadès, je t'offre ces libations et ces gâteaux de pure farine. Tu tiens, entre les dieux du ciel, le sceptre de Zeus, et tu gouvernes avec Hadès le sombre royaume. Envoie la lumière de l'esprit aux mortels qui veulent savoir d'où vient le mal et quel est celui des bienheureux qu'ils ont à fléchir pour trouver la fin de leurs maux. » Voilà l'annonce d'une révolution morale. De telles paroles : négation d'un côté, affirmation de l'autre, une fois lancées, ne s'arrêtent plus.

Mais Euripide n'aurait pas bu la ciguë de Socrate. Avec la facilité des sophistes à soutenir les thèses les plus différentes, en changeant de lieu il changeait de doctrine. La cour du Macédonien Archélaos, où il passa les dernières années de sa vie, n'était pas encore arrivée au doute philosophique. Dans la tragédie des *Bacchantes*, qu'il y composa, et qui ne fut représentée à Athènes qu'après sa mort, il fit l'éloge de la piété populaire et il condamna les témérités de la raison. « Avec les dieux, dit Tirésias, ne faisons pas les habiles. Aucune parole ne peut prévaloir sur les traditions que avons reçues de nos pères, pas même celle des subtils esprits qui croient avoir trouvé la sagesse. »

Pour l'histoire générale du théâtre, on pourrait établir deux périodes : dans la première, les mystères ou le drame religieux ; dans la seconde, le drame humain. Euripide appartient à la dernière : il a commencé le théâtre moderne en faisant monter, sous des noms anciens, ses contemporains sur la scène avec des passions de tous les temps. Un trait caractéristique de sa tragédie est la place qu'il donne aux femmes et à l'amour : c'est le nœud de tous les drames. Sa Phèdre, la victime d'Aphrodite, est l'aïeule de toutes celles qu'Éros agite, charme ou torture. Il avait dû à ses deux femmes bien des tristesses de sa vie ; il s'en est vengé dans son théâtre par de telles duretés contre leur sexe qu'on l'appela le *misogyne*, et pourtant plusieurs

de ses héroïnes sont restées des types immortels de dévoûment et de sacrifice. Polyxène accepte la mort pour échapper à la servitude, aux outrages d'un maître, à l'opprobe « d'une couche naguère désirée des rois. » Beaucoup ont fait comme elle. Mais Macaria « sort de la vie par la voie la plus glorieuse » en s'offrant à la mort pour délivrer Athènes; Évadné refuse de survivre à son époux; Alceste meurt pour sauver le sien, et Iphigénie veut mourir pour la Grèce. La mort d'abord l'effraie et elle supplie Agamemnon de ne pas céder aux instances meurtrières de Calchas : « O mon père! je n'ai d'autre science que mes larmes; je mets à tes pieds le rameau des supplians et je presse contre tes genoux le corps que ma mère a mis au monde pour toi : ne me fais pas mourir avant le temps. La lumière du jour est si douce, ne m'envoie pas aux abîmes souterrains. Je suis la première qui t'ai appelé mon père; la première que tu appelas ta fille. Assise sur tes genoux, je t'ai donné de tendres caresses et j'en ai reçu de toi. Alors tu me disais : « O ma fille! te verrai-je quelque jour heureuse au foyer d'un puissant époux? » Et moi, suspendue à ton cou, touchant ta barbe comme je le fais encore, je répondais : « Pourrai-je, mon père, offrir à ta vieillesse la douce hospitalité de ma maison pour te rendre les soins dont tu as entouré mon enfance? » Racine a imité cette prière en des vers d'une solennelle harmonie, mais combien ceux d'Euripide ont plus de naturel et de grâce touchante! André Chénier, cet autre Grec, s'en est souvenu en écrivant sa *Jeune Captive*, qui, elle aussi, disait :

Je ne veux pas mourir encore.

Mais quand Iphigénie sait que l'oracle exige sa mort pour la victoire de la Grèce, son âme se relève, l'enthousiasme la saisit, l'exalte et elle court d'elle-même au-devant du couteau du prêtre : « Eh quoi! des milliers d'hommes sont armés pour venger la patrie, et la vie d'une femme leur serait un obstacle? Je me donne à la Grèce. Immolez-moi et renversez la cité de Priam. Ses ruines rappelleront à jamais mon nom. Voilà mon hymen, mes enfans, mon triomphe! » Après avoir lu ces vers, on pourra pardonner à Euripide d'avoir écrit que la femme est « le plus impudent des animaux. »

Il respecte Sophocle ou, du moins, il ne fait pas contre lui de méchantes allusions, mais il n'a point de sympathie pour Eschyle; cela se conçoit, et Aristophane lui fera payer cher cette injustice. Quant à la politique, il n'y en a pas dans Euripide, sauf quelques allusions à des événemens de la lutte entre Sparte et Athènes. On voit cependant qu'il n'aime ni les Eupatrides, ni les orateurs populaires, et que le gouvernement par la multitude lui semble « un terrible fléau. » Comme Aristote, il donne la sagesse à la classe moyenne, qui ne l'a

pas toujours, et, tout en glorifiant maintes fois le patriotisme, il peint dans l'*Ion* le premier de ces solitaires oublieux des devoirs de la cité qui, prêtre du dieu, se contentent de la tranquille oisiveté du temple. Son homme juste est même celui qui a pour patrie la terre entière, « comme l'aigle a pour son vol toute la région de l'air. » — Où es-tu, soldat de Marathon?

IV.

Molière a pris place entre Corneille et Racine; Aristophane aussi a été mis à côté des grands tragiques d'Athènes, mais il reste au-dessous d'eux parce que l'esprit seul ne suffit pas à faire monter au premier rang. L'historien qu'il renseigne sur une foule d'usages doit le lire tout entier aussi bien que le littérateur, mais tous deux en fermant les yeux de temps à autre, car il a trop souvent l'indécence qui salit l'imagination, et n'a jamais la passion qui l'élève. Lorsqu'on parle de ses pièces comme de comédies satiriques, il faut entendre qu'elles sont autre chose que la satire ordinaire. Les êtres difformes qui composent le cortège lascif de Dionysos, où ils représentent le dieu et l'homme redescendus à l'animalité, sont en mille endroits ses inspirateurs. Rabelais, comparé au grand comique d'Athènes, est un écrivain chaste, et le karagheuz de Stamboul et du Caire est presque dépassé.

La comédie, qui était née aux fêtes de Dionysos à côté de sa grande sœur la tragédie, fut dans ses mains une arme de combat qui frappa sur tout : les dieux, les institutions, la philosophie, la science, les généraux les plus braves, les orateurs les plus éloquens, les hommes les plus sages. Il n'a manqué à ce grand rieur que de rire de lui-même.

On lui a donné un rôle de moraliste et de réformateur social; il n'eut que celui d'amuseur public et il le garde encore. Que, dans ses satires, il ait mis infiniment d'esprit, une verve endiablée, des vérités utiles et des tableaux de la plus gracieuse poésie, on ne le conteste pas; on accorde aussi que bien des abus avaient grandi dans Athènes et dans son empire. Devant le spectacle de sa puissance, le peuple s'était enflé d'orgueil au point d'en oublier, à l'intérieur, toute sagesse, au dehors toute prudence. « Nos alliés, disait le poète, ne sont plus que des esclaves tournant la meule. » Pourtant ne le prenez pas au mot, il y avait encore de la justice dans la cité, puisque Cléon fut un jour condamné à restituer cinq talens, et du bon sens dans les esprits, puisque *les Chevaliers*, sanglante satire des mœurs démagogiques, obtinrent le premier prix et furent représentées sur le théâtre de Bacchus, aux fêtes lénéennes. Dans son ardeur de guerre contre la nouvelle Athènes, Aristophane calomnie

son peuple, ainsi qu'il a calomnié Socrate et Périclès, Phidias et Euripide, même Cléon, qui n'a pas toujours mérité d'être traité comme un pendard. Dans *les Chevaliers*, c'est bien le peuple lui-même dont le bonhomme Démos joue le rôle et porte le nom, vieillard irascible, radoteur et quelque peu sourd, qui se laisse mener par les flagorneurs et les charlatans. Il a deux fidèles serviteurs, Nicias et Démosthène; mais un méchant esclave, Cléon, est venu mettre le désordre dans la maison. « Ce corroyeur, connaissant l'humeur du maître, fait le chien couchant, flatte, caresse et enlace le vieillard dans ses réseaux de cuir en lui disant : « O peuple! c'est assez d'avoir jugé une affaire (1); va au bain, prends un morceau, bois, mange, reçois les trois oboles. Veux-tu que je te serve à souper? » Puis il s'empare de ce que nous avons apprêté et l'offre généreusement à son maître. Dernièrement, j'avais préparé à Pylos un gâteau lacédémonien; il vint à bout, par ses ruses et ses détours, de me l'escamoter et de l'offrir à ma place. Soigneux de nous éloigner du maître, il ne souffre pas qu'un autre le serve. Debout, le fouet de cuir en main, il écarte les orateurs de sa table, il lui débite des oracles, et le vieillard raffole de prophéties. Quand il le voit dans cet état d'imbécillité, il en profite pour mettre en œuvre ses intrigues; il nous accuse, nous calomnie, et les coups de fouet pleuvent sur nous. »

Jamais poète n'eut liberté si grande et n'en usa si largement. Au lieu d'en tenir compte au peuple, qui, si débonnairement, se laisse bafouer en face, on prend le comique au mot et la caricature devient un portrait. Le Démos d'Athènes ne ressemble pas plus au Démos des *Chevaliers* que le Socrate d'Aristophane au Socrate de Platon. Le bonhomme, qui entend bien, même à demi-mot, ne radote pas, car il protège le poète, qui l'amuse, contre la colère de Cléon, et l'homme qui le sert contre les violences du poète. Il laisse l'un continuer ses chefs-d'œuvre et envoie l'autre se faire tuer bravement pour lui devant Amphipolis.

Écoutez encore ce dialogue entre Démosthène et le charcutier, que les oracles destinent à gouverner Athènes et que les conservateurs veulent opposer à Cléon :

Démosthène. — Es-tu de naissance honnête?

Le Charcutier. — Non, par les dieux! Je sors de la canaille.

Démosthène. — Heureux homme! Comme tout s'arrange bien pour toi!

(1) C'est dans *les Guêpes* qu'Aristophane montre surtout le *peuple jugeur* dont Racine a fait son Perrin Dandin, et il est encore des gens qui se persuadent que le plus fidèle portrait des Athéniens est ce ridicule personnage, bien que Thucydide, I, LXXVII, ait dit depuis longtemps ce qu'il fallait penser de la φιλοδικία athénienne.

Le Charcutier. — Mais je n'ai pas la moindre instruction, si ce n'est que je sais mes lettres, encore assez mal.

Démosthène. — Ah! voilà qui te peut nuire de connaître à peu près tes lettres. La république ne demande, pour le gouvernement, ni un savant, ni un honnête homme. Il lui faut un ignorant et un coquin.

Le dialogue continue longtemps sur ce ton; puis survient Cléon, qui s'écrie, selon l'usage des démagogues au pouvoir : « Malheur à vous qui conspirez toujours contre le peuple! » A quoi le chœur répond en l'appelant scélérat, voleur, perfide.

Cléon. — O vieillards héliastes, confrérie du triobole que je nourris en hurlant du bien et du mal, secourez-moi : des conjurés me frappent!

Le Chœur. — Et c'est justice; tu dévores les revenus publics.

Cléon. — Je le reconnais, je suis un voleur!

Le Chœur. — O coquin, impudent braillard! Tu as bouleversé notre ville comme un torrent furieux, et, posté sur une roche élevée, tu guettes l'arrivée des tributs comme le pêcheur guette l'arrivée des thons.

Ces licences sont, dans la démocratie, la rançon du pouvoir, et le sage ne s'en irrite pas. Cléon n'avait nul droit à ce titre; cependant il me semble le voir assis au théâtre de Bacchus, dans la stalle de marbre des magistrats, et recevant impassible toutes ces injures. Du reste, en fait de méchancetés, ils étaient de compte à demi l'un avec l'autre : à plusieurs reprises, Cléon avait essayé de faire enlever au poète, par un arrêt de justice, ses droits de citoyen, et Aristophane se plaisait à rappeler à vingt mille spectateurs que son ennemi avait été condamné à rendre de l'argent volé par lui.

Les Chevaliers furent joués quatre ans après la mort de Périclès; le mal n'était pas encore bien grand; dans *les Guêpes*, représentées en 423, s'accuse plus fortement une des maladies démocratiques : la peur des trahisons. « Pour nous, tout est conspiration, dit un personnage. Je n'ai pas, en cinquante ans, entendu parler une fois de tyrannie. Aujourd'hui, ce mot-là est plus commun au marché que le poisson salé. Veut-on des rougets au lieu de sardines, le marchand crie : « La table de cet homme sent furieusement la tyrannie. » Un autre demande-t-il de la ciboule pour assaisonner des loches, la marchande le regarde de travers et lui dit : « Est-ce que tu vises à la tyrannie (1)? »

Passons quelques années; arrivons au *Plutus*, joué une première

(1) Vers 488 et suiv.

fois en 408, une seconde fois, après remaniemens, en 388, et nous toucherons à une des plaies vives d'Athènes. Sous un gouvernement vigilant et ferme, les accusateurs étaient contenus par la loi qui leur imposait une amende de 1,000 drachmes s'ils n'obtenaient pas au moins le cinquième des suffrages. Avec des gouvernans plus amoureux de popularité que de justice, les sycophantes pullulaient.

CHREMYLE. — Es-tu laboureur?
LE SYCOPHANTE. — Tu me crois donc bien fou?
CHREMYLE. — Marchand?
LE SYCOPHANTE. — J'en prends le nom quand cela m'est utile.
CHREMYLE. — Mais, enfin, n'as-tu pas un métier?
LE SYCOPHANTE. — Non, par Jupiter!
CHREMYLE. — De quoi donc vis-tu si tu ne fais rien?
LE SYCOPHANTE. — Je surveille les affaires publiques et privées.

Tout en faisant la part des exagérations du poète, on reconnaît sous ces tableaux satiriques un fond de vérité. C'est qu'Aristophane, mort plus d'un demi-siècle après le commencement de la guerre du Péloponnèse, avait vu se développer au sein de la glorieuse démocratie de Périclès les défauts particuliers au gouvernement populaire, lorsque, au-dessous de lui, se trouve une foule turbulente qu'il ne sait ni maîtriser, ni conduire. Il y avait maintenant deux peuples dans la ville : les vieux Athéniens, parmi lesquels subsistait un reste d'aristocratie, trop faible pour dominer, mais qui eût été assez fort pour aider à contenir, et la populace que le commerce maritime et la guerre avaient accumulée au Pirée; celle-ci, foule inquiète, envieuse et famélique, voulait vivre du butin sur l'ennemi, des exactions sur les alliés, des amendes et des confiscations sur les riches. Réunis à l'Agora, ces deux peuples n'en faisaient plus qu'un, et le second, accru des pauvres de la ville, dominait. C'était lui qui légiférait, administrait et jugeait sans contrepoids ni contrôle et il n'était pas exigeant quant aux mérites de ceux qu'il prenait pour chefs : de Périclès il était tombé à Cléon, de Cléon à Hyperbolos et tout beau parleur qui le flattait devenait bien vite un important personnage. Ces démagogues dirigeaient moins la multitude qu'ils ne se laissaient conduire par elle en justifiant à ses yeux, par des apparences de raisons, toutes les passions du moment. De là des décisions irréfléchies, de la légèreté dans les affaires les plus graves, et la fortune publique considérée de plus en plus comme une propriété commune qui devait être partagée entre les citoyens sous forme de triobole, de distributions gratuites plus fréquentes et de dépenses sans cesse accrues pour leurs fêtes et leurs

plaisirs. On comprend que ces abus aient excité la verve du poète : les spectateurs en riaient, et nous faisons comme eux.

Mais nous aurons moins d'indulgence pour la guerre qu'il déclara aux institutions religieuses de son pays, parce que si, dans le premier cas, il attaquait des travers, dans le second, il minait les bases mêmes de la cité.

Une croyance tenait fort au cœur des Grecs, même dans la frivole Athènes, la foi aux oracles. Aristophane s'en moque et malmène prophètes et devins. Un d'eux, le Béotien Bacis, dont la vie se perdait dans la nuit des temps et les brouillards de la légende, était d'autant plus en faveur. On avait collectionné ses prétendus hexamètres et on y cherchait les arrêts du Destin, comme les Romains croiront en trouver dans les livres de la Sibylle. Cléon, suivant le poète, en avait fait provision. Pendant qu'il dort, Nicias lui vole ses oracles. Mais le Paphlagonien en a une caisse entière, et le charcutier deux chambres pleines.

Démos. — Et de quoi parlent-ils?

Cléon. — D'Athènes, de Pylos, de toi, de moi, de tout.

Démos, *au Charcutier*. — Et les tiens.

Le Charcutier. — D'Athènes, de lentilles, de Lacédémoniens, de maquereaux frais, de toi, de moi.

Démos. — Eh bien! lisez-les moi, surtout celui que j'aime tant, où il est dit que je serai un aigle planant dans les nues.

Suit une parodie grotesque des réponses « que les trépieds augustes ont fait retentir dans le sanctuaire d'Apollon. »

Il n'est point favorable aux nouveaux dieux qui s'introduisaient dans Athènes : au Phrygien Sabazios, au Phénicien Adonis, à l'Artémis thrace, Bendis, dont la fête était très populaire parmi les matelots du Pirée, à Cotytto, autre étrangère venue aussi de la Thrace, et il avait raison, car ces cultes orgiastiques convenaient mieux à Corinthe la Voluptueuse qu'à la cité placée sous l'invocation de la chaste Minerve. Mais il respecte bien peu les vieilles déités de la Grèce et leur culte.

Le sacrifice est le fond de toute religion ; dans les rites grecs, il était de plus la communion des fidèles avec le dieu, par conséquent un acte deux fois saint. Pour Aristophane, c'est un festin comme un autre dont les dieux ont grand besoin. « Quand le calendrier est en désordre, dit-il, l'Olympe est réduit à jeûner, car on passe des fêtes et l'on immole moins de victimes. » Il respecte Minerve et Cérès, auxquelles, dans Athènes, il ne serait pas permis de toucher; mais Mercure devient un chevalier d'industrie, protecteur des fripons; Hercule, un goinfre qui a toujours faim ; Bacchus, « le fils de la cruche à vin, » un poltron qui a toujours soif. Pluton, Neptune,

ne sont pas épargnés, et le prêtre de Jupiter a bonne envie « d'envoyer promener son dieu, » qui, dit Plutus, « est jaloux de tous les gens de bien.

Grâce aux mystères, il s'était répandu des doctrines qui faisaient envoler les âmes vertueuses vers les régions de la lumière, au voisinage des dieux, pour devenir, elles aussi, des êtres incorruptibles, impérissables. Le poète s'en moque. Les étoiles sont des riches qui sortent du banquet, une lanterne à la main, car on festoie là-haut, il s'y trouve même, tout aussi bien que sur la terre, des maisons de plaisirs faciles.

Enfin comme s'il ne voulait rien laisser dans les croyances à quoi sa fantaisie irrévérencieuse n'ait touché, il fait une cosmogonie en parodiant celle d'Hésiode et remplace les Olympiens par des oiseaux. Une loi venait d'interdire aux poètes dramatiques les allusions aux hommes et aux choses du jour ; Aristophane s'était soumis; il ne nommait plus personne, mais les dieux payaient pour les démocrates.

Si quelques pieuses parabases, précautions semblables à celles que Voltaire prendra contre la Bastille, suffisaient à garantir le poète contre l'action d'impiété, ἀσέβεια, il n'est pas possible que cette façon de traiter les choses du ciel devant un auditoire très intelligent n'ait pas été menaçante pour les Olympiens. Ceux-ci, tout aussi débonnaires que le Démos athénien, ne se vengèrent pourtant point par la main de leurs prêtres et des magistrats préposés à la garde du culte. Des religions bien autrement sévères ont supporté, elles aussi, de grossières bouffonneries qui amusaient leurs fidèles et ne scandalisaient personne. Il en fut longtemps de même chez les Grecs, qu'Homère avait habitués de bonne heure à l'irrévérence envers les dieux. Tout en les adorant, le dévot prenait avec eux les libertés du fils avec son père, sans que le respect et la crainte en fussent diminués. Mais ces jeux, inoffensifs aux époques de foi, deviennent singulièrement dangereux lorsque la religion cesse d'être sûre d'elle-même, et que de graves personnages l'ébranlent en jetant au milieu de la foule des idées qui font le vide dans les temples.

Alors on a le droit de demander au poète ce qu'il propose de mettre à la place de ce qu'il cherche à renverser. Il vit au milieu d'un peuple renommé pour sa sobriété, et sa morale est celle du ventre ; sa sagesse consiste à jouir, à boire sec, à manger tranquillement un filet de lièvre ou une anguille du lac Copaïs, tandis que les autres vont à la bataille ; le courage est une sottise et le brave Lamachos, qui revient blessé du combat, n'est qu'un niais. Et puis quelle sensualité épaisse, que de réalités triviales et de grossièretés repoussantes, bien qu'elles se trouvent souvent enchâssées dans

l'or pur! *Lysistrate*, ou la grève des femmes, la plus salement impudique de ses comédies, a des chœurs dignes d'Eschyle.

Sur ce point on l'excuse en rappelant les rites impurs que la Grèce avait reçus de l'Orient et le culte de Dionysos, ce représentant de la Nature ivre d'une sève exubérante, qui se plaisait aux libres manifestations de la vie et du plaisir. Sans doute, la pudeur antique ne ressemblait pas à la nôtre ; le vieux naturalisme avait laissé, dans les fêtes les plus solennelles, d'étranges emblèmes qui n'étonnaient ni femmes ni jeunes filles ; et Aristophane avait affaire à un auditoire tout à la fois très délicat et très grossier, amoureux de la poésie la plus élevée et des plaisanteries les plus grossières. Mais à un certain âge de la civilisation, le poète n'est plus forcé de suivre la foule en lui demandant ses inspirations ; il la doit précéder. Aristophane, avec son génie, avait le pouvoir d'attirer ses auditeurs à d'autres spectacles, et il les entraîne trop souvent au plus épais des bas instincts.

L'histoire littéraire n'a pour lui que de l'admiration, séduite qu'elle est par tant d'esprit et de grâces incomparables. Mais puisque le poète s'est donné un rôle politique, il devient justiciable d'une autre histoire. Alors la question ne se résout plus au théâtre ; c'est à l'agora qu'il faut aller : je veux dire que, pour juger le poète, il faut connaître la constitution d'Athènes et la vraie nature de son gouvernement ; les intérêts et les passions des partis en présence ; les nécessités d'une ville maîtresse d'un empire maritime, remplie de négocians, d'industriels, de marins, et à qui ses antécédens, comme sa situation présente, imposaient un régime très démocratique. Sur tout cela il a régné longtemps bien des erreurs que la critique moderne commence à dissiper. Ces discussions ne seraient pas ici à leur place. Je les ai exposées ailleurs ; il suffira de dire qu'Aristophane, en avance sur beaucoup de ses concitoyens à l'égard de certaines questions, est en retard d'un siècle pour quelques autres.

Quelle influence utile a donc exercée ce politique qui ne voyait que le mal ou ce qu'il croyait l'être, et qui ne sut indiquer d'autre remède qu'un retour au passé, comme si les peuples pouvaient, mieux que les fleuves, remonter le courant qu'ils ont descendu ? Sans doute, aux yeux de ceux à qui le présent déplaît, le passé se colore d'une teinte de poésie, comme la colline dont le soleil du soir dore le sommet quand elle a déjà le pied dans la nuit. Mais le passé d'Athènes avait subi la loi commune : il était mort et des conditions nouvelles d'existence s'étaient produites. Aristophane les réprouve, parce qu'il ne les comprend pas ou ne veut pas les comprendre. L'important pour lui n'était pas de savoir, mais de rire. Or l'éloge ennuie, la caricature amuse : il se décida pour elle

et il se fit applaudir en travestissant toutes choses, même les bonnes, et en donnant pour cause aux plus graves événemens les circonstances les plus futiles : « C'est pour trois filles de joie que la Grèce est en feu, » dit-il. A cette explication des causes de la plus terrible des guerres, répond l'austère et véridique introduction de Thucydide, qui fut cependant une des victimes de cette lutte formidable. En la lisant, vous diriez que, parmi les privilèges de la comédie, n'est pas le droit de fausser à ce point l'histoire d'un peuple qui durant un siècle et demi a fourni la glorieuse carrière commencée à Marathon et finie à Chéronée sur ce cri de Démosthène : « Non, non, Athéniens, vous n'avez pas failli en courant au-devant de la mort pour le salut de la Grèce ! » Ah ! l'esprit ! quelle chose charmante, mais parfois redoutable !

Il est inutile d'ajouter que le poète irascible n'a pas épargné ses émules : Théognis, l'homme de neige, dont la poésie glacée ressemble aux frimas de la Trace ; Morsimos, qui a grand tort de donner ses pièces au printemps, saison qui ne leur convient pas ; Mélétos, qu'il envoie chez Pluton consulter les vieux maîtres, « et cette foule de petits jeunes gens qui font des tragédies par milliers, rameaux sans sève, babillards qui jacassent comme des hirondelles. » S'il honore Eschyle, on a vu comme il traite Euripide ; et s'il respecte Sophocle, il lui donne un vilain défaut : l'avidité au gain. Périclès, du moins, ne reprochait au doux poète que de trop sacrifier à Vénus.

Le poète a des privilèges ; il ne faut pas lui demander à quoi ses vers peuvent servir, car les plus belles choses sont souvent les plus inutiles. Cependant, lorsqu'il veut faire la leçon à son temps, il est tenu de frapper juste. Molière corrige en riant : l'hôtel de Rambouillet est mort des *Précieuses ridicules*, et *Tartufe* a tué la dévotion hypocrite ; mais Aristophane n'a corrigé ni rien ni personne. Le triobole et le peuple jugeur ont survécu à ses sarcasmes, parce que, si le poète peut détruire une mode, un travers momentané de l'esprit, le temps seul défait les institutions qu'il a formées.

Les religions surtout sont très résistantes ; aussi ne saurait-on dire qu'Aristophane ait beaucoup ébranlé celle d'Athènes ; du moins a-t-il aidé à l'œuvre de destruction qui commençait. Pour nous, les dieux helléniques, admirables sujets de poésie et d'art, vivent toujours, et nous nous consolons facilement des attaques qu'ils ont subies, en pensant que la ruine du polythéisme a élargi la conscience morale de l'humanité. Mais elle perdit la Grèce, car ces petits états étaient constitués de telle sorte que d'eux on peut dire : « Morte la religion, morte la cité. »

Nous avons gardé d'Aristophane onze pièces sur cinquante-quatre que Suidas lui attribue : *les Acharniens*, *Lysistrate* et *la Paix*,

trois plaidoiries contre la guerre ; *les Chevaliers*, contre Cléon ; *les Nuées*, contre les sophistes et Socrate ; *les Fêtes de Cérès* et *les Grenouilles*, contre Euripide ; *les Guêpes*, que Racine a imitées ; *l'Assemblée des femmes*, contre l'utopie que Platon développera bientôt et qui déjà se montrait : la communauté des femmes et des biens ; le *Plutus*, protestation contre l'aveugle répartition de la richesse et apologie du travail, sans lequel toute prospérité disparaît ; enfin, *les Oiseaux*, fantaisie charmante, mais satire du ciel et de la terre, des hommes qui ne font que des sottises et des dieux qui gouvernent si mal le monde.

Platon, ennemi de la démocratie, fait naturellement grand cas de l'écrivain qui la combattit si vaillamment. Dans son *Banquet*, il lui donne place à côté de Socrate, bien que le poète ne se soit jamais réconcilié avec le philosophe, et lorsque Denys de Syracuse voulut connaître le gouvernement d'Athènes, Platon lui envoya *les Acharniens* et *les Chevaliers*, ce qui était de sa part une nouvelle satire et, peut-être, une mauvaise action contre sa patrie. Enfin, il est de Platon, cet éloge qui nous surprend : « Les Grâces, cherchant un sanctuaire indestructible, trouvèrent l'âme d'Aristophane. » Pour sauver la réputation du philosophe comme moraliste, il faut croire qu'en parlant ainsi, il ne pensait qu'aux nombreux passages qui, sur un fond trop souvent ordurier, se détachent en étincelantes saillies de bon sens ou en doux éclat de pure poésie. Lisez dans *les Nuées*, parodie de la sophistique et de Socrate (1), la dispute fameuse du juste et de l'injuste. Le vieux Strepsiade, ruiné par les désordres de son fils, voudrait bien trouver le moyen de ne pas payer les dettes que le prodigue a contractées : pour cela il l'envoie à l'école des sophistes. « Qu'irai-je y apprendre ? » demande le fils.

STREPSIADE. — Ils enseignent, dit-on, deux raisonnemens : le juste et l'injuste. Par le moyen du second, on peut gagner les plus mauvaises causes. Si donc tu apprends ce raisonnement injuste, je ne paierai pas une obole de toutes les dettes que j'ai contractées pour toi. »

Sur le refus de son fils, le vieillard se rend lui-même chez Socrate, et bientôt il y apprend à ne plus croire aux dieux. Il rencontre son fils et l'entend jurer par Jupiter olympien : « Voyez,

(1) *Les Nuées* furent jouées en 424 ; elles n'eurent donc pas d'influence sur la condamnation de Socrate. Mais, bien que Platon, dans son *Banquet*, fasse asseoir le poète à côté du philosophe, Aristophane garda sa rancune, témoin les vers 1491-1499 de la pièce des *Grenouilles*, jouée en 405. Socrate était toujours pour lui un diseur de niaises subtilités, et, en parlant ainsi, il a dû exprimer l'opinion d'un certain nombre de ses auditeurs qui se retrouveront parmi les juges de 399.

voyez, *Jupiter olympien!* quelle folie! Tu crois donc à Jupiter, à ton âge?»

Phidippide. — Y a-t-il en cela de quoi rire?

— Tu n'es qu'un enfant pour croire à de telles vieilleries. Approche pourtant, que je t'instruise; je vais te dire la chose, et alors tu seras homme; mais ne vas pas le répéter à personne!

— Eh bien! qu'est-ce?

— Tu viens de jurer par Jupiter?

— Oui.

— Vois comme il est bon d'étudier : il n'y a pas de Jupiter, mon cher Phidippide.

— Qui est-ce donc?

— C'est Tourbillon qui règne; il a chassé Jupiter.

C'est le *Nous avons changé tout cela* de Molière, et cette bonne dupe de Strepsiade rappelle notre Bourgeois gentilhomme. Il ne faut pas oublier qu'il a perdu son manteau et ses souliers : insinuation de vol calomnieuse, assurément, contre Socrate, et qui l'était aussi contre les sophistes, dont le procès a été, pour une part, revisé, et méritait de l'être.

Après cette parodie des nouvelles doctrines qui substituaient à la royauté divine de Jupiter la domination des lois physiques, le poète met en scène le Juste et l'Injuste : tous deux se livrent bataille à coups d'argumens; le Juste trace le tableau de la vie ancienne qui se passait au milieu des exercices de la palestre, et dans la pratique de la vertu, avec la pudeur, la modération et le respect des vieillards. L'Injuste étale toutes ses séductions, et c'est à lui qu'Aristophane fait demeurer le champ de bataille, comme s'il désespérait désormais de ramener les Athéniens à la justice.

L'Injuste. — Or ça, dis-moi, quelle espèce de gens sont les orateurs?

Le Juste. — Des infâmes.

— Je le crois; et nos poètes tragiques?

— Des infâmes.

— Bien; et les démagogues?

— Des infâmes.

— Et les spectateurs, que sont-ils? Vois quelle est la majorité :

— Attends, je regarde.

— Eh bien! que vois-tu?

— Les infâmes sont en majorité. En voilà un que je connais pour

tel ; celui-là encore, et cet autre avec ses longs cheveux. Qu'as-tu à dire maintenant ?

— Je suis vaincu. O infâmes, je vous en prie, recevez mon manteau ; je passe dans votre camp.

Le Démos des *Nuées* était plus maltraité encore que celui des *Chevaliers*.

Phidippide se décide enfin à aller à l'école de Socrate. Mais le bonhomme Strepsiade ne tarde pas à s'en repentir ; on le voit accourir bientôt sur la scène, battu par son propre fils : « Ho ! là, là ! voisins, parens, citoyens, secourez-moi ! On me tue !.. Ah ! la tête ! ah ! la mâchoire !.. Scélérat, tu bats ton père !

Phidippide. — Il est vrai, mon père.

— Vous l'entendez, il avoue qu'il me frappe.

— Sans doute.

— Scélérat ! voleur ! parricide !

— Répète tes injures ; dis-en mille autres ; sais-tu que j'y prends plaisir ?

— Infâme !

— Tu me couvres de roses.

— Tu bats ton père !

— Et je te prouverai que j'ai eu raison de te battre.

— L'impie ! peut-on jamais avoir raison de battre son père ?

— Je le démontrerai, et tu seras convaincu.

— Je serai convaincu ?

— Rien de plus simple. Dis seulement lequel des deux raisonnemens tu veux que j'emploie.

Plus loin, Socrate adresse une invocation aux Nuées qui, pour le poète, représentent la matière vaporeuse et vide de la nouvelle philosophie. Les vers, cette fois, sont pleins de grâce et de poésie.

Socrate. — Venez, Nuées que j'adore, soit que vous reposiez sur les sommets sacrés de l'Olympe, couronnés de frimas, ou que vous formiez des chœurs sacrés, avec les Nymphes, dans les jardins de l'Océan, votre père ; soit que vous puisiez les ondes du Nil dans des urnes d'or, ou que vous habitiez les marais Méotides ou les rochers neigeux du Mimas, écoutez ma prière, acceptez mon offrande.

Et elles lui répondent :

Le Chœur. — Nuées éternelles, paraissons : élevons-nous des mugissans abîmes de l'Océan, notre père, vers les hautes montagnes ; étendons nos voiles humides sur les cimes chargées de forêts d'où nous dominerons les collines lointaines et les moissons que nourrit

la terre sacrée, et le murmure des divins fleuves, et les flots retentissans de la mer, que l'astre infatigable illumine de ses éclatans rayons. Mais secouons ces brouillards pluvieux qui cachent notre immortelle beauté.

Ou encore, en traits plus humbles, cette pastorale de *la Paix*. Le traité vient d'être conclu. Les armuriers, les fabricans de casques, d'aigrettes et de boucliers se désolent : pour eux, c'est la ruine; mais les laboureurs sont dans l'allégresse.

Le Choeur. — O joie! ô joie! Plus de casques, plus de fromage, ni d'oignons (1). Non, je n'ai point la passion des combats. Ce que j'aime, c'est de boire avec de bons camarades au coin du foyer où pétille un bois bien sec, coupé au cœur de l'été; c'est de faire griller des pois sur les charbons et des glands de hêtre sous la cendre... Non, rien n'est plus charmant, quand la pluie féconde nos semences, que de causer avec un ami. Dis donc, Comarchide, je boirais volontiers pendant que le ciel arrose nos terres. Allons, femme, fais cuire trois mesures de haricots où tu mêleras un peu de froment, et donne-nous des figues... Qu'on m'apporte la grive et les deux pinsons; il y avait aussi du caillé et quatre morceaux de lièvre... Quand la cigale chante sa douce mélodie, j'aime à voir si mes vignes commencent à mûrir. Je regarde aussi grossir la figue, et, lorsqu'elle est à point, je la mange en connaisseur et je m'écrie : « O aimable saison ! »

Enfin, il ne sera pas sans intérêt de connaître l'opinion qu'Aristophane avait de lui-même et celle qu'il voulait qu'on en eût. Dans la parabase de *la Paix*, il énumère les services qu'il prétend avoir rendus à la scène comique, et, avec la persévérance de la haine, il se glorifie, trois ans après que Cléon fut tombé en soldat devant Amphipolis, d'avoir déchiré à belles dents celui qu'il appelle encore le monstre.

Le Choeur. — Notre poète croit avoir mérité une renommée glorieuse. D'abord, c'est lui seul qui a contraint ses rivaux à ne plus rire des haillons; et ces hercules mâchant toujours, et toujours affamés, poltrons et fourbes, qui se font battre à plaisir, il les a, le premier, couverts de ridicule et chassés de la scène; il a aussi congédié cet esclave, qu'on ne manquait jamais de faire pleurnicher devant nous, pour que son camarade eût occasion de le railler sur les coups qu'on lui distribuait. Après nous avoir délivrés de ces ignobles bouffonneries, il nous a créé un grand art, semblable à un palais aux tours élevées, construit avec de belles paroles, de grandes

(1) Nourriture du soldat.

pensées et des plaisanteries qui ne courent pas les rues. Et ce ne sont pas des particuliers obscurs, ni des femmes qu'il met en scène ; intrépide comme Hercule, c'est aux plus grands qu'il s'attaque. Il a le droit de dire : « Je suis le premier qui ait osé marcher droit à cette bête aux dents aiguës (1)... A la vue d'un tel monstre, je n'ai pas reculé d'horreur ; mais, pour votre salut, pour celui des insulaires, j'ai lutté contre lui sans relâche. Tels sont les services qui doivent me mériter votre reconnaissance. »

Les spectateurs du théâtre de Dionysos, et, après eux, bien des Athéniens qui n'étaient pas d'Athènes, lui ont accordé la reconnaissance qu'il exige. L'historien serait plus difficile ; cependant, pour n'être pas accusé d'une sévérité trop grande, je citerai encore un passage des *Guêpes* où se trouvent du moins quelques accens virils.

Le Chœur. — Si vous vous étonniez, spectateurs, de me voir une taille si fine, avec cet aiguillon des guêpes, je vous expliquerais la chose : nous sommes la vraie race attique. C'est nous qui, dans les combats, avons rendu de si grands services à la république quand arriva le barbare remplissant le pays de flammes et de fumée pour nous ravir nos ruches. Nous accourûmes avec la lance et le bouclier, animés d'une âpre colère, homme contre homme et les lèvres serrées de rage. Le ciel était obscurci par les traits. Cependant, avec l'aide des dieux, nous les mîmes en déroute et nous les poursuivîmes l'aiguillon dans le flanc, comme on harponne les thons. Aussi pensent-ils, aujourd'hui encore, qu'il n'est rien de plus redoutable que la guêpe attique.

Accordons à Aristophane le bénéfice des circonstances atténuantes que les Grecs ont réclamé pour les gaillardises du théâtre comique. « Dionysos, disent-ils, a inventé les leçons d'une muse amie des jeux ; il conduit le joyeux cortège, qui cache le blâme sous la grâce et l'aiguillon sous le rire ; c'est l'ivresse qui enseigne la sagesse à la cité. » Mais était-ce toujours la sagesse qu'enseignait Aristophane ?

Du moins, si aucun de ses conseils n'a été suivi ; s'il n'a ni ramené la paix, ni chassé les démagogues et les sycophantes, il a égayé quelques-uns des jours sombres d'Athènes et il nous charme encore. Il mériterait peut-être qu'on lui appliquât le mot de La Bruyère sur Rabelais ; mais n'en prenons que la moitié et disons : « Ses comédies sont le mets des plus délicats. »

Victor Duruy.

(1) Cléon.

LA

FORME NOUVELLE DU GOUVERNEMENT

AUX ÉTATS-UNIS ET EN SUISSE

I. Woodrow Wilson, *Congressional Government*. Boston, 1885. — II. Sir Henry Maine, *Popular Government*. London, 1886. — III. Theodor Curti, *Geschichte der Schweizerischen Volksgesetzgebung*. Bern, 1885. — IV. A. Prins, *la Démocratie et le Gouvernement populaire*. Bruxelles, 1885. — V. Fedele Lampertico, *lo Statuto et lo Senato*, 1886. — VI. Gumersindo de Azcarate, *el Regimen parlamentario*, 1885.

En analysant les difficultés que rencontre aujourd'hui le régime parlementaire, j'ai montré précédemment (1) que cette forme de gouvernement traverse partout, même dans son pays d'origine, l'Angleterre, une crise qui s'aggrave à mesure que le droit de suffrage est accordé à un plus grand nombre de citoyens. Faut-il en conclure que ce régime, le privilège et l'honneur des peuples libres, est destiné à disparaître devant les progrès irrésistibles de la démocratie? N'y a-t-il pas certaines mesures qui pourraient lui donner, même en pays démocratique, la stabilité et la prévoyance, dont l'absence semble la rendre de plus en plus impropre à diriger les destinées des états engagés dans les nombreuses et redoutables épreuves de l'époque actuelle? Voilà le point que je voudrais élucider, en essayant de répondre ainsi à la question si bien formulée par M. V. Cherbuliez, à propos du livre récent de sir Henry Maine : « Quelles institutions une démocratie doit-elle adopter pour ne pas verser du côté où elle penche et comment doit-elle s'y prendre pour se tempérer elle-même? » Il ne sera pas sans intérêt de voir de quelle façon deux républiques où la démocratie existe et dans les condi-

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1884.

tions sociales et dans les institutions politiques, d'une façon plus complète encore qu'en France, c'est-à-dire les États-Unis et la Suisse, sont parvenues à éviter certains inconvéniens du parlementarisme, non toutefois, il est vrai, sans en faire naître d'autres.

I.

Les États-Unis et la Suisse sont des républiques démocratiques, comme la France; mais la forme de gouvernement dans ces trois pays diffère complètement. En France, la direction des affaires publiques a été presque entièrement accaparée par la chambre des députés, et, au milieu des continuels changemens de ministère, le rôle du pouvoir exécutif s'efface de plus en plus. Aux États-Unis, au contraire, l'initiative et la législation ont été enlevées peu à peu au congrès et elles sont passées aux mains des comités parlementaires désignés par le président de la chambre, de sorte qu'il s'est constitué ainsi un gouvernement très autoritaire, occulte et dont le fonctionnement échappe aux regards non-seulement des étrangers, mais même du peuple américain. En Suisse, par une évolution tout opposée, le pouvoir législatif est maintenant exercé, en dernier ressort, par le peuple lui-même au moyen de plébiscites. Ainsi, dans la confédération helvétique, la volonté populaire fait tout, aux États-Unis, rien, et en France, presque rien.

On sait que les constituans américains ont voulu appliquer rigoureusement la théorie que Montesquieu avait empruntée à l'Angleterre concernant la séparation des trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Ainsi que l'a si bien expliqué M. Boutmy, aux États-Unis, l'exécutif n'a aucune action directe sur le législatif, et, réciproquement, le législatif aucune sur l'exécutif. Comme dans les autres pays constitutionnels, le président nomme les ministres, toutefois avec le consentement du Sénat; mais ces ministres ne sont admis dans aucune des deux assemblées et ils ne peuvent y présenter aucun projet de loi. Il est loisible au président de recommander, dans son message annuel, certaines questions à l'attention du congrès ; mais il n'a aucun moyen de l'amener à s'en occuper. En fait de législation, le seul pouvoir dont il dispose, c'est un *veto* qui peut être annulé par le vote d'une majorité des deux tiers. D'autre part, le corps législatif ne peut pas davantage faire agir le président et les ministres conformément à sa volonté. Il lui appartient de faire des lois, mais non de diriger la politique, car il n'a le pouvoir ni de renverser les ministres, ni de se débarrasser du président, à moins de les mettre en accusation, procédure longue et compliquée qui n'a guère chance d'aboutir, puisqu'elle n'a pu faire condamner le président Johnson. Il n'existe donc aux États-Unis rien de sem-

blable au régime parlementaire, tel du moins qu'il est pratiqué en Europe.

En Angleterre, au contraire, par des changemens successifs et insensibles, non des lois, mais des usages et de l'opinion, la séparation de l'exécutif et du législatif, qui existait encore à l'époque où Montesquieu en faisait la condition de tout régime libre, a cessé d'être même une fiction. Comme l'a clairement montré Bagehot, la chambre des communes a complètement accaparé le pouvoir exécutif, car elle désigne par ses votes le premier ministre, et, par conséquent, son cabinet, lequel ne peut se maintenir et gouverner que conformément à la volonté de la chambre. Les anciennes prérogatives de la couronne ne sont plus qu'un souvenir. Ainsi, il n'a plus été fait usage du *veto* depuis un temps immémorial. Le droit de paix et de guerre, considéré comme le privilège essentiel de la souveraineté, appartient, en réalité, aujourd'hui, au parlement, car les ministres négocient sous la surveillance inquiète et incessante de la chambre, sous le feu continu des questions et des interpellations, et au moment où finit la session, ils promettent de ne rien décider sans convoquer le parlement. Ils ne songeraient même pas un instant à conclure un traité qui serait contraire aux vœux de la majorité. Prévost-Paradol ayant dit que le souverain peut faire appel au pays par une dissolution, s'il croit que le ministère et la majorité ne représentent pas le pays, Bagehot lui répondit que chose pareille est impossible en Angleterre et très dangereuse partout. Le souverain ne conserve donc du pouvoir exécutif que le nom. Il ne dispose même plus de l'octroi des places pour agir sur les députés et sur les électeurs, car la loi règle d'une façon très stricte les conditions de nomination et d'avancement dans les diverses administrations.

Des hommes éminens, mais d'opinions très différentes, lord Salisbury, sir Henry Maine et Frédéric Harrison s'accordent à constater, non sans inquiétude, que la démocratie rencontre en Angleterre bien moins de barrières qu'aux États-Unis et même qu'en France. La France, la Fédération américaine et chacun des états confédérés ont une constitution écrite qui ne peut être modifiée que par une série de résolutions exigeant un mouvement très décidé de l'opinion. En Angleterre, la chambre des communes peut, par un vote à la simple majorité, changer toutes les lois et toutes les institutions du pays. En France et aux États-Unis existe un sénat qui représente assez complètement les forces vives du pays pour oser et pour pouvoir résister aux volontés de la chambre basse. La chambre des lords ne représente que l'intérêt de la grande propriété; aussi ne dispose-t-elle plus guère que d'un *veto* suspensif. Elle n'ose pas rejeter définitivement un *bill* voté par la chambre basse, avec l'appui de

la majorité du pays. L'abolition des lois céréales et les différentes réformes électorales, surtout celle de 1885, lui ont été imposées par la volonté nationale. Elle a perdu toute autorité, toute confiance en elle-même, parce qu'elle sait que son existence même est en jeu et qu'il suffit d'une grande vague démocratique pour l'emporter. Cette « partie imposante » de la constitution anglaise, à laquelle Bagehot attribuait une si grande autorité, l'a certainement perdue aujourd'hui, et l'on ne trouve pas en Angleterre comme en France, aux États-Unis et en Suisse, cette masse profonde de paysans-propriétaires qui forme la réserve invincible de l'armée conservatrice. D'anciennes habitudes de déférence cachent encore, sous les pompes de la royauté et de l'aristocratie, la complète impuissance des hautes classes à se défendre elles-mêmes : il ne leur reste plus aucune force réelle. Désormais l'appareil du luxe et de l'autorité, loin d'en imposer au peuple, ne fera que l'irriter. Ce qui seul préservera l'Angleterre des excès démagogiques et d'une révolution violente, c'est, d'une part, le solide bon sens de la nation, et, d'autre part, la longue habitude des concessions, dont les privilégiés se départiront aujourd'hui moins que jamais.

Aux États-Unis, la séparation complète du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif a eu des conséquences que n'avaient certes point prévues les auteurs de la constitution et qui donnent au mécanisme gouvernemental un caractère très particulier, inconnu partout ailleurs. Les ministres ne pouvant, comme en Angleterre et dans les autres pays libres, entrer dans les chambres pour y proposer et y faire adopter des projets de loi, le travail de législation a été dévolu exclusivement au congrès. Or, une assemblée peut, à la rigueur, voter de bonnes lois, mais, réunie tout entière, elle est incapable de les préparer. Dans nos états constitutionnels, ce travail de préparation est exécuté, sous la direction du cabinet, par les bureaux, par des commissions spéciales, ou par un conseil d'état. Rien de semblable n'est possible ici, puisque les ministres n'ont pas le droit de présenter des projets de loi. Il a donc fallu que tout fût fait au sein du congrès. A cet effet, la chambre et le sénat ont constitué des comités permanens (*standing committees*) qui s'occupent des différentes matières soumises à la législature : voies et moyens (*ways and means*), appropriations, circulation monétaire et banques, commerce, terres publiques, routes et poste, justice, agriculture, affaires militaires, marine, mines, instruction, patentes, travail, manufactures, douanes, affaires indiennes, etc. Ils discutent et formulent les *bills* dont ils prennent l'initiative, ils examinent ceux qui émanent des membres eux-mêmes et en font l'objet d'un rapport présenté à la chambre. La chambre des députés compte en ce moment quarante-sept comités permanens. Ce qu'il

faut étudier de près, c'est comment ces comités se sont emparés de tout le pouvoir législatif, au point de le soustraire presque complètement au contrôle de la nation et même du congrès lui-même. Ils exercent ce pouvoir d'une façon plus autocratique que le Conseil-des-dix ou que l'empereur de Russie, car ils échappent à toute responsabilité. Rien n'est plus extraordinaire et moins connu, même en Amérique, me dit-on. On me permettra donc à ce sujet quelques détails précis et même minutieux. Je les emprunte au livre très instructif de M. Woodrow Wilson : *Congressional Government* et à une étude faite sur le vif par M. Hoar, sénateur du Massachusetts : *the Conduct of business in Congress.*

Pour faire comprendre comment fonctionne, aux États-Unis, l'étrange machine parlementaire dont aucun non-initié ne peut soupçonner les complications, M. Wilson met en scène un représentant qui, pour la première fois, vient occuper sa place au congrès. Le nouvel élu a fait sa campagne électorale sur une question qui le passionne, et, comme il a promis à ses électeurs de présenter un projet de loi sur le sujet qui les intéresse, il saisit la première occasion pour demander la parole. Le président lui répond qu'il ne peut l'obtenir, et les objurgations de ses collègues lui font comprendre qu'il a manqué à tous les usages. C'est seulement le lundi, à mesure qu'on appelle les différens états, que les membres qui les représentent peuvent proposer un *bill*. Il se conforme au règlement et il « introduit » son projet de loi au jour voulu. Le greffier en donne une lecture sommaire. Le député se lève pour donner quelques explications ; mais le président lui coupe de nouveau la parole et lui apprend qu'en ce moment le seul point à décider est de savoir auquel des quarante-sept comités son projet sera soumis. De vives discussions s'élèvent souvent à ce sujet, car un *bill* touche fréquemment à deux ou trois matières diverses, et l'avenir qui lui est réservé dépend, en grande partie, de la composition du comité auquel il est renvoyé. Aucun *bill* n'échappe à ce renvoi, sauf ceux qui sont proposés par les comités eux-mêmes ou ceux qui en sont dispensés par un vote spécial et à la majorité des deux tiers.

A en croire M. Wilson, un *bill* renvoyé à l'un des comités (*committed*) est ordinairement condamné à mort. En même temps que la masse innombrable de *bills* introduits chaque année, il disparaît dans cet empire du silence dont nul ne revient. Personne ne sait au juste quand il expire, ni ce qu'il devient ; ses amis mêmes ne parviennent pas à connaître son sort. Certes les comités n'ont pas le pouvoir de condamner un projet de loi ; ils sont tenus d'en faire rapport à la chambre, et, s'ils le désapprouvent, ils peuvent seulement recommander de ne pas le voter. Mais, comme le temps fait

défaut pour examiner tous les projets qui leur sont soumis, ils s'occupent d'abord de ceux qui leur paraissent, à eux, les plus importans et surtout de ceux qu'ils formulent eux-mêmes. Après deux ans, le congrès arrive à son terme; de nouvelles élections ont lieu, et tout ce qui n'a pas été présenté à la chambre tombe dans le néant. Des milliers de *bills* s'évanouissent ainsi; ils n'ont pas été rejetés; ils n'ont pas même été lus : leur tour n'est pas arrivé.

Les comités ne peuvent prendre eux-mêmes l'initiative d'un *bill*. Mais un de leurs membres le présente à l'appel du lundi; il est renvoyé au comité compétent, qui l'examine sans désemparer et le soumet à la chambre, laquelle d'ordinaire l'adopte; c'est ainsi seulement que les ministres peuvent saisir le congrès d'un projet de loi. Ce sont donc les comités seuls qui préparent les lois, et, de plus, ainsi qu'on va le voir, ce sont eux seuls qui ordinairement les font voter.

Comme la chambre, même en prolongeant ses sessions, ne peut prendre connaissance de tous les rapports présentés par ses quarante-sept comités, ceux-ci sont amenés à se disputer le tour d'inscription que le président règle. Seuls, quatre comités passent avant tous les autres, parce qu'ils traitent de matières qui ne souffrent pas de retard. Ce sont ceux qui s'occupent des élections, des impressions, des voies et moyens et des appropriations.

La chambre doit toujours expédier la besogne en très grande hâte, car elle a peu de séances disponibles. Le lundi est pris par l'appel des états au nom desquels des *bills* sont déposés; le vendredi est le jour des *bills* privés (*private bills*) et, le samedi, il y a ordinairement vacances. Reste donc trois jours par semaine, dont une partie est prise par les résolutions adoptées en vertu d'un consentement unanime et de la suspension du règlement. Chacun est donc pressé d'en finir le plus tôt possible, la chambre, parce qu'elle sait qu'elle ne pourra, quoi qu'elle fasse, accomplir que le dixième de sa tâche; et chacun des membres, parce qu'il désire voir arriver en discussion les projets et les rapports du comité dont il fait partie. Le comité qui a la parole (*holding the floor*) est pressé aussi, parce qu'il a toujours d'autres *bills* qu'il croit pouvoir faire arriver en temps utile. La discussion est, en conséquence, limitée dans des bornes si étroites que toute délibération sérieuse est supprimée.

Le rapporteur du comité dispose d'une heure pour faire connaître les résolutions du comité qu'il représente; mais il n'occupe pas cette heure tout entière. Il est d'usage qu'il en cède quelques minutes à divers orateurs. Seulement, comme le temps lui appartient sans réserve, c'est de lui qu'il faut obtenir le droit de prendre la parole. Le *fair play*, la lutte loyale exige qu'il l'accorde aussi à ses adversaires. Mais gare à eux s'ils dépassent le nombre exact des minutes

qui leur ont été concédées; le président, qui est prévenu de l'arrangement conclu avec le rapporteur, leur impose aussitôt silence. Avant que l'heure soit écoulée, le rapporteur réclame la question préalable (*previous question*), qui n'est presque jamais repoussée par la chambre; car, dans sa hâte d'en finir, elle est toujours prête à voter tout ce qui peut mettre un terme à la discussion. Dès lors, aucun amendement n'est plus admis. Si le rapporteur néglige cette précaution, le contrôle des débats lui échappe. Ceux-ci peuvent se prolonger assez longtemps pour que le bill ne passe pas, et alors on reprochera durement au rapporteur son impardonnable négligence.

La chambre vote ordinairement les résolutions ou les projets de loi proposés par les comités. On le voit, nulle place n'est laissée pour des discours ou pour une discussion approfondie. Quelques observations sont rapidement échangées, puis vient le vote et tout est terminé. Sauf pour ce qui concerne le revenu et son emploi, que le congrès examine toujours avec soin, tout le reste est abandonné aux comités. En théorie, leur pouvoir se borne à préparer les lois. En réalité, ils les font seuls, car la chambre les suit aveuglément. Elle siège non pour discuter à fond, mais pour voter le plus vite possible ce que les comités lui proposent.

D'autres prescriptions du règlement tendent à donner à ce mode de légiférer un caractère encore plus autocratique. Les délibérations au sein des comités sont strictement secrètes. On peut y appeler des personnes compétentes pour qu'elles fournissent des renseignemens ou donnent des avis sur la matière examinée; mais le rapport ne peut faire aucune allusion aux opinions émises et aucune publicité ne leur est donnée. L'œuvre de la législation se fait donc à l'insu du public, et très souvent les membres mêmes de la chambre ignorent ce qui a été voté. C'est ainsi que la suspension de la frappe de l'argent a été décidée sans que le congrès eût compris ce qu'il avait voté, et c'est pour porter remède à la proscription du métal blanc, que la majorité ne voulait nullement, que les représentans Alison et Bland ont fait voter le fameux Bland bill, ordonnant la frappe mensuelle d'au moins deux millions de dollars d'argent.

Voici qui est encore plus étrange. Ces comités tout-puissans, qui légifèrent comme ils l'entendent, sans contrôle sérieux, sans responsabilité, autocratiquement, sont nommés par le président seul (1). Ce président (*speaker*) n'est pas, comme celui de la chambre des

(1) Jusqu'en 1790 la chambre choisissait elle-même ses comités permanens, mais des difficultés s'étant présentées, on confia ce droit au président de la chambre. Le règlement porte : « Tous les comités seront nommés par le *speaker*, à moins que la chambre n'en décide autrement. » Chaque assemblée nouvellement élue peut reviser son règlement, mais cette disposition est restée immuable; chaque parti y trouve, tour à tour, son profit.

communes, un personnage impassible et complètement impartial, qui n'a d'autre mission que de faire respecter le règlement et qui serait perdu s'il se laissait influencer en quoi que ce soit par ses sympathies politiques. Le *speaker* aux États-Unis est, au contraire, un homme de parti et il est admis qu'il fasse usage de son immense pouvoir au profit de son opinion. Il compose donc les comités de façon à favoriser l'adoption des bills auxquels tiennent ses adhérens. Aussi la nomination du président de la chambre est-elle l'objet de luttes formidables. L'enjeu en fait de législation est bien plus important que dans l'élection du président de la république. Il est des exemples où les opérations du scrutin se sont renouvelées sans relâche pendant plusieurs jours. Dans la grande république démocratique des États-Unis, la direction générale du pouvoir législatif appartient donc à un seul homme.

Toutefois, il est obligé, par l'opinion, de distribuer les membres dans les différens comités, en raison de leur compétence spéciale. Il s'ensuit que les comités sont toujours composés de représentans des divers partis. Les conclusions et le rapport votés par les comités sont ordinairement une œuvre collective qui est adoptée à la suite de concessions réciproques. On se met presque toujours d'accord pour écarter ce qui pourrait provoquer l'opposition de la chambre ou soulever de trop vives discussions. Les mesures que les comités font voter sont donc le plus souvent modérées, étant le résultat d'une transaction entre des opinions extrêmes. De là résulte que des amendemens sont rarement présentés lors de la discussion générale et que la votation peut se faire presque sans débats. L'antagonisme des divers partis paraît s'effacer complètement ici. Les présidens des 47 comités permanens, dont l'influence est grande, sont nommés d'ordinaire en vertu de leur âge ou, pour mieux dire, de leur ancienneté comme représentant. Dans ces nominations si importantes, l'esprit de parti est également exclu.

Les lois faites par ces nombreux comités ne portent aucunement l'empreinte de l'opinion dominante, comme dans les autres pays parlementaires. Chaque comité s'inspire de la tendance qui domine dans son sein. Entre ces comités il n'existe aucune communauté de vues, nulle solidarité. Au contraire, ils sont plutôt en état d'hostilité latente ou patente, car ils se disputent toujours le temps du congrès et la priorité dans l'ordre du jour. Au sein du congrès, les partis ne sont donc nullement organisés en corps d'armée compacts, obéissant à des chefs connus et se tenant systématiquement en échec. Pour le vote de chaque bill, les membres se divisent d'une façon différente, suivant leurs convictions, leurs intérêts, ou ceux de leurs commettans.

Le système de gouvernement que nous venons d'esquisser semble

répondre aux *desiderata* formulés par des politiques éminens comme Stuart Mill, Thornton et Minghetti. « Il y a une distinction essentielle à faire, dit Mill dans son Autobiographie, entre la confection des lois, fonction à laquelle une assemblée est complètement impropre, et celle de faire que de bonnes lois soient votées, ce qui est son premier devoir et ce qui ne peut être accompli que par elle. En conséquence, une commission législative doit former une part intégrante de la constitution de tout état libre. Cette commission devrait être composée d'un petit nombre d'hommes spécialement compétens, à qui serait confiée la tâche de préparer les lois que le parlement voudrait voter. Le parlement garderait le pouvoir d'adopter ou de rejeter le bill qui lui serait soumis, mais non de le modifier, sauf en renvoyant à la commission les amendemens qu'on voudrait proposer. » Aux États-Unis, on a fait mieux encore. Comme la commission désirée par Mill ne peut être également compétente en toute matière, on a formé autant de commissions qu'il y a de matières à examiner, et ainsi il y a toute chance que les lois proposées seront bien faites par celles-ci,.. à moins qu'elles n'aient un intérêt contraire.

Minghetti et Thornton, qui ont fait voir tous les maux que l'esprit de parti inflige au régime parlementaire, auraient lieu d'être satisfaits aux États-Unis. L'esprit de parti, qui fait rage et ne recule devant aucun moyen lors des élections, s'apaise subitement au sein du congrès et n'exerce presque plus aucune influence sur la confection des lois. Dans tous les degrés de la vie politique, la démocratie règne en maîtresse. Le peuple choisit directement ses législateurs, ses hauts fonctionnaires et même ses juges. Comme toutes ses nominations se renouvellent à courte échéance, la volonté populaire semble devoir être souveraine. Et cependant elle vient expirer au seuil du congrès. Là, le président de la chambre, et les comités qu'il nomme, font les lois à leur guise, presque à l'insu du public et sans responsabilité. Au sommet du gouvernement, la démocratie cesse d'exercer son empire.

J'ai dit : à l'insu du public. En effet, ouvrez un journal américain, même le plus complet : l'espace consacré à rendre compte de ce qui se passe au sein du congrès, et surtout dans la chambre des représentans, est très limité, et ce qu'on en dit est, la plupart du temps, inintelligible, sauf pour les initiés. On ne peut reproduire en entier le texte des lois votées, et la sèche analyse qui en est faite n'est guère attrayante à lire : point de discours intéressant à signaler; des votes à enregistrer, voilà tout. Les Américains suivent avec passion les débats du parlement anglais : le câble transatlantique leur en transmet chaque jour le récit détaillé; mais, sauf pour quelque grande question, ils s'intéressent peu à ce qui se fait et se dit à leur Capitole. Les moindres paroles de Gladstone et de

lord Salisbury sont reproduites et commentées. Que sait-on des faits et gestes des *leaders* américains?

J'ai dit aussi qu'au défaut de publicité s'ajoutait le manque de responsabilité. C'est ici que se montre la différence complète qui existe entre le système de gouvernement en Angleterre et aux États-Unis. En Angleterre se déploie, dans toute son ampleur, dans tout son éclat, ce que l'on appelle un gouvernement de cabinet. Chaque parti a ses chefs qui le dirigent et parlent en son nom. Quand un parti conquiert la majorité, ses chefs arrivent au pouvoir et forment le ministère. Ce ministère gouverne sous la surveillance et sous l'impulsion de la chambre. Il prépare les lois, pour lesquelles il doit obtenir l'assentiment de la majorité. Ainsi, au lieu de quarante-sept comités permanens entre lesquels s'éparpille la responsabilité, comme aux États-Unis, ici il n'y a qu'un comité qui la porte tout entière. Chaque bill donne lieu à un débat acharné, prolongé, émouvant, où s'entre-choquent les orateurs des deux partis. C'est une lutte retentissante, héroïque, comme celles des héros d'Homère. Chaque groupe, concentré en face du groupe rival, met en œuvre toutes les ressources de la tactique et de l'éloquence parlementaires. C'est qu'en effet l'enjeu est énorme : les portefeuilles appartiennent aux vainqueurs. Si le cabinet subit un échec, il doit se retirer et céder la place à ses adversaires. La discussion est l'âme d'un semblable régime. C'est un combat où l'arme est la parole, un drame dont le public suit avec avidité toutes les péripéties, car de son issue dépend la direction de l'état. Si de mauvaises lois sont votées, si des fautes sont commises, le peuple sait à qui s'en prendre. Le cabinet et la majorité en portent la peine. Les électeurs les abandonnent.

Aux États-Unis, rien de pareil. Les chefs des partis ne se rencontrent pas en champ clos dans une bataille suprême. Ils sont disséminés dans les divers comités ; c'est là qu'ils agissent et qu'ils arrivent à leur but. Les bills proposés ne sont nullement l'œuvre de la majorité au sein du congrès, mais celle de la majorité au sein de chaque comité, qui se compose de représentans de nuances très différentes. Chaque mesure est examinée, discutée, votée en raison de sa portée intrinsèque, non pour soutenir ou renverser un ministère. Les portefeuilles, la direction des affaires publiques, ne sont jamais en cause, car ce n'est pas le congrès qui en dispose. Une loi est-elle mauvaise, le peuple ne sait qui en accuser. Il ne peut s'en prendre ni à la majorité, car elle n'y est pour rien ; ni aux démocrates ou aux républicains, car, la loi ayant été faite au sein d'un comité dont les délibérations et les résolutions sont secrètes, nul ne peut dire quel est le groupe à qui il faut l'attribuer. Les députés n'ont donc pas, en général, à tenir grand compte de la

volonté du peuple, puisque celui-ci ne saura pas sur qui faire retomber la peine de son mécontentement. On voit ainsi cette chose étrange : une république toute démocratique où la démocratie n'a presque aucune part dans la confection des lois et dans la direction des affaires.

Dans un livre publié récemment, *American Diplomacy*, un ancien ministre américain, M. Eugène Schuyler, définit de la façon suivante le gouvernement de son pays : un despotisme absolu et irresponsable, exercé à l'abri des formes constitutionnelles, par six personnes : le président de la république, le secrétaire d'état et le secrétaire du trésor, le président de la chambre, et, en sous-ordre, les présidens des deux comités des appropriations et des voies et moyens, qu'il nomme à sa guise.

On peut soutenir que ce n'est pas à regretter. Mais ce qui est sans contredit une imperfection grave du mécanisme gouvernemental des États-Unis, c'est qu'il ne remplit en aucune façon l'une des fonctions les plus essentielles du régime parlementaire, la fonction « éducative. » Les parlemens, où de grands orateurs prennent tour à tour la parole, sont pour le pays un moyen d'éducation politique incomparable. Les problèmes qui intéressent la nation et même souvent l'humanité sont exposés en termes à la fois élevés, simples et intelligibles pour tous ; car, d'une part, ce sont des hommes supérieurs qui les traitent, et, d'autre part, ils savent qu'ils doivent se faire comprendre non-seulement par la chambre, mais par le peuple tout entier. La situation financière, les intérêts économiques, les affaires étrangères, les réformes de la législation, tout ce qui doit occuper l'esprit public est examiné, discuté devant la nation, qui écoute.

La plupart des gens ne lisent ni de gros livres ni de longs rapports, ni même les innombrables pages du *Journal officiel ;* mais, chaque matin, le journal apporte à tous un résumé des débats et le texte complet des discours importans (1). Quel foyer de lumière, non-seulement pour la France, mais pour l'Europe, que la tribune française quand elle était occupée par les Royer-Collard, les Guizot, les Thiers, les Berryer, les Garnier-Pagès, les Tocqueville, les Rémusat et tant d'autres ! Les idées émises par de semblables orateurs ont un retentissement, une autorité, une diffusion que rien ne remplace. Par les questions qu'il adresse au gouvernement, le parlement éclaire le pays sur ce qui l'intéresse. En discutant ses griefs,

(1) En Belgique, chose excellente, il paraît sous le titre de *Annales parlementaires,* un compte-rendu complet des discussions dans les deux chambres, au prix de 3 francs par an. Chacun peut ainsi obtenir la physionomie exacte des débats, au lieu d'un résumé écourté et trop souvent défiguré par les prédilections de parti du journal qui le publie.

il en provoque le redressement. La tribune est un centre d'où la vie politique rayonne jusqu'aux extrémités du pays.

Aux États-Unis, la chambre des représentans ne contribue nullement à l'éducation politique de la nation. Les partis ne se livrent point de batailles rangées pour conquérir le pouvoir ou pour faire passer un projet de loi ; donc le drame parlementaire fait complètement défaut. Les députés ne peuvent ni interpeller les ministres, ni leur adresser des questions, ni leur exposer des griefs, puisque ceux-ci n'ont pas leur entrée au congrès. Comme nous l'avons vu, il n'y a point de discours prononcés et pour divers motifs. D'abord, le temps fait défaut, quelques minutes à peine sont consacrées au débat, et le temps écoulé, le marteau du président tombe et coupe impitoyablement la parole, même au milieu d'une phrase. En second lieu, le local où la chambre siège ne se prête pas à la discussion ; il est immense, et les 324 députés y sont perdus. Comme le dit très bien M. Wilson, l'impression qu'il fait éprouver est celle du vide. En Angleterre, la petite chambre des communes ne peut pas, il s'en faut, contenir tous les députés, serrés les uns à côté des autres, sur des bancs très rapprochés ; les membres du cabinet et les chefs de l'opposition sont assis face à face, à très petite distance, comme pour faciliter les luttes oratoires ; c'est un vrai champ-clos pour les duels parlementaires. A Washington, chaque représentant a son pupitre et son fauteuil éloignés de ceux du voisin, et tout autour s'étendent de vastes espaces inoccupés. On dirait une salle de théâtre où manquent les spectateurs. Enfin, les représentans n'ont nul désir de parler longuement ; ce n'est pas l'usage et c'est parfaitement inutile. Pour satisfaire leurs électeurs, ils obtiennent l'autorisation de faire imprimer dans le *Record* (compte rendu officiel) de magnifiques discours qu'ils n'ont jamais prononcés, et cela suffit. Si, par extraordinaire, une lutte s'engage entre les partis, ce n'est nullement un tournoi d'éloquence. C'est un combat à coups de scrutin poussé jusqu'à l'obstructionisme : par une série de moyens qu'on appelle *flibusteering*, la minorité parvient à retarder le vote pendant toute une journée et même une nuit entière. Les journaux, alors, rapportent ces manœuvres en grand détail ; le public les comprend et s'en amuse, comme s'il s'agissait d'une course de chevaux ou d'une régate. On ne peut pas dire que la chambre remplisse ainsi sa fonction éducative.

Voici un autre vice encore du mécanisme gouvernemental aux États-Unis. Les comités, tout-puissans, légiférant en secret et sans responsabilité, peuvent, sans grand risque, se faire l'instrument de certains intérêts privés. Certes, ailleurs, les majorités font parfois des lois qui favorisent certaines classes ; mais, au moins, elles agissent à la pleine lumière de la publicité, et si le corps élec-

toral est mécontent, il sait qui il doit frapper. L'empereur de Russie est plus retenu par l'opinion que les comités de la chambre américaine; car, devant le pays, l'autocrate est responsable de ses ukases, tandis que les comités ne le sont pas de leurs bills.

Dès 1755, John Adams proclamait ce grand principe, qui est le fondement de la constitution des États-Unis et des autres pays libres : « Tous les pouvoirs émanent de la nation. » En consacrant le nouveau cimetière de Gettysburg, où étaient enterrés tant de braves défenseurs de l'unité nationale, le président Lincoln disait : « Cette nation, conçue dans la liberté, vouée à l'égalité, veut maintenir sur la terre le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. » Nous avons tous cru Laboulaye sur parole quand il nous enseignait que la souveraineté du peuple est appliquée d'une façon plus complète aux États-Unis que partout ailleurs. Illusion pure : cela est vrai pour la commune, moins vrai déjà pour chaque état, et cela n'est plus vrai du tout pour le gouvernement fédéral. Les votes que les citoyens émettent, les représentans qu'ils choisissent, le président qu'ils nomment, toutes ces manifestations de la souveraineté populaire n'exercent presque aucune influence sur les lois qu'adopte le congrès.

Il existe aux États-Unis des partis compacts, admirablement disciplinés par le *caucus*, c'est-à-dire par l'organisation qui prépare les élections. Mais aucun candidat démocrate ou républicain ne peut annoncer ce qu'il fera à la chambre, car les chefs n'y trouvent pas d'armée prête à les suivre. Chaque parti a son programme, « sa plate-forme ; » mais au congrès, dans le fractionnement de l'assemblée et dans l'emmêlement des votes, il est impossible de voir à quel point chaque député reste fidèle à son programme. En Angleterre, la direction de la législation et des affaires est exercée par les chefs de l'opinion à qui le pays a donné la majorité et qui arrivent au pouvoir. En Amérique, tout est différent : il n'y a pas, à vrai dire, de *leaders*, comme le sont par exemple, en ce moment, en Angleterre, M. Gladstone et lord Salisbury. Les hommes les plus éminens des différens partis ne sont pas toujours ceux que l'on élit, et, élus, ils sont tellement enlacés dans les rets du règlement, qu'ils sont réduits à l'impuissance. Il s'ensuit que le peuple se défie de la chambre, dont il ne peut suivre la marche ni comprendre les résolutions. L'assemblée nationale devrait être l'instrument de ses volontés, et elle ne l'est à aucun degré. Elle n'est donc nullement populaire.

La puissance des parlemens dépend, dit-on avec raison, du pouvoir qu'ils ont de disposer du revenu public. Dans aucun pays libre, la proportion des dépenses que votent annuellement les chambres, n'est aussi minime qu'aux États-Unis. Ainsi, dans le budget de 1880,

sur 307,000,000 dollars, 16,500,000 dollars seulement constituaient la somme que le congrès pouvait refuser. Tout le reste, soit 290,500,000 dollars, avait une affectation fixe et obligatoire. En matière financière également, l'action des partis et le pouvoir effectif de la chambre sont presque nuls. Tout est décidé, en dernier ressort, par le comité permanent des voies et moyens, dont les onze membres appartiennent aux deux opinions. Les départemens ministériels n'obtiennent l'argent qu'ils réclament que par des négociations et des entrevues avec les présidens et les membres influens des comités. Ordinairement la chambre des représentans se montre très économe et opère de grands retranchemens. Le sénat, se rendant mieux compte des nécessités du gouvernement, rétablit les crédits. Une commission mixte se forme ; elle propose un compromis, et comme on arrive ainsi à la veille de la clôture de la session, tout est voté en grande hâte. Les ministres n'obtiennent presque jamais tout ce qu'ils ont demandé, mais cela ne les oblige pas à donner leur démission ; ils s'en tirent comme ils peuvent. Leur responsabilité est à couvert et celle du congrès est fictive.

Un autre très grand vice du régime que nous venons de décrire, c'est qu'il ne peut former ni grands orateurs politiques, ni administrateurs éminens. Il n'offre nulle part de place à une noble ambition ni de récompense pour de grands services rendus. A moins qu'ils ne soient des généraux, ce ne sont pas les citoyens les plus en vue que l'on choisit comme candidats à la présidence. Quel rôle peuvent jouer des hommes d'état éminens dans la chambre américaine? Tout au plus exercer leur influence au sein des comités. Ils arrivent ainsi à faire voter certaines lois, ils obtiennent des résultats matériels ; mais, agissant en secret, ils n'acquièrent ni notoriété, ni action sur le pays. Arrivent-ils à être ministres, ils doivent quitter le parlement pour devenir des administrateurs sans avenir. Dans une république comme dans une monarchie, le meilleur titre à conserver une fonction doit être la capacité révélée par la pratique. Ici, à peine en ont-ils fait preuve qu'ils doivent se retirer, car il est rare que le nouveau président les conserve. Le président de la chambre jouit d'une puissance énorme, très supérieure à celle du président de la république, mais il l'exerce en silence, et seulement en composant les comités permanens.

Dans beaucoup de pays de l'Europe, on se plaint des longs discours et du verbiage inutile des députés. Macaulay dit à ce sujet : « On peut posséder l'art de la parole au plus haut degré et n'avoir ni jugement, ni courage, ni aptitude à discerner les signes des temps et les caractères des hommes, aucune connaissance des principes de législation et d'économie politique, nulle capacité pour bien diriger la diplomatie ou la guerre. Il se peut que ces qualités

de l'orateur qui charment tant soient incompatibles avec celles qui rendent propre à faire face, avec promptitude et décision, à des circonstances graves et imprévues. Dans une crise périlleuse, certains hommes d'état doués d'une admirable éloquence se trouveront très inférieurs à Cromwell, qui disait des sottises, ou à Guillaume le Taciturne, qui ne disait rien du tout. » On peut répondre que Walpole, Chatham, Burke, Canning, Pitt, M. Gladstone, pour ne citer que des Anglais, ont été à la fois d'éloquens orateurs et d'habiles hommes d'état. En tout cas, le régime parlementaire américain, tel que le règlement l'a fait, ne peut ni former des hommes pareils ni leur offrir un rôle digne de leur mérite. Il y a certes des politiques éminens aux États-Unis, mais, s'ils guident l'opinion, c'est malgré leurs fonctions, comme Jefferson et Jackson, ou en dehors de toute fonction, comme Daniel Webster. La chambre est un mécanisme à faire des lois, muet et sourd, fonctionnant sous une direction anonyme.

Outre ce système qui, on l'a vu, annule presque entièrement l'influence de la volonté populaire, il existe dans la constitution américaine d'autres freins encore destinés à modérer la démocratie. Il ne faut pas oublier que les auteurs de cette constitution n'abordaient leur œuvre qu'avec grande appréhension, ainsi qu'on le remarque en lisant le *Federalist*. Le souvenir de la destinée des démocraties antiques n'était pas rassurant. La république avait échoué en Angleterre, et dans les Pays-Bas, elle était gouvernée par la bourgeoisie, à Venise, par l'aristocratie. Aussi prirent-ils toutes les précautions possibles contre les excès démagogiques. Les principales consistent dans le *veto* du président, dans les pouvoirs très grands accordés au sénat, et dans les difficultés opposées à un changement de la constitution.

Le *veto* du président des États-Unis n'est pas, comme celui de nos souverains constitutionnels, une arme vieillie, désormais hors de service. C'est un droit dont il ose fréquemment faire usage, parce que la durée de ses fonctions est en tout cas limitée, et parce que, pour annuler son *veto*, il faut, dans les deux chambres, une majorité des deux tiers qu'il n'est pas facile d'obtenir.

Les attributions du sénat sont grandes, et la façon dont il les exerce remarquable. Comme le disait récemment lord Rosebery, dans un discours sur la réforme de la chambre des lords, le sénat des États-Unis est l'assemblée la plus puissante du monde. Il est composé en ce moment de soixante-seize membres représentant les trente-huit états de l'Union, lesquels ont chacun, quelle que soit leur population, le droit de nommer deux sénateurs. De petits états comme Rhode-Island ou le Maine ont donc une représentation égale à celle des grands états comme New-York ou l'Ohio. C'est la consé-

cration du principe de l'autonomie des états fédérés. Le pouvoir n'est donc ici nullement distribué en proportion du nombre, contrairement au principe fondamental de la démocratie.

Les sénateurs sont ordinairement choisis parmi les hommes les plus capables qui s'occupent de politique dans chaque état, parce que celui-ci veut être bien représenté, afin que ses intérêts soient bien défendus. Un représentant aux États-Unis a bien moins de prestige qu'un membre de la chambre des communes en Angleterre, mais un sénateur américain en a plus qu'un lord anglais.

Le sénat possède d'abord tous les droits de la chambre basse ; en outre, il est investi de pouvoirs exceptionnels, car il est associé à l'exercice du pouvoir exécutif. Les principales nominations faites par le président sont soumises à la ratification du sénat. Il est même d'usage que, pour les places à donner dans chaque état, on consulte ses sénateurs, de sorte que ce sont ceux-ci qui en disposent, ce qui, sous le régime de la fameuse maxime : *Aux vainqueurs les dépouilles*, leur assure une énorme influence. On se rappelle tout le tapage fait naguère et la démission donnée par le sénateur de New-York, Conkling, parce que le président se refusait à nommer ses créatures.

Le sénat exerce aussi une grande influence sur la direction des affaires étrangères, car il contrôle la nomination des ministres qui représentent la république à l'étranger et tous les traités doivent lui être soumis. Il les examine, à porte close, et les ratifie ou les rejette sans en entretenir le président. Celui-ci ne peut défendre ses actes que par une communication écrite ou bien par l'intermédiaire d'un sénateur confident ou ami.

Le sénat américain n'est pas, comme la chambre, une simple machine à voter. Il s'acquitte d'une façon convenable et parfois très brillante de « la fonction éducative » que l'on attribue au régime parlementaire. Les sénateurs peuvent parler à leur aise, sans être soumis à la tyrannie des comités, aux entraves du règlement et à la guillotine de la question préalable. Sur les questions importantes, il se prononce de longs discours, bien étudiés, et qui forment parfois tout un traité de la matière, comme celui du sénateur Jones sur la question monétaire. C'est là un des avantages des assemblées peu nombreuses. Ces discours sont lus partout : ils contribuent à former l'opinion du pays, et ainsi des hommes de talent peuvent se faire connaître. Les hommes d'état dont la réputation a franchi l'Atlantique sont pour la plupart des sénateurs. Le sénat compte dans son sein beaucoup de légistes distingués. Comme l'autre chambre, il expédie les affaires en des comités permanens, au nombre de vingt-neuf ; mais leur composition est déterminée par un tirage au sort,

non par la volonté seule du président. Ils ont ainsi un caractère tout différent et ils ne règlent pas la discussion à leur guise, comme dans la chambre des représentans. Tout ce qui concerne le revenu et la dépense est examiné et discuté à fond par le comité des finances qui, jusqu'à présent, s'est montré un administrateur très sagace et très économe des deniers publics.

Comme l'a reconnu lord Salisbury, l'autorité du sénat en Amérique, — pouvoir essentiellement modérateur, — est incomparablement plus grande que celle de la chambre des lords. Il ne représente pas, comme celle-ci, la grande propriété et le privilège, dont le joug devient vite insupportable à la démocratie, mais l'indépendance des états fédérés, que chacun respecte, et le prestige du talent qui partout s'impose. Il s'ensuit que le sénat peut rejeter sans crainte les bills votés par la chambre des représentans, car sa popularité est plus grande, tandis qu'en Angleterre, si la chambre des lords repousse une loi importante adoptée par la chambre des communes, il se produit dans tout le pays un tel soulèvement de l'opinon, que bientôt l'obstacle, s'il ne cédait pas, serait emporté. Le gouvernement populaire rencontre donc aux États-Unis un frein puissant, effectif, dirigé par l'expérience, par la sagesse, par l'intérêt vraiment national : rien de semblable n'existe plus en Angleterre.

Autre différence essentielle. Tandis qu'en Angleterre les institutions, même les plus anciennes, peuvent être modifiées comme une loi ordinaire, par un simple vote du parlement, aux États-Unis, les innovations improvisées ou hâtives sont empêchées par une constitution écrite très détaillée, qui ne peut être changée que par une procédure longue et compliquée. La difficulté d'y apporter un changement est prouvée par ce fait qu'elle a été la plus stable des constitutions modernes. Une seule modification importante y a été introduite, pendant la guerre de la sécession, l'abolition de l'esclavage.

Un article de la constitution fédérale ne peut être changé que par un vote du congrès émis à la majorité des deux tiers et ratifié par les trois quarts des états. Dans les états particuliers, la revision de la constitution est soumise à plus de difficultés encore. Ainsi, dans l'état de New-York, l'article 13 de la constitution porte : « Aux élections générales, tous les vingt ans, et aussi à une époque que la législature peut fixer par une loi, la question : « Y aura-t-il une convention pour reviser la constitution et pour l'amender? » sera décidée par les électeurs ayant droit de voter pour la chambre, et dans le cas où ces électeurs décideraient qu'il y aura une élection à cet effet, la législature, à sa prochaine session, votera une loi pour l'élection de délégués à une semblable convention. » Dans

beaucoup d'états, tout vote ordonnant une revision doit réunir les deux tiers des voix dans les chambres, une convention spéciale doit être nommée a cet effet, et le projet de revision, arrêté par cette convention, doit être soumis à l'approbation du peuple, article par article. Ce n'est donc ni une coterie, ni une faction, ni une majorité de hasard qui peut décider une revision. Il faut qu'elle soit voulue nettement et d'une façon suivie par la plus grande partie de la nation.

C'est à ces freins divers qu'est dû le succès durable du régime démocratique aux États-Unis. D'autres causes, souvent signalées, y ont contribué : d'abord un vaste territoire où la population croissante peut se répandre et trouver toujours de quoi subsister largement et même faire fortune ; ensuite le système fédéral qui modère les mouvemens populaires, en les localisant, et surtout les origines mêmes de la grande république. Les états qui se sont fédérés en 1787 étaient composés de communes où les citoyens étaient habitués à régler les affaires publiques librement et directement. Ces citoyens professaient un culte qui supprime toute autorité ecclésiastique et qui remet aux hommes eux-mêmes le gouvernement de leur conscience et de leur église, et ainsi le gouvernement populaire rencontrait chez eux des précédens et un appui là où, dans les pays catholiques, il ne trouve qu'obstacle et hostilité, — dans les croyances religieuses. L'esprit puritain, essentiellement démocratique, mais en même temps soumis à la loi, capable de se contenir, austère, moral, a été le sel qui a préparé et qui conserve les institutions populaires aux États-Unis. Dans la même partie du monde, elles ont échoué partout où cet esprit n'existait pas.

On voit, d'après ce qui précède, que le nouveau mécanisme gouvernemental des États-Unis supprime quelques-uns des inconvéniens du régime parlementaire : l'instabilité des ministères, l'influence excessive de l'esprit de parti, les résolutions improvisées, l'ingérence abusive des coteries dans l'administration, les débats confus et trop prolongés, les interpellations intempestives sur la politique extérieure, les coalitions des divers groupes de l'opposition, mais ce résultat, pour excellent qu'il soit, n'est obtenu qu'en enlevant à la chambre basse son éclat et son utilité comme instrument d'éducation politique.

II.

Alors qu'aux États-Unis le gouvernement se concentre de plus en plus aux mains des comités et du président de la chambre et d'un sénat peu nombreux et très aristocratique, dans le sens grec du mot, en Suisse, au contraire, après avoir été exercé par des as-

semblées élues au suffrage universel, il a été revendiqué récemment par le peuple, qui n'entend plus obéir qu'à des lois votées directement par lui-même. Parmi les milliers de voyageurs qui, chaque année, vont visiter les Alpes, bien peu s'arrêtent pour suivre les expériences politiques qui s'accomplissent dans les cantons qu'ils traversent, et pourtant il n'est guère d'étude plus instructive.

Tout en proclamant que la démocratie est le seul gouvernement légitime, Rousseau désespérait de la voir jamais s'établir chez les nations modernes. Il ne la comprenait pratiquée que comme dans les républiques anciennes, avec le peuple réuni sur l'agora, pour légiférer, juger, élire ses fonctionnaires, voter les impôts, en décider l'emploi, et, en un mot, pour régler directement toutes les affaires publiques. Et, en même temps, tout utopiste qu'il fût, il voyait que dans les états actuels ce régime était impossible. « La souveraineté, dit-il, ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée. Elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente pas (*Contrat social*, IV, 14). » — « Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. A l'instant qu'un peuple se donne des représentans, il n'est plus libre ; il n'est plus (III, 16). » « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais; il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné. On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques... S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas aux hommes (III, 4). » Ainsi donc, d'après Rousseau, la souveraineté du peuple n'est réelle que là où existe le gouvernement direct, et celui-ci est aujourd'hui impraticable. Ce que le citoyen de Genève considérait comme impossible est maintenant le principe fondamental de toutes les constitutions de sa patrie. Dans la confédération et dans tous les cantons, sauf celui de Fribourg, toutes les lois et même tous les règlemens d'intérêts général, doivent être ratifiés par le vote populaire. Ce vote populaire, ou plébiscite, s'appelle, en Suisse, le *referendum*, mot emprunté à l'ancienne organisation fédérale, où les délégués ne pouvaient voter et s'engager que *ad referendum*, c'est-à-dire sauf à en « référer » au conseil cantonal qu'ils représentaient. Deux espèces de référendum sont en usage actuellement : le référendum facultatif et le référendum obligatoire. Il est obligatoire, quand toutes les lois adoptées par l'assemblée représentative sont soumises au vote populaire une ou deux fois par an ; facultatif, quand ce vote n'a lieu que sur la demande qui en est faite par un certain nombre d'électeurs. La

confédération fédérale n'admet encore que le référendum facultatif. L'article 89 porte : « Les lois fédérales sont soumises à l'adoption ou au rejet du peuple, si la demande en est faite par 30,000 citoyens actifs, ou par huit cantons. Il en est de même des arrêtés fédéraux qui sont d'une portée générale et qui n'ont pas un caractère d'urgence. » Depuis que le référendum a été introduit dans la constitution fédérale, en 1874, il y a été fait appel presque chaque année.

Pour rendre effective l'intervention du peuple dans le gouvernement, certaines constitutions cantonales ont admis encore d'autres mesures : le *veto*, l'initiative et la demande de démission. Le *veto* est le droit accordé à un certain nombre d'électeurs de s'opposer à la mise en vigueur d'une loi votée par l'assemblée législative jusqu'à ce qu'elle soit soumise au suffrage populaire. L'initiative est le droit reconnu à un certain nombre d'électeurs de soumettre un projet de loi au pouvoir législatif, qui est tenu de le mettre en délibération pour le rejeter ou le ratifier. La demande de démission est le droit qu'ont un certain nombre d'électeurs, d'exiger que le peuple décide, oui ou non, s'il veut la démission de la chambre, laquelle sera alors tenue de se soumettre à une réélection. On sait que, dans certains cantons, tous les citoyens majeurs se réunissent une ou deux fois par an pour élire les fonctionnaires et pour voter les lois directement, comme le faisait le peuple athénien. Ces assemblées populaires, exerçant la souveraineté ainsi que le rêvait Rousseau, s'appellent *Landsgemeinde* ou « communes nationales. »

Voyons maintenant comment la Suisse, ce pays qui précède tous les autres en fait d'expériences démocratiques (1), est arrivé à adopter le nouveau système de gouvernement que nous venons de faire connaître. Le gouvernement direct, où le peuple réuni délibère, règle les affaires publiques et choisit ses magistrats, est le régime politique primitif et naturel. Il reste en vigueur à l'origine chez toutes les populations, tant que l'inégalité ou la conquête n'ont pas donné naissance au despotisme. On le rencontre dans toutes les républiques antiques et chez les Germains, où, comme le dit Tacite, les chefs discutent les petites affaires et le peuple en-

(1) L'activité politique en Suisse en fait de revisions constitutionnelles est vraiment extraordinaire. Nous voyons dans les tableaux publiés par M. Chatelanat dans le *Manuel statistique de la Suisse*, que de 1830 à 1879 il y a eu 115 revisions de constitutions cantonales et 3 revisions de la constitution fédérale. De 1830 à 1849, 27 revisions ont pour but de transformer les républiques aristocratiques en républiques démocratiques; de 1846 à 1862, 22 revisions achèvent d'établir le régime représentatif, et, de 1862 à 1880, 66 revisions ont lieu pour passer au gouvernement populaire direct, plébiscitaire.

tier, les grandes : *de minoribus consultant principes ; de majoribus omnes*, et il a survécu dans le *Tunscipmot* saxon, devenu le *Township* américain, dans la paroisse anglaise, *Vestry*, comme récemment encore dans les communes rurales de la Lombardie. Dans les cantons à *Landsgemeinde*, le champ de mai des Germains s'était maintenu à travers les siècles, parce que ces contrées montagneuses avaient échappé d'abord à la féodalité, puis à une influence plus hostile encore, celle de la centralisation organisée par la royauté, avec l'aide de l'armée permanente. Mais évidemment ce régime n'est applicable que dans une cité ou dans un petit district. Quand l'état s'agrandit et que la population accrue vit dispersée sur un vaste territoire, les citoyens cessent de se rendre à l'assemblée nationale, qui peu à peu tombe en désuétude. Tant que les peuples ne comprirent leur intervention dans la gestion des affaires publiques qu'exercée directement et qu'ils n'eurent pas l'idée de déléguer leurs pouvoirs à des représentans, l'agrandissement de l'état amenait le triomphe de l'autocratie, qui seule pouvait maintenir l'unité de la nation. C'est le régime représentatif qui a rendu possible le *self-government* pour une grande nation, mais, en Suisse, on a voulu assurer au peuple une action plus immédiate encore sur la législation.

Déjà, au moyen âge, les historiens citent plusieurs cantons où des questions importantes ont été décidées par voie de plébiscite. C'est ainsi que la réforme religieuse a été adoptée au XVIe siècle. En 1802, la constitution de la république helvétique fut soumise à l'acceptation du peuple, et depuis lors il a été de règle que toute loi constitutionnelle et de la fédération et des cantons, soit votée par la majorité des électeurs. Bientôt on alla plus loin : on accorda au peuple le droit d'opposer son *veto* aux décisions prises par les assemblées législatives. Saint-Gall introduisit le *veto* populaire en 1831, Bâle-Campagne en 1832, le Valais en 1835, Lucerne en 1841. Les discussions qui eurent pour résultat cette application nouvelle de la démocratie, remirent à l'ordre du jour les principes du *Contrat social*. L'idée que la souveraineté ne se délègue pas et que le peuple doit intervenir directement dans la confection des lois s'empara des esprits. Comme on ne pouvait dans les grands cantons imiter les cantons forestiers et réunir le peuple entier, deux fois par an, dans une prairie, pour légiférer, on décida que les lois n'auraient force exécutoire qu'après avoir été ratifiées par un plébiscite. Le Valais, Vaud et Berne adoptèrent le référendum dès avant 1848, et depuis lors, il a été inscrit successivement dans la constitution de tous les cantons, Fribourg excepté.

Les résultats du régime plébiscitaire ont été très différens de ceux qu'on attendait : il a déçu les espérances de ses partisans et

les craintes de ses adversaires. Il s'est montré souvent conservateur et presque toujours très hostile à la centralisation, au pouvoir fort, aux grosses dépenses, en un mot à ce que l'on appelle la politique radicale ou jacobine. Chose en apparence inexplicable ! les mêmes électeurs qui persistent à renommer des radicaux rejettent, par le plébiscite, tout ce qu'ils votent. C'est que les élections ordinaires se font sous l'influence de la popularité et des brigues des candidats et par obéissance à un mot d'ordre des partis, tandis qu'au plébiscite chaque mesure est jugée en elle-même et dans le rapport qu'elle a avec le bien général. Aussi, par une volte-face très curieuse, les conservateurs commencent à voir dans le référendum un moyen de salut, et les démocrates, qui l'ont introduit, une institution contre-révolutionnaire, comme l'avait nommée Louis Blanc.

Voici quelques exemples de plébiscite fédéral, où l'on voit le peuple suisse tout entier, votant par *oui* ou par *non*, décider directement des questions souvent de minime importance. Une loi votée par l'assemblée nationale organisait, en vertu de l'article 27 de la constitution, un bureau fédéral de l'instruction publique avec un secrétaire et quelques employés, ce qui exigeait une dépense annuelle d'environ 20,000 francs. Ce bureau devait se borner à réunir et à publier des informations et des statistiques, comme le fait aux États-Unis le *Board of Education*. Mais les cantons catholiques et les conservateurs des cantons protestans virent dans cette mesure un premier pas vers la centralisation de l'instruction, que rêvent, dit-on, les radicaux. Le référendum fut réclamé ; et, le 26 novembre 1882, 318,139 *non*, contre 172,010 *oui* rejetèrent la loi fédérale. Autre exemple : un arrêté fédéral alloue 10,000 francs à la légation suisse à Washington pour frais de secrétariat ; le plébiscite le rejette, le 10 mai 1884, par 219,728 *non* contre 137,824 *oui*. Trois autres lois furent repoussées le même jour.

J'ai sous les yeux un tableau, publié par M. Niederer, de tous les plébiscites qui ont eu lieu dans le canton de Zurich depuis la revision de la constitution en 1869 jusqu'en 1882 : dans 28 référendums, le peuple s'est prononcé sur 52 lois et décrets, dont 11 émanés du droit d'initiative. Contrairement à ce qui se passe pour les lois fédérales, que le référendum réclamé repousse très souvent, je trouve ici 66 confirmations et seulement 31 rejets. Chose remarquable, les questions les plus difficiles et les plus compliquées ont été soumises au vote populaire ; ainsi la revision de certains livres du code de procédure civile et de procédure criminelle, des lois sur les faillites, sur les expropriations, sur l'organisation de l'enseignement, sur le monopole des banques d'émission et jusqu'à un règlement sur la destruction des hannetons. Les votes du peuple zurichois ont été la

plupart bien inspirés, sauf quand il fallait délier les cordons de la bourse; alors il vote *non* impitoyablement. Ainsi, par trois fois, il repousse une augmentation des traitemens; il refuse d'accorder une indemnité d'attente aux instituteurs et aux pasteurs; il ne consent pas à augmenter le subside en faveur du Gothard et du Polytechnikum; il ne veut pas d'un impôt sur le revenu des communes, mais je ne remarque aucune tendance niveleuse ou socialiste. En vertu du droit d'initiative, 5,000 électeurs demandent que l'état prenne en mains le commerce des blés : cela est rejeté par 30,000 *non* contre 16,000 *oui*. Dans le canton de Neuchâtel, la majorité radicale du grand-conseil avait établi l'impôt progressif : le plébiscite l'a repoussé. Récemment pourtant, dans le canton de Vaud, le référendum a approuvé une taxe sur le capital si durement progressive qu'elle fera fuir, dit-on, toutes les personnes aisées.

Ne datant pour la législation fédérale que de 1874, l'expérience de gouvernement direct tentée en Suisse est si récente qu'on ne peut encore émettre un jugement définitif. Toutefois, jusqu'à présent, on serait tenté d'y voir une confirmation de ce mot profond de Tocqueville : « L'extrême démocratie prévient les maux de la démocratie. »

Concluons. J'ai essayé de montrer que, dans les pays les plus démocratiques de notre temps, l'évolution naturelle des institutions avait apporté au gouvernement populaire certains freins, qu'on trouve aux États-Unis dans l'omnipotence des comités parlementaires, et en Suisse dans l'intervention directe du peuple souverain par la voie du plébiscite. Il reste à examiner jusqu'à quel point les autres peuples libres peuvent tirer parti de ces exemples pour améliorer leur régime politique.

Il n'y a pas encore lieu, j'imagine, de recommander le régime plébiscitaire. Nul n'y pense et, d'ailleurs, il ne pourrait être raisonnablement introduit, en certaine mesure, que chez les nations où les lumières sont aussi généralement répandues qu'en Suisse, c'est-à-dire dans certains états de l'Union américaine et dans les trois états scandinaves. Mais je crois que nous pourrions faire au mécanisme gouvernemental des États-Unis plus d'un emprunt, notamment en ce qui concerne l'organisation des comités parlementaires, la permanence des ministères et la prépondérance du Sénat. Disons rapidement un mot de ces trois points.

Les grandes assemblées législatives ne sont partout que des *meetings*, incapables de faire elles-mêmes de bonnes lois, comme nous ne le voyons, hélas! que trop souvent. Sans doute, on peut confier à un conseil d'état le soin de préparer les projets, mais toujours la chambre, jalouse de ses prérogatives, les modifie et fréquemment en

dérange l'économie, par des amendemens trop peu étudiés ou même improvisés. Il est donc excellent de réunir en des comités permanens les députés qui se sont occupés d'une matière spéciale, en leur renvoyant l'examen de toutes les lois qui s'y rapportent. Il est même bon qu'il y ait autant de ces comités qu'il y a d'objets différens dont la législature doit s'occuper, afin d'appliquer à la confection des lois le principe de la division du travail, si favorable à la production de la richesse. Seulement les comités ne doivent pas être, comme aux États-Unis, nommés par le président de la chambre; il faut qu'ils soient élus par l'assemblée législative et qu'ils n'aient pas le pouvoir d'étouffer la discussion.

L'un des pires inconvéniens du régime parlementaire est le changement trop fréquent de ministères. Il est impossible de trouver, chaque année, un nouveau personnel capable pour les divers départemens. Un portefeuille est-il confié à un homme compétent, il peut à peine se mettre au courant de ses fonctions que déjà il doit les quitter. Un dessein suivi est impossible, et cependant, il est indispensable pour certains services publics, comme l'enseignement et l'armée. Aux États-Unis, les ministres restent en place quatre ans et même huit ans, quand le président est réélu. Pendant ce temps, ils peuvent se consacrer tout entiers aux affaires publiques. Ils n'ont pas sans cesse à lutter pour conserver la majorité. A mesure que le progrès de la démocratie rendra le terrain de la politique plus instable, l'infériorité du gouvernement démocratique deviendra, si l'on n'y avise, plus marquée et plus périlleuse. Le seul remède pour une république est d'avoir, comme aux États-Unis, un ministère soustrait à l'action directe du parlement, ou tout au moins, de confier la direction des administrations qui exigent impérieusement l'esprit de suite à de hauts fonctionnaires, élus par la chambre en raison de leur compétence spéciale et qui ne seraient pas obligés de donner leur démission avec le cabinet. C'est ainsi que, dans les états de l'Union américaine, l'instruction publique, le service le plus important de tous, est confiée à des surintendans qui sont élus par le peuple et qui conservent souvent leurs fonctions pendant très longtemps.

Ce qu'il faudrait encore emprunter aux États-Unis, c'est la prépondérance assurée au sénat. Plus le gouvernement devient démocratique, plus il est nécessaire qu'une place y soit réservée à tout ce qu'un pays renferme d'hommes instruits, expérimentés, prévoyans, capables de discerner ce qui est vraiment utile au bien général. C'est à la science que nous devons tous nos progrès économiques : n'est-ce pas à elle qu'il faut demander aussi le progrès politique? La chambre haute ne doit pas représenter spécialement ce que l'on appelle le principe conservateur, sinon son autorité

serait faible et son droit de *veto* illusoire, ainsi qu'on le voit en Angleterre. C'est un point qui vient d'être clairement exposé par le marquis Alfieri, vice-président du sénat d'Italie, et par le comte de Rosebery, l'un des membres les plus éclairés de la chambre des lords. Réunir dans une assemblée les plus grands propriétaires d'un pays et leur donner pour mission expresse de s'opposer à la volonté populaire, c'est, dans l'époque où nous entrons, dresser la liste des proscriptions et des confiscations. La chambre haute devrait être largement ouverte à toutes les opinions et recevoir dans son sein les représentans les plus éminens de tous les partis, même les plus extrêmes. Le sénat français est peut-être aujourd'hui l'assemblée qui se rapproche le plus de cet idéal. Ce n'est évidemmen pas au suffrage universel direct qu'il faudrait confier l'élection des sénateurs. On pourrait l'attribuer, en partie, à la chambre des députés, mais nécessairement avec le principe de la représentation proportionnelle, en partie aussi aux groupes et aux corps déjà constitués dans l'état : à l'université, aux académies, aux chambres de commerce, à l'armée, à la marine, au barreau, aux syndicats des différens métiers. Dans ses études sur les constitutions libres, Sismondi préconise ce système de représentation, qui était en vigueur dans les communes du moyen âge, et M. A. Prins a développé cette idée dans un livre des plus instructifs intitulé *la Démocratie et le Régime parlementaire*.

Aux États-Unis, le président ne peut conclure de traités que « de l'avis et du consentement du sénat. » Il s'ensuit que tout ce qui concerne la politique étrangère est presque exclusivement du ressort de la première chambre. Elle n'aborde cette matière délicate qu'avec une très grande prudence et elle ne discute les traités qu'à huis-clos. On évite ainsi les interpellations des députés et l'intervention, souvent intempestive ou même périlleuse de la presse et de l'opinion publique surexcitées, qui peuvent conduire aux résolutions les plus funestes.

Dans certains pays, la démocratie, résultant du développement naturel et historique, favorise la diffusion de l'instruction et du bien-être, ce qui est le but pour lequel l'état est institué. Seulement, aucun gouvernement, et la république pas plus qu'un autre, ne peut se passer de sagesse, de connaissances spéciales, de prévoyance et d'esprit de suite; et, comme ce n'est pas d'ordinaire le suffrage universel qui fournit ces qualités essentielles, c'est à une autre source qu'il faut les demander.

ÉMILE DE LAVELEYE.

L'ACCLIMATEMENT

DANS

LES COLONIES FRANÇAISES

Les problèmes qui touchent aux grands intérêts des nations ne peuvent pas être abordés avec l'impartialité qu'ils exigent lorsque les passions politiques s'en sont emparées et que les partis en ont fait des armes de combat. Il faut attendre que le calme se soit fait dans les esprits et que l'indépendance y soit entrée. C'est pour cela qu'une étude sur les colonies françaises eût été inopportune il y a six mois. Aujourd'hui, la question n'a rien perdu de son importance, mais on peut la traiter sans être contraint de prendre fait et cause pour une doctrine ou pour une opinion. Elle est assez complexe, assez mal élucidée pour qu'il y ait intérêt à l'étudier sous toutes ses faces, et il en est une qu'il faut, de toute nécessité, placer sous son véritable jour, c'est celle qui concerne l'acclimatement. Les personnes qui ont la passion des entreprises coloniales, ou qui ont intérêt à en prendre la défense, ne consentent pas à tenir un compte suffisant de l'influence du climat. On s'aperçoit qu'elle les gêne lorsqu'elles traitent cette question à la tribune ou dans la presse et qu'elles s'efforcent de l'écarter.

Les livres, les brochures, les articles de journaux consacrés à l'étude de nos affaires coloniales sont presque toujours écrits par des hommes qui ont pris une part active aux événemens dont ils parlent, ou qui aspirent à s'y mêler. C'est assurément une bonne

condition pour bien connaître les choses que de les avoir vues de près et de les avoir dirigées; mais ce n'est pas une garantie d'impartialité. Il est naturel de se passionner pour des intérêts qu'on a été chargé de défendre, de même qu'on se trouve porté, malgré soi, à s'exagérer l'importance des entreprises auxquelles on désire s'associer. On ne peut qu'applaudir aux sentimens qui dictent une pareille conduite, mais il serait dangereux de les prendre pour guides. Dans les affaires de ce genre, l'enthousiasme est un mauvais conseiller. La première condition pour les bien juger, c'est de les aborder sans parti-pris, ainsi qu'on peut le faire lorsqu'on a parcouru et habité les pays dont on parle, sans y avoir joué aucun rôle, quand on s'est tenu constamment au courant de leurs affaires sans avoir jamais été appelé à y prendre part. Ce sont là les conditions dans lesquelles a été écrit le présent travail.

I.

L'insalubrité du climat a été, de tout temps, l'obstacle principal que les peuples colonisateurs ont trouvé sur leur route. C'est presque le seul aujourd'hui. Dans les siècles qui ont précédé le nôtre, la lenteur, la difficulté des communications apportaient de sérieuses entraves aux grandes entreprises d'outre-mer. Il était impossible de transporter au loin un personnel et un matériel suffisant pour vaincre, sans effort, la résistance des naturels, dont l'armement n'était pas sensiblement inférieur à celui de leurs conquérans, et que leur nombre rendait redoutables. Aujourd'hui on peut, à coup sûr, et en très peu de temps, porter d'un bout du monde à l'autre une armée munie de tous ses approvisionnemens, escortée d'engins de guerre d'une telle puissance que toute résistance est d'avance vaincue. Ce n'est plus qu'une affaire d'argent, et il suffit de savoir si la possession qu'on va conquérir vaut le prix qu'il faut y mettre; mais la question de climat reste tout entière, et elle acquiert chaque jour plus de prépondérance parce que les peuples ne font plus, comme autrefois, bon marché de la vie humaine et que leurs conditions d'existence ont complètement changé.

En dehors même de l'idée de conquête, ils sont en proie aujourd'hui à une véritable fièvre de locomotion dont la race anglo-saxonne a donné l'exemple, et devant laquelle il faut que toutes les barrières tombent. Ce besoin d'expansion a remplacé l'isolement systématique des anciennes nations et tend à mélanger les races dans des proportions inconnues jusqu'ici. Les grandes migrations des temps anciens n'étaient que des accidens dans la vie des peuples, des perturbations momentanées séparées par de longues périodes d'immobilité; aujourd'hui, le mouvement devient une con-

dition normale de leur existence, une nécessité de leur développement. La notion du climat ou du degré de salubrité des contrées vers lesquelles la navigation les emporte, intéresse donc au même titre les nations et les individus.

L'espèce humaine peut vivre sur tous les points du globe. On la rencontre, très inégalement répartie, il est vrai, depuis l'équateur jusqu'à une petite distance des pôles, et l'univers est son domaine; mais si l'homme, en tant qu'espèce, peut habiter partout, il ne s'ensuit pas qu'il puisse changer à son gré de latitude et de climat. La nature a mis quelques restrictions à l'exercice de ce droit, et les désastres que les tentatives de colonisation mal dirigées ont amenés à toutes les époques, montrent ce qu'il en coûte aux peuples pour méconnaître ses avertissemens.

Changer de climat, c'est naître à une vie nouvelle. Toutes les conditions hygiéniques sont changées à la fois, et la question se présente sous des aspects différens suivant qu'on l'envisage au point de vue de l'individu ou de la race. Il suffit à celui qui s'exile de pouvoir vivre dans sa nouvelle patrie; mais, pour la race, il faut qu'elle s'y maintienne et s'y développe sans que de nouveaux contingens soient nécessaires pour remplir ses vides, sans qu'elle ait besoin de bras étrangers pour cultiver le sol qui doit la nourrir. Ces deux conditions sont difficiles à remplir. Elles dépendent avant tout de la latitude. L'émigration peut se faire dans le sens des parallèles terrestres sans rencontrer d'obstacles. L'acclimatement dans des zones comprises entre les mêmes lignes isothermes s'opère de lui-même, et il n'est soumis qu'à l'influence des localités. Il n'en est plus ainsi lorsque le déplacement s'opère en sens inverse. Toutefois, il est beaucoup plus facile quand le mouvement se fait vers les pôles que lorsqu'il se dirige vers l'équateur. Cette remarque, faite il y a deux mille ans par Vitruve, est tout aussi juste aujourd'hui. Tous les explorateurs des mers polaires ont reconnu que leurs équipages jouissaient d'une santé parfaite, tant qu'ils avaient les moyens de se réchauffer et de se nourrir. Les factoreries établies au Spitzberg par les Hollandais, au XVIIe siècle, ont permis de faire les mêmes observations, et chaque jour elles se vérifient à bord des baleiniers. Cette tolérance pour le froid le plus rigoureux est un privilège de la race caucasienne, et, chose étrange, les populations du midi la possèdent à un plus haut degré que celles du nord. La désastreuse campagne de Russie en a fourni un triste exemple. Toutes les nations de l'Europe étaient représentées dans cette armée sans égale, qui franchit le Niémen le 24 juin 1812 et qui se trouva bientôt aux prises avec un hiver si rigoureux, que les vieillards du pays ne se souvenaient pas d'en avoir vu de semblable. Cette expérience, faite sur

400,000 hommes, fut toute à l'avantage des méridionaux. Ce furent, dit Larrey, les Espagnols, les Portugais, les Italiens et les populations du midi de la France, même les créoles, qui résistèrent le mieux au froid pendant la retraite. Les Allemands, les Hollandais et les Russes succombèrent dans une énorme proportion, et l'hiver fit plus de victimes dans les rangs de l'ennemi que dans ceux de la grande armée, vaincue et dépourvue de tout. La même observation fut faite parmi les personnes transportées en Sibérie. Les gens du midi se portent très bien dans le nord, et les créoles eux-mêmes s'habituent parfaitement au climat de l'Europe.

La race éthiopienne ne possède pas la même facilité d'adaptation. Elle ne peut pas s'acclimater dans les régions froides et subit même très difficilement un petit déplacement vers le nord. Les nègres du Sennaar meurent par milliers lorsqu'ils viennent en Égypte; ceux de l'intérieur de l'Afrique sont décimés par la fièvre et par la dyssenterie, quand on les transporte en Arabie; et chacun sait qu'en France ils sont moissonnés par les maladies de poitrine. Boudin cite le fait d'un régiment anglais, composé de 1,800 noirs, qui fut envoyé en garnison à Gibraltar en 1817, et qui fut détruit par la phtisie pulmonaire en moins de quinze mois. Les Annamites subissent le même sort lorsqu'ils quittent la Cochinchine pour venir se fixer au Tonkin.

Cette souplesse d'organisation, qui permet à la race blanche de se déplacer vers le nord, ne lui contère pas le même privilège d'immunité lorsqu'il s'agit d'émigrer vers les régions intertropicales. C'est cependant dans cette direction que toutes ses aspirations l'attirent : les peuples du nord ont toujours marché vers le soleil. Tous les grands déplacemens se sont faits du nord au sud. Les barbares se tournaient vers l'Italie et l'Espagne; les courans de l'émigration se portent aujourd'hui vers l'équateur, et pourtant les résultats n'ont pas été de nature à encourager ces tendances. Les régions intertropicales, dit Michel Lévy, ont dévoré plusieurs milliers de générations d'Européens. Les colonies les plus florissantes ont un lugubre passé d'épidémies et de désastres dont elles ont gardé le souvenir. Il est vrai que la plupart du temps elles ont été fondées dans des conditions déplorables. On est allé le plus souvent s'établir à l'embouchure des grands fleuves, au milieu des marais, des palétuviers : les fièvres paludéennes, les maladies de tout genre sont venues s'abattre sur les malheureux émigrans et les ont fait disparaître. De pareilles entreprises ne pouvaient aboutir qu'à des revers. En se plaçant dans de meilleures positions, sur des points mieux choisis, on n'aurait pas subi de pareils désastres; mais il est certain, pourtant, qu'on ne serait pas parvenu à y donner naissance à une population valide, susceptible

de se suffire à elle-même et de mettre en valeur le sol sur lequel elle serait venue s'établir.

Il n'y a pas, à proprement parler, d'acclimatement pour l'Européen dans les régions intertropicales. On ne s'habitue pas aux maladies qu'on y rencontre. Elles récidivent presque fatalement après une première atteinte et le temps ne fait que les aggraver. La fièvre jaune seule fait exception, parce qu'elle est au nombre des maladies qu'on n'a qu'une fois. Les gens qui l'ont eue ou qui ont traversé impunément une ou plusieurs épidémies peuvent se considérer comme à peu près indemnes, à la condition toutefois de ne pas s'éloigner trop longtemps du pays. Ils ont, sous ce rapport, une supériorité marquée sur les nouveau-venus; mais là s'arrête leur immunité; et, en fin de compte, la mortalité, en dehors des épidémies, va croissant à mesure que le séjour se prolonge. C'est une observation qui a été faite, sur les troupes, dans les colonies anglaises, comme dans les nôtres. Elle a conduit, chez nous, le département de la marine à réduire notablement le temps de service de nos soldats dans les contrées malsaines. Il n'est plus que de deux ans au Sénégal, à la Guyane et en Cochinchine. C'est le maximum de ce que nos hommes peuvent supporter, sans payer à la mort un tribut trop considérable. Dans les pays chauds mais salubres, le séjour peut se prolonger beaucoup plus longtemps; cependant les forces s'épuisent peu à peu, et l'Européen, qui se faisait remarquer à son arrivée par son activité, son ardeur au travail, son insouciance pour la fatigue et le soleil, voit peu à peu sa vigueur décliner, son teint pâlir, ses forces décroître. Il est envahi par l'anémie des pays chauds, qui ne lui laisse plus que tout juste la force de vivre, à moins qu'il ne puisse aller se refaire sous un ciel moins brûlant. Les habitans de Bourbon et des Antilles vont chercher un refuge dans leurs montagnes; les Anglais du Bengale, sur les pentes de l'Himalaya, ceux des côtes de Malabar et de Coromandel dans les Nilghéries ou au cap de Bonne-Espérance. Nos nationaux reviennent en France, et c'est encore le moyen le plus sûr pour rétablir leur santé. Un pareil état de faiblesse est incompatible, on le conçoit, avec tout travail un peu fatigant et à plus forte raison avec la culture du sol; aussi est-il reconnu aujourd'hui, par les hygiénistes et les médecins de toutes les nations, que les races européennes ne sont pas propres à cultiver la terre dans les régions intertropicales et qu'elles ne peuvent s'y maintenir qu'à la condition de recevoir constamment du renfort de la mère patrie. Cette règle, ai-je besoin de le dire, ne s'applique pas aux régions montagneuses. En s'élevant en altitude, on passe par une succession de climats échelonnés dans le sens vertical, et l'impression est la même que si on marchait vers les pôles. On a même calculé que cent mètres d'as-

cension équivalent à un déplacement d'un degré vers le nord. En même temps que la température s'abaisse, la végétation change, l'air devient moins dense et plus pur, parce que les émanations des marais ne s'élèvent pas à une grande hauteur. A partir de 1,000 mètres on trouve des conditions météorologiques sensiblement analogues à celles de l'Europe centrale, et, par conséquent, la race blanche peut y vivre, s'y maintenir et se livrer à la culture. C'est ce qui arrive à Bourbon, où les petits blancs vivent et travaillent sur les hauteurs, ainsi qu'aux Antilles, où quelques colons cultivent eux-mêmes leurs propriétés au pied des pitons. Les Européens prospèrent sur les hauts plateaux de la Bolivie. La race espagnole se maintient et se développe sur celui de l'Anahuac, au centre duquel s'élève Mexico et où la température moyenne de l'année est de 19° 7 seulement. Cette nation, du reste, constitue une exception au point de vue de l'acclimatement dans les pays chauds. C'est la seule qui ait pu fonder des colonies prospères entre les tropiques. A Cuba, d'après Ramon de la Sagra, la population blanche s'est élevée, en moins d'un siècle, de 96,440 habitans à 793,484. A Porto-Rico, elle a presque doublé en dix ans. Au Pérou, au Chili, dans les républiques du Pacifique, comme au Mexique, on la retrouve florissante par suite de son mélange avec l'élément indien. Cette facilité d'acclimatement, cette aptitude à se croiser partout avec les indigènes, tient à ce que la race espagnole est une des plus mélangées de l'Europe. C'est très probablement, dit Bertillon, un mélange complexe de plusieurs rameaux indo-européens, avec la race primitive ibérienne, avec le rameau syro-arabe, et enfin, avec les Maures d'Afrique, qui ont possédé l'Espagne, pendant plusieurs siècles, avec un éclat et une puissance favorable aux croisemens. Par ces origines, ajoute le savant démographe, on peut affirmer que le sang africain a été, par trois fois, largement infusé dans les veines espagnoles, et la température élevée de la Péninsule a dû conserver à ce sang sa facile adaptation aux climats tropicaux, ainsi que sa propension à se mêler avec celui des races colorées. Les autres nations du Midi de l'Europe, sans jouir d'une flexibilité aussi grande, ont cependant plus d'aptitude à s'acclimater dans les pays chauds que les races du nord. Celles-ci n'y parviennent pas. Les Anglais supportent très mal le climat des régions équatoriales. Aux Antilles, leurs garnisons sont affligées d'une mortalité quadruple de celles qu'elles subissent en Europe. Il en est de même dans l'Inde et c'est encore pis dans leurs possessions africaines. D'un autre côté, la race anglo-saxonne n'est pas propre au croisement. Tandis que le mulâtre espagnol est vigoureux et vivace, le métis anglais est débile et sans postérité durable.

Les Allemands supportent tout aussi mal le climat des colonies.

En Algérie, ce sont eux qui ont la plus forte mortalité et la natalité la plus faible. On se rappelle encore la triste fin de mille émigrés allemands transportés au Brésil par une société d'émigration et casés à Santa-Leopoldina, Monitza et Théodora. En 1874 il ne restait plus qu'une centaine de ces malheureux épuisés par les maladies et manquant de tout, qui attendaient à Bahia leur rapatriement. Ceux de leurs compatriotes qui ont fait partie, en mai 1874, du convoi de 15,000 agriculteurs que Bento-José da Corté avait obtenu l'autorisation de transporter à Alagoas, ont eu exactement le même sort. Ils n'ont trouvé au Brésil que la ruine et la mort. Il est à craindre que l'Allemagne n'éprouve des mécomptes semblables si elle cherche à coloniser dans l'Afrique centrale.

Pour nous, nous n'en sommes plus à compter les expériences désastreuses de ce genre. Il serait inutile d'en réveiller le lugubre souvenir, mais il est indispendable d'en tirer un enseignement dont les autres peuples doivent profiter comme nous : c'est qu'à notre époque, les nations de l'Europe doivent y regarder à deux fois avant d'aventurer dans de pareilles entreprises leurs capitaux et la vie de leurs enfans. Cette fièvre de colonisation qui s'empare d'elles à certaines époques et dont elles viennent d'avoir tout récemment un accès, ne trouve pas son explication dans des motifs d'intérêt bien entendu. Le sentiment qui les pousse est fait de préjugés, d'illusions et de souvenirs. C'est l'esprit de conquête transformé, avec ses passions et son aveuglement.

Dans les siècles qui ont précédé le nôtre, les nations, en élargissant leur domaine colonial, voyaient s'accroître leur prépondérance et leur prestige ; elles pesaient alors d'un poids plus lourd dans la balance des intérêts internationaux, et puis, il s'agissait pour elles d'ouvrir à leurs industries et à leur commerce des débouchés certains, en imposant leurs produits à des peuples asservis et soumis à leur domination. Cela ne s'accomplissait pas toujours sans violences et sans sacrifices ; mais enfin, une pareille ligne de conduite avait alors sa raison d'être. L'a-t-elle encore aujourd'hui? C'est ce qu'il convient de rechercher.

Depuis un demi-siècle, les lois économiques et les intérêts qui règlent les rapports des nations entre elles se sont profondément modifiés. Pour comprendre cette évolution, il est indispensable de reprendre les choses d'un peu plus haut, et d'étudier ce mouvement colonial depuis la découverte de l'Amérique, qui leur a servi de point de départ.

Lorsque Christophe Colomb partit pour aller à la recherche du Nouveau-Monde que ses calculs lui avaient révélé, il fit route à l'ouest et les vents alizés conduisirent tout naturellement ses cara-

velles vers les Antilles. Ces îles furent donc découvertes les premières. De là les Espagnols étendirent leurs conquêtes à la partie la plus voisine de la terre ferme; leurs premiers établissemens se fondèrent ainsi dans la zone intertropicale de l'Amérique. Ces régions convenaient admirablement à leurs convoitises, car ce n'était pas la nécessité qui les poussait vers le Nouveau-Monde, c'était l'esprit d'aventure et le zèle religieux. Ils allaient chercher de l'or et propager la religion catholique. S'ils ont créé des établissemens durables, c'est grâce à la flexibilité de leur race et parce qu'ils ne pouvaient asseoir leur domination sur le pays qu'à la condition de s'y maintenir par la force.

Les Portugais, dans leurs entreprises sur la côte d'Afrique et dans l'Inde, obéissaient aux mêmes sentimens; mais il venait s'y joindre un peu de cet esprit mercantile que le spectacle de la prospérité de Venise avait excité chez les nations moins guerrières que le peuple espagnol. Aussi ont-ils créé plus de comptoirs commerciaux que de colonies proprement dites. Ils n'allaient pas aux grandes Indes pour s'y établir, mais pour les exploiter et pour en rapporter, avec les épices, les riches produits d'une industrie avec laquelle l'Europe n'était pas encore en état de rivaliser. Pour s'assurer le monopole du trafic, ils établirent des forteresses dans leurs comptoirs, y envoyèrent des garnisons, firent le commerce avec des navires de guerre et entrèrent en lutte avec les naturels. Cette façon de trafiquer, ruineuse et tyrannique, ne tarda pas à porter un coup fatal à leurs possessions.

Les Hollandais, lorsqu'ils vinrent à leur tour réclamer leur part dans le commerce du monde, ne commirent pas les mêmes fautes. Ce peuple industrieux, économe et surtout navigateur, avait depuis longtemps accaparé le cabotage dans les mers de l'Europe. A l'époque où les Portugais firent de Lisbonne le grand marché des produits de l'Inde, ce furent les Hollandais qui se chargèrent de porter ces marchandises aux autres nations, et, quand Philippe II, après avoir réuni le Portugal à la couronne d'Espagne, en ferma l'accès aux marchands des Pays-Bas, ceux-ci s'en allèrent chercher les produits des Indes dans les contrées où ils naissent, et firent concurrence aux Portugais. Seulement ils se gardèrent bien de procéder de la même façon: ils se présentèrent aux princes et aux populations comme des commerçans uniquement occupés de leur trafic et profitèrent habilement de la haine que leurs prédécesseurs avaient inspirée. Plus tard, lorsqu'ils furent devenus les maîtres absolus du commerce des épices et qu'ils eurent fondé leur célèbre compagnie des Indes, celle-ci ne tarda pas à prendre d'autres allures. Pour conserver son monopole, elle ne recula devant aucune injustice, devant aucun acte de barbarie. Elle s'en-

gagea dans des guerres ruineuses. Bientôt les exactions, la fraude et la corruption, à tous les degrés de la hiérarchie administrative, amenèrent sa décadence et sa ruine, qui furent consommées en 1795. C'est ainsi, comme le fait observer M. Paul Leroy-Beaulieu dans ses remarquables Études historiques (1), que les Hollandais, malgré toutes leurs qualités nationales et leur esprit de colonisation, n'ont rien fondé de grand et de durable, parce qu'ils avaient donné pour base à leurs entreprises une forme économique que l'intérêt et la justice condamnent également : le monopole. J'ajouterai que le climat ne s'y prêtait pas : chacun sait que leur comptoir principal, Batavia, a été, pendant longtemps, le tombeau des Européens.

Les Anglais, qui sont entrés plus tard que les peuples précédens dans la voie des entreprises lointaines, ont été le peuple colonisateur par excellence, et cela parce qu'au lieu de se laisser guider par l'esprit d'aventure et de trafic, de courir après des bénéfices considérables et immédiats, ils ont fondé la prospérité de leurs établissemens sur le défrichement et la culture du sol. Ils ont créé des colonies agricoles, mis en rapport d'immenses territoires et fondé ainsi, de l'autre côté de l'Atlantique, un des états les plus riches et les plus puissans du monde. Grâce à cette sage direction, une nation de 50 millions d'habitans, parvenue au plus haut degré de la civilisation, s'est substituée, en moins de deux siècles, à quelques tribus d'Indiens qui parcouraient, du nord au sud, cet immense territoire, en chassant le bison et en se faisant la guerre entre elles. C'est en restant fidèles aux mêmes principes que l'Angleterre a fondé ses belles colonies du cap de Bonne-Espérance et de l'Australie. Cette différence dans la manière de coloniser tient sans doute au caractère national ; mais elle a été puissamment aidée par le choix du pays à occuper.

L'Amérique du nord est située sous les mêmes parallèles, elle a le même climat que l'Europe, et la race anglo-saxonne a pu s'y établir et s'y multiplier sans le moindre effort d'acclimatement. Il en a été de même au Cap, dans la Nouvelle-Galles du sud, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande, qui sont situées dans la zone tempérée de l'hémisphère sud, tandis qu'il lui a été impossible de s'implanter dans l'Inde et de s'y approprier le sol. Comme la Hollande, elle s'est bornée à y rechercher des avantages commerciaux ; comme la Hollande aussi, elle en a livré l'exploitation à une compagnie, qui, après avoir commis les mêmes fautes et les mêmes exactions, a fini de la même manière.

En résumé, les Espagnols, les Portugais et les Hollandais avaient

(1) *De la Colonisation chez les peuples modernes*. Paris, 1874.

choisi pour les exploiter les contrées riantes, fécondes et riches, situées sur la zone torride; ils n'ont pas pu s'y maintenir, parce que le climat ne convenait pas à leur race; les Anglais, mieux inspirés ou mieux servis par le hasard, sont tombés sur des régions moins séduisantes, en apparence, mais beaucoup plus en rapport avec leur tempérament et leur constitution; ils y ont fondé de puissantes colonies, dans lesquelles ils se trouvent aussi à l'aise que chez eux.

C'est donc tout simplement une affaire de climat et de race, et nous allons voir que, dans nos entreprises coloniales, nous nous sommes trouvés aux prises avec les mêmes influences et qu'elles ont produit le même résultat.

Les Français se sont lancés les premiers dans la voie des découvertes. Dès le XIVe siècle, sous le règne de Charles V, des marins dieppois commerçaient aux Canaries, sur les bords de la Gambie et descendaient jusqu'à la côte d'Or. C'est en 1535 que Jacques Cartier prit possession des deux rives du Saint-Laurent au nom de François Ier et fit du Canada une terre française.

Depuis lors, notre domaine colonial est allé toujours croissant jusqu'à l'heure de nos désastres, et, pendant deux siècles, nous avons lutté avec l'Angleterre à armes égales. Toutefois, si vastes qu'aient été nos possessions, nous n'avons jamais été bien solidement installés qu'au Canada et aux Antilles. Notre établissement du Canada a été lent à se former. Ce rude pays, avec ses forêts immenses, ses lacs, ses fleuves glacés, n'avait pas, pour nos ancêtres, la même force d'attraction que le ravissant climat des Antilles. Le commerce des pelleteries ne donnait pas d'aussi beaux revenus que les plantations de cannes à sucre. Cependant, en 1608, Champlain fonda Québec et y attira quelques agriculteurs. Vingt ans après, une compagnie se forma sous le patronage de Richelieu, et la colonie commença à se peupler. Toutefois, elle n'avait encore que 3,418 colons en 1666; et, lorsque, un siècle après, en 1763, Louis XV céda le Canada aux Anglais, il ne comptait encore que 60,000 habitans. Aujourd'hui, il en renferme plus de 1,500,000, sans compter ceux qui ont passé le Saint-Laurent pour aller s'établir aux États-Unis et plus particulièrement dans la Nouvelle-Angleterre. Le nombre de ceux-là dépasse 500,000. Les Canadiens sont demeurés Français par les sentimens comme par les mœurs; ils ont conservé la langue, le costume, la religion et même les lois de leur pays. Le culte de la mère patrie a résisté chez eux au temps, à la distance, à l'absence de relations et s'est accru par nos malheurs et nos revers.

Il n'est donc pas vrai de dire que notre race est inapte à la colonisation et qu'elle ne s'est jamais développée loin de la patrie. Lorsqu'elle a trouvé des conditions climatologiques qui lui convenaient,

elle a pris, au contraire, un merveilleux essor, et le Canada en est la preuve. Lorsqu'elle a tenté de s'établir dans la zone intertropicale, elle a échoué malgré tous ses efforts, comme les autres peuples du nord de l'Europe.

Jamais colonies n'ont été plus florissantes que les Antilles françaises depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'au commencement de celui-ci. Elles s'étaient peuplées beaucoup plus rapidement que le Canada et avec des élémens bien autrement énergiques. Ses colons étaient, pour la plupart, des gentilshommes ruinés ou désireux de s'enrichir; d'autres fuyaient leurs créanciers, la justice, ou les lettres de cachet. Tous ces gens étaient braves, entreprenans et instruits; ils étaient secondés par un clergé actif, intelligent et animé de la fièvre de la colonisation. La prospérité rapidement croissante de ces îles y attira bientôt les commerçans, les petits capitalistes, et, enfin, de pauvres artisans, des paysans las de la corvée et de la taille, des domestiques sans place qui venaient chercher à vivre aux Antilles. Le recrutement de ces travailleurs se faisait à Dieppe, au Havre et à Saint-Malo, et le courant établi entre ces ports et les Antilles dura jusqu'au moment où les engagés blancs furent remplacés par des esclaves noirs. Cette substitution, comme le démontre M. Leroy-Beaulieu, fut nécessitée par la culture de la canne, qui détrôna rapidement toutes les autres. De grandes habitations exploitées par des milliers d'esclaves couvraient le pays; les petits blancs refluèrent dans les villes et les Antilles ne furent plus que des colonies de plantation, que de vastes fabriques de café, de sucre et de tabac. Elles atteignirent alors un haut degré de richesse, mais cette prospérité, fondée sur l'esclavage et sur le pacte colonial, devait s'écrouler avec ces deux institutions aussi condamnables l'une que l'autre.

Il résulte de ce rapide aperçu que la race blanche n'a jamais pu s'établir solidement et s'approprier le sol sous la zone torride. Elle n'y a créé que des comptoirs commerciaux et des plantations; or, les colonies de plantations ne peuvent subsister qu'avec la traite et la protection à outrance; elles ne sont donc plus possibles aujourd'hui. Quant aux colonies de peuplement, comme M. de Lanessan les appelle, elles n'ont plus leur raison d'être pour des motifs d'un ordre différent. En admettant que les puissances européennes trouvent encore, sur le globe, de grands territoires fertiles et inoccupés, elles n'ont plus d'excédent de population à y déverser. La plupart de ces nations ne s'accroissent plus que dans la proportion rigoureusement nécessaire pour faire face au progrès régulier de l'agriculture et de l'industrie, qui réclament partout un nombre croissant de travailleurs. L'Angleterre et l'Allemagne sont les seules qui voient encore augmenter d'une manière notable le nombre de

leurs habitans, mais elles n'ont pas besoin de s'en préoccuper. Leurs nationaux trouvent d'eux-mêmes à s'employer à l'étranger sans qu'il soit nécessaire de leur y chercher une place. Les Anglais regardent le monde entier comme leur domaine, et les Allemands ont depuis longtemps choisi leur terrain d'émigration. Leur gouvernement vînt-il à s'approprier tout le bassin du Congo, qu'ils ne seraient pas tentés de l'y suivre. Ils continueraient à s'étendre dans l'Amérique du nord, où les appellent des relations établies de longue main, où leurs compatriotes les attendent, où ils trouvent, sous un climat semblable au leur, l'emploi de leur activité et de leurs aptitudes.

On ne dirige pas plus les courans d'émigration que les courans commerciaux, et les gouvernemens ne les détournent pas au gré de leurs fantaisies. Ils s'épargneraient bien des mécomptes s'ils avaient la sagesse de suivre le mouvement au lieu de vouloir l'imprimer. Il ne reste donc plus à l'expansion des vieilles nations d'autre aliment intérieur que les colonies commerciales, mais elles ne doivent pas s'attendre à y trouver les bénéfices qui rendaient ces spéculations si productives dans les siècles précédens. Il y a toujours avantage sans doute à nouer des relations avec les peuples qui commencent; mais il n'est plus aussi facile de les exploiter qu'autrefois. D'une part, on n'a plus besoin d'aller chercher les produits exotiques dans les pays de production, car ils se rendent d'eux-mêmes sur nos marchés et les encombrent quelquefois; de l'autre, lorsqu'on cherche des débouchés à son industrie, il ne faut plus compter sur le monopole. Toute nation qui ouvre un marché nouveau est certaine d'y rencontrer la concurrence des puissances rivales, et il faut qu'elle soit sûre de l'emporter sur elles par la qualité ou par le bon marché de ses produits. Sans cela, elle travaille pour les autres, et les sacrifices qu'elle fait profitent à ses concurrens.

En réalité, la colonisation se borne aujourd'hui à administrer et non à exploiter les pays qu'on occupe. La puissance colonisatrice assure aux indigènes la sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens. Elle les protège contre leurs ennemis du dehors. Elle prélève des impôts dont le produit se dépense dans le pays, pour assurer tous les services publics et créer des ressources nouvelles. Il n'en revient rien à la métropole. Elle garde à sa charge l'entretien de ses fonctionnaires, de ses troupes et de ses navires. Ce n'est pas là ce qui peut enrichir un pays; encore les colonies qui peuvent se soutenir par elles-mêmes sont-elles rares, et il n'y en a que deux qui rapportent de sérieux bénéfices à la mère patrie : c'est Cuba pour l'Espagne et Java pour la Hollande. Il en est enfin qui sont de véritables charges, mais que la métropole est obligée d'entretenir, dans l'intérêt de sa sécurité et de sa marine; ce sont les positions stratégiques

giques et les points de ravitaillement. Les premières n'ont pas l'importance qu'elles avaient autrefois, alors qu'une escadre pouvait s'abriter sous les canons d'un fort ou dans le fond d'une rade; quand on pouvait, avec des batteries établies à terre, interdire l'entrée d'un détroit. Les navires d'aujourd'hui, avec leur grande vitesse, leurs puissantes machines, leur artillerie et leur blindage, n'ont plus à tenir le même compte des défenses de terre que par le passé; mais celles-ci sont encore respectables pour les navires de guerre d'un plus faible échantillon. Les points de ravitaillement sont devenus, au contraire, absolument indispensables pour les navires à vapeur. Ces bâtimens ne peuvent pas embarquer au départ la quantité de charbon qui leur est nécessaire pour tenir la mer, ni pour atteindre une destination un peu éloignée. Il faudrait pour cela leur donner des dimensions démesurées, et ce serait au détriment de leur vitesse et de leur chargement. Il est donc indispensable qu'ils trouvent, de distance en distance, des approvisionnemens de houille, et chaque nation doit avoir les siens, pour ne pas se trouver à la merci de ses rivales, pour ne pas voir ses forces navales paralysées par un simple refus de concours. C'est ce qui a failli nous arriver pendant notre guerre avec la Chine. L'Angleterre a menacé un instant de refuser le charbon à notre escadre de l'extrême Orient. Nous devons nous mettre en garde contre le retour de telles éventualités. C'est dans ce dessein que nous avons fondé le petit établissement d'Obock, à la côte orientale d'Afrique, en face d'Aden et sur la grande route maritime qui conduit de Suez à nos possessions d'Orient. Le territoire qui nous a été concédé est assez vaste et pourra donner naissance un jour à une colonie. Il serait facile de nouer des relations commerciales avec l'intérieur, mais le climat est sec, brûlant et inhospitalier, comme celui de l'Afrique équatoriale. Il n'est question, pour le moment du reste, que d'y créer un port de relâche, un dépôt de charbon pour ceux de nos navires qui se rendent en Cochinchine ou au Tonkin.

Réduites à ce rôle modeste, les possessions coloniales ont encore des avantages. Une nation maritime ne peut pas s'en passer. Les intérêts de son commerce et ceux de sa marine marchande les lui rendent indispensables, mais du moment où il ne s'agit plus que d'établissemens commerciaux, ces relations exigent une bonne volonté réciproque; il faut donc s'attacher à vivre en bons termes avec les naturels et ne pas débuter par leur déclarer la guerre. Le temps n'est plus où on s'en allait, le mousquet sur l'épaule, conquérir et convertir des royaumes, à la façon des Fernand Cortez et des Pizarre. Le moment même est passé de traverser l'Afrique comme un boulet de canon, à la manière de Stanley. En opérant ainsi,

on ne récolte que des haines, on ne laisse derrière soi que des défiances, et des difficultés pour l'avenir. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de se présenter aux populations avec des intentions et des allures pacifiques, de leur inspirer de la confiance d'abord, de la sympathie ensuite. On ne doit recourir à la force qu'en présence d'une trahison, ou d'un refus de tenir ses engagemens; mais il faut alors le faire avec vigueur. Cette ligne de conduite serait facile à suivre pour les Français, grâce à l'aménité de leur caractère national et elle produirait de meilleurs résultats que ceux que nous avons obtenus jusqu'ici. Je vais essayer de le prouver en jetant un coup d'œil sur l'état actuel de nos colonies.

II.

De toutes les puissances de l'Europe, la France est, après l'Angleterre, celle qui possède le plus beau domaine colonial. Il a passé, comme le pays lui-même, par des alternatives de splendeur et de décadence; mais, depuis un demi-siècle, il s'est considérablement accru. Chaque génération doit compte à celle qui la suit de l'héritage qu'elle va lui transmettre; la nôtre n'a rien à redouter du jugement de ses descendans en ce qui concerne les possessions d'outre-mer. Elle a trouvé dans son berceau les traités de 1815 : ils ne nous avaient laissé que d'insignifians débris de notre grand empire colonial. En Amérique, où nous avions jadis possédé le Canada, la Nouvelle-Écosse, la Louisiane, Saint-Domingue et la plupart des petites Antilles, il ne nous restait plus que Saint-Pierre et Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, la Guyane avec ses marécages et ses forêts. Dans l'Inde, où presque tout l'Hindoustan nous appartenait au temps de Dupleix, nous conservions Pondichéry et son territoire grand comme le Champ de Mars, Chandernagor, où les navires ne peuvent remonter qu'en passant sous les canons du fort William; les postes insignifians de Karikal, de Mahé et d'Yanaon. Dans les mers où notre pavillon avait si longtemps flotté en maître, nous n'avions plus que l'île de Bourbon, qui n'avait pas un port pour abriter les navires et l'îlot de Sainte-Marie à la côte de Madagascar. Sur le littoral africain, il nous restait le Sénégal, c'est-à-dire Saint-Louis, les postes du fleuve et la petite île de Gorée.

Voilà ce que la pitié de nos ennemis nous avait laissé. En moins d'un demi-siècle, nous y avons ajouté l'Algérie, la régence de Tunis, sur laquelle nous avons étendu notre protectorat; la Nouvelle-Calédonie, Taïti et les îles Marquises; la Cochinchine avec le Tonkin auquel le Cambodge et le reste de l'Annam viendront sans effort s'adjoindre un jour, si nous savons nous y conduire avec sagesse.

Ce domaine colonial suffit pour satisfaire notre amour-propre national, et pour donner carrière à tous nos besoins d'expansion. Peut-être dépasserait-il même les exigences de notre situation actuelle, si nous ne tenions compte que des intérêts de la métropole, mais toutes les parties qui le composent sont loin d'avoir la même valeur, de se prêter au même régime et au même mode d'administration. Rien de plus dissemblable, en effet, que le climat, les productions et les conditions économiques de ces possessions éparses sur tous les points du globe, présentant dans leur ensemble une étendue trois fois plus grande que celle de la France et une population qui n'est inférieure que d'un tiers à celle de la mère patrie (1). Aussi, lorsqu'on veut se rendre compte des avantages qu'elles procurent au pays, des charges qu'elles lui imposent et de la ligne de conduite qu'il convient de tenir à leur égard, il est impossible d'arriver à une formule générale et il faut, de toute nécessité, les passer successivement en revue.

L'Algérie n'est plus pour nous une colonie, c'est maintenant une partie de la France qui n'est séparée du reste que par un bras de mer, et qui peut rivaliser avec les plus belles contrées du midi de l'Europe. L'étendue de son territoire, la richesse de ses cultures et leurs rapides progrès, le mouvement commercial qui y a pris son essor, tous ces élémens de prospérité réunis font de notre grande possession africaine la plus belle conquête qu'une nation européenne ait pu réaliser. Elle nous a coûté cher en argent et en hommes ; mais nous ne devons pas regretter ces sacrifices, et lorsqu'on voit ces campagnes en plein rapport, cette plaine de la Mitidja, qui ressemble à un jardin fleuri, ces voies ferrées, ces routes bien entretenues, et cette merveilleuse ville d'Alger ; lorsqu'on pense qu'il y a cinquante ans à peine que nous y avons mis le pied, qu'il a fallu quinze ans de luttes pour nous assurer la possession de la majeure partie du territoire et que nous y comptons aujourd'hui 375,000 Européens dont 166,000 Français, on se demande quelle est la nation qui aurait pu mieux faire en aussi peu de temps. On s'étonne que l'élément français n'y soit pas plus fortement représenté, mais on oublie qu'au début l'émigration n'a pas été encouragée. Tant que le pays n'a pas été tranquille, le gouvernement y a mis des entraves. En 1835, on n'y comptait encore que onze mille deux cent vingt et un Européens. A cette époque, l'Algérie n'était pas salubre comme elle l'est aujourd'hui. La fièvre paludéenne et la dyssenterie y faisaient de grands ravages, même aux portes

(1) La surface des colonies réunies est de 1,457,707 kilomètres carrés et celle de la France de 528,400. La population de la France est de 38,100,000 habitans, celle des colonies de 21,897,000. (Alfred Rambaud, *la France coloniale*. Paris, 1886.)

d'Alger. Il a fallu dessécher les marais, assainir le pays, et tout cela ne s'est pas fait sans coûter la vie à un grand nombre de nos compatriotes. Enfin, la prépondérance de l'armée en éloignait nécessairement l'élément civil. Les généraux, les officiers et les soldats eux-mêmes, avaient plus de sympathie pour la race belliqueuse, mais irréconciliable des Arabes, que pour les petits colons du Var et de l'Hérault qui venaient pourtant là faire les affaires de la France. Si on réfléchit de plus à ce fait que la population française ne s'accroît plus que par l'addition d'élémens étrangers et qu'elle ne peut trouver nulle part un plus beau pays que le sien, on cessera de s'étonner de la lenteur avec laquelle l'émigration a marché jusqu'ici; mais le mouvement commence à s'accentuer, l'Algérie est en grand progrès, et il suffirait d'une bonne direction et d'un peu moins d'entraves administratives pour qu'elle prît le plus brillant essor, pour que les Français qui partent chaque année pour l'Égypte, le Chili, le Brésil ou les bords de la Plata, prissent la route de notre belle possession africaine, qui leur offrirait les mêmes ressources, avec une distance beaucoup moins grande à parcourir.

Nos colonies proprement dites n'offrent ni les mêmes séductions ni les mêmes avantages. A l'exception des petites îles de Saint-Pierre et Miquelon, toutes sont situées dans la zone intertropicale et ne se prêtent, par conséquent, ni à l'expansion de notre race ni à la formation de colonies agricoles; mais elles sont, pour la plupart, le siège d'un mouvement commercial qui n'est pas sans intérêt, et, malgré l'insalubrité de la plupart d'entre elles, elles nous rendent de réels services. Les Antilles sont, comme je l'ai dit, les îles les plus séduisantes qu'on puisse habiter. La beauté du ciel, la richesse de la végétation, l'aspect pittoresque des mornes et des savanes, le charme et la douceur du climat, tout y attire les Européens et les ravit au premier abord. Elles ne sont pas insalubres; les maladies endémiques y règnent comme dans toute la zone intertropicale, mais la mortalité n'y est pas élevée, en dehors des épidémies de fièvre jaune qui sont le fléau de ces latitudes. Les blancs peuvent y vivre, à la condition de ne pas cultiver le sol, sauf dans les montagnes.

Elles ont été riches et prospères tant qu'elles ont été cultivées par des esclaves et tant que le placement de leurs produits sur le marché français a été assuré par le monopole; elles ont commencé à décliner quand le sucre indigène est venu faire concurrence à la canne, et l'émancipation leur a porté un coup plus fatal encore. C'est en vain qu'on a fait appel à l'immigration, qu'on s'est efforcé de remplacer les noirs par des travailleurs indiens et chinois. La Martinique et la Guadeloupe n'ont pas recouvré leur prospérité d'autrefois; il est même à craindre qu'elles ne la retrouvent

plus. L'élément noir est aujourd'hui prépondérant dans ces deux îles, et ce n'est pas un élément de progrès. Depuis que les colonies ont été admises à se faire représenter à la chambre des députés et au Sénat, les noirs, étant de beaucoup les plus nombreux, sont devenus les maîtres des élections. Leurs mandataires sont voués à leurs intérêts, et l'administration des colonies est dans leurs mains. Or cette race a peu de besoins, et elle est guidée par deux sentimens également impérieux : l'horreur du travail et la haine des blancs. Elle est en grande partie parvenue à expulser ceux-ci. Il y a longtemps que les Européens ne vont plus se fixer aux Antilles, et les créoles qui ont encore des propriétés dans ce pays, tâchent de les vendre pour venir vivre en France. Les métiers, les petites industries, le commerce de détail sont entre les mains des mulâtres et des Chinois, qui ont tous déserté les campagnes. Quant aux Indiens, au nombre de 36,000 environ pour les deux îles, ils sont répartis sur les habitations et ne comptent pas. Les noirs, affranchis de la tutelle des blancs, tendent à retourner à cet état de demi-sauvagerie qui paraît convenir à leur race et dont l'île de Saint-Domingue nous offre le spectacle navrant. On ne peut pas mettre le pied dans cette colonie, que nos ancêtres avaient faite si florissante, sans éprouver un serrement de cœur.

Il en sera vraisemblablement ainsi de la Martinique et de la Guadeloupe, si nous les abandonnons à elles-mêmes; mais nous n'en avons pas le droit. C'est une partie de la France que nous ne pouvons pas séparer du grand tout. Les convertir en départemens, comme elles le désirent, serait pour la métropole assumer inutilement une lourde charge; mais nous devons continuer à les administrer. Elles ont encore de grandes ressources. On y a compris qu'il fallait renoncer à planter exclusivement de la canne, qu'il était nécessaire de varier et d'alterner les cultures, d'améliorer l'outillage et de consacrer une partie du sol à la production des denrées alimentaires qui viennent encore du dehors. La division de la propriété, qui a été la conséquence de l'abolition de l'esclavage, a rendu cette transformation facile. La métropole, de son côté, a donné aux colonies la liberté presque absolue du commerce et la disposition entière de leurs revenus. C'était le point principal, et maintenant elle ne doit plus y avoir d'autre rôle que celui de maintenir l'ordre, la sécurité pour les personnes et pour les biens ; de tâcher de faire l'apaisement entre les différens élémens de la population en maintenant la balance égale entre elles ; et de les diriger de son mieux dans l'évolution qu'elles doivent inévitablement subir.

A part la ville de Cayenne et les petites îles du Salut, la Guyane tout entière n'est qu'un grand marais de 500 kilomètres de lon-

gueur, borné par des montagnes, par des forêts presque inaccessibles et dont les limites sont inconnues. Ce terrain d'alluvion, avec sa température moyenne de 28 degrés, ses pluies diluviennes qui tombent pendant six ou sept mois de l'année, est le type des pays palustres. Les fièvres intermittentes, les affections du tube digestif y sont à l'état endémique, et la fièvre jaune y fait de temps en temps son apparition. Il est inutile d'ajouter que la race européenne ne peut ni s'y développer ni s'y livrer à la culture du sol. On a toujours confondu la ville de Cayenne, qui s'avance dans la mer, et que les vents du large balaient en tout temps, dont le sol a été assaini, et dans laquelle les Européens jouissent habituellement d'une bonne santé, avec le reste de la Guyane, où les maladies les déciment. On conçoit que l'émancipation ait été mortelle pour une pareille colonie. Elle n'a jamais été l'objet d'une exploitation bien importante; la population n'a jamais dépassé 17,000 âmes pour une superficie évaluée à 150,000 kilomètres carrés; mais elle vivait dans un état de prospérité satisfaisante, au temps de l'esclavage. En 1838, quand je l'ai visitée pour la première fois, on y voyait encore des habitations en plein rapport, quelques routes bien entretenues et un petit mouvement commercial suffisant pour faire vivre la population. Depuis cette époque, les habitations et les routes ont disparu sous le flot montant de la végétation équatoriale; l'herbe pousse dans les rues de Cayenne et le commerce y est devenu presque nul. Depuis le mois de juillet 1855, époque à laquelle les mines d'or ont été mises en exploitation, tous les bras valides ont émigré vers les placers et toutes les cultures ont été abandonnées. Ce pays, d'une fertilité inouïe, ne peut plus aujourd'hui nourrir ses habitans. Toutes les denrées alimentaires y sont apportées du dehors, et coûtent tellement cher que les fonctionnaires sont dans l'impossibilité de vivre avec leurs appointemens. On ne peut pas désespérer d'une manière absolue de l'avenir de cette colonie, en présence de la prospérité des possessions anglaises et hollandaises qui l'avoisinent. La fécondité du sol, la richesse des mines, les admirables bois de construction que renferment les forêts, sont des ressources qu'on pourra peut-être utiliser un jour, mais jusqu'ici la France n'en a pas tiré grand parti.

Quant à la valeur de la Guyane comme colonie pénitentiaire, elle est jugée par les tentatives désastreuses qu'on y a faites à diverses reprises, et dont la dernière est trop récente et trop décisive pour qu'on puisse la recommencer. L'expérience a duré vingt-six ans. Sur 21,906 transportés qui sont arrivés à la Guyane, du 10 mai 1852 au 1er janvier 1878, il en est mort 10,837 et 2,452 ont disparu. La mortalité annuelle a été, en moyenne, de 88 pour 1,000; la durée de la vie probable était, pour tout arrivant, de sept ans six mois et

sept jours. On a vainement tenté d'atténuer la portée de ces statistiques; elles sont irréfutables, et le témoignage de tous les médecins en chef qui se sont succédé dans la colonie depuis trente ans, est venu confirmer l'exactitude des faits sur lesquels elles s'appuient. Depuis 1868, les Arabes et les indigènes des colonies sont seuls transportés à la Guyane. Sur dix-sept pénitenciers, on n'en a plus conservé que quatre : Cayenne, les îles du Salut, Kourou et le Maroni. Ce dernier est le plus important de tous. Sur 2,700 transportés de toutes catégories, il en renferme 1,100. La mortalité moyenne est tombée à 56 pour 1,000. Au Maroni, elle n'est même que de 24. Réduite à ces proportions, ne s'appliquant plus qu'aux races colorées, qui supportent beaucoup mieux que les Européens le climat de la zone torride, la transportation à la Guyane peut être maintenue sans inhumanité.

Nos colonies d'Afrique sont les plus malsaines de toutes. L'insalubrité du Sénégal est légendaire. Les maladies endémiques des pays chauds y sont à leur summum d'intensité, et la fièvre jaune y est souvent importée. Les épidémies sont extrêmement meurtrières : celle de 1878 a enlevé près de la moitié de la population européenne et coûté la vie à vingt-deux médecins de la marine. Le climat est extrêmement désagréable et le pays d'une aridité sans pareille. Il faut de puissans motifs pour conserver une colonie semblable. Le commerce qu'elle fait avec la France, et en particulier avec Marseille, se chiffre par une somme annuelle de 47 millions; mais il est évident qu'il est appelé à se développer dans l'avenir. L'Afrique centrale ne sera jamais un pays de grand rapport; mais elle a une très grande étendue et ses productions sont assez variées pour devenir un jour l'objet d'échanges importans avec les nations civilisées. Elles commencent, du reste, à entrer en relations avec elle par tous les points où elle est abordable, et nous devons tenir à développer un des plus anciens courans commerciaux qui se soient établis à la côte occidentale, le long d'un fleuve dont tout le cours nous appartient. On peut même espérer, dans un avenir lointain, de voir nos deux grandes possessions africaines se tendre la main à travers le désert. Ce rêve est plus réalisable que celui que la France a fait, il y a quelques années, lorsqu'elle a entrepris d'établir un chemin de fer entre le Sénégal et le Niger pour amener dans notre colonie le commerce du Soudan occidental, avec tout ce que produit la vallée du grand fleuve africain, et pour accaparer le marché de Tombouctou en détournant à notre profit le courant qui se porte de cette ville vers le Maroc. Les hommes qui ont conçu cette pensée et qui ont entrepris de la réaliser connaissaient pourtant bien le pays : leur bonne foi et leur loyauté sont aussi incontestables que leur compétence; mais ils ont obéi à ce sentiment si

commun chez nous, et qui consiste à prendre les espérances pour des réalités, à se laisser séduire par le côté aventureux et grandiose d'un projet sans calculer les difficultés d'exécution, sans faire la balance des sacrifices certains et des avantages problématiques qui pourront en résulter.

M. de Lanessan, dans l'important ouvrage qu'il vient de faire paraître (1), a traité cette question avec une ampleur et un talent remarquables. Il approuve complètement la politique que nous avons suivie au Sénégal depuis 1854, et pour laquelle je ne partage pas son admiration. Il convient, pourtant, que l'entreprise du haut fleuve est difficile à mener à bonne fin ; que le chemin de fer, avant d'être achevé, coûtera une centaine de millions et ne transportera pas grand'chose. Il reconnaît qu'il est impossible de continuer à dépenser 2 millions 1/2 tous les ans pour ravitailler les postes échelonnés sur la route du Niger, mais il ne peut pas se résigner à en proposer l'abandon : « Reculer, dit-il, ce serait enlever à notre drapeau tout son prestige. La moindre faiblesse de notre part aurait les plus graves conséquences, et nous perdrions toute notre autorité si nous manifestions, par notre abandon de la région du Haut-Sénégal et du Niger, notre impuissance à conserver cette conquête. » Alors, s'il est si difficile d'y rester et si périlleux d'en sortir, il aurait été beaucoup plus sage de n'y pas aller. Et puis, des raisonnemens comme ceux qui précèdent peuvent conduire un peuple bien loin. Pour moi, qui ai vu commencer cette entreprise avec inquiétude et qui en ai suivi les phases avec douleur, je serai plus logique que M. de Lanessan, et, dût-il en coûter quelque chose à notre prestige dans le Soudan, je n'hésiterais pas, si j'étais chargé de la direction de ces affaires, à envoyer une dernière colonne pour ramener les garnisons des forts, avec l'intention de n'y plus retourner. On pourrait conserver la partie du chemin de fer déjà construite et même l'exploiter, si elle en vaut la peine ; mais je crois qu'il faut attendre des temps plus prospères pour le pousser plus loin et qu'il faut laisser aux générations de l'avenir le soin d'exploiter le commerce du Soudan occidental.

Si l'on entrait dans cette voie politique et sage, on ferait bien du même coup de diminuer autant que possible le nombre des postes du fleuve et de la côte d'Or, à cause de leur insalubrité, de ne développer, pour le même motif, notre établissement du Gabon que dans la mesure indispensable et de tâcher de vivre en bonne harmonie avec les gens du pays. Cela nous serait facile, en nous

(1) *L'Expansion coloniale de la France*, étude économique, politique et géographique sur les établissemens français d'outre-mer, par M. de Lanessan, député de la Seine. Paris, 1886.

montrant moins ombrageux dans nos relations avec les indigènes et en n'intervenant dans leurs querelles que pour les apaiser. Nous éviterions ainsi ces expéditions meurtrières qui se sont si fréquemment renouvelées, depuis quelques années, au grand détriment de notre commerce et de nos véritables intérêts. On pourrait ainsi réaliser des économies sérieuses et les appliquer au développement du point le plus important de la colonie. Dakar, par sa position au sommet du triangle que forme le cap Vert, par son accès facile et la sûreté de son port, est devenu le point de relâche des paquebots des Messageries maritimes. C'est la tête de ligne du chemin de fer du Cayor et le centre de la station navale. On y a créé un dépôt de charbon et fondé les établissemens les plus indispensables; mais il reste encore beaucoup de travaux à exécuter pour que les nombreux navires qui y font escale trouvent le moyen de se réparer et pour qu'on puisse y transporter le chef-lieu de la colonie, ainsi que tout le monde le désire, Saint-Louis n'étant accessible qu'aux navires d'un très faible tirant d'eau et lorsque la barre est praticable. Je n'ai rien dit du Congo français et de l'entreprise que M. de Brazza poursuit depuis dix ans, parce que son œuvre, ainsi qu'il le déclare lui-même, est encore à l'état embryonnaire; mais toutes les sympathies du pays doivent être acquises à ce courageux explorateur, qui n'a jamais fait appel à la force, qui par sa patience et sa douceur est parvenu à nous concilier la sympathie et la confiance des populations et à nouer avec elles des relations qui pourront un jour être utiles à la prospérité de notre pays.

Si la nécessité d'une conduite prudente et d'une sage réserve s'impose à la côte occidentale d'Afrique, elle est bien plus indispensable encore à la côte orientale. Nous n'y possédons, il est vrai, que quelques petites îles malsaines et sans importance : Sainte-Marie, Mayotte et Nossi-Bé; mais nous y avons de grandes convoitises. Madagascar nous attire et maintes fois déjà la pensée nous est venue de nous en emparer. Elle n'est peut-être pas encore complètement écartée, car nous venons d'étendre notre protectorat sur tout le groupe des Comores. Or l'occupation de la grande île africaine serait, pour notre pays, une entreprise bien autrement sérieuse que nos expéditions du Niger. Madagascar est un des points les plus insalubres du globe. Le massif montagneux qui enferme le centre est entouré par une triple zone de forêts impénétrables, de marécages et de palétuviers. Tous les Européens qui séjournent sur le littoral contractent la fièvre. C'est l'ennemi contre lequel nous avons à lutter dans toutes nos expéditions. La dernière vient de nous prouver une fois de plus à quel point la côte est malsaine. Nous n'y avons pas perdu beaucoup de monde, mais presque tous les hommes qu'on a débarqués ont été malades. Il fallait incessamment les en-

voyer se refaire à la Réunion ou les diriger sur la France, et ceux qui les remplaçaient contractaient la fièvre à leur tour. Ce serait bien autre chose, s'il s'agissait d'une grande expédition dans l'intérieur de l'île. Les hauts plateaux du centre sont très probablement salubres, comme tous les points élevés ; mais pour y parvenir il faut traverser la zone palustre du littoral. Il n'y a point, à Madagascar, de cours d'eau navigables qui permettent à des troupes d'arriver au centre du pays, comme au Sénégal, en Cochinchine et au Tonkin. Il n'y a pas de routes pouvant livrer passage à un corps d'armée. A l'époque où je m'y trouvais, il était défendu sous peine de mort d'en établir de la côte vers l'intérieur. Je ne sais s'il en est encore de même, mais, aujourd'hui comme autrefois, les communications ont lieu par des sentiers tracés dans les forêts, et les transports se font à dos d'hommes. Ce serait donc une laborieuse entreprise et dans laquelle il ne faudrait pas s'aventurer à la légère. J'ai été comme un autre, plus qu'un autre, fanatique de la conquête de Madagascar. Cette entreprise était la chose la plus simple et la plus naturelle du monde, aux yeux de tous les officiers qui ont pris part à l'occupation de Mayotte et de Nossi-Bé. Lorsque nous étions réunis dans la paillotte du commandant particulier de la dernière de ces îles, et qu'il nous exposait son plan pour marcher sur Tananarive, par le pays des Antankares, personne ne faisait d'objection et nous étions prêts à nous mettre en route; mais l'âge et l'expérience sont venus montrer aux jeunes enthousiastes de 1841 la difficulté de réaliser ces rêves qu'on fait quand on a la fièvre et qu'on a vingt ans.

La grande île malgache coûterait bien des millions et bien des milliers d'hommes, avant de se laisser conquérir. Les Hovas le savent bien. En 1846, lorsqu'on apprit à Ranavalo-Mantjaka que les Français s'apprêtaient à diriger contre elle une formidable expédition : « C'est bien, répondit la reine, je leur enverrai le général Tako » (c'est ainsi qu'on nomme la fièvre en langue malgache). Le général Tako est toujours là. En donnant à l'expédition des proportions suffisantes, nous parviendrions, sans nul doute, à nous emparer de Tananarive et à nous y maintenir ; mais on n'occupe pas une île grande comme la France, dont le centre est difficilement accessible et dont le littoral est inhabitable, en présence d'une population hostile, guerrière, habituée à nous résister. Conservons nos droits sur Madagascar : ils sont incontestables et nous ne devons pas souffrir qu'on les méconnaisse. Protégeons nos nationaux de tout notre pouvoir, défendons les Sakalaves, comme nous en avons pris l'engagement ; soyons fermes avec les Hovas comme avec les Anglais : c'est le moyen le plus certain de vivre en bonne intelligence avec les uns comme avec les autres, et laissons à nos descen-

dans la conquête de la grande île malgache. Ils auront peut-être pour la réaliser des moyens d'action qui nous manquent encore et des ressources dont nous ne disposons plus.

La France aurait depuis longtemps oublié ses droits sur Madagascar s'ils ne lui étaient pas incessamment rappelés par la plus sympathique de nos colonies. L'île de la Réunion a les yeux constamment tournés vers cette grande terre, qu'elle considère comme sa propriété, et insiste pour que nous l'ouvrions à tout prix à son commerce. Sa cause est défendue avec tant d'autorité par les hommes qui représentent ses intérêts dans nos assemblées qu'il est bien difficile de leur résister, et pourtant il est des entraînemens contre lesquels il faut savoir se tenir en garde. La Réunion, comme les Antilles, a dû sa prospérité passée et sa décadence actuelle à la culture exclusive de la canne. L'abolition de l'esclavage lui a été moins fatale qu'à nos colonies américaines, en raison du voisinage de l'Inde et grâce à la prévoyance de ses habitans. Ils n'ont pas attendu le dernier moment pour se procurer de l'extérieur les bras qui allaient leur manquer. Lorsque l'émancipation est arrivée, l'île comptait déjà 5,629 travailleurs, dont 4,631 Indiens. Aujourd'hui, le chiffre des immigrans s'élève à près de 50,000. Ce ne sont donc pas les bras qui manquent, c'est le placement avantageux de l'unique produit de la colonie. La canne, pour laquelle on a arraché les magnifiques plantations de café, de girofle, de muscade, qui faisaient le charme du pays, la canne ne donne plus aujourd'hui de produits rémunérateurs. Elle ne rapporte pas plus de 1 pour 100, et les habitans n'ont plus les fonds nécessaires pour opérer une transformation qui pourrait être leur salut. La plupart des propriétés sont grevées d'hypothèques considérables ou tombées aux mains du Crédit foncier, qui ne trouve pas à les vendre. Les institutions de crédit elles-mêmes sont dans la situation la plus précaire. Enfin, le déboisement des hauteurs opéré par les noirs qui ont quitté les habitations aussitôt après l'émancipation, l'abandon des cultures arborescentes qui retenaient les eaux, ont déterminé la formation de petits marais, et cette île au climat enchanteur, à la salubrité sans égale, est maintenant devenue presque malsaine. Nous venions autrefois nous y rétablir en sortant de Madagascar, et pas un de nous n'a perdu le souvenir de cet accueil si cordial que les Européens étaient sûrs de trouver dans les villes, comme sur les habitations. Pour ma part, je garde à cette population créole, si élégante, si bonne, si hospitalière, une reconnaissance et une affection que le temps n'a pas affaiblies. La France tout entière partage cette sympathie. Elle est prête à tout faire pour rendre à l'île de la

Réunion sa prospérité des anciens jours, tout jusqu'à la conquête de Madagascar exclusivement.

Nos récentes acquisitions dans l'extrême Orient ont plus d'avenir que nos anciennes colonies. Cela tient à leur étendue considérable, à leur fertilité, à leur population nombreuse, active et civilisée. Ce sont des pays en plein rapport et, sans être d'une salubrité absolue, ils sont habitables dans les conditions où nous devons y résider.

La Cochinchine, qui a été si meurtrière pour nous au commencement de l'occupation, alors que nos soldats vivaient sous des paillottes et buvaient l'eau des arroyos, est devenue moins malsaine depuis qu'on a construit de belles casernes, qu'on a creusé des puits et des citernes. C'est toujours un pays dont le séjour fatigue les Européens et leur interdit toute activité physique; mais ils s'y maintiennent dans un état de santé suffisant pour remplir leurs fonctions, et, à la condition de ne pas y passer plus de deux ans de suite, ils n'y subissent que des pertes supportables.

Le climat est énervant dans ces plaines d'alluvion arrosées par d'innombrables cours d'eau. La température est toujours élevée et presque invariable. La moyenne des cinq dernières années a été de 27° 45, et il n'y a pas 3 degrés de différence entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid. Il n'y a pas de saison fraîche; les variations diurnes sont insignifiantes, les nuits brûlantes et sans rosée. La saison sèche coïncide avec la mousson de nord-est; la saison des pluies avec la mousson de sud-ouest. La première commence à la mi-octobre, la seconde débute en avril : ce sont des torrens qui tombent alors sur tout le pays et l'inondent pendant sept mois. Car les pluies continuent pendant la lutte qui s'établit aux deux changemens de moussons. Tant qu'elles durent, le temps est couvert, l'atmosphère lourde, accablante, chargée de vapeur d'eau et d'électricité.

En dépit de son climat débilitant, la Cochinchine est aujourd'hui la plus recherchée de nos colonies. La vie y est facile, les rapports avec les naturels agréables. C'est un pays de ressource, et Saïgon est devenu une ville européenne. La vieille cité annamite avait été détruite par la conquête; nous l'avons reconstruite en entier. On y a tracé de larges rues, bordées de beaux trottoirs et ombragées par des arbres magnifiques. Un réseau d'égouts que beaucoup de villes de France lui envieraient, conduit à la rivière les eaux et les immondices. Les édifices publics, les casernes, l'hôpital, les halles ont un aspect monumental, et l'hôtel du gouvernement est un véritable palais. Une population presque aussi variée que celle d'Alger donne à ses rues le mouvement et la vie. Des chemins bien plantés, des tramways à vapeur font communiquer Saïgon avec les localités

voisines, qui ont elles-mêmes pris de l'importance depuis l'occupation. Près de 3.000 kilomètres de routes classées, un réseau télégraphique très complet et un service régulier de paquebots mettent cette grande ville en communication avec les différentes parties de la Cochinchine et du Tonkin, ainsi qu'avec la France et le monde entier. Lorsqu'on se rappelle ce qu'elle était à l'époque où nous nous y sommes établis, quand on songe que tous ces édifices ont été construits, toutes ces voies de communication créées, en vingt ans et que le service des travaux publics y a dépensé près de 65 millions, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que nous ne sommes pas devenus si inhabiles en matière de colonisation que beaucoup de gens se plaisent à le dire. Toutes ces dépenses ont été faites avec les ressources de la colonie, qui se suffit à elle-même, et parfois le budget des recettes y dépasse celui des dépenses (1).

Le Tonkin jouit d'un climat plus salubre et moins énervant que celui de la Cochinchine. Plus éloigné de l'équateur, il est la limite de la zone intertropicale et commence à présenter quelques-uns des caractères des zones tempérées. Il a comme eux une saison fraîche pendant laquelle le thermomètre s'abaisse jusqu'à 7 degrés, tandis qu'en Cochinchine on ne l'a jamais vu au-dessous de 16 degrés. La température moyenne est de 23° 9 au Tonkin au lieu de 27° 45. Au mois de janvier, on aperçoit quelquefois le matin de la gelée blanche sur les premiers contreforts de la chaîne de Quan-Yen. C'est un véritable hiver, pendant lequel on éprouve le besoin de se couvrir et d'allumer du feu. La constitution des Européens se raffermit pendant cette saison ; ils prennent des forces pour supporter les chaleurs de l'été, qui sont aussi pénibles et aussi accablantes que celles de la Cochinchine.

Pour les habitans de Saïgon, le Tonkin est un pays plein de charme, et ils envient le sort de ceux qui sont appelés à y résider. A diverses reprises, même, on a songé à les envoyer s'y rétablir afin de ne pas être forcé de les diriger sur la France. Les maladies qui y règnent sont les mêmes qu'en Cochinchine, mais elles y présentent moins de gravité. Les fièvres paludéennes y sont d'une bénignité surprenante, pour un pays d'alluvion comme celui-là. On en observe quelques cas au printemps et en automne, à l'époque du labourage des rizières, mais on en a facilement raison.

(1) En 1885, le budget de la colonie s'est réglé de la façon suivante :

Recettes.	28,483,141 fr.	70
Dépenses obligatoires . . .	18,285,930	70
— facultatives . . .	8,141,136	25
— extraordinaires . .	2,056,074	75
Total des dépenses. .	28,483,141 fr.	70

Il en est de même des affections gastro-intestinales. Les insolations sont plus à craindre. Quant au choléra, il est, on le sait, endémique dans l'extrême Orient, mais il y est moins redoutable pour les Européens que pour les Annamites, et, en dehors des conditions de guerre et d'épidémie, il fait peu de victimes dans nos rangs.

Il est impossible de déterminer d'après une statistique régulière le degré de salubrité du pays, mais les observations faites sur nos troupes, pendant l'occupation, fournissent quelques données à cet égard. Tant que celles de la marine y ont été seules engagées, elles n'ont jamais eu plus de quarante malades sur 1,000 hommes d'effectif. Si l'armée a souffert davantage, cela tient à ce que ses régimens n'étaient pas habitués, comme les nôtres, à faire campagne sous les tropiques; qu'ils n'étaient pas équipés pour cela; qu'ils ont été forcés d'opérer dans la zone la plus insalubre du pays et qu'ils ont eu à subir une épidémie de choléra. Cette maladie a nécessairement fait de nombreuses victimes parmi ces jeunes soldats affaiblis par le climat et surmenés par des expéditions successives.

En résumé, lorsque nous aurons fait pour ce pays ce que nous avons fait pour la Cochinchine, il sera beaucoup plus agréable à habiter et beaucoup plus sain qu'elle ne l'est.

Les ressources du Tonkin sont considérables. Le delta est d'une fertilité sans égale et admirablement cultivé; il rapporte deux récoltes de riz par an, et produit tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie. Les montagnes renferment des mines dont on a peut-être exagéré la valeur, mais qui seront pourtant un jour susceptibles d'une exploitation fructueuse. Tout le pays est en plein rapport, et, comme il est extrêmement étendu, qu'il nourrit, d'après les documens officiels, une population de 9 à 10 millions d'habitans, il pourra devenir pour notre commerce une ressource précieuse; seulement nous y trouverons la concurrence des Anglais et des Chinois. Ces derniers ne sont pas des adversaires bien redoutables sur le champ de bataille, mais ce sont des marchands incomparables. Partout où ils s'établissent, ils accaparent le commerce local. Sobres, économes, d'une finesse et d'une patience sans égale, ils ont sur les Européens, dans les pays de l'extrême Orient, une supériorité invincible. Ils sont là chez eux, ils ont les mœurs du pays, ils en parlent la langue; ils vivent comme les indigènes et à aussi peu de frais, tandis que les Européens, dépaysés, obligés de se servir d'interprètes, sont contraints pour vivre de dépenser en un jour ce qui suffirait à un Chinois pour subsister pendant un mois. L'Europe, du reste, aura dans l'avenir à compter avec la Chine sur un autre terrain que celui-là. Nous avons forcé le Céleste-Empire à nous ouvrir ses ports, nous le regretterons peut-être un jour, lorsqu'il prendra la route des nôtres et qu'il les

inondera de ses produits à vil prix. L'Amérique, avec ses denrées alimentaires, nous fait dejà, sur nos propres marchés, une concurrence contre laquelle nous ne pouvons pas lutter ; l'Australie et l'Inde nous menacent; la Chine entrera quelque jour dans le mouvement et l'équilibre économique du globe sera ébranlé. Les vieilles nations ont à supporter le poids de leur passé. Avec leurs dettes, leur sol épuisé, leur outillage en retard et leurs institutions rétrogrades, elles ne peuvent pas lutter contre les peuples plus jeunes qui commencent sur de nouveaux frais et profitent de l'expérience de leurs aînés. Quelque libre-échangistes que soient les états de l'Europe, il est possible qu'ils soient un jour contraints d'oublier leurs dissentimens, de renoncer à se faire la guerre à coups de tarifs ou à coups de canon, pour former entre eux une union douanière, un grand *Zollverein*, afin de se protéger contre les autres parties du monde qu'ils ont considérées jusqu'ici comme leurs tributaires et comme un terrain sans limites pour le placement de leurs produits.

Nos possessions de l'*Océanie* n'ont ni les vastes territoires, ni les grandes populations industrieuses de l'Indo-Chine ; mais elles ont pour elles leur admirable salubrité et leur climat incomparable. Les maladies endémiques des pays chauds y sont inconnues. Les Européens peuvent y vivre, s'y multiplier, comme dans leur pays natal. Après un séjour de plusieurs années en Océanie, nos soldats reviennent en France aussi bien portans qu'au départ. Pendant les huit années qui ont suivi l'occupation, malgré les expéditions de guerre et les travaux nécessités par la colonisation, le chiffre de la mortalité annuelle ne s'est pas élevé à 1 pour 100 de l'effectif; en 1850, il s'est abaissé jusqu'à 0.39 pour 100.

Cette facilité d'adaptation au climat de l'Océanie paraît en désaccord avec ce que j'ai dit en commençant, au sujet de la zone torride, de l'impossibilité pour les Européens de s'y multiplier et d'y cultiver le sol; mais je ferai observer que les îles que nous occupons dans ces régions privilégiées sont situées à la limite de cette zone inhospitalière, et que l'hémisphère sud est plus froid que l'hémisphère nord. La température moyenne dans cette partie de la Polynésie est de 24° 79, et parfois le thermomètre s'abaisse jusqu'à 14°.

La Nouvelle-Calédonie, la plus étendue de ces possessions, remplit toutes les conditions qu'on peut exiger d'une colonie pénitentiaire. Il est à regretter seulement que le sol montagneux de cette île n'offre pas de plus grandes étendues de terre propres à la culture, car tout y vient à merveille. Il suffira, du reste, pour nourrir sa population lorsqu'il sera mis en rapport et mieux distribué. La Nouvelle-Calédonie, indépendamment des produits alimentaires,

fournit du sucre, du café et du tabac. Ses forêts contiennent de fort beaux bois, et ses mines de nickel, de cuivre, d'antimoine et de cobalt sont déjà l'objet d'une exploitation avantageuse.

Tahïti, que les premiers navigateurs ont surnommée la « reine de l'Océan-Pacifique, » est un séjour d'un charme incomparable. Les chaleurs accablantes de la zone torride y sont inconnues. Son atmosphère lumineuse, sereine, est rafraîchie par les vents alizés. La température est inférieure de plusieurs degrés à celle des îles Philippines. Très accidentée, couverte de hautes montagnes volcaniques, elle offre aux regards, quand on approche du rivage, une série de vallées fertilisées par de nombreux cours d'eau et dans lesquelles tous les végétaux des régions tropicales croissent en abondance. La salubrité de Tahïti dépasse celle de nos colonies les plus favorisées. Les Européens y jouissent d'une santé parfaite, sans acclimatement préalable, malgré les imprudences et les excès contre lesquels il est si difficile de se prémunir, dans un pays où tout porte à la vie sensuelle, où la plus incroyable liberté de mœurs vient se joindre à l'action provocatrice du climat. L'île produit tout ce qui est nécessaire à la nourriture de ses habitans. On y cultive principalement le coton, la canne à sucre, le cocotier, la vanille, le maïs, le tabac et le café. Les orangers y croissent en liberté. Quelques usines s'y sont formées dans les derniers temps pour la fabrication du sucre et l'égrenage du coton; mais il n'y a pas lieu d'espérer que le commerce y prenne jamais un développement considérable. La véritable importance de cette île au point de vue des services qu'elle peut rendre à la mère patrie consiste dans sa situation. Lorsqu'on aura percé l'isthme de Panama, elle deviendra le point de ravitaillement de tous les navires qui se rendront en Australie après avoir traversé le canal. Elle est à moitié route entre Panama et Sydney, et elle réunit toutes les conditions nécessaires pour devenir un point de relâche des plus agréables.

III.

Dans cette course rapide à travers nos possessions d'outre-mer, j'ai laissé de côté celles qui n'avaient pas d'importance et je me suis borné à déterminer, à l'aide de documens officiels et plus souvent en faisant appel à mes souvenirs, quelles sont les conditions dans lesquelles les Européens peuvent y vivre, la somme de dangers qu'ils y courent, les avantages que le pays peut en retirer. Quelque incomplète qu'ait été cette revue, elle suffira cependant, je l'espère, pour justifier les conclusions que je vais en tirer.

Notre domaine colonial est assez vaste pour que nous ne devion pas songer actuellement à l'accroître et il faut, pour le moment, re-

noncer à toute entreprise, à toute aventure de ce côté-là. L'état de nos finances nous fait un devoir de gérer ce patrimoine avec économie, et notre intérêt nous conseille de l'administrer avec prudence. Il faut éviter, autant que faire se peut, les conflits et les expéditions militaires. On le peut presque toujours lorsqu'on ne les provoque pas. Se jeter au milieu de populations à demi sauvages pour leur imposer sa volonté par la violence, c'est commettre une injustice et une maladresse tout à la fois. La force n'a jamais rien fondé de durable, et quand on tient à faire respecter son droit, il faut commencer par respecter celui des autres. Les armes dont il faut se servir avec les peuples qui commencent, comme avec les enfans qui débutent dans la vie, sont la douceur, la patience et la justice unies à une fermeté inébranlable. Comme le père de famille, l'Européen doit savoir se faire aimer et craindre en même temps, par les populations primitives au milieu desquelles il vient se placer. Cette conduite est assurément plus difficile à suivre que celle qui consiste à les soumettre par la violence; mais elle est plus digne, plus équitable et plus conforme aux véritables intérêts du pays.

L'entretien de nos possessions d'outre-mer n'est pas très dispendieux par lui-même. Tandis que leurs budgets locaux réunis s'élèvent à 55,238,737 francs, elles ne coûtent à la métropole que 37,294,325 francs. C'est à peine le prix de deux navires cuirassés, et l'Algérie seule coûte deux fois davantage. Les colonies françaises ne peuvent donc pas être considérées comme une charge par un pays qui dépense 3 milliards par an.

Nous pouvons, comme on le voit, sans nous imposer de grands sacrifices, conserver notre domaine d'outre-mer tout entier, à la condition de le gérer avec sagesse; de ne pas chercher à l'accroître et d'éviter, autant que possible, les conflits et les expéditions de guerre. Les partisans des aventures et de la colonisation à outrance trouvent qu'une pareille conduite manque de prestige et n'est pas conforme au passé chevaleresque de la France. Ils estiment qu'il n'est pas digne de nous de reculer devant les difficultés et qu'il faut aller jusqu'au bout dans les entreprises commencées. A leurs yeux, le patriotisme exige que nous soumettions les Hovas comme les Toucouleurs. Le patriotisme est un sentiment de premier ordre, qu'il ne faut pas mettre en avant dans les questions où il n'est pas en cause. Il n'est personne qui songe à épargner l'argent ou les hommes lorsque les grands intérêts du pays l'exigent, ou quand l'honneur national le commande; mais ces grandes choses-là n'ont rien à voir dans les petites questions coloniales. Il n'y a pas plus de gloire à vaincre des peuples qui se défendent avec des sagaïes et des fusils de traite, qu'il n'y a de honte à quitter un pays parce qu'il est trop malsain pour qu'on puisse y vivre. La seule

chose que l'honneur national exige impérieusement, c'est qu'on reste fidèle aux engagemens qu'on a contractés ; c'est pour cela qu'il ne faut pas les prendre à la légère. Nous ne pouvons pas abandonner nos anciennes possessions. Elles nous sont unies par un passé qui fut glorieux et prospère, par des dangers courus en commun ; ce sont là des liens qu'on ne brise pas. La mère patrie se doit surtout à ses enfans malheureux. Il ne nous est pas permis davantage de nous retirer des pays dans lesquels nous nous sommes récemment implantés, parce que nous nous y avons contracté des engagemens et signé des traités qui nous enchaînent. Nous ne pouvons pas, sans manquer à la parole de la France, abandonner des populations qui ont eu confiance en elle à la vengeance de leurs ennemis. Nous n'avons pas de ces choses-là dans notre histoire. On y trouve bien des légèretés, bien des erreurs, parfois même des fautes, mais on n'y voit ni trahisons ni infamies : ne commençons pas, et à défaut d'une situation plus prospère léguons au moins à nos enfans un passé dont ils n'aient pas à rougir. C'est encore le plus bel héritage qu'un père puisse laisser à ses fils, une génération à celle qui lui succède.

Pour conduire nos affaires coloniales avec cette prudence et cette habileté, il faudrait d'abord les bien connaître. Elles sont délicates, compliquées ; elles exigent une étude approfondie de toutes les questions économiques et commerciales, jointe à l'expérience personnelle de la vie des colonies; à la notion parfaite du passé et des intérêts de chacune d'elles. Les administrateurs qui réunissent ces conditions sont rares. On en trouvait pourtant autrefois, lorsqu'on savait les choisir en dehors de la politique et qu'on les maintenait à leur poste pendant une longue suite d'années. Aujourd'hui, on place à la tête de cet important service des hommes d'état éminens sans doute, mais absolument étrangers aux intérêts dont ils prennent la charge. Ils n'ont pas le loisir de se familiariser avec eux, parce qu'ils ne font que passer à la direction des colonies. « On s'y arrête si peu, me disait récemment l'un d'eux, qu'on n'a pas le temps de recevoir de réponse aux lettres qu'on a écrites en arrivant. » Un pareil état de choses explique la façon dont nos intérêts coloniaux sont gérés ; mais, s'il se prolongeait, il ne tarderait pas à les compromettre d'une manière définitive. Il n'est que temps de revenir aux erremens du passé, de remettre la direction de nos affaire d'outre-mer à ceux qui en ont fait une étude sérieuse et de les y laisser à poste fixe, en les plaçant en dehors du courant de la politique, à l'abri de ses secousses et de ses fluctuations.

JULES ROCHARD.

L'ABDICATION

DU

PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE

Si les marques d'une sympathie aussi bruyante que sincère peuvent consoler un prince de la perte de son trône, le prince Alexandre de Bulgarie a dû trouver quelque adoucissement à sa disgrâce dans les témoignages qui lui ont été prodigués non-seulement par ses anciens sujets, mais en Autriche, en Hongrie, en Allemagne, en Italie, en Angleterre. Le héros de Slivnitza avait su se recommander à l'estime de l'Europe et à l'affection de son peuple par ses hauts faits dans la guerre serbo-bulgare. Au moment où ses affaires semblaient désespérées, quand les Serbes étaient près d'entrer à Sofia, capitale trop excentrique, trop rapprochée d'une frontière dangereuse, son courage, sa résolution, ses talens militaires avaient rétabli sa fortune. On l'avait vu refouler l'invasion, poursuivre chaudement l'envahisseur, et les grandes puissances avaient dû intervenir pour arrêter ce jeune vainqueur qui semblait prendre la route de Belgrade, et pour l'obliger à remettre l'épée au fourreau. Il avait montré dans ces conjonctures périlleuses tout ce que vaut, tout ce que peut un homme de cœur, qui a pris de bonnes leçons et étudié la guerre à Potsdam.

Il était tout naturel d'imaginer qu'un prince qui avait si bien mérité de sa patrie d'adoption, et dont l'Europe avait consacré les succès en le nommant pour cinq ans gouverneur général de la Roumélie orientale, pouvait compter à l'avenir sur le dévoûment empressé des Bulgares, qu'il ne lui restait plus qu'à se marier, par les soins obligeans

de la reine d'Angleterre, pour enraciner à jamais la dynastie des Battenberg dans cette petite principauté transformée par lui en Grande-Bulgarie. On fut bien étonné d'apprendre que quelques-uns de ces soldats qu'il avait conduits à la victoire venaient de le détrôner nuitamment, le pistolet sur la gorge, et de l'expédier à la frontière comme un vil malfaiteur. Dans ces cruelles extrémités, il s'est souvenu de ce qu'il devait à son rang et à son passé; il ne s'est point abandonné. On l'a vu rentrer dans ses états en triomphateur, s'y faire acclamer par les populations, et, après avoir démontré à la galerie que les Bulgares lui étaient demeurés fidèles, abdiquer volontairement, s'immolant à la paix de l'Europe et à la sûreté de ses sujets. Il n'est pas indifférent de tomber bien ou mal. Le prince Alexandre est bien tombé, et l'accueil que, d'étape en étape, il a reçu tout du long de son voyage, des rives du Danube jusqu'à Darmstadt, lui a prouvé qu'on le considérait comme la victime d'une noire intrigue, comme un prince digne d'un meilleur sort, qui, en perdant sa couronne, avait su sauver son honneur et la moitié au moins de sa fierté.

On peut avoir du cœur et un mérite rare, et n'être pas un politique. Quand on se charge de gouverner un pays et qu'on n'a pas le sens politique, les bonnes intentions, la fierté, le goût des entreprises, la générosité du courage sont des dons inutiles ou pernicieux; on ne fait rien qui ne tourne à mal, on se perd par ses qualités mêmes. Le prince Alexandre prétend que ce qui lui avait attiré les ressentimens de l'artificieuse et vindicative Russie, ce n'était pas sa personne, c'était sa fonction, que tout prince de Bulgarie, fût-il un ange tombé du ciel, finira comme lui. Mais la politique consiste précisément à avoir l'esprit de la fonction qu'on remplit, et longtemps encore les petits souverains de la péninsule du Balkan seront tenus de mettre beaucoup de réserve dans leurs discours et dans leurs actions. De toutes les vertus qu'ils pourraient pratiquer, la modestie est celle qui leur rapportera le plus de profit; c'est la vertu vraiment préservatrice, qui sauve des accidens et conjure les dangers. On a dit qu'il faut risquer ou se cacher. Un prince de Bulgarie aurait tort de trop risquer; quand il posséderait toutes les qualités d'un paladin, s'il n'y joint pas l'humilité de la violette qui se dérobe à sa gloire, tôt ou tard il se laissera prendre dans un piège, et le Balkan est plein de chausse-trapes. Un homme d'état serbe disait, en 1883, à un Français fort distingué, qui a écrit, sous le pseudonyme d'Erdic, un livre important sur la Bulgarie, que la politique des petits peuples jougoslaves ne peut être qu'une politique expectante, qu'ils sont condamnés à une prudence de toutes les heures, qu'ils devraient borner leurs prétentions à vivre le plus possible de leur vie propre sans heurter violemment personne, sans soulever des questions intempestives, attendant de l'avenir et du destin la solution du grand problème que

leur faiblesse est impuissante à résoudre, « et s'abstenant avec soin de jouer le rôle d'allumette. » On ne saurait prendre trop de précautions quand on vit près d'une poudrière et qu'on n'a aucun intérêt à la faire sauter.

Les diplomates instruits des affaires de la Bulgarie n'avaient pas attendu les événemens pour annoncer que le prince Alexandre aurait de la peine à se maintenir, qu'il avait trop de goût pour les entreprises, pour les actions d'éclat, qu'il ne saurait pas maîtriser l'inquiétude de son esprit, qu'il commettrait des imprudences. L'un de ces diplomates clairvoyans écrivait à M. de Laveleye : « Il ne suffit pas d'être lieutenant dans l'armée prussienne pour savoir gouverner les peuples, alors qu'on n'a que vingt et un ans et qu'on ne rêve que palais fastueux, armées formidables, décorations et alliances européennes. Toujours la fable de l'astronome qui finit par tomber dans le puits à force de contempler les astres! Autre chose est Berlin et autre chose Sofia. Le prince Alexandre est un charmant homme, mais lorsqu'il débarqua en Bulgarie, il n'avait pas la moindre notion de ce que c'est que gouverner. » Ce même diplomate ajoutait : « Qu'on ne regrette pas de ne pouvoir entendre à Sofia le *Lohengrin* et la *Tétralogie!* Quand on a de pareils goûts, on reste à Berlin ou à Darmstadt, et on ne se mêle pas de vouloir gouverner les Bulgares (1). » Qu'ils s'appellent Alexandre Ier ou Louis II, roi de Bavière, la musique de l'avenir semble porter malheur aux princes qui la préfèrent à toute autre. Quand on n'est qu'un souverain d'arrière-plan, condamné à vivre dans la dépendance des puissans de la terre, mieux vaudrait prendre son plaisir à jouer sur un vulgaire clavecin quelques petites sonatines dans le vieux style. « Fais-toi petit! » disent les mandarins chinois. Leur vieille sagesse leur a révélé depuis longtemps tous les maux qu'attirent sur les hommes l'ambition de faire grand et la fureur de se montrer.

Quand le prince Alexandre se fut installé à Sofia, quand il eut visité sa maison et fait le tour de sa métairie, il regretta, paraît-il, d'avoir accepté trop facilement la mission dont l'Europe l'avait chargé. On l'appelait à régner sur un petit peuple dont on a vanté plus d'une fois la douceur, l'honnêteté, les habitudes laborieuses et réglées, la vaillance opiniâtre au travail. Mais ce peuple, vêtu de peaux de mouton et chaussé d'espadrilles en cuir de chèvre, est connu aussi pour son esprit d'économie qui dégénère souvent en avarice, pour son attachement excessif à ses petits écus péniblement amassés, pour sa défiance à l'endroit de tous les collecteurs d'impôts, pour la curiosité chagrine avec laquelle il s'informe de ce qu'on peut bien faire de ses piastres, dont il ne se dessaisit qu'à bon escient. Le prince Alexandre se plai-

(1) *La Péninsule des Balkans*, par M. Émile de Laveleye. Paris; Félix Alcan, 1886. Tome II, pages 145-152.

gnit plus d'une fois qu'ayant en abondance la viande et la volaille, ses sujets se contentaient de pain cuit sous la cendre et d'oignons. Il se promit de les rendre carnivores et un peu plus dépensiers, et, pour les encourager par son exemple, il construisit de belles casernes, un palais, qui a coûté 3 millions 1/2. On ne sait ce que les Bulgares en pensèrent; ils ne disent pas toujours ce qu'ils pensent.

En traversant les champs labourés de la Bulgarie, on aperçoit de place en place, posés sur les sillons, de grands vautours fauves qui semblent y faire sentinelle et qui, sans se déranger, regardent passer le voyageur avec un flegme insolent. Ces vautours sont le symbole des politiciens de toute couleur qui, dans les états des Balkans, ne s'occupent des affaires publiques que pour y chercher leur proie. Dans toutes les provinces qui composèrent autrefois l'empire de Byzance, les gouvernés sont honnêtes, les gouvernans le sont moins. Conservateurs ou libéraux, quel que soit leur programme, tous les partis qui se disputent l'honneur d'administrer la Bulgarie sont avides de places, d'emplois lucratifs, de gros traitemens. Le prince Alexandre goûtait médiocrement la plupart de ses ministres et il affectait de les regarder de haut, de les tenir à distance, de leur prouver par ses procédés le peu d'estime qu'il faisait de leur vertu. Mais ce qui le contrariait le plus, c'était la constitution qu'on lui avait imposée et qui de toutes les constitutions imaginables, était assurément la plus constitutionnelle, la plus outrageusement libérale. Il ne tarda pas à la prendre en dégoût, il résolut de s'en débarrasser. En 1881, il faisait un coup d'état, et, comme cela se pratique en pareil cas, il convoquait une grande assemblée nationale dont la complaisance lui était assurée et qui, à sa demande, l'investit de pouvoirs extraordinaires pour sept ans.

Si quelque chose peut excuser ou justifier un coup d'état, c'est l'usage qu'on en fait, l'heureux et utile parti qu'on en tire. Le prince Alexandre n'a su que faire du sien, et son omnipotence, plus apparente que réelle, ne lui a servi qu'à fournir des prétextes aux criailleries de l'opposition. Au surplus, il n'avait pas senti qu'en supprimant sa charte, il se privait d'un point d'appui, d'un secours. Quand le roi Léopold voyageait en Allemagne, il s'amusait quelquefois à déclamer sous le manteau de la cheminée contre *ces satanées petites constitutions* qui sont si incommodes pour les souverains; mais, soucieux de ses vrais intérêts, dès qu'il rentrait à Bruxelles, il redevenait sans effort le plus parlementaire de tous les rois. Le tout-puissant chancelier de l'empire allemand a maudit plus d'une fois son parlement, contre lequel il bataille sans cesse et qui lui cause beaucoup de chagrins. Il n'a jamais tenté de s'en défaire, certain qu'il est de trouver l'occasion de s'en servir. Il se réserve le droit de répondre à tel ministre étranger qui réclame de lui une concession ou une garantie : « S'il ne tenait qu'à moi, nous serions

bientôt d'accord ; mais il est des choses que je ne ferai jamais accepter à mon parlement ; si je vous cédais sur ce point, il ne me le pardonnerait jamais. »

C'est surtout dans les petits états du Balkan, exposés à tant d'ingérences indiscrètes et tyranniques, qu'un souverain doit tenir à rejeter sur une assemblée la responsabilité de ses résistances et de ses refus : « Ce que ces nouveaux petits princes d'Orient ne semblent pas comprendre, écrivait le diplomate cité par M. de Laveleye, c'est qu'une constitution, si elle gêne quelque peu leurs mouvemens à l'intérieur, est cependant leur plus grande sauvegarde contre l'intrusion de puissans et envahissans voisins dans leurs affaires. Quand un prince est omnipotent chez lui, que peut-il dire au représentant de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Russie ou de la Porte qui vient demander plus ou moins impérieusement une faveur ou un service ou soutenir la revendication d'un prétendu droit ? Au contraire, quand on a une bonne petite constitution par devers soi, on répond, les larmes dans la voix : « Bien fâché, mais ce n'est pas de mon ressort ! Vous savez qu'on a limité mes pouvoirs ; voyez le ministre des affaires étrangères, le parlement. » Le prince Alexandre, qui devait fuir comme la peste les responsabilités apparentes, a paru s'appliquer à les rechercher ; il a pris plaisir à se découvrir, à s'exposer, il a abattu de ses mains ses défenses naturelles. Il n'avait pas l'esprit assez politique pour savoir s'appuyer sur ce qui lui résistait et se servir de ce qui le gênait.

Il a commis une imprudence plus dangereuse encore en s'abandonnant à ses généreuses ambitions, en oubliant ses origines et le sang russe qui avait coulé en abondance sur les champs de bataille de la Bulgarie et de la Roumélie. Il ne s'est pas dit que, pour posséder longtemps en paix un trône qui avait coûté si cher, il était tenu de ménager les intérêts et l'ombrageux orgueil de son auguste protecteur lequel avait cru trouver dans un cadet de Darmstadt le docile instrument de ses desseins. Il aspirait à un rôle plus glorieux que celui de protégé de la Russie ; il a voulu être un vrai prince de Bulgarie, il a pensé que la reconnaissance de son peuple serait la meilleure garantie de son pouvoir et de son avenir ; il a cherché à rétablir sa popularité, compromise par ses coups de tête, en déclarant bien haut que les Bulgares avaient le droit de s'appartenir. Il a oublié que l'ingratitude n'est permise qu'aux forts.

Certains publicistes de grand mérite, animés des plus nobles sentimens et qui sacrifient volontiers la politique à la philanthropie, estiment que les petits peuples récemment émancipés doivent s'opposer résolument à toute ingérence de l'étranger dans leurs affaires intérieures, que donner et retenir ne vaut, qu'une grande puissance qui affranchit des populations opprimées est tenue de respecter religieusement leur indépendance et leurs droits, qu'elle aurait grand tort de

leur imposer sa tutelle, qu'il lui est permis de protéger, de conseiller, qu'il lui est interdit d'ordonner ou d'intriguer. C'est parler d'or; mais, si respectables que soient les principes, on les respecte peu, ils ne trouvent dans le train ordinaire des choses de ce monde qu'un champ d'application fort limité, et les peuples doivent régler leur conduite moins sur ce qu'ils désirent que sur ce qu'ils peuvent; ils s'exposent à de graves accidens quand ils exigent de leurs bienfaiteurs un désintéressement évangélique et des vertus surhumaines.

Nous lisons dans de charmantes notes de voyage, encore inédites, que M. Erdic a bien voulu nous communiquer, que lorsqu'il parcourait la belle vallée de la Morava, sa mauvaise fortune lui donna pour postillon un petit boiteux au masque énergique, mélomane redoutable, qui croyait que la musique est un remède à tous les maux et l'infaillible moyen de sortir sans encombre d'un mauvais pas. Apercevait-il sur la route une voiture venant à sa rencontre, il saisissait impétueusement son petit cor et sonnait une fanfare autoritaire. Si les voitures ne s'écartaient pas, au lieu de quitter son instrument pour gouverner ses rênes, il s'acharnait à sonner, laissant à ses bêtes le soin d'éviter l'abordage comme elles pourraient. Ce fut le troisième cheval, placé en serre-file, qui eut le plus à pâtir de l'aventure; les roues d'une charrette accrochèrent son harnais, qui se rompit et lui laboura le flanc. L'enragé postillon s'empressa de jouer une valse pour raccommoder le harnais, un galop pour raccommoder le cheval, après quoi on repartit à fond de train. Les éminens philanthropes qui se flattent d'arranger les affaires humaines en invoquant les principes sont, eux aussi, des mélomanes qui attribuent trop d'influence à leur musique. Une valse n'a jamais raccommodé un cheval, une déclaration de principes n'a jamais réparé les affaires d'un petit peuple lorsque, voulant ne se souvenir que de ses droits, il oublie ses périls et ses fatales dépendances.

Ce n'est pas seulement au désir de se gagner le cœur de ses sujets qu'a cédé le prince Alexandre; il a ouvert une oreille trop complaisante aux suggestions, aux encouragemens d'une grande puissance qui fait métier d'exciter les peuples à revendiquer leurs droits, sans croire pour cela contracter aucun engagement de les secourir à l'heure des embarras et des détresses. L'Angleterre trouvait un immense avantage à réunir les deux Bulgaries sous la main d'un prince possédant à un haut degré l'indépendance du cœur, avide de s'affranchir de la tutelle moscovite, commandant à 50,000 hommes et pouvant mettre à sa disposition, dans le cas d'une guerre avec la Russie, les ports de Varna et de Bourgas. Entraîné par ses conseils intéressés, le prince Alexandre a tout osé. La Russie répétait sans cesse aux Bulgares qu'elle seule pouvait les agrandir et créer la Grande-Bulgarie. Il a entrepris de la créer lui tout seul, sans la Russie et contre la Russie.

Plus d'un homme d'état, étonné de son audace, pensait que non-seulement il avait obtenu de l'Angleterre des garanties d'assistance effective, mais qu'il s'était assuré aussi de l'appui secret de l'Autriche et de l'Allemagne. Il n'en était rien ; le jour où la Russie a réglé ses comptes avec lui, il s'est trouvé seul, sans protecteurs, sans alliés, simple prince de Bulgarie révolté contre son patron, et le dénoûment d'une lutte si inégale ne pouvait être douteux pour personne. M. Thiers disait un jour que les politiques devraient prendre exemple sur le perroquet, lequel ne lâche jamais l'échelon où se cramponnent ses ongles crochus, sans qu'au préalable il en ait saisi un autre avec son bec, qui lui sert de troisième patte, et qu'il se soit bien assuré qu'il le tient solidement. Le prince Alexandre de Battenberg n'a pas eu la sagesse du perroquet. Peut-être est-il en train de l'acquérir : il se montrera plus circonspect si jamais quelque caprice de la changeante fortune lui rouvre les portes de la Bulgarie.

La politique chevaleresque des nationalités, préconisée aujourd'hui encore par plus d'un Français dont la mémoire est courte, a ceci de fâcheux que tôt ou tard elle condamne les émancipateurs aux inconséquences ou aux hypocrisies et leurs obligés à la méconnaissance des services reçus. On ne peut en vouloir beaucoup à la Russie d'avoir décidé qu'elle ne ferait point un métier de dupe, qu'elle toucherait le prix de ses immenses sacrifices en enchaînant les petits peuples du Balkan à ses intérêts et en châtiant leurs infidélités. Pour arriver à ses fins, elle a exploité avec art leurs rivalités et leurs âpres jalousies. Assurément il est permis de désirer qu'ils s'appartiennent à eux-mêmes et que, pour résister aux pressions étrangères, ils se réunissent en faisceau, qu'ils se constituent en confédération. On les y engage, on leur cite l'esclave de Phrygie et son apologue, on leur représente que « toute puissance est faible à moins que d'être unie. » On leur dit : « Soyez joints, mes enfans ; que l'amour vous accorde ! » Mais comme les trois frères de la fable, ils ont hérité d'un bien fort mêlé d'affaires, et ils ne s'entendent sur rien :

L'un veut s'accommoder, l'autre n'en veut rien faire.

Serbes, Bulgares, Roumains, Grecs, l'intérêt les sépare, l'ambition, l'envie les travaillent ; chacun d'eux voit son mal dans le bien d'autrui et sa propre diminution dans l'agrandissement de son voisin. On leur dit encore : « Que la Suisse vous serve de modèle ! Elle est partagée entre trois races qui diffèrent d'esprit, de goûts et de mœurs, et les cantons qui la composent sont les uns fort petits, les autres beaucoup plus grands. Elle ne laisse pas de vivre dans la concorde et l'union, l'attachement à de communes institutions la maintient en paix. »

On oublie que la Suisse a été l'œuvre du temps et une œuvre presque aussi laborieuse que la création du royaume de France, qu'elle s'est faite pièce par pièce, morceau par morceau, canton par canton, que plus d'une fois elle a failli se défaire, qu'elle a traversé des crises, des guerres civiles, qu'il a fallu près de six siècles pour la bâtir à chaux et à ciment. On ne fabrique pas de parti-pris une Suisse, et l'Orient n'a jamais produit rien qui lui ressemble.

Ce ne sont pas seulement les jalousies internationales que la Russie exploite dans les provinces slaves détachées de l'empire ottoman; les cabales, les zizanies, les querelles des partis lui viennent aussi en aide. On n'a jamais vu de couvens de moines sans discordes, de ménages sans chipoteries et de principautés nouvellement fondées, où tout le monde se déclarât satisfait de son sort. Depuis le lieutenant ou le major, contant à qui veut l'entendre tous les passe-droits qu'on lui a faits, jusqu'au commerçant qui se plaint qu'un peuple trop économe ne fait pas aller le commerce, qu'il allait mieux du temps des Turcs et des officiers russes qui les ont remplacés, les mécontens abondent en Bulgarie, et il était aisé de prévoir que le jour où la Russie se déciderait à frapper un coup, ils se mettraient de son côté et lui offriraient leurs services. Il était facile de prévoir aussi que, sous peine d'abdiquer, elle ne supporterait pas longtemps la cuisante humiliation qu'on lui avait infligée, que tous les moyens lui seraient bons pour en finir avec une Grande-Bulgarie qui méprisait ses conseils et coquetait avec l'Angleterre. Elle annonça clairement son intention lorsqu'elle ne consentit à signer le traité consacrant la réunion personnelle de la Roumélie orientale à la Bulgarie qu'à la condition que le nom du prince Alexandre n'y figurerait point. Elle entendait ne s'engager qu'envers un prince de Bulgarie dont le nom resterait en blanc.

Les peuples les plus avisés, les plus subtils, les plus disposés à se mettre au-dessus de tout préjugé, ont leurs candeurs et leurs illusions. Ils répudient pour leur compte la politique de sentiment, mais ils croient aux sentimens des autres, et, capables de plus d'une ingratitude, ils se fient cependant à la reconnaissance de leurs obligés. Les Russes avaient rendu à l'Allemagne de si grands services, en 1870, et l'Allemagne les en avait remerciés avec tant d'éclat et d'ostentation, qu'ils faisaient fond sur sa gratitude. Ils se flattaient que par un juste retour elle se prêterait à leurs visées en Orient, qu'au besoin elle leur donnerait un coup d'épaule. L'événement a trompé leurs espérances, et, au congrès de Berlin, ils n'ont pas trouvé dans M. de Bismarck le concours empressé et la chaleur de sympathie qu'ils attendaient de lui. Il a aidé l'Angleterre à rogner leurs conquêtes, à mutiler le traité de San-Stephano, et ils en conçurent la plus vive, la plus aigre irritation. Dès lors, l'opinion se répandit en Europe qu'un

jour ou l'autre les deux puissans voisins auraient à en découdre. « Je n'ai pas rencontré en Orient un seul homme attentif, diplomate ou non, écrivait M. Erdic, en 1883, dans les curieuses notes de voyage que nous avons déjà citées, qui ne soit convaincu qu'il se produira, à un moment donné, entre l'Allemagne et la Russie un choc aussi fatalement inévitable que la chute du torrent entraîné par sa pente dans un gouffre prochain. Où que l'on frappe le sol, il rend un son de guerre. Peu importe la façon dont s'engagera le duel; peu importe qu'un coup de diplomatie découvre par intervalles au ciel troublé un coin de bleu. Il n'y a, dans ce flux et ce reflux apparent de la politique, pas autre chose que les hésitations de pontes à la veille de risquer une grosse partie, que les feintes d'adversaires qui cherchent, avant de s'étreindre, le point faible et la seconde favorable. »

Dans l'été de 1879, à plusieurs reprises, l'empereur Alexandre II avait tenu un langage si comminatoire aux ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche qu'on s'en émut à Berlin comme à Vienne. M. de Bismarck prescrivit à M. de Schweinitz de tout écouter sans jamais rien répliquer; le comte Andrassy donna les mêmes instructions à son ambassadeur, et le tsar, encouragé par ce silence, en vint à formuler nettement des menaces de guerre contre ses deux voisins. Puis, au mois d'août, après une nuit d'insomnie, il écrivit de sa main deux lettres, l'une à son oncle l'empereur Guillaume, l'autre à l'empereur François-Joseph. Ces deux lettres d'un style fiévreux étaient une sorte d'ultimatum où il annonçait la guerre dans le cas où on lui refuserait toute satisfaction. L'empereur Guillaume, en recevant la sienne, ressentit une vive émotion. C'était le temps où la presse russe jetait feu et flammes contre l'ingrate Allemagne, où le général Chanzy était admis à visiter les forts des provinces baltiques, où le prince Gortchakof nous prodiguait les encouragemens.

L'empereur Guillaume, qui aimait beaucoup son neveu, s'occupa aussitôt de le calmer, de l'adoucir. Il lui demanda une entrevue; on se vit à Alexandrowo. Mais M. de Bismarck, qui, en matière de médecine politique, ne croit pas beaucoup à l'efficacité des émolliens, résolut de se rendre à Vienne pour y conclure avec l'Autriche, en vue de certaines éventualités, un accord écrit, rédigé en double et pouvant tenir lieu d'un traité formel. On jugea bon d'en donner connaissance au cabinet russe. Il y eut, paraît-il, à ce sujet un débat presque violent entre M. de Bismarck et l'empereur, qui craignait que cette notification ne fût regardée à Saint-Pétersbourg comme une provocation offensante. Il refusa durant plusieurs jours son consentement. Le chancelier recourut aux grands moyens et donna sa démission ; l'empereur se déclara prêt à abdiquer, mais on finit par s'entendre. La notification se fit, et peu après, les journaux russes recevaient l'ordre

de s'abstenir de toute attaque contre l'Autriche et l'empire allemand; le grand-duc héritier, accompagné de la grande-duchesse, sa femme, prenait la route de Berlin, et M. de Bismarck disait : « L'ours de combat rentre ses griffes en voyant debout les dogues de garde. »

M. de Bismarck est intéressé à gagner du temps, à retarder indéfiniment la solution de la question d'Orient. Tant qu'elle n'est pas résolue, il dispose des destinées, il est le courtier nécessaire, l'arbitre inévitable entre l'Autriche et la Russie. L'accord qu'il avait conclu à Vienne et qu'il vient de renouveler doit lui servir à inquiéter la Russie, à l'enrayer dans son action. Il s'en sert aussi pour tenir l'Autriche, pour l'empêcher de pourvoir elle-même à ses intérêts en s'arrangeant directement avec les Russes. Au mois de novembre 1879, il disait à un diplomate français : « Au moment même de l'entrevue d'Alexandrowo, la Russie n'ayant eu qu'un médiocre succès dans ses tentatives auprès de vous et exaspérée de nous voir appuyer l'Autriche, a essayé de la détacher de notre alliance par l'appât de Salonique. Elle lui a proposé un partage de la Turquie d'Europe, Constantinople à l'une, Salonique à l'autre, et un traité d'alliance offensive et défensive contre nous ou l'Angleterre, selon les cas, comme sanction de tout l'arrangement. J'ai été prévenu à Gastein de cette manœuvre et elle m'a décidé à hâter mon départ pour Vienne. Je ne craignais pas que l'Autriche se laissât prendre au piège; mais, en politique, je crois toujours à votre vieux proverbe que deux sûretés valent mieux qu'une. »

Il est des situations où certaines conduites s'imposent : l'empereur Alexandre III a hérité et des souvenirs et de la politique de son père. Il a peu de goût pour la France républicaine et pour les hommes qui la gouvernent. Il considère M. de Bismarck comme le type le plus achevé des grands ministres qui font prospérer les monarchies. S'il avait le choix, il serait charmé de s'entendre avec lui, de devoir son bonheur à l'amitié complaisante de l'Allemagne. Mais quand M. de Bismarck résiste ou se dérobe, la Russie se souvient de nous, et quelque journal de Moscou ou quelque colonel au parler libre s'empresse de déclarer à l'univers que c'est sur les bords de la Seine qu'elle trouvera l'allié dont elle a besoin pour accomplir ses grands desseins. Ainsi en usait jadis le grand Frédéric quand il hésitait encore s'il lierait partie avec les puissances maritimes ou avec la France pour s'assurer la possession de la Silésie. Le comte Truchsess, qu'il envoyait à la cour de Hanovre complimenter le roi d'Angleterre, avait l'ordre « d'affecter devant les ministres ou les créatures françaises beaucoup de cordialité avec les ministres anglais quand même il y en aurait très peu. » D'autre part, il faisait dire aux Anglais que son envoyé extraordinaire à Versailles, le colonel Camas, qui n'avait qu'un bras, « était un de ses intimes, possédait toute sa confiance et que ce

manchot n'était pas allé en France pour y enfiler des perles. » — « Si nous n'avançons point, écrivait-il, il ne nous reste qu'à les amuser. Voyez si la jalousie ne serait pas un ressort capable de les faire agir en notre faveur; mettez en mouvement toutes les machines de la rhétorique. » C'est ce qu'un spirituel diplomate appelait la politique des cantharides, et il faut convenir qu'en 1886 la Russie en a retiré beaucoup plus de profit qu'en 1879.

Durant ces sept dernières années, l'état du ciel et la conjonction des astres ont changé, et les tireurs d'horoscopes ont dû reviser leurs calculs. Il y a sept ans, la France avait accueilli froidement les insinuations du prince Gortchakof, et M. de Bismarck chargeait le prince de Hohenlohe de remercier M. Waddington de son attitude loyale, du précieux service que le cabinet français venait de rendre aux gouvernemens pacifiques dont l'office est de veiller sans relâche sur le repos de l'Europe. La France cherchait alors sa sûreté dans l'entente cordiale avec l'Angleterre, qui se faisait un devoir de ménager nos intérêts. M. Waddington et le marquis de Salisbury conféraient à Dieppe, et M. de Bismarck disait à ce sujet : « Votre alliance avec l'Angleterre est à mes yeux un gage essentiel de notre tranquillité à tous. La France, appuyée sur l'Angleterre, n'a rien à craindre pour sa sécurité; l'Angleterre la contient, la préserve des entreprises hasardeuses, et, à son tour, elle contient l'Angleterre, qui pourrait se laisser entraîner dans la voie des aventures si elle se trouvait isolée. L'alliance austro-allemande, l'alliance franco-anglaise, les bons rapports entre ces deux groupes, voilà le meilleur avertissement que nous puissions donner aux brouillons et la garantie la plus solide du maintien de la paix européenne. » Mais depuis lors, l'Angleterre a fait ses réflexions, elle a changé d'objectif, elle refuse de prendre en Orient des mesures conservatoires, elle se soucie moins du salut de l'empire ottoman que de s'assurer la part du lion dans ses dépouilles. Elle abandonnera, s'il le faut, Constantinople à la Russie; elle ne pense qu'aux Indes et, renonçant à ménager nos intérêts, c'est à l'Égypte qu'elle en a.

Quand M. de Bismarck eut acquis la certitude que l'Angleterre n'interviendrait en Bulgarie que par une politique d'intrigue, mais qu'elle était résolue à n'y point payer de sa personne, qu'elle se désintéressait plus qu'à moitié du sort d'un prince dont elle avait longtemps chauffé les ambitions et qu'elle n'était pas disposée à lui sacrifier les os d'un seul fusilier cipaye, le chancelier prit son parti de s'arranger avec la Russie, de lui rendre la main. On se rappelle que, pendant plusieurs semaines, M. de Giers erra comme une comète sur les confins de l'empire allemand, se plaignant des perpétuels obstacles que le mariage de sa fille apportait à sa rencontre avec M. de Bismarck. On se disait : « Se verront-ils? ne se verront-ils pas? » Ils ont fini par se

voir. Le chancelier russe avait laissé au chancelier allemand le temps de causer à Gastein avec l'Autriche, de la décider à sacrifier le prince de Bulgarie en le livrant au hasard des événemens et aux implacables rancunes de son grand ennemi. C'était à lui de se maintenir sur son trône, personne ne se chargeait de l'y remettre. Autres temps, autres pratiques : en 1879, M. de Bismarck blâmait sévèrement l'excessive condescendance qu'avait montrée son auguste maître en allant à Alexandrowo; en 1886, il est allé lui-même à Franzensbad pour y trouver la Russie et lui donner carte blanche. Sans doute il a dit à M. de Giers, comme Pilate : « Je ne trouve en cet homme point de faute, et je suis innocent du sort de ce juste; cela vous regarde. » Durant quarante-huit heures, les Autrichiens et les Hongrois avaient craint que ce juste, victime d'une conspiration nocturne, ne fût en route pour la Sibérie. A quoi bon? On savait, à Saint-Pétersbourg, que, s'il rentrait en Bulgarie, il n'y pourrait rester, et quelle meilleure vengeance pouvait-on tirer de lui que de lui montrer à quel point l'Europe l'avait abandonné et de lui faire savourer toute l'amertume de son délaissement?

Cette catastrophe produisit en Allemagne une vive et douloureuse sensation. Les Allemands considéraient le prince Alexandre comme un des leurs; ils ne pouvaient oublier sa naissance et qu'il avait appris à Potsdam le métier de soldat, qu'il était général-major prussien à la suite du régiment des gardes du corps. Il leur paraissait aussi que ce jeune prince, dont ils avaient admiré la bravoure, méritait une meilleure fortune, qu'il n'avait rien fait pour s'aliéner les bonnes grâces de M. de Bismarck, et ils s'étonnaient que ce grand politique abandonnât ainsi ses protégés aux rancunes moscovites. Alors la presse officieuse, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la *Gazette de Cologne*, le prirent de très haut avec la nation et lui expliquèrent qu'elle manquait de sens et de jugement, que la politique de sentiment est une niaiserie, qu'un peuple qui connaît ses devoirs ne s'échauffe et ne s'indigne jamais sans en avoir demandé la permission à ses maîtres, qu'il y a à Berlin un bureau d'enthousiasme et d'indignation où l'on peut se procurer à peu de frais tous les renseignemens désirables. On ajoutait que l'abdication du prince Alexandre était le meilleur moyen de conjurer le danger d'une alliance franco-russe, que tout véritable patriote allemand qui n'était pas un progressiste ou un ultramontain devait se réjouir de cet événement heureux et profiter de cette occasion pour admirer une fois de plus la sagesse du chancelier et de ses combinaisons : *Noli turbare circulos meos.*

M. de Bismarck, qui de la caresse à l'ironie et de l'ironie au défi superbe, possède à un si haut degré toutes les nuances de la parole humaine, n'a pas réussi à faire école, et ses journalistes le servent mal.

Les journaux officieux de Berlin et de Cologne signifièrent ses volontés à l'Allemagne sur ce ton de valetaille insolente dont ils ne se départent jamais, et l'Allemagne goûta peu leurs hautaines réprimandes. — « Quelle est votre morale politique? leur a-t-on répondu; sied-il à des feuilles monarchistes d'applaudir à un complot militaire, à la dépossession d'un prince par ses soldats révoltés? Vous affirmez que c'était le seul moyen de sauver la paix de l'Europe. Qui sommes-nous donc? et que faisons-nous de notre prépondérance? Si la Russie vous paraît si dangereuse, pourquoi l'avoir mécontentée au congrès de Berlin, et à quoi pensiez-vous de soutenir contre elle la Turquie, quand vous prétendez n'avoir point d'intérêts à défendre dans la péninsule du Balkan? Au surplus, quel profit tirons-nous de notre alliance avec l'Autriche, dont vous faites tant de bruit? De quoi sert-elle à l'Autriche, qui se plaint d'être sacrifiée par vous? De quoi nous sert-elle à nous-mêmes, si après l'avoir renouvelée avant-hier, vous en êtes réduits à une politique de complaisance pour la Russie? » On avait vu depuis longtemps la presse allemande critiquer la politique intérieure du chancelier, mettre en doute son génie financier et administratif, s'attaquer à ses douanes, à son socialisme d'état; pour la première fois, on la vit discuter avec acrimonie sa politique étrangère, lui reprocher les incertitudes, les inconséquences de sa conduite, se demander si le grand homme qui répond à l'Allemagne de sa sûreté es aussi infaillible qu'on l'avait pensé jusqu'alors.

La presse officieuse s'est tirée d'embarras en s'en prenant à nous; c'est toujours par là qu'elle commence lorsqu'elle a des chagrins, et c'est par là qu'elle finit. La *Gazette de Cologne* a bien voulu nous avertir que le chancelier saurait déjouer nos manœuvres et réduire à néant nos desseins pervers. Sûrement ce n'est pas là ce qu'on l'a chargée de nous dire. Cette feuille honnête et polie sait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur nos prétendues manœuvres ; elle ne peut ignorer que la forme de nos institutions nous interdit la politique agressive et intrigante, que nos hommes d'état sont trop prudens pour jouer avec la paix de l'Europe, que si la France se sent assez forte pour mépriser les menaces, les insolences et les insolens, elle est trop sage pour s'occuper d'autre chose que de la défense de ses intérêts, qu'elle n'ira pas chercher la vague, qu'elle attendra patiemment que la vague vienne la chercher. La France n'a aucun marché à proposer à personne; mais est-il de son devoir de tenir à distance ceux qui désirent lui parler, et peut-elle empêcher qu'on ne sache où elle demeure ?

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

LA PHILOSOPHIE DE SCHOPENHAUER.

Un amateur de philosophie, M. J.-A. Cantacuzène, à qui nous étions déjà redevables d'une traduction de *la Quadruple racine du principe de raison suffisante* et des *Aphorismes sur la sagesse dans la vie*, vient de publier à Leipsig, Paris et Bucharest, la première traduction française du *Monde comme volonté et comme représentation*. C'est le titre, personne aujourd'hui ne l'ignore, du grand ouvrage de Schopenhauer, l'ouvrage capital, son *Discours de la méthode*, son *Éthique* à la fois et sa *Critique de la raison pure*, le livre unique, dont ses autres écrits ne sont à vrai dire que le complément, le commentaire ou le développement. L'occasion est donc favorable à reparler du philosophe. Puisqu'il se pourrait bien que Schopenhauer fût un jour, avec Darwin, l'homme dont les idées auront exercé sur cette fin de siècle la plus profonde influence, nous ne saurions d'ailleurs être trop curieux de le bien connaître. Et, d'une manière générale, — c'est-à-dire en faisant les exceptions qu'il faut faire, — on l'a traité si légèrement en France que nous lui devons au moins quelque réparation.

C'est surtout comme pessimiste que Schopenhauer est connu parmi nous, c'est comme pessimiste que ses disciples le suivent ou que ses adversaires le combattent, et c'est au pessimisme que l'on croit adresser les coups que l'on lui porte. Cependant je ne parlerai ni principalement ni d'abord du pessimisme de Schopenhauer, et cela pour plusieurs

raisons, dont voici les plus fortes. En premier lieu, si Schopenhauer est un pessimiste, et un pessimiste sincère, il n'est ni le premier, ni le plus original, par conséquent, ni même le plus éloquent. Quelques accens qu'il ait trouvés pour maudire l'existence, de quelques traits forts et profonds qu'il ait marqué « les douleurs du monde » ou « la misère de l'homme, » Leopardi, dans ce siècle même, Swift au XVIIIe, ou Pascal avant eux, sans remonter plus haut dans l'histoire, en ont trouvé bien d'autres que Schopenhauer. Et, ni dans *le Monde comme volonté et comme représentation*, ni dans les *Parerga et Paralipomena*, je ne vois rien, ou peu de chose, pour la sincérité de la plainte ou l'amertume de la dérision, pour la violence de l'invective ou l'âpreté de l'ironie, qui soit comparable à telles pages des *Voyages de Gulliver* ou à certains fragmens des *Pensées*. En second lieu, je n'admets pas, comme le veulent pour lui ses disciples, comme il en a lui-même plusieurs fois affecté la prétention, que Schopenhauer ait le premier systématisé le pessimisme, et encore bien moins qu'il lui ait donné ce que l'on appelle une base métaphysique. Dirai-je que son pessimisme est extérieur ou excentrique à sa métaphysique? trop facile à en détacher? entièrement et absolument indépendant de son système? On peut prouver du moins qu'il n'en fait pas partie constitutive. J'ajoute que, si peut-être, avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons étaient égaux, avant qu'il y eût des hommes, il ne pouvait y avoir de jugement sur la vie; elle n'était ni mauvaise ni bonne, elle *n'était* pas; et ceci revient à dire que le pessimisme ne saurait avoir de base métaphysique, n'étant et ne pouvant être qu'un jugement sur la vie. Enfin, puisque l'on s'autorise du pessimisme de Schopenhauer pour refuser d'étudier de plus près son système, je tiens à montrer que son originalité véritable et durable est ailleurs. En même temps qu'un pessimiste, Schopenhauer est autre chose; son pessimisme, en servant sa fortune, a masqué sa valeur; et c'est pourquoi je ne prendrai point Schopenhauer par son pessimisme.

Ce que j'aime d'abord de sa philosophie, c'en est ce qu'il appelait lui-même le caractère *expérimental :* on dirait *réaliste*, et on dirait mieux, si ce malheureux mot, en philosophie comme ailleurs, ne prêtait trop à l'équivoque. Le système de Schopenhauer, en un certain sens, et par comparaison à ces « magnifiques palais d'idées » qu'aimait à construire l'ancienne métaphysique, est à peine un système; il est fait des morceaux, des débris de vingt autres; on en donnerait volontiers le texte proprement dit ou le corps, pour les *Appendices* et les *Compléments;* mais il est avant tout et surtout d'un observateur des mœurs et de la vie. La métaphysique s'égarait dans les espaces; elle agitait avec Hegel des questions qui paraîtront un jour aussi ridicules à nos descendans que les problèmes accoutumés de l'ancienne scolastique : « *Utrum*, la froidure hibernale des Antipodes,

passant en ligne orthogonale par l'homogenée solidité du centre, pourroit, par une douce antipéristasie, échauffer la superficielle connexité de nos talons ; » elle faisait sa joie, son honneur et son orgueil de l'inutilité de ses spéculations. C'est le principe de la haine de Schopenhauer pour Hegel et l'hégélianisme, c'est le secret de ses invectives outrageuses contre les professeurs de philosophie. Considérant donc que la raison dans sa marche a constamment besoin d'être contrôlée par l'intuition, la dialectique par l'expérience ; qu'il est naturel à l'homme, étant homme, en toute occasion, de « tout rapporter à la nature humaine ; » et, qu'en somme, il n'y a pour nous qu'un problème, un seul, qui est celui de notre destinée, il y réduisit ou il y ramena toute la métaphysique. En effet, la recherche de l'origine ou de la fin des mondes n'a d'intérêt pour nous qu'autant que nous sentons bien que la connaissance de notre origine et de notre fin à nous-mêmes y est forcément impliquée ; nous ne sommes curieux de ce qui se passe au centre de la terre qu'autant que la vie de l'espèce est liée à celle de la planète ; et si nous pouvions penser sous la forme de l'éternité, c'est-à-dire si nous ne mourions pas, nous n'aurions sans doute souci des destins hypothétiques de Sirius ni d'Aldébaran.

C'est pourquoi Schopenhauer, après avoir procédé, en 1818, dans le premier volume de son grand ouvrage, un peu encore à la façon de ceux dont il se séparait, a repris dans le second son système en sous-œuvre, pour en chercher la démonstration ou la confirmation *a posteriori* dans les écrits des philosophes eux-mêmes, qu'il a tous lus ; dans les vers des grands poètes, qu'il n'a pas moins bien connus, anciens et modernes, anglais et italiens, allemands et français ; dans les observations des moralistes ou des romanciers ; et jusque dans les faits divers du *Journal des Débats* ou du *Galignani's Messenger*, des gazettes allemandes et des feuilles espagnoles. A ce point de vue, sa méthode est déjà celle de Darwin, et le second volume au moins du *Monde comme volonté et comme représentation* ressemble, sous ce rapport, à la *Descendance de l'homme* ou à l'*Origine des espèces :* des faits, des faits réels, authentiquement établis, et leur loi dégagée de la comparaison d'eux-mêmes pour être à son tour traitée comme un fait. C'est la méthode qui, depuis vingt ans, en Allemagne, en Angleterre, en France, « a maintenu solidement la philosophie sur le terrain de l'observation, » comme disait Schopenhauer ; et c'est la seule sur laquelle ou par laquelle on puisse espérer de fonder une métaphysique positive. Tout Allemand qu'il soit, — et en raison, si l'on veut, de l'origine hollandaise qu'il se plaisait à s'attribuer, — nul philosophe plus que Schopenhauer, pas même Bacon, n'a eu le goût, l'instinct et le sens du réel. D'aucuns voudraient pour lui qu'il ne l'eût pas poussé plus d'une fois jusqu'au cynisme.

Si ce goût du réel, si cette préoccupation des actions humaines et

de leurs mobiles derniers n'avait inspiré à Schopenhauer que sa théorie de la volonté, c'en serait assez pour le mettre en un rang plus qu'éminent parmi les philosophes.

Presque tous les philosophes, avant Schopenhauer, mais surtout depuis Descartes, cet homme de si peu de corps, avaient fait de l'intelligence ou de l'entendement, de la faculté de connaître ou de concevoir, non pas même l'attribut essentiel, ce serait trop peu dire, mais véritablement le fond et le tout de l'homme. Le seul Pascal peut-être, — et il est important d'en faire ici la remarque, — tout en reconnaissant la « dignité de la pensée, » semblerait avoir soupçonné qu'elle ne saurait suffire à rendre compte de notre nature, si du moins, comme je le crois, on peut interpréter ainsi la parole célèbre: « que le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. » Schopenhauer renverse le rapport; il dépossède l'intelligence de la royauté qu'elle avait exercée jusqu'alors; et, du principal faisant désormais l'accessoire, il met la substance et l'essence de l'homme dans la volonté. Vouloir, c'est vivre, et vivre, c'est vouloir, non point par métaphore, mais proprement et absolument; l'équation est parfaite, ou plutôt l'identité, et les deux termes entre eux sont toujours et partout convertibles. La preuve en est écrite au fond de notre conscience, ou plutôt, et à vrai dire, nous n'avons conscience en nous que de notre volonté. Lorsque nous percevons ou que nous croyons percevoir le monde extérieur dans la diversité de ses couleurs ou de ses formes, on peut nous démontrer que formes et couleurs ne sont pas dans les choses, mais uniquement en nous. Tout de même, quand nous connaissons ou que nous croyons connaître l'enchaînement des effets et des causes, on prouve, et l'on prouve aisément, que toute causalité n'est que dans l'entendement, pour et par l'entendement. Mais ce qui est réel, le seul réel et le seul objectif, dont l'existence nous est assurée en même temps et aussitôt que l'intuition nous en est donnée, qui ne subit pas d'éclipses et qui ne connaît pas de rémissions ni d'intermittences, c'est nous-mêmes, nous qui craignons et nous qui désirons, nous qui aimons et nous qui haïssons, et, d'un seul mot, c'est nous qui voulons. Voilà le fond de l'homme et voilà le support du monde; disons mieux et disons davantage: voilà le monde même et voilà l'homme tout entier. A nous regarder du dedans, nous ne trouvons en nous, dans notre conscience, que notre volonté qui soit pour nous l'objet d'une connaissance immédiate et d'une certitude absolue. Si nous nous regardons du dehors, ce ne sont pas nos *perceptions* changeantes, nos *pensées* contradictoires, nos *conceptions* abstraites ou vides; ce sont nos *affections*, ce sont nos *désirs*, ce sont nos *passions* qui seules constituent notre *moi*, l'identité de notre personne et la continuité de notre individu. Et, à tous les degrés de la nature enfin, ce que nous retrouvons, et ce que nous reconnaissons comme tel pour l'avoir éprouvé premièrement en

nous, c'est la volonté, la volonté de vivre, « aussi inséparable de la vie que l'ombre l'est du corps, » la volonté perpétuelle, constante, universelle, immuable, indestructible.

C'est à cette conclusion que Schopenhauer, d'une manière assez subtile et d'ailleurs arbitraire, essaie de rattacher son pessimisme. La volonté, dit-il, étant l'essence de l'homme, le *vouloir-vivre* étant le principal ou l'unique mobile de la volonté, et le besoin ou le manque, la privation ou la souffrance étant l'âme du *vouloir-vivre*, il en résulte que la vie, à son tour, n'étant qu'effort n'est que douleur, un mauvais rêve que nous faisons les yeux ouverts, dont les prétendues joies nous rengagent à de nouvelles occasions de souffrir, et quelque chose enfin de si profondément misérable, que l'imagination échauffée des poètes ou l'enfer même des religions n'en a pas pu épuiser la notion. Mais on voit le vice de son raisonnement. Le *vouloir-vivre*, comme il l'appelle, et conséquemment la volonté dans son essence, ne sont des causes de douleur qu'autant d'abord qu'ils ne peuvent pas atteindre leur objet, car, s'ils l'atteignent, le manque est réparé, le besoin est satisfait, la douleur est transmuée en plaisir; et, ensuite, qu'autant que cet objet lui-même, cessant d'être un bien du moment qu'on le possède, ne vaut pas la peine d'être poursuivi, ce qui reste à prouver, et ce qui ne se prouve que par le témoignage ou l'expérience de la vie. L'artifice est donc manifeste. A un instant donné de son raisonnement, Schopenhauer introduit dans la notion du *vouloir-vivre* une ou plusieurs idées qui n'y sont pas implicitement, ni surtout nécessairement contenues; qu'il a lui-même tirées d'ailleurs : du spectacle du monde et de la connaissance de l'histoire; et que l'on peut, si l'on le veut, lui permettre d'y introduire, mais que l'on a le droit aussi d'en disjoindre, comme de refuser de les unir ensemble. Le pessimisme de Schopenhauer peut être celui de tout le monde, et sa théorie de la volonté n'est qu'à lui.

On a dit là-dessus, je le sais, qu'en donnant au mot de volonté cette étendue ou cette portée, Schopenhauer en avait méconnu la légitime et véritable acception. Ce qu'il appelle *Volonté*, l'usage, entre les philosophes, est en effet de le nommer *Force;* et même d'opposer la *Force*, aveugle, inconsciente et fatale, à la *Volonté*, libre, consciente et intelligente. Oserai-je dire que, si le reproche était juste, je louerais encore Schopenhauer, qui n'a pas négligé d'y répondre, de l'avoir tout de même encouru? Sous le nom de *Liberté*, comme cela s'est vu plusieurs fois dans l'histoire, les partis politiques ne réclament d'abord que le droit pour chacun d'eux d'imposer sa tyrannie aux autres; mais le mot emporte la chose; et, tôt ou tard, mais immanquablement, il faut bien qu'ils finissent par donner aux hommes ce que les hommes ont entendu qu'on leur promettait sous ce nom. Pareillement, il n'importe pas que la *Volonté* de Schopenhauer ne soit pas celle des philosophes; en fait, il a réintégré dans ses droits un pouvoir qui

ne diffère pas entièrement d'elle, qui même n'en diffère que pour être plus étendu, comme le genre diffère de l'espèce, en l'enveloppant; c'est assez, le temps fera le reste, et l'auteur du *Monde comme volonté* demeurera dans l'histoire le théoricien de la volonté.

Est-ce bien lui d'ailleurs qui donne trop d'extension au mot de *Volonté*, ou ne serait-ce pas ses adversaires qui le prennent eux-mêmes dans un sens trop étroit? La distinction qu'ils prétendent maintenir entre le *Désir* et la *Volonté* n'est-elle pas bien subtile, ou peut-être entièrement factice et arbitraire? Peut-on nier que l'enfant, ou même l'animal *veuille* ce qu'il *désire* avec autant de suite, et de force, et de ténacité que l'homme? Et qui des deux abuse vraiment des mots, Schopenhauer, quand il dit que le cerf *veut* se soustraire à la dent des chiens, ou celui qui dira qu'il le *désire* seulement? « De même que, selon les besoins de sa volonté, chaque espèce animale se montre à nous pourvue de sabots, de griffes, de cornes ou de dents; de même elle est douée d'un certain cerveau, plus ou moins développé, dont la fonction est l'intelligence nécessaire à sa conservation. » Là, et non ailleurs, gît effectivement et uniquement toute la différence, dans l'entendement, qui, selon qu'il est plus ou moins développé, suggère à la volonté des motifs plus nombreux, et conséquemment plus divers, de faire ou de ne pas faire. Mais ni la diversité des motifs, ni leur nombre, s'ils peuvent bien modifier la nature, la direction ou le caractère de l'action, ne modifient ni n'altèrent surtout l'essence de la volonté. Le vouloir demeure toujours identique à lui-même, et dans l'homme comme dans la nature, par des chemins plus ou moins détournés, il tend toujours au même but, qui est la protection, la conservation et la continuation de la vie. Au surplus, et en nous conformant nous-mêmes à la méthode que recommande Schopenhauer, il suffirait, pour nous convaincre de la valeur de sa « découverte, » de regarder aux faits jusqu'alors mystérieux qu'elle nous a expliqués pour la première fois; on n'en demande pas davantage aux hypothèses scientifiques elles-mêmes, ou plutôt c'est justement là, dans l'explication qu'elles donnent de l'inexpliqué, c'est là leur raison d'être et leur légitimation.

Je serais infini, si je voulais signaler toutes les applications qu'il en a faites lui-même à tant de problèmes que les philosophes ses prédécesseurs n'avaient pas habitué de traiter. Car, et précisément parce qu'ils avaient mis l'essence de l'homme dans l'intelligence, les actions humaines ne les intéressaient guère, et ils ne se servaient de la réalité que comme d'un prétexte à s'élancer dans la spéculation, quand encore ils daignaient autoriser leurs rêveries d'un prétexte. Mais, au moins, je veux dire quelques mots de sa *Métaphysique de l'Amour*, qu'il considérait comme « une perle, » nous dit-on; — car il n'était pas modeste, et la justice que ses contemporains lui refusaient, il savait

bien se la rendre lui-même. Déjà M. Ribot, dans sa *Philosophie de Schopenhauer*, avait donné de ces quelques pages une excellente analyse; et M. J. Bourdeau, depuis lors, dans ses *Opuscules*, *Fragmens et Pensées de Schopenhauer*, les avait entièrement et élégamment traduites. Cependant, il me semble pas qu'on les ait appréciées en France à leur juste prix ; je veux dire, et je dis bien : comme la première et la seule théorie qu'il y ait, complète, cohérente, et ainsi vraiment philosophique des passions de l'amour.

Considérons, en effet, les autres passions, l'avarice ou l'ambition, par exemple: elles s'expliquent, non pas entièrement, mais dans quelque mesure, par l'empire des motifs intellectuels sur la volonté; comme le choix et le calcul s'y mêlent, nous pouvons entrer dans le secret de leurs résolutions; elles sont intelligibles. En outre, leurs objets sont toujours identiques, et comme tels, susceptibles de connaissance abstraite; on n'est avare que d'or, on n'est ambitieux que d'honneurs, de pouvoir ou de gloire. Mais les passions de l'amour sont un mystère pour l'intelligence. Mystère, — l'attrait subit et indélibéré qui pousse les amans l'un vers l'autre, sans calcul et sans choix, Roméo vers Juliette ou des Grieux vers Manon Lescaut. Mystère, — cette consécration ou cette immolation de soi-même à un « unique objet, » une seule Rachel, un seul Titus, une seule Charlotte, que l'on attend sept ans, ou toute la vie, ou que l'on meurt plutôt que d'en aimer un autre. Mystère, — ces amours disparates, « lui, vigoureux, ignorant et borné, elle, délicate, spirituelle et charmante » ou, inversement, Molière et sa Béjart, Jean-Jacques et sa Thérèse, Goethe et sa Christiane. Mystère, — cette importance tragique donnée, selon le mot célèbre, à « l'échange de deux fantaisies et au contact de deux épidermes, » tant d'indignités pour si peu de chose, tant de crimes, tant de suicides. Et mystère encore, — mais non pas enfin, — l'impossibilité aux plus grands, aux meilleurs, à l'amour même d'éveiller l'amour dans le cœur d'une Agnès qui résiste, ou à la passion de ressusciter la passion de ses cendres. Tout est mystère dans les passions de l'amour, tout est brouillé pour l'intelligence, tout est confus pour la raison. Mais au contraire, du point de vue du *vouloir-vivre* et de la volonté, voyez comme tout s'éclaire, se démêle et s'ordonne ! Supposez un instant que l'amour soit en nous la manifestation du génie de l'espèce, le *vouloir-vivre* de la race future, l'aspiration de la volonté à la continuation d'elle-même. Et cette seule formule, en changeant l'état de la question, a dissipé toutes les obscurités et résolu l'inquiétante énigme. Ni la fortune, ni le mérite, ni l'intelligence, ni la beauté même, et encore bien moins la tendresse ou le dévoûment, ne touchent les Agnès qu'autant qu'elles y trouvent joint ce qui leur manque à elles-mêmes pour maintenir l'équilibre ou la moyenne de la race. Pour la même raison, en tombant dans les bras

du More, il n'importe à Desdémone que l'avenir lui réserve les plus cruelles souffrances, ou la mort même des mains d'Othello : elle ne suit pas l'impulsion de son cœur, mais celle de la nature. Pareillement, et quoi qu'ils en pensent, de quelque égoïste illusion qu'ils se flattent ou se dupent eux-mêmes, ce n'est pas pour eux, pour être heureux, qu'ils aiment, les Roméo, les don Juan, les Lovelace, et leur félicité serait précisément de n'avoir jamais rencontré Clarisse ou Juliette. Sans le savoir, mais non sans le vouloir, et au contraire, en le voulant de toutes leurs forces, ils tendent, ou plutôt ils courent vers une fin qui n'est pas la leur. Et c'est ce qui explique l'indulgence que nous avons pour eux; la pitié que nous témoignons aux victimes, non-seulement aux victimes, mais aux criminels d'amour; l'intérêt passionné que nous prenons, vraies ou fausses, aux récits de leurs aventures, dans le roman ou dans la vie. C'est ce qui explique aussi leur réelle grandeur et ce qui les consacre de tout temps aux chants des poètes : ils n'aiment pas *pour eux*, ils ne poursuivent pas la satisfaction d'un désir égoïste, et la vie même de l'humanité est en quelque sorte impliquée dans le succès de leurs entreprises. Irrationnelles et inintelligibles du point de vue de l'individu, les passions de l'amour cessent de l'être du point de vue de l'espèce. Même on ne les entend que de ce point de vue. Et si Schopenhauer a donné le premier la théorie des passions de l'amour, c'est que sa théorie du *Primat de la volonté*, substituée dans les droits de la théorie de l'homme-intelligence, pouvait seule et peut seule y conduire.

Le lecteur curieux de ce genre de sujets pourra comparer, s'il le veut, ces trente ou quarante pages de Schopenhauer au livre de Stendhal sur *l'Amour*, si décousu, si prétentieux surtout, avec cela si vide ; au galimatias lyrique et amphigourique du professeur Mantegazza : *Fisiologia dell'amore;* ou encore aux chapitres de Darwin et d'Haeckel sur la même matière, dans *la Descendance de l'homme* et dans l'*Histoire naturelle de la création*. S'il est frappé de quelques ressemblances, — attendu que l'on se tromperait sûrement en voulant être trop neuf sur le sujet de l'amour, — il le sera, je crois, bien plus encore des différences qui font la supériorité du philosophe sur ses rivaux. Mais j'ai hâte maintenant de passer à la morale de Schopenhauer, combinaison singulière et puissante de son pessimisme avec sa théorie de la volonté. Il l'a exposée pour la première fois dans le quatrième livre du *Monde comme volonté et comme représentation ;* il l'a reprise par la base dans ses *Opuscules* sur *le Libre arbitre* et sur *le Fondement de la morale ;* enfin et non content de l'avoir complétée dans ses *Compléments*, il l'a encore perfectionnée dans ses *Parerga et Paralipomena*.

Dans son *Essai sur le Libre arbitre*, il nie le libre arbitre, et, dans son opuscule sur *le Fondement de la morale*, il nie que la morale ait pour objet de régler la conduite. En effet, puisque la volonté, comme il l'a dé-

montré, n'est déterminée en toute occasion que par le *vouloir-vivre*, aucune règle, aucun précepte, aucun *impératif* n'en saurait changer la nature ; et puisque d'autre part nous ne *pouvons* exactement que ce que nous *voulons*, l'idée seule du libre arbitre est une idée contradictoire. On ne se demande pas sans quelque inquiétude ce qu'il peut advenir d'une morale fondée sur de telles prémisses, et l'on s'étonne d'abord, qu'ayant débuté par ces deux assertions, la morale ait tant exercé la pensée de Schopenhauer. Mais il faut creuser plus profondément, et voici ce que l'on discerne. En premier lieu, et à prendre le mot dans son sens ordinaire, il est au moins une liberté dont le plus rigoureux déterminisme nous permet toujours l'usage : c'est celle qui consiste, en contraignant nos pensées par une certaine discipline, à purifier en quelque sorte d'avance les mobiles ou les motifs de nos déterminations futures : « La roue agitée par le cours d'une rivière, dit un illustre théologien, va toujours, mais elle n'emporte que les eaux qu'elle trouve en son chemin : si elles sont pures, elle ne portera rien que de pur... Ainsi, si notre mémoire se remplit de pures idées, la circonvolution pour ainsi dire de notre imagination agitée ne puisera dans ce fonds et ne nous ramènera que des idées saintes. » Je suis bien aise, comme j'appelais tout à l'heure Pascal au secours de Schopenhauer, de pouvoir ici lui prêter l'appui de Bossuet. Nous ne sommes pas libres, dans un cas donné, de prendre indifféremment l'un ou l'autre parti, mais nous étions libres, par une longue accoutumance, de substituer en nous les motifs qui nous eussent décidé pour le bon au lieu de ceux qui nous ont incliné vers le pire. En d'autres termes encore, il ne dépend pas de nous, au moment où je parle, d'être autres que nous ne sommes, et différens de nous-mêmes, mais nous l'eussions pu, si, connaissant plus tôt la nature de la vraie liberté, laquelle consiste uniquement à réaliser la justice, et non pas à nous « promener d'une passion à l'autre, » nous y eussions travaillé constamment.

Cette considération nous élève à une plus haute. Ce qui *détermine* en effet ou ce qui *nécessite* la volonté, c'est qu'elle est engagée dans le monde, c'est que ses actes sont eux-mêmes autant de *phénomènes* et, comme tous les phénomènes, puisque c'en est ici la définition même, rigoureusement *conditionnés*. Mais diminuons, retranchons, anéantissons en nous le *vouloir-vivre*, supprimons les *passions*, mortifions les *désirs* et, sans tomber pour cela dans les pratiques de l'ascétisme, tirons-nous hors de la nature, et voilà qu'insensiblement la volonté, dégagée des liens qui la captivaient, revient à son essence ; et la justice, la charité, l'esprit de sacrifice triomphent de l'égoïsme ; et, en « mourant au monde, » nous naissons à un nouvel être. Ainsi s'établit une morale supérieure sur les ruines de la morale vulgaire, infectée d'*eudémonisme* ou d'*utilitarisme*, et dont tout l'édifice, quand on en sonde les derniers fondemens, se trouve reposer sur cette illusion que

nous serions placés ici-bas pour être heureux. Aucune religion ne l'a jamais admis, ne l'admettra jamais.

Je crois devoir insister à ce propos sur une particularité remarquable, et qui prouverait une fois de plus, s'il le fallait, combien est courte la logique des hommes. Tandis que l'on reproche au pessimisme, en prêchant sa doctrine, d'énerver les courages et de briser les volontés, c'est lui justement, en tout temps et presque en tous lieux, qui a fait en réalité l'éducation du caractère et du vouloir humains : « Or, quel mal vous arrivera-t-il en prenant ce parti? disait encore Pascal. Vous serez fidèle, honnête, humble, reconnaissant, bienfaisant, ami sincère et véritable. » En effet, l'anéantissement de la volonté n'en est que le suprême effort, et ce n'est qu'à force de l'exercer qu'on arrive à la vaincre. Mais, en attendant, et tandis que l'on travaille à gagner cette suprême victoire, on pratique justement les vertus que les hommes aiment tant (et avec raison) à rencontrer, — dans les autres. On comprend que son bien, quel qu'il soit, ne vaut pas la peine d'être poursuivi au prix d'une injustice; et l'on quitte à de moins pessimistes sa part de plaisirs, d'honneurs et de pouvoir. On comprend qu'étant déjà mauvaise, il ne faut pas ajouter aux misères de la vie en rejetant son fardeau sur les épaules des autres; et on le porte soi-même avec plus de résignation ou de véritable vaillance. Et quelques-uns, plus courageux encore, parce qu'ils sont encore plus convaincus de la vanité de l'existence, non contens de leurs douleurs, prennent encore pour eux ce qu'ils peuvent de celles des autres. Que voit-on là qui justifie les invectives que l'on lance contre le pessimisme? Ce que le pessimisme enseigne, avec le détachement de la vie, c'est l'abnégation de soi-même, et il n'y a pas de vertu plus haute, parce qu'effectivement il n'y en a ni de plus rare, ni de plus féconde, ni de plus bienfaisante.

Et que l'on ne dise pas que nous exagérons, que nous prêtons à Schopenhauer des conclusions qu'il n'aurait pas souscrites, ou que nous composons à l'usage des bonnes âmes, en nous aidant des débris du sien, un pessimisme hétérodoxe. Il nous serait facile de prouver le contraire. Lisez seulement le quatrième livre du *Monde comme volonté et comme représentation*, lisez dans les *Compléments* son quarante-huitième et son quarante-neuvième chapitre : *la Négation du vouloir-vivre* et *la Voie du salut;* ou lisez encore cette seule page que je n'ai pas vue souvent citer, sans doute parce qu'elle dérangerait l'image conventionnelle que l'on a résolu de se faire de Schopenhauer et du pessimisme : « De même que des torches et des feux d'artifice pâlissent et s'éclipsent à l'apparition du soleil; ainsi l'esprit, comme le génie, et comme la beauté même sont rejetés dans l'ombre et éclipsés par la bonté du cœur. L'intelligence la plus bornée ou la laideur la plus grotesque, dès que la bonté les accompagne et parle en elles, en sont transfigurées; le

rayonnement d'une beauté de nature plus élevée les enveloppe et elles expriment une sagesse devant laquelle toute autre sagesse doit se taire. *Car la bonté du cœur est une propriété transcendante, elle appartient à un ordre de choses qui aboutit plus loin que cette vie, et elle est incommensurable par rapport à n'importe quelle perfection.* Quand elle habite un cœur, elle l'ouvre si largement qu'il embrasse le monde, tout y pénètre et rien n'en est exclu, car il identifie tous les êtres avec le sien et il communique envers les autres cette indulgence intime dont chacun n'use habituellement qu'envers soi-même.—Auprès de cela que pèsent esprit et génie, que vaut un Bacon de Verulam? » Qu'il y ait un autre Schopenhauer, je le veux bien; mordant et cynique, je l'ai déjà dit; celui de l'*Essai sur les femmes*, par exemple et celui de la petite dissertation sur *l'Honneur féminin*, j'y consens bien encore; mais celui-ci aussi existe qui a écrit cette page, et, pour n'être pas le Schopenhauer de tous les jours, il n'en est pas cependant moins vrai. Car je me suis efforcé de le montrer un peu plus haut, comme cette belle page résume l'enseignement moral de tout pessimisme, de même elle est la conclusion nécessaire du système de Schopenhauer. Et je ne disconviens pas qu'il y manque peut-être quelques traits de l'homme, et des plus accentués, mais le philosophe y est assurément tout entier. En connaissez-vous beaucoup dont la morale soit plus pure et qui, sur une vue plus originale du monde, ait fondé un plus sévère, et, pour tout dire, un plus noble enseignement?

Il y aurait encore bien des choses à signaler dans ces deux gros volumes. Mais la place dont je dispose n'y saurait aujourd'hui suffire; et plutôt que d'abréger, j'aime mieux terminer par une ou deux observations plus générales.

Le succès quasi posthume de la philosophie de Schopenhauer a donné le signal en Allemagne d'une renaissance de l'idéalisme. Le caractère essentiel et nouveau de cet idéalisme, on l'a vu, c'est d'être pour la première fois, dans l'histoire, appuyé sur l'expérience ou, pour mieux dire encore, d'en être sorti tout entier. Ce que n'avaient pu faire Auguste Comte en France, ni Stuart Mill en Angleterre, Schopenhauer l'a fait : il a rompu les dernières attaches qui retenaient encore la métaphysique dans les régions du *transcendantalisme*. Mais, de plus, et ce que personne avant lui n'eût cru possible sans dépasser la sphère de l'expérience, il a remis la métaphysique en honneur, et cette métaphysique est une métaphysique idéaliste. Cependant, et dans un temps où les progrès du matérialisme devraient alarmer tous les philosophes, et d'autres hommes aussi peut-être que les philosophes, comme si l'on ne voyait pas l'originalité du système, on a préféré s'égayer, dans Schopenhauer, aux dépens du pessimiste et prendre parti contre lui pour le matérialisme, en essayant de prouver qu'il est bon d'être au monde et meilleur d'y rester.

Mais laissant de côté le pessimiste, n'aurait-on pas pu lui savoir quelque gré d'avoir fortifié, si je puis ainsi dire, les positions de l'idéalisme en le distinguant à jamais du scepticisme de Hume et de Kant, du panthéisme de Schelling et Hegel, et du matérialisme? Dans sa *Critique de la philosophie de Kant*, qui sert à la fois d'introduction et de supplément à son *Monde comme volonté et comme représentation*, il a rétabli contre Kant la possibilité de la métaphysique; et quoique son système, au fond, soit peut-être une morale plutôt qu'une métaphysique, il a démontré cette possibilité de la meilleure manière, en faisant œuvre de métaphysique. Dans les quelques pages qui forment la conclusion de son grand ouvrage, et qu'il a intitulées *Épiphilosophie*, il a encore mieux établi la faiblesse de tout panthéisme, et surtout la profondeur de son immoralité. De toutes les formes de l'optimisme, celle-ci, comme l'on sait, est sans doute la plus dangereuse, parce qu'elle ne se contente pas d'applaudir au succès et de le justifier, mais elle fait du succès la mesure de la justice. Et enfin, quant au matérialisme, en réduisant la matière à n'être, comme il dit, qu'une manifestation de la volonté, si l'on a certainement quelque peine à le bien entendre, toutefois, en rétablissant le *volontaire* dans ses droits, il a fait plus, lui tout seul, qu'aucun démonstrateur de l'immortalité de l'âme ou de l'existence de Dieu. Car Dieu est bien loin; l'immortalité de l'âme se sent ou ne se sent pas, mais ne se démontre point; mais la volonté « est de toutes les choses que nous pouvons connaître la plus connue et la seule qui nous soit immédiatement connue. » Ne sont-ce pas là ce que l'on appelle de bons et loyaux services, et parce que Schopenhauer fut Allemand, refuserons-nous de les reconnaître?

Et j'ajoute enfin que, son pessimisme ne concluant pas comme on l'a généralement prétendu, on pourrait l'avoir critiqué sur des opinions qui ne sont pas les siennes. Il s'était pourtant expliqué sur ce point. Il avait déjà dit, au quatrième livre du *Monde comme volonté et comme représentation :* « Je fais observer que la notion de *Néant* est toujours relative, qu'elle se rapporte toujours à un sujet déterminé qu'il s'agit de nier.» Et, précisant davantage encore dans son *Epiphilosophie*, il s'était exprimé de la manière suivante : « *Le monde pour moi n'exclut pas la possibilité d'une autre existence;* il y reste encore beaucoup de marge pour ce que nous ne désignons que négativement par négation du vouloir vivre. » Qu'est-ce à dire, sinon qu'*Anéantissement* dans sa langue, et faute d'autre terme, est uniquement synonyme de *Libération* de l'existence actuelle, mais nullement de *Non-être* absolu? C'est même pour cela qu'il condamne formellement le suicide, parce que, n'étant pas sûr, n'ayant même aucune raison de croire que tout finisse pour nous avec la vie de ce monde, et plutôt en ayant de contraires, si cette vie se prolonge ou se renouvelle ailleurs, le suicide n'est qu'un

leurre et qu'une duperie. Quand on croit faire merveille contre les pessimistes, en les sommant *hic et nunc* de se brûler la cervelle, on oublie, en effet, qu'il faudrait tout d'abord leur prouver qu'il n'y a rien d'ultérieur à la vie dont ils vont sortir. Or, pour eux, comme pour Schopenhauer, la question est toujours pendante, et c'est pourquoi, partant ensemble de cette affirmation « que la vie est mauvaise, » on les voit tous, en un point de leur raisonnement, se séparer, pour aboutir à des solutions différentes. Celle du bouddhisme n'est pas celle du christianisme, ou, pour ne pas nous engager dans ces difficultés d'exégèse, celle de Swift n'est pas celle de Pascal, celle de Schopenhauer n'est pas celle de Leopardi : celle non plus de M. Taine n'est pas celle du comte Tolstoï. — Je ne parle pas de ceux qui, comme Rousseau, déclamant contre l'institution sociale bien plutôt que contre la vie, croient avoir en eux, si l'on les laissait faire, les moyens de la rendre, non-seulement meilleure, mais bonne : ce ne sont pas des pessimistes, mais au contraire les plus fougueux des optimistes et quelquefois les pires.— C'est qu'aussi bien une seule affirmation fonde le pessimisme : il suffit de trouver que la vie est mauvaise, mais il y a vingt manières de le démontrer; et une seule affirmation le résout, à savoir que la vie ne saurait être son but ou sa fin à elle-même, mais il y a vingt manières de concevoir ce but ou d'imaginer cette fin. Et c'est pour cette raison, on le comprendra mieux maintenant, — parce qu'il n'est pas plus difficile et qu'il est tout aussi logique, plus logique même de tirer du pessimisme la *Béatitude* chrétienne que le *Nirvana* bouddhique, la continuation de la vie que son anéantissement, — c'est pour cette raison qu'en faisant sa place au pessimisme dans la philosophie de Schopenhauer, nous n'avons pas cru qu'il y eût avantage ni pour l'un ni pour l'autre à les rendre solidaires l'un de l'autre.

Il convenait d'ailleurs de rappeler, puisqu'on n'en parle pas beaucoup, à l'occasion d'une traduction de son principal ouvrage, les titres philosophiques de Schopenhauer. C'est l'écrivain que l'on loue et la qualité de son style, dont j'avoue humblement que je ne saurais me porter juge ; c'est le moraliste et l'acuité de son observation, qu'en effet il y a lieu d'admirer; c'est l'humoriste et la vivacité de ses boutades, qui peut-être sont plus spirituelles en allemand qu'en français; mais on oublie un peu le philosophe, ou du moins on n'en fait pas tout le cas qu'il faudrait. Or, son système, assurément, passera, comme tous les systèmes; on peut même dire qu'en tant que système il a déjà passé; mais non pas sans avoir exercé une grande influence, plus grande peut-être qu'on ne le croit; et du milieu de tout cela il restera l'honneur à Schopenhauer d'avoir aussi lui prononcé dans l'histoire de la philosophie une parole qui ne s'oubliera pas. Que reste-t-il davantage à Hegel ou à Kant?

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 septembre.

Par ce temps de vacances, par cette saison d'utile et bienfaisant repos où les théâtres de la politique sont provisoirement fermés, où ministres, sénateurs et députés sont en voyage ou dans leurs provinces, notre bon pays de France a du moins une certaine tranquillité.

Il n'a pas à se demander tous les jours s'il n'y aura pas pour le lendemain quelque surprise nouvelle, quelque question violente soulevée à l'improviste, des agitations factices toujours fatales aux affaires et aux intérêts. Il ne s'émeut guère des représentations ambulantes des personnages officiels, des excursions de M. le ministre de la guerre et des discours scabreux qu'on lui prête, des éternelles polémiques, amusement des jours oisifs. Il sait que tout cela n'a pas grande conséquence et n'est qu'une diversion d'automne. Il a la paix, une paix relative du moment, en l'absence de ceux qui, sous prétexte de le représenter et de le gouverner, sont perpétuellement occupés à le troubler dès qu'ils sont réunis. Malheureusement la trêve est de courte durée; avant qu'il soit longtemps, elle sera finie; les chambres vont se retrouver au Luxembourg et au Palais-Bourbon dans quinze jours, et avec elles reviendront les incidens, les violences de discussion, les excitations stériles, peut-être les crises de gouvernement ou de parlement. La représentation des partis recommencera avec le même cortège de passions et de fantaisies, de récriminations sans mesure et de conflits sans fin. Le temps qu'on pourrait, qu'on devrait employer à s'occuper des affaires de la France, on le passera encore une fois à s'agiter et à inquiéter le pays. C'est une sorte de fatalité à laquelle on ne peut se dérober, parce que les

républicains qui règnent aujourd'hui se sont engagés sans raison et sans réflexion dans une voie où ils auront désormais de la peine à s'arrêter, où ils sont la proie de leurs préjugés et de leurs idées fausses, où ils ne peuvent faire un pas sans se trouver en face des difficultés qu'ils ont accumulées dans leur imprévoyante politique. Ils ont mis les difficultés partout, ils les retrouvent devant eux sous toutes les formes et dans toutes les directions : difficulté de créer un gouvernement sérieux avec l'anarchie administrative qu'on a préparée, difficulté de rétablir la paix morale avec les fanatismes de secte dont on subit le joug; difficulté de faire face aux crises industrielles avec les passions qu'on a encouragées; difficulté de relever les finances publiques avec les déficits qu'on a amassés et les nécessités de nouveaux impôts devant lesquelles on recule.

On continuera, parce qu'on ne voudra pas faire autrement ou parce qu'on ne saura jamais s'arrêter. Ce n'est pas que, dans cet amalgame qui s'appelle la majorité républicaine, il n'y ait des hommes qui ont à peu près le sentiment de la situation fausse et périlleuse faite à la république, qui préféreraient qu'il y eût moins de temps perdu, plus d'œuvres utiles, une direction plus régulière et plus éclairée. Ils sentent le mal, ils se sont créé l'impossibilité de trouver et d'appliquer le remède en se faisant les premiers complices de la fausse politique qu'ils subissent en se donnant les airs de la conduire, à laquelle ils se croient obligés de donner sans cesse de nouveaux gages, et M. le président du conseil, avec tout son art des réticences, ne réussit pas même à pallier cette perpétuelle équivoque. Un ancien ministre, M. Waldeck-Rousseau, dans un discours récemment prononcé en Bretagne, disait que le pays demandait au gouvernement « une fermeté de dessein, un esprit d'ordre hautement affirmé, une certitude et une persistance d'orientation, sans lesquels ni les entreprises de quelque durée, ni les projets de quelque portée ne sont possibles; » il ajoutait que la république ne pouvait pas être « un perpétuel recommencement. » Eh! c'est justement la question. Les républicains n'ont su donner au pays ni la « fermeté de dessein, » ni la direction, ni « l'esprit d'ordre, » sans lesquels il n'y a rien de possible; ils ne s'en sont même guère préoccupés. Ils n'ont su que désorganiser, satisfaire leurs passions et leurs cupidités, mettre en péril ou en doute tous les intérêts, exclure tout ce qui les gênait, agiter et proscrire sans s'inquiéter des résultats. Les républicains qui s'appellent des hommes de gouvernement n'ont réussi tout au plus qu'à donner au désordre une certaine apparence d'ordre, sans s'apercevoir qu'ils se trouveraient un jour ou l'autre en face des conséquences de cette singulière politique éclatant à la fois sous les formes les plus diverses, même sous la forme burlesque. M. le ministre de l'instruction publique se croit bien habile en régularisant la tyrannie de secte dans sa loi sur l'enseignement pri-

maire ; la conséquence, c'est le petit despote, maire de Saint-Germain, faisant à tous les fonctionnaires municipaux une obligation d'envoyer leurs enfans à l'école laïque de son choix. D'un seul coup, cet étrange républicain a trouvé le moyen de violer la loi, de supprimer la liberté de conscience pour les pères de famille, et de donner un nouveau spécimen des passions exclusives de son parti. — Le gouvernement, dira-t-on, a annulé cet arrêté. Oui, le gouvernement a cassé l'arrêté compromettant du maire de Saint-Germain : il se garde bien de rompre ouvertement avec l'esprit qui l'a inspiré. Il fait ici ce qu'il fait partout. Il envoie des soldats pour maintenir l'ordre là où les grèves menacent la paix politique, il amnistie en même temps ceux qui ont mérité d'être condamnés pour avoir porté le désordre parmi les malheureuses populations ouvrières de l'Aveyron. Il ne veut pas trop se brouiller avec les radicaux, — et voilà pourquoi la session qui va se rouvrir dans quelques jours ne sera, on peut le craindre, que ce qu'ont été jusqu'ici toutes les autres sessions.

Rien n'est changé dans nos affaires ni dans les idées de ceux qui les conduisent, et si l'on pouvait avoir quelque doute sur l'esprit qui va régner dans la session prochaine, on n'a qu'à voir les premières délibérations de la commission du budget, qui vient de reprendre ses travaux suspendus pendant les vacances. M. le ministre des finances est allé devant la commission soutenir les combinaisons qu'il a présentées il y a déjà sept mois, et aussitôt ont surgi les dissidences, les propositions de remaniemens d'impôts, les fantaisies de réformes radicales. Bref, M. le ministre des finances a son budget, la commission veut faire son budget, chacun des membres de la commission a son projet, et, avec tout cela, il y a bien des chances pour qu'on n'arrive ni à l'équilibre financier que le pays désire, ni même à un examen sérieux, utile et opportun des finances publiques. Le vice profond et sensible de cette situation est dans cette prétention qu'ont les commissions parlementaires de substituer leur omnipotence au contrôle qui est leur droit constitutionnel, de se mêler de tout, de s'emparer par le budget de l'administration du pays, au risque de confondre tous les pouvoirs et de déplacer toutes les responsabilités. Cette fois encore, on le pense bien, la commission n'a pas manqué de satisfaire ses passions au détriment du budget des cultes, qu'elle maintient par grâce en le mutilant. Elle est allée jusqu'à supprimer une somme de cent mille francs, dont M. le cardinal de Lavigerie se sert patriotiquement dans l'intérêt de notre domination en Afrique. Ce qu'il y a de bien clair, c'est qu'avec l'anarchie politique, on ne refait pas l'ordre financier, et si l'on veut, à l'heure qu'il est, chercher un symbole de la situation présente, c'est dans cette statue qu'on élevait audacieusement, ces jours derniers, dans une ville du midi, à l'insurrection. Voilà qui est fait pour préluder heureusement à la session prochaine et pour attester un état mo-

ral que tous les discours-programmes de M. le président du conseil ne peuvent ni guérir, ni pallier.

A mesure que les années passent agitées ou stériles à travers les mobilités du siècle, les générations se pressent, les hommes s'en vont. Ils s'en vont souvent de cette scène publique dix fois renouvelée sans avoir eu le temps de jouer tout leur rôle, après une carrière coupée et interrompue. Ils disparaissent victimes des révolutions qui les dévorent, des dominations exclusives de parti qui se font un triste jeu d'une sorte d'ostracisme périodique, comme si une nation était inépuisable et pouvait impunément changer tous les quinze ans son personnel politique! Le duc Decazes, qui vient de s'éteindre à soixante-sept ans, — il datait de 1819, — au château de La Grave, dans son pays de la Gironde, a eu la destinée ingrate de beaucoup de ses contemporains, à qui tout semblait sourire à leur entrée dans la vie publique et dont les événemens ont plus d'une fois trompé les vœux. Par sa naissance et ses traditions, par les habitudes de son esprit comme par son éducation libérale, il était fait pour être un des meilleurs serviteurs du pays dans un ordre constitutionnel régulier. Par son âge il s'est trouvé être d'une génération à demi sacrifiée, qui, à un moment du siècle, était pour ainsi dire, prise entre deux révolutions, tout au moins arrêtée dans son essor ou détournée de ses voies et rejetée pour vingt ans hors des affaires publiques, vingt ans perdus pour le service de la France, qui a certainement souffert surtout dans le maniement de ses intérêts extérieurs, dans sa diplomatie, de cette éclipse momentanée d'une élite grandissante.

Fils d'un père qui fut un des plus habiles ministres de la restauration, qui eut son heure de faveur royale et même de faveur populaire, élevé dans l'atmosphère libérale du temps, engagé dès sa jeunesse dans la carrière diplomatique sous le nom du duc de Glucksberg, qu'il devait, par un bénéfice de parenté de sa mère, au roi de Danemarck, le duc Decazes était déjà, dans les dernières années de la monarchie de 1830, un brillant secrétaire d'ambassade à Madrid. Il s'était trouvé mêlé activement à l'affaire retentissante des « mariages espagnols, » qui passait alors pour un succès de la diplomatie française; il avait mérité d'être avant trente ans ministre plénipotentiaire, il avait l'avenir devant lui lorsqu'éclatait à l'improviste la fatale révolution du 24 février 1848, qui dispersait tout, qui, avant peu, par une redoutable logique, allait conduire au 2 décembre et à une résurrection de l'empire. Bien que jeune et impatient d'action, le duc de Glucksberg n'hésitait pas à accepter une retraite prématurée. Attaché par ses sentimens, par ses opinions à la monarchie constitutionnelle, il partageait la fortune de sa cause : il restait parmi les vaincus. Pas plus sous l'empire que sous la république de 1848, il ne cédait à la tentation de rentrer dans une carrière qui lui aurait été sans doute aisément ouverte, et

s'il cherchait à reconquérir une place dans la vie publique, c'était par l'élection, par la lutte contre les candidats officiels dans la Gironde. A défaut de l'action régulière et des postes publics pour lesquels il était fait, il ne cessait pas d'être un serviteur du pays en disponibilité, vivement engagé dans l'opposition libérale qui se formait sous l'empire, s'affermissant dans ses goûts pour le régime parlementaire et pour un gouvernement éclairé, trouvant peut-être parfois les années un peu longues.

Ce n'est qu'au lendemain des grandes catastrophes de 1870 que, naturellement désigné par son nom, par ses opinions, le duc de Glucksberg, devenu duc Decazes par la mort de son père, était rappelé à la vie publique et se trouvait un des premiers élus de la Gironde à l'assemblée nationale de 1871. Il rentrait dans l'action avec la maturité que donnent les années et le spectacle des choses, avec le sentiment profond des malheurs publics et de la situation cruelle faite à la France, avec un esprit éclairé et sagace. Le duc Decazes, pour tout dire, se montrait en toute occasion et restait dans l'assemblée nouvelle appelée à une œuvre réparatrice un conservateur libéral, préoccupé d'épargner au pays de nouveaux conflits et des crises qui pouvaient être mortelles, éloigné par tempérament et par instinct des partis extrêmes. Il sentait surtout, après les sérieuses épreuves qui venaient d'accabler la France, le prix de la modération, et il ne reculait pas, au besoin, devant les transactions dont les circonstances pouvaient faire une nécessité : témoin son vote pour la constitution qui dure encore. C'était un conseiller discret et prudent, qui voyait la politique moins en théoricien ou en philosophe qu'en esprit pratique et avisé. Mais c'est surtout au ministère des affaires étrangères, qu'il a occupé pendant quatre ans sous le consulat du maréchal de Mac-Mahon, de 1873 à 1877, c'est là qu'il donnait la mesure de son aptitude et de ses talens. Appelé à la direction de notre diplomatie dans des circonstances qui n'avaient pas cessé d'être critiques, le duc Decazes a su se faire sa place et, pour ainsi dire, son originalité de ministre des affaires étrangères par sa souple habileté. L'expérience qu'il avait acquise dans sa jeunesse, ses relations mondaines et diplomatiques, la dignité simple et aisée de ses manières, la modération de son esprit, tout le servait dans son œuvre, aussi délicate que compliquée. Il mettait une dextérité singulière à atténuer ou à prévenir les incidens, à dénouer ou à tourner les difficultés, et, pendant ses quatre années de ministère, les difficultés, certes, ne manquaient pas : elles se succédaient du côté de l'Espagne et de l'Italie, au midi et au nord.

Un jour surtout, en 1875, ce n'était plus un simple incident : il s'agissait ni plus ni moins de la perspective d'une nouvelle prise d'armes de l'Allemagne contre la France, que les politiques belliqueux de Berlin jugeaient trop prompte à se relever de ses désastres. Le duc Decazes

pressentait déjà depuis quelque temps le danger, à voir les querelles que M. de Bismarck suscitait sans cesse avec une impatience hautaine, tantôt au sujet des évêques de l'Alsace-Lorraine, tantôt à propos de notre réorganisation militaire. Il n'était qu'à demi surpris lorsque tout à coup, au printemps de 1875, le danger se dévoilait non-seulement par les menaces retentissantes des journaux du chancelier, mais encore par une sorte de signification officielle qui coïncidait avec le départ énigmatique de l'ambassadeur d'Allemagne. Ce jour-là, le duc Decazes, qui seul jusqu'à ce moment, avait eu le secret de la gravité des choses, faisait face au péril avec autant d'art que de fermeté. Il savait mettre en jeu tous les ressorts, réveiller le zèle des plus grands cabinets de l'Europe, nouer comme un concert de préservation dans l'intérêt de la paix. Pendant quelques jours, le ministre des affaires étrangères vivait dans les plus poignantes anxiétés, qu'il déguisait sous une certaine impassibilité élégante, qu'il ne laissait voir qu'à ceux dont il connaissait la discrétion ; à chaque dépêche qu'il recevait, qu'il hésitait quelquefois à ouvrir, il se demandait si c'était la guerre ou la paix, et cette émotion n'avait rien de vulgaire, rien qui fût indigne du ministre d'un grand pays ; c'était la généreuse et virile émotion d'un homme résolu à ne souffrir aucune atteinte à l'honneur de la France, sérieusement pénétré aussi de la gravité de la lutte qui pouvait s'engager d'un instant à l'autre. Il faut l'avoir vu dans un de ces momens dramatiques où il s'attendait à tout, pour savoir ce qu'il y avait de patriotisme passionné et sérieux sous l'aisance du diplomate bien né. Des démarches personnelles de la reine d'Angleterre, qui écrivait à l'empereur Guillaume, et du tsar Alexandre II arrivant sur ces entrefaites à Berlin, mettaient heureusement fin à cette crise de quelques jours. Le prince Gortchakof, qui accompagnait l'empereur Alexandre, se vantait même un peu trop haut de l'efficacité de l'intervention russe pour la paix, et M. de Bismarck le lui a fait payer depuis au congrès de Berlin. Le duc Decazes, dans tous les cas, avait fait face à l'orage avec un tact mêlé de fermeté, et ce qui est un mérite de plus, il savait être discret sur ce qui pouvait passer pour un succès.

Qui dirait cependant que le seul ministre qui, après M. Thiers, eût eu à se mesurer avec la difficulté la plus redoutable et qui ait réussi à conjurer un péril national, a passé ses dernières années sans être sénateur, ni même député ? Arrêté au début de sa carrière par une révolution, il s'est vu encore une fois au déclin de sa vie rejeté hors des affaires par la passion de parti. Le duc Decazes, dans son ministère de quatre années, n'a pas moins eu son moment, un de ces momens rares où un homme a l'heureuse fortune de rendre un vrai et éminent service à son pays. Notre diplomatie n'a pas eu depuis tant de succès qu'on puisse oublier ce qui a été fait un jour pour la France.

L'Europe d'aujourd'hui est un peu comme la France; elle ne désire que la paix et elle ne voit partout que des causes de trouble, de mauvaises apparences, des signes presque menaçans. Elle se sent agitée, tout au moins assez incertaine sur le lendemain qui l'attend. Malheureusement, en Europe comme en France, ce sont les politiques régnans, les prépotens du jour, les gardiens privilégiés de la paix qui sont les premiers à la troubler. Ce sont les grandes ambitions qui créent ou entretiennent cet état perpétuel de crise que le moindre incident ravive, qui n'a une certaine gravité que parce que les influences les plus puissantes sont en présence sur le même théâtre, qu'elles se disputent au risque de s'entre-choquer et d'enflammer l'Europe.

Les affaires de Bulgarie n'étaient qu'un incident dont on aurait pu sans doute se rendre maître en lui laissant ses modestes proportions; elles sont devenues une grosse question qui ne laisse pas d'être une menace pour la paix, pour l'indépendance de l'Orient, et elles ne paraissent pas se simplifier depuis cette série de mouvemens contraires, mystérieux, qui, en un mois, ont eu successivement pour résultat la dépossession du prince Alexandre, son retour triomphal, enfin son abdication volontaire. Le prince Alexandre a très noblement quitté la scène où il ne pouvait plus rester, sans humiliation et sans péril pour le pays qui lui avait donné la couronne; il s'est effacé devant la Russie, qui, jusqu'au bout, s'est montrée implacable et a tenu à faire sentir aux Bulgares le poids de son omnipotence. Qu'en est-il résulté? La situation n'en est certes ni plus claire ni plus rassurante dans les Balkans, et les plus embarrassés sont les Bulgares, qui ne savent plus trop où ils en sont, ce qu'ils veulent faire, ou plutôt ce qu'on leur permettra de vouloir. Aussitôt que le prince Alexandre a eu quitté le pays, la régence qui est restée provisoirement chargée de la direction des affaires à Sofia a fait appel à l'assemblée ordinaire de la Bulgarie, et les délibérations de ce malheureux parlement ne sont pas, il faut l'avouer, de nature à éclaircir les choses. L'assemblée, qui n'a eu que quelques jours de session, où se rencontraient Rouméliotes et Bulgares, a décidé, en définitive, la convocation d'une nouvelle assemblée plus ou moins constituante qui aura pour mission de régler les affaires du pays et au besoin d'élire un nouveau prince; mais, en attendant, comme elle ne pouvait éviter de s'expliquer sur les derniers événemens, de rendre témoignage de l'opinion, cette assemblée de Sofia s'est livrée à une série de démonstrations passablement confuses. Elle a voté une adresse enthousiaste au prince de Battenberg, dont elle exalte « l'abnégation et le patriotisme sans exemple; » elle a voté en même temps une adresse portant au tsar « les sentimens d'attachement et de dévoûment profond du peuple bulgare. » Elle a manifesté aussi la plus vive indignation contre « l'infâme » coup d'état du 21 août, en réclamant le châtiment exemplaire des coupables.

Qu'en faut-il conclure? Que feront maintenant et la régence chargée du pouvoir et l'assemblée dont la réunion a été décidée? A bien considérer les choses, ces manifestations à demi contradictoires, le langage même tenu récemment par un des régens, M. Stamboulof, dans un banquet, il est clair que les malheureux Bulgares ont le sentiment de la situation violente et contrainte que les derniers événemens leur ont créée. Ils ont des désirs d'indépendance, ils témoignent leur attachement à un prince qui a un moment représenté à leurs yeux cette indépendance; ils ne veulent pas, d'un autre côté, méconnaître ce qu'ils doivent au « tsar libérateur. » Ils se débattent pour tout concilier. En réalité, il se sentent sous la main de la Russie, qui avoue, d'ailleurs, assez clairement, par son attitude, par son langage, qu'elle entend maintenir et exercer sa prépotence dans les Balkans. Un instant, le cabinet de Saint-Pétersbourg a paru vouloir envoyer, comme « haut commissaire, » à Sofia le prince Dolgorouki, qui n'eût été, à vrai dire, qu'un lieutenant du tsar régnant en Bulgarie. Il s'est aperçu probablement, ou on lui a fait remarquer que l'acte pourrait paraître trop significatif aux yeux de l'Europe; il s'est contenté de désigner un délégué d'un ordre moins extraordinaire, le général Kaulbars, avec des pouvoirs dont on n'a pas le secret. Quel que soit le nom, de façon ou d'une autre, c'est évidemment la Russie qui règne et qui ne veut pas qu'on l'ignore.

La question est maintenant de savoir dans quelle mesure l'Europe est disposée à se prêter à ce retour offensif de la Russie en Orient, quel genre d'entente elle veut accepter dans une affaire qui touche après tout à l'ordre général. Que la Russie ait trouvé, sinon des encouragemens ou un appui bien empressé, du moins un concours de complaisance ou de circonstance dans les complications nouvelles où elle a mis une sorte de point d'honneur, c'est désormais trop évident. Ce concours a été prêté par des raisons différentes, avec des nuances qu'on peut pressentir. Des accords artificiels cependant peuvent-ils détruire les intérêts des puissances qui, elles aussi, ont une politique traditionnelle en Orient? La triple alliance, que la Russie vient de tourner si habilement à son profit, peut-elle prévaloir longtemps contre la nature des choses? C'est la question qui se débat encore, dont la solution dépend de bien des considérations, de bien des incidens imprévus. Lorsque le cabinet britannique a été interpellé récemment sur les affaires de Bulgarie, lord Randolph Churchill, sans trop s'expliquer, sans engager la politique de l'Angleterre, n'a pas dissimulé que la situation de l'Orient était assez critique. L'Autriche elle-même, qui est un des trois empires alliés, qui a prêté à la Russie tout au moins le concours de son silence ou de sa résignation, peut avoir eu ses raisons momentanées; mais il est clair qu'elle ne s'est résignée que par nécessité, qu'elle ne peut voir sans inquiétude la Russie

reprendre position dans les Balkans ; et un discours récent du comte Appony, en Hongrie, une interpellation qui s'est produite au parlement de Pesth, prouvent qu'une partie de l'empire voit avec défiance tout ce qui favorise les progrès de la puissance russe et même l'alliance austro-allemande. Bref, tous les intérêts sont en présence dans cette affaire, qui est loin d'être finie, et au milieu de toutes ces complications, c'est encore M. de Bismarck qui tient dans ses mains tous les fils de cet étrange imbroglio. M. de Bismarck a eu sans doute, lui aussi, ses raisons. Évidemment il a voulu lier la Russie en lui donnant une grande satisfaction, au risque d'inquiéter l'Autriche en l'entraînant dans une politique si peu conforme à ses intérêts ; aujourd'hui c'est l'Autriche elle-même qu'il semble vouloir rassurer en cherchant à retenir le cabinet de Pétersbourg, à obtenir de la Russie qu'elle limite ses prétentions, qu'elle se montre modérée dans sa victoire. Sa diplomatie se joue dans ces combinaisons, où il allie la dextérité à l'audace. Tout cela cependant ne fait pas que la situation ne soit ce qu'elle est et que le résultat de tous ces artifices ne puisse être de rouvrir la question d'Orient avec toutes ses complications et ses menaçantes perspectives.

Tandis que ce joueur puissant de la politique, M. de Bismarck, manie les alliances et les intérêts du monde dans ses voyages ou dans ses terres, le Reichstag s'est réuni récemment à Berlin, en même temps que l'empereur Guillaume faisait avec apparat un voyage dans l'Alsace-Lorraine à l'occasion des manœuvres du 15e corps allemand, campé dans les pays annexés. Le vieux souverain, surmontant les fatigues de l'âge, est allé dans ces contrées, à Strasbourg, où il a passé quelques jours, entouré de l'impératrice, du prince impérial, du roi de Saxe, du grand-duc de Bade, du grand-duc de Hesse, de princes de toute sorte et de personnages officiels. Il a passé des revues, il a paru dans les cérémonies et dans les banquets, il a prodigué allocutions et complimens. A entendre les historiographes allemands du voyage, la réception que Strasbourg a faite au vieil empereur aurait été des plus chaleureuses, presque enthousiaste, et l'empereur lui-même a plusieurs fois témoigné son plaisir de l'accueil qu'il rencontrait. La réalité ne répond peut-être pas autant qu'on le dit aux apparences. Les vrais Alsaciens, gens paisibles qui paient honnêtement leurs impôts et obéissent aux lois, ont réservé leur enthousiasme ; et au banquet de gala offert par l'empereur, les députés au Reichstag ont brillé par leur absence. Il faut bien se souvenir, d'ailleurs, qu'à Strasbourg il y a trente mille immigrés allemands, qu'on ne s'abstient pas sans péril de se conformer aux ordres de la police qui règle les réjouissances publiques, que la presse n'est pas libre, qu'une simple société musicale qui jouerait un air français s'exposerait à être supprimée, et, dans ces conditions, il n'est peut-être pas étonnant que la véritable opinion se perde dans

le bruit des voix allemandes. Si l'Alsace-Lorraine était si bien conquise, si elle était devenue aussi complètement allemande que les anciennes provinces, comme s'est plu à le dire l'empereur, pourquoi maintiendrait-on le régime dictatorial? Pourquoi refuserait-on aux Alsaciens-Lorrains les franchises qu'ont les autres provinces?

Chose à remarquer, M. de Bismarck n'a pas paru auprès de l'empereur Guillaume à Strasbourg; pas plus, du reste, qu'il n'a paru au Reichstag, qu'il réunissait au même instant d'une manière un peu extraordinaire, pour avoir son adhésion à la prolongation d'un traité de commerce avec l'Espagne. Un instant, on a cru que le traité de commerce n'était qu'un prétexte, que le chancelier voulait tout simplement avoir une occasion de faire entendre sa voix sur la politique extérieure à propos des événemens de la Bulgarie. Il n'en a rien été. M. de Bismarck a laissé l'empereur Guillaume à Strasbourg, le Reichstag à Berlin, et, à la veille même de la réunion de son parlement, il est parti pour sa retraite de Varzin, d'où il ne sortira sans doute qu'à la session prochaine pour demander les impôts dont il a toujours besoin, et le renouvellement du septennat militaire. Ce ne sera peut-être pas facile à obtenir: le chancelier a vraisemblablement son thème déjà tout fait; il sera d'autant plus porté à faire vibrer la corde du patriotisme allemand, à évoquer une fois de plus le fantôme de la revanche française, qu'il se sera mieux assuré l'appui reconnaissant de la Russie; et notre nouvel ambassadeur à Berlin, M. Jules Herbette, aura de quoi exercer les talens qu'on ne lui connaissait pas encore pour un poste si éminent.

Au moment où l'attention était encore tournée du côté où se préparent les événemens européens, l'Espagne, qui a toujours le privilège des surprises, vient d'avoir l'émotion malheureusement peu nouvelle d'une sédition militaire de plus. L'autre soir, avant de s'endormir, Madrid a pu apprendre que l'ère des *pronunciamientos* n'était pas finie. Le mouvement a éclaté non loin du palais, dans la caserne de San Gil, qui fut, il y a vingt ans, le foyer d'une des plus formidables insurrections. Quelques centaines de soldats du régiment de cavalerie d'Albuera, du régiment d'infanterie de Garellano, se sont révoltés et ont parcouru la ville, effrayant la population, essayant de s'emparer de quelques postes. Le coup n'était pas monté. La cour et les principaux ministres étaient à La Granja. Le gouverneur de Madrid, le général Pavia, était lui-même ce soir-là au théâtre, n'ayant aucun soupçon. Au premier avis cependant, toutes les mesures ont été rapidement et habilement prises, et il n'a pas tardé à se mettre à la tête des troupes fidèles. Sur-le-champ les insurgés ont été attaqués; refoulés de toutes part, ils se sont jetés dans la campagne, où ils ont été poursuivis et dispersés. Un des chefs du mouvement, un certain général Villacampa, a été pris. La répression a été prompte; la lutte a malheureusement

duré assez pour que de dignes officiers, le général Velarde, le colonel d'artillerie comte de Mirasol, aient péri dans la bagarre. Cette triste échauffourée n'a pas eu même un instant une apparence de succès. Est-ce à dire qu'elle soit sans gravité et qu'elle ait été absolument une surprise ? Il n'est point douteux que, depuis quelque temps, il y avait au-delà des Pyrénées tout un travail suivi et obstiné de conspiration, que les agitateurs employaient tous les moyens pour ébranler la fidélité de l'armée, que les révolutionnaires républicains étaient à l'œuvre. Le bruit d'un prochain mouvement s'était même répandu hors de l'Espagne. L'insurrection du 19 septembre n'a pu être une surprise que par le moment où elle a éclaté. Elle était préparée, on n'en peut douter; elle a eu des complices et des instigateurs en dehors de ces pauvres diables de soldats qui ont été jetés dans cette aventure, qui ont acclamé la république sans savoir ce qu'ils faisaient et paieront pour les vrais coupables; elle a éclaté probablement trop tôt, avant le moment que s'étaient fixé les artisans de complots; et c'est ce qui explique la promptitude avec laquelle elle a été vaincue sans avoir eu le temps de trouver un écho dans la population et dans l'armée.

Quelles seront maintenant les conséquences de ce nouveau déchaînement de l'esprit révolutionnaire, sous un ministère qui représente fidèlement le libéralisme au pouvoir ? Qu'il y ait tout d'abord une répression énergique, d'autant plus énergique, peut-être, qu'on s'est laissé surprendre avec toutes les raisons de se défier, c'est ce qui paraît assez évident. L'état de siège a été aussitôt déclaré; les conseils de guerre ont été organisés pour juger les coupables. Le gouverneur de Madrid, le général Pavia, a publié une proclamation des plus sévères qui, entre autres prohibitions, interdit aux journaux de parler de « faits historiques se rattachant à la discipline de l'armée et à l'ordre public. » On prend ses précautions un peu après coup contre la guerre civile. Malheureusement la répression, fût-elle une nécessité temporaire, peut n'être qu'une rigueur inutile, un remède insuffisant si on ne se rend compte en même temps de la nature et de l'étendue du mal. On se trouve en présence d'une situation évidemment troublée, et il ne serait point impossible que cette insurrection malencontreuse eût une certaine influence sur la direction des affaires d'Espagne, sur la politique ministérielle. Jusqu'ici le ministère, présidé par M. Sagasta, a vécu avec l'appui qu'il a trouvé dans tous les camps libéraux et à la faveur d'une trêve consentie par les conservateurs amis de M. Canovas del Castillo. Aujourd'hui, devant la sédition, devant les propagandes républicaines qui préparent des agitations nouvelles, M. Sagasta peut être obligé de prendre une position plus nette, d'ajourner pour le moins une partie de son programme de réformes démocratiques, où il est exposé à être abandonné par tout un groupe de ses alliés, les libéraux modérés de la nuance du général Martinez

Campos. M. Sagasta est dans une situation d'autant plus critique que déjà, il y a peu d'années, les agitateurs ont profité de sa présence au pouvoir, de sa tolérance, pour tenter une insurrection militaire comme celle du 19 septembre. Aujourd'hui la situation est encore plus grave avec une régence, et la première condition est de mettre hors de toute atteinte cette monarchie nouvelle que le président du conseil lui-même a appelée plus d'une fois la garantie des libertés de l'Espagne.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Les affaires avaient été assez actives dans la première partie du mois. Il en a été tout autrement dans la seconde. Toute animation a disparu, au moins sur le marché à terme des fonds français. Alors qu'on s'attendait à une continuation de la hausse, on a vu les cours se tasser lentement et reculer finalement de quelques centimes.

La principale raison de ce mouvement a été la crainte de grosses livraisons de titres en liquidation, dans le cas où les banquiers, qui sont à la fois vendeurs de 3 pour 100 et détenteurs de titres d'emprunt pris à la souscription, pourraient livrer les titres nouveaux libérés par anticipation, et se trouver ainsi liquidés. Mais il y a bien des raisons de croire que les livraisons de titres si redoutées resteront en-deçà de l'importance qu'on leur a attribuée depuis quinze jours.

Une autre cause a empêché le développement de la hausse sur nos fonds publics : la reprise des travaux de la commission du budget.

On oubliait volontiers, depuis quelques mois, que la France se trouvait au régime du déficit, et que la situation commandait absolument des mesures énergiques. M. Sadi-Carnot n'avait d'ailleurs à présenter à la commission que son ancien projet de budget, allégé de la partie concernant l'emprunt effectué au printemps.

Il proposait un nouvel emprunt, c'est-à-dire la conversion de 466 millions d'obligations sexennaires en rente 3 pour 100 et une augmentation des charges des contribuables sous la forme d'une surtaxe de l'alcool. Il se faisait fort, avec ces deux mesures, de supprimer le budget extraordinaire et d'équilibrer dans le budget ordinaire, devenu le budget sans épithète, les recettes et les dépenses.

Le ministre des finances ajoutait que, si ses propositions n'étaient pas adoptées, on se trouverait, pour 1887, en présence d'un déficit de 104 millions, indépendamment des 60 à 100 millions dont il faudrait doter le budget extraordinaire.

Ainsi le marché de nos fonds publics se trouvait sous le coup d'un second emprunt de 500 millions, alors que le premier, vieux de cinq mois à peine, était encore pour plus d'un trimestre en cours de versement. Il y avait dans ce seul fait de quoi rendre quelque courage aux vendeurs à découvert, si malmenés par la trahison des événemens depuis une année. De là ces timides efforts pour enlever 0 fr. 05 ou 0 fr. 10 aux prix si honorables atteints par le 3 pour 100.

La commission du budget n'a nullement goûté les projets de M. Sadi-Carnot. A l'unanimité des membres présens, très peu nombreux, il est vrai, elle s'est prononcée contre la suppression du budget extraordinaire et contre la conversion des obligations sexennaires, puis elle s'est mise à la recherche des voies et moyens pour parer au déficit de 104 millions, dénoncé par le ministre.

Les moyens abondent, car il n'a pas été présenté en quarante-huit heures à la commission moins de cinq systèmes différens pour obtenir les 104 millions. L'un de ces systèmes, celui dont la Bourse avait le plus à s'occuper, comporte une application restreinte, à titre d'essai de l'impôt sur le revenu. Tout d'abord le projet déposé dans ce sens excluait les rentes françaises de cette application, mais bientôt un amendement les y faisait rentrer. La taxe serait limitée à 1 pour 100, au moins la première année. De l'avenir nul ne peut répondre.

Le public financier certes ne saurait marquer la moindre satisfaction de l'établissement d'un impôt sur le revenu. Cependant l'atonie des affaires a été si grande que la proposition faite à la commission dans ce sens n'a pas même provoqué un mouvement quelque peu sensible sur la cote. Il faut reconnaître que la spéculation est absolument convaincue que la chambre n'acceptera pas, pour l'année prochaine, le principe d'une taxe, si minime qu'elle puisse être, sur les rentes françaises.

Aussi est-il probable que la liquidation se passera dans de meilleures conditions pour les acheteurs qu'on n'eût été porté à le supposer depuis quelques jours. Le détachement du coupon de la rente 3 pour 100 s'est effectué le 16 sur le cours de 83.55. Le prix ressortait donc à 82.80. On a reculé pas à pas jusqu'à 82.40, avec une longue station entre 82.50 et 82.60 ; puis, le dernier jour, quelques efforts ont suffi pour revenir à 82.57. Le 3 pour 100 et l'Amortissable ont fléchi de 0 fr. 20, le 3 pour 100 nouveau de 0 fr. 35, le 4 1/2 de 0 fr. 05 seulement.

Bien que la question des relations de la Russie avec la principauté bulgare occupe toujours l'attention des cabinets européens, et surtout

ceux de Londres et de Vienne, les bourses austro-allemandes n'ont point trahi d'inquiétude sérieuse. Les fonds autrichiens et hongrois ont toutefois subi une certaine dépréciation. Les succès de la politique russe, l'appréhension du lendemain, l'épidémie cholérique à Pesth, ont enlevé tout ressort à la spéculation viennoise. Le 4 pour 100 hongrois, abandonné par le syndicat qui l'avait poussé à 87, a fléchi à 85 1/2.

L'Italien, au contraire, a eu une brillante tenue et s'est élevé de 100.30 à 100.70. L'Extérieure, malgré les oscillations déterminées par l'annonce du *pronunciamiento* de Madrid, a gagné plus d'une unité, passant de 61 7/8 à 63 1/4. Une lutte très vive de spéculation est engagée sur ce fonds à Paris et à Berlin. Les vendeurs prédisent des soulèvemens carlistes et républicains, catastrophes sur catastrophes. Leurs adversaires les accusent de payer les *pronunciamientos* et affirment qu'un fonds d'état sur lequel les coupons sont payés régulièrement n'est pas à son prix s'il rapporte encore 6 pour 100.

Les valeurs ottomanes ont été assez bien tenues, mais sans affaires. L'Unifiée est en hausse de 10 francs. On escompte la consolidation de la domination anglaise dans la vallée du Nil comme une conséquence inévitable des déboires de la politique britannique dans la péninsule des Balkans.

Nous retrouvons l'action de Panama à 390 comme il y a quinze jours. Le quatrième versement a été régulièrement effectué et le titre se négocie maintenant tout payé. Bien que les recettes de 1886 se maintiennent toujours notablement inférieures à celles de 1885, le Suez a été vivement relevé de 2,008 à 2,038.

Le Crédit foncier, arrivé à 1,400 francs, s'est arrêté devant cette barrière et a été ramené à 1,392. La Banque de France, au contraire, est en reprise de 35 francs sur la probabilité d'une terminaison prochaine de la période de l'avilissement de l'argent.

Les titres de quelques institutions de crédit ont donné lieu à des transactions assez animées. La Banque de Paris a gagné 5 francs à 690, le Crédit lyonnais autant à 542, coupon détaché, la Société générale 13 francs à 472, la Banque franco-égyptienne 7 francs à 486, la Banque parisienne 20 francs à 415, le Crédit mobilier 8 francs à 262.

Sur le Gaz et les Actions des chemins français aucun changement ne s'est produit. Le Nord de l'Espagne et le Saragosse sont restés de même à peu près immobiles. Les Méridionaux, les Autrichiens et les Lombards ont gagné de 5 à 6 francs.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

JEANNE AVRIL

PREMIÈRE PARTIE.

I.

La première fois qu'elle eut la notion de l'amour, ce fut à quatorze ans.

Elle était à la campagne, par une chaude journée de juillet, dans une chambre située près de la lingerie et qu'on appelait *la chambre aux confitures :* c'était là que les pots refroidissaient en attendant qu'ils fussent recouverts de papier, et que sa grand'mère les fit ranger sous ses yeux par espèce et ordre de cuisson, avec les dates, sur des planches préparées. Assise par terre, Jeanne avait devant elle une malle ouverte qu'elle venait à grand'peine de tirer de son coin. Des livres poudreux, moisis, dépareillés s'y trouvaient bousculés au hasard. On avait rassemblé ce rebut, après le départ des Prussiens, qui avaient mis le château en désordre et fort entamé la bibliothèque. Il y avait des tomes II sans tome I, la plupart ayant des pages maculées, avec des noms allemands écrits en travers, des numéros de régiment et des paraphes.

Elle était très curieuse, mais sans savoir de quoi. Et il lui semblait que les livres devaient contenir de grands mystères, puisqu'en bas on avait toujours eu soin d'enlever les clés des bibliothèques, et que, si cette malle n'était pas fermée comme les bibliothèques, ce n'était sans doute que par mégarde.

Jeanne fut d'abord un peu désappointée.

Ces livres, en grand nombre, dataient du siècle dernier, et, bien que les caractères en fussent assez nets et tirés sur bon papier, ils la rebutaient en ralentissant sa lecture. Elle n'avait jamais pu s'habituer à ces *s* qui ont l'air d'*f*, à ces *o* mis pour des *a* et qui vous font prononcer *chaffer* pour *chasser* et *avoit* pour *avait*.

Enfin elle avisa des feuillets détachés d'un livre dont l'impression lui parut plus moderne. En effet, c'était un fragment d'un roman d'Alexandre Dumas père : *Madame de Chamblay*.

A l'endroit où elle se mit à lire, il s'agissait d'une jeune fille qui se nommait Edmée ; elle rencontrait un jeune homme dans un parc, au détour d'une allée, et racontait ainsi leur entretien :

. . . . . .

Je le sentis s'approcher de moi.

— Aimez-vous les poètes? demanda M. de Montigny.

Je le regardai avec étonnement, je n'avais pas bien compris sa question.

— La poésie? aurais-je dû dire.

— On ne m'a jamais laissé lire que les poésies sacrées de Racine, répondis-je.

— Ah! me dit-il; et n'ayant lu que les poésies de Racine, vous aimez les endroits sombres, le murmure des sources, le tremblement du soleil sur le gazon, les fleurs suivant le fil de l'eau; alors vous avez deviné ce que vous n'avez pas lu; vous avez deviné Burns, Gray, Millevoye, André Chénier, Goethe, Lamartine, tous vieux amis à moi, que je serais heureux de vous faire connaître. . . . . . .

. . . . . .

Il appuya sa main sur la mienne et d'une voix douce et harmonieuse, il commença ces vers qui firent la réputation des premières poésies de Lamartine.

Un soir, t'en souviens-tu? nous voguions en silence...

J'écoutai d'un bout à l'autre, et dans une espèce d'extase, cette merveilleuse chanson qui éveillait en moi une foule de cordes inconnues...

. . . . . .

Sans doute M. de Montigny craignit d'émousser mes sensations en les prolongeant; il savait à merveille conserver leur velouté à ces premières fleurs de l'âme dont Dieu fait la couronne de ses anges; de sorte qu'il passa des vers, cette poésie de l'homme, à la nature, cette poésie de Dieu...

. . . . . .

Le chapitre s'arrêtait là.

En vain Jeanne chercha dans la malle si la suite n'y était pas.

Qu'étaient-ils devenus? S'étaient-ils mariés? Est-ce qu'avant de se marier on se promène ainsi dans un parc? Et cet homme si grave, avec une longue barbe, sans doute, et qui vous parle si doucement, et qui vous donne le bras, vous prend la main, la presse, s'occupe de vous seule, vous, une petite fille, et qui se donne la peine de vous instruire, de vous parler de vos goûts? Elle fermait les yeux, et elle voyait le tremblement du soleil sur le gazon, les fleurs suivant le fil de l'eau, elle entendait le murmure de la source, la voix du jeune homme, elle s'appuyait sur son bras. Oh! quel bonheur de se reposer sur ce bras si fort dont la chaleur se communiquait peu à peu; et puis, ces cheveux de jeune fille qui effleuraient la barbe, car, certainement, elle devait parfois baisser un peu la tête, et, alors, quelle sensation de douceur au front!

Jeanne était en feu. Elle remit les livres n'importe comment dans la malle, qu'elle repoussa dans son coin, mais elle emportait les précieux feuillets qui lui faisaient entrevoir tant de choses.

Le soir, à table, elle fut distraite. Heureusement qu'il est de bon ton que les enfans ne parlent pas à table; on remarqua seulement avec satisfaction qu'elle était devenue plus sage depuis sa première communion.

Un vieil ami de la maison, le notaire de Jouarre, venu pour le renouvellement difficile du bail de l'un des fermiers, se mit à la taquiner.

— Vous devez être contente, Mademoiselle, dit-il; ces deux jeunes messieurs Lefébure passent tout l'été à Buzaney, et vous allez bien vous amuser.

— Oh! non, répondit-elle vivement; je n'aime que les jeunes gens de trente ans!

Ce lui semblait devoir être l'âge de son jeune homme.

Tout le monde se mit à rire. Pour se donner une contenance, elle prit son verre d'eau rougie et but si précipitamment que le liquide déborda et lui tomba du menton dans le cou. On la gronda et cela fit diversion.

Mise au lit, elle se releva bientôt, et dans la salle d'étude contiguë à sa chambre alla recopier les pages qui l'avaient tant intéressée. Elle se trouva ensuite assez de force pour se glisser jusqu'à *la chambre aux confitures* et replaça furtivement les feuillets dans la malle. Elle eut très peur dans le long corridor à cause de la solitude et de l'obscurité; mais elle avait pris sur elle, pensant que le larcin de ces feuillets était une faute énorme qu'il fallait à tout prix dissimuler.

Revenue saine et sauve de cette expédition, une fois au lit et quand elle eut bien soufflé la lumière, elle réfléchit que, quelque énorme pourtant que lui parût sa faute, elle ne sentait le besoin de s'en

ouvrir à personne. Elle éprouvait même une satisfaction mutine d'avoir à garder un tel secret et de se trouver ainsi très supérieure à ses amies qui ne savaient rien de ces choses. L'idée ne lui vint pas qu'elles en savaient peut-être tout autant et qu'elles mettaient la même sournoiserie à ne lui en rien dire.

Le lendemain à huit heures, elle descendit pour le thé. On le servait au rez-de-chaussée dans un boudoir d'angle, attenant à la chambre de sa grand'mère. Cette habitude s'était continuée ainsi, comme du temps où vivait son grand-père, feu M. le conseiller d'état de Parthenais.

Pour descendre au boudoir, Jeanne choisissait le plus souvent un de ces petits escaliers dérobés, pris on ne sait comment dans les murs et les plafonds des chambres, tel qu'il en existait plusieurs à Buzancy, dans cette grande bâtisse de château Louis XV, acheté par le grand-père du conseiller, quand la fortune acquise dans les fournitures militaires lui fut venue sous la Restauration, avec la particule.

Ce boyau presque abandonné lui plaisait, à cause des toiles d'araignées qui s'y trouvaient et qui souvent fournissaient quelque nouvel insecte à sa collection. Cette fois, elle dégringola sans prendre garde aux toiles et arriva au bas du tortueux conduit, défonçant presque la porte pour entrer.

C'était d'ailleurs assez sa manière de se présenter ainsi, brusquement et par surprise.

— Quelle bombe ! fit Mme de Parthenais, qui malgré son excessive bonté, n'avait jamais bien pu se faire à l'impétuosité de sa petite-fille.

Jeanne s'assit joliment dans un grand fauteuil de vieille étoffe fanée, pendant que sa grand'mère finissait de donner des ordres, tout en raffermissant de la main les bandeaux gris un peu bouffans qui lui descendaient à mi-oreilles.

Rien ne plaisait mieux à l'enfant que ce premier déjeuner. Tout y était si frais, si luisant, et le boudoir était si gai, avec sa grande porte-fenêtre ouvrant de biais sur le parc ! On posait le plateau sur la table recouverte d'un piqué rose et l'eau du thé chantait si doucement dans la bouilloire. Il faut dire que Mme de Parthenais était assez gourmande et qu'elle ajoutait à ce simple repas de pain et de beurre de petits raffinemens auxquels Jeanne était très sensible. Il y avait des brioches toutes chaudes, des *muffins* anglaises grillées, des biscottes et enfin, ce que la petite fille préférait à tout, du pain d'épice beurré, qu'elle mettait en tranche sur un croûton très beurré aussi, et trempait dans son thé. On apportait aussi les lettres et les journaux à cette heure-là, et c'était une joie pour elle, surtout le samedi, quand arrivaient les journaux illustrés dont on lui permettait de regarder les images.

Sa mère vint en retard comme d'habitude. De santé très remuée, Mme Avril était « la grande gâtée » de la maison, celle pour laquelle Mme de Parthenais eût fait tous les sacrifices, parce qu'elle était le gage direct de l'amour de son mari, qu'elle avait aimé passionnément et soigné jour et nuit pendant les trois ans qu'il avait mis à mourir de sa paralysie.

La santé de sa mère et le culte dont elle était l'objet absorbant toute l'attention, Jeanne avait une certaine liberté pour son âge, et les deux femmes ne se préoccupaient point trop exactement de ses idées, de ses sentimens et de leur croissance.

Le déjeuner s'acheva sans incident. Mme de Parthenais déplia pieusement *le Moniteur universel*, auquel le conseiller d'état avait toujours été abonné de son vivant, tandis qu'après s'être bourrée de pain d'épice, Jeanne sommeillait.

— Ah ! dit sa mère avec un sourire distrait, voilà Jeanne qui ferme ses beaux yeux !

— Comment ! mes beaux yeux? dit-elle étonnée en les ouvrant tout grands.

— Mais oui, reprit Mme de Parthenais en la regardant par-dessus ses lunettes, tu sais bien que tu as de très beaux yeux, petite masque !

— Pas du tout ! répondit Jeanne, surprise et presque troublée.

Il ne lui était jamais venu à l'idée qu'elle pût avoir quelque chose de bien dans sa personne. On disait qu'elle était un vrai garçon et elle affectait, en effet, plutôt des manières débraillées, marchant à grandes enjambées, gesticulant des bras et poussant de grands cris. Elle aimait à se pendre par les jambes au trapèze, la tête en bas, pendant que sa jupe recouvrait ingénument son visage. Quand elle était fatiguée de cet exercice, elle se redressait et déclarait, pour l'avoir vu à la fête communale de Buzancy, qu'elle était « l'Hercule du Nord. » Il est probable qu'on trouvait ces mouvemens et cette gymnastique salutaires à sa santé, car, bien qu'ils lui attirassent souvent des réprimandes, on ne les lui avait jamais interdits complètement.

Très préoccupée de se regarder dans la glace afin de voir comment elle était, elle remonta dans sa chambre. Et, ayant collé son visage contre la glace de la cheminée, elle constata qu'elle avait de grands yeux bleus avec des cils noirs.

Elle se recula un peu et se sourit.

Comme elle avait entendu dire que les gens qui riaient de côté avaient l'air très spirituel, elle plissa sa lèvre à gauche en clignant l'œil, et il lui parut qu'elle avait réussi à se donner une intéressante physionomie. Cependant la glace étant placée trop haut pour qu'elle pût juger de l'ensemble de son personnage, elle prit

une chaise et s'y mit debout, bombant la poitrine en tirant sa blouse, et serra sa boucle d'un cran.

Elle se fit l'effet d'être très grande.

— Mais je suis charmante! dit-elle à haute voix.

Et elle pensa que la vie était bien amusante, puisqu'on savait un jour si l'on était jolie.

Descendue de sa chaise, elle fit des essais de coiffure : après trois quarts d'heure de peines et d'impatiences inutiles, elle fut dérangée par la voix de sa mère qui, par le tuyau de l'escalier secret, lui demandait ce qu'elle faisait là haut.

Comme sa mère avait sa chambre au rez-de-chaussée, Jeanne était bien sûre qu'elle ne monterait pas, de peur de se fatiguer : elle répondit avec assurance qu'elle apprenait son histoire romaine.

Mais au lieu d'histoire romaine, ce fut son bout de roman copié qu'elle relut. Elle l'avait enfermé à clé dans une ancienne malle de poupée, où elle savait bien qu'on n'irait pas fouiller. Et, la tête dans les mains, elle s'absorbait dans ses réflexions.

Où trouverait-elle cet homme qui devait ainsi occuper toute sa vie? ce maître pour lequel elle se sentait si docile? Par moment elle croyait qu'il allait venir là, tout simplement, et elle était déjà devant lui tremblante, soumise à toutes ses volontés, reconnaissante qu'il voulût bien lui donner des ordres. Il lui semblait même qu'elle se contenterait de rester dans un coin, sans rien dire, à le regarder, sans qu'il la regardât lui-même, et que toute sa vie se passerait ainsi dans un paisible enchantement.

Mais cet être-là existait-il? Elle se souvenait autrefois d'avoir entendu dire à son grand-père que les romans étaient des écrits inexacts et malsains parce que tous les personnages y étaient faux et propres à gâter l'imagination. Pourtant tout était si beau dans son jeune homme! Il n'était pas possible qu'un homme pareil ne se trouvât pas. Elle avait seulement peur de ne pas le mériter.

Ce n'étaient certes pas les deux fils Lefébure dont le notaire de Jouarre avait parlé hier à dîner qui pouvaient lui troubler la tête. Louis avait à peine quinze ans et Alfred seize. Ni l'un ni l'autre, elle ne les jugeait capables de la dominer ni de lui en imposer de cette sorte.

Elle ne les considérait que comme les serviteurs complaisans de ses jeux. L'année précédente encore, elle avait coutume de les atteler à une petite voiture et les obligeait de la traîner au galop, tandis qu'elle les excitait de la voix et claquait du fouet; elle se faisait aussi porter assise sur leurs mains entre-croisées, ce qu'elle appelait « faire le siège de la reine. » C'était donc elle qui dominait!

Le soir, on devait justement dîner chez les Lefébure, les plus in-

times voisins de Mme de Parthenais et aussi les plus proches, car leur jardin avait été pris dans le parc même du château.

Jeanne s'habilla avec soin. Elle s'était promis d'être désormais très bien mise, de façon que, si le hasard lui faisait rencontrer son inconnu, elle pût paraître devant lui avec tous ses avantages. Elle se fit donc mettre une belle robe de mousseline blanche et une ceinture bleu ciel ; dans ses cheveux elle piqua une petite rose et s'attacha un bracelet au poignet.

Mme de Parthenais remarqua tout de suite ces recherches de toilette.

— Pourquoi donc t'es-tu mis une fleur et des bijoux? C'est bien inutile.

— C'était plus gentil, grand'mère, répondit Jeanne, et puis, c'est Mme Lefébure qui m'a donné ce bracelet ; j'ai pensé qu'elle serait peut-être fâchée de ne pas me le voir au bras.

Quand elles arrivèrent, on était en train de visiter une serre nouvellement installée, où M. Lefébure, colonel du génie en retraite, s'était surpassé comme constructeur. Tout le monde dut admirer la disposition des gradins, qui permettait aux fleurs de recevoir toutes également le soleil, et les plantes déjà mises en ordre sur les étages. Cependant, tandis que Jeanne s'attardait à considérer un bégonia rouge, elle sentit que quelque chose se coulait le long de son bras et que sa main était pressée fortement. Elle se retourna et vit Alfred, qui la regardait très singulièrement.

— Allons-nous-en! dit-elle, en ramenant à elle le coin de robe par lequel il essayait de la retenir, vous voyez bien qu'on est déjà parti pour le dîner.

Elle fut placée à table à côté de Louis, pour commencer ; mais comme il y avait un courant d'air de ce côté, Mme Lefébure la fit changer et mettre justement auprès d'Alfred.

— J'espère, mademoiselle Jeanne, que cela ne vous contrariera pas de changer de voisin? lui dit-elle.

— Oh! cela m'est bien égal, répondit-elle, avec un franc éclat de rire.

Pendant le dîner, Alfred la questionna sur ses occupations, ses études, ses amies, et elle, animée par l'aventure de la serre, parlait avec excitation, la bouche grande ouverte pour mieux montrer ses dents et tournait son œil de côté, comme elle avait fait la veille dans la glace. Le brave garçon, fasciné, ne mangeait pas.. Et elle s'appliquait à se rendre séduisante jusque dans sa façon de manger, soit qu'elle arrondît la main en aile de pigeon pour porter le pain à sa bouche, soit qu'elle renversât un peu le cou pour boire en relevant le petit doigt. Prestement elle piqua une fraise avec sa fourchette et, avant de l'avaler, la tint une seconde entre ses dents souriantes.

A tout instant, elle s'attendait à ce qu'Alfred lui dît, par compliment, qu'il voudrait bien être ou cette fraise, ou ce pain, ou ce verre d'eau, choses qu'elle eût peut-être trouvées fort niaises en réalité, mais qui l'eussent extrêmement flattée. Mais il la regardait trop pour pouvoir beaucoup parler, et, quand elle s'interrompait, il la priait seulement de continuer.

— Mais, s'écria Louis, qui suivait ce manège de sa place et en paraissait jaloux, elle t'a raconté déjà cent fois ces histoires-là!

— Je t'assure que non, répondit Alfred, honteux d'être deviné.

Elle voyait bien que ce n'étaient pas ses discours, mais toute sa personne, qui occupait ce garçon et qu'elle eût pu sans inconvénient répéter cent fois la même phrase, pourvu qu'elle consentît à se laisser regarder.

Pourtant, ne voulant pas qu'on s'aperçût trop de son jeu, elle prit occasion de ce qu'Alfred portait à sa bouche de la brioche bénite pour dire très haut et gravement :

— Eh bien! Alfred, vous ne faites pas votre signe de croix?

Il reposa alors le gâteau, qu'il piqua au bout de sa fourchette, et fit un signe de croix exagérément grand.

— Mais vous savez, mademoiselle Jeanne, dit Mme Lefébure, vous savez que ce n'est pas une obligation; M. le curé nous l'a dit encore dernièrement.

— C'est plus convenable, Mlle Jeanne a raison, reprit le colonel, qui croyait toujours devoir exagérer sa tenue devant Mme de Parthenais, et avait pris d'ailleurs des convictions religieuses depuis sa sciatique.

Pendant que les hommes se promenaient en fumant, Jeanne resta seule avec les femmes. Elle s'ennuyait beaucoup.

Dans le jardin, assises en rond autour d'une table où étaient posées deux bougies à globe, ces dames tenaient des propos insignifians. Obligée de mettre sur ses épaules une fanchon, par prudence, Jeanne étouffait, et sa mauvaise humeur s'augmentait de ce qu'elle voyait sa mère s'éventer majestueusement, sans s'embarrasser de fanchon pour elle-même, en se plaignant que la chaleur lui faisait mal aux nerfs. Toute la soirée, dans son impatience, elle n'aspira qu'à devenir grande pour faire du moins ce qu'elle voudrait.

L'heure du départ vint enfin.

Pendant que, dans les allées du jardin, on les reconduisait, avec des lanternes, jusqu'à la porte de communication, Alfred tâchait bien de se rapprocher de Jeanne; mais Mme de Parthenais la tenait par la main, et Jeanne, ne voulant pas s'attirer de réprimande, restait coite. Elle se souvenait encore combien sa grand'mère l'avait grondée, un jour qu'à la messe elle avait souri à un petit enfant de chœur qui lui apportait souvent des nids d'oiseaux.

Mais Alfred était tenace, il prit habilement la main de sa petite amie, et la garda dans la sienne en la serrant très fort pendant que les parens se faisaient leurs adieux.

On se sépara.

En rentrant au château, Mme de Parthenais s'arrêta sur le perron, et, regardant sa fille avec une orgueilleuse admiration :

— On t'a trouvée belle comme une reine d'Égypte, dit-elle.

— Ah ! fit simplement Mme Avril avec cette possession habituelle d'elle-même qui était bien plus dans l'apprêt de ses poses que dans la vérité de la nature.

Avec son port ambitieux et ses rehauts de manières, l'honnête et belle Mme Avril avait bien en effet quelque chose de théâtral qui, dans son milieu bourgeois, pouvait faire songer à quelque Cléopâtre amoureuse et fatale. Si, dans le fond, elle était ardente et songeuse, ses attitudes, d'ordinaire, n'en laissaient rien voir à personne. Pour tout le monde, jusqu'ici, c'était une beauté hautaine qui imposait et dont les dédains établis avaient si bien arrêté les hommages que, depuis bientôt dix ans que le capitaine Avril était mort, nul n'avait été assez hardi pour venir lui proposer sa main ou son amour.

A cause de cet ensemble quasi royal, Jeanne trouvait sa mère « grande dame » et se jugeait pour ainsi dire grossière et commune à côté d'elle. Ses mains aussi lui semblaient si longues et si fines, sa taille si relevée, ses regards si fiers, ses cheveux noirs si lourds et si beaux qu'elle n'imaginait rien au dessus et demeurait écrasée sous la comparaison. Pour elle, sa mère était admirable et ne pouvait rien faire non plus qui ne fût admirable comme elle.

Ce qui ajoutait encore à cette admiration, c'étaient les lassitudes profondes, les langueurs, les sourires distraits et désabusés auxquels la veuve s'abandonnait seulement dans l'intimité. Dans ces momens de relâche, l'enfant avait alors vers elle des emportemens de tendresse et de reconnaissance, et n'était jamais si heureuse que lorsque sa mère l'attirait dans ses bras, sur sa chaise longue, et la pressait contre son cœur dans des effusions soudaines.

— C'est mon enfant ! c'est mon enfant ! s'écriait-elle parfois, comme si, pour échapper aux tentations aventureuses de quelque passion redoutable, elle eût voulu se réfugier dans l'unique amour de sa fille.

II.

Mme Avril était assez jalouse de Jeanne pour n'avoir pu souffrir auprès d'elle de gouvernante ni d'institutrice. Après avoir travaillé

le matin à ses devoirs de vacances, faute de mieux l'enfant passait le plus souvent ses après-midi chez ses amies Pauvilliers, les filles d'un ingénieur de la ligne de l'Est, installé, depuis une vingtaine d'années, dans une des plus jolies maisons de Buzancy.

L'amitié sincère qu'elle avait pour ses compagnes l'y attirait plus que son goût pour Mme Pauvilliers, qui soumettait tout à une règle et à une méthode auxquelles sa jeune indépendance avait peine à se plier.

Les deux filles, qui étaient à peu près de son âge, et le petit garçon, beaucoup moins âgé, avaient quelque chose d'embarrassé et de craintif dans la mine et l'attitude, comme s'ils eussent été toujours sous le coup de quelque réprimande imminente. Leur vie était réglementée à une minute près et sous une perpétuelle surveillance; jamais on ne les laissait aller seuls nulle part; il fallait ou qu'on fût avec eux, ou qu'on pût du moins les suivre des yeux. Le petit Pierre s'étant un jour caché sous son lit par amusement, Mme Pauvilliers lui demanda avec une telle sévérité ce qu'il avait voulu faire là, que le pauvre enfant resta étranglé de stupeur et pleura toute la journée.

Ces enfans ne pouvaient se parler bas qu'on ne leur commandât de répéter ce qu'ils avaient dit, ni rester trop longtemps silencieux sans qu'on leur fît rendre un compte exact de leurs pensées. Dans un cas semblable, Catherine, la cadette, ayant avoué qu'elle pensait aux touffes de poil que M. le curé avait dans les oreilles, sa mère, indignée, lui ordonna immédiatement de chasser cette idée, et, pour l'y aider, lui fit réciter une fable.

Mme Pauvilliers avait pour principe qu'il ne fallait pas gagner sur le courant ordinaire de la vie, et que l'esprit des enfans ne devait être occupé que des choses de leur âge : c'est ainsi que les amies de Jeanne ne lisaient pas de livres où l'on eût plus de douze ans, et que le mot « amour » n'avait guère été prononcé devant elle que s'appliquant à Dieu, comme le mot « mariage » à certaines cérémonies religieuses, — sur lesquelles d'ailleurs toute question était provisoirement déplacée.

Les soins de santé même étaient spéciaux : il n'était pas permis aux enfans de boire de limonade, parce que le citron « donne des aigreurs, » ni de manger de fromage, parce que le fromage donne des boutons. On leur défendait aussi le pain frais, qui fait éponge dans l'estomac; et quand ils s'étaient trop appliqués à regarder des images et que le sang leur montait aux joues, on leur administrait le fouet, par hygiène.

Dans ce milieu, Jeanne apparaissait comme une petite fille singulière et ne manquait pas d'éveiller les craintes investigatrices de Mme Pauvilliers, qui voyait bien que ses filles regardaient leur

amie comme un être privilégié. Aussi, n'eussent été la situation de Mme de Parthenais dans le pays et les importans services que, de son vivant, le conseiller d'état avait rendus à M. Pauvilliers dans les débuts de sa carrière, cette femme de morale étroite aurait très volontiers demandé à ce que Mlle Avril ne fût point si assidue dans ses visites journalières. Jeanne, au contraire, plaisait beaucoup à M. Pauvilliers, comme elle avait d'ailleurs remarqué qu'elle plaisait à tous les messieurs. Mais, malheureusement pour elle, il était presque toujours absent, soit qu'il fût sur la ligne pour ses occupations, soit qu'il allât à Paris pour se distraire.

Il est bien vrai que cette gamine apportait avec elle comme un esprit de désordre et de liberté qui se trahissait jusque dans sa mise un peu lâche, son air de vigueur, ses yeux très brillans, qu'elle ne baissait devant personne. Et pourtant, chez les Pauvilliers, quelle attention ne mettait-elle pas à se composer une tenue, à parler bas, à dire : « Oui, madame! » à tout propos, et à n'avoir avec ses amies que des conversations tranquilles sur le catéchisme, les fleurs, les albums de timbres, et les collections d'insectes!

Ce jour-là, elle arriva avec sa boîte à couleurs sous le bras et son *bloc*, car les petites filles s'étaient prises, depuis quelque temps, d'une passion pour l'aquarelle. Dès que le petit Pierre l'aperçut dans la cour, il se suspendit à son cou, et, se prenant par les jambes à sa taille, renversa la tête en arrière en poussant des éclats de rire; puis, tout d'un coup, mettant pied à terre :

— As-tu des pastilles, mon Janot chéri? lui dit-il tout bas.

— Oui, reprit-elle; tiens, mange vite.

Et, quand il en eut mis le plus possible dans un coin de sa bouche, il recommença à se suspendre après elle et il lui baisait les yeux, le nez, les joues, se cachait la bouche dans les creux de son col marin; puis, s'interrompant brusquement, avec un air d'admiration :

— Tu as le cou blanc comme une lapine!

— Pierre! cria bientôt une voix sévère, veux-tu bien descendre! Je t'ai déjà défendu de te pendre ainsi après Jeanne!

Le pauvre petit lâcha prise et demeura tout penaud, tandis que Jeanne, prenant son air le plus soumis, s'avança timidement et dit : « Bonjour, madame! » à demi-voix; mais Mme Pauvilliers l'embrassa à peine et continua de marcher dans le vestibule, les sourcils froncés, sans vouloir rien dire ni remarquer; et ce ne fut que lorsque Pierre et Jeanne partirent dans le jardin, que ses yeux se fixèrent sur eux avec une expression indéfinissable.

Les petites Pauvilliers étaient déjà occupées à peindre sous la surveillance de leur institutrice, une catholique anglaise qui apportait dans sa piété toute l'ardeur d'une nouvelle convertie.

Au milieu de la table il y avait un verre plein d'eau pour tremper les pinceaux, et trois beaux pavots rouges dans un vase.

— J'ai préparé des fleurs pour toi, dit Constance, l'aînée, en l'embrassant; nous, nous peignons des images pour la fête de maman.

Jeanne s'assit. « Miss » poursuivit de sa voix claire, et avec un léger accent, la lecture qu'elle avait un instant interrompue; c'était le saint du jour. Très appliquée à ses fleurs, Jeanne n'écoutait pas.

— Pardon, miss, dit Constance, n'auriez-vous pas dans votre livre une gravure de sainte? Je voudrais bien mettre une tête de vierge en haut de mon image; je crois que cela ferait bien.

Mais il n'y avait point d'image dans le livre.

— Si tu veux, lui dit Jeanne, je vais me mettre en madone et tu pourras me faire?

On éclata de rire; sa face réjouie n'inspirait aucune confiance.

— Attendez, vous allez voir!

Et, enlevant son peigne, Jeanne éparpilla ses cheveux bruns sur ses épaules, joignit les mains et leva les yeux au ciel, la bouche un peu tombante, le visage allongé et donnant l'idée de quelque vision mystique.

— Oh! comme tu es jolie! dit Constance avec étonnement.

— Elle a l'air d'une sainte Thérèse! murmura miss, en extase.

Alors Jeanne reprenait son expression naturelle :

— Vous voyez! dit-elle.

Mais elle dit cela tout bas pour ne pas troubler l'espèce de charme idéal que la sanctification de sa beauté semblait inspirer. Miss elle-même en parut plus complaisante le restant de la journée.

Après le goûter, elle laissa les enfans aller se promener seuls dans le jardin, ce qui était exceptionnel.

— Allons voir le cheval! dit Catherine, quand on les eut perdus de vue.

Aller voir le cheval était une des choses défendues qui les amusait le plus.

A un détour d'allée, tous prirent leurs jambes à leur cou et s'emparèrent de l'écurie.

Constance tira un morceau de sucre qu'elle avait au fond de sa poche; mais à peine avait-elle eu le temps de le préparer sur sa main, qu'on entendit un bruit de voix.

— « Tirons la ficelle! » dit Catherine, ce qui signifiait, dans leur langage de convention : « Tenons-nous! »

Et, revenant sur leurs pas, ils composèrent leur maintien, prirent une démarche lente et un air de paisible indifférence.

— D'où venez-vous donc? demanda miss, qu'on avait envoyée au-devant d'eux.

— Mais du poulailler! répondit innocemment Catherine au nom de toute la bande.

Prévoyant quelque orage, Jeanne leur dit adieu en hâte et revint au château, encore toute oppressée de la contrainte à laquelle elle était obligée chez les Pauvilliers.

Le lendemain était un dimanche. Avant la messe, Jeanne avait coutume de se promener dans le parc. Cette promenade matinale lui plaisait d'autant plus qu'en semaine sa mère la mettait le plus souvent au travail dès son lever, de sorte qu'elle avait rarement l'occasion d'être dehors de si bonne heure.

Elle allait, respirant avec délices le parfum des arbres, écoutant le bourdonnement des insectes échauffés par le soleil déjà piquant à cette heure, et regardait les feuilles aux endroits lumineux. Elle arriva ainsi à la grotte de rocailles où filtrait une source prise dans les collines boisées qui dominent Buzancy, au temps où le château appartenait au maréchal de Bercheny. L'eau était amenée de plus de deux kilomètres dans des conduits de terre cuite souvent obstrués par des *queues de renard* et autres plantes parasites. Un mince filet tombait de l'urne qu'une nymphe moussue inclinait au-dessus du bassin. Et Jeanne pensait qu'il serait bien agréable de venir s'asseoir ainsi là tous les matins, dans la fraîcheur, en peignoir bleu, avec des liserons dans les cheveux, et de se mirer dans cette belle eau limpide.

Et encore toute à la poétique image qu'elle s'était si bien représentée, elle longeait le mur qui séparait le potager du jardin des Lefébure, lorsqu'elle entendit qu'on l'appelait à mi-voix.

La tête d'Alfred se montrait au-dessus du mur, une rose à la bouche.

— Tiens! bonjour, dit-elle tout haut, sans le moindre embarras, quelle jolie rose vous avez!

— La voulez-vous? Je vais vous la jeter.

— Ce n'est pas la peine, je vais monter.

Et, grimpant au treillage des espaliers, elle se hissa jusqu'à lui, s'accouda au haut du mur, qui était plat, et prit la rose. Ils étaient ainsi bras contre bras, lui, presque à genoux sur son échelle; elle, se faisant aussi légère qu'elle pouvait pour ne pas casser les barreaux de bois qui la soutenaient.

— Vous êtes leste? dit-il.

— N'est-ce pas? reprit-elle avec fierté... Mais, au fait, pourquoi donc étiez-vous perché là?

— Je regardais si les pêches mûrissaient, répondit-il en devenant très rouge.

— A cette hauteur-là?.. D'abord, il n'y a plus de pêchers là où vous êtes... A moins que ce soit pour m'espionner?

— Non, non, je vous assure,.. je ne savais pas que vous étiez là... Je vous ai vue par hasard.

Et il voulut lui prendre la main.

— Bonsoir, je descends.

— Oh! restez, Jeanne.

Il essayait de la retenir.

— Non, non, fit-elle.

Doucement elle le repoussa, descendit et courut jusqu'à ce qu'elle se fût mise hors de vue. Alors elle s'arrêta et regarda la rose; puis, comme si elle eût pris une détermination soudaine, elle la passa dans sa ceinture. — Et quand, à la sortie de la messe, Alfred pointa la fleur du doigt, ce fut elle qui devint rouge.

Tous les dimanches, dans la journée, Mme de Parthenais recevait. Les Pauvilliers venaient souvent après vêpres, ainsi que quelques vieilles dames du village, que Jeanne appelait « les visites ennuyeuses. »

Certainement, Mme Lefébure viendrait aussi, puisqu'elle l'avait promis; mais elle n'avait pas parlé de ses fils; aussi fut-ce avec satisfaction que Jeanne les vit entrer dans le grand salon, marchant derrière leur mère, qui tenait par les mains deux petites filles :

— Je me suis permis, dit Mme Lefébure, quand elle eut traversé le salon, qui était immense, je me suis permis d'amener mes deux petites nièces dont on m'a chargée pour les vacances; quant à ces messieurs, ils ont voulu absolument m'accompagner; ils aiment beaucoup à venir chez Mme de Parthenais, ajouta-t-elle en les désignant.

Ils se confondirent; et Mme de Parthenais, ayant fait asseoir Mme Lefébure à côté d'elle, embrassa les petites filles :

— Jeanne va les emmener jouer dans le parc et les balancer, dit-elle.

Très fâchée de ne pas rester avec les garçons, Jeanne emmena les petites. Elle commençait à désirer de se rapprocher d'Alfred pour voir comment il serait avec elle; l'aventure du matin l'avait décidément intéressée. Les petites filles qui marchaient auprès d'elle la trouvaient maussade, mais n'osaient pas le lui dire. Elle les conduisit au trapèze, puis, après les y avoir suspendues chacune à leur tour, elle se déclara fatiguée et les fit jouer à la main chaude.

Alfred survint :

— Je viens voir ce que vous devenez et vous aider à amuser les petites.

— Il fait trop chaud pour continuer! répondit Jeanne, qui cacha le plaisir qu'elle avait de le voir.

Mais les petites étaient tout à leur jeu et ne voulaient pas souffrir d'interruption :

— C'est Jeanne qui y est! criaient-elles.

— C'est Jeanne qui y est! cria Alfred encore plus fort qu'elles, comme s'il avait eu une arrière-pensée ; et c'est moi qui vais lui mettre le bandeau.

Les petites battirent des mains, tandis qu'Alfred se mettait derrière Jeanne, qui s'était assise sur une chaise, et il étalait le mouchoir devant ses yeux, en tâchant d'occuper l'attention des enfans par d'espiègles pantomimes.

— Et il ne faut pas qu'elle triche! chantait-il sur une sorte de psalmodie de son invention.

— Et il ne faut pas qu'elle triche! reprenaient les petites en trépignant.

— Il ne faut pas qu'elle y voie et je vais la surveiller.

En disant cela, se penchant un peu de côté, Alfred posa ses lèvres tout près de l'œil; puis, se redressant vivement, il fit le nœud et s'écria avec un éclat de joie sonore dans la voix :

— Toute la figure est bouchée!

Jeanne était abîmée! jamais elle ne se serait attendue à quelque chose de semblable de la part d'Alfred, qu'elle croyait si bien élevé! Vraiment, il ne savait point vivre! Elle aurait voulu arracher le bandeau, le lui jeter par le visage, lui dire qu'il était un malotru, qu'elle le détestait maintenant, et le planter là. Mais elle n'osait pas bouger, craignant que les enfans ne se fussent aperçues de la chose. A la seule idée qu'on pourrait savoir ce qu'Alfred avait fait, elle s'épouvantait. Que diraient sa mère et sa grand'mère? Qu'arriverait-il? Que ferait-on?

On continuait pourtant de lui taper la main et elle répondait tout de travers. Et c'étaient les rires et les cris des petites, par-dessus lesquels dominaient le rire et la voix d'Alfred, qui semblait chercher à s'étourdir.

Enfin, elle lui attrapa la main :

— Ah! je vous tiens! dit-elle rageusement.

Et arrachant le bandeau de dessus ses yeux, elle le lui lança sans le regarder.

— Il faut que Jeanne bande les yeux d'Alfred, dirent les petites, que le jeu animait de plus en plus. Il le faut! il le faut!..

Alors Jeanne se baissa pour reprendre le mouchoir sur les genoux d'Alfred, qui, à son tour, s'était assis sur la chaise, et, poussée par je ne sais quoi, elle lui passa sa joue tout près de la bouche pour savoir ce qu'il ferait. Elle sentit aussitôt un petit baiser très rapide. Alors, le regardant dans les yeux, elle lui dit, les dents serrées de colère :

— Je vous le défends !

Et elle attacha le bandeau.

Le jeu reprit avec plus de calme. Jeanne exigea que les enfans eussent à leur tour les yeux bandés, afin d'éviter une nouvelle scène avec Alfred. Cependant, près de lui, elle se troublait malgré elle. Bien qu'elle ne lui parlât plus, elle ne lui en voulait pas trop au fond. Il ne l'avait point brutalisée en somme ; elle sentait, au contraire, sur sa joue gauche comme l'impression très douce d'une chose qui aurait passé. Et elle se rappelait le duvet blond si fin et si jeune encore que ce matin sur le mur elle lui avait remarqué au coin des lèvres.

— Je viens vous chercher, dit Louis en apparaissant inopinément.

Peut-être avant de se montrer les avait-il surveillés, mais leur tenue n'avait rien maintenant que de fort sage.

— Ah ! vous m'avez fait peur ! dit Jeanne en rougissant.

— Vous n'avez donc pas la conscience tranquille ? reprit Louis d'une certaine façon moqueuse, en remarquant cette rougeur.

— Certainement si ! mais vous vous présentez si singulièrement !

— Oh ! ma tante ! s'écrièrent les petites filles en courant vers Mme Lefébure, qu'on apercevait à l'entrée du rond-point de la gymnastique, si tu savais comme nous nous sommes amusées !

Elles racontèrent tout le détail de la partie pendant que Jeanne tâchait de les distraire adroitement et d'interrompre leur récit, saisie à l'idée que quelque chose de sa querelle avec Alfred pouvait leur revenir. Mais elles n'avaient décidément rien vu.

En lui donnant la main pour dire : Adieu, Alfred lui souffla très bas, pendant qu'elle détournait la tête :

— Vous viendrez demain au mur, n'est-ce pas ?

Jeanne ne répondit pas. Mais, le soir, quand sa mère voulut précisément baiser la joue qu'Alfred avait effleurée de ses lèvres :

— Non, pas celle-là ! fit-elle vivement en tendant l'autre joue.

— Pourquoi ? reprit Mme Avril, un peu étonnée.

Pour se donner une contenance, Jeanne gonfla ses joues, et soufflant de l'air avec bruit :

— Pour m'amuser ! répondit-elle.

Les jours suivans, elle ne put cependant résister au désir d'aller rôder du côté du mur.

A l'entrée du potager, il y avait un bouquet de figuiers derrière lequel elle se mettait en observation : Alfred était toujours là, la tête au-dessus du mur, et tournait sans cesse des yeux inquiets vers l'allée qui, de la grotte de rocaille, menait aux espaliers. Il les détournait de temps en temps seulement pour voir si, de chez lui, quelqu'un ne venait pas le surprendre par derrière.

Sans sortir de sa cachette, elle le regardait longtemps et s'accoutumait à le trouver gentil et épris. Bien qu'elle crût peut-être un peu au-dessous d'elle d'occuper l'esprit d'un garçon presque aussi jeune qu'elle, tant de constance pourtant la flattait. Cette vaine et quotidienne attente lui paraissait touchante. — Après tout, quel si grand mal pouvait-il y avoir à se dire bonjour par-dessus un mur? Quelle différence y avait-il à se rencontrer là plutôt que sur une route ou dans un salon?

Et tout tranquillement, un beau jour, elle déboucha par l'allée sans paraître le moins du monde surprise de le voir à son poste ordinaire.

Il eut un soubresaut de joie.

— Bonjour! dit-elle en levant la tête.

— Bonjour, Jeanne! répondit-il et non pas sans que sa voix de garçon un peu rauque et mal posée ne se voilât encore davantage.

Mais par taquinerie, cette fois, Jeanne resta au pied du mur, et Alfred ne la pria pas de monter.

Il ne lui parlait que de choses insignifiantes et de la façon la plus naturelle qui lui était possible, craignant de l'effaroucher sans doute et d'avoir été trop loin le jour du baiser.

Cette rencontre n'avait vraiment rien d'effrayant et Jeanne riait en elle-même de ses scrupules ; aussi quand il lui demanda si elle ne voulait pas revenir le lendemain, elle fit : « Oui! »

Dès lors, elle y alla tous les jours et s'enhardit. Pour être mieux à l'aise, ils s'asseyaient maintenant côte à côte sur le mur et ils étaient contens d'être ainsi l'un près de l'autre, libres et si haut perchés.

Jamais plus Alfred n'avait tenté d'approcher ses lèvres de sa joue. Il paraissait plutôt devant elle gêné et peureux. Mais cet embarras lui était agréable et flatteur. Déjà elle se plaisait à sentir cet amoureux sous sa puissance, et, pour se le soumettre davantage, il n'était point de petites agaceries qu'elle ne fît.

Comme Alfred aimait particulièrement ses grands yeux bleus et qu'il le lui disait, elle avait imaginé de se planter un lorgnon fumé sur le nez, prétendant que le soleil lui fatiguait la vue. Et, si elle le retirait, ce n'était qu'après des supplications interminables. Encore n'était-ce souvent que pour lui fermer ses yeux malicieusement sous le nez.

Elle avait aussi inventé d'autres jeux : — « Sentez! » disait-elle en s'amusant à lui tenir sur la bouche son mouchoir parfumé d'odeur de *foin coupé*. Et lui, couvrait de baisers le bout de ses jolis doigts. Cela semblait très drôle à Jeanne! Un jour, elle lui dit qu'il avait l'air d'un petit chevreau qui broutait. Il en fut mortifié :

— Ne *te*,.. ne *vous* fâchez pas! lui dit-elle en se rapprochant davantage :

— Je *te*,.. *vous* permets de me tutoyer! répondit-il en faisant comme s'il bredouillait.

— Mais, moi, je ne me le permets pas! s'écria Jeanne en se redressant tout à coup très droite avec dignité.

Qu'on pût découvrir un jour le secret de ses expéditions matinales, elle ne le croyait pas. Elle avait persuadé à sa mère qu'un tour de parc fait de bonne heure chaque matin était très bon pour la santé, et sa mère, en effet, n'en pouvait douter, puisqu'elle voyait sa fille en revenir toute rose et animée.

Son impatience était telle quelquefois qu'elle devançait l'heure convenue et arrivait la première.

Quelle ne fut pas sa terreur un jour, lorsqu'elle vit posée au haut du mur une planchette de bois sur laquelle elle lut en grosses lettres :

SI VOUS REVENEZ ENCORE SUR LE MUR, JE LE DIRAI A VOTRE GRAND'MÈRE!

De peur, elle lâcha le treillage et tomba rudement en bas, le menton et les mains écorchés.

Qui donc avait pu les surprendre? Jamais un domestique n'aurait osé écrire cela! pas même le vieux valet de chambre de sa grand'mère, qui était depuis trente-deux ans dans la famille. Le coup venait sûrement de Louis, que Jeanne en ce moment haïssait de toute son âme. Avait-il seulement averti son frère? Alfred ne viendrait-il pas comme d'habitude? Fallait-il remonter? Elle n'osait pas. L'idée de voir Louis de l'autre côté du mur, ou qu'il aurait pu se poster quelque part pour l'observer, l'exaspérait. Elle alla donc se cacher derrière les figuiers, et, prenant un caillou tranchant et de la terre, elle s'efforça d'effacer les mots écrits sur la planche.

Bientôt la tête d'Alfred émergea :

— Jeanne! Jeanne! appela-t-il.

Il avait l'air très calme ; évidemment il ne savait rien.

Alors elle eut honte de ces rendez-vous. Sur elle seule elle assuma toute la faute et jugea qu'Alfred était innocent, puisque ce qui était écrit sur la planche ne le visait pas. En raisonnant de cette façon, sa confusion s'augmenta au point qu'elle n'osa pas reparaître devant lui et que, arrêtant sa respiration et prenant garde à ne pas remuer les feuilles de figuier, elle recula tout doucement et s'enfuit.

D'une haleine et sans réflexion, elle courut jusqu'à la porte du boudoir de sa grand'mère en faisant le tour par la bibliothèque, et s'arrêta essoufflée. Son cœur battait. On n'allait pas manquer de remarquer son trouble. Comment pourrait-elle l'expliquer?

Elle restait là, avec sa frayeur, lorsque la voix du notaire parvint à

ses oreilles. Il entretenait Mme de Parthenais de choses incompréhensibles pour Jeanne : il s'agissait de remboursement d'hypothèques, de compagnies en faillite, de baux réduits, de débiteurs insolvables, de coupes de bois nécessaires. Un bruit de fauteuil se fit entendre, comme si le notaire se disposait à prendre congé. Jeanne s'éloigna de la porte, afin de ne pas être surprise. Mais le nom des Lefébure, prononcé très distinctement, la ramena aux écoutes.

— Ce voisinage est, en effet, bien agréable pour nous, répondait Mme Parthenais ; Mme de Lefébure est une femme très aimable et ses fils sont charmans.

— Charmans, n'est-ce pas? répliqua le notaire ; et bien élevés, intelligens, jolis garçons même? Il y a surtout M. Alfred, l'aîné, qui promet...

— Permettez.., il n'est pas bien grand ! Jeanne a déjà la tête de plus que lui.

— Ah ! dit le notaire en baissant la voix et hésitant un peu, s'il pouvait grandir... et l'aimer!

— C'est déjà fait ! pensa Jeanne à part.

— Taisez-vous ! est-ce qu'on doit jamais parler de ces choses-là ! reprit Mme de Parthenais ; mais cela peut avoir les conséquences les plus graves ! Et je suis étonnée...

— Dam ! c'est que les fils du colonel seront très riches un jour... Le père de Mme Lefébure a gagné une grosse fortune dans la construction des nouveaux forts de Paris... Et il serait peut-être avantageux...

— N'importe ! ne parlons plus de cela...

Ainsi on commençait à parler de la marier ! Elle était donc déjà une bien grande fille ! Mais l'idée d'épouser Alfred ne lui était jamais venue. Il était si peu fait à la ressemblance de l'homme qu'elle avait rêvé pour mari ! La supposition que ce camarade de jeu pût avoir seulement quelque chose de cette qualité merveilleuse ne lui prêtait qu'à sourire.

Elle était cependant très inquiète de la découverte de ses rendez-vous.

Si ce n'était pas Louis qui avait mis la planche sur le mur ! Elle en arrivait à désirer que ce fût lui, car il avait intérêt à ne rien dire pour ne pas faire punir son frère. Aussi Jeanne éprouva-t-elle un grand soulagement quand, le lendemain matin, sa mère, en lisant une lettre, annonça que dans huit jours elles iraient à Trappes chez la tante Salneuve. En ne la voyant plus là, qui s'occuperait d'elle et viendrait dénoncer à sa grand'mère ses rendez-vous passés?

Et Jeanne battit des mains en disant qu'elle était « aux anges. »

Il y avait, d'ailleurs, à Trappes un mouvement d'invités et de vi-

sites auquel elle n'était pas habituée à Buzancy, et la perspective de cette vie, qui lui paraissait très « lancée, » bien qu'elle ne fût qu'assez ordinaire, l'enchantait !

III.

La tante Salneuve était née Avril, fille d'un avoué de la ville de Paris extrêmement riche, et sœur aînée du capitaine Avril, mais restée autant ordonnée et sévère que s'était montré libre et dissipé son malheureux frère mort à Nice chez une maîtresse, on ne savait comment, en revenant un soir de Monte-Carlo.

Elle avait épousé le comte Salneuve, conseiller référendaire à la cour des comptes. C'était le fils d'un sénateur que la suppression de sa dotation après la guerre de 1870 avait mis fort en peine. De ce mariage, où l'intérêt des Salneuve et la vanité du père Avril avaient sans doute eu plus de part que le reste, étaient nées deux filles. Alice, l'aînée, était mariée depuis peu à René de Montclair, attaché d'ambassade démissionnaire, dont le grand-père était fort estimé jadis dans les draps sous son véritable nom de Pérot. Cécile, la cadette, n'était point mariée. Elle était seulement de deux ans plus âgée que Jeanne, et son amie de cœur.

Jeanne surtout avait une sorte de vénération pour sa cousine, qui lui semblait déjà une demoiselle. Sa mère l'emmenait souvent en visite l'hiver et elle avait pris dans les salons où elle allait quelque manière du monde et une aisance qui plongeait Jeanne dans l'admiration. Tout ce que Jeanne pensait, elle le disait à Cécile. Il ne lui eût pas été possible de lui rien cacher. Quand elle hésitait sur quelqu'une de ses actions, elle lui demandait conseil anxieusement et ne se décidait que d'après son opinion. D'ordinaire, pour faire ses confidences, Jeanne prenait un tabouret très bas sur lequel elle s'arrangeait en tas à ses pieds, tandis que Cécile, assise dans un petit fauteuil, pour l'écouter, s'appuyait le front sur la main en méditant ses réponses, ou bien souriait en jouant avec les frisettes de sa jeune cousine.

Cécile l'attendait à la gare, accompagnée de son institutrice.

Jeanne se jeta dans ses bras :

— Quel bonheur, ma Cécile! quel bonheur!

Et Cécile lui rendit ses caresses, en riant avec Mme Avril, que ces joies pétulantes parvenaient quelquefois à distraire de ses pensées.

— Nous allons aller à pied par le chemin de traverse, dit Jeanne. J'ai besoin de me dégourdir... Maman montera dans la victoria... et « mademoiselle » nous conduira.

Et Jeanne ayant pris le bras de sa cousine pendant que l'institutrice les suivait.

— Tu ne sais pas, commença-t-elle avec volubilité, je ne m'ennuie

pas du tout cette année à Buzancy ; les Lefébure y ont passé tout l'été, et nous nous voyons souvent ; c'est très amusant les garçons ; je m'amuse tellement plus avec eux qu'avec mes amies Pauvilliers ! Et d'abord...

Elle s'interrompit subitement ; Cécile la pinçait :

— Tais-toi,.. tout à l'heure ! dit-elle à voix basse ; « mademoiselle » t'entend !

En effet, Jeanne se retourna et vit « mademoiselle » qui avait un air !.. Elle sentit qu'elle venait de commettre une maladresse.

Affectant alors la tenue qu'elle prenait chez les Pauvilliers, elle se rapprocha de la vieille fille, lui demanda de ses nouvelles, si son foie allait mieux, si elle faisait de grandes marches de quatre heures, comme l'an passé, et si « son frère l'officier » se portait bien. Car, sans rien dire autre chose, si ce n'est qu'elle avait un frère officier à Alençon, « mademoiselle » montrait un grand amour-propre de famille.

Mais les amorces de cette conversation ratèrent, et quand Jeanne embrassa Mme Salneuve, qui venait au-devant d'elles aussi vite que son disgracieux embonpoint le lui permettait, elle entendit « mademoiselle » dire à Cécile :

— Vous viendrez un instant dans ma chambre ; j'ai une petite recommandation à vous faire.

Voilà qui était plein de menaces. Aussi ne fut-ce pas sans une certaine appréhension que, vers six heures, Jeanne monta seule avec Cécile dans sa chambre s'apprêter pour le dîner.

— Ma pauvre amie, dit Cécile, après avoir fermé la porte du cabinet de toilette, c'est un désastre ! « Mademoiselle » est aux cent coups de ce que tu as dit, et elle m'a défendu d'aller jamais avec toi sans qu'elle fût là, ou qu'il y eût du monde.

— Ah ! mon Dieu ! fit Jeanne piteusement.

— Aussi, Jeannot, quelle idée as-tu de parler ainsi devant elle ! Tu sais bien que tout la choque !

— Écoute ; « Mademoiselle » n'est pas méchante au fond, elle est seulement très susceptible. Mais elle aime beaucoup qu'on s'occupe d'elle, je vais donc tellement me mettre sous ses pas et l'ennuyer de ma présence, qu'elle en aura bientôt par-dessus la tête, et nous laissera seules.

— Essaie, mais je ne sais pas si tu réussiras : j'ai déjà tant d'ennuis avec elle et maman à cause de mon beau-frère !

— Ah ! qu'est-ce qu'il y a donc ?

— Mille choses ! Maman trouve René trop aimable pour moi, et dit que je n'ai l'air de m'amuser que quand il est là. Alors ce sont des scènes sans fin ; je suis bien malheureuse, va !

Elle poussa un soupir.

— Ma pauvre chérie, lui dit Jeanne intriguée, mais c'est très triste! Et alors qu'est-ce que tu fais?

— Moi, j'évite tant que je peux de le rencontrer! Quand il entre dans une pièce, je m'en vais : j'ai beau faire, maman prétend que nous sommes toujours ensemble... Mon Dieu! c'est vrai qu'il a des attentions pour moi; mais est-ce ma faute?

— Et toi, qu'est-ce que tu penses de lui?

— Je le trouve très bien, dit Cécile avec un petit rire... Ce serait une très bonne camaraderie si maman ne se mettait pas à être d'une jalousie ridicule; alors, lui, il est agacé, et pour faire enrager maman, il me dit à toute occasion que je suis ravissante.

— Eh bien! et que dit ta sœur?

— Alice? Elle ne dit rien! Elle ne voit rien! Tu connais son caractère sage; tout lui est égal. Je ne comprends pas que cette pauvre fille ait épousé un garçon brillant comme René.

— Il est vraiment si étonnant que cela! reprit Jeanne avec entrain. Je n'ai fait que l'entrevoir le jour de son mariage à Saint-Philippe-du-Roule, je ne le connais pas, en somme.

— Si tu savais quelle habitude du monde il a! répliqua Cécile en s'animant; il est au courant de tout : des gens qui vont au bois, des spectacles, des modes; quand il va au bal, il observe les toilettes jusque dans leurs plus petits détails. La coupe, les retroussis, les ornemens, la pose d'un nœud, les pincés, le décolletage, rien ne lui échappe, et il peut dire, sans se tromper, de quelle maison vient chaque robe.

— Mais je vais être horriblement intimidée devant lui. Si j'avais pensé, j'aurais mis une autre robe!

Et Jeanne regarda avec consternation son petit costume de toile bleue à raies blanches, qui lui avait paru jusqu'ici très supportable.

— Non! non! reprit Cécile, reste comme tu es; on nous ferait peut-être des observations.

— En tout cas, je vais me refriser!

Et jusqu'à ce que le second coup de la cloche eut sonné, elle mirent à leurs cheveux les plus coquettes minuties.

En entrant dans la salle à manger, Jeanne embrassa son oncle, puis Alice, qu'elle regarda avec intérêt. On se mit à table sans M. de Montclair, qui, revenu de Paris en retard comme toujours, finissait de s'habiller. Elle l'attendait impatiemment. On l'avait mise à côté de Cécile pour ne pas les séparer, et la place que devait occuper René était juste en face d'elles.

Il se présenta tout frais, pimpant, sa jolie barbe peignée, sentant bon et se frottant les mains.

Il raconta mille aventures : que son cocher avait accroché en le

menant à la gare, qu'un ami lui avait promis le petit d'une belle caniche noire, qu'il s'était trompé de cartouches pour son revolver, nomma tous les gens qui avaient voyagé avec lui dans le train.

— Et au fait, dit-il, en s'adressant tout à coup à la mère de Jeanne,.. en prenant une voiture pour aller à la gare, j'ai rencontré sur le boulevard un de vos anciens adorateurs qui m'a demandé de vos nouvelles.

— Qui? demanda Mme Avril.

— Le comte du Breuil!

— Ah! reprit-elle, en pâlissant un peu, mais sans rien perdre de sa haute contenance.

— Oui, continua René... Et toujours le même,.. dans les belles manières,.. avec son chic d'ancien écuyer de l'impératrice,.. la taille serrée, portant beau... Il partait pour Trouville, dont il ne peut se passer... S'il détèle, celui-là!..

Mais brusquement sa conversation sauta, parce qu'il avait oublié de raconter comment, tout à l'heure, au guichet de la gare, il venait d'obliger une jeune femme qui avait perdu son porte-monnaie.

— De combien cette dame avait-elle donc besoin? demanda Mme Salneuve, de sa voix dolente, soutenue et continue dans les notes élevées.

— Ah! voilà! fit M. de Montclair, en mettant la main sur son cœur et en levant le nez d'un air comique.

— Je ne sais comment vous faites, René, reprit sa belle-mère, mais il n'y a que vous à qui il arrive des aventures aussi extraordinaires.

— Hé bien! petite, dit l'oncle Salneuve, pendant que Jeanne coulait ses yeux à la dérobée vers René de Montclair, te voilà donc pour quelque temps avec nous? Sais-tu que tu as beaucoup grandi?

— Ah! voilà bien, s'écria René ; on ne peut pas voir une jeune fille sans lui dire qu'elle a grandi.

— Oh! oui, reprit Jeanne, en souriant et en le regardant en face, on vous dit cela même quand ce n'est pas vrai.

René se mit alors à l'examiner comme s'il cherchait quelque chose.

— Cécile! dit-il tout à coup, ne trouvez-vous pas une ressemblance frappante entre Mme de Rivoire et votre cousine?

Cécile regarda Jeanne :

— Mais oui!

— La ressemblance est très curieuse, reprit René ; c'est tout à fait le même air, le même sourire.

— Je ne connais pas Mme de Rivoire, dit Jeanne, en rougissant un peu.

— Regardez votre miroir, mademoiselle, répliqua René; regardez-le!

Si Jeanne n'avait jamais vu cette jeune femme élégante, elle savait du moins qu'elle avait une grande réputation de beauté dans les salons impérialistes qu'elle fréquentait, et l'idée que René pouvait lui trouver avec elle quelque ressemblance la remplissait d'aise. Une sorte de confiance en elle-même lui venait subitement, et toutes les élégances qu'elle devinait, au lieu de l'intimider, l'attiraient.

Dès qu'on fut sorti de table, « mademoiselle » emboîta le pas à une petite distance des deux cousines. Mais Jeanne se récria, courut à elle, lui prit un bras tandis que Cécile prenait l'autre. Elles déclarèrent qu'elles voulaient que leur « dedelle chérie » fût entre elles deux, qu'elle se mêlât à leur entretien, que, d'ailleurs, on allait la lutiner. Et là-dessus Jeanne lui sautait si bien au cou à tout propos et hors de propos, que la vieille fille détendue riait aux larmes et disait sans méfiance :

— Quel petit diable! quel petit diable!

Presque tous les jours on se promenait en *break*. Pour Jeanne, qui n'avait jamais voyagé et ne connaissait guère des environs de Buzancy que le village, la Marne et le cimetière, sa mère ayant toujours eu horreur du mouvement, ces promenades lui semblaient être de véritables expéditions. Elle rêvait d'aventures; et si le cocher hésitait au carrefour d'une route, elle songeait avec un frisson délicieux qu'on était perdu, que des brigands allaient apparaître ou que des bohémiens viendraient, qui, dans leurs maisons roulantes, l'emmèneraient bien loin, bien loin, sur de longues routes, vers des pays inconnus. Un jour que, surpris par l'orage, on rentrait une heure en retard, tout le monde trempé, les chevaux en sueur et fumans, elle parla toute la soirée de ce qu'elle appelait leur « escapade. »

Malgré sa moustache, le comte Salneuve était bien le plus doux des hommes, simple, sensible, délicat et silencieux. Depuis longtemps résigné au terre-à-terre fastidieux où sa femme l'avait réduit, il ne se plaisait qu'en ses filles, dont les grâces le charmaient. Dans sa jeunesse, il se serait senti porté vers l'étude des sciences naturelles, si ses études juridiques le lui eussent permis; mais ce goût vague ne se révélait plus guère maintenant que par son ardeur à parcourir ses terres en observant curieusement les phénomènes de la vie des champs, les semences, les pousses, les assolemens, l'état du ciel, les saisons.

Souvent il emmenait Cécile et Jeanne dans ses promenades.

Il venait alors prendre, dans la salle d'étude, un gros sac de toile grise sur la tête, qui lui servait d'ombrelle et dont il s'affublait pour les faire rire.

Jeanne et Cécile préféraient les promenades sous bois. Elles choisissaient les petits sentiers où il fallait se baisser pour passer, à cause des branches qui « ramenaient. » Elles s'imaginaient confusément être dans des forêts vierges et que, les premières, elles y découvraient un passage. Pendant les haltes, elles s'étendaient à plat ventre, ce qui n'eût pas manqué de faire pousser les hauts cris à Mme Salneuve, et là elles respiraient fortement l'odeur de la terre et des plantes et y trouvaient toujours de nouveaux parfums ; elles avaient des attendrissemens soudains sur les insectes qui couraient dans les herbes. Un jour, ayant découvert une fourmilière, Jeanne versa, dans des fleurs d'arums sauvages, du lait qu'elle apporta dans une petite bouteille, pour la nourriture des fourmis.

Elles revenaient au château les joues en feu, les cheveux ébouriffés et les bras chargés de fleurs champêtres. Mme Salneuve les recevait assez mal au retour, trouvant que ces fleurs « faisaient des saletés partout, » et qu'elles rentraient de leurs parties mises comme des sorcières.

Ce fut bien pis un jour qu'elles étaient montées en barque aux *Étangs,* et qu'aidées de l'oncle Salneuve, qui avait aussi ses goûts secrets pour la botanique, elles revinrent avec un panier rempli de plantes aquatiques. Après qu'elles l'eurent posé dans le vestibule, elles se précipitèrent dans l'office, où Jeanne ouvrit tout grand un gros robinet au dessus d'un baquet pour la lessive de ses plantes.

— Auguste ! Auguste ! cria une voix qui emplit toute la maison.

C'était la comtesse.

— Auguste, reprit-elle, je vous ai déjà dit de ne pas ouvrir le robinet si fort ; vous savez bien que nous manquons d'eau.

Jeanne arrêta net le robinet.

— Auguste, répondez donc ? Qu'est-ce que vous faites ?

Elle poussait ses phrases d'une voix enrouée, mais perçante, du haut de l'escalier, en croyant s'adresser au valet de chambre.

— Il faut à tout prix qu'elle ne descende pas, dit Jeanne à Cécile. Ma tante, c'est nous !

Et elle éleva la voix.

Mais bientôt les pas pesans de la grosse femme se firent entendre dans l'escalier. Elle arriva dans le vestibule en même temps que les deux cousines.

— Grand Dieu ! qu'avez-vous fait là ? s'écria-t-elle, oubliant de prendre la prise de tabac qu'elle tenait entre l'index et le pouce. Mais c'est une horreur, c'est dégoûtant ! Enlevez cela au plus vite ; comment apporter une chose pareille dans la maison !

Et elle faisait mine de vouloir prendre ce panier boueux d'où l'eau se répandait sur les dalles en rigoles capricieuses.

— Je vous en prie, dit Jeanne, en mettant la main sur l'anse,

laissez-le, je vais l'enlever tout de suite. Je ne savais pas,.. je ne l'ai pas fait exprès.

Toute sa colère se retournant alors vers Cécile :

— Et voilà aussi à quoi tu perds ton temps, au lieu de te rendre utile? continua-t-elle. Ne devrais-tu pas plutôt t'occuper du potager, veiller à ce que les enfans du jardinier ne volent pas les abricots, faire des bouquets pour le salon? Non, jamais tu ne prendras intérêt au bon ordre et à la tenue d'une maison. Il faut que je fasse tout... Le matin, à cinq heures, je me lève, je me rends compte si tout est à sa place, je passe l'inspection du fruitier, je vais voir les chiens, surveiller les petits poulets dans la basse-cour; à sept heures, c'est le cuisinier qui vient prendre les ordres, puis le cocher, et jusqu'à midi, c'est une chose, une autre; le jardinier qui arrive me demander un aide en plus, le garde qui ne sait pas où est M. le comte, la supérieure de l'école, qui m'apporte des serviettes ourlées par ses petites filles, M. le curé qui a à me parler. Que sais-je? Je me fatigue, je m'épuise, et pendant ce temps-là vous courez dans les bois, vous faites trente-six folies, et vous ne pensez ni l'une ni l'autre à me soulager.

Et sa courte taille se diminua encore quand elle s'affaissa sur une banquette.

— Mais, maman, dit Cécile, je ne demanderais pas mieux que de vous aider! Seulement, chaque fois que je fais faire une chose, vous venez la défaire ensuite... Cela me décourage.

— Allons, reprit Mme Salneuve en se levant brusquement après avoir enfin pris sa prise de tabac, le vestibule ne peut pas rester dans cet état; je vais envoyer un domestique et je vous prie de me jeter toutes vos mauvaises herbes.

— Jeter mes plantes. Ah! non par exemple, grommela Jeanne.

Dès que sa tante eut le dos tourné, elle alla les mettre dans le baquet et quand elle les y eut bien lavées et égouttées, elle les emporta dans sa chambre, où Cécile vint la rejoindre.

— Eh bien! merci, en fait-elle une vie, ta mère! s'écria Jeanne.

Très excitée, elle s'amusa à contrefaire sa tante, se ratatinant sur elle-même, levant les bras au ciel, puis s'asseyant les mains rabattues sur ses genoux. Et elle montait le ton de sa voix au suraigu, chantant les mots, en faisant semblant de s'enrouer et sombrant à la fin des phrases.

Cécile l'écoutait et riait, mais du bout des lèvres.

— Qu'est-ce que tu as? dit Jeanne en s'interrompant. Tu as l'air triste.

— Je t'en prie, répondit Cécile, ne te moque pas de maman... J'ai si peur qu'on s'aperçoive comment elle est. Je vois bien qu'elle fait rire quelquefois en visite. René lui-même n'est pas toujours très respectueux,.. il se moque d'elle... et si toi aussi...

Jeanne s'excusa et l'embrassa pour la consoler.

Cependant « Mademoiselle » leur laissait plus de liberté. Peu à peu, Jeanne s'était emparée de son esprit en lui parlant de ses cours, de ses professeurs, dont elle faisait des portraits assez comiques, mais accompagnés de remarques fort avisées. Elle s'animait aussi à lui montrer ses albums de timbres-poste, à lui décrire ses plantes et ses insectes, et étonnait « Mademoiselle » par sa précision à les désigner par familles, genres et espèces. Jeanne devint même familière avec elle. Elle lui avoua qu'elle n'aurait jamais pu supporter d'avoir une institutrice derrière elle qui réglât son temps, lui dît de faire une chose avant l'autre et la privât du libre emploi de ses heures d'études. La vieille fille regimbait en s'efforçant de prouver qu'elle laissait la plus grande liberté à Cécile. Elle était si bien gagnée pourtant qu'elle déclara un jour qu'elle eût aimé à l'avoir pour élève. Elle ne pensait plus aux paroles surprises à la gare le jour de l'arrivée.

Néanmoins Jeanne avait confié à Cécile toute son histoire avec Alfred. Mais quand elle entamait ce sujet, sa cousine ne lui prêtait qu'une attention distraite ; son esprit était ailleurs. Parfois seulement, elle rougissait comme si, par contre-coup, ces confidences eussent évoqué en elle des souvenirs du même genre. Et Jeanne la pressait, n'osant encore l'interroger sur son cas, mais insistant sur le sien propre, un peu dépitée que ses rendez-vous de Buzancy la laissassent si indifférente. L'histoire de la découverte du livre dans *la chambre aux confitures*, pas plus que le reste, n'était parvenue à tirer Cécile de ses méditations personnelles. Elle ne cessait pas de penser à René, mais elle se défendait contre les curiosités de Jeanne, se réservait pour ainsi dire ; à moins même qu'elle ne regrettât l'élan de sincérité qu'elle avait eu le premier jour.

Quoique Jeanne fût en éveil sur ce point, elle avait peu d'occasions d'observer la conduite de Cécile avec son beau-frère. M. de Montclair, en effet, allait à Paris presque tous les matins et de là à Saint-Germain retrouver la belle Mme de Rivoire, à qui Jeanne était si fière de ressembler. On ne le voyait guère que le soir à dîner. Seulement Jeanne avait fort bien remarqué que le soir, dans les parties de *crocket*, le galant René portait à Cecile des défis qu'elle mettait une importance particulière à relever, et qu'après chaque reprise elle venait se planter fièrement devant lui en faisant remarquer qu'elle avait passé les arceaux sans « conduire » la boule et qu'on entendait un coup sec, chaque fois.

Pour lui arracher des aveux, Jeanne se faisait tendre avec elle, se pelotonnant tout à fait à ses pieds et frottant sa jolie tête brune contre ses genoux, elle disait que : « La Belle des Belles n'avait plus confiance en son Ourson ! »

IV.

Enfin Cécile s'épancha.

Oui, il était bien vrai qu'elle ne pensait plus maintenant qu'à René !

Comment cela avait-il commencé? Elle n'en savait rien. Tout de suite il avait été très aimable pour elle. C'était lui qui avait fait relever ses nattes et autoriser ses frisons sur le front; plusieurs fois il l'avait emmenée à l'Opéra avec Alice, et il lui disait qu'il fallait beaucoup lire, qu'une femme instruite plaisait davantage, et à ce propos Jeanne remarqua que, comme l'amoureux de *Madame de Chamblay*, M. de Montclair avait récité des vers.

— Un jour, continua Cécile, j'entrai dans le fumoir en revenant de la promenade; il était étendu sur un divan, les volets à moitié fermés; il se leva brusquement : « Tiens ! vous avez un chapeau qui vous va très bien, dit-il, vous avez l'air d'une bergère d'autrefois : ouvrez donc tout à fait que je vous voie mieux. » Je poussai machinalement les contrevens; et il se tint debout devant moi à me regarder, tandis que je demeurais là stupidement sans rien dire... Et puis maman entra, et il fit semblant d'examiner si le ciel était beau... Quelquefois, quand je le rencontre dans l'escalier, il remonte avec moi en passant son bras autour de ma taille; il me parle de choses très simples; mais ce bras me paraît lourd, lourd !

Elle fit une pause :

— Un soir, reprit-elle, que j'avais trouvé une de ses bagues jolies, il me l'a passée au doigt en jouant et je la gardai toute la soirée. Mais, au moment de nous séparer, quand je la lui rendis, il eut l'air surpris et même un peu fâché.

— Ta mère a dû te gronder.

— Pas tant que la dernière fois ! Sous prétexte de me faire faire de l'astronomie pratique, car il est très instruit, pendant trois quarts d'heure, il est resté avec moi au bout de la pelouse, manœuvrant pour que nous soyons seuls. Il n'a fait que me dire du mal de maman, trouvant qu'elle me surveillait trop, que cela me donnait l'air empaillé, et m'empêchait de m'exprimer convenablement devant le monde. Il s'est plaint ensuite qu'on l'espionnât : « Ne dirait-on pas vraiment que je veux vous enlever? » a-t-il dit en haussant les épaules.

— C'est que ce serait très mal, interrompit Jeanne.

— Oh ! il n'a dit cela qu'en riant, répliqua vivement Cécile... Je ne voudrais pourtant pas faire de peine à Alice; mais elle ne se doute de rien... As-tu remarqué quel joli peignoir elle avait ce

matin? On ne nous donnerait pas même une robe habillée aussi jolie que son peignoir!

— Est-ce qu'il t'a embrassée?

— Qui donc?

— René!

— Non.

— Moi, Alfred m'a embrassée deux fois, reprit Jeanne en se redressant.

Dans le fond, elle était contrariée qu'Alfred fût si jeune en comparaison de René, qui était un personnage. Mais elle pensait qu'Alfred gagnait en hardiesse ce qu'il perdait en importance.

« Mademoiselle » interrompit leur conversation. Elle venait les chercher de la part de Mme la comtesse, qui voulait les voir au salon.

— Ah! vous voilà enfin, s'écria Mme Salneuve en les voyant venir. Il faut toujours que les jeunes filles aillent bavarder dans des coins; moi, j'aime à jouir de la jeunesse... N'est-ce pas? reprit-elle en se tournant par distraction vers la place que Mme Avril occupait tout à l'heure, mais qu'elle venait de quitter pour aller se promener seule dans le parc.

Depuis que M. de Montclair avait prononcé le nom de M. du Breuil, les malaises de la veuve étaient plus fréquens. Elle recherchait la solitude et promenait sous les ombrages ses mélancolies majestueuses. En compagnie, elle était plus silencieuse encore que de coutume, et souvent le soir, avant de se coucher, elle relisait d'anciennes lettres,.. des lettres passionnées et respectueuses qu'en soupirant avec force elle renfermait dans leur coffret de satin.

— Ta mère est partie, Jeanne... naturellement comme toujours, acheva Mme Salneuve avec humeur.

Cependant, une fois installée comme tout le monde autour de la table du salon, Jeanne tira une brassière de son panier à ouvrage et commença d'enfiler son aiguille. Elle n'aimait pas la couture. D'abord elle se piquait toujours les doigts. Rien ensuite ne lui paraissait plus horrible à voir que l'index durillonné des femmes qui cousent beaucoup. Aussi considérait-elle que coudre était du temps perdu et qu'il était préférable de se promener ou de lire. Quand elle s'exprimait ainsi, on la reprenait, disant qu'une femme devait aimer les occupations de son sexe et qu'à tous ceux qui l'entendaient elle donnait d'elle une opinion détestable.

Par exception, René se trouvait là; mais il ne disait rien et lisait, sans perdre pourtant un mot de la conversation. Mme Salneuve en faisait tous les frais pendant qu'Alice et « Mademoiselle » répondaient par monosyllabes.

Elle s'attaqua d'abord aux jeunes filles en général et entreprit ensuite Jeanne sur ses études et ses occupations. Celle-ci lui expliqua

que, l'été, à part les devoirs de vacances, qui occupaient la matinée, le reste du temps lui appartenait.

— Ah! tu n'es pas comme Cécile! Tous les jours, en plus de ses devoirs, elle fait une lecture sérieuse.

Il faut dire que, pour Mme Salneuve, les livres se divisaient en deux classes : livres sérieux et livres pas sérieux; dans la première elle comprenait ceux qui avaient trait à l'histoire et au genre oratoire, dans la seconde les romans et les vers.

— Oui, reprit-elle en posant sa tapisserie pour prendre une prise, après le déjeuner, Cécile, en temps ordinaire, fait une heure de lecture sérieuse; j'y tiens absolument.

Du coude, Jeanne poussa Cécile en dissimulant son envie de rire. Mais Mme Salneuve continua :

— Il faut avoir de la régularité dans tout ce qu'on fait, s'assigner un moment spécial pour chaque chose; Cécile fait ainsi. Deux heures de piano tous les matins. Sa maîtresse est contente de son mécanisme; mais, comme elle me disait encore l'autre jour : « Pas assez de rondeur ni de moelleux; cela ne peut venir qu'en prolongeant chaque étude. » Ce n'est pas toi, Jeanne, qui t'organiserais ainsi! Tu suis toutes tes fantaisies!

— Je vous assure, ma tante, que je suis très raisonnable, répondit Jeanne.

— Mais où est-elle, ta raison?

— Là!

Et Jeanne se mit gravement le doigt au milieu du front.

— Oh! fit Mme Salneuve en se raffermissant sur son fauteuil, quelle plaisanterie! Tu montres ton front comme tu montrerais autre chose! Où peut-elle être, cette raison, où peut-elle être? Je te le demande.

Elle choquait son dé sur la table en insistant.

Impatientée, Jeanne répondit d'une voix très nette et presque agressive :

— Ceux qui savent la chercher la trouvent, ma tante!

Il y eut un froid et René leva les yeux de dessus son livre.

Jeanne sentit bien qu'elle était allée trop loin.

— *Sharp*, lui dit « Mademoiselle » tout bas en anglais, vous êtes très impolie, mon enfant.

— Jeanne, c'est très mal, reprit Cécile pendant que Mme Salneuve demandait froidement où était sa laine.

Jeanne sentit son cœur se gonfler et fut sur le point d'éclater en sanglots.

« Mademoiselle » s'en aperçut :

— Venez avec moi, dit-elle.

A peine furent-elles sorties que l'enfant fondit en larmes. « Ma-

demoiselle » la consola, lui lava les yeux; mais elle pleurait toujours.

— Mon Dieu! que je suis malheureuse! disait-elle, je ne l'ai pas fait exprès. Je ne voulais pas être insolente. Seulement ma tante m'a poussée à bout.

— Séchez vos yeux, il ne faut pas qu'on voie que vous avez pleuré. Personne ne s'est aperçu de rien; je vous ai emmenée à temps.

— Vous êtes bien sûre? Je serais si honteuse qu'on se fût aperçu de quelque chose... Et qu'est-ce que René va penser de moi? s'écria-t-elle subitement. Il va me trouver bien mal élevée!

— M. de Montclair? Pas du tout. Il dira, au contraire : « Voilà une petite fille très énergique qui sait se défendre, » reprit « Mademoiselle, » qui se contraignait d'ordinaire, mais qui au fond détestait la comtesse autant que les domestiques, parce que, comme eux, Mme Salneuve semblait la traiter en salariée.

L'incident n'eut pas de suites; seulement, à dîner, l'oncle Salneuve fit compliment à Jeanne de ses couleurs, sans savoir que sa bonne mine lui venait de ce que ses joues étaient restées un peu rouges de ses larmes.

Tous les quinze jours, il y avait habituellement à Trappes des réceptions de voisinage. Peu ou point de jeunes filles; mais, malgré cela, le mouvement, le bruit, les lumières, la table chargée de fleurs, égayaient Cécile et Jeanne. Dans ces dîners, elles étaient placées au bas bout de la table, « le côté des jeunes, » et, contrairement à l'habitude, René fut un soir mis entre elles deux.

Il taquina Cécile sur son filet invisible qui se voyait, Jeanne sur ses épingles *neige*, qui, mal fixées dans les cheveux, glissaient dans le cou et la chatouillaient.

— Vos épingles sont trop fines et comme des pattes d'araignées, dit-il... A la bonne heure! parlez-moi de ces grandes épingles japonaises, hardiment plantées dans des cheveux noirs, mais non plus beaux que les vôtres, Jeanne!

Et, de sa poche, ayant tiré une grande lettre à cachet armorié et qui portait le timbre du Japon :

— J'aurais là dedans, si j'osais, de quoi vous faire réfléchir, continua-t-il en riant.

— Quoi donc? fit Jeanne en riant aussi.

— Des dessins...

— Montrez.

— Non, par exemple. Ces dessins-là ne sont pas pour les petites filles... C'est d'ailleurs une affaire entre Vineuil et moi.

— Vineuil?

— Raymond de Vineuil, mon camarade des affaires étrangères...

Il est en ce moment au Japon, où il ne s'embête pas, je vous assure... Un gaillard étonnant!

— Donnez-moi le timbre de la lettre pour ma collection, dit Jeanne en tendant la main sans plus penser à rien autre chose.

Il détacha le timbre qu'elle mit soigneusement dans son carnet.

Le soir, on se promena dans le parc, illuminé de quelques lanternes vénitiennes accrochées dans les arbres, par amusement.

Tout en blanc, Alice marchait au bras d'un conseiller général, qui à cause de son âge se permettait la galanterie. On eût dit d'une apparition à travers les bosquets. Et Mme Salneuve, qui aimait à parler par allusions, s'écria :

— Alice, tu as l'air de la dame blanche.

— Votre mère a raison, dit René en intervenant, Alice, vous faites ainsi, dans la nuit, un délicieux effet!

Elle eut un éclair dans les yeux, mais ne répondit pas.

M. de Montclair se chargea bientôt des jeunes filles. Sa complaisance parut d'autant plus naturelle que « Mademoiselle » était absente, appelée subitement à Alençon par la maladie de son frère. La nuit permettait plus de liberté et Cécile ne dissimulait pas le plaisir qu'elle avait d'être confiée à son beau-frère.

Sans avoir l'air d'y prendre garde, René les entraîna dans l'endroit le plus sombre du parc. Parvenu dans un lieu solitaire, il chercha des échos en chantant à pleine voix : *Sombre forêt,..* de *Guillaume Tell.* Toutes deux l'écoutaient avec recueillement, et regardaient le ciel nocturne comme si le son de cette voix allait les conduire jusqu'aux étoiles.

Il se tut, le charme fut rompu. Alors, pour se faire peur, on s'amusa à se cacher derrière les arbres.

Tout à coup René aperçut un ver luisant dans un massif de rhododendrons et, pour le montrer à Cécile qui ne le voyait pas, il la prit doucement par la taille en s'inclinant un peu de côté :

— Regardez, dit-il tout bas.

— J'ai vu, laissez-moi, répliqua-t-elle en se dégageant.

Jeanne lui prit le bras et elles s'en allèrent pendant que René les suivait à quelque distance.

— Qu'est-ce qu'il t'a donc fait? demanda Jeanne.

— Rien du tout.

Elle insista.

— Il m'a serrée contre lui; je n'aime pas ça, répondit Cécile sèchement.

Et elles revinrent aux lumières.

— Il faudrait pourtant aller vous coucher, dit Mme Avril, qui apparut enveloppée de ses châles.

— Oh! maman! il fait si beau! commença Jeanne.

— Non, mes enfans... Il est onze heures, reprit-elle, pressée sans doute de relire les lettres du coffret.

Elles montèrent dans la chambre de Cécile, où elles avaient l'habitude de faire leurs prières tous les soirs.

Jeanne ne pouvait arracher un mot de sa silencieuse cousine, qui resta à genoux, longtemps, longtemps, après le dernier signe de croix.

— Je vais te déshabiller, lui dit Jeanne pour la distraire. Tu vas voir quelle bonne femme de chambre je suis.

Elle commença par vouloir détacher la broche, qui était un petit lézard de strass, mais elle eut beau tirer en tous sens, elle n'en venait pas à bout.

— Attends, je vais le faire, dit Cécile; tu n'as pas l'habitude.

Et elle se plaça devant la glace, poussant l'épingle de droite, et de gauche, et appuyant si bien sur le ressort que son ongle rose en devenait blanc.

— C'est trop fort! dit-elle, amusée. Il va falloir aller en bas.

Du haut de l'escalier, elles virent le vestibule rempli de monde, et entendirent le bruit des voitures amenées devant le perron.

— Attendons un peu; nous descendrons quand tout le monde sera parti.

Quand on les vit rentrer au salon, ce fut une surprise.

— Comment! vous ne dormez pas?

Cécile raconta l'histoire de la broche.

— C'est un enfantillage, dit Mme Avril, qui était sur le point de s'échapper.

Elle essaya de décrocher l'épingle.

— C'est vrai, il n'y a pas moyen, ajouta-t-elle aussitôt.

— Je m'en charge, dit René. Cécile, venez.

— Pas du tout, répliqua Mme Salneuve; vous n'entendez rien à ces choses-là.

Elle amena Cécile un peu brusquement à elle, lui tourna la tête d'un côté, puis de l'autre, tira sur le bijou, arracha presque l'étoffe, furieuse de ne pas réussir.

— Mais vous me faites mal, maman! s'écria Cécile.

— Il faut en passer par mes mains, reprit René en riant.

Et faisant mettre Cécile à genoux devant lui, il fit approcher une lumière et, délicatement, après quelques tâtonnemens, enleva le lézard, qu'il présenta ironiquement à sa belle-mère.

— Ce n'était pas la peine de faire tant d'embarras, dit-elle à sa fille, tu aurais bien pu l'enlever toute seule.

— Par exemple, maman! vous-même n'y êtes pas parvenue!

Ce fut alors le défilé des bougeoirs dans l'escalier, et on se souhaitait encore le bonsoir, lorsque M. de Montclair fit un signe d'intelligence, les lèvres arrondies et allongées en avant de sa barbe. En un clin d'œil les bougies furent soufflées.

Le désordre fut grand. On s'entre-choquait. La comtesse appelait les domestiques, demandait des allumettes, querellait son gendre, lui reprochait de manquer de bon ton pour un ancien diplomate, pour un Montclair! Quand les bougeoirs furent rallumés, on rit de sa mine autant que de cette mauvaise plaisanterie.

Mais Jeanne pensa toujours que René avait profité de l'obscurité pour se rapprocher de Cécile.

Cependant il allait bientôt falloir quitter Trappes. Cette séparation attristait les deux cousines. Quand elles étaient ainsi sur le point de se quitter, elles s'imaginaient que c'était pour toujours. « Nous reverrons-nous jamais? » se disaient-elles en forçant un peu leurs innocentes mélancolies. Et elles passaient leurs journées à se promener les bras entrelacés, trouvant le monde triste, indifférent, le dévoûment inutile, les souffrances infinies, et qu'on ne pouvait se fier à personne. Car il y a des momens où la vie aussi effraie les enfans. Si elles avaient pu demeurer sans cesse ensemble, il leur semblait que l'existence leur eût été plus facile à braver.

Jeanne s'épouvantait de demeurer tout l'automne à Buzancy, seule dans ce grand château vide, car elle savait que Mme Lefébure venait d'emmener ses enfans et son mari auprès de son père malade et vieux!

— Et moi, reprenait Cécile en hochant la tête d'un air entendu et grave, toutes mes misères vont recommencer à cause de mon beau-frère!

Le matin du départ, M. de Montclair serra la main de Jeanne de la façon la plus galante.

— Je suis heureux, dit-il, d'avoir fait la connaissance d'une si charmante jeune fille, et je suis fier de vous appeler ma cousine.

Jeanne sourit. C'était sa manière de répondre quand elle était embarrassée.

— Comme il t'a bien tourné cela! dit Cécile, en lui prenant le bras.

— N'oublie pas de me dire s'il a parlé de moi quand je serai partie, répondit Jeanne à demi-voix. Quoique « Mademoiselle » lise tes lettres, tu pourras bien glisser une feuille sans qu'elle la voie, au moment de cacheter l'enveloppe.

Et quelques jours après, Jeanne reçut à Buzancy une longue lettre où se trouvait un petit papier pelure avec « chut! » écrit en tête.

« Après ton départ, écrivait Cécile, on est resté un instant dans le salon, et René a fait des éloges de toi.

— Ce n'est pas une beauté pourtant, a dit maman.

— Pas encore, a repris René, mais elle ressemble à une jolie personne, et c'est déjà beaucoup.

Puis on a parlé d'autre chose.

Es-tu contente, petite coquette ? »

V.

Jeanne grandit sans que sa coquetterie diminuât.

Elle allait maintenant avoir dix-sept ans. En deux ans à peine que de changemens ne s'étaient-ils pas déjà accomplis en elle! Ses brusqueries natives avaient maintenant à peu près disparu. Sa démarche était posée, son maintien calme et sérieux ; ses traits s'étaient allongés, sa taille amincie ; et bien qu'on pût la trouver peut-être un peu longue et menue, cette gracilité même donnait quelque chose de flexible et de léger à tous ses mouvemens. Son sourire était particulier et charmant. L'aménité piquante s'en communiquait aux regards les plus sévères dès qu'ils se fixaient sur elle. Elle s'habillait avec malice et intelligence et s'appliquait à sa beauté avec une adresse pleine de goût et un tour de main déjà assez sûr.

Cette transformation ne s'était pas faite cependant sans des écarts et des exagérations dont elle était la première à rire aujourd'hui. C'est ainsi que l'année précédente encore, lorsqu'elle sortait à pied dans Paris, ou que sa mère ou sa grand'mère l'appelait dans le salon de la rue de Penthièvre, où elle demeurait, elle se sanglait si fort pour avoir « une taille de guêpe, » que ses épaules remontées en l'air formaient un triangle des plus malheureux avec sa ceinture. Elle rentrait aussi ses joues dans ses dents pour se faire « un ovale, » tenant les yeux démesurément ouverts afin qu'ils en parussent plus grands et plus beaux. On la regardait avec surprise, et elle avait pris longtemps l'étonnement qu'elle causait pour de l'admiration.

Mais elle était devenue moins gaie; ce n'était plus que par retour et comme mue par une détente subite qu'elle bavardait sans fin comme autrefois et riait aux éclats.

Rarement elle sortait le soir. Cependant sa mère l'emmena une fois à l'Opéra-Comique : on donnait *Roméo et Juliette*. Tout le temps que dura la représentation, elle demeura haletante, muette, ne voyant même plus les acteurs, vivant de la vie imaginaire de ces héros émouvans et gracieux. Lorsque Roméo se tua à la fin de la pièce, elle ne put retenir ses larmes. Cécile, qui était là, et avait l'habitude des spectacles, sourit de sa naïveté et lui dit qu'il fallait réagir. Quant à Mme Avril, par principe de bonne éducation et justement peut-être aussi parce qu'elle avait elle-même un tour romanesque dans l'imagination, elle se montra fâchée de voir sa

fille émue à ce point et l'en trouva ridicule, d'autant plus qu'au retour Jeanne s'entêta dans son rêve et refusa de toucher au petit souper que sa mère avait fait préparer. Elle ne pensait qu'à ce beau couple si amoureusement enlacé au premier acte et qu'un malentendu venait de séparer à jamais.

Il ne fut donc plus question de théâtre pendant quelque temps.

Sa principale distraction était d'aller au cours de Mme Hubard, installé rue Saint-Honoré, et que sa mère avait choisi parce que la fille du maréchal de Mac-Mahon l'avait suivi l'année précédente. Jeanne y apportait une gaîté naturelle et communicative qui entraînait si bien ses compagnes, que celles ci l'avaient pour ainsi dire mise à leur tête et que les récréations étaient manquées si Jeanne Avril n'était point là.

Rentrée chez elle, cet entrain tombait. Elle se renfermait en elle-même et dans sa chambre bleue, restait des journées entières à lire de longs romans anglais : *la Case de l'oncle Tom*, *l'Allumeur de réverbères*, *Jane Eyre*, *la Foire aux vanités*; ce qui faisait dire à Mme de Parthenais que « Jeanne trompait son monde. »

— A la maison, je me réserve, répondait-elle.

Au fond, elle s'ennuyait.

Son ennui venait de ce qu'elle eût voulu voir du monde, s'agiter, paraître. Cécile, qui sortait souvent, lui racontait ses bals ; et ces récits enflammaient son imagination.

— Vois-tu, lui disait-elle, pour s'amuser en soirée, il faut connaître beaucoup de jeunes gens, sans quoi on reste sur sa chaise, et alors c'est mortel.

— Mais je n'en connais presque pas, reprenait Jeanne intimidée. Depuis la mort de grand-papa, tout le monde nous a abandonnés... Alors comment ferai-je ?

— Sois tranquille, je t'en présenterai quand tu sortiras.

Et Cécile décrivait les figures de cotillon, les danseurs qui s'agenouillent devant vous sur un coussin, les bouquets qu'ils vous attachent au corsage, dans les cheveux, les écharpes dont ils vous parent, le choix qu'ils font de vous comme de la plus belle ; et Jeanne ouvrait de grands yeux, pensant que ces amusemens étaient chevaleresques et rappelaient les tournois, où le gentilhomme s'inclinait devant la dame de ses pensées.

Mais Mme Avril ne consentait pas encore à mener sa fille au bal.

— En te montrant si jeune, lui répondait-elle, non sans quelque amertume, quand tu auras vingt ans on t'aura tellement vu dans les salons, que le monde te donnera beaucoup plus que ton âge et que tu passeras parmi les vieilles filles.

Elle craignait aussi que les partis ne se présentassent trop tôt pour sa fille, et que, les refusant à cause de sa jeunesse, elle ne

passât pour difficile et n'empêchât ainsi les prétendans de se risquer au moment où il deviendrait convenable de marier Jeanne. Elle voulait aussi garder sa fille enfant le plus longtemps possible et retarder le moment de s'en séparer. Mais à la tendresse réelle qui lui faisait craindre de s'en dessaisir trop vite venait se joindre aussi l'effroi instinctif qu'ont certaines mères à voir que leurs filles, en grandissant d'année en année, les repoussent jusqu'à l'âge où il n'est plus guère permis à une femme qui serait raisonnable de rien espérer ou entreprendre.

Cependant, quand Jeanne insistait pour être conduite en soirée, Mme Avril essayait de se secouer elle-même et de s'arracher à ses songeuses espérances : mais alors les distractions qu'elle inventait pour sa fille, par compensation, n'étaient pas celles que Jeanne souhaitait le mieux. C'est ainsi qu'afin de retenir plus longtemps sa fille dans un âge qui n'était plus tout à fait le sien, elle était allée jusqu'à organiser chez elle des loteries et des goûters où elle prenait soin comme à dessein de n'inviter que les plus jeunes amies de Jeanne.

Aux environs de Noël, Mme Avril voulut absolument l'emmener chez Giroux pour se choisir un jouet, comme chaque année.

— Non, je t'assure, maman, cela ne m'amuse plus du tout.

Mais elle se ravisa.

— J'irai cependant, reprit-elle, si vous y tenez, mais à condition que nous n'irons pas en voiture.

L'idée d'une promenade sur le boulevard, où elle n'allait jamais à pied, lui fit penser que c'était une occasion de voir du monde.

Par un beau froid clair de décembre, Jeanne marchait donc gaîment, son toquet de loutre sur l'oreille, amusée de la foule qui se pressait devant les petites boutiques de bois plantées sur la chaussée.

On regardait beaucoup Jeanne. Comme elle sortait rarement, elle remarqua bien plus l'attention dont elle était l'objet. Très occupée à compter les personnes qui la regardaient un peu longtemps, elle répondait à peine à sa mère.

Cependant au moment d'entrer chez Giroux :

— Oh ! les drôles de bêtes ! dit-elle tout à coup, tandis qu'un marchand ambulant lui présentait des espèces d'araignées noires à longues pattes, suspendues à des fils de fer tournés en spirales qui les faisaient s'agiter d'un continuel mouvement.

Un monsieur bien mis s'était arrêté en même temps qu'elle et souriait en l'examinant.

— Oh ! maman ! comme c'est drôle ! continua-t-elle sans avoir l'air de s'apercevoir de rien. Vous allez m'en acheter, n'est-ce pas ?

— Tu sais bien que j'ai horreur de ces bêtes-là.

— J'en ai tant envie ! reprit Jeanne avec un enthousiasme feint ; j'en veux douze !

Sa mère consentit à les lui acheter, et Jeanne, après avoir refusé d'entrer chez Giroux, emporta ses araignées, qu'elle pendit le soir à ses rideaux de mousseline.

— Tu vois bien que tu t'es amusée tout de même, dit sa grand'-mère, qui venait la regarder faire.

— Oui, répondit-elle.

Et après un moment d'hésitation :

— La journée n'a pas été mauvaise !

Depuis l'été où elle avait appris tant de choses, et qu'elle appelait « l'été des Lefébure, » Jeanne avait peu revu Alfred. Le colonel, après avoir hérité de son beau-père, avait vendu la maison de Buzancy pour acheter une propriété plus vaste, mieux en rapport avec sa nouvelle fortune. L'hiver, Alfred était au collège; Jeanne le rencontrait seulement en visite quand Mme Lefébure l'amenait avec Louis. Ils n'avaient plus eu l'occasion de se trouver seuls ensemble. On aurait pu penser qu'après trois ans écoulés, Alfred ne pensait plus à Jeanne, mais sa manière de regarder son ancienne compagne de jeux, lui était si particulière que celle-ci ne concevait aucun doute sur la fidélité de ses sentimens.

Il venait de commencer son volontariat et, comme on était aux environs du jour de l'an, Jeanne pensa qu'il devait être en congé. Mme de Parthenais fut donc très étonnée quand elle lui demanda de l'accompagner dans la visite qu'elle allait rendre à Mme Lefébure. Que de fois n'avait-elle pas entendu sa petite-fille se plaindre des visites à faire dans les maisons où elle n'avait point d'amies et qu'il n'y eût rien d'amusant pour elle à se tenir droite sur sa chaise à dissimuler son ennui devant de vieilles dames toujours occupées de souvenirs très anciens.

— Voilà qui est nouveau ! dit Mme de Parthenais.

Jeanne donna pour prétexte qu'une course en voiture la distrairait.

A peine étaient-elles dans le salon de Mme Lefébure que celle-ci entra, suivie d'Alfred, encore tout emprunté dans son uniforme, mais la mine très en train.

— Je vous croyais à Alençon, dit Mme de Parthenais, avec des corvées à faire et tout ce qui s'ensuit...

Au nom d'Alençon, Jeanne lui parla de l'officier qu'avait pour frère l'institutrice de Cécile ; mais elle apprit que « Mademoiselle » trichait par vanité, que ce frère n'était qu'adjudant, et que les soldats ne l'appelaient « mon lieutenant » que par usage.

Pourtant, avec sa capote de pioupiou et sa moustache, Alfred parut tout de même à Jeanne assez martial, mais elle ne le lui fit pas voir et exprima au contraire un grand dédain pour les fantassins. Néanmoins elle s'attendrit un peu quand Mme Lefébure raconta que son fils payait des supplémens de viande à ses camarades toujours affamés.

— Je pense bien aussi à vous quand il fait si froid le soir, car vous devez monter la garde, dit Jeanne.

Alfred sourit.

— Ne crois donc pas cela, interrompit Louis, qui était venu s'asseoir près deux et les écoutait : elle dort bien tranquillement.

— Je vous assure! reprit Jeanne...

Alfred remarqua le nœud qu'elle avait au cou.

— C'est un nœud-papillon, répondit-elle gravement; on porte beaucoup cela maintenant attaché un peu de côté, à la viennoise.

Elle dénoua son ruban pour le lui montrer.

Il le prit, le roula pensivement dans ses doigts rouges sans rien dire, et tandis que Louis tournait le dos, il se pencha vers elle.

— Voulez-vous me le donner? dit-il à demi-voix.

— Pas du tout!

— Je vous en prie!..

— Mais non!

— Si vous me laissiez au moins vous le renouer?

— Comme cela, devant tout le monde?.. Vous n'y pensez pas,.. et puis d'abord vous ne sauriez pas du tout comment faire.

Et elle le lui enleva brusquement.

— Tu as été récompensée, Jeanne, dit Mme de Parthenais quand elles furent dans la voiture ; j'étais à cent lieues de croire que ces jeunes gens seraient justement là aujourd'hui !

— Moi, je le savais! répondit-elle en partant d'un joli éclat de rire.

Pour Alfred elle n'avait qu'une pitié coquette, se jugeant très supérieure à lui; elle trouvait décidément son amour enfantin et d'une qualité médiocre.

Elle avait des aspirations confuses vers de grandes choses. Elle ne savait pas lesquelles ; mais elle s'imaginait vaguement qu'il y avait moyen de tirer de la vie quelque chose de noble, d'amoureux et de beau, et que, malgré son apparence d'ordre et de bon sens, sa tante Salneuve, pour ne prendre qu'elle, avait tort de l'envisager seulement du côté le plus ordinaire. Une impatience était en elle qui l'emportait dans des régions élevées au-dessus des sages pratiques et des soucis vulgaires. Elle aurait voulu se dévouer à une belle cause, contribuer à une œuvre glorieuse. Elle aimait à se figurer parfois qu'elle allait comme religieuse dans les pays lointains pour soigner les blessés de quelque guerre inconnue. Si elle

pouvait faire cela, il lui semblait qu'elle répandrait alors les sources de tendresses qu'elle sentait sourdre en elle et soulagerait son cœur de ce besoin d'aimer que jusqu'ici elle n'avait fixé sur personne en particulier.

Souvent elle était attirée par l'idée d'un homme parfaitement bon qui serait son modèle, et elle s'amollissait dans ce rêve de souveraine bonté : aussi avait-elle quelque confusion à se rappeler maintenant qu'un jour, devant le docteur qui soignait sa mère, elle avait ri pendant que le pauvre homme essayait de prouver que saint Vincent de Paul était supérieur à Homère et à Napoléon parce qu'il avait eu « la charité! »

— Saint Vincent de Paul est trop laid! s'était-elle écriée étourdiment pour expliquer son fou rire.

Le docteur Nardeck avait détourné la tête.

Sans savoir pourquoi, Jeanne lui avait toujours témoigné jusqu'alors une sorte d'hostilité. La quiétude de cet homéopathe mystique comme ses remèdes eux-mêmes n'avait encore inspiré à Jeanne qu'une mauvaise humeur boudeuse. Il parlait à peine; ses yeux de somnambule montaient toujours aux nuages, et ses grands favoris gris étaient si légers qu'on aurait dit des vapeurs. Ses yeux bleus pourtant étaient beaux et doux, sa démarche noble, la pâle propreté de ses mains et de son visage n'était pas non plus répugnante, mais il y avait en lui quelque chose d'inaccessible qui ôtait à l'enfant toute envie de lui plaire.

— On ne sait pas ce qu'il y a dedans, avait-elle coutume de dire.

Dans les rares occasions où elle le voyait, elle ne lui cachait pas qu'elle était impatiente d'en finir, et le quittait sans souffler mot avec un simple salut de tête très sec.

Depuis quelques jours elle était mal en train et toussait.

— Tu n'as vraiment pas bonne mine, lui dit Mme de Parthenais; le docteur vient aujourd'hui pour ta mère, qui est un peu indisposée; tu le consulteras.

— Oh! non, ma petite grand'mère, répondit-elle ennuyée; vous savez bien que cela me contrarie horriblement. Je ne l'aime pas, le docteur, il ne rit jamais, il ne dit rien. Il a aussi un si drôle de nom!.. Et puis il est Belge!

— C'est pourtant un si excellent homme! interrompit sa grand'mère; je me rappellerai toujours ce qui a déterminé sa vocation. Il eût préféré se faire prêtre comme son frère; mais tout jeune encore ayant vu dans son pays mourir sous ses yeux une pauvre femme faute de médecin, il a voulu que partout où il serait il pût porter secours; et puis, c'est un homme de grand mérite qui travaille sans relâche et ne pense réellement qu'à faire le bien.

Jeanne résista faiblement. Elle se sentait fort mal à l'aise, et quand le docteur arriva, elle ne refusa pas de se laisser examiner.

Il posa sa tête sur la poitrine de la jeune fille pour l'ausculter. Elle eut une singulière impression; c'était la première fois qu'on écoutait les bruits de son cœur et de sa respiration, et cette tête appuyée ainsi lui causait un malaise étrange.

— Il faut vous coucher, Mademoiselle, dit-il d'un air très préoccupé.

— Mais je ne suis pas malade, s'écria Jeanne, pensant que ce jour-là elle avait justement promis à Cécile de l'aller voir.

Elle se révolta à l'idée qu'un obstacle pût la priver du plaisir qu'elle aurait à voir sa cousine, et reprit bravement, d'une voix ferme, les regards fichés droits dans ceux du docteur, redressée sur son fauteuil et telle qu'il ne l'avait jamais vue :

— Je sor-ti-rai!

Le docteur surpris abaissa les yeux sur elle et la considéra. Puis, riant pour la première fois :

— Quel beau premier rôle vous feriez, mademoiselle! dit-il.

Et ses regards tout à coup semblèrent découvrir en elle une nature qu'il ne soupçonnait pas.

— Jeanne, mon enfant, dit Mme de Parthenais, ne parle pas ainsi, sois raisonnable.

— Non, laissez-la, reprit très doucement le docteur, elle ne sortira pas.

Et, comme un magnétiseur, il caressa légèrement le front de Jeanne.

Elle hésitait.

— Je ferai ce que vous voudrez, répondit-elle enfin.

Et, se levant, elle lui tendit la main; il la retint un peu dans la sienne.

— Merci pour cette main! dit-il, pendant qu'elle se retirait.

Elle se mit au lit. Les poumons étaient engorgés. Sa grand'mère allait et venait, alarmée, donnant des ordres, se fâchant pour une porte laissée entr'ouverte.

— Mon Dieu! mon Dieu! disait-elle, il ne manquait plus que cela!

Cependant Jeanne suivait ses pensées nouvelles. Elle ne pouvait croire encore qu'il y eût une particulière douceur dans cet homme qui paraissait si détaché des objets eux-mêmes. De quelle manière ne l'avait-il pas remerciée « pour cette main? » Il avait donc remarqué qu'elle ne la lui donnait jamais? Mais alors elle avait dû bien souvent lui faire de la peine. Il semblait si bien auparavant se renfermer dans un monde à part, où elle ne pouvait avoir aucune entrée,.. et voilà qu'il venait à elle!

— Couvre-toi bien, ma chérie, dit Mme de Parthenais en remontant la couverture.

Et, tandis que Jeanne s'assoupissait, un sentiment de béatitude qu'elle n'avait encore jamais éprouvé l'envahissait, et elle sentait que cette maladie ouvrait devant elle le chemin d'une vie nouvelle.

La nuit fut très agitée. Pendant deux jours, Jeanne fut entre la vie et la mort, en proie à une fièvre ardente, la respiration entrecoupée, la face colorée et douloureuse. Elle se rendait peu compte de ce qui se passait en elle; seulement, quand le docteur entrait dans sa chambre, il se produisait comme un bien-être dans toute sa personne. Elle n'avait plus peur de mourir. N'était-elle pas entre ses mains? Ne devait-elle pas guérir, puisqu'il l'avait prise sous sa garde? Maintenant, les jours succédaient aux jours sans qu'elle s'en aperçût. Il lui paraissait que toute son existence allait se passer ainsi dans ce lit, où elle se sentait à peine, si ce n'est lorsque la tête du docteur s'appuyait sur sa poitrine; alors elle reprenait conscience d'elle-même, et son être endolori se confiait à l'émoi qu'elle en ressentait.

Un matin elle se réveilla, après une nuit très calme, sans fièvre, la respiration éclaircie, toute reposée; c'était une résurrection.

Sa mère, qui était toute revenue à sa fille depuis sa maladie, ne tenait pas en place.

— Mon trésor! mon cher trésor! disait-elle, que d'inquiétudes ne nous as-tu pas données!

Quand elle entendit le docteur, elle alla au-devant de lui dans l'antichambre lui annoncer l'heureux changement qui s'était produit chez la malade.

Dolemment soulevée sur ses oreillers, Jeanne attendait souriante. Le visage du docteur exprimait une si grande joie en voyant sa mine reposée. Il s'approcha du lit, s'agenouilla à son chevet, et comme pour la remercier qu'elle eût bien voulu guérir, posa un baiser sur ce front charmant.

— Oh! docteur...

Elle ne put en dire davantage. La tête renversée sur l'oreiller, elle demeurait les yeux fermés, la joue un peu pâlie.

— Qu'est-ce que tu as? dit sa mère, inquiète.

— Rien, maman, murmura-t-elle; puis, levant les yeux sur le docteur, je suis si heureuse!

Il prit affectueusement sa main et resta quelque temps aussi incliné vers elle, et, attachant sur ses yeux des yeux remplis d'un inoffensif attendrissement :

— Mon cher docteur! reprit-elle avec un léger tremblement dans la voix.

— Vous êtes encore un peu faible! dit-il.

Et son souffle, qu'elle sentait encore tout près de son visage, passait sur elle comme une caresse bienfaisante.

Il voulut se relever.

— Je vous en prie, restez encore, dit-elle avec instance; si vous étiez toujours comme cela à côté de moi, je serais tout de suite guérie; quand vous n'êtes plus là, il me semble que tout s'en est allé avec vous.

Il sourit, et, secouant sa tête grisonnante :

— Il y a un moyen de vous satisfaire, reprit-il, pour la contenter en quelque chose, je vais vous envoyer ma photographie. Ce sera presque la même chose.

— Pas tout à fait; mais cela me fera plaisir.

Dès qu'elle eut cette photographie, Jeanne ne la quitta plus, passant des heures entières à la considérer. Quelquefois elle s'amusait à la cacher entièrement avec sa main; puis, peu à peu, elle découvrait successivement les cheveux, le front, les yeux, la bouche, les favoris, le menton. Elle cherchait, en frissonnant à mesure, ce qui aurait pu d'abord lui échapper dans chacun des traits. Et, quand enfin tout le visage lui était apparu, elle le couvrait de baisers et l'appuyait contre son cœur, là où sa tête s'était posée.

Quand Cécile, qui venait souvent la voir, la surprenait dans cette occupation, elle l'en grondait amicalement.

— Je n'aime pas te voir absorbée ainsi, en cette unique pensée, disait-elle. Ce n'est pas bon; j'ai hâte de te voir sur pied pour que toutes ces idées se passent.

— Ne te fâche pas, répondait Jeanne, j'éprouve tant de bonheur! Ce temps sera peut-être le meilleur de ma vie!

Et elle eût souhaité que sa maladie durât toujours et qu'il l'emportât chez lui. Elle ne pensait plus à rien qu'à passer sa vie, roulée dans des châles, étendue sur une chaise longue, tandis qu'il lirait ou écrirait auprès d'elle. Et elle entendrait le froissement de ses papiers, essayerait de suivre sa pensée, ne perdrait pas un de ses mouvemens, deviendrait un de ces pauvres êtres souffreteux sur lesquels son humaine pitié s'attendrissait si sincèrement, enfin serait inerte entre ses mains. Avec quelle ardeur ne désirait-elle pas que ses jambes se refusassent à la porter et qu'il fût son unique soutien! que ses mains fussent inhabiles pour la servir et qu'il lui donnât lui-même des alimens! que sa tête, trop faible pour se tenir droite, reposât sur son épaule!..

Et Jeanne se désolait chaque jour parce que ses forces revenaient.

ROBERT DE BONNIÈRES.

(La deuxième partie au prochain n°.)

SOUVENIRS [1]

LE MINISTÈRE DU 11 AOUT.

Entré aux affaires le 11 août, notre premier ministère s'est retiré le 2 novembre. Il a siégé en tout deux mois et dix jours. Durant ce très peu de temps, il n'a pu faire ni beaucoup de bien ni beaucoup de mal. Ce n'était d'ailleurs ni son lot ni sa condition d'existence. Amortir les premiers coups d'une réaction inévitable, sauver ce qui restait debout du principe monarchique, gagner du temps en parant au plus pressé, préparer enfin la réaction de la réaction, c'était notre tâche, à peu près notre plan, et tout au plus notre espérance. J'exposerai fidèlement nos perplexités, nos efforts et nos misères; peut-être trouvera-t-on qu'à tout prendre, nous ne nous en sommes pas trop mal tirés.

Je dis nous, sous toutes réserves, car en nous-mêmes était la première et non la moindre des difficultés. Notre barque faisait eau par plus d'un côté et grand était le tiraillement dans l'équipage. Un cabinet bigarré, qui comptait sept ministres réels, effectifs, ayant charge d'âmes, et quatre conseillers bénévoles, siégeant les bras croisés, regardant les coups sans répondre de rien ni disposer de personne, mais ayant (trois sur quatre tout au moins) l'oreille du prince et le vent de la popularité, c'était, en quelque sorte, un couteau de Janot dont la lame branlait au manche sans qu'on sût précisément qui était l'un ou l'autre. Nous étions, en outre, percés à jour; la chambre à coucher de M. Dupont (de l'Eure) était ouverte dès le matin à tous

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 1er mai, du 1er et du 15 juin.

les suppôts de la basoche, et le soir, le salon où M. Laffitte faisait son éternel piquet l'était à tout le tripot de la Bourse : c'étaient deux clubs où les curieux venaient aux nouvelles pour en faire tel usage que de raison ou de déraison.

Force fut bien pourtant de se mettre à la besogne en commençant, comme de coutume, par distribuer quelques bons morceaux aux appétits les plus haut placés, mais, cette fois contre la coutume, sans trop exciter le récri.

Le vice-amiral Duperré, l'un des vainqueurs d'Alger (vainqueur un peu toutefois à son corps défendant), fut nommé amiral. Le maréchal Soult, l'un des vaincus de Waterloo, exclu à ce titre de la chambre des pairs, y fut appelé; le général Gérard, ministre de la guerre, devint maréchal; M. Dupin, ministre sans portefeuille, procureur général à la cour de cassation au lieu et place de M. Mourre, démissionnaire : deux nominations où le cabinet se faisait un peu la part du lion. M. de Lafayette reçut le commandant en chef de la garde nationale, énorme, mais inévitable faute que nous faillîmes bientôt payer cher : c'était en faire le comte d'Artois du nouveau régime; puis, sur une moindre échelle, M. Odilon Barrot fut nommé préfet de Paris, M. de Schonen procureur général de la cour des comptes (ils revenaient l'un et l'autre de conduire Charles X à Cherbourg); puis enfin, sur mon insistance, personnelle, M. Villemain devint vice-président du conseil royal de l'instruction publique.

Le plus difficile à colloquer, ce fut Benjamin Constant. Sa réputation comme publiciste était grande et méritée; comme orateur, médiocre : son caractère était peu considéré. Il ne s'était jamais relevé de son aventure des cent-jours; déchu surtout à ses propres yeux, il avait vécu, durant la seconde restauration, dans une société d'opposition qui n'était pas de premier ordre; l'Académie française lui avait obstinément fermé sa porte. Perdu de dettes, épuisé de veilles et de jeu, il n'était guère possible d'en faire un ministre; le duc d'Orléans ne l'avait point appelé à son conseil intime et, néanmoins, toute position de seconde ligne lui paraissait, non sans quelque raison, au-dessous de lui. Je fus chargé de lui proposer un siège au conseil d'état, qu'il refusa avec hauteur. Je ne me tins pas pour battu. Il entrait dans ma pensée de placer à la tête du conseil d'état le plus important et le plus laborieux de ses comités, le comité du contentieux, en agrandissant beaucoup ses attributions, en le chargeant, sous le nom de comité de législation, de la préparation des lois à intervenir en matière civile et criminelle, et de la rédaction définitive de toutes les lois dont le principe aurait été arrêté, soit en conseil des ministres, soit simplement en conseil d'état. Je proposai à Benjamin Constant la présidence de ce comité avec un traitement proportionné à son impor-

tance. Il refusa pour la seconde fois; mais, au bout de deux ou trois jours, il se ravisa, et je me hâtai de faire signer au roi sa nomination, de crainte que son orgueil ne prît définitivement le dessus. On a beaucoup parlé dans le temps de quelques arrangemens entre lui et le roi par l'entremise de M. Laffitte, sorte de transaction dont Mirabeau avait donné l'exemple lorsqu'il se rapprocha de la cour en 1791. J'ignore si ce bruit a quelque fondement; en tout cas, je n'y fus pour rien et je trouvai dans Benjamin Constant, comme on va le voir, un auxiliaire très peu secourable.

Tout étant ainsi réglé du premier coup et tant bien que mal, ce qui pressait, c'était d'entrer en rapport avec les puissances étrangères et de ne pas rester au cœur de l'Europe comme une aventure à la Masaniello. Le corps diplomatique accrédité près de Charles X était, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, resté à Paris et plutôt bienveillant, mais au pied levé et sans pouvoirs réguliers. Pour en obtenir, il fallait écrire *propria*, c'est-à-dire *regia manu*, écrire aux têtes couronnées et leur faire accepter *le bon frère*; et pour cela, il fallait assaisonner au besoin les lettres de commentaires et d'explications orales; et pour cela enfin, il fallait bien choisir les messagers qui seraient chargés de ces délicates missions.

Le général Baudrant, devenu le premier aide-de-camp du jeune duc de Chartres après avoir été son mentor, traversa la Manche; il fut accueilli à bras ouverts par la population. Toute l'Angleterre était dans l'ivresse presque autant que la France. De ville en ville, de bourg en bourg, fourmillaient spontanément et comme à l'envi des *meetings* joyeux. Des *hustings* étaient dressés sur toutes les places publiques; on y célébrait à grands hourras les prouesses de nos ouvriers et de nos gamins; on chantait *la Parisienne* sur tous les tons, on la jouait sur tous les instrumens; pour peu de chose, on eût dételé la *post-chaise* empruntée par notre représentant à l'hôtel qu'il daigna choisir. Dans une courte excursion que je fis en Angleterre, quelques mois plus tard, sans caractère officiel, et dont je parlerai en son temps, je retrouvai encore en branle tout ce mouvement d'enthousiasme populaire. Il n'aurait guère été possible au gouvernement d'y résister, supposé qu'il y fût enclin; mais, sans le partager, il n'y répugnait pas. Le roi était ami de la France et d'humeur libérale, comme il le prouva bientôt en soutenant énergiquement un plan de réforme qui dépassa de beaucoup les espérances des plus confians; ses ministres gardaient rancune à Charles X de l'assistance morale que la France avait prêtée à l'empereur Nicolas dans sa guerre contre la Turquie et, à M. de Polignac, de sa persistance dans l'expédition d'Alger, malgré l'opposition de l'Angleterre; ils ne voyaient pas sans quelque satisfaction l'intimité entre la

France et la Russie s'en aller à vau-l'eau, et n'étaient pas sans espérance d'obtenir de notre nouveau gouvernement l'abandon d'une conquête qui n'était pas son ouvrage. Le général Baudrant fut donc très bien reçu et, comme il n'avait qu'à enfoncer une porte ouverte, son savoir-faire ne fut pas mis à forte épreuve.

Les trois grandes cours du Nord devaient être plus difficiles à manier. Restées implicitement dans les termes de la Sainte-Alliance, même en face de la Restauration, notre coup de tête ne pouvait guère que resserrer leur intimité. Ce n'est pas qu'elles eussent vu de bon œil les projets de Charles X : tout au contraire, elles ne lui avaient épargné ni les bons conseils, ni les avertissemens salutaires ; elles ne s'étaient pas fait faute de lui déclarer qu'il ne devait compter, de leur part, sur aucun appui. Mais une fois l'événement accompli, il ne s'ensuivait nullement que la reconnaissance du gouvernement révolutionnaire (il faut bien se servir du mot propre) fût de plein droit et allât toute seule. Outre la répugnance, pour des rois de vieille roche, d'admettre dans leur confrérie un nouveau-venu, disons mieux : un parvenu au moins suspect, il y avait la crainte de l'exemple et le danger de la propagande. Il fallait s'attendre tout au moins à ce que la reconnaissance n'eût lieu que de concert entre les trois alliés et après entente préalable. Jusque-là, nous restions sur le qui-vive.

Le général Belliard fut envoyé à Vienne ; le comte de Lobau (l'un des membres de la défunte commission municipale) à Berlin ; le général Athalin, aide-de-camp du roi, à Saint-Pétersbourg.

Leurs instructions étaient identiques. Elles se réduisaient à ce peu de mots : si l'Europe ne nous suscite pas de difficultés au dehors, nous emploierons tous nos efforts à maintenir en France le régime monarchique et à réprimer toute propagande. Pourvu qu'on reconnaisse à la France le droit de disposer d'elle-même, elle respectera les traités qui forment désormais la base de l'ordre européen. Ce langage fut bien accueilli à Berlin, où le caractère et le nom du comte de Lobau étaient bien connus et généralement respectés ; il le fut mieux encore à Vienne. L'Autriche s'engagea, de son côté, à ne permettre sur son territoire aucune intrigue contre le nouveau gouvernement français ; tout aussi peu celles qui proviendraient de la famille déchue, dans le cas où cette famille y viendrait chercher un asile, que celles qui auraient pour but le jeune duc de Reichstadt. M. de Metternich alla jusqu'au point de nous honorer de ses bons conseils : « Il y a, dit-il au général Belliard, deux nobles entêtés dont, vous et nous, devons également nous défier, bien qu'ils soient gens d'honneur et nobles gentilshommes : le roi Charles X et le marquis de La Fayette. Vos journées

de juillet ont abattu la folle dictature du vieux roi, il vous faudra bientôt attaquer la royauté de M. de La Fayette; il y faudra d'autres journées; et, c'est alors seulement que le prince lieutenant-général sera vraiment roi de France. » Cette conversation était de bon augure, et l'anecdote en est vraie, bien qu'elle ait été rapportée par M. Capefigue.

Mais le nœud de la reconnaissance n'en restait pas moins à Saint-Pétersbourg, puisque entre les trois alliés rien ne se pouvait arrêter que de concert; et, de quelque désapprobation que l'empereur Nicolas eût frappé, avant l'événement, l'entreprise de Charles X, l'expulsion de ce prince ne l'atteignait pas moins sur un point sensible. Charles X était son bon ami, son féal; il y perdait précisément ce que l'Angleterre y gagnait; et, de plus, il se sentait blessé dans son amour-propre : ce rôle d'Agamemnon, de roi des rois, de chevalier des grands principes qu'il affectait en Europe depuis nombre d'années, se trouvait fort ébréché par l'admission d'un intrus dans le sénat des têtes couronnées; aussi avait-il d'avance détourné, autant que possible, cette coupe amère de ses lèvres et annoncé avec force rodomontades qu'il ne reconnaîtrait le duc d'Orléans qu'en qualité de lieutenant-général nommé par Charles X, et que rien ne l'obligerait à transiger avec son honneur.

La lettre qui lui devait être adressée exigeait donc, de la part du roi, un mélange de dignité, de réserve et de ménagemens difficiles à concilier; elle fut rédigée par M. Molé avec beaucoup d'art et de mesure; le cabinet l'adopta intégralement; on en peut trouver le texte dans les journaux de l'époque et dans les historiens, le secret n'en ayant été gardé ni par nous ni par le destinataire, et les commentaires ayant légèrement été leur train.

Le temps porte conseil. Cette lettre trouva la disposition de notre autocrate fort amendée. Le général Athalin fut reçu non-seulement avec courtoisie, mais avec cordialité; il eut tous les honneurs de règle et de complaisance : fête à la cour, visite aux colonies militaires... « Je comprends, lui dit l'empereur, la situation du roi Louis-Philippe, je comprends la nécessité, le dévoûment, le sacrifice; mais quel dommage qu'il ait licencié cette garde royale si noble et si fidèle! » Ce n'était pas là le langage qu'avait entendu au premier moment notre chargé d'affaires, M. de Bourgoing. La réponse au roi du Palais-Royal par l'empereur, datée de Tsarskoë-Selo, le 18 septembre, fut grave, irréprochable sans être affectueuse; le mot de frère y manquait, et notre roi en fut plus piqué que nous.

Le roi de Prusse et son autre allié s'exécutèrent de meilleure grâce; poignée de main franche et sans coup de patte.

En Italie, point de difficultés; en donnant le bon exemple, l'Au-

triche maintint le Saint-Siège en bonne voie ; refus néanmoins du duc de Modène, dont nous ne fîmes que rire.

L'Espagne y mit plus de façons ; le roi permit à M. de Saint-Priest, ambassadeur de Charles X, de rester à Madrid à peu près en cette qualité, et de paraître à la cour la cocarde blanche à son chapeau. On ne se faisait pas faute d'annoncer que M. de Bourmont, le vainqueur d'Alger, tout frais échappé de sa conquête, viendrait planter le même drapeau au sommet des Pyrénées et que Mme la duchesse de Berry l'y rejoindrait en personne ; peu s'en fallut que le chétif tyran de l'Espagne, le restauré de notre restauration, n'y compromît sa frêle couronne.

Aux premiers accens de *la Parisienne*, en effet, toutes ses victimes, tous les exilés, tous les réfugiés de son pays étaient partis à toutes jambes pour la frontière afin d'y préparer une invasion à main armée ; les noms les plus illustres alors et depuis, Martinez de la Rosa, Torreno, San-Miguel, Isturitz, Valdes, Rivas, Mina, y prêtaient l'autorité de leur aveu et de leur personne. Ils avaient pour point d'appui un comité de patriotes français, sous le patronage semi-officiel de M. de La Fayette, et n'allaient à rien moins qu'à offrir la couronne d'Espagne au duc de Nemours (et voire celle de Portugal) en lui faisant épouser l'infante doña Maria.

Nous n'eûmes garde d'entrer dans ce jeu-là ; c'était, pour nous, bien assez du nôtre ; c'eût été, d'ailleurs, donner à nos principes de conduite le plus téméraire et le plus flagrant démenti. Le gouvernement se borna à fermer les yeux sur les allées et venues des réfugiés ; formés bientôt en petit corps sur la frontière, ils espéraient que leur présence suffirait à faire soulever la Biscaye et la Navarre ; mais rien ne bougea. Il suffit, néanmoins, de ces quelques menaces pour venir à bout du courage et de la générosité chevaleresque de Ferdinand VII. Il nous fit savoir qu'il était tout prêt à reconnaître le roi des Français et à dissoudre tout rassemblement légitimiste sur son territoire à charge de revanche ; plus de difficulté, dès lors, de notre part ni de la sienne ; il en coûta 100,000 francs au roi sur sa cassette personnelle pour dégager M. de La Fayette d'une promesse inconsidérée ; le peu d'efforts tentés par ces pauvres réfugiés n'eut aucune suite, ni même aucune chance. Il en eût peut-être été autrement si nous nous en étions mêlés pour tout de bon.

Tandis que le roi, de concert avec nous chétifs, s'appliquait ainsi à régler peu à peu la situation, deux énormes tuiles lui tombèrent tout à coup, et coup sur coup, sur la tête (je veux dire deux catastrophes) : l'une imprévue, l'autre par malheur facile à prévoir.

Le 27 août, quinze jours après le 11, c'est-à-dire après l'avènement de la royauté nouvelle, le dernier des Condé, le duc de Bour-

bon, fut trouvé mort dans sa propre chambre, dans ce même château de Saint-Leu, où, la veille des ordonnances, il avait festoyé le duc d'Orléans, où, le lendemain de notre victoire, il avait reconnu et félicité le roi des Français. Rien ne faisait présager un tel événement. Le duc de Bourbon s'était couché à son heure ordinaire ; aucun bruit n'avait interrompu, dans le château, la tranquillité de la nuit. Le matin, son valet de chambre, trouvant sa porte fermée en dedans et n'obtenant point de réponse, quelque haut qu'il criât, quelque fort qu'il frappât, se décida à faire enfin enfoncer la porte. « Le premier coup d'œil qui s'offrit aux yeux des assistans fut le cadavre de cet infortuné vieillard suspendu par deux cravates de soie liées en double anneau au bouton de l'espagnolette d'une croisée de la chambre. »

A cette triste nouvelle, immédiatement envoyée au Palais-Royal et annoncée d'abord comme une apoplexie foudroyante, M. Pasquier, M. de Sémonville, assistés du garde des archives de la chambre des pairs, se rendirent en hâte à Saint-Leu pour dresser l'acte de décès. Le corps, dans la position où il avait été trouvé, accroché plutôt que suspendu, les genoux ployés, les pieds presque pendans sur le tapis, leur fut présenté, et le procès-verbal, signé par M. le comte de La Villegontier, premier gentilhomme de la chambre du prince, et par le comte de Choulot, capitaine-général de ses chasses... La justice locale et le procureur-général vinrent immédiatement pour reconnaître le corps et les lieux. Les premiers médecins et chirurgiens mandés pour procéder ou assister à l'autopsie (Marc, Pasquier, Marjolin) n'hésitèrent pas à déclarer que la mort du prince, causée par la strangulation, devait être le résultat d'un suicide. La face était violacée, la langue sortant entre les dents ; les parties supérieures n'offraient aucune autre lésion qu'une empreinte légère de la cravate ; ses jambes offraient de légères ecchymoses attribuées au frottement contre la croisée ou contre la chaise sur laquelle le prince avait dû monter et qui se trouvait renversée à peu de distance de ses pieds. L'examen des organes renfermés dans les cavités abdominales et thoraciques ne présentait rien d'extraordinaire ; mais en observant attentivement le cerveau, on reconnut un ramollissement de la pulpe cérébrale qui semblait menacer d'une aliénation mentale.

J'entre dans ces détails, textuellement extraits des documens officiels, afin de bien montrer jusqu'où peut aller, dans ses excès, l'entraînement de l'esprit de parti. Croirait-on qu'il s'est rencontré en très grand nombre au premier moment, et qu'il se rencontre même encore aujourd'hui, bien qu'en très petit nombre, des légitimistes honnêtes, sensés, plus enclins à douter de la sincérité des témoins,

des gens de l'art et de la justice, qu'à considérer la mort du duc de Bourbon comme un suicide, le tout afin d'imputer gratuitement et de gaîté de cœur un assassinat au roi Louis-Philippe, le plus proche parent de cet infortuné, son ami, le seul de la famille qui se fût empressé de le reconnaître et de se déclarer son sujet? Certes, s'il y avait homme en France pour qui la vie du duc de Bourbon dût être précieuse, pour qui la mort du duc de Bourbon fût un coup sensible, dans la crise où nous nous trouvions, c'était notre roi d'hier. Combien n'aurait-il pas été plus facile, si l'ombre même du doute eût été possible, de rétorquer l'accusation et d'imputer l'assassinat prétendu à la vengeance de quelques légitimistes furieux et au désespoir? Mais que répondre dans l'une ou l'autre hypothèse à ce papier écrit de la propre main du duc et trouvé dans sa propre cheminée, parmi d'autres papiers qu'il y avait jetés pêle-mêle, la veille de sa mort : c'était une proclamation adressée aux habitans de Saint-Leu et conçue en ces termes :

« Saint-Leu et ses dépendances appartiennent à votre roi Louis-Philippe; ne pillez ni ne brûlez le château, ni le village; ne faites de mal à personne, ni à mes amis, ni à mes gens. On vous a égarés sur mon compte. Je n'ai qu'à mourir en souhaitant bonheur et prospérité au peuple français et à ma patrie.

« P.-J. Henri de Bourbon, prince de Condé.

« *P.-S.* Je demande à être enterré à Vincennes, près de mon malheureux fils. »

A coup sûr, un tel écrit ne dénote que trop à quelle agitation était en proie l'esprit du pauvre prince, affaibli par l'âge et la maladie, troublé par un scrupule qui tenait presque du remords.

Malgré la rigueur des lois religieuses contre le suicide, les funérailles du duc de Bourbon eurent lieu comme en toute autre circonstance. Le cœur fut déposé dans la chapelle de Chantilly. Le corps, embaumé et exposé pendant plusieurs jours, fut reçu à l'église de Saint-Leu et transporté à Saint-Denis, avec un cortège militaire où figuraient les voitures de la cour; on y voyait les quatre premiers fils du roi. Le cercueil fut reçu à la porte de l'abbaye par le clergé épiscopal; la basilique fut tendue de noir comme dans les solennités royales; après l'office célébré avec le même cérémonial, mais sans oraison funèbre, le corps fut descendu dans le caveau royal, à côté du dernier prince de Condé!

L'autre événement, l'autre catastrophe, fut de bien autre nature

et de bien autre portée. Le 25 août, à quinze jours de notre propre avènement, éclata dans Bruxelles une révolution qui devait bientôt changer l'existence du royaume des Pays-Bas et mettre en péril l'état de l'Europe.

Ce royaume, œuvre de circonstance, de méfiance et de rancune, hydre à deux têtes, préposée par le congrès de Vienne à la garde d'une ceinture de places fortes élevées à nos dépens et de nos dépouilles, — produit hybride d'un accouplement contre nature entre 2 millions de Hollandais protestans et 4 millions de Belges catholiques, — plus divisés encore d'instincts et de mœurs que de croyance et de langage, — ce royaume avait été dès l'origine en travail de dissolution, et l'incompatibilité d'humeur touchait à son paroxysme, lorsque vint à sonner chez nous le tocsin de Juillet. Le moyen qu'une majorité numérique de plus du double, traitée en vraie servante, dominée et tracassée par une minorité maîtresse du roi, de la cour, des emplois, des impôts et de la force armée, ne répondît point à cet appel! Une soirée, un air d'opéra fort en vogue alors et le chant en pleine rue de *la Parisienne* à grands carillons, en firent l'affaire d'un tour de main, mais non toutefois sans conflit et sans quelque effusion de sang.

Je m'en tiendrai là sur le fait lui-même, sur sa cause et son origine. Je ne m'arrêterai point à rappeler les divers incidens de cette lutte entre le roi des Pays-Bas et ses pauvres nouveaux sujets; à caractériser le mélange de supercherie et de violence qui les soumit, pendant quinze ans, aux conditions d'un pacte numériquement rejeté, moralement oppressif, à relever, pierre à pierre, les querelles incessantes en religion, en politique, en finances, en économie sociale, qui ne pouvaient guère manquer de naître et de renaître à chaque instant d'une union ou plutôt d'un amalgame formé sous de si fâcheux auspices. Je ne m'arrêterai pas davantage à raconter la révolution de Bruxelles, calquée autant que possible sur la nôtre : attroupemens spontanés, impuissant emploi de la force armée, barricades coup sur coup, puis des négociations tout au plus sincères, puis des concessions tardives, puis enfin le soulèvement gagnant comme une traînée de poudre, de proche en proche, de rue en rue, de ville en ville. Je ne m'arrêterai qu'aux conséquences immédiates de l'événement, et au surcroît de difficultés qu'il faisait pleuvoir sur nous dans un moment où, Dieu merci, nous en avions de reste.

Notre nouveau gouvernement n'était encore officiellement reconnu que par l'Angleterre; bien accueilli à Vienne et à Berlin, bien vu dès lors dans la plupart des cours et principautés du continent, le pas décisif restait à faire, tout restait encore en suspens;

tant que le grand allié du Nord, dont personne n'entendait se séparer, n'aurait pas dit le dernier mot. Or, pour obtenir ce dernier mot de ces lèvres augustes, nous déclarions avec empressement que nous entendions, de notre côté, accepter et respecter l'état de l'Europe, tel qu'il avait été réglé par le sort de la guerre et la foi des traités, en remplissant envers nos voisins toutes les conditions de bon voisinage : point de guerre, point de conquête, point de provocation révolutionnaire, tel était l'engagement que nous offrions volontiers, à charge d'entière réciprocité ; mais voilà qu'avant même d'avoir réponse, et comme pour nous prendre au mot, pour nous mettre en quelque sorte à l'épreuve, la révolution belge nous tombait sur les bras.

Que faire! et quel n'était pas notre embarras! Nous n'y étions pour rien, cela était évident, nous n'avions ni le dessein ni même l'envie de prêter appui soit à l'un soit à l'autre de deux adversaires, au fond cela n'était pas moins certain. Tant s'en fallait, néanmoins, que nous y fussions indifférens, puisqu'il y allait du maintien ou de la ruine d'un état de choses formé contre la France, de la destruction ou du maintien « d'une tête de pont placée ostensiblement à cheval sur notre frontière, » selon l'expression pittoresque ou, si l'on veut, soldatesque du général Lamarque. Mais, d'un autre côté, un tel établissement ayant été l'œuvre savamment préméditée du congrès de Vienne, nous courions grand risque, s'il venait à se trouver compromis, de voir les signataires de cet acte prendre fait et cause; et quelle figure allions-nous faire, en ce cas, nous, pauvres révolutionnaires de la veille, s'il s'opérait une contre-révolution armée, sous nos yeux, à nos portes, une contre-révolution à notre dam et à notre barbe?

Le temps pressait, nous étions officieusement avertis que le roi des Pays-Bas, même avant d'avoir tout à fait perdu la partie, s'était hâté de mettre, à tout événement, ses garans en demeure; la position allait devenir intenable. Que faire, encore un coup? C'était le cas de tout risquer, tout, dis-je, sauf l'honneur et le bon sens. Ce fut le principe de non-intervention qui nous tira d'affaire et devint notre planche de salut, toutefois en l'interprétant à la rigueur, ou même plutôt en aidant un peu à la lettre. Ce principe, comme chacun sait, est aux états ce qu'est aux individus le principe de la liberté personnelle. Je suis maître chez moi, nul n'a droit d'y pénétrer sans mon aveu ; j'y règle mes intérêts comme je l'entends ; nul n'a droit de m'en demander compte tant que je ne lui porte aucun dommage. Si mon voisin force ma porte et prétend se mêler de mes affaires, non-seulement j'ai le droit de repousser son ingérence, mais j'ai le droit, pour la réprimer, d'appeler à mon secours tout autre de mes

voisins, tous ayant intérêt indirect mais légitime au maintien de la liberté de chaque personne et de la sécurité de chaque domicile. De même entre les états, chacun chez soi, chacun pour soi; tous, au besoin, pour ou contre chacun, selon l'occasion.

Ce fut ce principe que nous résolûmes d'invoquer pour parer à l'éventualité du moment. Tant que l'œuvre du congrès de Vienne était debout, nous étions tenus de la respecter; tant que le roi des Pays-Bas était maître chez lui et mettait ses sujets belges à la raison, nous étions tenus de le laisser faire. Mais si l'œuvre du congrès de Vienne venait à tomber sur elle-même, — si la séparation entre la Hollande et la Belgique venait à s'opérer par force intrinsèque, — et si le roi des Pays-Bas appelait un tiers à son aide pour reformer l'union, — rien, selon nous, n'interdisait à la Belgique d'en faire autant en sens inverse; coup pour coup, intervention pour intervention, rien ne nous obligeait à rester les bras croisés en laissant se rétablir sous nos yeux, *par des tiers*, un ordre de choses qui menaçait notre indépendance et notre sécurité.

Je ne dis pas que l'argumentation fût irréprochable, ni que la parité entre les cas allégués fût rigoureuse. Je ne dis pas que les signataires de l'acte de Vienne n'eussent rien à voir à la destruction de leur œuvre. Mais encore, pour cela, fallait-il qu'ils se missent d'accord au préalable et qu'ils agissent de concert. Or, cela nous donnait du temps, et le temps était tout pour nous.

Nous fîmes savoir au gouvernement anglais qu'au cas où l'incorporation de la Belgique à la France nous serait offerte par nos anciens compatriotes, l'offre ne serait point acceptée; que le tracé de nos frontières ne serait point dépassé; et que l'établissement d'un nouveau royaume de Belgique resterait, de notre aveu et plein consentement, une question tout européenne. De ce côté, cela suffit. A Vienne, M. de Metternich, qui d'ailleurs n'entendait pas raillerie sur le principe de non-intervention, comprit, avec son bon sens expérimental, qu'il ne fallait rien pousser à l'extrême, et que c'était ici le cas du *summum jus, summa injuria*. Restait la Prusse, restait l'héritier, l'héritier tel quel du grand Frédéric : il était beau-frère du roi des Pays-Bas, son allié donc à double titre, et d'ailleurs géographiquement à portée du champ de bataille; il répondit à l'appel, prit en main la cause commune, et se hâta de rassembler une armée pour lui prêter main-forte.

A cette nouvelle, notre conseil, à l'unanimité, décida qu'il en fallait avoir le cœur net. Au nom du roi, M. Molé, notre ministre des affaires étrangères, alla trouver M. de Werther, ministre de Prusse sous Charles X, et restant à Paris jusqu'à nouvel ordre de sa cour; il lui signifia, en termes catégoriques, que toute armée

prussienne qui ferait mine d'entrer en Belgique y rencontrerait une armée française prête à lui disputer le terrain, et le pria d'en informer sa cour, sans lui laisser le moindre doute à cet égard. Là-dessus, grands cris, grand récri, grand tapage de démonstrations et de menaces; mais il n'en fut que cela : l'armée prussienne ne bougea pas; M. de Werther continua son intérim volontaire en attendant ses lettres de créance; et le règlement de la question belge, après quelques vicissitudes inévitables en pareille crise, se trouva définitivement renvoyé à Londres et commis aux soins d'une conférence réunie depuis plusieurs mois pour traiter en commun des affaires de la Grèce. Pour un coup d'essai, ce n'était pas mal.

Je reviens à nos affaires intérieures. Sans nous trop émouvoir des agitations qui se manifestèrent, dès le lendemain du 11 août, dans le sein de la classe ouvrière, — agitations qu'on pouvait considérer comme la continuation d'un passé qui durait encore plutôt que comme le prélude d'un prochain avenir, — sans regarder de trop près au prix des bons offices que nous rendait, en cela, la popularité de M. de La Fayette et de M. Dupont (de l'Eure), nous cheminions, pas à pas, d'écueil en écueil. Nous n'apprîmes pas sans quelque consternation qu'à la clameur publique plusieurs des ministres fugitifs avaient été saisis et mis sous bonne garde : M. de Polignac, à Granville, au moment où il s'embarquait; MM. Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville dans les environs de Tours. Il va sans dire qu'à nos risques et périls, nous eussions bien voulu l'éviter. Mais la chose étant faite, l'indignation était trop universelle pour qu'il nous fût possible de fermer les yeux sur une telle capture sans prendre fait et cause et devenir leurs complices : d'autant que le même jour, 13 août, M. Eusèbe Salverte avait déposé sur le bureau de la chambre des députés une proposition de mise en accusation, tandis que M. de Tracy, avec des intentions plus humaines, plus généreuses, mais analogues quant au fond, y déposait la proposition d'abolir la peine capitale.

Les prisonniers furent transférés à Vincennes dans la nuit du 26 au 27 août; grâce à cette précaution, non-seulement leur personne fut en sûreté, mais les outrages et les imprécations leur furent épargnés.

Le surlendemain, le roi passa pour la première fois, au Champ de Mars, la revue de la garde nationale et lui distribua des drapeaux aux trois couleurs. Plus de soixante mille hommes armés et équipés de pied en cap s'y pressèrent autour de sa personne et répondirent par leurs acclamations à son appel. Ce fut pour tout le monde un jour de fête, et pour nous un jour de trêve.

Les premières séances des deux chambres eurent, tout compte fait, plus d'intérêt que d'importance. Jusqu'à quel point l'inévitable obligation du serment éclaircirait-elle les rangs dans l'une et dans l'autre, ce fut la première question, question de personnes assaisonnée d'hésitations, d'explications, de rétractations, de regrets, qui naturellement prêtait à jaser, et dont l'oubli, quels que fussent les noms propres, fit bientôt justice en ne laissant de trace que dans la mémoire des acteurs.

La chambre des pairs, mutilée qu'elle était par la charte nouvelle, ne comptait que quatre-vingt-trois membres à l'entrée de la session ; c'était quelque chose, même beaucoup, vu sa composition originaire et son épuration récente. Le nombre grossit peu à peu, par des arrivées successives et des retours imprévus.

Ce fut le contraire dans l'autre chambre ; au début, huit députés seulement donnèrent leur démission ; mais, dans les quelques jours qui suivirent, quarante ou cinquante autres se ravisèrent et suivirent leur exemple. L'incertitude, sur un point aussi délicat, ne pouvait être tolérée. Elle était également contraire à la dignité de toutes les parties intéressées : gouvernement, pairs et députés. On convint bientôt (19 et 23 août), non sans quelque peu de grimaces, qu'un délai de quinze jours serait assigné aux députés, et d'un mois aux membres de la chambre des pairs, pour prendre parti, faute de quoi ils seraient réputés démissionnaires. A l'égard des derniers, la déchéance était personnelle.

Mais venait alors la nécessité de pourvoir au remplacement des députés démissionnaires. Comment y devait-on procéder? d'après quels principes? suivant quelle loi? « Une question grave se présente, disait M. Guizot à la chambre des députés le 14 août : d'importantes modifications à notre législation électorale sont annoncées ; elles ne pourraient être assez promptement accomplies pour que les élections aujourd'hui vacantes eussent lieu sous leur empire. Ces élections se trouvent nécessairement placées sous l'empire des lois, car les lois subsistent tant qu'elles ne sont pas formellement abrogées ou changées, et c'est un des plus impérieux besoins de la société que partout où ne vient pas frapper une nécessité absolue, irrésistible, sa vie légale continue sans interruption. Mais les lois électorales encore en vigueur contiennent un principe si fortement réprouvé par la conscience publique, et dont la prochaine abolition a été si hautement réclamée, qu'il y aurait une inconséquence choquante à en autoriser l'application : c'est le principe du double vote. Quoique leur prompte solution soit désirable, les autres questions peuvent et doivent être ajournées à la discussion générale et approfondie des lois annoncées. Le double vote n'est plus une

question ; aboli en principe par la charte, en fait il doit disparaître. »

Il va sans dire que, sans avoir insisté dans le conseil pour qu'on s'obstinât à rompre en visière au préjugé qui s'élevait, en ce moment, contre le double vote, ce n'est point en ces termes que, pour ma part, j'en aurais parlé.

Ministre de l'intérieur, M. Guizot proposait qu'au cas où le député démissionnaire aurait été élu par un collège de département, il fût pourvu à son remplacement par un tirage au sort entre les divers arrondissemens de ce même département, proposition qui fut convertie, plus tard, en une autre plus générale, à savoir le maintien d'un collège de département composé, cette fois, de tous les électeurs, chacun d'eux participant ainsi au double vote. La discussion, sur ce point, fut vive, et l'opposition naissante, ou plutôt renaissante, y manifesta, pour la première fois, dans la personne de M. Mauguin, la prétention de frapper désormais d'illégalité (la crise révolutionnaire étant accomplie) l'emploi régulier des pouvoirs de la chambre, et d'en appeler au peuple. M. Mauguin fut vigoureusement rabroué par M. Dupin, mais le coup était porté, et le fer resta dans la plaie.

Quant à la chambre des pairs, sa position restait plus précaire encore; elle se hâta de faire acte d'hérédité, vaille que vaille, en admettant à ce titre, M. de Sesmaisons (Donatien); de libéralité, en abrogeant, *pro parte qua*, la loi du sacrilège; et de virilité politique en autorisant l'arrestation régulière de M. de Polignac et de M. Peyronnet saisis et détenus sur la clameur publique. Ces signes de vie ne l'affermissaient qu'à demi.

L'assiette des pouvoirs publics, si l'on ose ainsi parler, se trouvait régularisée, au moins provisoirement, et les premières assises du nouveau régime posées à titre de pierre d'attente, restait à en faire autant quant à nos rapports avec les puissances étrangères, au fur et à mesure des actes de reconnaissance qui nous étaient successivement adressés. Le maréchal Mortier fut envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; le maréchal Maison à Vienne; mon vieil ami Rumigny à Berlin; le duc d'Harcourt à Madrid; M. de Barante à Turin; M. de Latour-Maubourg à Rome; M. Bertin de Vaux à La Haye; M. Sérurier à Washington. Toutes ces nominations concertées entre le roi et M. Molé furent accueillies sans difficulté par le conseil et bien vues par le public; mais l'ambassade d'Angleterre devint entre nous et au dehors une pierre d'achoppement.

Notre roi, dans le secret de son cœur, destinait ce poste important à M. de Talleyrand, ou, si l'on veut et pour mieux dire, destinait M. de Talleyrand à ce poste. Je le savais sans qu'il me l'eût

dit, et, selon toute apparence, l'objet de ce choix le savait, sans avoir eu, comme moi, besoin de deviner. Au fond, le roi avait raison. L'Angleterre était la puissance qui nous voulait du bien pour tout de bon, la seule sur laquelle nous eussions, à certain degré, raison de compter. Le mouvement libéral imprimé en 1827 à la politique britannique par M. Canning ne s'était pas éteint avec cet homme d'état enlevé trop tôt à la bonne cause; ce mouvement traversait depuis trois ans la réaction tory (la réaction Wellington-Peel) entravée, ou, si l'on veut, enrayée plutôt que suspendue. La réforme continuait à gagner du terrain dans l'opposition, et les réformes dans le ministère lui-même. Nous avions auprès de l'un et de l'autre le double mérite de la justice et du succès. C'était par conséquent à Londres que nous devions chercher et que nous pouvions trouver un point d'appui contre le mauvais vouloir ostensible, ou la bienveillance suspecte des autres gouvernemens, d'autant que Londres était, pour le moment, grâce à l'intervention de l'Europe dans les affaires d'Orient, le centre, le foyer de la politique européenne.

Mais, pour tirer parti de ces avantages, il fallait du coup d'œil, de la mesure et de l'aplomb; il y fallait un homme de tête et de poids, et un homme reconnu pour tel. Un bon révolutionnaire de 1830, fût-il de ce côté-ci de la Manche orateur en vogue, banquier de haute volée, ou vétéran de la grande armée (c'étaient à peu près là nos illustres), aurait, selon toute apparence, fait sonner bien haut ses lieux-communs de tribune, sa gloriole de garde nationale, ou ses rancunes de Waterloo. S'il s'était par trop émancipé en démonstrations populaires, il aurait perdu bientôt tout crédit auprès d'un ministère tory encore sur pied, sans en acquérir d'avance sur un prochain ministère whig, lord Grey n'étant pas plus que lord Wellington homme à s'en laisser remontrer par *un parvenu nouveau venu;* et, si, ce qui ne pouvait guère manquer d'arriver, ce patriote de fraîche date avait fait mine de se mêler un peu des affaires d'autrui, d'approuver ou de blâmer, à Londres, ceci ou cela, de prendre parti pour ou contre celui-là ou celui-ci, le *tolle* aurait été universel et le poste serait devenu intenable.

Pour bien faire, il nous fallait au contraire tenir haut notre drapeau sans l'étaler, prendre séance au corps diplomatique sans affecter d'en forcer l'entrée, désarmer la méfiance sans la braver, et répondre aux bons procédés sans rechercher la protection. La tâche était ardue et délicate, il y allait de notre avenir; de la position que nous prendrions en Angleterre dépendait celle qui nous serait acquise en tout pays de sainte-alliance, c'est-à-dire auprès des principaux cabinets du continent.

M. de Talleyrand était grand seigneur de nature plus encore que de naissance, d'instinct plus encore que de mœurs et d'habitudes sociales. Qualité ou défaut (l'un ou l'autre, ou plutôt l'un et l'autre à certain degré), ce caractère original, indélébile en lui, cet *ingenium*, qu'on me passe le mot latin, avait dominé toutes les aventures de son étrange existence, et nous l'imposait à notre tour, après l'avoir imposé, coup sur coup, à tout ce qui s'était rencontré sur sa route, durant presque un demi-siècle, personnes ou choses, gens de toutes sortes, hommes grands ou petits, honnêtes ou le contraire, bonnets rouges ou têtes couronnées.

Rien donc d'extraordinaire, voire même rien que de naturel dans l'idée de confier à des mains si exercées en fait d'évolution, si expertes en fait d'hommes et de choses, si aguerries en fait d'événemens, le soin de guider à ses premiers pas notre gouvernement nouveau né et de l'accréditer en Europe, vaille que vaille, advienne que pourra.

M. de Talleyrand connaissait bien l'Angleterre, du moins dans ses principaux personnages ; il en était bien connu. Il connaissait mieux encore les ministres, les diplomates qui se pressaient à la conférence de Londres ; il les avait, plus d'une fois, rencontrés, toisés, mesurés, soit à Paris, soit dans les autres capitales du continent, à titre, tour à tour, de serviteurs, d'auxiliaires, ou d'adversaires du maître commun. Tout déchu qu'il se trouvât, en France, depuis quinze ans, nul d'entre eux n'avait plus grand air et ne comptait davantage, nul n'était tenu pour plus exempt de scrupules, plus dégagé de préjugés, plus au-dessus des affaires quand il s'en mêlait. Il avait la réputation d'un homme d'état consommé et la méritait, en ce sens qu'il était doué de ce coup d'œil prompt et sûr qui discerne dans les circonstances les plus difficiles la position à prendre, et sait, après l'avoir prise, la laisser opérer, en attendant avec sang-froid les conséquences. C'était ainsi qu'arrivé à Vienne, en 1815, sans avoir même la certitude d'être admis au congrès, il en était venu peu à peu, non-seulement à y siéger, mais à le diriger, à le diviser d'abord, puis enfin à le dominer. C'était un service de ce genre que nous pouvions attendre de lui ; mais il fallait, pour cela, que ses bons offices fussent réclamés et agréés ; or, choisir pour représentant à Londres le prince de Talleyrand, c'était beaucoup pour des patriotes comme nous, tous frais émoulus de révolution ; c'était beaucoup pour la fatuité populaire de M. Laffitte, pour la rusticité gourmée de M. Dupont (de l'Eure), pour les souliers ferrés de M. Dupin, beaucoup pour la plèbe arrogante et vulgaire qui croyait disposer de nous et n'avait pas tout à fait tort.

Pour l'assister dans ce coup de tête, le roi n'avait guère que M. Guizot, qui portait tout le poids du jour et de l'œuvre, en qualité de ministre de l'intérieur, et moi, pauvre duc bien compromis en cette qualité et suspect à plus d'un titre.

Le plus récalcitrant d'entre nous était M. Molé, mais par des raisons personnelles, et tout autres que celles des autres. M. Molé voyait clairement, avec sa sagacité naturelle, et peut-être n'en fallait-il pas tant pour cela, que le foyer des affaires une fois placé à Londres, sous la coupe de M. de Talleyrand, tout se ferait directement entre un si gros bonnet et le roi, sauf à se débattre de notre côté, dans un conciliabule secret entre le roi, Mme Adélaïde, sa sœur, et le général Sébastiani, confident de l'un et de l'autre. Être ministre *in partibus* ne convenait certainement pas à un homme de la position et de la portée de M. Molé. Aussi travaillait-il de tout cœur à éloigner de lui ce dégoût, argumentant à la Dupin, par des raisons de coin de rue; mais quand nous étions tête à tête, il s'ouvrait à moi d'autant plus volontiers qu'il me devait, ainsi qu'on l'a vu, ce poste qu'il craignait de trouver plus apparent que réel. Mais à cela je ne pouvais rien; je ne pouvais que lui raconter ce qui m'avait été dit, à mon entrée dans le monde, par un vieillard plein de finesse et d'expérience, bien connu en ce temps-là, M. de Sainte-Foix : « Souvenez-vous qu'on ne doit jamais se mêler des affaires humaines, pas même des siennes propres, si l'on ne sait pas passer un mauvais quart d'heure. » Au demeurant, ajoutais-je, le mauvais quart d'heure n'est pas pour vous seul, et ne tient pas à tel ou tel choix; il ne s'agit ici pour aucun de nous d'acquérir de la réputation ni de faire preuve d'habileté, mais de tenir la position le temps suffisant; nous ne sommes qu'un sac à terre, comme disent les sapeurs; nous ne faisons que boucher un trou qui, sans nous, resterait béant, et par où tout passerait; nous faisons, tant bien que mal, le lit de nos successeurs, et puissent-ils l'occuper bientôt!

Mes consolations ne consolaient guère mon interlocuteur; mais comme il avait de la raison, il entendit raison provisoirement. J'agis aussi, plus ou moins, sur nos patriotes, en leur faisant de petits plaisirs, aux dépens de nos pauvres affaires; en leur cédant sur des points que j'aurais été bien tenté de défendre, sur des emplois et des employés qu'il était dans mon intention et jusqu'à un certain point de mon devoir de protéger contre les exigences de la réaction. Dieu nous jugera dans sa justice et dans sa miséricorde, a dit M. Royer-Collard, en excusant certains actes auxquels avaient été réduits les plus gens de bien en 1793. Bref, M. de Talleyrand devint notre ambassadeur; j'y laissai quelques plumes, et ce

choix, *valeat quantum*, nous fut profitable sans trop faire mauvais effet.

Ce fut principalement sur les trois départemens qui m'étaient commis, le conseil d'état, l'instruction publique et les cultes, que pesèrent plus ou moins les exigences de la réaction, tant au dehors qu'au dedans de notre ministère.

J'ai raconté comment j'avais sauvé l'existence même du conseil d'état de l'orage qui grondait sur lui, dans la pensée du roi, et des griffes du garde des sceaux qui s'apprêtait à le dépecer au profit des tribunaux et des administrations électives. Dès le 13 août. M. Dupont était à l'œuvre, et Isembert, son metteur en œuvre, bon homme au fond, mais tête de bois, s'il en fut, avait chapitré le pauvre Hochet, secrétaire de ce conseil *in extremis*, et commençait à instrumenter.

J'y mis ordre sur-le-champ. Le 20 août, je soumis au roi un rapport court, mais clair et substantiel, où la nature de cette institution, en tant que ressort essentiel à l'établissement monarchique, la nécessité dans les circonstances présentes d'en déclarer le maintien, l'urgence de lui rendre immédiatement vie et action, étaient établis en termes catégoriques. Ce rapport, revêtu de l'approbation royale, fut inséré *in extenso* dans *le Moniteur*. Je fis le même jour signer au roi l'ordonnance qui remettait sur pied l'ancien conseil d'état, remodelé sur un plan nouveau dans ses attributions, et revisé très sévèrement dans son personnel.

Je n'en étais venu là ni d'un seul coup ni sans des luttes très vives. Tout conseil d'état étant, au vrai, le quartier-général du gouvernement dont il fait partie, l'élite de sa milice, le dépositaire de ses traditions, le confident de ses secrets, en un mot l'âme de sa politique, quand ce gouvernement vient à tomber, naturellement son conseil d'état devrait s'empresser de faire maison nette: ce devrait être affaire de principe et de point d'honneur. Mais il n'en va pas toujours ainsi, et les exemples ne sont pas rares de ces serviteurs zélés qui ne répugnent pas trop à faire, tout en grommelant, un nouveau bail avec le nouvel occupant. Ce fut le cas cette fois. Sur quarante-cinq conseillers en titre d'office, deux seulement, M. de Tournon et M. Delamalle, donnèrent leur démission. Sur trente-deux maîtres des requêtes, trois seulement, MM. de Mugent, Cormenin et Prévost, en firent autant. Je ne parle point de ceux qui, n'étant pas titulaires, n'avaient entrée au conseil qu'en raison des fonctions dont ils étaient pourvus.

Or, comme un certain nombre de ces personnages de bonne volonté, sans être pour cela bénévoles, s'étaient trouvés engagés jusqu'à la garde dans la politique active, plusieurs même compromis dans la préparation des fatales ordonnances, il était clair qu'une éli-

mination devenait indispensable et naturellement tombait à ma charge. Je l'entrepris fort à contre-cœur, dans l'intention bien sincère de la réduire aux strictes limites de la prudence et des convenances, en maintenant sur pied tous les gens de métier, toutes les têtes à perruques, tous les plumitifs dont la profession et la propension est de dépouiller les dossiers et d'entretenir, si j'ose ainsi parler, le pot-au-feu des affaires courantes.

Mais ce fut là ma première bataille. Autant de titulaires maintenus, autant de retranché sur les vacances à pourvoir; les sièges au conseil d'état étant réputés de friands morceaux, chacun de mes confrères au ministère avait sa clientèle de prétendans, desquels chacun avait, pour son compte, des raisons à faire valoir contre l'un ou l'autre de ceux que j'entendais maintenir, raisons sinon plus solides, du moins plus spécieuses que les miennes; l'équité, la modération, le ménagement des droits acquis et des positions faites n'ayant guère beau jeu en révolution. Je fus donc souvent ou, pour tout dire, habituellement battu sur ce terrain, dans l'intérieur du cabinet, et qui prendra la peine de jeter les yeux sur la liste des conseillers et des maîtres des requêtes évincés, c'est-à-dire, selon la formule d'usage, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, ne s'étonnera guère du peu de succès de ma résistance.

J'y perdis plusieurs auxiliaires dont le savoir, le bon sens et l'expérience m'auraient été très précieux. J'y perdis surtout un ami qui m'était très cher et pour lequel je rendis un combat désespéré, M. Victor Masson, l'un des auteurs et le principal de cette excellente comptabilité française dont M. Mollien avait, en son temps, posé les premiers fondemens. J'y avais travaillé avec M. Masson en simple amateur. C'était, en administration, en finance, en économie publique, un esprit supérieur. Il avait été, sous M. de Villèle, le rapporteur de la loi sur la conversion des rentes; c'était là ce dont on lui faisait crime. J'avais espéré que M. Laffitte, l'un des inspirateurs, comme on sait, de cette malencontreuse mesure, me soutiendrait dans la défense de son défenseur; mais il lâcha pied des premiers : quand il me fallut instruire mon pauvre ami de notre commune déconvenue, je vis couler de grosses larmes sur ses joues amaigries par l'âge et le travail; mes propres yeux n'étaient pas bien secs et, pour peu de chose, j'aurais jeté là le fardeau dont je m'étais laissé embâter.

Je pris ma revanche à la formation du nouveau conseil, il s'entend, à la nouvelle répartition des titulaires maintenus et au choix des nouveaux appelés, et je déclarai formellement à mes collègues, en présence du roi, que, s'ils entendaient m'imposer leurs créatures et peupler l'administration, au premier chef, de novices ou de brail-

lards, ils n'avaient qu'à chercher un autre que moi pour faire ce métier. Je tins bon, quoi qu'il en pût advenir, et le conseil qui sortit, en définitive, de nos délibérations fut à peu près tel que je le proposai.

Je donnai le bon exemple en n'admettant qu'un seul de mes amis personnels. M. Renouard, avocat estimé et devenu depuis l'un des membres les plus honorés de la cour de cassation : j'entends ici par ami personnel un homme qui n'avait, à cette époque, d'autre titre pour monter au premier rang que les rares qualités dont il a depuis fait preuve. Plusieurs autres de mes amis politiques s'y trouvèrent naturellement portés par leur position et leur célébrité : MM. Villemain, Duchâtel, Salvandy; parmi les journalistes, je ne proposai et ne fis admettre que MM. Thiers et Mignet. Les conseillers conservés furent presque tous des hommes d'un mérite éprouvé : MM. Allent, de Gérando, Maillard, Mounier, Hély d'Oissel, d'Argout, Kératry, Brevannes, Haxo, Béranger, Fréville, Calmon, Delaire.

Ce ne fut d'ailleurs qu'une organisation provisoire, car le même jour (20 août), je fis nommer une commission chargée de préparer l'organisation définitive, commission d'élite (MM. Béranger, d'Argout, Devaux, Vatimesnil, Zangiacomi, Fréville, Macarel, Rémusat) à la tête de laquelle je plaçai Benjamin Constant, qui ne daigna pas l'honorer de sa présence. Je ne l'y regrettais guère; il nous eût été plus nuisible qu'utile. Étranger à l'administration dans son ensemble et dans ses détails, étranger surtout à l'administration française, il nous eût fait perdre un temps précieux dont chaque moment nous était compté; nos séances se seraient passées à lui apprendre ce qu'il ignorait et à réfuter les objections qui lui auraient passé par la tête.

Je présidai moi-même cette commission presque tous les jours durant mon court passage aux affaires. J'y étais de tout cœur; j'avais beaucoup réfléchi et écrit quelque peu sur l'objet de son travail, et je ne désespérais pas absolument d'y laisser quelques traces de mes idées personnelles à valoir ce que de raison. Ce qu'il en advint, je l'expliquerai bientôt en exposant l'ensemble des opérations dont la direction m'était officiellement confiée; mais il me faut reprendre, avant tout, le fil et suivre rapidement le mouvement des affaires générales.

Nous avions grand'peine à sortir du provisoire; je comprends sous ce nom la mesure qui rouvrait définitivement la France aux bannis de 1816, puisqu'il semblait indispensable de ne point l'étendre aux membres de la famille Bonaparte.

J'y comprends également le rapport présenté aux deux chambres par le ministre de l'intérieur sur l'ensemble des changemens opé-

rés, tant dans le personnel que dans le matériel des services publics, durant le premier mois de notre administration.

Ce rapport, ou plutôt cette communication sans caractère déterminé, sans dénomination officielle, n'était guère autre chose qu'une réponse au déluge de sollicitations qui pleuvait sur nous, à l'universelle postulation des emplois, aux dénonciations incessantes et réitérées contre les fonctionnaires prétendus *carlistes*. C'était le crime du moment; chacun de nous ayant vidé son sac dans ce commun compte-rendu et prouvé que, dans son propre département, il avait frappé assez dru et n'avait pas eu la main trop légère, nous espérions en être quittes. Vain espoir! la communication fut très mal reçue, précisément parce qu'elle avait pour but de fermer la porte aux prétentions; la chasse au carlisme, c'est-à-dire en bon français la curée des places, n'en continua que de plus belle, jusqu'au jour où l'un des limiers de cette meute affamée s'étant écrié d'une voix vibrante : « Savez-vous bien, messieurs les ministres, ce que c'est qu'un carliste? » nous lui répondîmes d'un commun accord :

— Un carliste, c'est un homme qui occupe un poste dont un autre homme a envie.

L'éclat de rire fut universel et nous valut quelques jours de répit.

Je note en passant, à titre de progrès, — de progrès latent dans l'ordre des institutions constitutionnelles, — le parti que nous prîmes, que nous prîmes de nous-même et sans provocation quelconque, le parti, dis-je, de soumettre à l'approbation des chambres le chiffre du contingent appelé chaque année pour le recrutement de l'armée. Ç'avait été, ainsi que j'en ai fait mention en son temps, un grand sujet de débat entre le parti doctrinaire et le ministère de 1818. Nous avions été vaincus; devenus vainqueurs, ce que nous avions réclamé, nous le fîmes de bonne grâce; pratiquement, la chose avait peu d'importance.

Je note également en passant le crédit de 60 millions ouvert au ministre des finances pour avances à l'industrie dans la crise que nous traversions (il fallait que cette mesure fût bien nécessaire pour que M. Louis s'y résignât) et successivement des crédits votés jusqu'à concurrence de 67,490,000 francs pour faire face aux dépenses de l'expédition d'Alger. Il ne faut pas oublier ici que cette expédition n'était pas alors aussi populaire qu'elle l'est devenue depuis, à mon regret, et que peu s'en fallut qu'elle ne figurât à titre de grief dans le procès des ministres.

Il vint enfin, ce triste procès qui devait préparer et précipiter notre chute, ce qui n'était un grand mal pour aucun de nous, mais ne tarda pas à remettre en péril la société à peine échappée aux scènes de désordre qu'elle avait traversées.

Il vint, précédé de divers incidens qu'il suffit ici de rappeler.

26 août. — Amnistie pour tous les condamnés politiques.

30 août. — Récompenses aux combattans de juillet, à leurs femmes et à leurs enfans.

5 septembre. — Rapport présenté au roi par l'ex-commission municipale sur ses travaux et opérations durant son court et laborieux intérim.

11 septembre. — Revision des listes électorales.

20 septembre. — Procession de jeunes patriotes portant en triomphe à Sainte-Geneviève, redevenu le Panthéon, les bustes de Manuel et de Foy et ne consentant qu'à grand'peine à les entreposer à l'Hôtel-de-Ville, à la prière et sous la garde d'Odilon Barrot.

21 septembre. — Autre procession expiatoire dédiée à l'anniversaire de la conspiration de La Rochelle et à la réhabilitation des quatre jeunes sergens exécutés ce jour-là, M. de La Fayette proposant de graver leurs noms parmi les grands hommes objet de la reconnaissance publique et faisant rendre à la procession les honneurs militaires.

Il est juste d'ajouter qu'il en profita pour faire signer une pétition contre la peine de mort, laquelle fut couverte par plusieurs milliers de noms appartenant à toutes les classes de la société.

Ce fut enfin le 23 septembre qu'une commission nommée *ad hoc* sur la proposition de M. Salverte rendit compte à la chambre des députés de la situation où se trouvaient les complices du roi déchu (hélas! le terme n'est que trop juste) et prit sur elle de commencer les poursuites.

Ce rapport fut présenté par M. Bérenger, magistrat éclairé, libéral et bien vu dans tous les partis. Tel était l'état des esprits et l'évidence des faits que cette commission, je le répète, n'hésita point à s'ériger de son propre chef en chambre d'instruction, sauf à réclamer de ses commettans les pouvoirs qui lui manquaient pour y procéder et qui lui furent également accordés sans hésitation. C'était déroger à tous les principes, ainsi que j'ai pris soin de l'indiquer dans une autre occasion; mais personne ne s'en fit scrupule; personne même ne le remarqua. Tout s'y passa comme de droit : mandats, citations, saisie de papiers et de pièces de conviction, interrogatoire et le reste.

En relisant ce document, inséré *in extenso* dans *l'Annuaire* de 1830, en voyant à quel point l'histoire, la polémique et la politique y contrastent avec la sévère impartialité des formes légales, la réserve du langage juridique et la présomption d'innocence, je ne puis être que frappé de plus en plus du scandale et du danger d'ar-

mer le dénonciateur public des pouvoirs qui ne doivent appartenir qu'à la justice.

La commission concluait à la mise en jugement, sous le chef de haute trahison, des ministres signataires des ordonnances. Quatre d'entre eux, MM. de Polignac, Peyronnet, Chantelauze, Guernon-Ranville se trouvaient en état d'arrestation et déposés à Vincennes; les trois autres, MM. de Montbel, d'Haussez, Capelle, étaient hors de France.

La discussion fut ajournée au 29 septembre. Cette perspective nous tombait mal à propos : un orage sourd grondait dans nos rangs; il faisait plus que gronder, il éclatait au dehors à l'occasion des sociétés populaires, dont nous commencions à être infestés. Déjà la société des Amis du peuple, qui, tous les soirs, se réunissait au manège Pellier, avait pris une délibération tendant à inviter les ouvriers et la garde nationale à chasser les députés du Palais-Bourbon et les pairs du Luxembourg. Cités en police correctionnelle comme chefs d'une association non légalement autorisée, M. Hubert, son président, et M. Thierry, secrétaire dudit président, refusaient d'y comparaître, sous prétexte que l'article 294 du code pénal était implicitement abrogé.

Cette prétention était soutenue timidement dans l'intérieur du cabinet par M. Laffitte et M. Dupont, timidement à la chambre des députés par les plus honnêtes du côté gauche. M. Guizot, provoqué sur ce terrain, en fit justice aux grands applaudissemens du côté droit, et le quartier marchand où le nouveau club tenait ses assises fit plus encore, si ce n'est mieux; les gros bonnets des boutiquiers et de la garde nationale mirent la main sur le manège et mirent l'auditoire à la porte. La justice ne vint qu'après coup et condamna les récalcitrans à trois mois de prison et 300 francs d'amende.

Mais l'affaire n'en demeura pas là! Benjamin Constant, membre du gouvernement, puisqu'il siégeait au conseil d'état en qualité de président de section, sans s'expliquer sur la légalité de l'article 294, prit fait et cause en faveur des assemblées populaires et soutint que leur langage séditieux était justifié et au-delà par la faiblesse du ministère et ses ménagemens imprudens envers le parti vaincu.

Encouragé par ce bon exemple, plus libre d'allure et de position, M. Mauguin se hâta de demander en des termes qui l'auraient fait rappeler à l'ordre par tout autre président que M. Laffitte, qu'une enquête fût instituée sur l'état du pays et la conduite du ministère, proposition qui ne fut point écartée par l'ordre du jour, mais renvoyée au 29 septembre. C'était, pour nous, un premier échec et

de la part de notre majorité un acte de timidité, sinon d'abandon, et ce fut sous de tels auspices qu'intervint la discussion sur la mise en jugement des ministres. Elle ne prit qu'un seul jour.

La défense, entreprise avec loyauté et soutenue avec courage par les principaux de la droite, ne porta point sur le fond même des choses; on faisait bon marché des ordonnances; mais sur cette proposition plus spécieuse que solide, à savoir qu'en faisant peser sur Charles X la responsabilité des actes imposés par lui à ses ministres, on avait implicitement dégagé la responsabilité de ceux-ci; qu'à les frapper, il y aurait désormais *bis in idem*. Erreur; Charles X n'avait point été puni et ses ministres devaient l'être.

La déchéance n'était point un châtiment, mais un divorce, — divorce rendu inévitable par la nature de la personne royale et le cours des événemens, — un divorce, la contre-partie du mariage entre la nation française et la maison de Bourbon, légitime au même titre entre les mêmes parties, poussé jusqu'à celle de ces conséquences qui le rend nécessaire, mais non au-delà. C'est ce qui fut très bien compris. On vota par assis et levé sur chaque chef d'accusation et au scrutin secret sur chaque accusé.

Le scrutin donna pour résultat :

	Pour :	Contre :
M. de Polignac	244	47
M. Peyronnet	232	54
M. de Chantelauze	222	75
M. Guernon-Ranville	215	76
M. d'Haussez	213	65
M. Capelle	202	61
M. de Monbel	187	69

Que serait-il arrivé s'ils étaient restés tous les sept près de Charles dans sa traversée de Rambouillet à Cherbourg? Leur présence aurait-elle compromis la personne du roi ou la présence du roi protégé et assuré leur retraite? Qui peut le dire?

Au jour nommé, 29 septembre, s'ouvrit dans la chambre des députés le champ clos où se devait vider la querelle entre le ministère et l'opposition, c'est-à-dire entre ce qu'on nommait déjà le parti de la résistance et celui du mouvement, entre les satisfaits et les mécontens, entre ceux qui n'aspiraient qu'à terminer la révolution et à s'en tenir là, et ceux qui prétendaient en poursuivre les conséquences et les pousser à outrance.

Les deux partis n'existaient pas seulement dans la chambre, ils existaient à grand bruit dans le pays et à petit bruit dans le minis-

tère lui-même. M. Laffitte, M. Dupont (de l'Eure) et M. Bignon inclinaient au mouvement, c'est-à-dire à l'exclusion de plus en plus exercée contre les serviteurs du régime déchu, à l'extension de plus en plus prononcée en fait de réformes politiques et sociales; les autres ministres tenaient ferme à la résistance, c'est-à-dire à l'impartialité et aux ménagemens envers les personnes, et à la défense, pied à pied, de ce qui nous restait de principes d'ordre et de garanties.

La discussion étant, dans les circonstances où nous nous trouvions, ce que les Anglais nomment *ominous*, c'est-à-dire grosse de conséquences immédiates ou prochaines, et personne n'étant encore bien décidé à rompre avec personne, naturellement l'attaque, dirigée en apparence contre le ministère tout entier, ne devait guère porter que sur la partie résistante; c'était celle-là qui devait principalement être appelée à défendre la conduite commune et devait, pour bien faire, en charger les moins compromis de ses membres qui conservaient encore tant soit peu de popularité. C'est effectivement ce qui arriva. Développée par son auteur, la proposition de M. Mauguin ne fut guère autre chose qu'un acte d'accusation en règle, sauf quelques complimens à l'adresse de M. Dupont (de l'Eure); et, de plus, tout un programme de gouvernement tout aussi pratique que le gouvernement de Salente, qui fait les délices de l'enfance lorsqu'elle apprend à lire dans le *Télémaque*. Ce dont M. Dupont était surtout félicité, c'était d'avoir préparé la guerre civile entre les nouveaux parquets et la magistrature assise, composée des juges de Charles X; ce dont les autres ministres et surtout le ministre des finances étaient coupables, c'était de n'avoir pas fait maison nette de tous les commis, de tous les comptables en état de dresser un procès-verbal et de tenir des écritures en partie double et, en outre, de n'avoir pas changé d'un trait de plume et d'un coup de baguette toute la face du pays.

Ainsi présenté, l'acte d'accusation ne fit pas fortune. Il fut souvent interrompu par des éclats de rire. A peine soutenu par M. Salverte et par Benjamin Constant, qui n'y vit qu'une occasion de ferrailler contre le gouvernement dont il faisait partie, livré aux sarcasmes et aux boutades de maître Dupin, il fut en définitive assez gauchement retiré par son auteur. Mais l'événement de la séance, ce fut le discours de M. Casimir Perier qui la termina. Prenant, à son tour, occasion du plan de conduite mi-partie utopique et révolutionnaire qu'avait tracé M. Mauguin, M. Perier, après l'avoir flagellé de très haut et traité avec un juste mépris, traça lui-même, également de très haut, le plan qu'il convenait de suivre. Il le fit à grands traits, avec un mélange d'élévation dans les idées et d'auto-

rité dans le langage qui préludaient dignement au rôle qui lui était réservé et au poste qu'il devait bientôt occuper. L'assentiment fut universel. C'était un vrai succès, un succès de bon aloi ; mais ce fut un succès qui prépara et précipita notre chute, en rendant plus vive et plus difficile à ménager la rivalité entre M. Perier et M. Laffitte.

Cette rivalité datait de loin, elle remontait aux meilleurs jours de la restauration. Tous deux banquiers, tous deux riches et magnifiques, tous deux libéraux et populaires, ils avaient pris une part à peu près égale aux luttes des partis et une part à peu près égale à la révolution. La première réunion des députés s'était tenue chez M. Perier ; la plupart des réunions subséquentes chez M. Laffitte. M. Perier avait été le membre principal de la commission municipale, M. Laffitte le plus enclin à pousser la révolution jusqu'au bout. Quand la chambre des députés, réunie en nombre suffisant, en vint à se constituer, les suffrages pour la présidence s'étaient partagés entre l'un et l'autre ; M. Perier l'avait emporté de quelques voix ; plus tard, M. Perier pensant, avec raison, que la position de membre du cabinet n'était guère compatible avec celle de président de la chambre élective, et s'en étant démis, M. Laffitte avait trouvé bon, tout membre du cabinet qu'il était aussi, de le remplacer. Rien d'étonnant donc, lorsque le grand succès que M. Perier venait d'obtenir semblait le désigner dans tous les esprits pour devenir chef du cabinet et premier ministre, que la pensée de l'y devancer se soit présentée à M. Laffitte, et qu'il ait commencé à la mettre en avant par les amis dont il disposait et les brouillons, les braillards dont disposaient ses amis.

Dès que je vis percer ce dessein, je vis où il tendait et j'en appréciai les conséquences. Notre cabinet, je l'ai dit, était divisé : d'un côté, une majorité numérique modérée, sept contre quatre ; de l'autre, une minorité populaire et puisant sa force dans l'effervescence du moment. A ces conditions, la partie était à peu près égale, la résistance faisait équilibre au mouvement et, tout précaire qu'il fût, le *statu quo* pouvait durer encore quelque temps ; mais si la majorité numérique avait la faiblesse de se donner pour chef ostensible, et dès lors pour porte-drapeau, le personnage le plus en évidence de la minorité, par cela seule elle abdiquerait, et chacun des membres qui la composaient, perdant à peu près son caractère, perdait en même temps son autorité ; tout s'en irait à la dérive jusqu'au moment où tous seraient également entraînés par la marée montante d'une nouvelle révolution. Je résolus, à part moi, de ne m'y prêter à aucun prix, et de préférer, le cas échéant, de livrer le pouvoir au parti du mouvement, sauf à le combattre de front et à visage découvert. Mais nous n'en fûmes pas là tout de suite.

L'équilibre continua, sinon à se maintenir, du moins à se traîner péniblement durant la première quinzaine d'octobre.

La chambre des députés, dépeuplée par les démissions et les retraites à petit bruit, menacée dans son autorité, voire même dans son existence, soit du dehors, soit dans son propre sein, demandait à grands cris des élections nouvelles qui lui rendissent un peu de courage et lui remissent un peu de sang nouveau dans les veines; en attendant, elle demandait un peu de répit, chacun avait laissé son chez soi brusquement et voulait donner un coup d'œil aux affaires de sa famille et de son ménage. Pour donner quelque satisfaction à cet entraînement général, gouvernement et chambres, chacun se mit en quatre, chacun se prêta, si l'on ose ainsi parler, à mettre les morceaux doubles, à expédier, au pas de course, des projets et des résolutions qui n'auraient pas passé, dans d'autres circonstances, sans être criblés de discussions.

Je me contenterai de les indiquer : 1° loi qui défère au jury la connaissance des délits de la presse et des délits politiques (cette loi avait pris naissance dans le sein de la chambre des pairs); 2° loi sur l'importation des grains; 3° loi sur les prêts au commerce et à l'industrie (30 millions); 4° loi provisoire sur les impôts indirects. — Exposé sur l'état des relations extérieures par M. Molé; exposé sur l'état de l'armée par le maréchal Gérard; rapport de M. Bérenger sur l'abolition de la peine de mort.

Ce rapport devint l'objet d'un débat court, substantiel; favorablement accueilli, ses conclusions aboutirent sur la proposition de M. Dupont (de l'Eure), adoptées à la presque unanimité, par une adresse au roi qui promettait tout sans rien compromettre.

Le 10 octobre, après avoir reçu la réponse du roi, la chambre s'ajourna indéfiniment, le délai de la prorogation ne devant pas dépasser néanmoins le 10 du mois de novembre.

Cet intervalle fut consacré aux élections dans cinquante-cinq départemens, c'est-à-dire dans les deux tiers de la France. Les vacances s'élevaient au chiffre de cent trente-cinq, elles provenaient des démissions successives. Les élections furent partout calmes et régulières, les choix favorables non-seulement au gouvernement en général, mais à la majorité du ministère. C'eût été, pour nous, un bon renfort, mais les événemens ne nous permirent pas d'en profiter. Les événemens firent éclater au grand jour, non-seulement la division qui fermentait dans le sein du ministère, mais celle qui se préparait dans chaque ministère.

Je ne fus pas le dernier à m'en apercevoir. M. Benjamin Constant, ainsi que je l'ai dit, était président de la première, c'est-à-dire de la plus importante section du conseil d'état; il ne nous avait

jamais fait, je l'ai dit encore, l'honneur d'y siéger, il employait autrement son loisir. Un matin, deux ou trois jours avant l'ajournement de la session, le roi me remit deux papiers qu'il venait de recevoir ; l'un était un plan de réforme du conseil d'état, qui l'érigeait en tribunal inamovible avec publicité de ses séances ; l'autre une lettre particulière, par laquelle l'auteur de ce plan informait le roi de la résolution où il était de transformer ce projet en proposition à la chambre des députés, en lui faisant savoir que lui, Benjamin Constant, tiendrait pour autorisation l'absence de réponse. Le roi en était, non sans raison, fort blessé.

Je pris les deux papiers que j'ai conservés. En arrivant à la chambre des députés, je me bornai froidement à les placer sous les yeux de leur auteur, sans lui demander d'explication et le laissant juge du procédé ; puis, sans écouter les excuses qu'il essayait de balbutier, je lui tournai le dos et je m'éloignai.

Je m'attendais à recevoir dans la matinée sa démission. Il n'en fut rien. Mais mon parti était pris. Je n'eus pas le temps de pourvoir à son remplacement ; on le comprendra en lisant ce qui suit. J'emprunte le récit de l'*Annuaire historique*, il est exact de point en point.

« Le 17 octobre, au sortir d'une revue où toute la garde nationale de Versailles avait témoigné beaucoup d'enthousiasme et de dévouement, le roi trouva son palais assiégé par une foule furieuse qui lui demandait à grands cris la tête des ministres, déjà traduits devant leurs juges. Ces démonstrations prirent un caractère plus menaçant dans la journée du 18 octobre, où un rassemblement de trente à quarante individus se dirigea, en plein midi, sur le Palais-Royal, avec un drapeau sur lequel on lisait cette inscription : *Désir du peuple. Mort aux ministres !* La garde nationale de service prit les armes, arrêta le porte-étendard et quelques-uns de ceux qui l'escortaient ; mais des groupes plus nombreux se portèrent, le soir, dans les cours du Palais-Royal, en poussant les cris : *A bas les ministres ! La tête de Polignac !* et même, dit on, quelques : *Vive la république !* et des outrages grossiers contre la personne du roi, jusque sous ses fenêtres. Le poste de la garde nationale prit les armes, fit évacuer les cours et les jardins, dont les grilles furent fermées. Quelques-uns de ceux qui paraissaient diriger ses bandes furent arrêtés, mais les autres ne furent point découragés. Ils se dirigèrent par les rues plus populeuses et le faubourg Saint-Antoine, où les ouvriers se joignent en assez grand nombre au rassemblement, sur le château de Vincennes, où les ministres étaient enfermés jusqu'à leur jugement, sous la garde du général Daumesnil.

« Il était environ dix heures du soir lorsque huit à neuf cents in-

dividus se présentèrent à la première porte, armés, quelques-uns de fusils et de sabres, la plupart de bâtons ferrés, ayant à leur tête un homme à cheval et le même drapeau qu'au Palais-Royal. Le général se fit ouvrir la porte et se présenta seul au-devant de la colonne; il demanda aux jeunes gens qui paraissaient la diriger ce qu'ils voulaient. « Nous voulons la mort des ministres! » répondirent-ils. Mais le brave qui avait défendu Vincennes contre cent mille étrangers n'était pas homme à céder devant une bande de factieux. Il leur répondit qu'il ferait sauter le donjon plutôt que de leur livrer les ministres confiés à sa garde et dont il répondait à l'état. Cette réponse, appuyée de quelques démonstrations vigoureuses, imposa aux factieux, qui se retirèrent en criant : « Vive le général à la jambe de bois! » avec un tambour qu'il leur avait donné pour les reconduire à la barrière du Trône, et qu'ils forcèrent ensuite à les suivre.

« Rentrés à Paris, non sans quelque désordre dans leur marche nocturne, échauffés par la fatigue et le vin qu'ils prenaient dans les cabarets sur leur passage, ils se représentèrent, vers deux heures et demie du matin, aux portes du Palais-Royal, dans l'intention de redemander ou de faire relâcher leurs camarades arrêtés dans la soirée. L'alarme fut grande, les détachemens qui s'y étaient portés la veille s'étaient retirés; mais quelques compagnies de la 6e légion avaient suivi le mouvement des factieux, et le colonel Marmier, de la 1re légion, averti de leur arrivée, avait remis sur pied un fort détachement de sa légion, avec lequel il se portait, au pas de course, au secours du Palais-Royal, qui n'était défendu que par un demi-bataillon de la 5e, en sorte que les factieux, se trouvant bientôt cernés des deux côtés, par la rue Saint-Honoré et par les rues adjacentes, furent bientôt réduits à se rendre à discrétion. On se contenta d'arrêter une centaine des plus mutins, parmi lesquels était l'homme à cheval qui semblait les diriger, et qui furent à l'instant conduits à la préfecture de police; quelques-uns furent traduits à la cour d'assises et punis seulement de quelques mois de prison. »

Le lendemain, à neuf heures du matin, le roi descendit de ses appartemens dans la cour du Palais-Royal, accompagné du prince royal, du général La Fayette et du maréchal Gérard, ministre de la guerre, au moment où les postes de la garde nationale allaient être relevés, et, faisant rassembler ces braves citoyens autour de lui, il les remercia du zèle, de la promptitude et du bon esprit avec lesquels ils avaient réprimé la ridicule tentative d'agitateurs insensés :

« Ce que je veux, c'est que l'ordre public cesse d'être troublé

par les ennemis de cette liberté réelle et des institutions que la France a conquises, et qui peuvent seules nous préserver de l'anarchie et de tous les maux qu'elle entraîne à sa suite. »

Mais, tandis que le roi se félicitait ainsi d'avoir échappé aux furieux qui prétendaient le contraindre à leur livrer la tête des ministres, M. son garde des sceaux faisait insérer au *Moniteur*, sans en prévenir ses collègues, un article qui promettait, ou à peu près, que la justice aurait son cours, et renvoyait aux calendes grecques le vœu exprimé par la chambre des députés ; et le préfet de la Seine, encouragé par ce bel exemple, et pressé d'employer sa popularité au service du bon ordre, publiait, de son côté, une proclamation conçue en ces termes :

« Vos magistrats sont profondément affligés des désordres qui viennent troubler la tranquillité publique. Ce n'est pas vengeance que demande le peuple de Paris, qui est toujours le peuple des trois grands jours, le peuple le plus brave et le plus généreux de la terre, mais justice. Une démarche inopportune (l'adresse de la chambre des députés) a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres; des délais, qui ne sont autre chose que l'accomplissement des formes qui donnent à la justice un caractère plus solennel, sont venus accréditer, fortifier cette opinion. De là cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons, n'a d'autre cause qu'un véritable malentendu. Je vous déclare donc en toute assurance, mes concitoyens, que le cours de la justice n'a été ni suspendu ni interrompu, et ne le sera pas. »

De telles déclarations faites au nom du gouvernement n'étaient manifestement autre chose qu'un blâme infligé à la très grande majorité de la chambre des députés, et une rétractation des engagemens pris envers elle pour la déterminer à substituer une simple adresse au roi à la proposition de M. de Tracy. C'était bien plus, c'était un engagement contraire pris envers l'émeute de la veille. De là, comme on le pense bien, la discorde au sein du conseil. M. Dupont (de l'Eure), tout en reconnaissant du bout des lèvres qu'il aurait mieux fait de consulter ses collègues avant de les engager par un article officiel, maintint, en substance, l'article lui-même, et refusa d'admettre la nécessité de désavouer et de révoquer le préfet de la Seine; M. Guizot y insista, et le ministère entra en pleine dissolution.

Ce fut alors, dans les allées et venues, dans les pourparlers et les incidens qu'entraîne forcément un tel état des personnes et des choses, que M. Laffitte introduisit, à titre de conciliation amicale, l'idée de substituer au changement de ministère la refonte du mi-

nistère actuel sur un plan nouveau, lequel consistait, sauf quelques remaniemens de détail, à donner au ministère un chef, sous le nom de président, ce qui lui donnerait de l'unité, de l'ensemble, et maintiendrait la subordination entre ses membres aussi bien que dans l'intérieur de chaque département ministériel. Cette proposition, accueillie par le roi, qu'elle dispensait des embarras qu'entraîne tout changement de ministère, vivement soutenue par son auteur, et pour cause, froidement par le reste du conseil, aurait peut-être passé, de guerre lasse, si je ne l'avais arrêtée tout court, *in limine litis*.

« Il ne s'agit pas ici, dis-je nettement, de savoir qui sera ministre, ni comment sera constitué le ministère, mais de savoir quelle conduite on se propose de tenir; si l'on entend désormais continuer à résister, avec modération et fermeté, au mouvement qui nous entraîne après nous avoir placés à sa tête, ou bien nous placer à sa queue et le suivre en l'amadouant par des concessions et des complimens, par des promesses et par des caresses. Il est possible que ce dernier parti soit le meilleur, peut-être même le seul praticable, et, dès lors, on ne saurait mieux faire que de placer à la tête du ministère un chef qui le professe; mais il faut que ce chef soit secondé par des collègues qui l'assistent et ne contrarient ni ses actes ni ses desseins. Si ce chef doit être M. Laffitte, j'y consens, pourvu qu'il soit chargé de choisir lui-même ses collègues, et je prévois que, ne partageant pas son opinion, je ne saurais lui promettre ni lui prêter mon concours. »

Cet argument à bout portant fit son effet. Il obligea M. Laffitte, je ne dis pas à se démasquer, mais à se découvrir, à manifester ses prétentions et à expliquer ses vues. Il n'en fallut pas davantage pour rendre le remaniement du ministère impossible. M. Guizot offrit sa démission comme moi, et le roi accepta l'une et l'autre. M. Laffitte, désormais chargé, en titre d'office, de la présidence, employa plusieurs jours à essayer de se recruter un ministère dans les débris de celui qui se retirait; il n'y réussit que très imparfaitement. Le roi exerça son ascendant sur le maréchal Gérard et le général Sébastiani; M. Louis et M. Molé résistèrent à toutes ses sollicitations. J'assistai, à peu près sans y prendre part, aux délibérations qui précédèrent la formation du nouveau ministère. Il eut cela de bon que les ministres sans portefeuille n'y figurèrent plus. M. Laffitte, président du conseil, remplaça M. Louis aux finances; le maréchal Maison, M. Molé; M. de Montalivet, M. Guizot. M. de Montalivet était un très jeune homme, à peine avait-il atteint l'âge de sa majorité politique à la chambre des pairs; mais il se trouva que, choisi à titre de pis-aller, ce fut un excellent choix; il a rendu,

dans plus d'une occasion difficile et critique, les services les plus signalés. M. Merilhou fut mon successeur; c'était un avocat libéral, *factotum* à la chancellerie, d'un esprit court, étroit et dépourvu de lumières comme d'instinct politique.

Ces choix furent insérés au *Moniteur* le 2 novembre, mais le ministère ne fut définitivement constitué et installé que le 17 : M. Laffitte, ministre des finances; M. Dupont, garde des sceaux; le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères; le maréchal Soult, en place du maréchal Gérard, à la guerre; M. d'Argout, à la marine, en place du général Sébastiani; M. de Montalivet à l'intérieur; M. Merilhou, à l'instruction publique et aux cultes.

En me séparant du roi, le 22 au matin, j'eus à subir, de sa part, des reproches assez vifs. J'étais la cause de la dislocation du ministère. J'avais rendu inutile, voire impossible, toute tentative d'y porter remède. Le roi avait raison, mais je n'avais pas tort. C'est ce dont il convint lui-même. « Il vous faut nécessairement, lui dis-je, en passer plus tôt ou plus tard, mais pour un temps plus ou moins court, par le parti du mouvement. Le plus tôt est le mieux, car vous avez encore par vous-même un fonds de popularité de bon aloi pour résister à la fausse popularité du moment, et une majorité saine dans la chambre des députés, qui contiendra le mauvais parti. Si vous le laissez arriver peu à peu à la sourdine, sous l'apparence d'une approbation officielle, vous lui préparez un long avenir; endormant la résistance, vous ne pourrez lui faire appel qu'après de longues souffrances et quelques désastres; si vous compromettez vos bons serviteurs en fausse voie, ils perdront tout crédit auprès des gens sensés, et, le moment venu, n'inspireront à personne ni courage ni confiance. Dans l'état présent, je ne donne pas deux mois à M. Laffitte et à M. Dupont (de l'Eure) pour gouverner comme ils l'entendent et pour donner eux-mêmes leur langue aux chiens. Le roi aura alors sous la main des hommes qui auront soutenu leur drapeau, et derrière lesquels les gens de bon sens se rallieront avec zèle. Si vous leur demandez de mettre leur drapeau dans leur poche et de faire chorus avec les braillards, qui vous viendra en aide au moment du danger? à quoi vous seront-ils bons? »

Le premier moment d'humeur passé, au fond le roi était de mon avis, nous nous quittâmes bons amis. Je quittai moi-même, le même jour, l'hôtel de la rue de Grenelle.

BROGLIE.

MOLIÈRE

L'HOMME ET LE COMÉDIEN.

Autant peut-être que l'histoire de sa vie et la critique de ses œuvres, la personne de Molière a souffert de l'enthousiasme déclamatoire et de l'esprit d'à-peu-près. C'était inévitable : la tendance qui portait à mettre du romanesque dans toutes ses actions et à tout amplifier dans son génie pouvait-elle l'épargner lui-même? En ceci comme dans le reste s'est donc formée une légende qui conduit à un double écueil, l'admiration béate ou le dénigrement par réaction, et qui pèse lourdement sur le sujet, car il faut la subir ou la combattre. Elle est d'autant plus fâcheuse qu'au lieu d'embellir son objet, elle finirait, si l'on n'y prenait garde, par le rendre ridicule. On lui doit, en effet, un certain nombre de développemens dans le genre de celui-ci : « Presque toutes les têtes de l'histoire ancienne ou moderne ont une analogie plus ou moins lointaine avec quelque race animale; Molière ne ressemble à aucun type de la création inférieure. Il est véritablement formé à l'image de Dieu, suivant le symbole de la Genèse. Et comme les Athéniens recommandaient à leurs femmes, afin qu'elles procréassent de beaux enfans, d'orner leurs maisons avec les statues des gladiateurs et des héros, de même on pourrait conseiller aux matrones de notre temps de placer dans leurs alcôves le portrait de Molière. Les générations futures y gagneraient sans doute en beauté physique et morale (1). » Voilà

(1) Th. Thoré, *Salon de 1847*, Introduction. Je n'ai pas eu besoin de chercher longemps ce morceau; il a été plusieurs fois reproduit et avec éloges.

le ton. Il s'agirait d'un saint, que la dévotion, inspirée par une telle idée et parlant ce langage, passerait pour niaise; mais on s'étonne, puisqu'il s'agit de Molière, que le souvenir de Thomas Diafoirus et de ses « qualités pour le mariage et la propagation » n'ait pas arrêté la plume qui se complaisait en ces phrases étranges. Et pourtant, si l'exposition prolongée d'une idole excite l'impatience, c'est un bien vif plaisir que de ressaisir l'habitude extérieure et l'être moral d'un homme de génie. Rien n'empêche de se donner ce plaisir avec Molière. On se plaint volontiers de la pénurie des renseignemens à son sujet, mais, en remontant aux sources, on s'aperçoit vite que les contemporains du poète peuvent amplement satisfaire notre curiosité. Amis ou ennemis, panégyristes ou pamphlétaires, il n'y a qu'à les contrôler les uns par les autres, et ils nous laissent voir Molière tel qu'il apparaissait aux spectateurs de son théâtre et aux témoins de sa vie privée. D'autre part, le poète a si souvent parlé de lui-même, directement ou par allusion, volontairement ou d'une manière inconsciente, qu'il suffirait à la rigueur de rapprocher certains passages de ses œuvres pour le bien connaître au point de vue qui nous occupe. Je voudrais donc tenter ce contrôle et ce rapprochement comme conclusion des études biographiques sur Molière que l'on a pu lire ici (1).

I.

Et, d'abord, Molière était-il grand ou petit, gras ou maigre, brun ou blond, beau ou laid? Au premier abord, la réponse à cette question semble facile. Il y a un type de Molière que tout le monde connaît, car il a été répandu à profusion par tous les procédés possibles de reproduction artistique : taille assez haute, élégante et libre, grands yeux noirs, grand nez aux larges narines, grande bouche aux lèvres charnues, teint brun, poil châtain foncé, avec la petite moustache et l'ample perruque caractéristiques du siècle; et, malgré cette exagération de tous les traits, rien de déplaisant ni de vulgaire, une expression générale de force, de génie et de bonté. C'est dans le dernier quart du XVIIIe siècle que ce type fut fixé d'une façon définitive par Houdon, dans le buste qui décore aujourd'hui le foyer public de la Comédie-Française. Depuis lors, nos peintres et nos sculpteurs n'ont guère fait que le reproduire avec de légères variantes : on le retrouve dans le Molière placé par Ingres dans son *Apothéose d'Homère*, dans la statue sculptée par Sudre pour la fontaine de la rue de Richelieu, dans le *Molière mourant* de M. Ailouard,

(1) Voyez la *Revue* des 1er mai, 15 juin et 1er octobre 1885, 15 mai et 1er septembre 1886.

dans le *Molière jeune* exposé par M. Icard au Salon de cette année. Et, si des œuvres d'art on descend aux plus simples images, portraits des éditions courantes, estampes populaires, bons points d'écoles, etc., c'est toujours la répétition plus ou moins lointaine du buste de Houdon que l'on a sous les yeux. Ce Molière est à la fois si général et si présent au souvenir de tous, qu'il provoque des attributions très fantaisistes. On ne peut plus découvrir un portrait ancien, à petites moustaches, à grands cheveux et à traits accentués, sans le baptiser aussitôt du nom de Molière : ainsi la belle toile léguée par Ingres au musée de Montauban, et qui représente qui l'on voudra, sauf l'auteur du *Misanthrope*. Il n'est pas de galerie privée un peu notable, où ne figure quelque tableau ainsi dénommé, toujours authentique, à en croire le propriétaire, et très supérieur comme ressemblance à tous les portraits connus. Celle d'un ancien commandant du génie, H.-A. Soleirol, mérite sous ce rapport une mention particulière : on n'y comptait pas moins de cent vingt-neuf peintures et dessins consacrés à Molière, tous originaux, cela va de soi; le digne commandant, proie sans défense pour les brocanteurs, achetait tout ce qu'on lui apportait, adoptait toutes les attributions, et en inventait lui-même au besoin. Presque aussi dénué de critique, quoique érudit de profession, Paul Lacroix se montrait cependant un peu moins large : dans son *Iconographie molièresque*, il n'admettait, comme originaux, que vingt-cinq portraits peints et neuf gravés.

Ce serait encore beaucoup : mais deux critiques d'art plus éclairés et moins enthousiastes, MM. Henri Lavoix et Émile Perrin, réduisent notablement ce chiffre : le premier conclut qu'une dizaine de ces portraits peuvent être considérés comme documens; deux seulement ont paru au second dignes d'une étude détaillée. Ces deux toiles élues se trouvent, l'une à la Comédie-Française, dans le foyer des artistes, l'autre au château de Chantilly, dans la galerie de M. le duc d'Aumale. D'ordinaire, on les attribue toutes deux à Mignard, qui, à partir de 1657, fut en relations d'amitié avec Molière; M. Émile Perrin ne lui laisse que la première et revendique la seconde pour Sébastien Bourdon. Avec un peu moins d'éclectisme que M. Lavoix, un peu plus que M. Perrin, on pourrait joindre à ces deux toiles, qui sont des œuvres d'art de premier ordre, une estampe grossière, signée Simonin, dont la Bibliothèque nationale possède le seul exemplaire connu; le Molière compris dans un tableau anonyme, assez ordinaire, peint en 1670 et représentant *les Farceurs français et italiens depuis soixante ans*, qui appartient aussi à la Comédie-Française; et les figures très médiocres dessinées par Brissart et Sauvé pour l'édition de Molière publiée en 1682. L'on aurait ainsi tous les élémens nécessaires pour se faire une idée juste de la

personne de Molière. Il est probable, en effet, que Simonin a dessiné son modèle d'après nature ; le tableau des « farceurs » est trop exact dans l'ensemble pour ne l'être pas sur un détail essentiel ; quant à Brissart et Sauvé, ils publièrent leur suite moins de dix ans après la mort de Molière, et divers indices laissent croire qu'ils l'avaient préparée de son vivant. On regrette de ne pouvoir plus joindre à cette liste le portrait du Louvre, qui inspirait à Michelet une si belle page descriptive ; mais, longtemps classé sous le nom de Mignard, puis de Lebrun, puis de Lenain, il reste aujourd'hui sans attribution et pourrait bien n'être, lui aussi, qu'un Molière par à peu près.

Eh bien, je regrette de détruire une illusion chez ceux qui ne voient la beauté intellectuelle que complétée par la beauté physique, mais, comparaison faite de ces divers documens, je suis obligé de dire que Molière était laid. Non pas, bien entendu, d'une laideur déplaisante : des traits que le génie éclaire peuvent être irréguliers, la flamme intérieure leur donne une beauté d'ordre supérieur. Mais, le génie mis à part, tout, dans ce corps et ce visage, était le contraire de la régularité. D'abord, quoi qu'en dise Mlle Poisson, — qui, en 1740, à près de soixante-quinze ans, traçait de mémoire le portrait d'un original vu par elle à sept ans, — Molière n'avait pas « la taille plus grande que petite, » mais justement le contraire : il était plus petit que grand. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder le tableau des « farceurs, » où sa stature, en tenant compte de la perspective, est sensiblement inférieure à celle des autres personnages. De même dans les estampes de Brissart et Sauvé, celles, notamment, du *Médecin malgré lui*, de *l'Avare* et de *l'Impromptu de Versailles*. Le cou est très court, la tête enfoncée dans les épaules ; et cette conformation, dont les ennemis de Molière, comme Montfleury et Chalussay, n'ont pas manqué de tirer parti, était assez frappante pour que le peintre n'ait pas cru pouvoir la dissimuler tout à fait dans les portraits, évidemment flatteurs, de la Comédie-Française et de Chantilly. Le buste est massif et trapu, les jambes longues et grêles. Sur ce corps sans harmonie une très grosse tête, avec un visage rond, des pommettes saillantes, des yeux petits et très écartés l'un de l'autre, un nez large à la racine et des narines dilatées, une grande bouche et des lèvres épaisses, un menton fortement accusé, le teint brun, la moustache et les cheveux presque noirs. On comprend qu'un homme ainsi bâti n'ait jamais pu s'imposer au public dans les amoureux tragiques ; mais, mieux fait et avec des traits plus fins, aurait-il réussi complétement dans la comédie et dans la farce ? La beauté l'y eût plus gêné que servi. D'autre part, si l'on trouve ici la vérité choquante, c'est que, le plus souvent, lorsque l'on

songe à Molière, on ne considère que le grand écrivain et pas du tout l'acteur, quoique la comédie jouée ait tenu autant de place dans son existence que la comédie écrite ; on ne veut voir l'auteur du *Misanthrope* que sous de nobles traits.

Je me suis constamment appliqué, au cours de ces études, à tenir compte d'un élément d'appréciation trop négligé d'ordinaire dans les études sur Molière, la chronologie. Nulle part il n'est plus nécessaire que dans le sujet qui nous occupe. Si un homme offre plusieurs aspects aux différentes époques de sa vie et, pour ainsi dire, ne se ressemble pas à lui-même, selon qu'il est jeune ou vieux, heureux ou malheureux, tranquille dans son intérieur, ou façonné pour un rôle public, cela est surtout vrai de Molière, qui fut tant de choses, successivement ou à la fois, et dont la carrière diffère tant vers la fin de ce qu'elle fut au commencement. Il est impossible de nous le représenter dans toutes les phases de son existence; cependant, les portraits authentiques, dont je viens d'indiquer les principaux nous le montrent avec des manières d'être assez variées. Celui de la Comédie-Française le représente dans un rôle de théâtre, et un rôle tragique : César, de *la Mort de Pompée*. Drapé de pourpre, couronné de lauriers, le bâton de commandement à la main, il a l'expression solennelle que prennent les comédiens dans les rôles de ce genre et qu'il leur est bien difficile de ne pas exagérer un peu. La tête est droite, la figure énergique, les yeux pleins de flamme ; aussi peut-on conjecturer que cette toile a été peinte lorsqu'il était encore dans sa pleine vigueur, entre 1660 et 1665. On peut rapporter à la même époque l'estampe de Simonin, où rien non plus ne trahit l'affaissement. Ici, par un contraste curieux avec le portrait de Mignard, c'est l'acteur comique, le « farceur, » que nous avons devant nous. En costume de Sganarelle, c'est-à-dire sous un accoutrement burlesque, qui tient du Scapin et du Scaramouche, le bonnet à la main, la lèvre charbonnée d'une grosse moustache en parenthèse, il s'avance à la rampe pour haranguer le public. Plus l'ombre, cette fois, de noblesse ou même de sérieux; il s'incline dans une posture contournée, il rit largement, il grimace. C'est encore l'acteur comique, mais dans un rôle plus relevé, Arnolphe de *l'École des femmes*, que nous offre le tableau « des farceurs, » et dans le repos, la détente qui suit la représentation, sans les « roulemens d'yeux extravagans » et les « larmes niaises » qui viennent de « faire rire tout le monde. » A l'époque où ce tableau fut peint, Molière était déjà reconnu grand homme et la gloire de l'écrivain accompagnait l'acteur dans les emplois les plus bouffons; le peintre n'a donc pas osé, semble-t-il, faire grimacer son modèle à l'unisson des fantoches parmi lesquels il ne pouvait se dispenser de le ranger, vu le sujet du tableau et

une partie des rôles créés par Molière. Avec le portrait de Chantilly, nous ne sommes plus en présence du comédien, mais de l'homme privé, simplement vêtu d'un costume d'intérieur ; quant à la physionomie, elle est profondément triste ; l'œil languissant, le front ridé, les joues creuses, le pli des lèvres, dénotent la souffrance; la tête semble plier sous le poids d'une irrémédiable fatigue. Cette toile ne peut avoir été peinte qu'entre 1668 et 1672, lorsque la maladie dont souffrait alors Molière et un labeur toujours plus écrasant avaient ruiné ses forces et altéré profondément ses traits.

Mais, quelle que soit l'exactitude de ces divers portraits, le buste de Houdon conservera toujours le privilège de laisser dans l'esprit des lecteurs de Molière et des spectateurs de ses pièces l'image qu'ils évoqueront le plus volontiers. Il est certain que Houdon, avec sa conscience habituelle, a eu devant les yeux deux au moins des portraits que je viens de signaler ou les gravures qui en avaient été faites ; mais il s'est servi avec une liberté créatrice des élémens qu'ils lui fournissaient. Il a allongé la figure, agrandi et rapproché les yeux, aminci le nez, allégé les lèvres, abaissé les épaules ; tout en conservant la force accentuée des traits, il les a poussés de parti-pris à la distinction et à la finesse. Cette transformation nous a valu un chef-d'œuvre, et il y reste assez du Molière authentique pour sauvegarder les droits de la vérité. Les images consacrées par l'art aux grands hommes n'ont qu'un but : compléter l'impression laissée par leurs œuvres; le buste de la Comédie-Française l'atteint tout à fait ; il est, selon l'heureuse expression de M. Perrin, « le Molière de la postérité. »

II.

A ces renseignemens fournis par l'art, la littérature en ajoute qui nous font connaître non plus seulement l'extérieur immobile de Molière, mais sa façon de vivre dans la société de son temps. De très bonne heure, ce qui frappait le plus en lui, c'était son attitude d'observateur. Une tradition bien connue rapporte qu'à Pézenas il s'en allait, les jours de marché, s'installer dans la boutique d'un barbier, et que, assis dans un grand fauteuil, il écoutait, il regardait, tandis que bourgeois et manans, gentilshommes campagnards et beaux de petite ville bavardaient autour de lui. A Paris, il conserve la même habitude ; on le rencontre souvent dans les boutiques où fréquentent les gens du bel air, et il ne les quitte pas de l'œil, tandis qu'ils font leurs emplettes. Donneau de Visé, dans sa comédie de *Zélinde*, fait ainsi parler un marchand de la rue Saint-Denis : « Élomire n'a pas dit une parole. Je l'ai trouvé appuyé

sur ma boutique, dans la posture d'un homme qui rêve. Il avoit les yeux collés sur trois ou quatre personnes de qualité qui marchandoient des dentelles ; il paraissoit attentif à leurs discours, et il sembloit par le mouvement de ses yeux qu'il regardoit jusques au fond de leurs âmes pour y voir ce qu'elles ne disoient pas ; je crois même qu'il avoit des tablettes, et qu'à la faveur de son manteau, il a écrit, sans être aperçu, ce qu'elles ont dit de plus remarquable. — Peut-être, fait observer un des interlocuteurs, peut-être que c'étoit un crayon, et qu'il dessinoit leurs grimaces, pour les faire représenter au naturel sur son théâtre. — S'il ne les a dessinées sur ses tablettes, reprend l'autre, je ne doute point qu'il ne les ait imprimées dans son imagination. C'est un dangereux personnage ; il y en a qui ne vont point sans leurs mains ; mais l'on peut dire de lui qu'il ne va point sans ses yeux ni sans ses oreilles. » Malgré l'intention satirique du morceau, malgré le sens haineux de la phrase finale, où Molière est comparé aux voleurs qu'il faut surveiller, l'original ainsi vu par l'auteur de *Zélinde* avait tant de relief qu'il a suffi de le crayonner d'une main assez lourde pour tracer un croquis où éclate la vérité.

J'ai déjà dit quelles étroites relations Molière entretenait avec sa famille depuis son retour à Paris et ce qu'il prit à ce milieu bourgeois. Pour deviner son attitude à la cour, il n'y a qu'à feuilleter ses pièces, à relire surtout *le Remerciment au roi*. Au milieu de la troupe dorée des courtisans, qui bruit et papillonne, il dissimule ses inséparables tablettes, dessine ou prend des notes, d'après le marquis qui peigne sa perruque en grondant une petite chanson ; il saisit au vol la dispute de deux fats qui se renvoient mutuellement aux comédies de Molière. Dans les « visites » de sa troupe chez les grands seigneurs, il observe les manières, les airs, les façons de dire de la noble assemblée ; avant et après la représentation, tandis qu'il reçoit ordres ou complimens avec la docilité et la modestie obligées, il observe encore. Cela ne lui suffit pas ; il veut connaître ses modèles de façon plus intime. Il accepte donc leurs invitations, car, à cette époque déjà, l'on est très friand dans le beau monde de voir de près les hommes de lettres et les comédiens. Sur ce point, l'auteur de *Zélinde* nous renseigne encore : « A peine les personnes dont je vous viens de parler étoient-elles sorties, que j'ai ouï la voix d'un homme qui crioit à son cocher d'arrêter, et le maître, qui paraissoit un homme de robe, a crié à Élomire : « Il faut que vous veniez aujourd'hui dîner avec moi ; il y a bien à profiter : je traite trois ou quatre turlupins, et je suis assuré que vous ne vous en retournerez pas sans remporter des sujets pour deux ou trois comédies. » Élomire est monté en carrosse sans se faire prier. Il n'est donc pas jusqu'à la société parlementaire, toute sérieuse et guin-

dée, qui ne cède au désir d'attirer l'homme à la mode. Mais, une fois arrivés, il se peut bien que l'hôte de Molière soit déçu dans sa secrète espérance. Peut-être voulait-il, en réalité, l'offrir à ses convives ; Molière, lui, au lieu de se donner en spectacle, entend profiter de celui qu'on lui a promis ; il ne dit mot et raille, à l'occasion, ceux dont il a trompé le petit calcul ; ainsi, dans *la Critique de l'École des femmes*, par la bouche de la rieuse Élise. Ce mutisme, cette attention continuelle, ce profond regard obstinément fixé, frappent tout le monde et Boileau appelle son ami d'un nom qui doit lui rester, le Contemplateur. Ce n'était pas, en effet, une exception chez lui pour se défendre des importunités mondaines. En parlant de « son habituelle paresse à soutenir la conversation, » il dit vrai, et la notice de 1682 complète le renseignement en nous apprenant, ce dont nous nous serions bien un peu doutés, qu'il causait très agréablement quand il le voulait, mais qu'il se taisait à l'ordinaire, car il n'aimait causer qu'avec ceux qui lui plaisaient. Bien avant, Chappuzeau l'avait montré « d'une conversation si douce et si aisée, que les premiers de la cour et de la ville étaient ravis de l'entendre. »

De fait, celui qui, dans *le Misanthrope*, définit l'amitié avec une conviction si sérieuse et si ferme, eut beaucoup d'amis, et qui comptent parmi les personnes les plus illustres, ou les plus dignes d'estime de son temps. Aussi justement que Boileau, il aurait pu opposer à la haine des envieux et au blâme des sots des suffrages flatteurs entre tous. Simple comédien de campagne, il entretient avec le prince de Conti, de 1653 à 1656, des relations dont un témoignage récemment mis en lumière (1), celui de l'aumônier du prince, l'abbé de Voisin, nous permet d'apprécier le caractère : le prince « conféroit souvent » avec le comédien, « et, lisant avec lui les plus beaux endroits et les plus délicats des comédies tant anciennes que modernes, il prenoit plaisir à les lui faire exprimer naïvement. » Il ne fallut rien moins que les instances répétées de l'évêque d'Alet, Pavillon, pour rompre ce commerce. Dans une catégorie sociale moins élevée, bien moins haute encore, si l'on tient compte du préjugé, Molière avait reçu le plus cordial accueil de Pierre de Boissat, vice-bailli de Vienne en Dauphiné, et membre de l'Académie française depuis la création. Boissat n'était qu'un écrivain médiocre, mais il aimait sincèrement les lettres, les arts, les artistes, et il manifestait ce goût avec une liberté d'esprit et une indépendance d'allures très méritoires de tout temps chez un provincial : « Il vouloit, dit son biographe, que Molière prît place à sa table ; il lui donnoit d'excellens repas et, au

(1) A. Huyot, *Molière et le prince de Conti*, dans *le Molériste* de juin 1886.

contraire de certains fanatiques, ne le mettoit pas au rang des impies et des scélérats, quoiqu'il fût excommunié. » Ce digne bailli nous fait entrevoir un coin de la vieille France, où l'on vivait largement, avec bonne humeur, sans rigorisme, heureux de saisir les occasions trop rares de plaisir relevé. *Le Roman comique* ne nous donne que la caricature de ces bons bourgeois accueillant des comédiens de passage; le même tableau est indiqué d'une touche plus vraie par le biographe du bailli-académicien. Plus tard, à Paris, Molière a des amis de toute sorte et dans tous les mondes. D'abord Chapelle, l'incorrigible épicurien, qui l'emmène, naturellement, dans un des nombreux cabarets où lui-même a ses hantises, *A la Croix de Lorraine*, avec le comte de Lignon, l'abbé du Broussin, des Barreaux, plusieurs autres ; et l'on boit si bien qu'à la sortie, entre chien et loup, on chante en chœur, Molière plus fort que les autres, car il est « en goguettes. » Cette liaison dura longtemps, très cordiale de part et d'autre. Molière eut bien à se défendre contre un accès de vanité de Chapelle, qui allait répétant que lui, Chapelle, avait fait le meilleur des *Fâcheux*; il dut souvent chapitrer son ami, pour lequel les parties de débauche n'étaient point des accidens, mais une règle de conduite. Malgré tout, il n'y eut entre eux ni brouille ni refroidissement: lorsque Chapelle quittait Paris pour aller passer quelques jours chez des amis de campagne, il envoyait à Molière d'excellens pâtés, fabriqués exprès pour lui ; dans l'occasion, il se montrait sérieux et de bon conseil : c'est à Chapelle que le mari d'Armande confie ses peines ; c'est Chapelle qui décide les deux époux, quelque temps séparés, à reprendre la vie commune.

Aux « parties » de *la Croix de Lorraine*, Molière préférait sans doute ces réunions, moins nombreuses et plus calmes, où se trouvaient, avec lui, Boileau, Racine et La Fontaine. Les quatre poètes avaient de bonne heure cédé au penchant qui, de tout temps, a porté les écrivains et les artistes à se chercher. Boileau loua donc, rue du Vieux-Colombier, un appartement où ils se réunissaient jusqu'à trois fois par semaine, pour converser à loisir. Depuis qu'une exacte critique a examiné de près les allusions contenues dans le début des *Amours de Psyché* (1), on regrette de ne pouvoir plus reconnaître Molière parmi les quatre amis qui s'en vont écouter, dans les jardins de Versailles, la lecture du poème nouveau ; mais rien ne s'oppose à ce que l'on applique toujours aux réunions tenues chez Boileau ce que dit La Fontaine de « l'espèce de société » qui unissait les promeneurs de Versailles. On sait dans quelles circonstances, au mois de décembre 1665, Molière et Racine

(1) Louis Moland, édition des *Œuvres complètes de La Fontaine*, t. VI et VII.

se brouillèrent ; mais l'amitié de Molière avec les trois autres survécut à la brouille, comme aussi une estime réciproque entre Racine et lui. Boileau, surtout, trouva le moyen de rester également uni aux deux poètes, séparés par les deux plus fortes causes de ressentiment qu'il y ait au monde : une rivalité amoureuse et une antipathie de métier. Il visitait assidûment Molière, lui lisait ses ouvrages, lui donnait et en recevait d'utiles conseils ; et, plus tard, avec quelle émotion, réunissant dans une même épître les deux noms de Molière mort et de Racine survivant, il opérait leur réconciliation posthume ! Lorsque parurent *les Plaideurs*, Molière proclama l'excellence de la pièce contestée ; quant à Racine, s'il jugeait mal *l'Avare*, il répondait à un complaisant qui croyait lui être agréable en dépréciant *le Misanthrope :* « Il est impossible que Molière ait fait une mauvaise comédie ; retournez-y et examinez-la mieux. »

En dehors de ceux avec qui il était en guerre forcée et comme naturelle, on ne trouve pas Molière moins sûr de relations avec ses autres contemporains. Plusieurs eurent des torts envers lui ; il est impossible de lui en découvrir envers aucun. Dans *la Critique de l'École des femmes*, il avait légèrement traité la tragédie, et le grand Corneille, dit-on, avait reconnu la sienne propre dans celle qui « se guinde sur les grands sentimens, brave en vers la fortune, accuse les destins et dit des injures aux dieux. » De là une vive irritation chez le vieux poète, d'autant plus sensible aux allusions de ce genre qu'il voyait la faveur s'éloigner de son théâtre. Lorsque la fièvre de la bataille fut tombée, Molière n'eut pas de peine à lui persuader que cette attaque ne visait pas l'auteur du *Cid* et, par ses bons procédés, il effaça jusqu'au souvenir de la blessure. Lui-même, en effet, jouait assidûment Corneille, il le prit pour collaborateur dans *Psyché*, il représenta d'original *Bérénice* et *Attila*, en payant ces deux pauvres pièces 2,000 livres chacune ; et jamais encore droits d'auteur n'avaient atteint ce chiffre. J'ai déjà dit ce qu'il avait fait pour Lulli et comment « l'homme de Florence » le paya de retour. Pendant ses courses en province, il avait connu Mignard, et cette rencontre fut le point de départ d'une constante amitié. Molière donna la fille de Mignard pour marraine à l'un de ses enfans ; Mignard peignit plusieurs fois le portrait de Molière, et, lorsqu'il eut terminé la fresque du Val-de-Grâce, Molière, non content de célébrer ce grand travail avec l'enthousiasme que l'on sait, plaida courageusement auprès de Colbert la cause de son ami, « mauvais courtisan, » qui donnait plus à l'étude qu'à « la visite, » et n'aimait pas à « fatiguer les portiers » des grands. Il avait un autre ami intime, le physicien Rohault, et à tous deux « il se livroit sans réserve. » Avec les autres, il était

« civil et honorable dans toutes ses actions, » dit Chappuzeau, « parfaitement honnête homme, » ajoute La Grange, qui s'y connaissait, « d'une droiture de cœur inviolable, » répète Grimarest, sur le témoignage de Baron.

Enfin, si nous sortons du monde des lettres, des arts et de la science, où il est naturel que Molière ait eu ses principales relations, pour revenir à la haute société, nous y trouvons des amis de Molière, et de tout degré. Il était assidu chez Ninon de Lenclos, dont la liberté d'esprit le mettait tout à fait à l'aise; il la consultait fréquemment et profitait beaucoup de ses avis, la tenant pour « la personne du monde sur laquelle le ridicule faisait la plus prompte impression. » Il l'aurait eue pour collaboratrice dans la cérémonie du *Malade imaginaire*, composée, paraît-il, au cours d'un dîner qui comptait deux autres convives de marque, Boileau et Mme de La Sablière. Le même maréchal de Vivonne, dont Boileau mettait l'estime à si haut prix, était aussi l'ami de Molière, et Voltaire va jusqu'à dire qu'il « vécut avec lui comme Lélius avec Térence. » Enfin, le poète trouvait près du grand Condé protection, défense et cordial accueil. Lui-même nous a conservé la spirituelle réponse faite par le prince à Louis XIV, sur la sévérité des dévots pour *Tartufe* et leur indulgence pour une pièce vraiment impie, *Scaramouche ermite*. Selon Grimarest, Condé « envoyait chercher souvent Molière pour s'entretenir avec lui, » et il lui aurait dit un jour : « Je vous prie, à toutes vos heures vides, de venir me trouver ; faites-vous annoncer par un valet de chambre ; je quitterai tout pour être à vous. » Il déclarait, en effet, ne s'ennuyer jamais avec un homme dont la science et le jugement étaient inépuisables. Louis XIV ayant tenu le même langage à Racine et à Boileau, on peut admettre que le prince, obligé à moins de réserve que le roi, fut aussi bienveillant pour Molière. On aime à trouver ainsi l'auteur du *Misanthrope* dans ce cortège de nobles esprits qui font à distance si belle figure autour du grand Condé.

III.

Après la vie mondaine de Molière et ses relations d'amitié, tâchons de pénétrer jusqu'à sa vie intime et de surprendre l'homme lui-même avec son caractère et son humeur. De même que sa personne physique est généralement regardée comme un type de beauté, un lieu-commun déjà vieux le comble de toutes les vertus morales. Celui-ci a plus de raisons d'être et s'appuie sur des autorités moins contestables que l'autre. Nous avons déjà vu les éloges que La Grange, Chappuzeau et Grimarest donnent à ses qualités de cœur; Grimarest confirme les siens par une quantité d'anecdotes

dont plusieurs peuvent être apocryphes, mais dont le plus grand nombre est vraisemblable ou concorde avec d'autres preuves. D'autres lui rendent indirectement le même témoignage ; ainsi l'auteur de *la Fameuse comédienne*, dont la haine acharnée contre sa femme s'arrête devant lui. Ses admirateurs posthumes avaient donc beau jeu, et ils n'ont pas manqué de s'espacer sur ce thème. C'est à qui le reprendra avec une complaisance, une effusion, un luxe d'épithètes qui, souvent, dépassent la mesure. Par là s'expliquent les impatiences d'hommes d'esprit, agacés à la longue d'entendre dévider les litanies de Molière par des hagiographes béats. L'un d'eux ne serait peut être pas fâché que Molière ait été un malhonnête homme : « Je l'aime, dit-il, tel qu'il est et même quel qu'il soit. J'entrevois dans sa vie intime de terribles défaillances ; c'était, comme tant d'autres, une pauvre créature impressionnable, sujette à la tyrannie des instincts et souvent en proie au hasard et à l'aventure. Homme, je l'aime pour sa faiblesse. » Nul, on le voit, ne tient moins à partager le sentiment qu'inspirait au bonhomme Andrieux

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

J'avoue, pour ma part, conserver quelque chose du vieux préjugé, et ne pas sentir tout le charme du dilettantisme à la Baudelaire, qui trouve la perversité réjouissante et poétique ; car ceci est encore une affectation. Pour Molière, en particulier, il me plaît fort, après y avoir regardé, de ne trouver dans sa vie aucune des « terribles défaillances » entrevues par M. Jules Lemaître.

Ce que j'y vois, au contraire, avec la droiture dont j'ai essayé de donner des preuves, c'est assez de bonté et de bon sens pour que ces deux qualités fussent le fonds essentiel de sa nature. Cette bonté se marquait par l'exercice d'une charité active, variée, délicate. Je ne parle pas seulement des sommes assez fortes qu'il prélevait sur les recettes de son théâtre et distribuait directement ou par l'intermédiaire des religieux ; c'était là une pratique générale chez les comédiens. Mais, en son propre et seul nom, « il donnait aux pauvres avec plaisir et ne leur faisait jamais des aumônes ordinaires. » En voici une preuve assez curieuse. Il venait de jeter une pièce de monnaie à un mendiant, lorsqu'il le voit courir après lui et lui présenter un louis d'or en disant qu'il y avait sans doute erreur : « Tiens, mon ami, lui dit-il, en voilà un autre. » Et il ajoutait : « Où la vertu va-t-elle se nicher ! » Une qualité commune chez les comédiens, c'est leur promptitude à secourir un camarade ; il la pratiquait, lui aussi, sans ostentation, sans éclat, avec une délicatesse qui en doublait le prix. On sait par

Grimarest, auquel Baron, témoin du fait, l'avait conté, de quelle manière il accueillit ce Mignot, dit Mondorge, qu'il avait eu dans sa troupe provinciale et qui lui arrivait un jour dénué de tout : « Que croyez-vous que je lui doive donner ? » demandait-il à Baron, qui présentait la requête du malheureux. Baron opinant pour quatre pistoles : « Je vais les lui donner pour moi, dit Molière, mais en voilà vingt autres que je lui donnerai pour vous ; je veux qu'il connaisse que c'est à vous qu'il a l'obligation du service que je lui rends. » Aux vingt-quatre pistoles il joignit un très bel habit de théâtre dans l'espoir que « le pauvre homme y trouveroit de la ressource pour sa profession ; » et, ce qui vaut mieux encore, « il assaisonna ce présent d'un bon accueil qu'il fit à Mondorge. » Puisqu'il s'agit de Baron, l'on sait avec quel soin il dirigea l'éducation du jeune comédien retiré par lui de chez un montreur de phénomènes. Il avait la main ouverte et prêtait facilement de grosses ou de petites sommes aux débiteurs les plus variés, gros personnages, amis, petites gens : l'inventaire dressé après sa mort énumère parmi eux Lulli pour 11,000 livres ; Mlle de Brie, pour 830 ; Jean Ribou, son libraire, pour 700 ; Beauval et sa femme, pour 110 ; la Ravigote, jardinière de sa maison d'Auteuil, pour autant, etc. J'ai déjà montré, dans une précédente étude, avec quelle générosité il secourut son père besogneux, de quel désintéressement il fit preuve à son égard. Plusieurs fois, dans ses pièces, comme *l'École des maris* et *l'Avare*, *Tartufe* et *les Femmes savantes*, il a laissé voir les mêmes qualités par la façon dont il emploie l'éternel ressort du théâtre et de la vie, l'argent, par la promptitude avec laquelle Valère et Clitandre mettent leur bourse et leur dévoûment à la disposition de leurs amis dans l'embarras. On devinerait, en les lisant, si l'on ne le savait d'ailleurs, que l'auteur de ces pièces était une âme libérale et haute.

Pour le bon sens, de même qu'il inspire sa façon de saisir et de montrer le ridicule, il se manifeste partout dans sa vie. En dépit de la résolution qui lui fit quitter la maison paternelle pour embrasser la plus aventureuse des carrières, en dépit du mariage qu'il contracta par amour, — ce sont là crises de vocation ou de passion très conciliables avec le jugement le plus net, — l'ensemble de sa carrière révèle beaucoup de bon sens uni à beaucoup d'habileté. Dans sa conduite avec ses ennemis, ses rivaux, ses protecteurs, les grands personnages, le roi, on voit un homme très honnête, très droit, mais très souple et très avisé. Il n'abandonne rien au hasard, combine tout pour l'effet le plus utile, et, jusque dans les démarches de simple politesse, on admire son adresse à porter l'effort sur les points essentiels. Prenez, par exemple, ses épîtres dédicatoires, dont il n'est pas prodigue, bien qu'elles fus-

sent alors de règle : une seule, adressée à Monsieur, en tête de *l'École des maris*, est vraiment à regretter, car il y a forcé les deux règles du genre : l'humilité et la flatterie; en revanche, il y en a une, celle de *la Critique de l'École des femmes*, à la reine mère, qui est un chef-d'œuvre de tact et d'habileté. Spéculant sur la piété d'Anne d'Autriche, on le représentait comme un parodiste des choses saintes, on l'accusait de « lasser tous les jours la patience d'une grande reine continuellement en peine de faire réformer ou supprimer ses ouvrages. » C'est à la même Anne d'Autriche qu'il dédie sa défense, et, de la sorte, il se fait une alliée de celle qu'on veut lui susciter comme ennemie. Sa manière de se défendre dans *la Critique*, dans *l'Impromptu*, dans les placets et la préface de *Tartufe*, est encore un modèle. Il se couvre en découvrant l'adversaire, il s'engage à fond en se ménageant toujours une retraite et des retours offensifs. S'il a de l'impatience, il la maîtrise et n'en laisse paraître qu'un frémissement de passion et de colère qui sont d'un puissant effet. Les argumens solides, topiques, il les présente avec une force qui les rend irrésistibles; les points faibles, il les masque habilement; il évite tous les pièges semés sur le terrain où il manœuvre. Partout une sûreté de raisonnement qui dénote son philosophe nourri de logique. Est-il toujours bien sincère, ainsi, lorsqu'il repousse énergiquement le reproche de faire des personnalités, lorsqu'il proteste de son respect pour la médecine, la religion, les puissances établies? Ceci est une autre affaire : j'aurai tout à l'heure à parler de ses sentimens religieux et de son opinion sur la médecine; mais, je crois, s'il était bon royaliste, qu'envers les gens constitués en dignité il ne péchait point par excès de respect intérieur. Aussi, dans sa façon de discuter contre ce qui l'inquiète, le menace ou le gêne, y a-t-il parfois un peu de subtilité sophistique et de spécieux.

Pour sa morale et sa conception de la vie, c'est encore son théâtre qui peut nous en donner la clé. Les auteurs dramatiques de tous les temps, qu'ils le veuillent ou non, ne pratiquent pas leur art comme chose purement objective; tous y mettent plus ou moins de leur âme. Le chœur, le prologue, quelque personnage secondaire était jadis l'interprète de leur philosophie; les comiques modernes ont les raisonneurs, dont tous ont usé, quelques-uns abusé. Ceux de Molière, par la synthèse de leurs traits divers, représenteraient assez bien son propre caractère. Il n'est pas tout l'un ou tout l'autre, il n'avait pas le sang-froid de celui-ci, le parfait équilibre de celui-là, mais dans tous et chacun il a mis quelque chose de lui-même. Si donc on essaie de dégager leur commune physionomie morale, on leur trouve beaucoup de tolérance et d'indulgence pour les faiblesses de notre nature, la conviction que la vie est bonne en elle-même et

qu'il faut en jouir, la croyance à la légitimité des instincts, tempérée par le sentiment de l'honneur, le sens pratique, le goût de la grosse plaisanterie gauloise, la haine du chimérique et du faux en tout genre, de l'hypocrisie, du pédantisme, de toutes les formes de la sottise et de la fatuité, la passion de la franchise et du naturel. On a reconnu les traits essentiels de cette *morale des honnêtes gens* que Sainte-Beuve a définie dans *Port-Royal* avec une si pénétrante justesse. Les deux faces de cette morale, exagérées pour les besoins de l'antithèse et de l'effet comique, se présentent avec un puissant relief dans les deux héros du *Misanthrope*, Alceste et Philinte. Aucun d'eux n'a ni tout à fait tort ni tout à fait raison, mais il est peu d'idées de l'un et de l'autre qui ne puissent entrer, plus ou moins modifiées, dans la philosophie de Molière lui-même. On aura tous les élémens de celle-ci en interrogeant par surcroît ses valets et ses soubrettes, philosophes à leur manière, tantôt épicuriens, tantôt cyniques, mais dont l'exubérante gaîté ou la morale trop large reposent sur la même notion de la vie.

Dans tout cela, il faut le reconnaître, la pensée maîtresse du siècle, l'idée chrétienne tient fort peu de place. Bien plus, prélats et moralistes ne se trompaient guère en voyant, je ne dis pas un indifférent, mais un ennemi dans l'homme qui écrivait *Don Juan* et *Tartufe*. Ce n'est pas le moment de discuter en détail l'inspiration de ces deux pièces, mais il faudrait quelque naïveté ou beaucoup de parti-pris pour s'étonner des protestations d'un Bourdaloue, même d'un Rochemont, et ne pas reconnaître qu'à leur point de vue de croyant et de prêtre, ils n'avaient pas tort de prendre l'alarme. Molière devait à Gassendi le point de départ de cette morale, car de la métaphysique de son maître il prit rien ou peu de chose. Mais, comme il arrive toujours à ceux que leur originalité naturelle préserve d'être de purs disciples, il se forma surtout par la pratique de la vie ; or, son existence, tant à Paris qu'en province, était-elle de nature à faire de lui un chrétien ou même un stoïcien? Il fut donc un épicurien, prenant de la vie tout ce qu'elle mettait à sa portée de désirable : amour et plaisir, richesse et gloire. Si l'on demande aux faits positifs des preuves de cet état moral, on n'a que l'embarras du choix : son goût pour Lucrèce qu'il traduit, sa longue amitié avec Chapelle, ses relations avec le sceptique La Mothe le Vayer et l'incrédule des Barreaux. Il faisait comme eux sur les matières de foi, protestant de son respect pour elles, les réservant peut-être dans sa conscience, mais la conviction profonde, la direction intérieure, le recours toujours prêt, tout cela lui manquait. Il pratiquait, et, en mourant, demandait un prêtre avec instances. C'est, du moins sa femme qui le dit dans la « requête à fin d'inhumation » qu'elle présentait à l'archevêque de Paris. Il se pourrait

bien que, dans son vif désir d'obtenir des obsèques décentes, elle eût un peu exagéré. Mais, enfin, tenons pour vrai ce qu'elle avance : Molière s'était assuré d'un confesseur en titre, l'abbé Bernard, prêtre habitué de Saint-Germain-l'Auxerrois (1), il pratiquait, il faisait ses pâques. Agir autrement eût été une grosse imprudence au XVIIe siècle pour un homme très en vue, obligé de compter sur les puissances. Comme Gassendi, comme plusieurs autres du même caractère, il tenait à finir convenablement. Mais n'allons pas plus loin : les prêtres de Saint-Eustache manquèrent à leur premier devoir en ne se rendant pas à son appel ; le curé de la paroisse et l'archevêque firent preuve d'une mauvaise volonté où l'inintelligence avait autant de part que l'observation des lois de l'église, mais, franchement, ni les uns ni les autres n'avaient tout à fait tort en refusant de voir en lui un chrétien.

Cherchant le bonheur en ce monde, l'épicurien demande à la vie tout ce qu'elle peut donner. Ce fut le cas de Molière ; il essaya d'arranger la sienne de façon à en tirer la plus grande somme possible de bien-être et de plaisir. D'abord, il aimait la bonne chère : je n'en veux d'autre preuve que les renseignemens fournis par d'Assoucy sur son existence en province avec les Béjart : les « sept ou huit plats, » les « friands muscats, » célébrés par le maître gourmand, cette chère plantureuse et délicate qui dure « six bons mois » ne pouvaient être une exception. Qu'on lise, au quatrième acte du *Bourgeois gentilhomme*, le menu décrit par Dorante ; il y a là une science, une précision de termes, une complaisance qui dénotent le « bon gourmet, » comme on disait alors. Un renseignement donné par de Visé montre qu'il aimait à recevoir et qu'il recevait bien : s'il acceptait volontiers à dîner chez les gens du bel air pour les observer à loisir, « il rendait tous les repas qu'il recevait. » Traiter des grands seigneurs lui eût été impossible sans un train de maison luxueux ; il avait donc mis la sienne sur un grand pied, grâce aux profits de son théâtre. Grimarest lui attribue un revenu moyen de 30,000 livres, chiffre énorme pour le temps et qu'il faut multiplier par 5 pour évaluer ce qu'il représenterait de nos jours. Il n'est, cependant, pas trop élevé, si l'on considère qu'il touchait quatre parts à son théâtre, parfois même jusqu'à cinq ; or, dans les bonnes années, une part dans la troupe du Palais-Royal allait de

(1) Nous avons peu de renseignemens sur cet abbé Bernard, et c'est regrettable, car le personnage devait être intéressant. Il était, semble-t-il, l'ami des comédiens du Palais-Royal, quelque chose comme l'aumônier de la troupe ; homme précieux, car ils ne trouvaient pas facilement des confesseurs dans le clergé séculier : une lettre de Louis Riccoboni, le *Lelio* de la comédie italienne, publiée par M. G. Monval dans *le Molièriste* d'avril 1885, constate qu'en 1746 ils étaient encore obligés de s'adresser aux moines.

4,000 à 5,500 livres. Molière avait, en outre, sa pension comme « bel esprit » et les gratifications royales. Aussi s'était-il meublé comme un grand seigneur; en 1670, Chalussay décrivait avec une admiration envieuse les splendeurs au milieu desquelles il vivait :

Ces meubles précieux sous de si beaux lambris,
Ces lustres éclatans, ces cabinets de prix,
Ces miroirs, ces tableaux, cette tapisserie,
Qui, seule, épuise l'art de la Savonnerie.

Les papiers de Molière, publiés par Eudore Soulié, nous introduisent, en effet, dans une demeure vraiment somptueuse. Son logement de la rue de Richelieu ne comprend pas moins de deux étages, le premier et le second, avec quatre entresols et de vastes dépendances. Dans les quatorze pièces qui le composent sont accumulés les beaux meubles, les verdures de Flandre, les tapis de Turquie, les tableaux, des pendules de Raillard et Gavelle, les deux horlogers en renom, une profusion d'argenterie, de bijoux, de linge, une batterie de cuisine aussi complète que possible. Plusieurs détails décèlent même le goût du *bibelot*, comme nous dirions aujourd'hui; ainsi « une grande coupe de porcelaine fine, » soixante-huit pièces de cette porcelaine de Hollande, — « vases, urnes, buires, » — dont on parait les cheminées et les buffets, etc. Grimarest était donc bien renseigné lorsqu'il écrivait : « Il étoit très sensible au bien qu'il pouvoit faire dire de tout ce qui le regardoit; ainsi, il ne négligeoit aucune occasion de tirer avantage dans les choses communes comme dans le sérieux, et il n'épargnoit pas la dépense pour se satisfaire. » Appelons les choses par leur nom : avec un sentiment très vif du charme que met dans la vie un entourage familier de belles choses, Molière n'était pas exempt d'un certain goût d'ostentation.

Au moment de sa mort, il était servi par un domestique assez nombreux pour une famille de trois personnes : deux femmes, Renée Vannier, dite La Forest, servante de cuisine, Catherine Lemoyne, fille de chambre, et un valet, appelé Provençal, peut-être parce que Molière l'avait ramené de Provence. La Forest, la vieille La Forest, est presque aussi populaire que son maître, grâce à deux anecdotes, venant l'une de Boileau, l'autre de Grimarest. « Molière, dit Boileau, lui lisoit quelquefois ses comédies, et assuroit que, lorsque des endroits de plaisanterie ne l'avoient point frappée, il les corrigeoit, parce qu'il avoit plusieurs fois éprouvé, sur son théâtre, que ces endroits n'y réussissoient point; » et Brossette ajoute qu'elle avait assez de sens littéraire pour ne pas confondre du Brécourt avec du Molière. Selon Grimarest, elle accompagnait son maître au théâtre, et elle y rendait quelques petits services, car le registre de La Grange porte un paiement de 3 livres à son nom; elle était dans la

coulisse et riait aux éclats le jour où Molière, jouant le rôle de Sancho et attendant sur l'âne de rigueur le moment de paraître, fut obligé de brusquer son entrée, emporté par l'âne, qui savait mal son rôle. La première surtout de ces deux anecdotes a fait fortune; outre qu'elle peut, comme l'a prouvé Alfred de Musset, être un thème à beaux vers, que, surtout, elle se prête à des considérations de haute littérature (1), elle donne lieu d'admirer l'attachement de Molière pour ses vieux domestiques et la familiarité, pleine de bonhomie, dans laquelle il vivait avec eux. Remarquons, cependant, qu'il y eut chez lui plusieurs La Forest successives, dont l'une, de son vrai nom Louise Lefebvre, mourut en 1668; suivant un usage qui n'est pas perdu, lorsqu'il changeait de cuisinière, il donnait à la nouvelle le nom de l'ancienne. Il est donc probable que celle dont il se servait pour faire l'épreuve de ses pièces devait moins cet honneur à l'ancienneté de ses services et à l'affection de son maître qu'à un don de nature pour sentir le comique; comme tant d'autres choses, Molière l'employait au bien de son art. Quant à Provençal, il avait quelque mérite à le garder, car c'était un lourdaud, d'intelligence rudimentaire. Au demeurant, Grimarest nous montre le poète fort impatient, fort exigeant, et cela avec une précision si détaillée, qu'il est bien difficile de ne pas le croire. Un jour que Provençal chaussait obstinément son maître à l'envers, il recevait un coup de pied qui l'étendait par terre; ce maître « étoit l'homme du monde qui se fesoit le plus servir; il falloit l'habiller comme un grand seigneur, et il n'auroit pas arrangé les plis de sa cravate; il étoit incommode par son exactitude et par son arrangement; il n'y avoit personne, quelque attention qu'il eût, qui y pût répondre : une fenêtre ouverte ou fermée un moment devant qu'il l'eût ordonné le mettoit en convulsion; il étoit petit dans ces occasions. Si on lui avoit dérangé un livre, c'en étoit assez pour qu'il ne travaillât de quinze jours. Il y avoit peu de domestiques qu'il ne trouvât en défaut, et la vieille servante La Forest y étoit prise aussi souvent que les autres, quoiqu'elle dût être accoutumée à cette fatigante régularité que Molière exigeoit de tout le monde. Et même, il étoit prévenu que c'étoit une vertu; de sorte que celui de ses amis qui étoit le plus régulier et le plus arrangé étoit celui qu'il estimoit le plus. » Là-dessus, un honnête biographe s'étonne et s'indigne; avec J.-B. Rousseau, il y voit « trop ouvertement le dessein de déshonorer Molière, » et il oppose à Grima-

(1) Et aussi à la peinture anecdotique : sans parler des estampes, il y a, au moins, trois tableaux sur ce sujet, par Horace Vernet, Buguet, M. Hillemacher. On a même pu voir, au Salon de cette année, un groupe en plâtre, par M. Carlus, de *Molière et sa servante*. Ceci passe la mesure; voyez, à ce propos, les réflexions judicieuses de M. George Lafenestre dans la *Revue* du 1er juillet.

rest l'autorité de Mlle Poisson, d'après laquelle Molière était « complaisant et doux. » Grimarest n'avait pas d'aussi noirs desseins; tout son livre témoigne, au contraire, d'intentions excellentes; mais sa plume est lourde, l'art des nuances lui manque; il peut dire vrai pour le fond des choses et ne pas bien choisir ses mots. Admettons qu'un ou deux traits du passage qu'on vient de lire soient grossis par maladresse, mais tenons l'ensemble pour exact; et, de l'éloge de Mlle Poisson, retenons que la bonté naturelle de Molière faisait vite oublier ses accès de colère. Mais ceux-ci sont d'autant plus vraisemblables dans son intérieur, qu'il en avait de terribles au dehors. Bazin a justement remarqué que, s'il a subi de violentes attaques, il a lui-même usé et abusé du droit de défense, que *l'Impromptu de Versailles* n'est pas précisément l'œuvre d'un homme sans ressentiment, qu'il y a pris l'initiative de la satire personnelle contre ses rivaux de l'Hôtel de Bourgogne, qu'il a traité le pauvre Boursault avec un mépris écrasant. C'était un très honnête homme, mais qui avait ses nerfs, et faciles à exciter.

Le goût de l'ordre n'empêchait pas un certain laisser-aller dans la conduite de ses affaires. On peut supposer que, jusqu'en 1672, à la mort de Madeleine Béjart, qui était pour lui le meilleur des intendans, l'ordre régna chez lui. Cependant, même sous cette administration, il vivait au jour le jour, sans trop songer au lendemain. L'actif de sa succession fut de 40,000 livres; c'était peu pour un homme qui en gagnait annuellement 30,000. S'il prêtait facilement, il empruntait de même, faisant compte un peu partout : chez l'épicier, pour 115 livres; chez le rôtisseur, pour 392, etc.; il laissait 3,000 livres de petites dettes, contre 1,771 d'argent comptant. Je veux bien qu'une part de ces dettes, où figurent l'ébéniste et le serrurier, le tapissier et le franger, soit motivée par les dépenses d'une récente installation; malgré tout, il est impossible de méconnaître qu'il balançait mal son actif et son passif. Armande n'était pas femme à remplacer auprès de lui Madeleine Béjart, en fait d'ordre et d'économie : elle tripotait dans les affaires de son mari, qui ne la contrariait pas; ainsi, sur un prêt de 1,000 livres fait par Molière, elle s'en faisait rembourser 200, dont elle ne donnait pas quittance, et, sans doute, ne lui en disait rien. Décidément, ce ménage de comédiens était bien un de ces ménages d'artistes comme on en voit encore quelques-uns.

Existence facile et large, luxe domestique, laisser-aller, ce n'est qu'une part du bonheur épicurien; il y faut encore et surtout l'amour. Il ne manqua pas dans la vie de Molière. Sans parler de la passion qui lui fit épouser Armande Béjart, une série d'intrigues, successives ou simultanées, mais ininterrompues, occupa ses loisirs jusqu'à son mariage et en adoucit peut-être les ennuis. D'abord, il

semble résulter d'une lettre de Chapelle qu'à son arrivée à Paris Molière entretenait un commerce galant avec une de ses comédiennes, Mlle Menou, et qu'il excitait par là de vives jalousies dans la troupe. Plus tard, il est l'amant heureux ou malheureux de Mlle du Parc, que Racine lui enlève, et de Mlle de Brie, pourvues l'une et l'autre de maris philosophes. Mais, ici encore, n'eussions-nous aucun renseignement positif, il suffirait de feuilleter ses œuvres pour deviner, à la place qu'il y donne à l'amour, celle que l'amour tint dans sa vie. Il était jaloux, et il peint toutes les sortes de jalousie, depuis celle qui caresse comme une flatterie, jusqu'à celle qui insulte et qui blesse. Dans *les Fâcheux*, il institue sur elle toute une discussion théorique, et il en présente le pour et le contre avec une subtilité digne de l'Hôtel de Rambouillet. Il en fait le ressort et le sujet de deux pièces entières : l'une sérieuse, *Don Garcie de Navarre*, l'autre grotesque, *Sganarelle*. C'est encore de la jalousie qu'il s'inspire pour peindre ces délicieuses scènes de brouille et de raccommodement qui reviennent si souvent dans ses pièces. Il effleure même, dans *Amphitryon*, une forme assez particulière de jalousie dont la littérature devait grandement abuser plus tard, celle de l'amant à l'égard du mari. Ailleurs, dans *l'École des femmes*, c'est la jalousie désespérée du vieillard rival d'un jeune homme. Toutes les sortes d'amour lui portent bonheur : il les exprime avec une vérité suprême, soit en de petites scènes où l'action se pose un moment, mais qui ne tiennent à l'intrigue que par un fil léger, ou dans des pièces entières, inspirées de lui seul. Et toujours, à la sincérité, à l'effusion du poète, on devine qu'il n'y a point là développement heureux des lieux-communs du théâtre, mais expression de sentimens personnels. Nul moins que lui n'est idéaliste et platonique. Les raffinemens des précieuses, leur prétention de réduire « les flammes »

> A cette pureté
> Où du parfait amour réside la beauté,

tout cela lui paraît un ridicule défi à la nature. Il ne perd jamais une occasion de célébrer l'amour simple et complet, celui qu'inspire la bonne loi naturelle. A défaut de l'amour, il se contente du plaisir ; il y invite, il y excite, dans les vers qu'il mêle aux divertissemens de ses pièces ; déjà saisi par la mort, il le chantait encore dans un intermède du *Malade imaginaire*.

Au penchant vers l'amour et le plaisir il joignait ces qualités affectueuses qui ne sont le privilège d'aucune philosophie, mais que l'on rencontre souvent, elles aussi, chez les épicuriens, car ils n'oublient pas de leur demander un charme aussi vif que celui de

l'amour, et il leur manque, pour régler leurs attachemens ou modérer leurs regrets, l'esprit de sacrifice et l'espoir d'une vie future. Molière, lui, « était né avec les dernières dispositions à la tendresse, » comme il le dit dans la fameuse conversation d'Auteuil. Cette tendresse se portait de préférence sur les enfans, qu'il avait toujours beaucoup aimés. Le rôle de Louison, dans *le Malade imaginaire*, où il fait parler une petite fille avec un naturel si rare, prouve qu'il les connaissait bien, et l'on devine l'affection qu'il portait aux siens par la longue scène de *Psyché*, où le roi déplore d'avance la perte de sa fille par une lamentation prolongée, parfois déchirante. Six ans avant *Psyché*, un de ses amis, La Mothe Le Vayer, qui faisait profession de philosophie et de force d'âme, avait perdu un fils de trente-cinq ans, homme d'une grande distinction. Le poète adressait donc au père un sonnet, accompagné d'une lettre de consolation, où il lui disait : « Si je n'ai pas trouvé d'assez fortes raisons pour affranchir votre tendresse des sévères leçons de la philosophie et pour vous obliger à pleurer sans contrainte, il en faut accuser le peu d'éloquence d'un homme qui ne sauroit persuader ce qu'il sait si bien faire. » M. Paul Mesnard conjecture qu'il pourrait bien y avoir ici une allusion aux inquiétudes éprouvées par le poète pour un fils, son premier-né, qu'il perdit quelques semaines après. En effet, les deux premiers quatrains du sonnet reparaissent dans la plainte de *Psyché*. Ainsi, le poète aurait bien vite éprouvé lui-même la douleur qu'il consolait chez autrui, et, à l'éloquence désespérée avec laquelle, six ans plus tard, sans nécessité dramatique, il fait parler une infortune semblable à la sienne, on devine la blessure toujours saignante qu'il avait gardée au cœur. Pour sa facilité à verser des larmes, il ne trouva que trop à l'exercer. Durant les quinze ans de son existence parisienne, la mort lui enlève ceux auxquels l'unissent les liens les plus étroits d'amitié et de parenté : en 1659, son camarade Joseph Béjart ; en 1660, son frère Jean Poquelin ; en 1664, son premier-né ; en 1665, sa sœur Madeleine Boudet ; en 1669, son père ; en 1672, son amie Madeleine Béjart et un second fils. Ces coups répétés et dont tous, sauf un, atteignaient des enfans ou des personnes dans la force de l'âge, furent certainement pour quelque chose dans la tristesse que tous ses contemporains s'accordent à remarquer chez lui et qui complète sa physionomie morale.

IV.

Car il était triste, d'une tristesse silencieuse, assez étonnante au premier abord chez un homme dont le métier était de faire rire, et qui frappait d'autant plus ses contemporains. Sauf le souper à *la*

Croix-de-Lorraine, aucune des nombreuses anecdotes dont il est l'objet ne le laissent voir franchement gai ; il recherchait la solitude, et, dès qu'il avait un peu de loisir, il se retirait dans sa maison d'Auteuil. S'il y donnait parfois des soupers bruyans, c'était pour le plaisir de ses amis plutôt que pour le sien propre, car, au moment où la fête s'animait trop, il se retirait dans sa chambre. On l'y trouvait plus souvent en la seule compagnie de sa fille, ou seul et rêvant. Peu à peu, en effet, son existence et ses travaux avaient accumulé en lui une immense lassitude dont il soulageait le poids, dès qu'il le pouvait, par le repos et le silence ; il faisait rire les autres au prix de tant de peines, qu'après avoir répandu sa gaîté au dehors, il ne lui en restait plus pour lui-même. Mais je crois qu'ici, comme ailleurs, il faut tenir compte des époques différentes de sa vie. Je ne vois guère sous cet aspect le Molière jeune et ardent qui court les grands chemins de Languedoc : on n'engendrait pas mélancolie à Pézenas dans la société des Béjart. Lorsqu'il revient à Paris, la jeunesse est passée et une nouvelle existence commence, étonnamment laborieuse, chargée de soucis, tourmentée par les attaques de tout genre, l'ambition, les chagrins intimes. Alors, l'humeur de l'homme change, et, comme il arrive toujours, devient le reflet des événemens.

Joignons à ces causes la morale épicurienne à laquelle il avait donné la direction de sa vie. Les voluptueux sont tristes, et l'on sait avec quelle sincérité douloureuse leur poète favori, Lucrèce, exprime l'amertume qui se dégage des plaisirs. Molière ne fit pas exception à la règle. Plus il réunissait autour de lui les élémens du bonheur, plus le bonheur le fuyait. Un moment peut-être il avait pu le saisir, mais, chose étrange, c'était lorsque dans une existence misérable, il tirait tout de lui-même et que, pauvre comédien errant, malgré les mauvais jours et les déboires, il avait la jeunesse, l'espérance et l'avenir. De tout cela rien ne lui restait plus ; il se sentait envahi par le désenchantement. L'exercice de son génie achevait de le porter à la tristesse. Il y a deux familles de rieurs, les rieurs gais et les rieurs mélancoliques. Les premiers, Aristophane, Plaute, Regnard, peuvent aller très loin dans la découverte des faiblesses humaines, leur bonne humeur n'en est pas altérée : ils n'y voient que contradictions amusantes et les montrent telles qu'ils les voient ; le rire qu'ils excitent est sans arrière-pensée et ils en prennent eux-mêmes leur part. Les seconds, Ménandre, Térence, Molière, embrassent du même coup d'œil la gaîté et la tristesse de ces contradictions. Comme ils visent au but de leur art, qui est le rire, ils ne nous montrent qu'une part de leurs découvertes, mais l'autre se devine, et il en reste quelque chose dans l'impression qu'ils

nous laissent; ils nous inspirent quelque chose de la pitié qu'ils ont ressentie. Je n'essaierai point de refaire l'admirable page de *Port-Royal*, où Sainte-Beuve a défini la tristesse de Molière; il me suffira de dire qu'ayant commencé par la gaîté exubérante et sans arrière-pensée dans *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux*, le poète s'achemine peu à peu vers la gaîté réfléchie et raisonneuse. La première inspire encore *les Précieuses ridicules* et *Sganarelle*, mais la seconde s'y montre déjà et elle devient prépondérante à partir de *l'École des maris*. A mesure, en effet, qu'il constate de plus près la vanité de toutes les passions, de toutes les institutions humaines, de l'amour et du mariage, de la littérature et de la science, de l'autorité paternelle et de la religion, il creuse de plus en plus *les dessous*, comme nous dirions aujourd'hui, sur lesquels il construit son œuvre; l'amertume croît dans son âme et finit par déborder.

Une dernière cause, toute physique, vint s'ajouter à ces causes morales : il était malade, d'une maladie particulièrement douloureuse, et qui le faisait souffrir à la fois dans son corps et dans son esprit. Les médecins disent volontiers de *Don Quichotte* que c'est de la monomanie des grandeurs une description exacte et complète à laquelle un aliéniste ne trouve rien à dire. *Le Malade imaginaire* est la description non moins exacte d'une forme de l'hypocondrie, et ils ne craignent pas de l'invoquer comme modèle d'observation. Y a-t-il, dans Argan, quelque chose de Molière lui-même? Avant de répondre à cette question, essayons de suivre à travers son théâtre la gradation de ses sentimens sur le médecin et les médecins. Cinq de ses pièces, en effet, *Don Juan*, *l'Amour médecin*, *le Médecin malgré lui*, *Monsieur de Pourceaugnac*, *le Malade imaginaire*, donnent une place étonnante à la maladie et à son cortège. Dans la première, sans aucune nécessité d'intrigue ni d'action, le poète fait de Sganarelle un médecin pour rire, à seule fin, semble-t-il, de pouvoir placer sur les médecins et la médecine une opinion trop nette pour n'être pas sérieuse et raisonnée. « Ils ne font rien, dit-il des uns, que recevoir la gloire des heureux succès; ils profitent du bonheur du malade et voient attribuer à leurs remèdes tout ce qui vient des faveurs du hasard et des forces de la nature. » Il dit de l'autre : « C'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes. » Dans la seconde, il est plein d'une telle rancune contre la médecine que, pour la satisfaire, il sacrifie la vraisemblance. Après une peinture très vraie et toute en situation de l'indifférence et du charlatanisme des médecins d'alors, il met dans la bouche de l'un d'eux, M. Filerin, une définition vraiment cynique. Filerin blâme ses jeunes confrères, Tomès et Desfonandrès, de s'être injuriés, c'est-à-dire mutuellement discrédités devant un client : « N'est-ce pas assez que les savans voient les contrariétés et les dissensions qui sont entre

nos auteurs et nos anciens maîtres sans découvrir encore au peuple, par nos débats et nos querelles, la forfanterie de notre art? Puisque le ciel nous fait la grâce que depuis tant de siècles on demeure infatué de nous, ne désabusons point les hommes avec nos cabales extravagantes et profitons de leurs sottises le plus doucement que nous pourrons. Leur plus grand faible, c'est l'amour qu'ils ont pour la vie, et nous en profitons, nous autres, par notre pompeux galimatias. » Ce n'est plus là le langage de la comédie, où les caractères doivent se peindre d'une façon inconsciente, mais de la pure satire. Jamais un médecin n'a parlé ni ne parlera de la sorte; c'est Molière lui-même qui exprime sa propre pensée avec insistance, avec acharnement, car la tirade est très longue et je n'en donne que l'essentiel. Il faut que sa rancune ait été bien forte pour lui faire commettre une faute contre son art.

C'est que, à ce moment, il commençait à souffrir sérieusement et la médecine n'avait pu ni le guérir, ni peut-être le soulager. *L'Amour médecin* est du 15 septembre 1666 et, six mois après, le 21 février 1667. Robinet nous apprend que le poète avait failli mourir. Au mois d'avril 1667, il est encore « tout proche d'entrer dans la bière; » il doit se mettre au régime exclusif du lait et rester deux mois éloigné du théâtre. Dans l'intervalle de ces deux maladies, il a composé une nouvelle pièce contre l'art menteur et ses adeptes, *le Médecin malgré lui*, dont la première représentation est du 6 août 1666. Cette fois, le naturel du poète comique reprend le dessus sur la rancune de l'homme; la pièce ne contient plus de profession de foi invraisemblable; elle est toute en action et les traits portent d'autant mieux. Les trois années qui suivent marquent une période de trêve dans cette guerre déclarée à la médecine; non-seulement Molière n'écrit rien contre elle, mais dans la préface de *Tartufe*, publiée en 1669, il semble faire amende honorable : « La médecine est un art profitable, dit-il, et chacun la révère comme une des plus excellentes choses que nous ayons. » La même année, il est au mieux avec un « fort honnête médecin, dont il a l'honneur d'être le malade, » car il sollicite pour lui la faveur royale et plaisante agréablement sur ces relations, aussi bien dans le placet lui-même que dans une conversation avec Louis XIV : « Que vous fait votre médecin? lui disait le roi. — Sire, répondait Molière, nous raisonnons ensemble, il m'ordonne des remèdes, je ne les fais point et je guéris. » Mais ces bons rapports ne durent pas, sinon avec ce médecin-là, du moins avec les autres. Le placet cité est du mois de février et, en septembre, Molière reprend les armes avec *Monsieur de Pourceaugnac*. Cette fois encore, les coups sont terribles et portés de sang-froid : point de thèses, mais la médecine elle-même parlante et agissante. Enfin, dans sa dernière pièce, *le Malade imaginaire*, qu'il compose

et joue avec la mort à ses côtés, c'est une ivresse de mépris et de dérision contre la médecine, les médecins et les malades; il revient au procédé brutal de *l'Amour médecin*, institue un débat sur la médecine, soutient contre elle une thèse, et en son propre nom, car il se nomme; pour cela, il interrompt l'action par une interminable scène, où l'on est obligé de faire maintenant de larges coupures. Une dernière fois, la passion a mal servi le poète; pour un moment, elle est parvenue à le rendre diffus et froid.

De cette chronologie et de ces indications sur les maladies de Molière, de ces différences d'inspiration et de conduite dans ses pièces où la médecine entre pour quelque chose, on peut induire avec quelque vraisemblance l'influence profonde que le mal dont il souffrait exerça sur son caractère. Que les médecins d'alors dussent nécessairement attirer l'attention d'un poète comique, c'est ce qu'a pleinement établi Maurice Raynaud, auteur compétent entre tous d'un excellent livre, *les Médecins au temps de Molière*. Cependant, offraient-ils matière à des attaques si répétées? Une pièce y suffisait, semble-t-il, et il y en a cinq. Cet acharnement ne peut s'expliquer que par des raisons personnelles au poète. Souvent malade, il demande la guérison aux médecins ; ils la lui promettent et ne peuvent la lui donner. De là un premier accès d'irritation, qui coïnciderait avec *Don Juan*. Son mal s'aggrave, et, bien qu'il ait jugé les guérisseurs du premier coup, il fait ce que les plus sceptiques font en pareil cas : il les appelle de nouveau, et les plus considérables, les plus renommés. Alors il est à la fois témoin et sujet d'une consultation semblable à celle de *l'Amour médecin*. Refuse-t-il, du moins, de se soumettre à leurs ordonnances? Grimarest a beau prétendre, sur un on-dit, qu'il « se servoit fort rarement des médecins et n'avoit jamais été saigné, » et lui-même, dans sa conversation avec le roi, qu'il ne fait pas de remèdes : nous avons l'affirmation contraire de Donneau de Visé, alors réconcilié avec lui, qu'il « n'étoit pas convaincu lui-même de tout ce qu'il disoit contre les médecins, » et que, « pendant une oppression, il se fit saigner jusques à quatre fois en un jour. » Nous avons surtout cette révélation, contenue dans l'inventaire de ses papiers, qu'il occupait deux apothicaires, les sieurs Frapin et Dupré, chez lesquels il faisait un compte de 187 livres. Outre ses apothicaires, nous avons vu qu'il s'était muni, depuis 1669, d'un médecin attitré, et Maurice Raynaud nous apprend quelle sorte d'homme était celui-ci. Il s'appelait Mauvilain ; frappé par la faculté pour ses hérésies de doctrine, c'était un novateur, partisan des remèdes hardis, habile du reste, et beau parleur. Molière n'était pas allé à lui du premier coup : il avait commencé par les médecins officiels, ceux du roi et de la cour, puis, voyant qu'ils ne pouvaient rien, il

s'était adressé à un autre, qui pensait et agissait tout autrement. N'est-ce pas ainsi que, de nos jours, on va chez l'homéopathe ?

Quant à la maladie dont il souffrait, il n'est pas facile de le savoir exactement, et les médecins de notre temps ne s'entendent guère plus à ce sujet que leurs devanciers du XVIIIe siècle : l'un conjecture un anévrisme, un autre la phtisie. Ce qui est certain, c'est que son mal siégeait dans la poitrine, qu'il avait une toux continuelle, des oppressions, des extinctions de voix, enfin que, par surcroît, il souffrait de l'estomac, et sur la fin de sa vie, ne pouvait plus se nourrir que de lait. Ce qui paraît aussi certain, c'est que, à ces maux physiques, vint se joindre une affection morale, l'hypocondrie. Je m'empresse de dire qu'on ne saurait comparer le cas de Molière à celui de Swift ou de Jean-Jacques Rousseau, qui, à un moment de leur existence, furent véritablement des fous, et mirent dans leurs œuvres, surtout le second, quelque chose de leur folie. Bien qu'elle soit du ressort des aliénistes, l'hypocondrie, disent-ils eux-mêmes, se concilie très bien avec l'intégrité des facultés intellectuelles ; il n'y a avec elle ni lésion cérébrale ni dissociation des idées ; elle consiste simplement dans un état d'anxiété douloureuse, provoquée par une maladie réelle ou imaginaire, et qui tourmente cruellement ses victimes, sans les frapper au siège même de l'intelligence. Parmi ses causes, les maladies de l'estomac viennent en première ligne, puis l'excès de sensibilité, les préoccupations morales, les fatigues d'une existence trop occupée. Toutes ne se trouvaient-elles pas réunies chez Molière ? L'hypocondriaque professe à l'égard de la médecine tantôt une confiance exagérée, tantôt un scepticisme absolu ; assez souvent, il commence par celle-là pour finir par celui-ci ; mais, sceptique ou confiant, il s'occupe beaucoup de médecine, lit avec passion des ouvrages médicaux, recherche la conversation des médecins. Après les praticiens ordinaires, il lui faut les spécialistes, puis les faiseurs de réclames, enfin les charlatans. Ces états divers de la maladie, Molière semble bien les avoir tous parcourus. Pour faire parler et agir les médecins comme il l'a fait, il dut en voir de toutes sortes, comme aussi, pour disserter sur la médecine de son temps avec une précision admirée par Maurice Raynaud, il faut qu'il l'ait étudiée et de très près.

Ces médecins ne purent manquer de lui signaler, outre ses maux physiques, le mal moral dont il souffrait. Prit-il leur avis au sérieux, s'en moqua-t-il ? En tout cas, il était assez préoccupé de l'hypocondrie pour instituer dans *Monsieur de Pourceaugnac* une longue consultation où elle est décrite avec une complaisance singulière. Quant au *Malade imaginaire*, ce n'est, comme nous l'avons vu tout à l'heure, que la description d'une forme de l'hypocondrie

qui n'était plus la sienne au moment où il écrivait sa pièce, mais par laquelle il avait peut-être passé, l'hypocondrie confiante et docile. En ce cas, il se serait vengé de sa crédulité d'autrefois en la raillant. Les conjectures tirées de ses œuvres sont fortifiées par un pamphlet contemporain, très haineux, très violent, mais très bien informé. Je veux parler de cet *Élomire hypocondre, ou les Médecins vengés*, publié en 1670 par Le Boulanger de Chalussay. Le titre de l'ouvrage est déjà un renseignement, et l'on aurait d'autant plus tort de le négliger que, pour le reste, l'auteur se contente d'amplifier et d'enlaidir des faits vrais. Sur le point particulier qui nous occupe, il ne fait, somme toute, que répéter en le grossissant ce que Molière dit lui-même ; si je ne l'analyse pas en détail, c'est que, ce faisant, je serais obligé de répéter ce que j'ai déjà dit d'après Molière lui-même et de raconter la même histoire : maladie, convalescence relative, rechute, irritation du malade, consultation demandée aux médecins en renom, recours aux spécialistes et enfin aux opérateurs du Pont-Neuf, l'Orviétan et Bary ; comme conséquence, idées fixes, caractère aigri, enfin hypocondrie défiante.

Je viens, pour un simple lettré, de « toucher une étrange matière. » Les aliénistes reconnaissent eux-mêmes, et nous prouvent à l'occasion, qu'il est souvent malaisé de constater sur un vivant certains états d'esprit ; à plus forte raison est-il dangereux à un profane, sans autres moyens d'information que des rapprochemens littéraires et un pamphlet, de mener à bien pareille enquête sur un homme mort depuis plus de deux siècles. Je m'y suis risqué, cependant, mais après avoir demandé l'avis de personnes très compétentes ; je n'ai guère fait que développer leur sentiment, et je leur en rapporterais volontiers la responsabilité si elles ne désiraient garder l'anonyme. Les médecins du XVIIe siècle n'avaient point pardonné à Molière ses rudes attaques, et il paraît bien qu'ils se vengèrent en le laissant « crever » sans secours. Mais c'étaient des fanatiques et des sots ; ceux de nos jours, hommes d'esprit doucement sceptiques, ne lui gardent, disent-ils, aucune rancune d'avoir si mal traité leurs devanciers. Pourtant seraient-ils insensibles à l'attrait de la savoureuse vengeance qui consisterait à le représenter comme légèrement fou ? Je ne puis croire à tant de malice et je me décide à donner leur théorie pour ce qu'elle vaut.

V.

S'il fallait en croire deux propos rapportés par Grimarest, il y aurait eu désacord entre les goûts de Molière et la carrière qu'il suivait : « Ne me plaignez-vous pas, disait-il un jour à Mignard et

à Rohault, d'être d'une profession si opposée à l'humeur que j'ai présentement? J'aime la vie tranquille; et la mienne est agitée par une infinité de détails communs et turbulens, sur lesquels je n'avais pas compté, et auxquels il faut absolument que je me donne tout entier malgré moi. » Un autre jour, consulté par un jeune homme qui voulait se faire comédien, il l'en détournait avec force : « Notre profession, disait-il, est la dernière ressource de ceux qui ne sauroient mieux faire, ou des libertins qui veulent se soustraire au travail. » Il lui remontrait donc que, monter sur le théâtre, ce serait « enfoncer le poignard dans le cœur de ses parens, » que lui-même « s'étoit toujours reproché d'avoir donné ce déplaisir à sa famille, » que, « si c'étoit à recommencer, il ne choisiroit jamais cette profession, » car ses agrémens sont trompeurs, elle n'est qu'un triste esclavage aux plaisirs des grands, le monde regarde les comédiens comme des gens perdus, etc. Il ne faut pas tirer de la première de ces anecdotes plus qu'elle ne contient : le mot *présentement* en fixe la portée. Au moment où Molière s'exprime de la sorte, il est très malheureux et commence une longue plainte sur ses souffrances domestiques; on ne s'étonne donc pas que son métier lui apparaisse sous des couleurs très sombres. Quant à la seconde, elle ne fait que confirmer cette vérité d'expérience, que, très rarement, un homme mûr conseille à un jeune homme d'embrasser la profession qu'il a lui-même choisie; et il y a bien des choses dans une habitude si générale : la confiance en ses propres forces, la défiance de celles d'autrui, cette amertume contre la destinée, si commune entre quarante et cinquante ans. On peut admettre que Molière ait alors conçu, dans ses heures de tristesse, quelque mépris pour son métier d'amuseur public et rêvé quelque autre emploi de son génie. Mais de pareils états d'esprit ne donnent point la véritable pensée d'un homme. Tout démontre, au contraire, qu'il aimait passionnément son art, qu'il y rapportait toutes pensées, qu'il s'y donnait corps et âme. Avant d'être écrivain de génie, il était, il voulait être comédien excellent. Il eut toutes les qualités que sa profession exige et aussi quelques-uns des défauts qu'elle provoque.

Il y trouva, cependant, dès ses débuts, une déception cruelle et dont il ne prit jamais complètement son parti. Il ne voyait pas alors, comme la perspective la plus attirante du métier qu'il embrassait, la joie de représenter un jour les Mascarille et les Sganarelle. La preuve, c'est qu'en signant un contrat d'association avec ses premiers camarades, il se réservait « les héros, » c'est-à-dire les grands rôles tragiques; peut-être même faut-il en partie rapporter à ce choix l'insuccès de *l'Illustre Théâtre* à Paris. En province, il s'obstine et n'est pas plus heureux : il paraît qu'on le siffle à Limoges et qu'on lui lance des pommes cuites à Bordeaux. Il se résigne alors à

essayer du comique, et on l'y trouve excellent; selon Chalussay, la petite ville se pâme d'aise dès qu'il paraît. Cependant, il ne perd pas l'espoir de se faire applaudir dans le tragique; avant de rentrer à Paris, après douze ans de campagne, il étudie le répertoire des deux Corneille et, comme pièce de début au Petit-Bourbon, il donne *Héraclius :* le jeu des pommes cuites recommence; même insuccès dans *Rodrigue*, puis dans *le Cid*, puis dans *Pompée*. Ce serait seulement après tous ces échecs qu'il se serait résigné à revenir au comique, et les deux pièces qu'il rapportait de province, *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux*, lui auraient enfin valu le succès. Telle est la version de ses ennemis, et elle ne manque pas de vraisemblance, bien que Molière n'ait jamais renoncé à la tragédie.

Y était-il très bon? Nous pouvons en douter. D'abord il n'avait guère le physique de l'emploi et, avec un tragédien, le public ne saurait prendre son parti de certaines imperfections. C'est là ce que n'ont jamais voulu comprendre un certain nombre de comédiens que la nature destine à faire rire. L'auteur de *la Comtesse Romani* s'est amusé à incarner, dans un type très vrai, Filippopoli, ce genre d'aberration, capable de fausser le meilleur talent. Écoutez ce bout de conversation entre Filippopoli et sa directrice : « Tu es un comique, lui dit celle-ci, tu es même plus comique que tu ne le crois, mon garçon; je ne sais pas pourquoi tu as la rage de vouloir jouer la tragédie. — Je sais ce que je peux faire, répond l'autre; j'ai la larme! — On ne joue pas les tragiques avec ton nez. — Mon nez ne regarde personne. — C'est là ton erreur, il regarde tout le monde. » Pour Molière, c'était toute sa personne qui chagrinait le public dans la tragédie. De plus, il prétendait faire prévaloir un système à lui de déclamation tragique, et ce système est assez contestable. Nous le connaissons par l'exposition complaisante qu'il en a faite dans *l'Impromptu de Versailles :* il consistait essentiellement à « réciter le plus naturellement qu'il est possible, » au contraire du « ton de démoniaque » qui était de règle à l'Hôtel de Bourgogne. On rapproche d'ordinaire de cette théorie celle d'un autre grand poète-comédien, Shakspeare, qui, dans *Hamlet*, expose lui aussi ses idées sur la récitation dramatique. On a tort, car les idées de l'acteur anglais sont assez différentes. Shakspeare recommande, lui aussi, le naturel, mais, à ce conseil, il en joint beaucoup d'autres qui l'expliquent et le complètent; de plus, il ne parle pas de la tragédie, mais du drame, ce qui est assez différent. Or, s'il faut du naturel dans la tragédie, il n'y saurait suffire; très souvent, les sentimens qu'elle exprime sont héroïques, grandioses, surhumains, c'est-à-dire tout autre chose que simples; jouer simplement un tragique comme Corneille ou Rotrou, c'est le trahir. On peut donc croire qu'en traçant les règles d'une nouvelle dic-

tion tragique, Molière, comme il arrive d'habitude aux comédiens, faisait la théorie de son talent et proposait comme modèle les qualités qu'il avait ou croyait avoir.

S'il ne ménageait pas les railleries à ses rivaux, ceux-ci les lui rendaient avec usure. Il y a, dans *l'Impromptu de l'hôtel de Condé*, un portrait de Molière tragédien où se trouve certainement une part de vérité. Tous les traits essentiels qui y sont tournés en ridicule, le nez en l'air, les yeux égarés, l'épaule en avant, « la tête sur le dos, la perruque plus pleine de lauriers qu'un jambon de Mayence, » tout cela se reconnaît dans le portrait de la Comédie-Française, d'autant plus aisément que le peintre et le satirique ont tous deux représenté leur modèle dans César, de *la Mort de Pompée*. Erreur qui est bien d'un comédien, Molière avait choisi pour se faire peindre celui de ses rôles où il était le plus contestable, mais qui, par son éclat extérieur, ses effets de costume et d'attitude, l'illustration du personnage, flattait le plus son amour-propre. Chalussay ne pouvait manquer de reprendre la thèse de Montfleury ; il répète donc les mêmes railleries, et, par surcroît, se moque avec assez de verve de l'obstination malheureuse de son ennemi à faire les amoureux tragiques :

> ... Si tu te voyois quand tu veux contrefaire
> Un amant dédaigné qui s'efforce de plaire ;
> Si tu voyois tes yeux hagards et de travers,
> Ta grande bouche ouverte, en prononçant un vers,
> Et ton col renversé sur tes larges épaules !..

Et il le renvoie brutalement à sa destination naturelle, qui est de « faquiniser. » On remarquera que, dans tous les renseignemens qui nous parviennent de la sorte sur Molière tragédien, il n'est rien dit de cette simplicité qu'il recommandait. Au contraire, on lui reproche, à lui aussi, d'être emphatique, criard et tendu ; cela prouverait que la simplicité tragique est, comme je le viens de dire, chose assez contestable, puisque celui-là même qui en faisait profession cédait malgré lui à la nature du genre et s'efforçait inutilement de se guinder à sa hauteur.

Le résultat de ces échecs fut pour Molière ce qu'il est d'habitude : beaucoup d'aigreur contre la tragédie, jointe au désir d'aborder de biais un genre pour lequel il persistait à se croire fait. C'est une double infirmité de notre nature, d'abord de ne pouvoir prendre notre parti de nos défauts, et aussi de déprécier ce qu'ils nous interdisent ; mais, au théâtre surtout, *le Renard et les Raisins* sont une vérité. Lorsque, dans la *Critique de l'École des femmes*, il instituait son fameux parallèle entre la comédie et la tragédie, il y avait pas mal de rancune dans le dédain qu'il affectait pour celle-ci.

J'attribuerais volontiers à la même cause la direction donnée à plusieurs de ses pièces, dont le caractère n'est pas très net, puisque, depuis le jour de leur apparition, les critiques n'ont cessé de disputer à leur sujet. Ainsi, ce *Misanthrope*, qu'on n'admirera jamais trop, mais qu'on ne comprendra jamais assez. Alceste doit-il faire rire, doit-il faire pleurer, ou tous les deux à la fois? Soyons franc, et reconnaissons que, si c'est là un chef-d'œuvre de l'esprit humain, c'est un chef-d'œuvre obscur, comme beaucoup d'autres chefs-d'œuvre; que, pour une pièce comique, il excite un rire assez court et, pour une pièce sérieuse, il déroute l'émotion; que, malgré la scène du sonnet et celle des portraits, malgré les deux petits marquis, malgré Basque, il est un peu froid à la représentation; que, si les lettrés l'applaudissent avec un enthousiasme réfléchi, le parterre est pour lui aussi tiède qu'au premier jour. J'ai consulté à ce sujet plusieurs comédiens d'expérience, et tous me disaient que, hors Paris, ce titre sur une affiche de théâtre est « un repoussoir. » A ce caractère incertain du *Misanthrope*, nous pouvons attribuer, entre autres causes, le désir chez Molière de se tailler lui-même un rôle d'amoureux où il pût déployer ses qualités méconnues, se faire applaudir dans une action sérieuse, exciter un frisson de terreur dans des scènes presque tragiques, comme la grande explication du quatrième acte, où Alceste marche sur Célimène, la menace à la bouche et le bras levé. Conjecture d'autant plus vraisemblable, que le *Misanthrope* est, en plusieurs endroits, une reprise de *Don Garcie de Navarre*, tentative avortée dans un genre à demi tragique. Est-ce à dire que l'on puisse imaginer *le Misanthrope* d'après une conception différente? Nous sommes trop heureux de l'avoir pour ne pas le prendre tel qu'il est, en toute sincérité d'admiration; mais j'essaie de l'expliquer en m'éclairant d'une notion sur le caractère et les tendances de son auteur, reconnaissant que cette notion est une des moindres dont il faille tenir compte, mais estimant que l'on aurait tort de la négliger tout à fait. Si le lecteur la trouvait acceptable, il pourrait l'appliquer à d'autres pièces de Molière, où l'élément sérieux est moins envahissant, mais où il prend sa place, assez contraire parfois à la nature même de la comédie.

Si Molière fut mauvais acteur tragique, il excellait dans le comique, et tous les genres de comique, le plus élevé comme le plus bas. Sous ce rapport, les témoignages de ses contemporains sont unanimes. Beaucoup, cependant, partent d'ennemis acharnés, qui n'ont aucunement l'intention de lui faire des complimens ou d'enregistrer ses succès, qui le dénigrent, au contraire, l'injurient, ne lui accordent que des éloges perfides, par exemple lorsqu'ils consentent à le reconnaître bon farceur en ajoutant que c'est là son véritable emploi, et qu'il aurait tort de vouloir s'élever plus haut. Mais, rapprochées

les unes des autres, ces injures mêmes laissent échapper un involontaire aveu d'excellence, d'autant plus qu'à côté de ces témoignages haineux s'en trouvent quelques autres, plus favorables sans l'être tout à fait, et, par cela même, d'autant plus sûrs. De l'ensemble il résulte que Molière fut un acteur comique des plus complets, à la fois laborieux et inspiré, devant beaucoup à la nature, encore plus à l'art, par-dessus tout interprète admirable de ses propres œuvres. Il parlait d'abord avec une volubilité excessive; des efforts qu'il fit pour la dominer, il lui resta une sorte de « hoquet ou de tic de gorge. » Au demeurant, il faisait de sa personne tout ce qu'il voulait. Le médecin Jean Bernier, d'ailleurs fort en colère contre lui, ne peut s'empêcher de dire : « Il étoit encore meilleur acteur que bon auteur; il avoit, comme on dit, son visage dans ses mains. » De Visé est encore plus explicite : « Il étoit tout comédien, depuis les pieds jusqu'à la tête; il sembloit qu'il eût plusieurs voix; tout parloit en lui, et d'un pas, d'un sourire, d'un clin d'œil et d'un remuement de tête, il faisoit concevoir plus de choses que le plus grand parleur n'auroit pu dire en une heure. » A ces qualités supérieures il joignait des talens qui, de nos jours, feraient la fortune de plusieurs acteurs. On devine bien, par *l'Impromptu de Versailles*, qu'il avait un grand talent d'imitation; il le poussait très loin, puisque, pour contrefaire le gros Montfleury, « il soufflait, il écumait, il avait trouvé le secret de rendre son visage bouffi. » Mais il ne dédaignait pas jusqu'à ce comique de pantomime et de cirque, qui consiste tout entier en grimaces, contorsions et cris bizarres; on peut en juger par ces quelques scènes de *la Princesse d'Élide*, où l'imitation de l'écho, la scène de l'ours, la leçon de chant représentent le plus haut degré de la bouffonnerie sur le théâtre. Avec quelques autres passages de ses œuvres, elles expliquent le reproche que lui adressaient quelques délicats d'être un peu « grimacier. » Le souvenir de ses plus grands succès se rattache, du reste, à ses rôles bouffons, très en dehors; il faut lire, dans *Élomire hypocondre*, la description de la manière dont il jouait le héros de *Sganarelle* et Mascarille de *l'Étourdi*. Il s'y incarnait si bien que ces deux noms furent quelque temps des sobriquets acceptés par le public et sous lesquels amis et ennemis le désignaient communément. Pour ses grands rôles, Arnolphe, Alceste, Harpagon, Sosie, M. Jourdain, Argan, on regrette de n'avoir que les banales formules d'admiration prodiguées par Loret ou Robinet, mais elles sont enthousiastes et traduisent visiblement le cri public.

Il avait recueilli, en effet, tout ce que la tradition comique devait aux Français et aux Italiens et il la joignait aux créations personnelles de son génie. Dans sa jeunesse, il avait vu jouer le trio de l'Hôtel de Bourgogne, Gautier-Garguille, Gros-Guillaume et

Turlupin; en ses heures d'escapade, il fut le spectateur, peut-être l'auxiliaire, de l'Orviétan et de Bary; il vit Guillot-Gorju, Braquette, Prosper; il eut Jodelet pour camarade. Mais surtout il fut toute sa vie l'élève et l'ami du grand Scaramouche. Aussi, écoutez ses ennemis : « Si vous voulez jouer *Élomire*, disait l'auteur de *Zélinde*, il faudroit dépeindre un homme qui eût dans son habillement quelque chose d'Arlequin, de Scaramouche, du docteur et de Trivelin, que Scaramouche lui vînt redemander ses démarches, sa barbe et ses grimaces, et que les autres lui vinssent en même temps demander ce qu'il prend d'eux dans son jeu et dans ses habits. » Lacroix trouve le moyen d'enchérir : « Le bourgeois se lassoit de ne voir que les postures et les grimaces des Trivelins et de ne pas entendre ce qu'ils disent; Molière est venu et les a copiés, Dieu sait comment! et aussitôt, à cause qu'il parle un peu françois, on a crié : Ah! l'habile homme! » Molière fit donc pour son jeu ce qu'il faisait pour ses pièces; prenant son bien où il le trouvait, et l'on s'explique, pour les deux côtés de son génie, la comédie écrite et la comédie jouée, que la jalousie, promptement éveillée par ses débuts, s'écriât : « On ne peut pas dire qu'il soit une source vive, mais un bassin qui reçoit ses eaux d'ailleurs. » Bonne fortune singulière pour le théâtre d'une nation, au moment où, par l'entier développement de ses forces vives et l'équilibre de toutes ses qualités, elle arrivait à son apogée littéraire et social, il se trouvait un grand comédien pour recueillir ce que toute une lignée de « farceurs » nationaux et étrangers avait imaginé de plus excellent, le fixer, le faire sien, et, créant lui-même une tradition, le faire entrer définitivement dans le patrimoine dramatique de notre pays.

VI.

Car Molière, sans trop se douter peut-être de ce qu'il préparait, mais avec une énergie et une force de volonté admirable, donna rapidement à sa troupe la force nécessaire pour vivre, durer, s'imposer à la tutelle royale et devenir une institution d'état. On cite d'habitude, pour marquer la nature de ses rapports avec ses comédiens, une phrase du registre de La Grange : « Tous les acteurs aimoient le sieur Molière, leur chef, qui joignoit à un mérite et à une capacité extraordinaire une honnêteté et une manière engageante qui les obligea tous à lui protester qu'ils vouloient courir sa fortune et qu'ils ne le quitteroient jamais, quelque proposition qu'on leur fît et quelque avantage qu'ils pussent trouver ailleurs. » Ceci se rapporte à l'expulsion de la troupe du Petit-Bourbon, et il se peut bien, en effet,

qu'à ce moment tels fussent les sentimens de tous ses membres. Mais La Grange, homme de convenance et de discrétion, ne revient plus sur ce chapitre; il aurait eu sans doute trop à dire. En regardant les choses de près, on voit que, chez Molière, ces « manières engageantes » se conciliaient très bien avec un ton d'autorité et une brusquerie rendus nécessaires par la turbulence et l'indiscipline de ses comédiens. Lorsqu'il s'adresse à eux, dans *l'Impromptu de Versailles*, écoutez de quel style il leur parle : « Je crois que je deviendrai fou avec tous ces gens-là !..Têtebleu ! messieurs, me voulez-vous faire enrager aujourd'hui ? Ah ! les étranges animaux à conduire que des comédiens !.. Songeons à répéter, s'il vous plaît... Or sus, commençons... Bon ! voilà l'autre qui prend le ton de marquis ! Vous ai-je pas dit que vous faites un rôle où l'on doit parler naturellement ? » On dirait autant de coups de fouet ou de bride pour maintenir un attelage indocile; la parole est saccadée, fiévreuse; le geste et l'allure devaient être à l'avenant. Aux récriminations, il répond par des coups de boutoir, il force les résistances par des mots piquans : « Taisez-vous, ma femme, vous êtes une bête ! » dit-il crûment à Armande. Mlle du Parc reçoit avec mauvaise humeur « un rôle de façonnière, » sous prétexte qu'elle n'est rien moins que cela : « Mon Dieu ! mademoiselle, répond Molière avec une ironie transparente, vous le jouerez mieux que vous ne pensez; et c'est en quoi vous faites mieux voir que vous êtes excellente comédienne, de bien représenter un personnage qui est si contraire à votre humeur. Prenez bien garde à vous déhancher comme il faut et à bien faire des manières. Cela vous contraindra un peu; mais qu'y faire ? Il faut parfois se faire violence. » De même, çà et là, dans les conseils qu'il donne à ses acteurs sur le caractère de leur rôle, il semble faire la satire de leurs défauts.

Ses ennemis profitaient naturellement, pour le peindre en laid, d'une manière d'être qu'il exposait lui-même si complaisamment. Tout le dernier acte d'*Élomire hypocondre* n'est qu'un développement haineux sur le thème de *l'Impromptu*, et nous y voyons la troupe entière en révolte déclarée. Confirmant ce que dit Chappuzeau, que « les comédiens ne peuvent souffrir entre eux la monarchie, qu'ils ne veulent point de maître particulier et que l'ombre seule leur en fait peur, » tous ses membres se récrient comme un seul homme lorsque Molière exprime la prétention d'être obéi :

> Le maître! double fat, en est-il parmi nous?

Aussi leur reproche-t-il amèrement leur ingratitude et leur indiscipline. — Qui ne serait surpris, s'écrie-t-il,

De voir qu'en moins de rien des gueux à triple étage,
Des caimans vagabonds, morts de faim, demi-nus,
Sont devenus si gros, si gras et si dodus,
Et sont si bien vêtus des pieds jusques au crâne,
Que le moindre de vous porte à présent la panne?
Vous me devez ces biens, ingrats, dénaturés,
Mon esprit et mes soins vous les ont procurés,
Et, lâches, toutefois, loin de le reconnaître,
En valets révoltés vous traitez votre maître,
Vous le voulez contraindre à suivre vos avis,
Et vous ne seriez plus s'il les avait suivis!

Ce n'est là qu'une caricature violente et grossière, mais *l'Impromptu* suffit à prouver qu'elle renferme une part de vérité, que la concorde ne régnait pas toujours au Palais-Royal, qu'il dut y avoir bien des scènes bruyantes, et que le directeur de ces comédiens illustres connut les ennuis de tous les directeurs.

Mais qu'importe au public par quels efforts on parvient à lui plaire! Au théâtre surtout il ne juge que sur des résultats. Or, ici, les résultats étaient admirables. D'abord, on travaillait chez Molière comme on ne travaille plus dans aucun théâtre. Si l'on considère le petit nombre de ses acteurs et la quantité de pièces jouées par eux, on s'étonne qu'ils aient suffi à la tâche. L'on s'étonne aussi de la souplesse dont chacun d'eux fit preuve en incarnant un si grand nombre de rôles et dans plusieurs emplois, car on ne se cantonnait pas alors dans un seul; on n'était même pas l'homme d'un seul genre, et l'on passait aisément de la comédie à la tragédie. N'eût-on pas naturellement cette souplesse, Molière y suppléait : « Il a le secret, disait Gabriel Guéret, d'ajuster si bien ses pièces à la portée de ses acteurs qu'ils semblent être nés pour tous les personnages qu'ils représentent. Ils n'ont pas un défaut dont il ne profite quelquefois, et il rend originaux ceux-là même qui sembloient devoir gâter son théâtre. » Donneau de Visé rapporte, d'autre part, que l'on s'étonnait « de quelle manière il faisoit jouer jusques aux enfans, » et que lui-même se piquait de « faire jouer jusques à des fagots. » Il nous apprend aussi quelle précision Molière exigeait, ne souffrant pas que rien fût abandonné au hasard de l'inspiration et à la fantaisie individuelle : « Chaque acteur sait combien il doit faire de pas, et toutes ses œillades sont comptées. » Même sévérité pour la diction : « Il avoit imaginé, dit l'abbé Dubos, des notes pour marquer les tons qu'il devoit prendre en récitant ses rôles, » à plus forte raison ceux que devaient prendre ses acteurs. Le résultat de ses efforts était une justesse d'ensemble, dont Segrais disait : « On a vu par son moyen ce qui ne s'étoit pas encore vu et ce qui ne se verra jamais : c'est une troupe accomplie de comédiens, formée de

sa main, dont il étoit l'âme, et qui ne peut avoir de pareille. » Segrais se trompait en partie; la tradition de Molière devait rester l'âme d'une troupe qui, survivant à son chef et toujours renouvelée, n'a cessé de la suivre en la rajeunissant.

Former d'excellens comédiens et leur donner des chefs-d'œuvre à interpréter ne suffit pas à la fortune d'un théâtre. Il faut encore ne pas négliger un ensemble de petits moyens, dont notre temps fait un usage prodigieux, qu'il croit à tort capables de remplacer tout le reste, mais auxquels un directeur doit toujours faire une place. Ces moyens consistent à piquer la curiosité du public, à se préparer des spectateurs bienveillans, à désarmer les hostilités dans la mesure du possible; ils s'appellent, d'un seul mot, la *réclame*. Molière y était passé maître. D'abord, il avait « l'annonce, » cette petite harangue qui suivait la représentation et servait non-seulement à annoncer le prochain spectacle, mais aussi à commenter, pour le bien de la troupe, tous les événemens intérieurs qui pouvaient intéresser le public. Jusqu'en 1664, où il en remit le soin à La Grange, sans y renoncer tout à fait, il ajoutait cet emploi à tous ceux qu'il remplissait déjà. De ses annonces il ne nous en a été conservé que deux, et encore par une simple analyse : celle qu'il intercala dans sa première représentation devant Louis XIV et celle où il annonçait *les Femmes savantes;* ce sont des modèles. Il ne s'y ménageait en aucune circonstance, « jusque-là que, s'il mouroit un des domestiques de son théâtre, ce lui étoit un sujet de harangue pour le premier jour de comédie. » On a conclu de là qu'il aimait l'éloquence pour elle-même, et aussi qu'il était très comédien par le constant désir d'occuper le public de sa personne. J'y verrais plutôt le désir d'entrer le plus directement possible en communication avec ses spectateurs, pour s'en emparer plus sûrement. A l'occasion, il imaginait, avant la pièce, d'ingénieuses petites scènes que l'on a souvent imitées depuis. Lui-même nous apprend qu'à Vaux, avant *les Fâcheux*, il « parut sur le théâtre en habit de ville, et, s'adressant au roi avec le visage d'un homme surpris, il fit des excuses en désordre sur ce qu'il se trouvoit là seul et manquoit de temps et d'acteurs pour donner à Sa Majesté le divertissement qu'elle sembloit attendre. » Une autre fois, à Versailles, il imagine de faire un marquis ridicule cherchant une place sur le théâtre et engageant une conversation avec une marquise placée dans la salle. Avant d'afficher une pièce nouvelle, il allait la lire dans des cercles choisis, comme *Tartufe* chez Ninon de Lenclos, *les Femmes savantes* chez le cardinal de Retz, et la « location » en profitait. Bien entendu, ses ennemis dénaturaient cette façon d'agir. Somaize l'accuse d'avoir « tiré des limbes son *Dépit amoureux* à force de coups de chapeau et amené la coutume de faire courre le billet; » Mont-

fleury le montre reçu chez les grands « au bout des tables » et payant son écot par ses imitations de comédiens ; de Visé raconte qu'il n'ouvrit son théâtre « qu'après avoir brigué quantité d'approbateurs. » Ce dernier accorde du moins que, ce faisant, « il avoit de l'esprit et savoit ce qu'il falloit faire pour réussir. » En effet, il atteignit de la sorte le but auquel doit viser tout directeur : faire de son théâtre un endroit à la mode, où il est nécessaire d'aller si l'on est du bel air. C'est encore de Visé qui nous renseigne sur ce point, et de façon très complète : « Après le succès de *l'Étourdi* et du *Dépit amoureux*, son théâtre commença à se trouver continuellement rempli de gens de qualité ; non pas tant pour le divertissement qu'ils y prenoient (car l'on n'y jouoit que de vieilles pièces) que parce que, le monde ayant pris l'habitude d'y aller, ceux qui aimoient à se faire voir y trouvoient amplement de quoi se contenter ; ainsi l'on y venoit par coutume, sans dessein d'écouter la comédie et sans savoir ce que l'on y jouoit. » Il n'y a rien de tout à fait nouveau en matière de théâtre ; l'un des plus habiles directeurs qu'ait eus la Comédie-Française ne s'y prit pas autrement pour raffermir la fortune chancelante de la maison ; doucement attirée, la société élégante y vint par mode, et le grand public, suivant l'exemple, y vint par imitation et y resta par goût.

Chaque profession, la plus humble comme la plus noble, la moins classée comme la plus régulière, a son genre de point d'honneur. Pour un comédien, pour un directeur de théâtre, il consiste non-seulement à remplir toutes les obligations de son métier, mais encore à l'aimer par-dessus tout, à s'y sacrifier au besoin. Molière, lui, mourut en fonctions et à la peine. Il aurait pu, cependant, quitter la scène, se borner à écrire et prendre ainsi sa place parmi les plus honorés de ses contemporains. Louis Racine prétend que les amis du poète lui conseillaient avec instances de prendre ce parti, que même l'Académie française lui faisait offrir une place, à la condition de renoncer au théâtre. Molière refusa en objectant le point d'honneur ; et Boileau, qui ne comprenait pas, de se récrier. Molière avait raison : le point d'honneur consistait pour lui, non pas, comme disait Boileau, « à se barbouiller le visage d'une moustache de Sganarelle et à recevoir des coups de bâton, » mais à ne pas abandonner la troupe dont il était l'âme, à ne pas lui enlever, en se retirant d'elle, son principal élément de succès. Le jour même de sa mort, à bout de forces, ce sentiment le décidait encore à monter sur le théâtre : « Comment voulez-vous que je fasse ? disait-il à sa femme et à Baron ; il y a cinquante pauvres ouvriers qui n'ont que leur journée pour vivre. Je me reprocherois d'avoir négligé de leur donner du pain un seul jour, le pouvant faire absolument. » Sa dernière heure d'activité fut pour son art. Noble fin,

et digne de lui, malgré le terrible anathème de Bossuet; sans elle, il manquerait quelque chose à une gloire dont elle fut le couronnement et comme l'apothéose.

VII.

Si j'ai retracé avec quelque détail l'existence théâtrale de Molière, ce n'est pas seulement pour prouver combien son métier lui tenait à cœur et marquer de la sorte un trait de son caractère. L'intérêt de cette recherche est surtout littéraire. Elle contribue, en effet, à prouver que, comédien beaucoup plus qu'auteur, et subordonnant tout aux exigences de la scène, Molière faisait passer l'effet de la représentation bien avant celui de la lecture. Aussi voulait-il laisser le plus possible ses œuvres à leur destination, qui était de paraître *aux chandelles*, et avait-il pour le livre une répugnance marquée : on sait avec quelle force il l'exprime en tête des *Précieuses ridicules* et de *l'Amour médecin*. Il lui fallait bien, toutefois, consentir à l'impression de ses pièces, puisque, sans cela, d'effrontés pillards, comme Somaize, ou des amateurs trop enthousiastes, comme Neufvillenaine, les publiaient sans sa permission. Mais, le manuscrit une fois livré, il ne s'en inquiétait plus. Il faisait ou laissait faire deux recueils de ses pièces sans corrections d'aucune sorte, sans profiter de l'occasion pour expliquer sa poétique ou batailler contre ses ennemis, à la façon de Corneille ou de Racine. Ce fut seulement vers la fin de sa carrière que, pris d'impatience, à la longue, en se voyant défigurer, et, peut-être, par un regard jeté en arrière sur son œuvre accumulée, consentant, lui aussi, à en admettre la valeur littéraire, il voulut la corriger et la fixer. Que de sollicitude, au contraire, pour la diction et le jeu! quelle impatience lorsque ses acteurs le trahissaient! Écoutant un jour derrière le théâtre, avec Champmeslé, une scène de *Tartufe*, il s'écriait avec une véritable fureur : « Ah! chien! ah! bourreau! » Et, comme Champmeslé s'étonnait : « Ne soyez pas surpris de mon emportement, lui disait-il. Je viens d'entendre un acteur déclamer pitoyablement quatre vers de ma pièce, et je ne saurais voir maltraiter mes enfans de cette force-là sans souffrir comme un damné. » Il ne faudrait jamais, en étudiant ses œuvres, perdre de vue cette préférence; elle expliquerait certaines façons d'écrire qui lui ont été sévèrement reprochées; elle mériterait d'être étudiée en elle-même pour les graves questions d'esthétique qu'elle soulève. Car ce n'est point là exception unique : Shakspeare, poète-comédien, lui aussi, traitait ses pièces, une fois jouées, avec une telle négligence que leur publication, leur chronologie, leur authenticité même, sont au-

tant de problèmes à peu près insolubles. Ces maîtres du théâtre considéraient toutes les parties: poème, diction, action, comme inséparables; leurs œuvres, réduites au livre, leur semblaient mortes; enfin, au prix de la gloire journalière et directe qu'ils trouvaient sur la scène, de la joie qu'ils éprouvaient à voir leurs créations marcher et parler sous leurs yeux, à les incarner eux-mêmes, la gloire et la joie d'en prolonger la vie par le livre ne leur semblaient pas valoir le temps qu'elles auraient pris à leur occupation maîtresse.

J'ai essayé, d'autre part, de retrouver, derrière la statue solennelle du grand écrivain, l'homme lui-même, avec sa trempe morale, ce mélange de bon et de mauvais qui est dans toute créature humaine. Dans cette question, encore, la littérature est intéressée. Médiocrement chrétien et peu respectueux dans un siècle imprégné de foi et d'esprit hiérarchique, épicurien de goûts et de conduite, Molière était, à la fois, en retard et en avance sur son temps; il se rattachait au XVIe siècle par son esprit d'indépendance, il faisait pressentir le XVIIIe par son désir de tout soumettre au rire, c'est-à-dire à la discussion. Cette nature d'esprit, non seulement se conciliait très bien avec celle de la comédie, mais elle y était jusqu'à un certain point nécessaire. On peut se demander toutefois si, en se séparant ainsi de ses contemporains, Molière n'a point perdu quelque chose. La conception de la vie réalisée par son existence est largement humaine, mais n'y manque-t-il pas une élévation qui n'est pas interdite aux poètes comiques, puisqu'elle se trouve chez d'autres que lui? Et, de même, la morale qui se dégage de son œuvre n'eût-elle pas gagné à s'inspirer des idées de son siècle? En revanche, on ne peut méconnaître que, n'étant dupe d'aucune convention, en un siècle qui en comptait tant et de toutes sortes, ne laissant rien empiéter sur son libre jugement, il a déployé un courage, une vigueur d'attaque, une franchise d'observation, que plus de respect lui eût interdits; qu'il a touché, par cela même, à quelques-uns de ces grands objets de discussion que l'on n'aborde guère aux époques de paix sociale, et que, sans les pieces où il les aborde, il manquerait quelque chose d'essentiel à son œuvre, comme à celle de son temps. Cette liberté d'esprit n'engendra, du reste, chez lui, ni l'imprudence, ni le parti-pris, ni les mauvaises manières, ni l'indulgence pour soi-même que l'on rencontre chez les écrivains du XVIe siècle et surtout chez ceux du XVIIIe; dans une profession et des circonstances également difficiles, ce grand homme fut, en même temps, un brave homme.

GUSTAVE LARROUMET.

LE

DOMAINE RURAL

CHEZ LES ROMAINS

II[1].

LES DIVERS MODES DE TENURE, LA VIE DE CHATEAU.

VI. — LA TENURE SERVILE.

Dans les deux derniers siècles de l'empire romain, la pratique du fermage libre devint plus rare. Celle de l'exploitation directe par des esclaves travaillant en commun fut aussi en partie abandonnée. Ce que l'une et l'autre perdirent de terrain fut peu à peu gagné par une pratique assez nouvelle, celle de la tenure. Celle-ci s'établit, non par l'effet des lois ou par la volonté des gouvernans, mais par une série d'habitudes insensiblement prises, et à la longue enracinées. Il la faut observer de près et en distinguer les trois formes diverses, suivant que cette tenure se trouvait dans les mains d'un esclave, ou dans celles d'un affranchi, ou dans celles d'un homme libre. C'est ici, d'ailleurs, la partie la plus difficile de notre sujet, celle pour laquelle nos documens sont le plus insuffisans. Il y a eu tout un côté des habitudes romaines dont les écrivains et les jurisconsultes n'ont presque jamais parlé et que nous n'entrevoyons qu'avec la plus grande difficulté.

Le caractère essentiel et précis qui distingue le servage de la glèbe de l'esclavage rural que nous avons vu précédemment est

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

que, tandis que les esclaves ruraux travaillaient en troupe sur toute la terre du maître, le serf travaille isolément sur un lot de tenure et en a les profits sous des conditions déterminées. Ce genre de servage commence à poindre dans la société romaine. Il était en pleine vigueur chez les Germains. Quelques sociétés plus anciennes encore l'avaient déjà connu. Les ilotes de Sparte, les pénestes de la Thessalie, les clérotes de la Crète, probablement les thètes de l'Attique avant la réforme de Solon, avaient été de véritables serfs de la glèbe. En effet, ils avaient cultivé la terre de père en fils; placés chacun sur un lot distinct, ils n'avaient pu ni être vendus, ni être séparés de ce champ, et n'avaient eu d'autre obligation que de rendre au maître une forte partie de la récolte. Ce sont bien là les traits auxquels on reconnaît des tenanciers serfs. Par leur condition sociale, ils étaient esclaves; par leur occupation héréditaire, ils étaient tenanciers du sol. Mais, dans l'ancienne histoire de Rome, on n'aperçoit rien de pareil. La situation des cliens primitifs ne ressemblait en rien au servage; ils étaient légalement hommes libres, et c'est à la famille, non à la terre, qu'ils étaient attachés. Dans tout ce qu'on sait du vieux droit romain, on ne trouve aucune disposition qui puisse s'appliquer au servage de la terre. Rome ne connaissait légalement qu'une sorte d'esclavage, celui qui enchaînait l'homme à la personne du maître et le mettait à sa discrétion. C'est un fait digne d'être noté que les Romains, à mesure qu'ils conquéraient le monde, n'y aient pas établi le servage comme avaient fait d'autres peuples conquérans. On sait qu'ils s'emparèrent de la plus grande partie des terres; on sait aussi qu'ils furent fort embarrassés de ces immenses territoires et ne surent souvent comment les mettre en valeur. Ils ne pensèrent pourtant pas à les faire cultiver par les anciens habitans sous condition de servage. C'est seulement plus tard, au temps de l'empire, que le servage commence à apparaître chez eux. Encore n'est-il jamais une condition légale. Aucune loi, aucune mesure de l'autorité publique, aucun règlement d'ensemble ne l'institue. Les lois ne le reconnaissent même pas; vous ne trouvez ni au Digeste ni dans les codes aucun article qui le régisse. Il n'est pas une institution, il n'est qu'une pratique.

On supposerait à première vue qu'il s'est introduit dans l'empire avec l'entrée d'une nouvelle population servile. Si l'on pouvait constater, en effet, que des multitudes de serfs germains aient été amenés dans l'empire, et si l'apparition du servage coïncidait brusquement avec leur arrivée, on aurait trouvé la date exacte et la vraie source du servage de la Gaule et de l'Italie. Mais cette constatation ne peut pas être faite. Au contraire, s'il est une vérité qui se dégage de l'état des documens et de leur silence même, c'est que ce

servage ne s'est pas produit à une date précise ni par l'effet de l'entrée d'une population nouvelle. Remontez de génération en génération, vous n'en trouverez pas une où le servage surgisse tout à coup. Il s'est formé lentement, obscurément, sans que personne en ait été frappé. Il est venu d'une légère modification dans les usages ruraux. Un propriétaire faisait cultiver sa terre par sa troupe d'esclaves ; il a permis à un de ces esclaves de travailler isolément ; il lui a accordé, au lieu de labourer ici ou là sous les ordres du *villicus*, de labourer le même champ d'année en année et toute sa vie. Il lui a confié ce petit champ, lui permettant et lui enjoignant à la fois de le cultiver à ses risques et périls. Par là, cette parcelle du domaine s'est changée en une tenure, et cet esclave s'est changé en un serf de la glèbe.

Cette obscure transformation date de très loin, et il est impossible de dire à quelle époque elle a commencé. Varron rappelle incidemment que le maître qui est satisfait d'un esclave laborieux lui donne volontiers un pécule ; or, il ressort de ce passage de l'écrivain que ce pécule ne consistait pas en argent ; il consistait en un petit troupeau et en un coin de terre : « Accordez cela à vos bons serviteurs, dit-il aux maîtres ; *ils en seront plus attachés à votre domaine.* » Voilà peut-être le germe de la tenure servile et de l'attache à la glèbe. La tenure servile apparaît un peu plus nettement chez les jurisconsultes du IIe et du IIIe siècle. Il leur arrive plusieurs fois de mentionner un esclave qui cultive un champ à son compte en payant redevance à son maître, comme ferait un fermier. Ulpien appelle même cet esclave un quasi-fermier. Il ne peut pas être un fermier véritable, parce qu'aucun contrat de location n'est possible entre le maître et son esclave ; mais il ressemble matériellement au fermier, puisqu'il cultive un champ et qu'il a la récolte en payant au maître une part convenue. Le jurisconsulte Paul signale aussi l'esclave qui travaille à la terre à ses risques et périls et qui paie au propriétaire une rente déterminée à l'avance. Cervidius Scævola et Alfénus vont jusqu'à parler d'un « louage de terre » fait à l'esclave. Il ne se peut agir visiblement d'un louage régulier et formel ; le droit ne l'admettrait pas. C'est une convention purement verbale et qui ne serait d'aucune valeur en justice si une contestation surgissait entre le maître et l'esclave. Ce n'en est pas moins une sorte de convention, et elle se maintiendra aisément, car elle est dans l'intérêt des deux hommes. L'esclave aime mieux travailler pour lui et pour le maître à la fois, que de travailler, comme il faisait auparavant, pour le maître seul. Quant au maître, il trouve aussi son profit ; il est sûr que cette parcelle de terre lui produira quelque revenu ; il n'eût peut-être pas trouvé un fermier pour la mettre en valeur. Quoi de plus avantageux que ce quasi-fermier qui était un esclave? Avec lui, nul procès

possible et l'éviction toujours facile. Le prix de fermage était ce qu'il voulait. Remarquez même qu'il pouvait se montrer indulgent sans y rien perdre ; il pouvait faire à son esclave les conditions les plus douces, n'exiger qu'une redevance très légère, presque nulle, lui permettre de vivre heureux et presque de s'enrichir ; car tout ce que l'esclave acquérait était acquis pour le maître, et, à la mort de cet esclave, le maître voyait rentrer dans sa main et le champ amélioré par le travail et tous les biens meubles ou l'argent de l'esclave. Ce maître avait pu être bon pour cet esclave sans qu'il lui en coûtât rien.

Telle est, si nous ne nous trompons, l'origine première du servage de la glèbe chez les Romains. Il se greffe en quelque sorte sur l'esclavage antérieur. Il est l'ancien esclavage qui se continue avec une seule modification. Le serf est le même homme que l'ancien esclave, mais au lieu de travailler en troupe, il travaille sur un champ particulier et suivant des conditions qui lui sont personnelles. Ce servage ne débute pas tout à coup comme institution générale ; il n'est encore qu'un fait individuel ; il est seulement une tenure servile. Cette tenure se produit dans l'intérieur d'un domaine, puis d'un autre domaine, et, peu à peu, on la trouvera dans tous. Notons encore un point : un maître n'a pas changé d'un coup tous les esclaves de son domaine en tenanciers. Nous verrons plus loin, en effet, qu'il est toujours resté sur chaque domaine un bon nombre d'esclaves travaillant en commun suivant la règle ancienne. C'est tel ou tel esclave qui, individuellement, a été changé en tenancier serf par la volonté de son maître.

La condition légale de cet homme n'était pas modifiée. En droit, il restait un esclave et aussi en gardait-il le nom, *servus*. Aucun article du Digeste, aucune loi des codes ne lui fait une situation spéciale. Le maître, en le plaçant sur une parcelle de son domaine, ne l'avait nullement affranchi. Il ne lui avait conféré aucun droit, n'avait renoncé à aucune partie de son pouvoir sur lui. Cet esclave n'avait pas plus que l'esclave ordinaire la protection des lois et des tribunaux. N'étant pas homme libre, il n'avait aucun recours contre le maître. Si ce maître lui reprenait son champ, il n'avait aucun moyen de lui résister. Esclave, il ne pouvait prétendre à aucun droit sur le sol. La terre qu'il occupait et cultivait, restait sans conteste la terre du maître. A sa mort, il est hors de doute que le maître la reprenait, comme il reprenait tout pécule. On sait bien que les enfans de l'esclave n'héritaient jamais de lui ; comment auraient-ils songé à hériter d'une terre qui n'était même pas à lui ? Mais, d'autre part, le maître dut s'apercevoir souvent que cette parcelle de terre était bien cultivée, vigoureusement labourée, que les animaux y étaient bien entretenus, qu'il n'y avait aucun gaspillage dans les récoltes. La petite redevance qu'il en tirait

était un profit sûr et dépassait peut-être ce que l'exploitation directe lui eût donné. L'esclave travaillait plus ; la terre et le propriétaire s'en trouvaient mieux. Les plus sûrs progrès sont ceux que les divers intérêts s'accordent à accomplir en commun. Il arriva donc naturellement que le maître, sans y être forcé par aucune loi, laissa la terre aux mains du même esclave toute sa vie. L'esclave mort, ses enfans ne réclamèrent pas la terre, mais le maître trouva naturel et même profitable de la leur laisser. Il leur renouvela la concession faite au père. Au besoin, il aurait pu la leur imposer comme obligation. Dans l'un ou l'autre cas, la tenure servile devenait permanente et presque héréditaire.

Ni les lois, ni le gouvernement n'avaient à s'occuper de faits qui se cachaient dans l'intérieur des domaines et qui ne concernaient que la vie privée. Pourtant, lorsque ces faits se furent multipliés et que ces situations se furent fixées par un long usage, l'autorité publique fut amenée à en tenir compte. On sait qu'il fut fait un grand effort, à la fin du IIIe siècle, pour arriver à une répartition plus égale de l'impôt foncier et peut-être aussi pour lui faire produire davantage. Les auteurs des nouveaux cadastres, trouvant sur les champs beaucoup d'esclaves à demeure, imaginèrent de faire de ces cultivateurs un élément d'appréciation des revenus fonciers, et ils en vinrent naturellement à les inscrire sur les registres du cadastre. De là ces « serfs ascrits » dont il est parlé souvent dans les codes. Il y a quelque apparence que cette mesure aggrava leurs charges pécuniaires. Ce qui est certain, c'est qu'elle affermit leur situation et leur donna une plus grande sécurité. Les inscrire sur les registres de l'impôt, c'était reconnaître légalement leur condition. C'était leur fournir une sorte de titre d'occupation de leur champ. C'était presque interdire au maître de les déposséder ou lui rendre au moins l'éviction plus difficile. Insensiblement, le législateur alla plus loin : il interdit au maître de vendre ses esclaves, à moins qu'il ne vendît en même temps la terre qu'ils occupaient. Ce n'était pas précisément défendre au maître de leur reprendre leurs tenures ; mais c'était lui enlever le principal intérêt qu'il aurait eu parfois à les leur reprendre. Par là, cet esclave fut réellement attaché à un lot de terre. Il le fut en ce double sens qu'il ne dut jamais quitter son champ et que le maître ne put pas lui enlever ce même champ. Dire que cet esclave acquit par là des droits sur la terre serait trop dire. Jamais la législation romaine ne reconnut pareils droits à un homme qui restait toujours de condition servile. Mais le maître savait qu'il ne vendrait pas sa terre sans ses esclaves ; c'était assez pour qu'il prît l'habitude de laisser sa terre dans leurs mains. Il arriva ainsi qu'une famille d'esclaves vécut pendant plusieurs générations sur une même glèbe. L'usage et les mœurs firent

que ces hommes ne furent plus regardés comme les esclaves du maître, mais comme les serfs de la terre.

Ce fut une immense amélioration. Je ne sais pas si l'existence matérielle de l'esclave en devint beaucoup plus douce. J'incline à croire, au contraire, qu'il dut travailler beaucoup plus que par le passé. On peut penser que sa redevance fut, le plus souvent, assez lourde. En cas de mauvaise récolte, sa nourriture même ne lui était pas assurée. Peut-être lui arriva-t-il souvent d'envier le sort de ceux qui restaient dans l'ancien esclavage, et qui, avec moins de labeur, étaient sûrs au moins d'avoir leurs besoins satisfaits. Ce qui s'améliora, ce fut sa condition morale. Il obéit encore, mais il n'eut plus à obéir en toutes choses, à tous les ordres, à toute heure du jour. Cet homme commença aussi à avoir la dignité que donne le travail lorsqu'il est librement conçu et volontairement exécuté. Il connut le profit et la perte; il eut les soucis, les calculs, les douleurs, les joies; il fut homme. C'est par les côtés individuels de l'être que l'homme grandit. Son âme commença à former des volontés et à se sentir responsable. Il eut une terre qui fut comme à lui, et il vit croître les arbres qu'il avait plantés. Il eut sa cabane à lui, et il y fut le maître. Il eut sa femme toujours à ses côtés, associée à son travail et à sa destinée. Il eut ses enfans, pour qui il put travailler. Il fut chef de famille, sinon au sens ancien et juridique du mot, du moins au sens de la pratique. Sur son existence légale l'esclavage pesait encore de tout son poids; mais, dans la réalité de chaque jour, dans son travail et dans ses jouissances, dans ses sentimens, dans sa conscience, il était presque homme libre et pouvait croire qu'il l'était. Ce fut un grand progrès pour l'humanité, puisque la part d'obéissance diminua dans des millions d'existences humaines. Et comme ce progrès s'opéra insensiblement, sans aucune lutte, par le simple accord des parties intéressées, il ne laissa pas après lui dans les âmes ces sentimens mauvais qui balancent quelquefois les bienfaits des plus heureuses révolutions.

N'oublions pas, d'ailleurs, que cette transformation d'une classe d'hommes s'accomplit sans que le nom de cette classe ait changé. Le mot serf est le nom de l'ancien esclave romain; c'est notre mot esclave qui est relativement moderne, bien que nous l'appliquions à l'antiquité. Les serfs sont, en effet, les anciens *servi*, dont l'existence a été changée par ce seul fait que chacun d'eux a cultivé son lot de terre et y a été attaché. Il faut aussi faire attention à un autre point; ce ne fut pas toute la classe servile qui passa d'un coup dans cette nouvelle condition. A côté des serfs à tenure que le code théodosien appelle « serfs casés, » ou serfs ayant un domicile individuel, il y eut toujours les esclaves qui continuaient à travailler par groupes sur l'ensemble du domaine et à habiter en commun dans la maison d'un

maître. Il est impossible de dire dans quelle proportion numérique ces deux catégories d'hommes étaient entre elles. Il nous paraît certain que les « serfs casés » ne furent, au temps de l'empire romain, qu'une faible minorité. C'est plus tard qu'ils sont devenus nombreux. C'est encore plus tard qu'ils ont fait disparaître l'autre forme de l'esclavage. Le germe s'est formé dans la société romaine ; il s'est développé dans la société mérovingienne ; il n'a prévalu que dans la société féodale, et de nouveaux adoucissemens n'ont pas tardé à le faire disparaître à son tour.

VII. — LA TENURE D'AFFRANCHI.

Je suis forcé de parler des affranchis. Ils paraissent étrangers à cette étude ; mais nous reconnaîtrons qu'ils ont tenu une assez grande place dans l'histoire du domaine rural. Je n'en dirai d'ailleurs que ce qui se rapportera à mon sujet. De toutes les institutions romaines, l'affranchissement est peut-être la plus complexe. On sait qu'il n'est pas une seule de ces institutions où il ne faille distinguer l'état légal et l'état réel ; mais l'institution pour laquelle cette distinction est le plus nécessaire est sans doute l'affranchissement. Je dirai peu de chose de l'état légal ; les règles de droit sont bien connues et faciles à trouver ; je regarderai plutôt à la pratique et au côté extralégal, parce que c'est là surtout que se montrent les vrais effets de l'affranchissement.

L'affranchissement était un acte à double face. Par un côté, il élevait un esclave à la dignité d'homme libre et lui conférait les droits du citoyen ; par l'autre, il enlevait à un maître la propriété d'une personne humaine. De ces deux choses, la première ne coûtait rien au maître et pouvait même quelquefois lui rapporter un profit. La seconde était toujours pour lui un sacrifice ; car l'esclave était une propriété de rapport ; l'affranchir, c'était s'appauvrir. Aussi l'esprit romain s'ingénia-t-il à trouver des combinaisons qui lui permissent d'accomplir l'une des deux choses sans l'autre. Il imagina des moyens d'affranchir sans se dépouiller, c'est-à-dire de n'affranchir qu'à moitié.

L'un de ces moyens, et le plus simple, était d'affranchir son esclave sans employer aucune des formalités légales. On l'affranchissait sans le déclarer au cens, sans opérer la vindicte, sans comparaître devant un magistrat. On l'affranchissait « dans la maison, à table, entre amis, » c'est-à-dire en dehors de toute publicité et de toute intervention de l'autorité publique. Il résultait de là que cet homme, libre vis-à-vis de son maître, n'était pas libre vis-à-vis de la loi. Libre de fait, il demeurait esclave en droit. Sa liberté n'avait donc aucune garantie ; elle ne durait qu'autant que le maître voulait qu'elle

durât, et il pouvait à tout moment la reprendre. C'était une liberté précaire, et le maître y mettait toutes les conditions qu'il voulait. Il semblait avoir fait un homme libre, et cependant il continuait à jouir des services de cet homme, des fruits de son travail. Il disposait même, s'il voulait, de son pécule; aucune loi du moins ne l'empêchait de s'en emparer. Cette situation singulière paraît avoir été très fréquente aux temps de la république, et ce faux affranchissement fut sans doute un des procédés les plus usuels de l'aristocratie romaine. Elle fut modifiée dans les premiers temps de l'empire par la loi Junia Norbana. Cette loi eut pour effet de donner une sanction à ce qui n'avait été jusque-là qu'un semblant d'affranchissement. Elle en fit un affranchissement réel et régulier, mais incomplet. Ce fut un demi-affranchissement légal. L'ancien esclave ne devint pas un citoyen romain; il fut seulement « un Latin; » dénomination fictive et convenue, comme il y en a tant dans la langue du droit public romain. Dire de cet homme qu'il était un Latin, c'était une manière convenue d'exprimer qu'il n'était pas un citoyen romain. Ce qui caractérisait la condition sociale de ce « Latin, » c'est qu'il vivait comme libre, et qu'au moment de sa mort il redevenait esclave. De son vivant, il pouvait acquérir des biens pour lui-même, ce qui n'était jamais accordé à l'esclave; il pouvait devenir propriétaire même d'immeubles. Mais dès qu'il mourait, toutes les règles qui s'appliquaient à l'esclave mourant s'appliquaient aussi à lui : il ne pouvait pas tester, il n'avait pas d'héritiers, il ne transmettait même pas ses biens à ses enfans. Tout ce qu'il laissait appartenait de plein droit au maître qui l'avait affranchi, ou aux héritiers de ce maître. Ses biens, qui de son vivant étaient une propriété, devenaient à sa mort un pécule; et, comme le pécule d'esclave, ils rentraient de plein droit dans la main du maître. On peut dire que ce « Latin » n'avait qu'un affranchissement viager. Il vivait affranchi, il mourait esclave. On comprend quels motifs et quels calculs avaient fait imaginer une situation tellement bizarre que notre esprit moderne a quelque peine à la comprendre. Le maître, que rien n'obligeait à affranchir son esclave, avait bien voulu l'affranchir, mais sans renoncer aux profits qu'il tirait de lui. Il ne s'était donc privé de lui que temporairement. Il lui avait permis de vivre libre, de travailler pour soi, d'acquérir, mais c'était pour reprendre un jour tout ce qu'il aurait acquis. Cela valait mieux pour l'esclave que de rester esclave. Quant au maître, il y perdait peu; car il ne renonçait aux revenus quotidiens de l'esclave que pour retrouver un jour ces revenus capitalisés. La condition d'affranchi latin dura pendant les cinq siècles de l'empire. On a une loi de Constantin qui s'y rapporte : « Les biens du Latin, dit-il, ne sont que pécule, et ils reviennent au patron ou aux héritiers du patron sans

que les fils du Latin puissent alléguer aucun droit d'hérédité. » C'est encore à peu près ce que dit Salvien au commencement du ve siècle. La « latinité » ne disparut de la législation qu'au temps de Justinien.

Tel était le demi-affranchissement. Il faut observer maintenant l'affranchissement complet, et chercher si lui-même conférait à l'ancien esclave une pleine indépendance. Si nous regardons le pur droit romain, le « droit civil, » il est très net sur ce point. L'homme qui est affranchi suivant les modes légaux devient pleinement libre : il est citoyen romain et tous les droits du citoyen lui appartiennent; il acquiert des biens, il les transmet à ses enfans, il les lègue à sa guise. La pratique était souvent tout autre, et il faut reconnaître que si elle avait répondu à cet idéal, les maîtres n'auraient presque jamais affranchi leurs esclaves. Si les maîtres faisaient un grand usage de l'affranchissement, c'est qu'ils ne perdaient pas tous leurs droits sur ceux qu'ils affranchissaient. En vain l'esclave avait-il vu s'opérer la vindicte à son égard, en vain le magistrat l'avait-il proclamé libre, citoyen romain, Quirite ; il n'était pas encore maître de soi. Homme libre vis-à-vis des autres hommes, homme libre vis-à-vis de la loi, il ne l'était pas tout à fait à l'égard de son ancien maître. Le droit romain voulait, en effet, que ce maître devînt pour lui un patron, et ce terme impliquait un certain genre d'autorité. L'affranchi était soumis et subordonné au patron un peu moins que l'esclave ne l'avait été au maître. Le droit, à la vérité, déclarait seulement qu'il devait au patron « la soumission et la déférence ; » mais rien n'était plus dangereux que ces termes abstraits dont il n'existait pas de définition précise ; ce vague prêtait à l'arbitraire et était plein de menaces. Les maîtres trouvèrent d'ailleurs un moyen très sûr de retenir les affranchis dans leur main. Nous avons dit qu'un maître était presque toujours un homme partagé entre la pensée d'améliorer le sort d'un esclave et le désir de ne pas se priver des services et des profits de cet esclave. L'affranchissement n'était, le plus souvent, qu'une conciliation entre ces deux sentimens contraires. Une convention se faisait entre les deux hommes. Le maître disait à l'esclave : « Je veux bien te faire libre et citoyen, mais tu continueras à me servir. » Il n'exigeait plus de lui « un service d'esclave, » mais il prétendait au moins à un « service d'affranchi. »

La nature et la mesure de ce service n'étaient inscrites dans aucune loi. La loi n'avait rien à fixer à cet égard, puisque, à ses yeux, l'affranchi était complètement libre. Mais elle reconnaissait comme chose légitime les conditions imposées par le maître et acceptées par l'esclave pour la concession de la liberté ; c'est ce que les jurisconsultes appellent *imposita libertatis causâ*. La manière dont on réussit à donner une valeur juridique à ces conditions

est assez singulière et peint assez bien l'esprit romain. La difficulté à tourner était que le droit romain ne reconnaissait aucune valeur à la convention faite entre un maître et son esclave ; en sorte que, si un jour l'affranchi refusait de rendre les services convenus, le maître ne pouvait pas alléguer en justice la promesse que l'esclave avait faite. On imagina donc d'exiger de l'esclave un serment. Nouvelle difficulté : un serment d'esclave n'était pas valable en droit. On recourut alors à un double serment. Par le premier, l'esclave jurait qu'aussitôt affranchi il en prêterait un second. Le premier n'avait qu'une valeur morale, ou plutôt, suivant les idées des anciens, une valeur religieuse ; c'était certainement assez pour que le second, venant aussitôt après et dans toute la joie de la liberté nouvelle, ne fût pas refusé. Le procédé est décrit tout au long au Digeste dans un fragment du jurisconsulte Vénuleius. Cicéron y faisait déjà une allusion très claire dans une de ses lettres. C'était ce second serment qui était valable en droit, puisqu'il avait été prononcé par un homme devenu libre. Or, ce second serment contenait les conditions imposées par le maître et acceptées par l'affranchi. Dès lors, celui-ci se trouvait engagé légalement, et, plus tard, le juge pouvait annuler l'affranchissement pour ce seul motif que le serment n'avait pas été tenu. Quelquefois même le maître obligeait son affranchi à employer les formes sacramentelles de la stipulation, et l'affranchi était lié par un véritable contrat.

Les conditions insérées dans le serment ou dans la stipulation variaient beaucoup. Elles dépendaient de la volonté de chaque maître. L'affranchi pouvait s'engager à demeurer dans la maison du patron ; il pouvait s'engager à servir, soit pour un temps déterminé, soit pour toujours ; il pouvait s'engager à servir seulement le maître, ou à servir encore après lui son héritier. Souvent il promettait une sorte de redevance que l'on décorait du nom de don gracieux, *donum*. Plus souvent il promettait une partie de son travail, et ce travail se comptait par journées que l'on appelait *operæ*. Nous retrouverons ce même mot dans la suite. L'un devait fournir dix journées par an, un autre vingt, tel autre « un nombre indéterminé qui serait à la volonté du patron. » Le genre de travail dépendait des aptitudes de l'ancien esclave. L'un était laboureur, ou charpentier, ou maçon. Un autre était orfèvre, architecte, médecin, copiste, peintre, acteur, maître d'école. Tantôt le travail était fourni dans la maison même du patron où l'affranchi exerçait son métier. Tantôt il faisait son métier par la ville et il rapportait au patron une partie de ses émolumens ou de ses honoraires. Quelquefois l'affranchi tenait une boutique ou un comptoir de banque, et il devait payer au patron, soit une somme fixe par jour, soit une part de ses bénéfices.

Il était inévitable que cette obligation du travail donnât lieu à beaucoup de discussions. S'il faut en croire Tacite, les affranchis auraient eu une propension à manquer à leurs devoirs. Si l'on croit les jurisconsultes, ce seraient les patrons qui auraient exagéré leurs droits « jusqu'à charger outre mesure et opprimer les affranchis. » Des deux affirmations contraires nous concluons seulement que les conflits étaient perpétuels. Les tribunaux étaient sans cesse appelés à trancher ces débats. Par les efforts continus des juges, des jurisconsultes, des empereurs, il s'établit une jurisprudence à peu près fixe sur la matière. D'une part, les juges obligèrent l'affranchi à s'acquitter « des travaux qu'il avait promis pour obtenir la liberté. » D'autre part, les jurisconsultes et les empereurs rappelèrent aux patrons que les travaux devaient toujours être en rapport avec les forces et l'état de santé de l'affranchi, et ne devaient jamais être exigés d'un malade. Ils ajoutèrent même que celui qui aurait deux enfans en serait exempté. Aussi bien que l'homme, la femme affranchie devait un certain nombre de journées, au moins jusqu'à l'âge de cinquante ans. Mais, si elle se mariait, elle était aussitôt dispensée de cette obligation. La raison de cette faveur s'aperçoit bien, et le jurisconsulte la dit : c'est que la femme ne pouvait servir à la fois son patron et son mari. Mais pour la même raison, cette femme ne pouvait se marier qu'avec la permission du patron. Rien de plus légitime suivant les idées des anciens. Puisqu'un tel mariage devait porter préjudice au droit du patron, on trouvait juste que le patron eût la faculté de s'y opposer. Il n'est pas inutile de noter que, dans cet engagement que l'esclave prenait en vue d'obtenir la liberté, on pouvait insérer la clause que les journées de travail seraient dues, non-seulement par lui, mais encore par ses enfans nés ou à naître. C'est Ulpien qui nous fournit ce renseignement significatif.

On voit assez que le maître qui avait affranchi un esclave n'avait pas renoncé à tout son droit de propriété sur sa personne et sur son travail. Il en fut de même pour ses biens. Il était fréquent, dans la société romaine, que les affranchis s'enrichissent ; car c'étaient eux qui avaient en main presque tout le commerce. Ils exerçaient même la plupart des professions que nous appelons libérales : ils étaient médecins, architectes, libraires, précepteurs, quelquefois même professeurs. A eux appartenaient aussi les emplois publics de second ordre ; ils remplissaient les bureaux de l'administration ; ils étaient greffiers des juges, agens des gouverneurs des provinces, commis des douanes. Ces emplois étaient peu estimés, à ce qu'il semble, mais ils étaient lucratifs. Regardez les inscriptions, regardez les lois, tout montre que les affranchis arrivaient à la fortune. Il n'est donc pas inutile de nous demander ce que devenait leur succession.

Nous avons déjà vu que l'affranchi latin laissait tous ses biens à son maître. Il ne pouvait pas en être de même pour celui que nous pouvons appeler l'affranchi complet. Tout le droit romain, depuis les Douze Tables, avait prononcé expressément que cet affranchi laissait ses biens à ses enfans et que le patron n'y avait aucun droit. L'affranchi avait, comme tout citoyen romain, des « héritiers siens, » c'est-à-dire des enfans qui lui succédaient de plein droit. Il est vrai, qu'à défaut de fils, ses biens allaient au patron ; mais j'incline à penser que, lorsque le vieux droit avait établi cette règle, il avait considéré le patron comme le plus proche parent. Il l'était, en effet, dans les idées des anciens. L'affranchi, au temps où il avait été esclave, n'avait pas eu de parens aux yeux de la loi ; en aurait-il eu, tout lien aurait été rompu avec eux par l'affranchissement. Par suite de cela, l'affranchi ne pouvait jamais avoir de collatéraux. S'il n'avait pas d'enfans, l'unique parent qu'il pouvait laisser était son patron, lequel, l'ayant fait naître à la vie civile, était légalement son père et lui avait donné son nom. Ce patron héritait donc de son affranchi comme un père aurait hérité de son fils ; le fils du patron héritait comme un frère ou un collatéral. Mais si l'affranchi laissait des enfans, personne ne passait avant eux. Telle était la règle dans l'ancien droit.

Il semble que cette règle, si juste en soi, ait choqué les idées des hommes d'alors. Avec la conception qu'on se faisait de l'esclavage, il était difficile que l'ancien maître ne fût pas convaincu qu'il avait des droits sur les biens de son ancien esclave. Cet homme lui devait sa liberté. Le droit même d'acquérir quoi que ce fût, il ne l'avait qu'en vertu de l'affranchissement. Ce n'était aussi que par une faveur spéciale du maître qu'il avait pu garder son pécule. Cette première mise de fonds, il la tenait du maître. Si ce pécule avait grandi dans le commerce, dans l'industrie, dans la banque, n'était-ce pas en partie parce que l'affranchi portait le nom du patron, et parce que, portant son nom, il était sous sa garantie? Il faut entrer dans ces mœurs et dans ces idées des anciens si nous voulons nous expliquer les détours et les ruses que les patrons se crurent en droit d'imaginer pour éluder la loi. Deux de ces détours, surtout, nous sont connus. L'un consistait en ce que le maître, au moment d'affranchir, faisait jurer à son esclave qu'il ne se marierait pas : c'était s'assurer sa succession. Une loi vint, il est vrai, interdire ce singulier arrangement comme contraire à la morale. Il y en avait un autre qui resta permis : le maître obligeait le nouvel affranchi à le reconnaître comme associé dans tous ses bénéfices, c'est-à-dire dans toute la fortune qu'il pourrait acquérir ; l'affranchi mort, l'ancien maître se présentait, non comme héritier, mais comme associé, et de cette façon il était assuré d'avoir au moins une part dans la succession.

Le vieux droit avait encore permis à l'affranchi de faire un testament. Il n'avait pas pu le lui interdire, puisqu'il le considérait comme citoyen romain. Ainsi, au cas où l'affranchi n'avait pas d'enfans, il pouvait disposer de ses biens en faveur de qui il voulait, sans que le patron pût y prétendre. Telle était la règle ancienne. Il est curieux d'observer que les jurisconsultes eux-mêmes trouvèrent que cette faveur de la loi était excessive. Leur esprit admettait bien que l'affranchi laissât ses biens à un fils légitime; mais qu'il les léguât à un étranger, ou même à un fils adoptif, à l'exclusion du patron, cela était « ouvertement injuste; » cela était « une iniquité. » C'est Gaius qui s'exprime ainsi. Il arriva donc que l'édit du préteur corrigea sur ce point « l'iniquité du droit. » Il fut établi que si un affranchi, n'ayant pas d'enfans, instituait un héritier, il devrait au moins laisser au patron la moitié de son bien. Plus que cela, la loi Papia Poppæa étendit le droit du patron même au cas où l'affranchi laissait des enfans légitimes. Elle voulut que le patron entrât en partage avec les fils. Elle lui assura la moitié s'il existait un enfant, le tiers s'il y en avait deux. C'est seulement si le nombre des enfans était plus élevé que la succession leur fut dévolue sans partage avec le patron. Des dispositions plus rigoureuses encore réglaient la succession de la femme affranchie.

On peut dire que le patron avait une sorte de domaine éminent sur les biens que possédait l'affranchi. Lui vivant, il n'avait pas le domaine utile, il n'avait pas la jouissance. Lui mort, il se présentait pour reprendre tous les biens, s'il s'agissait d'un affranchi latin; une part des biens, s'il s'agissait d'un affranchi complet. De là vient que le droit romain fait toujours figurer dans la fortune d'un défunt les affranchis qu'il peut avoir; ses affranchis font partie du corps de sa succession. C'est qu'en effet la faculté qu'il a d'hériter d'eux un jour est une valeur dont il faut tenir compte dans l'évaluation de sa fortune. Ces droits se transmettent tout naturellement à ses héritiers; il faut donc les compter dans l'héritage. Par son testament, le patron lègue ses affranchis comme il lègue ses terres ou ses meubles; il les partage entre ses héritiers, il les « assigne » à l'un ou à l'autre, à son choix. Nous devons entendre par là qu'il lègue et assigne, non pas précisément la personne des affranchis, mais leurs services, leur obéissance, et surtout l'éventualité de leur succession. Il se peut même qu'un affranchi appartienne à la fois à deux maîtres. Il se partage entre deux cohéritiers par moitié ou par tiers, comme serait partagé un immeuble ou un capital (1).

(1) Nous n'avons pas à parler ici de certains modes spéciaux d'affranchissement qui enlevaient absolument l'affranchi à l'autorité du maître. Nous n'avons pas à parler de l'*annulus aureus* et de la fiction de la *restitutio natalium*. Ces cas ont cer-

Telle était la nature ordinaire de l'affranchissement. Il ne faisait pas un homme indépendant; il laissait à l'ancien maître de l'esclave une partie de ses droits. L'affranchi, légalement libre, restait le sujet d'un autre homme. Or cette classe des affranchis fut très nombreuse. Tacite fait entendre que, dans la ville de Rome, elle l'emportait sur la population née dans la liberté; et il n'est pas téméraire de penser qu'il en était à peu près de même dans l'Italie et les provinces. Il n'était pas de riche famille qui n'eût un nombreux personnel d'affranchis à son service. Nous n'avons pas à nous occuper de ceux qui vivaient et travaillaient dans les villes; mais nous voudrions savoir quelle était la destinée de ceux qui restaient dans les campagnes. Malheureusement, les écrivains ne nous parlent guère que des affranchis des villes, et les jurisconsultes, lorsqu'ils cherchent des exemples, citent plus volontiers l'affranchi orfèvre, ou médecin, ou pédagogue, que l'affranchi laboureur. Les choses rurales sont toujours ce qui laisse le moins de traces. Ce que l'on peut du moins constater, c'est le grand nombre des affranchis des campagnes. Nous voyons, par exemple, dans Tite Live, que Rome, faisant une levée de paysans pour armer une flotte, remplit 25 quinquérèmes d'hommes qui étaient « de la classe des affranchis citoyens romains. » César nous montre, au début de la guerre civile, Domitius se faisant une petite flotte en armant des affranchis de ses domaines d'Étrurie. L'empereur Auguste, en un danger pressant, ordonna aux propriétaires de donner pour le service militaire un certain nombre de leurs affranchis. Pendant tout l'empire, les armées romaines se sont recrutées, en grande partie, d'hommes qui n'étaient pas nés libres. Le corps des vigiles, corps d'élite, qui avait la garde de Rome, était formé « d'affranchis latins. » Les légions, il est vrai, devaient être composées d'hommes libres; mais les cohortes auxiliaires étaient pleines d'hommes qui ne recevaient les droits complets de citoyen qu'à l'expiration de leur temps de service et comme récompense de seize ans de bonne conduite. Au IVe, au Ve siècle, la population libre, de plus en plus réduite en nombre, ne fournissait que quelques corps d'élite et les officiers des autres troupes; mais la masse des soldats venait d'ailleurs. Observez la conscription telle que l'empire l'établit alors : elle pèse surtout sur les paysans et exclut la plupart des professions des villes; parmi ces paysans, elle ne reçoit pas d'esclaves, mais elle reçoit vi-

tainement été assez peu nombreux; ils tiennent beaucoup de place dans le droit, ils en avaient moins dans la pratique. Comparés à la multitude des autres affranchissemens, ils étaient presque des raretés. Très curieux à étudier en eux-mêmes, ils n'ont aucun rapport avec le sujet qui nous occupe ici. — Sur tout ce sujet, on consultera avec fruit le livre que publie en ce moment même M. Lemonnier sur la *Condition sociale et morale des affranchis.*

siblement beaucoup d'hommes qui ne sont pas pleinement libres, et qui ne peuvent être que des colons ou des affranchis.

Ces faits suffisent à montrer que la classe des affranchis fut, pendant toute la durée de l'empire, très nombreuse dans les campagnes. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, qu'elle n'y fût dans un état de dépendance. Nous pouvons observer, en effet, que le jour où l'empereur Auguste voulut enrôler ces affranchis, il ne les prit pas directement lui-même, il ne leur enjoignit pas de venir donner leurs noms, comme cela se faisait dans l'enrôlement des citoyens; il dut s'adresser à leurs propriétaires. Il obligea chacun de ces propriétaires, suivant le chiffre de sa fortune, « à donner » quelques-uns de ses affranchis. Cela implique que ces hommes étaient moins sujets de l'état que sujets d'un propriétaire. De même encore au IVe siècle, chaque fois que l'empire ordonne une levée de paysans, c'est aux propriétaires qu'il envoie ses ordres, et il fixe à chacun d'eux le nombre d'hommes qu'il doit donner. Le grand propriétaire fournit plusieurs conscrits; plusieurs petits propriétaires s'unissent pour en fournir un. Ce mode de conscription est celui qui est usité dans les pays où les paysans appartiennent à des seigneurs. Nous arrivons donc à cette conclusion que, dans la société de l'empire romain, les affranchis composaient un des élémens de cette population d'un grand domaine qui vivait soumise au propriétaire du sol.

Pouvons-nous aller plus loin, et essaierons-nous de voir quelle était, dans l'intérieur du domaine, la condition spéciale de ces affranchis? C'est ici que nous souhaiterions que l'antiquité nous eût laissé plus de renseignemens. Faisaient-ils partie de l'entourage du maître et de son service personnel? Cela est certain pour quelques-uns, mais ceux-là ne formaient sans doute qu'une très petite minorité. Exerçaient-ils les fonctions d'intendant du domaine, de *villicus*, de *procurator*, et à ce titre dirigeaient-ils l'exploitation? C'est ici une hypothèse qui doit être écartée; le *villicus*, le *procurator*, tels que nous les voyons souvent chez les jurisconsultes, et plus souvent dans les inscriptions, n'étaient pas des affranchis, mais des esclaves. Il ne semble pas que les Romains aient eu l'habitude de faire commander leurs esclaves par leurs affranchis. Ces affranchis du domaine, laboureurs pour la plupart, travaillaient-ils en commun dans le groupe servile? Cette hypothèse encore est difficilement admissible. La demi-indépendance de l'affranchi le mettait certainement fort au-dessus d'un travail impersonnel au milieu des esclaves. Il ne reste plus qu'une supposition à faire : c'est que le maître qui les avait affranchis leur ait donné en même temps un petit lot de culture et en ait fait des tenanciers. C'est ici un point obscur qui, probablement, ne sera jamais éclairci. Les

seuls documens qui seraient de nature à nous renseigner, c'est-à-dire les polyptyques, les livres du cadastre, les registres de propriété, ont tous péri sans qu'il en reste rien. Mais, deux siècles après l'empire romain, des documens de cette sorte ont été conservés; ils sont certainement de même nature que ceux de l'époque impériale qui ont péri; or ces polyptyques, ces documens de tradition toute romaine, nous montreront des affranchis qui sont tenanciers de père en fils et depuis longtemps. Nous y reconnaîtrons qu'ils doivent des services et des *operæ*, comme les affranchis de l'époque romaine, et il n'est pas jusqu'à la succession de leurs biens qui ne soit régie par des règles assez semblables à celles que le droit romain nous a montrées. Il faut nous arrêter à la simple indication de ces similitudes; il ne me paraît pas que la pleine vérité puisse être trouvée.

VIII. — LA TENURE DE COLON

A côté des tenures serviles et des tenures d'affranchis, il y eut, peut-être en plus grand nombre, les tenures de colons. La situation de l'homme libre cultivant le sol d'autrui a plusieurs fois changé dans la société romaine. Le fermage par contrat avait pris autrefois la place du précaire. Par une nouvelle évolution, le colonat prit la place du fermage. Le colon du IVe siècle est, le plus souvent, le descendant de l'ancien fermier. Le nom est le même. La langue a successivement appelé du même terme de « colon, » d'abord le cultivateur qui était un fermier libre, puis le cultivateur qui était enchaîné au sol. Ce n'est pas que les peuples soient convenus, quelque jour, de changer le sens du mot; les mots sont ce qu'on change le moins dans une société. C'est l'homme qui, en gardant son nom, s'est transformé. Il avait été libre de quitter la terre; il a cessé de l'être; mais on lui a laissé sa dénomination de « colon, » et ce mot ancien s'est appliqué à une situation nouvelle. D'ailleurs, cette transformation de l'homme ne s'est pas faite par une loi. Elle n'a pas été édictée par un gouvernement. On chercherait en vain une telle loi dans les codes romains; quant au gouvernement impérial, il n'eut jamais ni la volonté ni la force d'opérer une pareille révolution, qui, d'ailleurs, si l'on y réfléchit un peu, ne pouvait lui être utile en rien. Le changement du fermier en colon a été graduel, insensible, longtemps invisible. Il ne s'est pas opéré par masses, mais par individus. Il s'est accompli sur une série de personnes et de familles avant d'apparaître dans la société. Le terrain de cette révolution a été l'intérieur de chaque domaine rural.

C'est pourquoi nous la connaissons si peu. Aucun historien du

temps n'a eu à parler d'elle. Ce n'est qu'à de rares et obscurs indices que nous pouvons l'entrevoir. Un homme était d'abord fermier par bail temporaire en vertu d'un contrat; il pouvait quitter la terre à l'expiration du bail, mais il est resté. Ce paysan s'est accoutumé à cultiver le même sol du même propriétaire, aimant ce sol à force de le cultiver, et se rivant peu à peu à lui par son long labeur et son amour. Le contrat de bail, devenu inutile, n'a jamais été renouvelé. Les années et les générations ont passé, la famille est toujours à la même place. Un lien d'habitude s'est formé, plus fort et plus impérieux d'âge en âge.

D'autres fois, plus souvent peut-être, ce fermier qui était venu pauvre, sans capital et sans avances, n'a pas pu payer son fermage. Pline le Jeune décrit cette situation, et les jurisconsultes du Digeste font entendre qu'elle était fréquente. Ce fermier, devenu débiteur du propriétaire, n'a pourtant pas été renvoyé par lui; on l'a gardé, on l'a retenu, parce que son travail était le gage de sa dette. Il n'aurait pu quitter qu'en se libérant. Au contraire, il est devenu chaque année plus insolvable, chaque année plus lié à la terre. Bon gré mal gré, cette terre le tenait, et cela devait durer toujours, car son labeur était désormais sa seule manière de payer l'intérêt annuel de sa dette. C'est pour cela, apparemment, que son labeur était désormais contraint et forcé. Ainsi, le père était venu libre sur ce sol, les fils y restaient obligatoirement et le petit-fils ne savait même plus que l'aïeul avait été libre d'en sortir. Voilà comment s'est formée, presque sans qu'on s'en aperçût, une nouvelle condition sociale (1). Cette situation n'est pas née, comme on l'a dit, au IVe siècle de l'empire; elle avait peut-être existé dans tous les temps. Ce qui appartient au IVe siècle, c'est qu'elle soit devenue fréquente et se soit multipliée à l'infini. Ce colonat prit alors une telle extension, il finit par enserrer, homme par homme, tant de milliers d'hommes, que le gouvernement et le législateur furent obligés de s'occuper de lui; alors vinrent les lois impériales qui le reconnurent, qui le fixèrent, qui le déclarèrent immuable.

Le colon n'était pas un serf (2). Ceux qui ont confondu le colonat

(1) Nous laissons de côté quelques autres sources du colonat, par exemple l'introduction de Germains libres que le gouvernement impérial fixa au sol comme cultivateurs en leur imposant la condition de rester attachés à leurs tenures. — Pour ce qui est de la Gaule, nous sommes disposé à croire que le colonat y a eu des racines propres et qu'il se rattachait à un état de choses antérieur à César; mais c'est un point dont on ne peut pas faire la démonstration dans l'état actuel des documens.

(2) Nous ne voulons pas dire qu'il ne se soit jamais trouvé d'esclaves dans la classe des colons. Il a pu arriver assez souvent qu'un maître fît un colon de son esclave; il a donc pu exister quelques colons de condition servile; mais ce n'étaient là que des exceptions, et aussi les documens n'en parlent-ils jamais. A peine peut-on voir une allusion à cela dans une lettre de Sidoine Apollinaire, v, 19, où il semble que le fils d'une

avec le servage de la glèbe ont été induits en erreur par quelques analogies apparentes et par une phrase du code théodosien inexactement traduite. Les lois romaines distinguent toujours, et en termes fort nets, le colon de l'esclave. Maintes fois ce colon est qualifié homme libre. Aussi possède-t-il ce qu'un esclave n'aurait jamais, une famille et des droits civils. A l'opposé de l'esclave, il hérite de son père, et ses enfans de lui. Il peut posséder en propre. Sa tenure, bien entendu, n'est jamais sa propriété; mais, en dehors de sa tenure, aucune loi ne l'empêche d'être propriétaire d'un immeuble. Il peut tester en toute liberté pour ce qui est à lui. Enfin, il a la protection des lois et le droit de se présenter en justice. Il peut plaider même contre son maître. Nous avons un rescrit d'Honorius, qui s'étonne que le colon ait un pareil droit et qui ne peut pourtant pas le lui ôter tout à fait.

Sur un point, le colon n'est pas libre : il ne doit ni quitter sa terre ni cesser de la cultiver. Les lois disent qu'il ne peut s'éloigner de cette terre un seul jour. Par là, il semble qu'il appartienne à son champ. Il en est « comme l'esclave; » c'est la loi qui s'exprime ainsi. Il est bien vrai que, juridiquement, le colonat n'est pas une servitude; il n'est pas « une condition inhérente à la personne; » mais s'il n'est pas une servitude, il est un lien : *nexus colonarius*, dit encore le législateur. Voilà la vraie définition du colonat. Il est un lien, et notons que ce lien n'est pas entre un homme et un maître, mais entre un homme et une terre. Sans la terre, il n'y aurait pas de colon. Sans la terre, cet homme serait aussi libre que tout autre citoyen. — Le lien qu'il a contracté avec la terre est aussi bien à son avantage qu'à son détriment. Il ne doit pas quitter cette terre; mais, en compensation, la jouissance de cette terre lui est assurée. Le propriétaire n'a pas plus le droit d'évincer un colon que celui-ci n'a le droit de laisser la terre. Prenez toutes les lois sur le sujet; elles impliquent que le cultivateur peut rester, s'il veut, en dépit même du propriétaire. Mais, en retour, le propriétaire exige qu'il reste; fugitif, il le poursuit, il le reprend, il le ramène par la force. En résumé, le lien entre la terre et l'homme ne peut être brisé ni par le colon ni par le maître. Nous apercevons, il est vrai, dans quelques lois, qu'il n'est pas sans exemple que ce lien soit rompu; nous voyons des colons qui deviennent soldats, d'autres qui deviennent prêtres; mais il faut, pour que ce changement soit légitime, que le propriétaire l'ait autorisé. Le lien ne peut donc être brisé que par l'accord de volonté des deux hommes.

serve soit devenu colon sans même avoir été affranchi; mais il ne faudrait pas trop s'appuyer sur cette lettre, à cause du vague du style de cet écrivain et de l'impropriété des termes qui lui est habituelle. Ce serait en tout cas un exemple unique.

Le propriétaire ne peut pas vendre son domaine sans vendre en même temps les colons qui l'habitent. Cela signifie, au fond, qu'en vendant son domaine il assure à ses colons la conservation de leurs tenures sous le nouveau propriétaire. En effet, une autre loi interdit à l'acquéreur d'amener avec lui de nouveaux colons au préjudice des anciens. Le colon est donc inséparable de la terre; il fait corps avec elle : Justinien l'appelle *membrum terræ*. Il peut se marier avec une femme de sa condition; mais il faut encore que cette femme appartienne au même domaine que lui. Règle singulière et qui pourtant s'explique. S'il en était autrement, il y aurait formariage, et l'un des deux conjoints serait nécessairement perdu pour l'un des deux domaines. Cela ne peut se faire que si les deux propriétaires sont d'accord pour le permettre ou pour faire entre eux un échange de personnes. C'est ce qu'on retrouvera au moyen âge et ce qu'on voit déjà sous l'empire romain. Les fils du colon sont nécessairement colons, et le sont de la même terre. Ils héritent à la fois de la tenure du père et de ses obligations. Ils gardent sa terre de plein droit et forcément. Le colon est un tenancier perpétuel.

Regardons-le dans l'intérieur de ce domaine rural dont il occupe une parcelle, et cherchons quelle est sa situation. A-t-il un maître, comme l'esclave? Il a au-dessus de lui, visiblement, le propriétaire du sol. Or, il se trouve que la langue latine n'a qu'un seul mot pour signifier propriétaire et maître, *dominus*. Il en résulte que le colon emploie en parlant au propriétaire du sol le même terme qu'emploie l'esclave. Cet homme n'est pas son maître, mais l'usage est de l'appeler du même nom que s'il l'était. Bien des confusions d'idées peuvent naître de là. L'influence des mots dans les mœurs est incalculable. Il ne faudra pas longtemps pour que ces deux hommes arrivent également à penser que l'un des deux est le maître de l'autre. Il subsiste pourtant une grande différence entre l'esclave et le colon : c'est que le propriétaire ne peut obliger le colon à aucun autre genre de travail qu'à la culture du sol. Il n'a pas le droit de l'attacher à son service personnel; il ne peut pas l'appliquer à un métier. Peut-il le frapper, le punir, l'enchaîner? Cela ne se voit pas clairement. Il y a bien une loi qui permet au propriétaire d'infliger un châtiment au colon dans un cas tout à fait spécial; mais cette loi même me paraît impliquer qu'en général il n'avait pas ce droit. Dire que, pour un délit déterminé, le colon pourra être enfermé et frappé « comme s'il était esclave, » c'est dire qu'en dehors de ce délit il n'est pas soumis comme l'esclave aux châtimens corporels. D'ailleurs, le colon est expressément autorisé à poursuivre le propriétaire en justice pour toutes les catégories d'actes que le droit romain réunissait sous la dénomination générale d'injures.

En l'absence du propriétaire, le domaine était régi par un *villicus* et un *procurator*. On aperçoit bien que le colon était subordonné à ces deux personnages. Mais ici se présente une difficulté. Comment le colon, qui est homme libre, peut-il être soumis à des hommes qui sont toujours des esclaves? C'est qu'il ne leur est soumis qu'à titre de régisseurs du domaine tout entier. Qu'ils aient un droit de coercition sur sa personne, c'est ce qu'aucun texte ne permet de supposer, sauf le cas où il aurait voulu s'enfuir du domaine. Ils ont les yeux sur lui, s'assurent de sa présence, reçoivent ses redevances et ses prestations, rendent compte de lui au maître. Pour le travail, nous ne voyons jamais que le colon soit confondu avec les esclaves. Il ne fait pas partie d'un groupe qui laboure ou qui moissonne sous les ordres d'un *monitor*. Nous ne trouvons pas de décuries de colons comme nous trouvons des décuries d'esclaves. Le colon est seul au labour, et seul à la moisson. Il ne transporte pas non plus ses bras et son travail sur telle ou telle partie du domaine qu'un chef lui indique chaque jour. Il a son lot de terre et il le cultive toute l'année. Il laboure, sème, récolte à la même place. Ordinairement, c'est le même champ qu'il cultive toute sa vie, et c'est encore ce champ que ses enfans cultiveront après lui (1). Il n'habite pas non plus, comme le groupe des esclaves, dans une demeure commune; il a sa cabane à lui. Pour la culture, nous n'apercevons pas qu'on lui donne des ordres, qu'on le dirige. Vraisemblablement, il cultive à sa guise et sous sa responsabilité. Il jouit des fruits. Une partie de sa récolte est sans doute pour le maître, mais le reste est à lui. Une loi nous montre cet homme vendant lui-même ses produits au marché de la ville voisine.

Ses redevances annuelles sont le prix dont il paie la jouissance du sol. Elles sont la suite ou l'équivalent de l'ancien fermage. Ce ne sont pas les lois impériales qui ont fixé ces redevances, pas plus que ce ne sont elles qui ont institué le colonat. Il n'exista même jamais de règles générales au sujet des rentes colonaires. Se figurer tous les colons de l'empire, ou seulement tous les colons d'une province soumis aux mêmes obligations, serait une grande erreur. Les obligations variaient d'une terre à une autre. Elles pouvaient même varier, d'un colon à l'autre, sur une même terre.

(1) Notons toutefois que cette règle ne résulte pas expressément des lois. C'est ici l'un des points les plus obscurs du colonat. Certainement, aucune loi n'interdisait au propriétaire de déplacer un colon, c'est-à-dire de lui faire changer de tenure. Je suis frappé de voir que les lois attachent toujours le colon « au domaine » et non pas au lot de terre. Ma pensée est qu'il n'y a jamais eu de règle constante sur ce point. Dans la plupart des domaines, le colon eut un lot à lui pour toujours; mais, dans d'autres, il a pu se faire qu'il n'eût qu'un lot annuel, et l'on peut encore admettre que, sur certains domaines, les colons aient cultivé en communauté. Ces questions ne pourront être éclaircies que si l'on trouve de nouveaux documens.

Dans quelques domaines la redevance se payait en argent, dans d'autres en nature. Sur quelques-uns, le colon payait à la fois une rente et une part des fruits. Nos documens ne nous renseignent pas sur le chiffre de la rente. La part des fruits s'appelait *pars agraria* ou *agraticum;* c'est le champart du moyen âge. Il pouvait aussi arriver que les colons dussent au propriétaire un nombre déterminé de jours de travail ou de corvées. Une inscription, relative à un domaine d'Afrique, marque que le nombre des corvées sur ce domaine était de six par an, c'est-à-dire deux pour le labour, deux pour les semailles et deux pour la moisson. Mais tout cela variait à l'infini, et nous ne pouvons pas affirmer qu'il y eût deux domaines où les obligations du colon fussent exactement les mêmes. Cette variété venait de ce que chaque propriétaire avait fait à l'origine avec chaque colon des conventions particulières. Quelquefois il avait pu imposer au colon sa volonté. Souvent, les conditions avaient été assez librement débattues, et le colon les avait acceptées à un moment où il avait encore la faculté de ne pas s'établir sur cette terre et où il n'était pas encore colon. Les obligations des colons étaient aussi variables que les sources mêmes du colonat. Une seule règle existait, c'est que ces obligations, une fois établies, ne pouvaient plus changer; elles demeuraient immuables à jamais. Douces ou rigoureuses, elles se transmettaient de père en fils sans aucune modification. Il faut observer de près cette règle et essayer de la comprendre.

Prenons d'abord le cas où les obligations étaient rigoureuses ; le colon ne pouvait ni réclamer un adoucissement ni quitter la terre. Il voyait ailleurs un domaine où les conditions étaient plus douces, et il était tenté d'y courir; mais c'est ici que la loi intervenait, impitoyable; elle interdisait au colon de changer de domaine, de chercher un propriétaire plus indulgent ou une tenure grevée de moindres charges. Elle punissait surtout le propriétaire qui prenait chez lui le colon d'un autre. C'est qu'elle voyait là un préjudice porté à l'ancien propriétaire et une atteinte à des droits acquis. Elle supposait que cette redevance, trop rigoureuse peut-être, avait été établie jadis par une convention libre, qu'il y avait eu peut-être quelque raison spéciale pour qu'elle fût si rigoureuse, que peut-être elle représentait, outre la rente du sol, les intérêts d'un capital prêté, et qu'il pouvait y avoir cent raisons aujourd'hui oubliées pour que la redevance eût été fixée de la sorte. Le législateur ne se croyait pas le droit de permettre qu'on la changeât au détriment du maître.

Prenons maintenant le cas où les conditions faites au colon étaient douces; alors la même législation impériale défendait au propriétaire de les aggraver. Elle partait de ce principe que, si le propriétaire primitif n'avait établi qu'une redevance légère, c'est qu'il ne

s'était pas senti le droit d'exiger davantage. Elle supposait, par exemple, que le premier colon avait apporté avec lui ses outils et ses bestiaux, qu'il avait bâti lui-même sa cabane, que le propriétaire n'avait eu à faire aucune mise de fonds. D'autres fois, il était arrivé que les premiers colons d'un domaine y eussent été installés à un moment où ce domaine était encore à l'état de *saltus*, c'est-à-dire de terre en friche. C'est sur ces sortes de terres, en effet, que le colonat paraît avoir commencé; c'est du moins sur elles que nos plus anciens documens nous le montrent. Comme ces terres étaient alors sans valeur dans les mains d'un propriétaire qui les avait eues presque pour rien, et comme on ne savait même pas ce qu'elles pourraient produire un jour, le propriétaire n'avait exigé de ses premiers colons qu'une faible redevance; et c'était à ce prix seulement qu'il avait trouvé des hommes qui consentissent à défricher. Avec le temps et par le travail de ces hommes, cette terre était devenue fertile. Le propriétaire avait-il pour cela le droit d'augmenter la redevance? La loi impériale répondait non. Elle voyait une convention primitive, qui avait été faite non par écrit, mais mentalement, et pour toujours, et elle ne permettait pas qu'elle fût rompue. « Si un propriétaire, dit l'empereur, exige d'un colon plus que ce qui a été accoutumé jusqu'alors, c'est-à-dire plus que ce qui a été exigé de lui ou de ses pères dans les temps antérieurs, ce colon se présentera devant le juge le plus proche, et ce juge devra, non-seulement défendre au propriétaire d'augmenter la redevance coutumière, mais encore faire restituer au colon tout ce qui aura été exigé de lui indûment. » La redevance imposée au père, dit un autre empereur, ne pourra pas être augmentée pour le fils; « car nous voulons que les fils, une fois nés sur le domaine, y restent comme en possession, aux mêmes conditions suivant lesquelles les pères y ont vécu. » L'immutabilité était la règle, aussi bien pour le colon que contre lui. La conséquence était que les bénéfices du défrichement étaient presque tout entiers pour l'auteur du travail ou pour ses enfans à tout jamais. Qu'un colon améliore le sol par des plantations, par des desséchemens, par des irrigations, ce sont ses enfans qui auront tout le profit. La plus-value du sol est pour le colon. Il n'a pas à craindre que ses charges s'accroissent à mesure que sa terre vaudra davantage. Mais de même, en sens contraire, il peut arriver qu'une terre perde une partie de sa valeur; elle peut se détériorer ou par négligence ou par accident; la redevance n'en sera pas diminuée, et la famille du colon y restera toujours, sans espoir d'allégement, c'est-à-dire dans la misère. Les documens ne nous disent pas si les colons furent, en masse, heureux ou malheureux; mais nous apercevons sans peine qu'il y en eut des deux sortes, et que leur situation fut infiniment variable.

On vit des colons à tous les degrés de l'échelle, depuis le bien-être d'une famille laborieuse et assurée de posséder toujours son champ, jusqu'à l'extrême misère du paysan que son champ ne nourrit plus et qui n'a pas le droit de chercher son pain ailleurs.

IX. — DE LA DIVISION HABITUELLE DU DOMAINE EN DEUX PARTS.

Nous venons de compter et d'observer plusieurs classes différentes de cultivateurs : esclaves travaillant en commun, esclaves à petite tenure, fermiers libres, affranchis, colons. On se tromperait si l'on supposait que ces classes se succédant se soient supprimées l'une l'autre. Le fermier libre n'a pas fait disparaître l'esclave. Le colon n'a pas fait disparaître complètement les fermiers libres ; car on en trouve jusqu'à la fin de l'empire. Quant à l'esclave et à l'affranchi gratifiés d'une petite tenure, ils ne se sont substitués que pour une faible part à la *familia* travaillant en commun. La vérité est que toutes ces catégories d'hommes ont vécu ensemble, non confondues, mais entremêlées sur les mêmes terres. C'est seulement la proportion numérique entre elles qui a varié aux différens siècles. Nous ne devons pas nous figurer le domaine rural cultivé exclusivement par une espèce de cultivateurs, d'abord par des esclaves, plus tard par des fermiers libres, plus tard encore par des colons. Il y a eu de tout cela à la fois sur un même domaine. Le système de l'exploitation directe par un groupe d'esclaves et le système de la tenure colonaire semblent contradictoires ; en réalité, tous les deux étaient pratiqués en même temps et s'associaient. Le domaine était, en général, divisé en deux parts : l'une était cultivée directement par le groupe des esclaves travaillant pour le compte du maître seul ; l'autre était affermée ou mise en tenure dans les mains de petits cultivateurs qui en partageaient les profits avec le propriétaire. Ce partage du domaine rural est une coutume à laquelle l'historien doit faire grande attention ; nous la retrouverons au moyen âge, où elle produira les plus grandes conséquences ; il importe de constater qu'elle a existé déjà dans la société de l'empire romain, dont la Gaule faisait partie.

Prenons d'abord comme exemple le petit domaine d'Horace. Le poète ne prend pas la peine de nous le décrire autant que nous le souhaiterions. Encore montre-t-il d'un trait qu'il contient deux parts bien distinctes : d'un côté, il s'y trouve cinq fermiers libres qui ont chacun « un foyer, » c'est-à-dire une maison à eux et visiblement un lot de terre. De l'autre côté, il y a sur ce même domaine huit esclaves qui travaillent sous les ordres d'un *villicus* esclave comme eux ; leur condition est sans doute assez dure, puisque le poète plaisamment menace Davus, esclave citadin, de l'envoyer, lui neu-

vième, travailler à la culture. Voilà bien les deux parts : l'une distribuée en petites tenures, l'autre exploitée directement. La part réservée comprend sans doute, outre la maison principale et les jardins qui l'entourent, la forêt de chênes et d'yeuses dont les ombrages plaisent tant à Horace ; elle comprend aussi des terres à blé, « ces terres qui lui donnent chaque année leur moisson sans jamais le tromper ; » elle renferme aussi ce petit vignoble dont le vin, si médiocre qu'il soit, est mis en bouteilles par le poète lui-même. La part distribuée en tenures renferme d'autres terres à blé, peut-être aussi quelques pièces de vigne et des prairies. Ce sont les lots de ceux que le poète appelle « les cinq braves pères de famille, » c'est-à-dire des cinq fermiers (1).

Ce même partage du domaine ressort des textes des jurisconsultes comme un usage fréquent qu'ils n'ont pas à expliquer et auquel ils se contentent de faire allusion. Scævola, par exemple, parle, comme d'une chose habituelle, du domaine qui a été vendu ou légué « avec les pécules des esclaves et l'arriéré des fermiers. » Ces deux classes d'hommes vivent donc ensemble sur la même terre, et comme il est certain qu'elles travaillent différemment et sans contact entre elles, leur présence simultanée implique que le domaine est divisé en deux parts distinctes. Un fragment d'Ulpien montre comment chaque domaine était inscrit sur les registres de l'impôt foncier. On ne se contentait pas d'indiquer l'étendue ou la valeur de l'ensemble : on marquait les diverses sortes de culture, « combien il s'y trouvait d'arpens en labour, combien en vignes ou en oliviers, combien en prés, en pâquis, en bois. » Puis on inscrivait encore sur les registres combien ce domaine renfermait d'esclaves, en distinguant les laboureurs, les vignerons, les bergers, les ouvriers. Enfin, le propriétaire devait faire inscrire les noms de ceux qui habitaient son domaine comme locataires ou comme fermiers. Telle était, suivant Ulpien, la formule de l'inventaire cadastral. Cette formule implique que c'était un usage fréquent d'avoir sur une même terre des esclaves et des fermiers. Ces deux classes d'hommes n'étaient sans doute pas plus confondues sur le domaine qu'elles ne l'étaient sur les registres officiels, et nous pouvons admettre que chacune d'elles avait son terrain à part.

Nous n'entendons pas par là une division géométrique ; nous ne savons pas si une ligne nettement tracée sépare le domaine en deux. Il est plus vraisemblable que les deux portions s'enchevêtrent l'une dans l'autre, chacune étant composée d'une série de

(1) Les lecteurs connaissent l'étude de M. Gaston Boissier, qui a su retrouver et décrire le domaine d'Horace à l'aide de quelques vers du poète et de ses propres voyages. Voyez la *Revue* du 15 juin 1883.

parcelles. Le propriétaire a concédé en tenure ce qu'il a voulu, ici ou là; il a dû se réserver d'abord ce qui était le plus proche de sa maison et tout ce qui était en agrément; il a pu garder aussi, parmi les terres plus éloignées, ce qui était d'une culture plus facile et d'un revenu plus sûr. Nulle règle ici; c'est le caprice du maître ou de son régisseur qui a tout décidé. Je remarque au Digeste que la troupe des chasseurs, *venatores*, était comptée dans la *familia urbana*, c'est-à-dire parmi les esclaves attachés au service personnel du maître; j'incline à conclure de là que les bois et les garennes étaient compris aussi dans la part réservée.

Si le fermage libre a laissé subsister à côté de lui l'exploitation directe par des esclaves, cela est encore plus vrai de la tenure servile et du colonat. Nous avons vu plus haut que le premier germe de la tenure servile avait été la concession d'un petit coin de terre à un esclave dont le maître était satisfait. Mais dans le même passage où Varron signalait cette coutume, il faisait entendre qu'un tel esclave n'en restait pas moins attaché à la culture générale du domaine. Le morceau de terre qu'on lui concédait ne le dispensait en rien de son travail. Il s'occupait de son lot à ses heures perdues ou aux jours de repos; mais la majeure partie de son temps et de ses forces restait due au maître. La tenure servile n'a donc pas été établie pour remplacer le travail en commun; elle s'y est ajoutée. Le même serf qui cultivait sa petite tenure cultivait aussi la terre du maître. Il était un tenancier quelques jours par semaine, et les autres jours il revenait faire partie de la *familia* travaillant en commun. Ce fait, qui semble d'abord peu important, a eu au contraire les plus graves conséquences pour l'histoire de nos sociétés. Nous pouvons remarquer, en effet, que le serf de la glèbe, tel que nous le verrons au moyen âge, ne ressemblera ni aux anciens serfs qu'on avait vus en Grèce ni aux serfs de la Germanie dont Tacite décrit la condition. Un trait tout spécial les caractérisera; ces mêmes serfs, qui auront une tenure à eux, seront astreints à travailler plusieurs jours par semaine sur la terre que le maître a gardée. Cette condition, particulière au servage du moyen âge, s'explique par la nature de la tenure servile des Romains, qui n'était qu'une petite concession faite à un homme demeurant esclave et qui ne supprimait pas ses obligations natives. Ainsi le servage conserva toujours la marque de l'ancien esclavage romain dont il était issu. Le petit germe décrit par Varron contient déjà en raccourci les principales règles du servage du moyen âge (1).

(1) Il en sera de même des tenures d'affranchis. L'affranchi devra aussi, outre le travail de sa tenure, quelques jours de travail sur la terre dominicale. Cela se rattache à l'obligation des *operæ*, qui était l'une des lois de l'affranchissement.

Passons au colonat. Nous ne pouvons sans doute pas affirmer qu'il n'y ait jamais eu de domaines distribués tout entiers à des colons. Une assertion si générale, en présence de documens si rares, serait plus qu'imprudente. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il était plus ordinaire que les colons n'occupassent qu'une partie d'un domaine. Dans la curieuse inscription relative au saltus Burunitanus, nous voyons clairement qu'une portion du grand domaine était tenue par les colons et qu'une autre était exploitée directement au nom du propriétaire. Il y a au code théodosien une instruction adressée aux fonctionnaires impériaux sur la manière dont ils doivent dresser l'inventaire d'une propriété, au moment où cette propriété passe des mains d'un particulier dans celles du prince : « Pour ce qui est du terrain, on devra d'abord en indiquer l'étendue, en distinguant soigneusement ce qui est en vignes, en oliviers, en terres labourées, en prés, en bois. Pour ce qui est des hommes, on inscrira d'abord les esclaves, en distinguant ceux qui sont attachés au service de la personne et ceux qui sont employés à l'exploitation rurale ; ensuite on écrira les esclaves casés et les colons. » Il est donc certain que, sur les registres officiels, les petits tenanciers serfs ou colons étaient séparés des esclaves occupés à l'exploitation directe. Ils étaient séparés d'eux aussi sur le domaine. Visiblement, le propriétaire n'avait pas mis toute sa terre dans les mains des colons ; il s'en était réservé une part avec un groupe d'esclaves pour la cultiver. Quelquefois on avait imaginé d'employer les mêmes colons, qui cultivaient librement leurs lots de terre, à cultiver aussi la terre réservée. C'était la règle, nous le savons, sur le saltus Burunitanus. Notre inscription montre que chaque colon devait fournir chaque année deux corvées de labour, deux de semailles et deux de moisson. C'était comme une partie du loyer de sa tenure. Il payait la jouissance de son lot de terre, à la fois par le champart de cette terre et par six jours de travail sur la terre réservée.

En résumé, le domaine rural était un organisme assez complexe. Il contenait, autant que possible, des terres de toute nature, champs, vignes, prés, forêts. Il renfermait aussi des hommes de toutes les conditions sociales, esclaves, affranchis, colons, hommes libres. Le travail s'y faisait par deux organes bien distincts, qui étaient, l'un le groupe servile, l'autre la série des petits tenanciers. Le terrain y était aussi divisé en deux parts, l'une qui était aux mains des tenanciers, l'autre que le propriétaire gardait dans sa main. Il faisait cultiver celle-ci, soit par un groupe servile, soit par les corvées des tenanciers, soit enfin par une combinaison de l'un et de l'autre système. Il y avait en ce dernier cas un groupe servile peu nombreux, auquel venaient s'ajouter les bras des tenanciers dans les momens de l'année où il fallait beaucoup de bras. Il tirait aussi de son domaine

un double revenu, d'une part les récoltes et les fruits de la portion réservée, de l'autre les redevances et rentes des tenanciers. Enfin, son régisseur ou son intendant, ordinairement un esclave, administrait et surveillait les deux portions également ; des tenures, il recevait les redevances ; sur la part réservée, il dirigeait les travaux.

X. — LE CHATEAU ET LA VIE DE CHATEAU.

Les constructions qui s'élevaient sur un grand domaine étaient naturellement de trois sortes. Il y avait celles qui étaient à l'usage du maître, celles où vivait en commun le groupe des esclaves, et enfin celles des tenanciers et de tous les cultivateurs vivant isolément. Au sujet de ces dernières nous savons fort peu de chose ; les écrivains anciens ne les ont jamais décrites. Horace désigne les habitations de ses petits fermiers par l'expression de foyers ; ce mot donne l'idée de demeures indépendantes qui sont plus que des huttes, mais qui peuvent être de fort modestes chaumières. Apulée nous représente un homme qui traverse un riche domaine ; avant d'arriver à la maison du propriétaire, cet homme rencontre un assez grand nombre de petites maisons, que l'auteur appelle *casulæ* et qui sont vraisemblablement les maisons des colons. Tantôt ces demeures étaient isolées les unes des autres, chacune étant placée sur le lot de terre que l'homme cultivait. Tantôt elles étaient groupées entre elles et formaient un petit hameau que la langue appelait *vicus*. Sur les domaines les plus grands on pouvait voir, ainsi que le dit Julius Frontin, une série de ces *vici* qui faisaient comme une ceinture autour de la *villa* du maître.

Cette villa se divisait toujours en deux parties nettement séparées, que la langue distinguait par les expressions *villa urbana* et *villa rustica*. La *villa urbana*, dans un domaine rural, était l'ensemble de constructions que le maître réservait pour lui, pour sa famille, pour sa domesticité personnelle. Les jardins et les parcs destinés à son agrément s'appelaient aussi *pars urbana*. Quant à la *villa rustica*, elle était l'ensemble des constructions destinées au logement des esclaves cultivateurs ; là se trouvaient aussi les animaux et tous les objets utiles à la culture. Columelle a décrit, mieux encore que Varron, cette villa rustique. Elle devait contenir un nombre suffisant de petites chambres, *cellæ*, à l'usage des esclaves « qui n'étaient pas attachés, » et ces chambres devaient être, autant que possible, « ouvertes au midi. » A l'usage des esclaves « qui étaient attachés, » il y avait l'*ergastulum*; c'était le sous-sol, il devait être éclairé par des fenêtres assez nombreuses « pour que l'habitation fût saine, » mais assez étroites et assez élevées au-dessus du sol pour que les hommes ne pussent pas s'échapper. A

quelques pas de là étaient les étables, qui autant que possible devaient être doubles; il y avait celles de l'été et celles de l'hiver. A coté des étables étaient les petites chambres des bouviers et des bergers. On trouvait ensuite les granges pour le blé, le foin, la paille; les celliers au vin; les celliers à l'huile, les greniers pour les fruits. Une cuisine occupait un bâtiment spécial; elle devait être haute de plafond et assez grande « pour servir de lieu de réunion en tout temps à la domesticité. » Non loin était le bain des esclaves; ceux-ci n'avaient d'ailleurs le droit de s'y baigner « qu'aux jours fériés. » Le domaine avait naturellement son four et son pétrin, son pressoir pour le vin, son pressoir pour l'huile. Ajoutez-y, si le domaine était complet, une forge et un atelier de charronnage. Au milieu de tous ces bâtimens s'étendait une large cour; les Romains l'appelaient *chors;* nous la retrouverons au moyen âge avec le même nom légèrement altéré, *curtis.*

A quelque distance est la *villa* du maître. Elle est moins étendue, mais grande encore. Le propriétaire est ordinairement riche et il se plaît à bâtir. Horace qui, lui, n'est pas riche, s'excuse de la simplicité de sa maison, comme si c'était une chose exceptionnelle de n'avoir à la campagne « ni lambris d'or, ni incrustations d'ivoire, ni colonnes de marbre, ni rideaux de pourpre. » Varron remarque, non sans chagrin, que ses contemporains « accordent plus de soins à la villa urbaine qu'à la villa rustique. » Columelle donne des conseils sur ce que cette villa doit être, et il fait entendre par là ce qu'elle est le plus souvent. Elle renferme des appartemens d'été et des appartemens d'hiver; car le maître l'habite ou peut l'habiter en toute saison. Elle a donc double salle à manger, et double série de chambres à coucher. Elle renferme de grandes salles de bains où toute une société peut se baigner à la fois. On y doit trouver aussi de longues galeries, plus grandes que nos salons, où les amis puissent se promener en causant. Pline le Jeune, qui possède une dizaine de beaux domaines, décrit deux de ces habitations. Tout ce qu'on peut imaginer de confortable et de luxueux s'y trouve réuni. Nous ne supposerons sans doute pas que toutes les maisons de campagne fussent semblables à celles de Pline; mais il en existait de plus magnifiques encore que les siennes; et, du haut en bas de l'échelle, toutes les maisons de campagne tendaient à se rapprocher du type qu'il décrit. Il imitait, et on l'imitait. La mode allait de ce côté. Le luxe des villas était, dans cette société de l'empire romain, la meilleure façon de jouir de la richesse, et aussi le moyen le plus louable d'en faire parade. Comme il n'y avait plus d'élections libres, l'argent qu'on ne dépensait plus à acheter les votes, on le dépensait à orner ses maisons. Ce qui peut d'ailleurs atténuer les inconvéniens d'un régime de grande pro-

priété, c'est que le propriétaire se plaise sur son domaine et qu'il lui rende en améliorations ou en embellissemens ce qu'il en retire en profits.

Si de l'Italie nous passons à la Gaule, et de l'époque de Trajan au ve siècle, nous y trouvons encore de vastes et magnifiques villas. Sidoine Apollinaire fait un tableau assez net, malgré le vague habituel de son style, de la villa Octaviana, qui appartient à son ami Consentius. « Elle offre aux regards des murs élevés et qui ont été construits suivant toutes les règles de la beauté architecturale. » Il s'y trouve « des portiques, des thermes d'une grandeur remarquable. » Remarquons-y aussi une chapelle ; elle remplaçait apparemment l'ancien *sacrarium* païen ; mais sans doute elle était plus grande, devant s'ouvrir, pour le culte chrétien, à un plus grand nombre de personnes. Une loi de 398 signale « comme un usage » que les grands propriétaires aient une église dans leur propriété. Nous retrouverons cela dans les siècles suivans. Sidoine Apollinaire décrit aussi la villa Avitacus. On y arrive par une large et longue avenue qui en forme comme « le vestibule. » On rencontre d'abord le *balneum*, c'est-à-dire un ensemble de constructions qui comprend des thermes, une piscine, un *frigidarium* et une salle de parfums ; c'est tout un grand bâtiment. En sortant de là, on entre dans la maison. L'appartement des femmes se présente d'abord ; il comprend une chambre de travail où se tisse la toile. Nous retrouverons ce *gynæceum* dans des villas du viie siècle. Sidoine nous conduit ensuite à travers de longs portiques, soutenus par des colonnes, et d'où la vue s'étend sur un beau lac. Puis vient une galerie fermée, où beaucoup de personnes peuvent se promener. Elle mène à trois salles à manger. De celles-ci on passe dans une grande salle de repos, *diversorium*, où l'on peut à son choix dormir, causer, jouer. L'écrivain ne prend pas la peine de décrire les chambres à coucher ni d'en indiquer même le nombre. Ce qu'il dit des villas de ses amis fait supposer que plusieurs étaient plus brillantes que la sienne. Ces belles demeures, qui ont un moment couvert la Gaule, n'ont pas péri sans laisser bien des traces. On en trouve les vestiges dans toutes les parties du pays, depuis la Méditerranée jusqu'au Rhin et jusqu'au fond de la presqu'île de Bretagne.

Telle était, sur un grand domaine, la maison du propriétaire. Le nom dont on appelait cette demeure est significatif. Dans la langue usuelle de l'empire, la maison du maître est désignée par le mot *prætorium*. Ce terme est déjà, avec cette signification, dans Suétone et dans Stace ; on le retrouve plusieurs fois chez Ulpien et les jurisconsultes du Digeste ; il devient surtout fréquent chez les auteurs du ive siècle, comme Palladius et Symmaque. Or ce mot, par

son radical même, impliquait l'idée de commandement, de préséance, d'autorité. Il s'était appliqué, dans un camp romain, à la tente du général; dans les provinces, au palais du gouverneur. Le voici maintenant qui s'applique, sur chaque domaine rural, à la demeure du maître. L'histoire d'un mot marque le cours des idées. Nul doute que, dans la pensée des hommes, cette demeure du maître ne fût, à l'égard de toutes les autres constructions éparses sur le domaine, la maison qui commandait. L'appeler *prætorium*, c'était comme si l'on eût dit la maison seigneuriale ou le château. Un écrivain du temps, Palladius, recommandait de la construire à mi-côte et toujours plus élevée que la *villa rustica*. De cette façon, la maison du propriétaire dominait la ferme ou le village peuplé de ses serviteurs. Cette maison du maître n'avait certainement pas l'aspect du château du xe siècle. Les *turres* dont il est quelquefois parlé, n'y sont pas des tours féodales. On n'y voit ni fossés, ni enceinte, ni herse, ni créneaux, mais plutôt des avenues et des portiques qui invitent à entrer. C'est que l'on vit dans une époque de paix et qu'on se croit en sûreté. A peine voyons-nous, vers le milieu du ve siècle, quelques hommes penser, comme Pontius Léontius, à fortifier leur villa, à l'entourer d'une muraille « que le bélier ne puisse pas renverser. » C'est alors seulement, pour résister aux pillards de l'invasion, qu'on a l'idée de transformer la villa en un château-fort. Jusque-là, la villa était un château, mais un château des temps paisibles et heureux, un château élégant, somptueux et ouvert.

Là, ces grands propriétaires passaient la plus grande partie de l'année, entourés de leur famille et d'un nombreux cortège d'esclaves, d'affranchis, de cliens. Ces mêmes hommes, d'ailleurs, tenaient le premier rang dans « la cité » et dans « la province. » Ils commençaient, d'ordinaire, par être magistrats municipaux. Ils donnaient des jeux publics, des festins au peuple de leur ville. Ils faisaient volontiers les frais d'un monument utile, d'un aqueduc, d'un bain, d'un théâtre. Loin de rester étrangers à la vie politique, c'étaient eux qui dirigeaient les affaires, et ils le faisaient gratuitetement, non sans grandes dépenses. Ils siégeaient dans les assemblées provinciales, contrôlaient la conduite des gouverneurs, allaient à Rome comme « légats » de leur province, dont ils portaient les plaintes ou les vœux. Beaucoup d'entre eux, non contens des dignités locales, entraient dans la carrière des honneurs publics; ils étaient sénateurs romains. Ils servaient ce qu'on appelait « la république » ou « le prince; » les deux dénominations étaient également employées, et les deux idées s'associaient dans l'esprit. Ils gouvernaient des provinces et quelquefois commandaient des armées; ils étaient ministres dans le palais, préfets du prétoire, pré-

fets de Rome, consuls. Mais, regardez les lettres de Symmaque et celles de Sidoine Apollinaire, qui peignent si bien les habitudes et les sentimens de cette haute classe, et vous serez frappé de voir combien ces hommes, si ambitieux qu'ils fussent de dignités et d'honneurs, étaient encore plus attachés à la paisible existence de leurs domaines. Plusieurs amis de Symmaque ressemblent à ce Vérinus, dont il trace le portrait : il a exercé les plus hautes fonctions de l'empire et même de grands commandemens militaires ; mais « tout le temps qu'il a pu dérober à ces devoirs publics, il l'a passé heureux et honnête dans ses terres. » Sidoine veut-il rappeler les vertus de son grand-père, qui avait été préfet du prétoire, il vante son égal attachement à trois choses, « à la vie rurale, au service de l'état et à ses devoirs de juge. » Ces hauts fonctionnaires se gardaient bien de vieillir dans leurs fonctions. Ils traversaient rapidement la carrière et ils revenaient vivre, jeunes encore, dans leurs domaines. On en voyait même qui avaient une grande répugnance à s'éloigner de leurs terres pour devenir fonctionnaires de l'état. Symmaque console un de ses amis qui a dû quitter ses terres pour le palais impérial. Sidoine reproche à son jeune ami Eutrope de se dérober aux honneurs ; n'est-ce pas pour lui un devoir de situation et de famille de prendre du service ? Qu'il entre donc « dans la milice du palais, » au moins pour quelques années. Aime-t-il mieux vivre caché au milieu de ses bouviers et de ses laboureurs ? Que ne quitte-t-il ses domaines pour aller siéger dans les assemblées publiques et pour gouverner une province ?

Ces hommes, visiblement, aimaient la vie de château ; Sidoine et Symmaque dans leurs lettres nous le montrent à chaque page. Ils bâtissaient, ils faisaient des irrigations, ils dirigeaient la culture, ils vivaient au milieu de leurs paysans. Un Syagrius, dans son beau domaine de Taionnac, « coupait ses foins et faisait sa vendange. » Un Consentius, fils et petit-fils des plus hauts fonctionnaires de l'empire, est représenté par Sidoine « mettant la main à la charrue, » comme la vieille légende avait représenté Cincinnatus. Les amis d'Ausone, ceux de Symmaque sont pour la plupart de grands propriétaires et ils se plaisent à la vie rurale. Des historiens modernes ont dit que la société romaine ou gallo-romaine n'aimait que la vie des villes et que ce furent les Germains qui enseignèrent à aimer la campagne. Je ne vois pas de quels documens ils ont pu tirer cette théorie. Je crains que ce ne soit là une de ces idées toutes subjectives que l'esprit moderne a introduites dans cette histoire. Ce qui est certain, c'est que les écrits que nous avons du IVe et du Ve siècle dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale autant qu'urbaine ; elle est urbaine en ce sens qu'elle exerce les ma-

gistratures et administre les cités; elle est rurale par ses intérêts, par sa vie quotidienne, par ses goûts. En partageant son existence entre la campagne et la ville, elle paraît avoir une prédilection pour la campagne.

C'est que, dans ces belles résidences, on menait l'existence de grand seigneur. Paulin de Pella, rappelant dans ses vers le temps de sa jeunesse, décrit « la large demeure où se réunissaient toutes les délices de la vie, » et où se pressait « la foule des serviteurs et des cliens. » C'était à la veille des invasions. « La table était élégamment servie, le mobilier brillant, l'argenterie précieuse, les écuries bien garnies, les carrosses commodes et d'habiles artistes s'empressaient à satisfaire les goûts du maître. » Les lettres de Sidoine nous montrent ces hommes s'écrivant ou se visitant entre eux. Les plaisirs de la vie de château étaient la causerie, la promenade à cheval ou en voiture, le jeu de paume, les dés. Les femmes avaient ordinairement leur place à part. Dans leurs appartemens réservés, elles tissaient ou brodaient en lisant quelques livres choisis. Les hommes chassaient. La chasse fut toujours un goût romain. Varron parlait déjà des vastes garennes remplies de cerfs et de chevreuils. Les amis auxquels écrivait Pline le Jeune partageaient leur temps « entre l'étude et la chasse. » Lui-même, chasseur médiocre qui emportait un livre et des tablettes, se vante pourtant d'avoir tué un jour trois sangliers. Les jurisconsultes du Digeste mentionnent, parmi les objets qui font ordinairement partie intégrante du domaine, l'équipage de chasse, les veneurs et la meute. Plus tard, Symmaque écrit à son ami Protadius et le raille sur ses chasses qui n'en finissent pas, et sur la « généalogie de ses chiens. » Les amis de Sidoine paraissent être aussi de grands chasseurs. Le Gaulois Ecdicius « poursuit la bête à travers les bois, passe les rivières à la nage; chiens, chevaux, arcs, voilà ce qui l'amuse. » Le même homme tout à l'heure, à la tête de cavaliers levés sur ses terres, mettra une troupe de Visigoths en déroute. Voici un autre ami de Sidoine, Potentinus : « Il excelle à cultiver, à construire, à chasser. » Vectius, grand personnage dont on vante la sagesse, la modération, les vertus domestiques, « ne le cède à personne pour élever des chevaux, dresser des chiens, porter des faucons. »

Plus encore que la chasse, ces hommes aimaient l'étude et la lecture. Il est vrai que l'étude, pour ces générations, n'était pas l'austère science ni l'âpre recherche qui dévore. Il s'agit ici d'une étude presque uniquement littéraire et toute d'agrément. La lecture était surtout celle des poètes et des orateurs. Sidoine écrit à Eriphius : « Tu partages ton temps entre la chasse, le soin de tes terres et les devoirs de ta cité; mais ce qui tient le plus ton cœur, c'est l'amour des lettres. » Un autre, nommé Félix, « vit enfermé

au milieu de ses livres. » Dans sa belle villa Octaviana, Consentius possède une riche bibliothèque. Ferréolus, ancien préfet du prétoire, réunit dans sa villa Prusianum un tel nombre de livres « qu'on dirait une boutique de libraire ; » on y distingue les rayons des orateurs, ceux des poètes, et, à part, les livres plus édifians « que lisent les dames. » Chez cet homme de goût, Varron est à côté de saint Augustin, Horace à côté de Prudence. Un Gaulois, ami de Symmaque, lui a écrit qu'il voulait étudier l'ancienne histoire de la Gaule ; Symmaque aussitôt offre de lui prêter les derniers livres de Tite Live, les *Commentaires* de César et les *Guerres de Germanie* de Pline l'Ancien. Beaucoup de ces hommes copiaient les manuscrits ou dirigeaient les copistes. Un puissant sénateur comme Victorianus, un ancien préfet de Rome comme Nicomachus Flavianus, employaient leurs loisirs à reviser le texte de Tite Live.

Beaucoup d'autres faisaient des vers. Nulle société ne fut plus féconde en petits poètes élégans que cette société romaine de la fin de l'empire. Dans la Gaule seule, Sidoine, sans se compter, en nomme six qui sont ses amis, et il omet ceux-là même dont quelques œuvres nous sont parvenues : Paulin de Périgueux, Marius Victor, Rutilius Namatianus, Paulin de Nole, Paulin de Pella. L'empereur Majorien, traversant une ville de Gaule, trouva moyen de réunir cinq poètes à sa table et s'amusa à établir entre eux un concours d'improvisation. Nous devons remarquer que presque tous ces poètes appartenaient à la classe sociale la plus élevée, c'est-à-dire à celle des grands propriétaires fonciers et des hauts fonctionnaires de l'état. L'un d'eux, nommé Pétrus, était ministre de Majorien ; un autre, nommé Léo, le fut du roi Euric ; Paulin de Nole, avant d'entrer dans l'église, était l'un des plus riches propriétaires de la Gaule ; Consentius, Ecdicius, Syagrius, tous un peu poètes, étaient de grands personnages dans l'état. Ces mêmes hommes étaient déjà orateurs, puisqu'ils faisaient partie de toutes les assemblées publiques, assemblées où l'on parlait certainement plus que l'on n'agissait (1). Orateurs à la ville, ils étaient poètes à la campagne. Faire des vers, les envoyer à ses amis, en recevoir d'eux, remercier et louer, était l'une des grandes affaires de ce temps-là : futilité, je le veux bien, mais futilité décente et de bon goût. Il est des sociétés où la classe riche n'en fait pas tant. Travail des champs, chasse, étude, tout cela composait une existence à la fois douce et active, bien réglée et polie. Faut-il croire les documens? Ils nous disent que les femmes étaient chastes et les hommes ordinairement honnêtes. Je ne sais pas où les historiens modernes ont trouvé que

(1) Sur ces assemblées provinciales de l'empire romain, dont il ne faut ni réduire ni exagérer l'importance, on pourra consulter prochainement la savante étude de M. Paul Guiraud, que l'Académie des Sciences morales vient de couronner.

ces générations étaient entièrement corrompues et foncièrement vicieuses. Il s'y est trouvé des hommes vicieux, et les sermonnaires ne se sont pas gênés pour le dire en leur langage (1). Mais que la société fût tout entière corrompue, c'est ce que démentent toutes ces lettres écrites au jour le jour et qui racontent la vie et les mœurs du temps. Ce qui en ressort plutôt, c'est que l'existence trop facile était devenue un peu molle et que les caractères énergiques étaient en petit nombre.

Telle était la vie de château, autant que nous pouvons nous la représenter d'après les textes. Mais sur le même domaine, au-dessous du château, vivait tout un petit peuple d'esclaves, d'affranchis, de colons, de cliens. Tous ces hommes étaient les serviteurs d'un seul homme et ils vivaient de sa terre. Sidoine et Salvien s'accordent à dire que les maîtres étaient d'ordinaire assez indulgens; la dureté n'était pas dans leurs mœurs. Mais les agens des maîtres étaient plus durs; Salvien donne à entendre que les esclaves entre eux ne se ménageaient guère. Il nous est impossible, à la distance où nous sommes et sans renseignemens précis, de juger avec sûreté jusqu'à quel point ces hommes furent malheureux et dégradés. Il est juste de se garder de toute exagération, et peut-être y a-t-il lieu de réagir un peu contre la méthode subjective avec laquelle on a traité toute l'histoire de cette époque. Il est certain que tous ces hommes, nourris par le maître ou par sa terre, étaient dans sa dépendance. Les uns étaient liés à lui par leur condition servile, les autres l'étaient presque autant par la terre qu'ils tenaient de lui. Nous ne pouvons dire ni qu'ils fussent toujours cruellement opprimés ni qu'ils fussent toujours bien traités; ils étaient opprimés quand le maître le voulait, bien traités quand le maître y tenait la main. La volonté du maître était presque toute leur loi; car le droit civil n'intervenait guère et la religion ne donnait que des préceptes. J'incline à penser que l'existence de ces hommes n'était pas, en moyenne, très misérable, parce que les maîtres n'avaient pas d'intérêt à ce qu'elle le fût et aussi parce qu'ils vivaient beaucoup au milieu d'eux. Ce qui caractérise leur condition, c'est peut-être moins l'oppression que l'immutabilité. Serfs ou colons, ils l'étaient pour toujours, ils l'étaient héréditairement. Sans doute on en voyait quelques-uns monter d'un degré infime à un degré supérieur, mais ce n'était que par la faveur exceptionnelle du maître. Jamais il ne leur était donné de s'élever par soi-même.

FUSTEL DE COULANGES.

(1) Voyez surtout Salvien; mais comparez à Salvien les autres sermonnaires du temps, dont les couleurs sont beaucoup moins sombres. Gardons-nous bien de juger toute une génération d'après deux phrases d'un sermon ou d'un pamphlet; car, à ce compte, il n'y aurait aucune génération qui ne méritât le mépris.

L'ORIGINE DE L'INSTINCT

ET DE

L'ACTION RÉFLEXE

G. Romanes. — *L'Évolution mentale chez les animaux. Suivi d'un Essai posthume sur l'instinct*, par Ch. Darwin. — 1884.

L'étude de l'instinct a un intérêt particulier pour le philosophe, parce que l'instinct est sur la limite commune du mécanisme et de l'intelligence. Les religions antiques voyaient dans l'instinct une sorte de mystère divin : le culte des animaux eut en partie son origine dans l'étonnement causé par la sagesse muette des bêtes, qui semblait supérieure à l'intelligence même de l'homme : instinct, génie, divination, semblaient choses voisines, révélant la présence d'un dieu. Jusque de nos jours, l'instinct est resté pour les spiritualistes un des grands argumens en faveur des créations spéciales de la providence, des causes finales particulières. Les partisans de l'automatisme, au contraire, ont essayé de réduire l'instinct à un jeu d'organes aussi exclusivement mécanique, dit M. Maudsley, que celui d'une « pompe » ou d'une « machine à vapeur. » Selon eux, une seule impression automatiquement suivie d'une seule contraction, par exemple un coup sur la jambe suivi d'un recul immédiat de la jambe, constitue l'action réflexe simple; une *série* variée de contractions ou de mouvemens répondant à une série d'impressions, comme les mouvemens divers de l'oiseau naissant pour attraper les mouches au passage, constitue l'instinct, qui, selon l'expression de M. Spen-

cer, ne serait « qu'une action réflexe composée. » Enfin, si la liaison des mouvemens avec les impressions sensibles est encore imparfaite et laisse place à la conscience, elle constitue alors l'appétit, le désir, l'action volontaire et intelligente. La vie intelligente ne serait ainsi, d'après M. Spencer, que l'instinct encore imparfaitement organisé, un automatisme qui doit sa conscience à sa lenteur, comme une machine que ses frottemens mêmes rendraient lumineuse (1).

Cette nouvelle application de la doctrine mécaniste nous amène à nous poser ce problème fondamental : — Est-il vrai que ce soit le mouvement réflexe et purement automatique qui explique l'instinct et le désir? N'est-ce point au contraire le désir, ou du moins l'appétit, qui est la commune origine de l'instinct et de cette action réflexe qu'on nous présente aujourd'hui comme l'explication unique et suffisante de toute la vie mentale? Dans cette seconde hypothèse, l'évolution n'aurait plus pour point de départ un automatisme brut, pas plus chez les animaux que chez l'homme : son vrai point de départ serait une impulsion ayant un fond mental en même temps que des lois mécaniques. C'est là une conséquence dont on pressent toute l'importance pour la théorie générale de l'univers, puisqu'il s'agit de savoir si le ressort primitif est un mécanisme exclusivement matériel ou un moteur d'ordre moral.

I.

Entre l'intelligence et le mécanisme brut il y a un intermédiaire dont le rôle, selon nous, n'a pas été mis dans tout son jour : *l'appétit*. L'appétit, — comme la faim, la soif, le besoin de mouvement ou de repos, — est une impulsion accompagnée de peine ou de plaisir vague ; c'est bien, par conséquent, un état de conscience, sinon un acte d'intelligence. Or l'appétit se retrouve au fond de tout instinct, sous forme d'un besoin demandant à se satisfaire. Quand le jeune écureuil, qui ne connaît point encore l'hiver, fait cependant d'avance sa provision de noisettes, il ne se représente point le résultat de son acte, il n'a ni l'idée de l'hiver, ni celle du froid, ni celle de la disette, il agit sans une intention préconçue ; mais il agit cependant en vertu d'une sorte de besoin, avec un certain plaisir à faire ce qu'il fait. Si donc il n'a pas conscience du but de ses actes, il a quelque conscience de ses actes eux-mêmes à mesure qu'il les accomplit. De même, quand l'enfant mange, il ne se représente ni la digestion ni l'assimilation, mais il a pourtant conscience du malaise

(1) Voir, dans la *Revue* du 1er août, notre étude sur *l'Homme automate*.

de la faim et du plaisir qu'il éprouve à manger. L'instinct renferme donc tout d'abord, parmi ses élémens essentiels, un élément de conscience, l'appétit, accompagné de plaisir ou de peine ; c'est là une première raison qui empêche de le confondre avec un pur automatisme. En conséquence, nous definirons l'instinct : un acte qui, ayant un résultat généralement utile, est accompli sans la représentation de ce résultat par tous les individus de la même espèce, sous l'impulsion d'un appétit et avec une émotion plus ou moins faible de plaisir ou de peine. Des fonctions absolument inconscientes pour l'animal, comme la formation des arbres de corail ou de la coquille d'un crustacé, ne peuvent être appelées proprement des instincts : ce sont simplement des résultats mécaniques accessoires.

Puisque ce qui caractérise l'instinct, c'est une tendance native à une certaine action déterminée, un appétit inné cherchant à se satisfaire, il reste à savoir ce qui provoque cet appétit. Faut-il l'expliquer par des représentations toutes formées et héréditaires, par des sortes d'images ou idées innées? Faut-il croire, par exemple, que l'oiseau naisse avec « l'idée du nid » qui hanterait son imagination comme un rêve tendant à devenir réalité? Cette opinion a été souvent soutenue. « Les penchans instinctifs de l'araignée, dit Müller, lui représentent, comme en une sorte de songe, le thème de ses actions, la construction de sa toile.» Cuvier a cherché des éclaircissemens à la nature de l'instinct dans celle du somnambulisme : le somnambule est obsédé par une sorte de rêve perpétuel, par une vision qui le fascine, l'entraîne et lui fait accomplir certains actes particuliers. Le somnambule n'accepte de la vie réelle que ce qui peut entrer dans son rêve et en faire partie. De plus, durant son accès, il n'exécute que les actes qui lui sont habituels. — « Le poète, a-t-on dit, ne fait pas de la musique, le musicien ne fait pas de vers, et Condillac, qui était somnambule, ne s'est jamais surpris à broder (1). » Enfin, autre analogie, tous ces actes s'accomplissent sans réflexion. Si le somnambulisme durait toujours et s'il était inné, il serait impossible, d'après Cuvier et ses partisans, de le distinguer de l'instinct (2). D'après cette explication, il y aurait dans le cerveau des animaux comme une hallucination permanente : l'animal vivrait non-seulement dans le milieu que nous voyons, mais encore dans un autre milieu qui nous échappe et où il subit l'empire de suggestions analogues à celles de l'hypnotisme.

Cette théorie ne saurait nous satisfaire. D'abord, malgré certaines

(1) Voyez M. Ribot, *l'Hérédité*, p. 34.
(2) M. Ribot, *ibid.*

analogies, nous ne saurions admettre que l'instinct soit du somnambulisme. Chez les animaux, il y a la même distinction que chez l'homme entre la veille et le sommeil. Les chiens, par exemple, rêvent ; ils rêvent chasse et, tout endormis, poussent des aboiemens comme s'ils apercevaient le gibier. Les animaux sont de plus soumis, comme l'homme, à certains états morbides du cerveau, à l'idiotie, à la folie, et même à certaines espèces de folie caractérisées. Enfin, le somnambulisme ne provoque dans l'imagination que le souvenir d'actes déjà accomplis une première fois et familiers au somnambule. Quant à l'hypothèse d'hallucinations natives, précédant l'expérience, on n'en peut citer aucun exemple. Toute représentation a pour antécédent nécessaire quelque perception individuelle. Une harpe éolienne, dont les cordes sont tendues de manière à produire telle harmonie déterminée, fera entendre son accord sous l'excitation du moindre souffle, mais ce n'est pas sous forme de son *actuel* que l'accord lui est inné. De même, l'enfant n'a qu'à ouvrir les yeux pour voir la lumière : l'organe de la perception lui est inné, la perception même ne l'est pas, bien que, pendant une infinité de générations, ses ancêtres aient eu la perception permanente de la lumière. Nous croyons donc que ce ne sont pas les représentations mêmes qui sont innées dans l'instinct, mais seulement l'aptitude à les former dès que s'en présentera l'occasion. Cette aptitude implique seulement que certaines relations ou associations sont imprimées d'avance dans le système nerveux et établissent des communications plus faciles entre telles cellules qu'entre telles autres. Si les idées mêmes ne sont pas héréditaires, les relations ou associations des idées peuvent l'être en une certaine mesure. L'idée de l'eau n'est pas innée chez le jeune canard, mais la première perception qu'il a de l'eau trouve dans son cerveau des voies toutes tracées vers les organes moteurs présidant à la natation, si bien que le besoin de se mouvoir et de s'avancer sur l'eau s'éveille immédiatement, avec une émotion de plaisir corrélative. Le seul contact de l'eau suffit ensuite à mettre en mouvement le mécanisme préformé.

Comme exemple d'association innée jointe à l'émotion, on peut citer la peur instinctive. Les oiseaux des îles où l'homme n'a jamais pénétré n'ont point peur de lui : aux îles Galapagos et Falkland, Darwin fit tomber un faucon d'un arbre en le poussant avec le canon de son fusil et les petits oiseaux buvaient à une tasse qu'il tenait dans la main. Après un certain nombre d'expériences fâcheuses, la peur devient héréditaire et instinctive chez les oiseaux, c'est-à-dire que la perception de l'homme trouve, dans le cerveau des oiseaux, une communication tout ouverte vers le mécanisme de la fuite ; de là une *impulsion* à fuir et l'*émotion* corrélative à la fuite, c'est-à-dire la

peur (1). Chez les enfans, la crainte produite par une forêt sombre ou par une caverne est instinctive quand ils ont atteint l'âge de six à sept ans; elle ne se manifeste pas chez les enfans très jeunes. Selon les partisans de Darwin, cette crainte serait le résumé d'une multitude innombrable d'expériences humaines dans la vie des bois et des cavernes; si elle ne se manifeste pas dès le bas âge, c'est que les différens instincts attendent, pour s'éveiller, les âges correspondant aux diverses périodes du développement de la race.

En somme, l'innéité des instincts se ramène, selon nous, à l'innéité de certaines associations imprimées et réalisées dans un mécanisme héréditaire tout prêt à fonctionner. Le stimulant approprié, par exemple la faim, produit un courant qui se manifeste comme *impulsion* et *émotion*; l'impulsion et l'émotion s'emparent des *idées* ou représentations déjà acquises par l'individu, comme l'idée des animaux qui lui servent de proie, et enfin le tout se range dans un certain ordre fixe. La structure organique ne peut manquer de se refléter plus ou moins confusément dans la conscience générale de l'animal : lors donc que le stimulant approprié met en jeu tel ou tel ensemble de mouvemens associés, le fonctionnement organique produit une émotion et une représentation correspondantes; celles-ci deviennent de plus en plus vives et impérieuses à mesure que le fonctionnement organique acquiert plus d'énergie. La représentation dominante manifeste alors une force expulsive à l'égard des autres représentations : elle devient une idée directrice et absorbante, qui détermine l'être à la réaliser par une action. On sait ce qui se passe dans les organes de la génération à l'époque de la puberté, les phénomènes qui s'ensuivent dans l'imagination et l'impulsion finale à l'acte. On ne naît pas avec la représentation toute faite de l'autre sexe, et c'est pourtant ce qui aurait dû se produire s'il existait des représentations vraiment innées : tout être devrait arriver à la vie avec l'image de l'acte qui l'a produit et a produit la série indéfinie de ses ancêtres. Mais ce qui est inné, ici encore, c'est simplement une structure organique qui, accumulant de la force dans les organes appropriés, tend à la dépenser; de là un sentiment de tension, une émotion correspondante de malaise, puis des excitations innées et spontanées accompagnées de plaisir. Ce sont toutes ces *sensations* et *émotions actuelles* qui finissent par réveiller et induire les représentations *déjà acquises*

(1) Darwin a remarqué que les grands oiseaux étaient plus farouches que les petits, parce qu'ils ont été plus constamment persécutés; et Maudsley ajoute que, dans son pays, parmi les petits oiseaux, le rouge-gorge est le moins peureux, parce qu'on inculque depuis longtemps aux enfans l'opinion que le meurtre d'un rouge-gorge est un péché.

d'individus d'un autre sexe ; à elles seules, elles ne susciteraient pas la représentation anatomique des organes vers lesquels elles tendent. Que, chez l'animal, une représentation de ce genre finisse par se produire, nous n'en avons aucune preuve ; l'animal, il est vrai, *reconnaît* dès les premières expériences ce qui est approprié à son besoin, mais nous ne pouvons affirmer qu'il se le *représente* avant ces expériences.

L'instinct est donc ce que nous appelons une *idée-force*, à la condition d'entendre par là une idée directrice virtuellement préformée dans la structure organique, mais qui ne devient actuelle que sous l'influence de sensations, émotions, appétitions également actuelles.

Nous venons de voir que l'animal artiste (et tous les animaux sont plus ou moins artistes) ne naît pas avec l'idée de son œuvre toute formée, par exemple l'idée du nid ou de la ruche; ajoutons maintenant que, quand cette idée se forme, elle ne surgit pas tout entière et complète devant l'imagination, comme un plan intérieur qui apparaîtrait à l'animal dès que le besoin ou l'appétit l'invite au travail. Nous croyons plutôt que l'idée évolue elle-même dans l'imagination de l'animal à mesure qu'il la réalise au dehors et par le fait même de cette réalisation : l'idée n'*est* pas, elle *devient*. Quand nous voulons dessiner un objet, nous n'avons d'abord devant l'imagination qu'un germe grossier, une silhouette embryonnaire : tantôt ce sont les grandes lignes extérieures, comme celles d'une maison, sorte de cadre à remplir ; tantôt c'est seulement la partie centrale et dominante, comme dans certains dessins d'ornementation qu'il s'agit de développer et de faire ramifier. Ce second mode doit être fréquent chez l'animal. L'abeille commence sa cellule sans trop savoir ce qu'elle va faire, puis le commencement éveille, avec le sentiment de ce qui manque encore, l'image de ce qui doit suivre immédiatement. L'idée prend corps peu à peu, son germe se développe ; elle grandit, elle devient de plus en plus distincte, et la cellule hexagonale finit, à mesure qu'elle s'avance en réalité, par devenir un modèle plus précis dans l'imagination de l'animal : en faisant, il prend conscience de ce qu'il veut faire. C'est un phénomène d'association analogue à celui de l'inspiration artistique. Seulement, chez l'animal, les dispositions héréditaires des cellules sensitives et motrices, par leurs associations immuables, provoquent des associations d'images également déterminées : c'est comme une famille de poètes qui aboutiraient tous à refaire un seul et même sonnet. Chez l'homme, l'inspiration est libre : son kaléidoscope intérieur est susceptible de combinaisons plus nombreuses, d'idées mobiles, tandis que l'animal est enchaîné à une idée fixe par la fixité de sa constitution nerveuse. Cette idée fixe est alors comme le prolongement mental des organes

mêmes : l'animal enfante une œuvre de forme déterminée, comme il procrée d'autres êtres de forme déterminée : sa fécondité intellectuelle est aussi esclave que sa fécondité physique, d'autant plus que la première est souvent au service de la seconde, par exemple dans la nidification. L'instinct, en un mot, offre l'exemple de l'idée-force à type fixe, tandis que l'inspiration humaine offre l'exemple de l'idée-force à type variable (1).

II.

Nous avons vu la nature de l'instinct ; tirons-en les conséquences relatives à son origine. Deux opinions principales sont ici en présence. Les uns croient trouver une explication purement mécanique de l'instinct dans les actions réflexes et dans les accidens de la sélection naturelle : selon eux, par son origine comme par ses élémens, l'instinct est encore du *mécanisme transformé*. Les autres, sans nier la part du mécanisme, jugent qu'une explication psychologique est aussi nécessaire, mais ils font appel surtout à l'intelligence pour expliquer la genèse de l'instinct : ainsi, d'après Lewes, tous les instincts seraient nés par la substitution graduelle du mécanisme à l'intelligence ; ils seraient de l'intelligence transformée et dégradée, *lapsed intelligence*. Selon nous, le terme d'intelligence, qui indique la prévision, l'adaptation à une fin préconçue, exprime un état mental trop élevé pour être placé à l'origine de tous les instincts ; c'est, à nos yeux, l'appétition et l'émotion qui sont le vrai point de départ : l'instinct est pour nous de l'*appétit transformé*. Essayons donc de montrer que l'origine des instincts est la substitution graduelle du mécanisme à l'appétit et à la con-

(1) Quelques psychologues ont prétendu qu'il n'y a point d'instincts proprement dits chez l'homme, sous le prétexte qu'il n'y a pas chez lui de *représentations* innées et naturellement associées ; mais nous venons de voir qu'on ne saurait réduire l'instinct à des représentations innées, qui n'existent pas chez les animaux eux-mêmes. Ce qui constitue l'instinct, c'est une *impulsion* native vers des actes déterminés ; or, en ce sens, l'instinct existe aussi chez l'homme (instinct de sucer, de teter, de tendre les bras, de porter le doigt dans la bouche). L'instinct s'y montre même souvent sous une forme anormale : la passion de boire poussée jusqu'à la manie ou *dipsomanie*, la luxure, la passion du vol, du vagabondage, de l'assassinat, du jeu, la monomanie du suicide, les hallucinations, la folie, les vices et les maladies mentales, comme la plupart des maladies corporelles, sont fréquemment des impulsions instinctives transmises par hérédité. On voit des enfans, élevés par d'autres que leurs parens et ignorant l'histoire de ceux-ci, reproduire cependant aux mêmes âges les mêmes passions extraordinaires, par exemple l'envie presque irrésistible d'avaler de la terre, le penchant à tuer sans aucun intérêt et pour le plaisir de tuer, etc. Ils sont voués par leur naissance à telle scène de drame particulière, aussi déterminée que l'instinct de l'abeille ou de la fourmi.

science, par l'effet de l'habitude et de l'hérédité. Cette théorie n'exclut d'ailleurs aucune des deux autres, mais elle les rattache à un principe plus véritablement primordial.

Selon M. Spencer, nous l'avons vu, l'instinct naîtrait par la complication de mouvemens réflexes purement automatiques. Cette doctrine, telle du moins que M. Spencer l'a exposée, ne peut être admise, parce que M. Spencer prend pour point de départ le réflexe absolument mécanique sans mélange de sentiment ni d'appétition. Nous croyons, au contraire, qu'à l'origine tout mouvement dans les êtres animés était appétitif. Considérons par exemple les mouvemens du cœur. Aujourd'hui, le cœur bat au moyen d'actions réflexes sans participation de la conscience interne; pourquoi? C'est que, grâce au perfectionnement de la circulation, le *stimulus* de l'organe, c'est-à-dire le sang, est perpétuellement renouvelé ; aussi n'y a-t-il plus aujourd'hui aucun appétit, aucun besoin distinct qui, dans notre conscience, réponde à la circulation du sang. Pour la respiration, il n'en est pas ainsi : dès qu'elle s'arrête, le *besoin* se fait manifeste ; c'est un instinct qui n'est pas encore complètement mécanique. Les appétits s'accompagnent de sensations nettes dès qu'il s'agit des fonctions proprement dites de nutrition et de reproduction : notre machine corporelle n'est pas assez perfectionnée pour se nourrir toute seule ni pour se reproduire toute seule. C'est d'ailleurs dans ce vaste domaine de la nutrition et de la reproduction que les premiers instincts sont nés, et ils s'y sont conservés sous forme d'appétits, avec participation du sentiment et de la conscience. Les instincts des animaux sont toujours mis en action par un stimulant sensible venu des organes de la nutrition ou des organes de la génération ; le mécanisme structural aurait beau exister chez eux, il ne fonctionnerait pas sans le moteur de l'appétit : il faut la faim, il faut la soif, il faut des sensations viscérales pour exciter l'instinct de la chasse, la poursuite de la nourriture ; il faut des sensations dans les organes sexuels pour exciter l'instinct de reproduction. Chacun sait que si, au moment où la poule veut couver, on lui plonge le ventre dans l'eau froide, l'instinct du couvage cesse de se manifester ; de même, la mutilation de certains organes produit généralement la disparition des instincts reproducteurs. Si donc il y a dans l'instinct un mécanisme automatique, il y a aussi, comme *primum movens*, une *excitation consciente et actuelle* au début de la série d'actes dont le mécanisme est le déroulement ultérieur. On en peut induire que, dans l'origine, chacun des momens de l'action instinctive en voie de s'organiser était conscient et appétitif. C'est par la répétition et l'habitude que les mouvemens sont devenus automatiques, d'abord chez l'individu, puis dans l'espèce. L'automatisme actuel de l'abeille

ou de la fourmi est de l'expérience accumulée, de l'appétition et du sentiment emmagasinés par des séries innombrables d'individus. L'instinct, en un mot, est un produit psychique et non pas seulement mécanique; l'élément psychique y subsiste encore, au début sous forme d'appétit, au milieu sous forme de conscience plus ou moins vague, à la fin sous forme de satisfaction et de plaisir. Seule la série des *moyens* est devenue automatique et se déploie aujourd'hui sans représentation intellectuelle.

De même qu'un mécanisme d'actions réflexes dépourvu de tout élément psychologique ne pourrait, à lui seul, produire l'instinct, de même la sélection purement mécanique à travers les âges y serait impuissante. La sélection naturelle, en fixant des accidens utiles, a sans doute joué un rôle considérable dans le développement des instincts particuliers. « Quand les conditions de vie se modifient, dit Darwin, il est au moins possible que de légères modifications d'instincts puissent se trouver profitables à une espèce, et si l'on peut montrer que les instincts varient, si peu que ce soit, je ne vois pas de difficulté à admettre que la sélection naturelle doit conserver et accumuler sans cesse des variations d'instinct, tant qu'elles sont profitables. Les effets de l'habitude sont, dans bien des cas, d'une importance moindre que ceux de la sélection naturelle, de ce que l'on peut appeler les variations *spontanées* de l'instinct; c'est-à-dire des variations produites par les mêmes causes inconnues et accidentelles qui produisent les légères déviations de structure du corps. » Ce serait ainsi principalement, selon Darwin, par l'accumulation lente et toute mécanique de variations heureuses que les instincts auraient pris naissance. Nous croyons que cette théorie, malgré ce qu'elle a de vrai, donne trop de place aux « accidens heureux » et au mécanisme du hasard. De plus, la sélection mécanique présuppose toujours à l'origine quelque appétit fondamental. C'est donc à tort que M. Romanes admet des instincts explicables par la seule sélection naturelle, sans élément psychologique. Les exemples qu'il cite, comme l'instinct du couvage, sont précisément défavorables à cette théorie. Il est impossible, remarque M. Romanes, que jamais un animal ait gardé ses œufs à une température tiède avec le dessein intelligent d'en faire éclore le contenu : l'instinct de l'incubation a donc dû avoir pour origine « certaines attentions des animaux à sang chaud pour leurs œufs, analogues à celles que manifestent souvent les animaux à sang-froid pour les leurs. » Ainsi, les crabes et les araignées prenaient leurs œufs avec eux pour les protéger ; « si, à mesure que les animaux sont devenus des animaux à sang chaud, quelque espèce a adopté une coutume analogue, cette coutume a entraîné l'échauffement des œufs et, par cela même, une durée moindre de l'incubation. » Les individus qui

promenaient le plus leurs œufs et les gardaient le plus avec eux ont dû le mieux réussir à élever leur progéniture. De là M. Romanes conclut que l'instinct de l'incubation a pu naître de l'instinct de protection, et se développer sans la moindre intervention de l'intelligence. Mais, si cette explication ne suppose pas chez l'animal un « dessein intelligent, » elle présuppose cependant un penchant sensitif déjà préexistant, comme l'instinct de « protection, » où M. Romanes voit l'origine du couvage, « l'attention » des animaux pour leurs œufs, etc.; elle implique par cela même bien autre chose qu'un pur mécanisme. Ce ne sont donc pas des mouvemens automatiques qu'il faut prendre pour premier point de départ dans l'explication des instincts : c'est, encore une fois, l'élément le plus rudimentaire de la vie mentale, l'appétition accompagnée d'émotion sourde et de sourde conscience. Quant à l'intelligence proprement dite, c'est seulement plus tard qu'elle intervient.

S'il en est ainsi, appliquons au facteur primitif de l'appétit et au facteur secondaire de l'intelligence les lois de l'habitude, de l'hérédité et de la sélection naturelle : nous aurons ainsi tous les élémens d'une théorie complète.

La première explication de l'instinct, ce sont les modifications introduites par les lois de l'habitude même dans l'appétit et dans ses moyens de satisfaction. D'abord nécessaire, l'émotion de plaisir ou de douleur, qui donnait le branle à l'appétit, disparaît peu à peu par l'habitude : ce qui n'est plus efficace s'élimine soi-même dans la nature, ou se reporte ailleurs. Dès que les voies sont devenues perméables, le courant nerveux coule sans secousse, les contrastes de la conscience disparaissent, l'automatisme commence.

En second lieu, grâce aux lois de l'hérédité, le mécanisme acquis se transmet de génération en génération. Telles et telles habitudes données par l'homme au chien sont devenues innées dans la race. Knight a soigneusement observé, il y a cinquante ans, les chiens d'arrêt, en prenant soin qu'ils ne reçussent aucune instruction de leurs parens. Dès le premier jour, l'un d'eux resta tout à coup immobile et tremblant, les muscles tendus et les yeux fixés sur des perdrix, exactement comme on l'avait enseigné à ses ancêtres. Un jeune chien terrier, d'une race dressée à la chasse des fouines, entra dans la plus grande agitation la première fois qu'il vit une fouine, tandis qu'un épagneul resta parfaitement calme et indifférent (1). M. Romanes cite l'exemple de chattes qui, habituées à demander leur nourriture en posture dressée comme font les chiens, ont pro-

(1) Au reste, un instinct général, par exemple celui de la peur, peut en dominer un autre plus particulier. Nous avons eu un jeune chien des Pyrénées, d'une race habituée à garder les moutons, qui prit la fuite devant le premier mouton qu'il aperçut.

duit des petits qui prenaient spontanément cette position et « mendiaient » leur nourriture, sans avoir vu jamais leur mère leur donner l'exemple. L'accent gascon, marseillais, catalan, castillan, anglais, basque, se retrouve par hérédité chez les sourds-muets de divers pays, qui ont pourtant appris d'un même professeur parisien à parler d'une manière artificielle, sans entendre et sans s'entendre, par une simple imitation des mouvemens visibles de la bouche. L'habitude produit, dans les cellules affectées, soit aux opérations mentales, soit aux mouvemens, une orientation nouvelle, qui s'étend d'une partie du corps aux parties similaires par une sorte de contagion. La méthode d'écriture d'Audoyer consiste en ce que l'élève repasse avec la plume au moins vingt fois de suite sur des lettres tracées au crayon ; le physiologiste Weber a observé, chez ses enfans, que la main gauche apprenait un peu à écrire en même temps que la main droite, mais écrivait à rebours : il a donc fallu que la partie droite du cerveau s'exerçât sans que la main gauche fît de mouvement, et que l'habitude s'étendît par contagion d'un hémisphère à l'autre. Une contagion analogue peut s'étendre par hérédité du cerveau des parens à celui des enfans : c'est ce qui fait revenir l'accent paternel et ancestral dans la voix du sourd-muet, c'est ce qui fait aussi reparaître dans certaines familles des traits caractéristiques d'écriture. Il y a aussi dans l'espèce humaine des *tics* héréditaires très analogues à des instincts dépourvus d'utilité. L'habitude et la transmission des tics est plus accentuée chez les enfans dont le développement mental est arrêté, par exemple chez les idiots. Si l'on voit, dit M. Romanes, un enfant qui se balance incessamment ou exécute d'autres mouvemens rythmiques, « on peut être assuré que le cas est grave. » La transmission de certaines habitudes très spéciales doit donc être plus marquée encore chez les bêtes que chez l'homme, surtout quand ces habitudes, au lieu d'être inutiles, se trouvent précisément utiles à l'espèce. Les mouvemens habituels étant plus faciles pour l'individu, une certaine jouissance est liée à l'accomplissement de ces mouvemens, où se dépense l'activité ; de là le penchant à les reproduire : il en est de même quand l'habitude est héréditaire. Ainsi s'expliquent un grand nombre d'instincts chez les animaux. Par exemple, quelques fourmis se sont mises à faire la guerre : c'est devenu pour elles une habitude ; cette habitude, elles l'ont transmise à leurs descendans, qui sont devenus de plus en plus aptes à combattre, mais de plus en plus incapables de se livrer à toute autre besogne. — Pour les nations, remarquons-le, la loi est la même : les peuples exclusivement belliqueux deviennent plus ou moins incapables des travaux de la paix. — Parmi les fourmis encore, quelques-unes ont deviné, peut-

être par l'odeur, que les cadavres de leurs camarades corrompaient l'air : elles les ont alors transportés dans un autre endroit, qui est devenu comme une espèce de galerie des tombeaux; ce qui n'était d'abord qu'un acte individuel s'est transformé ensuite, pour l'espèce, en un instinct. L'instinct est donc une habitude héréditaire, à la fois mentale et physique, qui s'est développée sous l'influence d'un appétit.

Outre l'appétit, l'intelligence a joué aussi un rôle important dans la formation des instincts. Cuvier et ses partisans, comme M. H. Fabre, ont voulu établir un rapport inverse entre l'instinct et l'intelligence, mais cette opposition n'a rien de fixe ni d'universel. Beaucoup d'animaux riches d'instinct, comme les singes, les chiens, etc., sont riches aussi d'intelligence. C'est seulement à la longue qu'un rapport inverse s'établit entre l'intelligence et l'instinct. Quand l'intelligence d'un être est de plus en plus spécialisée, elle finit par devenir automatique et en quelque sorte inintelligente. Cela est vrai même de l'homme : le géomètre, le métaphysicien, par exemple, s'enferment dans un certain ordre de connaissances dont ils ne peuvent plus sortir, et ils finissent quelquefois par ne plus guère comprendre ce qui n'est pas du domaine de leurs études. La même remarque s'applique à la société : certaines institutions qui étaient d'abord très utiles sont devenues, avec le temps, de plus en plus immuables, et finissent par offrir une résistance au progrès, comme l'excès d'administration dans certains pays. L'animal n'échappe point à cette loi universelle : son organisation finit par s'imposer tellement à lui qu'il ne peut plus s'en affranchir : telles sont les fourmis amazones. On se souvient qu'Huber mit une trentaine de ces amazones, habituées à voler les œufs des autres, dans un tiroir vitré, avec quelques larves et un peu de miel dans un coin. Elles prirent les larves et les emportèrent çà et là pour les abandonner ensuite, mais elles ne surent pas même se nourrir, malgré la miellée qui était à leur disposition : plusieurs d'entre elles moururent de faim. Huber introduisit alors une seule fourmi *auxiliaire,* ou, comme on dit aussi, esclave (*formica fusca.*) Aussitôt celle-là se met à l'œuvre, prodigue ses soins aux jeunes larves, développe plusieurs nymphes prêtes à sortir du cocon, donne la pâture aux fourmis amazones, enfin les sauve de la mort qui les menaçait. Est-ce à dire que la fourmi amazone n'ait pas d'intelligence? Non. Dès qu'il s'agit de guerre, elle emploiera habilement la ruse, dressera des embuscades; elle montrera enfin une intelligence réelle, bien qu'appropriée à une seule fonction. Ainsi l'intelligence et l'instinct, sans s'opposer d'une façon absolue, peuvent manifester à la fin des oppositions relatives et accidentelles.

Par le mécanisme où elle s'incarne et s'organise, l'intelligence prend, jusque chez l'homme, une forme spontanée qui se rapproche de l'automatisme. Pour faire sortir l'instinct de l'intelligence même il suffirait, en premier lieu, de réduire l'intelligence à quelques actes spéciaux en la resserrant dans d'étroites limites ; en second lieu, de diminuer la conscience ou plutôt la réflexion. « Supposons, dit à ce sujet M. Ribot, que chez un peuple très civilisé, chez qui la division du travail est poussée très loin, il y ait des architectes, des ingénieurs, des musiciens, etc., qui ne soient capables que d'un seul et unique travail, celui qui constitue leur spécialité ; que l'architecte ne puisse faire que des maisons et telle sorte de maisons, l'ingénieur des ponts et telle sorte de pont ; supposons de plus qu'il fasse cela sans conscience ; » — mieux vaudrait dire par une inspiration irréfléchie, par une conscience spontanée de l'acte présent sans calcul des résultats à venir, — « ces actes ne seront-ils pas considérés comme instinctifs et ne pourra-t-on pas rapprocher l'architecte du castor, l'ingénieur de l'abeille et de la fourmi ? » C'est ainsi que, chez les animaux, les cellules ganglionnaires finissent par devenir presque incapables d'autres mouvemens que ceux qui sont utiles à leurs actes particuliers. M. Dubois-Reymond compare justement les animaux doués d'un instinct accompli et désormais invariable à cette ouvrière de Newcastle à qui on demandait, dans le bureau d'émigration de New-York, quel travail elle savait faire : « Emballer des limes, » dit-elle. Les animaux acquièrent une perfection unique qui fait croire qu'ils n'ont jamais rien appris, parce qu'ils ne peuvent plus rien apprendre ; mais c'est que l'intelligence est chez eux stéréotypée et immobilisée (1).

Ces caractères de l'instinct n'excluent cependant pas une cer-

(1) La consolidation des instincts par l'hérédité leur donne une durée et une fixité telles, qu'ils persistent, comme l'a montré Darwin, après un changement radical dans les conditions de vie auxquelles ils étaient d'abord adaptés. Les jeunes porcs, dit Darwin, s'accroupissent quand ils sont effrayés et croient ainsi se cacher, même sur un terrain libre et nu, comme s'ils étaient au milieu des champs. Les jeunes dindons, lorsque leur mère jette le cri d'alarme, se sauvent et essaient de se cacher comme les jeunes perdrix et les jeunes faisans, afin que la mère puisse s'envoler, ce dont elle a perdu la faculté depuis longtemps. Le chien, même bien nourri, enterre souvent, comme les renards, des alimens superflus ; il tourne plusieurs fois sur le même point avant de se coucher sur une surface unie, comme s'il voulait écraser de l'herbe pour se faire une couchette. Les agneaux et les chevaux montrent, encore aujourd'hui, les traces de leurs habitudes alpestres d'autrefois, en se rassemblant et en bondissant sur les rochers les plus escarpés. Charles Vogt raconte qu'un jeune chien, qui n'avait jamais vu de loup, tomba en convulsion lorsqu'on lui fit flairer un lambeau de peau de loup.

taine variabilité, qui était plus grande à l'origine qu'aujourd'hui et qu'on a nommée avec raison la plasticité de l'instinct. Le loriot, par exemple, emploie dans la construction de son nid des fils tissés par la main de l'homme; mais l'homme n'a pas toujours existé ni tissé : voilà donc un instinct évidemment acquis par cet oiseau. De même, sous l'influence de la domesticité, les animaux modifient leur instinct. Des chiens qui avaient été apportés jeunes en Europe de contrées telles que l'Australie et la Terre de feu, où les sauvages ne possèdent aucune espèce de poules ou de moutons, ne cessaient de les poursuivre ; les chiens civilisés, au contraire, respectent notre basse-cour : c'est un instinct acquis. En Amérique, on avait dressé des chiens à la chasse aux Indiens et on les avait accoutumés à prendre les malheureux par le ventre : c'est une habitude qu'ils ont conservée. Il y a donc des modifications apportées dans l'instinct par l'homme. On sait aussi que l'instinct originel du chien est de hurler ; son instinct acquis, possédé depuis si longtemps qu'il lui est devenu naturel, est d'aboyer. Il y a même, chez les chiens, des manies d'aboiement qui ressemblent à des tics, comme l'habitude d'aboyer autour des voitures qui passent. Il y a enfin des changemens produits dans l'instinct par les lieux : le castor d'Europe ne diffère point des castors d'Amérique, mais celui d'Amérique construit sur l'eau, celui d'Europe, qui habite les affluens du Rhône et du Danube, construit sous la terre de longues galeries, comme la taupe, pour échapper à la poursuite des hommes. Ainsi, devant la civilisation et le danger croissant d'être saisi sur les fleuves pour sa chair succulente ou sa chaude toison, le castor a changé d'instinct plus vite que de forme. A New-York, le baltimore fait un nid feutré à l'abri du froid ; à la Nouvelle-Orléans, il fait un nid à claire-voie où l'air passe librement et diminue la chaleur. Des perdrix du Canada, qui se couvrent d'un petit auvent à Compiègne, ont, sous un ciel plus doux, supprimé cet abri qu'elles jugeaient inutile. Ainsi la variabilité existe dans l'instinct, mais il faut peut-être plusieurs milliers de siècles pour qu'un changement notable se produise. Il en est des modifications de l'instinct comme de la formation de la terre; notre globe a passé dans la suite des siècles par plusieurs époques géologiques, et l'apparente immobilité des choses aujourd'hui ne prouve nullement qu'autrefois elles n'aient pas changé.

Une fois formé, l'instinct devient une sorte de mémoire héréditaire ; il offre les mêmes caractères que la mémoire automatique et l'association automatique des idées. C'est une série de mouvemens qui, une fois commencée, tend à s'achever par les voies ordinaires. Si l'on répète quelque chose par cœur, ou si l'on joue

un air, chacun sait qu'après une interruption il est aisé de repartir un peu en deçà du point où l'on est arrivé, mais très malaisé de reprendre le fil de la pensée ou le cours de l'acte à un point situé au-delà; Darwin a montré que cette loi de la mémoire se retrouve dans l'instinct. Huber a décrit une chenille qui se fait, en s'y reprenant à diverses reprises, un cocon très compliqué pour ses métamorphoses : si l'on prend une chenille qui a construit son cocon jusqu'à la sixième période de la construction, par exemple, et si on la replace dans un cocon construit seulement jusqu'à la troisième période, la chenille n'est pas embarrassée ; elle recommence les quatrième, cinquième et sixième périodes de la construction. Mais si une chenille, prise dans un cocon construit jusqu'à la troisième période, est placée dans un cocon achevé jusqu'à la neuvième, avec la plus grande partie de la besogne déjà faite, loin de sentir cet avantage, la chenille est très embarrassée : elle recommence à partir de la troisième période, où elle en était restée. C'est ainsi qu'un chanteur peut ne se rappeler un couplet qu'en répétant le couplet précédent. Un chronomètre ne peut marquer les heures à rebours. L'enregistrement organique de la mémoire et celui de l'instinct sont analogues.

A la transformation de l'appétit et de l'intelligence par l'habitude et l'hérédité ajoutons, avec Darwin, le triage lent de la sélection naturelle, et nous aurons complété l'explication de l'instinct. C'est ainsi que les instincts très compliqués, comme celui de l'abeille, semblent être provenus par degrés d'instincts plus simples, qui se ramènent eux-mêmes à des actes accomplis d'abord moitié mécaniquement, moitié par perception et intelligence. Par exemple, les bourdons déposent leur miel dans de vieux rayons, en y ajoutant quelquefois de courts tubes de cire. D'autres fois aussi, ils construisent des cellules isolées d'une forme globuleuse irrégulière. Puis viennent les abeilles du Mexique, qui construisent déjà des cellules cylindriques, mais encore imparfaites; enfin, au plus haut degré de l'échelle se trouvent les abeilles domestiques, dont les cellules rangées sur deux lignes parallèles ont la forme d'un prisme hexagonal, forme qui permet la plus grande économie de temps, de travail, de matériaux, de cire. Il est tout naturel que les abeilles qui se sont rapprochées de ce type aient été celles qui ont le mieux survécu, car l'économie de cire représente une économie d'efforts, conséquemment de nourriture, et un avantage dans la lutte pour la vie. Un mélange de tâtonnement machinal, de hasard et d'intelligence, a pu produire à la longue, par sélection, des instincts parfaits et en apparence mer-

veilleux. La larve des phryganes vit au milieu de l'eau et se construit un étui tubulaire au moyen de divers fragmens agglutinés. Si la larve trouve l'étui trop lourd et exposé à tomber au fond de l'eau, elle choisit un morceau de feuille ou de paille au fond du ruisseau pour l'ajouter à l'étui; inversement, si l'étui est trop léger et manifeste une tendance à flotter sur l'eau, elle ajoute un petit grain pour servir de lest. Il est clair que la larve ne connaît pas la théorie des poids spécifiques; mais ses ancêtres ont dû procéder par tâtonnemens, choisissant une place pour l'étui, ajoutant ou retranchant certaines substances selon qu'il descendait ou montait trop. Tout cet art, semi-intuitif et semi-machinal à l'origine, est devenu à la longue entièrement mécanique par des triages successifs, il a fini par se fixer et s'enregistrer immuablement dans l'organisation nerveuse de l'espèce.

III.

On a fait à la théorie de l'hérédité des instincts plusieurs objections. « D'abord, dit-on, nous devrions retrouver les intermédiaires. » La réponse à cette objection est, selon les transformistes, dans la théorie même : les intermédiaires étaient ceux qui avaient justement le moins de chance de durer; ils ont dû, en conséquence, être plus facilement engloutis que les autres dans les périodes de crise. Leur organisation étant moins parfaite, ils n'ont pu s'approprier aux circonstances : aussi n'ont-ils point survécu.

La deuxième objection est tellement grave, que Darwin en a d'abord été effrayé. Elle est tirée des insectes neutres, qui ont leur structure propre, leurs instincts propres (par exemple, les fourmis neutres ou les abeilles neutres), et qui cependant, étant stériles, ne peuvent propager leur race (1). Ici, selon Darwin, l'hérédité n'aurait pu jouer le grand rôle qu'elle a eu ailleurs; c'est donc la sélection proprement dite qui, en accumulant et fixant peu à peu des variations heureuses, aurait produit à la longue des résultats de plus en plus étonnans. La seule façon dont on pût alors parer à la difficulté, selon Darwin, serait de supposer que « la sélection s'applique à la famille comme à l'individu. » De même, selon M. Romanes, on peut considérer le nid ou la ruche, dans son ensemble, « comme un organisme dont les insectes sexués et les différentes castes de neutres constituent les organes, » et on peut supposer

(1) « Du vivant de Darwin, dit M. Romanes, il me fut donné de pouvoir discuter cette question avec lui, et j'appris de sa bouche que la question l'avait beaucoup préoccupé à l'époque où il écrivait son *Origine des espèces*, mais que, trouvant cette question très complexe, il ne pensait pas qu'il fût bon d'en entamer la discussion. »

que la sélection naturelle agit sur le tout comme sur un seul organisme, un peu de la façon dont nous la supposons opérer sur les organismes sociaux. « Le nœud de la question consiste à savoir, conclut M. Romanes, s'il est possible ou non de supposer que la sélection naturelle agit sur des types spécifiques, distincts des membres individuels d'une espèce. »

Nous craignons que M. Romanes, contre son habitude, ne se perde ici dans une sorte de réalisme scolastique. Qu'est-ce qu'un *type* distingué des membres individuels? Ce type ne peut subir une action réelle que s'il se réalise dans un individu. C'est, du reste, ce qui a lieu pour la reine-mère des abeilles. Elle est vraiment la ruche entière en son germe, comme le gland est le chêne : elle porte dans son sein et la future reine, et les six cents mâles, et les quinze ou vingt mille neutres. Elle est le type vivant dans un individu. M. Romanes compare la ruche à « l'organisme social » que la sélection perfectionne ; mais, dans les sociétés humaines, tout ne provient pas d'un seul et même germe ; le vrai point de comparaison est donc la *famille*. Supposez une famille dont l'aîné se remarie toujours et dont les cadets se fassent tous moines, et moines voués à des travaux savans; il s'agit de savoir si un jour viendra où les cadets naîtront stériles, déjà moines et déjà savans. On ne comprend guère, malgré ce qu'en peut dire Darwin, que la simple sélection naturelle, en s'exerçant sur plusieurs familles diverses, arrive à trier mécaniquement celles qui offriraient par hasard cette particularité : c'est donc toujours, selon nous, à l'hérédité dans une même famille qu'il faut revenir. Mais si les moines ne se reproduisent jamais, si les aînés, d'autre part, se marient et se livrent à des occupations toutes différentes des travaux du couvent, comment comprendre que l'hérédité produise à la fin des aînés capables d'engendrer des moines perfectionnés et de plus en plus savans? Voilà le difficile problème qu'il faut transporter à la ruche et à la fourmilière.

Pour notre part, nous croyons qu'il faut supposer, à l'origine, une fécondité générale, sans insectes stériles, et admettre que les progrès du travail, chez les abeilles ou les fourmis, ont produit peu à peu par voie d'hérédité des instincts de plus en plus perfectionnés. Une fois atteint un certain degré de perfection, il a pu arriver que les abeilles ouvrières et les fourmis ouvrières les plus habiles fussent précisément moins propres à la génération que d'autres qui étaient moins habiles. Celles-ci ont pu acquérir une faculté génératrice supérieure, tandis que la même faculté diminuait chez les autres. Il a pu aussi se produire des cas accidentels de stérilité comme il s'en produit parmi les enfans d'une même famille, et ces

cas ont pu devenir réguliers, comme on en a vu des exemples dans les familles humaines. Dès lors, une différenciation progressive a pu se manifester entre les ouvrières de moins en moins fécondes, mais toujours laborieuses, et les mâles de plus en plus féconds, mais de plus en plus paresseux. La reine-mère, de son côté, conservait intacte toute sa fécondité et sa puissance héréditaire de reproduire l'essaim précédent. Les mâles, en la fécondant, n'ont pu lui imposer exclusivement le type de leur paresse ; ils ont laissé subsister à côté, outre le type propre de l'abeille reine, celui des abeilles ouvrières enregistré depuis des siècles. Il en est résulté un mécanisme à trois termes : la femelle, les mâles, les neutres ; tandis que, dans la plupart des autres espèces animales, le mécanisme n'a que deux termes et produit seulement des mâles et des femelles. La femelle et les neutres ont conservé leurs traits caractéristiques, et les mâles n'ont plus eu que l'office de féconder le germe à triple direction inhérent à chaque femelle. Les trois directions différentes se déploient aujourd'hui simultanément, comme se déploient successivement des formes différentes dans l'atavisme et dans la génération alternante. Chez les pucerons, la génération asexuelle alterne avec la génération sexuelle ; mais, au bout d'un certain nombre de générations asexuelles, les derniers pucerons ainsi formés sont tellement abâtardis qu'ils n'ont même plus de canal intestinal ; alors, au début de l'hiver, les mâles fécondent de nouveau des œufs d'où sortiront, au printemps, des pucerons asexués. Le concours des sexes sert donc ici à restaurer le pouvoir plastique et évolutif. Il nous semble probable que l'intervention des faux bourdons joue un rôle analogue et entretient la perpétuité de la triple évolution, qui aboutit à la fois à produire trois sortes d'insectes, comme un arbre à trois rameaux dont chacun aurait des feuilles de forme différente. Il faudrait mieux connaître les mystères de la génération pour expliquer entièrement l'instinct des neutres, mais il y a là, sans doute, un rythme de la vie, une ondulation à travers l'espace et le temps : la loi d'hérédité et d'évolution y est extrêmement compliquée, mais elle y subsiste.

On a tiré une autre objection de certains instincts qui semblent, dès le début, nécessaires à la conservation de l'espèce, et qui, en conséquence, n'auraient pu se produire par une adaptation graduelle. — Comment, demandent M. Fabre et M. Janet, un insecte peut-il entasser des provisions pour un petit qu'il ne verra pas éclore et qui mourrait sans ces provisions? Ne faut-il pas ici un instinct « parfait *dès l'origine ?* » — Nous ne saurions admettre cette nécessité. Prenons un exemple. Un hyménoptère porte-aiguillons observé par M. Fabre, le *bombex indica,* dépose un œuf dans une

chambre à provisions qu'il a construite et où l'embryon se développe très vite ; l'insecte rend alors visite, chaque jour, au petit vivant, et lui apporte des larves paralysées par son aiguillon. Supposez maintenant qu'un retard survienne accidentellement dans l'époque de l'éclosion de l'œuf : pour obéir à l'instinct primitif, l'hyménoptère continuera d'apporter chaque jour une larve, comme si l'œuf était éclos, et il se trouvera avoir entassé ainsi une provision de larves. Il pourra même ne pas voir son petit éclore. Que ce retard d'éclosion se transmette ensuite par hérédité, concurremment avec l'instinct d'apporter des larves, vous aurez alors des insectes faisant des provisions pour des larves qu'ils ne verront pas naître. C'est précisément ce qui a lieu chez un autre hyménoptère porte-aiguillons, l'*odynerus*, qui construit une chambre à provisions et la remplit de larves paralysées pour l'usage de petits qu'il ne verra pas éclore. Telle est l'explication que nous proposerions, pour notre part, de la merveille qui semble inexplicable à MM. Fabre et Janet.

Chez certains insectes, comme les *pompiles*, les mères ont un genre de vie profondément différent de leurs petits, car elles-mêmes sont herbivores et leurs petits sont carnivores. Elles ne peuvent donc point, par leur propre exemple, présumer ce qui conviendra à leurs enfans. Recourra-t-on ici à l'habitude héréditaire? demande M. Janet. — « Non, répond-il ; il a fallu que cet instinct fût encore parfait dès l'origine, et il n'est pas susceptible de degrés ; une espèce qui n'aurait pas eu cet instinct précisément tel qu'il est n'aurait pas subsisté, puisque, les petits étant carnivores, il leur faut absolument une nourriture animale toute prête quand ils viendront au monde (1). » — Mais, répondrons-nous à notre tour, rien ne prouve que l'espèce ait eu besoin, à l'origine, d'un instinct « parfait et sans degrés, » ni que les larves aient toujours été exclusivement carnivores. Il est possible que certaines larves déposées accidentellement près de la chair aient réussi et grossi mieux que les autres, que leur espèce ait ainsi survécu et que leur constitution se soit adaptée à ce genre de nourriture d'une manière de plus en plus exclusive. Enfin, demander l'explication en détail de chaque instinct, c'est demander quelque chose d'exorbitant, comme si on voulait rendre compte par le menu de tous les mythes des religions antiques, ou déduire, de l'impossibilité d'une complète explication le caractère surnaturel de ces religions.

Différens hyménoptères manifestent des instincts que M. Romanes considère comme les plus remarquables du monde. M. G.-H. Fabre, qui les a le premier observés, les croit inexplicables par l'hé-

(1) *Les Causes finales.*

rédité des habitudes. Ce sont les insectes porte-aiguillons de la tribu des sphex. Leur larve ne s'accommode que de chair fraîche ; il faut donc mettre à sa portée un gibier qui reste vivant, mais incapable de lui nuire. La solution du problème consiste à paralyser la victime sans la tuer, ce qui ne peut se faire qu'en piquant ou en comprimant certains centres nerveux. L'ammophile, par exemple, nourrit sa larve d'un ver gris de belle taille qui, au lieu de se laisser dévorer, dévorerait lui-même cette larve s'il n'était paralysé. L'ammophile procède à l'opération paralysatrice, dit M. Fabre, « en anatomiste et en physiologiste consommé. » Sa proie saisie, neuf coups d'aiguillons sur les neuf centres nerveux du corps font l'affaire ; pas un de plus, pas un de moins. Reste le cerveau. Ici, l'insecte ne joue plus du stylet : le coup serait mortel. « Il se contente de mâchonner légèrement la tête du ver gris jusqu'à ce que la pression ait donné le résultat voulu. » D'autres espèces de sphex choisissent des araignées, des scarabées, des grillons. Pour l'araignée, l'instinct est plus facile à expliquer : le sphex donne une seule piqûre au grand ganglion, où se trouve rassemblée la majeure partie de la substance nerveuse. Il n'est pas étonnant que ce ganglion ait attiré l'attention de l'insecte et que l'habitude de le piquer se soit à la fin transmise : les grands centres nerveux de l'araignée et l'aiguillon du sphex se trouvent précisément tous deux sur la ligne médiane de l'un et de l'autre animal, et leur rencontre était probable. Pour le scarabée, M. Fabre remarque lui-même que le seul point vulnérable de son enveloppe dure est précisément l'articulation où le sphex glisse son aiguillon : la découverte du défaut de la cuirasse a donc pu s'enregistrer dans l'organisme du sphex et devenir une habitude héréditaire. Mais le cas vraiment extraordinaire, c'est celui des chenilles et des vers piqués à chacun de leurs segmens. « Je dois en toute sincérité, dit M. Romanes, avouer que je regarde ce cas comme l'un des plus embarrassans de ceux que l'on connaît. » M. Romanes s'entretint de ce problème avec Darwin dans la dernière année de sa vie, et Darwin lui adressa ensuite cette lettre : « J'ai réfléchi au *pompilius* et à ses congénères. Ces abeilles manifestent tant d'intelligence dans leur manière de faire, qu'il ne me semble pas impossible que les ancêtres du pompilius aient primitivement piqué les chenilles, les araignées, etc., en un point *quelconque* du corps ; dans la suite ils auront remarqué, grâce à leur intelligence, que, s'ils les piquaient en un point déterminé, entre certains segmens, sur la face ventrale, leur victime était paralysée aussitôt (1). » — « Il ne me semble pas incroyable,

(1) Les points convenables pour la piqûre sont d'ailleurs propres à attirer l'attention et sur une ligne très visible.

continue Darwin, que cet acte soit devenu instinctif, c'est-à-dire que le souvenir s'en soit transmis d'une génération à l'autre. Il ne semble pas nécessaire, d'ailleurs, de supposer que, lorsque le pompilius piqua le ganglion de sa victime, il avait l'*intention* de conserver longtemps sa victime vivante, ou qu'il *savait* que cela arriverait. Le développement des larves a pu être modifié ultérieurement par suite de ce que la proie était à moitié morte, au lieu de l'être totalement, ce qui eût nécessité un bien plus grand nombre de piqûres. » Cette réponse de Darwin nous semble admirablement esquisser la voie où pourra se trouver une explication : c'est seulement par une accommodation progressive que l'instinct des sphex a pris une forme si précise, si infaillible, si semblable en apparence à un procédé scientifique. Ce qu'on peut conclure, c'est qu'il y a là autre chose que du pur automatisme, autre chose aussi que de l'intelligence réfléchie, mais que les deux élémens combinés, sous l'action et la direction constante de l'appétit, ont pu produire à la longue les merveilles qui nous étonnent.

Une dernière objection consiste à prétendre que, chez les animaux, les actes qui auraient donné naissance à l'hérédité n'ont pu être que des actes simplement accidentels, qui ne pouvaient par conséquent laisser dans l'organisme des traces héréditaires. Par exemple, Darwin explique l'instinct du coucou d'Europe, si différent de celui du coucou d'Amérique, par ce fait accidentel que des femelles ont pondu leurs œufs dans le nid d'autres oiseaux et que les oisillons, devenus vigoureux, en ont tiré un avantage. Mais comment comprendre que le fait de déposer ses œufs dans un autre nid soit devenu héréditaire? Autre chose, objecte-t-on, est une modification d'organe, autre chose est une modification d'instinct. « La première, si légère, si superficielle qu'elle soit, fût-ce la couleur d'un plumage, est permanente et dure toute la vie : elle s'imprime d'une manière durable à l'organisme, et l'on conçoit qu'elle se transmette par l'hérédité ; mais un instinct n'est autre chose qu'une série d'*actes* donnés (1). » — Parler ainsi, c'est oublier que toute *action* peut s'enregistrer dans l'organisme, comme la mémoire en est la preuve. Cet enregistrement est même d'autant plus facile et d'autant plus durable que l'organisme est moins compliqué, la mémoire moins étendue et moins riche. Voyez l'enfant en bas âge, il suffit qu'il ait fait ou dit une chose une seule fois pour qu'il la répète à satiété : pour l'enfant et pour l'animal, une fois est coutume. Je connais un petit enfant qui, passant sous un pont de chemin de fer, pensa par hasard à un cheval de bois qu'on lui avait donné et dit : « Mon cheval ; » depuis ce temps, il ne passe

(1) M. Janet, *les Causes finales*, p. 406.

pas une fois sous un pont quelconque sans dire : « Mon cheval. » L'enfant et l'animal se répètent eux-mêmes, s'imitent indéfiniment et imitent les autres : tout tend à devenir chez eux manie et tic. La chose est d'autant plus frappante que l'enfant est plus jeune et a le cerveau plus vide. On sait que, si un enfant a pris une fois le sein de sa mère, il devient bien plus difficile de l'élever au biberon. Si on l'a bercé une fois pour l'endormir, il veut être bercé toujours. M. Romanes rapporte qu'une larve, ayant vécu quelque temps d'une espèce de plante, mourut plutôt que de manger d'une autre espèce, qu'elle eût pourtant parfaitement acceptée si elle l'eût rencontrée dès le début. L'animal est routinier, sa religion est traditionaliste et ritualiste. Il y a des idiots qui ont une faculté d'enregistrement machinal tellement grande qu'il leur suffit, comme on sait, de lire une page sans la comprendre pour la répéter ensuite d'un bout à l'autre. Qu'une femelle de coucou soit allée pondre une fois dans le nid d'autrui, elle n'aura pas manqué de recommencer, et cette action aura dû s'enregistrer dans sa tête avec autant de netteté que l'effigie d'une pièce de monnaie frappée par le balancier sur une surface rase. L'imitation machinale de soi-même, et aussi l'imitation d'autrui, ont dû jouer ainsi un grand rôle dans la formation des instincts. On ne saurait donc se représenter une « action, » surtout une action aussi importante que celle de pondre (qui assure la perpétuité de l'espèce), comme une petite ride sur l'eau aussitôt effacée que produite. Même les actions « accidentelles » peuvent devenir habituelles, puis héréditaires. M. Galton cite l'exemple d'un personnage sujet à une habitude étrange : lorsqu'il était étendu sur le dos dans son lit et profondément endormi, il élevait le bras droit lentement au-dessus de son visage jusqu'au niveau du front, puis le laissait retomber lourdement sur son nez. Son fils et une fille de ce fils héritèrent du même tic. Nous ne saurions admettre qu'on trace *a priori* des limites au pouvoir enregistreur et reproducteur de l'hérédité, quand celui d'un simple téléphone est déjà si remarquable. D'ailleurs, où aboutissent toutes ces objections? Faut-il dire que c'est Dieu qui, par un *fiat* spécial, a ordonné au coucou d'Europe, mais non à celui d'Amérique, de pondre dans le nid des autres oiseaux et de jeter ensuite hors du nid ses frères adoptifs pour la plus grande gloire des causes finales? S'il n'y a pas là intervention divine, il faut bien que l'instinct du coucou soit le produit des circonstances et de l'hérédité. Il ne s'agit pas plus d'expliquer dans le détail tous les instincts que d'expliquer dans le détail la forme de tous les organes : il suffit de comprendre qu'avec plus de renseignemens historiques et physiologiques tout deviendrait explicable.

Nous pouvons conclure des considérations précédentes que les

instincts sont des variations de l'appétit produites en partie par le mécanisme et la sélection naturelle, en partie par la réaction de l'être sensible et intelligent. L'histoire mentale des animaux a trois moments. D'abord la sensibilité est obscure encore, l'appétit est sourd, ayant à peine conscience de soi : c'est le premier degré. Puis, réagissant contre le monde extérieur, l'appétit prend la forme du mécanisme, s'encadre dans ses actes, se cristallise pour ainsi dire dans les instincts : c'est le deuxième moment. Mais le mécanisme, chez les espèces supérieures et surtout chez l'homme, tend à se transformer, à se rendre lui-même mobile et progressif. Dans l'espèce humaine, à côté des instincts qui ont pour objet l'intérêt, soit de l'humanité, soit de la race, soit de la nation, il y a un instinct qui pousse chaque individu à se faire une personnalité. Là est le point où l'instinct se retourne en quelque sorte contre lui-même, finit par se réduire de plus en plus, s'absorber dans la puissance intellectuelle, essentiellement mobile et progressive. Dès lors, nous ne saurions supposer dans les siècles à venir, avec M. Herzen, une sorte d'ère paradisiaque où l'homme aurait acquis une somme d'instinct qui rendrait la raison inutile, où il calculerait comme il digère, où il philosopherait comme il dort, où les opérateurs et les praticiens auraient la sûreté anatomique de l'ammophile, les navigateurs l'instinct de direction qu'a l'abeille. Tandis que, chez les animaux, l'espèce ne semble songer qu'à l'espèce, dans l'humanité l'espèce songe à l'individu : à mesure que l'espèce se développe, l'individu se développe; aussi il tend de plus en plus à être lui-même, et l'instinct qu'il transmet à ses descendans est précisément la tendance à une *individualité progressive*. En un mot, peut-on dire, tandis que le désir de vivre et de jouir enracine de plus en plus dans l'animal l'instinct mécanique, il pousse de plus en plus les hommes à agir par d'autres raisons que par le mécanisme fixe de l'instinct; la conscience réfléchie s'accroît, les lois mêmes de l'espèce tendent à rendre à l'individu la personnalité; ce que la race humaine transmet à l'individu, c'est un esprit d'initiative qui le délivre partiellement des fatalités de race pesant sur lui. L'intelligence, en ses lois essentielles, devient elle-même un instinct supérieur, une adaptation supérieure à un milieu plus large et universel. La formation d'une conclusion logique dans un esprit intelligent, lorsque les prémisses sont clairement posées, est devenue, dit M. Maudsley, tout comme la natation d'un canard jeté à l'eau, une nécessité instinctive. Ce qui, *vu objectivement*, apparaît comme une nécessité *mécanique*, devient *subjectivement* une nécessité *logique*, selon la remarque de M. Wundt. Le logique, en d'autres termes, est le dessous du mécanisme, et le mécanisme est du logique retourné. Mais il y a cette différence que,

dans le logique proprement dit, l'opération est consciente de soi et de ses raisons ; le mécanisme, au contraire, est de la logique qui ne se voit pas fonctionner. Nous ajouterons que, sous le logique comme sous le mécanique, il y a quelque chose de plus fondamental : l'appétit, avec ses *émotions* entraînant des *mouvemens* appropriés; fuir la douleur et chercher le plaisir, voilà la logique primitive qui a précédé tous les raisonnemens et aussi, sans doute, tous les mécanismes.

IX.

Non-seulement les instincts ne sont pas nés des mouvemens réflexes automatiques, comme le croient MM. Spencer, Huxley, Maudsley, Sergi, Ribot, Richet, etc. ; mais nous allons voir que ce sont les mouvemens réflexes, au contraire, qui sont nés de l'instinct ou de l'appétit. Les mouvemens réflexes sont les résidus d'un ensemble d'actions qui avait eu d'abord pour ressort un appétit accompagné d'une émotion plus ou moins confuse, comme la faim, la soif, la sensation de heurt, celle de chaleur ou de froid, etc. ; ces mouvemens automatiques sont les effets en quelque sorte refroidis de l'émotion ; ce sont des directions de l'appétit devenues stables et mécaniques. Voici, selon nous, comment cette conversion rétrograde a pu se produire.

Tout mouvement produit par l'appétit conscient, comme le recul de la jambe devant le feu, renferme trois termes : excitation sensitive, émotion et réaction motrice causée par le désir ou l'aversion. Obscurcissez de plus en plus l'élément de l'émotion, si bien qu'il ne reste dans la conscience qu'une perception sensitive très rapide suivie d'un mouvement très rapide : vous aurez des *réflexes* demi-consciens, à la fois psychologiques et physiologiques, comme la toux, l'éternuement, le clignement périodique des yeux. Là, pourtant, le sentiment agréable ou désagréable n'est pas encore complètement disparu : on sent bien pourquoi on tousse, pourquoi on éternue; on sent moins pourquoi on cligne des yeux, à moins qu'on n'ait retenu volontairement la paupière immobile assez longtemps pour éprouver le picotement ou la fatigue. Faites maintenant un pas de plus. Supprimez ces restes de sentiment pénible, supprimez même de la conscience le premier temps du réflexe : excitation *sensitive*, et le troisième : désir ou aversion précédant le mouvement; vous aurez alors le réflexe purement physiologique, sans élément psychique. Les mouvemens rythmiques de la respiration sont encore sur la limite des deux domaines : en y faisant la

moindre attention, nous avons encore conscience de ces mouvemens et, par la volonté, nous pouvons de nouveau nous en emparer, les suspendre ou les précipiter. Le cœur, lui, ne fait sentir ses battemens que dans les cas d'exaltation; mais, à l'origine, chaque battement devait être distinct pour la conscience. Il est probable qu'il a encore aujourd'hui son effet dans la conscience générale : quand le cœur cesse de battre, il se produit un sentiment de danger, de soustraction, de perte menaçante; quelque chose manque donc à l'état normal de notre conscience. Enfin les mouvemens du cœur, chez certaines personnes, peuvent être soumis à la volonté : il est des hommes qui suspendent à leur gré les battemens de leur cœur, comme il est des femmes qui pleurent à volonté. Tous ces faits montrent que les « réflexes physiologiques, » — c'est-à-dire ceux qui sont organisés de manière à assurer la préservation de l'individu ou de l'espèce sans que l'individu lui-même y songe aujourd'hui et soit même averti de ces mouvemens, — tiennent cependant encore par des liens ténus à la sensibilité, à l'appétit, à la volonté ; et ces liens, parfois, chez certains individus ou dans certaines circonstances, se resserrent ou se renouent.

Au reste, les premiers rudimens des fonctions cardiaques et respiratoires, tels qu'ils se rencontrent chez les animaux inférieurs, sont des mouvemens qui s'accomplissent non point avec une constance automatique, comme chez nous, mais à des intervalles plus ou moins réguliers. Ils ont lieu, selon Wundt, « sous l'influence directe de certains instincts nutritifs ; » or les instincts nutritifs, qui sont l'origine de tous les autres, sont les types mêmes de l'appétit : ce sont des mouvemens provoqués par des émotions plus ou moins vagues de malaise ou d'aise, en vue d'une fin qui, pour n'être pas *pensée*, n'est pas moins *cherchée :* suppression de la peine et accroissement du plaisir.

Une autre considération confirme les précédentes : c'est que, chez les animaux inférieurs, ce ne sont pas des réflexes de nature exclusivement automatique qui constituent les premiers mouvemens corporels ; ce sont, au contraire, les mouvemens appétitifs et volontaires. Chez les êtres les plus infimes, dit Wundt,— par exemple les protozoaires, les cœlentérés, les vers, — les mouvemens corporels de caractère automatique et proprement réflexe sont postérieurs en date; aussi offrent-ils chez ces animaux un degré de développement inférieur aux actes qui témoignent d'une sensation ou même d'une représentation, d'une impulsion instinctive accompagnée d'un sentiment sourd.

Ce qui a fait croire aux partisans de l'automatisme que la genèse des réflexes est indépendante de l'instinct et de cette réaction men-

tale qu'on nomme appétit, c'est qu'aujourd'hui l'appétit trouve à son service, chez les animaux supérieurs, des réflexes tout organisés, qui semblent mis à sa disposition comme des instrumens indépendans de la volonté. Mais ces réflexes compliqués et perfectionnés sont les résultats d'une longue évolution. De plus, ces réflexes compliqués ne se rencontrent que chez les animaux supérieurs, qui manifestent en même temps des appétits plus distincts et plus variés; le développement des réflexes va donc de pair avec celui des impulsions de l'appétit, comme si les mêmes aptitudes à manifester des appétits de toutes sortes avaient été les conditions de l'organisation des réflexes. Enfin, selon la remarque de Wundt, « les réflexes que nous apercevons chez l'animal décapité sont les mêmes mouvemens que nous rencontrons, seulement mieux ordonnés, dans les actions volontaires des individus de son espèce; » ce sont donc bien des effets mécaniques de la volonté qui subsistent jusque après la mort. De cette évolution des réflexes dans l'espèce nous pouvons conclure, avec Wundt, que les actions volontaires (c'est-à-dire, en somme, appétitives) n'ont pas eu pour origine les réflexes, mais, tout au contraire, que les actions réflexes sont des actions volontaires devenues mécaniques, grâce aux modifications qu'elles ont imprimées peu à peu dans l'organisation héréditaire.

Nous devons donc intervertir l'ordre des explications psychologiques qu'on a voulu tirer des mouvemens réflexes : avec du pur mécanisme on ne fera jamais ni de la pensée, ni du plaisir ou de la douleur, ni du désir ou de l'instinct; mais, inversement, avec les effets habituels et héréditaires de l'appétit, du plaisir et de la douleur, on peut expliquer le mécanisme même et l'automatisme. Les partisans à outrance des réflexes confondent l'effet avec la cause et veulent faire sortir le plus du moins; l'être vivant ne sort pas du squelette, le squelette vient de l'être vivant. Au lieu de dire avec MM. Spencer, Maudsley et Ribot, que la représentation intellectuelle, l'émotion et l'appétition sont le pur « reflet » des mouvemens physiologiques, il faut dire que les mouvemens physiologiques sont la manifestation extérieure, le prolongement, le côté objectif des changemens internes.

Si nous voulions étendre plus loin encore l'induction, nous dirions : ce ne sont pas les seuls mouvemens des êtres animés qui supposent, comme ressort intérieur, au moins un rudiment d'*émotion* infinitésimale; mais tous les mouvemens, jusque dans le règne inorganique, sont soumis à la même loi. Les mouvemens, en effet, suivent toujours ce qu'on appelle « la ligne de la moindre résistance, « et le métaphysicien, pour interpréter ce fait, ne peut que raisonner

par analogie avec ce qui se passe en nous-mêmes ; or, la ligne de la moindre résistance, en nous, c'est la ligne de la moindre peine : en dehors de nous, le métaphysicien ne peut donc se représenter la force intime qui produit le mouvement que comme une activité tendant à se déployer avec le moins de peine possible. Cette activité est précisément ce que les philosophes appellent l'appétit ou la volonté primordiale, c'est-à-dire le désir non raisonné et inintelligent, quoique accompagné d'une émotion plus ou moins sourde. Si on rejette l'antique hypothèse de créations vraiment spéciales et successives, qui auraient introduit miraculeusement dans le monde d'abord une matière tout insensible, puis des êtres sentans avec des organes spéciaux et des instincts spéciaux, on est bien obligé d'admettre que, dans les moindres particules de la matière prétendue inerte, il y a encore l'embryon de la vie, le germe de la sensibilité et de l'instinct, une *émotion* élémentaire qui est la vraie raison de l'*impulsion motrice*. Aussi, en face des savans qui, par une tendance toute matérialiste, veulent ramener l'ordre mental à un mécanisme d'automate, on commence à voir d'autres savans, dont le nombre s'accroîtra chaque jour, rétablir l'élément d'ordre mental parmi les principes mêmes de l'évolution universelle et de l'universel mécanisme. On reviendra un jour à la pensée qu'Aristote avait exprimée en une de ses formules brèves et profondes : « Tout mouvement est une sorte d'appétit. » De même que la production ou la circulation du mouvement dans l'univers est inintelligible sans une activité universelle, cette activité même est pour nous inintelligible sans une sensibilité universelle. Il n'y a donc « rien de mort dans la nature, » comme le disait encore l'Aristote du XVIIe siècle, Leibniz. Tout se fait par voie mécanique, mais tout se fait en même temps, si on peut parler ainsi, par voie sensitive et instinctive. Il n'y a point, d'un côté, un esprit sentant, de l'autre, une matière absolument insensible qui cependant pourrait être sentie. Non ; si ma main sent l'instrument de musique qu'elle touche et presse pour en tirer toute sorte de sons, c'est que cet instrument même, cet organe fabriqué par l'art humain aurait pu, dans de certaines conditions naturelles et à travers des transformations moins superficielles, devenir ma main.

ALFRED FOUILLÉE.

LES

ALIÉNÉS A L'ÉTRANGER ET EN FRANCE

I.

LES ALIÉNÉS A L'ÉTRANGER.

I. Rapports de M. Théophile Roussel, sénateur, à la commission du sénat, 2 vol. in-4°. — II. Rapport de M. le docteur Foville sur la législation des aliénés en Angleterre et en Écosse. — III. Maudsley, *le Crime et la Folie.* — IV. Docteur Bucknill, *Recherches sur la meilleure classification et le traitement des aliénés criminels.* — V. Docteur Motet, *Broadmoor, Criminal Lunatics Asylum.* — VI. G. Harrison, *Chapitres sur la science sociale.* — VII. Docteur Lunier, *De l'Aliénation mentale en Suisse; Annales médico-psychologiques.* — VIII. Docteur Flamm, *Études sur les colonies d'aliénés d'Allemagne.*

Il en est un peu de certaines lois comme de ces tapisseries que les femmes du monde entreprennent à leurs momens perdus, laissent de côté, continuent à la campagne après les avoir abandonnées pendant un hiver, que mille circonstances empêchent de terminer : un voyage, une maladie, le désir de modifier le dessin, la nonchalance, l'oubli. Ainsi de ces projets que les commissions parlementaires et extra-parlementaires se passent et repassent indéfiniment, grossis de tous les contre-projets et rapports qu'ils traînent après chaque épreuve, embarrassés des utopies des ardens, des réclames des charlatans de popularité, des objections des consciencieux et des timides, allant d'une enquête administrative à une société de législation, ballottés entre un congrès médical et les cours d'appel, relégués dans ces fameux cartons ministériels, sortes de

limbes politiques où dorment tant de lois mort-nées, puis repris et mollement discutés devant des assemblées distraites, pour lesquelles semble inventé le mot de l'ancien : « A demain les affaires sérieuses. »

Au nombre des réformes qui attendent le bon plaisir de nos gouvernans se place celle de la législation des aliénés. Qu'est-ce que l'aliéné? Où commence, où finit la responsabilité humaine? Où le libre arbitre? N'existe-t-il pas des degrés presque infinis entre l'aliéné absolu et la personne jouissant pleinement de ses facultés? Tout homme a-t-il dans le cœur un dément qui sommeille, prêt à se réveiller à l'appel du malheur? Comment a-t-on traité l'aliéné, comment le traite-t-on aujourd'hui, quels sont les progrès sanctionnés par notre expérience et celle des autres peuples? Peut-on concilier l'intérêt social et l'intérêt individuel, les droits de la famille et ceux de l'état, ceux de la science médicale et de la justice, qui semblent en conflit permanent? Depuis de longues années déjà, médecins, jurisconsultes, écrivains, commissions s'évertuent à répondre ; le procès est encore en instance, mais on a réuni les divers élémens du dossier ; et le sénat aura l'honneur de l'avoir instruit, de le juger le premier. Un de ses membres, le docteur Théophile Roussel, a attaché son nom à l'œuvre, et, mettant à profit les travaux antérieurs, correspondant avec les aliénistes étrangers, étudiant sur le vif, avec ses collègues de la commission, les institutions de nos voisins, il a composé deux énormes volumes de 1,500 pages in-4°, suivis d'un projet qui paraît réaliser les principales améliorations réclamées par la loi de 1838. Avec ce guide consciencieux, nous ferons aussi le tour du monde civilisé, nous pénétrerons dans ce royaume de la douleur, où, vers la fin du siècle dernier, les Pinel, les William Tuke, les Daquin, les Chiarugi, ces apôtres de la pitié sociale, apportèrent la lumière et l'espérance, en brisant le joug des superstitions barbares qui ravalaient les malheureux aliénés au rang des malfaiteurs.

I.

C'est toujours un sujet d'étonnement pour un esprit français, épris d'unité et de clarté, que l'étude de la loi anglaise, qu'on a pu comparer à ces vieux manoirs seigneuriaux bâtis à diverses époques et dans différens styles, aux formes un peu lourdes, sans proportion, sans harmonie. Elle est en quelque sorte la mosaïque patiente des siècles, car les Anglais ont cette étrange habitude de conserver religieusement leurs traditions ; chez eux, les réformes se superposent aux institutions, et le présent, appuyé sur le passé, le continue, le développe, l'agrandit. De même qu'autrefois Rome sut

accommoder à des besoins nouveaux des textes vieillis, élargir les formules légales sans les briser, tempérer son vieux droit strict, matérialiste et inflexible, par le droit grec plus spiritualiste et plus humain, ainsi les Anglais rusent avec leurs antiques coutumes pour y introduire les progrès reconnus nécessaires, ajoutant aux anciennes cours du royaume une juridiction nouvelle, la cour d'équité, au *Common Law* le droit d'équité et le droit statutaire; mais ils se gardent bien d'abroger expressément les textes surannés, de renoncer à cette diversité, à ces bigarrures qui choquent nos cerveaux égalitaires, centralisateurs et géométriques. Qu'attendre d'un peuple qui confond sans cesse les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, confie à un tribunal la connaissance des élections entachées de corruption ou de violence, refuse de marcher comme un régiment et trouve bon qu'il existe une législation aliéniste particulière, non-seulement pour l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, mais même pour certaines classes de la société? Et cependant le vieux manoir, malgré son défaut de symétrie, frappe les connaisseurs par son caractère de solidité et de grandeur : dans ses vastes salles, à côté des antiques bahuts, des fauteuils séculaires, se rencontrent les meubles les plus modernes; le maître du logis pousse fort loin l'entente du confortable et de la vie pratique. Pour parler sans images et prendre un exemple, la législation des *lunatics* est une des plus intéressantes qui existent, une de celles qui offrent le plus de traits originaux à retenir, de leçons à méditer.

En Angleterre comme ailleurs, la protection de l'aliéné, l'intervention efficace des particuliers, de l'état, datent de cent ans à peine. Beaucoup s'indignent contre ce XIXe siècle iconoclaste qui ne respecte rien et va jonchant le sol des débris des trônes et des croyances. Qu'ils interrogent le passé, et le passé leur répondra : peut-être, en examinant de près les misères, les défaillances d'un autre âge, se convaincraient-ils que les plaies du nôtre ne sont pas mortelles, qu'une même somme de foi, de dévoûment, de sacrifice existe aujourd'hui, mais qu'elle se répartit d'une autre façon, qu'en un mot, l'idée du respect se déplace et que l'abus même de la liberté ne doit pas nous rendre ingrats envers ses bienfaits. Jamais la charité privée et sociale, la bienfaisance n'ont enfanté de tels miracles, jamais on n'a montré un tel souci de l'enfance, des humbles, des faibles, de ces malades qui ont perdu la liberté de l'âme, et M. Gladstone a pu avancer en toute vérité que ce siècle est le siècle des ouvriers, ces malades de l'industrie. Y a-t-il quelque chose de plus propre à inspirer la modestie aux détracteurs de notre époque que cette lamentable condition de l'aliéné au moyen âge ou même dans les temps les plus rapprochés de la révolution française? La science psychiatrique est encore dans l'enfance, tandis que l'astro-

logie, la magie se donnent la main et que l'ignorance populaire entretient d'absurdes légendes qui pèsent d'un poids cruel sur le pauvre fou (1). On l'exorcise, on lui administre des simples récoltés le plus souvent par des sorcières, on ne se fait aucun scrupule de le battre, de le torturer, afin de contraindre à déguerpir les démons qui ont pris possession de son corps. Au besoin même, on l'enferme, chargé de chaînes, en de noirs cachots, les pouvoirs publics n'ayant d'autre souci que de protéger l'ordre contre ce lépreux moral, contre ce maudit ensorcelé. Heureux encore quand on se contente de lui attacher une clochette au cou, comme au bétail! Ainsi faisait-on en Suisse pour les idiots complets (les bienheureux), que les parens laissaient vagabonder. Heureux quand on lui permet d'aller implorer sa guérison dans des pèlerinages, auprès des sanctuaires vénérés auxquels la piété populaire attribuait cette puissance! Dans son remarquable travail, M. le docteur Foville rapporte qu'à l'ancien hôpital de Bethléem, à Londres, les *lunatics* demeuraient exposés en spectacle pour la somme de quatre sous, et que cette redevance honteuse procurait un revenu annuel de 10,000 francs.

Cependant la question a préoccupé les pouvoirs publics anglais; mais le parlement, qui déjà peut tout faire, s'est borné à voter en 1744 une loi de police destinée à sauvegarder la sécurité générale, sans améliorer le sort de ceux qu'on s'obstine à considérer comme des coupables, non comme des malades. Bills, enquêtes, intervention de Pitt, de Fox, de Howard, tout demeure inutile, jusqu'à ce qu'un simple citoyen de la ville d'York, le quaker William Tuke, ému de tant d'injustice, prenne l'initiative d'une croisade de bienfaisance et, secondé par ses coreligionnaires, fonde le premier asile véritablement *humain*. La première pierre fut posée en 1792, et, quelques années après, un médecin suisse écrivait aux rédacteurs de la *Bibliothèque britannique* : « Cette maison est située à un mille d'York, au milieu d'une campagne fertile et vaste; ce n'est pas l'idée d'une prison qu'elle éveille, mais plutôt celle d'une grande ferme rustique; elle est entourée d'un jardin : point de barreaux, point de grillages aux fenêtres. » L'impulsion était donnée : cédant à la contagion du bien, parfois aussi puissante que la contagion du mal, les particuliers, l'état, célèbrent *la Retraite d'York* comme l'établissement modèle qui doit servir de point de départ à toutes les améliorations : lois, enquêtes se succèdent presque sans relâche, entraînant d'importantes réformes qui ont trouvé leur principale expression dans deux bills de 1845 et de 1853. De cette époque date la création du conseil supérieur des aliénés (*Board of Commissioners in Lunacy*),

(1) Sur l'aliénation mentale en Égypte, en Grèce, à Rome, on lira avec fruit les *Études historiques* du docteur Semelaigne.

institution fondamentale autour de laquelle gravitent toutes les autres et qui, sous la direction de lord Shaftesbury, « le Nestor de la philanthropie contemporaine, » a rendu les plus éminens services, porté la hache dans la forêt des abus, augmenté le nombre des asiles, consacré de sa haute autorité les méthodes les meilleures.

Le *Board of Commissioners* se compose de onze personnes : trois médecins, trois avocats, cinq membres de la haute société ou de la noblesse; seuls, les avocats et médecins reçoivent des appointemens, 37,500 francs, mais ils ne peuvent se livrer à aucune autre occupation salariée. Chaque *commissioner* entrant en exercice prête serment de remplir son mandat avec « discrétion, impartialité et fidélité. » Ses fonctions sont de deux sortes : fonctions d'ordre administratif, fonctions de surveillance et de contrôle; ces dernières consistent en visites d'inspection sur toute la surface de l'Angleterre, dans tous les établissemens, visites obligatoires d'un avocat et d'un médecin, qui jouissent de pouvoirs fort étendus, arrivent à l'improviste, de nuit comme de jour, restent aussi longtemps qu'il leur plaît, se livrent à des investigations minutieuses, adressent au bureau de Londres les résultats de leur enquête. Tout aboutit à ce conseil supérieur : pièces d'admission, sorties, évasions, décès, liste des aliénés indigens conservés dans leurs familles; il tient un registre général et publie un rapport annuel de 400 à 500 pages, vendu très bon marché, pénétrant dans les détails les plus intimes de ce grand service, à la différence de ce qui se passe en France, où bureaux et ministres s'accordent pour faire de l'administration une puissance occulte et mystérieuse, sorte d'arche sainte dont on dérobe soigneumens les arcanes aux regards indiscrets du public. Il a un budget spécial dont l'état comble le déficit, fait ses propres règlemens en même temps que ceux des maisons licenciées, rédige des instructions communes aux hôpitaux enregistrés, aux asiles des bourgs et comtés, autorise des poursuites contre ceux qui transgressent la loi, se préoccupe du recrutement des surveillans et infirmiers, correspond librement avec tous les aliénés, sans que personne puisse ouvrir leurs lettres, à plus forte raison les siennes. Ainsi, le *lunatic* peut à tout instant recourir à sa protection : garantie excellente contre ces séquestrations illégales qui servent de pâture aux revendications des romanciers, des journalistes, et dont l'enquête de 1877 a démontré l'extrême rareté. En 1883, lord Shaftesbury rendait ce bel hommage aux médecins aliénistes anglais : « Il est très remarquable que le nombre des certificats qui ont passé par notre bureau depuis 1859 s'élève à plus de 185,000, et, cependant, de tous ces certificats, je ne crois pas qu'il y en ait plus d'une demi-douzaine qui aient été trouvés défectueux. Les certificats jusqu'à ce jour ont été très corrects, et je suis absolument certain que, de ces

185,000 malades, il n'y en avait pas un qu'on eût enfermé sans une bonne et claire démonstration qu'il devait être mis en traitement. » Ne nous plaignons pas, au reste, de ces défiances invétérées de l'opinion publique, qui, même lorsqu'elles dépassent le but, tiennent du moins en haleine la vigilance du parlement, impriment une crainte salutaire aux directeurs d'asiles que leur conscience ne protégerait pas assez contre eux-mêmes et contre des sollicitations intéressées.

Les formalités varient selon qu'il s'agit de placemens d'office, prescrits par les dépositaires de l'autorité publique, ou de placemens volontaires, effectués par les particuliers. Les premiers ont presque toujours pour objet des indigens : lorsqu'on peut les conserver à domicile, le médecin des pauvres leur doit une visite trimestrielle, suivie d'un rapport au bureau des *commissioners* et au greffier des juges de paix du comté ou du bourg ; mais il semble que ces prescriptions aient grand'peine à passer dans la pratique. Au 31 décembre 1882, le nombre de ces indigens ne dépassait pas 6,255, ayant à peine augmenté de 400 depuis 1859, tandis que les indigens placés dans des établissemens s'élèvent de 25,984 à 62,587. Ceux-ci sont donc dix fois plus nombreux, et voici comment on procède à leur égard. Le médecin des pauvres constate-t-il qu'un indigent est dans un état de folie qui nécessite le placement, il en informe par écrit les officiers de charité des paroisses, qui, à leur tour, avisent d'urgence le juge de paix du canton ou du bourg. Ce magistrat se fait amener ou va trouver à son domicile l'aliéné présumé, et, assisté par un médecin, délivre, s'il y a lieu, une ordonnance. Médecin, officiers de charité, juge de paix, n'ont pas plus de trois jours chacun pour se conformer à ces règles. Au besoin, lorsqu'on ne peut amener le malade devant le magistrat, un ministre de la religion de la paroisse et un officier de charité, accompagnés d'un médecin, peuvent délivrer l'ordonnance de placement.

Quant à l'aliéné non indigent, le législateur a cru devoir lui épargner l'intervention du juge de paix, qu'il remplace par une demande de placement signée d'un parent ou d'un ami et par deux certificats de médecins. La demande indique l'état civil du signataire et du malade, les relations qui les unissent, le jour, le lieu où ils se sont vus. Les certificats médicaux entrent dans de minutieux détails et n'attestent pas moins la sollicitude du bureau des *commissioners*. Lorsque, en cas d'urgence, on n'aura pu produire qu'un seul certificat, il faudra en apporter deux autres dans le délai de trois jours. Une fois interné, l'aliéné a d'autres garanties : le journal médical et le *case book*, deux registres d'observations tenus par le médecin traitant, les visites obligatoires et répétées des *commissioners*, des officiers charitables des paroisses, des comités de visiteurs

composés de juges de paix et de médecins. Nommés par la reine, recrutés parmi la noblesse et la *gentry* du pays, investis d'attributions importantes, les juges de paix exercent leur charge gratuitement, le médecin seul est payé; le comité des visiteurs joue dans sa circonscription le rôle du bureau des *commissioners* en Angleterre. La correspondance de l'aliéné avec eux est inviolable, mais lorsqu'il écrit à d'autres personnes, le *superintendent* peut lire sa lettre et, s'il le juge à propos, l'empêcher de parvenir à son adresse; alors il mentionne sur la lettre même les motifs de cette mesure, qu'il soumet aux *commissioners* ou aux visiteurs.

Si l'aliéné indigent n'entre pas dans un établissement de la même façon que l'aliéné non indigent, il en sort plus difficilement aussi. Il faut que l'autorisation soit signée de trois visiteurs, tandis que, pour le *lunatic* pensionnaire, il suffit d'une requête de la personne qui a signé la demande de placement. Bien entendu, le médecin traitant a le droit de s'opposer, par un certificat motivé, à la mise en liberté, sauf appel aux *commissioners* ou aux visiteurs, qui, après deux visites, à sept jours au moins d'intervalle, statuent en dernier ressort. Ce sont eux aussi qui autorisent les congés temporaires à titre d'essai et, s'il s'agit d'indigens, leur accordent un secours hebdomadaire qui ne doit pas dépasser le prix de leur pension. Enfin le souci de la liberté individuelle est poussé si loin que toute personne sortie d'un asile, et qui prétend avoir été retenue sans motif, obtient gratuitement la copie des certificats médicaux et de la demande en vertu desquels on l'a séquestrée.

Entrons maintenant dans les asiles des comtés et des bourgs, où le confortable, ce mot si anglais, a réalisé de véritables merveilles. Quelques-uns, Banstead, Colney-Hatch, Hanwell, renferment deux mille *lunatics* environ et mesurent l'étendue d'une petite ville. Voici d'abord les bâtimens continus, à étages superposés, qui permettent une surveillance facile, offrent la plus grande commodité pour répartir les appareils de chauffage, distribuer l'eau, la vapeur, le gaz, organiser les services acoustiques, électriques, téléphoniques. Depuis quelques années, on a commencé à appliquer le système des constructions à pavillons détachés, qui reproduit à peu près le type de notre hôpital Lariboisière; ainsi pour les asiles de Banstead et de Caterham. Le dortoir commun devient la règle, la chambre à un lit l'exception. Autant que possible, les malades mangent ensemble : ici, on sépare les hommes et les femmes; là, ils prennent leurs repas dans une salle unique, avec des tables spéciales pour chaque sexe. Distraire les malades, maintenir chez eux quelques habitudes de décence, concentrer le service de table à côté de la cuisine et empêcher les alimens de se refroidir par de longs transports, tels sont les avantages de cette

pratique, que préconisent hautement les aliénistes anglais. Rien de mieux entendu que l'organisation des bains : quelques établissemens n'ont pas reculé devant la dépense d'un véritable hammam. Et, puisque l'influence du monde extérieur sur le monde de l'âme est si sensible, puisque la mélancolie et la misère sont les plus sûrs véhicules de la folie, les Anglais s'efforcent de procurer à leurs aliénés les apparences de la gaîté et du bonheur : leurs asiles ont une grande salle de fêtes (le mot ne sonne-t-il pas étrangement en un tel sujet?) avec un petit théâtre; on y joue la comédie, on donne des concerts, des bals une ou deux fois par semaine. Partout des jardinières garnies de plantes vertes, des vases de fleurs, des volières, des aquariums; tel établissement ne contient pas moins de deux mille statuettes en plâtre. Comme dépendances immédiates, d'élégans jardins d'agrément, avec de rians parterres de fleurs, entourés de ce beau gazon qu'un écrivain comparait à du velours qui pousse; parfois de véritables parcs; le tout complété par une ferme qui offre aux malades le plus puissant des dictames : le travail de la terre.

Le trait vraiment original et distinctif de l'asile anglais, c'est la fameuse méthode de traitement connue sous le nom de *no-restraint*, méthode inaugurée depuis près de cinquante ans, combattue, discutée, repoussée par la plupart des aliénistes du continent et de l'Amérique, mais qui, après avoir rencontré en Angleterre de sérieux adversaires, a fini par triompher et obtenir en quelque sorte l'autorité d'un dogme, « la sainteté d'un vœu. » Ce que Pinel avait fait pour les fers, les chaînes, les liens, constamment employés avant lui, le docteur Conolly, médecin en chef de l'asile de Hanwell, tenta, en 1839, de l'accomplir pour la camisole, les entraves et les gants. En quelques mois il supprima l'usage de ces engins dans une maison de huit cents aliénés, puis, fort de cette expérience décisive, dont il avait trouvé la première application à l'asile de Lincoln, il formulait, dans une série de rapports, sa théorie, affirmant, comme un article de foi, la nécessité de condamner tout moyen de contrainte corporelle appliqué directement sur les membres des malades. Voilà la doctrine, et ceux-là même qui ne l'acceptent pas reconnaissent qu'elle a eu pour résultat de diminuer partout l'usage de la coercition mécanique. Il semble, d'ailleurs, qu'on joue ici sur les mots et que l'implacable logique des choses prenne sa revanche, réduisant les exagérations et ramenant les formules abstraites dans le cercle d'airain de la réalité. Les adversaires du système Conolly ont beau jeu à prétendre que, quoi qu'on fasse, on ne saurait bannir la contrainte du traitement des aliénés. N'est-ce pas en effet la plus grave de toutes les contraintes que de les placer dans un asile, de leur assigner dans l'asile un quartier spécial, dans le quartier une

place obligatoire? Que dire de ces malades dangereux ou agités auxquels l'aliéniste anglais ne renonce à mettre la camisole que pour les jeter dans une cellule capitonnée, les maintenir de force avec des infirmiers ou leur appliquer des moyens de contrainte chimique, des médicamens stupéfians et narcotiques? La camisole ne peut-elle, en certains cas, causer moins d'irritation que la contention manuelle ou la cellule? N'a-t-on pas vu, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, des agités, qui, soumis à la réclusion, déchiraient leurs habits, se souillaient de leurs excrémens, offraient le plus affligeant spectacle? La vérité, ce semble, est qu'il n'y a rien d'absolu en cette matière, que l'adoption du *no-restraint* demeure une question de budget, et qu'on ne saurait le mettre en pratique si l'on n'a beaucoup d'argent.

Les asiles des comtés et des bourgs, au nombre de soixante-trois, affectés surtout aux indigens, ne reçoivent pas de pensionnaires en principe, et, s'ils en admettent quelques-uns, ceux-ci sont toujours traités comme les autres. Sur 79,704 aliénés dont les *commissioners* constatent l'existence en Angleterre, ces asiles en contiennent un peu plus de 44,000, soit une proportion de 57 pour 100. D'abord facultatifs, ils deviennent obligatoires avec les lois de 1845 et 1853, qui corrigèrent cet excès de décentralisation en accordant au gouvernement les moyens de forcer la main aux récalcitrans. Désormais, chaque bourg ou comté doit avoir son asile ou s'associer avec un voisin : les juges de paix, réunis en session, déterminent les conditions principales du projet, qu'ils soumettent au conseil supérieur de Londres et au ministre de l'intérieur, votent une taxe spéciale destinée à assurer le paiement des frais, et désignent sept d'entre eux, qui constituent le comité de visiteurs. Celui-ci choisit le terrain, fait dresser les plans et devis, passe les marchés, surveille les détails de l'exécution, fixe les prix de pension, sans que ce prix dépasse 14 shillings (17 fr. 50) par semaine. Un bill de 1874 a sensiblement allégé les charges des paroisses : sous le nom de *parliamentary grant*, l'état fournit désormais une contribution de 4 shillings par semaine pour chaque indigent interné. Enfin, le comité de visiteurs nomme le personnel de l'établissement : un chapelain, approuvé par l'évêque et révocable par lui, un ou plusieurs médecins résidans, un secrétaire-trésorier, des médecins consultans ou assistans, les employés de tout ordre. Il détermine leurs appointemens, toujours fort élevés, et accorde, s'il le juge à propos, des pensions de retraite qui souvent atteignent les deux tiers du traitement. Le principal médecin résidant, chargé de la direction générale, prend le titre de superintendent : s'il jouit, en fait, d'une large indépendance, il n'est en droit que le délégué du comité, qui peut le révoquer du jour au lendemain. De telles prérogatives ne vont

pas sans exciter de vives critiques : les contribuables se plaignent de la libéralité des juges de paix, s'étonnent que des magistrats nommés par la reine règlent le budget des comtés ; les médecins demandent que la loi les assimile aux autres fonctionnaires civils et consacre leur droit à une pension de retraite, dût-elle être moins forte que celle qu'ils tiennent de l'arbitraire du comité des visiteurs. Le gouvernement paraît disposé à entrer dans cette voie, et. depuis quelque temps déjà, il promet d'organiser des conseils financiers de comtés, qui, espère-t-on, se montreraient plus économes des deniers de leurs électeurs.

A côté des asiles des bourgs et comtés, il faut placer les *hôpitaux enregistrés*, les plus anciens établissemens charitables, seuls, jusqu'en 1808, consacrés à la guérison des maladies mentales. Comme les autres hôpitaux anglais, ils ont pour origine, soit une fondation pieuse, soit une souscription entre particuliers, se soutiennent par des dons et des legs, s'administrent au moyen d'un conseil de surveillance que nomment les souscripteurs et observent en général les règles imposées aux asiles des comtés. Aujourd'hui, les hôpitaux enregistrés, au nombre de quinze, avec une population qui, au 1er janvier 1883, dépassait 2,834 malades, s'adressent surtout aux *lunatics* de la classe moyenne, qui, sans être réduits au paupérisme, se trouvent trop peu aisés pour payer la pension, très élevée, des maisons licenciées. Ils participent de l'asile privé, en ce que les contribuables n'ont rien à verser, que les pouvoirs de l'état ne les administrent pas et se contentent de les contrôler ; de l'asile public, en ce qu'ils sont des établissemens charitables constitués sans aucune pensée de gain, et que les bénéfices, s'ils en réalisent, servent à améliorer le sort des malades. Le bureau des *commissioners* a si bien reconnu les mérites de l'institution, qu'il a proposé à plusieurs reprises la construction, par le gouvernement, de quelques hôpitaux destinés à recevoir les pensionnaires de la classe moyenne. Dans son rapport de 1881, il constate l'insuffisance de ceux qui existent et la pénible nécessité où se trouvent des personnes d'une éducation supérieure, des avocats, des médecins, des prêtres, de vivre en commun avec les indigens dans les asiles publics.

« Tous les aliénés indigens de l'Angleterre ne sont pas admis de droit dans les asiles des comtés. Ces établissemens sont destinés, en principe, aux aliénés que leur état rend dangereux pour eux-mêmes ou pour la société, et à ceux qui ont chance de guérir sous l'influence d'un traitement appr prié : c'est une sorte de séjour de faveur pour l'aristocratie des victimes indigentes de l'aliénation mentale. Quant à la masse des autres aliénés, imbéciles ou idiots de naissance, fous inoffensifs et incurables, vieillards atteints de démence tranquille ou de paralysie, ils trouvent un refuge dans

les *workhouses*, non à titre d'aliénés, mais à titre d'indigens, et en vertu du droit à l'assistance publique que possèdent en Angleterre tous ceux qui, faute de ressources, ne peuvent subvenir à leur existence. » On sait, en effet, que, depuis 1601, ce pays admet le principe de la charité légale, pratiqué dans de grands établissemens qui tiennent du cloître et de la prison, tempéré par l'obligation du travail et de la vie en commun, sauf la séparation des sexes, qui s'étend aux membres mêmes de la famille. Hospice pour les vieillards, hospice de maternité, crèche, écoles, ateliers d'apprentissage, hôpital séparé pour les prostituées malades, hôpital pour les aliénés, chapelles, on rencontre réunis, au workhouse, presque tous les services hospitaliers. Il n'en était pas de même autrefois : confondus avec les autres hôtes de la maison, les aliénés subissaient trop souvent un traitement inhumain, et si de grands progrès ont répondu aux efforts des *commissioners in lunacy* et de l'administration des pauvres, on regrette encore que les indigens du workhouse soient parfois chargés de leur surveillance. D'ailleurs, la contribution des 4 shillings a eu pour conséquence l'envahissement des asiles publics par une foule de *lunatics* chroniques qui coûtaient moins cher au workhouse : ceux qui y restent encore ne dépassent pas le chiffre de 17,330. Le remède consisterait à créer des workhouses spéciaux aux aliénés inoffensifs, à l'exemple de la ville de Londres, qui a construit les trois grands asiles de Leavesden, Caterham et Darenth, où vit, — si l'on peut appliquer le mot de vie à une telle situation, — où achève de mourir une population de plus de cinq mille incurables.

Enfin les aliénés reçoivent l'hospitalité dans les maisons licenciées ou asiles privés, ceux qui échappent le plus à l'action de l'état, ceux qui de tout temps ont soulevé les attaques les plus ardentes, et, à une époque antérieure, révélé de fâcheux abus. Alors les aliénistes les plus autorisés appuyaient de leur témoignage les récriminations des journaux, des romanciers, et lord Shaftesbury n'hésitait pas à déposer en ces termes dans l'enquête de 1859 : « En considérant l'ensemble de la question, je vois que le principe des bénéfices à réaliser constitue un inconvénient très sérieux : c'est contre lui que nous sommes obligés d'élever tant de mesures législatives compliquées... » Dans ses *Principes d'économie politique*, John Stuart Mill déclare que c'est l'état seul qui doit prendre soin des personnes privées de raison ; le docteur Bucknill propose de construire des asiles publics pour quatorze cent cinquante malades, la moitié environ de ceux qui habitent des maisons privées. Celles-ci n'ont pas non plus manqué de défenseurs qui ont invoqué le droit de la famille de procurer à des malades très riches un confort exceptionnel, de les soustraire aux règles uniformes, à la discipline un peu

sévère des asiles publics : ils ont retourné l'argument de l'intérêt personnel, en soutenant que le médecin payé d'une manière invariable n'a plus aucun stimulant, tandis que l'autre verra ses bénéfices augmenter en raison directe de la réputation de sa maison. En 1877, lord Shaftesbury a reconnu qu'on avait obtenu d'heureux changemens, que, sous l'aiguillon de la concurrence, de l'opposition dirigée contre eux, les propriétaires se montraient plus disposés à faire des dépenses : leurs ennemis théoriques admettent que, dans la pratique, on ne saurait se dispenser de tenir compte d'un état de choses établi. Au reste, ils tombent sous la férule des *commissioners* et des juges de paix qui peuvent refuser ou retirer la licence, et ne l'octroient qu'à bon escient. Parmi ces asiles privés, huit, par leur importance, rivalisent avec les asiles publics (1), reçoivent par centaines des pensionnaires au compte des familles et même des aliénés indigens ; les autres, quatre-vingts environ, sont des maisons de santé destinées aux seuls pensionnaires (*private patients*) ; elles ont, en moyenne, une cinquantaine de malades ; quelques-uns sont des écoles pour les enfans arriérés, où l'on réussit à atténuer les inconvéniens de leur infirmité en leur donnant quelques linéamens d'éducation. Ainsi de l'asile d'idiots d'Earlswood, situé dans le comté de Surrey, que le docteur Billod a visité, en 1881, et dont il a rapporté des impressions intéressantes. « A part quelques rares exceptions, où une physionomie régulière et une organisation physique normale s'observent en même temps qu'une oblitération plus ou moins complète des facultés intellectuelles, il était impossible de n'être pas frappé, dans l'ensemble, d'une certaine défectuosité de formes, d'un certain degré de dégradation physique coïncidant avec la dégénérescence intellectuelle et morale. » Malgré ces conditions si désavantageuses, on tirait partie de presque tous ces enfans. Il y en avait de très adroits dans leur métier : l'un d'eux avait, de ses mains, construit un charmant petit modèle de navire avec tous ses agrès. A son arrivée, il était sourd-muet, très sauvage, ne faisait entendre qu'un grognement inarticulé et cherchait toujours à s'enfuir dans les buissons du parc. On était parvenu à le rendre très sociable, et il s'était formé à un langage intelligible.

Cette énumération resterait incomplète si l'on oubliait de mentionner une pratique qui consiste à soigner un pensionnaire isolé, moyennant rémunération, dans des maisons particulières. Ici plus

(1) Le gouvernement a fait construire trois asiles royaux pour les soldats et marins aliénés, pour le service des Indes : l'asile de la marine est situé à Yarmouth, au bord de la mer, position qui permet de procurer aux malades des distractions en rapport avec leur ancien métier.

de licence, plus de droits à payer; mais la tutelle de l'état se manifeste encore par de nombreuses exigences : demande de placement, double certificat médical, autorisations, visites des *commissioners* et des juges de paix. L'inobservation de ces règles place les délinquans, coupables de *misdemeanour*, sous le coup de fortes amendes et de la prison. On évalue à quatre cent cinquante le chiffre de ces pensionnaires isolés.

C'est encore à l'Angleterre que revient l'honneur d'avoir la première abordé et résolu pratiquement la question des aliénés criminels : de 1800 à 1869, son parlement n'a pas voté moins de seize lois qui s'y rapportent. Non certes que le sujet n'ait point préoccupé le législateur antique ; mais si le jurisconsulte romain en arrive à admettre l'irresponsabilité pénale du dément, celui-ci retombe dans la misérable condition du fou ordinaire, et Marc Aurèle se contente d'ordonner : « Qu'on l'enferme dans une prison,.. sa maladie est un châtiment bien assez terrible;.. cependant observez-le de plus près, enchaînez-le, si vous le trouvez bon... » En Angleterre, les premières mesures sont inspirées par des attentats contre le roi George III : le jury rend un verdict de non-culpabilité en déclarant « qu'il acquitte l'accusé, parce que celui-ci paraissait avoir été sous l'influence de la folie au moment où l'acte coupable avait été commis. » Bientôt après, une loi intervient qui consacre l'innovation, oblige le jury à expliquer les motifs de son verdict, ordonne de faire séquestrer le prévenu, pendant le bon plaisir de sa majesté, dans des établissemens d'aliénés. En 1857, le bureau des *commissioners* publia un rapport qui concluait à la nécessité d'un asile spécial : on avait fini par trouver déplorable cette confusion des aliénés ordinaires et des aliénés criminels ; on la jugeait humiliante pour les premiers, et d'un détestable effet moral, à cause du langage, des tendances toujours dangereuses des seconds, qu'il faut aussi garder avec plus de sévérité, qui absorbent l'attention du personnel de surveillance, et entretiennent l'idée que l'asile est une prison. Mais convient-il de jeter dans cette maison spéciale tous les aliénés criminels sans exception, d'y séquestrer, pêle-mêle avec des coquins grossiers et sans aveu, des hommes qui se distinguent habituellement par la délicatesse de leurs manières et de leurs mœurs ? Et, d'autre part, ne devrait-on pas y donner place aux *aliénés à tendances criminelles ?* Ces questions, soulevées par des savans tels que le docteur Bucknill et le docteur Hood, indiquent la gravité pénétrante du problème. Elles ont reçu une solution partielle grâce au *bill* de 1860, qui décida la création de l'asile spécial de Broadmoor, situé à douze lieues de Londres « dans une vallée heureuse » et ouvert en 1863 ; il met à la disposition du ministre de l'intérieur

l'aliéné criminel, le condamné devenu aliéné, lui permet de les placer à Broadmoor (1), de les en retirer, de les transférer dans d'autres établissemens, s'il le juge à propos, d'accorder des congés temporaires et des sorties provisoires. On met une sage mesure dans ces libérations : devant la commission d'enquête de 1881, le docteur Orange rapportait l'exemple d'un sergent qui a tué sa femme, ses six enfans, et qu'on garde à Broadmoor depuis la fondation : « Nous conservons ces gens-là, qu'ils aient l'air guéris ou non. Il est bien différent de rendre la liberté à un homme qui, huit jours auparavant, a commis un meurtre, ou à un homme qui n'a commis que quelque délit insignifiant. » Quant aux convicts coupables avant leur folie de grands crimes, le ministère de l'intérieur a fait approprier pour leur traitement une aile spéciale de la prison de Woking, qui est exactement le pendant du quartier spécial de Gaillon en France. Broadmoor contient quatre cent cinquante aliénés environ ; il frappe le visiteur étranger par une discipline parfaite, la splendeur de l'installation, le soin exceptionnel du régime alimentaire, le nombre des gardiens (un pour cinq malades), leur tenue excellente. Ces qualités mêmes ont soulevé des objections assez graves en Angleterre : que la surveillance exige plus de précautions, plus de dépenses, on l'admet sans trop de peine, mais il semble étrange qu'on soigne, qu'on nourrisse mieux les aliénés criminels que les innocens, et depuis quelques années, on a, sous ce rapport, réalisé d'assez fortes économies. D'autre part, les paroisses, les comtés se plaignent amèrement qu'on mette à leur charge une partie des frais qui doivent retomber entièrement sur l'état, et l'opinion publique se fait l'écho de ces justes griefs.

Très complète, progressive et infiniment prévoyante pour la personne de l'aliéné, la législation anglaise demeure à peu près muette, inerte et comme frappée de paralysie dès qu'il s'agit de sa fortune. En dehors des *lunatics* du lord chancelier, on dirait qu'elle voit dans tous les autres des indigens qui n'ont aucun intérêt en jeu : on conçoit que cette banqueroute de la loi facilite les abus de confiance et que, même avec les meilleures intentions, les familles en soient réduites à des expédiens irréguliers pour administrer les biens de leurs aliénés. Les *commissioners* ont tenté de suppléer à ce silence en recommandant aux directeurs d'asiles de ne fournir à leurs pensionnaires ni l'autorisation, ni la possibilité matérielle « de signer des actes, documens, chèques ou autres papiers, disposant de leur avoir ou intéressant leurs revenus. » Cette fois encore on ne respectait pas la loi, mais on la tournait pour le bon motif. Dans l'enquête parle-

(1) *Broadmoor, Criminal Lunatic Asylum.* Étude du docteur Motet (*Annales médico-psychologiques,* 1881).

mentaire de 1877, quelqu'un rappela cette protestation d'un ancien *lunatic* qui, se plaignant qu'on lui eût permis de signer une décharge d'un dépôt d'argent, signala avec raison ce qu'il y avait d'illogique à le laisser régler des affaires qui réclamaient l'exercice d'un jugement sain, en même temps qu'on le retenait dans un asile comme dément. Il y a bien un *bill* de 1862 qui autorise le lord chancelier à prendre en mains, sans formalité préalable, les intérêts des aliénés de fortune moyenne, mais, on ne sait pourquoi, cette clause reste stérile : un très petit nombre, une vingtaine au plus, en ont profité.

Ainsi, d'un côté, 78,000 *lunatics* présumés pauvres et insuffisamment protégés ; de l'autre, un millier environ de *lunatics*, dont une législation cinq fois séculaire s'occupe énergiquement. On les appelle les aliénés du lord chancelier, et, détail piquant, la tutelle de leurs biens a commencé longtemps avant celle de leurs personnes, tant l'individu, considéré comme simple dépositaire de sa fortune, disparaît devant l'intérêt collectif, tant la nécessité de perpétuer la puissance des grandes familles importait à la solidité des institutions politiques! D'après ce vieux droit anglais, le roi, parmi ses prérogatives, comptait la garde des biens des idiots et des fous, mais il va de soi qu'il ne les gérait pas lui-même : il les déléguait à un parent ou à quelque courtisan qui partageait les bénéfices avec lui ; de là cette ancienne expression populaire : « Demander quelqu'un au roi. » Dans *Peines d'amour perdues*, le bouffon Costar lance cette réplique à un autre personnage qui paraît douter de son bon sens : « Vous ne pouvez pas nous *demander;* je vous assure que nous savons parfaitement ce que nous faisons. » Aujourd'hui, la protection des aliénés du lord chancelier s'exerce par les soins d'un haut comité composé de cinq membres : deux *masters in lunacy* (maîtres en aliénation mentale) ; trois *visitors;* les premiers reçoivent 50,000 francs d'appointemens ; les seconds, 37,500. La déclaration de folie a lieu après une longue et coûteuse procédure, connue sous le nom d'inquisition, dans laquelle le malade ou son conseil peuvent requérir la garantie d'un jury. Le *master* désigne ensuite deux tuteurs : l'un, chargé de l'administration des biens, l'autre, de la personne ; il détermine la somme annuelle que celui-ci pourra consacrer à l'aliéné, d'ordinaire les deux tiers du revenu, lui impose l'obligation de fournir un cautionnement, de présenter des rapports. Viennent enfin les *visitors*, qui assurent l'exécution des règles, rendent compte de leurs visites au chancelier et aux *masters*. Cette institution, un peu fossile, toute de privilège et de tradition, qui rappelle involontairement la réflexion célèbre : Faisons de l'arbitraire, mais légalement ; a donné prise à de sévères critiques, et l'un des *masters in lunacy*, M. Balfour, l'a jugée d'un mot : « Je suis partisan d'une réforme complète de la procédure en vue de la

rendre plus simple, plus expéditive et plus économique. » Quelqu'un a défini la chambre des communes : un club d'hommes riches. Ne pourrait-on dire à propos de ces aliénés de la chancellerie qu'il y a là une législation faite pour des millionnaires par des millionnaires (1) ? Déjà, d'ailleurs, la démocratie a frappé à la porte de la constitution anglaise, et la grande niveleuse, qui réalise trop volontiers la légende de Procuste, cherche, là comme partout, à renverser les injustes inégalités, les préjugés gothiques et les lois vermoulues. Mais ce peuple n'est plus au temps où Hobbes lui donnait la formule de l'égoïsme absolu, de la curée brutale : « L'homme est un loup pour l'homme, » et il a accompli des choses si rares avec le sentiment de la liberté, qu'on peut croire qu'il exécutera les autres réformes sans emprunter à l'égalité ses dogmes exclusifs, en répétant avec le penseur : Devenir, travailler, se dévouer, voilà dans tous les ordres la noble devise de l'humanité.

II.

Comment se défendre de cette espérance lorsqu'on voit de quel pas a marché l'Écosse, ce pur joyau de la couronne britannique, avec quelle audace, quel esprit d'initiative les aliénistes d'Édimbourg, cette Athènes du Nord, abordent aujourd'hui ces problèmes qui naissent sans cesse les uns des autres, comme pour montrer qu'il reste toujours beaucoup à faire ! On était resté stationnaire pendant longtemps ; jusqu'au milieu du siècle, on avait tâtonné, tenté quelques efforts partiels, bâti quelques asiles, mais l'œuvre demeurait confuse, incohérente, les bonnes volontés stériles ; les abus, cette rouille sociale, se glissaient partout, et, en 1845, lord Shaftesbury poussait en plein parlement ce cri d'alarme : « Je ne pense pas que, dans aucun pays de l'Europe ou même de l'Amérique, les aliénés indigens soient dans un état de souffrance et de dégradation comparable à celui où ils se trouvent dans le royaume d'Écosse. » Une femme eut l'honneur de prononcer les paroles décisives, ces paroles qui sont des actes, condensent des sanglots séculaires accumulés dans le silence, subjuguent le pâle troupeau des hésitans et sonnent le tocsin de la délivrance. Miss Dix fit pour les aliénés, ces esclaves de la matière, ce que le livre de Beecher Stowe, *la Case de*

(1) Au mois d'avril 1886, la chambre des lords a voté un nouveau projet qui a pour objet d'augmenter la part de l'autorité judiciaire, les moyens de contrôle et de direction du pouvoir central, de fondre ensemble en les unifiant les nombreux bills promulgués sur la matière. Ce bill n'a pas encore la sanction de la chambre des communes, où certaines de ses innovations paraissent devoir recontrer une vive opposition : il se montre peu favorable aux maisons privées et s'efforce de pourvoir à l'administration des biens des lunatiques.

l'oncle Tom, fit pour les esclaves des États-Unis. Le docteur Tuke raconte ce touchant épisode : « Une dame américaine bien connue, miss Dix, qui consacrait toute sa vie à la défense des intérêts des aliénés, visita l'Écosse en 1855, et j'ai pu recueillir de sa bouche, à son retour de cette expédition philanthropique, le récit de l'abandon cruel où elle avait vu les aliénés indigens. Elle produisit tant d'effet par ses visites, ses remontrances et par l'assurance qu'elle ne manquerait pas de dire la vérité en haut lieu, à Londres, qu'un fonctionnaire d'Édimbourg résolut de prendre les devans sur l'*envahisseuse américaine*. Prévenue à temps, miss Dix fut à la hauteur des circonstances : elle abandonna en toute hâte le théâtre de ses observations, prit la malle de nuit et fit son apparition, dès le lendemain, chez le ministre de l'intérieur, pendant que le monsieur d'Édimbourg était encore sur les grandes routes sans se douter qu'elle le précédât. » A sa voix, le ministre s'émut, nomma une commission royale dont l'enquête eut pour résultat le *bill* de 1857 : rien n'entravait la liberté d'action du parlement, car le terrain n'était pas encombré par d'antiques institutions ; sur cette table rase on put bâtir un édifice d'un style unique, harmonieux, habilement conçu et exécuté d'après les règles d'un art consommé.

Dès lors, point d'aliénés de la chancellerie, point d'inquisitions, de *masters*, ni de *visitors :* à la tête du service, un bureau central (*Board of commissioners in lunacy for Scotland*), formé de cinq membres nommés par la reine, chargé de régler toutes les questions, investi de pouvoirs plus étendus encore que ceux de leurs collègues anglais. Aucun placement ne saurait avoir lieu dans un *workhouse* (maison de pauvres) sans leur autorisation ; leurs visites, quand il s'agit d'aliénés placés chez des particuliers comme pensionnaires isolés, sont obligatoires et s'adressent à tous, indigens ou non. La protection des biens regarde d'abord les tribunaux ordinaires, qui, s'il y a lieu, nomment un administrateur, puis les *commissioners*, qui s'occupent de la gestion de celui-ci. Ainsi l'autorité judiciaire et l'autorité administrative se prêtent un mutuel concours dans l'intérêt du malade ; seulement la chimère de la justice gratuite avait hanté sans doute le cerveau du législateur de 1857, car la procédure d'interdiction est assez coûteuse et ne saurait convenir pour celui dont les ressources sont limitées.

Le bureau des *commissioners* a lui-même formulé les règles de placement des malades dans ses rapports annuels et il convient d'en donner un aperçu. L'état ne s'occupe point des aliénés non indigens tant qu'ils habitent avec leur famille et qu'on n'a pas de raison de supposer qu'elle les maltraite ; si toutefois il a fallu les enfermer de force dans leur maison depuis plus d'un an ou les soumettre à des moyens de contrainte mécanique, avis doit en être

donné au bureau qui les fait visiter et s'adresse au shérif, haut fonctionnaire salarié dont les fonctions correspondent à celles de nos préfets et présidens de tribunaux. Le *lunatic* non indigent est-il mis en pension chez des étrangers, la loi, sortant aussitôt de son demi-sommeil, exige, sous peine d'amende, et, dans les quinze jours, une autorisation du bureau central ou une ordonnance du shérif. Quant à l'aliéné indigent, l'officier de charité, dès qu'il apprend son existence dans la paroisse, avertit les *commissioners*, qui décident s'il sera conduit à l'asile du district ou ailleurs. En principe, l'Écosse ne connaît que le placement d'office ordonné par le shérif après la production de deux certificats de médecins attestant, sous leur responsabilité personnelle, les faits qu'ils ont constatés eux-mêmes ; mais, en cas d'urgence, on admet le placement, sans ordonnance, avec un seul certificat, pourvu que, dans les trois jours, les formalités habituelles soient remplies. Ce placement provisoire tend de plus en plus à devenir la règle, et la pratique, cette pierre de touche des principes, lui donne raison, puisque la guérison des maladies mentales dépend beaucoup de la rapidité du traitement, puisque aussi, sur 7,364 personnes admises de la sorte de 1880 à 1882, 67 seulement, pour des causes diverses, ont quitté l'asile avant l'expiration des trois jours, une seule par suite du refus du shérif d'ordonnancer le maintien d'office. Il peut arriver que la démence n'ait pas un caractère assez aigu pour justifier des certificats médicaux et qu'il y ait néanmoins intérêt à faciliter le traitement du malade dans un asile : alors le superintendent peut l'accepter comme pensionnaire bénévole, sur sa demande écrite et avec l'assentiment d'un membre du bureau central.

C'est en Écosse que le système du traitement dans les maisons particulières, système moins onéreux, qui permet de remédier à l'encombrement progressif des asiles, a donné ses résultats les plus remarquables. On l'a organisé avec un soin extrême, en l'appliquant à des sujets exceptionnels qui, le 1er janvier 1883, n'étaient pas moins de 1,693, alors qu'on compte à peine 10,500 aliénés dans ce pays : chacun d'eux a son dossier individuel et complet à Edimbourg, et tout propriétaire peut se faire autoriser à en recevoir trois ou quatre. Ces indigens, entretenus aux frais des paroisses, restent souvent avec leur famille, qui, grâce à la pension qu'elle reçoit, se trouve récompensée de ses peines, dédommagée de ses dépenses ; ainsi l'affection et l'intérêt, ces deux mobiles trop souvent désunis, qui se portent de si rudes coups, sont en quelque sorte mariés et s'accroissent l'un par l'autre. Le docteur Foville a constaté, non sans raison, l'analogie que présente ce service avec celui des enfans assistés en France, sous cette réserve

qu'en Écosse le contrôle dépend d'un bureau central installé à Édimbourg, tandis qu'ici il aboutit à un chef-lieu de département, où il se confond avec les attributions multiples des préfets qui lui impriment une surveillance moins rigoureuse.

Les asiles privés écossais ne se distinguent des anglais que par leur petit nombre et la quantité fort restreinte de leurs malades, mais les asiles publics ont une physionomie originale chez ce peuple qui se flatte de marcher à la tête de la civilisation aliéniste. Voici d'abord les asiles royaux, les plus riches, les mieux organisés, constitués en vertu d'un acte du parlement ou d'une charte, avec le produit d'une fondation, de libéralités particulières, comparables aux hôpitaux enregistrés, recevant à la fois des indigens et des pensionnaires : ils sont au nombre de sept, Aberdeen, Dumfries, Dundee, Morningside, Gartnavels, Montrose, Perth ; — les asiles de district, formés pour un ou plusieurs comtés, gouvernés par des conseils spéciaux, sous la haute tutelle des *commissioners* d'Édimbourg ; — les asiles de paroisses, qui correspondent aux asiles de bourgs, et ne renferment que des indigens : le plus important, Woodilee, près de Lonzie, contient environ cinq cents malades des deux sexes ; — des quartiers spéciaux, dépendant des *Poorhouses*, absolument distincts des autres parties de la maison, réservés aux indigens incurables et inoffensifs ; — des écoles spéciales, *Training Schools*, établissemens charitables pour les enfans idiots et imbéciles ; — deux quartiers séparés pour les aliénés criminels dans la prison de Perth, un pour les hommes, un pour les femmes, avec des préaux spacieux, des terrains de culture : ni l'un ni l'autre n'ont l'aspect répulsif d'un bâtiment pénitentiaire, mais le mur de la prison les abrite et la proximité de celle-ci permet au besoin des secours rapides. Les *convicts*, ou condamnés devenus aliénés, restent à la prison commune, si l'autorité médicale le juge possible ; mais d'ordinaire on les place dans le quartier spécial, où ils demeurent jusqu'à l'expiration de leur peine, davantage même si l'intérêt de leur sécurité et du public le réclame. Quant aux aliénés du bon plaisir de la reine, reconnus inoffensifs, on les transfère du quartier de Perth à l'asile de leur circonscription, où ils sont traités dorénavant comme les autres malades. Il en est qui, depuis longtemps, paraissent rétablis et que, cependant, les médecins n'osent relâcher purement et simplement, à cause des rechutes possibles : à ceux-là le ministre de l'intérieur peut accorder des sorties conditionnelles ; le malade alors a pour résidence obligée le domicile d'un particulier, qui devient responsable de lui, fait chaque mois un rapport sur son état, affirme l'observation des règles qu'on lui a imposées. Si, par exemple, il a commis un acte criminel sous l'impulsion de la folie alcoolique, le gardien ou nourricier devra certifier qu'il n'use plus de liqueurs

fortes. Un médecin va le voir deux fois par an, et, au moindre indice suspect, les *commissioners* provoquent sa réintégration dans le quartier pénitentiaire.

La grande réforme des Écossais, leur découverte par excellence, celle dont ils s'enorgueillissent le plus, qu'ils défendent et propagent depuis quelques années par la plume, la parole et l'exemple, c'est la méthode dite des portes ouvertes ; elle est à la doctrine de Conolly ce qu'était celle-ci aux principes de Pinel, de Ferrus, de Tuke. — Partant du principe commun à toutes les écoles : écarter du malade ce qui réveille l'idée de prison, les Écossais en déduisent ces audacieuses pratiques : suppression des murs d'enceinte auprès des préaux, des portes fermées dans l'intérieur des asiles, extension considérable des congés sur parole. C'est le contrepied du système habituel que le docteur Lassègue caractérisait en disant que « le fonctionnaire le plus important d'un asile, c'est le portier. » A Woodilee, on dit : « Tenez les portes fermées, l'aliéné épiera le moment où elles s'ouvrent pour s'échapper; ici il est entouré de soins, exempt de contrainte et ne songe pas à s'enfuir. » Il habite au milieu d'un domaine rural dont les pelouses et les jardins entourent les bâtimens; point de cour réservée à telle ou telle catégorie de malades; tout est ouvert comme autour du château d'un lord, partout on circule sans entraves, aucune serrure fermée à clé pendant le jour; pour ouvrir les portes des habitations, il suffit de tourner un bouton ordinaire; les aliénés dépensent en libre grâce leur énergie, et, affirment les apôtres du nouvel évangile aliéniste, les Rutherford, les Blair, cette faculté d'expansion fait disparaître beaucoup plus vite l'agitation. A Dumfries, l'administration a loué de vastes domaines afin de procurer à ses riches pensionnaires les plaisirs de la pêche et de la chasse. Non-seulement ils prennent leurs repas dans une vaste salle unique, mais on y place à côté les uns des autres les hommes et les femmes, afin d'entretenir les habitudes de courtoisie qu'ils avaient dans le monde raisonnable. Que deviennent alors l'ordre et la discipline? Ne retombe-t-on pas en pleine anarchie? Nullement, car les directeurs d'asiles remplacent les obstacles matériels par la précision dans l'emploi du temps, l'enchaînement des occupations et la régularité acquise des habitudes, surtout par des gardiens nombreux, recrutés avec un soin sévère, qui s'appliquent à gagner la confiance des malades et exercent sur eux une surveillance invisible mais continuelle. N'est-ce pas alors le cas d'appliquer la boutade de Beaumarchais : « Aux vertus qu'on exige d'un surveillant, combien de médecins seraient dignes de devenir surveillans? » On en trouve cependant, en les payant bien, en les soumettant à une sorte d'entraînement qui leur donne une éducation

appropriée avec l'amour de leur métier. Les aliénistes écossais affirment que leur méthode n'entraîne pas plus d'accidens que celle des portes fermées : voilà le point litigieux; autant les Anglais se montrent disposés à recommander certaines pratiques, telles que placemens provisoires, extension du traitement à domicile, sorties conditionnelles, congés sur parole; autant ils témoignent de répugnance contre le système des portes ouvertes, contre ce « vain simulacre de liberté. » Ralliât-il plus tard tous les suffrages, bien des causes, la dépense entre autres, empêcheront sans doute ou retarderont longtemps son application; peut-être aussi, ce qui est vérité en Écosse, est-il erreur au-delà. Si ses inventeurs ont fait fausse route, du moins se trompent-ils noblement, et leur tentative serait de celles dont il reste quelque chose, de celles qui sèment du bonheur et prennent rang parmi les monnaies idéales de l'humanité.

III.

Traversons maintenant l'océan et abordons les États-Unis, où nous attend un spectacle beaucoup moins satisfaisant : Jonathan, aliéniste, reste très inférieur à John Bull, l'ancienne colonie à la métropole, la république modèle à la monarchie modèle. Point de législation centrale, quarante états à peu près souverains, quarante statuts différens; ici, des lois bien étudiées, des établissemens magnifiques; là, des anomalies choquantes, des asiles défectueux, mal surveillés, des règlemens hâtifs, improvisés au gré du caprice de l'opinion, cette folle du logis des peuples. Dans certains états, la pratique corrigeant l'incompétence des parlemens locaux, les mœurs exagérant les défauts d'une réglementation incohérente; un véritable délire de libéralisme, l'invasion du jury, cette garde nationale judiciaire, chargé de trancher les questions de folie. On semble ignorer que l'abus de la liberté entraîne l'absence de liberté, qu'il ne sert de rien de proclamer des droits si on ne les garantit point. C'est par excellence le pays de l'égoïsme divinisé, de l'âpre lutte pour la vie, celui où retentit le plus la dure imprécation antique : *Væ victis!* Malheur aux faibles! Sans doute, l'Américain est généreux, et, parvenu à la fortune, il contribuera à fonder l'asile, où, dérision du sort! entreront peut-être ceux-là même qu'il aura ruinés par ses faillites lucratives et rendus fous. Mais, auparavant, quel large mépris de son semblable, quelle furieuse course vers la réussite, cette raison d'état de l'homme public et de l'homme privé, quelle ardeur à réaliser le dicton national : « Ce qui est à moi m'appartient, ce qui est à toi est à moi! » Comment s'étonner si les passions mauvaises trouvent leur pâture là où la justice faiblit, où la politique, l'éternelle corruptrice, envahit les institutions les plus

sacrées, où les gardiens de la loi la gardent si mal? *Una papeleta*, disent les Espagnols, en parlant de l'inanité des textes écrits. Qu'attendre d'un peuple chez lequel règne la doctrine du *Chacun pour soi*, alors qu'une bonne législation aliéniste repose tout entière sur le principe chrétien : *Chacun pour les autres?*

Ainsi, ou peu s'en faut, s'expriment les hommes les plus compétens et les plus intègres. En 1876, M. George-L. Harrison, président du conseil de l'assistance publique de l'état de Pensylvanie, publiait un livre où il trace un tableau effrayant des scandales, des abus de tout genre dont souffraient les aliénés, les citoyens arbitrairement enfermés comme tels, et il n'hésitait pas à les attribuer surtout à l'incompétence du personnel chargé de la direction des hôpitaux. Les nominations, dit-il énergiquement, sont en général dictées par des considérations politiques ; il faut, à tout prix, récompenser d'une manière quelconque un partisan et on lui accorde une place pour laquelle il n'a aucune aptitude, mais qu'il regarde comme le prix légitime de ses services électoraux. De telles positions, qui devraient être inamovibles, aller aux meilleurs, aux plus savans, sont livrées à des politiciens de rencontre, qui, loin de traiter la politique comme le premier des arts, en font le dernier des métiers : le mal s'accroît encore de ce que, aux États-Unis, la profession de médecin est libre ou soumise à des règlemens fort divers. Presque à la même époque, le docteur Shurtleff, directeur-médecin de l'asile de Stockton, écrivait : « La loi, dans l'état de Californie, est telle, que ni les directeurs, ni les inspecteurs n'ont de contrôle sur les admissions. Comme conséquence, deux ou trois cents aliénés couchent sur les planches des corridors. » Depuis 1873, la plupart des états de l'Union ont voté de nouvelles lois; mais ont-elles remédié à l'insuffisance des anciennes, guéri les défauts signalés? On peut en douter en lisant le récit douloureux d'une séquestration d'un aliéné inoffensif, enfermé par son propre frère depuis trente ans dans une petite cabane isolée, et enchaîné comme une bête féroce. « Quand l'agent du comité a visité la hutte, le patient, entièrement nu, mais tout couvert de crasse, d'immondices et de vermine, porteur d'une barbe longue de deux pieds, et d'une effroyable saleté, était accroupi sur le plancher à une balle de paille pourrie qui lui servait de lit. A sa portée était une terrine noire contenant de vieux os et quelques rebuts de la table de la famille du fermier. Cette pitance lui avait été jetée pour son repas de midi.. La chaîne n'avait que vingt pouces de long... La cheville enchaînée était rétrécie par la pression continue du fer, ridée et pelée... C'était la première fois, depuis trente ans, que quelqu'un lui parlait, et son long mutisme lui avait fait perdre l'usage de la parole ; sa langue était rouillée. Le monstrueux personnage qui

avait osé infliger ce supplice à son frère, dans sa frayeur d'être livré à la justice, a donné toutes sortes de raisons à l'agent. Il n'a pas voulu placer son frère à l'hôpital, à cause de la honte qui en aurait rejailli sur la famille. Si on le laissait dans une aussi révoltante saleté, c'est qu'on ne pouvait pas le tenir propre ; s'il était nu, c'était sa faute, car on lui avait donné des vêtemens quand on l'a enfermé. Si on le tenait enchaîné, malgré son extrême faiblesse, c'est qu'il était vigoureux à l'époque où on lui avait mis la chaîne, et qu'on n'a pas jugé nécessaire de la lui enlever quand elle est devenue inutile ; il y était fait, et l'on *n'a pas voulu changer ses habitudes*. Le bourreau a reconnu que personne n'entrait jamais dans la hutte : c'est lui-même qui portait au séquestré son immonde nourriture, qu'il lui faisait passer au bout d'un bâton. Une fois ou deux par an, quand on voulait nettoyer la hutte, avec une longue perche introduite par le trou, on refoulait dans les coins les immondices, la paille en putréfaction, et l'on faisait entrer un peu de paille fraîche par la même ouverture... Au rapport unanime des médecins qui ont examiné l'insensé, il aurait certainement recouvré la raison s'il avait reçu des soins en temps utile. *Aujourd'hui, il est incurable.* »

Le comité chargé de veiller à l'exécution de la loi de 1883 a fourni le commentaire le plus éloquent à ces atrocités en déclarant qu'il ne divulgue pas les noms « par le motif qu'il y a très probablement, dans la Pensylvanie, un grand nombre d'autres infortunés séquestrés et traités avec la même cruauté, et que, dans l'intérêt des patiens, il donne l'assurance à leurs barbares parens que leurs noms ne seront pas livrés à la vindicte publique s'ils relâchent volontairement leurs victimes pour les envoyer dans les hôpitaux. » Le voilà donc obligé de pardonner de véritables forfaits, afin d'avoir quelques chances de prévenir leur continuation ! Et cela dans le pays qui se pique de respecter le mieux la liberté individuelle, qui entoure la séquestration de précautions excessives ! Mais ne serait-ce pas plutôt ce luxe de formalités qui contribue à entretenir de telles habitudes? Beaucoup le pensent, et l'expérience de l'Illinois les a confirmés dans leur opinion. Pris d'un vertige d'utopie, le législateur de cet état avait, en 1873, imaginé de reviser tous les placemens existans : il fallut obéir, et les quatre cents malades de l'asile d'état comparurent devant le jury, qui rendit régulièrement un verdict de folie pour chacun d'eux. De telles absurdités ne pouvaient manquer de provoquer un mouvement de réaction : les médecins, les journaux scientifiques protestèrent contre cette singerie de protection, au bout de laquelle, sur quatre cents malades, on n'en avait pas découvert un seul qui « fût coupable de santé. » Ils montrèrent ces malheureux

transformés en accusés, se défendant contre ceux-là même qui les aiment le plus, obligés de comparaître devant la cour du comté et livrés en spectacle à la curiosité de quelques badauds, parasites des cours d'assises, les secrets de la famille et d'une chambre de malade dévoilés en public, les jurés incapables de discerner la raison ou la folie. Ils n'ont pas encore triomphé complètement, car la loi de 1882 veut qu'on n'admette aucun aliéné s'il n'a d'abord été jugé en personne par un tribunal, devant un jury de six membres; mais du moins a-t-elle décidé que, parmi ceux-ci, figurerait un médecin. Leur verdict mentionne la nature, l'ancienneté, les causes présumées, le caractère héréditaire ou non de la maladie; et, s'il y a lieu, l'existence de crises épileptiques, de tendances à l'homicide ou au suicide.

En pratique, l'institution d'un jury pour la folie perd du terrain, et aujourd'hui les magistrats cherchent à établir une jurisprudence conforme à la loi de l'Ohio, qui, pour les aliénés ordinaires, confie le placement à un juge de la cour des *probates* et n'admet le jury que pour les aliénés criminels. Loin de s'en plaindre, les aliénistes de l'état n'ont cessé de préconiser ce système, qui les décharge de toute responsabilité. « Il n'est pas nécessaire, remarque l'un d'eux, que le malade soit amené devant un tribunal, en audience publique, dans un édifice public. Le père d'une jeune fille, par exemple, se présente devant le juge des *probates* et lui dit : « Je crains que ma fille ne soit folle et je voudrais la placer dans un asile. » Puis il signe sa déclaration et ajoute : « Cela ne peut-il se faire d'une manière très discrète? — Oui, monsieur, répond le juge, il faut que j'entende un ou deux témoins; je me rendrai chez vous à telle heure. » Il s'y rend, le médecin de la famille s'y trouve en même temps; ils voient ensemble la malade et se livrent aux investigations nécessaires. Ils passent alors dans une autre pièce, couchent leurs opérations par écrit, le juge rédige son ordonnance, et les voisins les plus rapprochés peuvent très bien ne rien savoir. » D'autres états observent une procédure différente : l'Indiana exige l'intervention de plusieurs juges de paix, de médecins et de la cour de circuit du comté; la Géorgie se contente d'un certificat signé de trois médecins honorables; le Maine, depuis plus de vingt ans, confie les placemens aux officiers municipaux des villes, et le docteur Harlow, inspecteur de l'asile de cet état, répondait à ce propos : « Je suis disposé à avoir bonne opinion d'un pont sur lequel j'ai toujours pu passer en toute sécurité; et, quand un mode de procéder m'a mis à l'abri de tout ennui, je m'en déclare partisan... »

Afin de combattre les préventions accréditées contre eux et l'intrusion de la politique dans les asiles, les aliénistes ont formé en

1842 une association (*Association of the medical superintendents of American institutions for the insane*) qui rend les plus grands services; elle a indiqué une foule de perfectionnemens, fourni des instructions qui ont servi de types pour les règlemens intérieurs, tenté de faire prévaloir l'unité de principes, de direction scientifique, préparé, discuté elle-même un projet d'ensemble. « Si, disait le rapporteur, la folie est une maladie, les lois qui la concernent doivent prendre pour point de départ les observations faites par les médecins; autrement, ces lois ne sauraient manquer d'être arbitraires et capricieuses. » Dans les comptes-rendus de ses *meetings*, l'association ne cesse de dénoncer comme un véritable fléau l'encombrement de la plupart des asiles et d'indiquer les remèdes possibles : établissemens ouverts, colonies sur le modèle de Gheel, réunions de cottages avec un hôpital central, placemens d'après le rite écossais. Remèdes bien insuffisans du reste, contestés par quelques-uns et auxquels on pourrait presque appliquer la formule de l'économiste : « Les moyens de guérison augmentent en proportion mathématique, le nombre des fous s'accroît en proportion géométrique. » De toutes parts retentit le même concert de plaintes. A Philadelphie, il faut mettre deux, trois malades dans les chambres aménagées à l'origine pour un seul, et souvent on remplit les corridors de lits étendus sur les planchers; l'asile de Massachusetts, construit pour 250 aliénés, en contenait 470 en 1883; à New-York, le nombre des fous grandit de 10 pour 100 par an. Parmi les causes de cette aggravation on ne saurait passer sous silence l'ivrognerie, car elle semble avoir tout spécialement préoccupé les parlemens américains, qui à chaque instant la nomment dans leurs bills. En Géorgie, la loi, sous peine de 500 francs d'amende et de trente jours de prison, interdit, dans un rayon d'un mille autour de l'asile, toute vente ou distribution de liqueurs fermentées, soit à un malade, soit à un employé; elle admet comme aliéné tout individu qui, à la suite d'une procédure spéciale, est déclaré ivrogne hors d'état d'administrer ses biens. Même règle à New-Jersey, au Tennessee, en Utah, au Kansas, qui assimilent aux fous les buveurs d'habitude; au Minnesota, il y avait naguère pour eux un asile spécial qu'on a converti en établissement d'aliénés, tant on reconnaît de ressemblance entre les uns et les autres, tant il paraît naturel de répéter le vieux proverbe anglais : « *A man*, un homme; *a thing*, un ivrogne, une chose. »

On sait que l'Amérique est le paradis des femmes : elles peuvent y devenir doctoresses, avocates, ne se contentent plus du gouvernement occulte, mais aspirent au gouvernement légal, aux droits politiques, à la présidence de la république. Comment s'émerveiller si elles jouent un rôle dans la direction des asiles? En Iowa, au Maine, elles font partie du conseil d'administration; en Pensylvanie,

elles entrent dans la commission des inspecteurs, et l'état de Nebraska pousse la galanterie jusqu'à leur réserver une place de médecin-adjoint de son asile. Le jury, la politique, la femme, intervenant dans l'assistance publique des aliénés, ne voilà-t-il pas des traits bien piquans qui caractérisent cette législation protéenne, aux incarnations presque aussi nombreuses que celles du dieu Brahma? Du moins l'immixtion de la femme peut-elle trouver grâce devant le sens commun ; mais comment qualifier les deux autres?

IV.

Après la république géante, la petite république, la Suisse, dont la constitution fédérale imprime aux institutions aliénistes une physionomie assez analogue à celle des États-Unis. Ici encore, point de législation centrale, mais des efforts généreux du corps médical pour suppléer à cette lacune; vingt-cinq cantons indépendans, la plupart ne possédant point de lois spéciales, se contentant de règlemens administratifs, du droit commun, de la coutume locale; des asiles irréprochables, d'autres fort défectueux, des bizarreries surannées, des habitudes patriarcales entremêlées de pratiques odieuses; rien ou presque rien au sujet des aliénés criminels. Les progrès accomplis sont encore bien récens, car, dans une étude publiée en 1871, le docteur Brenner, professeur de psychiatrie à Bâle, se plaint que les cantons s'occupent à peine des asiles privés et signale celui de Maünedorf, où beaucoup d'aliénés « sont traités, ou plutôt maltraités, où on fait de l'exorcisme, où les soins médicaux sont proscrits. » En 1874, le docteur Gérard de Cailleux adresse au gouvernement du canton de Fribourg un rapport officiel où il énumère nombre de détails lamentables, les abus de l'isolement par l'incarcération des malades dans d'affreux galetas ou cabanons privés de lumière, d'air et de ventilation, ces malheureux couchés sur la paille, enchaînés dans des étables, à côté du bétail, ou placés sur des planches humides et répandant une odeur infecte : sur 162 aliénés, 16 supportaient de semblables supplices. Plus loin, l'aliéniste flétrit avec énergie ce mode de traitement, blessant pour la dignité humaine et la morale évangélique, qui consiste à envoyer des indigens chez des particuliers, au moyen d'adjudications et d'enchères publiques, « comme s'il s'agissait d'un porc ou d'une vache; » à côté d'hommes de bien qui, pour une modique rémunération, acceptent de pauvres fous et les soignent avec une tendresse paternelle, certains soumissionnaires ne voient là que l'occasion d'un ignoble trafic, privent leurs victimes des choses les plus nécessaires et leur demandent un travail au-dessus de leurs forces.

Aujourd'hui, le cœur de l'humanité bat d'un mouvement plus précipité ; grâce à la vapeur, à l'électricité, à la presse, idées et découvertes font vite le tour du monde, laissant partout leur empreinte, transformant les habitudes, les conditions de l'existence, les institutions, si bien qu'à l'expérience d'un peuple s'ajoute l'expérience des autres peuples, qu'une amélioration morale ou matérielle entre en quelque sorte dans un fonds commun où chacun peut puiser à son aise et se fait sentir d'un pôle à l'autre. La Suisse, depuis 1870 surtout, n'a pas échappé à cette invasion pacifique de la science : ses journaux si nombreux s'empressent de signaler à l'indignation publique les séquestrations arbitraires ; des sociétés spéciales se fondent tous les jours pour venir en aide aux aliénés indigens, les placer avantageusement, leur procurer du travail, un milieu convenable lorsqu'ils quittent l'asile. Si l'on consulte la statistique de la folie, on reconnaît que ce pays tient un rang honorable parmi les états européens : ses quatorze asiles publics et ses asiles privés contiennent ensemble 3,630 lits pour une population de 1,846,102 habitans, soit une place par 790 habitans, tandis qu'en général on compte 1 lit pour 1,000. Le docteur Fetscherin, directeur de l'asile de Saint-Urbain, ajoute ce renseignement intéressant : « Sur 7,700 malades admis de 1877 à 1881, il n'y avait pas moins de 923 alcooliques. »

Au rebours de la Suisse, deux autres petits états, la Belgique et la Hollande, vivent depuis longtemps sous l'empire de législations uniformes dont ils apprécient les bienfaits. Inspirée par notre loi de 1838, la loi belge de 1850 s'en distingue par plusieurs innovations remarquables : elle assimile à un asile « toute maison où un aliéné est traité, même seul, par une personne qui n'est ni son parent, ni son allié, ni son tuteur, curateur ou administrateur provisoire. » Tout en autorisant le traitement des aliénés dans leur famille, elle interdit de les séquestrer, si leur état n'a été constaté par deux médecins et le juge de paix du canton ; celui-ci doit renouveler ses visites une fois au moins par trimestre et se faire remettre, tous les trois mois aussi, un certificat du médecin de la famille ; il peut encore, lorsqu'il le juge nécessaire, faire visiter le malade par un autre médecin. En dehors des visites prescrites à certains magistrats, la surveillance est confiée à des comités d'inspection dans chaque arrondissement et à trois inspecteurs généraux qui, chaque année, publient un rapport détaillé, à l'exemple des commissioners in lunacy d'Angleterre et d'Écosse. Cette loi péchait cependant sous deux rapports : elle abandonnait presque entièrement à l'industrie privée la création et l'entretien des asiles ; elle n'accordait au médecin qu'une position secondaire, presque subalterne.

Les scandales de l'asile privé d'Evere éveillèrent l'attention du public : deux aliénés portés comme ayant succombé à des maladies chroniques étaient morts en réalité à la suite d'amputations motivées par la congélation des pieds ; un aliéné choisi comme gardien par le directeur avait maltraité deux de ses compagnons au point d'amener la mort ; le directeur, le médecin, les gardiens encoururent des peines sévères pour homicide par imprudence, blessures et faux en écritures ; la maison d'Evere était signalée depuis longtemps comme très mal tenue, et n'avait échappé à sa fermeture que grâce à l'extrême bienveillance des autorités locales. Le 25 janvier 1874, le parlement belge a voté une nouvelle loi qui contient d'importantes additions : nomination du personnel médical de tous les asiles par le gouvernement, désignation d'un établissement spécial pour les aliénés criminels, mise à la charge de l'état des dépenses de ceux-ci. Désormais toute admission dans un asile, qu'elle ait lieu sur la demande de l'autorité ou de la famille, doit être accompagnée d'un certificat médical détaillé, et dans les vingt-quatre heures, le directeur informe par écrit le gouverneur de la province, le procureur du roi, le juge de paix du canton, le bourgmestre de la commune, le comité de surveillance de l'établissement. Quant à cette célèbre colonie de Gheel, qui repose sur ce qu'on appelle le patronage familial, elle a déjà fait, ici même, l'objet d'une étude approfondie qui permet de ne pas s'y arrêter (1). On l'a justement définie : une agglomération d'aliénés inoffensifs dans un immense asile aux portes ouvertes. Exaltée par certains touristes comme le paradis des fous, critiquée impitoyablement par d'autres, elle semble ne mériter « ni cet excès d'honneur ni cette indignité, » devoir demeurer une spécialité propre au pays qui l'a vu naître, ne se prêtant guère aux contre-façons, aux essais d'imitation dans des milieux différens. Aux avantages de la circulation libre, de la vie de famille, d'une dépense moindre, nos aliénistes opposent les inconvéniens qu'offrent une surveillance insuffisante, l'absence d'un service médical bien organisé, l'admission des pensionnaires libres, des indigens hospitalisés envoyés d'Anvers, de Bruxelles, gens trop souvent perdus de mœurs, capables de tous les excès, nullement soumis aux prescriptions de la

(1) Voir dans la *Revue* du 15 février 1885, l'étude de M. Henri de Varigny : *Gheel : une Colonie d'aliénés*. Une colonie sur le modèle de Gheel vient d'être installée avec succès à Lierneux (province de Liège, Belgique), sous l'inspiration de M. Oudard, inspecteur général des aliénés du royaume. Les aliénés ne portent aucun uniforme distinctif, partagent les travaux et les plaisirs des cultivateurs, circulent librement dans les rues, vont au cabaret ou à l'église.

loi aliéniste, et dont la présence à Gheel a arraché un cri d'alarme aux partisans les plus convaincus du système familial.

Après quarante ans d'exercice, le gouvernement hollandais, a, lui aussi, voulu reviser sa loi aliéniste, et les chambres ont voté en 1883 un projet préparé par les fonctionnaires les plus éminens de l'ordre médical et de l'ordre judiciaire. L'association des médecins aliénistes du royaume l'avait étudié avec soin et, dans une pétition à la chambre haute, elle formulait un certain nombre de griefs : suprématie trop marquée accordée aux formes judiciaires, subordination des médecins aux magistrats, intérêt de la santé du malade rejeté au second plan. Que la loi nouvelle s'occupe des aliénés traités hors des asiles dont l'ancienne ne tenait aucun compte, qu'elle mette un frein aux agissemens de personnes pour lesquelles le traitement ou plutôt le non-traitement d'un fou constitue une spéculation lucrative, qu'elle ordonne la création d'un asile d'état destiné aux aliénés criminels et prenne des mesures sérieuses pour l'administration des biens, rien de mieux ; mais l'association médicale trouve fort mauvais que le procureur du roi ait en tout temps le droit d'entrer dans l'établissement, et soit exposé à interpréter d'une façon erronée bien des paroles et des actes des malades, qui avec des explications fort plausibles, justifieront leurs actes délirans. N'y a-t-il pas, observe le docteur Cowan, quelque chose d'injurieux pour les médecins à les placer constamment sous le contrôle « d'appréciateurs incompétens et étrangers à la science ? » Ne s'expose-t-on pas à des scènes regrettables si l'on transforme les asiles en cours de justice ? — L'association voulait encore que l'état se rendît propriétaire de tous les asiles, que les médecins eussent rang de fonctionnaires publics, que le maire pût autoriser les placemens volontaires, tandis qu'autrefois il fallait recourir au président du tribunal, aujourd'hui au juge de paix. Elle s'indigne surtout à la pensée qu'on autorise les magistrats à recueillir les plaintes des malades en dehors des médecins des asiles, et le docteur Cowan, prenant la chose au tragique, s'écrie avec emphase : « Ceux-ci ne se trouvent-ils pas traités comme des hommes dangereux et disposés aux abus de pouvoir ? Pinel, l'aliéniste modèle, a brisé les chaînes dont les aliénés étaient couverts : ne pourrait-on pas dire que nos législateurs modernes ramassent ces chaînes pour les faire porter aux médecins aliénistes ? » Ne voilà-t-il pas des mots singulièrement plus grands que les choses qu'ils représentent, et quelque sceptique ne sera-t-il pas tenté de répondre que les lois ont pour fondement la défiance, que pas plus que la justice la science aliéniste n'a le privilège de l'infaillibilité, mais que toutes deux s'éclairent et se contiennent l'une l'autre ?

V.

C'est dans le même esprit exclusif et dominateur qu'au congrès de Rome, en 1873, la section de médecine mentale émettait le vœu « qu'une loi, la même pour tout le royaume, à l'exemple des nations les plus civilisées d'Europe, réglât tout ce qui se rapporte aux aliénés et aux manicomes ; que le gouvernement hâtât la construction d'asiles pour les aliénés délinquans ; qu'un inspectorat général fût établi *écartant toute influence étrangère à la direction médicale*, afin que celle-ci, jouissant *de la plénitude de ses droits*, pût accepter toute la responsabilité d'une *œuvre entièrement sienne.* » Les aliénistes italiens ont rabattu de leurs prétentions : constitués depuis douze ans en association (*società freniatrica italiana*), ils ne cessent, dans leurs congrès annuels, de répéter que l'intérêt du malade, l'intérêt social, l'unité politique de l'Italie, doivent avoir pour conséquence logique l'unité de régime ; qu'il faut en finir avec ces règlemens et coutumes particularistes des anciens gouvernemens de la péninsule, règlemens défectueux en général, à l'exception de la loi toscane connue sous le nom de *proprio motu* de 1838 (1). Il n'existe

(1) Déjà, d'ailleurs, on a obtenu les plus heureuses transformations ; les anciens asiles agrandis, améliorés, de nouveaux asiles comme ceux d'Imola et de Monbello, établis suivant les devoirs de l'humanité et le progrès scientifique, dirigés par des hommes dont le désintéressement égale l'activité, l'enseignement clinique des maladies mentales activement poussé dans les nombreuses universités italiennes, tout concourt à cette expansion féconde. Au 1er juin 1881, le nombre des aliénés traités dans les 39 manicomes s'élevait à 16,665, tous indigens, à l'exception de 443, qui paient eux-mêmes la pension. Presque partout on s'efforce d'occuper les malades à des travaux variés, et à la dernière exposition de Milan, les directeurs d'asile ont envoyé beaucoup d'objets fabriqués par eux. Le produit du travail constitue pour chacun une masse, un pécule, sorte de fonds de réserve qui leur appartient en propre et ne revient à l'asile que dans le cas où ils ne laissent pas d'héritiers directs. Le pécule s'est quelquefois élevé à plus de 1,000 francs. Dans beaucoup de maisons se trouvent des ateliers de typographie, où quelques aliénés impriment *le Journal-Chronique de l'asile,* qui rend compte de tous les incidens, modifications de régime, mouvement de la population, visites marquantes, etc. Le docteur Billod (*les Aliénés en Italie*, 1 vol. in-8°), lisant la *Gazette du Manicomio, Milan,* tombe sur un article intitulé : *l'Infirmerie : devoirs des infirmiers;* sa surprise augmente lorsqu'il arrive à un chapitre intitulé : *Notizie dei Malati, Nouvelles des malades,* et contenant un bulletin de santé, destiné aux familles et aux communes. Dans chaque numéro, un avis les informe que, si leur abonnement n'est pas renouvelé dans le délai de... on cessera de le leur envoyer. Les communes en retard sont même nominativement désignées. Cette idée originale de faire imprimer par des aliénés les Annales de l'aliénation mentale a été, pour la première fois, mise en pratique à l'asile d'Aversa, sur le frontispice duquel on continue à lire cette devise : *Vigilanza e Humanità ;* et le premier compositeur de cette imprimerie spéciale se trouvait être un aliéné qui se croyait le poète Métastase.

dans tout le midi de l'Italie que trois manicomes pour vingt-trois provinces, et faute de place, un grand nombre de fous en sont repoussés. Déjà les ministres ont présenté plusieurs projets, mais les incertitudes, les oscillations de la politique ont énervé leurs bonnes intentions, au point qu'un projet de M. Depretis, soumis aux chambres le 15 mars 1881, attend encore sa mise à l'ordre du jour, et l'attendra sans doute jusqu'au vote de la loi française dont les Italiens veulent profiter pour amender la leur. Ainsi répondait un aliéniste espagnol à un de nos compatriotes : « Nous n'avons encore que des règlemens et des ordonnances ; la loi que vous allez discuter nous servira de modèle. » Très favorablement accueilli par les aliénistes, par l'opinion publique et la commission parlementaire de la chambre, le projet de M. Depretis est précédé d'un exposé de motifs qui mérite notre attention.

Le ministre explique d'abord que la loi a pour but d'assurer la collocation dans un manicome de tout aliéné à l'égard duquel la société civile a le devoir d'un traitement et le droit de sa propre défense : elle oblige donc chaque province à pourvoir au placement de tous ses fous dangereux, confie au pouvoir judiciaire le droit d'autoriser l'internement et la sortie, d'organiser la protection des biens, demeurée jusqu'ici sans garantie, tant que l'interdiction n'était pas provoquée. Pour détruire les effets d'un arrêt de justice il faut un autre arrêt ; ce qu'elle a fait, elle seule peut le défaire ; ainsi le veut l'intérêt des malades auxquels des parens cupides essaieraient d'extorquer des signatures dans l'intention de les dépouiller. Afin d'épargner les budgets provinciaux, de débarrasser les asiles de leur trop-plein, on placerait certaines catégories de démens à domicile avec secours, ou dans des établissemens charitables moins coûteux, hospices de maladies chroniques, refuges de mendians. Comme le médecin mis à la tête du manicome public ou privé doit être « l'âme de l'établissement, » le centre vers lequel converge toute branche de service, l'autorité responsable de l'exacte observation de la loi, on ne veut pas qu'il fasse son apprentissage aux dépens des malades (comme tant de politiciens font le leur aux dépens du pays), et on lui impose d'avoir exercé deux ans au moins dans un manicome public. La loi toscane, à laquelle le projet Depretis fait maint emprunt, fournit un excellent moyen d'échapper aux lenteurs de l'autorisation judiciaire : la demande de réclusion, appuyée d'un certificat médical, est remise au préfet, au sous-préfet ou au maire qui ordonne la garde provisoire au manicome, et dans les vingt-quatre heures expédie le dossier au tribunal ; la personne internée demeure soumise à une période d'observation qui ne dépasse pas trente jours, après laquelle le médecin-directeur et le

médecin traitant adressent un rapport à l'autorité judiciaire, qui rend un verdict de réclusion définitive ou de libération immédiate. En fait, la Toscane ne pratique guère que ces placemens provisoires et ceux que précède une décision judiciaire deviennent très rares. Quant aux fous délinquans, on ne saurait les soumettre à la discipline des prisons, où ils sont des fermens de désordre, ni les mêler aux aliénés ordinaires ; c'est en quelque sorte imprimer au malheur de ceux-ci une marque d'infamie. Les manicomes et les prisons les repoussant également, la nécessité s'impose d'un asile spécial : à titre d'essai, on a affecté à cette destination l'établissement pénitentiaire d'Aversa. Un des plus curieux passages de l'exposé des motifs est celui qui traite de la demi-folie. « Dans le cas où l'altération mentale existerait déjà à l'époque de la sentence, il peut arriver qu'elle n'aura pas paru de nature à exclure toute pénalité. Cette semi-responsabilité est vivement combattue par les uns comme impossible, fortement affirmée par d'autres qui admettent l'existence d'un état intermédiaire entre le crime et la folie, dans lequel on ne peut déterminer le point où celle-ci finit et l'autre commence : si elle entraîne une diminution du degré dans le châtiment, elle ne permet pas de sortir du cercle de la pénalité et de considérer le délinquant comme un simple malade. Et comme l'article 94 du code pénal soumet le demi-fou à la détention ou à la réclusion, le projet confie au gouvernement le soin de pourvoir à ce que, en leur appliquant ces peines, la répression et le traitement puissent avoir lieu en même temps. » Déjà le ministre a escompté la loi : une maison de détention pour adultes reçoit aujourd'hui les individus reconnus responsables par suite d'un vice partiel de l'esprit, présente une organisation différente des prisons ordinaires, fait au médecin une plus large part que dans celles-ci. C'est l'honneur de M. Depretis d'avoir osé poser ces questions si inquiétantes, tout on pourra dire longtemps, toujours peut-être, qu'elles sont le pourquoi de l'homme et le secret de Dieu, car nous faisons beaucoup de progrès dans les effets, bien peu dans les causes, et quel savant saura jamais sonder de tels abîmes, peser exactement ces ames tronquées, qui flottent, incertaines, entre la démence et le crime, fascinées par ces redoutables aimans, pleines de ténèbres et mystérieusement inconscientes ?

L'Espagne, qui eut la gloire d'élever les premiers asiles d'aliénés, reste aujourd'hui presque stationnaire et se laisse devancer par les autres nations européennes. Les maisons de Valence, de Saragosse, de Séville, datent de 1409, 1425, 1436, et, à la fin du XVIIIe siècle, Pinel célébrait l'asile de Saragosse, ouvert aux aliénés de tous les pays, de tous les gouvernemens, de tous les cultes, avec une inscrip-

tion : *Urbi et Orbi;* le travail agricole en commun, disait-il, y est admirablement organisé, il opère de nombreuses guérisons, « pendant que l'aliénation des nobles, qui rougiraient du travail des mains, est presque toujours incurable. » Un trait particulier de l'ancien asile espagnol, c'est l'habitude de suppléer à l'insuffisance des revenus au moyen de l'aumône, et même de la mendicité pratiquée par les aliénés. Guevarra nous dépeint, « dans le vestibule, les visiteurs entourés des fous en convalescence, qui leur demandent l'aumône pour ceux qui sont furieux. » On avait aussi l'usage d'envoyer aux grandes cérémonies religieuses un cortège d'aliénés, vêtus d'habits variés de jaune et de bleu, un fichu au cou et un bâton à la main. Les folles de l'asile de Saragosse assistaient aux processions, dans le costume consacré, portant le rabat, signe de leur dégradation intellectuelle, un bouquet de fleurs à la main; la députation s'avançait au son du tambour, précédée de sa bannière aux couleurs bleu bordé de brun, qui signifiaient en langue symbolique : *patien e en l'université* (1). Insuffisans comme nombre, installés d'une manière défectueuse, les asiles espagnols ne renferment aujourd'hui que 3,790 aliénés; il semblerait qu'on ait alors, comme jadis, oublié le mot prêté à Charles-Quint sur ses sujets d'Espagne qui, disait-il, sont plus fous qu'ils ne paraissent : *parecen sabios y no lo son.*

VI.

Pas plus que la Suisse, l'Espagne et l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie ne possèdent une législation générale aliéniste, et leur régime repose sur des ordonnances, instructions, statuts qui varient d'état à état, souvent même d'un établissement à l'autre. Au reste, on aurait tort de s'imaginer que ce mot de *législation générale* ait des vertus magiques et agisse comme un talisman : une bonne ordonnance vaut mieux qu'une mauvaise loi, votée par des chambres ignorantes ou partiales à grand renfort de discours :

(1) Cervantès était déjà un moraliste merveilleux, un peintre éloquent du cœur humain, un écrivain inimitable; un médecin espagnol a ajouté un nouveau titre à sa gloire. Le docteur Morejon l'a revendiqué comme un des plus intéressans ornemens de la médecine, pour avoir décrit avec précision cette espèce de folie qui a nom monomanie : « Par cette analyse toute scientifique, ajoute-t-il, il a dépassé Arétée lui-même, le Raphaël de la médecine; il a tracé leur route aux Pinel et aux Broussais. » Bref, l'enthousiasme du docteur n'a pas de bornes; une seule chose chagrine ce commentateur ingénieusement fantaisiste, c'est que Cervantès n'ait pas donné, « comme complément de cette vaste étude, l'ouverture et l'autopsie du corps de don Quichotte. »

le fanatisme parlementaire a parfois de pires effets que le fanatisme absolutiste, et, à la loi qui me perd ou tarde trop à venir, je préfère le décret qui me sauve rapidement, n'eût-il pour lui que le suffrage d'un conseil d'état ou des hommes compétens. Plusieurs états germaniques ont de bons règlemens, des établissemens considérables, qui, par l'originalité du détail, le confort et la tenue, pourraient presque disputer la palme aux asiles anglais. Voici l'ordonnance royale de 1874 qui régit les diverses provinces de la monarchie autrichienne, à l'exception de la Hongrie, et renferme mainte disposition satisfaisante : la création d'un asile dépend des autorités politiques de la province, mais l'autorisation ne s'accorde point s'il n'est placé sous la direction d'un médecin seul responsable qui ait fourni en psychiatrie des témoignages de son aptitude théorique et pratique. Le fondateur prouvera que les bâtimens sont situés dans un pays sain, avec des eaux bonnes et abondantes, que les environs sont calmes, sans cause de trouble pour les aliénés, qu'il existe un espace suffisant pour permettre la séparation des hommes et des femmes, des malades et des récalcitrans, ainsi que le traitement spécial des malades dans une infirmerie. » Point d'admission volontaire sans le certificat d'un médecin habitant la commune ou le cercle ; pour les internés d'office, le certificat émane d'un médecin commis à cet effet par les autorités. Dans les trois semaines qui suivent le placement, l'aliéné est soumis à l'examen d'une commission composée d'un conseiller et de deux médecins de la cour d'assises. Depuis longtemps déjà les aliénistes autrichiens, à leur tête les docteurs Ludwig Schlager et Leidesdorf, réclament une législation spéciale qui s'occupe des aliénés criminels, organise plus solidement le contrôle de l'état et de l'administration des biens ; mais, jusqu'à présent, le gouvernement se montre peu disposé à entrer dans cette voie et paraît trouver que les lois civiles et pénales actuelles suffisent à sauvegarder les intérêts des malades et écarter les abus (1).

(1) Les *Annales médico-psychologiques* (année 1884) contiennent une étude du docteur Roy sur les asiles de l'Autriche-Hongrie et de la Bavière. On a constaté que le traitement des fous dans les asiles de Constantinople commence à se rapprocher de celui de nos aliénés; il n'existe pas en Turquie de loi spéciale sur les admissions, qui n'exigent que quelques formalités très courtes; les Turcs ne séquestrent que les fous dangereux et pensent que la médecine n'est pas compétente pour soigner les maladies mentales. Le docteur Davidson, qui visita, en 1879, l'asile de Constantinople, y trouva environ 300 hommes et 74 femmes seulement; ce chiffre restreint s'explique par les scrupules religieux qui détournent les Turcs d'envoyer leurs femmes dans une maison d'aliénés; au milieu de la cour, on remarque une fontaine affectée aux ablutions des musulmans; le terrain est très limité, et la plupart des malades se livrent aux douceurs du narghile et du *far niente*. Le nombre des aliénés semble augmenter dans l'empire

Les colonies d'aliénés jouent un rôle considérable en Allemagne et, dans un curieux ouvrage, le docteur Flamm, directeur de l'asile de Pfulligen (Wurtemberg), en énumère un certain nombre auxquels il attribue de précieux avantages : guérison plus rapide par des moyens plus agréables, traitement compatible avec la liberté, bénéfices provenant du travail des aliénés, frais moins élevés. Atscherbitz, dans la province prussienne de Saxe, se compose d'un asile central pour 150 malades et de maisons isolées pour plus de 200 ; la colonie de Beckwitz comprend trois fermes séparées, habitées par 80 femmes aliénées, qui « vivent en liberté de la vie des champs, soignant parfaitement les animaux, battant elles-mêmes les grains, se disant heureuses et contentes. » Ilten, en Hanovre, est une maison de santé pour pensionnaires, à laquelle le docteur Wahrendorf a adjoint, depuis 1869, une colonie qui contient plus de 100 malades, venus la plupart de différens asiles, « heureux de jouir d'une liberté plus grande en s'occupant à la ferme et aux champs. » Sur ce nombre on compte 20 femmes qui soignent les habits des malades, font la lessive, le ménage et divers travaux manuels. La colonie de Slup, qui forme une annexe de l'asile de Prague, a été établie pour recevoir les aliénés incurables et valides, réputés inoffensifs, et les aliénés curables déjà convalescens ou sortis de la période aiguë : à ceux-ci elle sert de transition entre l'asile fermé et la vie sociale libre. Le travail y est agricole ou industriel, suivant les aptitudes des individus. En 1874, on y comptait 250 malades des deux sexes. On a pensé aussi que l'organisation des asiles où l'on reçoit des incurables doit, sous certains rapports, différer de celle des maisons destinées au traitement des cas récens ; de là deux catégories : les hôpitaux actifs où l'on soigne les malades guérissables et les hôpitaux affectés aux aliénés chroniques ; le système d'asiles mixtes usité en France n'a réussi que dans un petit nombre de pays allemands (1).

ottoman, et, parmi les causes de cet accroissement, on range les abus vénériens et alcooliques, l'opium, la syphilis et la tuberculose. — La Chine n'a pas d'asiles d'aliénés, le nombre des fous y est assez rare; le docteur Ernest Martin affirme que ce phénomène s'explique par la fixité de la constitution politique, l'absence de luttes religieuses, la sobriété de ce peuple, son caractère doux, placide, son bon sens et sa philosophie. Les exemples de folie que l'on y rencontre ont pour causes l'alcool, l'opium, et ne se voient guère en dehors des ports de commerce; les hôpitaux de mission reçoivent tous les ans des fous. D'ailleurs les moralistes chinois n'ont point recherché les rapports de la démence et de la criminalité; en présence d'un cas d'aliénation mentale, la justice n'intervient pas et la responsabilité des conséquences incombe tout entière à la famille. Les inoffensifs sont laissés libres dans la campagne, loin des villes, et, quant aux maniaques, on les traite par les menottes de fer, on les garrotte comme des bêtes, jusqu'à ce que l'attaque cède ou que la nature succombe.

(1) Sur les asiles de Norwège, Suède et Danemarck, on peut lire un travail du docteur Boubila dans *les Annales médico-psychologiques* (année 1884, 2e partie). Il y a en

Voici notre dernière étape : nous arrivons aux confins du monde civilisé, au pays de la steppe, du tchin et du nihilisme, où sévit l'otchaïanié, cette noire maladie des âmes du Nord, si bien décrite par M. de Vogüé, et qui touche de si près la folie. Pendant des siècles, l'opinion publique russe a considéré l'aliéné « comme un fardeau pour la société, comme un être ne subissant à aucun degré l'influence du milieu où on le place ; » telles sont les propres paroles du ministre de l'intérieur, qui, dans une circulaire de 1879, n'hésite pas à confesser que, sous l'empire des vieilles croyances, des légendes de possédés démoniaques, l'asile garde le caractère d'une prison et demeure dans un état aussi peu satisfaisant qu'autrefois. En 1876, le tsar avait promulgué de nouvelles lois : ce qui frappe le plus en elles, c'est la reconnaissance de plusieurs catégories d'aliénés, non d'après la nature de la maladie, mais d'après leur résidence et surtout leur qualité sociale : noble, bourgeois, fonctionnaire, paysan; ainsi le veut le tchin, cette organisation hiérarchique à la quatrième puissance, qui ressemble tant à celle de la Chine et enlace l'empire tout entier dans le réseau administratif le plus serré. Ni hommes, ni Russes, tous membres du tchin, pourrait-on dire en parodiant un célèbre dicton. Il y a une administration médicale russe qui dépend de la régence du gouvernement, et s'occupe de toutes les affaires qui ont un rapport quelconque avec la médecine : hygiène publique, autopsies, examens médico-légaux, surveillance des pharmacies; son chef est nommé par le pouvoir central. L'aliéné dont la famille a signalé l'existence est soumis à un examen qui, dans les villes de gouvernement, a lieu en présence du gouverneur, du vice-gouverneur, du président du tribunal de première instance ; appartient-il à une administration, le directeur du service fait partie du comité d'examen ; selon la position sociale, celui-ci se compose encore du maréchal de la noblesse du gouvernement ou de deux maréchaux de noblesse de district. L'examen des paysans, devant leurs chefs directs, a aussi ses règles particulières. En dehors des villes de gouvernement, le malade noble est exa-

Norwège des asiles qui renferment 1,039 aliénés pour une population de 1,900,000 habitans ; la législation de ce pays se distingue surtout par le rôle prépondérant qu'elle attribue au médecin de l'asile et les pouvoirs étendus dont elle investit la commission de contrôle ; l'aliénation mentale y est plus grande que dans les autres états. En 1881, la Suède possédait des asiles publics avec 1.986 places; le Danemarck, trois asiles et une clinique mentale, contenant 1,900 malades.

(1) La régence est un centre par lequel passent toutes les affaires administratives et de police; il a pour président le gouverneur. Les maréchaux de la noblesse sont élus par les nobles et les représentent auprès de l'empereur : il y en a un pour chaque district et un pour le gouvernement tout entier; ils ont différentes fonctions : présidens du *zemstvo* (conseil général); de la chambre de tutelle de la noblesse, etc.

miné par l'inspecteur médical sous la présidence du maréchal de la noblesse. Figure-t-il dans la classe des négocians, des petits employés ou de la bourgeoisie, le juge d'arrondissement préside, assisté du chef de la police et du maréchal de la noblesse du district. Une fois l'état de démence constaté, le comité d'examen transmet le dossier au sénat, la plus haute institution législative de l'empire, et, en attendant, il se borne à prendre les mesures nécessaires pour l'internement du malade et la sauvegarde de ses propriétés ; s'agit-il d'un paysan, ses conclusions n'ont pas besoin de la sanction du sénat. Les personnes reconnues aliénées par ce dernier sont confiées aux soins de leurs parens, et, en cas de refus, placées dans un asile. Mêmes formalités, même examen pour la mise en liberté. Les aliénés criminels et les indigens sont gratuitement entretenus ; ceux qui ont des ressources paient une pension modérée. La loi entre dans des détails assez minutieux pour la fondation et le fonctionnement des asiles : un local isolé, spacieux et bien construit « en sorte qu'aucun aliéné ne puisse s'enfuir ; » comme directeur « un homme de caractère ferme, consciencieux et humain ; » les surveillans et infirmiers, nombreux, bien payés, soumis à la discipline militaire, ayant droit à une retraite, choisis de préférence parmi les anciens soldats ; défense de placer des sentinelles en faction dans les chambres, les jardins et les cours qui servent aux malades. Afin de stimuler le zèle des zemstvos en leur épargnant de trop lourdes charges, le tsar, par un ukase du 3 novembre 1879, a décidé qu'on leur tiendrait compte, dans la proportion de 50 pour 100, des dépenses des asiles. A la fin de 1884, la Russie possédait 67 maisons de santé avec 5,583 lits et les frais d'entretien s'élevaient à 1 million de roubles environ, dont les zemstvos et les comités de charité publique locaux paient la moitié : le fisc impérial consacre de plus une somme annuelle de 82,180 roubles à la maison de santé de Kazan, qui contient 200 lits. Au point de vue de l'enseignement des affections mentales, Saint-Pétersbourg possède tous les moyens d'instruction dont on jouit à Paris, et, dans les cinq asiles de cette ville, les aliénés trouvent des soins physiques et moraux qui ne laissent guère à désirer. L'établissement d'Alexandre est situé à 11 verstes de Saint-Pétersbourg ; aussi dit-on familièrement d'un individu qui perd sa raison : « On devrait bien l'envoyer à la 11e verste. » Partout le directeur, un médecin et ses assistans, ont sous leurs ordres les aides-chirurgiens, infirmiers, instruits, intelligens qui ont passé deux ans à l'académie militaire, sont organisés militairement, et dans les hôpitaux, dans les ambulances, rendent les plus précieux services. L'œuvre de réforme est commencée et ne s'arrêtera plus.

Dans cet examen rapide, nous avons effleuré quelques-uns des problèmes de la folie, essayé d'indiquer de quelle façon certaines nations les ont abordés et résolus. Quant aux peuples exotiques, aux Africains, aux Asiatiques, avec leurs antiques superstitions au sujet des fous, qu'ils traitent tantôt comme des malfaiteurs, tantôt comme des inspirés de Dieu, qu'en dirait-on qu'on n'ait déjà rencontré dans le passé des peuples les plus policés? Ces légendes malsaines, ceux-là même qui ont marché d'un pas si décisif, en subissaient naguère le joug; elles sont à peine évanouies et palpitent dans l'imagination populaire, comme les mythes des religions païennes se mêlèrent pendant de longs siècles, dans les âmes naïves, aux dogmes chrétiens. La science aliéniste date de cent ans, et hier encore, les pratiques barbares restaient enfoncées, comme un coin, en plein cœur de la civilisation la plus raffinée. Catherine II ne disait-elle pas qu'il est plus facile d'écrire les réformes sur le papier que sur la peau humaine? Mais, voici que de tous les points de l'horizon social accourent des esprits généreux, affamés d'idéal, de tendresse, de charité, impatiens de substituer à la dure loi d'égoïsme une loi de justice, de dévoûment, et traduisant en actions le beau vers du poète : quelle que soit l'origine de la folie, qu'elle provienne de l'hérédité, du vice ou d'infortunes imméritées, le malade est sacré par le malheur, il devient aussitôt le créancier de son pays. L'Angleterre reconnaît le droit des pauvres : que chaque peuple reconnaisse le droit des aliénés! La société ne saurait refuser de ramasser ses blessés, de leur ouvrir ces asiles qu'on a justement nommés : les ambulances d'une armée en campagne; les blessés guérissent souvent, et souvent aussi ils contribuent au gain de la victoire. Combien, sans s'en douter, habitent cette zone neutre, cette vague et immense contrée placée entre la raison et la déraison, où Shakspeare a découvert le type le plus saisissant : Hamlet! Combien ont ce *tempérament fou* qui, sans être lui-même une maladie, peut, tout d'un coup, sous l'influence de causes intérieures ou extérieures, dégénérer en une maladie positive? N'est-ce donc pas penser à soi que de penser au prochain, et l'intérêt bien entendu ne commande-t-il pas de lui faire ce qu'on voudrait qu'il nous fît? Aux croyans la pitié sociale s'impose tout naturellement; aux non croyans, elle s'impose plus étroitement encore, puisque leur vie n'aurait plus de noble but et ne vaudrait plus la peine d'être vécue s'ils n'aimaient la liberté, le bonheur et le bien-être des autres.

VICTOR DU BLED.

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : *Hamlet, prince de Danemark* (Shakespeare's Hamlet, prince of Denmark), drame en vers, en 5 actes et 13 tableaux, par Alexandre Dumas et M. Paul Meurice. — Gymnase : *Froufrou.* — Vaudeville : *Gerfaut,* drame en 4 actes, par M. Émile Moreau. — Porte-Saint-Martin : *la Tour de Nesle.*

Hamlet et *la Tour de Nesle* occupent en même temps les affiches : heureuse saison pour Dumas père !.. Il s'agit, en effet, de son *Hamlet,* — à lui et à M. Paul Meurice. — Chacun sait, d'ailleurs, que Shakspeare est le Gaillardet de ce drame-ci : heureuse année pour Shakspeare ! Deux fois, à six mois d'intervalle, sur deux de nos principales scènes, il est glorifié dans le plus cher de ses ouvrages.

A la Porte Saint-Martin, au printemps, un caprice de Mme Sarah Bernhardt fait germer et fleurir une imitation nouvelle en vers, en onze tableaux, s'il vous plaît : — ohé ! Ducis ! — Et qui sont les auteurs ? Deux inconnus, un petit comédien et son camarade, M. Lucien Cressonnois et M. Charles Samson : Shakspeare, apparemment, n'a plus besoin d'être aidé ; loin de là, quelque main qui le touche, il lui communique sa force. Là-dessus, la Comédie-Française se pique au jeu : elle a déclaré d·jà qu'elle jouerait, après les préparatifs convenables, ce même *Hamlet,* apporté jadis à Dumas par M. Paul Meurice, jeune poète, disposé par Dumas pour la lumière de notre rampe, patronné par lui... et refusé par qui ? Par la Comédie-Française, en 1846. Dumas, pour ne pas rester court au milieu de son compliment à Shakspeare, avait dû l'achever à la campagne : « Soyez le bienvenu, monsieur, dans Saint-Germain !.. » Un an après la représentation de gala donnée sur les planches de cette petite ville, l'auteur du *Chevalier de Maison-Rouge* avait usé de son crédit pour introduire *Hamlet* au Théâtre-Historique. Mais quarante années, ou presque, s'étaient écoulées avant que la Comédie-Française eût l'idée de se donner un démenti. Voici, à

présent, que ce n'est pas assez de réclamer ce qu'on a rejeté naguère : l'*Hamlet* du Théâtre-Historique avait huit parties ; celui de la Porte-Saint-Martin en a onze; celui du Théâtre-Historique, ramené à la Comédie, en aura treize. Dumas et M. Meurice, pour le bien de Shakspeare, l'avaient amputé : ils avaient risqué (*oh ! horrible! most horrible !*) d'être confondus par M. Vacquerie avec ces émondeurs de profession qu'il nomme ironiquement « les barbiers des tigres. » On veut, à présent, que le tigre laisse repousser sa barbe. Tout entière? Non, pas encore. Du moins le premier tableau est rétabli : le drame s'ouvrira sur la terrasse d'Elseneur, la nuit; avec Horatio, Bernardo et Marcellus, avant Hamlet, nous verrons passer le spectre; ainsi nous sentirons d'emblée le climat et le caractère de l'ouvrage. Foin de cette exposition faite par le discours d'un roi, au milieu de sa cour, dans une salle close : on croyait voir commencer une tragédie ! D'autre part, le dénoûment véritable, ou peu s'en faut, est restitué : le spectre ne reviendra plus à la fin, représentant de la justice distributive, expliquer à chacun son châtiment et condamner Hamlet, pour le plaisir de faire un mot, à la peine de vivre; le héros entrera en possession de cette mort que le poète lui a, dès le début, promise. A la bonne heure ! Si ce n'est pas encore tout Shakspeare qu'on nous donne, du moins c'en est un peu plus, et ce n'est rien autre chose; et cela, dans la maison de Racine ! — *Hamlet* de printemps, à la Porte-Saint-Martin, avec M. Philippe Garnier et Mme Sarah Bernhardt ! *Hamlet* d'automne, à la Comédie-Française, avec M. Mounet-Sully ! L'Odéon, s'il n'eût fermé ses portes, nous eût offert sans doute un *Hamlet* d'été, — celui de Ducis ! — avec M. Paul Mounet. Et pourquoi le Gymnase, quand les recettes de *Froufrou* baisseront, ne produirait-il pas un *Hamlet* d'hiver, celui de M. Théodore Reinach, par exemple, — en prose et en vers, celui-ci, et rigoureusement complet, — avec M. Damala et Mme Jane Hading? *Hamlets* des quatre saisons ! Heureuse année pour Shakspeare !

Vraiment heureuse, oh ! oui, pour ce grand philosophe et grand poète, si nos gens de théâtre, après ces épreuves, se décident à le laisser tranquille. Dès maintenant nous pouvons l'espérer.

A la Porte-Saint-Martin, on n'a guère hésité à s'ennuyer ni à en convenir; on a donné de cet ennui des raisons sommaires : « C'est long... C'est haché... Nous ne sommes pas habitués à cette multiplicité de tableaux... Ce Garnier est vilain... Et Ophélie, quel petit rôle ! Vous rappeliez-vous qu'il fût si petit? Sarah lui prête quelque importance par ses allures et ses intonations fantastiques... Mais, d'honneur, on se demande comment Ophélie est si connue... Par la grâce de Nilsson? Oui, sans doute... Mais comment a-t-elle subsisté depuis Shakspeare jusqu'à Ambroise Thomas? » A la Comédie-Française, on ne s'ennuie pas moins : l'ennui, au contraire, est plus accablant; il est plus copieux et plus solennel, comme il convient dans une grande

salle et dans une noble maison; il s'établit à loisir, tandis que s'installent des décors majestueux; il pèse de tout le poids de l'or qu'ont coûté ces toiles peintes et ces somptueux costumes; il est alourdi encore par toute sorte d'espérances qui tombent de haut : Shakspeare, interprété par Dumas et par un lieutenant de Hugo, sur la première scène du monde, avec le concours de M. Got et de M. Silvain pour de petits rôles, — jusqu'où ne devait pas aller, à cette vue, le ravissement du public? Après une si belle attente, il est vrai qu'on diffère et qu'on déguise, par pudeur, l'aveu de sa déconvenue. Les spectateurs, dans les couloirs, s'abordent l'un l'autre avec prudence, aucun ne voulant s'exposer le premier : « Eh bien?.. — Eh bien?.. — Oh! moi, cela m'intéresse beaucoup. — Moi aussi, alors. — Mounet-Sully est superbe. — Admirable! — Et les décors! Et les costumes! — Dignes de Perrin! » De la pièce, pendant les premiers entr'actes, on ne parle pas; pendant les derniers... Qui a eu le courage de se déclarer avant les autres? Personne; mais tout le monde a éclaté en bâillemens. On s'interroge, à cette heure, de manière un peu différente : « Mounet-Sully?.. — Oui, toujours! — Mais la pièce? — Heu! heu! — Oh! oui! » A la fin, quelques faux lettrés rabâchent seuls : « Moi, ça m'a beaucoup intéressé. » Les francs illettrés s'écrient : « La pièce est assommante! » Et les lettrés rassurent la conscience de ces victimes, un peu honteuses de leur malheur : « Vous êtes assommés?.. Il n'y a pas de votre faute. En effet, vous deviez l'être. »

Alas poor Will!.. Voilà son héros, voilà son ouvrage préféré. Il a conçu *Hamlet*, selon toute apparence, dans sa jeunesse; il y est revenu dans son âge mûr; et ce particulier attachement ne fut ni déraisonnable ni vain. Entre tous les personnages de Shakspeare, celui-ci est un homme, et non une forme d'homme composée par l'assemblage de quelques traits; c'est un homme entier, plein, solide, et de l'existence duquel il est impossible de douter. Et quel homme! Son caractère est peut-être la plus riche réalité morale qu'il nous soit donné d'observer : il est fait, comme un organisme naturel, d'un nombre infini d'élémens contraires. Faible et brutal, indécis et emporté, mélancolique et spirituel, superstitieux et sceptique, ami et négateur de la vertu, voilà quelques-unes des qualités qu'on lui reconnaît d'abord; mais la litanie de ces antithèses pourrait se dérouler à l'infini sans que l'analyse eût épuisé ce prodigieux sujet. La vie commune de ces contraires, on essaie de l'expliquer par l'histoire de l'individu : il était heureux et dispos, lorsqu'il a été frappé d'un double coup (la mort de son père et le second mariage de sa mère), et chargé d'une action supérieure à ses forces (la vengeance de son père) : ainsi parle Goethe. Il avait confiance dans la vie, lorsque l'existence du mal moral, et de ce mal triomphant, lui a été révélée : ainsi parle aujourd'hui le dernier venu et non le moins original ni le moins pénétrant de ses commentateurs,

M. de Laveleye (1). On nous fait assister ainsi à la formation de cette âme. Mais, « quarante mille » Goethes, comme pourrait dire le héros lui-même, et quarante mille Laveleyes, et autant de Schlegels et de Gervinus, avec autant de Dowdens et de Mac Donalds et de Tylers, et, pour achever, autant de Taines et de Montéguts se pencheraient sur cet objet, que chacun y découvrirait des nuances nouvelles. Quoi de surprenant? C'est tout un homme; et chacun sait qu'un homme vivant est un miracle qui dure, une rencontre et une société d'atomes dont la variété est inexprimable. Et, auprès de cet homme-ci, lequel ne serait pas simple? Songez que de bons juges reconnaissent en lui tout Shakspeare, lequel lui aurait prêté son imagination d'abord, et sa philosophie ensuite. D'autres, pour faire court, saluent en sa personne tout l'homme moderne, en lutte avec les fatalités de la nature et de la société, amoureux de la vérité pure.

Ce héros ainsi doué, songez à présent qu'il ne s'inquiète pas de démêler ses sentimens et ses pensées, de les ranger par ordre et de les exposer pour un auditoire. Serait-il un héros de Shakspeare, s'il était né pour le public et s'occupait de parler pour lui? Il est parce qu'il est, et il parle comme si nous n'étions pas : nous ne pouvons ni contester qu'il soit, ni faire qu'il ait dit autre chose que ce qu'il a dit; c'est notre affaire de le comprendre! Songez enfin que, par situation, il feint la démence, et que, cette voie pour marcher à son but, il ne la choisit ni ne la suit de sang-froid; songez que, s'il ne devient pas fou, du moins ses nerfs sont excités et son âme troublée à ce point que les inventions de la folie se présentent naturellement à son imagination, que le langage de la folie vient de lui-même à ses lèvres, que la mimique de la folie frémit dans ses membres. Il n'a, pour jouer sa comédie, qu'à se laisser agir, discourir ou crier, et même ce jeu le soulage. Dans ces conditions, il n'est guère un de ses gestes, un de ses mots, qui ne prête à des conjectures diverses : et plusieurs de ces conjectures sur le même point seront vraisemblables, que dis-je? plusieurs à la fois seront vraies. Sa gesticulation, son langage est une série d'effets imprévus, et sous chacun nous apercevons un nœud presque inextricable de causes, et tous ces nœuds ensemble forment un réseau.

« Bien dit, vieille taupe! » s'écrie ce fils pieux, transi de respect, de tendresse, de pitié, d'indignation vengeresse, alors que le spectre de son père, apparu tout à l'heure et replongé maintenant dans les supplices souterrains, fait entendre sa voix vénérée sous l'esplanade d'Elseneur. Assurément ce n'est pas là une formule d'invocation que nous pouvions attendre : aussi n'est-ce pas pour nous qu'elle est prononcée. Hamlet l'a poussé cependant, ce cri étrange; à nous de l'interpréter.

(1) Voir la *Revue bleue* du 25 septembre.

Devant Horatio et Marcellus, Hamlet, en un pareil moment, veut-il plaisanter par forfanterie et montrer qu'il n'a pas peur? Veut-il se rassurer lui-même? Ou bien la secousse éprouvée devant l'apparition et renouvelée par cet appel mystérieux l'a-t-elle jeté dans un demi-délire ,et ne gouverne-t-il plus sa langue? Ou plutôt, comme l'angoisse quelquefois se résout par un éclat de rire, n'est-ce pas son émotion, contenue et intense, qui se crée à l'improviste cette expression bizarre? Nous pouvons, sur ce mot, rêver pendant des heures; et ce n'est qu'un mot : que dire de telle scène tout entière, dont le sens importe à notre jugement sur le caractère, sur les passions, sur la conduite d'Hamlet? De celle-ci, par exemple, de cette fameuse scène rythmée par ce refrain d'abord grave, puis violent, puis frénétique : « Au couvent! au couvent! »

Elle résonne dans notre esprit en échos infinis, cette tragique algarade, et chacun de ces échos nous est une note nouvelle, et tous, se prolongeant et s'accordant, forment à la fin une symphonie pour notre intelligence. Hamlet, pour Ophélie comme pour Polonius, contrefait le fou, oui, sans doute; et il interroge l'une : « Ah! ah! êtes-vous honnête? » comme il a répondu à l'autre : « Vous êtes un marchand de poisson. » Il a pris ce masque à la Brutus et le garde même devant sa maîtresse pour mieux tromper indifférens et ennemis : voilà qui va bien. Mais, ayant décidé d'arracher de son cœur tout ce qui ne sert pas à la vengeance de son père, et d'abord son amour, ne veut-il pas éloigner Ophélie? Ne veut-il pas, par délicate pitié, l'aider à se détacher de lui, et, par prudent égoïsme, s'aider lui-même à se détacher d'elle? Mais ne ressent-il pas tout de bon quelque aversion pour elle, qui est femme, créature faillible et sans doute pernicieuse, comme il sait à présent qu'est sa mère? Mais encore ne conserve-t-il pas une arrière-tendresse, une jalousie du moins, qui serait contente qu'Ophélie, ne devant plus appartenir à Hamlet, n'appartînt à personne? Mais, enfin, cette fureur, n'est-ce pas l'explosion d'un homme gêné par un secret, et qui ne doit pas s'en décharger même sur la personne la plus chère, et dont la douleur se tourne en dépit et en colère justement contre cette personne? Voilà bien des questions, qui toutes commandent leurs réponses, toutes différentes et toutes justes. Et combien d'autres ensuite ne pourrions-nous pas poser! Et combien manqueraient encore! S'il y a plus de choses au ciel et sur la terre que n'en a rêvé la philosophie d'Horatio, de même il y a plus de choses dans l'âme d'Hamlet que notre psychologie n'en saura jamais rêver. C'est la merveilleuse complexité de cette âme et le caractère nécessairement énigmatique de son expression, qui font la valeur de ce personnage unique entre les créatures. La recherche, la contemplation de toutes ces racines de sentimens, c'est ce qui nous attache à ce héros plus qu'à aucun de ses confrères, autant qu'à aucun homme vivant : un

Dieu s'amuserait pendant une éternité à suivre cette végétation morale jusqu'en ses fibrilles.

Mais de l'éternité au temps d'un spectacle il y a quelque différence. Au théâtre, il faut prendre notre parti à l'improviste sur le mot qui frappe notre oreille, sur le geste qui provoque nos yeux : un autre mot, un autre geste réclame déjà notre jugement. « Vieille taupe ! » avons-nous entendu : oh ! oh ! qu'est-ce à dire ? Mais déjà il ne s'agit plus de « vieille taupe : » à peine avons-nous senti ce choc, d'autres paroles nous ébranlent. Le coup reçu, je veux tourner la tête pour voir d'où il vient ; un autre coup me pousse en avant, une autre force m'entraîne, et, tantôt par saccades, tantôt par progrès continu, je vais, je vais pendant quatre ou cinq heures, jusqu'au bout de la pièce. Des mots, des mots défilent : *Words ! words !* Adieu le sens caché, le sens multiple et fuyant, que je poursuivrais, si j'étais chez moi, sinon avec le loisir d'un dieu, du moins pendant mes loisirs d'homme. Hamlet repousse Ophélie : pourquoi ? Il faut que je décide là-dessus en un clin d'œil. Je saisis la première opinion venue, au hasard, et je n'y tiens guère : elle m'a peu coûté, en effet, et elle a peu de prix. Je sens bien que toutes les autres, saisies de la même façon à mesure que je suis contraint d'avancer, n'en auront pas davantage : aussi je me dégoûte bientôt de cet exercice et j'y renonce. Si petit que soit l'effort pour chacune de ces décisions, toutes ne vaudraient pas la somme de fatigue dont je suis menacé. Je me résigne à négliger les menues causes, et je constate seulement les gros effets : me tenant au-dessus des abîmes de la pensée, je suis seulement les sommets de l'action. Qu'est-il, sur la scène, pour moi qui suis dans la salle, cet illustre Hamlet ? Un jeune homme pâle, vêtu de noir, à qui le spectre de son père a commandé de le venger. Le vengera-t-il, et par quel acte, « c'est la question » pour moi : « être ou ne pas être, » ah ! voilà bien ce qui m'occupe ! Regardez-moi, regardez mon voisin : les propos d'Hamlet sur la vie et sur la mort, et sur le reste, en vérité, nous intéressent beaucoup moins que la manière dont il rampe vers sa mère et vers son oncle, pendant la comédie, et dont soudain il se redresse. Il se rapproche, il se rapproche ; va-t-il démasquer les meurtriers, et par quel tour de main ? Va-t-il les frapper ? Il bondit... Bien bondi ! L'apparition du spectre et ce manège d'Hamlet, ces deux tableaux sollicitent notre attention et la retiennent ; ces deux endroits, dans la première moitié du drame, sont lumineux, et le second même restera pour nous le point culminant de l'ouvrage. Les alentours ne sont que lieux vagues, remplis de paroles plus ou moins confuses, auxquelles nous demeurons indifférens : nous laissons dire, parce que nous ne pouvons faire autrement, et aussi parce que les sons perçus se rapportent à un texte consacré. « Être ou ne pas être :.. » ah ! c'est le fameux monologue ! Il ne se détache guère de tout ce vain bruit. « Au couvent, au couvent :.. » oui, cette divagation est néces-

saire; la tradition veut qu'Hamlet adresse ces furieux couplets à Ophélie ; prenons patience. Et ainsi, jusqu'à ce peu de pantomime, qui est la meilleure pâture de notre curiosité : quoi de surprenant? *Ham'et* tout entier, pour nous, n'est guère ici qu'une pantomime; la vie morale du héros nous échappe; ses gestes seuls nous intéressent plus ou moins vivement, selon leur rapport plus ou moins direct à l'action matérielle dont nous attendons la fin. Or cette fin, pendant cette pause du dialogue, nous croyons presque y toucher : le héros, cessant de battre l'air inutilement, a le bras tendu vers elle.

Mais, de même que ce principal personnage, considéré hors du théâtre, est un homme et tout l'homme, de même cette pièce, à la bien regarder et dans son ensemble, est « l'image de la vie. » Admirez, nous a dit M. Montégut, « comme l'écheveau de la destinée est hardiment embrouillé sous nos yeux par le poète, avec un audacieux dédain de la simplicité artificielle et une apparente insouciance de la composition et de l'unité.» Goethe, lui aussi, nous a signalé cette beauté rare : « Nous sommes charmés, nous sommes flattés de voir un héros qui agit par lui-même, qui aime et qui hait, quand son cœur l'ordonne, qui entreprend et exécute, écarte tous les obstacles et parvient à un grand but. Les historiens et les poètes voudraient bien nous persuader qu'une si glorieuse destinée peut être celle de l'homme. Ici nous recevons une autre leçon : le héros n'a pas de plan, mais celui de la pièce est parfait. » Et, en effet, à ce moment même où le héros, selon une apparence de « plan, » paraît « atteindre à un grand but, » il laisse tout à coup s'éloigner ce but, et bientôt même il s'en distrait. A l'aveu crié par son oncle, Hamlet ne répond pas sur place par un coup d'épée : son stratagème a presque épuisé son énergie ; et d'abord, à se réjouir du succès de sa manœuvre, il dépense le reste de ses forces. Deux fois encore, après un repos, il semble approcher délibérément de sa vengeance. La première fois, il s'arrête par scrupule, ou plutôt il diffère par raffinement : il épargne le meurtrier en prières, pour ne pas l'envoyer au ciel. La seconde fois, dans un admirable débat, l'ombre de son père intervient entre sa mère et lui. Après ces deux échecs de sa volonté, il disparaît : il cède les planches à la déplorable Ophélie, au furieux Laërte. Quand nous le revoyons, c'est au cimetière, où il disserte en philosophe et se lamente en veuf amoureux; puis, dans la salle des gardes, où il s'amuse, en moraliste, du verbiage d'un courtisan ; et enfin sur la plate-forme du château, où il se comporte en escrimeur, pour le plaisir, jusqu'au moment où le destin, venu à pas de loup et par tant de circuits, le surprend et le presse de tuer avant de mourir.

Oui, sans doute, c'est bien « l'image de la vie, » où tout arrive à son heure et rien à la nôtre, ni par les voies que nous avions ménagées; c'est le rare caractère de cette pièce de reproduire cette logique se-

crète des choses, et nous admettons, comme le veulent M. Montégut et Goethe, que cette rareté soit une beauté. Mais combien cette rareté, au théâtre, est dangereuse! Ici, selon la remarque de Goethe lui-même, nous serions « charmés » qu'il en allât tout autrement : nous autres Français surtout sommes habitués à ce plaisir de voir les événemens s'ordonner selon une logique apparente et selon le dessein du héros. Nous comptions que notre Hamlet tenait le drame et qu'il le dirigerait jusqu'au bout, et voilà qu'au milieu, à ce moment même où il serrait davantage la main, il la desserre, et qu'ensuite il lâche prise. Nous n'avons que faire, ou, du moins, nous ne savons que faire d'Ophélie et de son délire à musique, ni de ces fossoyeurs et de leurs devis et chansonnettes, ni d'Hamlet lui-même, à présent qu'il paraît désintéressé de l'action. Durant son entretien avec Osric sur les choses de la mode, un commentateur n'est pas derrière nous pour nous dire : « Voyez comme il se complaît à d'interminables dissertations sans soupçonner la présence de la mort qui s'est glissée invisible avec ce message... Comme cela est bien conforme à la vie!.. Comme cela surtout est bien d'accord avec le caractère d'Hamlet, qui va mourir comme il a vécu, rêveur toujours surpris par le fait brutal! » Non, M. Montégut n'est pas ici, nous ne nous avisons pas de tout cela, et nous remarquons seulement que ces dissertations sont interminables. M. Meurice, malgré son zèle, n'a pas rétabli pour cette expérience tout ce qu'il avait supprimé naguère avec Dumas : il n'est encore pas question, cette fois, du voyage d'Hamlet en Angleterre, ni de sa rencontre avec un officier de Fortinbras, ni de maint autre incident qui nous manquerait à la lecture. A la représentation, nous ne sentons pas que rien nous fasse défaut, pas même, tout à la fin, l'entrée de Fortinbras, qui est cependant la moralité du drame. Une race retranchée, on ne nous fait pas voir qu'une autre s'élève; le rêve achevé par la mort, on ne nous montre pas que l'action et la vie recommencent. N'importe! nous ne réclamons rien : ce n'est pas trop tôt, à notre gré, que la toile tombe!

Voilà donc ce que devient sur un théâtre, au moins devant des spectateurs français, cette incomparable épopée dont l'homme moderne est le héros. Elle périt justement par deux de ses grands mérites : la complexité du principal caractère et l'ampleur de la composition. L'une et l'autre nous déconcertent, nous découragent. Nous renonçons à rien voir dans ce chef-d'œuvre unique, sinon le drame qu'il renferme, ou plutôt la partie la plus grossière de ce drame, le mélodrame ou la pantomime; encore nous paraît-il que ce mélodrame ou cette pantomime, vers le milieu, gauchit, s'égare et se dissout. Le genre de plaisir que peut nous procurer ce spectacle, d'innombrables ouvrages d'un ordre inférieur nous le proposent; beaucoup même nous l'assurent plus complet. Traîner *Hamlet* sur notre scène, pour

si peu, si ce n'est un crime de lèse-majesté, c'est au moins une indiscrétion.

J'ai indiqué les capitales raisons pour lesquelles nos directeurs doivent respecter *Hamlet*, c'est-à-dire n'y pas toucher; mais ce ne sont pas les seules. Quelques autres difficultés, pour la représentation de cette pièce, nous sont communes avec les Allemands, avec les Anglais : celles de la mise en scène proprement dite. Les personnages d'*Hamlet*, pour quiconque est familier avec eux, ont acquis une existence poétique si précieuse, qu'ils ne peuvent que perdre à se réaliser. Tel, qui se meut dans notre imagination, libre et subtil, la personne d'un acteur l'attache aux planches, le réduit à une forme étroite, à une matière lourde. Ajoutez que le costume en fait un objet curieux, un pantin dont quelque ornement attire notre attention au détriment de son rôle. Les compagnons du prince de Danemark, aux yeux de notre esprit, sont à la fois des contemporains du véritable Amleth, c'est-à-dire des barbares d'avant le XIe siècle, et des contemporains de Shakspeare et d'Eugène Delacroix et de nous-mêmes, ou plutôt ils sont des contemporains de l'homme, qui suivent nos rêveries sur l'homme à travers les âges. La belle avance, quand on les aura splendidement accoutrés à la mode d'une certaine époque, de la Renaissance par exemple, et quand nous serons divertis de la pièce par des idées comme celles-ci : Ah! Polonius, mon ami, avec ce riche harnais, vous avez tout l'air du gardien-chef de quelque Tour de Londres!.. Et vous, sire, avec cette toque crénelée, vous ressemblez au roi de carreau! — Pour le Spectre, c'est bien pis : après que je l'ai vu en scène, il n'effraiera plus mes veilles. L'artifice par lequel on le produit m'a trop amusé. Dès que je pressentais sa venue, je n'avais plus qu'un souci : où peut-il apparaître? Dans ce coin ou dans celui-là? Au plafond, sur la porte ou sur la tapisserie? Demandez le nouveau joujou : *La question du Spectre!* L'amusement des enfans! (Nous en sommes tous, au théâtre!..) La sécurité du public!.. Oui, la sécurité : — est-ce bien le sentiment qu'il faut devant un spectre?

J'omets, par crainte des redites, une difficulté qui nous est particulière à nous Français : une traduction fidèle et vivante en notre langue, une traduction qui soit sur notre scène ce que l'original est sur la scène anglaise, comment espérer ce miracle en faveur d'Hamlet? Pourquoi ce privilège pour cette pièce entre toutes celles de Shakspeare? Théophile Gautier, naguère, a donné son suffrage à la version de M. Meurice : on y trouve, a-t-il déclaré, « un poète traduit par un poète. » Soit! Mais l'un de ces poètes est Shakspeare et l'autre est un Français. M. Meurice, pour cette reprise, a revu son ouvrage avec soin ; il a serré le texte de plus près, et il est demeuré poète comme devant : il n'a cependant pas fait l'impossible.

Arrêtons-nous là : le public est assez excusé maintenant pour qu'il

ne soit pas besoin d'accuser les comédiens. Supposez-les tous parfaits : on sera tout de même resté froid. D'ailleurs l'un d'eux, et justement le principal, celui qui figure le héros, a en effet touché à la perfection : j'ai nommé M. Mounet-Sully. Ah ! le bel animal ! Et qu'il doit réjouir les peintres, les sculpteurs, les gymnastes ! Il satisfait aussi, autant qu'il est possible en un pareil rôle, les amis de la poésie et du drame. Sa mélancolie d'abord, et puis sa pitié pour l'ombre de son père, et puis la souplesse et la grâce de son ironie dans ses entretiens avec Polonius, avec Rosencrantz et Guildenstern, sont d'un comédien touchant et spirituel; l'éclat triomphal de son allégresse, quand le cri de la conscience s'échappe de la bouche du roi, est d'un tragédien vraiment inspiré. J'aime un peu moins ses violences dans la chambre de sa mère et dans le cimetière; mais sa mimique sobre et le jeu mâle de sa physionomie, dans son duel avec Laërte, créent un petit drame qui réveille utilement l'intérêt vers la fin du grand.

A vrai dire, cependant, M. Mounet-Sully tout seul brille dans cette aventure. M. Got fait de Polonius un bonhomme qui se sait grotesque et qui veut l'être ; ce Polonius hoche la tête et cligne de l'œil pour avertir les gens : « Attendez un peu, je vais vous faire rire ! » Pourtant, si je ne me trompe, cet homme d'état vieilli dans les conseils est une ganache, mais une ganache naïvement ridicule et non à dessein; il a quelque bon sens, et, s'il a beaucoup de sottise, cette sottise est trop importante pour vouloir être comique. M. Coquelin cadet, dans le rôle du fossoyeur, commet une erreur pareille. « Est-ce que ce gaillard, dit Hamlet, n'a aucun sentiment de ce qu'il fait, qu'il chante en creusant une fosse ? » Et Horatio de répondre : « L'habitude a fait pour lui de cette occupation une chose indifférente. » Mais M. Coquelin cadet, sans doute, n'a pas l'habitude de chanter en creusant une fosse : il s'aperçoit que le contraste de ces deux actions est prodigieusement burlesque, et il ne nous laisse pas le soin de le découvrir; il nous l'apprend par ses accens et par ses mines. — M. Coquelin cadet et M. Got, c'est la part de la farce dans ce drame; la comédie classique a aussi la sienne : M. Silvain joue le roi en raisonneur du répertoire ; ce politique tortueux, cet empoisonneur est un Ariste ! — Le vaudeville, grâce à Mlle Reichenberg, pousse sa pointe : elle dit le rôle d'Ophélie avec un art achevé, comme tous ses rôles ; comme tous les autres, oui, voilà le malheur; on se souvient trop de la plupart. « Au couvent ! au couvent !.. » On ne s'étonne pas qu'Hamlet l'y renvoie : c'est l'ingénue du *Feu au couvent !* — Mme Agar prête à la reine les restes d'une beauté qui tombe et d'une voix qui s'éraille, ou qui s'est éraillée dans le mélodrame; c'est du mélodrame aussi que paraît évadé M. Duflos, un Laërte forcené, mais monotone. — M. Baillet et M. Maubant sont un Horatio et un Spectre du Conservatoire... Il est inutile de pousser plus avant pour être assuré que la troupe de la Comédie-Française, malgré tous

ses talens, n'a pas le ton du drame shakspearien. Tant mieux! Elle ne le jouera pas souvent.

Il faut relire *Hamlet* et le relire encore. Mais un Anglais, Charles Lamb, ne pouvait « s'empêcher de penser que les pièces de Shakspeare sont moins faites pour être jouées que celles de n'importe quel autre auteur dramatique : » *Hamlet* est moins fait pour être joué que n'importe quelle autre pièce de Shakspeare ; moins que *Macbeth* assurément et que *Roméo et Juliette*, à propos de qui M. Montégut, à son tour, a posé cette question : « Les drames de Shakspeare sont-ils faits pour être représentés? » Ce juge peu suspect a conclu que, par la représentation, « au lieu de connaître le plus grand des poètes, » on ne connaîtrait que « le plus grand des mélodramaturges. » Et ce n'est pas d'un public français qu'il présageait cette impression, mais d'un public quelconque. Il n'eût pas juré, sans doute, qu'à ceux de Shakspeare un public français ne préférerait pas d'autres mélodrames.

Voyez celui-ci : *la Tour de Nesle*. Buridan et Gaultier d'Aulnay sont des âmes plus simples assurément qu'Hamlet ou que Gerfaut, — emprunté par M. Emile Moreau à Charles de Bernard et produit récemment sur la scène du Vaudeville. — Parce qu'il est observateur de profession, étant homme de lettres, et qu'il s'observe quand il est amoureux, ce Gerfaut a pu se croire trop compliqué pour le théâtre, et attribuer à cette qualité son médiocre succès. La consolation est honorable; M. Émile Moreau peut en jouir, même s'il établit exactement le bilan de sa pièce : deux actes un peu lourds ; une courte scène, au troisième, exécutée avec une décision remarquable ; au quatrième, un long entretien habilement conduit; un rôle ingrat pour M. Berton ; un autre, pour Mlle Brandès, dont elle a triomphé ; l'invention de comparses banalement comiques et d'un dénoûment contraire à celui du livre; le ragoût d'une phraséologie romanesque à la mode d'autrefois et de quelques allusions à la littérature d'aujourd'hui... Ce drame ainsi bâti, M. Émile Moreau peut croire qu'il plaira au lecteur plus qu'au spectateur, parce que le héros se dédouble. Mon opinion là-dessus est incertaine. Mais pour les héros de *la Tour de Nesle*, je suis sûr qu'ils sont simples et que les spectateurs de plus d'un millier de représentations, à Paris seulement et dès avant cette reprise, les ont applaudis. Cette pièce n'est peut-être pas « l'image même de la vie; » mais je sais que les nœuds de son intrigue, bien avant que Mme Tessandier régnât à la Porte-Saint-Martin, ont serré une infinité de cœurs français. Il est vrai que, s'il est imprudent de voir jouer *Hamlet*, il serait peut-être naïf de méditer sur *la Tour de Nesle*.

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre.

Il y a, par bonheur, encore de la ressource en France, dans cette France dont on se plaît si souvent à médire en la jugeant sur les travestissemens qu'elle subit. Tout n'est pas misère, intrigue ou vanité, et ce temps même où nous vivons, si triste, si décourageant qu'il soit parfois, a des contrastes d'une haute et rassurante signification. A côté des incidens médiocres, des passions vulgaires qui s'agitent stérilement et des basses œuvres de la politique de tous les jours, il y a de ces bonnes fortunes qui viennent à propos montrer que la source des pensées généreuses et des nobles actions n'est point tarie.

Tandis que les républicains de Carcassonne élèvent une statue à un insurgé, sans doute pour mieux assurer la république, et que M. le président du conseil dore dans ses discours mielleux sa servitude vis-à-vis du radicalisme; tandis que les personnages du jour passent leur temps à ruiner l'industrie par les grèves ou à en finir avec l'ordre financier dans la commission du budget, voici un prince, victime des haines mesquines de parti, qui accomplit simplement un acte de libéralité unique. Frappé par une expulsion imméritée dans ses sentimens les plus chers, atteint sans justice dans son titre de doyen des généraux de la France, M. le duc d'Aumale emploie ses heures d'exil à doter l'Institut, dont il est l'honneur, et par l'Institut le pays lui-même, de son beau domaine de Chantilly. Le généreux donateur a tout prévu pour que cette libéralité, dès ce moment irrévocable, eût un emploi digne de sa propre pensée et de la France, pour qu'elle servît à créer, au milieu de nos mobilités, une vraie et durable institution nationale sous le nom historique de Condé. Qu'on s'ingénie à chiffrer l'importance

d'une telle dotation, à évaluer les terres, les bois, les constructions, à calculer les revenus ou les dépenses, peu importe : ce ne sont là que des détails secondaires. Il y a dans ce don magnifique quelque chose de plus que des millions. Depuis des années, depuis qu'il est rentré dans son pays, où il pouvait avoir la légitime espérance de passer désormais sa vie, M. le duc d'Aumale a mis tous ses soins à ressusciter Chantilly, ou plutôt à créer un Chantilly nouveau, à lui donner un incomparable éclat. Vous vous souvenez peut-être de la description charmante et animée que Cousin a tracée de Chantilly au temps de la jeunesse de Mme de Longueville et de la jeunesse du duc d'Enghien, au temps où Sarrazin, dans ses lettres rimées, racontait les splendeurs de ces « grands palais enchantés, » tout peuplés de beau monde. Ce vieux Chantilly a disparu en partie dans les révolutions, il n'a pas échappé aux démolisseurs, il est resté longtemps plus qu'à demi ruiné. M. le duc d'Aumale a noblement entrepris de tout refaire, de tout relever, et, dans cette demeure reconstruite, dans ces jardins refaits, il a rassemblé avec une intelligence supérieure et le goût le plus délicat tout ce que les arts de la peinture, de l'architecture ont de plus rare. Tapisseries merveilleuses, vitraux retrouvés à Écouen et racontant la fable de Psyché, l'autel de Jean Goujon replacé dans la chapelle des Montmorency, œuvres de l'art ancien et de l'art moderne, les Raphaël, les Carrache, les Lesueur, les Poussin, les Mignard, les Fragonard, les Prud'hon, les Ingres, les Delacroix, les Scheffer, les Baudry, tout y est et tout est à sa place, formant un ensemble où la grâce s'allie à la majesté. L'homme d'étude, qui tient la plume aussi bien que l'épée, a ajouté aux merveilles de l'art une bibliothèque qui est elle-même une des plus riches collections, qui contient les livres et les manuscrits les plus précieux. M. le duc d'Aumale, en un mot, a fait de Chantilly un monument, un musée, une bibliothèque, avec des alentours somptueux. Il y a mis le sceau de son esprit, de son goût, et c'est pour donner à cette œuvre, unique au monde, le caractère de la durée qu'il a choisi pour ministre de ses libéralités un corps comme l'Institut, qui est tout à la fois doué de la perpétuité et placé en dehors ou au-dessus des fluctuations de la politique. Il ne s'est réservé que le droit de veiller sur ce qu'il a fait, d'achever son ouvrage pour le léguer plus complet à la France.

La pensée est certes aussi noble que délicate, et on ne voit pas bien comment les pouvoirs publics pourraient refuser d'autoriser l'Institut à accepter un don qui doit profiter aux arts, aux sciences et aux lettres, aux écrivains et aux artistes malheureux qu'un secours opportun peut aider dans leur carrière. Dira-t-on que de la part de M. le duc d'Aumale il a pu y avoir l'intention de répondre fièrement à des ennemis, de rendre plus sensible l'iniquité de l'ostracisme qui l'a frappé? Ce serait une vengeance à coup sûr d'un ordre rare et qui ne risque-

rait pas, dans tous les cas, de trouver beaucoup d'imitateurs. Mais la vérité est que M. le duc d'Aumale n'a obéi à aucun sentiment de circonstance, à aucune préoccupation personnelle. C'est, il y a deux ans déjà, à un moment où il avait le droit de se croire en sûreté, qu'il exprimait ses volontés dans un testament secret confié à un officier public, et ce qu'il décidait librement, dans le secret de sa pensée, il y deux ans, il n'a fait que le confirmer aujourd'hui sans amertume, sans la moindre allusion à des incidens récens, avec une parfaite sérénité d'esprit, comme si rien ne s'était passé. La divulgation n'a eu d'autre objet que de rendre dès ce moment irrévocable un don que M. le duc d'Aumale avait résolu dès longtemps, quand il croyait encore pouvoir vivre paisible et honoré dans son pays, — que son cœur généreux ne rétracte pas dans l'injuste épreuve de l'exil. C'est ce qui imprime un si haut caractère à cet acte de patriotique libéralité, qui n'a certes rien de commun avec les manèges des partis, qui se dégage, dans sa noblesse, du tourbillon de banalités, de misères et de violences où se perd la politique du jour.

Lorsqu'il y a trois mois, les républicains du gouvernement et des chambres, qui se flattent de sauver périodiquement la république, décrétaient sommairement l'exil d'un prince qui ne réclamait d'autre droit que celui de servir et d'honorer la France, ils croyaient probablement bien servir leur cause. Qu'ont-ils gagné à cet acte d'emportement? ont-ils pu se sentir mieux assurés dans leur domination? Ils ont inscrit dans leur histoire une violence, une faute de plus, voilà tout! Ils n'ont rien gagné, ils n'ont rien changé, parce que les difficultés, les embarras qu'ils retrouvaient sans cesse devant eux il y a trois mois, tenaient non à la présence d'un prince ou de plusieurs princes sur le sol de la France, mais à toute une politique à laquelle ils se sont obstinément, aveuglément attachés depuis quelques années, et qu'on va revoir à l'œuvre au premier jour, à tout propos. C'est aujourd'hui même, en effet, que nos chambres se réunissent, qu'elles vont se retrouver en face d'une situation morale, financière, économique, administrative, qui n'est rien moins qu'améliorée depuis trois mois, et c'est sans doute pour se préparer, pour préparer son monde à cette session nouvelle que M. le président du conseil a tout récemment entrepris dans le Midi un voyage de propagande et d'agrément, — ce qu'on pourrait appeler un voyage-programme. M. le président du conseil est allé de Bordeaux à Montpellier, de Montpellier à Bordeaux, avec station à Toulouse, escorté dans sa marche de généraux, de préfets, d'autorités de toute sorte, acceptant les honneurs réservés jusqu'ici aux chefs de l'état ou aux princes, fêté dans les banquets officiels, semant les discours et les allocutions bienveillantes sur son passage.

L'oracle a parlé à Montpellier et à Bordeaux, il a parlé surtout à Toulouse, il a parlé partout. Ce n'est pas la première fois, à vrai dire,

que M. de Freycinet pratique l'art des promenades et des manifestations opportunes. Il y a quelque sept ou huit ans déjà, à une époque où il n'était encore que ministre des travaux publics et où son ambition visait plus haut, il faisait un de ces voyages à fracas. Il allait dans le Nord, il allait aussi à Nantes et à Bordeaux. Il exposait alors avec effusion, avec une éloquence persuasive, les avantages de la république conservatrice et libérale, il paraissait être un continuateur de M. Thiers, de M. Dufaure; il parlait d'un accent convaincu et pénétrant de la politique de modération. Voilà qui était au mieux et qui promettait! Que s'est-il donc passé depuis 1878? les circonstances ont changé, M. de Freycinet, en homme de bonne composition, a changé avec les circonstances; il a suivi le courant, et, par un miracle de souplesse, cet orateur de la république modérée, une fois arrivé à la direction des affaires, s'est trouvé présider aux œuvres les plus violentes de la république révolutionnaire, — à l'expulsion sommaire des communautés, aux persécutions religieuses, à l'amnistie, à la ruine des finances, aux épurations, aux lois d'exil. Voilà ce que deviennent les programmes dans la réalité! Autrefois, quand c'était encore de saison, quand on n'avait pas tout livré, M. de Freycinet parlait de la république conservatrice et modérée; aujourd'hui il a trouvé un thème nouveau : celui de la « concorde républicaine. » C'est le fond, l'essence du discours de Toulouse et des autres discours par lesquels il a voulu préluder à une session où il pourrait bien trouver plus d'une difficulté.

Ce qui distingue M. le président du conseil, c'est un optimisme calculé, doucereux et plein d'euphémismes, qui se promène à travers les contradictions, déguise avec art les vérités importunes et représente tout sous le plus beau jour. A entendre M. de Freycinet, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes! On ne voit partout que les signes « d'une confiance inébranlable dans l'avenir » du régime dont jouit la France. La république est aujourd'hui « plus forte qu'à son début, » elle a « devant elle des perspectives indéfinies. » Elle a comblé le pays de biens, répandu la lumière et la richesse à profusion, élevé le crédit national à un degré où il n'avait jamais été sous aucun régime! Les républicains, malgré ce que l'orateur de Toulouse veut bien appeler « quelques écarts passagers, » ont été un parti sage, discipliné, habile à « se contenir, à se tempérer, à se modérer! » Voilà pour le coup qui est rassurant, merveilleux, et fait pour flatter les républicains, qui ne se savaient peut-être pas doués de tant de vertus! Il est vrai qu'un instant après, par une légère contradiction, M. le président du conseil se hâte d'ajouter qu'il faut bien prendre garde, qu'après tout l'œuvre n'est pas aussi complète qu'on pourrait le croire, qu'il y a pour le moins un tiers de la France qui n'est point du tout converti à la république et qui reste à conquérir. Ceci est un peu moins rassurant. C'est encore une tactique, une manière d'avertir les répu-

blicains après les avoir flattés, de leur montrer le danger des scissions, de maintenir ou de rallier une majorité dont on a besoin en lui faisant peur du fantôme monarchiste. Que signifient toutes ces contradictions, tous ces petits artifices de langage et ces euphémismes qui ne manquent pas plus dans le discours de Toulouse que dans les autres discours de M. de Freycinet? M. le président du conseil est un artiste de la politique qui sait tout déguiser, même le vide de la pensée. Au fond, tout son secret est de suivre son parti dans ses passions, dans ses fluctuations, en se donnant l'air de le conduire. Il n'a visiblement qu'une idée, celle de se faire une majorité, et comme il ne peut avoir une majorité qu'avec l'appui des fractions extrêmes de la gauche, il met toute sa dextérité à gagner les radicaux par les ménagemens, par les faveurs et les complaisances. C'est ce qu'il appelle la concorde républicaine!

Ce n'est point, sans doute, que M. le président du conseil soit par lui-même un radical et un révolutionnaire bien redoutable; il ne l'est ni par l'intention ni par l'esprit, ni par les goûts et les habitudes. Il est, bon gré mal gré, de la race des modérés. Seulement c'est, en vérité, un singulier modéré qui se croit bien habile parce qu'il passe son temps à traiter avec les radicaux, c'est-à-dire à subir leur loi, à se charger lui-même de leur œuvre, en ne leur concédant, au besoin, si l'on veut, qu'une partie de ce qu'ils demandent, et en leur laissant espérer le reste. C'est ainsi que dans sa carrière ministérielle, en gardant une apparence de modération, il s'est prêté à tout, il s'est plus ou moins soumis à tout. Avec lui, c'est une question de semaines et même quelquefois de jours : il a l'art des capitulations savantes et successives. Il y a quelques mois, un instant il paraissait ne pas vouloir se laisser imposer les lois d'exil, — et peu après il les proposait lui-même. On lui demande aujourd'hui l'impôt sur le revenu : il commencera peut-être par refuser, il promettra du moins de l'étudier, il demandera du temps jusqu'à un prochain budget, au risque de laisser dans l'intervalle cette menace suspendue sur le pays. On lui réclamera des épurations, il les accordera au moins en partie si l'on y tient, et il laissera la délation s'organiser, devenir une institution. C'est un personnage rangé qui paie sa dette aux radicaux par acomptes, et, en définitive, ce modéré, ami de l'ordre, qu'il se fait un mérite de maintenir, aura été un des hommes qui auront le plus contribué à tout désorganiser, à créer cette situation dont M. le président du conseil est peut-être le seul à être satisfait au début d'une session nouvelle.

Ce serait pourtant bien le moment, pour les pays qui ont un grand passé, qui ont aussi la juste ambition d'avoir un avenir, de ménager leurs forces pour garder la liberté de leurs résolutions, de ne pas s'épuiser sans cesse dans de vaines querelles intérieures. Que se passe-t-il ou que se prépare-t-il, à l'heure qu'il est, en Europe? Quel

est le secret des relations entre les principales puissances qui peuvent décider de la paix du monde? Il est certain que rien n'est clair ni dans ces relations, ni dans l'état général du continent; que, selon le mot récent et peu compromettant du roi de Grèce, qui est de passage à Paris, les affaires de l'Europe sont assez embrouillées, et, plus que jamais, c'est à l'orient que semblent se préparer des événemens dont de simples spectateurs n'ont pas le secret. Depuis cette série de révolutions et de contre-révolutions où le prince Alexandre de Battenberg a tour à tour perdu, retrouvé, puis définitivement abdiqué la couronne de Bulgarie, les affaires des Balkans restent, à n'en pas douter, une sérieuse et inquiétante énigme. On ne voit même plus comment elles peuvent se dénouer à peu près régulièrement, tant les difficultés s'accumulent et s'enveniment de jour en jour.

Il y a une chose évidente et positive, c'est que, depuis le jour où s'est rouverte cette crise des Balkans, la Russie, qui jusque-là avait gardé quelque mesure, n'a plus déguisé sa politique et a marché ouvertement à son but. Elle ne s'est plus bornée à favoriser ou à protéger les récentes tentatives révolutionnaires de ses partisans contre l'ordre établi en Bulgarie, à poursuivre le prince Alexandre de son animosité, à lui enlever durement toute espérance de recommencer son règne; elle a hautement avoué sa volonté de reprendre directement pour elle-même la prépondérance dans les Balkans, de ne plus rien laisser faire que sous son autorité et sa direction, de ne plus reconnaître que des subordonnés à Sofia comme à Philippopoli. A défaut du prince Dolgorouki, qu'elle avait voulu d'abord charger d'aller représenter le tsar comme commissaire extraordinaire dans ces contrées, et qui eût été peut-être du premier coup un lieutenant trop compromettant, elle a envoyé le général Kaulbars avec la mission apparente de faire des enquêtes, de consulter les vœux des Bulgares, avec un mandat réel, à peine dissimulé, de commandement. Il y a un autre fait qui n'est pas moins clair, c'est que la Russie, qui se représente toujours comme la libératrice et la protectrice privilégiée des Slaves des Balkans, qui croyait n'avoir qu'à paraître, n'a eu après tout qu'un médiocre succès; elle n'a pas trouvé la soumission qu'elle attendait. Elle n'a pas eu seulement à compter avec la régence qui exerce le pouvoir depuis le départ du prince Alexandre, en attendant la réunion d'une assemblée souveraine, elle a rencontré une résistance assez vive, un certain sentiment d'indépendance dans la population elle-même. Elle a vainement employé tous les moyens, et rien, certes, n'est plus curieux que cette sorte de représentation qui se déroule depuis quelques jours dans les Balkans, où le général Kaulbars joue en vérité le rôle le plus étrange.

Tout est positivement bizarre dans cet imbroglio bulgare, et le général Kaulbars ne laisse pas de mettre quelque fantaisie dans la manière

de remplir la mission de confiance qu'il a reçue. Le diplomate russe se fait au besoin tribun, et sans plus s'inquiéter du gouvernement, il va dans les meetings dialoguer avec le peuple qu'il s'efforce de convertir aux volontés du tsar. Il a harangué les habitans de Sofia, qui ont soutenu un peu tumultueusement la discussion avec lui, et après Sofia il s'est mis à parcourir les provinces, il est allé à Sistova, à Plevna, à Schumla, à Roustchouk, semant les discours sur son passage, mettant tous ses soins à capter la population et l'armée. En réalité la Russie tenait avant tout à faire ajourner l'élection de l'assemblée souveraine qui aura un nouveau prince à élire, — elle demandait aussi la suppression de toute poursuite contre les auteurs du coup d'état nocturne qui a renversé le prince Alexandre. Ce qu'il y avait de plus clair, c'est que les Bulgares devaient s'en remettre, pour leurs affaires, à la bienveillante protection du tsar. Malheureusement la Russie a vu tous ses calculs trompés, son influence méconnue, elle a échoué presque partout. Elle n'a pu surtout empêcher les élections qui viennent de s'accomplir ces jours derniers, et dont les résultats sont favorables au gouvernement de Sofia. Que va faire maintenant la Russie? Elle a protesté contre les élections avant le scrutin; elle proteste aujourd'hui plus que jamais contre la validité des élections accomplies, contre l'autorité de l'assemblée nouvelle qui peut être tentée de réclamer d'exercer les droits d'une jeune nation indépendante. Au fond, elle ne compte plus, on peut le craindre, que sur quelque circonstance imprévue, sur des désordres qui pourraient éclater à tout instant et qui lui serviraient de prétexte pour intervenir militairement, pour rentrer en armes dans les Balkans; mais c'est ici que la question se complique et devient européenne. Si le gouvernement russe avait réussi à obtenir par l'influence morale et diplomatique, par une pression habilement organisée, la soumission de la Bulgarie à ses volontés, à sa prépotence, on aurait pu peut-être se résigner pour le moment, éviter tout au moins de se prononcer et attendre; avec une intervention militaire, si elle se réalise, tout change de face. Les grands états de l'Europe sont nécessairement conduits à manifester une opinion, à prendre un rôle plus actif.

C'est là le nœud de cette malencontreuse affaire des Balkans, qui n'est elle-même qu'une phase nouvelle de l'éternel problème oriental, qui a cela de grave aujourd'hui qu'elle remet plus vivement en jeu les plus anciens intérêts d'équilibre et d'ambition, les plus puissantes influences. La Russie s'est visiblement trop avancée maintenant pour s'arrêter à mi-chemin, pour ne pas mettre son orgueil à attester par quelque acte ostensible le protectorat qu'elle a revendiqué, qu'elle prétend exercer par une sorte de privilège; mais sous quelle forme et dans quelles conditions peut se manifester cette politique de protectorat, que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait peut-être un peu laissé sommeiller, qu'il semble reprendre plus que jamais?

Jusqu'où la Russie pourrait-elle aller dans ses interventions militaires et ses projets d'occupation de la Bulgarie sans exciter trop de défiances, sans risquer de se heurter contre des politiques rivales ? Quelles sont d'un autre côté les intentions des puissances qui, sans être des ennemies pour la Russie, ont, elles aussi, des traditions et des intérêts en Orient ? C'est la question qui se débat un peu partout, peut-être particulièrement à l'heure qu'il est entre Berlin, Vienne et Londres. Il reste à savoir ce qui sortira de cet imbroglio jusqu'ici assez obscur, où les divers gouvernemens de l'Europe ont leur action, où l'Angleterre elle-même a l'air de vouloir entrer par la mission mystérieuse que lord Randolph Churchill remplit depuis quelques jours en Allemagne.

Tout le monde est à l'œuvre, cela se sent bien. Au fond, il y a un assez grand embarras, une certaine crainte de s'engager ou de se dévoiler, c'est encore plus visible, — et les explications récemment données, soit par le chef du cabinet hongrois au parlement de Pesth, soit par lord Randolph Churchill dans une réunion à Dartford, ne sont point assurément de nature à jeter un jour bien vif sur la conduite que l'Autriche et l'Angleterre se proposent de suivre. L'Autriche, pour sa part, se sent, on le comprend, dans une situation difficile et épineuse. Il n'est point douteux qu'avec ses traditions et ses intérêts elle doit voir d'un regard inquiet le retour offensif des Russes dans les Balkans, leurs menaces d'intervention armée ; elle est profondément intéressée à ne pas voir s'établir à titre permanent une prépondérance ennemie dans cette partie de l'Orient. Elle ne veut pas, d'un autre côté, se séparer de l'Allemagne dont l'appui la rassure et la retient ; elle ne veut pas ou elle ne peut pas non plus se déclarer trop ouvertement contre la Russie dont elle est la semi-alliée sous les auspices de l'empereur Guillaume. Elle évite tout ce qui pourrait la compromettre, et le discours qu'a prononcé le chef du ministère hongrois en réponse à des interpellations pressantes ne sort pas de cette réserve que le cabinet de Vienne se croit obligé de garder dans sa diplomatie. M. Tisza s'est borné en définitive à des déclarations passablement vagues, à un témoignage d'intérêt assez platonique pour l'indépendance des états des Balkans ; il s'est contenté de dire, pour rassurer son parlement, qu'un protectorat exclusif en Bulgarie n'était pas admis par les traités, que la paix de Berlin, en dépit des quelques violations qu'elle avait subies, restait la loi des nations et qu'aucun gouvernement n'avait manifesté jusqu'ici une opinion contraire, que tout ce qui serait en dehors du traité de Berlin ne pourrait être fait que par l'accord de toutes les puissances. C'est un manifeste correct et inoffensif qui ne compromettra sûrement pas la politique autrichienne. L'Angleterre de son côté, il faut l'avouer, ne paraît guère plus entreprenante, et lord Randolph Churchill, avec ses airs d'enfant terrible, n'en a pas

dit beaucoup plus à Dartford que M. Tisza à Pesth. Le jeune chancelier de l'échiquier a, il est vrai, brodé quelques variations sur le thème connu de la sympathie traditionnelle de la Grande-Bretagne pour l'indépendance des nations et pour la liberté des peuples; il est même remonté jusqu'à Napoléon Ier et jusqu'à Louis XIV dans sa conférence plus historique que politique. Pour le reste, le jeune ministre de la reine parle avec une sorte de détachement, comme si l'Angleterre n'avait rien à voir dans tout ce qui se passe en Bulgarie, comme si elle n'avait pas éprouvé un échec dans la révolution qui a emporté son protégé le prince Alexandre. Lord Randolph Churchill parle légèrement, en homme de fantaisie, et tout son discours pourrait se réduire à ceci, que l'Autriche est la première intéressée dans les complications présentes de l'Orient, que, si l'Autriche est bien décidée à être la gardienne efficace de l'indépendance des Balkans, l'Angleterre est toute disposée à lui prêter son appui, — bien entendu un appui diplomatique. C'est encore une manière de ne pas se compromettre. Il est à croire que le jeune lieutenant de lord Salisbury partant pour l'Allemagne aura emporté dans sa valise de voyage d'autres déclarations, d'autres paroles pour nouer des alliances à Vienne ou à Berlin, pour arrêter la Russie sur la route de Constantinople, et même avec d'autres paroles il aura encore quelque peine à réussir dans sa mission.

Les circonstances ont changé. Il y a eu un temps où l'Angleterre et l'Autriche, en associant aussi la France à leurs conseils, pouvaient faire sentir le poids d'une alliance qui fut plus d'une fois efficace. Aujourd'hui, il faut voir les choses comme elles sont; l'influence s'est déplacée, M. de Bismarck seul tient dans ses mains de ministre prépotent de l'Europe les fils de la grande intrigue diplomatique et, du fond de sa retraite de Varzin comme à Berlin, joue le rôle de médiateur universel. Il va de l'un à l'autre, maniant les alliances, habile à empêcher les combinaisons qu'il verrait avec ombrage comme à imposer ses vues et ses intérêts, sans dire jamais son dernier mot. Il ne négligera vraisemblablement rien aujourd'hui pour satisfaire la Russie en lui permettant tout ce qui ne mettra pas trop directement la paix en péril, et il ne fera en cela que suivre les inspirations de l'empereur Guillaume; il s'efforcera aussi de rassurer l'Autriche, l'alliée intime et permanente qu'il s'est attachée, sur laquelle il compte, et, au besoin, il écoutera les propositions de lord Randolph Churchill, sans se fier toutefois à l'Angleterre. Au fond, à en juger par la direction de sa diplomatie dans ces derniers temps, il n'est point impossible qu'il arrive à faire accepter une intervention russe dans les Balkans, en y mettant une certaine limite, en offrant à l'Autriche quelque dédommagement ou quelque garantie. Ce qui arrivera, M. de Bismarck l'aura sûrement voulu ou permis, et, à voir les choses de plus haut, le chancelier

n'aura réussi qu'à prouver une fois de plus combien la paix qu'il a créée, qu'il soutient, est incertaine et précaire, puisqu'elle dépend d'un artifice perpétuel d'omnipotence.

L'échauffourée d'un jour qui a récemment ému l'Espagne ou, pour mieux dire, Madrid encore plus que l'Espagne, n'a pas eu le temps de devenir un danger. A peine avait-elle éclaté, elle a été étouffée. Les quelques centaines de soldats insurgés des régimens d'Albuera et de Garellano qui s'étaient jetés dans la campagne ont été promptement dispersés ou pris sans que leurs chefs aient trouvé un écho dans la population ou dans l'armée et, par le fait, la paix de la péninsule n'a été pour cette fois ni troublée ni même sérieusement menacée.

Cette triste échauffourée, elle aura été sans lendemain, elle n'est pas sans une certaine signification et sans résultats pour le ministère; elle a eu tout d'abord un épilogue assez dramatique qui, pendant quelques jours, a passionné Madrid plus peut-être que l'échauffourée elle-même. Le général Villacampa et quelques officiers ou sous-officiers considérés comme les chefs ou les instrumens de la sédition ont été pris dans la poursuite organisée contre la bande insurgée; ils ont été jugés par un conseil de guerre et condamnés à mort. Leur exécution semblait imminente et presque inévitable dans l'intérêt de la discipline et de l'honneur de l'armée. Le gouvernement lui-même paraissait résolu à laisser s'accomplir le châtiment d'une insurrection qui a fait de très nobles victimes, qui a coûté la vie à de vaillans officiers, au général Velarde, au colonel comte de Mirasol. Au dernier moment, cependant, à la veille de l'exécution, un mouvement d'humanité et de pitié s'est produit à Madrid dans l'intérêt des condamnés; on n'a pas plaidé leur cause ni cherché à atténuer leur crime, on a demandé grâce pour eux en dehors de toute préoccupation politique. Les personnages les plus divers, jusqu'aux chefs du clergé, sont intervenus. Les républicains du parlement ont fait des démarches auprès du président du conseil, désavouant hautement l'insurrection, prenant une sorte d'engagement de ne plus recourir désormais à la violence. La régente, la reine Christine, à vrai dire, était d'avance gagnée à la pitié, elle était la première complice d'une pensée de clémente générosité. Elle n'a pas voulu inaugurer sa régence par des mesures implacables et laisser le sang des exécutions éclabousser le berceau du jeune roi Alphonse XIII. Le premier et éclatant usage qu'elle ait fait de sa prérogative royale a été pour signer une grâce qui couvre d'un lustre de compatissante clémence la jeune royauté dont elle est la gardienne. Cette grâce est certainement l'honneur de celle qui l'a accordée et de ceux qui l'ont demandée sans arrière-pensée de parti; elle aurait aussi une sérieuse portée politique, si elle pouvait être une leçon pour ceux qui sont perpétuellement occupés à prodiguer les excitations révolutionnaires, à

préparer de ces échauffourées où les uns tombent en faisant fidèlement leur devoir, où d'autres, coupables obscurs, sont exposés à payer de leur sang la criminelle folie des ambitieux qui les poussent.

Pour le moment, l'insurrection est vaincue, elle a été désavouée par presque tous les partis, elle a eu cependant cet étrange résultat de provoquer une crise ministérielle, justement à propos de cette grâce que l'opinion a demandée à la reine et que la reine a généreusement accordée. Le gouvernement s'est senti visiblement ému de sa responsabilité ; il ne s'est pas rendu sans résistance, du premier coup, au désir de la souveraine. Le Conseil s'est divisé. Les ministres militaires, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, n'ont pas cru pouvoir s'associer à un acte de clémence qu'ils jugeaient dangereux pour la discipline de l'armée et ils ont préféré se retirer ; avec eux se sont aussi retirés quelques autres de leurs collègues. Bref, la dislocation a commencé, et le président du conseil, M. Sagasta, s'est trouvé chargé de recomposer un cabinet. Aujourd'hui, c'est un fait accompli, le ministère paraît reconstitué. De l'ancien cabinet, il reste M. Sagasta comme président du conseil, M. Moret comme ministre d'état, M. Puigcerver comme ministre des finances. M. Alonzo Martinez, qui représente un libéralisme modéré et qui avait aussi donné sa démission, s'est décidé à reprendre le portefeuille de la justice. M. Montero-Rios, qui était le ministre le plus radical, est remplacé par M. Navarro-Rodrigo à l'instruction publique. L'ancien ministre de la guerre, le général Jovellar, a pour successeur le général Castillo, bon soldat, peu mêlé à la politique, comme le nouveau ministre de la marine, l'amiral Rodriguez Arias. Un constitutionnel modéré, M. Leon y Castillo, entre au ministère de l'intérieur, et un Catalan, poète de talent, radical par ses anciennes opinions, M. Balaguer, entre aux colonies. Tout compte fait, le ministere reconstitué est, comme celui qui l'a précédé, un ministère de coalition et de fusion. Seulement, les circonstances ont changé, et l'insurrection du 19 septembre a évidemment créé à M. Sagasta des difficultés nouvelles. Jusqu'ici, le chef du cabinet de la régente a rencontré peu d'opposition, même parmi ses anciens adversaires les conservateurs, qui lui ont transmis le pouvoir à la mort du roi Alphonse XII. Aujourd'hui, la dernière échauffourée a ravivé des inquiétudes et sur la situation générale du pays et sur l'état de l'armée, des inquiétudes telles que les conservateurs, sans se départir encore d'une certaine réserve, commencent à mettre des conditions à leur neutralité, à faire sentir l'aiguillon au gouvernement.

L'instinct conservateur s'est réveillé sous le coup d'un danger qui n'a pas été très grave cette fois, qui peut le devenir demain. M. Sagasta, qui est un tacticien habile, qui est de plus dévoué à la monarchie, ne paraît nullement disposé à braver ces inquiétudes, on le voit bien à la mesure qu'il a mise dans la reconstitution de son cabinet ;

il ne veut pas, d'un autre côté, paraître abandonner ou ajourner indéfiniment le programme libéral avec lequel il est arrivé au pouvoir, sans lequel son ministère n'a plus de raison d'être. Il se trouve donc plus que jamais placé entre les libéraux plus ou moins avancés, qui ne lui prêteront leur appui qu'en échange des réformes qu'il a promises, et les conservateurs, qui lui demandent des garanties pour la sécurité de la monarchie, pour le repos du pays. La difficulté est là, et c'est ainsi qu'une insurrection, qui par elle-même n'a pas été bien sérieuse, a en définitive pour résultat de créer une situation difficile, peut-être pleine d'imprévu, au-delà des Pyrénées, dans un pays où l'imprévu a si souvent le dernier mot.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La dernière liquidation mensuelle s'est effectuée au milieu des préoccupations que causait l'éventualité de livraisons de titres. On savait qu'une partie de l'emprunt de mai dernier serait libérée par anticipation le 1er octobre, et que, lorsque cette libération aurait eu lieu par l'intermédiaire des agens de change, le 3 pour 100 nouveau pourrait être accepté en livraison des ventes de 3 pour 100 ancien. Dans quelle proportion cet afflux de titres viendrait-il peser sur le marché? On ne pouvait guère le présumer. En attendant que l'événement vînt fixer les idées à cet égard, il se produisait un certain resserrement de l'argent, et le report s'élevait à 0 fr. 16 sur le 3 pour 100. La spéculation n'osait pousser les cours de nos fonds publics, alors que toutes les rentes étrangères étaient en hausse, et le 3 pour 100 a été compensé à un niveau relativement modeste, 82.45, 0 fr. 20 seulement étant regagnés sur le coupon de 0 fr. 75 détaché au milieu de septembre.

La liquidation cependant se passa sans encombre, et l'on put se convaincre bientôt que les appréhensions relatives aux livraisons étaient exagérées. Aussi à peine la liquidation des valeurs fut-elle terminée avec des taux de report très bas, que les velléités de hausse, assez péniblement contenues en septembre, se donnèrent libre carrière. Seulement ce n'est pas sur les rentes que se porta le premier effort, mais sur les titres des établissemens de crédit; puis le mouvement

gagna les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer et d'un certain nombre de valeurs industrielles. Les rentes étrangères et les valeurs internationales furent emportées par le même élan, et les fonds français finirent par s'ébranler à leur tour. On atteignit ainsi le maximum de l'amélioration à la fin de la semaine dernière. Le dimanche eurent lieu les élections en Bulgarie. La lecture des dépêches sur les incidens qui avaient marqué cette journée, sur le triomphe des régens et l'insuccès complet de la mission du général Kaulbars, inspirèrent aux spéculateurs d'assez sombres réflexions, et mardi il s'opéra une retraite sur toute la ligne, retraite en bon ordre, commandée par la faiblesse des places étrangères, et notamment par une baisse assez vive sur les fonds russes à Berlin, mais retraite à laquelle les acheteurs pris en écharpe ne se résignèrent qu'avec une certaine peine.

Dès le lendemain, le marché s'est raffermi, et, bien qu'une bonne partie de l'avance prise dans les dix premiers jours ait été reperdue, les cours restent en général plus élevés qu'au commencement du mois. Afin de faciliter l'examen rapide des mouvemens de cours qui se sont produits pendant cette quinzaine, nous donnons ci-dessous, pour les rentes françaises et les fonds étrangers, les cours de compensation de fin septembre, les plus hauts prix atteints, et ceux de la clôture d'hier :

Fonds français. — 3 0/0 : 82.45, 83.05, 82.60. — Emprunt : 82.60, 83.17, 82.70. — Amortissable : 84.85, 85.55, 85.20. — 4 1/2 : 110.05, 110.70, 110.40.

Fonds étrangers. — Hongrois 4 0/0 : 85, 86, 84 7/8. — Italien : 100.95, 101.70, 100.85. — Unifiée : 385, 387, 382. — Extérieure : 62.50 (ex-coupon), 63 3/4, 63 3/8. — Russe 1873 : 99, 98 1/2. — Turc : 14, 13.82. — Portugais : 51 3/4, 52 3/4.

Le défaut de place ne nous permet pas d'établir une comparaison analogue pour les valeurs. Mais on peut voir, par un coup d'œil rapide jeté sur les cotes de la quinzaine, quel changement considérable s'était opéré en huit jours sur ce groupe de valeurs dont la plupart étaient depuis des mois, presque des années, immobilisées à des cours stéréotypés. Pourquoi, après une si longue torpeur, une agitation aussi extraordinaire? Assurément, ce n'est pas le public de l'épargne, celui qui, constamment, absorbe tout ce qui se présente en rentes françaises, en obligations de chemins de fer ou du Crédit foncier, même en fonds ou obligations exotiques, pourvu que le placement offre quelque garantie et un revenu fixe; ce n'est pas ce public, qui, subitement converti et repris de son ancien engouement pour les valeurs aléatoires, s'est jeté ainsi sur les titres des banques. Il faut bien reconnaître que c'est un mouvement de pure spéculation. Quelques symptômes d'une reprise sérieuse d'affaires s'étant produits le mois dernier, l'occasion a paru propice pour réveiller l'attention pu-

blique et donner une secousse vigoureuse à un marché passablement engourdi. La hausse s'est faite comme par enchantement, sans que le public y fût pour quoi que ce soit; mais ce coup de tam-tam n'en a pas moins produit son effet. Le public s'est retourné pour voir de quoi il s'agissait et s'est aperçu qu'il y avait encore des titres d'établissemens de crédit échoués dans des cours avantageux et pouvant donner l'occasion de placemens rémunérateurs.

C'est maintenant à ces établissemens eux-mêmes à fournir la preuve que pendant ces années d'épreuve et de recueillement ils ont amélioré leur situation et se trouvent en mesure de travailler désormais avec fruit sur un terrain à peu près déblayé des ruines du *krach*. Si cette preuve peut être faite, le public peu à peu s'intéressera à la démonstration et répondra à l'appel que la spéculation lui adresse.

Un trait caractéristique et satisfaisant du mouvement est la part qu'y ont prise les valeurs des établissemens s'occupant d'opérations immobilières. Le sort de quelques-uns de ces établissemens a été fort précaire pendant un certain temps et leurs titres étaient tombés très bas. Le relèvement dont ils viennent de bénéficier est d'un heureux augure.

La Banque de France a été l'objet d'une hausse accentuée; c'est que l'on s'attend à voir l'argent renchérir à bref délai, lors même qu'aucun événement grave ne viendrait troubler la paix en Europe.

Rien, à vrai dire, ne justifiait un brusque enlèvement sur le Lyon, le Nord et le Midi. Les recettes actuelles commencent à égaler celles des semaines correspondantes du dernier exercice, mais il ne se produit pas encore d'augmentation.

La compagnie des Chemins autrichiens va émettre prochainement à Paris une nouvelle série d'obligations. De là une reprise très vive de l'action à Vienne et à Paris. Les chemins espagnols n'ont pas fait de nouveaux progrès. Leur hausse s'était produite en septembre. La hausse de 100 francs dont le Suez avait été gratifié à la fin du mois dernier n'a pu se maintenir intégralement. L'exercice 1886 laissera de toute façon une moins-value bien importante sur 1885.

Le conseil des ministres a décidé de maintenir les principales propositions du système de M. Sadi-Carnot pour l'établissement du budget de 1887, contrairement aux décisions adoptées par la commission. Le budget extraordinaire serait supprimé, la taxe de l'alcool surélevée, l'étude de l'impôt sur le revenu renvoyée à l'année prochaine. Le budget extraordinaire ne serait malheureusement supprimé qu'en apparence. Il renaîtrait aussitôt sous le nom de compte spécial pour dépenses extraordinaires d'armement, et si l'on en croit les bruits qui circulent, ce compte ne tarderait pas à être doté de 200 à 300 millions.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-SEPTIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LVIe ANNÉE.

SEPTEMBRE. — OCTOBRE 1886.

Livraison du 1er Septembre.

JOCONDE BERTHIER, deuxième partie, par M. MARIO UCHARD 5
UNE AMBASSADE AU MAROC. — VI. — LA FÊTE DES TOLBA, DINERS OFFICIELS, par M. GABRIEL CHARMES. 42
MOLIÈRE ET LOUIS XIV, par M. GUSTAVE LARROUMET. 64
UNE RENAISSANCE RELIGIEUSE AU MOYEN AGE. — L'APOSTOLAT DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, par M. ÉMILE GEBHART. 101
LES BOURBONS ET LA SECONDE COALITION. — I. — LES ORIGINES D'UN COMPLOT (1798-1799), par M. ERNEST DAUDET. 140
LES HYPOTHÈSES SUR L'IMMORTALITÉ DANS LA PHILOSOPHIE DE L'ÉVOLUTION, par M. M. GUYAU. 176
LE SCEPTICISME POLITIQUE, par M. G. VALBERT. 201
REVUE LITTÉRAIRE. — LE THÉATRE DE VOLTAIRE, par M. F. BRUNETIÈRE. . . 213
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 226
LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE. 238

Livraison du 15 Septembre.

JOCONDE BERTHIER, troisième partie, par M. MARIO UCHARD. 241
VILLARS DIPLOMATE, par M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Institut de France. . 284

Le Domaine rural chez les Romains. — I. — L'Étendue, la Constitution et la Culture du domaine, par M. FUSTEL de COULANGES, de l'Institut de France. 318
Les Chants populaires et le Plain-chant, par M. Émile BURNOUF. 349
La Situation financière de la France. — I. — La Désorganisation des finances, les Déficits, par M. CUCHEVAL-CLARIGNY, de l'Institut de France. 375
Les Bourbons et la Seconde coalition. — II. — Complots avortés (1799-1800), par M. Ernest DAUDET. 418
Revue dramatique. — *Don Juan* a l'Odéon, par M. Louis GANDERAX. . . . 454
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 464
Le Mouvement financier de la quinzaine. 475

Livraison du 1er Octobre.

Joconde Berthier, dernière partie, par M. Mario UCHARD. 481
Un Chancelier d'ancien régime. — II. — M. de Metternich et la Crise de 1813-1815; le Chancelier dans la coalition et au congrès de Vienne, par M. Charles de MAZADE, de l'Académie française. 529
La Situation financière de la France. — II. — L'Emprunt et le Budget de 1887, par M. CUCHEVAL-CLARIGNY, de l'Institut de France. 568
Le Théatre d'Athènes au ve siècle. — Étude historique, par M. Victor DURUY, de l'Académie française. 593
La Forme nouvelle du gouvernement aux États-Unis et en Suisse, par M. Émile de LAVELEYE. 626
L'Acclimatement dans les colonies françaises, par M. Jules ROCHARD, de l'Académie de Médecine. 651
L'Abdication du prince Alexandre de Bulgarie, par M. G. VALBERT. 681
Revue littéraire. — La Philosophie de Schopenhauer, par M. F. BRUNETIÈRE. 694
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 707
Le Mouvement financier de la quinzaine. 718

Livraison du 15 Octobre.

Jeanne Avril, première partie, par M. Robert de BONNIÈRES. 721
Souvenirs du DUC DE BROGLIE. — Le Ministère du 11 aout. 764
Molière. — L'Homme et le Comédien, par M. Gustave LARROUMET. . . 796
Le Domaine rural chez les Romains. — II. — Les Divers modes de tenure, la Vie de chateau, par M. FUSTEL de COULANGES, de l'Institut de France. 835
L'Origine de l'instinct et de l'Action réflexe, par M. Alfred FOUILLÉE. . 869
Les Aliénés a l'étranger et en France. — I. — Les Aliénés a l'étranger, par M. Victor DU BLED. 896
Revue dramatique. — *Hamlet* a la Comédie-Française, par M. Louis GANDERAX. 934
Chronique de quinzaine, histoire politique et littéraire. 945
Le Mouvement ncier de la quinzaine. 956

Paris. — Maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00675 0448